Dynamiques de peuplement et transformations institutionnelles. Une mesure de l'urbanisation en Europe de 1800 à 2010

Cathy Chatel

▶ **To cite this version:**

Cathy Chatel. Dynamiques de peuplement et transformations institutionnelles. Une mesure de l'urbanisation en Europe de 1800 à 2010. Démographie. Université Paris-Diderot - Paris VII, 2012. Français. NNT : . tel-00765004

HAL Id: tel-00765004

https://theses.hal.science/tel-00765004

Submitted on 14 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS. DIDEROT (Paris 7)

École Doctorale 382
Économies, espaces, sociétés, civilisation, pensée critique, politique et pratiques sociales

THÈSE DE DOCTORAT

Spécialité : Géographie

Catherine CHATEL

Dynamiques de peuplement et transformations institutionnelles

Une mesure de l'urbanisation en Europe de 1800 à 2010

Volume I

Thèse dirigée par F. Moriconi-Ébrard soutenue publiquement le 30 Juin 2012
devant le jury composé de :

M. Bernard Gauthiez, Professeur, Université Jean Moulin (Lyon 3) (Rapporteur)
M. Christian Grataloup, Professeur, Université de Paris Diderot (Paris 7)
M. Jacques Lévy, Professeur, École polytechnique fédérale de Lausanne (Rapporteur)
M. François Moriconi-Ébrard, Directeur de recherche CNRS, Université d'Avignon (Directeur de thèse)
M. Christophe Terrier, Statisticien, INSEE

Je remercie infiniment M. François Moriconi-Ébrard pour avoir dirigé ce travail de doctorat et, au-delà, pour avoir manifesté sans cesse son appui, sa confiance, son enthousiasme à mon égard. Je lui suis également très reconnaissante d'avoir bien voulu me confier la base de données *Europolis* et d'avoir consacré un temps considérable à enrichir de la base, à me former à sa manipulation. Les conseils prodigués et nos fructueuses discussions auront animé ma réflexion.

Je tiens à remercier les membres du jury, M. Bernard Gauthiez, M. Jaques Lévy, M. Christophe Terrier d'avoir accepté de juger mon travail. Je souhaitais vivement la présence de M. Christian Grataloup qui a pu me suivre de près ou de loin depuis quelques années, je le remercie également de participer au jury.

Je remercie l'Agence Nationale de la Recherche et l'Association *e-Geopolis* sans lesquelles cette thèse n'aurait pas vu le jour : leur soutien financier a permis la mise à jour et la valorisation des données.

J'exprime toute ma reconnaissance aux membres de l'équipe *e-Geopolis* qui m'ont offert un cadre de travail stimulant et joyeux : Eric Denis, Nicolas Douay, Hervé Gazel, Dominique Harre-Rogers, Jean-Paul Hubert, Kamala Marius-Gnanou.

Qu'il me soit permis également de remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer au cours de ces années parisiennes : du laboratoire SEDET, Isabelle, Sylviane, Chantal, Hui, de l'équipe des bibliothèques de l'Institut de Géographie et du Centre Pierre Mendès-France, Claudie, Mathilde, Guillaume, Thomas, François… Je remercie tout particulièrement les responsables des bibliothèques où j'ai travaillé, Anne Imbert, Anne-Catherine Fritzinger, Rachel Creppy qui ont toujours montré beaucoup de compréhension et de confiance à mon égard.

Je n'oublierai pas Loïc Grasland, Nathalie Brachet, Michel Guerin, Mounir Redjimi, Cécile Helle, Philippe Ellerkamp, et Cyrille Genre-Grandpierre de l'UMR ESPACE d'Avignon qui m'ont accueillie puis soutenue depuis des années.

J'adresse toute ma gratitude à tous ceux qui ont procédé aux ultimes corrections : Mamouch, Jean-Pierre Peyrache, Robert Ferrière, Graziella Frigau.

Je ne pourrais omettre tous ceux qui m'ont aidée et soutenue au cours de ces années : ma mère, ma sœur, Elvire et Iris, Lolo, Célinou, Clairou, Nadège, Enguerrand, Jonathan, Sandrine, Olivier, Nick, Nani et Fred.

Enfin, toutes mes pensées vont vers mon père, qui n'a pas vu s'achever cette thèse mais y reconnaîtrait bien son esprit.

Résumé

Dynamiques de peuplement et transformations institutionnelles.
Une mesure de l'urbanisation en Europe de 1800 à 2010

Mots-clefs : agglomération, époque contemporaine, État, Europe, géographie urbaine, institution, peuplement, structure

La mesure de l'urbanisation en Europe de 1800 à 2010 permet de préciser les caractères du monde urbain souvent avancés pour identifier le continent. Les données inédites de la base *Europolis* portent sur 10 000 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants issues de l'exploitation de 250 000 unités locales qui rendent compte de l'ensemble du peuplement en Europe (Russie et Turquie comprises). L'évolution de la population est retracée pour 22 séries décennales de 1800 à 2010. L'analyse d'un grand nombre d'indicateurs met en évidence la tendance à la dispersion de la population dont rendent compte le grand nombre de petites agglomérations, l'absence de très grandes agglomérations, le caractère récent de l'urbanisation, ou la réunion d'agglomérations dans de vastes entités urbaines que conforte encore l'expansion spatiale actuelle. Le morcellement du phénomène urbain fait écho à la division politique du continent.

Dans le modèle proposé, trois dynamiques de peuplement, finage, maillage et treillage, sont associées à trois modes d'appropriation et de contrôle de l'espace relatifs à trois formes d'institutions qui se sont épanouies en Europe au cours de l'histoire, l'Église, l'État moderne, l'empire. Les trois structures de l'espace se combinent à travers les échelles et le temps. Elles permettent ainsi de comprendre l'impact des formes de peuplement héritées sur la répartition de la population ainsi que les décalages dans l'évolution de l'urbanisation en Europe alors que le continent connaît une croissance démographique et urbaine inédite au cours des deux derniers siècles. Les discontinuités du peuplement sont confortées, tandis qu'elles coïncident ou au contraire défient les frontières nationales. La concentration urbaine favorisée par l'État a été nuancée par cette tendance à la dispersion, l'instabilité politique et les guerres. Trois structures supranationales se distinguent : la dorsale et la transversale Est-Ouest se fondent sur des régions de fortes densités de villes, et oppose un foyer de peuplement fondé sur un réseau ténu d'agglomérations urbaines à un espace oriental polarisé par quelques grandes concentrations urbaines.

Abstract

Population Dynamics and Institutional Changes
A measure of urbanization in Europe from 1800 to 2010

Key words: Europe, institution, modern history, modern State, population patterns, structure, urban geography, urban population agglomeration

A new approach for the measure of urbanization in Europe allows to redefine urban features that are often being put forward to characterize the continent. The original data used to this purpose are drawn from the *Europolis* database, which lists 10 000 urban population agglomerations identified from a broader database that includes 250 000 population units representative of the population of Europe, including Russia and Turkey. For each country and each urban population agglomeration, population estimates are given for 22 dates at the beginning of each decade from 1800 to 2010. The set of statistical indicators extracted from the database shows a clear long-term tendency to population dispersion: This trend explains various urban features such as the high number of small urban population agglomerations, the absence of very large urban population agglomerations (compared to other parts of the world), as well as Europe's recent urbanization. Large urban areas develop from coalescence of several existing urban population agglomerations, a trend that is reinforced by a continuous scattering of populated places or 'sprawl'.

The model that forms the core of the analysis establishes a link between three main population patterns dynamics as *finage*, *maillage*, and *treillage* and three historical regimes of land control implemented by the three types of political institutions that flourished in Europe during the course of its history. These political institutions are: the Church, the modern State and the Empire. The three spatial structures identified are seen in various combinations across geographical areas and across time. The model provides thus a new understanding of population's spatial distribution in Europe as inherited from historical patterns. Second, it helps comprehend why Europe has urbanized so unevenly during the last 200 years, albeit in a period of both fast demographic growth and rapid urbanization. Former population spatial discontinuities persist whether or not they adhere to national political boundaries. The regime instituted by the modern State tends to increase urban concentration, however counterbalanced by the general tendency to population dispersion as well as frequent political instability and wars. Europe displays three supra-national structures of urbanization: The North-South and East-West axis, which have high densities of urban areas, contrast with a population pool founded on a thin urban network and an oriental space anchored in a few large urban areas.

Sommaire

RESUME **5**

ABSTRACT **5**

SOMMAIRE **7**

INTRODUCTION GENERALE **9**

CHAPITRE I. EUROPE, VILLE ET ÉTAT : TROIS SUJETS A CONJUGUER **21**

SECTION I. L'EUROPE : L'UNITE PAR LA DIVISION 24
SECTION II. LA VILLE ENTRE POLITIQUE ET ECONOMIE 49
SECTION III. L'ÉTAT ET LA MISE EN FORME DU PEUPLEMENT 93
CONCLUSION DU CHAPITRE I. UNE DESTRUCTURATION DE L'AGGLOMERATION, DE L'ÉTAT ET DE L'EUROPE 128

CHAPITRE II. TROIS STRUCTURES D'ORGANISATION DE L'ESPACE. FINAGE, MAILLAGE, TREILLAGE **129**

SECTION I. UN MODELE TERNAIRE : FINAGE, MAILLAGE, TREILLAGE 131
SECTION II. LES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS DES ÉTATS EUROPEENS CONFRONTES AUX TROIS STRUCTURES D'ORGANISATION DE L'ESPACE 169
SECTION III. FINAGE, MAILLAGE ET TREILLAGE DANS LES FORMES D'APPROPRIATION DU SOL 208
CONCLUSION DU CHAPITRE II. TROIS STRUCTURES D'ORGANISATION DE L'ESPACE POUR UNE *EPISTEME* DES FORMES DU PEUPLEMENT 246

CHAPITRE III. LA BASE DE DONNEES *EUROPOLIS* : DESCRIPTION D'UN OUTIL A LA COMPREHENSION DE L'URBANISATION **247**

SECTION I. LA BASE DE DONNEES *EUROPOLIS* : HISTORIQUE, ENJEUX, OBJECTIFS 249
SECTION II. DES SOURCES AUX DONNEES. LA CONSTRUCTION DES DONNEES 272
SECTION III. LA NORMALISATION DE LA BASE DE DONNEES *EUROPOLIS* POUR LA MISE EN RELATION DES UNITES LOCALES ADMINISTRATIVES ET DES AGGLOMERATIONS 310
SECTION IV. CRITIQUE DE LA DEFINITION DE L'AGGLOMERATION URBAINE : UN OBJET CONDITIONNE PAR L'ENVELOPPE DES DONNEES 326
CONCLUSION DU CHAPITRE III. UNE REFONTE DE LA BASE DE DONNEES POUR COMPRENDRE L'HISTORICITE DE L'AGGLOMERATION 362

CHAPITRE IV. DEMOGRAPHIE ET URBANISATION : CONTINUITES ET RUPTURES DE 1800 A 2010 ..... **365**

SECTION I. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE COMME MOTEUR DE LA CROISSANCE URBAINE 367
SECTION II. UN CONTINENT URBANISE ? 417
SECTION III. LE CONTINENT DE LA PETITE VILLE. UNE HIERARCHIE URBAINE TIREE VERS LE BAS PAR LA MULTIPLICITE DES ÉTATS 461
CONCLUSION DU CHAPITRE IV. UNE EUROPE EN DAMIER : LES ÉTATS, LES UNS CONTRE LES AUTRES 508

CHAPITRE V. L'URBANISATION DE L'EUROPE EN TROIS TEMPS **511**

SECTION I. COMBINAISONS DES STRUCTURES DU MODELE A L'ECHELLE DES SYSTEMES URBAINS 513
SECTION II. LES TROIS TEMPS DE L'AGGLOMERATION. AGGLOMERATION CENTREE, CONURBATION ET CONGLOMERAT 552
CONCLUSION DU CHAPITRE V. LES TROIS DIMENSIONS DU MORCELLEMENT EUROPEEN : ESPACE, TEMPS ET ECHELLES 594

CONCLUSION GENERALE **595**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES **605**

TABLES 617

TABLE DES DOCUMENTS 617
TABLE DES ENCADRES 619
TABLE DES FIGURES 620
TABLE DES CARTES 621
TABLE DES PLANCHES DE CARTES 623
TABLE DES GRAPHIQUES 624
TABLE DES TABLEAUX 626
TABLE DES MATIERES 628

Introduction générale

« À l'unité la culture dit toujours oui, l'économie à peu près oui, la politique reste réticente » (BRAUDEL *in* FOUCHER, 2000, p. 47). Braudel illustre ainsi les décalages entre des phénomènes quasiment émergents, qui se matérialisent a priori sans limite, et d'autres qui relèvent du gouvernement des individus et qui au contraire s'épanouissent dans l'exclusivité et définissent des règles dans les limites imparties. C'est dans cette faille que s'affrontent les règles institutionnelles et les logiques individuelles et que jaillissent les transformations sociales, techniques, institutionnelles qui ont rythmé l'histoire. De même, on oppose facilement la ville à l'État, un monde urbain, discontinu, universel, qui s'épanouit idéalement dans un monde sans frontières, à un État dont l'autorité est limitante et limitée. En Europe, ce paradoxe s'est résolu dans la division et le morcellement, au Moyen Âge. Les villes et les institutions s'y sont multipliées. L'objectif de cette thèse repose sur ce paradoxe entre l'unité de l'Europe et son morcellement. Pourtant, c'est l'identité urbaine de l'Europe qui a été le plus souvent mise en avant car la pérennité des villes contraste avec l'instabilité des États et serait le gage de l'intégration.

Ville, Europe, États

Cette thèse associe trois objets : la ville, l'Europe, les États. D'un côté, la ville sans limites, dont l'hinterland est idéalement le monde. À l'opposé, les États figés dans leurs frontières. Entre les deux, une Europe à géométrie variable.

La ville est au cœur des préoccupations de nombreux chercheurs et politiques. La ville et le mode de vie urbain sont au cœur des interrogations de quasiment toutes les disciplines à l'heure actuelle : environnement, transports, consommation d'énergie, ségrégation et exclusion sociale, développement durable... Ces préoccupations ont évolué selon les époques. L'urbanisation aux 19^{e} et 20^{e} siècles, à l'heure de l'industrialisation, a interpellé les contemporains : les questions de salubrité, les limites de la concentration humaine, la productivité de l'agriculture, l'organisation du travail, les inégalités sociales se posent de manière aiguë en ville. En effet, la ville est représentative des rouages d'une société. Elle est aussi un laboratoire d'innovations, l'épicentre des révolutions de tous ordres, parce qu'elle maximise les interactions sociales en abolissant la distance entre les individus (LÉVY, 1994). Elle a d'autant plus d'importance qu'elle est associée par les historiens, les économistes, les géographes, à l'identité de l'Europe et que le continent a représenté le berceau des innovations jusqu'à l'époque contemporaine, ne serait-ce que parce que les Européens ont pu coloniser une grande partie du monde.

Alors que l'identité de l'Europe ne fait pas de doute, elle reste difficile à définir et à délimiter. Son morcellement politique et l'absence de limites physiques strictes à l'Est soustrait l'Europe des cadres habituellement employés pour identifier un continent. Afin de pallier cette faiblesse, il s'agit d'établir institutionnellement l'Europe. La progression des institutions européennes, l'adoption de lois et d'une monnaie communes, la suppression relative des frontières, portent à positionner la puissance européenne dans un contexte de mondialisation. Néanmoins, la diversité du continent est linguistique, religieuse, juridique…, et, paradoxalement, les européens s'accordent sur le fait que cette diversité, confortée par la division politique, est le gage de l'unité. Le morcellement politique remonte à la chute de

l'Empire romain. Il a été sanctionné après la Première Guerre mondiale, avec le traité de Versailles et la création de la Société des Nations en 1919. La généralisation des États de type moderne et la fixation de frontières consacrées et inviolables doivent régler définitivement tout conflit d'appropriation et le maintien de la paix dépend de la communauté internationale où chaque État est représenté, et du respect consenti de l'intégrité de chacun.

L'État recouvre au sens commun une autorité et une personnalité morale et juridique, associant une population à un territoire présentant des caractères plus ou moins homogènes. L'État moderne est une forme particulière d'État inventé en Europe et qui se substitue aux autres formes d'autorités et d'institutions de l'Ancien régime, parfois héritées de la période médiévale : les royaumes, les empires, les cités-États … L'État moderne se caractérise par une organisation rationnelle du territoire et des hommes, dont rendent compte chacune de ses instituions, comme l'illustre Foucault avec l'exemple de la prison (1975). L'État de type moderne a pu constituer un outil à partir du 19e siècle, alors qu'il se généralise, afin de gouverner une population en pleine croissance, à l'heure de la transition démographique. Dans le même temps, les formes de l'État ont pu varier, entre centralisme et fédéralisme, entre libéralisme et autoritarisme. Ces variations interrogent le rapport entre les modèles institutionnels et les adaptations diverses qu'en font les sociétés. Ces adaptations vérifient et même accentuent le morcellement en Europe.

Le morcellement du peuplement et des institutions

« Les villes d'Europe sont nées avec l'Europe, et, dans un certain sens, en ont accouché ». La formule de Leonardo Benevolo (1993, p. 10), si souvent citée, associe l'Europe et le fait urbain, et par extension une histoire longue commune. Pourtant, des indices contradictoires mettent en doute cette analogie devenue une évidence qu'il ne s'agit même plus de contester. Or, d'autres civilisations ont produit des villes bien avant l'Europe, notamment au Moyen Orient et en Asie.

L'ancienneté des villes a été associée à l'ancienneté de l'urbanisation, mais a-t-on raison d'établir ce raccourci entre un type de peuplement et le processus qui en est à l'origine ? D'un côté, les villes en tant qu'établissements ont effectivement une origine lointaine en Europe, mais la ville demeure relative à la définition qu'on en donne. L'idée d'une identité européenne réalisée par ses villes vient davantage de l'observation du paysage : la présence de l'homme se manifeste partout, tandis que, lorsqu'on sillonne le territoire, régulièrement fleurissent des établissements de toute taille, les marques d'une vie en société (DUBY et *al.*, 1992). D'un autre côté, la densité de lieux n'est pas nécessairement significative de l'état d'urbanisation du continent. La proportion de la population rurale demeure écrasante jusqu'aux 19e et 20e siècles en Europe comme ailleurs dans le monde. De même, Chandler et Fox (1974) et Bairoch (1985) ont montré que depuis la chute de Rome les plus grandes villes du monde n'ont jamais été situées en Europe, mais plutôt en Chine et au Moyen Orient, à l'exception de Constantinople, mais celle-ci est aux portes de l'Europe, et de Cordoue lorsque cette dernière est capitale musulmane. Actuellement, le continent se distingue encore par l'absence de très grandes agglomérations mondiales comparables à Tokyo ou New York, et par un nombre exceptionnel de petites villes. La dispersion de la population urbaine ne ferait en effet que soustraire une masse démographique à la formation d'un petit nombre de concentrations humaines. Ce trait de peuplement ne renvoie-t-il pas à nouveau au morcellement, qui serait aussi une orientation spécifiquement européenne.

Le morcellement des établissements humains et la pluralité des institutions seraient associés et tireraient leur origine de la féodalité selon G. Duby. À la chute de « l'État romain », « le paysage rural se parsema de tours et de clochers, ces emblèmes de la souveraineté dont le rassemblement dans l'espace urbain affirmait jadis l'exclusive

domination de la cité » (1980 [1], p. 20). La dispersion de la puissance et de la population dans le monde rural est fondamentale dans la compréhension du continent. En outre, elle remet en cause l'identité urbaine de celui-ci.

Les villes ont-elles constitué un facteur d'intégration et d'unité en Europe ? Au contraire ont-elles renforcé le morcellement ? Ou encore ce morcellement est-il une marque de singularité du continent ?

Afin de vérifier ces diverses caractéristiques énoncées pour identifier le continent, il s'agit de mesurer le phénomène urbain et les dynamiques de peuplement tout en les confrontant aux formes institutionnelles.

Les données à l'origine du questionnement : le rapport entre institution et peuplement

L'apport original de ce travail est qu'il mobilise un ensemble de données statistiques géoréfencées sur les agglomérations urbaines et sur l'ensemble du peuplement, pour la période comprise entre 1800 et 2010. La base de données utilisée, *Europolis*, enregistre ainsi près de 5 millions d'évènements statistiques issus de deux siècles de recensements, et présente les chiffres pour plus de 250 000 unités locales[1], et pour 10 000 agglomérations urbaines. Les statistiques sont présentées sur 22 séries, de 1800 à 2010.

La richesse de la base *Europolis* se situe notamment dans le travail d'harmonisation effectué afin de rendre comparable les données dans le temps et dans l'espace. Cette étape dans la construction des données a d'autant plus souligné les spécificités de l'Europe : la disponibilité et la précision des données, mais aussi leur dispersion et leur diversité. En outre, une partie de ce travail de recherche a été consacrée à la réorganisation des informations de la base de données et à son enrichissement. Cette opération a permis de préciser les difficultés d'appréhension du peuplement en Europe et l'intérêt de suivre son évolution dans le temps.

L'utilisation d'une définition harmonisée de l'urbain dans la base *Europolis,* assumée dans la base de données héritée dont elle est issue, *Geopolis*, permet une comparaison systématique des indicateurs de l'urbain en termes de population, de nombre d'unités urbaines, de surface urbanisée. L'agglomération est définie par deux critères, morphologique et statistique : l'agglomération est délimitée selon la continuité du bâti, sans rupture de plus de 200 mètres entre deux bâtiments, et l'unité ainsi identifiée doit comprendre au moins 10 000 habitants pour être qualifiée d'urbaine (MORICONI-ÉBRARD, 1994).

Cependant, notre apport ne se borne pas à reprendre l'échantillon constitué par l'auteur de *Geopolis*. La refonte et l'enrichissement de la base de données originelle, *Geopolis*, ont conduit à intégrer les informations exhaustives sur l'ensemble du peuplement dont sont extraites les données sur les agglomérations urbaines seules. Les indices de l'urbain sont relativisés par des données sur l'ensemble du peuplement.

Les données sur le peuplement sont issues du recueil systématique des recensements et supposent des manipulations particulières afin de procéder à l'extraction de statistiques urbaines. Les chiffres de population dans les recensements, sont agrégés sur des unités administratives, électorales, religieuses… qui divergent, selon les États, par leur nature, leur gabarit, leur niveau de précision. L'extraction des données sur les agglomérations urbaines est issue d'un croisement entre une morphologie et des statistiques rapportées à des territoires

[1] Les unités locales sont les plus petites unités territoriales pour lesquelles les statistiques de population sont disponibles dans les recensements. Néanmoins, l'intégration des statistiques dans la base de données nécessite un ajustement des chiffres sur une maille stable des unités locales, selon les limites actuelles de ces dernières. Les données peuvent toutefois être lacunaires pour les unités locales non urbaines pour certains États ou régions et pour les périodes les plus reculées. L'état de la base de données est décrit dans le Chapitre III.

« institutionnels ». Les agglomérations morphologiques sont donc ajustées sur les contours des unités locales « institutionnelles ». Les sources contraignent ainsi à une approche « morpho-politique » du peuplement et de l'urbain. Et c'est justement la variabilité de l'ajustement, et donc des unités administratives, qui a conduit à nous interroger sur le rapport entre les institutions, leurs manifestations formelles, et celles du peuplement.

La base de données *Europolis* est donc inédite, non seulement pour l'effort d'harmonisation et de précision opéré, mais aussi pour son amplitude temporelle et spatiale. Les recensements de population sont les sources les plus fiables et exhaustives afin d'apprêter les séries de données sur le temps long et pour l'ensemble du peuplement. Produits par les États de type moderne, les recensements sont à l'image de cette institution : les informations rationalisées facilitent l'harmonisation des statistiques nationales sur la longue durée. En revanche, la disponibilité des recensements varie : l'État moderne et centralisé et les recensements se généralisent au 19^{e} siècle. En Europe, l'ancienneté et l'exhaustivité des statistiques se réduisent d'Ouest en Est. Comparée aux autres régions du monde, l'Europe, et surtout l'Ouest de l'Europe, se caractérise par l'ancienneté et la qualité des données, ce qui en fait un champ expérimental de tout premier plan pour l'étude des logiques générales du peuplement.

Afin de relativiser encore la diversité du continent, une grande Europe est considérée, étendue sur 52 pays au total, dont la Russie et la Turquie,. En effet, *Europolis* prend part à une base de données mondiale, *e-Geopolis*, mise à jour et reconstruite entre 2007 et 2010, à partir de la base *Geopolis* originelle achevée en 1993. Cette amplitude spatiale a permis de nous délier de toute délimitation a priori d'une Europe conventionnelle. Cependant, si la base de données est d'un côté dégagée de toute contrainte spatiale, dans le choix d'une définition géographique de la ville comme de l'Europe, d'un autre, elle se trouve assujettie par l'information statistique, agrégée dans des entités territoriales « instituées », et dépendante de la disponibilité des recensements.

Les étapes de construction de la base de données font parte intégrante de notre réflexion. L'approche *bottom-up* suivie, qui entend reconstruire le peuplement à partir du niveau le plus fin du découpage institutionnel des territoires, laisse voir les différences extrêmes entre les pays dans la manière de diviser l'espace ou de définir la ville. La manière de découper l'espace influe-t-elle sur les formes de peuplement et, inversement, ces dernières orientent-elles la manière dont les institutions délimitent et agencent les territoires qu'elles produisent ? Nous retrouvons à nouveau les institutions et le peuplement confrontés à la division.

La nouveauté, la précision et l'amplitude des données permettent ainsi de confronter les hypothèses des auteurs à une série d'informations et de mesures systématiques effectuées sur l'ensemble de l'Europe, et de dégager des logiques dans l'organisation du territoire.

Trois structures d'organisation de l'espace : finage, maillage, treillage

La synthèse du travail bibliographique et l'apport des données ont conduit à proposer un modèle théorique qui entend associer l'espace, l'histoire et les institutions. Les hypothèses énoncées constituent le cœur de cette thèse. Trois structures d'organisation du territoire, finage, maillage et treillage, correspondent à trois institutions majeures dans l'histoire longue de l'Europe, l'Église, l'État moderne et l'empire, qui ont contribué à développer trois modes de contrôle de la population et du territoire. En effet, la finalité des institutions est, comme l'étymologie du mot le confirme, de faire tenir la population sous forme de société et en correspondance avec un territoire, au moyen de règles juridiques, d'impôts, d'un contrat stipulant des droits et des devoirs. Le contrat, à l'origine présent dans le droit germanique, est

généralisé en Europe au Moyen Âge par l'Église qui développe particulièrement le droit. Dans l'ordre féodal, le contrat lie un individu à un autre, puis il se réalise progressivement à des niveaux supérieurs, liant un roi à son peuple, une nation à son État.

Le finage (de *finis*, limite) procède d'une logique de séparation et de différenciation. L'Église a établi la division à l'échelle de l'Europe au Moyen Âge. La communauté est première dans le finage. Une communauté se distingue de tout ce qui n'en fait pas partie. Au niveau du peuplement, la communauté de villageois ou de citadins, peut donner lieu à une organisation de l'espace à partir de l'établissement aggloméré. La ville est le réduit d'un espace rural préservé et exploité. Le finage privilégie l'égalité des communautés dont le but est le maintien et non l'expansion. La mosaïque des cités-États italiennes depuis le Moyen Âge illustre ces rapports d'égalité et de concurrence entre les systèmes et cet équilibre perdure jusqu'à ce qu'une institution et un territoire d'une autre envergure s'impose, notamment sous l'effet d'une variation notable du stock démographique.

Le maillage correspond à une logique d'appropriation : à partir de limites imparties, le territoire défini est rempli, divisé, affecté, unifié et les différences servent un complexe où chaque partie complète les autres, suivant une distribution rationnelle des fonctions. Le territoire est premier. L'État moderne est l'archétype institutionnel de la logique du maillage. Les moyens de son maintien sont la construction d'une armature urbaine à l'image de la hiérarchie des territoires administratifs et de leurs chefs-lieux. L'État moderne a œuvré dans l'orientation du peuplement dans un contexte de croissance démographique inédit réalisé à partir du 19^{e} siècle : le surplus de population a pu être absorbé par les agglomérations qui deviennent le lieu de l'accumulation matérielle et humaine. Suivant la régulation orchestrée par l'État, cette accumulation est théoriquement contrôlée pour correspondre à la hiérarchie administrative. Seule la capitale d'État, pilier de cette architecture et premier relais de l'État face aux autres États, peut accumuler sans limite.

Le treillage correspond à une dynamique spatiale qui vise la conquête, l'accroissement et que l'on rattache à l'empire. Le maintien de l'empire dépend de son extension constante afin d'accroître ses ressources : l'objectif n'est pas d'améliorer la productivité. L'empire développe les routes et les échanges, dans un espace discontinu. Ce qui prévaut n'est pas l'unité du territoire, contrairement à l'État moderne, mais l'accroissement de sa taille et son drainage. Les dynamiques de différenciation, au fur et à mesure du redimensionnement de l'empire, peuvent, à terme, causer sa perte par un mouvement d'individualisation et de morcellement. Une urbanisation extensive s'appuie sur l'intensification des flux et la démultiplication des points d'échange. La dynamique territoriale de l'empire s'appuie sur un réseau hiérarchisé de relais, déployé à partir d'une métropole, la « ville-mère », où les informations et les richesses se concentrent.

Positionnement épistémologique

Ainsi, si les facteurs naturels ont pu être souvent mis en avant pour expliquer la distribution de la population, cette thèse privilégie le rôle des pouvoirs institutionnels. Les représentations du réel développées par les institutions adviennent dans le réel et se matérialisent par des formes concrètes. La difficulté de l'interprétation du rapport entre peuplement et institution vient du fait que les formes produites par les institutions durent, notamment parce qu'elles se matérialisent dans l'espace, alors que les institutions passent.

L'approche structuraliste, critiquée lorsqu'elle conforte une lecture déterministe des phénomènes, définit d'un côté, des structures, d'un autre, dans une perspective dynamique, une adaptation des formes concrètes, ici le peuplement, à ces structures. D'abord, une infinité de formes sont produites dans l'espace à partir d'un nombre fini de structures assimilable à

une « grammaire de formes » (PETITOT, 2008). Cette idée est également présente dans la chorématique de Brunet qui combine les formes géométriques élémentaires : le point, la ligne, la surface. En outre, nous pensons l'évolution de ces formes en termes de trajectoire et de tendance vers l'une ou l'autre structure : au niveau des logiques spatiales, une structure est actualisée, tandis que les autres sont virtualisées mais demeurent actives et peuvent reprendre le dessus. Contrairement à une approche mécaniste, ces types ne sont pas exclusifs les uns des autres et il n'y pas de causalité mécanique entre structures et formes. Plus que des géométries pures, ce sont davantage des combinaisons, des intersections qui dominent.

Les trois logiques d'organisation de l'espace se succèdent dans le temps, se combinent dans l'espace et se réalisent à plusieurs échelles. Ces interactions multiples produisent ainsi des formes infinies que l'approche structurale réduit à un nombre fini de structures, à une échelle, à une succession et à un temps irréversible (THOM, 1993). En effet, en anthropologie, la flèche du temps n'a qu'un sens. Pour les villes cette irréversibilité est relative, d'autant plus en Europe où rares sont les établissements tout à fait détruits.

Ces combinaisons procèdent essentiellement de deux logiques. Une logique d'échelle géographique lorsqu'une tendance structurelle s'annule, se cumule ou se combine à une autre quand on change d'échelle. Une logique de résilience ou de « récupération géographique » où l'espace rencontre le temps. De même qu'on parle de récupération politique lorsqu'un parti politique récupère les idées d'un autre à son profit, on peut parler de récupération géographique, lorsque les formes produites par une institution sont recyclées par une autre. Ce n'est pas tant l'ancienneté qui fait la spécificité des villes en Europe mais leur pérennité. C'est pourquoi l'idée de combinaison, inhérente à ce modèle, est nécessaire pour comprendre le fait urbain en Europe.

La spécificité de l'Europe réside à cet égard dans sa pluralité, conséquence de son ancienneté relative. Les trajectoires se sont différenciées, les combinaisons de structures et de formes sont d'autant plus nombreuses. On postule que le continent se différencie de tous les autres par l'impact majeur réalisé par le finage à l'Ouest surtout, et qui a pu être conforté depuis le Moyen Âge, malgré la superposition plus ou moins durable d'autres structures. Du finage vient cette densité formidable de lieux. L'impact du maillage sur les systèmes urbains s'est différencié : la croissance démographique contemporaine s'est traduite par une sélection parmi l'ensemble de ces lieux et par une hiérarchie plus ou moins conforme à ce que prévoit l'État moderne. En outre, la pluralité et la division, héritées du finage, ont été adaptées alors que le continent se pare d'une mosaïque d'États. Enfin, actuellement, le rôle de l'État faiblit et l'extension des espaces bâtis s'accélère. Cette dynamique générale relative au treillage se caractérise en Europe par le fait que ces vastes amas urbanisés se consolident à partir d'un grand nombre d'établissements préexistants. Le finage est adapté au treillage. Les formes urbaines produites par le treillage mettent en évidence les vastes foyers de peuplement européens, là où la densité des agglomérations atteint des seuils exceptionnels. Le finage apparaît néanmoins comme la structure fondamentale de l'Europe qui donne son identité au continent et que vérifie la tendance au morcellement.

Une lecture ternaire des phénomènes

Depuis la seconde moitié du 20^{e} siècle, de nombreux auteurs en sociologie, en histoire, en linguistique, en psychanalyse, en géographie, en anthropologie … développent une approche ternaire des phénomènes. G. Dumézil découvre ainsi dans la structure ternaire, relevée à partir de la mythologie et des langues, les origines de l'indo-européanité (1979). Duby scinde la société féodale entre *oratores*, *bellatores*, *laboratores* - ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent - (1978) ; organisation qui se reproduit dans les trois ordres, le clergé, la noblesse, le Tiers-État. Chez Braudel, ce sont trois temporalités,

correspondant à trois échelles géographiques : du temps du quotidien, privilégiant l'échelle locale, au temps du monde (1979). Nous retrouvons aussi la figure trine chez les catholiques, le tiers absent de R. Girard (1983), les trois secteurs économiques (Primaire, Secondaire, Tertiaire), les trois structures chorématiques de R. Brunet (point, ligne, surface), les trois modernités chez Ferrier (2000).

Parmi ces références, le modèle des « 3 a » proposé par F. Moriconi-Ébrard (2001), a inspiré nos hypothèses, associé à la théorie du rachat de T. Rebour (2000). Rappelons que ce modèle, le cycle des « 3 a », représenté par l'agriculture, l'armée, l'argent, prévoit la succession de trois formes d'urbanisation relevées dans la progression spatiale de l'espace aggloméré scindée en trois phases. Chacune de ces phases est dominée par un type d'économie.

(1) La ville politique, enserrée dans ses murs, est contrainte par une économie où l'agriculture prévaut et la terre est préservée par la communauté : pour Rebour, la ville est alors le lieu réservé aux échanges (2000).

(2) L'agglomération indique le divorce avec la ville politique : l'espace urbain s'étend sous forme de banlieues. Elle est le produit d'une accumulation matérielle suite à la croissance démographique et industrielle réalisée à partir du 19^{e} siècle : le secteur secondaire explose, avant tout sous l'impulsion d'une industrie militaire dans un contexte de guerre, latente ou effective, que renforce la rigidité des États constitués.

(3) Plus récemment, les espaces urbanisés s'étalent dans des proportions inconnues jusqu'alors et qui correspondraient davantage à des flux de population centrifuges, contraires à l'agglomération. Pour T. Rebour, il s'agirait d'une désurbanisation (2009), pour Ferrier d'une organisation de l'espace urbain à un autre niveau que celui opposant urbain et rural, celui de l'espace métropolitain, où de vastes espaces urbanisés s'opposent à des régions dépréciées, à l'écart des échanges internationaux (2000). Dans une économie fondée sur les flux et non plus sur une production bien matérielle, les formes du peuplement sont le produit des échanges, générateurs de richesses, et la finance domine.

Ces trois moments de l'expansion d'une agglomération ont été rapportés à notre modèle ternaire. Cependant, le modèle des « 3 a » a été intégré dans une réflexion critique, plus complète, approfondie sur plusieurs points. D'abord, ce modèle ne s'intéresse qu'aux rapports entre l'économie et la ville, alors que nous avons pu rapporter les dynamiques urbaines à des institutions identifiées, marquantes en Europe, à des logiques de contrôle du territoire. Par conséquent, l'auteur n'a pas rapproché les types d'économie à ces institutions, ni même à des périodes historiques clefs. L'auteur s'intéresse à la seule période contemporaine. Ensuite, ces trois temporalités sont identifiées à partir d'une échelle d'observation, celle de l'espace aggloméré, alors que le modèle finage, maillage et treillage est interprété à toutes les échelles. De même, le cycle des « 3 a » se réalise dans la succession, alors que nous privilégions l'imbrication de structures dans le temps, l'espace et au travers des échelles. Enfin, le modèle finage, maillage treillage a pu être vérifié empiriquement au moyen des données sur le peuplement et les agglomérations urbaines.

Construire et déconstruire la mesure de l'urbanisation

À partir de mesures de base effectuées sur l'évolution du peuplement et de l'urbain, la précision des données et leur épaisseur temporelle, permettent de déconstruire ces mesures : à la lumière des trois structures d'organisation de l'espace énoncées, nous tenterons d'individualiser les différentes couches sédimentées. Le terrain européen et la période contemporaine offrent à ce titre un champ d'expérimentation particulièrement adapté. Différentes strates d'urbanisation ont pu se succéder alors même que se sont superposées des strates institutionnelles. À quelles conditions les variations démographiques et urbaines

correspondent-elles à celles des institutions et des formes de pouvoir ? On postule ainsi que les territoires institutionnels orientent les formes de peuplement, et en même temps s'y adaptent si bien qu'on ne peut établir un lien simple et mécanique de cause à effet.

Au cours de ces deux siècles, les changements qualitatifs qui s'opèrent au niveau de la territorialisation des institutions sont considérables : disparition des empires territoriaux, disparition d'États au territoire discontinu, simplification de la carte de l'Europe et harmonisation institutionnelle notamment après la période napoléonienne, généralisation des États modernes et de la frontière linéaire, création, disparition et glissement de frontières d'État, instauration d'une division et d'une hiérarchie rationnelle de territoires administratifs, réaffirmation des privilèges territoriaux et urbains dans le cadre de l'État ou au contraire abolition de privilèges. Chaque État va tenter d'orienter à sa manière le peuplement et notamment les villes, en imitant les divisions territoriales du passé, ou au contraire en les arasant, ou encore, plus souvent, en effectuant un compromis.

Ces changements qualitatifs vont de pair avec des changements quantitatifs sans précédent, en particulier l'explosion de la population et des villes. Quel est le moteur de ces changements ? L'État et les transformations institutionnelles ou la démographie ? Pour E. Boserup, s'opposant à Malthus, la pression démographique est à l'origine des progrès techniques. En étendant cette hypothèse, on peut voir dans l'État moderne une invention technique, un outil pour gouverner la population, un « ustensile » pour reprendre la formule de P. Legendre (1992).

Entre 1800 et 2010, la population de l'Europe est en effet multipliée par quatre[2]. Face à ce bouleversement démographique, toute forme d'organisation est alors à repenser. La rupture quantitative est aussi nécessairement qualitative. L'État moderne rationnel apparaît comme une réponse institutionnelle pour assurer l'approvisionnement de cette masse démographique, pour maîtriser l'ordre social, pour éviter les différents facteurs qui ont jusqu'alors nivelé le stock démographique, guerres, épidémies, famines… En effet, une mutation du substrat démographique implique une réaction, une adaptation des formes sociétales dont les institutions et les formes de pouvoir. Pour M. Halbwachs, la démographie et les institutions se trouvent au cœur de l'analyse des interactions entre les formes matérielles physiques et les formes théoriques conçues par les sociétés humaines en vue de leur reproduction (1946, pp. 7-10). Par l'armature rationnelle des territoires administratifs et des centres correspondants qu'il met en place, l'État moderne a pu guider le mode d'occupation et d'exploitation de l'espace alors que le stock de population déborde. La concentration de la population en ville permet de maintenir le monde rural. Le développement industriel, les progrès techniques dans divers domaines soutiennent ce nouvel ordre social, alors que la population des agglomérations urbaines en Europe est multipliée par 30 entre 1800 et 2010. « Le poids du nombre » selon l'expression de Braudel (1979 [1], p. 15) est un élément décisif du progrès des sociétés. L'État moderne s'est imposé à partir du 19e siècle en Europe et son rôle de régulateur a pu se traduire dans cette formidable poussée urbaine. C'est pourquoi le mouvement d'urbanisation est observé ici du point de vue des transformations institutionnelles.

Les données dont nous disposons permettent de donner corps à nos hypothèses et à celles énoncées par les auteurs. Si on identifie l'Europe par son urbanisation, à quel moment peut-on considérer le continent ou sa population, urbanisés ? Si l'Europe se caractérise par la densité de ses villes et leur ancienneté, combien d'établissements sont urbains au début du 19e siècle et combien le deviennent au cours de ces deux derniers siècles ? À l'évidence, toutes les

[2] Europe selon les limites choisies dans cette étude : 52 États actuels, Russie et Turquie comprises.

régions d'Europe n'ont pas subi les mêmes évolutions, ni dans le même temps, ni dans les mêmes proportions. Voit-on émerger ainsi des spécificités dans les formes du peuplement, indiquant ces écarts dans les mouvements démographiques et dans la répartition de la population ? Reconnaît-on des foyers de concentration humaine ? La dorsale européenne si souvent évoquée était-elle prégnante au début du 19e siècle ou s'est-elle affirmée par suite de la poussée démographique contemporaine ? Les grands traits du peuplement européen sont-ils en accord ou bien en discordance avec l'orientation du peuplement définie dans le cadre des États ? La hiérarchie des agglomérations européennes s'explique-t-elle par les hiérarchies nationales ? Le morcellement institutionnel des États est-il à l'origine de la dispersion de la population urbaine ?

Toutes ces questions sont d'abord traitées à partir de l'analyse de nos données qui sont elles-mêmes le préliminaire à notre développement théorique. L'intérêt de la période contemporaine est à réévaluer puisqu'elle offre une image de cette sédimentation opérée jusqu'à ce jour, en même temps que les variations démographiques et institutionnelles sont de véritables facteurs de déséquilibre et permettent ainsi de vérifier le modèle théorique proposé.

Réévaluer la période contemporaine

La reconnaissance de l'identité européenne dans ses villes et son ancienneté a particulièrement mis en lumière la période médiévale chez les auteurs. L'image des villes brillantes italiennes, où s'agencent édifices religieux et civils autour d'une place, vient immédiatement à l'esprit. La ville est associée à une esthétique, un prestige consolidé à nouveau par des institutions clairement identifiées. En outre, c'est au « beau Moyen Âge » que se réalise aussi une croissance démographique et urbaine inédite et que s'épanouissent des institutions nouvelles, illustrée notamment par le mouvement communal. Pour J. Le Goff (2008, p. 3), en Occident, « le cœur du Moyen Âge est toujours situé dans les trois siècles et demi qui vont de l'An Mil à la peste noire ». « Ce Moyen Âge court [s'intègre] dans un long Moyen Âge qui s'étendrait du 3e siècle environ jusqu'au milieu à peu près du 19e siècle dont le système essentiel est celui du féodalisme ». Dans cette « histoire (presque) immobile », le « beau Moyen Âge » de la croissance est encadré par deux plages de récession ou de stagnation. Ces « affaissements ou essoufflements de l'Histoire » ne justifient donc pas la singularité de la période dite moderne. La redéfinition des catégories historiques par l'auteur met en évidence la rupture opérée au 19e siècle, et nuance la singularité du Bas Moyen Âge. Elle vérifie en outre les temporalités évoquées par notre modèle : le finage durant ce long Moyen Âge, le maillage avec l'entrée dans l'ère contemporaine. En revanche, le tournant opéré à la période contemporaine ne caractérise pas l'Europe : il débute en Europe mais se généralise au monde au cours des 19e et 20e siècles.

Cependant, puisque l'on cherche à déconstruire le processus d'urbanisation et à distinguer des logiques de peuplement, la période étudiée démontre son intérêt : les changements qui s'opèrent à la période contemporaine soulignent les continuités et les ruptures qui affectent ces formes de peuplement sédimentées. Au cours des deux siècles, les formes de peuplement sont-elles ressuscitées, recyclées ou au contraire disparaissent-elles ? De nouvelles formes sont-elles inventées ? Les questions de continuité et de résilience sont à nouveau posées, de même que celles relatives à la combinaison des structures. Par exemple, la ville de Paris demeure, même si son amplitude spatiale est tout à fait transformée depuis l'Ancien régime. Au contraire, la conurbation industrielle de Katowice a littéralement surgi, à partir d'un noyau de 8 000 habitants à la fin du 19e siècle, pour former à la fin du 20e une vaste entité d'un genre nouveau de 2 millions d'habitants, appuyée sur plusieurs centres.

Malgré des mouvements communs, dans les évolutions démographiques, spatiales et institutionnelles, les décalages sont un moyen de rendre compte du morcellement.

Morcellement de l'Europe, décalages temporels et spatiaux

Le morcellement a plusieurs dimensions : il y a des décalages temporels dans les variations reconnues, mais aussi des échelles du morcellement. Les transformations démographiques ou institutionnelles ne se réalisent pas dans le même temps, ni avec le même impact, d'où des combinaisons variées au regard des trois structures spatiales proposées.

Le tournant démographique et urbain s'effectue d'abord en Angleterre et l'Europe indique son avance et sa centralité par rapport au reste du monde. Ensuite, ces mutations se généralisent durant les deux siècles, tout en manifestant des décalages temporels importants entre les pays ou les régions d'Europe. Enfin, ces décalages se doublent d'écarts dans l'intensité des variations quantitatives, dans les processus d'urbanisation, dans les formes de peuplement produites… Cependant, malgré ce mouvement démographique général, et l'imposition du modèle d'État, l'orientation et la mise en ordre du peuplement ne se réalisent pas dans les mêmes conditions. D'abord, le cadre territorial dans lequel le substrat démographique varie, de même que la distribution de la population préexistante, peuvent influencer les modes de structuration des territoires. La structure des États est labile, s'adaptant aux formes d'État et de pouvoir héritées, royaumes, empires, État territorial, à tel point que l'enveloppe territoriale peut glisser, se scinder, s'étendre voire s'annuler, et que le modèle d'État moderne et rationnel peut être biaisé. En outre, cette vague de transformations ne s'étend pas de manière univoque et linéaire : le morcellement préalable du continent, déjà approprié et parsemé de différents peuples, de villes et de pouvoirs, complexifie la réalisation de ces mutations et plus encore leur observation. Les temporalités de la ville et du peuplement divergent, en même temps qu'affleurent des logiques communes.

Entre l'horizon sans limites de ces villes qui fondent l'identité européenne, et l'horizon des États bornés, on conçoit que la problématique des limites géographiques de l'Europe aboutit à un concept de « limites floues » et labiles.

Le plan de l'étude

Chacun des cinq chapitres de cette thèse propose un point de vue particulier autour du rapport entre les formes du peuplement et les institutions en Europe.

Le premier chapitre propose un état de la question à partir d'une bibliographie abondante et pluridisciplinaire sur la ville, l'Europe et les institutions, notamment l'État moderne. L'opposition entre illimité et limité caractérise la contradiction entre le peuplement, les villes, et l'État. Elle éclaire l'écart entre les différentes délimitations de l'Europe qui correspondent chacune à un point de vue établi et institué alors qu'un continent devrait être une expression géographique et matérielle immédiatement repérable. La division et la pluralité caractérisent l'Europe et la production de limites semble infinie (Chapitre I).

Dans le deuxième chapitre, le modèle théorique des trois structures d'organisation de l'espace (finage, maillage, treillage), liées aux trois grandes institutions qui se sont épanouies en Europe, l'Église, l'État, l'empire, est présenté à partir d'un cadre théorique marqué par le structuralisme. Ce modèle fonde notre thèse et doit être démontré. Les trois structures sont d'abord illustrées à partir des objets manipulés lors de la construction de la base de données, et relatifs à nos sources : côté institution, les territoires administratifs issus de la division opérée par l'État, côté agglomération, l'évolution des formes du peuplement, sont interprétés à partir du modèle proposé (Chapitre II).

Le troisième chapitre est consacré à la méthodologie et aux sources utilisées pour la mesure des transformations démographiques et urbaines de l'Europe. En effet, si la base de

données *Europolis* est héritée de la base *Geopolis* (MORICONI-ÉBRARD, 1994), elle a fait l'objet d'une refonte radicale et d'un enrichissement documentaire considérable au cours de cette thèse. La déconstruction des deux objets manipulés à travers nos sources, les statistiques et les morphologies d'agglomération, a permis de mener une critique des données jamais réalisée jusqu'alors. Le recours systématique à la géovisualisation, et la saisie systématique des résultats des recensements existants au niveau local depuis le 19e siècle, permettent de vérifier la fiabilité des mesures effectuées dans une approche conforme à la démarche expérimentale. Cette refonte a en outre permis de remanier les informations dans une problématique qui entend associer le temps et l'espace. Ainsi, l'évolution spatiale des agglomérations a pour la première fois été informée et datée. En effet, malgré la précision des données, le peuplement est appréhendé à partir de catégories territoriales et administratives produites par les institutions. Le caractère morpho-politique des données est ainsi assumé. (Chapitre III).

Les deux derniers chapitres (Chapitres IV et V) ont pour objectif de valider le modèle théorique proposé à partir du corpus de données. Les évolutions démographiques et urbaines relatives à ces deux siècles de mutations inédites du peuplement sont mesurées, cartographiées et analysées au regard des changements institutionnels opérés et des trois logiques d'organisation de l'espace, et ce, à différentes échelles.

Tout d'abord, cet éclairage permet d'appréhender les évolutions différenciées et décalées de la population et du monde urbain, reconnues en Europe, et qui mettent en évidence des dynamiques nationales, parfois contredites par des dynamiques régionales, celles-ci démontrant les limites de l'impact du modèle étatique. Pour ce faire, il est nécessaire de situer l'Europe au regard des grands indicateurs de la géographie urbaine tels que le taux d'urbanisation, le nombre d'agglomérations, leur densité, les classes de tailles… (Chapitre IV).

Enfin, le dernier chapitre est consacré au décryptage des combinaisons réalisées dans les formes de peuplement, si caractéristiques du continent. Les combinaisons entre les trois structures, finage, maillage et treillage, sont vérifiées aussi bien à l'échelle de l'agglomération qu'à l'échelle de systèmes urbains nationaux ou régionaux. Ce chapitre donne aussi l'occasion de préciser le fonctionnement de notre modèle théorique à partir d'études de cas emblématiques. Ces derniers permettent de synthétiser l'ensemble des propositions avancées dans notre thèse (Chapitre V).

Chapitre I.
Europe, ville et État : trois sujets à conjuguer

L'Europe, les villes et l'État dans ses différentes formes institutionnelles, sont les sujets d'une seule et même question. L'unité et par conséquent les limites de l'Europe se trouvent dans un propension à la différenciation à tel point que le morcellement se traduit en Europe dans sa géographie, la répartition des villes, la multiplication des pouvoirs au cours de l'Histoire.

Limites et unité de l'Europe

La pensée de l'Europe est insatiable : les écrits abondent sur le sujet. Le chercheur confronté à cette littérature jouit et en même temps pâtit d'une « créance généalogique ». Si les mots demeurent, leur sens change dans le temps. Le sens d'un mot devient alors un ensemble de significations qui appartiennent à des registres différents, car produites dans des contextes variés et à partir de subjectivités diverses. En outre, le sujet est l'otage de nombreux points de vue et discours depuis plus de vingt ans : *l'Europe ne se pose plus en termes d'unité mais de limites* depuis la chute du rideau de fer (FRÉMONT et *al.*, 1994, p. 5). L'Europe est donc un problème pour l'ensemble des disciplines des sciences humaines. Celles-ci sont mises à contribution dans les discours politiques qui y puisent les arguments capables de les servir.

Les arguments, géographiques et historiques, sont particulièrement mis en valeur afin d'avancer l'unité et les limites européennes en accord avec l'idée que l'on souhaite dégager de ce que doit être l'Europe avec des limites établies au préalable. Les politiques cherchent donc à justifier leur conception de l'Europe en démontrant une unité historique couplée à une réalité géographique. Par exemple, l'Europe peut correspondre à l'extension de la chrétienté, excluant ainsi les territoires répondant à d'autres confessions, ou encore à l'extension de la démocratie.

Pour cette raison, nous avons choisi de ne pas considérer de limites européennes *a priori* en retenant une grande Europe incluant la Russie et la Turquie. Nous prenons le contrepied des approches qui fixent d'abord des limites, puis vérifient l'unité du territoire définie : les variations du phénomène urbain permettent-ils de circonscrire un continent ? La réalité géographique de l'inscription spatiale des sociétés humaines est ainsi testée, sans a priori sur la société humaine comprise. Nous évacuons de notre étude tout parti pris sur ce que doit être l'Europe, ainsi que les divers points de vue politiciens qui ne font pas partie de notre objet de recherche, mais appartiennent davantage aux sciences politiques. Aussi, l'histoire de la construction européenne, en tant qu'entité institutionnelle, ne signe en rien une approche géographique.

En revanche, nous conservons une approche régionale de l'Europe : c'est un espace continu dont l'unité serait définie par l'extension d'un phénomène et les limites fixées là où émerge une discontinuité. Ce point de vue trouve son origine entre la période moderne et contemporaine : lorsque les États modernes se constituent et se lovent en un territoire continu

délimité par une ligne sacrée, la frontière. Un pouvoir, ou un peuple, correspond à une extension spatiale. C'est un point de vue alors nouveau, alors que les territoires étaient jusqu'alors discontinus, notamment au Moyen Âge, et qui est invalidé encore aujourd'hui par l'existence de minorités nationales.

Le point de vue historique et géographique fonde aussi notre démarche. Historiens et géographes de l'Europe posent irrémédiablement une part ou l'ensemble de leurs analyses sur les villes : l'unité de l'Europe tiendrait à l'ancienneté de ses villes. Si Histoire et Géographie sont souvent vues comme concurrentes, *l'Europe est le sujet privilégié pour engager les deux disciplines dans un même mouvement*, pour prouver leur solidarité, et ce par l'intermédiaire des villes. Nous avons donc tenté d'embrasser les écrits d'historiens et de géographes qui ont produits sur la ville et l'urbanisation, sur l'Europe, et sur les deux en même temps.

L'Europe urbaine : le défi de traiter un sujet commun en Histoire et en Géographie

Cinq difficultés tiennent à cette bibliographie.

1. Lourde à digérer, cette littérature peut être redondante et pourrait faire en soi l'objet d'une thèse afin de comparer tous les points de vue. Or, nous avons trois ensembles bibliographiques à maîtriser, car l'Europe, la ville et l'Europe urbaine sont parmi les trois sujets les plus riches et les plus communs en histoire et en géographie.

2. Afin de proposer un discours cohérent, il s'agit de bien différencier ce qui tient de la ville, de l'Europe et enfin de l'Europe urbaine. On sélectionne donc les arguments à la croisée des sujets « villes » et « Europe ».

3. Sur un sujet des plus communs, plus que pour n'importe quel autre sujet, notre apport se doit d'être innovant, tant du point de vue des hypothèses posées, que de celui des résultats. L'exploitation de données inédites mises à jour dans le cadre de cette thèse met en cause différentes caractéristiques admises du continent.

4. La question de l'unité du continent à partir des villes n'a jamais trouvé de réponse décisive. Ces deux objets transdisciplinaires présentent une infinité de facettes, avec autant de méthodes de définition et de résultats possibles. Le problème se pose aussi en termes de méthode. Par conséquent, une grande partie de la thèse s'attache à définir clairement les objets en cause, les méthodes utilisées, les hypothèses théoriques mises en œuvre.

5. Par conséquent, et c'est une cinquième difficulté, la question de l'Europe suppose de faire des choix face à une infinité de définitions possibles : choix de définition de la ville, de l'Europe, choix d'une méthode, d'hypothèse. Ces choix sont davantage soumis à la critique puisqu'on se place en aval d'un savoir accumulé. Cet héritage oblige à une rigueur extrême quant à la critique de nos sources, du point de vue adopté et des méthodes d'une part, et d'autre part quant à la connaissance des spécialistes du sujet et des divers objets.

Face à un sujet si vaste, il s'agit de procéder par élimination : des approches, des définitions d'objets, de méthodes, de terrain, de période. Nous avons opté pour une ouverture maximale des cadres géographiques et historiques, dans les limites de nos données.

Cette ouverture qui rend un sujet vaste et ambitieux, est en revanche restreinte par la confrontation de l'Europe urbaine à une problématique particulière : les institutions qui se sont succédées dans l'histoire européenne, et notamment l'État qui est apparu sous différentes formes au cours du temps.

L'Europe urbaine et l'État

En apparence, la question de l'État semble être tout à fait hors sujet. En effet, l'Europe, comme la ville sont des entités à géométrie variable, difficiles à identifier, dont l'existence semble tenir du hasard, de l'émergence, car défaite de toute planification. Au contraire, l'État se situe dans le registre de la construction volontaire, pensée, rationnelle et il s'identifie très clairement par des signes énoncés et reconnus.

La population et la façon dont elle s'approprie l'espace est au cœur de la relation entre l'Europe, les villes et l'institution. Le peuplement s'est réalisé selon des règles institutionnelles qui ont pu varier, se contredire et se superposer au cours du temps. Ces normes répondent à des logiques territoriales qui doivent être accessibles et compréhensibles. Si Nietzche affirmait que « rien de ce qui a une histoire ne peut être défini » (BERMAN, 2002, p. 17), nous supposons qu'au contraire, l'État, l'Europe et la ville, qui ont chacun une histoire si longue, doivent présenter un arrangement fondé dans l'espace et dans le temps et, de fait, d'autant plus caractéristique.

Nos sources démographiques ont souligné la contrainte que représentait l'État dans le recueil et l'archivage des informations, et par extension dans l'inscription spatiale des populations.

Par ailleurs, si les historiens et géographes se réfèrent formellement aux villes européennes, il est souvent question des institutions et des diverses formations politiques qui ont produits ou qui se sont appuyés sur les villes.

Enfin, les États aujourd'hui caractérisent aussi le continent le plus morcelé du monde. Si bien que l'État, contagieux (FOUCHER, 1991, p. 89) en Europe, peut être aussi le détracteur de l'unité intrinsèque du continent : en effet, aujourd'hui l'Europe est moins une réalité géographique qu'une entité politique qui passe par les États. Et l'État s'est si bien accommodé de l'Europe que celle-ci semble contrainte de faire avec. Car l'État, comme les villes, répond à la logique de séparation et de fragmentation, qui régit le territoire européen depuis ses origines. Ainsi, la recherche d'une identité européenne nous renvoie à une période bien plus longue que celle retenue pour la constitution de nos données.

L'Europe, les villes, les institutions sont mues par la caractéristique européenne : *la propension à la division qui fait paradoxalement l'unité de l'Europe*. Au cours de ce chapitre, chacun de ces objets sera considéré et défini, puis confronté aux autres.

Section I.

L'Europe : l'unité par la division

L'Europe est une institution et, en même temps, elle se caractérise par un morcellement général - politique, culturel, linguistique… - exceptionnel : celui-ci est le fruit d'une histoire longue des institutions qui s'y sont développées superposées et qui ont produit une géographie mouvante. La recherche des limites de l'Europe s'inscrit dans cette tension entre le continent, une entité géographique évidente, et l'enveloppe institutionnelle dans laquelle on embrasse une réalité complexe et bigarrée.

L'Europe : un problème sans limite

Il n'y a pas un écrit sur l'Europe qui ne parle de ses limites. Pour Pierre Chaunu, l'Europe n'est pas désignée pendant des siècles car son unité est indiscutable (BARDET et *al*., 1997, p. 9). C'est au contraire à l'heure où l'on tente de donner forme à une Europe politique que sa réalité est des moins évidentes. Il ne s'agit pas ici de dire si l'on est pour ou contre l'Europe comme l'annonce Todd dans l'introduction de son ouvrage *L'invention de l'Europe* où, plus que de fonder cette Europe, il s'agit même de l'inventer (TODD, 1990, p. 9). Il s'agit de passer en revue les différentes caractéristiques soulignées par les auteurs pour définir l'Europe afin de vérifier, ou au contraire dénoncer ces différentes propositions dans nos analyses. Il n'y a pas de consensus sur la définition de l'Europe et sur les critères de sa définition et, si l'on est face à une réalité « à géométrie variable » (LÉVY, 1997, p. 11), une Europe qui a aujourd'hui moins de frontières que jamais (FRÉMONT, 1993, p. 2), les différentes représentations de l'Europe restent questionnables (DIDELON et *al.*, 2008, p. 17) et leur critique rigoureuse peuvent rendre compte d'une certaine réalité. On rechercherait presque une réalité des faits à partir de la réalité des représentations.

L'Europe est sans cesse décrite comme un fait, comme si son existence ne faisait même pas problème. Chaque auteur considère l'Europe selon certaines limites : les géographes comme les historiens, d'une part se fondent sur les États et, d'autre part, considèrent un certain nombre d'États. Si chacun pose la question des limites dans le cadre d'une justification nécessaire du terrain d'étude et souligne une impossibilité à trancher, il justifie ensuite de manière plus ou moins claire leur choix ou ne se justifie pas du tout. Ce choix s'explique la plupart du temps par la contrainte des données, ou par un parti pris, souvent celui de l'Europe courante, la plus connue ou alors l'Europe institutionnelle.

Lucien Febvre critique Henri Pirenne qui, contrairement à ce qu'indique l'approche historique, ne pose pas la question des origines de l'Europe et prend ainsi l'Europe comme si elle avait toujours été (FEBVRE, 1959, p. 89). De même Lévy dénonce le fait que les ouvrages de géographie sur l'Europe tendent souvent à traiter l'aire européenne et ses découpages internes comme « évidents au départ » (LÉVY, 1997, p. 4). Les auteurs décrivent l'Europe de l'intérieur « en évitant de toucher les bords » (*id.*, p. 18). Le Goff et Febvre se rejoignent sur ce point : l'Europe « se définit non du dehors par des limites géographiques mais du dedans par ses manifestations mêmes » (PICQ, 2009, p. 35).

On bute toujours sur la question des limites et certains géographes en appellent à des zones de transition ou de « broyage » (LÉVY, 1997, p. 90) et soulignent ainsi que les

discontinuités en géographie ne correspondent pas à la vision exclusive de la frontière mais davantage à des nuances qui signent au final la différence. Febvre affirme : « il n'y a pas d'Europe donnée par nature […], partout aux limites prétendues de l'Europe, on passe, pas brusquement mais par des transitions invisibles, de l'Europe à l'Asie, sinon de l'Europe à l'Afrique » (FEBVRE, 1959, p. 51). Ainsi, il décrit une Espagne méridionale aux caractères africains, à la Russie méridionale et orientale aux traits asiatiques tandis que de profondes différences séparent la Norvège de l'Italie.

Pourquoi ainsi cherche t-on les discontinuités aux limites de l'Europe alors qu'on en retrouve en son cœur ? En effet, C. Grasland a bien démontré ces discontinuités multiples à partir de données démographiques (GRASLAND, 1991).

Définir l'Europe consisterait alors à définir ses caractères internes et les limites qui en découlent : elle devient, pour Lévy, un problème de géographie par excellence. Il s'agit d'identifier l'Europe comme un lieu par rapport à d'autres lieux et comme aire différenciée en découvrant l'européanité (LÉVY, 1995, p. 7). Ainsi, il suppose de confronter l'Europe aux autres aires différenciées, ce qui valide notre démarche. Si l'Europe doit se définir de l'intérieur, le choix des limites s'impose puisque nous mettons en œuvre une base de données mondiale.

Et pour lui, comme pour d'autres, européanité rime avec urbanité (LÉVY, 1995) : la différenciation de ce continent se joue dans ses villes. Mais là aussi, les limites peuvent varier à l'infini puisque la ville est un fait mondial et, bien souvent, les limites de l'Europe choisies ne se fondent pas sur les caractéristiques de ses villes et les analyses s'emploient simplement à décrire les villes, mais en aucun cas à tester les limites de l'urbanité européenne.

Nous verrons donc les différents discours et analyses menées sur l'identité de l'Europe. Nous reviendrons d'abord sur l'origine et les caractères structurels de la diversité européenne. Ensuite, il s'agira de décrire l'organisation particulière de la communauté européenne, qui reste fondée sur les États et d'énoncer des causes possibles de la crise identitaire de la société européenne. Enfin, il s'agira de différencier l'approche de l'Europe urbaine par les géographes puis par les historiens. On passera de l'échelle de l'Europe pour montrer les grands traits des répartitions des villes, à l'échelle de la ville. L'ancienneté du peuplement est admise comme un trait inhérent à la société urbaine européenne, et pourtant, elle caractérise d'autres civilisations.

1. Une fragmentation structurelle ?

Le pluralisme en Europe s'explique notamment par une situation géographique, une position d'abri, mêlée à une géographie physique assez tourmentée et par un peuplement ancien qui en fait un foyer mondial majeur de population : la division des populations dans l'absence d'un pouvoir politique unifiant s'est reproduit dans l'espace et dans le temps. La séparation a même été institutionnalisée au Moyen Âge tandis que les auteurs s'accordent pour fixer à cette époque la naissance de l'Europe. Ce pluralisme se découvre dans un semis dense de villes en Europe, comme par une fragmentation des États, toujours en cours.

Est-ce que cette fragmentation, ne serait-ce que physique, a pu déterminer la société ? Est-elle structurelle ?

1.1. Un continent identifié par le cœur du polycentrisme : la dorsale européenne

1.1.1. Une identité définie du Nord-Ouest à l'Est de l'Europe

L'Europe s'identifie au monde dit « développé », mais l'ensemble des descripteurs de cette Europe serait à nuancer du fait d'un nouvel équilibre mondial qui tend à la déclasser et surtout d'une extrême hétérogénéité. Il semble que *l'Europe ne se définisse qu'au travers du cœur européen, le Nord-Ouest*.

a) Du point de vue démographique, l'Europe est un foyer de peuplement ancien et puissant mais qui se caractérise depuis la fin du 20^{e} siècle par une baisse de la démographie et des migrations de l'est et du sud vers l'ouest.

b) L'Europe est aussi un centre économique mondial ancien, porté par une population importante. Elle se caractérise par un niveau de développement haut, qu'atteste un IDH haut quoique accusant des variations avec un gradient du nord-ouest au sud-est, une industrialisation ancienne tandis que l'économie se tourne aujourd'hui vers le secteur tertiaire.

c) Du point de vue géographique, il n'y a aucune unité physique, ni climatique, le relief est très contrasté à l'ouest quoique la plaine court du nord-ouest vers l'est et les discontinuités physiques s'effacent vers l'est.

d) L'unité culturelle et historique est souvent avancée par une origine indo-européenne, la référence antique (Grèce et Empire romain), le mélange des peuples des branches latine, germanique et slave, l'impact d'une culture chrétienne malgré l'importance de l'athéisme et des minorités, une histoire et une civilisation ancienne et marquante grâce à l'écrit, le nombre important d'espaces transnationaux du fait de l'économie (des ressources sous-terraines, des fiscalités complémentaires), de l'histoire (la superposition de pouvoirs territorialisés, le déplacement de frontières d'État).

e) Il est rappelé que le continent a vu naître la démocratie, dans la Grèce antique. Au-delà, démocratie et parlementarisme dominent, tandis que l'on retrouve des résidus monarchiques dans de nombreux États. L'Europe se caractérise aussi par la multiplicité des

États, tandis qu'on admet une stabilité relative des formations politico-territoriales à l'Ouest, l'instabilité et des États récents à l'Est.

f) L'organisation spatiale de l'Europe oppose Ouest et Est. Le continent est ouvert à l'est, strictement bordé à l'ouest. L'identité européenne faiblit d'ouest en est et on admet l'existence d'un centre, d'un noyau européen et donc d'une périphérie.

Le centre est reconnu au Nord-Ouest de l'Europe, suite notamment aux écrits de Braudel. Les périphéries sont donc au sud et à l'est. S'il ne fait pas de doute que Nord et Sud, germanité et latinité, font l'originalité de l'Europe, malgré les différences flagrantes qui les séparent, l'importance de la Méditerranée dans l'histoire européenne, de l'Antiquité à son déclassement après la Renaissance, empêche toute exclusion de ce « Sud du Nord ». Le gradient d'européanité court donc du nord-ouest au sud-est.

Pour Le Goff, la périphérie la plus importante, mais aussi la plus ouverte et incertaine est à l'Est. Au Moyen Âge, la « périphérie est une histoire d'occupation et d'exploitation du sol, donc de démographie et d'économie, d'urbanisation, de système social et politique » (LE GOFF et *al.*, 1999, p. 149). La ligne de fracture capitale encore aujourd'hui en Europe se situerait là où se sont affrontés les germains et les peuples venus de l'est, les slaves notamment : là se séparent chrétienté latine et grecque, Europe de Rome et Europe de Byzance. « En deçà, la Pologne, l'État tchèque et la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, la Croatie ; au-delà les régions occidentales de l'ancien Empire russe et soviétique et la Russie, la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie, la Macédoine et la Grèce » (*id.*, p. 150).

g) L'Europe s'identifie à ses villes, leur stabilité, leur nombre, leur densité, la part majoritaire des villes moyennes et petites et l'absence de très grande ville. Les caractères de l'urbanisation européenne viennent de la démographie européenne, c'est un continent plein très tôt, les villes émergent tôt et produisent un semis dense dans un contexte où les moyens de transport sont limités. L'espacement moyen entre deux villes est de 16 km (PAQUOT, 1996, p. 88). Cette densité de villes produit de toute évidence une société particulière. Là aussi, les limites de cette configuration sont à l'est et non au sud. La trame des villes est plus distendue, plus équilibrée à l'Est où l'urbanisation a été tardive, tout comme le peuplement qui a été largement le fait de la colonisation des germains sur les terres slaves.

Chacun de ces caractères européens est défini à partir du cœur de l'Europe et peut être nuancé par l'hétérogénéité du continent et dans un gradient entre le nord-ouest et l'est et le sud-est.

Cette hétérogénéité se retrouve dans la densité du peuplement, la diversité matérielle, physique. L'aspect fragmentaire de cette péninsule se reproduit à toutes les échelles et dans tous les domaines : dans l'interpénétration entre terre et mer dictée par des lignes de cotes très fracturées, surtout à l'Ouest, et au final très longues en kilomètres, dans le relief, dans le polycentrisme des villes, des pouvoirs, des nations et peuples et qui laisse « autant de possibilités de recréer des *logiques unificatrices et centralisatrices* » (GRATALOUP, 1993, p. 100).

1.1.2. La situation d'abri : une société prospère

La situation de finisterre et la forme péninsulaire définissent une situation d'abri et, dans le même temps, cette relation ténue entre terre et mer rend le continent très ouvert. Une civilisation a pu ainsi prospérer à l'abri des invasions venues de l'Est, tout en multipliant les relations extérieures, les échanges jusqu'à partir à la découverte du monde.

En Eurasie, C. Grataloup identifie la situation de l'Europe à un « angle protégé » (GRATALOUP, 1993, p. 181) qui s'ouvre sur une zone continentale qui, elle, subit les incursions répétées de la population nomade des steppes venant de l'Est. Cette configuration permet de lire la répartition des organisations politico-territoriales. Des empires se constituent et font face à ce front de l'Est instable. Plus à l'ouest, la fragmentation débute. Des États forts tendent à fixer leurs frontières face aux empires qui tendent à croître lorsqu'ils ne sont pas menacés sur le front oriental. Les États protègent un cœur européen au polycentrisme exacerbé composé de villes et d'États de petite dimension. Aux extrémités de la péninsule, les limites des États forts et anciens ont été dictées par les mers à l'Ouest et l'espace polycentrique à l'est.

On a donc trois structures en interaction et qui se déforment.

a) Un modèle centre-périphérie où le polycentrisme s'épanouit, protégé par les États.

b) Une dissymétrie est-ouest.

c) Un espace polycentrique localisé entre deux pôles constitués au Moyen Âge, le Nord-Ouest de l'Europe et le Nord de l'Italie.

Paix et prospérité

La position d'abri suppose la paix et donc la prospérité, le développement économique et démographique allant de pair.

L'Europe est considérée comme un monde plein qui dépend, jusqu'à la Révolution industrielle, des terres (LIVI BACCI, 1999, p. 34), et se traduit par l'occupation du sol. Le développement agricole jouit de la paix, tandis que les grandes plaines fertiles s'étendent du Nord-Ouest de la France à la Russie (*id.*, p. 37). Selon Malthus, l'agriculture favorise l'enracinement, d'autant que l'abondance de terres fertiles pour une faible somme est un facteur de peuplement (*id.*, p. 33).

La dynamique démographique ne se dément pas et, sans innovation, la productivité stagne, tandis que la population triple de 1000 à 1800 (*id.*, p. 39) et nécessite donc l'expansion de l'espace cultivé et une occupation humaine toujours plus dense. Les points de peuplement se multiplient (châteaux, monastères, villages, municipalités) et guident les défrichements, une mise en culture autour, et une colonisation des terres, jusqu'alors incultes, par la bonification des espaces ingrats et l'extension sur les bois et forêts.

L'occupation du sol, la démographie et le rôle des institutions

À l'échelle du continent, le peuplement évolue du sud vers le nord puis vers l'est (*id.*, p. 36), et des espaces ouverts favorisés par les fleuves, vers les espaces plus continentaux et difficiles d'accès. Ce peuplement se double donc de la propension à l'échange dans un espace diversifié, et où, se développent des produits extra-agricoles.

La *sédentarisation des populations* et notamment des paysans, gardiens de la terre, est un *facteur de stabilisation et d'expansion des pouvoirs*. Ce *monde plein garantit de surcroît une occupation physique et politique du territoire*. Dans le même temps, ces pouvoirs favorisent tous la stabilisation des hommes notamment par des lois et coutumes. La *féodalité*, les règles de transmission des biens et d'exploitation des terres par les communautés, tendent à *lier l'homme à la terre et à assurer ainsi production, paix civile, stabilité politique, et fixation des frontières vis-à-vis de l'extérieur*.

Par exemple, les germains, poussés par l'indivisibilité des terres, ont colonisé les terres slaves à l'Est. Les règles des institutions rejoignent les préoccupations économiques et

politiques qui dépendent largement de la démographie. La démographie quant à elle est déterminée par la cellule familiale et, les familles romaine et germanique accusent une relative faible natalité. L'Empire carolingien appuyé par les lois de l'Église crée un modèle démographique expansif, la famille nucléaire (BARDET et *al.*, 1997, p. 165). Au 11e siècle, l'Église interdit la polygamie, institue le mariage et son indissolubilité, contraint à l'exogamie qui contribue à défaire le communautarisme et favorise la paix. À partir du 17e siècle, lorsque les terres manquent, l'Église romaine use de moyen contraceptif par ses règles et l'Europe, contrairement au monde russe se caractérise par le mariage tardif et le célibat.

L'ensemble des institutions en Europe, aussi nombreuses soient-elles, fondent donc un aspect fondamental de la société en formation : une dynamique démographique à l'origine d'une occupation du territoire dense.

1.1.3. La dorsale européenne : une structure spatiale médiévale

La structuration de l'Europe selon le modèle centre-périphérie met au cœur du dispositif le polycentrisme qui transgresse toute unité politique, à l'image de l'identité de l'Europe. La dorsale européenne s'est constituée au Moyen Âge et est représentée, chez les historiens et les géographes, comme le noyau dur de l'Europe.

Les deux pôles de la dorsale européenne

La thèse émise en 1949 par Braudel (BRAUDEL, 1966) suggère un déplacement du centre de gravité du continent de la Méditerranée au Nord-Ouest, au 16e siècle, après des siècles d'échanges entre Nord et Sud de l'Europe, sans qu'aucun des pôles ne prenne jusqu'alors le pas sur l'autre. Les voies des échanges ont fait émerger une densité de villes extraordinaire extraites de tout pouvoir unifiant. La situation de ce courant d'échange est conditionnée par ces deux pôles, par les États forts autour qui contraignent le cheminement des échanges, par les civilisations autour et extérieures à l'Europe qui suggèrent une complémentarité des productions des États et empires entre Nord et Sud.

Pour Braudel, les villes profitent de leur souplesse et de leur plasticité, tandis que l'État demeure une machine lourde et massive, difficile à mettre en mouvement (BRAUDEL, 1979). États et villes, souvent opposés, sont ici des complémentaires indispensables. Les deux pôles de l'Europe contrôlent l'échange et accusent un développement agricole et industriel marqué notamment avec la production de draps.

Le Sud sera détrôné par le Nord au 16e siècle car, ce pôle a une fonction de synapse et non de centre (GRATALOUP, 1993, p. 179). Dès que cette fonction est mise à mal, lorsque les échanges avec le Sud s'arrêtent, le pôle méditerranéen sombre irrémédiablement.

L'organisation d'une économie-monde

L'espace rhénan est formalisé cartographiquement par les géographes. Juillard et Nohn confrontent l'espace européen contemporain au modèle centre-périphérie, puis Brunet met à jour la célèbre « banane bleue ». Ils se conforment à l'analyse de Braudel qui décrit l'économie-monde en Europe par des « zones à la Thünen » (BRAUDEL, 1979, p. 26). Le cœur définit une « brillante périphérie », composée de ce réseau de villes proches, et de marges.

Cette organisation tend à faire profiter le centre seul (GRATALOUP, 1993, p. 187). La densité des villes est un véritable moteur entraînant tout le système : il oblige le cœur, la

ville au centre de l'économie-monde, à battre plus vite que les autres villes concurrentes, les brillants seconds, qui sont en mesure de la remplacer. Les « primautés urbaines se succèdent » (BRAUDEL, 1979, p. 24) à l'intérieur des deux pôles : Bruges, Venise, Anvers, Gênes, Amsterdam, Londres sont tour à tour des centres de l'économie-monde.

Réseaux de villes et État

Enfin les États prendront le dessus, comme dans la course entre le lièvre et la tortue. L'Europe se constituera en une mosaïque d'États qui rend archaïque le modèle de la cité-État ou de la ville libre indépendante. La force de l'État, sa lourdeur, va produire de véritables capitales, proportionnelles à la richesse de l'État dont elles sont à la tête, sur lesquelles des villes, dont la force ne dépend que des échanges et de l'extérieur, dans un climat de proximité et de concurrence, ne peuvent s'aligner car elles ne peuvent pas autant accumuler.

La *rupture quantitative correspond à une rupture historique et géographique* liée aux origines de la ville et aux sources de sa puissance. Elle correspond par ailleurs à une opposition commune entre réseau et territoire, entre ville et État, entre une territorialisation expansive à vocation universelle et une autre délimitée.

La dorsale représente pour beaucoup l'essence européenne, associant latinité et germanité, constituant le paroxysme du pluralisme des pouvoirs et du polycentrisme par la densité des villes. Elle indique aussi la charnière entre Est et Ouest de l'Europe, entre Empires et États, entre comportement autoritaire et libéral (DRAUS, 2009, p. 227).

Ce point de vue est si répandu qu'il paraît dogmatique : on ne peut décrire l'Europe sans se référer à ce polycentrisme et donc au passé médiéval. Pour Moriconi-Ébrard, c'est une vision « passéiste » qu'on a de l'Europe et des villes (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 246).

1.2. L'Église à l'origine de l'Europe : entre unité et pluralité

L'Église romaine s'impose face aux souverains temporels au 11e siècle et va fonder une société originale, fondée sur l'unité dans la différence.

1.2.1. L'idéologie de la division en Europe

Le morcellement des pouvoirs dans le système féodal correspond à une fragmentation horizontale de l'Europe doublée d'une fragmentation verticale. Il s'explique par la relation à l'altérité en Europe qu'a introduite l'Église de Rome au 11e siècle, réglant le conflit avec les pouvoirs temporels.

La logique de concurrence et de contre-pouvoir binaire : l'organisation en damier

Dans ce monde plein, la proximité entre les lieux de peuplement implique que l'altérité est identifiable et se situe aux portes de la communauté. Dans d'autres configurations géographiques, l'altérité sera identifiée par une distance importante, un espace désert séparant les individus ou les groupes. La proximité nécessite le recours à d'autres procédés de différenciation, des marqueurs de différences matérialisés par le paysage, les symboles, la monnaie, les lois et les modes d'organisation de la communauté, une administration, un droit, une fiscalité et des règles d'organisation de l'espace et de la société particulièrement évolués. La multiplicité des groupes est un moteur d'innovation et indique une relation de compétition.

Cette logique de compétition correspond à celle des contre-pouvoirs. Elle prend exemple sur le premier des contre-pouvoirs, une concurrence entre deux pouvoirs qui se réalise à l'échelle du continent : la séparation entre le temporel et le spirituel, l'Église et l'empire.

Elle est formulée par le pape Grégoire VII (1073-1085) et la réforme dite grégorienne. Celle-ci est l'aboutissement de plusieurs décennies de conflits avec les pouvoirs laïcs. Dès le schisme de 1054, l'évêque de Rome devient le seul garant de la chrétienté en Occident. L'objectif est de se constituer en institution séparée, d'une part car la collusion avec les laïcs devient une menace pour l'Église et pour ses biens et, d'autre part, pour donner à l'Église un pouvoir universel, en faire une entité politique et juridique identifiable et indépendante, et la placer au dessus des pouvoirs séculiers, empereur, rois, seigneurs féodaux.

La communauté chrétienne vise l'universalité et le pouvoir en Europe « est un et divisé » : théologiquement un par la chrétienté mais fonctionnellement divisé (DRAUS, 2009, p. 37). Par cette séparation entre temporel et spirituel, l'empereur est mis dans le même sac que les autres pouvoirs.

On ne sait si cette logique de division émerge de comportements anthropologiques mêlés, entre latins et germains, après la chute de l'Empire romain et qui a pris forme dans le féodalisme, et que l'Église aurait formalisé, ou si, au contraire, le cadre formel défini par l'Église au 11^{e} siècle aurait donné corps au pluralisme à toutes les échelles et dans tous les domaines de la vie sociale.

Il n'en demeure pas moins que cette division première créée par le pape mène à formaliser et assumer consciemment toutes les autres divisions : corps et esprit, spirituel et temporel (DRAUS, 2009, p. 13), contenu et contenant…

L'altérité sur un plan horizontal prend sens sur une altérité dans un plan vertical : il y a mosaïque et superposition des divisions. Ainsi, l'opposition entre pape et empereur à l'échelle européenne, va se répéter aux autres échelles : les États, les cités s'opposent et nourrissent ainsi les tensions qui les opposaient déjà à leur niveau, puis les groupes et communautés à l'intérieur des villes se confrontent avec, par exemple, la constitution de factions guelfes, parti du pape, et gibelines, parti de l'empereur, dans les villes italiennes.

La structuration du territoire et de la société en damier, dans une opposition deux à deux, se reproduit à toutes les échelles.

Dans ce cadre, l'espace rhénan accuse la superposition de deux pouvoirs universels qui s'affrontent suivant cet axe, la papauté à Rome et le cœur du Saint-Empire romain germanique et aucun pouvoir universel ne pouvant s'établir, les pouvoirs urbains émergent dans ce vide politique, et donc au plus près de la société civile. Au contraire l'État a pu s'intercaler entre les souverains universels et les différents types de communautés auto-organisées et puissantes émergeant « du bas ». Il s'est réalisé face à des contre-pouvoirs plus hauts qui l'englobaient, et d'autres, plus bas, que l'État intégrait, mais capables de s'en détacher, de le dépecer. L'émergence de l'État était exclue au niveau de la dorsale où l'affrontement entre deux universalismes ne laissait pas de place à un pouvoir temporel de dimension médiane. Seuls les pouvoirs fragmentaires pouvaient voir le jour.

La division au nom d'une instance tierce : l'Église

Néanmoins, cette division ne se joue pas seulement à différents niveaux et dans des rapports d'égalité et de concurrence. Elle se réalise au nom d'une instance supérieure qui justifie la division. L'Église ne se pose pas à égalité avec l'empereur, mais va le dominer : la

révolution pontificale introduit cette structuration des relations qui fait l'originalité de l'Europe.

L'Empire romain est divisé en 395 entre Rome et Constantinople, Rome est mise à sac par les Wisigoths en 410 et tombe définitivement en 476 tandis que Byzance demeure. La fin de l'Antiquité est fixée au 5e siècle, entraînant la désorganisation politique de l'Europe. Seule la religion chrétienne maintient une unité, morale, et l'Église se constitue en institution, reprend en partie la symbolique impériale.

La réforme grégorienne du 11e siècle, plus que d'opposer l'Église au pouvoir laïc en instaurant la séparation, la place au dessus et détient le pouvoir spirituel et temporel. En effet, le pape est la seule source de légitimation du pouvoir. Il couronne l'empereur, et celui-ci n'ayant pas le pouvoir spirituel, se trouve au même niveau que l'ensemble des souverains temporels. Ceux-ci ont recours au pape pour légitimer leur pouvoir. La concurrence entre les pouvoirs se réalise sous l'égide du pape, l'instance supérieure : les souverains se trouvent dans une situation inédite. Pour s'imposer et appuyer leur pouvoir, ils doivent se montrer « plus chrétiens que le pape ».

Cette situation fait de l'Église la première des institutions européennes et le pouvoir spirituel se double du pouvoir temporel. Dès lors, elle devient la plus grande puissance financière et foncière d'Europe. Elle finance les Croisades, la guerre contre les hérétiques, la construction des cathédrales, la fondation des monastères... L'Europe naît et se structure alors selon cette logique du damier, tandis que la révolution urbaine débute en Europe.

L'Europe se caractérise ainsi par une division horizontale et verticale constituée par au moins deux strates, la chrétienté latine et les différents types d'États équivalents, contrairement à une organisation de type impériale qui suppose « une réduction de l'échelle géographique » (GRATALOUP, 1993, pp. 163-164). L'Église est néanmoins un type d'empire, puisqu'elle a une vocation universelle, mais a réussit à s'accommoder des structures préalables, féodales, supposant une organisation au niveau le plus bas, local, sur laquelle elle s'impose.

Pluralité dans l'unité font l'originalité absolue de la civilisation européenne qui naît au 11e siècle.

1.2.2. Les lois de l'Église garantes de la paix et de l'unité européenne

La papauté a institué la paix par le droit, permettant la prospérité de l'Europe. Le droit a connu un développement exceptionnel : il donne les moyens à l'Église de gouverner toute la société civile et fonde la civilisation européenne.

La paix de Dieu suspend les hostilités les jours de fêtes. Car les guerres privées de féodaux ravagent les terres tandis que les paysans et les ecclésiastiques subissent les exactions des seigneurs. Paysans, moines et marchands ont pu investir et ainsi améliorer l'agriculture, les techniques artisanales et le commerce : ce furent de véritables « révolutions urbaines et rurales » (BERMAN, 2002, p. VIII). Ainsi, on remarque que les foires s'organisent à proximité de la cathédrale, du monastère. L'Église protège donc le commerce, la richesse, l'argent, la vie économique.

L'Église impose le célibat : elle peut ainsi s'enrichir en exploitant la terre, et pérenniser l'appropriation de ces biens. La séparation entre laïcs et ecclésiastiques, formalisés par le célibat, protège de toute règle de succession : la séparation des hommes a pour objectif la séparation des choses.

Enfin, ces nouvelles règles instituées par l'écrit supposent un autre fondement de la tradition juridique occidentale : le serment collectif que ce soit pour la paix ou la soumission aux règles de Dieu. Plus que le contrat mutuel instauré entre deux individus dans le cadre de la féodalité, l'Église établit ainsi l'organisation collective par serment au nom d'une instance tierce, non matérialisée mais bien réelle, représentée par les gardiens des textes de loi, et qui donne conscience d'un Bien collectif à atteindre.

Ces règles ont un impact direct sur tous les domaines de la société civile et même constituent des modèles pour les institutions temporelles. Par exemple, l'idéal collectif se reproduira dans l'organisation des cités.

L'originalité de l'Europe n'est pas dans une unification absolue mais dans un équilibre des puissances, une séparation garantie par une équivalence des forces, par un accord mutuel au nom de l'instance tierce, transcendante. Elle a garanti la paix et la prospérité du continent.

Cette instance instituant l'unité et l'équilibre de pouvoirs pluriels a été représenté d'abord par l'Église pendant des siècles. Elle a donc été mise à mal par les États impérialistes qui ont souhaité réduire la division, à la fois verticalement et horizontalement. Au contraire, *l'équilibre des États semble correspondre à l'héritage européen*.

2. Une Europe des États

L'unité politique de l'Europe en cours se réalise alors qu'un processus de fragmentation touche un grand nombre d'États qu'attestent des revendications nationalistes (Italie, Belgique, Espagne…). L'unité en Europe appelle t-elle la différenciation?

2.1. L'Europe institutionnelle : de l'unification à la crise

D'abord fondée comme une institution à vocation économique, l'Europe assure désormais une présence politique face aux autres puissances du monde. Mais une institution à plusieurs têtes qui répond à une représentativité égale des États qui la composent. Le problème des limites se pose de façon aigüe dans le processus d'intégration à l'Union européenne : la division du pouvoir nuit à son gouvernement.

L'unité s'est imposée suite aux guerres mondiales qui ont divisé l'Europe et l'ont durablement affaiblie. La CECA, première institution européenne est créée en 1951 et se compose du noyau dur en Europe de l'Ouest : la France, l'ex-RFA, l'Italie et les pays du Benelux. Plusieurs vagues d'intégration se succèderont, tandis que la CECA se doublera d'institutions européennes diverses, telles la CE, la C.E.E.A. (Communauté européenne de l'énergie atomique dite Euratom) et la CEE (Communauté économique européenne) établies au traité de Rome en 1957, enfin l'UE en 1993 suite au traité de Maastricht de 1992. Ces institutions accumuleront toujours plus de compétences, affirmant des liens plus ténus entre les États et conservant l'objectif d'une union politique.

La première période d'adhésion date des années 1970 et 1980 : Royaume-Uni, Irlande, Danemark (1973), Grèce et Espagne (1981), Portugal (1986). En 1995, la Suède, la Finlande et l'Autriche intègrent l'Union européenne. La Communauté passe de 15 à 27 États entre 2004 et 2007 : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Malte et Chypre (2004) ; Roumanie et Bulgarie (2007). Désormais l'intégration est plus difficile, l'extension de l'UE est de plus en plus critiquée voire désavouée par les citoyens comme on

l'a vu lors du référendum sur l'adoption de la Constitution. On propose notamment différents niveaux d'intégration, de la simple coopération à des extensions successives.

Le problème des limites est donc concret. S'il ne se pose pas au nord, au sud, à l'ouest (FRÉMONT, 1993, p. 1) où la péninsule est bordée par les mers et océans, la question de l'Est est occultée jusqu'en 1989 alors que l'opposition entre capitalisme et communisme n'est plus pertinente. Pour Jean Monnet fondateur de la CECA, la première communauté est « fixée par les autres », après 1989, tout le monde peut en faire partie (FOUCHER, 2000, p. 34).

Paradoxalement, à mesure que l'Europe unie s'étend, elle est de plus en plus hétérogène (*id.*, p. 101). Des différences autrefois majeures sont écartées, comme celles reconnues entre Nord et Sud, pour laisser place à d'autres. On reconnaît un noyau dur européen au Nord-Ouest, depuis les démocraties les plus tranquilles en Scandinavie (*id.*, p. 4) alors qu'au sud-est, les Balkans connaissent l'émiettement maximal et les nationalismes latents font craindre encore des guerres. L'UE porte de plus en plus atteinte à l'image traditionnelle de l'Europe et ces craintes sont largement liées au symbolique. La crainte de l'intégration s'est sans cesse répétée dans l'histoire de l'Europe institutionnelle : les arguments étaient économiques quand il s'agissait de l'Espagne ou du Portugal, ils appellent aujourd'hui au fait culturel ou religieux.

Autre crainte : le fédéralisme. D'aucuns supposent qu'il est un modèle optimal dans une démocratie et signe la solution pour construire une l'unité politique, court-circuitant l'État. La définition de territoires de gabarit européen (NUTS, nomenclature d'unités territoriales statistiques), répondant à des normes communes, la politique de décentralisation, le modèle allemand toujours cité, semblent s'inscrire dans cet idéal. Or, les avis divergent car l'Union européenne présente des États qui s'opposent totalement dans leur gestion territoriale et administrative[3].

La construction d'une Europe politique remet à jour une tendance historique du continent : le morcellement.

2.2. Le morcellement des États pour l'équilibre européen

Des tentatives d'unité destructrices : les empires contemporains

Dans toute l'histoire européenne, la constitution des États, hormis dans les périodes courtes où des empires autoritaires se sont imposés comme l'Empire napoléonien ou les empires allemands, illustre une période d'unification des peuples identifiés et de séparation des territoires.

En 1871, le Congrès de Berlin simplifie la carte de l'Europe où l'on ne compte que 14 États. Le modèle de l'État moderne domine mais il conserve une vocation impériale, celle de s'étendre au détriment des autres. Pour Foucher, entre 1848 et 1914, « l'identité unifiée de l'Europe a un visage impérial », un empire peut faire émerger l'Europe (FOUCHER, 2000, p. 42). Mais, l'unification se réalise par la force et par la réduction des identités selon la logique impériale contraire à celles des peuples et des nations empreints de l'idéal d'État-nation développé au cours du 19e siècle.

L'État, appui ou rival de l'Europe ?

Cette logique territoriale débouche sur la Première Guerre mondiale : Duroselle affirme qu' « entre 1914 et 1918, il n'y a plus d'Europe », les intérêts nationaux dominent.

[3] Voir à ce propos le Chapitre II.

Les 19e et 20e siècles se caractérisent par la recherche d'une correspondance entre le peuple et le territoire. Ces deux siècles sont ceux de la frontière et de l'État-nation et se confrontent largement au problème de l'identité : les différents congrès et traités[4] faisant suite à des guerres entre impérialismes répondent à cette problématique. Certains peuples émergent et d'autres disparaissent, il en est de même des territoires[5] ; ou encore le territoire de certains peuples sera si décalé qu'il ne correspondra plus au territoire originel comme c'est le cas pour la Pologne et l'Allemagne. Ce phénomène concerne surtout l'Europe continentale et non l'Europe des extrémités, à l'ouest. Au cœur du continent, les peuples sont enserrés entre divers empires où il s'agit de se faire une place.

Le continent recherche donc un équilibre qu'il trouvera suite aux deux guerres meurtrières et qui ont détrôné l'Europe : la fixation des États et le respect des frontières sont alors une nécessité. Ainsi, l'Europe se fragmente : elle compte 26 États après le traité de Versailles en 1918, 54 en 1998 (*id.*, p. 42).

Les conséquences de cette période sont importantes : le morcellement est inéluctable. Toute unité européenne doit se garder de l'impérialisme trop néfaste d'où l'originalité de la formation européenne.

Le morcellement va se poursuivre : la montée des nationalismes et des régionalismes s'enregistre partout en Europe alors qu'il constitue un « archaïsme » (FRÉMONT, 1993, p. 3). D'autant que cette émergence des peuples ne s'inscrit pas dans l'objectif de favoriser une Europe des régions mais signe davantage une crise de la nation et de l'État. On revient au local, au regroupement le plus proche de l'individu, à une territorialisation qui émerge du « bas ». Ces mouvements se repèrent bien sûr dans les États les moins stables, comme dans l'ex-Yougoslavie, mais aussi dans les États plus anciens contraints d'établir des statuts d'autonomie.

Mais au nom de quelle instance supérieure se réalise le pluralisme ?

La recherche d'une instance tierce pour surplomber la pluralité : une crise européenne

Berman voit dans l'amoindrissement du pluralisme, notamment dans le domaine du droit, une crise occidentale (BERMAN, 2002, p. 49). Pour lui cette pluralité s'est maintenue dans l'histoire occidentale, par l'institution ecclésiastique d'abord, puis dans une « invisible unité religieuse et culturelle » surplombant les États nationaux.

Dans le domaine du droit, « la tradition juridique occidentale a toujours été dans la dépendance de la croyance en un corps de droit existant au-delà des plus hautes autorités politiques : la loi divine, la loi naturelle, puis les Droits de l'Homme ». Cette autorité transcendante a garanti la vitalité de systèmes autonomes de lois, dans les communautés internes (cités, régions, syndicats) aussi bien que dans des communautés qui enjambent les frontières nationales (réseaux commerciaux et bancaires, agences internationales, confessions religieuses).

La crise viendrait de la disparition de cette unité dominant les États et, avec elle, de ces formes communautaires et d'un pluralisme se réalisant à tous les niveaux de la société. Elle se solde par la recherche de nouvelles formes d'unité à l'échelle mondiale (*id.*, p. 60) et

[4] Diète de Ratisbonne en 1803, Congrès de Vienne en 1815, Congrès de Berlin en 1878, traité de Versailles en 1919, traité de Sèvres en 1920, traité de Lausanne en 1923, pacte balkanique en 1934…

[5] Des territoires vont parvenir à s'élever au rang d'État (Estonie, Lettonie, Finlande, Turquie, Tchécoslovaquie), tandis que des territoires historiques vont au contraire disparaître (Dalmatie, Bohême, Moravie, Silésie, Bessarabie, Poméranie, Prusse, Ruthénie, Livonie)

en même temps inséparable de la recherche d'identité par une rétractation des individus vers des formes d'unité plus certaines, plus faciles à identifier, plus locales.

La construction de l'Union européenne ne semble pas répondre à cette quête et met d'autant plus en doute l'identité des européens.

La construction européenne : un choix par défaut

Avec la construction des institutions européennes, une veine de travaux entre 1950 et 1960 trouvent une légitimité à l'idée européenne dans l'histoire, au risque d'anachronismes et de simplifications, pour s'adapter à l'idée actuelle de l'Europe (DRAUS, 2009, p. 8).

L'idée d'une unité européenne marquerait les réflexions politiques de grandes figures telles Hobbes, Locke, Rousseau, Saint-Simon, Proudhon, Marx depuis le Moyen Âge (*id.*, pp. 7-26). Pour Draus, les réflexions sur l'Europe doivent s'analyser dans le contexte de leur écriture : ces grandes figures suggéraient davantage une paix par l'équilibre des puissances. Ils avaient ainsi une conscience claire de l'essence européenne, une unité dans le pluralisme.

Par cette relecture des auteurs anciens, on a voulu faire croire à un désir d'unité profond et ancien des européens (*id.*, p. 16). L'idée européenne en une Union d'États dotée de pouvoir réel émerge dans le contexte contemporain de l'effondrement des pays européens après des siècles brillants et même, une domination quasi mondiale au 19e siècle.

Duroselle affirme que les créateurs de l'idée d'une Europe unie « ont vu une Europe déchirée, détruite par elle-même, un vide de puissance à la place de ce qui avait été le centre même de la puissance. Ils ont vu des ruines là où s'est élaborée la richesse. Ils ont vu se dresser autour de l'Europe, aux États-Unis et en URSS, deux pouvoirs qui, à des degrés divers, menaçaient d'absorber l'ancien foyer de la civilisation. Il leur est venu […] l'idée féconde que seule l'union des Européens empêcherait cette absorption » (*id.*, p. 20).

Pour Berman, la légitimation par l'histoire advient quand on veut changer la loi et légitimer ainsi une autorité (BERMAN, 2002, p. 35) : car reconnaître la loi c'est reconnaître l'institution qui la produit et accepter de s'y soumettre. Toutes les révolutions occidentales se sont en effet tournées vers le passé pour s'affirmer. La construction de l'Europe prend donc un sens bien profond : elle répond au besoin de cette institution englobante qui fait défaut. Toutefois l'unité politique est contraire aux principes de la pluralité et les européens semblent bien l'exprimer : ils recherchent davantage un idéal ou une idéologie qu'ils recherchent -que l'on retrouve dans l'écologie, le développement durable… et qui suppose un retour à un mode de vie préalable aux années 1970- qu'une unité réelle et établie qui plus est sur les territoires, alors que la relation entre peuples et territoires a toujours été une source de conflits en Europe.

Les rouages de la construction européenne ont permis d'établir une chronologie significative. Entre le 19e et le 20e siècle, l'Europe est passée du cœur du monde facile à identifier, à un espace de l'entre-deux où l'on tente de former une unité territoriale et politique qui ait sa place dans un concert des puissances en renouvellement : l'émergence de nouvelles puissances s'oppose au monde qu'ont construit les européens à leur apogée.

Contrairement au 19e siècle tout puissant, l'Europe ne se définit plus par sa force, par son moteur, par sa centralité, mais par l'extérieur, en négatif de ce qui n'entre pas dans les autres cœurs du monde : l'UE tend à s'agrandir, pour être plus forte, au détriment de son identité et de son unité. Cette évidence explique les innombrables écrits sur l'Europe qui soulignent sans cesse cette incertitude des limites : c'est que l'Europe n'a plus de cœur, n'est plus un centre. Et c'est effectivement *depuis qu'elle n'est plus un centre que l'Europe tente de*

se construire, *d'avoir une existence institutionnelle alors qu'auparavant sa réalité n'a jamais fait de doute*. La volonté d'unité est donc un choix par défaut.

Ce brusque changement de situation de l'Europe dans le monde est un véritable traumatisme, d'autant que les européens en sont coupables. La pluralité a fait leur force puis leur faiblesse. Les ambitions impériales unificatrices, issues de la logique territoriale des États en cours d'établissement en Europe au 19e siècle, ont mis en péril le continent : l'unification politique est une menace à écarter.

L'unité ne peut se faire que dans les autres domaines, les États demeurent. Et notamment, c'est une unité dessinée par les villes. Les historiens comme les géographes s'accordent sur le fait que les villes font de l'Europe une « entité historique distincte » (BENEVOLO, 1993, p. 9), une aire géographique différenciée.

3. L'Europe dans ses villes : une description centrée sur les origines et le Nord-Ouest européen

La description de l'Europe par ses villes est le lieu de rencontre par excellence de la géographie et de l'histoire. Les deux disciplines peuvent y prendre un autre sens. La géographie assumerait sa part historique : elle est en effet du « temps long encore présent » selon Vidal de la Blache (GRATALOUP, 1996, p. 11), une science du temps long puisque l'espace a cette capacité de conserver les marques du passé. Les périodes historiques admises pourraient être éclairées ou redéfinies par l'objet, les villes européennes. Il n'en est rien. Les deux approches demeurent largement distinctes.

Comment historiens et géographes croisent les deux objets, ville et Europe ? Et surtout comment ce croisement se traduit. En effet, ce sont des structures urbaines et des répartitions à l'échelle du continent, un processus, et des objets matériels.

L'Europe par ses villes est décrite au travers de ses origines et donc de l'histoire, ce qui en vient à réduire l'identité du continent au Nord-Ouest.

3.1. Une géographie du peuplement européen attentive à l'histoire

Foyer de peuplement, le taux d'urbanisation en Europe est plus bas qu'en Amérique du Nord, en Asie, en Océanie alors que le continent a la réputation d'être très urbanisé. Cela tient à l'unicité de l'urbanisation européenne : la densité des villes et un cadre naturel peu hiérarchisant (PAQUOT, 1996, pp. 88-89).

La géographie fait apparaître les continuités et discontinuités du peuplement européen. Des éléments sont particulièrement structurants : physiques, notamment le relief, les fleuves et les côtes ; politiques, historiques et économiques, les capitales, les conurbations, la trame.

3.1.1. Les grands traits du peuplement européen

L'évolution du peuplement

La densité de population est élevée et se caractérise par une relative *homogénéité* (PAQUOT, 1996, p. 88). Les seules exceptions sont les densités moindres reconnues au

niveau de la coupure alpine, des extrémités septentrionales, des vides autour des grandes villes et la densité extrême de l'axe rhénan.

Le peuplement au cours du temps a d'abord privilégié la Méditerranée, puis les fleuves, les routes, les côtes et enfin l'intérieur des terres, suivant la direction du nord et l'est de l'Europe. Certaines de ces situations se repèrent encore aujourd'hui.

Les historiens identifient la période médiévale pour la mise en place de la trame dense de villes et de lieux de peuplement suite à la révolution démographique, agricole, urbaine. Les villes médiévales s'ajoutent aux villes et camps romains, puis dans une seconde vague les villeneuves, les bastides complètent la trame.

Au contraire, à l'époque moderne, la croissance démographique renforce le peuplement existant et la hiérarchisation des lieux, dont certains sont privilégiés notamment par le geste politique. De grandes concentrations peu courantes jusqu'alors, émergent.

L'industrialisation et la croissance démographique à partir du 19e siècle introduisent des changements quantitatifs et qualitatifs décisifs dans le monde urbain : la population urbaine devient majoritaire.

L'urbanisation est un mouvement qui oscille entre *croissance de la population, émergence de nouvelles villes et concentration urbaine*.

Du centre à la périphérie

Les régionalisations de l'Europe décrivent soit une différenciation entre Europe Atlantique, Europe de l'Ouest, du Nord et de l'Est (HALL et *al.*, 1980, p. 88), soit une organisation entre centre et périphérie. Généralement, les deux régionalisations correspondent et se fondent sur la structure première, la dorsale.

Autour de la dorsale, on retrouve un Sud très urbanisé, les extrémités occidentales en marge, une Europe septentrionale contrastée du fait des contraintes climatiques, une Europe orientale organisée par ses capitales émergeant dans une trame de villes moyennes peu hiérarchisées et dont la densité faiblit vers l'Est. L'approche des géographes rejoint celle des historiens : se succèdent un centre, l'Europe des villes, une Europe des capitales, et enfin une Europe périphérique reprenant la tripartition de Juillard et Nohn proposée dans les années 1970 et prévoyant un modèle rhénan, un modèle parisien et un modèle périphérique (PINOL, 2003 [2], p. 606). Elle renvoie aussi à la régionalisation de l'économie-monde de Braudel.

Des éléments structurels à l'échelle du continent

Dans une Europe élargie, d'autres structures émergent.

1) D'abord, une opposition *Est/Ouest*, parfois représenté par un axe Saint-Pétersbourg-Trieste correspond à une opposition entre deux types d'urbanisation, à des comportements démographiques différents (BARDET et *al.*, 1997, p. 577) (LE BRAS, 1997, p. 41), à une armature urbaine plus lâche et plus régulière à l'Est, serrée et tourmentée à l'Ouest. L'Europe orientale et la Russie se sont peuplées et urbanisées plus tardivement et pourtant, le régime communiste, qui ne favorisait guère les grandes villes, a été le cadre d'une urbanisation intense, appui nécessaire de l'État et de l'organisation spatiale de l'économie. En revanche, la périurbanisation actuelle ne s'y vérifie pas : l'espace urbain reste largement contrôlé et l'habitat collectif est privilégié. La structure rhénane ne se retrouve pas non plus à l'Est. L'Europe orientale est davantage continentale et s'illustre par une *logique de bassins* exprimé par cette régularité du semis, qui s'oppose à une *logique de réseau* privilégiant les capitales,

les interfaces telles les frontières, les fleuves, les côtes, les reliefs et toute autre discontinuités naturelle ou humaines.

2) L'Europe est caractérisée par des axes de peuplement : un *axe Nord- Sud* identifiant la dorsale, et un axe transversal *Est-Ouest* illustrant le sens de la colonisation allant de l'Angleterre à l'Ukraine. Ce dernier se dilue à l'Est où les discontinuités sont décidemment toujours gommées contrairement à l'Ouest.

3) L'extension de l'Europe à l'Est amoindrit les différences reconnues au Sud et au Nord. L'Europe méditerranéenne a longtemps été marginalisée par son retard économique et industriel. Le niveau de développement en Scandinavie la rattache au reste du continent, malgré un peuplement discontinu.

4) L'impact de la structure politique peut aussi expliquer la répartition du peuplement. L'espace rhénan guide encore cette lecture en opposant *ville et État* : soit la ville précède l'État, soit l'État précède la ville. L'un ne peut pas se développer avec l'autre (LE BRAS, 1996, pp. 25-33).

Le Bras oppose une structuration « naturelle », émergentielle, autonome, à une structuration volontaire. a) Soit le semis suit les structures oro-hydrographiques ou encore la raison économique. C'est le cas de l'Espagne et de l'Italie. b) Soit le semis est uniforme lorsque l'État est présent comme au nord est de l'Europe et dans l'ouest de la France. c) Sans contrainte physique ni politique, c'est un carroyage de villes peu hiérarchisées comme en Andalousie, en Italie, dans le Nord de l'Europe et en Suisse alémanique[6].

Selon l'échelle et l'époque où l'on se situe, le point de vue adopté, les éléments de structuration et les discontinuités se superposent. Il s'agira de vérifier ces structures ou d'en établir de nouvelles dans l'analyse de nos données.

3.1.2. Des méthodes à la mesure des structures reconnues de l'Europe urbaine

Les méthodes de mesure sur les villes européennes tendent à se concentrer sur des caractères historiques du continent. Le croisement entre l'histoire et la géographie qu'insuffle cet objet, démontre ses limites.

Les petites villes : une caractéristique européenne difficile à mesurer

Le continent est le moins hiérarchisé du monde du point de vue de la distribution des tailles des agglomérations. Cela s'explique par le nombre élevé d'agglomérations qui sont 4,4 fois plus nombreuses qu'aux États-Unis (PAQUOT, 1996, p. 95) et à l'absence de très grandes agglomérations comme on en retrouve dans le monde dépassant 20 ou 30 millions d'habitants (Tokyo, New York…). La *population se répartit donc dans un grand nombre de villes de taille petite et moyenne*.

La hiérarchie des villes repose sur une mesure quantitative. L'accessibilité des données, leur comparabilité demeurent un problème.

Souvent, les mesures portent sur la partie supérieure de la hiérarchie en fixant un seuil[7] : les villes petites et moyennes qui caractérisent le continent sont écartées. Des

[6] Cette tripartition correspond au modèle théorique proposé dans le Chapitre II. et fondé aussi sur le croisement entre la ville et le mode de territorialisation des institutions.

[7] Ainsi, Cattan (CATTAN et *al.*, 1994, p. 43) et Rozenblat (ROZENBLAT et *al.* , 2003, p. 14) s'intéressent aux villes de plus de 200 000 habitants.

géographes (DAVIS, 1969) comme des historiens (BAIROCH, 1985) estiment les tailles des villes des classes inférieures en se fondant sur les tailles des plus grandes et sur des modèles : aucun moyen ne permet de vérifier la pertinence des données.

On voit donc tout l'intérêt de la base de données *Géopolis* sur les agglomérations de plus de 10 000 habitants produite par F. Moriconi-Ébrard, sur laquelle s'appuient en partie les données traitées dans cette thèse.

Système des villes et l'opposition entre centralisation et décentralisation

La notion de système est devenu incontournable notamment en géographie urbaine où elle détrône les mots armature et réseau : l'idée d'un fonctionnement commun et interactif d'un ensemble de villes est souligné. Pour vérifier l'unité européenne, le concept de système a vite été employé à propos : des relations hiérarchiques entre les villes (PUMAIN et *al.*, 1996), des échanges (CATTAN et *al.*, 1994), de la démographie (GRASLAND, 1991), des entreprises (ROZENBLAT et *al.*, 2003). L'approche systémique fonde une littérature immense, au-delà du terrain européen, mais s'applique notamment dans le cadre des États : l'unité est effective dans plusieurs domaines (monnaie, régime politique, transport, distribution et production).

La hiérarchie des villes en Europe européennes est donc souvent étudiée dans le cadre des États, si bien que ses caractéristiques sont expliquées par la structure de ceux-ci et leur rapport au territoire.

On oppose en Europe des États centralisés produisant une hiérarchie inégalitaire, à des États fédéraux produisant une hiérarchie plus aplatie, réduite à un petit nombre de classes de taille distinctes. La primatie est soit due à une réduction territoriale, soit signe l'imposition d'une capitale dans son territoire. Dans un système fédéral, on rencontre davantage une organisation régionalisée et de grandes agglomérations secondaires concurrence la capitale.

Ces deux types majeurs de systèmes urbains s'expliquent-ils par l'État seul, ou sa capacité à intervenir sur une trame urbaine préexistante ? Un des enjeux de cette thèse sera de vérifier le rôle de l'État dans la distribution des tailles des villes.

Pour Dalmasso, un pouvoir fort produit un réseau hiérarchisé et l'anarchie un maillage de villes à rayon local non hiérarchisé (CLAVAL, 1984 [I], pp. 72-73). Vandermotten rapproche polycentrisme et démocratie (ALLAIN et *al.*, 2003, p. 17) et fait ainsi l'éloge du modèle fédéral.

Carol Smith (DE VRIES, 1984, p.89) établit une périodisation à partir des deux structures et différencie ainsi les systèmes modernes des systèmes pré-modernes. Le système moderne présente un système de villes hiérarchisé. Au contraire, le polycentrisme, donc la faiblesse de la hiérarchie, ou alors l'écrasement des villes par une métropole, signent l'immaturité d'un système pré-moderne. La modernité désigne donc une phase de l'évolution des systèmes de villes et correspond à l'affirmation d'un territoire national, d'une unité, comme le veut en effet le terme de système.

Cette opposition renvoie à l'histoire des États. Souvent les pays centralisés se sont constitués tôt, ou alors sont le produit d'anciens empires qui ont subi une réduction territoriale : c'est l'auréole des États autour de la dorsale selon un modèle centre-périphérie en Europe. Au contraire les pays fédéraux se sont constitués bon gré mal gré quand l'Europe se parsemait d'États entre le 19^{e} et le 20^{e} siècle : ils renvoient le plus souvent en fait aux États que la dorsale enjambe. Cette lecture très courante de la hiérarchie urbaine est encore

partiale : elle met au cœur du raisonnement la dorsale européenne et renvoie par ailleurs à une Europe réduite à sa partie occidentale.

Les grandes villes : capitales politiques et conurbations

Seuls les États, mais encore plus les Empires, sont donc capables de produire de grandes villes, les capitales politiques ont accumulé. Elles se situent donc sur les bords de l'Europe : à l'Est, Moscou, Istanbul, à l'Ouest Paris et Londres dépassent 10 millions d'habitants aussi. Pourtant, d'autres formations urbaines que les capitales se rangent parmi les plus grandes villes : les conurbations, plus récentes et souvent dépourvues de fonction politique contrarient l'approche des hiérarchies urbaines et les régionalisations courantes admises de l'Europe.

La répartition des villes en Europe est homogène « sauf dans les conurbations » (ROZENBLAT, 2003, p. 9). Les *conurbations sont décrites comme des anomalies* dans la structuration urbaine prévues par les États, comme si on leur refusait le rang de villes car elles n'ont pas cette fonction politique, ni une justification historique, ni cette centralité associée à la fonction urbaine.

La multiplicité des centres qui les composent déstabilise et met en cause les analyses des hiérarchies urbaines dictées par l'État. En effet, la hiérarchie se fonde sur des villes résumées par des points alors que la conurbation est une aire faite de points. De fait, la coalescence des agglomérations court-circuite la caractéristique européenne, ce semis de villes proches : le polycentrisme est noyé dans la conurbation. La polynodalité nourrit la métropolisation, qui se distingue donc des formes de répartition produites par les États (ALLAIN et *al.*, 2003, p. 38).

Une tendance naturelle à la hiérarchisation ?

Le Bras étudie le peuplement européen en se libérant des frontières pour mieux voir justement leurs effets (LE BRAS, 1996). Même s'il admet des types de peuplement nationaux, on retrouve une diversité de formes de peuplement dans un même État car, d'une part, *le peuplement n'a pas de frontière* et, d'autre part, *il est antérieur à l'apparition de l'État*.

En revanche, la répartition de la population a été davantage soumise à des évolutions de type hiérarchique et ramifié que de type égalitaire. La *hiérarchisation et le déséquilibre du peuplement serait un penchant « naturel »*, vraisemblablement soumis à divers facteurs et contraintes notamment économiques (SALLEZ, 1993). C'est ce qu'indique aussi la plupart des recherches en analyse spatiale. Le système urbain est identifié à un organisme s'autorégulant, s'auto-organisant, de résilient, tandis que des simulations sur les comportements des villes abondent.

Dès lors, l'égalité des villes, qui caractérise les hiérarchies en Europe, n'est pas « naturelle ». Elle serait indiquée par une volonté, politique notamment. Le cas soviétique l'illustre : il s'agissait de limiter les grandes agglomérations et répartir les richesses. Quelques décennies de communisme portent leur fruit puisque cette limitation est considérée comme une cause de la « balkanisation » des territoires lorsqu'ils sont dépourvus d'une capitale primatiale (MORICONI-ÉBRARD, 2004).

L'espace de la dorsale européenne fournit un contre-exemple : un réseau urbain de type égalitaire, est constitué naturellement, sans volonté politique fonde l'unité du territoire.

Les systèmes urbains, alors même que la notion suppose des analyses fondées sur les États, indiquent que la hiérarchie est naturelle et exprime l'unité du territoire. Or, c'est une unité politique, déterminée notamment par une capitale, vérifiée le plus souvent sur un échantillon délimité aussi par l'État. Il n'y a alors rien de naturel dans la hiérarchie des villes.

Le pluralisme en Europe questionne donc les méthodes de la géographie urbaine. Des analyses dans cette thèse s'attacheront à rendre compte de types de hiérarchie, plutôt que d'évaluer les écarts par rapport à un seul modèle établi comme « naturel ».

Le semis dense des villes : la dorsale à l'honneur

La densité du semis des villes en Europe a souvent été mise en valeur par le calcul des potentiels qui lisse la représentation : les outils aident à identifier la dorsale. Pour Le Bras, le calcul des potentiels part d'un a priori, la centralité (LE BRAS, 1996, p. 235). Or, la centralité correspond à un modèle et non à la réalité. Si on suppose en amont la centralité, et la densité, on les retrouve en aval, dans les résultats. La représentation et la réalité finissent par être trop mêlées.

Par conséquent, les images pour identifier le Nord-Ouest de l'Europe, le pôle Nord de la dorsale décelé par Braudel sont multiples : on parle aussi du « triangle d'or » entre Bruxelles Amsterdam et Francfort, de « cœur lotharingien », d'une « mégalopolis européenne » en référence à Gottman (PUMAIN et *al.*, 1996, p. 21) caractérisée par un « quadrillage de villes à mailles fines » (PINOL, 2003 [2], p. 38) et d'une unité entre les conurbations déjà existantes Rhin-Ruhr, Bruxelles-Nord-Pas de Calais et la Randstad (PAQUOT, 1996, p. 95).

Ainsi, le système urbain européen est « sous-intégré », c'est-à-dire qu'il ne fait pas système, qu'il n'y a pas un fonctionnement justifiant de son unité, et au mieux il existe des « systèmes transnationaux » (PAQUOT, 1996, p. 95) dont la dorsale est l'archétype, mais qui concerne aussi d'autres régions frontalières. Reste à savoir si ce sont les frontières qui produisent ces systèmes transnationaux ou a-nationaux ou s'ils s'appuient sur un peuplement, des relations qui ont perduré dans l'histoire. L'organisation de l'Europe urbaine oscille entre les espaces nationaux et les axes vitaux : des structures se rapportent donc à l'organisation insufflée par l'unité de l'État et d'autres à des organisations d'un autre type ou qui se sont constituées au cours de l'histoire.

L'Europe urbaine souffre de l'accumulation des écrits et des analyses. Le choix des méthodes mises en œuvre semble guidé par des hypothèses fortes qui gênent au final l'approche d'un objet en mal de questionnement.

Les analyses sur l'Europe urbaine s'emploient à se référer aux éléments mis en place au Moyen Âge, mettant au cœur du dispositif le Nord-Ouest de l'Europe, une Europe réduite, et se heurtant sans cesse à la confrontation entre les villes et les espaces politiques historiques.

3.2. L'urbanisation dans l'histoire européenne guidée par les campagnes

L'Europe des villes naît à la campagne

La « première révolution européenne » est urbaine et se réalise au Moyen Âge (PINOL, 2003 [1], p. 290).

Paradoxalement, pour Duby, l'Europe est née de l'agriculture qui demeure à la base de toute notre idéologie (DUBY, 1980 [1], p. 21). On ne peut que constater les efforts faits pour

protéger l'agriculture, le monde paysan tandis que la vie à la campagne reste un idéal pour les européens qui ont, alors que la société est majoritairement urbaine, sans cesse essayé de concilier vie urbaine et vie rurale.

La chute de l'Empire romain fait table rase des villes : les hommes se replient sur la terre. Marc Bloch situe là la naissance de l'Europe (FEBVRE, 1959, p. 90). La terre est la valeur au Moyen Âge et la source de richesse : l'Europe naît là car elle est un « empire terrien » (FEBVRE, 1959, p. 11). La révolution est d'abord agricole (DUBY, 1980 [1], p. 21) : la croissance des campagnes au 11^{e} siècle rend possible la ville. Les villes prospèrent avec la campagne (BRAUDEL, 1979 [1], p. 450).

Ensuite, c'est une croisade intérieure passant par le défrichage, l'émergence des villes, des bourgeois et des seigneurs, et le retour à une économie monétaire avec des monnaies de faible valeur qui indiquent que la monétarisation touche une grande partie des strates de la société (LE GOFF et *al.*, 1999, p. 1187). Les villes sont sorties de la terre puis s'en sont émancipées : les hommes et les capitaux s'y concentrent (PINOL, 2003 [1], p. 495).

Si on considère souvent que le système féodal est opposé aux villes qui se libèrent par les chartes de la tutelle des seigneurs et font des paysans des hommes libres, au contraire, Duby affirme que féodalité et mouvement urbain ont pu se développer ensemble et produisent une société fondée sur une opposition nécessaire et vitale entre ville et campagne. La séparation et la division reviennent.

L'Europe naît donc sur les « décombres » de l'Empire romain (BENEVOLO, 1993, p. 15), sur une civilisation urbaine anéantie. Un long processus s'annonce : une société rurale qui s'identifiera à ses villes qui émergeront de la richesse agricole. C'est également ainsi que l'on peut expliquer le fait que l'opposition entre la ville et la campagne est si ancrée dans la pensée européenne décidemment formée sur le paradoxe et la division.

L'ancienneté et la densité de l'occupation du sol

Le semis des villes et des établissements, constitué en grande partie au Moyen Âge, est guidé par les nécessités du ravitaillement, conditionné lui-même, par le coût de la distance. Les villes se développent dans les lieux de rupture de charge: fond d'estuaire, littoraux, baie, fleuves (BAIROCH, 1985, p. 189). La ville est ravitaillée et sa fonction de redistribution des produits assure son activité et sa pérennité. La vitesse des transports nécessite des escales : la petite ville surgit. En Europe ce phénomène est marqué car les villes ont échangé tôt à une époque où les transports étaient très lents (BRAUDEL, 1979 [1], p. 444). L'*ancienneté de l'occupation de l'espace est un facteur important de dispersion des unités peuplées*.

La répartition des établissements diverge avec les sociétés : des sites sont privilégiés. Différents systèmes d'occupation du sol se superposent mais, plus le territoire est occupé, plus la création de sites nouveaux est freinée par la nécessité d'espacement (MORICONI-ÉBRARD, 1993, pp. 31-32). Le semis perdure même si, avec l'accroissement des vitesses de transport, il n'a plus de sens.

L'urbanisation : du Moyen Âge à l'industrialisation

Le Moyen Âge signe la mise en place d'une armature de villes pérenne toujours actuelle. L'Europe est ainsi le « premier continent à expérimenter l'urbanisation de masse et à développer un système de villes » (HALL et *al.*, 1980, p. 1).

L'époque moderne se traduit par une homogénéisation du peuplement européen et les différences entre Ouest et Est s'atténuent, tandis que la densification des lieux de peuplement existant indique une hiérarchisation.

La Révolution industrielle poursuit ce processus mais l'armature reste statique tant que les villes ne se différenciaient que par le pouvoir administratif. L'industrie change une part de ce semis car des points de peuplement nouveaux émergent. Mais cette recomposition est relative lorsque la révolution industrielle se réalise après le développement du réseau ferré qui privilégiait les villes existantes (DUBY, 1980 [1], p. 30).

La Révolution industrielle signe une discontinuité spatiale et historique entre l'Europe et le monde. Elle engage avant la Première Guerre mondiale une urbanisation de masse : en deux siècles, on passe d'une société rurale à une société urbaine.

La période actuelle se caractérise par un mouvement difficile à qualifier faute de recul et qu'on rattache à la « mégalopolis » reconnue par Gottman (GOTTMAN, 1967) dans les années 1950 aux États-Unis. On parle aujourd'hui de périurbanisation, rurbanisation, urbanisation généralisée, métropolisation. La ville se dilue au point que l'on distingue mal l'urbain du rural.

L'urbanisation contemporaine à partir du 19^{e} siècle est décisive en Europe comme dans le monde, mais elle prend des formes particulières dans le continent héritées du Moyen Âge. Celles-ci trouvent leur origine dans un rapport vital entre la ville et la campagne qui ne s'est pas démenti et où se situe la véritable originalité européenne.

3.3. La ville européenne définie par le centre

Les villes sont le « produit d'une civilisation » (BRAUDEL, 1979 [1], p. 446) et rien n'est aussi vrai pour les villes européennes, qui constitue la mémoire active de la société européenne. Les aspects matériels de la ville rendent compte d'une civilisation associant ville et campagne.

Le plan radioconcentrique : la ville au centre du terroir

La ville européenne se caractérise très facilement par ses aspects architecturaux et urbanistiques ainsi que par son plan. La ville européenne conserve les édifices produits au cours des siècles et qui s'ajoutent les uns aux autres. En effet, à moins de subir des destructions[8], ou une restructuration totale planifiée comme l'hausmannisation de Paris sous Napoléon III pour donner, à une ville encore médiévale, inadaptée à la quantité de population qui l'habite, le prestige de Londres dont l'urbanisme fut modernisé après le grand incendie.

Dans la plupart des villes, le plan médiéval aux ruelles courbes, peu adaptées à une circulation dense, est quelque peu retouché, des voies sont percées, des espaces ouverts, des faubourgs alentours sont réunis et organisés selon le plan moderne, plus rationnel. L'époque contemporaine voit les murs tomber, les faubourgs intégrés à la ville et les extensions se

[8] Ces destructions sont souvent liées à des événements. La guerre et les bombardements ont détruit une grande partie des villes allemandes où demeurent parfois encore quelques édifices anciens comme la cathédrale de Cologne. Le tremblement de terre de Lisbonne en 1755 a incité à raser tout le quartier bas de la ville qui se distingue des quartiers historiques comme l'Alfama : le plan quadrillé des quartiers reconstruits dans le cadre d'un plan d'urbanisme moderne contraste avec le plan médiéval aux rues formant des entrelacs. Le centre de Londres fut ravagé par le grand incendie de 1666 : la reconstruction suit l'application des règles de construction émises à l'époque, de nouveaux quartiers furent lotis et le plan adapté.

réalisent en tâche d'huile depuis la période industrielle. Le paysage de la ville européenne se caractérise par une extrême lisibilité (EUROSTAT et *al.*, 1992, p. 8).

La ville européenne a cru à partir d'un centre dans les limites des murs ce qui explique sa densité, ses faubourgs croissent en revanche à partir des murs et des portes. La densité décroit du centre à la périphérie. On l'oppose souvent à la ville américaine qui se développe horizontalement avec des densités basses et homogènes suivant une grille géométrique où se succèdent vides et pleins, dans une occupation du sol spécialisée. La ville américaine évolue par lotissement planifié géométrique successif, au contraire, le centre, dans la ville européenne, précède et guide tout accroissement. En quelque sorte le rectangle s'oppose au cercle et la forme première conditionne ses évolutions.

Le plan radioconcentrique s'explique par son fonctionnement initial : la ville nait de la campagne. La ville est rentière (DUBY, 1980 [1], p. 16) et attire les produits à elle afin d'assurer son ravitaillement et sa fonction de lieu d'échange. Elle s'inscrit dans une organisation de l'espace qui la dépasse largement. Au Moyen Âge, se succèdent autour de la ville, une zone de *villae*, des domaines qui sont des unités de production, une auréole où se dispersent des villages de cultivateurs libres, puis des confins plus sauvages (*id.*, p. 17).

Un lieu du pouvoir

Même si la valeur est dans la terre, la position centrale de la ville, pour la circulation des richesses, va peu à peu indiquer une nouvelle fonction : le pouvoir. La ville commande une portion de terroir et la met en réseau. D'où une densité de villes, et une démultiplication des pouvoirs.

Le pouvoir va s'illustrer dans le paysage urbain. Les institutions s'y développent, en concurrence, et la segmentation des pouvoirs se renforcent : à partir d'une division première entre l'église et le pouvoir civil, s'ajoutent institutions juridiques, politiques, guildes, associations. Cette concurrence se met en scène : les édifices, bardés de leurs symboles, se font face dans l'agglomération centre. Au minimum, on retrouve la cathédrale face au siège du pouvoir laïc, et, au-delà ce sont autant de palais, de tours, de clochers qui s'éparpillent.

Forte de cette accumulation, la ville jouit d'une charge symbolique comme nul autre lieu qui lui garantit sa pérennité et son originalité : la ville européenne évolue dans un réinvestissement constant du centre.

Le rapport entre centralité et pouvoir se retrouve aujourd'hui.

D'abord dans la « balkanisation administrative » qui caractérise une part des agglomérations européennes subdivisées ou soumises à plusieurs niveaux administratifs au lieu d'être renforcées par une gestion efficace et unifiée quoique ce pragmatisme se rencontre dans certaines capitales européennes et dans les villes britanniques.

Cette balkanisation hérite de la division du territoire opérée par le passé, avant que les agglomérations ne s'étendent au delà des limites administratives.

L'Europe se caractérise par le nombre important de villes polycentriques ou de conurbations formées à cause de la densité du semis des centres, leur inertie, l'ancienneté de leurs échanges et l'extension spatiale décisive de chacune de ces agglomérations. La multiplicité des centres pose le problème du pouvoir à l'agglomération.

Ville prédatrice et ville productrice : agglomération centrée et conurbation

L'opposition entre la capitale, fruit d'un pouvoir fort et qui jouit, la plupart du temps d'un territoire administratif conforme à sa morphologie, et la nébuleuse, qui identifie la

dorsale, se rattache au fédéralisme, à une égalité entre les centres, s'étend sur un territoire administratif morcelé, rappelle l'opposition classique entre la ville prédatrice qui consomme, et la ville productrice (WEBER, 1947, p. 21).

Cette opposition entre une agglomération avec une centralité marquée et le polycentrisme, caractérise deux types d'organisation territoriale du pouvoir, et fonde même une régionalisation européenne. Pinol, associe la ville « centrée » à la France, l'Europe du Sud et de l'Est, la nébuleuse au Nord et à l'Ouest, le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest en particulier (PINOL, 2003 [2], p. 676).

Vandermotten fait le même type de régionalisation (PINOL, 2003 [2], p. 680): il distingue l'agglomération méditerranéenne aux limites nettes, les centres avec leur extension périurbaine qui caractérise la France et la plupart des capitales d'État, et la conurbation. Ces régionalisations tendent à distinguer à nouveau le Nord-Ouest européen, tandis qu'elles semblent ne plus être valables aujourd'hui : la périurbanisation touche presque l'ensemble du continent, à l'exception des pays où l'occupation du sol est très contrôlée.

L'extensivité contemporaine : des nébuleuses urbaines au-delà du Nord-Ouest européen

Aujourd'hui, la ville européenne ne se distingue plus par la compacité (PINOL, 2003 [2], p. 689). Il y a un flou croissant dans les limites de la ville si bien qu'on ne sait si c'est la ville qui croît, ou la campagne, et dans ce cas on parle de contre-urbanisation.

La ville semble changer d'échelle : il y aurait un desserrement à l'échelle locale, et une concentration au niveau régional. Ce changement de niveau pourrait indiquer une extension du système urbain et des relations à l'échelle européenne.

Boyer oppose deux types de ville selon sa relation à la campagne. La Méditerranée et la France se conformeraient au modèle de citadinité, tandis que les britanniques démontreraient une volonté de se rapprocher de la campagne (BOYER, 2003, p. 30), sinon à l'intégrer ; la ville britannique laisse davantage de place au vide que la ville méditerranéenne dense et débordante.

À ce constat correspondent les politiques des pouvoirs publics. Boyer propose deux critères : l'interaction entre l'espace rural et urbain et les formes du peuplement dans le cadre de la rencontre entre ces deux espaces. Pour le premier critère, il oppose l'interpénétration entre ville et campagne fruit d'un laxisme en Belgique, à la coupure nette aux Pays-Bas qui jouit d'une législation en la matière. Pour le second critère, le peuplement évolue soit le long des routes comme en Belgique et aux Pays-Bas, soit il est de forme ramassé lorsque le pouvoir est fort ou qu'il y a une résistance des petits centres, comme en Espagne ou en Italie. L'auteur note ainsi avec justesse certains caractères du peuplement nationaux qui se rapporte à des facteurs de régulation diverses.

Le Bras distingue des types d'extension de la ville, en fonction de la densité et du centre (LE BRAS, 1996, p. 157). L'Angleterre et le Pays de Galles se caractérisent par l'homogénéité de la densité dans l'agglomération à rapprocher d'une faible pression de la population au centre et d'une extension limitée. Au contraire, le Portugal, la Grèce, la Suisse connaissent une forte pression de la population au centre qui s'étend sur le territoire alentour. La résistance à l'extension serait forte en France, au Portugal, en Suisse, et faible en Espagne.

Les données mises à jour en 2010 dans le cadre de la thèse vérifient l'extensivité des agglomérations en Suisse et au Portugal, et une extensivité particulière sur les frontières et les littoraux en France et en Espagne.

Les lectures proposées sur le polycentrisme de la dorsale et les phénomènes de conurbations, s'appliquent à l'ensemble de l'Europe. Par ailleurs, les évolutions sont si rapides que les analyses de la fin des années 1990 sont déjà surannées. L'urbanité européenne, qu'on s'applique à décrire au travers de son passé, démontre au contraire l'extrême instabilité actuelle.

Conclusion de la Section I.

Une civilisation en quête d'identité

Les limites de l'Europe sont sans cesse posées par les auteurs, mais ne constituent pas le problème : l'identité fait aussi défaut.

L'originalité est que l'Europe est un objet analysé entre l'Histoire et la Géographie. Géographes et historiens s'attachent à distinguer l'Europe de l'intérieur en identifiant un temps européen, distinct des temporalités communes au reste du monde, ou des structures géographiques, souvent définies à partir du Nord-Ouest de l'Europe, le cœur européen selon l'approche géo-historique de Braudel.

Suite aux deux guerres mondiales, l'Europe n'est plus au centre du monde et cherche son identité : la construction européenne débute à ce moment comme une réponse possible à cette quête et comme un espoir de retrouver une identité qui jusqu'alors allait de soi, et son prestige passé.

L'identité de l'Europe par ses villes est une évidence mais marque aussi une tendance à justifier son existence par un passé regretté, signe d'une civilisation en défaite.

En effet, la ville est le cœur civilisé de cette société et le meilleur marqueur d'un passé brillant. Mais à trop se tourner vers le passé, l'avenir est difficile à envisager sans risquer la schizophrénie.

Ainsi, peu de politiques urbaines remanient les centres urbains, la destruction des structures passées est quasiment un acte criminel et on recourt souvent à la rénovation des centres anciens à l'image de ce qu'ils étaient, même lorsqu'ils ont été rasés durant les guerres comme à Ypres, Saint-Malo et dans de nombreuses villes allemandes.

Par ce refus de l'avenir, les politiques se trouvent désemparés car ils ne contrôlent pas les évolutions auxquelles les villes européennes sont soumises, et n'adaptent par les villes à la réalité actuelle notamment par une politique de gestion intégrée. Comme on l'a vu les métropoles européennes sont relativement de petite taille et peu d'entre elles s'insèrent dans le réseau mondial.

On en vient même à dénigrer la ville, trop polluante, trop étendue, trop productive, trop vivante bref, pour préférer un passé rural bucolique seul capable de faire oublier la dureté du labeur, l'inconfort… Cet attrait de la décroissance fait écho à une crise occidentale totale, identitaire, anti urbaine, régressive.

La référence à l'identité urbaine européenne est un piège, tant pour les politiques que pour les chercheurs.

Section II.

La ville entre politique et économie

La présente thèse s'appuie sur une définition harmonisée de la ville, l'agglomération. Le réductivisme phénoménologique est la contrepartie de toute démarche d'harmonisation de la définition d'un objet aussi complexe que le fait urbain. L'objet est réduit à une morphologie d'occupation du sol. Néanmoins, la ville regorge de définitions qu'il s'agit de confronter à la notre afin d'éclairer les apports et les limites de l'éclairage que nous avons choisi.

Parmi la littérature sur le sujet, il convient de distinguer l'histoire urbaine de l'histoire de l'urbanisation (BAIROCH, 1985, p. 13). L'histoire urbaine s'attache davantage à la ville dans sa matérialité et s'appuie sur la comparaison de différentes villes individuelles pour en déduire des affirmations plus générales. L'urbanisation désigne un processus d'extension du monde urbain, du point de vue de la population et de l'espace. Selon B. Berry, on ne peut prendre la mesure de ce mouvement qu'en l'insérant dans une réflexion sur l'ensemble du système de peuplement (CHAMPION et *al.*, 2004, p. 231). Les définitions de la ville doivent tenir compte d'une réalité particulièrement mouvante : d'une part, parce que la ville recouvre une réalité multiforme, d'autre part parce qu'elle est un objet qui change au cours du temps.

La ville, comme l'Europe, suppose des problèmes d'identification, car le temps et l'espace s'y unissent. La mesure du fait urbain est submergée par l'ensemble des significations que celui-ci recouvre. Par ailleurs, l'espace urbain connaît actuellement une expansion sans précédent qui mène à un renouvellement des approches, des définitions et à une critique des points de vue et des interprétations du fait urbain jusqu'alors soutenus.

L'épistémologie de la ville se caractérise par une superposition d'oppositions entre ville et campagne, économie et politique, réseau et territoire, fait émergent et autonome ou volonté institutionnelle, mouvements *bottom up* ou *top down*, ville et État. Les dynamiques récentes de la ville supposent de dépasser ces oppositions : l'ensemble de ces facettes se cristallise dans la ville. La ville se distingue, par son caractère illimité, tandis que c'est la première forme d'organisation complexe réalisée par une société. Elle se heurte à l'État, dont l'essence est la limite, le cadre. Et, puisque l'État demeure la première institution productrice de statistiques, la mesure de la ville pâtit d'une approche limitante, qui se révèle d'autant plus inadaptée dans le contexte actuel d'expansion urbaine qu'on rattache à la métropolisation et à la mondialisation.

1. Un objet mouvant et multiforme à définir

Toute définition est nécessairement arbitraire et ne permet d'appréhender qu'une part de la réalité. La ville se situe dans un entrelacs de disciplines : elle est un phénomène total (PINOL, 2003 [1], p. 8). Sa représentation est multiple car la ville est appréhendée à plusieurs échelles : dans sa matérialité, en tant que centre organisant l'espace alentour, comme nœud au sein d'un réseau. Sa longévité biaise sa définition : le mot, ville, renvoie à d'innombrables significations qui se superposent. Celles-ci rendent difficile l'appréhension des ruptures et changements auxquels est soumis cet objet.

1.1. Les critères d'identification : un lieu, un centre, un nœud

Les définitions du fait urbain se basent sur des critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Ces critères rendent compte de différentes approches : statistique si l'on veut faire une mesure du phénomène urbain, conceptuelle, fonctionnelle, économique, historique.

Un lieu d'exception

La définition la plus simple suppose que la ville est une localité, un *lieu*, et se caractérise par un habitat concentré (WEBER, 1947, p. 17). Parmi l'ensemble des lieux, à partir de quand l'agglomération d'individus en un lieu rend compte d'une qualité urbaine ? Où « fixer le plancher de la vie urbaine » pose Braudel ? (REBOUR, 2000, p. 10). Cela dépend de ce que l'on entend par « urbain ».

Bairoch propose une définition assez complète mêlant l'économie et des facteurs d'accumulation garants de sa *pérennité* : la présence d'un artisanat, de fortifications, la taille en termes de population, la densité, le type d'habitat, c'est-à-dire des maisons en dur, lié au dernier critère, la durabilité de l'agglomération.

L'auteur convient qu'aucun de ces critères ne se suffit à lui-même et c'est la combinaison qui permet d'identifier avec plus d'assurance la ville (BAIROCH, 1985, p. 29). Pourtant cette définition semble davantage adaptée au contexte européen et à une approche historique de la ville.

Duby relève deux définitions de la ville et donc deux critères possibles : *économique et politique* (DUBY, 1980 [1], p. 11). Dans les deux cas, ville et campagne s'opposent. D'une part, la ville est un lieu d'échange et de production. D'autre part, elle est un lieu d'enracinement du pouvoir. L'étymologie rappelle une origine commune : *polis*, ville en grec, fonde le mot politique. La concentration d'hommes en ville a nécessité l'invention d'une forme d'organisation et de gouvernement appropriée : l'agglomération est au cœur du souci politique.

Enfin la ville est présentée comme un *lieu d'exception* : la concentration est facteur d'une plus-value relative à divers domaines. Elle répond au besoin d'interactions (CLAVAL, 1981, p. 53) et celles-ci sont acculturantes, génératrices d'innovations techniques et sociales. Braudel assimile la ville à un « transformateur électrique » (BRAUDEL, 1979 [1], p. 421) qui entraîne tout un territoire, une population, d'autres villes dans son sillage.

L'interaction entre l'espace et la société est inédite : l'agglomération est le seul lieu où s'annule la distance entre les individus et où la diversité et les relations sont maximisées. Pour Lévy, la ville est donc un problème géographique par essence (LÉVY, 1994, p. 297).

Les statistiques vérifient ce caractère exceptionnel. 1) En termes de lieu, en France en 2010, on compte dans la base *e-Geopolis* 32 790 communes rurales, comprenant donc villages, hameaux, habitats dispersés, pour 475 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants. 2) Par ailleurs, les agglomérations couvrent une faible superficie : 18 860 km² en France en 2010, soit 3,5% du territoire national, alors qu'elles concentrent 64,2% de la population.

Une superposition d'oppositions. Les deux territorialités de la ville : étendue et réseau

La ville est définie par rapport à un espace environnant, et selon un modèle centre-périphérie. Ce rapport à l'environnement se définit à différentes échelles. D'abord dans un dialogue avec la campagne, pour le ravitaillement de la ville, nécessaire à son fonctionnement. Aujourd'hui, cet espace nourricier s'étend à un environnement mondial. Ensuite, la ville s'articule à ses faubourgs. Aujourd'hui, il serait davantage question de banlieues ou d'espace périurbain. Elle est enfin au cœur d'un réseau de villes (BRAUDEL, 1979 [1], p. 423). Toutefois ces trois types d'interactions demeurent valides et se réalisent : avec un espace productif à qui elle doit son existence et sa pérennité, avec un espace contigu qui a une fonction de réserve et que la ville peut modeler, avec un espace réticulaire où elle constitue un nœud.

Deux types de territorialité émergent : l'une relative à l'*étendue*, l'autre *réticulaire* où la ville n'est qu'un nœud dans un filet qui enserre tout le territoire mais dont l'intérieur des mailles importe peu. La vision territoriale, l'ancrage au sol s'oppose à une vision quasi a-spatiale où seules les relations importent.

Pour la période actuelle, Roncayolo distingue ces deux territorialités (PINOL, 2003 [1], p. 28).

a) Une territorialité déduite de la morphologie qu'indique la continuité du bâti et répondant à une certaine unité géographique caractérisée par la densité et la compacité des édifices urbains.

b) Une territorialité fonctionnelle plus difficile à délimiter, déduite des flux et des échanges. L'unité du territoire est issue d'un usage et d'une expérience quotidienne des individus.

Entre espace continu et espace relationnel, les définitions opposent les points de vue morphologique et fonctionnel. D'abord, l'unité de la ville en tant qu'étendue est relative. Pinol précise, à propos de l'époque médiévale, mais la remarque est valable pour toutes les époques, que la ville est toujours multipolaire au départ, l'unité vient ensuite (*id.*, p. 403). On peut supposer que le territoire fonctionnel de la ville, l'espace urbain morphologiquement discontinu, peut à terme se traduire par une unité morphologique et vérifie d'autant plus sa cohérence fonctionnelle préalable. La fonctionnalité de la ville se matérialise.

Ces deux territorialités correspondent à deux fonctions opposées de la ville : économique et politique.

Au Moyen Âge, trois types de villes sont distingués par leur fonction : la fonction de marché, le contrôle du territoire, le commerce à longue distance. Le marché et la fonction politique ou administrative rendent compte de la desserte du territoire, qui se retrouve dans le modèle de Losch, et se distingue de la fonction de nœud dans un réseau. Cette distinction se traduit dans un ensemble d'opposition entre la ville maritime ou la synapse privilégiant la fonction économique, et la ville continentale, au milieu du territoire ou du terroir, où s'installe le pouvoir politique, où s'accumule population et richesses, à partir duquel le territoire est animé (LEPETIT et *al.*, 1993, p. 123). L'agilité selon les termes de Braudel, et la fragilité des réseaux s'opposent à la lourdeur, l'immobilité, l'accumulation (BRAUDEL, 1979).

L'opposition entre territoire et réseau renvoie à celle entre ville et État, entre ville productive et ville prédatrice formalisées par Weber.

De même, de l'Antiquité au Moyen Âge, F. Moriconi reconnaît trois types de villes (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 12).

a) La ville-métropole, capitale d'empire, siège d'une administration centralisée, domine un espace vaste, tandis que sa dépendance s'affaisse aux marges de l'empire.

b) La ville-relais, relais des échanges ou du pouvoir, a la fonction de « courroie de transmission », et jouit à ce titre d'une certaine indépendance mais suppose une certaine interdépendance : la ville-relais prend sens par rapport au pouvoir territorial tandis que celui-ci a besoin d'elle pour assurer des fonctions que la lourdeur d'un État l'empêche d'assumer (BRAUDEL, 1979).

c) La cité-État se situe entre les deux. La cité, est à l'origine le lieu d'échange, de la liberté, incluse dans un réseau. Elle se territorialise par la suite et évolue vers une forme d'État aux dimensions restreintes : elle impose son pouvoir sur l'espace alentour.

De même, l'auteur définit les plus grandes villes du monde, au cours de l'histoire, par une territorialité, un type de pouvoir. Elles sont des capitales de vastes empires unifiés et s'appuient toujours sur un impérialisme de quelque type qu'il soit, empire territorial ou financier (MORICONI-ÉBRARD, 2001, pp. 197-202). Par ailleurs, la grande ville s'explique aussi par une situation dans un système monde : Moriconi et Grataloup se demandent si la grande ville se situe au cœur ou au contraire à la limite de son empire, selon qu'elle s'inscrive davantage dans un réseau ou dans un empire à vocation extensive.

L'opposition entre territoire et réseau est l'une des plus marquantes : elle se traduit dans l'opposition entre ville productive et parasite, entre fait émergent et volonté politique…

Périmètre, fonctions et relations : les trois éléments majeurs d'identification de la ville

Trois éléments majeurs identifient la ville.

a) Le périmètre. Celui-ci est rendu par la matérialité de la ville qui se distingue dans le paysage. Ce critère rend compte de la pérennité de la ville dont découlent : la sédentarité des habitants ; l'accumulation d'hommes, d'installations, de fonctions ; le renouvellement de ses fonctions de centre, de ses relations avec le reste du territoire et donc de sa situation.

b) Les fonctions urbaines. On souligne particulièrement les fonctions économiques ou politiques. Souvent, l'une est plus décisive que l'autre suivant la typologie employée ou selon l'époque considérée. S'y ajoutent les fonctions sociales.

Les fonctions urbaines introduisent de la différenciation. Celle-ci est rendue d'une part dans une étendue et selon le modèle centre-périphérie, et d'autre part dans un réseau, supposant la hiérarchisation des villes.

c) Les relations sont multiples : entre les villes, entre la ville et le territoire, entre les individus.

1.2. Un cycle de discontinuités historiques et géographiques de la ville

Les changements qui s'opèrent à l'échelle de la ville se traduisent dans les grandes étapes de l'urbanisation.

De la ville à l'agglomération : la mutation qualitative et quantitative au 19e siècle

Les auteurs s'accordent sur une rupture majeure dans l'évolution de la ville : le divorce entre la ville et l'agglomération (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 27), la rupture entre *civitas* et *urbs* (PINOL, 2003 [2], p. 629). Cette rupture correspond à une *mutation qualitative* de la ville. Pour Roncayolo, la définition de la ville ne peut plus s'appuyer sur le mur, « la certitude du paysage », valable en Europe notamment (*id.*, p. 13). Le démantèlement des murs, réalisé en Europe entre 1790 et 1825, ne permet plus de distinguer la ville de ses excroissances qui vont dès lors connaître la transformation la plus importante connue jusqu'alors par la ville (*id.*, p. 676).

Ces excroissances sont d'autant plus remarquables dans les premières conurbations qui émergent avec la révolution industrielle dans les bassins miniers (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 27). La rupture est décisive : à la fin du 19e siècle, les conurbations, renforcées avec l'industrie, accumulant capitaux et hommes, rivalisent avec les capitales politiques. Il faut alors accepter que des espaces dépourvus d'une centralité construite sur la fonction politique et le prestige, mais fondés sur la production, se rangent parmi ce qu'on appelle ville. Cette opposition se traduit dans deux types de villes, prédatrices et productives. La forme de la ville change mais aussi la répartition des fonctions : celles-ci ne se distribuent pas entre urbain et rural, mais différencient désormais les villes entre elles. Les échelles changent avec les catégories.

Toute définition procède de contours. Jusqu'au 19e siècle, précise Lepetit, on dessine dans l'espace social ou matériel des limites nettes. La ville, statique jusqu'alors, entre dans le domaine du variable. Les critères d'urbanité sont de plus en plus liés à l'activité économique. De fait, la ville est soumise à la conjoncture et à ses variations (LEPETIT, 1988, p. 52) : ce qui apparaît à la fois dans ses contours, désormais soumis aux variations de l'extension de l'espace urbain, dans les critères de définition, et dans ce nouveau type de ville qui n'est plus lié à un statut politique, mais qui s'impose par sa fonction économique. La définition, la représentation et la matérialité de la ville ont évolué avec le fait urbain.

La mutation est aussi quantitative (PINOL, 2003 [2], p. 11). La ville est mesurée au lieu d'être seulement identifiée par ses murs, par une fonction, par un statut. Cette mesure répond à une croissance quantitative qui se traduit dans la mutation qualitative de la ville, son extension au-delà des murs. F. Moriconi note le passage décisif de la taille de la plus grande ville du monde à 2 millions d'habitants agglomérés à Londres en 1850. Pourtant, pendant près de 3500 ans, la taille limite supérieure a oscillé entre 300 000 et 1 million d'habitants, maximum relevé deux fois seulement, à Rome, au 2e siècle de notre ère, puis en 1800 à Beijing. Ce seuil limite de 2 millions d'habitants, une fois dépassé, va se banaliser. L'auteur reconnaît ainsi une rupture géo-historique majeure en 1850 et, l'ensemble de l'organisation politique et économique du monde va être bouleversé (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 9).

L'ère périurbaine : une nouvelle rupture historique et spatiale ?

Nombre d'auteurs voient dans la période actuelle une autre rupture qualitative et quantitative qui rend caduque une partie des approches de la ville : la dichotomie urbain-rural, la distinction des fonctions urbaines, la ville comme centre ou nœud. Car la ville n'est plus réductible à un point : l'urbain se dilue dans l'espace rural. E. Soja identifie ainsi un « tiers espace » (SOJA, 1996) ; la zone périurbaine n'est pas agglomérée mais connaît une transformation rapide (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 97).

Cette rupture est identifiable du point de vue statistique. Le Bras suppose que la croissance des agglomérations doit être proportionnelle à la dimension ; s'il y a discordance, c'est qu'il y a une évolution des formes du peuplement (LE BRAS, 1997, p. 123). D'après la base *e-Geopolis*, la population de l'agglomération de Bruxelles, étendue jusqu'à Lille, est ainsi passée de 4,4 millions d'habitants à près de 8 millions entre 2000 et 2010 pour une croissance démographique de 6,6%. Si l'on caricature, la croissance quantitative de la population de l'agglomération est seulement due à cette mutation qualitative, à l'absorption de nouveaux espaces et de la population que ceux-ci contiennent, alors que les variations démographiques sont faibles ou nulles. La base de données *e-Geopolis* a l'avantage de considérer les étapes de l'extension de l'agglomération et de pouvoir évaluer la part de la croissance due aux variations démographiques ou aux variations spatiales (Encadré IV-1).

H. Le Bras critique les causalités fonctionnelles invoquées pour expliquer cette mutation : la généralisation de l'automobile, le changement de comportement dans les mobilités, l'attrait de la campagne et des lieux de loisirs… Pour lui, il s'agit d'une dynamique propre à l'espace où la distance et la proximité n'ont plus le même sens qu'auparavant (*id.*, p. 8). Pour Rebour, il s'agit d'une désurbanisation et d'une mutation sociétale majeure (REBOUR, 2009).

En effet, F. Guérin-Pace identifiait les trois types d'espace urbain à trois étapes de l'urbanisation, et à trois délimitations (GUÉRIN-PACE, 1993, p. 12). Le centre, donc la ville, correspond à la phase d'urbanisation, de concentration par flux centripètes. La périphérie émerge avec le mouvement de suburbanisation : l'agglomération est la définition privilégiée. La région fonctionnelle a été définie dans une phase de désurbanisation. Elle prévoit ensuite un nouveau cycle avec une réurbanisation.

Ces différentes phases de l'urbain se retrouvent ainsi dans les définitions de la ville énoncées par les instituts statistiques nationaux, les grandes institutions, et par les chercheurs (EUROSTAT et *al.*, 1992, pp. 28-30). L'épistémologie des définitions rend compte des ruptures géo-historiques de l'évolution de cet objet.

1.3. Des définitions adaptées à un objet mouvant

Si les critères de définition et les points de vue sur la ville sont identifiables, on retrouve presque autant de définitions que de villes. On se trouve face à une réalité mouvante qui contrarie l'effort de produire des catégories et le choix des outils employés pour les produire.

Des villes et des définitions

Comme le souligne M. Bloch, les « peuples changent de mœurs mais pas de mot » (LE BRAS, 1997, p. 5). Les formes du peuplement changent, les catégories aussi : les instruments sont ajustés en fonction de cette réalité mouvante (CHAMPION et *al.*, 2004, p. 8). Par exemple, la mégalopolis de Gottman qui identifiait une véritable anomalie du peuplement dans les années 1950, signe en fait une nouvelle étape dans l'urbanisation : cette forme de peuplement est aujourd'hui très répandue et ne justifierait plus l'emploi d'un terme particulier.

Une définition valable à toutes les époques et à tous les lieux semble impossible (PINOL, 2003 [2], p. 13). Dès lors qu'on considère une définition, les villes « d'une autre nature nous échappent » (LEPETIT et *al.*, 1993, p. 21). Lepetit prend ainsi l'exemple de deux

définitions relatives à deux périodes. Au Moyen Âge, la définition fonctionnelle semble être adaptée, et les murs en constituent le meilleur indicateur. Ils indiquent une fonction politique, économique distincte et signent la division du travail et de la société entre ville et campagne. En France, à l'époque moderne, et après la Révolution, la ville est de plus en plus identifiée par un seuil de population, et non plus par un statut privilégié qui l'oppose aux campagnes : la ville n'est pas un lieu de prestige mais un lieu d'accumulation qui fait sa force, qui produit de la richesse. Les villes sont les « bonnes villes », qualifiées ainsi par l'État : elles comptent 2000 habitants agglomérés.

Ce changement de définition signale une rupture historique qui justifierait la délimitation des deux périodes à partir de trois indices. D'abord un changement d'échelle, la ville ne se définit plus par rapport au territoire rural qui l'entoure mais dans un classement de l'ensemble des lieux au niveau de l'État. Ensuite, on passe d'une logique territoriale à une logique de réseau. Enfin, la qualité n'est plus déterminée par un titre, mais par une quantité, une mesure qui correspond au rationalisme de l'État.

Ainsi, Lepetit en conclut qu'on ne voit pas les mêmes choses selon les instruments utilisés tandis que les phénomènes étudiés influencent le choix de ces instruments.

De même, les études sur les villes privilégient souvent le cadre national et la définition nationale de la ville, énoncée par les services statistiques (PINOL, 2003 [2], p. 25). Par ailleurs, les formes prises par les villes dépendent des cultures nationales. Par conséquent, on utilise des instruments adaptés à la réalité étudiée. Au contraire, l'intérêt d'une définition unique de la ville, lorsqu'on l'applique à des contextes historiques et géographiques variées, est de permettre de caractériser le fait urbain.

Une définition harmonisée pour voir les différences

L'objectif d'une harmonisation se situe ici : l'objet étudié doit donner forme et sens à des périodes ou à des espaces. La ville est un objet privilégié pour répondre à cet objectif puisqu'elle traverse les périodes et est commune à toutes les aires régionales du monde. C'est donc un objet pertinent pour répondre à notre question : proposer des limites et une identité de l'Europe comme aire différenciée, lieu par rapport à d'autres lieux (LÉVY, 1995).

La difficulté de l'harmonisation tient au choix de critères adaptés aux réalités locales et pour des résultats hautement comparables (CATTAN et *al.*, 1994, p. 2). La base de données Géopolis a été constituée dans l'objectif de mesurer et comparer les villes en se détachant d'une approche locale ou nationale. Une telle méthode permet de vérifier les ruptures à la fois historique et géographique (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 2) dans l'évolution des villes et de proposer une périodisation adaptée à l'objet, à la ville.

2. Les définitions officielles de la ville : une réalité de plus en plus complexe, des catégories nationales de moins en moins comparables

Les définitions de l'urbain démontrent un glissement, du point de vue politique porté par le souci de l'administration du territoire, au point de vue économique animé par le souci d'une définition utilitaire et fonctionnelle qui s'éloigne de plus en plus de vue d'une vision globale. Néanmoins, les définitions officielles sont encore produites par les États : les définitions fonctionnelles pâtissent des institutions qui les énoncent et supposent une délimitation du fait urbain parfois très inadaptée.

La définition de l'urbain par les institutions

On entend par définition « officielle » toutes les définitions de la ville et du fait urbain énoncées par les instituts statistiques nationaux qui dépendent de l'État. Ils produisent non seulement des statistiques, mais aussi des catégories. Les chiffres sont publiés à l'occasion des recensements en particulier et dans le cadre de catégories (territoriales, sociales, économiques…) connues et admises notamment par les administrés. À ce titre, les définitions officielles rendent compte des problèmes que pose la correspondance entre l'objet à définir, le concept considéré, et la mesure du phénomène.

Les définitions officielles de la ville demeurent nationales et cette diversité souligne les difficultés inhérentes à une mesure internationale du fait urbain auxquelles nous sommes confrontés en travaillant sur un continent caractérisé par son morcellement politique.

Les définitions de la ville se regroupent néanmoins en trois grands types (PINOL, 2003) (MORICONI-ÉBRARD, 2001) (HALL et *al.*, 1980) qui se fondent sur le critère administratif, le critère quantitatif ou enfin socio-économique (MORICONI-ÉBRARD, 1994, pp. 38-46). Ces types renvoient à trois extensions de la ville et à ses trois temporalités : la ville politique distinguée par un statut, l'agglomération, l'aire métropolitaine (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 1). À partir de ces définitions, de plus en plus de classes territoriales sont produites (CATTAN et *al.*, 1994, pp. 17-19) à partir d'une multiplicité de critères et démontrent ainsi la difficulté à comprendre un objet de plus en plus insaisissable. Les définitions deviennent aussi complexes que l'objet.

Les étapes de la mesure de l'urbain : point de vue, critère, indicateur

La mesure de l'urbain est conditionnée par (1) un point de vue sur l'urbain qui n'est pas forcément disciplinaire, qui détermine ensuite (2) des critères de définition à partir desquels sont choisis (3) des indicateurs de l'urbain.

Si les indicateurs choisis dans la définition de l'urbain sont explicités dans les définitions officielles, le point de vue reste implicite. Pourtant il conditionne la délimitation de l'objet et sa mesure. Par ailleurs, la critique des sources se réduit bien souvent à la citation des informations utilisées, produites ou analysées, sans justifier leur choix. La comparaison internationale des données est impossible et la comparaison des définitions nationales démontreraient l'arbitraire des choix faits dans les méthodes de mesure.

(1) Le point de vue sur la ville dépend de la question posée (EUROSTAT et *al.*, 1992, pp. 9-10). Le champ de vision est limité, les autres questions qui auraient pu être posées sont écartées. Le domaine de réflexion délimité indique les limites de l'objet urbain compris et un langage métrique.

(2) La ville peut être définie par le critère démographique, paysager (occupation du sol), urbanistique et architectural (type d'édifice), fonctionnel (fonction économique, politique, religieuse). Aucun critère ne se suffit à lui-même, la combinaison des critères permet de saisir une part de la réalité de la ville (BAIROCH, 1985, p. 29). La multiplication des critères restreint l'objet. Les critères choisis répondent au point de vue, mais bien souvent celui-ci est reformulé selon l'accès aux sources.

(3) Les indicateurs sont un produit, une information construite à partir des sources. Les indicateurs sont bien plus riches en information que ce qu'ils n'y paraissent. Par exemple, l'indicateur démographique ne se réduit pas à une mesure de la population mais sous-tend une accumulation des activités, des services, de l'emploi, un espace de sociabilité et d'échange.

Les définitions officielles de la ville : une complexité accrue depuis vingt ans

En 1992, l'équipe PARIS, en accord avec Eurostat, le réseau NUREC (*Network for Urban Research in the European Community*), et l'OSCE (Office Statistique des Communautés Européennes) réalise un rapport dans l'objectif de proposer une définition harmonisée de l'urbain en Europe (EUROSTAT et *al.*, 1992). Il soulève le problème de la diversité des définitions qui sont dès lors décrites. Ce document est décisif : il indique la nécessité de produire des statistiques comparables afin d'optimiser la gestion des territoires par l'institution européenne.

L'exercice de catalogage s'impose dans le cadre de cette thèse. a) D'abord pour réactualiser ce document produit il y a vingt ans. Ensuite parce que confronter la définition choisie de l'urbain ici, l'agglomération, à l'ensemble des définitions officiellement reconnues en Europe permet a) d'une part, d'évaluer les points communs et les différences des définitions nationales, l'hétérogénéité européenne, le rapport entre la ville et sa lecture par l'État, b) d'autre part de justifier notre définition et la nécessité d'une approche harmonisée.

Nous ne procéderons pas à ce travail pour trois raisons.

a) En vingt ans, la diversité des définitions nationales se double de leur démultiplication et de leur complexification par l'ajout, et non le remplacement, de critères, d'indices et de point de vue. Les définitions officielles de l'urbain pâtissent d'un manque de clarté, encore accru parfois par le format de publication, via les sites Internet.

b) Ce document produit en 1992 portait sur l'Europe institutionnelle d'alors, réduite à l'Ouest, à douze États, tandis que la présente thèse s'intéresse à 52 États ce qui alourdit encore le travail de catalogage des définitions de l'urbain.

c) Enfin, cette thèse s'appuie sur une mesure du fait urbain sur deux siècles, alors que le document cité dresse un état des lieux en 1992 et ne s'intéresse pas à l'histoire des définitions. L'amplitude temporelle de la thèse indiquerait de procéder à une comparaison spatiale et historique des définitions de l'urbain, ce qui constitue dès lors un sujet en soi qui relèverait davantage de la science politique. On y reconnaîtrait une évolution des institutions, de la vision institutionnelle du fait urbain et il s'agirait de démêler la diversité des définitions officielles pour des États qui n'existent pas tous tout au long de la période.

Nous avons fait le choix de présenter dans un premier temps les définitions officielles de la ville regroupées selon trois points de vue, l'intérêt et les limites de ceux-ci et, dans un second temps, les difficultés majeures de l'harmonisation de la définition de l'urbain. On postule que les changements récents des dynamiques de l'espace urbain depuis les vingt dernières années ont rendu plus complexe leur appréhension.

2.1. Trois définitions : ville politique, agglomération, aire métropolitaine

La définition de la ville suppose de délimiter un espace et de le quantifier ou alors le qualifier en fonction des critères choisis pour définir l'urbain.

2.1.1. La ville « politique »

La ville politique correspond à une définition légale, un statut juridique. La ville politique distingue (1) une « catégorie de gens » et (2) un espace délimité qui jouit de ce statut (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 1).

(1) La ville politique se rapporte à la cité, à la *polis* grecque : une communauté civique et politique territorialisée. Le lieu donne sa qualité à l'individu qui est identifié dès

lors par son appartenance sociale et politique : le citadin est citoyen, il a des droits et des devoirs. La commune se développe au 11e siècle par la concession d'une charte de liberté par le seigneur féodal.

(2) L'agglomération s'épanouit entre les murailles et se distingue de la campagne environnante. L'allégorie du bon et du mauvais gouvernement (Document I-1) rend bien compte de cette discontinuité paysagère. La limite de cette communauté, et donc la limite de la liberté passe par le territoire. La discontinuité est physique et symbolique.

La ville politique rend compte d'une société qui sépare les gens en groupes, en communautés et les territoires.

Document I-1. La séparation entre la ville et la campagne : Ambrogio Lorenzetti, *Allegorie ed effetti del Buono e Cattivo Governo* (1337-1339), Siena, Palazzo pubblico

Ici, deux fresques de la série : *Effetti del Buon Governo in campagna, Effetti del Buon Governo in città*.

La définition de la ville par le statut administratif encore très répandue

Cette conception de la ville est encore actuelle dans la majorité des définitions nationales (MORICONI-ÉBRARD, 2010, p. 15) : la ville a un statut particulier dans la hiérarchie administrative : elle est dotée de compétences locales plus étendues, jouit d'équipements et de services spécifiques.

La ville se distingue, d'après les catégories statistiques officielles, a) des autres communes comme en Allemagne (*Stadt* et *Gemeinde*) ; b) des lieux dès lors associés au rural et qualifiés de villages comme en Russie, dans nombre de pays slaves (*grad* ou *gorod*, et le village, *selo*), en Inde ou au Sénégal ; c) de tout autre territoire, qui apparaît dépourvu de localité comme aux États-Unis (*the place territory* et *non-place territory*).

Les critères de définition ne sont pas nécessairement établis puisque c'est le pouvoir qui décide de conférer ou de retirer ce statut et, souvent, celui-ci a été acquis à l'époque médiévale et moderne.

Le caractère « urbain » de la ville définie administrativement est peu compatible avec une approche statistique. Par exemple, les critères de promotion des villes ont varié en Russie : d'abord fondés sur leur fonction politique, l'idéologie communiste a privilégié le critère économique et l'industrie est l'indice majeur de l'urbanité.

En revanche, le statut politique a des effets quantifiables. Novokuzneck, en Sibérie, est promue en 1931 : la politique russe vise à développer l'ensemble du territoire russe appuyé

sur un semis solide[9]. En 1900, la ville compte 3 000 habitants, lors de sa promotion 11 000, 10 ans après 176 000 et près de 600 000 en 1990. Au contraire, Sergijev Posad, dans l'oblast de Moscou, n'a été promue qu'en 1991 et compte alors près de 115 000 habitants. Or, en 1900, elle a déjà 25 000 habitants, en 1940, 46 000. La ville, établie autour d'un monastère, n'entrait pas dans les plans structurels prévus par le pouvoir central. Après la chute du communisme, Sergijev Posad obtient ce statut vraisemblablement du fait de ses caractères urbains.

Le périmètre administratif pour délimiter l'espace urbain

Sinon, d'autres pays se fondent sur les territoires administratifs pour définir la ville. L'Italie présente une définition minimaliste de la ville lorsqu'une commune compte plus de 10 000 habitants. Le seuil démographique est certes pertinent mais il se réfère à un territoire communal de dimension variable qui n'assure en rien du caractère urbain du peuplement dans les limites de cet espace.

2.1.2. L'agglomération : la ville morphologique

L'agglomération est un « milieu géographique » (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 1) qui se distingue par son inscription au sol (du grec : *géo*, la terre ; *grafein*, écrire).

F. Moriconi-Ébrard repère trois notions dans l'agglomération : la relation entre l'homme et son environnement, la contrainte de la densité et la temporalité de l'agglomération (*id.*, p. 22).

1) L'agglomération est le fruit d'un processus, un mouvement de concentration de la population en un lieu. Dès lors, deux temporalités se confrontent car l'espace rend durable l'établissement par sa matérialité, accédant ainsi à une temporalité longue, la population est au contraire mobile.

2) L'agglomération est, du point de vue de sa composition, par la compacité et la concentration d'éléments bâtis assemblés sous l'effet du processus d'agglomération. La densité de bâti correspond à une densité de population. L'agglomération est le lieu où l'on pratique la ville (PAQUOT, 1996, p. 87) et répond à une organisation sociale et économique propre : ce milieu répond aux besoins de regroupement d'une population et de ses activités. Elle répond aux différents avantages et inconvénients associés à la ville et à un milieu dense : interactions, diversité, saturation de l'espace… L'agglomération s'oppose à l'habitat dispersé, quoiqu'aujourd'hui, on associe le mode de vie métropolitain à l'urbain : l'individu urbain vit à la campagne.

Par ailleurs, la qualité urbaine des bâtiments et de l'établissement doit être précisée par des critères relatifs au type de bâti, à la forme et l'unité de l'occupation du sol : ces critères varient dans les définitions selon le point de vue adopté.

3) Du point de vue extérieur, l'agglomération est une forme d'occupation du sol distincte dans le paysage qui fait son unité et sa cohérence et se détache dans son environnement.

[9] Voir : CHATEL Catherine, MORICONI-ÉBRARD François (2007). « L'emprise démographique des villes nouvelles de Russie » *in Regard sur l'Est*, Dossier « Les villes nouvelles à l'Est ». Mis en ligne le 15/11/2007. URL : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=780

Agglomérer signifie « unir en une masse compacte » et, dans un sens technique, « unir en un bloc cohérent à l'aide d'un liant ». Ainsi, l'agglomération renvoie à l'assemblage d'éléments hétérogènes : les liens prévalent sur le contenu. En effet, d'après son étymologie, l'agglomération vient du latin *glomeris*, la pelote. Les matières textiles ou végétales, de nature, de couleur ou de qualité diverses sont filées, liées pour former un tout homogène, le fil, la corde. Comme dans l'agglomération, le lien permet de masquer l'hétérogénéité des parties constitutives du tout. Ensuite, le sens a évolué et l'*agglomeratio*, dans le latin médiéval (8^{e} s.) désigne l'accumulation.

L'agglomération est une définition par excellence de géographe : elle part de l'observation du territoire. La définition de l'agglomération passe d'abord par l'identification de son périmètre, qui correspond alors au front des constructions, mais aussi à un seuil dans la cohérence du bâti. En effet, associer l'agglomération et l'espace urbain a des limites, la morphologie est un critère indispensable mais pas suffisant pour qualifier l'agglomération d'urbaine.

Identifier l'agglomération urbaine parmi les formes du peuplement

Pour Champion et Hugo, il est bien plus difficile de représenter le peuplement, de le délimiter, que de le caractériser urbain ou rural. Délimiter la ville par sa morphologie, suppose que l'on rapproche des formes de répartition rurales (LEPETIT, 1988, p. 22) et d'autres urbaines, que l'on résume toutes les facettes du peuplement en un indicateur binaire qui oppose ville et campagne (CHAMPION et *al.*, 2004, p. 10), l'aggloméré au reste de l'espace. Grasland souligne cette réduction : elle est une abstraction qui résulte de la production de catégories, d'une classe d'objets à partir de la réalité (GRASLAND, 1997, 341). Pourtant, ces objets sont très différents, du point de vue de leur contenu comme de leur forme (Document I-2 à Document I-5).

Document I-2. Densité d'occupation du sol d'après le type de bâtiment à Paris

La dalle des Olympiades dans le 13e arrondissement de Paris (France) est un quartier résidentiel à très haute densité. La population de la commune de Paris en 2010 compte 2 248 705 hab. ; l'agglomération, 10.5 millions.

Photographie : C. Chatel, 16/11/2008.

Document I-3. Extension et densité du bâti à Paris

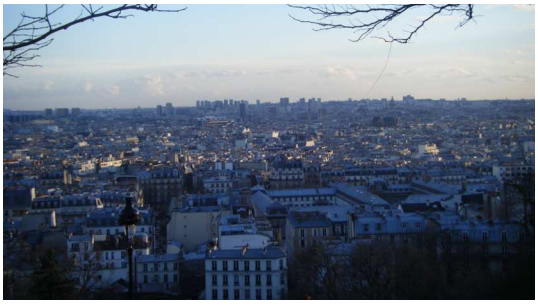

La densité verticale de la vue précédente se double d'une extension horizontale des zones bâties.

Photographie : C. Chatel, 04/03/2009.

Document I-4. La concentration du bâti au centre du village de Concoules

Une agglomération n'est pas nécessairement urbaine : le noyau villageois de la commune de Concoules dans le département du Gard (France) compte 260 habitants en 2010 (*e-Geopolis* 2011). La densité du bâti et le potentiel d'occupation des édifices sont sans commune mesure avec celui de Paris

Photographie : C. Chatel, 20/08/2009.

Document I-5. Habitat dispersé dans le hameau La Bise Basse de la commune de Concoules

Le hameau de La Bise Basse situé dans la commune de Concoules mais en discontinuité avec le noyau villageois est une forme de peuplement classée hors agglomération.

Photographie : C. Chatel, 20/08/2009.

Identifier la rupture de la continuité du bâti dans le paysage

La rupture dans la continuité du bâti est identifiée dans le front des constructions (Document I-6 à Document I-8). L'agglomération s'identifie et sa délimitation est plus ou moins facile à établir (Document I-9, Document I-10).

Document I-6. Front de construction en bordure de l'Escaut à Anvers

Le front des constructions s'identifie clairement en bordure de l'Escaut à Anvers (Belgique).

Photographie : C. Chatel, 14/11/2009.

Document I-7. Front de construction en bordure de littoral à La Haye

Le front des constructions est stoppé au bord du littoral à La Haye (Pays-Bas).

Photographie : C. Chatel, 15/11/2009, quartier de Scheveningen.

Document I-8. Front de construction en bordure de terres agricoles à Oudijk

Les contours de l'agglomération d'Oudjik (Pays-Bas) sont nets : les constructions sont arrêtées par les terres agricoles.

Photographie : C. Chatel, 16/11/2009.

Document I-9. Les contours nets de l'agglomération de Palmanova

L'agglomération s'identifie très clairement à Palmanova, enserrée dans les murs de la forteresse fondée au 16e siècle, tandis que des faubourgs ont été construits au-delà de cette ceinture.

Source : *Google Earth* 2009, Palmanova, (Frioul, Italie).
Pop. commune (est. 2010, *e-Geopolis*): 5464 hab.

Document I-10. L'unité morphologique et les contours discontinus de l'agglomération d'Etretat

Source : *Google Earth* 2010.

Photographie : C. Chatel, 6/02/2010.
Pop. commune (est. 2010, *e-Geopolis*) : 1678 hab.

L'agglomération d'Etretat illustre son unité morphologique quoiqu'à ses franges, l'habitat est plus discontinu.

Néanmoins, l'approche morphologique perd de sa pertinence, notamment à ses limites : la dilution récente de l'agglomération met en cause son unité.

L'agglomération entre centralité et implosion

L'agglomération est le produit de flux centripètes qui traduit a priori sa fonction de centre et son attractivité. À ce titre, elle assume un ensemble de fonctions : sa centralité se reproduit car les fonctions assumées dans l'agglomération s'établissent dans des édifices adaptés et pérennes (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 57).

Mais, sa pérennité, si elle se double d'une croissance continue, se traduit par son extension. L'agglomération, comme l'indique le préfixe « a- », évolue par accrétions successives qui se traduisent par une extension qu'illustre le modèle centre-périphérie, et une jonction entre des espaces bâtis et jusqu'alors discontinus. Les liens entre les espaces bâtis sont plus ou moins ténus, l'hétérogénéité est plus ou moins évidente. L'expansion d'une agglomération dépend de la position du noyau initial, de l'environnement naturel, qui peut démontrer des attraits ou des espaces répulsifs, et de la maitrise publique de l'espace (PINOL, 2003 [2], p. 684). Les formes agglomérées varient selon ces déterminants.

La centralité de l'agglomération a été remise en cause lorsqu'émergent, les conurbations industrielles, en Europe de l'Ouest, dans la première moitié du 19e siècle. Leur croissance rend compte de la coalescence d'agglomérations par comblement et densification des zones rurales interstitielles (CHAMPION et *al.*, 2004). La structuration par un centre unique n'est plus valable. L'unité morphologique est d'autant plus mis en cause suite à la croissance de l'agglomération depuis les années 1970 : celle-ci est moins une adjonction de zones denses, qui suppose toujours une forme compacte et identifiable, qu'une vascularisation qui suit le réseau routier tout en se raccrochant aux noyaux ruraux préexistants, du moins dans le contexte du peuplement européen (PINOL, 2003 [2], p. 676).

Le critère de la continuité du bâti est d'autant plus critiquée car d'autres critères démontrent mieux la centralité notamment les flux. De plus en plus de déplacements se réalisent de périphérie à périphérie qui contredisent des flux privilégiés avec le centre indiquant une organisation radiale de l'agglomération (PINOL, 2003 [2], p. 676).

La cohérence fonctionnelle de l'espace aggloméré

La définition courante de l'agglomération la désigne comme « un ensemble constitué par la ville, ses faubourgs ou sa banlieue » : l'hétérogénéité et les liens entre les parties agglomérées sont soulignés. Pour F. Moriconi-Ébrard, la morphologie est un élément suffisamment fort de l'organisation spatiale pour maintenir à lui seul la structure unitaire d'un espace urbain (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p 105).

Est-ce que l'artificialisation du sol seule, rendue par l'unité morphologique, correspond à l'unité fonctionnelle ? On oppose souvent l'agglomération à la métropole, l'approche territoriale à l'approche réticulaire. Pour Lepetit, l'agglomération définie par le bâti ne montre pas les liens économiques qui identifie une « agglomération invisible » (LEPETIT, 1988, p. 20). L'auteur prend l'exemple du Nord cotonnier en France au début du 19e siècle, les échanges font la cohérence fonctionnelle de la région. Mais précisément, cet espace s'est matérialisé, l'unité fonctionnelle est devenue morphologique. En 2010, d'après la base *e-Geopolis*, l'agglomération de Lille s'étend jusqu'à Bruxelles, et la jonction avec l'agglomération de Douai, qui s'étend jusqu'à Valenciennes et celle de Maubeuge est imminente. Côté français, l'agglomération de Douai est la 4e de France avec 1,15 millions d'habitants, Lille la 5e avec 1 million d'habitants et Maubeuge compte encore 114 000 habitants. L'agglomération au nord de la France est en passe de devenir la 2e, dépassant Lyon et Marseille qui ont chacune 1,5 millions d'habitants.

Les définitions officielles : des critères variés de délimitation

L'ONU en 1982 recommande de définir la ville par l'agglomération dans un objectif d'harmonisation et de comparabilité des résultats au niveau mondial. La définition est utilisée par plusieurs instituts statistiques nationaux et internationaux, pourtant, l'hétérogénéité demeure.

Selon les définitions, les critères varient d'une part dans la délimitation du périmètre et dans la qualification de l'urbain, et, d'autre part, face à l'extensivité excessive de l'agglomération qui perd de plus en plus en compacité, les critères concernant la forme et le contenu, les types de bâtiments, la densité, s'ajoutent au critère originel de la discontinuité du bâti. *Les caractères nationaux du fait urbain se lisent à travers l'hétérogénéité des définitions officielles*.

Le critère de délimitation des « agglomérations opérationnelles » définies en Belgique à partir des années 1970 prévoit une distance maximum de 50 mètres entre deux bâtiments. Le seuil de 200 mètres, préconisé par l'ONU, est appliqué, seul ou combiné à d'autres critères en France, dans les quatre pays scandinaves, au Royaume-Uni, en Irlande, en Grèce, aux Pays-Bas, en Suisse. Ensuite la qualité urbaine de l'espace identifié, peut être rendue par un seuil démographique : 2000 habitants agglomérés en France, 200 en Scandinavie, 10 000 en Grèce. Enfin, des critères restrictifs sont de plus en plus ajoutés et tendent à exclure les continuités bâties de forme linéaire, appuyées sur les routes, voire des installations très extensives. La définition par la morphologie est de moins en moins assumée. La variété des critères donnent à voir un espace urbain à géométrie variable[10].

Par exemple, l'unité urbaine[11] définie par l'INSEE est une agglomération morphologique ajustée sur les contours des communes administratives afin de vérifier si elle dépasse le seuil de l'urbain de 2 000 habitants. Mais pour vérifier ce Aux États-Unis, l'agglomération, la *clustered area*, se distingue de l'espace rural par la densité de population[12]. La *clustered area* est qualifiée urbaine (*urban area*), à partir de 50 000 habitants agglomérés. Malgré le choix d'une même approche de l'urbain, les sources, les méthodes de mesure, les critères convoqués démontrent l'envers d'une définition et surtout des chiffres statistiques produits par les instituts nationaux[13].

2.1.3. L'aire métropolitaine : l'approche par les réseaux

L'aire métropolitaine est un système socio-économique : le périmètre de la ville est défini par des fonctions économiques et sociales qualifiées urbaines.

Cette définition fonctionnelle s'est imposée depuis quelques décennies : la mesure privilégiée est celle des flux, économiques ou pendulaires. Ceux-ci démontrent l'étendue de la polarisation exercée par un centre : le périmètre de l'aire métropolisée.

[10] Voir à ce propos la comparaison des définitions de l'agglomération entre *e-Geopolis* et l'institut statistique néerlandais dans le Chapitre III.

[11] Définition de l'*Unité urbaine* par l'INSEE.
URL : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm.

[12] La densité de la population est mesurée à partir du découpage fin des des unités censitaires, qui se fondent sur des unités bâties (*census block)*. http://www.census.gov/geo/www/ua/ua_2k.html

[13] Nous reviendrons sur les difficultés posées par les sources pour une définition harmonisée de la ville dans le Chapitre III.

Un phénomène métropolitain sans limite pour une définition réductrice

La mesure de l'aire métropolitaine fait écho à une approche néo-libérale qui vise à évaluer l'efficacité économique, l'accès aux marchés et leur étendue. Son succès est concomitant du phénomène de la mondialisation. Le peuplement de l'aire métropolitaine, en tant que système social et économique global, est diffus. L'aire métropolitaine n'est pas un territoire distinct, contrairement à la ville politique et à l'agglomération et, les outils de sa mesure tendent à démontrer l'amplitude de la mondialisation.

La ville ici ne s'oppose plus au rural, et tout individu ou presque peut se réclamer urbain si on considère seulement son intégration aux réseaux mondialisés. Même l'agriculture - industrielle, utilisant des semences ou des produits de grandes firmes internationales - est métropolitaine car intégrée, peu ou prou, dans l'économie mondiale. Les catégories traditionnelles sont durement remises en cause. Ainsi, le terme d'urbain glisse, avec l'intérêt porté au phénomène métropolitain, jusqu'à perdre sa substance et à être inapte à définir son objet.

On peut critiquer les indicateurs et les critères utilisés dans la définition.

Les flux de navetteurs ne concernent que les actifs et une partie non négligeable de la population est écartée : les mineurs, les retraités et les chômeurs, des acteurs a priori moins « rentables » pour l'économie.

La définition évacue la géographie, puisqu'en effet, l'aire métropolitaine vise le monde, n'a pas de limite et se diffuse.

a) D'abord, la définition se fonde sur des flux, immatériels. En revanche, ceux-ci produisent des formes matérielles dans l'espace.

b) Une incompatibilité demeure entre les indices, des flux, et la délimitation d'un territoire métropolitain de gabarit régional. La métropole, dans son sens premier, anime un territoire discontinu, fondé sur des relations, alors que le territoire défini est continu et répond même d'une structure centre-périphérie. Cette incompatibilité s'illustre dans le rapport publié par l'Insee en 2011 sur les aires métropolitaines. Il fait l'état de flux importants et réguliers d'échelle nationale entre des aires métropolitaines dispersées aux quatre coins de la France. Dans un cas extrême, les aires métropolitaines pourraient faire émerger le territoire national[14], notamment concernant Paris, voire un espace international, ce qui constituerait une aberration.

c) Les classes définies par l'Insee dans le rapport distinguant aires métropolitaines, grandes aires urbaines et aires urbaines, identifient la hiérarchie urbaine admise en France et, les aires métropolitaines en 2011 désignent les métropoles d'équilibre définies dans le programme d'aménagement du territoire français dans les années 1960 et porté par la Datar. Les résultats de 2011 indiquent ainsi la réussite de ce plan plus qu'il n'informe la généralisation du phénomène métropolitain.

d) Les aires urbaines sont souvent polycentriques, comme les agglomérations, puisque les flux se réalisent de centre à périphérie ou de centre à centre. La multiplicité est gommée, la primauté d'un centre est soulignée.

e) La correspondance entre la métropolisation et l'extension des agglomérations, l'émergence de l'espace périurbain est évidente. En revanche, les aires métropolitaines définies mettent en avant l'extension de l'influence des plus grandes villes, alors que les

[14] BRUTEL Chantal (2011). « Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines » *in INSEE Première*, n° 1333, janvier 2011.
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1333.
Voir Carte 2 et 3 sur les migrations domicile-travail entre Paris et les autres aires métropolitaines françaises et entre les aires métropolitaines françaises excepté Paris.

espaces ruraux et les villes plus petites sont a priori écartés. Pourtant, les transformations de l'espace sont générales et vérifient le caractère illimité de l'urbanisation en cours qui n'est pas assumé encore par les institutions officielles. L'approche morphologique donne à voir cette généralisation et pointe du doigt les faiblesses de la gestion de l'occupation du sol. De fait, elle est de plus en plus critiquée voire abandonnée par les instituts statistiques.

Si les définitions de l'aire métropolitaine se réfèrent globalement aux mêmes concepts et s'appuient sur des indices semblables, elles varient d'un pays à l'autre sur les critères adoptés, les classes définies, la mise en œuvre des sources, tandis qu'elles changent aussi dans le temps ce qui démontre d'une part le manque de recul face à un phénomène en cours pour lequel les outils de mesure demeurent encore inadéquats, d'autre part la volonté de montrer une réalité encore conforme aux catégories jusqu'ici admises.

La coexistence des définitions dans la délimitation de l'aire métropolitaine

L'aire métropolitaine est définie officiellement pour la 1re fois en 1940 aux États-Unis. Les instituts statistiques nationaux l'ont adopté au point qu'elle constitue aujourd'hui la définition la plus courante de la ville. Néanmoins, elle se superpose bien souvent aux définitions, politique ou morphologique, utilisées auparavant.

La *metropolitan area* aux États-Unis est mesurée par la quantité de flux de navetteurs[15]. Elle est structurée par un ou plusieurs noyaux, les *urban areas*, les agglomérations urbaines qui s'appuient elles-mêmes sur un centre, la *central city,* délimité par les contours administratifs de la ville. Pour former l'aire métropolitaine, chacune des trois « villes » est soumise à des seuils : la *metropolitan area* comprend au moins 100 000 habitants, l'*urban area* 50 000, la *city* est la ville administrative la plus peuplée de l'aire métropolitaine. Celles-ci est délimitée à partir des critères sur la part d'emplois agricoles et non agricole et sur les migrations alternantes (BRETAGNOLLE et *al.*, 2008, §19). Les trois définitions successivement énoncées par l'institut statistique se confortent et démontrent la complexification concomitante des définitions, du mot, de l'objet, du phénomène.

La carte des *Metropolitan Statistical Areas* (MSA) américaines en 2008 (Document I-11) démontre un territoire presqu'entièrement couvert par l'aire d'influence des métropoles, à part au centre du pays, tandis qu'une discontinuité Est-Ouest -due à l'écart de superficie des unités administratives, conforté par la multiplicité des centres relative à l'histoire du peuplement- démontre une mosaïque complexe à l'Est. Le zoom sur la ville de Pittsburgh (Document I-12) illustre le chevauchement des différents zonages tandis que les aires métropolitaines sont contigües : l'espace est entièrement métropolisé. En revanche, l'écart entre les limites de l'aire métropolitaine ajustée sur les États et l'agglomération morphologique est très important.

[15] Définition, *U.S. Census Bureau*, *Census* 2000. URL :http://www.census.gov/geo/www/tiger/glossry2.pdf.

Document I-11. Carte des *Metropolitan Statistical Areas* aux USA en 2008

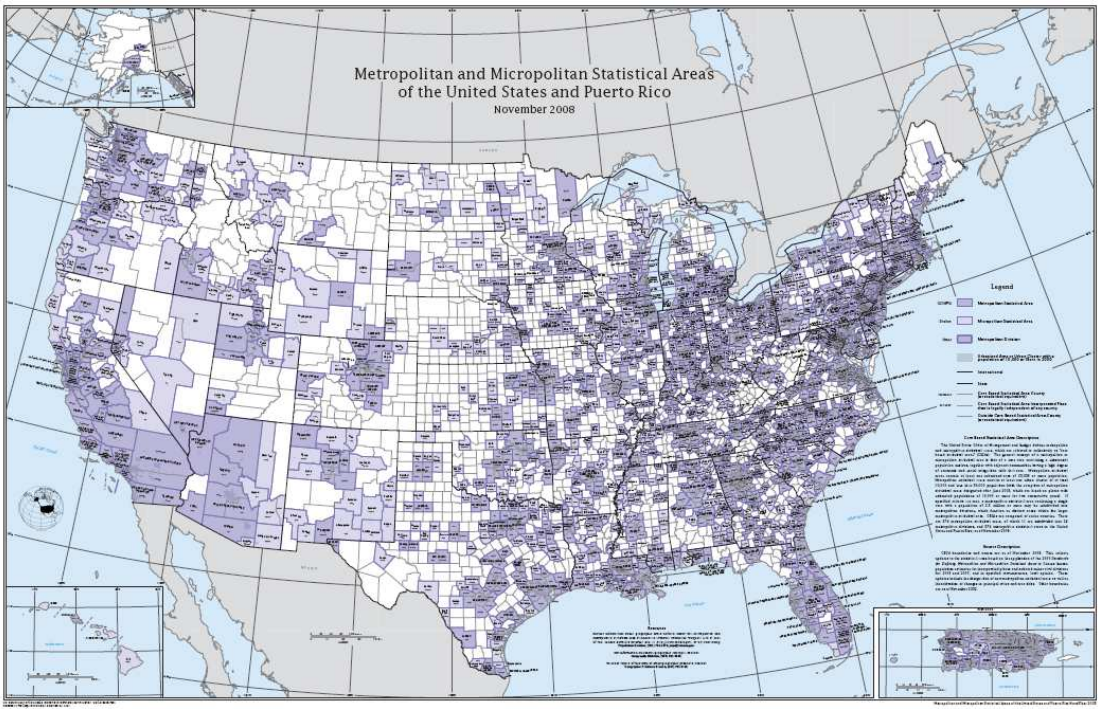

Source : *U.S. Census Bureau, Geography Division*.
URL: http://www.census.gov/geo/www/maps/msa_maps2008/us_wall_1108.html

Document I-12. Le chevauchement des zonages des *Metropolitan Statistical Areas* : aire métropolitaine de Pittsburgh

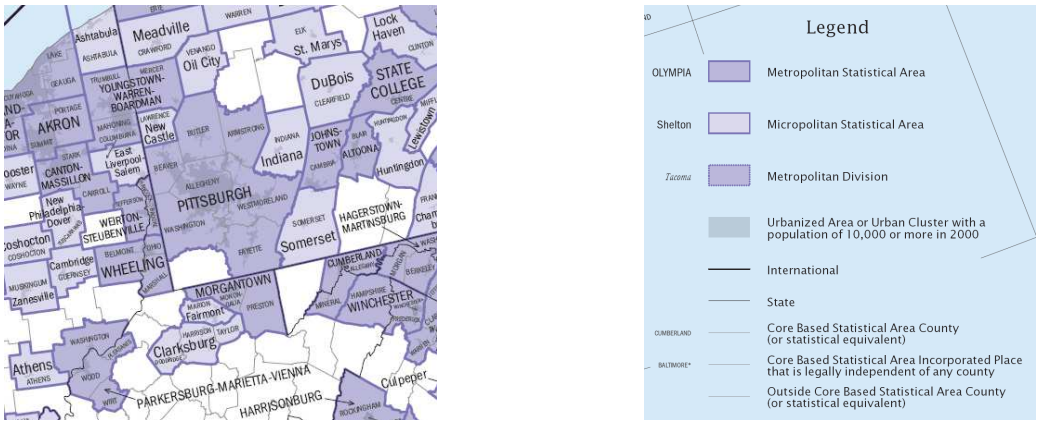

Source : *U.S. Census Bureau, Geography Division*
URL : http://www.census.gov/geo/www/maps/msa_maps2008/us_wall_1108.html

Les définitions officielles de la ville rendent compte de la difficulté à cerner le fait urbain qui est décidemment sous le signe de la multiplicité. Les trois définitions coexistent tandis que les méthodes de mesure illustrent une approche nationale et institutionnelle du fait urbain dont il est difficile de se soustraire.

2.2. Une réalité donnée à voir : la complexification de l'appréhension du fait urbain

Bourdieu, à propos de l'idée de région naturelle et de cette référence à une autorité, la nature, critique l'arbitraire des définitions. « La science qui prétend proposer les critères les mieux fondés dans la réalité doit se garder d'oublier qu'elle ne fait qu'enregistrer un état de la lutte des classements, c'est-à-dire un état du rapport des forces matérielles ou symboliques entre ceux qui ont partie liée avec l'un ou l'autre mode de classement, et qui, tout comme elle, invoquent souvent l'autorité scientifique pour fonder, en réalité et en raison, le découpage arbitraire qu'elle entend imposer » (BOURDIEU, 1980 [1], p. 66).

2.2.1. La démultiplication des critères et des catégories

Avec l'extension récente des villes, la dichotomie entre urbain et rural s'affaiblit et les définitions tendent à démultiplier les indicateurs et les critères afin d'énoncer des classes d'urbanité. À force de vouloir comprendre le fait urbain, l'objet est occulté.

En 1980, alors que les formes de l'urbain commencent à dépasser les catégories traditionnelles, l'institut statistique suisse ne se satisfait plus de la définition morphologique de la ville. 29 agglomérations sont alors dénombrées et, des agglomérations jusqu'alors individualisées et pourvues d'un centre sont réunies par la continuité du bâti : le polycentrisme est mis en évidence (Document I-13). Afin de réaffirmer la fonction du centre et de comprendre les nouvelles formes de l'urbain, dix types de communes sont définies à partir de trois types d'agrégation entre les communes (évolution spatio-temporelle, caractéristiques formelles, habitat/travail) (Document I-14) et d'un grand nombre d'indicateurs, au point que la définition reste obscure. La typologie débouche sur une aberration : 10 classes d'urbanité sont désignées pour 29 agglomérations au total. Suite au recensement de 2000, cette approche par classification a été reconduite mais les types et les critères et indicateurs qui les fondent ont changé. 22 types de communes sont définis ; combinant le concept de centre-périphérie et l'approche de métropolisation[16]. La typologie se complexifie encore.

[16] SCHULER Martin, DESSEMONTET Pierre, JOYE Dominique (2005). *Recensement fédéral de la population 2000. Les niveaux géographiques de la Suisse*. Office fédéral de la Statistique, 232 p.
URL : www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/.../lexi.Document.64477.pdf

Document I-13. Les agglomérations morphologiques officielles suisses en 1980

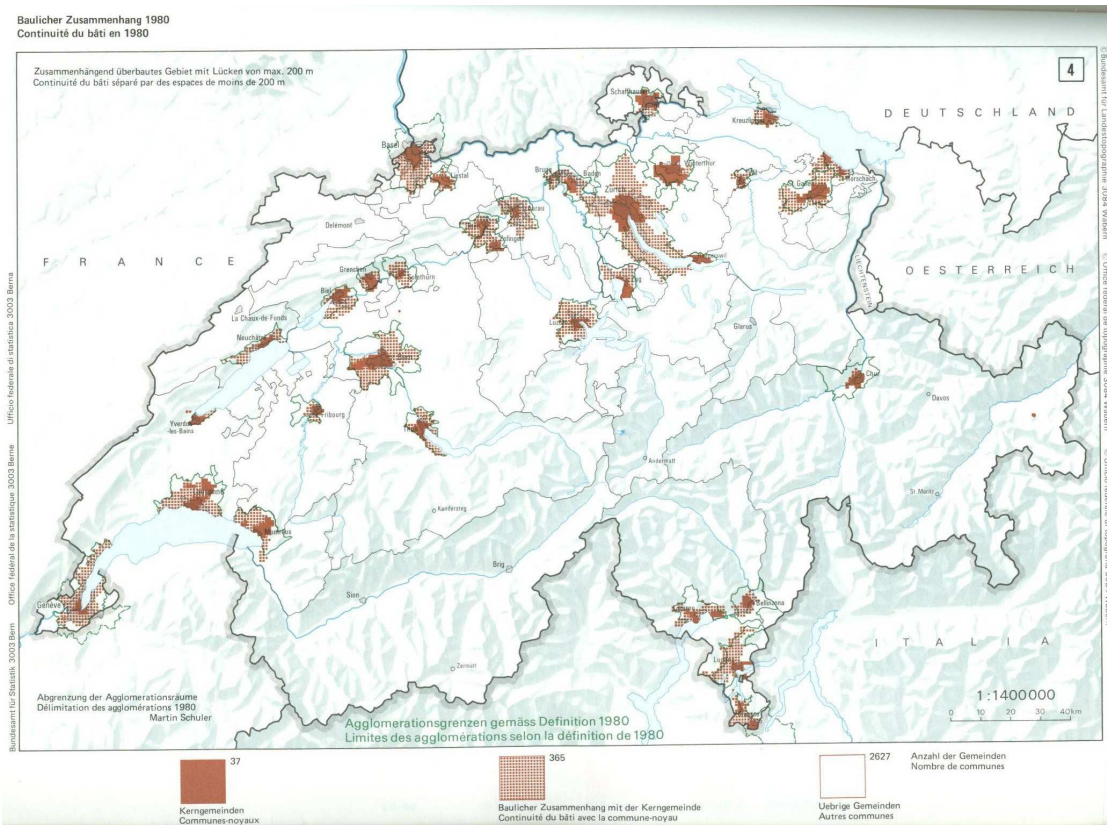

Source : SCHULER Martin (1984). *Délimitation des agglomérations en suisse 1980. Contributions à la statistique suisse*. Lausanne et Berne : IREC, OFS, 105e fascicule, p. 86.
URL : www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/.../03.Document.106308.pdf

Document I-14. Les classes d'urbanité : dix types de communes composant les agglomérations morphologiques suisses en 1980 et trois facteurs de cohésion

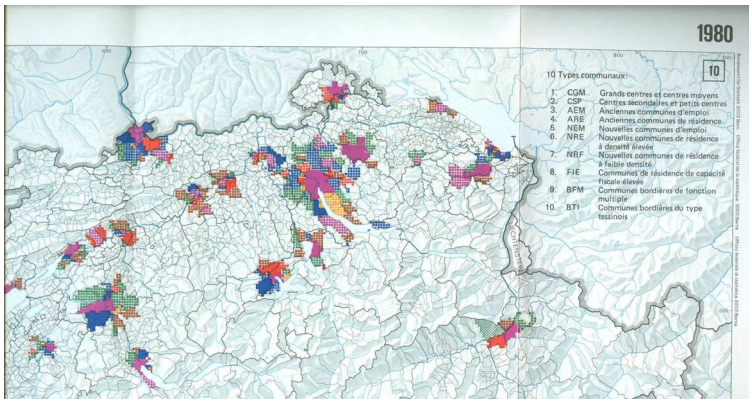

Agrégation des 10 types de communes

13*

a) Agrégation selon l'évolution spatio-temporelle

1. centres	1
2. couronne intérieure d'agglomération, centres secondaires	2,3,4,8
3. zone suburbaine de croissance	5,6
4. couronne extérieure d'agglomération (zone périurbaine)	7,9,10

b) Agrégation selon des caractéristiques formelles

1. centres	1
2. espace à forte densité de construction	2,3,4,5,6
3. espace à faible densité de construction	7,8,9,10

c) Agrégation selon la dimension habitat/travail

1. communes d'emplois	1,2,3,5
2. communes résidentielles	4,6,7,8,10
3. communes mixtes	9

Source : SCHULER Martin (1984). *Délimitation des agglomérations en suisse 1980. Contributions à la statistique suisse*. Lausanne et Berne : IREC, OFS, 105e fascicule, p. 75 p. 92.
URL : www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/.../03.Document.106308.pdf

La même évolution est relevée aux Pays-Bas. L'institut statistique utilise depuis 1970 le concept d'agglomération. Depuis 2000, les noyaux de peuplement[17] (*Bevolkingskernen*, de *kern*, noyau) fondent la définition de grandes agglomérations urbaines[18] (*Grootstedelijke agglomeratie*) et ont été ajoutés des critères sur la population (100 000 habitants minimum), les emplois (50 000 minimum), le potentiel de consommateurs de la grande agglomération qui viennent s'approvisionner dans les commerces du noyau (150 000 minimum).

Plus étonnante est la typologie des aires métropolitaines françaises par l'INSEE à partir de la loi rang-taille[19]. Dans un premier temps les aires urbaines sont délimitées[20] à partir du critère des flux de navetteurs. Ensuite, trois critères sont considérés et permettent d'identifier le caractère métropolitain de certaines d'entre elles. L'application de la loi rang-taille, supposant le classement hiérarchique des aires métropolitaines, fait émerger des ruptures dans la continuité de la hiérarchie, un décrochement dans la courbure de la distribution, qui sont considérées assez signifiantes pour justifier l'identification de 12 aires métropolitaines et 29 grandes aires urbaines, au delà des autres aires urbaines. La démarche de caractérisation de la ville oscille entre inductif et déductif : le classement sert à définir une classe. Le résultat sert à préciser la définition, alors que celle-ci est la plupart du temps en amont et le résultat en aval.

La complexification des méthodes de définition de l'urbain éloignent encore d'une définition harmonisée et d'une comparaison internationale des données.

2.2.2. Des définitions ajustées à une réalité changeante : les remaniements des critères et des indices de définition

Les changements de définition au cours du temps démontrent les rouages de la construction des données : l'outil de mesure est ajusté en fonction de la réalité observée.

Dès les années 1960, l'Insee a tenté de cerner l'espace périurbain. La ZPIU, la zone de peuplement industriel et urbain, est définie en 1962. La ZPIU sert à identifier les communes « rurales » sous l'influence d'une agglomération urbaine, considérée a priori d'un centre d'emploi. La ZPIU est déterminée à partir des migrations domicile-travail, de la présence d'établissements industriels, administratifs ou commerciaux et de la part de la population non agricole. Deux types de communes rurales sont distingués : les communes-dortoirs et les communes industrielles.

Ce zonage est délaissé en 1990 au profit du zonage en aires urbaines[21] lorsque les critères de délimitation de la ZPIU se sont révélés trop peu discriminants. Le paradoxe qui consiste à utiliser des flux pour identifier un territoire s'est posé. Les ZPIU avaient « fini par couvrir la plus grande partie du territoire de sorte qu'en 1990, on trouvait dans les ZPIU 78% des communes et 96% de la population du pays » (BRUNET, 1997). « Autant dire que le « rural » avait disparu, ce qui ne pouvait manquer d'être fâcheux pour une nation aussi

[17] URL : http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/2AE34B78-83C8-4F44-BA3E-8E972AD14AA5/0/2001bevolkingskernentoelichting.pdf.

[18] URL : http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/methoden/begrippen/default.htm?ConceptID=876.

[19] Voir l'encadré : « Déterminer des aires urbaines métropolitaines et des grandes aires : la loi « rang-taille » » in *Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines* par Chantal Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines, Insee.
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1333 .

[20] Voir sources, définitions, bibliographie des aires métropolitaines et urbaines définies par l'INSEE
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1333&page=sdb

[21] Les abréviations sont choisies avec finesse pour couvrir le changement effectif de la définition : on passe de ZPIU à ZAU.

attachée aux valeurs de la ruralité » commente R. Brunet. La ZPIU finissait par discréditer l'Insee, le point de vue fonctionnel et le concept de centre.

La typologie des trois définitions officielles est validée par le fait que les trois types de villes peuvent coexister et se superposer, au contraire les définitions relatives à un même type, au même point de vue sur la ville, se remplacent. Les ajustements successifs des définitions démontrent la subjectivité du point de vue adopté : du choix de la définition de l'urbain, se déduit la réalité que l'on veut bien donner à voir. Mais, cette démarche est contre-performante puisque, si on fait varier les définitions, les données ne sont pas comparables et les variations du fait urbain ne peuvent être mesurées.

2.2.3. L'ère du fonctionnalisme : l'approche pragmatique de la ville

Le succès de la définition fonctionnelle de l'aire métropolitaine démontre un souci de comprendre la ville comme un territoire vécu et de répondre à des problèmes de plus en plus aigus de gestion. Ce souci est attesté par une évolution institutionnelle concomitante : l'État laisse de plus en plus la place à des collectivités territoriales émergentes, selon un mouvement « *bottom-up* », contraire au mouvement « *top-down* » qui caractérise la définition des territoires administratifs lors de l'imposition de l'État[22]. On retrouve là aussi une complexification des pouvoirs territoriaux et une superposition, voire un chevauchement entre les territoires administratifs définis par l'État moderne, lors de sa construction, et des collectivités territoriales issues du mouvement de décentralisation de la seconde moitié du 20e siècle. Le mot de territoire même est mis à mal : lié à l'État et au concept de souveraineté, ce mot est accaparé pour désigner des identités fluctuantes, ou pour délimiter une étendue à partir du réseau, tout à fait contraire à la première acception, au point de devenir un « mot valise » (GIRAULT, 2008, pp. 58-59). Les méthodes de mesure de l'urbain sont plus attentives au local, à l'exception, contrairement à une approche plus généraliste de l'État unitaire.

Les instituts de statistiques anglais, démontrent une approche de plus en plus pragmatique de l'urbain et des mesures ajustées aux fonctions imparties aux territoires. De 1974 à 1986, les territoires urbains administratifs sont définis par la loi en Angleterre, et ce à tous les niveaux : chaque niveau administratif est dédoublé entre des territoires urbains et ruraux, entre *district* et *metropolitan district*, *county* et *metropolitan county*. Au sommet de la hiérarchie, le *Greater London* est un territoire administratif exceptionnel. L'occupation du sol fonde les limites des territoires administratifs urbains. Depuis 2001, l'institut statistique anglais prévoit des unités territoriales spécifiques au recensement : les Output Areas[23], très précises. Elles servent à définir l'urbain et le rural à différentes échelles, à partir des classes de territoires et d'indice allant de l'urbain aux hameaux et aux maisons isolées et de l'habitat dense au dispersé. Les unités administratives, les *Local Authority*, sont définies à partir de ces territoires et se distinguent en six classes réparties en trois espaces, urbain, rural et intermédiaire. Les définitions fonctionnelles et les méthodes de mesure servent le politique.

Aucune définition n'est infaillible

Les définitions de la ville se caractérisent par leur diversité, leur multiplication, leur caractère évolutif.

[22] Voir à ce propos l'opposition entre haut et bas, entre Institution et Substrat dans le Chapitre II.
[23] Rural/Urban Definition and Local Authority (LA) Classification (England and Wales)
URL http://www.statistics.gov.uk/geography/nrudp.asp

- La diversification des critères de définition éloigne toujours plus d'une définition harmonisée internationale.
- Les définitions se multiplient et coexistent rendant le phénomène, ainsi que sa compréhension, d'autant plus complexes.
- Les changements de définitions au cours du temps ne montrent pas les mêmes aspects de la ville et pourtant c'est toujours cet objet qui est défini et mesuré au point que l'on ne sait si les variations du fait urbain montré sont dues au changement du phénomène ou au changement de définition. C'est comme si on changeait de lunettes pour conclure : « la réalité a changé ».

Il n'existe pas de définition idéale, polyvalente et infaillible. La diversité des définitions rend compte de la difficulté à cerner un objet riche d'autant plus complexe suite aux mutations récentes de l'urbanisation. Surtout, *les définitions officielles sont une épistémologie* du fait urbain, et en même temps de l'approche institutionnelle de celui-ci. La mise à jour des connaissances sur la ville et son approche sont significatives d'un contexte socio-culturel, d'un mode de pensée, voire d'idéologies. Ainsi, les trois définitions coexistent au États-Unis où les villes politique, morphologique, réticulaire se combinent. Au contraire, l'agglomération n'a jamais été reconnue en Italie et en Allemagne, la ville politique n'existe pas en France.

À la multiplicité des définitions dans un même État, dans les divers États dans un temps synchronique, s'ajoute une multiplicité dans le temps diachronique : la comparaison dans l'espace et dans le temps empêche donc toute mesure de l'urbain appuyée sur les définitions officielles. Elle suppose de comparer des objets différents. Ainsi, concernant la comparaison dans le temps, Bretagnolle, Giraud et Mathian posent le problème : « doit-on mesurer l'évolution de la population de Londres dans les trois derniers siècles à l'intérieur du périmètre initial de la ville, de son périmètre final (celui de l'agglomération ? de l'aire fonctionnelle ?) ou des délimitations qui ont marqué successivement son expansion spatiale (de la *City* à la *Greater London Urban Area*) ? » (BRETAGNOLLE et *al.*, 2008, §1).

Le choix d'une définition stricte s'inscrit dans un registre qui n'est qu'un choix parmi tant d'autres. La diversité des définitions souligne d'autant plus ce point : laquelle est la plus pertinente ? Face à la combinaison des définitions et leur diversité à travers l'histoire et les aires géographiques, le choix d'un point de vue apparait donc une étape majeure dans la mesure de l'urbain.

La constitution de la base de données *e-Geopolis* prend donc le point de vue de la forme de peuplement, l'agglomération, qui s'écarte des définitions officielles, pour permettre une comparaison internationale. L'application de cette définition, aussi critiquable soit-elle, dans le temps invite à prendre la mesure des changements du monde urbain.

3. L'expansion de l'espace urbain : la mise en cause des méthodes de géographie urbaine développées depuis les années 1950

Les géographes utilisent généralement les définitions officielles de la ville. Cependant, cela tend à les soustraire d'une critique de l'urbain, de la justification du point de vue adopté et de leur échantillon. La géographie urbaine s'est développée à partir des années 1950 dans le cadre de méthodes quantitatives et statistiques : celles-ci démontrent à quel point les sources utilisées, ici les données statistiques, influencent les instruments de mesure et le cadre conceptuel. Le langage mathématique, abstrait, a fourni les moyens d'occulter les sources, les enjeux du point de vue choisi que ce langage induit. Par conséquent, les méthodes

développées et les modes de représentation des données se sont peu à peu détachés de l'objet, le fait urbain, pour le réduire à un individu statistique soumis à des lois transcendantes.

Le processus d'urbanisation actuel remet au premier plan la ville dans sa matérialité, et met en cause le point de vue qui a dominé la géographie urbaine, la ville comme individu dans un ensemble. De la ville réduite à un point, on revient à la surface. La méthodologie redéfinie de la construction de la base de données *e-Geopolis* dans le cadre de cette thèse, entend d'une part comprendre une définition de la ville par son emprise notamment, et par une quantité de population, et, d'autre part, suivre l'évolution de son emprise au cours du temps : le facteur spatial prend de plus en plus le pas sur le facteur démographique. Le renouvellement de la méthodologie rend compte des problématiques nouvelles posées à la géographie urbaine quantitative.

3.1. L'urbanisation de la population obture la problématique de l'urbanisation de l'espace

L'urbanisation désigne un processus mais les méthodes de mesure ont fini par indiquer l'objet de ce processus. La concentration de la population qui distingue la ville, en vient à désigner aussi le processus en œuvre. Le modèle centre-périphérie, les dynamiques d'attraction, sont issus de cette vision du processus : les individus font le processus et l'accaparent. L'expansion actuelle de l'espace urbain pose la question de l'urbanisation de l'espace et remet en cause l'ensemble de présupposés, qui n'étaient jusqu'alors pas perçus comme tels, qui fondent les méthodes, les concepts et les résultats.

3.1.1. La population comme moteur de l'urbanisation

L'urbanisation : le conflit des échelles

L'urbanisation se réfère au peuplement, à la manière dont l'espace est occupé (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 56). Le processus est au croisement entre population et espace. Le processus d'urbanisation confronte des échelles de temps et d'espace distinctes. L'urbanisation peut être vue au travers de la matérialité de la ville, du semis, de la proportion d'urbains dans une population donnée.

Les flux d'individus se cristallisent dans les villes alors que l'implantation de celles-ci est un élément incommensurablement bien plus fixe que les populations (BURGEL, 1982 [2], p. 17).

Lepetit évoque le problème de l'analyse des niveaux d'urbanisation. Puisque les villes sont représentées par une carte, dans un semis de villes, le système de référence est l'étendue de l'espace et, le rapport de l'objet analysé, les villes, à ce système de référence, est la distribution (LEPETIT et *al.*, 1993, p. 19). Aussi, on cherche ensuite à rapporter cette distribution à ce qui l'anime, en particulier la population.

L'urbanisation désigne aussi un stock démographique où s'identifie une partie, qualifiée d'urbaine. Un effectif de population sur une petite portion de territoire et ses variations révèlent en effet une grande partie des déterminants de l'évolution des territoires (MORICONI-ÉBRARD, 1993, p. 2). Aussi, mesurer la population urbaine et le taux d'urbanisation dans un territoire donné est fonction de la population rurale (*id.*, p. 30).

L'espace n'interfère pas dans la dynamique urbaine

Dans les analyses urbaines confrontées aux interférences entre les échelles de temps et d'espace, paradoxalement, l'espace a pu être réduit voire ignoré.

Pour F. Guérin-Pace, l'urbanisation se définit par la variation de la population urbaine et par la concentration de la population en ville. L'espace est un cadre, l'urbanisation se mesure à la population. Cinq phénomènes correspondent à une mesure de l'urbanisation : la hausse du nombre d'urbains (par les mouvements migratoires et démographiques), la hausse de la taille moyenne de la ville, la hausse du nombre de villes, la hausse du taux d'urbanisation, l'augmentation de la concentration spatiale (GUÉRIN-PACE, 1993, pp. 10-11).

Par ailleurs dans les nombreux travaux en géographie urbaine produits avant 2000 et fondés sur des séries de chiffres statistiques, parmi lesquels nous privilégions les thèses de D. Pumain (PUMAIN, 1982), F. Moriconi-Ébrard (MORICONI-ÉBRARD, 1993), F. Guérin-Pace (GUÉRIN-PACE, 1993), la taille démographique des villes fonde leur classement hiérarchique. L'évolution du périmètre de la ville est écartée. L'énoncé des méthodes prévoit de considérer la ville à périmètre constant afin que les chiffres soient comparables dans le temps : considérer la ville, pour une même définition, à périmètre variable aux différentes dates, biaise la relation entre la croissance et la taille des villes (PUMAIN, 1982, p. 158). Cette remarque souligne la nécessité de ne pas perturber des corrélations prévues dans la modélisation des dynamiques urbaines. Ce sont davantage *l'individu urbain statistique et le modèle qui intéressent plutôt que l'espace urbain*.

3.1.2. L'espace revient au cœur des dynamiques urbaines

L'approche de la ville par sa matérialité connaît un renouveau et ce notamment par des réflexions sur la forme. Celles-ci privilégient la forme, le contenu ou alors le rapport entre les deux.

Une morphologie de surface

L'expansion urbaine actuelle déborde cette échelle globale d'appréhension de l'urbain car ce lieu de concentration prend de plus en plus sens dans une *morphologie de surface : l'espace relationnel des villes est submergé*. Les présupposés qui dominent les analyses urbaines, que ce soit à l'échelle de la ville, du semis ou des hiérarchies sont mis en cause. La pluralité des centres distincts, comme l'homogénéité admise *a priori* de l'espace urbain, surtout lorsque la ville est réduite à un point, sont court-circuités : les points sont densément mis en relation si bien que les lieux ruraux peuvent se trouver connectés (DOUAY, 2008, p. 38). Les variations de la population des villes, qui prenaient sens dans un périmètre fixe, sont désormais largement conditionnées par l'extension de l'espace urbain. De même, les hiérarchies, représentant les villes par des points, peuvent être remises en cause.

Les villes se distinguent désormais par leur densité. La densité indique la relation entre le périmètre de la ville et la quantité de population ; cette relation varie (LE BRAS, 1996, p. 155). Avec la généralisation de l'extension des villes à la fin du 20^{e} siècle, deux hypothèses coexistent. a) Certains pensent que le modèle américain est la forme d'urbanisation la plus avancée, et désignent une évolution incontournable, inséparable de notre société. b) D'autres théories soulignent l'individualité des trajectoires, et suggèrent une pluralité de formes possibles d'après les formes initiales (EUROSTAT et *al.*, 1992, p. 8). Ainsi, d'après les

données *e-Geopolis* en 2010, l'agglomération d'Atlanta couvre une surface équivalente à celle de Bruxelles (5 097 et 4 558 km²) mais comprend deux fois moins d'habitants (4,6 millions contre 8), tandis qu'Atlanta conserve une forme compacte alors que l'agglomération de Bruxelles s'appuie sur une multitude de filaments joignant une pluralité de centres. Madrid a une population équivalente (5,5 millions d'hab.) à celle d'Atlanta mais couvre une superficie six fois moindre (885 km²) (Document I-15).

La spatialité de la ville devient un critère incontournable de caractérisation du fait urbain.

Document I-15. Extension des agglomérations morphologiques en 2010 et population : Atlanta, Bruxelles, Madrid

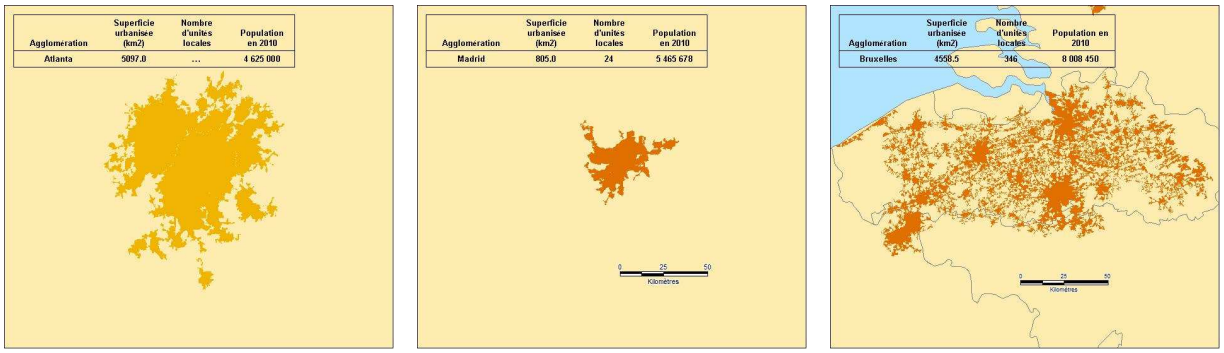

Légende: les cartes sont à la même échelle./ Source : F. Moriconi-Ébrard, *e-Geopolis* 2011.

La morphologie : des analyses « de surface » au rapport entre forme et contenu

Des analyses « de surface » visent à caractériser la forme de l'emprise des villes. Néanmoins, la référence au centre demeure. P. Haggett propose une mesure de la forme de la ville en comparant sa surface à celle du cercle circonscrit. D'autres mesures réduisent la surface à un point central : le déplacement de ce point au cours du temps permet de vérifier l'évolution de cette forme (BAILLY et *al.*, 1995, pp. 645-647). M. Guerrois dans sa thèse sur la forme des villes européennes annonce que son objectif n'est pas de « faire dire aux formes », ou d'expliquer les processus en cause (GUERROIS, 2003, p. 8) mais d'énoncer des types de formes en les qualifiant par leur compacité. Elle indique par là qu'elle part d'un modèle européen reconnu, avec un centre qui implique une forme radioconcentrique (*id.*, p. 3).

L'histoire urbaine a pu démontrer son intérêt sur les villes individuelles. P. Lavedan, dès la première moitié du 20e siècle, a fait ainsi une collection de plans de villes et dégage des structures particulières appuyées sur des éléments édifiés par cette société. Les urbanistes, comme F. Choay et P. Merlin, dans la seconde moitié du 20e siècle, développent la morphologie urbaine. Elle invite à découvrir des structures à partir de la trame urbaine et du réseau viaire. Depuis les années 1990, cette approche est redécouverte. J. L. Pinol et B. Gauthiez usent aussi de sources telles que les plans anciens de villes, le cadastre, et l'intégration des informations dans un SIG. La méthode souffre néanmoins d'une approche individuelle des villes liée aux sources qui doivent être collectées.

Les géographes, Bretagnolle et Delisle (BRETAGNOLLE et *al.*, 2010) donnent sens à la forme des villes à partir des trames viaires en utilisant des sources accessibles sur Internet comme *Google Maps* : la trame viaire a l'avantage d'être pérenne et, en tant que contrainte de l'usage du sol, les édifices construits pérennisent d'autant plus ces tracés. Les différences dans

l'extension des villes en Europe et aux États-Unis correspondent à celles des trames. La forme circulaire de départ s'oppose au maillage géométrique, tandis que les extensions tendent à une « reproduction à l'identique d'une forme initiale ». La forme de départ contraint donc le processus.

Des analyses sur la morphogenèse de la ville se développent dans des disciplines parfois très éloignées des sciences humaines et faisant appel aux mathématiques et à la physique. Soit il s'agit de trouver des lois dans le processus d'actualisation des formes. La découverte des fractales, selon laquelle la forme se reproduit et ce, quelque soit l'échelle considérée, donne une impulsion inédite à la réflexion sur la forme. Soit il s'agit d'identifier les facteurs qui agissent sur les formes de la ville pour énoncer une typologie des formes de peuplement et d'organisation, les étapes de stratification des formes spatiales en fonction de l'habitat, des dynamiques foncières. Soit il s'agit de découvrir un véritable programme génétique de la forme, des structures profondes (DESMARAIS et *al.*, 2000).

Le problème de ces analyses est dans la relation entre la forme urbaine et le contenu de la ville : soit le contenu agit sur la forme, soit la forme influe sur le contenu et sur l'organisation de ville (BAILLY et *al.*, 1995, p. 644).

Le retour à l'échelle de la ville et l'approche par la morphologie induisent de concevoir un *espace urbain variable* : le processus d'urbanisation n'est plus seulement appréhendé par les variations de la population. La base de données *e-Geopolis* a été rénovée dans le cadre de cette thèse selon cette nouvelle problématique[24]. Par conséquent, les règles déduites des modèles de géographie urbaine et supposant une forte inertie sont aussi à relire sous l'éclairage de leur contexte de production.

3.2. Hiérarchies urbaines : la représentation des systèmes de villes

Afin de montrer les présupposés qui dominent l'ensemble du champ conceptuel sur la ville approchée par les statistiques, nous avons choisi de ne pas reprendre toute la littérature produite dans la géographie urbaine quantitative, mais de critiquer point par point une application : la loi rang-taille. Celle-ci a généré une littérature foisonnante de par le monde. La loi rang-taille rend compte d'un monde urbain appréhendé dans un langage mathématique, laissant peu d'espace au temps et à l'espace, réduisant les villes à un point, à une abstraction, à un individu statistique produit par l'État, supposant a priori la prédominance des lois de la rentabilité dans l'organisation de l'espace qu'illustre bien le classement.

Le succès de cette loi répond à celui de la notion de système qui, appliqué aux villes, suppose des interactions des villes dominées par leur hiérarchisation. Les villes ne sont pas considérées pour leur singularité, mais dans un ensemble régi par des lois générales. Au final, le *concept de système urbain en vient à évacuer le fait urbain*.

Le modèle rang-taille est appliqué dans de nombreuses disciplines et fait l'objet d'une riche littérature en géographie quantitative. Il correspond à la progression géométrique inverse entre le nombre des villes et leur taille. La distribution se rapporte à une fréquence pour une certaine variable, un nombre d'individus prend telle ou telle valeur. Le rang signe le nombre de villes qui dépasse une certaine valeur (PUMAIN, 1982, p. 24) : au plus la taille augmente, au plus celle-ci est rare dans le système urbain car moins de villes atteignent cette taille. Au rang n correspond une ville de taille t, au rang n+1, la ville se caractérise par une taille équivalente à t/n+1, au rang n+2, la ville a une taille correspondant à t/n+2…

[24] Les objectifs et les moyens de la refonte de la base de données sont décrits dans le Chapitre III.

Le modèle prévoit une distribution linéaire.

Le modèle est critiqué sur différents points : les choix méthodologiques déterminés a priori, la faiblesse des explications, une conception réductrice de la réalité spatio-temporelle de la ville. Ces différents points sont décrits pour illustrer le point de vue des analyses menées en géographie quantitative. L'intérêt du modèle rang-taille est majeur dans la description des systèmes urbains et de la répartition de la population entre les villes dans un cadre territorial donné. Nous reviendrons à plusieurs reprises sur ce modèle au cours de nos analyses notamment pour proposer trois types de hiérarchies urbaines en Europe et, la linéarité de la distribution n'est qu'une modalité possible parmi d'autres.

Les choix méthodologiques ajustés au modèle

1) La distribution lognormale est un choix de représentation des données (PUMAIN, 1982, pp. 10-20). L'application du modèle peut être représentée par plusieurs types de distributions que présente D. Pumain (*id.*, p. 21). Le choix de représentation illustre l'objectif de montrer une certaine réalité où le rang, la variable explicative, dépend de la population, la variable expliquée (*id.*, p. 24). On connaît ainsi le rang, c'est-à-dire le nombre de villes qui dépassent une certaine valeur, mais on ne connaît pas la population. Cela signifie qu'on aura toujours la même fréquence mais on ne sait pour quelle valeur. La forme de la distribution diverge parce que la taille associée à la valeur diverge. Dès lors, le modèle n'est pas remis en question, mais la répartition des tailles des villes dans l'échantillon choisi.

2) La hiérarchie est normée a priori par exclusion de certains éléments de distorsion. Pour une application optimisée du modèle, il est préférable de ne considérer que les établissements hiérarchisés, les villes, et d'exclure les établissements ruraux. Or, le modèle ne prévoit pas un système urbain non hiérarchisé. Par ailleurs, dans le peuplement, les établissements ruraux sont les plus fréquents. Une part infime du peuplement est donc considérée, même si elle peut correspondre à une part importante de la population si la population rurale est réduite : tout dépend du territoire considéré. Le choix de l'échantillon démontre les a priori du modèle[25]. D'une part on introduit une rupture qualitative, entre urbain et rural, dans un modèle fondé sur les statistiques et sur une mesure quantitative. D'autre part, l'échantillon considéré doit comprendre des individus très inégaux.

3) Malgré la croissance de la population, qui se répartit dans les tailles des villes, le modèle refuse l'ouverture du système en termes d'individus urbains : le *nombre de villes est fixe* (*id.*, p. 71). Cet a priori est tout à fait incorrect : la population croît mais aucune ville n'entre ou ne sort de l'échantillon, aucun établissement urbain ne revient au rural, aucun établissement ne devient urbain. Ces permutations, à la limite du système urbain, touchent des éléments de petite taille. Ceux-ci intéressent moins alors qu'ils font cohortes et les analyses se concentrent surtout sur les grandes villes, l'exception.

4) L'analyse de système urbain privilégie le cadre national dans le choix de l'échantillon. Ce cadre national n'est même pas questionné alors qu'il détermine largement les résultats. Il suppose « le plus grand nombre de conditions nécessaires à une certaine unité » : un pouvoir politique, une monnaie, la libre circulation des individus et des choses. Les relations internationales apparaissent bien maigres et sont assurées par quelques métropoles seulement, tandis que des sous-systèmes régionaux au sein des États peuvent émerger par manque d'unité, dans des pays vastes, lorsque l'État s'est imposé tardivement ou encore quand deux logiques préexistantes à l'État et encore prégnantes se font face (MORICONI-

[25] Voir à ce propos la justification du seuil de l'urbain à 10 000 habitants à partir de la loi rang-taille dans le Chapitre III.

ÉBRARD, 2000 [2], p. 66). L'État reste le niveau le plus marquant pour analyser le système de peuplement (PUMAIN, 1982, p. 9). Pourtant, celui-ci précède de loin la formation étatique, les limites actuelles des États sont pour la plupart très récentes.

Par ailleurs, considérer un système fermé et national est-il encore valide alors que le modèle s'intéresse essentiellement aux relations, et dans le contexte actuel de mondialisation ?

5) La relation entre le stock de population et le nombre de villes n'est pas posée. En guise de comparaison, nous prendrons l'exemple de la loi de la métropolisation énoncée par F. Moriconi-Ébrard. Celle-ci prend pour point de départ le stock de population urbaine et non les entités urbaines dont l'échantillon est délimité par le cadre territorial et le seuil de l'urbain choisi (MORICONI-ÉBRARD, 1998, p. 55). La dimension du système définit la répartition de la population dans les villes. La dimension du système n'est donc pas posée a priori : le stock d'urbains peut évoluer, comme le nombre d'individus urbains. La répartition spatiale n'est pas posée, en revanche la forme de la hiérarchie n'est pas prédéfinie. La loi postule que le stock démographique produit, donne naissance à une métropole selon une relation proportionnelle entre la taille de la métropole et celle du système urbain. La hiérarchie s'explique donc par un équilibre entre la nécessité de concentration urbaine, la métropole ne concentre pas tous les individus, et celle de répartition et d'espacement des agglomérations. Par conséquent, s'il y a système dans un territoire donné, donc une certaine unité, celui-ci est capable de produire en un lieu une concentration de population dans la ou les métropoles, seules capables de faire le lien avec d'autres systèmes. La relation entre la métropole et la dimension du système considéré est aussi un signe de l'unité du système. La loi peut être appliquée aux États, à des empires passés, des régions…

Des analyses pauvres en explication

6) Pour F. Guérin-Pace, de manière générale les mesures relatives au système de villes, utilisées isolément, sont d'un apport relativement pauvre et ne peuvent expliquer à elle seule toutes les composantes de la croissance urbaine (GUÉRIN-PACE, 1993, p. 58)

7) L'application de la loi ne sert pas à identifier les tailles de villes mais à reconnaître les relations hiérarchiques selon les écarts au modèle. Les écarts sont tenus pour être des irrégularités : le modèle énonce donc ce que doit être la réalité. On les explique par le mauvais choix de l'échantillon dès que la distribution n'est pas linéaire. Si les irrégularités s'expliquent par le choix erroné de l'échantillon, des limites du système, et par diverses explications « non statistiques » (MORICONI-ÉBRARD, 2000 [2], p. 71) relevant du factuel, des conditions historiques, économiques…, l'efficacité du modèle n'est pas remise en cause. C'est le système national qui n'est pas assez ou trop. B. Marchand, affirme que le modèle rang-taille est conforme aux volontés de l'aménagement du territoire : dans le cas français, il s'agit de favoriser la pyramide urbaine aux dépens de Paris (MARCHAND, 1993, p. 393). Dès lors, le modèle constitue la norme à atteindre, et la réalité est à évacuer.

Les écarts au modèle se repèrent notamment au sommet de la hiérarchie, le reste de la distribution est moins étudié. Clark voit ainsi trois types de distribution caractérisés par la relation des plus grandes villes : a) la primatie où la première ville domine particulièrement le système, b) l'oligarchie où plusieurs villes dominent les autres villes et c) la distribution anti-primatiale (PUMAIN, 1982, p. 20). Les écarts au modèle constituent donc un moyen de mesure, mais *à quel point peut-on donner crédit à la norme quand celle-ci représente l'exception ?*

8) L'explication est un parent pauvre des analyses des systèmes urbains : le hasard et l'auto-organisation permet de s'abstenir d'explication et abonde dans cette éviction de la réalité, du matériel. L' « autonomie de l'évolution des systèmes de villes par rapport à

l'organisation sociale et politique et à l'histoire économique » (ARCHAEOMEDES, 1998, p. 7) coïncident avec le développement des modèles d'auto-organisation. C'est une « abdication fâcheuse » de la géographie selon l'expression de J. P. Hubert (MORICONI-ÉBRARD, 2000 [2], p. 68).

Corrélativement, l'auto-organisation induit un temps reproductible, continu, contrairement aux discontinuités de l'Histoire. L'origine et l'évolution des systèmes de villes sont évincées. La systémogenèse demeure abstraite (ARCHAEOMEDES, 1998, p. 63). En revanche, la notion de résilience démontre une évolution dans la conception d'un temps linéaire, non cyclique, qui admet l'irréversibilité des trajectoires (*id.*, p. 24). Mais les facteurs de changements ne sont pas expliqués.

Une vision réductrice des principes de hiérarchisation et des dynamiques urbaines

9) Dans le cadre d'une hiérarchie, la ville suppose deux informations (CATTAN et *al.*, 1994, pp. 3-4). D'une part, la hiérarchie rend compte d'un poids économique, d'un rayonnement, d'une spécialisation. D'autre part, la relation entre les villes est soumise à des flux et des échanges. Or, l'analyse des villes s'est réduite à cette approche du système de villes fondés sur des relations entre les villes qui ne sont pas traduites par des échanges réels mais par des relations hiérarchiques surtout (MORICONI-ÉBRARD, 2000 [2], p. 66). Ce concept de système a d'ailleurs remplacé l'expression de réseau et d'armature.

10) Le modèle rend compte d'un optimum économique où l'accumulation en ville est régie par la loi du moindre effort : la hiérarchie correspond à un état d'équilibre où l'entropie est maximale (PUMAIN, 1982, p. 39). Pourquoi l'équilibre correspondrait à une hiérarchie qui signe au contraire un déséquilibre, des inégalités ? On pourrait penser que l'entropie est maximale lorsque toute la population se situe dans une seule ville, ou lorsque l'ensemble de la population se répartit de manière égale, à des distances équivalentes, dans des lieux de peuplement correspondant à une taille optimale et que tous ont la même taille.

D. Pumain explique la hiérarchisation des villes, entre principe d'agglomération et obligation d'espacement. Le principe d'agglomération limite le nombre de villes puisque la population se concentre. Il fixe aussi la taille moyenne des unités urbaines (*id.*, p. 51). S'ajoute une obligation d'espacement liée au principe d'agglomération (*id.*, p. 191). On se trouve à mi chemin entre le tout dispersé et le tout aggloméré.

11) L'espace est exclu du modèle. La loi rang-taille décrit le même phénomène que le modèle des lieux centraux de Lösch : une répartition des villes équilibrée du point de vue de la distance pour optimiser la desserte administrative et/ou économique tandis que les villes sont hiérarchisées. Mais, les deux modèles ne correspondent pas tout à fait : la loi rang-taille décrit une distribution continue, les lieux centraux une distribution discontinue, par paliers (*id.*, p. 38) (GUÉRIN-PACE, 1993, p. 53). Les discontinuités de l'espace ne sont pas considérées, la loi du moindre effort guide seule la répartition spatiale des villes.

12) La pérennité des lieux n'est pas prise en compte mais la pérennité de la forme de la hiérarchie. Bairoch se demande ainsi si la hiérarchisation des villes jouit d'un certain degré de liberté, ou bien si cette hiérarchie, mue par autant de facteurs d'accumulation reproduits dans le temps, est donnée d'avance (PUMAIN, 1982, p. 8) ? Le modèle refuse la croissance allométrique des villes où les taux de croissance des diverses villes seraient réglés par un rapport constant. La croissance de la population urbaine et l'augmentation du nombre des villes ne remet pas en cause le poids relatif des villes ni leur relation hiérarchique (*id.*, p. 8). Les villes identifiées à tel ou tel rang peuvent permuter, les croissances se répartissent de manière aléatoire alors que la forme de la hiérarchie est maintenue.

Y a-t-il une limite à cette hiérarchisation ? Au cours de l'histoire, notamment depuis l'intensification de l'urbanisation suite à la révolution industrielle, des auteurs mus par des

préoccupations malthusiennes, et d'autres, qui se questionnent sur les logiques de la croissance des villes, évoquent l'idée d'une taille optimale de la ville. Pour Bairoch, elle dépend des conditions de vie et se situe aux alentours de 600 000 habitants dans les pays industrialisés (*id.,* p. 8). Cette question semble néanmoins répondre davantage à un idéal : les villes poursuivent leur accumulation tant que la croissance démographique le permet.

13) Les *variations démographiques négatives* des villes, le phénomène de *contre-urbanisation* (*id.,* p. 8), auxquels s'ajoutent les *fusions* entre les villes, supposant la disparition d'une ville et l'injection de sa population dans l'entité absorbante, ne sont pas prévus dans les modèles. Dans quelle mesure ces facteurs indiquant une *rétraction du système* urbain peuvent infléchir la distribution et la hiérarchie ? Ces phénomènes mettent donc en cause les concepts et les méthodes de l'analyse des systèmes urbains, leur faiblesse dans la prise en compte des dynamiques spatiales de la ville, en même temps qu'ils signalent les mutations qualitatives de l'espace urbain. Ils invitent à considérer *la spatialité de la ville*, à davantage faire correspondre *le semis de villes avec le stock de population urbaine* et à revenir au facteur majeur de la croissance des systèmes urbains : la *démographie*.

Les méthodes quantitatives laissent une faible place à l'espace dans la mesure de l'urbain et de ses dynamiques. Néanmoins, la géographie urbaine développée suite à la rupture majeure débutée au 19^{e} siècle est l'aboutissement de la rationalisation et la mathématisation du monde développée par l'État et qui servent largement à occulter les stratégies de celui-ci. Les méthodes développées et l'énonciation de lois reflètent une approche de l'évolution limitée de la ville conforme à celle de l'État et contraire à la nature illimitée de la ville. Par conséquent, les explications quant à l'évolution du monde urbain demeurent superficielles. Les autres points de vue, historique, économique, politique, ouvrent d'autres pistes d'interprétation du fait urbain.

4. La pérennité de la ville

La ville est une mesure des sociétés humaines. Claval affirme que l'organisation de l'espace est profondément marquée par le phénomène urbain. La compréhension de l'espace passe par la compréhension de la logique de la ville (REBOUR, 2000, p. 9).

4.1. La ville : le rouage *princeps* d'une société organisée

La ville, puisqu'elle concentre la population à administrer, a constitué l'expérience d'une société organisée. Cette organisation s'est réalisée d'abord par rapport à l'espace rural environnant, au moins pour les nécessités du ravitaillement. Puis elle s'est insérée à une autre échelle d'organisation, l'État.

L'agriculture, les échanges, l'administration : les piliers du développement des villes

L'émergence et la pérennité des villes tiennent de conditions nécessaires et de contraintes. La pression démographique entraîne la création de l'agriculture qui nécessite la sédentarisation des individus. La production agricole en progrès génère des surplus alimentaires stockables qui rendent possible l'échange de ce surplus. Un préalable nécessaire à la ville est l'agriculture et le commerce (BAIROCH, 1985, pp. 32-35). Le dégagement de richesse avec l'augmentation de la production agricole autorise la construction et l'existence même de la ville : il délivre les bâtisseurs, puis les habitants de la ville, du travail

des champs (REBOUR, 2000, p. 111). La ville est née de la plus ancienne et la plus révolutionnaire des divisions du travail, entre travail des champs et activités urbaines (BRAUDEL, 1979 [1], p. 421) qui rend possible l'accumulation d'hommes, puis d'activités et de richesses en ce lieu. La naissance de la ville désigne l'origine d'une civilisation : Braudel propose de définir une civilisation par ce qui lui est possible et impossible (BRAUDEL, 1979 [1], p. 11).

Si la ville annule la distance, en contrepartie, les facteurs nécessaires à sa conservation la confrontent à trois problèmes : la préexistence de bâtiments, l'hygiène, le ravitaillement (CLAVAL, 1981, p. 2).

a) La préexistence de bâtiments conditionne le développement de la ville et, la destruction induit de tels coûts que l'on préfère étendre la ville : on peut voir aujourd'hui la limite à cette inertie de l'édification mais qui est propre aussi à la ville.

b) Les problèmes d'hygiène liés à la densité amplifient les accidents comme les pestes, l'incendie : la vie en ville entraîne le civisme et s'y invente la politique.

c) Le ravitaillement est la clef de voûte du fonctionnement en ville et nécessite son administration : les révoltes dans l'histoire ont le plus souvent été générées par des crises de subsistance, les mauvaises récoltes liées aux aliments de base. Les villes naissent d'abord dans les régions fertiles alors que la distance et les coûts de transports sont une contrainte (BAIROCH, 1985, p. 189). Les premières villes sont nées au Moyen-Orient, dans un croissant fertile où l'agriculture a vu le jour. De même, les plus grandes villes se situent dans de grandes zones de production de céréales : dans les plaines, fertiles car s'y sont déposés des alluvions et facilitant le transport et l'irrigation (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 135). Cette situation, qui rend compte du dialogue entre villes et campagnes, se retrouve aujourd'hui dans les formes d'occupation du sol qui contraignent encore l'appropriation de l'espace[26].

La souveraineté et le droit pour assurer la conduite de la société

En Europe, l'opposition entre ville et campagne s'est traduite dans leurs rapports économiques et politiques. La ville, produite par l'agriculture, a inventé l'écriture, la monnaie, l'État, l'Église, bref ce qui identifie une société et fonde l'économie et la politique.

La ville est un milieu, au milieu, un « moyeu d'un système de souveraineté » : elle régit (DUBY, 1980 [1], p. 13). Pour Braudel, la ville n'existe que face à une vie inférieure à la sienne : « pour être il faut qu'elle domine un empire, fut-il minuscule » (BRAUDEL, 1979 [1], p. 424). L'ascendant de la ville est souvent désigné par l'enclos, un élément architectural qui se répand au Moyen Âge, et par sa fonction, puisqu'elle se ravitaille dans les campagnes autour (BENEVOLO, 1993, p. 16). Or, ces critères de distinction ne valent pas. Des bourgs très peuplés et denses se développent au milieu des champs. Par ailleurs, le capital urbain s'est souvent traduit à la campagne par des investissements matériels, voire symboliques : la terre a été remodelée à l'image de la ville (BRAUDEL, 1979 [2], p. 218). L'arrangement quasiment architectural de la campagne toscane perdure comme en ville. Enfin, les murs, au Moyen Âge, se retrouvent partout, à la ville comme à la campagne (DUBY, 1980 [1], p. 14). En revanche, Duby nuance la symbolique des murs : les portes des murs signent la souveraineté, par des symboles au dessus du passage, le contrôle débute à partir de ces points et tout simplement ces portes contrôlent la mobilité. Le contrôle s'affiche dans le plan, dans l'urbanisme, la canalisation de l'eau : la ville montre l'ordre, opposé au « désordre naturel » (*id.*, p. 14).

[26] D'après cette thèse, la structure du finage décrite dans le Chapitre II s'illustre notamment dans des formes d'appropriation du sol liées à cette relation première entre ville et campagne.

La société européenne se caractérise par des relations guidées par la loi et le contrat. L'ordre politique et économique maintenu en ville a permis aux individus de faire l'expérience de ces relations codifiées. La ville concentre les trois pouvoirs : militaire, religieux, judiciaire. Elle s'oppose en ce sens à la féodalité où la puissance est dispersée : les tours et les clochers, symbolisant ces pouvoirs concurrents, parsèment la campagne (*id.*, p. 20). La ville, situe, au Moyen Âge, le pouvoir. Et si l'Europe est née, d'après l'ensemble des auteurs, au Moyen Âge et de la ville, son identité se trouve aussi dans ce pouvoir, ces pouvoirs, et leurs interactions.

La ville n'est pas, comme le dit H. Pirenne, seulement née des routes et du trafic : le trafic se fait dans des lieux de foire ou alors sur un marché intermittent (*id.*, p. 21). Les échanges se réalisent la plupart du temps à l'ombre du pouvoir. Les marchands cherchent la protection des lieux symboliques : le prince ou l'évêque font la paix. Dans le même temps, ils ont besoin des marchands pour le ravitaillement de leurs sujets. La paix du prince ou de l'évêque est une paix marchande : pour Weber, économie et le politique sont toujours liées (WEBER, 1947, pp. 19-20). Cet échange de bons procédés se traduit dans des lois : pour faire la paix et pour imposer des règles aux échanges. Tous les instruments du contrôle économique sont en ville : les poids et les mesures, les statuts des congrégations relatives à une activité et la monnaie battue par le prince. Par ailleurs, l'armée au service du pouvoir est indépendante. La paix est donc sujette à un *contrat*.

Les relations contractuelles se développent dans la société européenne. Le contrat provient du serment qui est propre au droit germanique et fonde la *communauté*, celle-ci est une personnalité juridique : tout individu peut en faire partie. Au contraire, en Inde ou en Chine, l'individu reste attaché à la lignée, au village (*id.*, p. 38). De fait, l'individu n'est pas attaché au lieu, mais à une personne juridique par serment : son identité est fondée par le droit et non par le sang ou par le lieu d'origine.

La ville « rend libre » en Europe grâce au droit. La liberté économique amène à une liberté juridique (*id.*, p. 53). Cette double liberté trouvera sa meilleure expression dans la propriété, pleine et entière du bourgeois. Ville et campagne s'opposent ici. La propriété à la campagne est seigneuriale ou communautaire mais rarement individuelle, l'individu est attaché par le lien vassalique. En ville le droit fonde l'individu et la communauté, le bien public ou collectif et le bien privé.

Villes parasites et productives dans l'État : des fonctions complémentaires

Les rapports de la ville au pouvoir ont évolué : d'un appui nécessaire pour assurer les fonctions d'échanges et le contrôle du territoire, l'union entre ville et État a révélé ses déséquilibres. Par conséquent, si on oppose souvent ville et État, reflétant l'opposition entre économie et politique, en réalité, c'est une dichotomie non pertinente, l'une ne va pas sans l'autre.

À l'échelle de l'Europe, deux types de pouvoirs et d'États s'opposent, correspondant à l'opposition entre ville parasite et productive : l'État fort, monarchique, et les États libres ou les cités États. La ville productive se développe en dehors de l'État fort en Europe selon Braudel. La ville prédatrice se développe par un prélèvement agricole et démographique sur le reste du territoire. Les villes parasites sont les capitales des États et sont des grandes villes (BRAUDEL, 1979 [1], p. 463). Leur croissance est soumise à une règle pour Braudel : plus l'État est vaste et centralisé, plus sa capitale est populeuse (*id.*, p. 465). Elles caractérisent Paris, Londres, Madrid, Vienne, mais ne vaut pas pour Milan, les villes d'Italie et des Pays-Bas ou d'Allemagne (PINOL, 2003 [1], p. 639).

Cette opposition manichéenne est illustrée par une logique géographique. Elle se retrouve chez Weber : la ville consommatrice, la capitale est au milieu de l'État, la ville

productive s'épanouit sur ses limites (WEBER, 1947, pp. 21-22). De même, Montesquieu propose un modèle monarchique : la croissance urbaine se réalise au centre et aux marges de l'État (LE BRAS, 1996, p. 125). Le territoire s'organise en trois temps : on retrouve un « luxe affreux dans la capitale, la misère dans les provinces qui s'en éloignent, l'abondance aux extrémités ». La grande ville prélève dans l'espace alentour, et l'éloignement de la grande ville signe un affaiblissement du contrôle : la croissance urbaine s'épanouit dans l'échange. Braudel explique ainsi l'émergence des lieux de foires et la densité du semis des villes de la dorsale à la limite du royaume de France très centralisé. L'État fort exclurait une certaine forme de villes et de réseaux. Cette lecture de la ville et des États, dans le cas européen, s'accorde pour identifier la dorsale.

Pour Braudel, cette qualité parasitaire et l'opposition à la ville productive sont injustes. Les capitales dites parasitaires sont ce que la société, l'économie, la politique leur permettent d'être et en représentent donc une mesure, une échelle (BRAUDEL, 1979 [1], p. 491). Les capitaux, les surplus s'y emmagasinent faute d'un meilleur emploi. Ainsi, la grande ville n'est pas à juger seule mais dans des systèmes urbains, elle les anime, ils la déterminent. Par ailleurs, Rebour énonce que les déséquilibres entre ville perverse et parasite sont nécessaires à leur fonctionnement, l'une ne produit pas assez, l'autre trop. Enfin, pour Le Bras, la grande ville et l'État fort émergent par nécessité dans les aires en manque d'unité géographique : seule une puissance d'une certaine ampleur est capable de tenir un territoire disparate (LE BRAS, 1996, pp. 6-7). En effet, F. Moriconi-Ébrard indique bien que les empires, une forme de puissance territoriale particulière, qui ont produit les plus grandes villes du monde et ce à toutes les époques (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 12). Le rapport entre le pouvoir, la ville, la politique et l'économie est donc très ambigu.

La ville et l'État : la fin d'une union déséquilibrée

La ville, qu'elle soit en dehors ou dans l'État, constitue un rouage nécessaire de celui-ci qui a besoin de relais pour contrôler le territoire, ses sujets et assurer le ravitaillement de la capitale. Au sein de l'État, celui-ci va rationnaliser le rapport entre ville et campagne. Pour que la ville assume cette fonction de relais, le prince doit donner des privilèges aux bourgeois des villes et les moyens pour exploiter davantage les paysans (DUBY, 1980 [1], p. 29). Ainsi pour Duby, la jacquerie de 1358 en France avait pour objectif de réduire la structure de trois à deux niveaux. L'État fort qui se constitue entre le Moyen Âge et l'époque moderne s'est donc servi des villes et des bourgeois et les a privilégiés alors qu'il n'avait pas le pouvoir de contrôler l'ensemble du territoire. Dès qu'il a été assez fort pour se doter d'une administration assez efficace pour le relayer, l'État a cherché à briser les villes qui demeuraient un contre-pouvoir potentiel (WEBER, 1947, p. 190). Quand l'État a évolué, la ville est devenue un outil nécessaire, puis un rouage insuffisant pour organiser la société civile. On passe à une autre échelle, une autre dimension.

Mais la relation entre économie et politique dans la ville oscille. La fonction économique va s'allier au politique à partir de 1850, avec la révolution industrielle. Par exemple, c'est le patron qui décide de la localisation, de l'aménagement de l'espace productif et résidentiel (DUBY, 1980 [1], p. 32). En revanche, le phénomène actuel de métropolisation rend compte de la domination du fait économique. F. Moriconi-Ébrard définit la métropolisation comme une dynamique d'empire : un empire financier dirigé par les réseaux au niveau mondial (DOUAY, 2008, p. 40). L'échelle change à nouveau, et les États sont un rouage de cet empire, comme les villes l'ont été pour l'État auparavant. Le caractère illimité du fait urbain souligne la contradiction avec l'État. En revanche, la ville a su s'adapter aux différents contextes qui la favorisent plus ou moins.

4.2. La pérennité de la ville : le concept de valeur

La définition de la ville selon Braudel semble absurde : une « ville est toujours une ville » (BRAUDEL, 1979 [1], p. 423). Mais au contraire elle a tout son sens : une ville est un lieu distinct, une exception dans le peuplement et jouit d'une plus-value durable.

La notion de valeur démontre l'interaction entre l'homme et l'espace qu'il approprie. Dans la ville, deux temporalités et deux dynamiques se confrontent : celles des hommes et celles de l'espace. La temporalité humaine se pérennise dans l'espace qu'il construit. Pour David Cannadine et David Reeder, dans l'ouvrage *Exploring the urban past*, une analyse historique de la ville doit porter sur ces deux temporalités où s'affrontent les «générations d'immeubles » et les « générations d'hommes » (PINOL, 2003 [1], p. 13).

Pourquoi une ville perdure ou disparaît ?

La plus-value dont jouit une ville, même affaiblie, est réactivée. L'espace mémorise une succession de temporalités : des lieux sont privilégiés puis défavorisés, des villes perdurent, d'autres disparaissent. Leur fonction change avec la société et la capacité de résilience des villes varie.

a) Un événement, une catastrophe naturelle, la destruction matérielle ne sont pas forcément les causes de la disparition des villes : bien souvent elles récupèrent en quelques années. Plus souvent, le politique ou l'économie détruisent une ville : la ville ne correspond plus au système et en est exclue (*id.*, p. 297). Par exemple, la création de villes nouvelles au Moyen Âge n'est jamais spontanée mais est le fait de souverains, de seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, d'autres villes ou de seigneuries (*id.*, p. 376). Des volontés politiques ont pu s'affirmer par destruction du passé, pour imposer un nouvel ordre. C'est davantage une destruction indirecte, par promotion de certaines et abandon d'autres, une destruction symbolique qu'une véritable destruction matérielle. Par exemple, l'ordre communiste a procédé à de nombreux changements de noms des villes, à la création de villes nouvelles[27].

b) La plupart du temps, une ville perdure, met à profit son accumulation initiale : « toute ville pousse à un endroit donné, l'épouse et ne la quitte plus sauf rares exceptions » (BRAUDEL, 1979 [I], p. 440).

Au contraire, la réactivation d'une ville est le signe, pour Braudel, que celle-ci a une « valeur dormante » (BRAUDEL, 1979 [3]), elle a un « sens autre », différencié de tous les autres lieux : elle conserve un potentiel à retrouver une situation ancienne, ou rénover sa position, quand le contexte la favorise à nouveau.

La plus-value : du capital matérialisé

Quelle est donc cette plus-value ?

Le patrimoine de la ville, s'il est pérenne, est un moyen de manifester la valeur et de la reproduire. Le caractère original de la valeur de la ville se situe entre le matériel et le sensible. L'esthétique confère la valeur et, elle se manifeste matériellement dans les bâtiments, l'architecture, l'urbanisme : cette valeur esthétique est durable. Pour Lepetit, le patrimoine est un capital formé par les infrastructures matérielles collectives et les éléments symboliques. Il

[27] Voir à ce propos : CHATEL Catherine, MORICONI-ÉBRARD François (2007). « Définir les villes nouvelles de Russie » *in Revue Regard sur l'Est*, Dossier « Les villes nouvelles à l'Est ».
Mis en ligne le 15/11/2007. URL : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=779

donne une image de la ville, attractive ou répulsive. Celle-ci est déterminante dans les capacités de développement d'une ville (LEPETIT, 1988, p. 85), et semble coller à la peau, aux murs. Cette image correspond à l'« aura historique et imaginaire » attachée à une ville (LE GOFF et *al.*, 1999, p. 153). Ainsi, la trajectoire d'une ville dépend à la fois du *capital investi*, généré par telle ou telle fonction, et d'un héritage abstrait, le *capital matérialisé*, difficile à modeler.

L'économie ne suffit pas à rendre la ville durable : c'est sous l'impulsion du pouvoir que le capital est investi non dans la production mais dans des éléments de structuration durable. Raffestin dénonce le déterminisme physique et économique pour expliquer le développement d'une ville : une ressource n'est ressource que si l'homme invente les propriétés de la matière (RAFFESTIN, 1980, p. 204). L'exploitation des ressources n'est qu'un moyen pour se faire ville. Une ville fondée uniquement sur des bases économiques est plus fragile car les fonctions économiques changent avec les productions, les innovations, les réseaux de distribution : elle doit ajouter à ces fonctions des bases plus solides qui feront sa pérennité. Amalfi au Moyen Âge a été l'une des premières villes italiennes à s'imposer comme un nœud dans les réseaux commerciaux (BRAUDEL, 1979 [3], p. 86). Elle ne s'est jamais remise de son pillage par les pisans en 1137 mais sa situation n'était plus aussi privilégiée, d'autres cités la concurrençait, et le royaume normand de Sicile l'annexe. En revanche, Venise change de trajectoire lorsque les fonctions qui ont fait sa puissance et son prestige deviennent définitivement désuètes. Au 18^{e} siècle, elle abandonne les profits de la mer et déverse sa fortune dans ses campagnes (BRAUDEL, 1979 [1], p. 421).

Le pouvoir constitue le patrimoine grâce aux capitaux accumulés. Les fonctions économiques seules, sans prise en main par le politique, ne favorisent pas la constitution du patrimoine : celui-ci apparaît d'abord comme un gaspillage du capital, au détriment d'une capitalisation dans les outils de production. Le pouvoir lui, a besoin d'une image pour asseoir sa puissance. Pinol remarque que la ville perdure quand elle est une concentration de pouvoirs et de valeurs symboliques. Ainsi, les capitales politiques sont d'autant plus privilégiées qu'elles se situent au dessus des contingences qui régissent d'ordinaire les trajectoires urbaines (PINOL, 2003 [1], p. 635).

La théorie du rachat de la valeur

Pour de nombreux auteurs, la pérennité de la ville dépend de l'opposition entre politique et économie : les lieux symboliques, patrimoniaux, historiques, parasites s'opposent aux lieux productifs. Or, ces deux fonctions font la ville et l'opposition se traduit dans les différenciations internes à la ville. Celles-ci s'identifient notamment dans la valeur foncière. Pinol note que les différences de densité à l'intérieur de la ville dépendent de la valorisation du sol (PINOL, 2003 [2], pp. 689-693). La ville est polycentrique : elle est faite de centres et de périphéries, de lieux de rassemblement dans des lieux valorisés, symboliques, et de lieux productifs (LE GOFF et *al.*, 1999, p. 154).

Rebour s'accorde sur les hypothèses de la théorie de la forme urbaine énoncée par Ritchot (DESMARAIS et *al.*, 2000, pp. 17-19) : les lieux de valeur sont interdits d'établissement. Il a pu s'y réaliser une scène violente originelle, pour reprendre les théories de René Girard, qui, porteuse de paix, est à l'origine de l'identité collective. Ce lieu est appelé vacuum : il est vide car interdit. En revanche, du fait de sa valeur symbolique, c'est un lieu de rassemblement temporaire privilégié. Le vacuum représente la valeur purement abstraite et symbolique de la société ou de la communauté.

Rebour transporte la théorie dans le domaine économique : du fait de l'interdit d'établissement, le vacuum est hors marché, il n'est pas monnayable. Par conséquent, il structure le marché, la valeur foncière de l'espace alentour. Une fois le vacuum localisé, cette

régulation du marché se repère à travers la rente foncière. Rebour oppose ainsi l'espace de la valeur, et l'espace de la richesse, qui est dans le marché. Cette organisation se traduit dans un gradient de la rente foncière à partir des bords du vacuum. De même, Topalov indique que la rente foncière croît avec la rareté du sol (TOPALOV, 1984, p. 45). Le vacuum crée de la rareté : interdit, la situation à proximité du vacuum est rare, la rente foncière est maximale en bordure du vacuum.

La théorie du rachat désigne un processus continu où la valeur est grignotée, rachetée, passe du côté de la richesse, du marché. En effet, toutes les terres, peu à peu, ont été colonisées, peuplées, appropriées : l'œcoumène ne cesse de s'étendre. Pour créer de la richesse, on est tenté de s'attaquer à ce qui est demeuré non approprié et qui pourtant constitue la clef du système. Mais une fois que tout est racheté, c'est la crise des valeurs, la fin d'un système et d'une civilisation.

Par exemple, pour conserver ou reproduire l'espace de la valeur, et empêcher le rachat, l'interdit d'établissement porte sur la propriété publique, ou l'appropriation collective. Ce sont les terres agricoles ou le domaine forestier des communautés villageoises au Moyen Âge ; les édifices du pouvoir public, palais, fontaines, monuments en ville ; le territoire national et les frontières dans l'État-nation ; les parcs nationaux, les forêts communales. L'appropriation collective signe souvent une protection de la valeur : on porte une signification commune, abstraite, sur du matériel. L'appropriation individuelle rend compte de valeurs, souvent communes, et qui se matérialise pour chacun. Appropriation collective et individuelle sont les deux facs d'une même médaille. Par exemple, l'aspiration à la nature actuellement produit à la fois un mode de vie périurbain qui est un idéal porté individuellement, dont l'expansion indique l'extension de l'espace de la richesse, et les lois actuelles se démultiplient en matière de protection du patrimoine.

La valeur ne se matérialise pas toujours dans le sol. Par exemple, la loi de Clark, où les densités de population se dégradent du centre à la périphérie, ne se vérifie pas en Russie (PINOL, 2003 [2], p. 47). Plus généralement, dans les pays socialistes, le sol urbain n'a pas de valeur vénale ce qui explique le semis christallérien (BURGEL, 1982 [2], p. 11). Le sol a seulement une valeur technique, et on remarque souvent des abandons et des friches, des dégradations et un gaspillage de ce sol. Le modèle socialiste tend à une égalité de l'espace et à l'absence de différenciation spatiale (*id.*, p. 11). La valeur se situe dans un autre objet. De même, selon Rebour, dans l'Empire romain l'homme constitue la valeur car il est plus rare que la terre. La différenciation porte sur la qualité des hommes : en effet, on reconnaissait plusieurs statuts, du citoyen romain à l'esclave. Les esclaves sont distingués, et deviennent des moyens de production avec une valeur marchande (REBOUR, 2000, pp. 157-158). Les statuts des villes correspondent en partie à ceux des individus. Sinon, l'espace est indifférencié, ce que démontre le plan quadrillé des villes ou des terres colonisées (*id.*, p. 158). Au contraire, alors que l'Ancien Régime divisait la société, l'ordre bourgeois est une révolution silencieuse qui doit produire un ordre social plus égalitaire. La propriété foncière fonde l'ordre bourgeois et la loi protège l'accès à la propriété privée et sa conservation. Par exemple, la dot à partir de ce moment, n'est plus nécessairement la terre mais peut être constituée de biens meubles et d'argent. Le Code civil inclut un livre entier sur la propriété, le livre II, sur un total de cinq livres, et suit immédiatement le livre I consacré aux personnes. La valeur se situe à nouveau dans la terre et la vente des biens nationaux signent un déversement de valeur en richesse.

La répartition de la valeur dans l'espace au cours de l'histoire

L'organisation de l'espace par la valeur se réalise à plusieurs échelles. Nous avons vu que l'indice foncier permet d'interpréter l'organisation de l'espace interne urbain. De même,

les phases d'urbanisation et de désurbanisation en Europe, symptomatiques d'un changement des valeurs -au sens commun- des civilisations, indiquent le déplacement effectif de la valeur dans l'espace, entre la ville et la campagne. Cette lecture binaire dessine à grands traits les répartitions, qui demeurent néanmoins bien plus complexes.

a) D'après Rebour, au Haut Moyen Âge, *la valeur est dans la terre* et non dans la ville. Les lieux sacrés comme les cathédrales, les sanctuaires se situent au delà des murs de la ville (*id.*, p. 160). La ville est un « espace embryonnaire de la richesse » (*id.*, p. 164): la monnaie circule. L'espace de la richesse est très réduit. Néanmoins, des villes nouvelles, bastides et villeneuves, voient le jour et indiquent le début d'un cycle rachat de la valeur. Puis, ces libertés urbaines concédées, sans cesse mises en avant dans les ouvrages d'histoire urbaine, désignent cet échange libératoire monétarisé et par là même la libération de valeur sur le marché.

b) Avec le développement du pouvoir urbain, l'accumulation du capital s'est dirigée dans la patrimonialisation en ville, qui se double d'une différenciation spatiale à l'intérieur de la ville. La concurrence entre les différents pouvoirs urbains, issue du processus de séparation inhérent à la société européenne, a pu encourager ce déplacement de la valeur de la campagne vers la ville. L' « urbanisation des morts » est un indice du glissement de la valeur (LE GOFF et *al.*, 1999, p. 1185). On peut se demander aussi si le mot de *villa,* qui a donné le mot ville en France, a suivi le mouvement de la valeur (REBOUR, 2000, p. 166). En effet, la *villa* désigne d'abord une exploitation rurale quand la campagne est valeur, puis tout type d'habitat, et enfin la cité. En effet, quel autre indice que la langue porte mieux les valeurs d'une société ? Dès lors, l'espace de la valeur est protégé par des murs. Le processus de rachat est enclenché et court jusqu'à nos jours.

Le glissement a lieu dans une bonne partie du Moyen Âge ; un tournant décisif semble se réaliser au cours du 14^{e} siècle et s'illustre à l'échelle de l'Europe. Alors que se succèdent pestes, crises de subsistance, révoltes, Bairoch note une baisse du prix de la terre, la dévaluation de la monnaie, une réorganisation de l'Europe, avec l'affirmation du Nord-Ouest, tandis que des villes commerçantes commencent à investir dans la terre alors que les États se renforcent (BAIROCH, 1985, pp. 170-187).

c) Aujourd'hui, ville et campagne sont dans le même système qualitatif. L'espace de la valeur et de la richesse s'identifient à d'autres échelles.

Le moteur du capitalisme est l'accumulation infinie et indique donc une extension spatiale infinie. L'objectif du capitalisme est d'élargir la reproductibilité des conditions spatiales de mise en valeur (TOPALOV, 1984, p. 30). Suivant l'approche de Rebour, un système capitaliste tend à créer et recréer superficiellement de la valeur et en même temps, racheter, pour accumuler de la richesse. Le problème se situe dans les temporalités : entre les temps de la création de valeur, et les temps du déversement de la valeur côté richesse. Si le système s'emballe et qu'il faut accumuler encore davantage, alors le rythme de création de valeur ne suffira pas et la valeur est détruite.

Le capitalisme tend ainsi à déverser toute la valeur en richesse et, faute de valeur, la mondialisation et la métropolisation entraînent une circulation effrénée des biens afin de produire de la richesse à partir de la richesse. Néanmoins, on tente de créer de la valeur, par l'interdit comme l'indiquent l'envol des prix fonciers et le souci de protection du patrimoine en ville comme à la campagne.

4.3. Les flux individuels à l'origine des formes du peuplement

Le paradoxe de l'occupation du sol est que des structures durables dans l'espace, sont produites par la succession de logiques d'appropriation du sol des individus bien plus variables.

Postuler le déséquilibre originel. Les villes dans le peuplement : des inégalités pérennes

Les modèles de Christaller, Lösch, Von Thünen se fondent sur des postulats privilégiant l'économie, la rentabilité, selon les contraintes de coûts de transport, de distance, de desserte optimale. V. Rey note que le semis de Christaller correspond à une trame produite dans une économie capitaliste alors qu'elle se réalise effectivement dans les pays socialistes avec des modes de régulation de la croissance qui s'opposent à ceux d'une économie capitaliste (BURGEL, 1982 [2], p. 17). L'équilibre n'est pas naturel, il ne peut être que produit et voulu, et les facteurs économiques, qui, couramment semblent correspondre à des facteurs indépendants, à un fonctionnement naturel et libre des systèmes, n'expliquent pas les formes de répartition.

Rebour privilégie les déséquilibres économiques pour expliquer les déséquilibres spatiaux (REBOUR, 2000, p. 6). La distribution inégale du peuplement et des richesses est évidente et, comme il n'y a pas de ville sans économie, sans échanges, ni distribution inégale sans ville, l'économie est une entrée de lecture pertinente pour approcher l'urbain. L'approche néoclassique, au contraire, postule au départ un état d'équilibre, un espace homogène. Si tel est le cas, tous les points de l'espace sont égaux et il n'y a pas de mobilité car l'effort et le coût de déplacement fournis pour se rendre dans un lieu sont identiques (*id.*, p. 170). Alors, il n'y aurait pas de ville, ou bien l'égalité entre les villes serait réalisée (*id.*, p. 111).

L'auteur indique alors que les néoclassiques expliquent les déséquilibres par des causes exogènes. Au contraire, pour l'auteur, il s'agit de démontrer que les déséquilibres sont endogènes. Braudel indique aussi que l'inégalité des répartitions « n'est pas due à des vocations naturelles » mais désigne « la consolidation d'une structure plus ou moins ancienne » (*id.*, p. 173).

D'autres auteurs ont relevé l'insuffisance des explications. France Guérin-Pace note que l'urbanisation est toujours expliquée par des causes exogènes et suppose que la dynamique d'une ville est à rechercher dans la dynamique du réseau (GUÉRIN-PACE, 1993, p. 10). Le Bras regrette des descriptions et des causes très matérielles, faisant appel à l'économie, l'industrie…, mais localisées, au détriment de causes véritablement spatiales, de causalités générales et structurelles qui se trouveraient ainsi dans les caractères propres à l'espace (LE BRAS, 1997 p. 113). Il rappelle par exemple que les conurbations industrielles dont on explique l'origine et les formes spatiales originales par la répartition des mines exploitées, se situent dans des régions qui se sont effectivement développées avec l'industrialisation au 19^{e} siècle mais qui étaient déjà densément peuplées.

Le Bras rejoint Braudel en affirmant que les territoires humains se développent en respectant des tracés anciens, des esquisses, des amorces de peuplement (LE BRAS, 1996, p. 7). Il nuance : l'ancienneté du peuplement ne signifie pas que celui-ci reste figé. Des évolutions se réalisent à la marge : elles obéissent à des ajustements internes, à des transformations économiques, à des volontés politiques, à l'insertion dans de nouveaux

réseaux. Le Bras, Guérin-Pace, Rebour mettent au premier plan la communication et les flux dans le changement des formes du peuplement.

La ville : une forme stable produite par des flux

Braudel se demande : « Pourquoi le centre de la France s'est-il installé dans telle île -la Cité- sur telle courbe de la Seine […], pourquoi pas à Melun, à Rouen […] ? » (REBOUR, 2000, p. 5). L'agglomération est un regroupement d'hommes formé par des mobilités centripètes. La localisation instantanée est la résultante de forces qui créent la mobilité. Une analyse dynamique se concentre sur le moteur de cette mobilité (*id.*, p. 11) mais devrait déboucher sur les raisons de la répétition synchronique et diachronique de ces mobilités, leur reproduction, qui ont permis de féconder une forme stable. Ainsi, Rebour définit les structures spatiales comme une photographie de flux continuels d'hommes et d'activités dans l'espace géographique. Pour lui, la géographie pèche dans les explications accordées à ces structures.

Dans l'explication probabiliste qui laisse la place au hasard et à l'auto-organisation des individus, ces mobilités ont une direction mais n'ont pas de sens. Il n'y a alors rien à expliquer, mais qu'à constater les directions préférentielles vers les villes. L'auteur souhaite passer à l'explication du sens de ces directions : il existe des mobilités et des discontinuités qui définissent certaines formes spécifiques à différentes échelles (*id.*, p. 5).

Flux centripètes et centrifuges : le sens de l'extension des villes

Flux centripètes et flux centrifuges sont les deux directions des mobilités, distinguant concentration et dispersion. Cette opposition ne suffit plus (SLATER, 1990, p. 319). B. Berry constate que dans les années 1970-1975, les habitants quittent le centre de la ville, alors que le processus de concentration était l'essence de l'urbanisation (HALL et *al.*, 1980, p. 12). Rebour déduit trois types de flux. Outre les flux centripètes et centrifuges directs, il ajoute les flux centrifuges indirects qui sont des flux centripètes vers la ville mais qui s'arrêtent à ses bords (REBOUR, 2009). Que dire des flux qui tendent à se diriger vers la campagne, mais s'arrête en bordure des villes ? La caractérisation du processus d'urbanisation selon les directions des mobilités se complexifie.

En effet, l'espace urbain n'est plus vraiment délimité, tandis que les centralités se multiplient. On retrouve des périphéries d'agglomérations aux caractères mixtes, des villages urbanisés, des zones rurales où les bâtiments relèvent de l'urbain (SLATER, 1990, p. 320). Doit-on expliquer ces mobilités par un desserrement dû à un seuil de densité atteint en ville, ou par une désurbanisation ? Dans le premier cas, l'étalement urbain suppose de nouvelles centralités, une urbanisation sur les bords de l'agglomération et caractérisée par des formes mixtes. Dans le deuxième cas, il y a satellisation autour de l'agglomération première (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 99). Le phénomène de concentration et la direction des flux prennent sens à une autre échelle de la ville.

On explique souvent ce phénomène par un changement de la vitesse de transport et de la distance. Pour Rebour, l'automobile est seulement un moyen et non une cause de la périurbanisation (REBOUR, 2009). En revanche, la rente foncière agit comme une pompe refoulante. L'auteur propose une lecture originale : la rente foncière est un signe des valeurs d'une société. Les mouvements centrifuges et centripètes à partir de la ville indiquent un déplacement de la valeur, un changement profond des sociétés.

Concentration et dispersion : le contrôle des mobilités

G. Ritchot, dans la théorie de la forme urbaine, interprète le sens des flux selon le contrôle qu'ont les individus sur leur mobilité, la liberté qu'ils ont de choisir les lieux qu'ils investissent. Il dépasse la dichotomie entre flux centripètes et centrifuges. Par exemple, les individus peuvent s'agglomérer par nécessité, pour rechercher du travail comme ça a été en partie le cas lors de l'exode rural : des facteurs externes expliquent ce mouvement. On parle de mobilité exorégulée. En revanche, ils peuvent choisir de résider dans un lieu prestigieux ou pourvu d'aménités : c'est une mobilité endorégulée. Les mouvements focalisants et diffusants sont donc décomposés selon ces deux types de régulation de la mobilité (Document I-16).

Néanmoins, il demeure difficile de mesurer la part de liberté et de nécessité qui poussent à la migration d'un individu. Par ailleurs, que l'on considère une tendance dominante à l'agglomération ou à la diffusion de la population, une part d'entre elle contrôle sa mobilité, une autre sera davantage poussée par la nécessité. En revanche, si l'on considère une différenciation de l'espace selon la valeur qui lui est conférée, dont rend compte notamment la valeur foncière, on peut distinguer le type de mobilité, entre endorégulation et exorégulation. La valeur inhérente aux lieux et formalisée par G. Ritchot puis par T. Rebour permet de comprendre les mouvements qui se réalisent dans l'espace à partir de différentes échelles, depuis l'individu qui se trouve à la base des flux.

Document I-16. Quatre types de mobilité des individus dans la théorie de la forme urbaine

Régulation / Directionnalité	Endorégulée	Exorégulée
Focalisante	Rassemblement	Concentration
Diffusante	Evasion	Dispersion

Source : RITCHOT, 1991, p. 44.

L'extension récente de l'espace urbain ouvre sur des interprétations bien plus diversifiées qu'obturaient un fait urbain vu au travers d'une dichotomie entre et ville campagne, entre centre et périphérie et mue par un mouvement réduit à l'attraction de l'agglomération. Ce mouvement actuel mène à porter un nouvel éclairage sur le passé : la succession entre concentration et dispersion de la population peut correspondre à un cycle de discontinuités dans l'histoire du peuplement.

La dispersion de la population : une dynamique de décroissance

En Europe, l'Empire romain, civilisation urbaine par excellence, où la ville a été un facteur majeur de la romanisation des territoires et des peuples, signe sa décadence et la fin d'une civilisation par la désurbanisation. L'empire est devenu parasite : Rome accumule les richesses produites dans l'empire et les dépense inutilement : les capitaux ne sont pas réinvestis pour accroître la production mais pour nourrir le luxe, des édifices couteux, mais dont les coûts dépassent la plus-value. Rebour fait correspondre les flux centripètes aux rendements croissants et les flux centrifuges aux rendements décroissants (REBOUR, 2009). La dispersion des individus signe aussi une dispersion du capital et l'absence de progrès en matière de productivité. Les stigmates de la désurbanisation s'illustrent lorsque le capital ne s'investit pas en ville mais à la campagne, non pour accroître la productivité mais comme investissement sécurisé : les représentants de l'élite s'établissent à la campagne. L'augmentation de la productivité est donc liée à la concentration des facteurs de production et, par extension à l'agglomération.

La désurbanisation a lieu aux 3e et 4e siècles. Une périurbanisation se réalise entre le 7e et le 9e siècle : la revitalisation des villes se fait par leur périphérie, par un renouveau agricole et commercial (PINOL, 2003 [1], pp. 297-305). Les peuples barbares reconstruisent le pouvoir afin de faire la paix, et de relancer tous les rouages de la société : l'agriculture, la production, l'échange, la monnaie. Sans cela, la dispersion signe l'autosuffisance, la fragilité face aux ennemis, l'autonomie et l'absence d'organisation préalable à tout développement. Peu à peu les représentants du pouvoir se recentrent en ville.

La *métropolisation est contraire à l'urbanisation*. Pour Lepetit, la ville croît et l'urbanisation se réalise, dans un contexte de croissance économique : les tâches sont de plus en plus spécialisées, la production et les richesses augmentent, la dimension du marché de la ville et l'accumulation des capitaux augmentent (LEPETIT et *al.*, 1993, p. 86). Au contraire, la métropolisation ne vise pas à accroitre la production mais à accélérer la vitesse des échanges. Il s'agit de produire moins, mais de générer du profit financier : de créer de la richesse immatérielle.

Par conséquent, la métropolisation prospère dans les déséconomies d'agglomération : la production baisse, mais les coûts et les services augmentent, par exemple en externalisant, en démultipliant les intermédiaires dans le processus de production et donc les transactions. La métropolisation maximise la circulation et non la concentration. La mise à distance des intervenants, de la production à la consommation, est transformée en temps, et le temps transformé en argent. Le temps devient une unité de mesure monnayable : le pétrole, les péages, les unités de téléphone sont du temps monnayé pour vaincre la distance et, faute de proposer un monde sans distance, malgré Internet, les offres de temps illimité pullulent. *Illimiter le temps, c'est donc illimiter l'espace*.

Au niveau de l'occupation du sol, l'accumulation se réalise toujours sur de petites portions d'espace, mais les déséquilibres de répartition ne se jouent pas dans le même registre. F. Moriconi-Ébrard repère deux contraintes physiques qui expliquent l'étalement urbain : la rareté du sol et la distance (DOUAY, 2008, p. 52). La rareté du sol en ville augmente la rente foncière et oblige les habitants les plus démunis à s'éloigner du centre. Mais à partir d'une certaine distance, les coûts de transport dépassent les coûts de logement au centre. Ces deux contraintes pourraient être maitrisées par des aménagements adaptés. On suppose qu'il y a une volonté d'établir la dispersion. En effet, l'établissement à distance du centre concerne une population suffisante pour établir des commerces des services. La centralité est éclatée et sert encore l'expansion spatiale des transactions.

La mondialisation court-circuitent les économies nationales et baisse les capacités régulatrices de l'État, mais celui-ci demeure encore la seule instance à pouvoir faire respecter les droits du capital. L'État impose des normes de production pour vérifier la décroissance : l'État offre le cadre institutionnel de l'empire financier.

Décroissance, contre-urbanisation, contre-productivité caractérisent le système urbain en négatif. Par ailleurs, la relecture des mouvements de dispersion et de concentration des individus, mène à interpréter le rôle du cadre institutionnel favorable à la croissance, malgré son caractère limité, et au contraire, l'absence de limite répondant au caractère de la ville peut se révéler au contraire contre-performant.

Conclusion de la Section II.

La mesure de la ville définie par l'État

B. Berry convient que la ville est une construction, davantage déterminée par les politiques dominantes et les institutions qui les mettent en œuvre que par les forces universelles (CLAVAL, 1981, p. 574). Pourtant, ces forces universelles, notamment la nature, le hasard, l'autonomie, représentées par des modèles mathématiques et un lange métrique abstrait, sont sans cesse invoquées pour passer sur l'explication de la ville : son origine, sa pérennité, les raisons de sa localisation, son rapport aux autres et au territoire. Les explications quant à l'existence de la ville restent superficielles (LÉVY, 1995). Le langage et les méthodes choisis rapportés à la statistique, les analyses du fait urbain, correspondent en effet au champ de vision de l'État et à ce que celui-ci veut montrer. Par exemple, l'origine de la ville ne se pose pas, car la plupart des villes en Europe, naissent en dehors ou avant l'État. Par conséquent, l'objectif de mesure du fait urbain est assumé seulement si le contexte de production des données est reconnu. La critique de la base de données *e-Geopolis* porte sur ce conflit entre une approche internationale et une mesure détachée des visions nationales de l'urbain, et l'usage nécessaire de statistiques produites seulement pas les instituts officiels.

Cependant, la ville est quasiment inséparable de l'État, plus généralement du pouvoir à un autre titre : ville et État se construisent ensemble. Paradoxalement, la ville, à vocation universelle, et illimité, s'épanouit davantage en présence de limites. De fait, le phénomène d'agglomération se réalise mieux dans le cadre de l'État, et la dispersion de la population s'actualise lorsque celui-ci faiblit. Par conséquent, les méthodes développées dans la géographie urbaine quantitative, qui écartent d'emblée la croissance de l'espace urbain, en termes d'étendue ou dans le cadre du semis, illustrent bien une vision limitée du monde urbain fixé par l'État.

Section III.
L'État et la mise en forme du peuplement

Quelles relations entretiennent le peuplement, par nature illimité, et le pouvoir qui s'exerce de manière limité ? Population et pouvoir sont inséparables, la population donne sa raison d'être au pouvoir et s'organise en société et se reproduit dans des cadres établis. Mais le pouvoir prend différentes formes institutionnelles au cours du temps, et celles-ci se traduisent dans le peuplement.

La population à l'origine de l' « établissement »

La problématique confrontant Europe et villes rencontre celle de l'appropriation du territoire. Cette approche se distingue ainsi d'une vision où les règles de l'établissement des populations dans l'espace seraient autonomes ou dictées par la rentabilité économique, le coût de la distance : l'organisation des sociétés est autorégulée. Au contraire, *la loi du nombre*, la densité de population dans un territoire donné, dicte la nécessité de l'organisation : une société est par définition organisée, et la première de ces sociétés est la ville. Celle-ci est bien le fruit d'une sédentarisation, de l'établissement, d'une organisation du travail permettant la croissance de la production agricole, et d'une croissance décisive de la population. La *population enclenche le processus d'institutionnalisation* : les règles de vie en société, rapportées au territoire, sont établies. Le mot établir conduit immédiatement à l'État : ce qui est *établi est stable dans le temps et l'espace*, c'est-à-dire délimité et institué durablement. Ainsi, toute institution est en quelque sorte un État.

L'institution, d'après son étymologie, fonde, établit durablement. Ce qui est institué est régi par des règles, par des principes fondamentaux, par une structure déterminée. L'institution est établie par les hommes et donc sujet au changement. C'est un organisme ou une organisation, établi légalement, socialement et politiquement, pour répondre à quelque besoin déterminé d'une société donnée. L'institution peut désigner un régime ou un pouvoir politique, une personne représentante, une entreprise, une école… l'institution indique une autorité souveraine, civile, militaire, religieuse, une personne juridique et morale. L'État n'est qu'une forme d'institution.

Ici, nous nous intéressons aux institutions politiques qui se traduisent par un pouvoir sur les individus et sur les groupes. Il se fonde en même temps largement sur l'espace : on considère que le pouvoir sur les hommes est optimisé par l'espace, par une organisation et une structuration de l'espace. L'espace permet d'établir durablement : par sa matérialité, il garde en mémoire. L'espace est approprié et donc institué et, en même temps, il est un instrument de pérennisation du pouvoir.

L'institution pèse et dure d'autant plus par certains moyens. L'institution se manifeste par l'écrit par exemple. Par divers éléments matériels : les clochers des églises, les cathédrales, les murs des villes, les palais, les terrasses de terres agricoles, les haies, les gares, les mairies, les écoles, les postes, les buildings… Ces éléments répétitifs indiquent l'expansion des institutions et l'unification territoriale et paysagère à laquelle elle procède dans l'appropriation du territoire. L'espace est ainsi le meilleur vecteur de l'institution, car il la met en scène et en conserve les traces. Par ailleurs, l'institution fait les lieux et les défait. Mais les *lieux durent à condition qu'ils soient peuplés : sinon l'institution*

n'a aucune raison d'exister. En faisant les lieux, l'institution indique les modalités d'occupation du sol, des contraintes établies dans un certain contexte mais pas moins durables.

Compte tenu de l'imbrication des institutions en Europe, du fait de son épaisseur historique, de l'ancienneté de l'occupation du sol dans le continent, et de notre objet d'étude, la ville, qui constitue un des lieux les plus prompts à conserver des traces de l'appropriation du sol, l'étude des institutions et de leur rapport au territoire est indispensable. Les enjeux sont multiples et la littérature abonde.

L'État moderne : le cadre décisif du peuplement contemporain

Parmi les institutions territorialisées les plus marquantes, de l'Église, à la cité-État, en passant par les pouvoirs féodaux, nous nous concentrerons particulièrement sur l'*État moderne* pour cinq raisons.

a) D'abord parce que, par nos sources statistiques qui fondent la base de données *e-Geopolis*, nous sommes directement confrontés à l'une des manifestations les plus évidentes de l'État issu de l'effort de rationalisation. Par conséquent, la période analysée et les données urbaines, dans le cadre de la thèse, se limitent à la période où l'État moderne se généralise en Europe.

b) Ensuite, l'Europe a connu une croissance de la population et de la population urbaine inédite alors que les États modernes s'imposent. Dans quelle mesure État et variations démographiques sont liés ?

c) En outre, dans une mosaïque de territoires et de peuples, l'unité plus générale à l'échelle de l'Europe, toute en nuances, est-elle brisée par l'État qui, dans son effort d'unification, a raidi ces nuances pour créer de véritables discontinuités ? Les formes du peuplement en Europe démontrent-elles ce conflit ?

d) Par ailleurs, les formes d'appropriation contemporaines observables se rapportent à l'État moderne, mais il s'agit d'y reconnaître l'héritage des institutions préexistantes.

e) Enfin, la ville est antérieure à l'État moderne, mais elle est en même temps le rouage nécessaire à toute institution territorialisée et une menace puisqu'elle est la première expérience d'État et qu'elle concentre une population capable de faire une société. Les rapports entre la ville et l'État sont particulièrement ambigus.

Nous verrons d'abord comment le concept de forme mène à une appréhension originale des interactions opérées entre population, territoire et État : chacun correspond à des formes particulières, des niveaux d'appréhension de la réalité. La population demeure néanmoins le fondement de l'État moderne, sa raison d'être et la matière à informer, à unifier pour représenter les valeurs de l'État. Celles-ci sont rendues par les structures du territoire qui entrent en conflit avec les formes du peuplement et notamment les villes.

1. Des formes variables : les interactions entre population, territoire et État

L'institution est d'abord mue par sa raison d'être, les hommes à administrer. Ensuite son existence est manifestée par des formes matérielles : celles-ci sont le reflet de la manière dont s'organisent les hommes qui représentent en quelque sorte la matière première. Ensuite, l'organisation est plus que la somme des individus qui la constituent : la communauté a conscience d'elle-même, se met en scène, glisse dans le domaine de l'idée. Nous étudierons l'institution au travers du concept de forme. Le peuplement, le territoire et la ville sont des formes, qui s'observent, travaillées par l'institution. Il s'agira de voir les interactions qui se réalisent entre l'institution, la matière et les formes matérielles produites.

1.1. Sociétés, formes matérielles et institutionnelles

La forme : entre matière et idée

M. Halbwachs propose une lecture de la société qui fait le pont entre la matière et le symbolique, entre les aspects les plus matériels et les plus abstraits des groupes humains. Sa réflexion date de la première moitié du 20e siècle et se situe dans l'héritage durkheimien. On y trouve des jalons majeurs qui fondent une partie de notre réflexion sur la production des territoires par l'État[28].

Pour Halbwachs, la réalité semble être un désordre apparent, aucune unité, ni structure n'émerge. Pour appréhender une réalité sociale, l'auteur propose de considérer tout ce qui peut être mesuré et compté car tout fait de société a une forme matérielle (HALBWACHS, 1946, p. 5). L'auteur définit la forme comme un *échange entre les formes physiques, l'espace, et les formes produites par les hommes*. Elle se situe à un niveau intermédiaire entre deux autres niveaux de réalité, d'une part l'espace, au plus près de la matière, d'autre part les productions humaines, issues d'une pensée, d'abstraction, de conception.

L'auteur énonce quatre niveaux de réalités allant du plus matériel au plus abstrait.

a) Au 1er niveau, la distribution de la population dans l'espace illustre la nature matérielle de celle-ci dans son inscription au sol : une population se matérialise dans le peuplement.

b) Au 2nd, la population seule est analysée par les structures démographiques. La population est la matière.

c) Au 3e niveau, on étudie la famille, le groupe.

d) Au 4e, l'intérêt porte sur l'institution, produite par les hommes en vue de leur organisation mais appréhendée par leur matérialité et se situant ainsi entre les divisions physiques et les dispositions morales humaines (*id.*, pp. 7-10).

Notre thèse est basée sur les interactions entre les niveaux extrêmes définis, entre les formes matérialisées dans l'espace de la population et celles des institutions.

Les interactions entre l'espace, la population et les institutions

La spécificité de cette démarche suppose un va-et-vient entre les formes matérielles et l'organisation de la vie sociale, et, plus loin, les représentations. Ici, l'institution politique

[28] La réflexion sur la production des territoires institutionnels est développée dans le Chapitre II.

nous intéresse dans son rapport à la production du peuplement et aux configurations des établissements humains ; inversement, ces configurations ont largement indiqué les formes institutionnelles reconnues au cours de l'histoire. On se situe à mi-chemin entre déterminisme physique et occupation du sol comme fait de culture.

a) D'un côté, les institutions donnent forme à la matière. Par exemple, les comportements démographiques et l'organisation des familles dépendent de faits de culture (LEPETIT et *al.*, 1995, p. 38). On a vu précédemment que certains démographes, comme Dupâquier (BARDET et *al.*, 1997) ou Le Bras identifient un modèle démographique occidental, produit par les lois de l'Église chrétienne, appuyée par les divers pouvoirs séculiers au Moyen Âge, qui a soutenu paix et prospérité et explique la densité de peuplement et l'accumulation réalisée en Europe. Ainsi, depuis l'Antiquité, des auteurs ont étudié à la fois les formes de gouvernement et les formes externes des groupes auxquels ils s'appliquent. Platon analyse la relation entre l'État et le nombre de citoyens. Rousseau associe l'étendue du territoire et la forme de gouvernement. Par conséquent, pour Halbwachs, les formes matérielles servent à découvrir les représentations et la psychologie collective tandis que ces dernières sont en partie déterminées par les conditions spatiales. Ces conditions spatiales sont un principe de régularité et de stabilité pour les groupes (HALBWACHS, 1946, p. 18). Elles constituent le cadre et les contraintes majeures de développement des sociétés.

b) D'un autre, l'espace déterminerait les formes prises par la population qui s'établit, le peuplement, et par conséquent les formes des institutions. Précédemment, nous avons largement développé l'idée que la configuration européenne, du continent et des villes, est déterminante des formes institutionnelles plurielles, scindées et concurrentes, et pérennes. Au contraire, L. Febvre refuse tout à fait le déterminisme physique : par exemple, les contraintes physiques n'expliquent pas que des lieux défavorables soient peuplés (*id.*, p. 72). Halbwachs précise le rôle de l'espace de stabilisation des sociétés. En effet, une fois que la population prend forme dans l'espace, elle devient société. Halbwachs note que la fonction politique n'émerge que si la population se fixe et se rassemble en un lieu et, dès lors, les individus doivent s'organiser. Les institutions sont alors des formes définies et permanentes : elles sont solidaires des choses, et donc des lieux puisque les choses, stabilisées, s'enchâssent dans des lieux. L'espace est donc déterminant à deux titres : dans l'établissement d'une population, condition première de l'émergence d'une institution dont les formes et leur évolution sont contraintes par l'espace, puisque celui-ci garde en mémoire. Cette relation intime entre l'espace et la population qui s'y établit indique de fait le mode de développement de la société entière.

Les variations des maillages : faire correspondre l'espace, les sociétés et les institutions

Les maillages du territoire permettent de vérifier cette relation entre formes matérielles et institutions. D'autres auteurs s'accordent sur le fait que le découpage de l'espace, se situant entre des soucis de peuplement et de distribution de la population, et ceux de gestion de l'espace, est particulièrement signifiant. C. Grasland appréhende en effet le maillage pour décrire les formes spatiales d'organisation de la vie en société car le choix des maillages, comme le souligne V. Rey, correspond à des choix de société (GRASLAND, 1997, p. 58).

Les révolutions sont des indices du changement de la relation entre l'espace, la population, les institutions et les représentations qui les ont produites. Lors d'une révolution, souvent on change les cadres spatiaux afin de changer les coutumes et les représentations (HALBWACHS, 1946, pp. 36-38). Les représentants des institutions nouvelles ont donc bien conscience qu'il faut donc procéder à un décrochement des sociétés avec l'espace pour

ensuite, produire une nouvelle matérialité et fonder une relation renouvelée et intime entre les deux matières, espace et population. L'espace est le socle, la garantie de stabilité pour l'individu et le groupe. Si on le remet en cause, c'est soit pour déstabiliser l'individu et changer de rapport entre l'individu et l'espace et faire ainsi accepter de nouvelles institutions et représentations, soit pour répondre à un besoin de correspondre à nouveau avec ce socle, car les représentations ont changé et sont en discordance avec les formes matérielles désuètes qui encadrent la société en mutation. Par exemple, lors de la révolution française, la suppression des privilèges a nécessité de remplacer les modalités de l'ordonnancement de la population qui étaient jusqu'alors fondées sur les trois ordres. Il s'agit de définir les groupes sociaux, les groupes anthropologiques et même les critères de caractérisation des villes alors qu'on ne se fonde plus sur les mêmes attributs de différenciation (LEPETIT et *al.*, 1995, p. 8). Au niveau des maillages, les frontières disparaissent quand une institution ne convient plus à une époque (FOUCHER, 2007). Les réformes administratives coïncident avec les crises politiques et économiques (GRASLAND, 1997, p. 47). Pour Grasland, ce comportement démontre un fonctionnement autoritaire du pouvoir politique mais il démontre aussi la conscience qu'ont les institutions de la correspondance entre l'individu et les espaces et qui passe notamment par un système sémique propre.

L'approche morphologique de l'urbain a l'intérêt de mettre l'espace au cœur de relations qui se jouent à plusieurs niveaux, entre la population, sa distribution par le peuplement, et les modalités de son organisation, sa perception. L'autre intérêt est de permettre de concevoir le temps, contrairement à nombre d'analyses qui se restreignent à observer la répartition des faits sociaux sans que l'espace ni le temps ne soient un facteur d'explication. La forme inscrite dans l'espace induit un ancrage durable et une mémorisation, correspondant à une des qualités majeures de l'espace. Dès lors, la forme a une certaine autonomie, elle est active, elle définit ses propres contraintes et induit sa trajectoire.

Pourquoi et comment une société se transforme ? Parce que la matière qui la fonde, la population, connaît un changement qualitatif notable.

1.2. La population comme substrat des formes matérielles, sociales, institutionnelles

La matière est déterminante dans les changements de forme de la société et des institutions. Halbwachs met ainsi au 1er plan la force démographique. La croissance de la population est à la base de changements durables et importants. Les variations quantitatives du référentiel population induisent un changement qualitatif : on change de métrique, de dimension et toutes les normes produites doivent s'adapter. Ainsi, l'approche morphologique annihile la cause exogène, invoquée dans les explications.

Des événements, des ruptures profondes dans l'évolution illustrent cette adaptation des cadres de la société aux nouvelles dimensions de la population. Les cadres territoriaux sont remis en cause. Les guerres sont dues à des effets de la quantité de population (HALBWACHS, 1946, p. 42) : une force démographique peut nourrir des ambitions d'expansion territoriale, ou encore la densité de population, un trop plein, indique une expansion nécessaire. Le facteur démographique est à l'origine de mouvements d'expansion dans les invasions barbares, dans les colonisations européennes, dans les multiples tentatives impériales sur le continent européen. Par ailleurs, les cadres sociaux et politiques sont convertis quand la population s'accroît : les problèmes d'administration ne sont posent plus dans les mêmes termes. Pour éviter l'anarchie, les règles de la vie en société évoluent : la justice interpersonnelle au Moyen Âge devient codifiée quand la société s'étend, puis le droit et les instances judiciaires se développent pour anéantir ce genre de règlement de conflit.

Enfin, les méthodes de mesure changent aussi : à la fin du 18e siècle en France, suite à la révolution municipale de 1764, la ville est définie par sa population agglomérée, et non plus par un statut politique, car la population est signe d'activité et la ville est un élément de puissance de l'État (LEPETIT et *al.*, 1995, p. 13). Les représentations, les moyens de mesure, les cadres de la société changent donc, non par des évolutions sociales dont on fait souvent cas, mais en lien à la confrontation à de véritables questions qui se posent à la société. C'est pour cela que Braudel associe population et niveau de civilisation : il note qu'en 1500, ces deux variables s'accordent dans les structures reconnues en France, en Italie, et en Allemagne (BRAUDEL, 1979 [1], p. 38-40).

D'après cette approche, l'institution « État » serait la conséquence d'un contexte matériel particulier qui a rendu nécessaire son émergence et sa généralisation en Europe, au cours des deux derniers siècles. Même si nous avons déjà entrevu l'État au travers de la description de l'Europe ou des villes, l'approche par la forme indique de le décrire comme un phénomène émergent et à partir de ses constituants, notamment la population et l'espace, et non seulement par des traits généraux. La mesure de ces deux facteurs appelés « référentiels », la population et l'espace, sera le point de départ des analyses sur l'urbain et sur les dynamiques de répartition de la population[29].

1.3. L'État : une forme dynamique produite par la société

À propos de l'État, Raffestin dit : *personne ne l'a vu mais on ne peut nier sa réalité* (RAFFESTIN, 1980, p. 10). Les signes de son existence, décrits, se recoupent ou divergent selon la discipline dans laquelle s'insèrent les auteurs.

Une autorité légitimée et délimitée

Raffestin distingue trois signes de l'État : la population, le territoire, l'autorité (*id.*, p. 17). Une analyse de l'État selon une logique structurale considère sa dimension, sa forme, sa position (*id.*, p. 18). Il suppose ainsi d'abord que la forme théorique de l'État organise les mouvements sur le terrain, en quelque sorte la matière à mettre en forme sur un territoire. Ensuite, la population, sa quantité, sa distribution, sa composition, indiquent les objectifs de l'État. Enfin, l'État a un langage d'autorité que l'auteur qualifie soit d'unitaire, soit de fédéral. Ces trois éléments de définitions, la forme théorique, la population, l'autorité, sont déterminés par une seule mesure, le territoire, la *dimension* de l'État.

Grasland reconnaît trois attributs (GRASLAND, 1991, p. 14) : le monopole du pouvoir, l'exercice du pouvoir sur un territoire, la correspondance avec une organisation, entendue donc comme organisation sociale, politique, ou économique qui met en avant notamment la population. L'auteur ajoute l'interaction avec une *instance tierce* : l'État existe par une reconnaissance internationale ou une reconnaissance par un pouvoir, une institution, une personne, un groupe (*id.*, p. 15) : l'État nécessite donc l'approbation de sa légalité. Grasland appuie davantage sur l'exercice d'un pouvoir, Raffestin sur l'idée d'autorité mais dans les deux cas, l'État s'affirme par rapport à l'extérieur : la possibilité d'agir sur autrui ou sur quelque chose doit se justifier ou être reconnue. Le terme d'autorité est plus fort : il ajoute la notion de légalité de cette autorité, un crédit, une force à ce qui est décidé et ne peut pas être remis en cause.

Raffestin ajoute que le pouvoir prend les formes d'une construction abstraite : il correspond à une idée ou à une *idéologie* que l'on tente d'appliquer par des formes concrètes

[29] L'étude est menée dans le Chapitre IV.

et matérielles. En cela on retrouve cet écart entre la matière et l'idéel. Le lien entre les deux se réalise dans l'expression de l'autorité : l'État se définit par le droit qu'il est seul à pouvoir dire.

Le juriste Picq indique que la fonction unique de l'État est de *dire le droit*. C'est par le droit que l'État se trouve à l'origine de toutes choses, il fait « tenir debout », comme l'indique l'étymologie d'État, tout le reste. L'État est la dernière instance qui fonde toutes les autres (PICQ, 2009, pp. 25-27). *Sa légitimité induit des limites*. L'État est d'une part un concept heuristique : un centre dit le droit et assure la paix, ce qui, par conséquent, renforce la légitimité de son pouvoir. D'autre part, il est un concept historique : c'est un droit valide dans des frontières (FURET et *al.*, 2007, pp. 340-348). L'État se caractérise ainsi par le monopole du pouvoir en un territoire donné et qui se vérifie dans un langage, celui de dire le droit.

Des États et des sociétés. La dynamique de l'État

Le pouvoir suppose d'autres modes d'expression. En effet, ce pouvoir n'a de sens que s'il s'applique à une population là aussi bien définie, par des limites territoriales. L'organisation de la population est un préalable mais aussi une finalité de l'État constitué : la population et l'État sont en interaction constante et, entre ces deux niveaux un *espace d'expression* de l'État se développe et ainsi, s'analyse. L'État est le meilleur révélateur des sociétés. Il a une signification anthropologique appréhendable par sa nature symbolique : pour l'historien du droit P. Legendre, l'État est un *vide* où se trouve la valeur cachée des sociétés (PICQ, 2009, p. 25). Rosanvallon affirme qu'il existe « un code génétique de l'État » et son histoire est, comme « un programme », prévisible (*id.*, p. 19). La définition traditionnelle de l'État renvoie à la population, le territoire et l'institution, mais elle fait abstraction de la forme d'unité politique, de la constitution, du régime, des figures de l'État allant de l'absolutisme, à l'empire en passant par l'État de droit. Ainsi, l'État varie selon l'histoire des communautés historiques qu'il a en charge : le juriste Weil distingue des modes d'accouchement de l'État, « l'État est devenu » (*id.*, pp. 19-20). Il varie dans le temps, change la découpe du territoire, les sources de financement, les lois : l'État est dynamique et toujours mobile. L'État est une forme d'organisation qui prend divers aspects au cours de l'histoire et à travers l'espace et, dans le même temps, demeure l'idée d'une pérennité des valeurs, de contraintes propres à la société qu'il comprend. L'État, au travers du concept de forme, est présenté sous cet échange entre des formes matérielles et mobiles, et les contraintes qui s'opèrent sur celles-ci et dont on peut déduire le sens réel de ces formes, le possible et l'impossible des sociétés pour reprendre Braudel.

Aucun État n'est semblable. On peut se demander ainsi si la pluralité des formes d'États est déterminée par la population, la société qui le précède et qui lui donne naissance, et si au contraire, la diversité des sociétés répond à une mise en forme différenciée par l'État. Nous partirons du modèle de l'État moderne, une forme d'État, qui s'est à la fois généralisé et diversifié en Europe.

1.4. Distinguer l'État moderne

Deux critères de distinction : les dimensions territoriales et l'adhésion de chaque individu

J. P. Genêt définit l'État moderne de manière à le distinguer des autres formes d'État. D'abord, l'État assure la *sécurité* des habitants ce qui garantit ainsi sa légitimité : par

conséquent, il contrôle la justice et est doté d'une force militaire (GENÊT, 1997, p. 4). Ensuite, il se caractérise par une *fiscalité* publique acceptée par la société politique : l'auteur interprète cela comme un signe du dialogue entre l'État et la société politique qui nécessite des organes de médiation, notamment par des institutions représentatives (*id.*, p. 5). Ce dialogue est souvent activé par la guerre, génératrice d'unité. La guerre est même le moteur de l'État moderne qui est un État de guerre. Surtout l'État moderne se distingue par ses *dimensions territoriales*. En effet, tous les éléments de définition énoncés jusqu'alors se retrouvent dans la cité : les dimensions de l'État moderne doivent être supérieures à celles d'une cité-État. Or, il est plus difficile d'étendre ces fonctions -assurer la sécurité, légitimer sa force militaire, soumettre la population à l'impôt- à un vaste territoire où des pouvoirs concurrents et des obstacles technologiques peuvent émerger. Dans ces dimensions, l'État est une abstraction et son existence nécessite un système d'*identification* : l'État moderne va trouver dans la nation, le point d'ancrage pour faire adhérer la population à cette abstraction. Enfin, cette appartenance à l'État moderne implique que tous les sujets soient concernés. Une phase d'individualisation révolutionnaire est décisive : l'*individu* dépasse le groupe, la communauté et ce n'est qu'alors qu'il peut adhérer à une communauté élargie aux dimensions de l'État. Celui-ci devient un cadre socio-politique indissociable de l'individu dans la culture occidentale. On voit en effet que dans d'autres cultures, d'autres systèmes d'identification sont très vivants et de fait l'individu n'a pas émergé. Au contraire en Occident, cette individualisation n'a fait que se renforcer avec l'affaiblissement des communautés de tout genre, la déchristianisation, le capitalisme et le rationalisme. Aussi, J. P. Genêt note que l'État n'est pas forcément moderne sur deux points qui sont liés : la nature de la société politique et le caractère de l'individualisation dans celle-ci (*id.*, p. 7).

Naissance et développement de l'État moderne

L'État moderne est né en Europe, et s'y est développé notamment pour répondre au principe d'équilibre des puissances dans ce monde plein, fait de pouvoirs concurrents. J. P. Genêt indique que l'État moderne nait vers 1250-1350 dans les monarchies d'Europe : en Angleterre, en France, en Écosse, dans les principautés comme celles des bourguignons, en Castille, en Aragon, au Portugal, en Navarre. Il se diffuse ensuite en Allemagne, en Italie, en Europe centrale, en Scandinavie puis s'est prolongé en Europe en se conformant plus ou moins au modèle : aux 17^{e} et 18^{e} siècles en Russie et au 19^{e} dans l'Empire ottoman en cours d'implosion (*id.*, p. 6). L'État moderne naît donc dans un régime politique particulier, la monarchie, qui a pu perdurer jusqu'à aujourd'hui sous des traits bien changés. On peut toutefois penser que ce cadre a influencé le développement de l'État moderne, tandis qu'ailleurs il s'est associé à des contextes très différents (domaine colonial, séparatisme, réunion).

L'émergence de l'État moderne est liée à trois phénomènes qui rappellent des événements fondateurs de l'Europe : le développement du féodalisme, la séparation entre laïcs et ecclésiastiques décidée par l'Église latine avec la réforme grégorienne, et l'essor économique européen, notamment des villes, entre le 8^{e} et le 14^{e} siècle, qui assure la suprématie de l'Europe et des routes commerciales face aux autres puissances notamment face aux musulmans (*id.*, p. 6). L'ensemble de ces facteurs ont permis l'émergence et le développement d'un nouveau type de pouvoir, dans un cadre relativement sécurisé et prospère.

L'État s'est aussi étendu. Les premiers États se développent à partir du domaine du prince mais celui-ci ne suffit plus. Pour Braudel, l'État se développe avec l'économie de marché, le capitalisme : plutôt que de recourir au contribuable ou à l'emprunt, l'État doit mettre la main sur l'argent qui circule, sur l'économie qui s'est développée à partir des villes

et des réseaux (BRAUDEL, 1979, [2], p. 462). L'État s'est donc peu à peu imposé à une organisation préexistante réticulaire que l'on dit propre à l'Europe et l'a mise à profit : la structure réticulaire a été tout à fait enchâssée dans la structure politique. Enfin, pour l'auteur, l'État moderne s'est diffusé du fait de ce climat de concurrence propre à l'Europe.

En effet, l'État moderne n'est pas la source de toutes les organisations (LABBÉ, 2000, p. 157) ni la seule structure politique de l'Occident chrétien (GENÊT, 1997, p. 7) : le *pluralisme* s'est sans cesse reproduit et l'État se retrouve toujours soit en concurrence, soit en symbiose avec d'autres structures (ville, Église). Dans le domaine du pouvoir, J. P. Genêt recense quatre types de sources de pouvoir (*id.*, p. 14) : économique, idéologique, militaire, politique. Il note quatre types d'institutionnalisation du pouvoir : symbolique par le discours, économique, par le droit et la sanction, par des institutions politiques. Il semble à notre avis que l'origine et le mode d'institutionnalisation d'un pouvoir ne soit pas forcément univoque ou sinon seulement au début. Par exemple, l'origine du pouvoir de l'Église est au départ idéologique, mais ce pouvoir a été aussi économique, militaire et politique à partir de la révolution pontificale du 11^{e} siècle. De même, on opterait pour une institutionnalisation du pouvoir symbolique, ce qui n'a pas empêché le développement d'un droit, de sanctions, d'institutions politiques et une organisation économique affirmée alors que les biens de l'Église sont protégées des ambitions séculières. À l'heure actuelle, on peut penser la mondialisation et les grandes firmes qui en découlent comme un pouvoir économique par excellence. Il n'en demeure pas moins le développement d'une véritable idéologie et l'appui d'institution politique et juridique. L'État moderne, comme d'autres institutions majeures qui se sont imposées en Europe, a usé de divers moyens pour asseoir son pouvoir.

Les caractéristiques d'une institution et les modes de son imposition correspondent à des tendances qui peuvent varier dans le temps et dans l'espace. Nous allons donc voir les caractères de l'État moderne en particulier qui a imposé jusqu'à aujourd'hui un mode d'appropriation du territoire et un rapport à la population très particulier, important pour la compréhension de nos sources statistiques et de l'évolution du peuplement. Nous analyserons aussi le mode de territorialisation de l'État moderne par rapport aux structures de l'appropriation héritées des institutions passées qui se sont superposées en Europe et avec lesquelles il doit composer. Ces héritages indiquent la diversité des formes prises par l'État moderne. C'est pourquoi au travers des formes de peuplement et des formes institutionnelles analysées à l'époque contemporaine, à partir de la base de données, nous pouvons y lire des héritages structurels qui ne relèvent pas de l'État moderne : celui-ci constitue une des institutions territorialisées majeures en Europe parmi d'autres.

2. La population fonde les formes de l'État moderne

L'État moderne comme toutes les institutions territoriales a le souci de contrôler la population administrée. Le couple État moderne et population a fait émerger trois phénomènes : le nationalisme, l'individualisme, le rationalisme (BERMAN, 2002, pp. 47-48). Ceux-ci se retrouvent dans différents indices de l'État moderne et ont largement influé sur l'histoire des États en Europe. L'usage de sources démographiques dans la base de données a précisé le sujet de la présente thèse : il apparaît que la population fonde l'État moderne et l'ensemble des formes institutionnelles, territoriales, idéologiques qu'il produit. Ces formes ont pu être identifiées, au travers des recensements et des dénombrements de la population manipulés pour les besoins de la base de données, confrontées ; elles rendent compte en partie de types de comportements et d'appréhension du pouvoir, du territoire, du peuple, de la ville. L'Europe des États révèle un pluralisme ancien.

2.1. La population en nombre : la préoccupation de l'État moderne

La démographie, chose politique

Dans le contexte européen d'équilibre des puissances, l'État moderne est né avec le rationalisme : il s'agit de mesurer cette puissance. La puissance d'un État se mesure d'abord et avant tout par sa population puisqu'elle est la force de travail et la force militaire (LEPETIT et *al.* 1995, p. 7). Le *dénombrement* de la population demeure le premier thème des recensements, partout et à toutes les époques. De même, on relève dans l'histoire de l'État des périodes où celui-ci assume une politique de population, soit par la natalité, soit par l'immigration : la population est valorisée (RAFFESTIN, 1980, p. 70). D'autres critères de puissance s'ajoutent et varient selon les États et les époques. Ils apparaissent ainsi dans les recensements. Par exemple, au 19e siècle, nombre d'États se concentrent sur la mesure des richesses agricoles, de la production, des outils, tandis qu'aux 19e et 20e siècles, des États industriels comme l'Allemagne et la Russie vont faire figurer la production industrielle au cœur des recensements.

On fixe la naissance de la statistique avec celle de la démographie : la mesure de la mortalité par Graunt en 1662 à Londres s'insère dans les soucis de l'arithmétique politique (DUPÂQUIER et *al.*, 1985, p. 133). L'innovation est d'avoir réduit les données des registres paroissiaux sous forme de table numérique correspondant à des techniques de comptabilité, de compiler et centraliser un ensemble de données, d'en déduire des calculs notamment sous forme de probabilité. Mais surtout, ce souci correspond à un contexte de peur de la dépopulation qui correspond à une critique politique : la préoccupation des arithméticiens politiques rejoint une nécessité de démontrer la croissance de la population et donc le bon gouvernement (*id.*, p. 23). De fait, comme le nom la discipline de ces premiers statisticiens l'indique, la *population est plus que jamais une chose politique*. L'État invente la raison d'État qui ne correspond pas seulement à la production de lois pour garantir l'intégrité de l'État, mais justifie aussi les statistiques (PICQ, 2009, p. 311), le droit de mesurer la population. Ainsi, il faut bien garder en tête que la statistique, comme son étymologie l'indique (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 20) relève de l'État et demeure une production soumise aux objectifs de cette institution.

L'individualisme fonde la démographie en Europe

La *connaissance numérique* de la population varie avec les figures de l'État (LABBÉ, 2000, p. 5). Avant l'émergence de l'État moderne, le souci du contrôle de la population et du prélèvement de l'impôt nécessaire à la survie de l'institution prévalent : par conséquent, on ne compte pas forcément les individus mais les feux. Ainsi, le *catasto* de Florence établi en 1427 recense l'ensemble des biens des individus « en l'évaluant selon des critères clairs et uniformes » afin de réformer le système fiscal (DUPÂQUIER et *al.*, 1985, p. 44). L'État moderne va instaurer une relation privilégiée avec l'individu selon cet objectif de contrôle et de prévision (RAFFESTIN, 1980, p. 63) : elle ne supporte aucun intermédiaire. Auparavant, la population est soumise à Dieu et ne peut être contrôlée par l'homme (BARDET et *al.*, 1997, p. 509) : l'Église est l'institution qui recense le nombre de ses ouailles dans les registres paroissiaux. La connaissance démographique en Europe correspond à la mathématisation du monde (*id.*, p. 227). Le 18e siècle est le siècle de la classification : toutes les espèces de la nature, jusqu'alors produites par Dieu, peuvent être comptées, classées et ne sont plus des

choses divines, mais des choses, des quantités. Ainsi, Tantner donne l'exemple de la numérotation des maisons qui se diffuse dans ce siècle de la rationalisation dans le monde occidental (TANTNER, 2009). Aussi, ce contrôle poussé de l'individu indique dès lors une distinction entre public et privé. L'*État remplace donc l'ordre divin* dans le rapport de l'individu à l'institution. Pour Le Bras, ceci n'a été possible que par une désacralisation de la mort, qui appartient dès lors à l'individu et non à la communauté, et ne dépend que de lui et non d'un jugement divin (LE BRAS, 2000, p. 327). Ce n'est donc pas un hasard si la naissance de l'outil de l'État, les statistiques, a pris pour premier phénomène humain, la mort.

L'intégration à l'État vient d'une individualisation poussée (PICQ, 2009, p. 29). Mais l'État a pu trouver sa forme rationnelle optimale dans ce contexte européen où a émergé l'individu. Pour P. Chaunu, la société européenne est individualiste et s'oppose aux sociétés holistes suivant la lecture de L. Dumont. « L'individualisme est judéo-chrétien et l'invention du registre paroissial, le « registre « individualiste » des entrées, des croisements et des sorties du corps social est une invention de la civilisation chrétienne latine d'après la *mutation individualisante* du monde plein. La conscience de soi ne s'affirme qu'au creux et au chaud d'un coude à coude nombreux […]. La statistique suppose le monde plein. Elle est une idée jaillie des 30 à 40 habitants au km² sur un million de km² en peuplement continu que nous bâtissent, avec les cathédrales et les sommes théologiques, les 12^{e} et 13^{e} siècles de toutes les inventions » (DUPÂQUIER et *al.*, 1985, p. 11). Dans ce monde plein les sociétés sont de plus en plus conscientes « de la difficulté de faire converger des volontés individuelles » (*id.*, p. 10). Ainsi, l'individualisme propre à cette civilisation s'est affirmé après l'essor démographique du 12^{e} siècle. Par ailleurs, ce n'est pas un hasard « si la démographie est née en Angleterre, non en Moscovie ni au Maghreb » puisque les « orthodoxes, non plus que les musulmans, ne tenaient à l'époque de registres ni des naissances, ni des mariages, ni des sépultures » (*id.* p. 49). Dans ces civilisations, pas d'individu encore, mais la communauté. Au contraire, en Europe, l'individu se trouve de plus en plus seul, face à Dieu, dans la communauté, face à l'État, tandis que la famille étendue se révèle de plus en plus « défaillante » (*id.*, p. 12). Par exemple, répondre au problème des rentes viagères constitue pour Chaunu un signe de cette mutation individualisante : il s'agit de répondre à « ce besoin de sécurité qui dans une société de plus en plus individualiste est obligé de se chercher un supplémente de sécurité » (*id.,* p. 12). Ce monde individualiste a connu plusieurs formes et ce n'est pas non plus un hasard si c'est dans le monde réformé que la statistique, comme la conception de la liberté individuelle, ou le capitalisme, se développent particulièrement.

L'individualisation permet à l'État moderne de prendre en charge la « forme » de manière totalitaire. Toutes les autres modalités de solidarité doivent être défaites : famille, communautés religieuses, linguistiques, sociales, culturelles… L'État peut alors imposer sa forme sans concurrence. L'individu seul peut faire émerger la population, une quantité mesurable qui ne peut être scindée selon d'autres qualités que celles définies par l'État.

Par ailleurs, pour Le Bras, cette rationalisation prévue dans les recensements suppose d'abord l'individu mais aussi l'égalité par nature des individus sur laquelle repose la monarchie restaurée en Angleterre en 1660. Poser cette égalité au départ permet « pour la première fois de mener des calculs sur une population d'égaux soumis seulement à la naissance, la mort et la migration » (LE BRAS, 2000, p. 131). Jusqu'alors les États et l'ordre social se fondent sur des inégalités entre les individus qui fondent de fait des ordres, des communautés, même si l'égalité est un précepte de l'Église. Une fois l'égalité admise dans un monde désacralisé, reconnue légalement par l'institution sous forme de contrat qui justifie l'existence de celle-ci, l'individu peut émerger ainsi que l'État moderne rationnel.

L'État moderne a des formes toutes particulières et qui correspondent bien à la société européenne dans laquelle il prend racine.

Le changement des méthodes de recensement de la population : une transformation de l'État

Enfin, le recensement démontre aussi le caractère de l'État : la mesure doit être exhaustive, fondée sur les faits et les enquêtes, totalisante. L'État moderne est une lourde machine, seul capable de fournir des moyens importants, pour un territoire vaste, pour servir cette rationalisation : il doit avoir un contact direct avec chaque individu par cette opération de recensement. Au contraire, le désengagement actuel de l'État correspond à son changement de forme. Un certain nombre d'États se dégagent de cet objectif d'ordre public, économise sur la mission d'ordre public. Les recensements reposent davantage sur des évaluations ou usent des informations provenant d'autres sources d'administrations nationales pour compter les individus. Même si on invoque une modernisation de l'appareil de mesure, et le règlement de problèmes liés au recensement (coût, réticence des administrés), ce changement a un sens symbolique très fort car l'opération de mesure et le rapport entre l'individu et l'État lors de cet événement est dénaturé. Le démographe P. Valente démontre l'évolution en Europe des méthodes de recensement utilisées pour 2010 (Document I-17). Sept pays ont abandonné les recensements sur les quarante pays européens considérés : ils se situent en Europe de l'Ouest, du Sud, du Centre. Vingt pays procèdent encore à des recensements dans les pays de l'Est et du Sud-Est en grande majorité, et dans quelques pays d'Europe de l'Ouest et du Sud : les îles britanniques et le Portugal. Les pays scandinaves utilisent exclusivement les registres, forts d'une longue tradition de dénombrement, mais aussi l'Autriche. La France est la seule à procéder au recensement tournant tandis que l'ensemble des autres pays ont opté pour une méthode mixte.

Document I-17. L'évolution des méthodes de recensement en Europe entre 2000 et 2010

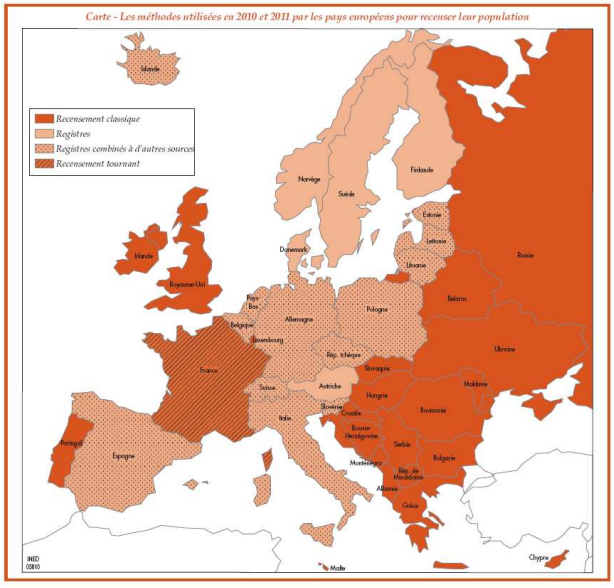

*Tableau - Distribution des pays européens selon les méthodes de recensement utilisées en 2000 et 2010 **

Méthode de recensement en 2000 \ en 2010	Classique	Mixte**	Registre	Tournant	Total
Classique	20	5	1	1	27
Mixte**		6			6
Registre			3		3
Pas de recensement	1	2	1		4
Total	21	13	5	1	40

* Liste des pays : Albanie, Allemagne, Autriche, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ancienne république yougoslave de), Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

** Utilisation des données des registres en combinaison avec d'autres sources, comme un dénombrement complet ou des enquêtes.

Source : VALENTE Paolo (2010). « Comment la population est-elle recensée dans les pays européens en 2010 ? » *in Population et sociétés*, Mai 2010, no 467, p. 1-4.
URL : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1506/publi_pdf1_popetsoc_467.pdf

Le rôle de l'État s'amenuisant, l'individu cherche ainsi d'autres entités d'appartenance : de nouveaux territoires de vie, les collectivités territoriales notamment, sont

définis, les autonomies refont surface, les réseaux sociaux, usant de nouveaux moyens de communication, et tout genre de communautés se développent.

2.2. Les formes du peuplement : produit ou point de départ de l'État ?

La mesure de la population se couple bien souvent à la localisation des individus. Dans des objectifs de rationalisation de l'administration, la localisation des individus se rapporte à une entité territoriale administrative où siège les organes administratifs de l'institution. Aussi, l'administration des individus passe nécessairement par l'appréhension de leur répartition. La rationalisation de l'État moderne oscille entre un souci de contraindre les formes du peuplement aux nécessités d'administration, et celui d'adapter l'administration à la réalité du peuplement. On peut alors se demander qui fait le peuplement : les individus ou l'institution territorialisée ?

La population est une source de pouvoir car celui-ci émerge dès qu'il y a une organisation (RAFFESTIN, 1980, p. 33). Mais cette organisation pose problème au pouvoir institutionnalisé : il 'git de faire coïncider l'unité du peuple à l'unité territoriale. Pour Le Bras, *la répartition des hommes soulève plus de problèmes politiques internes ou externes que l'évolution de leur nombre*. Ainsi, l'espace domine le temps (LE BRAS, 1996, pp. 7-8).

Les frontières des États : l'unité territoriale institutionnelle contre l'unité de peuplement

Le Bras a largement étudié ce rapport entre l'État et le peuplement au point de développer une interprétation théorique à partir du cas européen. Quel sens donner à la soudure, à la continuité du peuplement réalisée à la frontière de deux États, tandis qu'on retrouve des discontinuités de peuplement à l'intérieur des États ? On imagine que les frontières nationales et régionales sont justifiées par des différences culturelles et se plaquent sur un fond inerte de peuplement et, simultanément, on leur donne pour mission de « réorganiser cette pâte informe en un tout cohérent qualifié de territoire national » (*id.*, p. 6). Le peuplement serait ainsi parfaitement neutre et malléable. Or, tout indique le contraire. Au contraire, pour Le Bras, le peuplement guide les modalités de territorialisation de l'État, voire garantit sa raison d'être, plus qu'il ne guide le peuplement. Il suppose même que la forme du peuplement a pu orienter le découpage en nations, autant sinon plus que la géographie des fleuves et des montagnes, garante reconnue des frontières naturelles.

Le Bras prévoit deux logiques dans la définition des frontières en rapport avec le peuplement : soit l'État unifie le territoire au peuplement discontinu, soit il casse et crée des frontières là où il y a continuité du peuplement et, bien souvent, identité d'un peuple. Les *discontinuités de peuplement font l'unité des États et la continuité du peuplement dense génère de la différenciation*. « Non que les peuplements compacts favorisent l'apparition de nation mais pour la raison inverse, car l'État a plus de pouvoir et de raison d'être là où les populations sont séparées les unes des autres, de telle sorte qu'il les unifie ». Les exemples abondent en Europe :

a) En France, le Nord-Ouest est séparé de l'Est par la « diagonale du vide » et pourtant un État fort et unitaire s'est imposé. Les capitales Madrid ou Berlin se trouvent à l'écart des grandes concentrations démographiques. En Suisse, la séparation en de grands massifs montagneux n'empêche pas l'union précoce de populations culturellement hétérogènes, françaises, romanches, italiennes et alémaniques ;

b) Inversement, l'Allemagne rhénane présente une continuité de peuplement et est demeurée pulvérisée pendant des siècles en principautés. Les continuités de peuplement peuvent indiquer des solidarités voire la présence de minorités qui sont des menaces pour l'unité de l'État. Les États forts font passer la frontière dans cette zone peuplée pour casser les minorités, comme c'est le cas entre France et Espagne dans le pays basque (LE BRAS, 1996, pp. 112-113). En effet, lorsqu'on épouse les contours de ces minorités bien localisées, celles-ci sont capables de se réaffirmer comme les Basques en Espagne, les Corses en France. Ainsi, en Belgique, la création de nouveaux échelons administratifs a servi à produire de l'hétérogénéité à Bruxelles alors que la ville est une zone de coupure nationale entre Flamands et Wallons. Les territoires administratifs ont pour objectif de produire des chevauchements d'appartenance, une zone d'imprécision entre territoires et peuples et de mélanger les deux populations qui demandent leur indépendance : l'État, en produisant ces frontières, crée la nécessité de sa présence, s'auto-justifie (LABBÉ, 2000, pp. 220-227).

Au final, les « bonnes » frontières sont celles où le peuplement est impossible ou faible, mais là aussi l'homogénéité du site fait l'unité : par exemple, les Alpes font l'unité du peuplement sur les pourtours (LE BRAS, 1996, pp. 114-117). C'est ainsi que les *dimensions de l'État doivent être assez grandes pour répondre à la contrainte l'hétérogénéité du peuplement*. Compte tenu de la *diversité physique de l'Europe, la superficie des États est par conséquent relativement réduite :* on en revient à une correspondance entre les formes physiques et le morcellement.

Des capitales à la mesure de l'hétérogénéité du peuplement

Le Bras distingue deux types d'États définis par la répartition du peuplement. Son hypothèse est qu'un État fort s'impose quand il unifie des systèmes de peuplement différents et au contraire, le pouvoir ne parvient pas à s'imposer sur un territoire où le peuplement est homogène. Il compare ainsi la France et l'Allemagne. Paris se situe au milieu d'un vide. L'axe rhénan s'inscrit dans un territoire homogène étendu : la densité de population évolue selon un gradient régulier depuis les frontières françaises à l'ouest jusqu'au cœur rhénan. Le peuplement dense s'associe donc à une centralisation faible. Autour de cette masse rhénane informe politiquement, se répartissent des monarchies dont la stabilité est garantie par l'anisotropie. Pour Le Bras, les capitales sont la conséquence et non la cause de leur propre situation qui les a fait apparaître. La force centralisatrice vient de l'hétérogénéité : il faut être assez fort pour mettre en relation tout le territoire que les capitales ont en charge.

L'auteur en déduit une lecture de l'organisation européenne, entre centre et périphérie, entre absence et présence de pouvoir. L'Europe des populations est un système en lui-même : le cœur, le Nord-Ouest voire la dorsale, résulte d'une dissociation entre le pouvoir et la population, la périphérie associe pouvoir et population (LE BRAS, 1996, pp. 100-110).

Le rapport entre peuplement et pouvoir est analysé par Le Bras à partir de deux éléments structurants de l'État, la capitale et la frontière : nous vérifierons cette relation à partir des données sur les agglomérations urbaines dans le Chapitre IV.

2.3. Peuples et États en Europe

L'Europe est soumise aux plus grand nombre de variations des frontières des États modernes : l'ancienneté du peuplement, des peuples et communautés et des institutions posent le problème du rapport entre le peuple et l'État de manière aiguë dans le continent. Les multiples territoires institutionnels qui se sont succédé en Europe indiquent des décalages entre des sociétés identifiées, et les formes institutionnelles qu'elles se sont données et qui

s'enchâssent dans le territoire. À l'heure de l'expansion des États modernes, le nationalisme identifie ces sociétés à des peuples. Une volonté de communion entre le peuple, l'État et le territoire est à l'origine d'une série de conflits, de remaniements territoriaux aux 19e et 20e siècles et ne sera qu'en partie satisfaite : des territoires disparaissent, d'autres voient le jour.

Néanmoins, une fois les formes institutionnelles établies, cette communion est encore à faire par l'action unificatrice et homogénéisante de l'État. Ces formes unifiées, assumées par l'État, sont en partie héritées, afin que l'État reste en accord avec les peuples. On retrouve ainsi au travers des États et notamment du droit, des types anthropologiques en Europe, qui rappellent des valeurs très anciennes qui ont perduré. Cependant, la définition de ces types demeure largement le produit des deux derniers siècles, alors que l'anthropologie émerge, la science procède au classement, l'Europe des États et des peuples, en pleine période de croissance, est en quête d'équilibre politique.

Ces types de comportement relevés à l'échelle des États, s'illustrent dans tous les domaines. Nous pourrons alors les confronter aux structures territoriales institutionnelles actuelles, aux formes d'appropriation et d'identification de la ville.

2.3.1. Les figures de l'État en Europe au travers de l'anthropologie

La dichotomie en Europe entre autorité et liberté

L'opposition entre France et Allemagne, entre centralisation et autorité d'une part, et faiblesse du pouvoir et de l'unité, associée à une mosaïque d'identités locales et régionales concurrentes de l'identité nationale, d'autre part, s'inscrit dans de nombreuses interprétations de l'Europe et des États. Lévy oppose ainsi *Heimat* et *Vaterland*, la communauté, la patrie[30] à la terre du père : en quelque sorte une identité construite à partir du peuple et une unité imposée d'en haut, qui fait autorité (LÉVY, 1997, p. 76). Cette opposition se retrouve entre État centralisé et fédéral. Proudhon en déduit quatre types d'États en associant les principes d'autorité et de liberté (DRAUS, 2009, p. 236) : les régimes autoritaire, centralisé, fédéral et enfin l'anarchie. Boyer associe la nature du pouvoir et le caractère urbain ou rural. Il oppose ainsi l'Est de l'Europe, rural et habitué à se soumettre au pouvoir politique, à l'Ouest urbain et unifié par l'Église de Rome avec toutes les divisions que cela suppose. Ensuite il oppose le Nord de l'Europe dominé par le fait urbain, le capitalisme, l'industrie, la finance, l'Église réformée, au Sud catholique et rural, donc moins enclin à cette liberté de l'individu associée à l'argent (BOYER, 2003, pp. 25-35). Diverses variables qui font une large place à l'anthropologie, nourrissent l'opposition binaire en Europe : entre centralisation et décentralisation, Europe urbaine et rurale, État et Nation, hiérarchie et égalité et rappelle à propos des villes européennes, l'opposition entre réseau et territoire, économie et politique, capitale politique et réseau autonome de villes.

E. Todd propose de régionaliser l'Europe selon quatre principes qui guident les structures familiales : égalité et inégalité, autorité et liberté. Les structures familiales correspondent aux structures agraires, car le fonctionnement de la famille, par les règles successorales, illustre largement les formes d'appropriation et de division de l'espace agricole pour une longue période historique. Toutefois, même si ces structures familiales liées à la propriété de la terre ne peuvent plus être repérées actuellement par ces variables, puisque la majorité des individus vivent en ville et que la famille nucléaire prévaut, les modèles

[30] *Heimat* renvoie à *Heim*, maison, foyer, et correspond à une figure maternelle. On le traduit en français par patrie : on voit alors à quel point la langue française rend compte de l'institution, de l'emprise de l'État. Même un mot se rapportant à une figure maternelle « glisse » du côté du père.

anthropologiques déduits valent encore et pourraient être repérés par d'autres variables surement plus fugaces. L'auteur parvient à interpréter des phénomènes différents, la division de l'Europe lors de la Réforme, les régimes politiques, les partis politiques et les résultats d'élections récentes, à partir de ces comportements familiaux. En effet, les systèmes agraires et familiaux sont le socle ancien de l'histoire européenne et se caractérisent par une extrême stabilité. De fait, le phénomène d'appropriation dans le cadre familial et légal est une géographie fondamentale de l'Europe.

Ces quatre modèles sont décrits ainsi. La famille souche associe besoin d'autorité et inégalité ; l'héritage privilégie l'aîné. On la retrouve notamment en Allemagne. À l'opposé figure la famille communautaire associant autorité et égalité et qui se caractérise par la cohabitation de plusieurs générations. Elle caractérise l'Italie du Nord, la France méridionale, le Massif Central, la Russie. Du côté de la liberté, le modèle nucléaire caractérise l'Angleterre privilégiant la liberté et l'individualisme donc l'inégalité. Les enfants quittent le foyer familial tôt. Enfin, le modèle nucléaire égalitaire se retrouve notamment dans le bassin parisien et mène à éclairer la Révolution française. La carte révèle des disparités importantes en Europe. Ainsi pour Todd, l'unité européenne est impossible car il y a trop de différences et ce dans ce qu'il y a de plus profond chez les sociétés qui la composent : c'est d'autant plus problématique que le continent cherche à définir une citoyenneté commune. Surtout, il pointe les deux pôles antagonistes, la France et l'Allemagne (TODD, 1990).

France, Allemagne, Grande Bretagne et le rapport à la différence : trois comportements

Toutefois, chez quelques auteurs, cette opposition binaire courante fait place à une tripartition en Europe : la Grande-Bretagne est distinguée aux côtés des deux autres États. Mais on peut se demander à quel point cette classification est objective ? N'était-il pas nécessaire de faire sa place à cette grande puissance européenne ?

Le Droit est un mode d'expression privilégié tandis que l'énonciation de règles est à la base de toute organisation. On oppose deux modes de production du droit. Chez les Latins, le droit est externe, transcendant et fait autorité. Chez les Germains domine la coutume, un droit créé par la communauté, qui s'impose à elle, est immanent : il est presque dans la nature des choses et c'est ainsi qu'il fait autorité. Van Caenegem précise aussi cette opposition en dégageant le cas des anglo-saxons (VAN CAENEGEM, 2002). La France, hérite des Latins, et s'appuie sur le texte de loi. La Grande Bretagne sur la coutume : le droit est issu de la jurisprudence. L'Allemagne s'appuie sur la théorie, le droit est produit par les universitaires. On a donc le législateur, le juge et le théoricien. Pour F. Moriconi ces trois sources de droit correspondent à trois comportements dans le règlement de la justice. La Grande Bretagne part de l'exception et ainsi se fonde sur la jurisprudence pour juger. La France n'admet pas l'exception : le juge doit trouver dans le texte les moyens de juger. Le droit allemand part du principe que tout est exception et le théoricien creuse les textes pour trouver une unité. Ces trois comportements se retrouvent dans le rapport entre l'État et le peuple. Le modèle britannique admet l'exception : la différence est assumée dans les rouages de l'État et de la société. En France, l'unité est affirmée a priori et imposée. Le modèle allemand prévoit l'exception mais celle-ci doit se fondre dans une unité immanente sous peine d'être éradiquée.

Le juriste Picq s'accorde aussi sur ces différences institutionnelles : l'État n'est pas compris ni bâti de la même manière en Europe. L'unité en France est faite par le texte, au Royaume Uni par le pacte social, en Espagne par la violence, en Allemagne dans le problème de l'articulation entre le centre et les entités territoriales constitutives de l'État (PICQ, 2009, p. 33).

Todd considère notamment la relation à l'étranger (TODD, 1990, pp. 614-618) : l'intégration des immigrés est un bon indicateur sur la façon dont s'associe l'État à la nation. La France hérite de Rome et procède à l'assimilation : les immigrés s'alignent sur les mœurs locales. On se situe effectivement dans ce modèle nucléaire égalitaire. Justement, pour l'auteur, l'extrême-droite a émergé en important l'idée anglo-saxonne de respect de la différence qui est contraire à celle d'égalité entre les individus. Par exemple, la discrimination positive est devenue depuis une vingtaine d'années une « bonne » valeur, mais qui s'impose par la loi. L'Allemagne reconnaît la différence et l'institutionnalise : elle procède à une intégration négative. La mécanique sociale et juridique allemande considère la constitution sur le sol allemand d'un ordre étranger. L'auteur note un indice : il n'y a pas de mariage mixte en Allemagne. Cette institutionnalisation des étrangers confirme le caractère segmentaire et hiérarchisé de la société allemande. En Grande-Bretagne, la différence n'est pas communautaire mais individuelle : l'individualisme domine, la réussite individuelle va au-delà des races. C'est une mécanique du respect de la différence qui se réalise : les communautés ethniques s'auto-organisent, ont des représentants institutionnels et l'on retrouve des ghettos. La communauté n'est pas considérée comme un ordre supplémentaire qui peut donc être exclu, mais comme une entité à part entière à l'égale des autres.

Même dans un continent culturellement unifié, au moins par l'Église, des discordances importantes se retrouvent au niveau des États et à des échelles plus fines : la forme des États moderne hérite de valeurs profondes qui ont circulé et se sont reproduites au cours du temps notamment par les institutions, porteuses et garantes des peuples. Au travers d'une sphère aussi abstraite, le rapport entre population et institution demeure le plus significatif dans la nation, qui féconde l'État moderne au 19e siècle, alors que celui-ci se généralise.

2.3.2. Nation et État : une union qui prend différentes formes

La naissance de la nation et l'union entre nation et État

La nation renvoie à la naissance : *nascere* signifie « naître » en italien[31]. La nation est une communauté fondée sur une origine commune (GRASLAND, 1991, p. 15). K. Pomian trois types de rapports entre l'État et la nation lors de la construction de l'État : soit l'État précède et fonde la nation, soit la nation fonde l'État, soit on a une mosaïque de nations dans l'État (PICQ, 2009, p. 38). Il y a aussi des États sans nation, et des nations sans État. Il existe d'autres modèles de formation territoriale que l'État-nation. Par exemple, la Russie reconnaît des nationalités, le Royaume-Uni est une fédération de nations (FOUCHER, 2007, p. 95). Pour Grasland, la nation est l'enjeu social de l'État et l'État est l'enjeu spatial de la nation (GRASLAND, 1991, p. 20). L'expansion du modèle d'État moderne a développé le nationalisme. Inversement, la nation, en expansion, va chercher à se tailler un territoire, une fois que l'État moderne devient un modèle et se diffuse. En effet, la communauté est productrice de frontières : organisée, souveraine, soumise à une loi, elle procède d'un enracinement à la terre (FURET et *al.*, 2007, p. 345). L'État va chercher, pour assurer son unité, à fonder une communauté. Aussi, la référence est la France où coïncide État et nation, pour former un type d'État particulier, l'État-nation. Celui-ci fonde un modèle de formation au 19e siècle (FOUCHER, 2007, pp. 75-78).

[31] « L'idée de nation » d'après la Direction de l'information légale et administrative (Secrétariat général du Gouvernement français).
URL : http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/idee-nation.html.

L'État est une personne : il y a une mise à distance entre l'État et les choses qui se trouvent sur son territoire qui est passée par la territorialisation de l'État. Elle a lieu en France au Moyen Âge et E. Kantorowitcz la repère par l'usage de la langue dans la dénomination du royaume : on passe du *rex francorum* au *rex Franciae* (*id.*, p. 84). Le royaume n'est plus celui d'un peuple. Le droit canonique invente l'idée d'une personne fictive qui ne meurt jamais (FURET et *al.*, 2007, p. 490). Dès lors, un contrat peut être passé entre l'institution personnifiée et les individus. Cependant, à cette époque, le roi incarne l'État. À la chute de la monarchie en France, il s'agit donc de trouver une nouvelle incarnation de l'État qui puisse faire le lien entre cette institution abstraite et les individus. La nation remplace le roi et l'adhésion de la communauté passe d'une personne réelle à une personne collective (*id.*, p. 490).

La correspondance entre État et nation en France et en Allemagne

Les réflexions sur les concepts d'État et de nation abondent à partir du 19e siècle en particulier en France et en Allemagne, deux États agressifs en conflit. De grands auteurs tels qu'Ernest Renan, Fustel de Coulanges, Herder, Fichte nourrissent encore ce conflit par une opposition idéologique entre deux conceptions de l'État. C'est ainsi que cette opposition figure encore aujourd'hui dans nombre d'interprétations : elle a fondé l'identité de ces deux nations et a mis l'Europe à feu et à sang. Elle est donc aussi fondatrice de l'identité européenne actuelle.

La conception moderne et française de la nation repose sur l'appartenance commune plus que sur les origines, la race, ou sur une appartenance donnée comme naturelle. Avec la Révolution, la nation, d'une notion ethnique devient une *notion juridique*. « Elle est ainsi à la fois extérieure aux individus, en même temps qu'elle est intériorisée et transmise d'une génération à l'autre. Pour s'imposer, elle suppose également l'existence d'une volonté durable de vivre au sein d'un même ensemble » (*id.*). La nation en France comme en Angleterre s'est réalisée grâce à l'action centralisatrice décisive de l'État. Ernest Renan définit en 1882 la nation par « le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». La nation est une adhésion volontaire à la communauté fondée sur un pacte qui doit être sans cesse réaffirmé notamment dans les moments où se joue la démocratie. Dans ce cas, l'État est un cadre qui établit la nation. Les valeurs révolutionnaires et la démocratie donne une forme acceptable à l'État : la nation est souveraine, l'État représente le pouvoir.

Au contraire, la nation allemande s'est construite sans l'État. Elle est dans la nature des choses, s'impose a priori car elle est immanente. Elle se définit par le peuple, la langue, le sol, le sang. L'État est une fin, l'achèvement de la nation sous une forme territoriale. De fait, la mère patrie dépasse l'autorité de l'État ce qui justifie d'user du caractère guerrier de l'État pour satisfaire la communauté : celle-ci a alors besoin de s'étendre. Une nation fondée sur l'ethnie indique de définir le peuple non par rapport à son propre pouvoir mais par rapport aux autres peuples : la nation cultive alors les différences et la haine. C'est ainsi que Ratzel fonde sa géopolitique où la liaison entre le sol et l'État passe par l'enracinement des communautés et justifie donc l'expansion de l'État (RAFFESTIN, 1980, p. 9).

L'opposition entre France et Allemagne a souvent été illustrée par celle entre droit du sol et droit du sang dont dépend l'accès aux droits civiques. En effet, la citoyenneté s'acquiert avec la nationalité : on repère un glissement de la cité à la nation. Dans le droit du sol, le territoire ouvre l'intégration à la communauté : il y a coïncidence entre les formes territoriales de l'État et la nation. Au contraire, le droit du sang met au premier plan la communauté. Pour P. Weil la nationalité est « une technique d'attribution d'un État à un individu tandis que l'idée

qu'on se fait de la nation recouvre les mécanismes d'incorporation, d'identification d'un groupe ou d'une collectivité à la communauté nationale » [32]. La nationalité est juste un outil de contrôle de l'individu et de la communauté afin que cette dernière demeure conforme à l'État.

L'auteur nuance cette opposition : de nombreuses communautés ont usé des deux droits successivement ou en même temps. En outre, le choix du droit concernant la naturalisation n'est pas à rapporter à la conception de l'État mais davantage à des soucis concrets démographiques (PICQ, 2009, p. 39) (ANDERSON et *al.*, 1998, p. 94). Les questions démographiques, d'immigration, de conscription et en général les questions relatives aux ressources humaines font en général évoluer les lois sur la nationalité. Par exemple en France le code civil de 1803 privilégie le droit du sang : la nationalité est un « attribut de la personne ». En 1889, le droit du sol prévaut : la Troisième République œuvre pour l'unité de l'État, mais la nouvelle directive est à mettre en relation avec la défaite de 1870. Ensuite, on retrouvera quelques allers-retours jusqu'à 1998 quand un mixte des deux droits est privilégié. En Allemagne, la « loi sur l'appartenance à l'État et à l'Empire allemand » a réglé la question de la nationalité de 1913 à 1999. Ce n'est qu'en 2000 que, pour répondre aux problèmes des immigrés sur le sol allemand, on a instillé du droit du sol[33]. Les liens « ethno-culturels», la langue, l'adhésion aux « valeurs culturelles allemandes » sont privilégiés : l'appartenance au peuple allemand signe l'appartenance à l'État, État et nation se confondent. Néanmoins, la préférence pour le droit du sang paraît aussi logique dans un État enserré au cœur du continent, dont les frontières ont changé et où la population s'est trouvée hors de l'État, dont le peuple s'est trouvé continument en mal d'unité politique. Par exemple, le droit du sang s'imposait après la Seconde Guerre mondiale quand, à la scission, s'ajoute la perte de territoires orientaux et le glissement de l'État bien au-delà du centre de gravité originel. Le droit du sang facilitait le retour des allemands des pays environnants et de RDA et faisait de la RFA l'État héritier de l'Empire et le foyer du peuple allemand. L'article 116 du texte constitutionnel allemand (alinéa 1) définit ainsi la nationalité allemande : « est Allemand au sens de cette loi fondamentale, sous réserve de dispositions législatives contraires, quiconque possède la nationalité allemande ou a trouvé refuge, en tant que réfugié ou rapatrié appartenant au *Volk* allemand ou en qualité d'époux ou de descendant d'une telle personne, sur le territoire du Reich allemand en l'état du 31 décembre 1937 ».

Le droit est le mode d'expression de l'État et ainsi le media entre l'institution et les individus. Il reflète les fondements de l'État mais aussi son mode d'administration de la population. Celui-ci s'exprime aussi au travers des formes du territoire administratif. Cependant, l'espace est autant le produit des sociétés que l'agent de leur reproduction (GRASLAND, 1991, p. 27). Il faut donc se garder d'une approche trop surplombante et totalitaire de l'État : celui-ci est aussi le produit des populations. La population est le fondement majeur de l'État : en tant que quantité et force à mobiliser, elle est une unité de mesure, dans sa répartition, elle guide la structuration du territoire, en tant que communauté, elle produit des formes matérielles qui sont sa mémoire. Les structures territoriales institutionnelles sont donc une entrée privilégiée pour vérifier comme l'État prend en charge la population et sa mémoire, notamment les formes de peuplement dont il hérite, et la première d'entre elles, la ville.

---

[32] ALLEMAND Sylvain (2002). « Droit du sol vs droit du sang ? » in *Sciences humaines*, n°130.
URL : http://www.scienceshumaines.com/index.php?lg=fr&id_article=2590. (Lecture critique de l'ouvrage : WEIL Patrick (2002). *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution.* Paris : Grasset, 401 p.).

[33] SCHMID Bernard (2001). « L'Allemagne instille du droit du sol » in *Plein Droit,* Dossier « Quelle Europe pour les étrangers ? », n° 49, avril 2001. URL : http://www.gisti.org/doc/plein-droit/49/allemagne.html

3. L'État pour unifier le territoire

Le territoire représente un enjeu particulier car il est à la fois une ressource et une contrainte (RAFFESTIN, 1980, p. 4). L'institution prend contrôle du territoire et le met en forme en définissant deux éléments : des centres et des limites. Ces deux éléments, le point et la ligne qui fait l'aire, sont dans une position de dialogue dans le cadre du territoire institutionnel : l'un se définit par rapport à l'autre. Le modèle d'État moderne entend faire l'unité du territoire : celle-ci doit faire écho à l'unité de la population. Il s'agit ainsi d'imposer des relations directes entre l'État et les individus et de délier ceux-ci de toute autre forme d'appartenance. Ces relations s'enchâssent dans les formes du territoire, son découpage, ses villes. Or, celles-ci existent avant l'État, indiquent un rapport ancien avec la population, et représentent à la fois un appui et une menace pour l'État qui s'impose. On reconnaît en Europe une diversité d'États selon leur mode de territorialisation.

3.1. Territoire et pouvoir : consacrer les choses par la discontinuité

Le lieu fondateur : la première discontinuité

Comme on l'a dit précédemment, le pouvoir a une origine : un lieu sacré où une scène de violence a eu lieu selon René Girard (RAFFESTIN, 1980, p. 168). Il fonde dès lors l'unité de la communauté qui s'y matérialise. Ensuite les communautés qui vont s'y succéder vont encore pérenniser la valeur de ce lieu par des modes d'appropriations divers, matériels et symboliques. Ce lieu fondateur se situe soit à proximité de ressources agricoles, soit dans une stratégie de contrôle de l'espace, soit selon des trajets de circulation. Des nations sont fondées sur ces régions-clefs et se caractérisent par l'ancienneté de l'État et par le processus de centralisation développé à partir de leur capitale : la France, le Royaume Uni, le Portugal, l'Espagne (*id.*, p. 172).

Ce lieu constitue une première discontinuité fondatrice qui n'est pas le produit d'une différenciation spatiale : elle est produite par les hommes. Le lieu fondateur domine le système sémique. Par conséquent, il y a translation de capitale lorsqu'il y a une volonté de changer le sens du pouvoir, l'origine de la communauté : en détachant la communauté de ses origines, on la délie de ce système sémique (*id.*, p. 174). Mais, cette discontinuité fondatrice va s'ériger en une discontinuité spatiale. À partir de ce lieu, tout un système de relations se met en place qui conditionne sa fonction centrale. Le centre génère tout un ensemble de discontinuités.

La limite fait exister

La *discontinuité donne un sens au sacré et donc au pouvoir* (FOUCHER, 1991, p. 63). Le sens et la forme de la frontière ont évolué au cours du temps. La frontière a d'abord été sacrée, puis associée, avec le développement du droit, à la propriété. Ensuite elle a pris la forme d'une zone et enfin d'une ligne. Le fait de pouvoir découper l'espace, l'approprier, l'institutionnaliser est demeuré un pouvoir sacré car il affirme la prééminence de l'homme sur un bien de la nature disponible mais au départ indifférencié et inapproprié. Mais c'est un pouvoir associé à une personnalité précise, souveraine : poser la limite est un droit régalien.

La limite est indissociable du pouvoir : l'autorité n'est valable que si elle s'applique dans des limites précises, d'un territoire, d'une population… Concernant l'espace, la limite transforme celui-ci en territoire : il y a appropriation. Le terme de région vient de *regio* qui signifie « ligne droite » et rend compte aussi des « lignes droites tracées par les augures dans le ciel pour en délimiter les parties ». Définir ces lignes droites signifie introduire « par décret une discontinuité décisoire dans la continuité naturelle » : ce sont les découpages dans l'espace, les catégories par sexe ou par âge… La *limite fait exister* : délimiter est créer, et donc, c'est un acte sacré. Il y a donc un rapport original entre le contenant et le contenu.

Tracer des limites revient à administrer et gouverner. *Regere fines* est un « acte religieux fait par le personnage investi par la plus haute autorité ». C'est séparer l'intérieur de l'extérieur, le sacré du profane, la nation de l'étranger. De fait, le *rex* est chargé de *regere sacra*, « de fixer les règles qui produisent à l'existence ce qu'elles édictent ». C'est un dire exutoire qui fait advenir l'avenir que l'on énonce, c'est un acte de droit qui affirme avec autorité une vérité qui a force de loi, « un acte de connaissance, qui est fondé sur la reconnaissance et produit l'existence de ce qu'il énonce » (BOURDIEU, 1980 [1], p. 65). Aussi, le discours régionaliste est performatif (*id.*, p. 67) : en disant avec autorité, en énonçant l'être, le discours consacre les choses, les fait exister comme dignes d'exister, conformes à la nature des choses (*id.*, p. 66). Aussi ce qui n'existait pas jusqu'alors, tout à coup s'impose comme par évidence. L'État moderne a usé notamment du concept de nature pour justifier ce pouvoir de faire exister.

La frontière naturelle : sacralité, continuité, exclusivité du pouvoir sur le territoire

Avec l'État moderne et le triomphe de l'épistémologie galileo-newtonienne des sciences dès les 17^{e} et 18^{e} siècles, la nature a constitué l'instance tierce, au nom de laquelle l'acte sacré est justifié : elle sert un argument d'autorité (FOUCHER, 1991, p. 41). On passe d'un ordre divin à un ordre naturel. Comme Dieu, la référence à la nature indique une recherche des origines. L'absence d'origine est structurelle dans le monde chrétien : les chrétiens se réfèrent au Christ qui est juif et en même temps, les chrétiens s'opposent aux juifs. La loi naturelle provient donc directement de la théologie chrétienne (BERMAN, 2002, p. 28) et l'absence d'origine oblige sans cesse la recherche d'une instance tierce dans le monde chrétien.

La frontière naturelle vient du modèle français. La référence à la nature a remplacé Dieu quand l'État moderne s'est laïcisé et la monarchie a été abolie en France. La frontière naturelle indique une ligne stricte qui sépare et instaure une continuité de part et d'autre de cette ligne. L'État n'a pas d'enclave et l'unité interne doit être absolue et coïncider avec la nation. La référence à la nature garantit le caractère *sacré, immuable* de la frontière. Par exemple, lors de l'établissement du cadastre en France sous Napoléon, les instructions des administrateurs précisaient que : faire coïncider le cadastre aux limites naturelles répond à la nécessité de les fixer définitivement (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 55).

Or, la frontière linéaire n'est qu'un type de limite parmi d'autres : elle est une invention parce que sur le terrain elle n'est qu'une borne (FOUCHER, 1991, p. 40). Elle correspond aux représentations de l'espace : la carte linéarise. Ainsi on fait correspondre la réalité aux nécessités de la carte et on rend continu le territoire (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 12). La continuité, définie par la ligne, induit aussi un certain type de relation dans l'espace : l'exclusivité et de fait l'appropriation.

La ligne est une perversion : elle signe un état de guerre latent. Pour Laborit, la limite vient de notre cerveau reptilien (RAFFESTIN, 1980, p. 148) et permet ainsi de penser les choses, ensuite de les faire exister comme on l'a démontré. Mais cette ligne exclusive émerge avec l'État moderne lorsqu'il a été en mesure d'avoir le contrôle absolu. La frontière a trois

fonctions dans cet État : légale, fiscale et de contrôle (*id.*, p. 151). La ligne indique l'exclusivité de dire le droit, prélever l'impôt et contrôler la population en ses frontières. L'État moderne instaure ainsi un type de pouvoir unifié très distinct des pouvoirs territoriaux d'ancien régime où les systèmes juridiques, fiscaux, institutionnels se chevauchaient. Cette unité préalable est nécessaire pour assurer l'administration du territoire : celle-ci passe d'ailleurs par une rationalisation de l'espace compte tenu des dimensions territoriales de l'État.

3.2. Le maillage du territoire par l'État : entre allégeance et négation des discontinuités du peuplement

La division du territoire unifié de l'État se fonde sur un paradoxe. D'une part, elle exprime l'idée de l'État, les valeurs à répandre, la manière dont il se projette sur le territoire. D'autre part, les formes du maillage montrent la manière dont l'État prend en charge le peuplement, il s'y appuie et en même temps le met en forme. La fluctuation entre ces deux objectifs de la division servent à caractériser les formes du peuplement qui sont le résultat des interactions entre formes abstraites et idéales de l'État et les formes concrètes du peuplement. Les États en Europe divergent dans ces interactions qui seront mesurées et identifiées dans cette thèse[34].

La division en un maillage administratif : la vision de l'État

La subdivision hiérarchique a été développée par l'Église à des fins d'organisation. Toutefois, l'État qui a encore plus théorisé le rôle de la limite. La ligne est une pratique politique de *projection dans l'espace du principe d'État* (FOUCHER, 1991, p. 89). La limite s'inscrit dans une « problématique morphofonctionnelle » de l'État : les signes géométriques, des codes révèlent l'État (RAFFESTIN, 1980, p. 20). En effet, le pouvoir sur le groupe est le pouvoir de faire le groupe en imposant des principes de vision et de division communes (BOURDIEU, 1980 [2], p. 66). La limite est un des signes de l'État.

Pour Foucault, l'État désigne une organisation dont l'objectif est de surveiller, de voir car toute organisation est menacée soit de dissolution, soit de concurrence : c'est un *État panoptique*. Le *maillage constitue « un espace de visibilité où le pouvoir voit sans être vu »*. L'État doit trouver la maille pour voir le mieux possible (RAFFESTIN, 1980, p. 33). De fait, le maillage est le code, le langage de l'État qui révèle les moyens pour voir et contrôler la société : le maillage répartit la population dans des mailles qui optimisent ce contrôle. Ainsi, le *code politique est la répartition* (*id.*, p. 34), le code économique est les prix. Les codes sont donc une référence, une mesure et ils fondent une structuration de l'espace-temps (*id.*, p. 40). Mais, le maillage dans l'État territorial induit des limites, s'appuie sur l'espace. Par conséquent, les maillages politiques restent plus que les maillages économiques : ils signent un rapport entre *la dimension et la nature du pouvoir* (*id.*, p. 140). Nous voyons se dégager le rapport entre la répartition de la population et les structures territoriales de l'État, le maillage et l'enveloppe de l'État. L'organisation spatiale de la prison décrite par Foucault fait écho à la mise en forme et la rationalisation du territoire national par l'État moderne (Encadré I-1). L'unité, la division en cellules, l'attribution de fonctions, la hiérarchie des éléments sont communs à ces deux territoires. Le principe de l'État est donc appliqué dans divers domaines et sur différents types de sociétés et de lieu de sociabilité. Il s'agit à la fois de contrôler et

[34] Nous proposons trois types d'interactions entre institution et peuplement, décrits dans le Chapitre II.

d'imposer les formes de liens entre les individus prévues par l'institution, en les déliant de toute autre forme d'intégration et d'appartenance sociale.

Encadré I-1. La spatialité de l'institution et le contrôle des individus : le monde carcéral, miroir de l'État

D'après *Surveiller et punir* (FOUCAULT, 1975).

Foucault analyse l'institution au travers de la prison. En particulier, l'auteur voit dans l'application du châtiment, de la scène publique à la sphère fermée et secrète, une révolution de la manière dont l'État, qui devient moderne, conçoit son pouvoir.

Foucault démontre en particulier la spatialité de l'État : l'espace est mis en forme afin que l'État contrôle sans être vu. Il décrit ici les éléments et logiques de contrôle de l'espace dans l'univers carcéral. Ceux-ci font écho à la fois au découpage administratif de l'espace et aux représentations de la ville : une *architecture ou un assemblage, des fonctions, une hiérarchie*.

Foucault indique que l'institution obtient la discipline et maximise le contrôle dans l'art des répartitions. « La discipline » procède d'abord à la répartition des individus dans l'espace. Foucault fait l'état de plusieurs techniques.

1) La clôture, la spécification d'un lieu hétérogène à tous les autres et fermé sur lui-même (p. 166).

2) Le « principe de la localisation élémentaire ou du quadrillage » permet de travailler l'espace « d'une manière plus souple et plus fine ». « Eviter les distributions par groupes ; décomposer les implantations collectives ; analyser les pluralités confuses, massives ou fuyantes. L'espace disciplinaire tend à se diviser en autant de parcelles qu'il y a de corps ou d'éléments à répartir. Il faut annuler les effets des répartitions indécises, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse […]. Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, la sanctionner, mesurer les qualités ou les mérites. Procédure donc pour connaître, pour maîtriser et pour utiliser. La discipline organise un espace analytique ».

« Elle rencontre un vieux procédé architectural et religieux : la cellule des couvents. Même si les cases qu'il assigne deviennent purement idéales, l'espace des disciplines est toujours au fond cellulaire » (p. 168).

3) La règle des emplacements fonctionnels code un espace « que l'architecture laissait en général disponible et prêt à plusieurs usages » (p. 168).

4) « Les éléments sont interchangeables puisque chacun se définit par la place qu'il occupe dans une série, et par l'écart qui le sépare des autres ». L'unité est le rang : « la place qu'on occupe dans un classement ». La discipline, art du rang et technique pour la transformation des arrangements. Elle individualise les corps par une localisation qui ne les implante pas, mais les distribue et les fait circuler dans un réseau de relations » (p. 171). Dans l'enseignement par exemple, « il rend possible le contrôle de chacun et le travail simultané de tous » (p. 172).

« Les disciplines en organisant les « cellules », les « places » et les « rangs » fabriquent des espaces complexes : à la fois architecturaux, fonctionnels et hiérarchiques » (p. 173).

Le maillage : informer le territoire et la population

Ainsi, la subdivision considère une série d'informations dont l'État a eu besoin pour fixer les limites des mailles, mais elle est aussi information. F. Moriconi note que l'information signifie « mettre en forme » (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 77) : la subdivision est une mise en forme du territoire et de la matière qu'elle contient. Elle désigne à la fois une information sur l'État et sur ses objectifs, comme elle est une information pour les individus : « l'*information doit être structurante* » (RAFFESTIN, 1980, p. 157). Ainsi, les remaniements territoriaux opérés, lors de révolutions en particulier, affectent bien sûr les maillages. L'information est structurante dans le sens où elle doit imposer l'unité. Aussi, le pouvoir procède à la suppression des différences pour naturaliser le concept d'unité et détruire

l'information qui met en valeur ces différences. Le pouvoir se nourrit d'isotropie (*id.*, p. 107). La subdivision a pour fonction de masquer ces différences et de ré-informer le territoire.

Pour Raffestin, la territorialité est en crise car l'information n'est plus structurante. Les relations politico-administratives sont doublées par les relations socio-économiques (*id.*, p. 158). Ce phénomène est concomitant d'une déstructuration des formes d'occupation du sol récentes comme on l'a vu. Nous rattachons ainsi les formes d'occupation du sol aux formes du pouvoir politique ou économique. Aussi, le maillage est une information pour comprendre le fonctionnement de la société et de l'espace (GRASLAND, 1997, p. 56).

L'unité fonde la division

La limite fonde l'exclusivité du pouvoir de l'État, l'*unité* et la continuité du territoire : toute amputation remet en cause la sacralité du pouvoir. Par ailleurs, associer l'institution à une personne morale, qui ne meurt pas, et se référer à une instance tierce, indique la pérennité du pouvoir et sa transmission. De même, l'Église avec la réforme grégorienne protège ses biens de la simonie, en s'établissant en institution séparée au nom de Dieu. Aussi, le corps de l'État personnifié par le roi perdure, la royauté est vive malgré la mort de celui-ci : à la mort du roi on clame « le roi est mort, vive le roi ! ». L'État moderne trouve dans la nation cette perpétuation : la nation est souveraine et a en charge la défense de l'intégrité de l'État. L'institution est sauvegardée dans ses limites au nom de l'instance tierce, Dieu, la royauté, la nation.

La division fonde l'unité et signe la mise en relation du territoire et du pouvoir (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 302). Pour F. Moriconi-Ébrard, l'acte même de division suppose l'unité préalable, puisqu'à partir d'une vision commune, d'un tout qu'on divise en parties. Donc chaque part est liée aux autres et à l'ensemble. La division « suppose l'existence d'un lien implicite entre les parties divisées » (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 3). Les parties n'ont d'existence que par rapport au tout. L'unité « implique la fusion, l'indifférenciation, la perte d'autonomie et de liberté relative des parties » (*id.*, p. 4). À l'inverse, lorsque l'unité n'est pas première, l'unité se fait par adjonction de parties pour former un tout, mais cette solidarité entre chaque partie n'est pas réalisée. Dès lors, il peut y avoir détachement d'une partie. On peut y voir la distinction entre les États centralisés et décentralisés.

Division et égalité, réunion de parties et inégalité

On peut opposer un État qui procède à la division de son territoire au simple découpage. La division s'associe à une division égale afin d'assurer l'intégrité du tout et la stricte solidarité des parties. C'est bien la logique de l'opération de division : l'égalité est inhérente à ce principe. Si on reconnaît les différences entre les parties, c'est qu'il n'y a pas d'unité à la base. Sieyes œuvre pour une division rationnelle de la France à la Révolution française : il opte pour « un seul tout, soumis dans toutes ses parties » qu'il oppose à une « multitude de petits États et de Républiques » (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 35). Ainsi, la division en départements en France en 1791 garantit la subordination de chacun. M-V. Ozouf-Marignier note pourtant ce paradoxe : malgré les efforts pour unifier le territoire et casser les différences, il y a toujours eu des renouveaux régionalistes en France (*id.*, p. 105). C'est aussi pour cette raison que dans l'État français, on assimile ce qui est étranger, c'est-à-dire que l'on rend semblable la partie aux autres parties, tandis qu'un État fait d'un patchwork, comprend, prend avec lui, englobe, mais en respectant les différences. Ces deux logiques de maillage se rapprochent des modèles de Todd cités auparavant et qui opposent égalité et inégalité. On les

retrouve en Europe où s'oppose le modèle centralisé français exporté en Europe lors de l'expansion napoléonienne, et qui procède à une division en parties égales, à d'autres pays où les différences sont premières, et les statuts institutionnels inégaux. Ainsi, en France dans le découpage rationnel qui ignore la différence, on découpe l'ensemble du territoire en communes, en départements : on départit, on divise. Au contraire, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Russie et dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, on reconnaît des statuts d'autonomie aux nationalités, des statuts territoriaux aux villes, aux territoires ruraux… On se trouve ainsi face à deux comportements, dans la liaison entre pouvoir et territoire, diamétralement opposés. Mais il ne faut pas simplifier : deux modèles de choix de division répondent à des besoins dans un contexte donné, sont déterminés aussi par l'histoire des sociétés locales et peuvent changer au cours du temps ou varier aussi dans l'espace, s'adapter aux réalités locales (*id.*, p. 171).

Deux modèles de division : la conformité aux structures héritées contre la conformation à l'État

Ces deux modèles de division rappellent les comportements anthropologiques décrits précédemment. a) Un modèle « conformiste », conforme à la nature, à l'histoire, et qui reprend donc des formes héritées. b) Un modèle « parlementaire » où la division répond aux contraintes de limite et de centralité (*id.*, pp. 171-184).

a) Le modèle « conformiste » caractérise en France la période pré-révolutionnaire et est général à l'Europe. Napoléon décrit une organisation complexe, respectant toutes les différences qui ont pu se superposer dans sa longue histoire, qu'il oppose à une uniformisation décidemment révolutionnaire : « Il faut remarquer le chaos des assemblées provinciales, les prétentions des parlements, le défaut de règle et d'unité dans l'administration, cette France bigarrée, sans unité de lois, qui étaient plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul État, de sorte qu'on respire en arrivant à l'époque où l'on a joui de l'unité des lois, de l'administration et du territoire » (*id.*, p. 304). En effet, dans l'Ancien Régime, à chaque compétence ou fonction correspond son territoire, son découpage. Les différents découpages administratif, religieux, fiscal, juridique, se chevauchent. Deux institutions majeures produisent des subdivisions : l'Église et l'État monarchique. D'un côté, paroisse, diocèse, province ecclésiastique, d'un autre, baillage relatif au droit du roi, régie des finances, parlement, gouvernement, généralité, subdélégation (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], pp. 24-27). Cette France bigarrée est une superposition des découpages historiques qui font écho à l'époque féodale bien éloignée de l'idéal d'unité. Ainsi, ces territoires d'Ancien Régime correspondent à une géographie régionale : les territoires fonctionnels coïncident, s'adaptent aux divisions naturelles, ethniques, ou économiques. La rationalité des Lumières va au contraire nier ces réalités (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 171).

b) Le modèle « parlementaire » développé en France a la particularité de *définir abstraitement des contenants* (PINOL, 2003 [2], p. 19). La renonciation aux privilèges en 1789 fait table rase des différences spatiales et sociales et marque la victoire de l'égalité. Elle détermine le passage à la planification (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 31). Pour Thouret qui travaille à la redéfinition des subdivisions après la Révolution, il s'agit d'anéantir les différences par la géométrie (*id.*, 1989, p. 42). En 1789, le député Thouret propose même une subdivision en carré de l'ensemble du territoire français (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 29).

Par ailleurs, la rationalisation de l'espace entend faire appel aux lois de la nature, parfaite, contrairement à la législation humaine, pour dépasser les volontés particulières et toute autre contingence (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 56). La territorialité est l'enjeu du nouveau pouvoir, l'espace le fonde. Aussi, la pertinence de la division territoriale assure le

fonctionnement de l'État et doit être à son image (*id.*, p. 8). En réalité, la carte des départements sera conforme aux anciennes limites (*id.*, p. 42).

La division de l'espace : un compromis entre l'idéal de l'institution et les structures territoriales précédentes

Pour l'historien Soboul, le département français est « *un compromis entre les nécessités administratives et les données historiques et géographiques* ». Les révolutionnaires ont en fait respecté les particularismes anciens (RAFFESTIN, 1980, pp. 153-155) et ménagé le corporatisme provincial pour ne pas disloquer le corps politique (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 33). Le département est donc une subdivision des anciennes provinces mais pas un démantèlement géométrique (RAFFESTIN, 1980, p. 153). Il en sera de même en Belgique où le département redistribue les territoires historiques (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 14). Ce n'est que dans un second temps que l'on invoquera la rationalité administrative par la distance au chef-lieu situé au centre (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 8). On verra par la suite comme le choix du centre et des limites administratives ont ensemble nécessité des compromis. Dans les deux cas, ce qui a animé les personnes en charge du découpage est l'idéal d'égalité inséparable de l'unité. Ainsi, la Révolution est à la fois le passage d'un système à l'autre, lorsque les cadres sont en décalage avec les changements sociaux réalisés, et une intégration aux formes anciennes afin de ne pas déstructurer tout à fait la société. À ce propos Braudel distingue les mutations invisibles des événements visibles (FOUCHER, 2000, p. 51)

Seule l'unité dictée par en haut, par un centre, peut appliquer l'égalité : centralisation et égalité vont de pair et, en France, l'idéal centralisateur est déjà présent dans la monarchie (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 29). Le problème de l'unification territoriale par l'égalisation des conditions est que les frontières ont été dessinées quand le peuplement était déjà en place et tout un ensemble d'éléments indiquent des identités préexistantes. Aussi, les discontinuités subsistent même si les frontières disparaissent (FOUCHER, 1991). La difficulté, quand on réinforme les cadres spatiaux est de trouver les bonnes frontières. On voit en effet que plus la formation de l'État a été longue, plus le tracé des frontières est irrégulier (GRASLAND, 1997, p. 19) : il faut s'accommoder d'une histoire longue des populations et des pouvoirs qui les ont organisées.

Appliquer l'idéal d'égalité : égalité des hommes, des superficies ou des ressources

En France, durant tout le 19^{e} siècle, il a s'agi de faire coïncider la réalité à l'idéal révolutionnaire d'égalité (FURET et *al.*, 2007, p. 162) : le maillage en est le meilleur signe. On note une passion de l'égalité en France, à rapprocher du modèle familial indiqué par Todd. En Angleterre au contraire la liberté importe plus que l'égalité (*id.*, pp. 140-142) : la différenciation au sein du découpage est rendue possible. L'idéal d'égalité s'oppose à la féodalité où la hiérarchie entre les personnes privées s'est imposée alors que l'autorité publique est défaillante. L'égalité est au contraire une conception chrétienne : les individus sont égaux face aux jugements de Dieu. Pourtant, F. Furet repère un pendant de l'égalité instituée : une différenciation accrue réelle. Paradoxalement, l'égalité permet une différenciation infinie des individus et exacerbe le gout de la distinction, de même que la centralisation exacerbe les pouvoirs provinciaux (*id.*, p. 140). *Egalité et inégalité se combinent de façon différente* selon les sociétés et les institutions *plus qu'elles ne s'excluent*.

L'application de l'égalité fluctue : les formes du maillage varient. Elle est d'abord fonction de la dimension de l'ensemble considéré. La plupart du temps, le découpage

privilégie soit l'égalité territoriale par l'égalité des superficies, soit l'égalité numérique en termes d'individus. Le découpage dépend par conséquent de deux critères : la population, comme stock et répartition, qui sera comprise dans des contenants, la dimension de l'espace à diviser en autant de contenants. Toutefois, la normalisation des mailles respectent plus les superficies que les hommes (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 46).

Lévy reconnaît trois types de relations entre la population et le territoire dominé par le principe d'égalité ; elles correspondent à trois conceptions de la représentation politique. Ces trois découpages sont dominés par le seul concept de l'équité : une équité territoriale, numérique, sociale (LÉVY, 1994, p. 63). a) L'équité numérique privilégie un découpage où les mailles contiennent le même nombre d'individus : elle optimise le contrôle des individus et c'est donc la communauté et la répartition des individus qui indique les limites des mailles. Pour F. Moriconi-Ébrard, cette équité se retrouve notamment dans la maille paroissiale dont l'objectif est d'assurer la présence de l'Église pour un nombre défini de membres de la communauté. b) L'équité territoriale suppose une division égale du territoire et l'institution doit être présente dans tout le territoire pour garantir son intégrité et se prémunir de toute amputation. L'exemple de la France et des USA indique que ces deux pays ont mêlé ces deux critères d'équité pour assurer la représentation politique. c) L'équité sociale entend représenter chaque ordre social de manière égale. On est donc dans une société scindée et Lévy évoque le cas de l'Angleterre : les mailles territoriales se différencient à partir de la dichotomie urbain/rural.

Une autre logique d'égalisation consiste à remanier les répartitions des ressources, la population ou les ressources naturelles en jouant sur l'inégalité de surfaces. Les lois de Platon du Livre V entendent favoriser les territoires en difficulté en leur donnant un territoire administratif plus étendu, et défavoriser les territoires développés en rognant leur territoire administratif (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 143) (PINCHEMEL et *al.*, 1988). Les faibles sont réunis, les puissants divisés. Ce mode d'égalisation présente deux avantages. D'une part, l'État justifie sa présence, dans cette fonction de répartition des richesses. D'autre part, il renforce son pouvoir puisqu'il affaiblit ce qui peut nuire à son existence, et fidélise les faibles. Cette stratégie est contraire à une logique d'efficacité et d'optimisation de la puissance. On retrouve ainsi la théorie de Le Bras décrite auparavant et attestant que les États forts naissent de l'hétérogénéité et se préservent de toute homogénéité. On retrouve aussi cette logique dans le choix des centres : l'État moderne centralisé va préférer casser les puissances urbaines et favoriser des centres qui feront de bons seconds de l'État.

La maille arase les inégalités, les discontinuités du peuplement, les lieux

La carte passe, dans ce cadre, d'un outil de repérage à un outil de raisonnement et les statistiques gagnent tout leur sens politique : elles ne servent plus la description, mais la mise en forme du peuplement (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 65). Une des contradictions est que le peuplement suppose l'inégalité : la *maille noie le lieu*. Le découpage exhaustif du territoire gomme les répartitions, le peuplement, les lieux et les villes. Ainsi, la fin de la localité et le triomphe de la maille signent le *triomphe du rural*. Auparavant, l'espace s'organisait à partir de points : le village était le centre de plusieurs circonscriptions dont les limites ne coïncidaient pas puisque l'espace fonctionnel importait. Désormais, l'unité administrative devient la référence pour toutes les circonscriptions. Le cadastre de Napoléon lie la localité à un territoire communal (*id.*, pp. 54-55). Par conséquent, le point est remplacé par une étendue, ce qui indique le passage d'*une structuration à partir des discontinuités à une structuration par la continuité du maillage*, à partir de l'unité première de l'État. En même temps, l'État est bien contraint de s'appuyer sur des points, les sièges de l'administration, les centres des mailles.

3.3. L'État contre la ville

Les villes ont un rapport ambigu à l'État : celui-ci privilégie la ville ou la ruralité, notamment par des moyens juridiques, des statuts territoriaux et des fonctions administratives qu'illustrent les découpages. De fait, l'État influence le peuplement.

Pour Bourdieu, le droit fait le monde social mais, en même temps, ce dernier fait le droit (LE GOFF et *al.*, 1999, p. 290). Ainsi, en France, le droit a favorisé le maintien de la paysannerie contrairement à l'Angleterre et l'Allemagne où l'espace urbain, reconnu juridiquement, a été privilégié (DESROSIÈRES, 2010, p. 328). De même, le système du Hukou en Chine, vieux de 1500 ans, enregistre population agricole et non agricole, dans des lieux définis comme ruraux ou urbains, et empêche le passage entre les deux catégories. Par conséquent, aujourd'hui, la Chine est soumise à une urbanisation in situ, par densification des campagnes, faute d'avoir assumé une urbanisation maîtrisée (CHAMPION et *al.*, 2004, p. 217).

Notre démonstration privilégiera encore la période de formation des États modernes et le modèle français archétypique, afin d'illustrer au mieux les différences que l'on retrouve dans d'autres époques ou pour d'autres institutions dans le rapport entre la ville et l'État. En effet, nous opposerons le modèle français, unitaire et égalitaire, à un modèle d'État qui prend en charge les discontinuités du peuplement et intègre dont les villes dans la hiérarchie administrative.

3.3.1. Intégrer ou nier la ville dans l'organisation administrative du territoire

La ville, à l'origine, est une forme d'État puisqu'elle bénéficie d'une franchise (PICQ, 2009, p. 33). La conception classique de la ville entend la caractériser par son ancienneté, son prestige, ses traditions. Le 18^{e} siècle marque un tournant. D'une part, la ville dans l'État est comprise dans un ensemble et elle se définit par sa position dans la hiérarchie des territoires administratifs emboités et dans un réseau de villes (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 9). D'autre part, elle est associée à sa fonction locale de desserte par rapport au plat pays. L'enjeu pour l'État est de choisir les centres capables d'assumer ces deux fonctions, sans aller à l'encontre de l'équilibre et de l'unité de l'ensemble. Les trajectoires individuelles sont réglées par l'idéal commun. L'État doit composer avec des villes qui précèdent son existence.

Le point d'ancrage du maillage administratif : le centre ou l'aire ?

La ville et le territoire administratif sont associés dans le découpage de l'espace. Il pose le problème de l'œuf ou de la poule : le centre définit-il les limites du territoire ou l'inverse ? La fonction urbaine nait entre l'idée de desserte administrative et la volonté de maintenir une emprise sur la campagne (*id.*, p. 302). La difficulté est que le centre se situe à la fois dans des relations verticales et horizontales. D'une part, l'État produit une hiérarchie de circonscriptions emboitées, dotées de chefs-lieux régulièrement hiérarchisés. L'objectif est de porter atteinte aux relations privilégiées horizontales entre la ville et sa campagne. D'autre part, la ville est représentée comme rayonnante au sein de sa circonscription : elle définit une aire d'attraction identifiée par un réseau de relations. Trois types de centralités sont prévus : géométrique, historique, fonctionnelle.

Deux modèles se distinguent et sont illustrés une fois de plus par la France et l'Allemagne. Le modèle d' « aménagement spatial » de 1789 suppose que la ville est un point

géométrique déduit de l'enveloppe territoriale au lieu de fonder la division géométrique à partir de la ville, de ses fonctions. La centralité géométrique détermine la centralité fonctionnelle. On renonce ainsi au rôle des villes dans l'armature urbaine, à la hiérarchie, aux réseaux (*id.*, p. 121). C'est une conception abstraite du territoire qui s'oppose au pragmatisme que l'on retrouve dans le second modèle d'analyse spatiale (*id.*, p. 95). Celui-ci privilégie au contraire la ville et s'illustre dans les modèles économiques de Von Thünen, Christaller et Lösch, inspirés du terrain allemand. La ville détermine un champ défini en termes d'accessibilité, de diffusion. Le choix des centres nécessite un espacement minimum et la promotion ou l'exclusion des autres centres de la maille (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 35). Aussi, en réalité, le choix du centre et des limites des circonscriptions est un compromis, l'un n'est pas l'origine exclusive de l'autre.

Le choix du centre administratif pour un nouvel ordre : promouvoir les « petits », écarter les villes historiques

Lors du choix des chefs-lieux en France, à la période révolutionnaire, tous les centres veulent accueillir l'administration : la fonction administrative est donc comprise comme un élément fondamental des dynamiques urbaines. En revanche, on se méfie des intérêts particuliers des villes puisque l'idéal révolutionnaire signe un abandon des privilèges (OZOUF-MARIGNIER, 1989, p. 9). Picq prend l'exemple de l'Espagne et de la Pologne : les velléités locales pèsent dans l'État qui n'a pas cassé les positions privilégiées historiques. Il explique cela par un contexte géo-historique similaire : les deux États ont connu le même processus de formation et ont une situation marginale (PICQ, 2009, pp. 162-178). En France, l'État moderne entend araser l'ordre passé. Il s'agit, pour passer d'un système à l'autre, de procéder à cette déstructuration dont on a parlé auparavant : promouvoir des villes qui assurent leurs seules fonctions dans l'État, et *exclure des villes historiques* dont l'identité, la fonction et la puissance, n'ont pas été définies par l'État moderne mais se sont épanouies dans des cadres institutionnels qui l'ont précédé. Dans certains cas, les centres les plus importants sont défavorisés, au profit des centres désignés. L'objectif est a priori de rééquilibrer et égaliser le territoire, en favorisant le petit et en excluant les centres déjà puissants à la manière des lois de Platon. Ainsi, en France, les départements où la majorité des centres choisis pour être chefs-lieux sont neufs sont soit ceux qui comprennent des villes prestigieuses, de fait exclues, soit les départements peuplés qui recevaient déjà de nombreuses administrations (NORDMAN et *al.*, 1989 [1], p. 46).

Adapter ou contraindre le territoire administratif aux variations de l'espace urbain

La ville, outre sa préexistence à l'État, pose un autre problème : les variations de ses contours se confrontent à la stabilité du maillage. Les deux comportements cités auparavant dominent : l'allégeance ou la négation aux formes matérielles physiques ou historiques. Soit l'institution et son idéal sont mis à mal : les variations de la ville sont ignorées, le maillage demeure. Soit les discontinuités sont acceptées et prévalent sur les structures établies par l'État : le maillage évolue. France et Allemagne s'opposent dans l'opération de fusions des unités administratives locales ou communes.

La politique de fusion de communes en milieu urbain correspond au choix de favoriser ou d'affaiblir la ville, son administration, son développement. Les fusions ont été massives et décisives entre 1871 et 1910 en Allemagne : l'impérialisme allemand correspond à celui des villes. Du point de vue statistique, la population des villes est gonflée par l'ajout de la population des communes environnantes fusionnées. La fusion favorise l'expansion

géographique de la ville et facilite les politiques publiques en matière d'urbanisme. Le remaniement du maillage en milieu urbain ou rural peut servir à maintenir l'équilibre entre ces deux mondes. En Angleterre aussi, les mailles évoluent avec le peuplement : les villes jouissent de mailles séparées, distinctes de la maille territoriale commune, qui sont redécoupées avec l'extension de l'agglomération. En France, au contraire, la fusion de communes est vue comme une atteinte aux libertés locales (PINOL, 2003 [2], pp. 22-24).

Il en découle deux types d'égalisations. En Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne notamment, les changements de délimitation épousent l'évolution démographique : on a des populations fixes pour des contours de mailles administratives variables. L'égalisation numérique domine. En France, dans les pays méditerranéens, en Autriche, les communes ont peu changé depuis la création du maillage par l'État moderne. Ces pays ont joué surtout sur une égalisation territoriale dans les zones rurales et une égalisation numérique en découpant les zones urbaines pour les défavoriser. Ainsi, les différences de surface reflètent l'état de la population au début du 19^{e} siècle et les maillages ne se sont pas adaptés à la réalité du peuplement actuel.

Le choix du remaniement prend un sens bien particulier. Dans le premier cas, le maillage s'appuie sur la réalité des formes du peuplement, s'y adapte, et se caractérise par une conception pragmatique. Toutefois, le remaniement peut aussi déboucher sur des contenants abstraits s'il s'agit de répondre à une égalisation numérique parfaite. On voit aujourd'hui que les fusions de communes aux Pays-Bas et en Allemagne deviennent excessives et mêlent de plus en plus espace urbain et espace rural. Dans le second cas, le maillage s'appuie aussi sur la réalité pour répondre à une égalisation à la fois numérique et territoriale, afin de masquer les inégalités de répartition.

Les comportements différenciés des États dans la délimitation du découpage démontre un objectif décisif de l'État : contrôler la forme, en l'occurrence ici, la forme du peuplement. Ce rapport ambigu entre ville et le territoire institutionnel se rapporte à un héritage ancien : le pouvoir étatique, lorsqu'il est centralisé, craint le pouvoir urbain.

3.3.2. La ville : appui ou menace de l'État

Le lièvre et la tortue, la communauté dépassée par le pouvoir territorial

Les rapports entre ville et pouvoir sont paradoxaux. Certaines villes ont produit des États comme Rome (PINOL, 2003 [1], p. 579), mais la plupart du temps on oppose ville et pouvoir, comme on l'a vu dans les nombreuses oppositions parmi lesquelles réseau et territoire : cette opposition va avec la conception de l'État moderne. Or, d'autres types d'État ont existé. Tilly considère deux modèles d'État et deux types d'intégration des villes qui correspondent aux deux types de villes repérées auparavant, entre ville parasite et ville productive. Le modèle des Provinces-Unies implique une ville qui concentre des capitaux et des élites marchandes : les villes ont un rôle politique, voire sont les centres de républiques. Dans les États absolus, les villes concentrent les moyens de contrainte et l'élite urbaine obéit.

L'État centralisé et la ville s'excluent et pourtant sont interdépendantes : C. Tilly parle de « liaisons dangereuses » (*id.*, p. 580). Pendant un temps, bien décrit par Braudel, les villes ont réussi à conserver un avantage comparatif par leur insertion dans les réseaux urbains et commerciaux. Mais les villes qui pouvaient encore au 14^{e} siècle faire État, ne vont pas résister à la pression monarchique (*id.,* p. 581). Les États modernes vont posséder à la fois la puissance d'un État et les plus grandes villes de l'Europe : le pouvoir politique et territorial va prendre le pas sur le pouvoir économique des villes insérées dans un réseau.

On opposera la France et l'Italie : un pouvoir territorial qui se fonde sur *une communauté civique, et un pouvoir territorial* représenté par le roi.

a) Les villes italiennes ont pu à un moment former un pouvoir territorial. Soit par la cité-État, soit par les ligues (*id.*, p. 584). Dans le premier cas, le pouvoir n'est pas héréditaire et est soumis à la concurrence entre les familles. Contrairement à la charge royale institutionnalisée, l'État princier territorial est « un homme mortel » comme le dit l'humaniste florentin du 14e siècle C. Salutati. Dans le second cas, les ligues sont fortes quand elles entrent en conflit avec d'autres ce qui génère leur solidarité. Mais, les conflits internes démontrent leur fragilité : les villes font appel à des instances supérieures, le pape ou l'empereur. Quand l'État territorial monarchique s'impose, le fait qu'une ville devienne État n'est plus dans l'ordre des possibles pour l'Italie ou la Hanse. Après la révolution française, les villes italiennes subissent la domination autrichienne. Après la guerre de Trente ans, en 1669, les villes de la Hanse sont concurrencées par les anglais et les hollandais ou bien sont conquises par les suédois et les russes. Pour Pinol, cette rupture dans l'histoire de la ville européenne correspond à la chute des murs, de l'identité urbaine et à l'inégalité symbolique entre ville et campagne (*id.*, p. 658). Le pouvoir est au delà de la ville.

b) En France, les crises urbaines se sont réglées par une intégration des institutions communales dans des systèmes territoriaux plus vastes, mais contrairement au cadre italien, en France on ne se réfère ni au pape ni à l'empereur. De fait, les villes n'ont pas conservé leur indépendance et l'État a progressé. Le roi a même instauré le statut de bonnes villes : les villes acceptaient donc d'être « bonne » par rapport à un ensemble, dans le royaume, et à une instance tierce, le roi. Elles jouissaient en contrepartie d'une représentation politique. Le patriciat urbain a formé une élite politique au niveau national (*id.*, p. 590). Les villes ont aussi été un appui nécessaire du prince : sa vitrine pour démontrer sa puissance, des lieux où il trouvait des capitaux, des points d'ancrage du pouvoir dans le territoire. Le prince a donné ses faveurs aux bourgeois pour qu'ils tiennent le territoire. Dans un même temps, elles constituent une menace. Le pouvoir royal en France a limité les villes (DUBY et *al.* 1980 [2], p. 23). C'est ainsi que le pouvoir royal s'est développé avec les villes pour finalement annihiler tout à fait ce pouvoir urbain passé issu du Moyen Âge.

Il ne faut pas oublier que c'est en ville, en Europe, que l'on a fait l'expérience au Moyen Âge de la communauté, la représentation et l'action collective, et celle-ci se retrouve dans de nombreux modèles de pouvoir politique plus ou moins utopiques. Toutefois, la ville paraît ne pas convenir à la dimension privilégiée par le pouvoir en Europe : les *relations de compétition et de concurrence se sont finalement fondues dans l'État moderne* associant un centre à son territoire. Dès lors, la ville n'a été qu'un appui ou un instrument de l'État et a contribué à la modernité, mais elle n'a jamais été sa base : « Rarement sinon jamais un État moderne ne s'est développé à partir d'une communauté civique » (PINOL, 2003 [1], p. 591). La communauté, qui demeure un idéal dans la formation du pouvoir, est dépassée par une conception du pouvoir transcendante, une institution qui s'impose et se projette d'en haut.

Les définitions institutionnelles de la ville au tournant du 19e siècle : des États pro-urbains ou pro-ruraux

On reconnaît dans l'histoire urbaine et la formation des États en Europe l'origine des tendances des États lorsqu'ils appliquent une politique privilégiant la ville ou la campagne. La définition et les différents statuts de la ville dépendent des modes d'affirmation des États (*id.*, pp. 649-660) : c'est ici que se retrouve le mieux le rapport entre ville et État. J. L. Pinol décrit ainsi l'ensemble des États par la définition de la ville.

En France, avant la Révolution, on opte pour une hiérarchie judiciaire et fiscale des villes et des autres lieux, bourgs ou villages, selon les fonctions assumées et la desserte associée. Dès 1764, un classement selon le seul critère démographique établira cette hiérarchie. En Espagne, la ville se définit par des privilèges qui s'illustrent par une autonomie de gestion, notamment en matière judiciaire. La monarchie démontre cette politique étatique destinée à accroitre l'État et non le territoire dans une vision autocentrée. Ainsi, en 1537, la monarchie souhaite vendre les privilèges urbains afin d'accroître ses propres ressources. Pour les agglomérations qui n'ont pas le statut honorifique, c'est un moyen d'échapper à la juridiction de la *ciudad*, dirigée par les nobles ou les ecclésiastiques. Ces derniers vont conserver leur intégrité en achetant ces privilèges, et la monarchie trouve ainsi son compte en attisant cette concurrence. Les agglomérations pâtiront de cette absence d'autonomie et on retrouve aujourd'hui la faiblesse d'un réseau urbain et d'un territoire rural qui a valu longtemps un retard de l'Espagne. En Angleterre, la ville est liée au *borough* : les bourgeois jouissent de l'autonomie locale et se soustraient du pouvoir royal. Cette distinction a perduré jusqu'à aujourd'hui. Dans le Saint-Empire, la hiérarchie de villes et de territoires correspond à la hiérarchie sociale des évêques, ducs, comtes… et s'illustre dans des fonctions plus ou moins étendues. En Suède, en Finlande et en Norvège, les critères économiques guident les statuts. En Pologne, ce seront les villes royales, puis domineront des critères démographiques et juridiques. En Russie, domine un critère administratif. En Hongrie, Transylvanie, Croatie, des chartes royales ; tandis qu'en Bohême on distingue ville royale et ville seigneuriale et en Autriche coexistent des villes jouissant de privilèges et des villes-marchés.

Au 19^{e} siècle, le statut juridique ne suffit plus (PINOL, 2003 [2], pp. 16-21). Quelle forme de peuplement mérite de s'appeler ville ? On pourrait dire que c'en est fini des privilèges, et qu'il s'agit de considérer la réalité des répartitions humaines. On procède à un classement administratif malgré le fait que celui-ci ne suivent pas forcément les réalités urbaines. Pourtant, dans ce classement on voit poindre les traditions antérieures. L'homogénéité jacobine va dissoudre la ville dans la campagne et tous les termes renvoyant à l'inégalité des statuts des lieux, jusqu'à la distinction même entre urbain et rural, sont supprimés. En Allemagne, le droit territorial ancien distingue toujours les villes, mais on reste rétif à les accorder aux localités industrielles. Néanmoins, les villes les plus importantes forment des territoires administratifs d'échelon supérieur, comme c'est le cas en Autriche. En Russie, ce sera d'abord le droit, puis le critère administratif et enfin, à la période soviétique, l'industrie qui font les villes. En Angleterre on fait correspondre l'espace urbain à un statut territorial de sorte à égaliser la représentation électorale entre les villes et les campagnes.

L'octroi d'autonomie des communautés locales au sein des États en Europe va être un débat majeur entre la Révolution française et la Première Guerre mondiale. *On hésite entre la dissolution de l'urbanité au profit d'une territorialité au niveau étatique, et la volonté d'isoler les organismes urbains* par un statut et qui constitue aussi une manière d'égaliser les répartitions en deux ordres administratifs. Pinol convient que les *traditions nationales sont très variables*.

Les critères indiquant l'exception territoriale que constitue la ville varient selon les époques et les institutions. L'indépendance juridique, économique, politique, économique vis-à-vis du pouvoir a été décisive dans le développement urbain en Europe. On distingue, dans ces traditions nationales de définitions de la ville, des *politiques pro-urbaines et d'autres pro-rurales*. Nous identifierons notamment les États à partir de la compréhension de la ville dans l'armature administrative ; ceux-ci pourront ensuite être confrontés aux dynamiques urbaines nationales dont les écarts peuvent s'expliquer par des rapports différenciés entre monde urbain et rural.

3.3.3. Le paradoxe de la centralisation

La France illustre le modèle de l'État moderne unitaire centralisé et l'application de la rationalité et de l'égalité la plus stricte, malgré les compromis repérés entre idéal et réalité. Même si ce modèle d'État moderne a été largement suivi dans le continent où est né, il a plus souvent été adapté : ces adaptations s'illustrent dans les valeurs et idéaux décrits -égalité et inégalité, liberté, autorité par exemple- auxquels restent attachées les sociétés et qui se sont épanouis dans le passé.

En France, la centralisation est à la fois associée et contraire à l'unité et l'égalité. Le centre contredit tout à fait l'égalité idéalisée, mais aussi l'unité : la menace de désunion ne vient plus des parties les plus hétérogènes mais justement du cœur où se concentre toute la puissance de l'État. Le cas français démontre ainsi comme un *État territorial unitaire, appliquant une politique anti-urbaine dans cet idéal d'égalité, se retrouve face à ses propres contradictions*, à Paris.

Les divisions administratives pour privilégier le petit : s'accorder aux valeurs des électeurs

Les rapports entre le pouvoir et la capitale sont très significatifs. Après 1848, Paris sera toujours affaiblie politiquement, alors que son poids démographique et économique ne cesse d'augmenter (MARCHAND, 1993, p. 379). La centralisation et le suffrage universel, en vertu des idéaux de l'État, va faire perdre à Paris sa prééminence et favoriser la Province dominée par une population rurale. L'articulation entre l'État et la société se réalise alors par les notables. Toute la politique française se lit au travers de cette haine de la capitale et de la volonté de rééquilibrage avec la Province. Elle n'a eu de cesse que de maintenir la population rurale puis, avec l'urbanisation des populations, de maintenir la population dans les provinces (*id.*, p 66). Les échecs de l'aménagement du territoire ne se comptent plus : il ne suffit pas de vouloir situer artificiellement un point d'attraction, il faut aussi la matière à cette attraction. Pour B. Marchand, distribuer les points dans l'espace correspond à une conception archaïque du pouvoir alors que la puissance ne se trouve plus dans la terre mais dans l'homme, dans les marchés (*id.*, p. 393). De même, la décentralisation est pervertie par l'État qui ne donne pas les moyens d'un développement territorial indépendant. Marchand parle ainsi de politique malthusienne : on préfère limiter Paris plutôt que développer la province.

Par ailleurs, Boyer, ainsi que R. Prudhomme et B. Davezies, ont démontré que la province tire bénéfice de Paris, par son dynamisme et sa productivité, tandis que, loin d'être une capitale parasite, Paris ne reçoit rien de comparable de la Province (*id.*, p. 388). Désavantager Paris ne répond pas seulement à l'idéal d'égalité, mais s'accorde davantage, pour l'auteur, à une politique du respect du petit et de peur de la croissance qui fait écho chez les électeurs français. La politique s'adapte à une mentalité. L'auteur certifie qu'avec des lois britanniques, hollandaises, allemandes, Paris n'accuserait pas un tel retard. Par exemple, Paris aurait eu plus besoin d'un réseau ferré qui la lie aux autres capitales européennes, plutôt qu'aux différentes extrémités de l'hexagone.

Ce retard se repère également dans le refus de fusion des communes de l'agglomération parisienne : on ne donne pas à la ville les moyens de se développer et, en même temps, il s'agit de satisfaire les parisiens, les habitants comme les politiques, qui n'ont pas voulu intégrer les ouvriers de la banlieue. De fait, l'agglomération est totalement dépecée et l'urbanisation se poursuit de manière anarchique, sans planification, selon la bonne volonté des paysans propriétaires. Au contraire, le Grand Londres, représente le pragmatisme anglais

où l'on tente de faire coïncider l'agglomération à l'unité administrative. *Paris démontre la discordance entre les structures administratives et la vie réelle* et illustre ainsi le caractère abstrait de la division territoriale en France (*id.*, p. 399).

La capitale : première alliée et menace de l'État

Aussi, l'État pour être puissant a besoin d'une capitale mais refuse que celle-ci soit puissante. Déjà, le roi ne concédait pas de commune à Paris et la Révolution française est l'opposition entre Paris et le gouvernement (DUBY, 1980 [1], p. 34). De même, les révolutions de 1830, de 1848, la Commune de 1871 montrent comme les insurrections à Paris menacent le gouvernement central. F. Moriconi-Ébrard note aussi cette corrélation entre la mise sous tutelle du pouvoir, la discordance entre les structures sociales, administratives… et la réalité, et les événements révolutionnaires : mai 68 débute d'une périphérie proche de Paris, Nanterre, assez proche de la capitale, seule capable de faire vaciller le pouvoir. Ainsi, des enjeux géopolitique qui dépassent la ville se traduisent dans la capitale, car la capitale c'est l'État (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 32). La capitale a bien ces deux faces : elle se situe à deux niveaux. De fait, l'État voit dans la capitale, à laquelle il a donné naissance, une menace car elle est une force rebelle potentielle et elle est la seule capable de limiter l'effort de centralisation et donc la force de l'État. Dupont-White en 1866 analyse bien le paradoxe de la centralisation : « Louis XIV ne se doutait pas, en attirant près de lui l'élite de la France, que s'il désarmait la province, il créait en même temps près du trône une force qui ne serait pas toujours pour le trône. […]. Une ville n'est pas le siège du gouvernement sans attirer à elle tout ce qui tient au gouvernement par la dépendance, par l'espoir, par la curiosité, et même par l'hostilité : on ne frappe bien que de près […], si la centralisation crée un gouvernement plus fort que le pays, elle crée aussi bien une capitale plus forte que le gouvernement. Le poids et le contrepoids sont l'œuvre de la même main, […] l'homme n'a toute sa puissance qu'aggloméré […]. Rien n'atteste la puissance éducatrice d'une grande ville comme la différence du paysan à l'ouvrier parisien » (MARCHAND, 1993, p 385).

On en revient à la *première source de puissance et force de frappe : la population*, unie, que ce soit au travers de la nation ou de l'agglomération.

Conclusion de la Section III.

L'État, héritier des institutions fondatrices de l'Europe

L'Église et l'Empire sont les aïeux de l'Europe. Selon Foucault, « ces deux formes d'universalité », sont devenues des coquilles vides après les mouvements de contestations du 14e siècle, mais qui gardent néanmoins « leur pouvoir de focalisation, de fascination et d'intelligibilité historique et politique » (PICQ, 2009, p. 205). Aussi, pour Picq, dans une chrétienté déchirée, le mot Europe « vient à point nommé pour grouper sous un même vocable tant de pays, de souverains, et d'États qui, chacun à part soi, se disent les tenants du véritable christianisme mais qui ne peuvent plus se réclamer de la chrétienté unique et indivisée comme d'une patrie commune ». C'est une Europe plurielle (*id.*, p. 311). L'État se développe dans cette pluralité. Petit à petit, il n'est plus seulement le souverain qui légifère et se fait obéir, mais, pour gouverner, il doit connaître tout ce qui touche à l'État, c'est-à-dire étymologiquement la statistique, la connaissance des forces et des ressources de l'État (natalité, mortalité, propriétés, richesses produites, importations exportations…) (*id.*, p. 311). Il devient alors « moderne ».

La population demeure la ressource majeure de l'État et, en même temps, elle est à la base du pouvoir. Pour Picq, la population est mue par le désir et, répondre au désir devient un outil de gouvernement (*id.*, p. 313). De même, on a souligné les variations reconnues dans les États nationaux, après l'œuvre d'homogénéisation : elles rendent compte des modes d'expression de l'État moderne, héritier des institutions anciennes et vecteurs des comportements profonds des populations dont il a la charge. L'État garantit ainsi cette pluralité instituée en Europe. Le paradoxe de l'État se situe entre sa rationalité et l'irrationalité (*id.*, p. 587) et se vérifie par exemple dans le rapport entre la subdivision instituée et hiérarchisée et la population, le substrat. Ce paradoxe semble caractériser l'Europe qui oscille sans cesse entre abstrait et matériel, entre le transcendant et l'immanent. L'État moderne est dans la filiation de l'Europe : il n'est donc que l'expression, parmi tant d'autres, du paradoxe premier, la séparation *princeps* établie par l'Église au 11e siècle.

Conclusion du Chapitre I.
Une déstructuration de l'agglomération, de l'État et de l'Europe

La confrontation entre l'institution et l'État, et les réalités matérielles, la population, le peuplement, les villes, nous intéresse particulièrement puisque nos données quantitatives sur les villes se situent entre la quantité de population, son inscription au sol, et l'enveloppe territoriale des limites administratives, soit trois niveaux de réalité à appréhender. Ainsi la géographie ne doit pas être dupe : elle est confrontée à des représentations de l'espace à partir desquelles elle produit ses propres représentations. Nous avons pu critiquer à ce sujet des formes géographiques, loin d'être neutres, la ligne, l'aire, le point, la hiérarchie, le réseau… se retrouvent dans les structures territoriales instituées. Dans le même temps, il y a aussi une mise en forme des espaces et notamment du peuplement générée par des institutions publiques ou privées, actuelles ou disparues, qui, par l'intermédiaire de l'espace, perdurent, continuent à influencer les formes géographiques et en même temps forgent les populations. Dès lors, il ne s'agit plus de différencier représentation et réel, mais d'assumer des niveaux de représentations aux interactions fécondes.

Aujourd'hui l'État et l'Europe sont des « coquilles vides » qui ne sont plus « garantes d'un essentiel » pour Legendre (PICQ, 2009, p. 575) suite aux expériences du 20^{e} siècle : les États dictatoriaux et communistes sont apparus puis ont disparu. Les États libéraux se maintiennent pour des raisons d'équilibre planétaire, mais sans raison d'être, sans projet politique. De fait, les formes de peuplement et notamment les villes, jusque là si déterminées par les institutions, démontrent un tournant abordé à la fin du 20^{e} siècle avec un décrochement décisif entre la matière à informer, et les formes idéales, institutionnelles, la rupture avec la structure séparante qui caractérise l'Europe. Cette rupture s'interprète dans une proposition théorique qui associe trois niveaux d'appréhension de la réalité, trois structures territoriales, trois temporalités.

Chapitre II.
Trois structures d'organisation de l'espace. Finage, maillage, treillage

Nous proposons trois structures d'organisation de l'espace. *Ce modèle ternaire constitue notre thèse et sera vérifié au travers d'analyses qualitatives, dans ce chapitre, puis d'analyses quantitatives appuyées sur nos données*. Néanmoins, ces structures ainsi proposées et illustrées au fil de cette thèse ne constituent pas une vérité, à démontrer et défendre coûte que coûte, mais désignent simplement une proposition pour une lecture des formes dans l'espace, un point de vue qui se révèle enrichissant, une approche théorique encore à parfaire.

Ces structures correspondent à une manière d'appréhender l'espace, ancrée dans les structures mentales : elles désignent des idéologies qui ont donné vie à des sociétés, à des civilisations, à des formes de peuplement, à des modes de gouvernement, des États au sens général, en Europe au cours de l'histoire. Elles ont été déduites de formes d'appropriation du sol : occuper et approprier l'espace est un acte politique. Ainsi, nos modèles se réfèrent à des pouvoirs territorialisés qui ont marqué l'Europe : l'Église, l'État, l'empire.

Ces trois structures correspondent aussi à des dynamiques et varient sous l'effet de plusieurs facteurs. Elles s'épanouissent : a) à des moments et dans des contextes différents, b) pour une durée plus ou moins longue, c) à une échelle variable, d) sur un territoire plus ou moins étendu. e) Elles se succèdent dans le temps et se chevauchent dans l'espace : cette imbrication produit des formes particulières qui sont le résultat d'une combinaison temporelle et spatiale.

La difficulté est de distinguer dans cette trame les fils qui la composent ainsi que les modalités du tissage. En effet, nous sommes loin d'un agencement, d'une mosaïque, et la combinaison de structures renvoient davantage à un tissage, à un palimpseste où trois dimensions sont confrontées : le temps, l'espace, l'échelle.

Le cas européen est idéal puisque plusieurs civilisations et sociétés s'y succèdent, s'interpénètrent et se surimposent aux individus et aux groupes. L'analyse des données statistiques sur les agglomérations et le peuplement européen à l'époque contemporaine permettront par la suite de vérifier le mode d'imbrication de ces structures, au travers de l'agencement, la distribution et le poids de chaque établissement dans un système de peuplement résultant. En effet, les villes sont l'élément fondamental de la civilisation européenne et un indicateur pertinent de ses structures mentales, d'autant que, par leur densité et leur ubiquité, elles sont le lieu où l'idéologie peut marquer une part importante de la population.

Comment ces trois structures permettent-elles d'appréhender le réel et d'interpréter les formes d'appropriation de l'espace ? Quelles sont les possibilités de généralisation et de translation de ces structures à d'autres domaines que l'organisation spatiale, qui attesteraient dans ce cas de structures profondes de la société européenne ? À partir de quelles formations

spatiales et informations significatives du mode d'occupation de l'espace avons-nous pu découvrir ces modèles ?

Dans une première partie, ce modèle ternaire sera décrit ainsi que le contexte de sa production et le cadre de réflexion épistémologique, le structuralisme. Dans un second temps, ces trois structures éclaireront les territoires institutionnels produits de l'interaction entre les institutions ou les gouvernements en charge d'un territoire, et les formes matérielles de l'espace, la distribution de la population notamment. Enfin, la troisième partie s'attachera à relever les trois formes d'occupation du sol, dans l'espace rural comme dans le monde urbain et les combinaisons qui en sont issues notamment en glissant d'un niveau d'observation à un autre.

Section I.

Un modèle ternaire : finage, maillage, treillage

Le modèle décomposé en trois structures déduites des formes concrètes de l'espace fait écho à plusieurs idéologies qui se sont épanouies en Europe. Elles se manifestent, au-delà, dans des formes sociales, culturelles, religieuses.

Comment des structures spatiales peuvent-elles être ainsi généralisées ?

La description brève du modèle se fera notamment au travers du contexte de sa production, des théories qui l'appuient, et d'une réflexion sur le mode de pensée ternaire dont l'origine serait indo-européenne. La lecture de spécialistes de différents domaines, des mathématiques à l'anthropologie, et l'appui de théories en Géographie nous ont conduits à privilégier l'approche structuraliste. Les phénomènes relevés dans l'espace se trouvent en effet au croisement de plusieurs disciplines : il n'en demeure pas moins que c'est leur localisation, leur arrangement, qui intéresse le point de vue du géographe. Ainsi, en premier lieu, la manipulation de nos sources et l'observation répétée de formes institutionnelles ou géographiques, ont été décisives.

Les trois structures seront caractérisées de manière relativement abstraite à partir d'un ensemble d'indices relatifs au rapport entre les formes du peuplement et les formes institutionnelles. Il s'agit ainsi d'identifier clairement chacune des structures à partir de ces indices formalisés.

1. Description du modèle

Le modèle ternaire proposé est le fruit d'une approche hypothético-déductive. Lors de la construction de la base de données *e-Geopolis*, étape longue et laborieuse, la méthode employée pour définir l'urbain, à partir de l'agglomération morphologique et du seuil de 10 000 habitants agglomérés, nous a fait toucher du doigt plusieurs problèmes, dont l'écart entre deux formes territoriales, issues de deux points de formes de catégorisation de l'espace. Deux sources d'informations, morphologique d'une part, statistique d'autre part, sont confrontées[35]. Deux objets « spatiaux » sont croisés : l'emprise au sol des agglomérations, les unités locales administratives issues du maillage de l'État. L'écart entre les territoires institutionnels et les formes matérielles de l'espace a un sens. Comme on l'a vu précédemment, la forme des territoires institutionnels s'adaptent plus ou moins aux formes du peuplement selon les objectifs de l'institution, l'approche qu'elles ont du territoire, leur mode de contrôle de la population et de l'espace, la façon d'imposer l'autorité. Des critères formalisés rendent compte de cet écart entre les formes institutionnelles et les choses de l'espace.

1.1. Les conditions de production du modèle : l'écart entre source morphologique et source statistique

L'intuition de ces trois structures s'est clarifiée avec la manipulation continue de nos sources et de l'effort de normalisation des catégories adaptées aux objets informés, opéré lors de la construction de la base de données.

1.1.1. L'information morphologique : des formes d'établissements variables

Dans l'opération d'individualisation des entités morphologiques, la diversité des formes agglomérées actuelles questionne la cohérence de l'espace aggloméré et, au-delà, les règles d'agglomération communes retenues. Des agglomérations extensives réunissent des espaces aux densités et au bâti très différenciés : des agglomérations compactes, des jonctions linéaires, des édifices individuels dispersés, et sont assemblées, selon les critères de continuité du bâti, pour constituer des agglomérations a priori cohérentes. Ce contenu variable met parfois en doute le caractère urbain des agglomérations identifiées[36].

La variation des formes agglomérées dépend de l'environnement, de la situation (en milieu rural, à proximité d'autres agglomérations ou de routes), de facteurs physiques, de la densité d'établissements et de la densité de l'agglomération, de la forme originelle de l'agglomération, de l'agencement des parcelles et des îlots. *Ces facteurs guident la progression de l'agglomération*. Il s'agit de se rapprocher du contenu de l'agglomération, jusqu'au type d'édifice, pour délinéer la succession des phases d'urbanisation de l'espace aggloméré.

S'ajoute le problème de l'échelle. L'outil *Google Earth*, plus dynamique que la carte, souligne qu'une forme distincte à une certaine échelle, prend une autre forme à une autre altitude. La maniabilité de l'outil est compensée par la difficulté à appréhender le peuplement

[35] La méthodologie de construction des données de la base *e-Geopolis* est décrite dans le Chapitre III.
[36] À propos des limites de la définition de la ville par l'agglomération : voir le Chapitre III.

et à fixer des formes d'agglomération types sans échelle de référence. Les formes seraient-elle reproductibles à toutes les échelles comme l'indique l'approche par les fractales?

Les agglomérations voient leur forme varier selon l'épaisseur temporelle de leur développement, les structures spatiales de tous ordres qui les contraignent, et l'échelle d'appréhension.

1.1.2. L'enveloppe spatiale de l'information statistique : la variation de l'ajustement aux formes du peuplement

L'information chiffrée relative au nombre d'individus dans les recensements est affectée à une enveloppe spatiale, le plus souvent la maille administrative d'échelle locale définie par l'État. Cette unité administrative est utilisée pour le comptage des individus qui répond à la mission de l'État de distribuer les équipements nécessaires pour les besoins d'une population. L'unité locale est issue du découpage de l'espace approprié par l'État.

Comme on l'a vu, le mode de découpage varie dans le temps et selon les États, en fonction des objectifs de l'État et de la distribution du peuplement. La superficie et la population de chaque maille varient d'un pays à l'autre et dans un même pays. Agglomération ou établissement, et unité locale se correspondent plus ou moins. Soit l'institution privilégie l'égalité de surface des mailles, malgré l'irrégularité du peuplement, et donc le contrôle du territoire ; soit l'égalité du nombre d'individus par maille est première, et l'administration de la population est favorisée.

Par conséquent, une des caractéristiques de la territorialisation de l'institution, manifeste au travers de nos sources, est de considérer ou d'ignorer les établissements et donc la distribution de la population dans le découpage institutionnel de l'espace et dans les fonctions administratives déléguées aux entités territoriales.

1.1.3. Le croisement des deux informations : l'écart entre le territoire institutionnel et le peuplement

L'ajustement de l'agglomération aux contours de l'unité locale traduit cet écart entre l'espace de vie, matériel, des individus et le territoire institué. Cet écart est le signe des logiques de structuration de l'espace et désigne, selon notre interprétation, l'idéal d'appropriation de l'espace par l'État. Celui-ci est décliné en trois modalités. Néanmoins, les territoires institués interagissent avec les formes matérielles de l'espace, physiques ou produites par l'action humaine (Figure II-1). Trois logiques illustrent cette interaction entre institution et matière et se repèrent au niveau du territoire effectivement approprié.

1.2. Les critères de définition des trois logiques d'organisation spatiale

Ces trois logiques sont décrites de manière abstraite ici et seront illustrées par la suite par plusieurs indicateurs. Deux critères fondent la reconnaissance des trois structures : a) le niveau privilégié de compréhension de la réalité et qui préside à la territorialisation de l'institution ; b) la dynamique territoriale correspondante.

1.2.1. Les trois niveaux de réalités : Institution, Territoire, Substrat

On distingue trois niveaux d'appréhension de l'espace sur une échelle qui varie de la matière, des choses, à la vision idéale, abstraite de celles-ci (Figure II-1). Nous avons choisi de parler de trois niveaux de réalités car la réalité, de *res* en latin, désigne les choses, seulement, ces choses ne se manifestent pas par des formes semblables selon la vision adoptée. On distingue :

a) une réalité abstraite, modèle, idéalisée sachant qu'un modèle se fonde nécessairement sur la réalité et que le modèle peut être projeté dans la réalité « connue », « appréhendée ». Ce niveau correspond aux formes prévues par l'institution ;

b) une réalité profonde, désignant les choses telles qu'elles sont et qu'on ne peut appréhender sans ces filtres : il s'agit du substrat, de la substance ;

c) une réalité « connue » telle qu'on la voit avec nos catégories, nos modes de pensée, tandis que ceux-ci ouvrent l'accès à la connaissance des choses. La réalité est représentation. Ce niveau est intermédiaire et correspond au territoire.

Figure II-1. Les trois niveaux de réalités : Institution, Territoire, Substrat

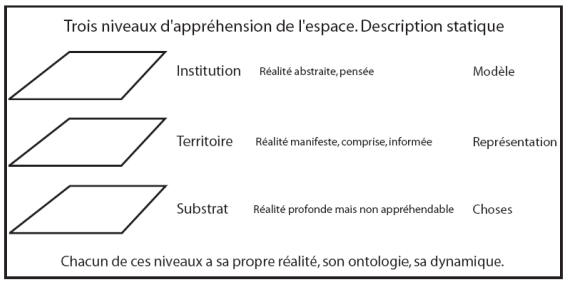

L'institution, décrite dans le chapitre précédent, suppose une appréhension abstraite de l'espace qui reflète ses objectifs et idéaux. Le territoire institutionnel est le langage de l'institution dont rendent compte le découpage, l'agencement et les fonctions des territoires institutionnels, les édifices, leur emplacement, les noms de lieu...

Le substrat désigne les choses, la substance et correspond à ce qui est. Ce substrat n'est pas appréhendable par la conscience humaine, car l'homme, produit d'une culture, ne peut distinguer les choses qu'avec les outils que sa culture lui a donnés, des catégories de pensée. Le premier filtre entre l'homme et la réalité est le langage ; les mots sont une première catégorisation de la réalité. L'appréhension de la réalité passe par sa mise en forme pour qu'elle soit in-formation ; elle est dès lors compréhensible. À partir d'un chaos, les contours des choses se distinguent. Le mythe de la caverne de Platon illustre le fait que l'homme ne distingue de la réalité que des formes reconnaissables et connues. Toute réalité comprise n'est donc qu'instituée.

Le territoire est un média entre substrat et institution. Il est la mise en forme des choses par l'institution et est a priori le seul niveau appréhendable.

Ces niveaux d'appréhension interagissent et le produit de cette interaction se manifeste dans le territoire. On distingue trois modalités d'interactions où l'un des trois niveaux s'impose aux autres.

1) L'institution domine : autoritarisme

L'institution projette un espace abstrait, pensé, sur le territoire qu'elle investit. Toutefois, si l'institution nie a priori les rugosités du substrat, pour réaliser son idéal, il s'agit

au contraire de prendre en compte ces discontinuités afin qu'elles disparaissent ou se nuancent. Le substrat doit se conformer, étymologiquement « former avec », à l'organisation de l'espace prévue par l'institution. L'institution a un caractère « autoritaire ».

Par exemple en Russie, l'idéologie communiste a ainsi été plaquée sur les territoires et s'illustre dans l'organisation spatiale de l'économie planifiée, dans les nombreuses fondations de villes nouvelles afin de correspondre à un réseau équilibré de centres, ou encore dans le changement de noms des lieux qui indique une volonté de faire table rase du passé.

Les formes prises par le territoire répondent à une réalité voulue. Cette modalité d'interaction suppose un pouvoir transcendant, des formes institutionnelles plaquées du haut vers le bas et privilégiant une relation verticale.

2) Le substrat domine : naturalisme

L'institution adapte ses rouages à ce qui existe et se conforme aux choses. Les discontinuités existantes sont renforcées et il s'agit à nouveau d'une idéologie « naturaliste », « vériste ». Du point de vue de l'institution, le territoire produit est immanent : il émerge des choses, de leur être, dans une relation verticale entre les niveaux allant du bas vers le haut.

Cette idéologie se retrouve en Allemagne dans une approche territoriale romantique, naturaliste, qui souhaite être en harmonie avec les choses et les définir pour ce qu'elles sont : les catégories de pensée devraient être infinies, afin de pouvoir décrire le mieux possible la nature des choses. Par exemple, la langue allemande est agglutinante : la construction de nouveaux mots passe par l'agencement presque infini de mots existants pour coller au mieux aux choses nouvelles observées. De même, les villes allemandes jouissent de statuts particuliers très nombreux[37] qui rendent compte de leur fonction administrative actuelle, de leur fonction économique ou politique au cours de l'histoire, de leur taille. Par ailleurs, on a noté une tradition de fusions de communes et des variations importantes du maillage qui rappellent encore cette volonté de coller à la réalité du substrat, ici le peuplement.

3) Le territoire domine : pragmatisme, libéralisme

L'institution prend en charge les discontinuités et adapte les formes institutionnelles des territoires au substrat mais dans un objectif pragmatique, afin que les institutions fonctionnent de manière optimale et répondent au mieux aux nécessités. Le territoire émane de l'institution et les relations horizontales dominent. L'institution se caractérise par une approche « libérale » du territoire.

Les villes en Angleterre ont sans cesse été redéfinies et forment des unités administratives distinctes afin que leur rôle, d'une part dans le réseau urbain et d'autre part dans la gestion de l'espace local au travers de compétences plus étendues, soit assuré. Les catégories définies sont néanmoins limitées.

1.2.2. Les dynamiques territoriales : division, séparation, conquête

Trois dynamiques correspondent aux trois niveaux dominants proposés et guident l'organisation de l'espace. Les logiques sont décrites pour un territoire fait de parties. La logique est distinguée selon la relation entre un tout, le territoire où s'épanouit l'institution, et les parties qui le composent. Ces relations divergent entre unité et différenciation, égalité et

[37] Ces statuts sont aussi cités dans la Section 2 de ce Chapitre.

inégalité, autorité de l'institution et libéralisme. Ces descripteurs fondamentaux des trois structures figurent dans un tableau récapitulatif (Tableau II-1).

1) L'institution domine : la division

Lorsque l'institution domine, sa territorialisation se traduit par une division à partir d'un tout unifié aux contours fixes. L'institution a pour rôle la conservation de l'unité du territoire et son contrôle. Le territoire est un système clos.

Chaque division est soumise de manière *égale* à l'institution. Toutes les parties sont interdépendantes et n'existent que par rapport au tout, un *idéal transcendant, supérieur*. Si une partie se dégage de l'autorité, l'intégrité de l'institution est mise en cause. Par conséquent, l'institution n'accepte *aucune exception*, les règles sont communes dans l'ensemble du territoire.

Le pouvoir doit être présent et signifié en tout point de l'espace et donc dans chaque division. La logique de la division répond à une institution omniprésente qui fait valoir ses lois et son autorité partout et également.

Le **maillage** correspond bien à cette projection de l'autorité sur un territoire administratif rationalisé, issu d'une réalité bien abstraite. L'organisation administrative de l'espace français illustre cet idéal.

2) Le substrat domine : la séparation

L'objectif est la cohésion du groupe. L'institution veut être conforme aux choses, à leur identité et procède en distinguant et en instituant les contours, les limites des entités qu'elle observe. L'institution conforte ainsi les *différences et les identités existantes, immanentes*. Mais cette institutionnalisation du substrat ne reflète que la vision que l'institution en a, en fonction de ses propres idéaux.

Le territoire produit peut s'apparenter à une marqueterie, un échiquier, où chaque entité identifiée peut s'ajouter, se dissoudre, se défaire, sans que l'unité ne soit remise en cause. Cette unité est justement fondée sur la reconnaissance par l'institution, selon une relation verticale, de l'identité de chacun, et sur l'équivalence : aucune entité n'est supérieure à l'autre mais différente. La *séparation et l'égalité* entre entités garantit la cohésion de l'ensemble. Cette logique peut amener à des relations horizontales de concurrence entre les parties : la différence instituée par en haut entretient l'identité de chacun.

Le **finage** désigne ce mode de territorialisation fondée sur les différences reconnues par l'institution au niveau du substrat.

3) Le territoire domine : la conquête et l'essaimage

Les relations demeurent horizontales, au niveau du territoire, mais sont guidées par la soumission à l'autorité, une *autorité bien concrète*, et non pas une instance tierce abstraite ou personnifiée. L'institution a pour objectif son accroissement et son enrichissement : l'extension de ce pouvoir se traduit dans l'augmentation de ses ressources et du nombre de ses sujets.

Le pouvoir progresse dans l'espace par une avancée de points, comme une toile d'araignée ou un filet jeté dont les rets permettent de ramener toutes ces richesses à un point central dominant et premier, où s'est constituée l'institution.

Chaque point est donc distingué dans cet espace, notamment par sa fonction de relais du centre. Une hiérarchie *inégalitaire* est produite avec, au sommet, ce centre dominant. L'espace conquis peut être *discontinu*, fondé sur ces seuls relais.

La conquête correspond à une dynamique d'engendrement ou d'essaimage de points relais et la dynamique impériale prévaut. La métropole, par son étymologie « ville-mère », illustre cette logique : elle engendre des villes à son image, tenus sous contrôle, relais nécessaires pour tenir le territoire, ramener à elle les ressources du territoire, accroître son pouvoir de commandement, l'*imperium*.

Le **treillage** illustre cette dynamique territoriale et rend compte à la fois d'un filet, fondé sur ses nœuds et non sur ses mailles, et d'une structure qui fait tenir un tout organisé à partir de points.

Alors que trois niveaux de réalités sont identifiés, on suppose que l'institution, le territoire ou le substrat dominent les structures spatiales observées et dictent des dynamiques particulières de territorialisation de l'institution : la division, la séparation, la conquête. Les structures spatiales qui en sont déduites sont : le maillage, le finage et le treillage.

1.2.3. À l'origine des critères de définition des trois structures : le modèle des structures familiales d'E. Todd. Egalité et inégalité, liberté et autorité

Les critères de définition des trois structures s'inspirent des quatre modèles de structures familiales reconnues en Europe et développées par le démographe E. Todd, décrites dans le chapitre précédent (TODD, 1990, p. 35). Ces structures sont déduites de deux variables qui chacune peuvent prendre deux valeurs opposées. 1. Le rapport entre parent et enfant est soit libéral, soit autoritaire. 2. Le rapport entre frères est soit égalitaire soit inégalitaire. La combinaison de ces valeurs possibles produit quatre modèles.

Les structures familiales sont mises en correspondance avec les structures agraires ce qui justifie leur pérennité : les stratégies d'organisation des terroirs, associées à des coutumes en matière de transmission des biens ont été nécessaires pour la reproduction des sociétés. Celles-ci ont trouvé des solutions diverses qui correspondent donc à des valeurs et qui se sont traduites dans divers domaines. Le travail agricole est donc un des défis les plus anciens des sociétés ce qui justifie l'ancrage des structures analysées au niveau profond des structures mentales et toujours valides.

De même, notre modèle prévoit, d'une part, que l'institution produise le territoire de manière autoritaire ou libérale. D'autre part, que l'institution prenne plus ou moins en compte les discontinuités du substrat. Soit l'institution les ignore et impose une égalisation des conditions territoriales. Soit les inégalités sont reflétées dans les territoires institutionnels.

En revanche, à partir de ces deux variables, une troisième s'est imposée. L'institution se fonde et se maintient soit par l'unité, soit par la fragmentation et la différenciation.

Dès lors trois variables prennent deux valeurs possibles pour déduire trois structures.

1.3. L'identification des trois structures

Les trois structures de l'espace, finage, maillage, treillage, correspondent à trois dynamiques territoriales pour le maintien d'une institution territorialisée. La séparation pour maintenir la cohésion et l'identité du groupe. La division pour assurer l'unité du territoire. La conquête pour accroître la puissance et la richesse d'un centre.

Ces trois structures vont être illustrées par différents indicateurs (Tableau II-1) décomposés chacun en trois modalités :

- trois institutions : l'Église, l'État, l'empire ;
- trois sujets qui fondent la territorialisation d'un pouvoir : la communauté, le territoire, le réseau ;
- trois définitions de la ville : la ville politique définie juridiquement, l'agglomération définie matériellement, l'aire métropolitaine identifiée par des échanges ;
- trois objets rappelant la fonction économique privilégiée par chaque société : la terre pour l'agriculture dans un objectif de nourrir la population ; la matière, la production matérielle pour accumuler et assurer la défense de la population alors que l'armée est favorisée ; la circulation et l'échange de biens qui créent de la richesse ;
- trois types de formes urbaines et de systèmes urbains : l'agglomération compacte et une hiérarchie en paliers, la conurbation issue d'une dilatation conjointe de l'espace urbain à partir de plusieurs centres et nourrissant une hiérarchie dominée par la ville primatiale, le conglomérat caractérisé par une continuité entre le monde rural et le monde urbain et une distribution à la hiérarchie équilibrée.

Ces catégories statiques ne se superposent pas parfaitement. Les structures et les indicateurs ne se réalisent pas forcément de manière univoque comme que le prévoit le modèle. Ils se combinent dans le temps, dans l'espace et selon l'échelle considérée.

- les indicateurs proposés ont une charge historique et les trois structures ont vocation à faire émerger des phénomènes géo-historiques, une organisation historique de l'espace et une organisation spatiale du temps. L'espace est ici considéré comme un objet privilégié du temps long comme l'énonçait Braudel.
- ces logiques correspondent à une tendance. Si une structure prévaut dans l'organisation de l'espace, elle a de grandes chances d'être tout de même combinée aux deux autres : ces structures se sont succédé ou chevauchées en Europe pour des époques, des régions et des échelles difficiles à distinguer. D'où un ensemble identifié et des sous-ensembles flous dont des limites fixes et stables seraient difficiles à établir.
- cette combinaison de structures a par ailleurs sa propre dynamique qui s'ajoute au problème d'y démêler les fils, de mesurer le poids de chaque structure entremêlée. Les formes indurées continuent à « travailler ». Les logiques de départ sont souvent biaisées par ce mélange.

Nous avons fait le choix de décrire ici de manière abstraite les trois structures modélisées afin d'en tracer les grandes lignes et de ne pas noyer le propos dans des exemples nombreux : ces structures seront illustrées par la suite. Le lecteur doit d'abord identifier chacune des logiques.

Ce choix correspond aussi au cadre épistémologique de cette modélisation. D'une part, identifier les structures suppose de retrouver les piliers fondamentaux d'une construction. D'autre part, la ternarité du modèle rend plus difficile sa compréhension et son appropriation, contrairement au mode de pensée binaire, dichotomique. Pourtant, l'identification d'une troisième possibilité nuance les deux autres et enrichit l'interprétation.

2. Le cadre épistémologique : les formes spatiales pour comprendre les structures européennes

Le modèle proposé s'attache à décrire la réalité au travers de structures qui fonderaient les formes concrètes et matérielles de l'espace en Europe notamment. L'approche structuraliste suppose que si ces structures sont vérifiées, elles s'inscrivent dans un mode de pensée plus général et se traduisent ainsi dans divers domaines.

La recherche de structures constitue un effort de mise en ordre d'un ensemble de phénomènes. Par ailleurs, le caractère irréversible et immémorial de la structure est compensé par une approche à partir des formes : celle-ci ouvre sur la dynamique de la structure qui évolue en fonction de ses propres contraintes.

2.1. Le mode d'appréhension de la réalité ternaire en Europe

La démarche scientifique entend classer les phénomènes et produire des catégories, afin de mieux comprendre et observer la réalité. Cet acte est loin d'être anodin : la nomenclature est instituée. En proposant trois structures, on peut se demander si on observe effectivement trois modalités de structuration des sociétés et des espaces, ou si nos catégories de pensée nous conduisent à distinguer ces trois formes.

2.1.1. Le mode de pensée binaire : le sens de la dichotomie

Le mode de pensée le plus courant est binaire. Un phénomène se manifeste selon deux modalités possibles et opposées. Bien et Mal, ciel et terre, corps et esprit, concret et abstrait, objet et sujet, nature et culture, matériel et immatériel, transcendant et immanent, laïc et clerc sont des oppositions courantes produites notamment par l'Église après le 11^{e} siècle, lorsqu'elle s'établit en institution séparée.

Au cours du chapitre précédent, nous avons opposé : ville et campagne, centre et périphérie, centripète et centrifuge, centralisation et décentralisation, économie et politique, égalité et inégalité, liberté et autorité, territoire et réseau, État et Nation.

Les catégories de T. Rebour (REBOUR, 2000) distinguent ville perverse et ville parasite, et rappellent l'opposition de Weber entre ville consommatrice ou prédatrice et ville productive. Celle-ci s'appuie sur les modalités de l'accroissement des villes, la politique et l'État prédateur d'un côté, l'économie et la production d'un autre.

De même, Todd propose des modalités dichotomiques de ces deux variables combinées mais les quatre structures familiales sont nuancées pour des cas où les variables types se réalisent de manière incomplète et présentent des exceptions.

Enfin, Lévy oppose le *Heimat* au *Vaterland* : la nation précède l'État ou bien l'État « tente de fabriquer une nation à son échelle » (LÉVY, 1997, p. 76). Selon notre modèle, le *Heimat* suppose que le substrat domine et guide la construction de l'institution. Le *Vaterland* indique que l'institution est première. Mais Lévy précise qu'il s'agit de tendance et que se réalisent des glissements de l'un à l'autre, que les deux dynamiques se superposent et que le temps d'induration détermine les caractères que prendront les territoires. La dichotomie est ainsi nuancée d'autant que certaines régions démontrent une hésitation entre les deux formations.

Ces trois dichotomies qui fondent les modèles de ces trois auteurs ont donc en grande partie été reprises dans notre modèle pour être nuancées et faire émerger une modalité autre que l'opposition.

L'appréhension d'un monde binaire vient de la coupure opérée lors de la Réforme grégorienne qui fait de l'Église une « institution séparante » notamment par un droit et une justice séparée (LE GOFF, 1999, p. 294). Cette coupure qui se traduit abstraitement et dans les structures mentales, sert à ce moment des objectifs précis, en particulier, protéger l'institution et ses biens des exactions des seigneurs laïcs. Cette séparation est instituée dans tous les domaines et dans la réalité, d'autant que le contrôle social est assuré par l'Église qui domine à l'époque. La force et l'ancrage de cette structure binaire s'illustre puisqu'elle est reproduite lors de la révolution galiléo-newtonienne quand la science remplace Dieu comme instance de référence.

Le mode de pensée binaire est donc né avec l'Église et donc avec l'Europe au Moyen Âge. Il influe largement sur notre façon d'interpréter le monde. En effet, il est plus facile d'opposer deux modalités d'un phénomène : la dichotomie permet de donner une identité nette, de détourer clairement chacune des modalités.

2.1.2. Le mode de structure ternaire en Europe : équilibrer la dichotomie

Le mode ternaire apparaît dès lors plus difficile à mettre en œuvre : plus risqué, il suppose la nuance, des contours moins nets que dans le cadre dichotomique, mais il offre davantage de liberté, ouvre les possibles. Pourtant, « la ternarité procure mystérieusement le sentiment d'équilibre » (DUBY, 1978, p. 11) et semble intuitivement familière.

a) La trifonctionnalité dans la lecture du monde

La structure ternaire se retrouve dans plusieurs sectorisations de phénomènes.

Les secteurs économiques sont, dans la démarche classique, marxiste ou néoclassique divisés entre primaire, secondaire et tertiaire, entre agriculture, industrie, services.

La divinité repose sur la figure trine (DUBY, 1978, p. 16).

Dumézil (DUMÉZIL, 1979, p. 16) puis Duby rappelle la tripartition de la société en ordres, prêtres, guerriers et paysans, ceux qui prient (*oratores*), ceux qui combattent (*bellatores*), ceux qui travaillent (*laboratores*) reprise à l'époque moderne en France entre noblesse, clergé et Tiers-État (DUBY, 1978, p. 11). Aussi, l'espace productif médiéval se répartit autour du village entre *ager*, *saltus* et *silva* (DUBY, 1975, p. 87).

Les établissements se différencient entre ville, bourg et village dans la plupart des langues (BONIN et *al.*, 1995, p. 80). La ville médiévale se structure autour de trois édifices, le palais, le château ou la forteresse qui illustre l'agencement entre le pouvoir temporel, le lieu de culte et le marché, distinguant les fonctions politiques, sacrées, et économiques (CLAVAL, 1984-1986 [I], p. 30).

R. Brunet distingue trois structures élémentaires dans la chorématique : le point, la ligne, l'aire.

On retrouve les trois types de définitions officielles de la ville, fondés sur des critères politiques, matériels ou économiques qui correspondent, chez F. Moriconi à trois temps de la ville, la *civitas* des citoyens, l'*urbs*, l'aire métropolitaine où dominent les flux, et les trois cycles où dominent successivement l'agriculture, l'armée, l'argent (MORICONI-ÉBRARD, 2000).

Braudel propose trois temporalités, le quotidien, le temps de l'échange, le temps long ou temps du monde (BRAUDEL, 1979).

Ferrier distingue aussi trois stades de la modernité à partir de la relation entre ville et campagne. La modernité 1 correspond à des relations de proximité entre ville et campagne à partir du moment où la ville naît. La modernité 2 débute à la moitié du 19e siècle et identifie la période industrielle et l'explosion de l'urbain. La modernité 3 est le stade post-urbain identifié par le phénomène de métropolisation en cours depuis les années 1970 (FERRIER, 2000).

Foucault découpe les sciences humaines en trois « régions épistémologiques », selon leur triple rapport avec la biologie, l'économie, la philologie : la « région psychologique », la « région sociologique », la « région philologique » (FOUCAULT, 1966, p. 367).

La ternarité a donc guidé un certain nombre d'analyses de la société chez les historiens, les géographes, les économistes, les philosophes, les linguistes...

b) L'instance tierce garante de l'équilibre

Cette ternarité est interprétée chez certains auteurs, parmi lesquels des tenants du courant structuraliste, comme une structure profonde de la société qui s'appréhende notamment en anthropologie. L'instance tierce est garante de l'équilibre d'une société qui s'organise par rapport à elle.

C. Lévy-Strauss indique que le groupe est régi et se conserve grâce à des interdits, des tabous qui se répriment derrière un totem, matérialisé, métaphore du tabou.

P. Legendre, anthropologue du droit, prévoit un Tiers absent, une instance de contrôle, au nom de laquelle le groupe s'organise, obéit et se maintient. C'est cette absence qui en fait une instance supérieure, ce qui rappelle les références idéales, transcendante ou immanente, des institutions en charge.

R. Girard observe dans les comportements sociaux le rôle régulateur d'une personne tierce. Le médiateur ou le modèle est imité dans le cas du désir mimétique. Dans le cas d'un conflit mimétique pour l'appropriation d'un objet, la victime émissaire est suppliciée par le groupe qui canalise ainsi sa violence sur une seule personne et le groupe est sauvé de l'autodestruction. La scène de violence indique l'événement et le lieu fondateur, sacré, symbole de l'identité du groupe.

G. Ritchot voit dans ce lieu sacré, originel, matriciel, le vacuum, un lieu vide, interdit d'établissement et garant de la valeur profonde du groupe. À partir de ce vide, l'espace s'organise. T. Rebour interprète la distribution des valeurs foncières à partir de ce vide : un espace hors marché qui guide la structure de la valorisation de l'espace (REBOUR, 2000, p. 142).

Ces auteurs considèrent tous une figure absente, un vide, une origine dont la symbolisation permet à la société de s'organiser et de se reproduire. Cette figure tierce représente une échappatoire, émergeant à un autre niveau et qui permet de sortir d'un rapport dichotomique se réalisant à un même niveau et qui mène à la crise ou à l'hystérie.

Elle est donc plus qu'une intuition comme Duby l'indiquait, mais la condition de l'équilibre.

Le signe « 0 » est significatif de ce vide. Il n'est pas anodin que le nombre zéro, tel qu'il est utilisé aujourd'hui, ait été inventé en Inde au 5e siècle, adopté par les mathématiciens arabes et généralisé en Europe tardivement, au Bas Moyen Âge. Pour F. Moriconi-Ébrard (MORICONI-ÉBRARD, 2003, pp. 203-213), le dogme chrétien empêche de penser le vide, l'origine, ce qui expliquerait l'imposition d'un mode de pensée binaire sur un mode structurant ternaire qui s'est réalisé quand même au travers des différents signes que nous avons cités. La pensée aurait pu être ainsi modelée. Le résultat est une imbrication difficile entre la structure binaire et ternaire ou une simplification. En effet, la structure ternaire aurait

préexisté, puis aurait été nuancée, rognée, dirigée voire annihilée par une structure binaire insufflée par des siècles où le dogme chrétien a dominé.

G. Dumézil a vu dans la structure ternaire l'idéologie indo-européenne. Il repère l'idéologie tripartite et la trifonctionnalité dans les langues, la mythologie, les religions. Malgré une complète séparation en huit à dix ensembles humains, les Indo-européens ont joué un rôle « si précoce, si prolongé, si considérable, si continûment enregistré » pendant des millénaires, que cette idéologie a marqué l'histoire de ces huit groupes et les huit régions (DUMÉZIL, 1979, p. 630).

Quel sens donner à cette structure ? Les sociétés étudiées se construisent selon des symboles, et notre mode de pensée répond aussi à des symboles (DUBY, 1978, p. 21). L'objectivité est alors vaine.

c) La structure ternaire en Europe : les limites de l'objectivité

Pour Duby, à un premier niveau, la ternarité est une façon de penser le monde et l'originalité en Europe est que « ce schéma est explicitement projeté sur le corps social » (DUBY, 1978, p. 17). Cette trifonctionnalité est au service d'une idéologie, « d'une formation discursive polémique grâce à laquelle une passion cherche à réaliser une valeur par l'exercice d'un pouvoir sur la société ». Mais c'est une idéologie qui dure, qui est un fondement. Et le chercheur doit voir au-delà des signes, pourquoi et comment la tripartition est choisie « parmi des structures latentes » (DUBY, 1978, p. 19). On en déduit que d'autres structures sont possibles.

À un autre niveau, ce peut être le chercheur qui projette ce schéma sur la société qu'il observe et y retrouve un mode de compréhension familier. Dumézil relativise déjà l'efficacité de cette structure : « « l'idéologie tripartite » ne s'accompagne pas forcément dans la vie d'une société de la division réelle de cette société […] elle peut au contraire n'être qu'un idéal et en même temps un moyen d'analyser le cours du monde » (DUMÉZIL, 1979, p. 15).

Duby aperçoit la relativité de la structure. Cette structure établit un lien étroit entre matériel et mental si bien qu'on peut se demander si le chercheur répond à l'objectivité requise (DUBY, 1978, p. 21). Bourdieu pense justement que, pour faire de la science, il faut avoir « conscience de ce rapport entre réalité et représentation » et faire « autrement que lutter pour définir la réalité ». Celle-ci ne peut être atteinte et il faut donc « passer de la représentation de la réalité à la réalité de la représentation » (BOURDIEU, 1980 [1], p. 67). Dès lors, tout est représentation.

Bourdieu propose de « saisir à la fois ce qui est institué sans oublier qu'il s'agit seulement de la résultante, à un moment donné du temps, de la lutte pour faire exister ou «inexister» ce qui existe, et les représentations, énoncés performatifs qui prétendent faire advenir ce qu'ils énoncent, restituer à la fois les structures objectives et le rapport à ces structures à commencer par la prétention à les transformer, c'est se donner le moyen de rendre raison plus complètement de la « réalité», donc de comprendre et de prévoir plus exactement les potentialités qu'elle enferme ou, plus précisément, les chances qu'elle offre objectivement aux différentes prétentions subjectives » (*id.*, p. 67). Chez Bourdieu, l'institution s'actualise dans la transformation de la réalité et constitue l'objet du chercheur puisque toute réalité est instituée. Notre approche, décrite précédemment à partir des trois niveaux de réalités, s'accorde avec cette proposition.

De même, chez Duby notamment, l'idéologie est une valeur qu'actualise un pouvoir. On retrouve donc cette relation entre abstrait et concret médiatisé par le pouvoir, l'institution, et qui peut être aussi propre à l'Europe. *La séparation et la dichotomie serait une structure*

mentale propre à l'Europe mais l'originalité est qu'elle a pu être admise et intégrée en supposant qu'elle se réalise par rapport à une instance tierce, une troisième figure qui fait autorité. L'idéal d'objectivité est relatif : il ne s'établit que par rapport à l'autorité dogmatique de l'instance tierce.

2.2. L'espace : l'intermédiaire entre les choses, les hommes, les idéaux

La réalité semble être un fantasme, c'est-à-dire une image trompeuse, une illusion, un idéal, une apparence. Selon l'approche phénoménologique, la forme est la manifestation d'un phénomène : le monde externe nous apparaît et est perçu d'après le rapport entre le sujet percevant et le monde, des données intuitives connues qui nous permettent d'identifier le phénomène, d'en dessiner les contours. Le sujet percevant n'accède pas à la matière mais à ses formes, ni aux choses mais à leur apparence. De fait on suppose un « monde préalable, inaccessible et indémontrable » (PETITOT, 2008).

Berman propose aussi trois réalités, inaccessible, observable, et pensée (BERMAN, 2002, p. 17), correspondant à nos trois niveaux. La tension entre idéal et réalité, entre immanence et transcendance viendrait de la division opérée par l'Église au 11^{e} siècle et dont le droit, produit alors, est un mélange notamment entre trois traditions, germanique se référant à la confraternité, romaine fondée dans l'institution, et chrétienne qui se réfère à la personnalité du groupe.

De la même manière, les géographes ont adapté ces trois niveaux de réalités en mettant l'espace au cœur de ce dispositif.

Lévy distingue le réel et la réalité : le réel existe et la réalité est la compréhension du réel (LÉVY, 1994, p. 46). L'espace est un moyen d'accéder au réel car il est près de la substance et des choses. Ce rapport entre espace et réel rappelle l'approche de la langue par Saussure : le mot est lié directement aux choses. En même temps, comme le mot, l'espace est une « catégorie qui définit une relation de coexistence entre les éléments du réel» : par conséquent, puisque l'espace est institué, la politique est au cœur du réel. L'espace est ainsi « lié à la substance matérielle et immatérielle qu'il structure et qui le structure » (LÉVY, 1994, p. 14).

De ce rapport à la réalité, l'espace est opaque à deux niveaux comme le langage : les choses et l'espace sont à déchiffrer. Foucault indique que le langage n'est pas « un ensemble de signes indépendants, uniforme et lisse où les choses viendraient se refléter comme dans un miroir pour y énoncer une à une leur vérité singulière. Il est plutôt chose opaque, mystérieuse […] qui se mêle ici ou là aux figures du monde, et s'enchevêtre à elles ». Le signe est secret, indication. Aussi, le langage n'est pas un système arbitraire ; il est déposé dans le monde et il en fait partie à la fois parce que les choses elles-mêmes cachent et manifestent leur énigme comme un langage, et parce que les mots se proposent aux hommes come des choses à déchiffrer » (FOUCAULT, 1966, pp. 49-50).

Raffestin parle de territoire dès qu'il y a appropriation concrète ou abstraite de l'espace, donc dès qu'il y a un pouvoir (RAFFESTIN, 1980, p. 3). « L'espace est la prison originelle, le territoire, la prison que se donnent les hommes » (*id.*, p. 129). La territorialité s'inscrit entre un espace réel donné et un espace abstrait symbolique où s'épanouit un espace relationnel inventé par les hommes et dont la permanence s'inscrit dans des échelles de temps différentes de celles de l'espace réel (*id.*, p. 42). La relation des hommes au territoire, c'est-à-dire la territorialité, médiatise ensuite les relations horizontales, entre les hommes. Deux types de relations s'épanouissent : - verticale entre espace réel et espace abstrait ; - horizontale où la territorialité médiatise elle-même les relations entres les hommes et les groupes. Le territoire

fait donc accéder à une structuration ternaire de l'espace qui rompt avec le système bipolaire homme/environnement (*id.*, p. 147).

Selon ces divers auteurs, l'appréhension immédiate des choses est hors de portée, mais médiatisée par la compréhension de ces choses dans des systèmes de pensée abstraits projetés au niveau du territoire dans l'acte d'appropriation. L'analyse des processus politiques sert donc l'« intelligence géographique » (LÉVY, 1994, p. 14).

2.3. Structure et dynamiques des formes

Qu'observe-t-on, des structures ou des formes ? La distinction de ces deux concepts d'après les définitions des auteurs demeure parfois floue.

Foucault, prenant l'exemple des plantes, définit la structure comme « la composition et l'assemblage des pièces qui en forment le corps ». Elle se décrit de deux manières : a) quantitativement par une mesure, nombre, grandeur des éléments ; b) par une description des formes et dispositions, soit par l'identification des formes géométriques, soit par des analogies. La structure simplifie : « en limitant et filtrant le visible [elle] lui permet de se transcrire en langage » (FOUCAULT, 1966, p. 147). Forme et structure se confondent.

D'une part, en géographie, le structuralisme a été notamment transposé par R. Brunet. Dans sa grammaire des structures de l'espace, les chorèmes, structures élémentaires, correspondent aux phonèmes de Saussure. Les chorèmes sont combinés et leurs interactions produisent des déformations qui identifient les structures spatiales d'un territoire, d'une région. Par ailleurs, la systémique a aussi largement été exploitée : structure et système sont souvent considérés comme synonymes car ils se fondent sur la compréhension des relations et des interactions dans une approche globale d'une entité distincte.

D'autre part, la nature d'un espace enchâssé dans les choses, a indiqué ce statut particulier entre formes concrètes et formes abstraites, indiquant des relations verticales.

Si le structuralisme a permis de s'attacher à une vision globale, aux relations, aux grandes logiques, qui fondent un espace, la géographie, passé l'âge classique, y a perdu l'histoire. En effet, on reproche à la géographie comme à l'approche structuraliste l'absence d'un temps historique dans les analyses : c'est un temps synchrone, cyclique, dépourvu de sens.

Ainsi, Lévy décrit les critiques à l'encontre de la lecture des structures familiales proposées par E. Todd où, en quelque sorte, la synchronie finit par définir le structuralisme. Cette approche « moins linéaire et plus globale de la causalité […] peut être « taxée de structuraliste » du fait de son rejet de l'historicité des sociétés européennes ». La structure serait presque hors du temps et seule la forme des choses changerait au gré des conditions historiques, sociales, géographiques…

De même, Duby, à propos de la structure ternaire, affirme : « en tant que structure latente, ce schéma échappe à l'histoire. Les systèmes dont ce schéma forme l'une des membrures appartiennent incontestablement, eux, à l'histoire. Ils se forment et se déforment. Et c'est en observant de près leur genèse et leur dislocation que l'on a quelque chance de découvrir pourquoi et comment l'image de la tripartition fonctionnelle fut à tel moment et en tel lieu choisie » (DUBY, 1978, p. 19-20). Il admet aussi deux niveaux de réalités : une structure qui dure et se reproduit, et les systèmes et les formations qu'elle détermine, produit des sociétés, qui ont une origine, se déforment et s'éteignent.

La forme est à la fois le résultat d'une structure et le moyen de l'appréhender. Elle est une apparence mais a une « réalité ontologique » (PETITOT, 2008), et une certaine indépendance par rapport à la structure. La forme offre une approche dynamique de la structure.

La première qualité de la forme est de présenter une étendue et un bord, elle occupe un espace. Ses qualités secondes sont sensibles : dans la continuité des variations des qualités d'un espace, la forme se détache par ses bords qui distinguent une variation continue des qualités selon un type, et des variations discontinues.

Or, la forme contrôle la variation des qualités internes, continues : celles-ci varient en fonction d'un degré de liberté limité par le type. En mathématiques, la forme géométrique suppose un certain nombre de déformations possibles. La forme a sa propre dynamique et ses propres contraintes : la croissance de la coquille de l'escargot ou celle d'un tronc d'arbre par ses cernes illustrent cette dynamique qui peut être adaptée à l'agglomération. On admet que la structure évolue mais dans une certaine limite, sinon le type change et il y a crise.

Ainsi, le rapport entre forme et structure permettent de comprendre que les trois structures désignées n'apparaissent pas nécessairement sous une forme pure, unique. Elles désignent des tendances et varient selon les différents facteurs cités. Ainsi, on retrouve une variété de formes relatives à ces structures en Europe.

Les trois modèles d'appropriation de l'espace s'inscrivent dans une démarche structuraliste qui, décrivant les formes d'organisation de l'espace, admet l'historicité, l'irréversibilité des déformations, autant que des dynamiques proprement spatiales que soulèvent la contagion, l'interaction, la superposition et les échelles.

L'espace approprié est un objet particulier du géographe : le pouvoir territorialisé indique l'entrée particulière que propose l'espace dans une relation entre matière et pensée, réalité et représentation, entre l'homme et son expérience au monde.

À partir de trois modes d'appropriation de l'espace, la typicalité de chacun sera décrite et illustrée par des exemples européens tandis que d'autres modèles produits en géographie y trouvent une cohérence.

3. Typicalité des structures : finage, maillage, treillage en Europe

Finage, maillage et treillage sont les trois structures proposées, reconnues en Europe. Elles ont été décrites formellement mais se manifestent combinées, tandis qu'une structure domine les autres et indique une tendance.

Cette combinaison est le résultat de trois types d'interactions :

- verticale entre les niveaux Institution, Substrat et Territoire où le poids de chacun, dans l'acte d'appropriation, diffère ;
- horizontale ou spatiale où les interactions entre les individus sont médiatisées par le rapport vertical ;
- historique où la durée, l'ordre de succession des structures sur un espace indiquent des formes irréversibles et des trajectoires.

3.1. Le cadre de référence des indicateurs de typicalité

3.1.1. Les indicateurs de typicalité des trois structures

Ces structures sont caractérisées ici par trois ensembles d'indicateurs correspondant à trois niveaux d'organisation de l'espace du plus abstrait et profond au plus concret et superficiel. Ces derniers rappellent les quatre niveaux d'organisation de l'espace prévus dans la théorie de la forme urbaine de G. Ritchot (Encadré II-1). La description succincte des structures proposées, faite auparavant, renvoie aux indicateurs du premier niveau, profond.

1. les indicateurs « anthropologiques » relatifs au rapport entre représentation et réel, entre Institution, Substrat et Territoire, rendent compte de l'idéologie dominante définie par des valeurs profondes.
2. les indicateurs « politiques » illustrent le mode d'appropriation du territoire par l'institution et se rapportent notamment au découpage institutionnel et au rôle de la ville dans le découpage et la hiérarchie des territoires institutionnels.
3. les indicateurs « économiques et spatiaux » s'appuient sur les formes concrètes qui se cristallisent en surface, dans l'espace.

Encadré II-1. Quatre niveaux d'organisation de l'espace dans le parcours morphogénétique de l'établissement humain

D'après la théorie de la forme urbaine de G. Ritchot (RITCHOT, 1991, p. 10-11).

G. Ritchot identifie quatre niveaux d'organisation de l'espace à partir desquels l'évolution des formes du peuplement peut être analysée.

(1) Le niveau profond correspond à « une sémantique fondamentale composée des représentations symboliques de l'imaginaire anthropologique ».

(2) « Le niveau politique de la dynamique d'appropriation territoriale se traduit par des trajectoires de mobilités, génératrices des genres de vie nomade et sédentaire » et plus ou moins contraintes.

(3) « Le niveau des discontinuités abstraites de l'espace géographique dont la catégorisation globale surdétermine le découpage local ».

(4) « Le niveau de surface des formes concrètes colocalisées par les discontinuités abstraites, où s'effectue une valorisation foncière par la rente de situation qui stimule l'édification architecturale et la rentabilisation de celle-ci par les forces productives ».

Des relations dynamiques associent ainsi :

- une sémantique fondamentale, des prégnances anthropologiques saisies sur le mode esthétique ;
- la dynamique interne liée à la politique, la propriété et le contrôle de la mobilité ;
- les formes abstraites correspondant à des catégories d'espace et un système de discontinuités abstraites définissant des rentes de situation ;
- les formes concrètes où ces rentes de situation sont valorisées et se repèrent notamment par la qualité des édifications.

Ces indicateurs se fondent d'une manière générale sur les modalités à partir desquelles se manifeste un pouvoir à travers l'espace, selon un langage propre, la territorialisation. Ils figurent dans le tableau de référence où l'on peut retrouver la correspondance entre les trois structures modèles et la forme résultante observée (Tableau II-1). Ces indicateurs énoncés seront illustrés par la suite pour le finage, le maillage et le treillage.

Tableau II-1. Les indicateurs de typicalité des trois structures : finage, maillage, treillage

	Finage	Maillage	Treillage
1. Représentation et réel			
1.1. Relations verticales Institution/ Territoire/ Substrat			
Niveau dominant pour fonder le territoire	Substrat	Institution	Territoire
Origine de la délimitation des territoires	Bas	Haut	Intermédiaire
Origine de l'identité des territoires	Immanent	Transcendant	Emanent
Relations privilégiées	Vertical / horizontal	Vertical	Horizontal
1.2. Relations horizontales au niveau du territoire			
Dynamique territoriale	différenciation	division	conquête
Mode d'unification du territoire	cohésion	unité	accroissement
Formes d'appropriation du territoire	confins / séparation	distribution / affectation	réseau / point de conquête
Relations	concurrence / équivalence	Interdépendance / imbrication dans une hiérarchie	captation / préhension / prédation
2. Institution			
2.1. Structuration du territoire par sa découpe			
Forme de l'assemblage des territoires institués	Marqueterie	Maillage	Rets/filet
Administration des territoires : Autorité/liberté	Autonomie concédée par l'autorité	Autorité	Autonomie sélective pour l'exception et autorité pour le commun
Administration des territoires : Unité/Exception, Egalité/Inégalité	Exception générale/ Egalité	Unité/ Egalité	Exception/ Inégalité
Couverture du découpage	Exhaustive	Exhaustive	Discontinue
Variables pour la découpe des territoires	Population	Territoire (superficie)	Lieu
Type d'unité locale	Paroisse	Commune	Municipe
2.2. Territorialisation de l'institution : rapport Institution/ Territoire			
Institution type	Église	État	Empire
Fondement du pouvoir	Communauté	Territoire	Réseau
Type de contrôle	Contrôle social	Contrôle du territoire	Contrôle des échanges
Fonction principale de l'institution	délimiter, rassembler, contrôler	défendre	établir, engendre, essaimer
Echelle de regroupement et d'identification des individus	groupe / nation / communauté / patrie	individu à État / Représentation par une autorité souveraine, une personne juridique et morale	individu à écoumène dans une hiérarchie
Edifice représentant l'institution	cathédrale, lieu sacré/sanctuaire, enclos/mur	Château, mairie, limite politique	Marché, place publique, routes
2.3. Ville et institution			
Type de ville structurant le territoire	Cité-État, ville à statut/à charte	Chefs-lieux	Métropole
Type d'urbanité	*Civitas* / Cité	*Urbs* / Urbain	*Orb* / Métropolitain
Critère de définition institutionnelle de la ville	juridique	matérielle	économique et sociale
Définition institutionnelle de la ville	Ville politique	Agglomération	Aire métropolitaine
3. Formes concrètes			
3.1. Economie			
Base de l'économie	Agriculture	Armée	Argent
Valeur économique fondatrice de la société	Terre	Matière/Production	Circulation
Secteur privilégié	primaire	secondaire	tertiaire
Objectif général	Surplus agricole	Paix	Circulation
Moyen pour répondre à l'objectif éco.	Nourrir/Produire	Accumuler	Echanger
Ampleur/ échelle de l'échange	Autarcie	Echange médiatisé par des relais	Echange Général
3.2. Indicateurs de l'urbain			
Forme d'agglomération (tendances)	Agglomération compacte/centrée	Conurbation	Conglomérat
Forme de distribution hiérarchique (loi rang-taille)	hiérarchie par palier	hiérarchie discontinue, excès métropole, insuffisance des établissements ruraux	Hiérarchie continue : rehaussement général depuis les métropoles jusqu'aux établissements ruraux
Sommet de la hiérarchie	Macrocéphalie à plusieurs têtes	Primatie	Continuité
Croissance urbaine (démographique/spatiale)	Bourrage	Bourrage/ Dilatation	Emergence (in situ)/Projection/ Jonction

3.1.2. Les théories à l'appui : la théorie du Rachat et le modèle des 3 « a »

Ces deux théories entendent associer les formations urbaines à des cycles économiques, à des périodes clefs de l'histoire, aux rapports entretenus entre espace urbain et rural, à des dynamiques territoriales et des logiques de structuration spatiale. Nous avons nous-mêmes fait correspondre ces indicateurs des dynamiques urbaines à nos trois modèles de structures spatiales.

Parmi ces deux théories, l'une est binaire, l'autre est ternaire et, la théorie du Rachat, binaire, a inspiré la seconde. Nous décrivons les points décisifs de ces deux théories qui ont appuyé le développement de notre proposition.

La répartition de la valeur et de la richesse dans l'espace dans la théorie du Rachat

Dans la théorie du Rachat (REBOUR, 2000), les dynamiques de l'économie sont des indices de la structuration de l'espace, déterminée par les lieux de la Valeur, qui a ici une acception toute particulière. Nous avons décrit dans le chapitre précédent quelques points de la théorie. Toutefois, nous laisserons ici de côté l'économie pour nous concentrer sur l'espace.

La valeur constitue le manque, l'absence. Sur le marché c'est ce qui ne s'achète pas ; dans l'espace, c'est un espace en dehors de l'échange, et qui ne peut être approprié, le vacuum. Autour s'organise l'espace de la richesse, un espace qui entre dans le marché. Le vacuum indique des discontinuités dans l'espace et « la valeur du sol préexiste à sa valorisation économique » (*id.,* p. 91). Mais le vacuum, la valeur et les discontinuités qui en dépendent sont mobiles.

Rebour indique que depuis l'an Mil, la valeur se situe dans le sol, mais a pu se porter sur d'autres objets rares auparavant. Une dynamique de Rachat est enclenchée et court toujours aujourd'hui : l'espace de la valeur est grignoté depuis l'an Mil par l'espace de la richesse. La dynamique du Rachat indique « la croissance spatiale de l'économie monétarisée » (*id.,* p. 144). Tous les objets sont équivalents du fait de ce système de référence que sont les prix, et l' « interchangeabilité est généralisée » (*id.,* p. 135). L'espace de la valeur peut, malgré cet interdit, réunir périodiquement des marchés (*id.,* p. 138).

Aujourd'hui, nous arrivons à un point nodal où la valeur risque d'être tout à fait annihilée, indiquant la fin d'un cycle et d'une civilisation et le changement obligé de l'objet de Valeur. Cette dynamique du Rachat est illustrée notamment dans le déplacement de la valeur dans l'espace entre la campagne et la ville.

On oppose un système où la valeur est en ville et un autre où celle-ci est à la campagne. La valeur, mobile, peut passer de l'un à l'autre et toutes les discontinuités évoluent. L'évolution du peuplement en particulier est un indice de ce déplacement. « La discontinuité valeur/richesse se confond au départ avec la limite ville/campagne » (*id.,* p. 150).

Quand l'homme est valeur à l'époque romaine, l'espace est quadrillé comme l'atteste les plans de ville de cette époque : l'*espace est donc indifférencié*, la ville « arase l'espace », « le plie à son plan » suivant l'idéologie de l'institution (*id.,* p. 158). Aussi, les territoires découpés désignent bien souvent les hommes, les catégories d'hommes (*id.,* p. 157). Dès le Bas-Empire, la valeur investit la campagne.

La terre est la valeur du Bas-Empire au Haut Moyen Âge. Les meilleures terres sont les vacuums (*id.,* p. 146). Les ressources agricoles restent rares et l'agriculture, et notamment la céréaliculture, se rangent du coté de la valeur. Les résidences urbaines sont abandonnées au profit des *villae* rurales (*id.,* p. 159). « Les villes sont délaissées, d'ailleurs, les sanctuaires et les tombeaux se situaient extra muros, coté valeur » (*id.,* p. 160).

Le Rachat depuis l'An Mil ramène la valeur en ville.

Jusqu'au 12^{e} siècle, presque tout le terroir agricole est du côté valeur. Les villes sont marginales, s'intéressent au grand commerce, aux activités artisanales, industrielles et aux activités agricoles secondaires. Des substitutions d'externalités vont inverser cette organisation. Le vacuum se déplace au cœur de la ville et les activités urbaines et industrielles se rangent avec la majorité des terres agricoles côté valeur. La monumentalisation gothique indique le creusement de vacuum en ville (*id.,* p. 162). Puis la production de nourriture devient moins essentielle et la ville est la valeur, protégée par ses murs. La circulation de la monnaie se réenclenche sur les terres marginales (*id.,* p. 164). Mais par la suite, l'espace de la richesse va grignoter peu à

peu l'espace de la valeur qui explose, ne devient que résiduel et richesse et valeur ne se conforme plus à la distribution ville/ campagne.

Par conséquent, que la valeur porte ou non sur la terre, les structures spatiales sont des indices de l'objet sur lequel porte la valeur. Ainsi, le quadrillage s'épanouit à l'époque romaine. Les formes spatiales, les édifices, les découpages, l'emprise du bâti sont produits dans des contextes particuliers mais demeurent et constituent des contraintes pérennes, les contraintes de la forme qui guident sa dynamique.

Enfin, la dynamique du Rachat permet d'interpréter les évolutions actuelles. L'espace urbain, contraint au départ, s'insinue dans le monde rural, indiquant le grignotage de la valeur et un possible glissement vers le monde rural, sinon un changement de valeurs.

Ville parasite et ville perverse dans la théorie du Rachat

Des réseaux urbains pervers et parasites signent une économie en déséquilibre selon deux modalités opposées que l'on ne décrira pas. Nous nous en tenons aux deux formes spatiales proposées.

Les réseaux urbains parasites ou places centrales produisent des agglomérations compactes issues de flux centripètes polarisés autour de l'espace de la valeur (*id.,* p. 187). C'est un mouvement d'agglomération qui ne peut qu'être stimulé par une élévation de la productivité agricole, générée elle-même par le rachat de valeur. La demande est supérieure à l'offre et la ville doit donc importer les produits.

Les réseaux urbains pervers ou foyers excentrés prévoient que les agglomérations s'épanouissent le long de quelques routes privilégiées. La demande locale se révèle insuffisante pour écouler la totalité de la production et l'appel aux marchés extérieurs devient indispensable (*id.,* p. 190). « Ces réseaux, nés à l'époque du grand commerce sont ainsi dissymétriques et cela est également vrai pour ceux de la Révolution industrielle où les agglomérations semblent se développer de manière totalement anarchique ».

Ville concentrique, village-tas indiquent une logique parasite.

Ville radiale ou rectilinéaire, village-tas répondent de la logique perverse (*id.,* p. 197).

Rebour propose ainsi une explication économique quant à la forme prise par les villes et par les réseaux urbains ; la spatialité de l'agglomération est donc soulignée. Ces deux formes sont aussi prises en compte dans notre modèle mais nuancées puisqu'une troisième modalité est reconnue.

Le modèle des « 3 a » et les trois temps de la ville d'après F. Moriconi-Ébrard

L'auteur rapproche les phases de la croissance urbaine de cycles économiques et de logiques territoriales identifiées. Chaque phase est dominée par une des trois filières : l'agriculture, l'armée, l'argent. Le passage d'une phase à l'autre indique une crise : la guerre, la crise économique, la crise de subsistance.

1) Au relais agriculture, la phase territoriale débute.

La terre est valorisée. La ville est un lieu de refuge du fait de la présence du pouvoir ((MORICONI-ÉBRARD, 2000, p. 299). Il n'y a pas de banlieues ni de conurbation, la population baisse en ville et augmente à la campagne. À la fin de cette phase, la population de la campagne est à son acmé tandis que la population urbaine reprend sa croissance : des banlieues et des conurbations commencent à se former. Une industrie naît dans les villages face à une demande d'armes et de matériel de la part des militaires.

2) Au relais armée, la phase militaro-industrielle commence.

La guerre valorise l'armée et le secteur militaro-industriel se développe. La population urbaine croît encore et les banlieues augmentent considérablement au point d'encapsuler des villages près de la ville. Des conurbations s'épanouissent tandis que les campagnes s'industrialisent. À la fin de la phase, la population de la ville baisse car le secteur tertiaire, les services et les banques chassent les ouvriers de la ville. La population des banlieues et des conurbations augmentent considérablement (*id.,* pp. 300-301). Seuls les plus riches peuvent rester en ville. La campagne est en baisse aussi. L'industrie commence à être en crise.

3) Au relais argent, la phase financière s'enclenche.

Après une crise de surproduction, l'argent est valorisé. La population de la ville s'enraye. La population des banlieues stagne et celle des conurbations baisse. La population des villages augmente à nouveau à proximité des villes, puis de plus en plus loin. Les agriculteurs sont de moins en moins maîtres de leur filière, et s'endettent auprès des banques. En revanche, les terres agricoles près des villes prennent de la valeur foncière. À la fin de cette phase, la population rurale seule augmente partout. Les prix de la terre arrivent à leur apogée ainsi que le prix des denrées alimentaires du fait de la spéculation et du nombre des intermédiaires dans leur transformation. Le relais agriculture reprend alors après une crise de subsistance. La ville se maintient tandis que les banlieues se sont effondrées (*id.,* p. 303).

Document II-1. Le cycle des « 3 a » : Agriculture, Armée, Argent

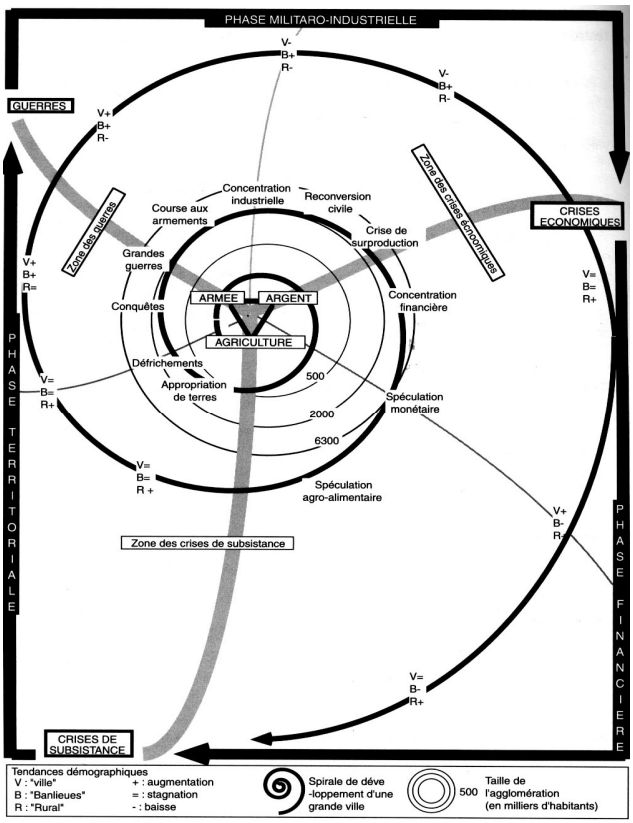

Source : MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 304.

Contrairement à la théorie précédente qui privilégie des types statiques de formes urbaines, l'auteur propose des mouvements généraux qui affectent l'emprise des agglomérations, tandis que les dynamiques spatiales sont précisées pour différentes parties de l'agglomération. En revanche, ces dynamiques urbaines sont expliquées par des facteurs économiques.

L'intégration des deux théories

Les deux théories se rencontrent notamment dans l'interprétation des formes de peuplement actuelles et de l'expansion de l'espace urbain qui indiquent une crise.

Les deux théories privilégient l'explication économique tandis que notre modèle ajoute un versant institutionnel permettant d'identifier des pouvoirs territorialisés. Ceux-ci se caractérisent par des formes d'appropriation du territoire et éclairent les glissements dans la valorisation de l'espace mis à jour dans les deux théories.

En revanche, la difficulté d'intégrer ces deux théories à notre modèle est de deux ordres.

a) D'une part la théorie de T. Rebour est fondamentalement binaire et nous admettons au contraire des nuances à cette dichotomie par un modèle ternaire.

b) D'autre part, la théorie de F. Moriconi-Ébrard pèche par un défaut de généralisation. Les trois phases sont identifiées pour la période contemporaine, à partir du 19e siècle pour trois raisons. D'abord, l'objet privilégié de l'auteur est l'agglomération et celle-ci sort pour la première fois des limites de la ville politique durant ce siècle. Ensuite, la source privilégiée est le recensement qui nait aussi avec l'État moderne à cette période. Enfin, l'objet de l'ouvrage réside dans les agglomérations mondiales et celles-ci ne se développent que dans certains contextes politiques, notamment l'empire : l'auteur met l'accent sur le caractère impérieux de ces grandes villes. Aussi les trois phases décrites sont relatives à trois formes d'un pouvoir de type impérial.

Au contraire, nous donnons un sens différent à l'empire ici et nos trois structures sont relatives à trois formes de pouvoir distinctes. Ensuite les trois phases décrites par l'auteur sont davantage insérées dans une période historique longue et cohérente pour l'espace européen considéré, à partir du Moyen Âge. Enfin, l'auteur suppose des cycles où ces trois phases se succèdent dans le même ordre. Nous prévoyons, au-delà de la succession où telle structure est privilégiée, des combinaisons et des superpositions qui font toute l'originalité des sociétés identifiées en Europe.

Les indicateurs dans ces deux théories ont été intégrés à un modèle ternaire. La correspondance avec notre modèle s'est traduite surtout dans un développement sur les institutions et les logiques territoriales de celle-ci dans l'acte d'appropriation de l'espace.

3.2. Finage

La séparation fonde l'identité

Le finage vient du latin *finis*, la limite, les confins. Le mode d'appropriation passe par la délimitation. L'unité appropriée est définie par la séparation, la *différenciation*, qui confirme ou impose son identité, par opposition à ce qui l'entoure, donc par exclusion. On oppose ce qui est de ce qui n'est pas, ce qui fait partie de ce qui en est exclu, l'intérieur d'un extérieur indéfini. Ce mode d'identification rappelle la désignation dans l'Antiquité de barbares ou de métèques, tous les peuples qui n'étaient pas romains dans le premier cas ou tous les étrangers de la cité grecque dans le second.

Des limites immanentes dictées par le Substrat

Dans le modèle du finage, le tracé des limites et l'identité des territoires sont évidents, ils se voient et donc s'imposent immédiatement à l'esprit.

Pour H. Laborit la limite est un automatisme venant de notre cerveau reptilien et que l'on retrouve dans les notions de propriété, de classe, de patrie (RAFFESTIN, 1980, p. 148). La limite est un système sémique utilisé par les collectivités pour marquer le territoire (*id.*, p. 149). Le meilleur moyen de protéger l'intégrité du territoire est de sacraliser la limite, c'est-à-dire d'en faire un objet « qui ne peut être souillé ». Dans l'histoire, la limite est sacrée. Son tracé a pu être guidé par une instance tierce garante de cette consécration. Ainsi, les romains instituaient le plan d'un nouvel établissement sous la conduite des auspices. Les églises chrétiennes ont aussi souvent repris l'emplacement d'un site vénéré et sacré par les communautés préexistantes. Aujourd'hui encore, le lieu sacré, religieux reste le dernier asile.

Dès le 16e siècle, la nature, création de Dieu, dicte les caractères de l'espace : les choses y ont été disposées par la volonté de Dieu ou sinon d'une *instance immanente*. Ainsi, les limites et l'identité des territoires sont immanentes, « à l'intérieur des choses », et, puisque Dieu est à l'intérieur de toute chose, il s'agit de respecter l'ordre divin. L'institution justifie ainsi l'acte d'appropriation de l'espace en se référant à cette instance tierce dont l'absence conforte encore son autorité. L'appropriation du territoire vient du « *bas* », elle est dictée par le *substrat*. La séparation et la différence sont intrinsèques aux choses.

Bien entendu, cette séparation divine, sacrée a souvent une utilité bien concrète et surtout donne sens à l'injustice naturelle en s'appuyant sur les discontinuités naturelles. Duby remarque dans les paysages comme dans l'espace agricole une adéquation parfaite entre les fonctions et les formes, entre le mode de production, la production, les modalités des échanges et la forme des terroirs, des agglomérations. Bien souvent en effet, cette adéquation a été établie entre les qualités naturelles de l'espace, le parcellaire, l'implantation des infrastructures, routes et nœuds, la répartition de la production, les limites juridiques ou fiscales. L'identité naturelle des territoires est tout aussi construite.

Duby définit la parcelle, le terroir, le finage (DUBY, 1975 [1], pp. 83-84), selon leur signification dans le langage agraire. Si la parcelle est la plus petite unité écologique et fiscale de l'espace rural consacré dans le cadastre, le terroir est une unité physique définie par ses valeurs agronomiques mais conçu pour adapter la forme à la fonction et est bien souvent appuyé sur un axe. Le finage est l'unité d'appropriation du sol où la diversité écologique des terroirs est maximisée pour assurer l'autonomie de l'exploitant ou du groupe. Pour G. Bertrand (*id.*, p. 83), le finage est une réalité humaine, juridique et administrative qui n'a aucun rapport avec l'écologie. « L'ensemble des champs, des landes, des forêts exploités par un village, par un hameau, même par une exploitation isolée, constitue un finage ». L'auteur conclut qu'il y a un rapport évident entre la disposition générale des finages d'une région naturelle et le zonage naturel propre à cette région. Le finage est défini afin d'assurer la production et l'autarcie du groupe. La référence au substrat, aux formes immanentes sert d'appui pour appliquer les règles de l'institution dans l'appropriation du territoire. Même si d'après notre proposition, le modèle du finage tend à faire prévaloir le substrat, il y a en fait toujours un va et vient entre institution et Substrat.

Des relations : équivalence et concurrence

A un niveau supérieur, une mosaïque ou une *marqueterie* s'épanouit où chaque pièce a une identité propre. L'ensemble n'a aucune cohésion si ce n'est, pour chacun, de maintenir ses limites et son identité. En termes de pouvoir, les entités territoriales répondant à cet assemblage entretiennent des *relations d'équivalence et de concurrence*. Ces deux relations vont de pair et sont *horizontales*. En effet, si l'un de ces pouvoirs s'accroît, c'est au risque de tous.

L'exemple des cités italiennes du 11e au 15e siècle illustre la marqueterie: sur cette scène, les plus pérennes et connues restent Venise, Pise, Florence, Gênes, Milan, mais s'y ajoutent bien d'autres dont Lucques, Mantoue, Ferrare, Sienne… Cet échiquier a pu se former et se maintenir par la présence d'instances supérieures, l'empereur germanique d'abord, le pape ensuite. Ces communes qui s'érigent ensuite en cités-États gagnent leur autonomie cédée par un empereur lointain auquel elles doivent allégeance. L'empereur entre dans une lutte contre le pape : les deux pouvoirs séparés, spirituel et temporel, réclament chacun l'universalité de leur autorité. Cette lutte va nourrir les relations duelles entretenues aux niveaux inférieurs. Dès qu'une cité-État manifeste des velléités de conquête sur une autre, des alliances entre cités-États se forment au nom d'une faction ou de l'autre. L'équilibre des

forces est maintenu par un jeu de domino. Cette dichotomie se reproduit à l'intérieur des cités par la séparation de la communauté de citoyens entre guelfes et gibelins. L'idéologie de la séparation s'actualise et se reproduit à tous les niveaux et est *exhaustive* : pour conserver son intégrité, chaque élément doit se positionner par rapport aux autres et à la dichotomie définie au niveau le plus haut.

Toutefois cet échiquier sera simplifié peu à peu alors que les cités-États se territorialisent, conquièrent et en soumettent d'autres, en prenant de plus en plus la forme d'État. La tendance au finage glissera de plus en plus vers la structure type du maillage, prévoyant la division. Les deux structures pourront ainsi se mêler, et même une crise pourra mettre fin à la structure du finage prédominante. Mais celle-ci demeure décisive, et pourra être sans cesse réactualisée dans les structures successives qui s'y superposent.

Instituer les inégalités naturelles

Le finage correspond à une approche du territoire typiquement féodale qui donne forme à un espace discontinu mais absolument couvert par les différents pouvoirs. Peu à peu cette structure a évolué : les relations interpersonnelles privilégiées dans le féodalisme ont glissé, grâce à la territorialisation et l'évolution des relations entre le seigneur et le groupe. Le dogme chrétien est particulièrement adapté à l'organisation féodale : pour J. Chiffoleau, le droit des théologiens permet d'instituer la possession des choses, la propriété. Surtout, il justifie l'injustice de la propriété qui fait écho à l'injustice naturelle. Si Dieu est Seigneur de toutes choses, la propriété de ces choses est forcément divisée entre lui et les hommes, et divisible à l'infini, ce qui donne un fondement juridique très utile à l'accumulation des droits seigneuriaux sur les terres et les biens. La théorie du domaine divisé, distinguant le « domaine direct » et le « domaine utile » contribue à donner un fondement solide au développement de l'État territorial (LE GOFF, 1999, pp. 302-303). La structure séparée a donc pu évoluer vers une territorialisation unifiante.

Administrer : l'exception générale, la différenciation égalitaire

L'administration des territoires par l'institution se fonde sur deux indicateurs : les modalités du découpage et les statuts et fonctions impartis aux territoires administratifs. Les binômes égalité/différence, autorité/liberté, unité/cohésion seront les valeurs prises par les variables.

L'approche des territoires au Moyen Âge, et qui se poursuit à l'époque moderne, admet la particularité d'un lieu et d'un territoire, par sa fonction, sa situation, son identité, son histoire. Dans la hiérarchie administrative de l'État, cette particularité est instituée par un statut séparé, des compétences, une autonomie, voire le reclassement dans la pyramide administrative. L'institutionnalisation des territoires part du fait que l'exception est générale : on adapte la structure à chacun des éléments identifiés.

Comme on l'a décrit dans le Chapitre I, dans le territoire unifié de la France d'Ancien Régime, plusieurs types de découpages coexistent sans se superposer : ils sont conformes à la fonction assumée. Le territoire est découpé en généralités, parlements, provinces, gouvernements (NORDMAN et *al.*, 1989 [2], p. 24). Dans un cadre désuni ou fédéré, le Saint-Empire romain germanique et les pouvoirs qui se sont succédé dans cet espace démontre une marqueterie faite de pouvoirs territoriaux de différente nature : royaume, duché, comté, électorat, marche, évêché, ville d'empire. Les cités-États italiennes, les Provinces-Unies, les cantons suisses illustrent encore ce modèle.

Cette structure, sous le coup de l'unification territoriale de l'État, se traduirait aujourd'hui par la fédération.

L'autonomie et la reconnaissance de l'exception est *concédée par l'autorité* dont l'objectif est de maintenir la *cohésion,* l'équilibre des forces : cette autonomie peut être donnée à tous car la différence n'est pas fondée sur une inégalité ou une hiérarchie. La séparation se réalise dans *l'égalité*. Le processus de communalisation des villes à partir du 10e siècle suppose en effet l'accession à l'autonomie d'un groupe, d'un lieu, au moyen d'une charte, un contrat entre le seigneur et la communauté.

Les villes au statut administratif particulier sont aujourd'hui des réminiscences de cette structure qui s'épanouit particulièrement au Moyen Âge en Europe.

L'institution privilégie donc une définition *juridique* et politique de la ville qui correspond à la *civitas*, la cité, fondée sur la communauté de citoyens, communauté séparée par ce statut juridique de la ville qui s'applique à chaque individu.

Église romaine : délimiter et contrôler la communauté

L'institution type de cette structure et de la période identifiée est l'Église. Les grégoriens en font du point de vue du droit une « institution séparante » (LE GOFF, 1999, p. 294) alors que c'est l'institution de référence au Moyen Âge. La séparation s'est en effet réalisée à toutes les échelles et pour tous les objets. En effet, tout est enclos au Moyen Âge, donc tout est différencié (PINOL, 2003 [1], p. 366).

L'Église est une institution communautaire qui aurait pu ne pas être territorialisée : Berman précise que l'abbaye de Cluny fut la première association transnationale qui essaima 1000 monastères en Europe (BERMAN, 2002, p. VI). Elle s'est donné les moyens, par son droit, d'une territorialisation et constitue la première forme d'État : ce n'est pas l'État mais elle prend ses formes (*id.*., p. 564).

Ce caractère communautaire est attesté. L'Église se fonde d'abord sur les agglomérations et la communauté est un fait urbain a priori. En ville, l'institution a plus de chance de rassembler une population importante et de diffuser son idéologie. Aussi, le mot paysan vient, d'après l'étymologie de *paganus*, qui a donné aussi le mot païen. Au Haut Moyen Âge, après la dislocation de l'Empire romain, les individus et les pouvoirs se dispersent et les représentants de l'Église sont les seuls à s'être maintenu dans les villes.

La fonction de l'Église est de *rassembler* (en grec *ekklesia* est l'assemblée), *contrôler*, *délimiter*. La métaphore du troupeau guidé par le pâtre est significative : les brebis ne doivent pas dévier, s'écarter de la voie à suivre, de la norme, sortir des limites sacrées.

L'Église privilégie donc à l'origine un *contrôle social*. Territorialisée, l'Église découpe le territoire en tenant compte du substrat, de la distribution de la population. L'unité territoriale de base, la *paroisse*, est définie en fonction du nombre d'individus, d'ouailles à contrôler : la découpe prévoit donc une égalité du nombre d'individus pour l'ensemble des unités territoriales. Par conséquent, la superficie des paroisses varie : les paroisses sont vastes dans les zones rurales, les villes sont au contraire divisées en de nombreuses paroisses. La distribution des églises, cathédrales, cimetières suit cette logique : leur densité reflète celle de la population.

L'institution s'adapte au substrat, ici la distribution de la population, pour répondre à sa mission. L'unité de mesure dans la découpe du territoire est le référentiel population.

Valeur : la terre et l'agriculture

Cette structure correspond à un cycle économique prévu dans la théorie du Rachat de T. Rebour et la théorie des « 3 a » de F. Moriconi-Ébrard.

L'espace de la valeur se situe dans la terre agricole. Celle-ci est protégée et organise l'espace. L'objectif est de nourrir la population et de produire des *surplus agricoles* afin de maintenir la communauté. L'agriculture est donc au cœur du système économique et favorise l'*autarcie* de la communauté, ce qui correspond bien à l'objectif d'un finage.

La ville est donc l'espace de la richesse, sa situation est définie par l'organisation de la production agricole : elle est souvent aux confins de plusieurs terroirs aux productions distinctes, au cœur du finage, l'unité d'appropriation en milieu rural.

La terre est hors marché. Pour la protéger, elle est appropriée par une personnalité juridique, soit par un seigneur, et le système féodal oblige le paysan à l'exploiter afin de payer ses droits d'usage, soit par une collectivité. Ces procédures empêchent que la terre constitue un objet d'échange.

Les échanges sont contenus dans l'agglomération. Chaque ville prévoit ainsi tous les instruments nécessaires au contrôle de cet échange : un lieu, le marché ou les halles ; les poids et les mesures selon les règles juridiques précisées dans les statuts de la ville[38], ce qui indique l'importance de cette fonction pour la ville.

Dans l'espace, la ville est confinée, émerge par exclusion de l'espace agricole dont elle est le résidu, ce qui reste. Elle occupe une très faible portion d'espace. L'agglomération est donc dense, compacte, enserrée dans des murs, qui, loin de l'individualiser, sont définis pour la contenir et la séparer de l'espace valorisé. Rebour individualise parmi les formes d'établissements, une forme type : un bourg entouré de parcelles ou un village-tas au cœur d'un finage concentrique et répondant à une logique parasite (REBOUR, 2000, p. 197). Nous généralisons cette forme en une agglomération centrée, compacte. Les surplus agricoles à dégager restent importants et la superficie du domaine agricole est proportionnelle à la ville.

L'autarcie économique correspond à l'autonomie politique, la séparation juridique, l'unité du groupe, l'unité d'appropriation du sol fondée sur le finage.

Urbanisation : croissance par densification et hiérarchie par palier

La croissance urbaine privilégie le bourrage et la densification : l'agglomération est nourrie par des flux centripètes.

Au niveau du système urbain, les relations d'équivalence et de concurrence, développées entre des entités autonomes et qui se réalisent à toutes les échelles, se traduisent, dans une distribution rang-taille, par une hiérarchie par palier. Carol Smith interprète cette forme de distribution comme caractéristique de système urbain « pré-moderne », immature ou sous-intégré, constitué de systèmes régionaux autarciques caractérisés par des villes de taille équivalente (DE VRIES, 1984, pp. 89-90). L'État n'a pas imposé sa marque et ce système est typique de l'Ancien Régime et d'un espace non unifié. Les paliers indiquent l'équivalence entre les agglomérations pour différentes classes de taille.

En haut de la hiérarchie, la ou les agglomérations enregistrent une accumulation pérenne et on distingue une macrocéphalie à plusieurs têtes dominant ces systèmes régionaux.

[38] CHATEL Catherine (2002). *Les statuts de l'Art de la Laine de Volterra de 1421*. Mémoire de maîtrise en histoire médiévale : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 187 p.

Si l'espace est unifié, le pouvoir est partagé, et les systèmes régionaux sont prégnants, la polycéphalie se reproduit.

On retrouve actuellement cette forme de macrocéphalie en Italie, au Portugal, en Espagne, en Allemagne. Cette structure a induré plus longuement qu'une structure unitaire centralisée.

3.3. Maillage

Le modèle du maillage a déjà été largement décrit à travers le modèle de l'État moderne français dans le chapitre précédent. Cette description est reprise ici en fonction des indicateurs communs aux trois structures établies. Ces indicateurs correspondent en partie à la description efficace que fait Foucault de l'État, à partir d'une lecture de la structure carcérale. On reconnaît ainsi la population comme fondement et force de l'État moderne, la dimension de celui-ci, l'objectif d'accumulation des hommes et du capital, la distinction avec l'empire, relatif au treillage, qui cherche à prélever, alors que l'État dresse pour mieux soutirer, l'établissement de hiérarchies emboitées pour voir et surveiller, une architecture tournée vers l'intérieur, un pouvoir totalisant qui fonde tous les liens, un chef identifié dont le pouvoir s'appuie sur sa base (Encadré II-2).

Division à partir de l'unité

Le maillage est défini dans un sens précis. En français, le maillage se confond avec le réseau car la maille est celle d'un filet. Nous distinguons la maille, l'intérieur bordé par l'entrecroisement de lignes. Mailler signifie « frapper à coup de maillet » : l'empreinte où est porté le coup est distinguée. Le filet, que l'on rattachera au treillage identifie au contraire le réseau complexe des lignes.

Le maillage est un ensemble de mailles *interdépendantes* et indique une couverture *exhaustive* du territoire : tout l'espace est maillé. Cette structure suppose un tout unifié que l'on divise : chaque division n'existe que par rapport au tout. La division « suppose l'existence d'un lien implicite entre les parties divisées » (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 3). L'unité, le tout, prévaut et la division ne peut lui préexister.

L'idéal de l'institution projeté sur le territoire

Un rapport *vertical* domine, l'institution est une *autorité transcendante* et projette immédiatement, d'en haut, son idéologie au niveau du territoire, sans tenir compte du substrat. Le découpage traduit le langage de l'institution. L'État panoptique décrit par Foucault voit tout (Encadré II-2). Le mot division a ainsi pour origine la vue. À partir de l'*unité*, d'une vision globale, l'institution divise : il s'agit de voir à l'intérieur de l'enveloppe établie.

L'État est aussi présent partout, en tout point afin de tenir l'unité et l'intégrité du territoire. La division se fonde sur le *territoire* et non sur la population.

Encadré II-2. Le maillage de l'État moderne à travers la prison

D'après *Surveiller et punir* (FOUCAULT, 1975).

La description de l'organisation de la prison par Foucault est à l'image de la structuration des territoires par l'État moderne associée au modèle de maillage. Les nouvelles modalités du pouvoir à ce moment se reflètent dans le monde carcéral.

La forme-prison s'institue, entre le 18e et le 19e siècle, « quand se sont élaborées, à travers tout le corps social, les procédures pour répartir les individus, les fixer et les distribuer spatialement, les classer, tirer d'eux le maximum de temps, et le maximum de forces, dresser leur corps, coder leur comportement continu, les maintenir dans une visibilité sans lacune, former autour d'eux tout un appareil d'observation, d'enregistrements et de notations, constituer sur eux un savoir qui s'accumule et se centralise » (p. 267).

1. Gérer l'accumulation : le panoptisme garant d'un État à une autre échelle

L'État moderne et ses modalités de contrôle démontrent comme un type de pouvoir permet l'émergence d'un système économique et politique qui se réalise à une échelle inconnue jusqu'alors : il permet de gérer et de satisfaire un grand nombre d'individus.

« Si le décollage économique de l'Occident a commencé avec les procédés qui ont permis l'accumulation du capital, on peut dire, peut-être, que les méthodes pour gérer l'accumulation des hommes ont permis un décollage politique par rapport à des formes de pouvoir traditionnelles, rituelles, coûteuses, violentes, et qui, bientôt tombées en désuétude, ont été relayées par toute une technologie fine et calculée de l'assujettissement. De fait les deux processus, accumulation des hommes et accumulation du capital, ne peuvent pas être séparés ; il n'aurait pas été possible de résoudre le problème de l'accumulation des hommes sans la croissance d'un appareil de production capable à la fois de les entretenir et les utiliser ; inversement les techniques qui rendent utile la multiplicité cumulative des hommes accélèrent le mouvement d'accumulation du capital » (p. 257).

2. Dresser : individualiser

« Le pouvoir disciplinaire en effet est un pouvoir qui, au lieu de soutirer et prélever, a pour fonction majeure de dresser ; ou sans doute de dresser pour mieux prélever et soutirer davantage. Il n'enchaîne pas les forces pour les réduire ; il cherche à les lier, de manière, tout ensemble, à les multiplier et les utiliser. Au lieu de plier uniformément et par masse tout ce qui lui est soumis, il sépare, analyse, différencie, pousse ses procédés de décomposition, jusqu'aux singularités nécessaires et suffisantes » (p. 200).

3. Voir : diviser, hiérarchiser

La discipline exige un « appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement visibles ceux sur qui ils s'appliquent. Lentement, au cours de l'âge classique, on voit se construire ces « observatoires » de la multiplicité humaine […]. À côté de la grande technologie des lunettes, des lentilles, des faisceaux lumineux qui a fait corps avec la fonction de la physique et de la cosmologie nouvelles, il y a eu les petites techniques des surveillances multiples et entrecroisées, des regards qui doivent voir sans être vus : un art obscur de la lumière et du visible a préparé en sourdine un savoir nouveau sur l'homme, à travers des techniques pour l'assujettir et des procédés pour l'utiliser ».

« Ces « observatoires » ont un modèle presque idéal : le camp militaire. C'est la cité hâtive et artificielle, qu'on bâtit et remodèle presque à volonté ». C'est le haut lieu d'un pouvoir assez efficace et discret pour « qu'il s'exerce sur des hommes armés ».

« Longtemps on retrouvera dans l'urbanisme, dans la construction des cités ouvrières, des hôpitaux, des asiles, des prisons, des maisons d'éducation, ce modèle du camp ou du moins le principe qui le sous-tend : l'emboîtement spatial des surveillances hiérarchisées. Principe de l'« encastrement ».

Il rappelle l'emboîtement des divisions administratives.

Toute une problématique se développe alors : celle d'une architecture qui n'est plus faite simplement pour être vue (faste de palais), ou pour surveiller l'espace extérieur (géométrie des forteresses), mais pour permettre un contrôle intérieur, articulé et détaillé –pour rendre visibles ceux qui s'y trouvent ; plus généralement, celle d'une architecture qui serait un opérateur pour la transformation des individus : agir sur ceux qu'elle abrite, donner prise à leur conduite, reconduire jusqu'à eux les effets du pouvoir, les offrir à une connaissance, les modifier.

Les pierres peuvent rendre docile et connaissable » (pp. 201-203).

« La surveillance hiérarchisée, continue et fonctionnelle n'est pas sans doute une des grandes inventions techniques du 18e siècle, mais son insidieuse extension doit son importance aux nouvelles mécaniques de pouvoir qu'elle porte avec soi ».

Grâce à elle, le pouvoir devient « un système « intégré » », lié aux autres domaines. « Il s'organise comme un pouvoir multiple, automatique et anonyme », repose « sur un réseau de relations de haut en bas » et « de bas en haut et latéralement » ; « ce réseau fait « tenir » l'ensemble ».

« Et s'il est vrai que son organisation pyramidale lui donne un « chef », c'est l'appareil tout entier qui produit du « pouvoir ». « La discipline fait « marcher » un pouvoir relationnel qui se soutient lui-même » (p. 208).

Tout et parties, l'idéal d'égalité

L'unité « implique la fusion, l'indifférenciation, la perte d'autonomie et la liberté relative des parties » (*id.*, p. 4). Par conséquent, la division se réalise dans l'égalisation des parties. L'*égalité* est la condition de l'unité, de l'acceptation de l'autorité, de la négation de toute identité, du rapport fusionnel entre les parties et entre la partie et le tout. Cette structure diffère bien d'un objectif de simple cohésion entre les parties. L'égalité des conditions définie par rapport à l'autorité transcendante est nécessaire pour éviter toute faille, toute désolidarisation d'une des mailles. L'institution ne conçoit donc *aucune différence* émergeant du substrat et n'institue aucun statut, ni autonomie dans l'organisation administrative des territoires. Par ailleurs, chaque division est à l'image du tout, comme la part d'un gâteau permet d'envisager le gâteau entier, notamment ses dimensions.

L'égalité se fonde sur l'*individu*, l'entité indivisible. D'abord, considérer l'individu indique l'égalité de chacun, comparable aux autres. Ensuite, le rapport immédiat de l'institution à l'individu permet de l'intégrer sans passer par le groupe ou la communauté qui suppose la reconnaissance d'identité autre, d'appartenances concurrentes de l'institution, ou de facteurs de différenciation et d'inégalité.

L'organisation administrative en France est idéale. Le département correspond bien à l'acte de départir. Le territoire est subdivisé uniformément à tous les niveaux. De même, le statut et les compétences des communes, comme le mot l'indique, sont communs à toutes les divisions de ce niveau.

Néanmoins, le modèle est à nuancer. L'égalisation des mailles a tenu compte du substrat mais dans l'objectif de le conformer à la norme. L'égalisation se joue entre l'égalité des superficies et dans l'égalité des richesses (population, ressources…). Par exemple, pour masquer les inégalités du substrat, on joue sur les superficies territoriales comme on l'a vu dans le cas de Paris. Même plus, l'objectif est d'affaiblir les plus grandes villes, conforter les plus faibles, pour répondre à la norme. Par ailleurs, la projection de l'idéal révolutionnaire, même en France, a en fait abouti à un compromis comme on l'a vu dans le chapitre précédent : le projet d'un maillage en un véritable carroyage a été abandonné et les frontières des départements reprennent en partie les limites des anciennes provinces.

L'État : la figure du pouvoir abstraite pour un langage concret et matérialisé

La conservation de l'intégrité passe par une appropriation du territoire rationnelle : l'État est partout et voit tout grâce à des relais et une *distribution des fonctions et des territoires hiérarchisée, pyramidale et imbriquée* du sommet à la base. La verticalité est ainsi traduite. Si le territoire fonde le découpage et la distribution à chaque niveau, le pouvoir est représenté pour chaque division en son centre, le *chef-lieu* à la tête du territoire imparti. Ce sont des relais du pouvoir.

Le pouvoir use largement du symbole et se cristallise dans une figure, une enveloppe distincte du représentant du pouvoir, une *personnalité juridique*, abstraite, garante de la continuité du pouvoir. Comme on l'a vu dans le cas de la royauté en France, il y a une distinction inhérente entre un roi, matériel, mortel, et une royauté représentant le corps politique, immortel. Inversement, la faille des cités-États et qui les distingue de l'État moderne, est que la communauté pouvait choisir un homme au pouvoir pour la représenter, dans une dynamique ascendante, du substrat à l'institution. La mort de ce représentant se traduisait par des conflits pour le pouvoir.

Une structure du pouvoir abstraite garantit donc davantage l'intégrité et la continuité. En France, l'idéologie de l'État s'est substituée à la royauté dont la structure facilitait le glissement.

L'institution correspondant au mieux à ce modèle est l'État, et même l'État moderne. Sa fonction principale est de défendre son intégrité. L'État se manifeste par des édifices mettant en scène son pouvoir temporel et territorial et sa présence, et reproduits à l'envi dans l'ensemble de l'espace soumis selon un langage politique unifié. Le pouvoir temporel se traduit par la monumentalisation : dans un État primitif par le château, dans sa forme monarchique par l'architecture dictée par le roi et la cour, dans sa forme républicaine, par la mairie, l'école, la poste, la gare… La limite, les murailles, la frontière revêtent aussi un caractère sacré puisque l'intégrité est première.

En effet, « l'État a pu récupérer les codes de l'Église en les laïcisant » tandis que l'affaiblissement du sentiment religieux a aidé encore leur imposition (RAFFESTIN, 1980, p. 115). L'autorité est quasiment sacralisée. L'État remplace l'Église dans le rapport entre l'homme et le sacré par des rites, les fêtes nationales, l'hymne, le vote…

Armée, industrie et paix

Cette structure correspond, dans les cycles économiques déterminés par F. Moriconi-Ébrard, à la phase où domine l'armée et à une ère d'accumulation, indiquée aussi chez Foucault.

L'État moderne indique la définition de nouvelles dimensions. La défense de l'État passe par une armée nationale, supposant la correspondance entre l'État et la nation : ce n'est donc plus une armée faite de mercenaires ou alors de nobles supposant la rencontre de volontés individuelles. De même, l'État moderne développe une industrie nationale. Les guerres sont le meilleur catalyseur de l'unité nationale et le moyen décisif de relancer l'économie nationale avec une industrie lourde. L'industrie est le secteur clef, et la production en masse suppose une rationalisation et la standardisation de la production qui fait écho à la rationalisation administrative. Mais c'est aussi une industrie de haute technologie avec l'aéronautique, le nucléaire, la conquête de l'espace afin de maintenir sa puissance face aux autres.

L'objectif de paix poursuivie afin de maintenir les frontières des États est soumis à l'équilibre des puissances dans une Europe aux États nombreux et en conflit. La logique précédente d'équivalence-concurrence se réactualise dans le cadre européen. Il faut donc accumuler, produire, pour ne pas être devancé.

L'État privilégie une économie nationale et un marché relativement fermé. La distribution des produits passe par des relais qui drainent un territoire selon une organisation encore pyramidale. C'est à partir de cette phase que sont proposés le modèle centre-périphérie, le modèle de Lösch ou la loi rang-taille en géographie urbaine : ils se fondent sur des observations liées à une structure étatique et sont loin d'être des lois de la nature immémoriales.

L'urbanisation de la population par concentration : développement du semis, accumulation dans l'agglomération, hiérarchisation

L'institution refuse de définir la ville selon des critères politiques puisque le territoire est indifférencié et qu'il n'y a pas de lieu privilégié. Définir la ville ne sert que la statistique, l'appareil d'État afin que celui-ci garde l'œil sur son territoire et sur ses forces. La ville est *définie matériellement par l'agglomération*. Cette structure révèle un paradoxe, l'institution, très abstraite, a au contraire des soucis très matériels qu'impose son maintien. Aussi, la définition matérielle répond à un espace *urbain* en croissance qui rompt avec la ville politique : les murs sont généralement abattus.

En effet, l'accumulation de matière se traduit dans une urbanisation massive : la ville sort de ses murs, se dilate, s'étend et les banlieues émergent.

C'est pourquoi s'épanouit une nouvelle formation urbaine à une échelle jusqu'alors jamais atteinte, mais qui n'était pas voulue et constitue le résultat de l'accumulation. La *conurbation* défie le territoire administratif et politique. La conurbation est le produit emblématique de l'urbanisation et de l'industrialisation massive : l'extension conjointe de plusieurs centres urbains, notamment guidée par la localisation des ressources, engendre un espace urbain aux contours irréguliers.

La croissance de la population nourrit l'urbanisation de la population par concentration, par des flux centripètes et qui ont pu déboucher d'une part, à l'échelle de l'espace national, sur l'extension strictement délimitée du semis de villes où le pouvoir doit être présent dans l'ensemble du territoire par des chefs-lieux et d'autre part, à l'échelle de l'agglomération, sur une dilatation de celle-ci, qui demeure malgré tout compacte.

La hiérarchie urbaine demeure discontinue au sommet et au niveau inférieur de la distribution. Au sommet, la ou les métropoles ont un poids excessif : l'accumulation a surtout servi les plus grandes villes qui reflètent le pouvoir de l'État et constituent ses relais majeurs. Les petits établissements, urbains ou ruraux, manquent car cette phase n'a profité qu'aux villes. Les paliers dans la partie intermédiaire ont été lissés : le semis de villes s'est développé avec la définition des chefs-lieux aux différents niveaux de la hiérarchie administrative, les villes se distribuent de manière hiérarchisée. L'égalisation des chefs lieux selon cette hiérarchie emboîtée crée de la hiérarchie dans un territoire aux dimensions de l'État.

3.4. Treillage

Rets et conquête

Le treillage est un assemblage d'éléments linéaires entrecroisés à la manière d'un *filet*. Le nœud, la croisée guide cet assemblage. Le rets suppose une territorialisation discontinue, fondée sur le réseau.

La structure du treillage provient d'une dynamique territoriale de *conquête*. Celle-ci se réalise par un dispositif de *points d'avancée*, à partir duquel l'espace est soumis et le front progresse. De nouveaux points émergent plus en avant.

L'objectif de ce système est de *croître*, non seulement pour s'étendre, mais pour soumettre et s'enrichir comme l'indique Foucault pour distinguer l'État (Encadré II-2). La métaphore du filet est significative : le filet est jeté pour attraper des ressources et les ramener à soi.

Métropole, Empire, Prédation

L'*empire* reflète ce système. La conquête part d'un point. La *métropole*, étymologiquement, la ville-mère, engendre d'autres villes qui demeurent sous sa dépendance et dont l'identité et la raison d'être reste liée à cette origine. La Grèce antique, l'Empire romain, les empires colonisateurs du 19e siècle, le système-monde décrit par Braudel, les phénomènes de mondialisation et de métropolisation selon la théorie des « 3 a » illustrent cette logique. L'empire suppose la métropole et le reste. Par exemple, on parle en France, de Paris et sa province pour faire écho à une capitale prédatrice.

Compte tenu de la disproportion entre la métropole, un point, et l'empire qu'elle tient, la *prédation* est le seul moyen de maintenir la soumission des territoires. L'empire produit ainsi les agglomérations majeures de l'histoire comme le note F. Moriconi-Ébrard. Par ailleurs, l'empire a sans cesse besoin de nouvelles ressources pour se maintenir et prouver sa puissance, et est donc contraint de s'étendre. Or, le monde est fini et, surtout, l'empire est tôt ou tard confronté à d'autres pouvoirs territorialisés, à ses propres limites.

La fin d'un empire est marquée par la saturation de ce système prédateur. L'empire ne peut plus s'accroître, ses dimensions rendent difficile le maintien de ses frontières et de son unité, des forces centrifuges se développent en son sein, et la métropole, malgré son accumulation, est trop éloignée et restreinte par rapport à son empire. Surtout elle est de plus dépendante de son empire : la relation s'inverse. La richesse va être engloutie non plus dans la métropole mais dans le maintien des frontières.

L'empire est un système quasiment voué à l'échec si sa forme n'évolue pas. La plupart des empires dans l'histoire ont éclaté. Ils se désagrègent en différents systèmes autonomes qui ont pu se former dès que le pouvoir a commencé à perdre pied. La désagrégation progresse des limites externes du territoire jusqu'au cœur. Il en est ainsi des empires grec, romain, byzantin, ottoman, espagnol et portugais et des empires contemporains européens.

Inégalité et relais privilégiés pour l'administration du commun

L'appropriation du territoire ne se fait pas au nom d'une instance tierce, mais est le fait d'un pouvoir bien concret. La dynamique de territorialisation de l'empire ne répond pas à un idéal. La progression de l'empire n'a pour fin que sa croissance et le seul niveau intermédiaire du *territoire* est en jeu.

Le système est *inégalitaire*. La métropole conquiert à partir de points qui vont soumettre un territoire. La structuration de l'espace part du point, du lieu distinct, de la discontinuité, de l'exception pour définir ensuite le *territoire commun* à prélever. Les lieux sont différenciés mais, contrairement au modèle du finage, cette différenciation est hiérarchisée et sélective.

La logique du privilège correspond aussi à une procédure pour faire accepter la soumission. La métropole, en haut de la hiérarchie a un statut et des privilèges uniques dans l'empire : elle est au dessus de tout. Elle accorde des privilèges à certains lieux ou certains territoires qui sont des relais du pouvoir. On retrouve le schéma du contremaître, entre l'esclave et le maître : la distinction par rapport à l'esclave qu'il a pu être auparavant assure sa fidélité au maître et, face aux esclaves, il sera « plus royaliste que le roi ». L'empire assure ainsi le drainage des ressources par l'intermédiaire de ces relais.

L'empire, dès sa formation, s'appuie donc sur une structure en réseau et à partir des points d'ancrage, les territoires sont définis. Ils se distinguent dans le découpage et dans la hiérarchie selon le bon vouloir de l'autorité : la continuité du territoire impérial se caractérise par la discontinuité des statuts.

Ce modèle se repère dans le cadre des structures étatiques actuelles. Par exemple, en Angleterre, le Grand Londres est une unité territoriale unique. Au niveau suivant du découpage figurent : les *unithary authorities* aux fonctions particulières, les *metropolitan counties* -qui sont néanmoins des territoires administratifs déchus mais encore reconnus comme des territoires statistiques- et des *counties* communs. Au niveau inférieur se distinguent les *metropolitan districts* et les *non metropolitan districts*. Les villes sont donc les points d'ancrage, les nœuds du filet. La Russie distingue, autant à l'ère impériale, qu'à la période communiste et encore aujourd'hui, un découpage commun d'un découpage d'exception composé d'enclaves ou de territoires autonomes identifiant des peuples ou des nations. Par ces privilèges, le pouvoir évite la désolidarisation de ces peuples, mais risque la généralisation des revendications d'autonomie des populations de territoires communs. Dans la Rome antique, les statuts juridiques des populations et les statuts administratifs des territoires se démultiplient : sont distinguées notamment les cités pérégrines, les cités de droit latin, les cités de droit romain et s'ajoutent les municipes et les colonies. Aussi, la cité, *civitas*, relais de base de l'Empire, est composée d'un centre urbain à la tête d'un territoire qui se divise en plusieurs entités rurales. À l'échelle locale, la ville structure la campagne.

L'unité locale type est le municipe ou la *municipalité* qui renvoie à la fonction administrative, aux compétences en matière de gestion, plutôt qu'à la découpe du territoire comme la commune, ou à la communauté telle que la paroisse. Le municipe sous Rome se distinguait par ses institutions et ses lois propres qui n'étaient pas dictées par le pouvoir central. Ce peut être aujourd'hui encore un lieu de gouvernement d'exception ou qui a en charge l'administration des entités communes.

Hiérarchie inégalitaire

L'individu est identifié par les catégories définies par l'institution et fondées sur le droit, l'ethnie, la langue, la religion. Ces catégories sont hiérarchisées par rapport à la norme, celle énoncée en métropole. La différence est instituée mais dans un cadre inégalitaire, à la différence du finage. Cette structure se retrouve dans les sociétés à castes, les ordres, les classes, ou, dans le monde féodal où les rapports de vassalité se réalisent à tous les niveaux dans une société hiérarchisée extensive qui démultiplie les niveaux.

J. Lévy décrit précisément le système de représentation électorale et l'enjeu des critères de découpage de l'espace : il confronte l'Angleterre à la France et aux États-Unis (LÉVY, 1994, pp. 179-184). Il oppose une approche holistique ou organiciste où il s'agit « de représenter une « communauté d'intérêts » dont les droits et les devoirs se distinguent, et dépassent ceux de leurs membres », à une conception individualiste, où « il s'agit de représenter les individus en s'affranchissant de toute médiation ». Le premier correspond à un scrutin majoritaire, le second à une représentation proportionnelle. L'Angleterre trouve les origines de cette représentation inégalitaire dans la Chambre des Communes développée à partir du 13^{e} siècle. À côté des *lords*, les souverains voulurent convoquer des représentants des comtés, des cités et des bourgs. La distinction entre comtés et bourgs correspond à celle entre urbain et rural. Le maillage territorial permet de « séparer les segments de la société susceptibles d'apporter un soutien politique et financier » au roi. Il s'agit aussi d'échanger avec deux communautés d'intérêts, les représentants des comtés, les chevaliers, faisant valoir les intérêts ruraux fonciers, et les bourgeois, les intérêts marchands urbains. Ces représentants servent « d'indicateurs sociaux pertinents » et le roi reste ainsi informer de l'état de son

royaume dans un objectif pragmatique. La Commune est une communauté fonctionnelle d'intérêts. Toutefois, le choix de ces représentants, sélectionnés à partir de conditions censitaires très contraignantes, illustrent toujours cette approche inégalitaire. Au contraire, les systèmes français et américain tentent de privilégier à la fois l'équité numérique, en nombre de représentants, l'équité territoriale et l'équité fonctionnelle en assurant une représentation minimale pour toutes les entités. Le rapport immédiat à l'individu et non au groupe fonde cette équité.

La définition institutionnelle de la ville privilégiera les critères économiques ou sociaux, prenant comme point de départ la métropole. Aujourd'hui, la définition de l'aire métropolitaine est fondée sur des flux économiques et sur une part de la société, les actifs. Cette définition n'identifie que les premières villes.

Réseaux, échanges, argent

Cette structure fondée sur les réseaux suppose un contrôle porté sur les échanges. L'espace est structuré par des hauts-lieux de l'accumulation des ressources et reliés entre eux par les routes. Ces hauts-lieux se caractérisent par des édifices symbolisant l'accumulation et les échanges : marchés, places publiques, édifices monumentaux, aujourd'hui CBD où les tours s'imposent à la vue, infrastructures routières, ferroviaires, aéroports, ports.

Ainsi, se dégage un effet tunnel : le territoire importe peu et seuls les nœuds sont des points de repère. Le pouvoir n'est pas forcément présent dans les vides, il se met en scène dans les villes, mais néanmoins, tout l'espace est au travers de cet entrelacs de nœuds et de voies sous forme de toile d'araignée. Aujourd'hui, l'effet tunnel est de plus en plus souligné. Les infrastructures de circulation actuelles, avion ou autoroute, traversent un espace-support, a-géographique, et seuls les centres, les nœuds autoroutiers, sont des étapes.

La conquête n'a pas de limite. La métropole, si les conditions d'urbanisation le permettent, a l'ambition de développer un réseau mondial. On a aujourd'hui l'exemple d'un monde tout urbain où l'on ne distingue plus l'urbain du rural.

Au niveau économique, l'argent, la circulation monétaire, fondent cette structure selon le modèle de F. Moriconi-Ébrard.

La valeur de la société est la circulation, l'échange. Un paradoxe émerge : l'empire fonde ses réseaux pour ramener les ressources en son centre mais en même temps, à un point de saturation, lorsque sa structure le conduit à privilégier le territoire, il n'a plus l'agilité nécessaire pour développer et dominer ses réseaux et ses forces sont vouées au seul maintien territorial. Il y a donc un point de crise.

Les réseaux commerciaux décrits par Braudel et les villes ou territoires indépendants et externes aux empires s'y intègrent par la fonction de « synapse » (GRATALOUP, 1996). Au Moyen Âge les cités italiennes, la Hanse, puis les villes hollandaises jouent ce rôle d'intermédiaire entre le monde européen et des mondes très différents, la Scandinavie, l'Orient, l'Asie. Les échanges sont fondés sur la complémentarité et la rareté des produits de chacune de ces régions. Les intermédiaires mettent à profit leur agilité et leur situation géographique. Les empires, plus lourds, dont l'objectif est le maintien de leur intégrité, ne peuvent assurer l'échange et délèguent ainsi cette fonction. On a vu aussi les puissances portugaises et espagnoles perdre les gains de leurs empires en déléguant à des intermédiaires italiens.

L'agilité des intermédiaires se traduit aussi dans les innovations et la création d'outils financiers et comptables favorisant encore l'accumulation et la circulation d'argent. Les crises financières les frappent particulièrement. Néanmoins, l'enrichissement se traduira dans ces villes aux fonctions de synapse par une architecture et des édifices d'une qualité rare tandis

que leur unité urbanistique prouve une accumulation rapide au cours d'une période bien distincte. Actuellement, les intermédiaires aussi se démultiplient. Dans cette structure, ce n'est même plus le produit mais l'échange lui-même qui crée de la richesse. L'espace de la valeur se restreint de plus en plus, tandis que l'espace de la richesse est quasi général d'où un manque de nouvelles ressources. En effet, un empire qui n'a plus de ressources est menacé de désagrégation. Créer artificiellement de la rareté, de la valeur signifie créer de la richesse. Par exemple l'interdit posé sur des lieux, les lieux naturels, relance le marché foncier. Dans les métropoles, l'immobilier est hors de prix : des édifices hors marché, compte tenu de l'accumulation passée, assure la hausse continue de l'immobilier. Aujourd'hui, les crises financières se démultiplient : le profit et la circulation d'argent sont en surrégime.

Le niveau individuel s'impose clairement aujourd'hui et l'inégalité est majeure : d'un côté le pouvoir financier, de l'autre les individus dont certains s'en sortent mieux que d'autres. Plus aucune règle n'existe excepté celle des empires financiers qui orchestrent le jeu : l'échange, le gain. L'État est fantoche ; certaines de ses lois nourrissent ce système lorsque les ressources arrivent à saturation. L'État ou encore la communauté assurent de moins en moins la fonction de redistribution ou de soutien qui glisse dans la sphère du privé. La coupure entre public et privé est mince. Puisque l'entreprise peut être individuelle, elle se base de plus en plus dans le lieu de résidence. Les relations interpersonnelles dominent et l'échange devient le fait de tous. L'interaction s'étend au monde : Internet apparaît comme un instrument efficace. Au sommet de tout cela, les grandes enseignes privées, banques et firmes, maîtrisent cette circulation générale. Ainsi, de plus en plus de personnes tentent de s'enrichir par leurs propres moyens et non plus forcément par leur métier. À ce propos, il y a de moins en moins de métiers indentifiables, mais des fonctions ou des sources de revenus. Ce retour à l'individu semble être l'acmé de ce système, correspond à une crise et rappelle le système de type féodal.

Puisque l'échange est généralisé, les lieux d'échange le sont aussi : la localisation dans l'agglomération importe peu et seule l'accessibilité prime. Les formes d'occupation du sol traduisent ce phénomène : les enseignes se multiplient le long des routes, au détriment des centres-villes où résistent notamment les édifices publics. On a vu le centre-ville de Paris enregistrer une baisse démographique entre les années 1970 et 2000[39] : au moment où se développent ces formes d'occupation du sol extensive, où l'État faillit, et quand la monnaie est démétallisée et que sa valeur, relative au marché, est donc instable.

Un système urbain en croissance constante

Le conglomérat est la forme typique produite dans cette phase où l'occupation du sol n'est que peu réglée : celle-ci est extensive et informe. La population se disperse selon des flux centripètes, et l'habitat comme l'emprise des établissements s'émiettent. De cette occupation du sol émergent en effet de nouveaux établissements notamment le long des routes tandis que se réalisent des jonctions, parfois ténues, entre les agglomérations.

La différence entre urbain et rural s'amenuise tandis que se renforce une distinction entre les espaces attractifs, générateurs de richesse, compris dans de grandes aires métropolitaines ou traversés de flux, et des espaces délaissés qui ne présentent pas de relais pour la préhension de ressources et se situent à l'écart des réseaux. L'inégalité se fonde donc sur la richesse et l'accessibilité. Le filet se désintéresse bien de l'intérieur des mailles que constituent ces *no man's land*.

[39] Voir les analyses sur le rapport entre croissance démographique et croissance spatiale de l'agglomération parisienne dans le Chapitre V.

La hiérarchie des villes est continue. D'une part, parce que la métropole crée des relais au travers d'un vaste territoire et que la dynamique de conquête suppose une conquête par les villes, un épanouissement constant du système urbain. D'autre part, dans le cas de l'expansion des agglomérations, par jonction et adjonction, et alors que le semis est assez dense, la taille des entités continue à croître et à être réévaluée. Par ces deux moyens, le système urbain dans une structure en treillage connaît une croissance régulière.

Les établissements ruraux sont aussi réévalués, soit par un mouvement commun de fusion, soit parce qu'ils passent le seuil de l'urbain, s'ils sont à proximité ou à l'intérieur d'un espace métropolitain parcouru de flux denses. Ainsi, l'espace périurbain et les villes proches d'une métropole sont en cours de densification et de dilatation.

3.5. La crise de la structure dominante, l'actualisation d'une structure latente

Les trois structures ont leurs failles : les systèmes qui s'y conforment saturent à un moment donné ou, sinon, par suite de l'évolution de leurs formes, ils s'écartent trop de la structure originelle. Comme on l'a dit, dans un système, les trois structures sont présentes mais l'une d'entre elles domine plus ou moins, est actualisée : elle définit la tendance du système. La crise indique un changement de trajectoire sous l'imposition croissante d'une structure jusqu'alors mineure.

Nous figurons les trois polarités, en coupe et en plan. Les trois bassins d'attractions se distinguent selon un gradient jusqu'à un espace commun de recouvrement, de jonction.

Figure II-2. Les trois bassins d'attraction et leur réunion lors du changement de tendance

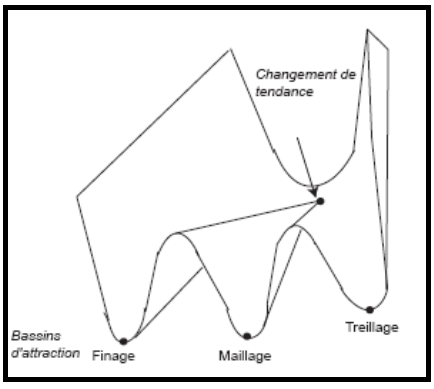

Le plan en coupe privilégie une lecture dynamique. L'évolution dans ces bassins d'attractions suppose des variations de tendances, une bifurcation, pour passer d'une polarité à une autre ou pour rester entre deux bassins.

Figure II-3. Les trois polarités et la zone de recouvrement entre les trois tendances

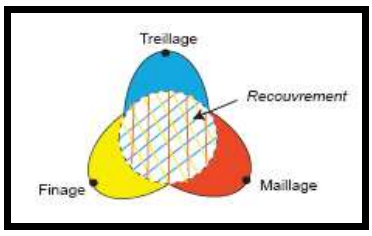

La superposition des structures s'illustre dans un plan, dans la zone de recouvrement entre deux ou trois bassins organisés par les pôles.

La crise souligne les excès de chacune des structures et les heurts entre institution et substrat, entre la réalité voulue et les choses.

Crise à partir d'une structure en finage

La crise du finage suppose un excès de différenciation qui se réalise au sein même de la communauté, la fermeture de celle-ci comme l'indique « l'esprit de clocher » qui se réfère par ailleurs à l'Église, alors que l'autarcie comporte des risques de crise de subsistance.

1) Il s'agit de s'intégrer dans une communauté de dimension supérieure, comme celle de l'État, de s'unir malgré les différences préexistantes et les communautés se retrouvent englobées dans l'État. La généralisation des États à partir du 19e siècle indique cette inadaptation de la communauté à un nouvel ordre où des États puissants dominent. La plupart des États formés alors illustre cette réunion de peuples et de territoires.

La structure spatiale du finage s'adapte à celle du maillage : le territoire de chaque communauté fonde la maille. Néanmoins, la hiérarchie administrative prévue par l'État suppose une hiérarchisation des différents établissements de la communauté. Nous verrons ensuite comment la maille communale en Italie dessine les limites de la communauté prévoyant un bourg et des terres agricoles autour (Document II-5).

2) La communauté est noyée au sein d'un État ou d'un empire vaste et s'y disperse à la manière d'une diaspora. Ce sont des diasporas fondées sur la religion comme les juifs, sur des nations, comme les irlandais ou les italiens. D'une communauté fermée, on passe à un réseau sans limite, la circulation des hommes et des biens reprend.

La structure spatiale du finage propose un grand nombre de relais, mis en relation dans le treillage ; une sélection et une hiérarchisation s'opèrent.

Crise à partir d'une structure en maillage

La crise du maillage indique un excès d'autorité, de hiérarchie, d'égalité, une organisation économique trop lourde et dirigiste, des spécialisations qui deviennent inadaptées, une économie fermée. Par ailleurs, le rapport immédiat entre l'individu et l'État conduit à la haine de l'État, tandis que l'individu recherche d'autres appartenances, d'autres identités qui défont les liens fusionnels entre les parties, ainsi qu'entre les parties et le tout. On reconnaît alors les guerres civiles et la nation se décompose, ou alors une remise en cause du pouvoir, de l'intégrité du territoire par une révolte à partir du centre, au plus proche du pouvoir, ou à partir des marges.

1) L'État se désagrège ou des autonomies se forment. Le communautarisme refait surface. C'est ce qu'on repère dans les régionalisations en Espagne par exemple ou dans la dislocation en ex-Yougoslavie, en ex-URSS, dans l'ancienne Tchécoslovaquie.

En revanche, la structure spatiale des villes dans un maillage, hiérarchisée, se prête mal à un retour au finage. Le communautarisme se réactive au sein d'un réseau ou dans un territoire de dimension régionale.

2) Les réseaux se forment au détriment du pouvoir public, tandis que l'économie domine. Les réseaux court-circuitent l'enveloppe fermée de l'État. C'est le phénomène général aujourd'hui[40].

Une partie du système urbain de l'État seulement appuie le treillage et s'insère dans les réseaux. Il y a sélection et hiérarchisation.

[40] Les agglomérations transnationales décrites dans le Chapitre IV démontrent le dépassement de la logique d'État.

Crise à partir d'une structure en treillage

La crise du treillage convoque un excès d'inégalité, des distances trop importantes entre le centre du pouvoir et les limites de l'empire, une absence du pouvoir dans les mailles du filet, les territoires laissés pour compte.

1) L'empire, trop vaste, ne parvient plus à croître : son maintien est trop coûteux. Il est agressé dans ses frontières et en son sein par des forces centrifuges. L'institution se décharge auprès de ses relais à l'extérieur de l'empire, les synapses, ou à l'intérieur où il y a autonomisation qui peut être insidieuse, le vizir prend la place du calife dans certaines provinces, ou qui peut se manifester par une prise d'indépendance à l'issu d'un conflit. L'implosion de l'empire ottoman ou autrichien illustre cette crise des nationalités.

Les États en charge doivent composer avec un réseau urbain inadapté aux dimensions réduites de l'État avec des territoires qui présentent peu de villes, et une métropole à la taille excessive[41].

2) L'empire trop vaste, le pouvoir trop lointain, signent un retour à l'individu et la communauté. C'est l'anarchie et l'anéantissement de tout pouvoir. La fin de l'Empire romain indique une dispersion de la population, le retour à des relations interpersonnelles qui vont fonder le pouvoir féodal.

La dispersion de l'habitat actuellement semble illustrer le même phénomène.

Ces crises signent des cycles où l'on glisse d'une structure à l'autre et la réactualisation d'une structure latente est toujours possible

[41] Les analyses dans le Chapitre V mettront en relief cette insuffisance des réseaux urbains dans les anciens empires, autrichien et ottoman, et la primatie excessive de Vienne dans une Autriche bien réduite.

Conclusion de la Section I.

Des structures combinées ou la difficulté d'appréhender les logiques de peuplement

Ces modèles sont à la fois historiques et géographiques : les exemples de combinaisons dans l'espace européen abondent. Des périodes et certaines régions sont caractéristiques et illustrent l'une de ces structures mais le plus souvent se réalisent des recouvrements.

Parmi les périodes les plus caractéristiques, et pour une Europe plus occidentale qu'orientale, le finage s'illustre plutôt le Bas Moyen Âge voire l'époque moderne, le maillage s'épanouit de la Révolution française à 1970, le treillage se réfère à l'Empire romain et au monde actuel. Cependant, c'est une périodicité générale, tandis que ces structures coexistent et affleurent plus ou moins. Par exemple, comme on a pu le décrire dans le chapitre précédent à propos du rapport entre État et nation ou dans la production du droit, l'Allemagne illustrerait la structure du finage, la France le maillage et l'Angleterre le treillage.

Chacune des structures est présente tout au long de l'histoire et dans tout l'espace : elles sont plus ou moins rendues manifestes par les pouvoirs, plus ou moins exploitées et nous avons donc choisi les exemples les plus expressifs. Il est donc difficile de démêler ces structures à partir de ces imbrications résultantes, tandis que se pose le problème d'échelle, une structure se repère à une échelle donnée, une autre jaillit à une autre. L'intérêt est donc aussi de montrer la richesse des combinaisons réalisées en Europe. C'est donc une Europe toute en nuances au travers des modalités de combinaisons de ces trois structures que nous allons décrire à présent.

Par ailleurs, l'identification des structures dépend des indicateurs choisis. Deux indicateurs majeurs ont été sélectionnés : d'une part l'organisation administrative et institutionnelle des territoires et d'autre part les formes d'occupation du sol. Ce sont l'idéal de l'institution, projeté sur l'espace, et les formes concrètes et matérielles distinguées au sol. Ces indices se situent ainsi à deux échelles différentes, et à deux niveaux distincts de réalités et elles démontrent la difficulté de caractériser de manière univoque un territoire à partir de nos structures : tout dépend du niveau d'observation où se réalise l'interaction entre les structures.

Section II.

Les territoires administratifs des États européens confrontés aux trois structures d'organisation de l'espace

Les territoires produits par l'État, sont ici interprétés au travers de la catégorisation proposée : les trois structures que sont finage, maillage et treillage. Le modèle ternaire est donc vérifié par des exemples qui illustrent les modalités de la territorialisation de l'institution nécessaire au contrôle du territoire et de ses ressources.

Comment ces structures se déduisent-elles et, par là, comment l'institution se caractérise-t-elle d'après les territoires administratifs ? Quels sont les indicateurs choisis ?

Les structures se combinent-elles et quels signes montrent cette combinaison enregistrée dans l'espace ?

Notre source statistique, les recensements, nous confronte aux territoires administratifs. Ces enveloppes servent à l'administration des territoires et des populations. Deux ensembles d'indicateurs sont considérés : - la structuration du territoire par sa découpe, par les critères du découpage et par la hiérarchisation et l'imbrication de niveaux territoriaux administratifs ; - le rapport entre institution et substrat au travers de la confrontation entre les territoires administratifs et la forme du peuplement. Ces exemples illustrent les trois structures des institutions d'un point de vue statique.

Les territoires institutionnels actuels fondent nos exemples : nous ne naviguons plus d'une période à une autre, d'un régime à l'autre. L'approche est paradoxale. D'un côté, parmi les trois structures proposées, le maillage caractérise l'État moderne. D'un autre, l'Europe actuelle est faite d'États. A priori, tous les États s'illustrent par le maillage. Or, nous supposons que les territoires administratifs des États prennent apparemment les formes prévues par le modèle, mais les adaptent, les dénaturent : les autres structures, finage et treillage, apparaissent. Ils se réfèrent d'après notre lecture à deux autres institutions, l'Église et l'empire. Celles-ci font référence en Europe mais le choix de ces deux institutions ne sert qu'à appuyer le modèle : elles sont des formes institutionnelles qui illustrent particulièrement d'un côté le finage, qui serait tout aussi bien rendu par d'autres communautés instituées, d'un autre le treillage qui suppose bien des formes d'empires à vocation universelle. Les territoires institutionnels en Europe sont distingués par des tendances vers ces modèles et vers des institutions de référence qu'il ne faut pas considérer au premier degré.

Cette approche dynamique des structures, en les distinguant par les formes, dénonce leur capacité à changer, à se réaliser sous des formes diverses et montre aussi que les formes institutionnelles évidentes, qui se voient de l'extérieur, cachent en fait une complexité et des tendances déguisées.

Nous verrons dans un premier temps les logiques de découpage du territoire notamment dans le rapport aux formes du peuplement. Ensuite, la hiérarchie administrative de plusieurs États européens illustrera encore ces logiques, ainsi que les nuances à individualiser. Enfin, les États européens seront caractérisés selon les trois structures définies à partir des modes de découpages du territoire, de la hiérarchie administrative et notamment de l'institutionnalisation de la ville dans cette hiérarchie.

1. Le découpage du territoire : entre institution et substrat

Le découpage local est relatif à l'unité locale à laquelle sont affectés les chiffres de la population utilisés dans la construction de la base de données. Les unités locales se situent au niveau de base de la hiérarchie des découpages administratifs ; elles couvrent exhaustivement le territoire. A priori, elles désignent un espace abstrait produit par l'État pour optimiser le contrôle du territoire par l'administration et la répartition des pouvoirs centraux.

Comme on l'a vu, l'opération d'ajustement de l'agglomération morphologique sur les contours des unités locales indique l'écart entre les formes du peuplement et l'enveloppe administrative. « La structure du maillage administratif de base répond à des stratégies d'organisation territoriale et politiques différentes selon les pays » (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p.66). Par conséquent, cet écart a du sens : plus que des stratégies, il manifeste l'approche qu'a l'institution de l'inégalité des territoires, de la complémentarité entre espace urbain et rural, des discontinuités du peuplement. Plus généralement, cet écart indique la relation entre l'institution et le substrat, l'espace pensé et l'espace vécu.

Comment la population est-elle encadrée par ces territoires administratifs ? Comment l'institution prévoit-elle les fonctions des espaces différenciés par le peuplement, par les ressources ? Le découpage du territoire convoque un premier ensemble d'indices sur le rapport entre l'institution, ici l'État, et le substrat, l'espace qu'il a en charge.

Nous illustrerons dans un premier temps ce rapport entre État et peuplement dans la répartition des espaces urbains et ruraux dans les unités locales. Ensuite, nous verrons comment la conception de l'équité est assumée dans le découpage de l'espace en fonction de la localisation des ressources, la population notamment. Enfin, nous caractériserons les trois structures par trois modes de compréhension du substrat par l'institution.

1.1. La répartition entre urbain et rural dans les unités locales

Dans urbain et rural, il faut voir la qualité des espaces mais aussi le peuplement. Ces deux stocks, l'espace et la population, sont pour nous les plus signifiants pour considérer la relation entre substrat et institution. Une variation quantitative de ces deux stocks entraîne des mutations profondes des institutions.

1.1.1. Le découpage local : donner ses formes au peuplement

Le découpage de l'espace se situe entre deux dynamiques paradoxales. Il est doué d'une certaine inertie et tend à fixer une structure conçue, idéale. Il a pour mission de corriger les répartitions et les inégalités pour répondre à la mission de contrôle et d'organisation du territoire.

Contrôler le territoire c'est d'abord le peupler, l'occuper. Par exemple, l'Empire romain disposait de camps et de colonies peuplés de militaires notamment sur ses marches. De la même façon, la colonisation des terres passe par l'implantation de paysans qu'on lotit, à titre gracieux même : c'est le cas à Rome lors de la colonisation de l'espace septentrional, oriental et germain, en Europe orientale et en Russie du Moyen Âge jusqu'aux 17^{e} et 18^{e} siècles, actuellement dans les fronts pionniers d'Amérique Latine alors que les gouvernants voient dans l'affectation de terres nouvelles le règlement des problèmes sociaux.

Or, l'occupation du territoire est qualifiée selon les critères qui intéressent l'institution. En effet, les « formes de classement et de qualification des espaces résultent de l'action des institutions » (TOPALOV, 2002, p. 2).Ces qualités guident le découpage.

Topalov oppose une « division à base sociale » « qui segmentaient ou hiérarchisaient la population » à « une division spatiale moderne » » qui remplace un « système de catégories » par une « collection d'unités ». Toutefois, « la diversité des formes de la division sociale de l'espace qui précédaient les divisions territoriales modernes […] coexistent encore avec celles-ci » (*id.*, p. 3).

C'est ainsi que la dichotomie urbain-rural, qui aujourd'hui n'est plus forcément admise et s'avère moins pertinente, a été en revanche très structurante dans la production de l'espace institutionnel. En outre, les fonctions urbaines et rurales ont particulièrement été distinguées dans le contexte européen où l'opposition et la séparation sont si structurantes. Cet espace produit, servant un idéal propre à l'institution d'alors, perdure dans les divisions actuelles et se caractérise par une certaine inertie. C'est donc un bon indicateur de procédés de divisions historiques.

Néanmoins, l'espace et les sociétés changent et la démarche dynamique complexifie la question.

La dichotomie fonctionnelle, politique, sociale ou juridique est de moins en moins valide alors que l'espace urbain s'étend sur l'espace rural, que la population urbaine dépasse la population rurale depuis le 19^{e} siècle.

Par ailleurs, on admet que la division de l'espace n'est pas seulement le fait d'un rapport univoque de l'institution au substrat, reflétant la projection d'un idéal sur le territoire. Les représentations constituent « des formes de l'expérience » du monde social, « des moyens pour s'y placer et déplacer, éventuellement pour le changer » (TOPALOV, 2002, p. 375). La division est création et transformation à la fois de l'espace et du monde social.

L'approche dynamique invite à considérer deux aspects. D'une part, on a noté trois formes d'interactions entre substrat et institution et qui tendent soit à changer le substrat, soit à conformer l'institution au substrat, soit à appuyer au mieux l'institution sur le substrat. D'autre part, la division évolue aussi, soit parce que le substrat change et l'expérience indique la nécessité d'autres divisions, soit parce que l'institution change.

Si nos trois structures se retrouvent dans la répartition entre urbain et rural, les formes qu'elles prennent au travers des territoires institutionnels rendent compte de ces réajustements.

Document II-2. Les types de découpages administratifs selon la répartition entre urbain et rural

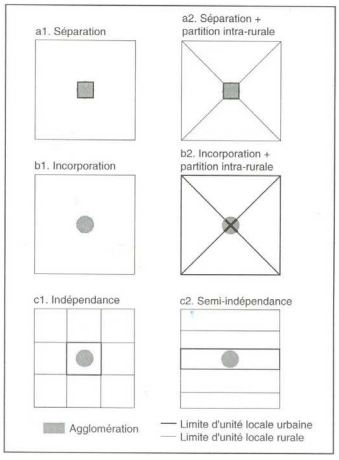

F. Moriconi-Ébrard a proposé en 1994 une typologie des découpages administratifs selon la répartition entre les agglomérations urbaines et l'espace rural dans la maille. Deux critères sont considérés : a) l'intégration urbain-rural dans le territoire de l'unité locale ; b) la partition de l'espace rural.

Or, les trois types de découpage qui en résultent peuvent être interprétés selon nos trois modèles de structuration. Ils rendent compte largement, parmi les indicateurs généraux établis pour nos trois structures (Tableau II-1) de la relation de l'institution au substrat, de l'institutionnalisation de la différence ou de l'égalité.

Source : MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 67.

1.1.2. La séparation urbain-rural : le treillage

Le modèle a1 de la « séparation » correspond à notre treillage (Document II-2). La différence pour l'auteur est signe pour nous d'une inégalité institutionnalisée, plus que d'une adaptation aux discontinuités du substrat. Différence et hiérarchie sont inhérentes à ce système. La ville séparée fonde les pivots, les nœuds du treillage, les relais à partir desquels se réalise le contrôle du territoire rural.

Dans le modèle a1, la ville a en charge le territoire environnant. Dans le modèle a2, la forme du treillage est encore plus évidente. L'espace rural alentour est découpé à partir de la ville dont le rayonnement et le rôle structurant sont manifestes : la ville s'impose à différentes entités rurales, prélevées, fonctionnellement complémentaires, divisées pour être d'autant plus faibles.

En Irlande, comme au Royaume-Uni, toute la hiérarchie est dédoublée entre urbain et rural. Chaque niveau de l'administration territoriale est représenté à la fois par des entités urbaines et des entités rurales. Le privilège, l'exception sont distribués à tous les relais du pouvoir quelles que soient les compétences déléguées, selon une logique d'empire.

Cette affectation du territoire rural à la ville est signifiée dans les toponymes. Le nom de la ville est conféré au territoire soumis ajoutant aussi la qualité rurale. Les inégalités, même si elles ne se traduisent pas en termes de fonction, sont manifestes. Ainsi, au niveau de base des *Electoral Divisions* irlandaises, la ville de Carlow, *Carlow Town*, est divisée entre la partie urbaine et la partie rurale (*Carlow Urban, Carlow Rural -part-*) (Document II-3). Par ailleurs, Carlow donne son nom à l'entité administrative encore supérieure, le *county*.

Ainsi, tout le territoire s'identifie et se structure par la ville, tandis que la hiérarchie des villes, du point de vue de l'institution, peut être rendue par l'affectation des toponymes aux différents niveaux.

Document II-3. La partition entre urbain et rural dans l'*Electoral Division* de Carlow

Table 6 Population and area of each Province, County, City, urban area, rural area and Electoral Division, 2002 and 2006

District	2002	2006			Change in population 2002-2006		Area* (hectares)
	Persons	Persons	Males	Females	Actual	Percentage	
Leinster	2,105,579	2,295,123	1,141,320	1,153,803	189,544	9.0	1,977,423
Carlow County	46,014	50,349	25,611	24,738	4,335	9.4	89,790
Carlow Town	13,218	13,623	6,773	6,850	405	3.1	662
001 Carlow Urban	4,963	4,605	2,296	2,309	-358	-7.2	156
002 Graigue Urban	1,702	1,524	793	731	-178	-10.5	52
012 Ballinacarrig (part)	–	3	1	2	3	–	1
019 Carlow Rural (part)	6,553	7,491	3,683	3,808	938	14.3	453

Source: Central Statistics Office Ireland, Census 2006. Volume 1. Population classified by area. Table 6. Population and area of each Province, County, City, urban area, rural area and Electoral Division, 2002 and 2006.
URL : http://www.cso.ie/census/default.htm

En Pologne, des unités de peuplement, urbaines (*miejsk*) ou rurales (*wiejsk*), sont à la base de la hiérarchie. Elles forment des unités administratives locales, des communes, les *gminy*, qualifiées en fonction de leur composition en unités de peuplement : des *gminy* rurales, urbaines, urbano-rurales.

Un agencement complexe entre urbain et rural se réalise à tous les niveaux. La forme du découpage démontre, selon deux modalités, la fonction centrale de l'unité urbaine qui sert de pivot pour les unités rurales qui l'entourent.

Carte II-1. L'unité urbaine, pivot du découpage administratif. *Miejsk* de Rypin enclavé dans une *gmina* en Pologne

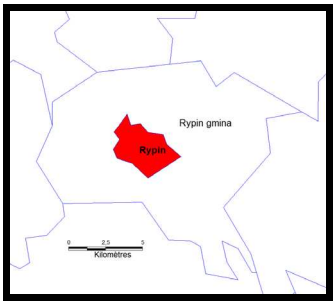

Le territoire urbain est enclavé dans un territoire rural et donne son nom à différentes entités. Le *miejsk* de Rypin forme la *gmina* urbaine de Rypin. Elle est entourée du *wiejsk* de Rypin qui forme aussi une *gmina* séparée et correspond au modèle a1 de séparation (Document II-2). Par ailleurs, Rypin donne son nom et est le centre de l'entité administrative supérieure de la hiérarchie, correspondant au district, le *powiat*.

Source : *e-Geopolis* 2011. Cartographie C. Chatel.

Carte II-2. L'unité urbaine, pivot du découpage administratif. *Miejsk* de Mlawa entouré de *gminy* rurales en Pologne

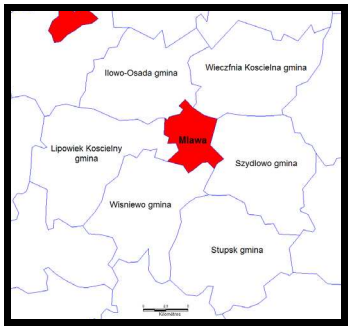

Dans un second cas relatif au modèle a2 (Document II-2), la *gmina* urbaine, Mlawa, structure six *gminy* rurales. Le découpage indique la relation univoque qu'entretient la ville à chaque unité rurale.

Source : *e-Geopolis* 2011. Cartographie C. Chatel.

La séparation entre urbain et rural signe des relations hiérarchiques et de dépendance qui pouvaient être sociales, juridiques, économiques, politiques : ce mode de structuration a simplement perduré.

1.1.3. L'incorporation urbain-rural : le finage

L'incorporation signe la complémentarité entre l'espace urbain et l'espace rural. Le rapport entre les deux entités n'est pas le même que dans le cas de la séparation : la discontinuité du substrat est reconnue mais sans inégalité. Il faut tirer parti des différences.

Dans le finage, l'autarcie économique peut correspondre à l'autonomie politique et juridique. Ville et campagne sont interdépendantes. Un territoire rural est affecté à la ville, dans le type b1, ou à une partie de ville b2 (Document II-2).

Document II-4. Agglomération et espace rural incorporés dans l'unité administrative locale : Foggia

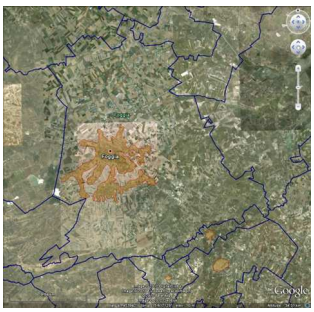

Les communes au sud de l'Italie démontrent cette adaptation de la maille administrative au substrat. À chaque agglomération correspond une unité administrative où l'agglomération se trouve au centre comme à Foggia, dans les Pouilles.

Légende : Agglomérations en orange, contours des *comuni* en bleu.
Sources: *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Document II-5. L'incorporation rural/urbain dans le découpage administratif en Italie méridionale

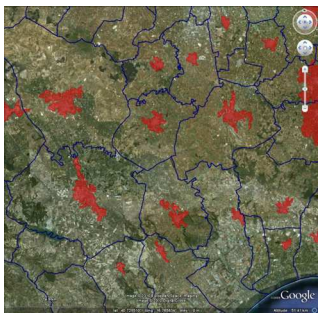

Les contours des unités locales en Basilicate sont pratiquement tous à mi-chemin entre deux agglomérations démontrant cette stricte affectation d'un territoire communal à la mesure de chaque agglomération.

Légende : Agglomérations en rouge, contours des *comuni* en bleu.
Sources: *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

1.1.4. L'indépendance : l'égalité des unités dans le maillage

Le territoire est divisé selon l'idéal de l'institution, sans tenir compte des formes d'occupation du sol : ce type correspond à la structure en maillage. Le découpage ne cherche donc pas à « matérialiser juridiquement le clivage entre des entités territoriales urbaines ou rurales » (MORICONI-ÉBRARD, 1994) comme l'illustre le type c1 du découpage (Document II-2). Par conséquent le découpage devrait peu évoluer : c'est une division abstraite projetée sur le territoire par l'État. Les unités sont égales et indifférenciées il y a conformité entre l'espace abstrait et l'espace projeté : les deux niveaux, l'institution et le territoire, sont privilégiés.

L'idéal est une équité territoriale mais aussi fonctionnelle ou numérique. À chaque critère correspond un gabarit. Il est difficile de satisfaire tous les critères : différentes procédures sont mises en place à cette fin. En réalité, il ne s'agit pas d'un placage pur et simple de l'idéal : l'institution considère le substrat et cherche à le conformer à l'idéal. La superficie des mailles peut varier pour répondre à l'équité fonctionnelle en termes de richesse. Par exemple, en France, les communes des Landes[42] sont très étendues car peu denses et dépourvues de ressources. Au contraire, Paris demeure enserrée dans des limites restreintes définies en 1860. En Italie, Rome, lors de l'unification a été confortée par une superficie communale bien plus vaste que celle de Milan, notamment afin de l'asseoir en tant que capitale[43]. La règle de l'équité est alors d'affaiblir les plus forts et conforter les plus faibles.

La ville n'est pas identifiée administrativement, elle ne peut donc l'être que statistiquement. Le modèle c2 de semi-indépendance indique en revanche un parcellaire laniéré qui s'adapte en partie au substrat en prenant la forme d'un finage.

Dans les trois cas proposés, l'ensemble du territoire est maillé mais, la confrontation entre les formes du peuplement et les contours des unités locales administratives illustrent les trois structures. La typologie produite par F. Moriconi-Ébrard il y a 20 ans, issue d'une expérience internationale des unités locales présentées dans les recensements de population, est donc éclairée par notre modèle.

La description de l'agencement entre urbain et rural au sein du territoire des unités locales démontre le rôle structurant des unités de peuplement dans les modalités de découpage

[42] L'exemple des Landes est tiré du Chapitre III. La diversité des découpages indique l'hétérogénéité des mailles qui pose des problèmes de comparabilité et d'harmonisation des statistiques dans la base *e-Geopolis*.
[43] Les exemples de Rome et de Paris sont extraits du Chapitre III pour démontrer les biais que peuvent représenter l'agrégation des statistiques sur des entités administratives lorsqu'on cherche à rendre compte du peuplement.

du territoire administratif. L'agglomération est un critère privilégié dans l'acte de découper le territoire. En effet, l'administration et le pouvoir sont distribués en différents points de l'espace et la ville est le siège de l'administration afin de réaliser sa mission de contrôle du territoire.

Or, le contrôle du territoire et l'objectif d'un fonctionnement optimisé des espaces n'est pas la seule mission de l'administration.

1.2. Les critères de découpage du territoire : les applications du principe d'égalité

Les institutions développent différents types de contrôle, relatifs aux objets de ce contrôle : les critères de découpage varient. L'objectif répond toujours à des problèmes de répartition, de représentation, de contrôle. Prévalent ainsi les critères de la quantité de population, de superficie, de richesses, la qualification de peuples. Ils sont considérés ensemble, l'un d'entre eux ou plusieurs sont privilégiés.

1.2.1. Le critère de la population contre le critère du territoire

Deux principes majeurs guident la caractérisation de l'institution : le souci d'équité et le rapport de l'institution au substrat. Ces deux principes fondent trois attitudes de l'institution dans la fonction de redistribution des ressources qui correspondent à nos trois modèles (Encadré II-3).

Encadré II-3. Trois conceptions de l'égalité dans la fonction de redistribution de l'institution : considérer ou non les qualités des individus

On suppose l'institution dans sa mission de redistribution pour un certain nombre d'unités ou d'individus distincts, inégaux par leur qualité. Trois modalités se distinguent et l'approche de l'égalité fait écho au rapport entre institution et substrat.

(1) Soit l'institution distribue à tous la même quantité, la même chose. Le substrat est ignoré.

(2) Soit l'institution distribue pour rétablir un équilibre en fonction des possibilités de chacun : on aide davantage les plus faibles, et moins les plus pourvus. C'est le principe de Platon (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 24). Les différences reconnues au niveau du substrat sont prises en compte.

(3) Soit les différences reconnues au niveau du substrat sont assumées et confortées : on distribue de manière inégalitaire en faveur des mieux pourvus, ils fournissent le plus de richesses et en sont récompensés.

On estime que ces trois manières de rétablir l'équilibre correspondent respectivement au (1) maillage, au (2) finage et enfin au (3) treillage.

On suppose donc une institution qui fait fi des différences du substrat, une autre qui comprend les inégalités mais les assume de deux manières, en les compensant, en les renforçant. Dès lors, deux attitudes s'opposent : soit l'institution impose l'unité et l'égalité, soit elle institutionnalise les différences.

On considère que, lorsque le critère du territoire prévaut dans le découpage, l'institution a une approche autoritaire qui répond à un idéal : l'égalisation ou l'inégalité entre les territoires se conforment à cet idéal (Tableau II-2). Lorsque le critère de la population prévaut, l'institution tient compte de l'inégalité du peuplement. Dans une démarche unitaire, les différences de population vont être compensées par l'affectation d'un territoire plus ou moins privilégié. Dans une démarche différenciante, l'inégalité démographique est assumée et se reflète même dans d'autres domaines : fonctionnels, administratifs…

Tableau II-2. Le principe d'équité selon les deux modèles d'institutions

<table>
<tr><td colspan="3" rowspan="2">Principe d'équité appliqué :</td><td colspan="4">Modèle institutionnel</td></tr>
<tr><td>Unitaire</td><td>Méthode</td><td>Différenciant</td><td>Méthode</td></tr>
<tr><td rowspan="2">par le bas</td><td rowspan="2">Substrat privilégié</td><td rowspan="2">Egalité des ressources (nb d'habitants)</td><td rowspan="2">Variation de la taille des mailles</td><td>on morcelle le substrat lorsqu'il y a de fortes densités : maillage fin</td><td rowspan="2">Différenciation des zones très denses</td><td rowspan="2">Individualisation des villes par exclusion de la maille commune : création de territoire institutionnel pour la ville et/ou promotion du territoire de la ville dans la hiérarchie administrative</td></tr>
<tr><td>on pourvoit de grandes mailles dans les zones de faible densité</td></tr>
<tr><td rowspan="2">par le haut</td><td rowspan="2">Territoire (produit) privilégié</td><td rowspan="2">Egalité des territoires</td><td rowspan="2">Variation du nombre d'habitants de chaque maille</td><td rowspan="2">On divise le territoire sans tenir compte des choses, des discontinuités.</td><td rowspan="2">Différenciation de territoires institutionnels</td><td>Individualisation des territoires auxquels l'institution dédie une vocation particulière et fonde la différence à partir de faits divers (nation, vocation économique, milieu naturel).</td></tr>
<tr><td>Aide financière ou autre proposée par l'institution</td></tr>
</table>

Comment ces deux critères se combinent-ils dans les découpages ? Démontrent-ils la combinaison des trois structures proposées ?

F. Moriconi-Ébrard relève dans le monde cinq types de mailles, subdivisées en quelques variantes. Les critères sont : l'encadrement et la gestion du territoire, la quantité de population, la superficie, la forme des mailles, la répartition urbain/rural, le statut juridique (MORICONI-ÉBRARD, 2003, pp. 79-86). Il distingue les types : paroissial, municipal, communal, le maillage non exhaustif, et les unités statistiques. Les trois premiers se distinguent selon que la maille présente ou non une institutionnalisation de la différence et, que cette différenciation se traduit, ou non, par une hiérarchisation notamment entre l'urbain et le rural. Nous avons interprété ces trois types selon nos trois structures et le critère prévalant dans le découpage. Les deux derniers types sont des indices que nous utilisons ici et que nous interprétons à partir de nos modèles.

1.2.2. Le critère de la population : optimiser le contrôle social. La paroisse

La paroisse est une unité sociale : elle est le produit d'une institution qui encadre les âmes, l'Église. Comme on l'a dit, l'Église fait référence en Europe, mais le modèle s'applique à toute institution fondée sur la communauté. Dans le cas de l'Église romaine, à proprement parler, les individus hors de la communauté ne sont pas considérés : les juifs, les musulmans.

Le découpage est de fait exhaustif et les mailles répondent à une égalité numérique. Le représentant de l'Église est chargé de tenir un certain nombre d'individus, tandis que l'édifice est construit là aussi pour une certaine quantité de population. La communauté est à la base du découpage. Le maillage paroissial tient compte de la distribution de la population dans l'espace : les campagnes sont divisées en de grandes paroisses, les villes subdivisées. Les superficies sont très variables.

Ce découpage religieux a pu devenir un découpage civil dans l'objectif de desservir la population pour un service, un équipement… On peut par conséquent déduire de ce type de découpage la répartition de la population.

Le *county* de Dublin en Irlande (Carte II-3) témoigne d'un découpage issu d'une compréhension des formes du peuplement. L'agglomération de Dublin est divisée en de nombreuses paroisses. Au contraire, l'espace environnant se caractérise par des paroisses très étendues qui dénotent de faibles densités, à l'exception des côtes, pourvues d'agglomérations importantes auxquelles correspondent des paroisses moins étendues.

Carte II-3. Le découpage de type paroissial en accord avec la répartition de la population : le *county* de Dublin

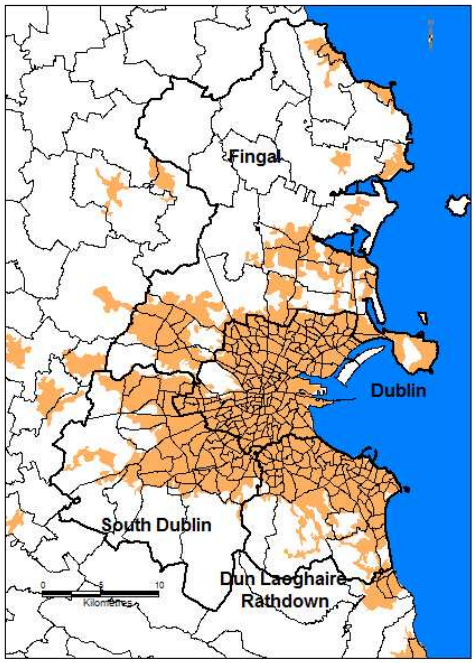

Le découpage administratif s'appuie sur celui des paroisses pour institutionnaliser la différenciation des territoires. Dublin est distinguée par un statut particulier dans la hiérarchie administrative : la capitale d'État est une *city*. Dublin a aussi le statut de *county*, territoire du niveau le plus haut dans la hiérarchie. Le *county* est entouré de trois autres (Dublin-Sud, Fingal et Dun Laoghaire-Rathdown) ; l'ensemble formait le *county* de Dublin avant 1994. L'État a donc renforcé l'inégalité administrative et Dublin s'individualise toujours plus. Les espaces agglomérés à Dublin les plus éloignés sont affectés aux deux *counties* contigus pour à la fois répartir les richesses, la population, les difficultés : la logique de paroisse privilégiant l'égalité numérique se réalise à ce niveau. Le découpage à tous les niveaux évolue avec la densité de population dont rend compte l'emprise de l'agglomération. Le modèle du finage s'adapte bien à celui du treillage : les villes, différenciées, sont hiérarchisées, et représentent les pivots de la structure territoriale en treillage.

Légende : Agglomérations en orange. Contours noirs des paroisses (trait simple) et des *counties* (trait gras). / Source : *e-Geopolis* 2011. Cartographie C. Chatel.

Les *freguesias* au Portugal*, les parishes* en Irlande et les *forsämlingar* en Suède entrent dans l'organisation administrative du territoire. Au Portugal les paroisses fondent les *municipios* et les *distritos*.

Par ailleurs, ce critère a un usage fonctionnel : il entre dans les découpages postaux, censitaires et électoraux. En matière électorale, l'équité numérique assure une égale représentation des citoyens. Par conséquent, les *wards*, la division électorale, au Royaume Uni et en Irlande, sont associés à la paroisse du point de vue du mode de découpage.

1.2.3. Égalité de population et égalité du territoire. La commune

Le mot commune, en tant que substantif ou adjectif signifie « relatif à tous ou au plus grand nombre, général ». La commune renvoie à un découpage qui ne prévoit pas l'exception, la différence. Elle répond à l'idéologie de la Révolution française et a pour vocation « d'araser les privilèges de statuts qui existaient sous l'Ancien Régime, au profit d'une maille implacable et égalitaire à l'échelle nationale » (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 81). Le territoire est a priori indifférencié, les mailles mêlent des zones denses et d'autres qui le sont moins. L'objectif d'égalité vaut dans tous les domaines et en tout point de l'espace.

Néanmoins, certaines aspérités contrarient cet idéal. Le découpage considère notamment deux paramètres : le nombre d'habitants et la superficie (*id.*, p. 82). L'égalité passe par la compensation par l'une des deux « ressources » du territoire par l'autre. « L'égalitarisme conçoit qu'il puisse exister des communes possédant un très petit effectif de

population lorsque son territoire est étendu, la faiblesse de l'un étant compensée par l'autre ». Ainsi, la superficie de la commune de Paris est très restreinte, les arrondissements de la ville sont les véritables communes depuis 1982 : l'agglomération est morcelée tandis que les communes vides de peuplement sont vastes. Dans ce cas, on fait du maillage un outil d'égalisation des richesses, au détriment de l'égalité des surfaces.

En revanche, si la capitale n'a pas un statut particulier, Paris forme un département et est rehaussée dans la hiérarchie administrative. Le rôle de la ville n'est pas différencié mais son rayonnement et les fonctions de contrôle et de redistribution sont exprimés.

La commune est la maille par excellence de l'État moderne. Les pays contigus à la France, soumis à Napoléon pendant son règne, l'ont conservé. La maille est plutôt serrée, pour optimiser le contrôle et la desserte du territoire, stable dans le temps, tant que l'idéologie ne change pas. Dans plusieurs pays, le découpage local peut revêtir les formes du maillage mais en réalité être biaisé et relever d'une autre structure. On distingue en Europe : la commune en Suisse et en Belgique, *comune* en Italie, *gemeente* aux Pays-Bas, *kommune* au Danemark, en Norvège, en Suède, *kunta* en Finlande. Le *municipio* en Espagne et l'*opshtina* en Serbie et dans d'autres pays de l'Est s'en rapprochent mais relèvent aussi du troisième type municipal. De même, l'agrandissement de la superficie des communes depuis la Belgique et les Pays-Bas, à la Scandinavie montrent un glissement vers le type municipal. Ainsi, dans les pays scandinaves, ces maillages ont été redéfinis récemment et, comme en Espagne et en Serbie, les communes sont grandes. Elles s'appuient sur des unités de peuplement et ont une fonction de gestion locale dans le sens de collectivité territoriale, relative à la municipalité. La fonction politique et économique dépasse alors la fonction administrative propre à la commune. La structure importée de France et plaquée révèle un ancrage moins puissant que dans son pays d'origine, elle devient malléable et indique les changements de l'institution confrontée à ceux du substrat. L'idéal de différenciation réémerge à partir d'une structure préexistante, bien prégnante.

1.2.4. L'inégalité institutionnalisée pour optimiser la gestion du territoire. La municipalité

La municipalité renvoie davantage à une gestion politique et territoriale adaptée, elle prend le pas aujourd'hui sur la commune, portée par l'idéal de gouvernance, et l'immixtion plus forte des collectivités territoriales entre les rouages de l'administration moderne.

La municipalité fait écho au municipe romain où la différence de statuts des entités territoriales et sociales renvoie à l'inégalité. Le découpage se réalise à partir de l'exception. Les mailles ont des statuts et des compétences variées. L'exception se définit à partir de critères économiques, politiques, juridiques ou sociaux. Un empire accepte les différences, communautaires, ethniques, sociales… pour que son pouvoir soit accepté et pour s'agrandir et soumettre davantage. L'unité systématique comme dans un État moderne n'est guère possible dans un empire du fait de sa taille. Par conséquent, le maillage est non exhaustif, des enclaves s'y insèrent, ou le maillage se dédouble, il est fondé sur deux types de territoires.

Le découpage local ne distingue pas l'urbain du rural, mais la ville du reste du territoire, découpé en unités locales communes. Par exemple, en Allemagne on distingue *Stadt* et *gemeinde*, en Hongrie *telepules* et *varos*. Cette conception du territoire et du pouvoir est ancienne : elle se met en place à l'Antiquité et au Moyen Âge et considère la ville comme le pivot, la place forte, le lieu du pouvoir, un haut lieu. La définition des statuts est stable et se

conçoit à partir de critères divers anachroniques. Ils sont conservés car portent une forte charge identitaire.

Les collectivités territoriales locales se développent et renvoient aussi à la municipalité. C'est ainsi qu'elles peuvent couvrir exhaustivement le territoire, à la manière des communes, mais aussi être qualifiées et leurs compétences varient.

1.2.5. La définition de la ville dans les trois découpages

Selon l'idéologie et les outils de la découpe, la définition de la ville change. La ville est alors comprise dans un découpage non exhaustif.

Au travers d'un découpage fondé sur la communauté et la distribution de la population comme la paroisse, la définition de la ville peut s'y superposer et désigne donc une agglomération de population.

Un découpage communal fonde aussi la définition de la ville, mais celle-ci se fait en dehors de la sphère administrative où le non exhaustif correspondant à l'inégalité n'est pas reconnu. La définition est statistique. Les critères de définition sont matériels et relèvent de la connaissance de l'État de son territoire.

Dans le découpage municipal, la ville est un élément du pavage, définie administrativement mais peut se fonder sur une définition des unités de peuplement qui suppose aussi cette vision discontinue du territoire. Les pays de l'Est présentent souvent une définition des lieux de peuplement, les *naselje*, comme le Portugal distingue le *lugar*, le lieu, et l'Espagne, les *unidades poblacionales*. Les Pays-Bas et le Royaume Uni ont développé des définitions très complètes mais variables de l'unité peuplée. Enfin, la définition de l'aire métropolitaine fondée sur des critères sociaux et économiques rend compte aussi de cette approche pragmatique du territoire.

On retrouve, associés au principe d'égalité, trois types de découpage local répondant aux trois structures proposées. Des combinaisons prouvent une certaine malléabilité et porosité des structures plus ou moins ancrées. Le modèle territorial de l'État, appliqué dans le monde entier, prend différentes formes et a pu être biaisé par des éléments de structuration tout à fait contraire à ses principes fondamentaux : des structures profondes, plus anciennes, s'y sont immiscées.

1.3. Le rapport de l'institution au substrat : trois types de découpages

Les trois logiques de découpage illustrent l'objet et les critères à partir desquels le territoire est encadré par l'institution (Figure II-4). Le maillage signe la division et l'indifférenciation, le finage la division à partir des choses du substrat, le treillage produit un pavage dont les contours se déduisent des centres structurants, des nœuds routiers.

Figure II-4. Les trois logiques de découpages et l'encadrement du territoire

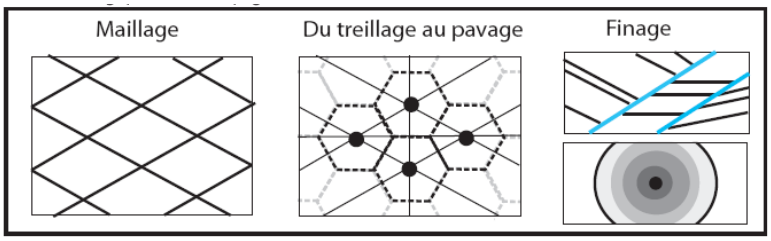

1.3.1. Un découpage fonctionnel (Treillage)

Le découpage est défini selon les fonctions imparties aux territoires. On ne différencie pas pour séparer, selon des catégories préétablies et immanentes, mais dans un but pragmatique : il s'agit d'adapter les formes institutionnelles aux formes territoriales à la réalité du territoire.

Le Royaume-Uni est idéal. Plusieurs découpages coexistent sans nécessairement s'emboîter. Ils correspondent non à un idéal mais à l'objet du découpage et à la variable utilisée lors de la découpe.

L'institut statistique commun aux quatre nations du pays, l'ONS (*Office for National Statistics*), présente ces différentes *geographies. Les géographies* sont le terme officiel employé par l'ONS pour désigner les différents découpages établis. À chaque *geography*, une manière de découper, des enveloppes spatiales appropriées à l'objet, le souci de l'agrégation des données statistiques. Si par exemple une *geography* se fonde sur la population, le mode d'agrégation des individus ne doit pas biaiser l'objectif de représentation de ceux-ci.

Il coexiste alors une géographie administrative, électorale, une géographie statistique, une géographie de la santé…, auxquelles correspondent des unités territoriales administratives, électorales, statistiques, ou dédiées à l'appréhension des conditions sanitaires. La délimitation de ces unités doivent être optimales pour répondre à l'objectif souhaité : observer ou traiter au mieux l'encadrement administratif des territoires, les élections, la mesure statistique, distribuer les services de santé. En effet, dans la géographie électorale, il est nécessaire d'égaliser le nombre d'individus dans chaque maille pour ne pas biaiser les résultats électoraux. Le critère de la population est majeur lorsqu'une *geography* rend compte d'un fait humain, qu'elle considère l'individu comme un administré, un électeur... La répartition de la population est donc considérée en amont du découpage.

Par conséquent, les contours des unités spatiales des différentes *geographies* changent. Une telle approche « géographique » souffre de la comparabilité des données dans le temps. Toutefois la démultiplication des découpages par domaine est un fait récent qui n'a cessé de s'accentuer.

Ainsi, l'ONS distingue au moins six *geographies*[44] : postale, administrative, électorale, sanitaire, censitaire, européenne. Parfois un découpage sert à en produire un autre. Par exemple, la géographie postale suppose des informations au niveau de l'adresse de l'individu, du ménage, du nombre d'habitants par adresse ou par bâtiment. Ces sources servent à définir les unités de recensement, les EDs, *enumeration districts*, qui comportent en moyenne environ 200 ménages, soit 450 habitants. On distingue même les unités selon les étapes de construction des données : les unités de recensement au moment de la collecte, les EDs, se différencient de celles dédiées à la publication des données, les OAs, *Output Areas*. Les OAs présentent, elles, des données au niveau des codes postaux, toujours en lien avec la géographie postale mais à un niveau plus agrégé. À partir de ces codes postaux, il est possible de présenter les données pour tous les types de découpages par l'agrégation successive des données.

Au Portugal une méthodologie semblable paraît toutefois moins développée : l'INE[45], l'*Istituto nacional de Estatistica*, propose deux types de divisions territoriales relatives à deux objectifs, les divisions administratives et les divisions statistiques où l'on retrouve les NUTS, les divisions censitaires, et une typologie d'aires urbaines.

[44] Office for National Statistics, *À Beginner's Guide to UK Geography.*
URL: http://www.statistics.gov.uk/geography/beginners_guide.asp Consulté le 19 septembre 2009.
[45] Instituto Nacional de Estatìtica, *Divisões territoriais*. URL : http://sig.ine.pt/

Ces systèmes de découpages fonctionnels mettent en évidence les rouages de la statistique, tandis que dans des pays où d'autres traditions dominent, le manque de visibilité trahit un État tout puissant.

Autre paramètre signifiant, la définition des villes. Le plus souvent, les pays qui prêtent une attention toute particulière à la définition des territoires et à leur découpage, délimitent la ville en s'appuyant sur le peuplement.

Le Royaume-Uni se distingue à nouveau : pour différentes *geographies* il existe une définition spécifique de la ville lorsqu'elle a lieu d'être. On a vu que la géographie administrative de l'Angleterre prévoyait des entités territoriales spécifiquement urbaines, le *Greater London*, les *metropolitan districts* et les *unitary authorities*. Mais la classification urbain-rural constitue aussi une géographie distincte et se fonde sur des données au niveau d'entités territoriales spécifiques, les unités censitaires qui sont de plusieurs types. Ces unités censitaires sont plus ou moins petites et les paramètres du classement urbain/rural varient selon les unités comprises : pour les plus petites, c'est la forme du peuplement qui importe, de l'aggloméré au dispersé, pour les unités plus grandes, s'ajoutent des paramètres concernant le nombre d'habitants, les activités. Ainsi, à chaque niveau territorial correspondent des sources et une mise en forme des données bien spécifiques. Le risque de ce pragmatisme extrême est la complexification des définitions, soulignée dans le chapitre précédent.

L'originalité du comportement de l'institution est que les territoires sont spécifiquement produits pour considérer les citoyens et aménager l'espace en fonction d'eux. En identifiant dans l'architecture des territoires institutionnels les villes, tels des piliers, le reste de l'édifice est ensuite construit. Le modèle rappelle les lieux centraux de Christaller fondé sur l'accessibilité des lieux (Figure II-4).

1.3.2. Un découpage autoritaire : conformer le substrat à l'idéal de l'institution (Maillage)

Le maillage suppose l'exhaustivité. L'ensemble des territoires doit pouvoir être défini en fonction de l'institution sans exception : tout doit être compris. Le maillage semble être le découpage le plus équitable. En réalité il n'en est rien puisque le substrat est par définition très inégal. Ainsi, si dans le modèle précédent, on va tenter d'exclure de la maille générale les points qui constituent les véritables exceptions du substrat, les aspérités, le maillage va tenter de nuancer ou d'effacer ces aspérités et les conformer à un certain gabarit et de prévenir les tendances au finage et au treillage.

Dans le cadre de la fonction de redistribution des richesses, il faut d'un coté, contraindre les espaces privilégiés, c'est-à-dire encadrer les agglomérations importantes, et d'un autre, stimuler les espaces en déprise ou en situation défavorable. Puisque le maillage ne définit que des territoires communs, c'est la superficie de la maille qui varie, ou les fonctions de chef-lieu. Par exemple, Privas est chef-lieu du département de l'Ardèche avec quelque 8000 habitants, tandis qu'Annonay, commune la plus peuplée de ce département, avec ses 17 000 habitants, n'a aucune fonction administrative[46]. F. Moriconi-Ébrard illustre ce phénomène dans ce qu'il appelle l' « effet chef-lieu ». La promotion administrative sert l'égalisation en contrecarrant la richesse réelle, productive d'un territoire : une promotion

[46] Voir à ce propos le problème du choix du chef-lieu pour la région Centre, entre Orléans et Tours, dans le Chapitre V.

autre que celle définie par en haut, par l'État, mais définie par les réseaux propres à la ville (treillage), est niée. Les villes en déprise qui ont la fonction de chefs-lieux parviennent à se maintenir grâce à cette perfusion administrative.

Par ailleurs, les découpages servent à casser les territoires dont l'unité est fondée sur l'histoire, l'ethnie, la nation, la langue… bref sur la communauté et relative au finage. En Turquie par exemple, le découpage montre l'attention portée à l'unité kurde et impose des coupures utiles à la désolidarisation de la communauté.

La manière dont se met en scène l'institut statistique est significatif de cette volonté de masquer certaines réalités. L'INSEE par exemple ne décrit que les sources et les méthodes de production de l'information chiffrée sans expliquer clairement que celle-ci prend forme dans une enveloppe territoriale. On se contente donc de décrire le fond sans la forme. De même, aucune autre institution que l'INSEE n'est référencée clairement comme source pour produire les statistiques. L'institut semble conserver la maîtrise de toute la chaîne de production de l'information.

Enfin la définition des villes, discontinuités de l'espace, ne s'inscrit pas dans le cadre administratif mais seulement statistique.

1.3.3. Un découpage identitaire : modeler le substrat (Finage)

Dans la logique du finage, le territoire est défini à partir de catégories prévues par l'institution est fondée au nom d'une réalité manifeste, perçue : les critères sont aussi arbitraires que dans le découpage autoritaire. Le découpage tend à conforter les aspérités du substrat sur lesquelles il s'appuie, mais en fait, bien souvent, ce substrat est aussi modelé. Les formes du substrat ont été déplacées dans un autre registre, celui de l'institution, et elles ont pris un autre sens.

La communauté est structurée et renforcée grâce à la séparation. Les distinctions doivent apparaître « naturelles », immanentes aux choses et aux personnes. On crée de l'identité, de la différence pour fonder l'unité de la communauté ou du territoire. L'identité de la religion, de la langue, de la classe, de la caste, est légitimée par la nature. La nature a un rôle particulier puisqu'elle est le produit de Dieu, qui se manifeste par elle aux hommes[47]. On choisit ainsi souvent des éléments naturels afin de soutenir la séparation. Le fait humain, politique ou institutionnel acquiert plus de force, se justifie et sera moins mis en cause.

Les éléments du paysage deviennent ainsi un mode d'expression de l'institution. Même, des créations tout à fait humaines, construites, apparaissent si communes et familières qu'elles sont perçues comme des éléments naturels et c'est bien là l'objectif souhaité. On peut parler de « *natura naturans* » : une nature en train de se faire, qui trouve en elle-même les conditions de son devenir, c'est-à-dire, une nature qui a du sens pour une société donnée et dont celle-ci se sert pour exprimer une idéologie. En réalité, la construction de la nature répond à des nécessités économiques, à l'organisation de la production… La définition agraire du finage citée suppose la diversification des productions. Par exemple, le paysage toscan, avec son ensemble de bâtiments dominant une colline, ses rangées de cyprès et le terroir exploité autour, semble un paysage naturel, alors qu'il n'y a pas de paysage rural plus travaillé esthétiquement. Les éléments construits sont en conformité avec la topographie et la valorisent. De même, la ville perchée ne répond à la fonction défensive qu'à un moment donné de l'histoire de l'établissement : en période de crise, de guerre, d'épidémie, d'invasion. Elle perdure malgré l'anachronisme de cette fonction car la ville s'accorde avec son

[47] De nature théologique, ce dogme envahit progressivement le droit administratif à partir du 12e siècle en Occident, puis la formule « *Natura, id est Deus* » devient indiscutable à partir du 16e siècle (BERMAN, 2002).

environnement selon l'idéal souhaité. L'établissement perché émerge des crêtes. Le plan de Sienne par exemple, en fer à cheval, épouse la topographie : les rues, la *piazza del Campo* s'appuient sur le tracé des crêtes. L'écriture du monde par les hommes, est en communion avec l'écriture des choses de la nature. Une géographie dialogue avec une autre.

Une société toute particulière se développe là et se reflète dans une nature sculpturale. Au final, le modelage du substrat y apparaît bien plus abouti que dans le cas d'une institution autoritaire puisque le langage des hommes est transféré dans le langage de la nature.

Les éléments naturels définissent les territoires institutionnels mais ceux-ci se plaisent aussi à rappeler les formes de la nature. Celles-ci sont néanmoins idéalisées, transcendées par la géométrie institutionnelle.

Carte II-4. Le découpage communal appuyé sur le relief de l'Etna

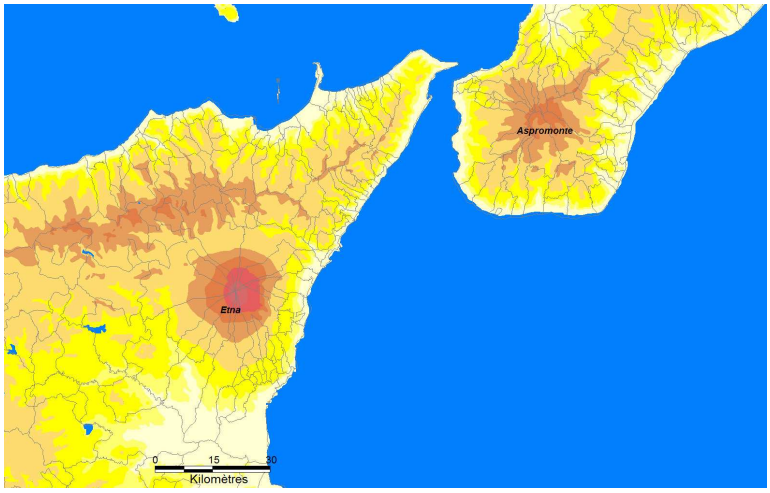

L'Etna se subdivise en étoile, du sommet du volcan à sa base, de même que l'Aspromonte. Le territoire communal offre un finage ouvrant sur la complémentarité des terroirs suivant l'altitude.
De même, le littoral, le fond des vallées et la ligne de crête, soutiennent les limites communales en Sicile comme en Calabre : la forme des communes est allongée afin que le territoire communal dispose de milieux différents.

Source : *e-Geopolis* 2011. Cartographie C. Chatel.

Carte II-5. Le découpage communal appuyé sur la ligne de crête, les vallées et le littoral en Calabre

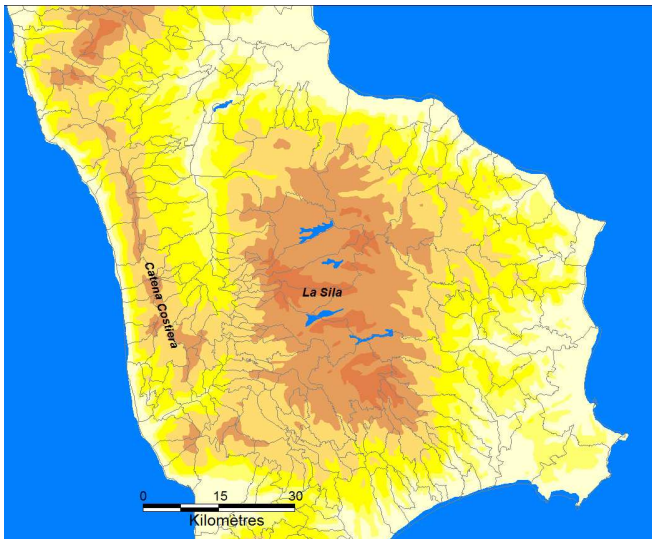

L'ensemble montagneux de La Sila, dont la forme n'est pas géométrique, ni circulaire, ni linéaire, est subdivisé en de grandes communes en son centre, et le découpage favorise à nouveau la diversité des milieux par des communes allongées des contreforts du massif au piémont. La forme naturelle géométrisée est donc privilégiée : ce qui montre l'objectif de coller à l'idéal institutionnel, à une forme produite, humaine.

Source : *e-Geopolis* 2011. Cartographie C. Chatel.

En revanche, les formes émergentes du substrat peuvent être reprises pour servir une forme autoritaire. Par exemple en Russie, des statuts d'autonomie sont admis dans la hiérarchie administrative a priori pour satisfaire les populations nationales et ethniques.

Toutes les nationalités sont reconnues en vertu de l'égalité des peuples de Russie et de leur droit de représentation depuis 1917. Or, d'une part, les territoires impartis n'ont guère de sens : souvent, la part de ces minorités est largement dépassée par le nombre de russes. D'autre part, la création de ces régions ne répond pas à la volonté de mettre en forme le substrat, une communauté, mais répond aux objectifs plus matériels et aux stratégies de l'institution. Ainsi, le statut administratif du Birobidjan est unique : c'est un oblast autonome dédié aux juifs. Or, le Birobidjan est une région à l'extrémité orientale de la Russie, contiguë à la Chine et les juifs n'y étaient et n'y sont toujours pas majoritaires. En revanche, la communauté ne peut critiquer les gouvernants qui ont effectivement attribué un territoire tandis que cette procédure permet de peupler le territoire et notamment les marches. Sous couvert d'une structure apparentée au respect des communautés, cet exemple démontre la combinaison fine avec des préoccupations autoritaires et fonctionnelles, plus proches de celles d'un empire.

Qu'elle produise un découpage fonctionnel, autoritaire ou identitaire, dans tous les cas, l'institution tient toujours compte du substrat pour produire ses propres territoires et affiner ses objectifs : seule change sa manière de le percevoir et de le transformer.

Ces quelques exemples illustrent une piste : le changement de tendance dans l'organisation du territoire et le passage d'une structure à une autre. Au cours de la description de nos trois structures à travers des découpages institutionnels, on remarque :

- la combinaison de ces structures et des logiques, comme en Irlande entre les mailles paroissiale et administrative ;
- les biais : certaines formes paraissent correspondre à une structure, mais il peut s'agir d'une apparence, comme on l'a vu pour la Russie et le Birobidjan, où la structure apparente de finage répond en fait à une logique de treillage ;
- un changement de tendance : si une structure prévaut, les modalités de sa réalisation démontrent qu'une autre refait surface. Ainsi, les communes néerlandaises, belges ou scandinaves se rapportent davantage à la municipalité.

Un écart se creuse donc entre forme et structure. Il devient difficile de distinguer les transformations de la structure à partir de formes institutionnelles pour un moment donné, dans une approche statique. Pourtant nous proposons une typologie par État en délinéant la tendance de chacun et le poids des trois structures dans les formes actuelles des territoires institutionnels. Les étapes de la combinaison ne peuvent en revanche être décrites.

2. La hiérarchie administrative

La hiérarchie des territoires administratifs comprend un ensemble d'indices pour évaluer les différences reconnues entre les États d'Europe et qui se rapportent aux trois structures. L'État centralisé moderne français constitue le modèle, à partir duquel sont mesurés les écarts. Les indices caractérisant le modèle centralisé et unitaire servent à énoncer des indicateurs (Tableau II-3) pour identifier les formes institutionnelles selon les trois structures proposées et pour proposer une typologie des États européens.

2.1. Le modèle de l'État centralisé pour évaluer l'organisation hiérarchique des territoires administratifs

Le modèle de référence : l'État moderne centralisé

L'État moderne centralisé sert de référence car il a été imposé partout dans le monde : le recouvrant exhaustivement d'un maillage étatique, tel que ses rouages le prévoient. Aucune terre ou presque ne demeure inappropriée, aucun interstice n'est libre de tout pouvoir. Ce système est entériné en 1945 par l'ONU qui déclare, par suite de la Seconde Guerre mondiale, les frontières des États sacrées et indivisibles[48].

Ce modèle centralisé se rapporte dans sa forme la plus épurée à la structure que nous désignons par le maillage (Encadré II-4).

Encadré II-4. La structure des territoires administratifs dans l'État moderne

La structure territoriale de l'État moderne se caractérise par 1) le découpage, 2) la hiérarchie des territoires et 3) les chefs-lieux.

1) Tout le territoire est divisé selon un maillage au niveau local d'abord. Le pouvoir doit être manifeste partout : il est déconcentré dans des chefs-lieux. Ceux-ci administrent à partir d'un point un territoire imparti. Afin d'optimiser cette administration, tous les lieux doivent être desservis également par ce chef-lieu.

2) Le maillage est reproduit à différents niveaux d'agrégation, hiérarchisés et superposés, à partir du niveau du maillage local. Les divisions de niveaux supérieurs se rapportent aussi à un chef-lieu.

3) Le nombre de niveaux varie mais le niveau le plus haut se rapporte au territoire national dont le chef-lieu est unique : la capitale. Celle-ci est au centre et manifeste ainsi sa fonction de redistribution et de desserte à l'échelle nationale. Dans l'idéal il y a un rapport proportionnel entre la taille du chef-lieu, le territoire imparti et les fonctions de desserte.

Le modèle d'État s'illustre, suivant les pays, par différentes formes qui s'identifient dans les variations des indices suivants : le découpage, le nombre de niveaux, la situation et la taille des chefs-lieux, le nombre de mailles et leur superficie, l'emboîtement et l'exhaustivité des découpages, le statut des unités territoriales. Les variations et les écarts par rapport à ce que nous considérons comme notre modèle de référence ont du sens et sont à la base des trois structures proposées.

Plusieurs indices traduisent en outre le langage de l'État moderne et ont été en grande partie décrits dans le Chapitre I. Ils vont aussi servir de référence afin de souligner ceux qui vont permettre de caractériser les différents États européens par leurs formes institutionnelles (Encadré II-5).

[48] Les représentants de 50 pays ont énoncé la Charte des Nations-Unies à San Francisco en 1945 : elle est signée le 26 juin 1945. Dans le Chapitre I de la Charte, les articles 1 et 2 affirment le principe de l'égalité souveraine des pays membres et l'intégrité territoriale des États. URL : http://www.un.org/fr/documents/charter/

Encadré II-5. Les indices généraux de l'État moderne

Six indices relevés illustrent la manière dont l'État moderne centralisé et unitaire qui fait modèle, s'approprie et contrôle son territoire.

1) Les ressources

L'État moderne se réfère à la rationalité, donc à la science. Connaître le territoire et ses ressources est nécessaire pour en user au mieux et maintenir l'unité et le pouvoir. L'État procède à des enregistrements exhaustifs et systématiques des ressources quelles qu'elles soient : la statistique est un instrument de l'État.

Ce bilan régulier et complet a plusieurs objectifs :

- l'État prélève un impôt. Celui-ci prouve le contrat entre les individus et l'État. L'État garantit la défense et la redistribution pour les plus faibles. Connaître les richesses et les biens de chacun est aussi nécessaire pour prélever l'impôt.
- l'État a besoin de ressources pour assurer sa défense et son intégrité face aux États voisins. Il s'agit de savoir à tout moment quels moyens peuvent être mobilisés. L'État est dans un état de guerre latent.
- l'État a pour fonction de redistribuer les richesses au sein du territoire afin d'égaliser les conditions et de l'unifier. Si cette fonction n'est pas respectée, l'autorité de l'État peut être mise en cause.

2) Nation

L'État moderne a inventé un lien particulier entre l'institution et la population : l'État coïncide avec la nation. Le sol confère donc une identité, la nationalité . C'est la matrice.

Il y a donc un rapport particulier entre Père et Mère, entre institution et substrat. Un écart entre les deux termes signe une faille de l'État.

3) Unité et division

L'unité est première et doit s'appliquer dans tous les domaines. Toute redistribution est par conséquent division à partir d'un tout. Chaque division est dépendante des autres et du tout. Ainsi, l'État centralisé n'admet pas la différence.

4) La référence à la nature

L'État moderne manifeste à tous l'unité réalisée. Dans ses rouages administratifs, aucune autre unité ou entité, fondée sur la géographie, l'ethnie, la langue… ne doit émerger.

Par conséquent, les divisions de l'État ne doivent en aucun cas correspondre à des entités et des pouvoirs qui lui préexistent, ni dans ses contours, ni dans sa toponymie. En particulier, les noms de ces divisions ne doivent pas se référer à ces entités préexistantes. La référence à la nature est gage de neutralité, voire conforte l'institution : l'unité et la pertinence de la division étaient définies d'emblée.

Il y a aussi dans la nature une continuité idéologique : la Raison remplace Dieu, tandis que la nature est la manifestation de Dieu.

5) Unification par le centre

L'unité est dictée et tenue par l'institution surplombante. Celle-ci est représentée par le centre. Par ailleurs, le mouvement d'unification est aussi impulsé du centre vers la périphérie. L'État moderne se fonde sur deux dynamiques : l'unification et la centralisation.

6) Capitale

La capitale a un rôle unique et dans tous les domaines. Elle abrite le pouvoir, se situe au sommet de la hiérarchie des chefs-lieux. À partir d'elle sont impulsés les mouvements d'unification et de centralisation.

Aucun autre point de l'espace ne doit la dépasser, sinon c'est l'État qui est remis en cause. Sa situation idéale est au centre du territoire national.

Le gabarit des divisions administratives hiérarchisées et l'évolution de l'encadrement territorial

L'encadrement territorial d'un État se caractérise par la division et une hiérarchie de territoires administratifs où plusieurs niveaux de maillage sont emboîtés, du local au national. Nous nous appuyons sur des niveaux de découpage normalisés dans le cadre de la base de données *e-Geopolis* et qui correspondent à des gabarits de territoires administratifs. Par

ailleurs, parmi ces gabarits, certains sont propres à la hiérarchie de l'État moderne qui fait modèle. D'autres niveaux indiquent l'évolution du mode d'encadrement ou sa combinaison avec des structures territoriales concurrentes du maillage, le finage et le treillage. Par conséquent, les gabarits définis entrent dans les indices qui servent à distinguer les États européens.

1. Gabarit des territoires *e-Geopolis* selon le niveau dans la hiérarchie administrative

Dans la base de données *e-Geopolis*, on a fait correspondre ces niveaux à neuf gabarits de référence, communs à l'ensemble des États du monde (Tableau III-10).

(1) Supranational (2) National (3) Grandes régions administratives ou fonctionnelles (4) Entités fédérées et régions (5) C'est le niveau médian des départements, provinces… (6) Districts, arrondissements (7) Sub-districts, cantons, grandes communes, municipalités (8) Le niveau local : commune, municipalité de petite taille (9) entités plus fines issues d'un découpage exhaustif ou non : arrondissements de ville, hameaux, paroisses, unités ou lieux de peuplement.

2. Deux types d'encadrement : administratif/étatique et décentralisé/communautaire, institution/*top down* et substrat/*bottom up*

On oppose deux types d'encadrement territorial hiérarchisé qui recoupent en partie l'opposition commune entre État centralisé et État fédéral.

- un encadrement produit par l'État moderne et qui s'est généralisé dans la plupart des États.

- un encadrement qui s'y est ajouté, s'intercalant entre les niveaux communs de l'État moderne ou annulant ces derniers. Cet encadrement est issu d'un mouvement de décentralisation qui fait école dans nombre de pays et met en avant les niveaux relatifs aux collectivités territoriales en bas et en haut de la hiérarchie, se dégageant du carcan administratif.

La hiérarchie des territoires institutionnels tend actuellement à se dédoubler entre d'une part, les niveaux administratifs et d'autre part, les niveaux des collectivités territoriales. État et communauté s'opposent, c'est-à-dire une dynamique venant d'en haut, d'une décision autoritaire, et une dynamique venant d'en bas ou d'un niveau médian, d'un regroupement commun d'intérêts sous forme de contrat ou permettant un fonctionnement optimisé des territoires. Sans se référer aux niveaux prévus dans *e-Geopolis*, on oppose les niveaux pairs, issus de la communauté, aux niveaux impairs issus de l'autorité.

La **hiérarchie administrative de l'État moderne a produit trois niveaux impairs** : 1) État, 3) Département, 5) Commune.

La **hiérarchie concurrente « communautaire » correspond aux niveaux pairs** : 0) Supranational, 2) Fédéral, régional, 4) Grande commune ou collectivité territoriale constituée de 6) petites communes ou d'unités peuplées.

3. En Europe : d'un type d'encadrement à l'autre

On voit de plus en plus une translation d'un type d'encadrement à l'autre. Le niveau régional s'impose en Europe. Le mouvement de fusions des communes issues de l'État moderne dans de grandes communes ou municipalités se réalise en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Scandinavie, tandis que les communes en Europe de l'Est, moins empreintes de l'influence du modèle français d'État, sont relativement grandes. En revanche, la France n'est pas parvenue à procéder à la fusion du maillage communal très établi et des communautés de communes et d'agglomérations se sont formées, où chaque commune conserve son intégrité.

Ainsi, le mouvement de décentralisation devient le modèle de référence et les niveaux administratifs préexistants sont plus ou moins court-circuités par les nouveaux niveaux de gestion des territoires. L'imbrication de ces deux niveaux pose la question : l'État démontre-t-il sa capacité à se transformer et à s'adapter, ou bien des structures préexistantes à la structure de l'État moderne, restées latentes, sont-elles en train de réémerger ? Par ailleurs, il ne serait pas étonnant que la structure du finage soit latente, notamment en Europe de l'Ouest fortement structurée depuis le Moyen Âge par la logique de séparation, par l'Église, par les contraintes de la production agricole, comme nous l'avons décrit dans le Chapitre I.

Nous comparons les États d'Europe à partir du modèle de la hiérarchie administrative d'État moderne décrit. La hiérarchie administrative de chaque État est considérée dans sa forme actuelle. Les écarts au modèle seront éclairés par nos trois structures. La combinaison des structures produit des formes particulières dans la hiérarchie des territoires, au point de biaiser tout à fait le modèle d'État. On y reconnaît une dynamique propre de la structure, indiquée par la relation entre institution et substrat, relativement pérenne. Si ces structures étaient réversibles, on ne retrouverait pas ces combinaisons aux nuances si fines, l'historicité serait annihilée.

2.2. Les modes de hiérarchisation des territoires administratifs, indices de la combinaison des structures

Nous opposons deux modes de conception du territoire : l'un unitaire, l'autre différenciant. La reconnaissance de la différence de statut de certains territoires se réalise en haut ou en bas de la hiérarchie et donc trois modèles de hiérarchie émergent (Figure II-5). Trois principes guident l'organisation de l'espace : l'égalité, l'inégalité, la différenciation.

La combinaison de ces différents indices dans l'organisation hiérarchique des territoires illustre les trois modèles proposés mais plus souvent des tendances où les différentes structures se mêlent. Dans l'opération de production des territoires institutionnels, on suppose : une attitude autoritaire répondant au maillage, une attitude identitaire relative au finage, une attitude libérale propre au treillage. Les formes de l'État, relatives au maillage, a priori communes à tous les États d'Europe et décrites en guise de référence, peuvent donc être complètement biaisées, vidées de leur substance, et signifier davantage les structures du finage et/ou du treillage.

Les indicateurs privilégiés dans les six États considérés sont listés formellement et rapportés aux trois structures identifiées, finage, maillage, treillage (Tableau II-3). Ils concernent la forme de la hiérarchie administrative, le statut de la ville, la situation de la capitale.

Figure II-5. Trois modèles de hiérarchie administrative

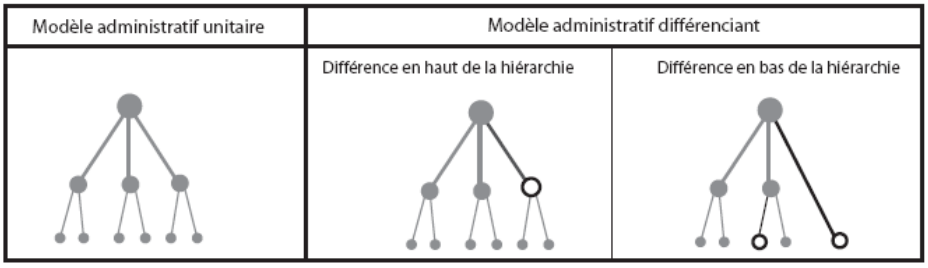

2.2.1. La différenciation des territoires institutionnels par le bas. L'Allemagne, un finage mêlé au treillage

L'Allemagne a une structure fédérale qui correspond plutôt à une attitude égalitaire et libérale. Le niveau le plus haut de la hiérarchie est couvert exhaustivement par des Länder.

En revanche, au bas de la hiérarchie, les unités territoriales sont largement différenciées par des statuts, notamment les villes. Ces statuts démontrent le souci de coller à la réalité à la manière du finage. Au niveau local, on retrouve quatre types de territoires hiérarchisés :

(1) des *Gemeinde* c'est-à-dire des communes qui s'inscrivent dans le découpage commun de base et se rapportent au modèle de référence,

(2) des enclaves qui relèvent directement du Land sont extraites du découpage commun et rappellent une approche féodale, discontinue, des territoires,

(3) des municipalités intermédiaires qui ont généralement un statut anachronique lié à la fonction de ces entités durant leur histoire tel que le *Markt* (marché), le *Flecken* (bourg), le *Amt* (littéralement bureau), le *Kurort* (lieu de cure),

(4) des villes, qui se distinguent par leur fonction passée actuelle : la *Stadt* commune, mais aussi des villes dont le statut est hérité de l'histoire comme la ville universitaire (*Universitätstadt*), luthérienne (*Lutherstadt*), ou hanséatique (*Hansestadt*), des villes qui sont capitales d'un territoire, que ce soit le *Kreis*, ou le land et s'intègrent dans le découpage d'autres niveaux que celui de base dans la hiérarchie.

Les territoires de chaque niveau ne s'emboîtent donc pas parfaitement et le découpage à chaque niveau n'est pas exhaustif. Brême, Hambourg, Berlin sont rehaussées dans la hiérarchie et forment chacune un État fédéral. Il y a extraction à partir de la maille uniforme de base et redistribution dans le maillage des niveaux supérieurs. L'inégalité est reconnue à partir du territoire local et se traduit par cette revalorisation administrative. L'institution crée ainsi un rapport plus direct aux villes qui représentent ses relais, à la manière du treillage.

Le modèle du treillage est pourtant mis en cause. Par exemple, la capitale est bien valorisée par son statut, mais deux autres villes en jouissent, ce qui indique que la structure du treillage est pervertie par du finage. De ce fait, les différents statuts des villes se rattachent à une fonction mais aussi à une identité historique, une séparation juridique.

2.2.2. La différenciation par le haut. La Russie : Un treillage aux allures de finage

La Russie relève d'une forme d'État autoritaire, et d'une structure d'empire qui veille à son bon fonctionnement : il différencie pour soumettre et assurer son intégrité et son maintien.

La Russie est composée de 89 sujets : parmi eux, a) les entités administratives communes se distinguent des b) entités nationales. Dans un idéal communiste et étatique d'égale représentation, ces nationalités sont reconnues et jouissent d'un territoire au statut privilégié, gagnant plus ou moins d'autonomie. L'idéal d'égalité des peuples est détourné et satisfait en réalité une stratégie d'empire. Celle-ci s'illustre par une inégalité réalisée dès le premier niveau de la hiérarchie, entre des territoires communs, *oblast* et *krais*, et des territoires nationaux, *oblast* autonomes et *okrug* nationaux. Ce dédoublement, historique, a été reproduit dans le système actuel.

La reconnaissance des différences est définie par le haut : sous couvert d'autonomie, le gouvernement central établit des relations directes avec ses sujets. Le maintien de l'intégrité

de l'État dans ses parties passe par de telles concessions. C'est une reconnaissance identitaire souhaitée par l'institution mais qui ne correspond pas nécessairement au substrat, comme on l'a vu avec le Birobidjan. Cette attitude relative au finage n'est que superficielle. Le terme de « sujet » est très significatif quant au rapport de soumission des entités représentées et au caractère autoritaire du gouvernement central.

a) La distinction des territoires communs, au plus haut niveau de la hiérarchie, entre *oblast*, *krais* et ville fédérale, est historique et relève de la dynamique territoriale d'un empire. Le *krai* signifie frontière, ou confins. Il est, à l'origine, un territoire qu'on a voulu distinguer pour sa situation marginale, et un peuplement anémié. C'est une marche d'empire à tenir. La ville fédérale est rehaussée dans la hiérarchie, a des compétences plus étendues et est représentée face au gouvernement central. On admet donc un rôle particulier de la ville. Or, comme en Allemagne, deux villes sont ainsi revalorisées, Moscou et Saint-Pétersbourg, la capitale historique et actuelle, et l'ancienne capitale de l'Empire russe de 1712 à 1917 et seconde ville de Russie aujourd'hui. Néanmoins, ce statut permet aussi de maintenir un certain contrôle sur ces villes, qui sont capables de mettre en cause le pouvoir, tandis que celui-ci garde la main sur le développement de Saint-Pétersbourg, qui peut concurrencer la capitale.

b) Le système national est composé de trois types de territoires : les républiques dont la plupart correspondent à des anciennes républiques autonomes de la période communiste et définies par des critères ethniques le plus souvent, les *okrug* autonomes situés dans des régions aux caractéristiques physiques particulières, marginales et peu peuplées, et l'oblast autonome du Birobidjan. La logique d'empire de conquête et de différenciation reconnue pour des soucis de maintien est encore reproduite.

Au niveau suivant, le découpage commun prévoit une subdivision exhaustive des *oblast* et des *krais* en *raïoni*. Certaines villes sont aussi rehaussées et figurent au niveau des *raïoni*.

Au niveau local, les lieux de peuplement se distinguent, en particulier par leur qualité, urbaine ou rurale, mais aussi par des fonctions assumées durant la période communiste, rappelant les statuts des villes allemandes, mais adaptés au souci de l'idéal communiste : bourg ouvrier, station de cure, commune de banlieue, gare…

Récemment, ce mode de territorialisation hérité de l'Empire et de la période communiste, s'est doublé d'un découpage égalitaire et libéral. Un nouveau niveau administratif, plus fonctionnel, s'intercale en 2000 entre l'État et les sujets : la Russie est divisée en sept *okrug* fédéraux. Cette régionalisation rejoint les tendances européennes et suppose une division relative au modèle unitaire. En effet, les *okrug* sont identifiés par une qualité géographique, leur situation ou un élément naturel et la toponymie exclut toute différence basée sur les nationalités : on parle de l'*okrug* central ou du Sud, de l'*okrug* de la Volga ou de Sibérie.

Or, la division unitaire à ce niveau est aussi une réminiscence d'un Empire qui prend la forme d'État. Au 18^{e} siècle, Pierre le Grand instaure les *gubernii* : huit gouvernorats se superposent à un découpage plus fin. Sous la période communiste, les *gubernii* sont abandonnés : le territoire s'est agrandi, l'idéologie a changé et il s'agit de faire table rase de l'idéal passé.

Dès la chute du communisme, dans un contexte où le risque de crise et d'implosion est majeur, le gouvernement central avait déjà eu recours à une division en douze *economiceski raïon* qui marquent le passage entre un modèle passé et reconnu communiste, et un futur encore incertain. Cette division rappelle l'effort de rationalisation de la production de la période communiste où les régions étaient économiquement identifiées et spécialisées. Ainsi, les régions économiques devaient fonder l'unité économique et politique.

Les formes institutionnelles en Russie sont complexes et relèvent de différentes phases dominées par une idéologie impériale. Une phase de centralisation se réalise sous l'influence française au 18e siècle, dont les caractères autoritaires s'adaptent bien à la structure d'un empire conquérant. Paradoxalement, la période communiste, dont l'idéologie est a priori égalitaire, présente des traits propres à l'empire, mêlés à des tendances communautaires. En effet, les gouvernements communistes ne cesseront de se durcir. Aujourd'hui, un retour à l'unité semble nécessaire pour imposer le pouvoir. Le maintien de l'autorité est une constante en Russie à la tête d'un territoire qui donne la mesure d'un pouvoir évidemment impérial.

2.2.3. Entre libéralisme et unité : l'Angleterre dans le Royaume-Uni

L'Angleterre combine les formes d'un État centralisé constitué très tôt, des formes qui s'apparentent à une logique d'empire par une approche pragmatique et fonctionnelle du territoire, et enfin des fondements communautaires marqués. L'Angleterre présente une forme d'État des plus complexes et finalisées du fait d'une combinaison fine et originale des trois structures.

L'unité de l'Angleterre s'est réalisée dès la fin du 11e siècle sous l'impulsion du normand Guillaume le Conquérant. Le royaume présente alors les traits d'un État centralisé comme le montre la réalisation du *Domesday Book* ordonnée par le souverain en 1086. Dans un objectif « statistique », cet inventaire décrit le royaume de manière détaillée, afin de mieux l'unifier, le soumettre et prélever les ressources par l'impôt. L'Angleterre est réunie au Pays de Galles en 1542, à l'Écosse en 1707 et à l'Irlande en 1801 pour former le Royaume-Uni, malgré la partition de l'Irlande en 1921. L'Angleterre démontre une dynamique de conquête qui s'illustre aussi dans la colonisation.

La dévolution accorde en 1999 une certaine autonomie au Pays de Galles, à l'Écosse et à l'Irlande du Nord rappelant une logique de finage partant de la communauté. Le royaume est constitué de quatre nations dotées de leur propre administration et d'une organisation territoriale propre. Le degré d'autonomie diverge selon les domaines pour lesquels les nations sont indépendantes et compétentes. Le gouvernement central, le parlement de Westminster, conserve des prérogatives en matière de diplomatie, d'économie… Une certaine inégalité est donc instituée.

Les quatre nations présentent une structure administrative différente mais la logique de découpage est semblable : elle se base sur les *wards*, des entités électorales qui se fondent comme la paroisse sur la répartition de la population. Trois nations, le Pays de Galles, l'Écosse, l'Irlande du Nord ne présentent qu'un niveau de découpage entre le niveau de base et le niveau de la nation pour se différencier de l'Angleterre qui avait imposé ses modèles. L'Angleterre présente au contraire un découpage bien plus complexe, qui a largement évolué depuis les années 1970. L'Angleterre va particulièrement nous intéresser. Trois systèmes de découpage administratif se succèdent : le système qui précède la réforme de 1974, celui mis en place en 1974 en partie dissous en 1986, puis celui datant des années 1990.

Avant 1974, l'encadrement territorial oppose des villes, les *county boroughs*, à des territoires, les *counties*, subdivisés eux-mêmes en districts ruraux et districts urbains. Ceux-ci se subdivisent entre *cities*, *urban districts*, et municipal boroughs. Mais les districts purement ruraux englobaient à leur tour des villes, les *towns*, et des localités de moindre importance à l'origine, mais dont certaines ont explosé au cours des 19e et 20e siècles. La réforme de 1974 simplifie cette organisation relativement complexe qui rappelle comme en Allemagne les statuts juridiques instituant la séparation et la qualification des lieux, sur une tradition féodale,

selon le modèle du finage. Dans le même temps, la hiérarchie des lieux et de leurs fonctions indique une structure en treillage, un réseau fait de multiples relais.

En 1974, le territoire se partage entre deux découpages, chacun étant composé de deux niveaux : l'un qui distingue les aires urbaines, l'autre commun et appliqué au reste du territoire. Ainsi, l'Angleterre n'est pas intégralement maillée : les deux découpages se définissent par exclusion. On distingue donc au premier niveau qui suit la nation, les aires urbaines : les *metropolitan counties* sont subdivisés en *metropolitan districts*. Le reste du territoire est découpé en *counties*, subdivisés en *non-metropolitan districts*. Londres se dégage de ces deux découpages. Dès 1965 le *Greater London* constitue une unité administrative unique, subdivisée en *boroughs*. La distinction entre le monde urbain et le territoire commun illustre ce filet appuyé sur les nœuds, dont l'intérieur des mailles reste à l'écart.

En 1986, sont abolis le *Greater London* et les *metropolitan counties* : les aires urbaines ne sont donc plus représentées dans la hiérarchie administrative si ce n'est par les *metropolitan districts* et les *boroughs* de Londres qui demeurent. Toutefois elles sont restées reconnues par les instituts statistiques. L'organisation dédoublée à tous les niveaux de la hiérarchie est détruite, la tendance unitaire s'affirme, tandis que les villes demeurent distinctes.

Dans les années 1990, on ajoute aux *counties*, divisés en districts, métropolitains ou non, un découpage de nature différente et réduit à un niveau, les *unitary authorities* qui distinguent en fait les aires urbaines. Celles-ci jouissent donc d'un statut, de compétences et d'un territoire qui permettent une gestion plus appropriée à leurs besoins. Aussi, en 2000, le *Greater London* est réintroduit comme unité administrative à part entière. La hiérarchie urbaine est administrativement redéfinie.

Les *unitary authorities* et la capitale sortent donc tout à fait du maillage général et court-circuitent la hiérarchie. Deux découpages se font face, l'un pour le monde urbain, l'autre commun et qui procédaient, à l'origine, à des divisions emboîtées pour plusieurs niveaux. Les différences et les inégalités de départ, démultipliées comme en Allemagne ou en Russie, sont uniformisées et simplifiées, et sont formulés pour différents niveaux de la hiérarchie et non seulement en haut ou en bas. Les territoires sont opérationnels. Ces nombreuses réformes démontrent aussi une volonté de comprendre les mutations rapides en cours à la fin du 20^{e} siècle. Par ailleurs, la dévolution va plus loin que la fédération mais les prérogatives d'une puissance impériale sont conservées.

Le modèle de centralisation est donc adapté pour rendre l'État plus efficace. Celui-ci se replie sur le cœur de l'empire et de la puissance. Par ailleurs, ce regain d'autonomie des nations qui ont le droit d'autodétermination[49] permet de maintenir l'unité et d'éviter les mouvements d'indépendance. À la différence d'un empire, l'autonomie est accordée également. Les logiques de maillage, de finage et de treillage se mêlent avec finesse. Les différences sont normalisées dans un cadre unifié.

2.2.4. L'idéal du maillage français dans l'impasse

La France correspond au modèle de référence. Aucune exception n'est concédée hormis la Corse et les territoires d'outre mer, résidus d'une phase impériale.

[49] KEATING Michael. V (2004). « La dévolution au Royaume-Uni » *in Annuaire des collectivités locales*. Tome 24, 2004. Réforme de la décentralisation, réforme de l'État. Régions et villes en Europe. pp. 321-334.
URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/coloc_0291-4700_2004_num_24_1_1548.

Une monarchie très centralisée a pu faire le lit d'un État laïc unifié par un pouvoir central fort.

Toutefois, la stabilité de ce maillage rationnel d'État, les réticences à tout changement, conduit cette architecture administrative dans l'impasse. Au lieu d'adapter les territoires, face aux problèmes de gestion actuels, l'idéal prôné demeure. L'idéal de décentralisation s'impose pourtant en Europe, alors que cette instance supranationale se durcit. Un système de type décentralisé est ainsi appliqué immédiatement en France, sans souci d'adaptation. Les territoires relatifs à de nouveaux niveaux administratifs s'intercalent entre les niveaux préexistants. Le maillage préexistant sert à former, par agrégation, les nouvelles divisions. Cette logique est à l'opposé de la procédure de division à partir de l'unité et en prend seulement les apparences. Les régions sont des collectivités territoriales. Elles s'intercalent entre l'État et les départements en 1982 et sont un regroupement de départements. Dans les années 1990, des collectivités territoriales locales se forment dans le cadre d'un mouvement d'intercommunalité par agrégation de communes. Le système est bancal car l'État ne prévoit pas une intégration correcte des deux structures, administrative et communautaire. L'État se décharge de certaines de ses fonctions sans assumer une véritable décentralisation des compétences ni conférer des ressources adaptées. La structure centralisée et autoritaire est conservée tandis que l'État assure de moins en moins sa fonction de redistribution.

2.2.5. Le modèle unitaire biaisé dès l'origine. L'Italie : un finage qui prend l'apparence du maillage

L'Italie a appliqué le modèle français mais en conformité avec le substrat : les structures de l'ancien système en mosaïque relatif à un finage ont investi l'enveloppe du maillage. La hiérarchie administrative a seulement pris l'apparence du modèle centralisé. De nombreux indicateurs mettent en évidence l'artifice.

L'unité italienne s'est réalisée de 1861 à 1870 par suite de multiples épisodes, allant des campagnes napoléoniennes du début du 19^{e} siècle, aux guerres d'indépendance menées contre l'Empire austro-hongrois et enfin à l'expédition des Mille en 1860 menée par les protagonistes du *Risorgimento* dont le roi de Savoie. L'unification ne s'est pas faite par le centre mais par les extrémités, à partir de la Savoie et de la Sardaigne. Pourtant, l'unité italienne paraissait évidente : abritée par l'arc alpin, sa forme péninsulaire lui confère d'emblée des frontières « naturelles », et en fait une véritable « expression géographique » selon Metternich. L'unité s'est faite à partir des extrémités et non du centre où aucun pouvoir n'avait cette ambition. L'Italie n'a pas de capitale telle qu'un État moderne le prévoit, capable d'assurer l'unification du territoire.

Or, aujourd'hui encore, les identités restent locales et l'État s'y superpose. Naples et Milan sont aussi puissantes que Rome et fondent quasiment des contre-pouvoirs. Naples à la tête d'un Sud où s'épanouit la mafia, un État dans l'État, fort de ses réseaux. Milan, capitale économique, intégrée dans le réseau européen et international des métropoles.

Ainsi, le choix de la capitale a, dès l'unité, posé problème. Il a fallu composer avec les élites locales influentes, seule partie de la population à voir les intérêts de l'unité et à soutenir le mouvement. La construction de l'État ne correspond pas à un mouvement nationaliste.

Dans les dix années qui suivent l'unité, trois capitales se sont succédé[50] en Italie : Turin de 1861 à 1865, Florence de 1865 à 1871, et enfin Rome, lorsqu'elle est rattachée à

[50] DJAMENT Géraldine (2005). « Le débat sur Rome capitale. Géohistoire d'un choix de localisation » *in L'espace géographique*, n°4, pp. 367-380.

l'Italie en 1871. Le choix de Rome est un choix par défaut. Elle est centrale et correspond ainsi au modèle de l'État unitaire, mais, surtout, c'est une ville neutre qui n'a pas participé à l'unification et dont l'élite n'a manifesté aucun intérêt dans l'unité. Elle ne concurrence aucune des villes qui tentent de s'accaparer cette centralité afin de cumuler des fonctions centrales. Le choix de Rome comme capitale témoigne donc davantage de la volonté de sauver l'unité en optant pour un choix raisonnable et neutre capable de mettre tout le monde d'accord. Ce choix révèle en réalité que la formation de l'unité italienne passait nécessairement par la « reconnaissance de la pluralité, du polycentrisme et donc par le refus du cumul des centralités »[51]. Ensuite, les gouvernants ont seulement fait coïncider les rouages de l'État à de multiples communautés.

Le territoire a été divisé en deux niveaux : la commune, reprenant la terminologie française, et la province, équivalent du département ; mais la dénomination choisie n'est pas dépourvue de sens. Les provinces ont été délinéées non pas à partir de l'unité mais à partir du substrat, des villes : chaque ville est satisfaite en recevant la fonction de chef-lieu de province. On retrouve ainsi la structuration du territoire par ses villes, à partir desquelles se sont constitués les États, et la mosaïque médiévale répondant au finage. Le territoire institutionnel n'est pas produit par l'idéal d'État moderne mais il est déduit des choses du substrat. La structuration en finage se glisse bien dans les habits du maillage. La reproduction de la mosaïque est rendue par la toponymie : les provinces prennent le nom du chef-lieu, rappelant les modalités de la formation des cités-États. La référence à une entité historique et à un pouvoir préexistant prévaut, contrairement à ce que prévoit le modèle unitaire qui s'appuie sur l'élément naturel.

Après la Seconde Guerre mondiale, la constitution de 1946 de la Première République italienne prévoit la création de régions. Or, depuis l'unité, les gouvernements ont toujours été réticents à produire un niveau régional de peur de voir des mouvements centripètes se réactiver. Les régions ont été créées de 1946 à 1972. Une première vague jusqu'à 1963 a concerné des régions qui revendiquaient depuis longtemps davantage d'autonomie. Elles ont un statut spécial. Elles se situent toutes en périphérie de l'Italie, les îles ainsi que les régions frontalières qui s'intégraient dans d'autres États et se distinguent par des particularités linguistiques : la vallée d'Aoste francophone, le Trentin Haut Adige germanophone et la région Frioul-Vénétie julienne ayant appartenu à l'Empire austro-hongrois et dont Trieste demeure le port jusqu'en 1918. Les autres régions réactivent aussi des entités historiques de la période faste italienne, médiévale et moderne, républiques, royaumes, cités-États. Les noms qui les désignent rappellent parfois clairement ce passé.

2.2.6. La réactivation du substrat : l'Espagne entre maillage et finage

L'Espagne démontre comment la réactivation d'identités régionales provoque une tentative de réaffirmation de l'État qui prend en tenaille les régions en s'appuyant sur le niveau local.

L'Espagne s'est construite par une réunion progressive, à partir de la Castille, des royaumes de la péninsule à partir du 15e siècle. La situation centrale de la capitale et le vide qui l'entoure manifeste un État centralisé. L'Espagne doit néanmoins tenir le territoire jusqu'aux frontières, où les densités de population et les identités régionales refont surface, à

[51] CHATEL Catherine, MORICONI-ÉBRARD François (2009). « La légitimité des capitales italiennes » *in Grande Europe*, Paris : La documentation française.

distance du pouvoir central. L'Espagne correspond au modèle de Montesquieu cité auparavant.

Le territoire administratif est divisé en provinces et en *municipios*. Le modèle d'État apparaît perverti puisque la référence à des entités désignées de l'Empire romain signe l'importance accordée à leur statut ou à leur fonction.

La décentralisation en Espagne ne correspond pas au processus impulsé par le contexte général européen mais fait suite aux revendications d'autonomie. L'histoire de la décentralisation est longue en Espagne car même dans une monarchie très centralisée et ancienne, à partir du 18e siècle, les quelques épisodes qui ont pu affaiblir le pouvoir ou les tentatives pour installer la République s'accompagnent de mouvements de décentralisation qui conduisent au chaos suivi d'un retour de l'autoritarisme. Finalement, c'est au cours des années 1980 que l'on procède à une décentralisation progressive avec l'instauration des communautés autonomes à partir des régions les plus revendicatrices, la Catalogne, le Pays basque et la Galice. Dans un idéal d'égalité, à la reconnaissance de ces trois nationalités historiques, succèdent une généralisation de ce maillage dans tout le territoire. C'est donc un statut exceptionnel qui se généralise : une structure identitaire relative au finage prend les formes du maillage.

À l'origine, cette décentralisation n'est pas décidée par l'État comme c'est le cas en France, mais est issue d'une revendication, du substrat. L'article 2 de la constitution de 1978[52] établissant la décentralisation souligne l'unité et la structure centralisatrice de l'État : il affirme le droit des régions et des nationalités à l'autonomie et déclare indissoluble l'unité de la nation espagnole. La nation et l'État sont dès lors bien différenciés. C'est une affirmation assez hypocrite. La décentralisation des structures étatiques se fait au nom de l'unité de la nation. C'est assez contradictoire étant donné que la décentralisation fonde des territoires institutionnels qui ont une réalité nationale et historique et c'est bien dans ce cas la nation qui se trouve en danger.

L'unité en Espagne ne s'est pas réalisée de la même manière qu'en France et rencontre des difficultés aujourd'hui. Comme en France, l'unité s'est faite autour d'une partie du territoire actuel, mais en Espagne le processus d'unification a été moins agressif et les anciens royaumes ont toujours conservé une certaine vivacité : le pouvoir central n'a pas arraché les racines de ces territoires historiques croyant ainsi mieux soumettre les élites locales.

D'autres signes démontrent que le substrat historique a été intégré dans les territoires institutionnalisés malgré le placage d'un modèle d'État unitaire apparemment bien normé.

Les différents découpages s'emboîtent bien mais comportent peu de niveaux. Seuls les niveaux pouvant s'adapter aux réalités passées ont été conservés : d'abord les provinces, centrées sur les villes et correspondant aux départements, puis l'échelon local, *ayuntamientos* appelés ensuite *municipios*, enfin les communautés autonomes, la collectivité territoriale de premier ordre. Dans les trois types de territoires, on se réfère non à une division plaquée à partir d'un modèle d'encadrement territorial unifié, mais à la communauté, à une entité préexistante, dans une dynamique *bottom-up*.

Par ailleurs, les provinces prennent le nom des villes et ont donc une forte charge identitaire, tandis que les communautés autonomes prennent le nom des royaumes historiques. En comparaison, les territoires administratifs français paraissent bien arides.

Comme en Italie, l'État a pris en charge les structures profondes d'entités constituées se rapportant au finage.

[52] « Spain » *in Encyclopædia Britannica Online* (2009).

La loi de 1985 intègre un autre niveau, inférieur à celui des *municipios*, les *entidad local de ámbito territorial inferior al municipio*. La décentralisation en Espagne se réalise d'un côté au sommet et d'un autre à la base de la hiérarchie administrative. La structure territoriale administrative conserve l'emboîtement des territoires, mais s'est dédoublée par rapport à la structure initiale de l'État moderne. L'Espagne institutionnalise ainsi la communauté en haut et en bas de la hiérarchie.

L'évolution de l'appareil statistique en Espagne reflète les mutations de la hiérarchie administrative. L'État semble vouloir récupérer ses prérogatives dans ce domaine. On repère aussi ce va-et-vient entre les structures étatiques anciennes d'un État moderne, et des structures de plus en plus prégnantes qu'on rapporte au modèle de décentralisation mais qui renvoient à un comportement spécifique et ancien en Espagne, une organisation venant « d'en bas ».

L'histoire de la statistique est longue en Espagne puisque l'on dénombrait déjà à la fin du Moyen Âge dans certains royaumes, tandis que le premier recensement de type moderne, utilisant l'individu comme unité d'analyse, date de 1768. L'organisation des recensements se systématise davantage à la seconde moitié du 19e siècle et surtout après 1900.

L'Espagne se distingue : les communautés locales produisent depuis des siècles des registres municipaux de population, les *padrón*[53]. Chaque municipalité organise ce dénombrement à sa façon et en toute indépendance. Le *padrón* est le meilleur signe d'une coutume d'auto-organisation ancienne, ancrée et pérenne.

Conformément à la structure administrative de l'État, les organes chargés des statistiques ont été décentralisés en 1978. La charge des statistiques est alors partagée entre les organismes propres aux communautés autonomes, et l'institution de l'État, l'INE (*Instituto Nacional de Estadística*).

La loi de 1987 démontre que l'État ne souhaite pas s'effacer et fixe des limites à cette autonomie en matière statistique, ce que la loi de 1978 ne prévoyait pas. Chacun des systèmes, celui relatif à l'État et celui relatif aux communautés autonomes, voit son champ d'intervention bien défini par la loi de l'État. À côté de cela, l'institut national montre une volonté à prendre en main la production des statistiques dans le cadre des *padrónes*. La statistique d'État se redéploie de haut en bas et indépendamment des communautés autonomes qu'il prend en tenaille. Ainsi, il s'agit de prouver son efficacité et son autorité sur un domaine par définition de l'État. D'une part, les recensements sont effectivement organisés au travers des territoires administratifs avec des délégations au niveau des provinces. D'autre part, l'État mène une politique visant à normaliser et à unifier l'organisation des *padrónes* pour en faire une source statistique au service de l'État, et ce à partir de lois édictées depuis les années 1980. Les registres municipaux sont produits de façon autonome mais l'INE garde le dernier mot dans la publication des données officielles qui doivent être de qualité. Ainsi, les *padrónes* deviennent des sources comparables à l'État civil qui sont, dans d'autres pays, la source majeure des recensements.

Ainsi, l'État admet la décentralisation mais son autorité évolue : il la délimite et reprend en main un domaine de l'État et, paradoxalement, en prenant appui sur la communauté locale. L'État réinvestit la communauté après l'avoir laissée trop longtemps autonome. Dans cette oscillation entre centralisation et décentralisation, on retrouve un paradoxe qu'illustre l'histoire espagnole : le balancement entre autorité et libéralisme.

[53] HALLU R. (2005). « La statistique en Espagne nationale mais aussi régionale » *in Courrier des statistiques,* n° 115, septembre 2005.
URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs115b.pdf .

2.3. Le changement de tendances

Les différents exemples de hiérarchies administratives démontrent les combinaisons complexes et les passages d'une structure à l'autre. Ces combinaisons sont le fait de rapports mutuels entre les trois niveaux de réalités identifiés. Par ailleurs, notre description nécessairement schématique de chacune des trois structures, où l'un des trois niveaux domine, est ainsi relativisée. Nous avons proposé auparavant que l'imposition d'une structure sur les autres s'expliquait par une crise.

2.3.1. Les interactions entre les trois structures

La figure illustre ces interactions multiples entre les niveaux : les formes du substrat et de l'institution s'influencent mutuellement quel que soit le niveau dominant. Le territoire matérialise ces échanges (Figure II-6).

Figure II-6. Les interactions entre les trois niveaux de réalités

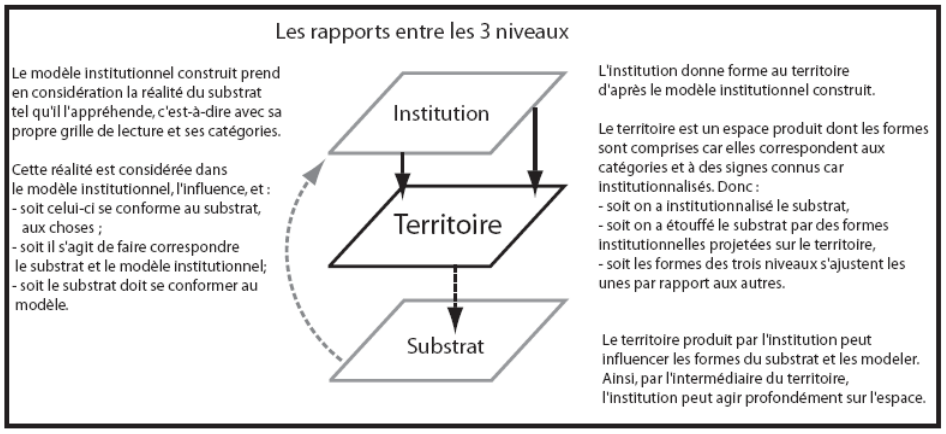

En revanche, le niveau dominant varie dans le temps, et rend encore plus complexe la lecture du territoire. Nous avons ainsi repéré les trois modèles d'institutions d'après le mode de définition des territoires administratifs (Figure II-7).

Figure II-7. Les trois modèles de hiérarchie administrative et les rapports entre les trois niveaux de réalités, institution, territoire et substrat

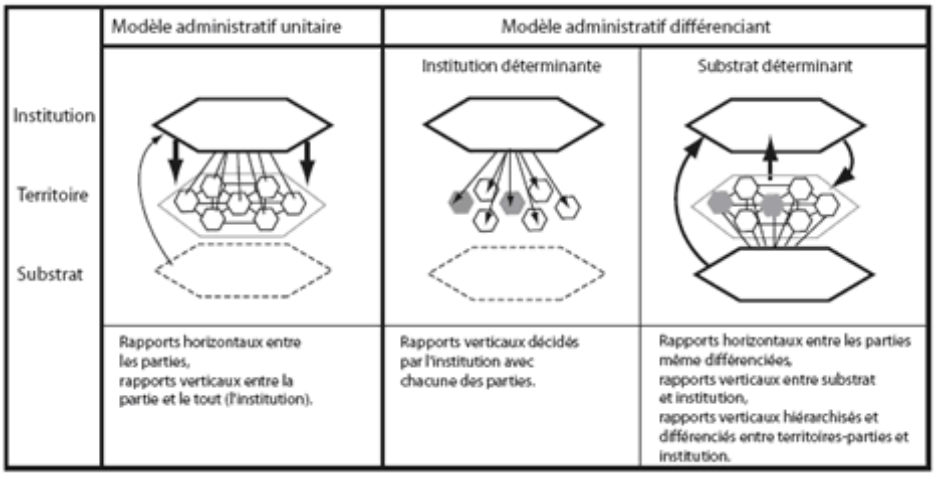

- le maillage et l'État correspondent à l'État unitaire tel qu'il apparaît en France. L'évolution de la hiérarchie indique que les territoires institutionnels sont appliqués tels quels.

- le treillage et l'empire rappellent que l'institution demeure déterminante dans la définition des inégalités préexistantes et produit un territoire fonctionnel. L'Angleterre et, dans une moindre mesure, la Russie illustrent ce modèle.

- le finage et la communauté se fondent sur le substrat. Les territoires institutionnels servent les identités et, en même temps, sont influencés par celles-ci comme c'est le cas en Italie et en Espagne où se mêlent une dynamique d'État, et en Allemagne où se superpose une dynamique d'empire.

Les interactions variables et les changements de polarités entre les trois structures s'expliquent notamment par un effet de crise : le système dominé par une structure n'est plus adapté, des compromis sont faits, sinon se réalise le passage à une autre structure déjà prégnante.

2.3.2. La crise structurelle et la confrontation des formes aux trois niveaux de réalités

Il y a crise quand les formes institutionnelles ne s'adaptent plus aux choses. L'écart entre l'institution et le substrat s'est creusé. On change de tendance ou de polarité (Figure II-2, Figure II-3).

La combinaison et la complexité des formes résultent de quatre facteurs.

1) On suppose des bassins d'attractions soumis à trois polarités relatives aux trois structures : maillage finage, treillage. Les trois réalités y évoluent, sont attirées par l'une des trois structures, pas nécessairement la même. Des formes émergent aux trois niveaux.

2) Par conséquent, les dynamiques du substrat, du territoire et des institutions se distinguent de manière autonome. Elles n'évoluent pas dans les mêmes temporalités.

3) Dans le même temps, les trois niveaux interagissent donc les trois formes relatives à ces niveaux se confrontent. Les réactions conjointes assurent une adaptation ou conduisent à la révolution. Les temps de réactions sont majeurs dans les phénomènes d'adaptation ou de bifurcation.

4) En outre, il y a superposition des formes dans le temps.

Halbwachs indique le rôle majeur de l'espace dans le changement. Les institutions sont des formes définies et permanentes car elles sont solidaires des choses (HALBWACHS, 1946, p. 61). Par l'intermédiaire de l'espace, en rapport direct avec les choses, les institutions établissent des cadres, des limites, des représentations, et perdurent. Il y a donc révolution quand ces choses changent : la population explose, l'espace approprié et occupé change de contours et de qualités. Le référentiel, le stock de population, le stock d'énergie, les ressources, ne représentent plus les mêmes quantités et qualités. La mesure des choses a changé, les institutions doivent transformer leurs cadres.

L'institution a, comme le substrat, sa propre dynamique, ses formes évoluent, et peuvent se rapporter à d'autres structures. Celles-ci peuvent se mêler dans une communion plus ou moins heureuse. Ainsi, on a pu citer E. Todd qui explique la montée de l'extrême droite, incarnée par le Front National en France, par le fait qu'on instille peu à peu des institutions, des lois importées d'autres pays et relevant de structures opposées (TODD, 1996, p. 614). La discrimination positive, le communautarisme, la reconnaissance de différence, le désengagement de l'État, le libéralisme cristallisent des réactions extrêmes.

Une crise des structures à notre sens désigne un écart trop important entre l'institution et le substrat, ou les valeurs anthropologiques, et débouche sur la révolution et la guerre civile, les mouvements extrémistes, l'anarchie ou le fascisme. Des structures marquent plus que d'autres le substrat, y réalisent un effort d'uniformisation[54]. L'imposition d'une institution qui relève d'une autre structure est plus ou moins facilitée. Il y a donc un équilibre fragile à respecter entre les différentes polarités qui s'actualisent aux trois niveaux.

Donc pour nous, la crise, se repère nettement dans une imbrication de structures mal assumée. C'est pour cela que nous tentons de rendre compte pour différents indicateurs, des caractères pris par chaque structure et de déterminer ainsi un agencement propre à chaque pays. La typologie dresse le bilan des tendances structurelles de chaque État européen.

3. Typologie des tendances structurelles des États européens

Les indicateurs sur les institutions territoriales et administratives des États ont été listés afin de classer les États d'Europe selon la tendance, la structure qui les polarise le plus. Ces indicateurs portent sur le niveau des institutions et précisément sur l'échelle de l'État où les formes institutionnelles actuelles analysées sont uniformisées. En effet, d'autres indicateurs, relatifs à d'autres niveaux de réalités et d'autres formes, auraient permis un découpage plus fin et mis à jour encore des nuances. On suppose que les variations des indicateurs montrant diverses polarités à l'intérieur d'un même État sont aussi le fait de tendances régionales : l'État uniformise par des compromis entre les divergences historiques et géographiques. Un ensemble de rétroactions et de réajustements entre institution et substrat se réalise.

Un tableau récapitule les valeurs prises par les États pour les indicateurs considérés (Tableau II-3). Le modèle unitaire sert toujours de référence. Les indicateurs qualitatifs sont classés en trois catégories :

1) les indicateurs qui décrivent les divisions administratives et leur agencement dans la hiérarchie (description des divisions administratives ; nombre de niveaux ; couverture du maillage, exhaustivité, emboîtement, discontinuité, enclave ; dénomination des divisions administratives et toponymie ; réformes) ;

2) les indicateurs relatifs au rôle de la ville dans l'institution (statut de la ville, position dans la hiérarchie, définition officielle, définition des unités de peuplement) ;

3) les indicateurs relatifs au poids de la capitale dans l'État (statut administratif de la capitale, position dans la hiérarchie, situation géographique, poids démographique par rapport aux villes majeures).

[54] L'uniformisation du substrat se révèle dans les tensions que l'on reconnaît entre les populations lors des changements de frontières.

Tableau II-3. Indicateurs des trois structures : l'organisation administrative des États européens

	Maillage		Finage		Treillage	
	ex.	ex. Pays	ex.	ex. Pays	ex.	ex. Pays
(1). Divisions Admin.						
1. Nb de niveaux admin.	5 à 8	France	1 à 3	Pays-Bas	3 à 5	Espagne
2. Découp. Niveau haut de la hiérarchie et médian	Unité égale		Territoire distinct mais égal aux autres.	Bosnie et Herzégovine, Roumanie	Un territoire distinct à la tête d'un autre.	Autriche, Croatie
			Stadtkreis/Landkreis	Allemagne	Statutarstadt/ Bezirke	
3. Découp. Niveau local	Unité égale	Espagne, Italie, France, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Belgique, Pays-Bas…	Découpage en fonction du peuplement, urbain/rural, ville ou municipalité/ village ou communauté rurale.	Chypre, Hongrie, Pologne, Grèce, Arménie	Découpage fonctionnel, ville ou municipalité ou centre/ territoire commun, ville/municipalité, stadt/gemeinde	Rép. Tchèque, Allemagne, Islande, Biélorussie, Autriche
					Statuts honorifiques. multiples	
4. Réforme	pas de réforme		Reconnaissance d'entités (critère : langue, peuple, situation) dans tout le pays et statut égal	Suisse, Belgique, Italie, Espagne, Roy-Uni	reconnaissance de statut et d'entités avec privilège, autonomie	Russie
			Changement de limites des territoires	Allemagne, Russie, Pays-Bas, Belgque		
5. Emboitement découpages des différents niveaux	Emboitement complet	Kosovo	Emboitement	Allemagne	Emboitement de 2 ou plus systèmes de découpages ou emboitement partiel	Allemagne, Moldavie, Royaume-Uni
					Discontinuité, enclave, exclave possibles : Gemeindefreiegebiete	Allemagne, Russie
6. Exhaustivité découpage	Exhaustivité	Kosovo	Exhaustivité	Allemagne, Pologne	Partiel, Exhaustif pour les 2 découp.	Russie
7. Nom du territ. Découpé : niveau haut de la hiérarchie	_		Région, Pays, Raïon, Kraj, voïvodie, communauté autonome, Nation	Pologne, Espagne, France, Italie, Roy.-Uni, Estonie, Suède…	Fédération, Canton	Allemagne, Russie, Suisse
8. Nom du territ. Découpé : niveau médian	Département, Nome	France, Grèce	Cercle, district, arrondissement, éparchie, ilçe, okrug, powiat	Autriche, Kosovo	Province, comté, comitat, judicium, oblast, Préfecture. Merkez (au centre), autorité	Croatie, Angleterre
9. Nom du territ. Découpé : niveau local	Commune, division	Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Belgique, Italie, Luxembourg	Paroisse, district électoral	Danemark, Suède, Roy-Uni, Portugal	Municipalité, opshtina, localité	Bulgarie, Bosnie et Herzégovine, Roumanie, Espagne, Portugal
_ qualité	_		urbain/ rural : dimos/koinotita, poli/khorio, belediye/koy, miejsk et miast/wiejsk	Chypre, Grèce	localité, ville/bourg/village/ hameau, city/town/village/place, gorod-grad-horad/naselje, commune/Municipalité/ ville/village	Bulgarie, Bosnie et Herzégovine, Montenegro, Roumanie, Irlande N, Portugal, Géorgie, Biélorussie, Estonie, Lituanie, Ukraine
10. Toponyme : niveau inférieur à Etat	_		Région historique, Région géographique		Peuples, nations	Russie
11. Toponyme: niveau médian	Eléments géographiques	France	Nom de ville	Espagne, Italie	Nom de ville	Irlande
(2). Ville						
1. Distinction et niveau	Non distinguée	Danemark, Suède, Norvège, Finlande, France, Espagne, Italie	Distinguée mais reste au même niveau que le reste du découpage du territoire rural	Pologne, Allemagne, Lituanie	Reclassement dans les niveaux supérieurs de la hiérarchie des découpages. Peut dominer en plus un territoire de même niveau. Peut être dirigé par territoire administratif supérieur	Bulgarie, Allemagne, Biélorussie, Lituanie, Lettonie, Russie
2. Distinction dans la hiérarchie	Non distinguée	Danemark, Suède, Norvège, Finlande, France, Espagne, Italie	Distinguée à un niveau, local en priorité et par rapport au rural	Pologne, Grèce	Distinguée à tous les niveaux de la hiérarchie. une hiérarchie propre aux villes	Bulgarie, Allemagne, Angleterre
3. Définition off. De la ville	Déf. Stat.	Danemark, Suède, Norvège, Finlande, France, Espagne, Italie	Déf. Jurid. et pol.	Allemagne	Déf. Fonctionnelle qui peut servir à la Déf.pol. et jurid.	Russie
4. Déf. Unité de peuplement	se réfère à la déf. Off. Statistique	Danemark, Suède, Norvège, Finlande, France, Espagne, Italie	Distinction ville, unité peuplée, hab. dispersé	Espagne, Grèce, Italie	Déf. Fonctionnelle de différents types d'unités de peuplement : lieux sont caractérisés.	Roy-Uni, Portugal
(3). Capitale						
1. Distinction dans la hiérarchie	Reclassée à un niveau supérieur (seule ville reclassée)	Roumanie, France, Espagne	Reclassée à un niveau supérieur comme d'autres villes	Allemagne, Grèce, Italie	Territoire administratif unique	Angleterre
					Reclassée au niveau inférieur à l'Etat : stadt Land	Autriche, Bulgarie, Allemagne
2. Situation par rapport à l'espace national et aux frontières	Centre	Espagne, France	Ni au centre, ni au bord	Allemagne	A la frontière	Slovaquie, Portugal, Suède, Irlande, Moldavie
3. Capitale dans la hiérarchie de taille	Primatiale et écrasante	Danemark, Suède, Norvège, Finlande, France	Concurrencée ou dépassée par d'autres agglomérations	Allemagne, Espagne, Italie, Portugal	Primatiale mais hiérarchie équilibrée	Lituanie, Biélorussie, Ukraine…

Pour chaque État, la valeur prise par chaque indicateur est classée selon nos trois structures. Un type institutionnel caractérise ensuite chaque État.

Six types se distinguent, produits de la combinaison des trois structures. Des États apparaissent plus clairement caractérisés par une seule structure, maillage, finage et treillage, ce qui n'empêche pas que certains indicateurs se réfèrent à une autre structure. D'autres États présentent une combinaison qui ne permet pas de trancher entre deux structures. Des combinaisons sont écartées. La combinaison des trois structures n'a pas vraiment émergé, seule la Suisse s'en rapproche.

Malgré l'imposition de l'institution étatique, de nombreux pays ne se distinguent pas par les caractéristiques du modèle d'État centralisé, le maillage. Des structures établies avant les 19e et 20e siècles ont été adaptées à cette enveloppe au point de la rendre inconsistante.

La tendance suivie par chaque État s'explique notamment par les modalités d'appropriation du sol et de territorialisation des peuples, des sociétés, des institutions, des modes de gouvernement, de l'encadrement économique et politique. Celles-ci se traduisent dans les formes institutionnelles.

Chaque structure a été décrite en indiquant les valeurs prises par chaque indicateur et est récapitulée dans un tableau (Tableau II-3). Tous les pays ne figurent pas dans ce tableau : les pays cités ont valeur d'exemple. Par ailleurs, ces pays peuvent figurer dans la description de plusieurs structures.

3.1. Les indicateurs du finage

Le finage est la structure qui paraît la plus malléable : elle a pu se fondre aux deux autres structures. D'une part elle prévoit la séparation, la distinction comme dans le modèle du treillage. D'autre part elle ne suppose pas l'inégalité. C'est une différence dans l'égalité et la structure en finage peut s'insérer ainsi dans l'enveloppe du maillage.

Il s'agit d'une des structures les plus anciennes et fondamentales : délimiter la surface à exploiter utile à sa survie, se distinguer des autres peuples, cela a pu constituer une nécessité pour se prémunir de la guerre, de la pénurie et ainsi se reproduire dans une relative autarcie.

Le découpage est exhaustif et les territoires des divers niveaux s'emboîtent.

Le nombre de niveaux est réduit car la séparation en domaines ne s'est faite qu'à certaines échelles. La distinction à l'échelle locale et régionale prévaut.

À l'échelle locale, c'est une différenciation entre urbain et rural, plus qu'entre ville et village : deux mondes complémentaires, deux communautés sont à identifier.

À l'échelle régionale, des entités reconnues par la langue, la religion, la nation, la géographie, l'histoire sont instituées. La communauté prévaut et le substrat guide les formes de l'institution. Ce niveau a été construit dès le départ et s'associe au niveau du département.

Aussi, les limites des territoires peuvent changer avec le substrat.

Le nom des entités territoriales se réfère à la communauté, au district, au cercle qui rassemble. La toponymie rappelle aussi les entités préexistantes.

Dans la hiérarchie administrative, la ville est distinguée, souvent au niveau local seulement, mais les divisions urbaines et rurales figurent au même niveau de la hiérarchie, contrairement au treillage.

La définition juridique et politique de la ville a pu demeurer et rappelle ainsi sa place passée dans la structuration du territoire.

L'unité de peuplement peut être définie à partir notamment de la densité de la population selon l'approche communautaire.

Enfin, la capitale est administrativement reclassée, comme dans le modèle précédent, mais d'autres villes importantes aussi. Souvent, la capitale est en effet concurrencée, son poids est minoré dans le pays, et les pouvoirs répartis.

La capitale n'est ni au centre, ni au bord du pays, sa situation est variable car l'unité s'est faite à partir d'une mosaïque où chaque partie avait son centre. Comme en Italie, on a choisi une capitale potentielle, celle qui s'apparentait le plus à une capitale d'État centralisé.

De nombreux États présentent au moins quelques traits du finage.

Surtout, cette structure est présente dans les pays restés longtemps ruraux, où le système féodal a perduré et dont l'urbanisation n'est que récente. La Pologne est un cas idéal.

Cette structure se retrouve aussi dans les pays très urbanisés où le mouvement communal, les libertés urbaines, les pouvoirs s'épanouissent et se démultiplient. La ville y est un centre et structure l'espace alentour à sa mesure, une mesure et une extension qui datent de l'époque médiévale. Elle se fonde sur un espace rural. L'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, malgré quelques traits inégalitaires présentent encore de nombreux caractères du finage.

3.2. Les indicateurs du maillage

On connaît déjà une grande part des indicateurs du maillage.

La hiérarchie est très complète : l'espace est subdivisé pour chaque fonction déconcentrée affectée à un niveau.

Le découpage procède à une division en unités égales et ce à tous les niveaux. L'espace est entièrement divisé, les divisions des différents niveaux s'emboîtent. Peu de réformes refondent le territoire puisque l'idéal de distribution doit modeler les formes du substrat.

Cette égalité dans la division se retrouve dans le nom des entités administratives : on divise, on départit en unité commune.

Les toponymes des divisions médianes se réfèrent à des noms géographiques pour se prémunir de toute manifestation identitaire, de tout décrochement d'une partie du territoire.

La ville ne qualifie pas des territoires administratifs qui sont tous communs. C'est pourquoi on la définit statistiquement.

La capitale est souvent la ville d'exception où réside le pouvoir. Son territoire administratif figure dans le niveau de base et à un niveau supérieur de la hiérarchie. Dans le cas idéal, la capitale est au centre et son poids écrasant, à l'image de l'État.

De manière étonnante, peu de pays se caractérisent par une structure en maillage, même si de nombreux pays présentent au moins quelques caractéristiques.

La France et les pays scandinaves le représentent.

3.3. Les indicateurs du treillage

Une grande partie des États considérés relève du treillage, ce qui explique les conflits incessants entre les puissances européennes ainsi qu'un équilibre fragile.

L'inégalité s'ajoute à la simple différenciation entre les territoires : les lieux se distinguent par leurs fonctions, les modalités d'appropriation du territoire par la conquête.

Les passerelles entre finage et treillage sont toutefois très nombreuses et il est parfois malaisé de les distinguer.

Le nombre de niveaux dans la hiérarchie est moyen puisque chaque niveau correspond à des territoires voués à certaines fonctions, compétences ou privilèges, et, pour manifester l'inégalité, un certain nombre de niveaux doivent être définis.

La ville est différenciée d'un territoire commun et non de la campagne. Contrairement au finage, la complémentarité des deux espaces n'est pas mise en avant, mais la ville en tant que pôle, pilier, est un lieu particulier et privilégié, qualifié. Les statuts politiques et juridiques se démultiplient et se hiérarchisent : ils rappellent les privilèges accordés par un souverain.

Aujourd'hui, les réformes portent souvent sur la reconnaissance de compétences et de fonctions élargies, ou d'autonomie.

La hiérarchie est très complexe. L'emboîtement et l'exhaustivité ne sont pas complets car, pour la plupart des niveaux, des entités privilégiées sont extraites du découpage commun. Ces entités forment, d'une part, un territoire institutionnel séparé et, d'autre part, elles sont reclassées au niveau administratif supérieur.

Le cas idéal est l'agencement de deux systèmes de découpage et de hiérarchie, l'un pour les villes, l'autre pour le territoire commun, comme ce fut longtemps le cas en Angleterre. En Russie, ce sont deux systèmes définis à partir du haut distinguant les territoires nationaux du commun.

Bien souvent la désignation des entités administratives se rapporte à l'organisation prévue par l'empire.

Au niveau le plus haut, la fédération se situe toutefois entre treillage et finage, selon qu'elle suppose des entités inégales, par exemple en termes d'autonomie, ou alors une division uniformisée.

Au niveau médian, apparaissent la province, le centre, ou alors des entités désignées pour leur fonction, les *judet*, de *judicium*, en Roumanie, ou par rapport à la personne chargée de l'autorité comme le comté. L'*oblast*, en Russie et dans les pays qui ont été sous sa tutelle, signifie « autour de » : le territoire s'organise autour du pouvoir.

Au niveau local, la fonction est aussi soulignée. La municipalité indique son rôle de gestion : elle se fonde sur des localités définies par le peuplement et rassemblées dans des entités plutôt grandes que sont les municipalités. Sinon le système de treillage prévoit des unités urbaines formant un ensemble de relais définis à partir du centre et qui tient le territoire autour, commun. Ce système est typique d'un espace pionnier, conquis, où le pouvoir place peu à peu ses pions afin de tenir le territoire et imposer l'autorité.

Les toponymes des entités médianes ou supérieures se réfèrent aux peuples et aux nations, qu'il convient de reconnaître pour mieux soumettre, ou alors à la ville qui est le premier élément structurant.

La définition privilégiée de la ville est par conséquent fonctionnelle et peut s'inscrire dans sa définition politique et juridique. La fonction et la qualité des villes sont précisées.

Dans un cas idéal, la capitale a un statut unique dans la hiérarchie comme l'indique la métropole d'un empire. Sinon, dans un cas plus nuancé, elle s'inscrit parmi les niveaux administratifs immédiatement inférieurs à l'État.

La capitale se situe à la frontière : un empire conquiert à partir d'un point initial. Sinon la situation marginale peut être le résultat d'une amputation du territoire impérial et son cœur peut se retrouver décalé, sa situation n'a plus le sens qu'elle avait auparavant au cœur d'un empire en extension.

Enfin, la capitale peut dominer tout à fait son territoire, surtout si celui-ci a été amoindri. Sinon, une hiérarchie équilibrée s'instaure à partir des différents points d'appui qui se distribuent, associés aux fonctions inégales qui leur sont imparties.

3. 4. Les tendances des États européens d'après l'organisation des territoires administratifs

Les tendances de chaque État considéré en Europe et à ses marges démontrent une Europe très diversifiée (Carte II-6). L'Europe de l'Ouest se caractérise par une oscillation entre maillage et finage et s'oppose à une Europe de l'Est marquée par le treillage.

L'Europe de l'Ouest, à l'exception des pays tournés vers l'Atlantique, se distingue par l'imposition du modèle du maillage. Une écharpe court de l'Espagne à la Scandinavie et de la France à la Grèce. Le modèle se nuance au sud : le maillage se mêle au finage.

Les États à l'ouest de cette bande et en bordure de l'Atlantique, les îles et le Portugal notamment, se distinguent : les caractères du maillage sont annulés et le treillage est mélangé au finage.

À l'est de cette bande, le finage émerge plus clairement et domine l'Allemagne, la Pologne, la Slovaquie.

Des Balkans à la République tchèque, les systèmes se mêlent et chaque État se distingue. C'est une zone où peuples et institutions ont subi des changements, des déplacements, où des empires historiques se sont rencontrés.

En revanche, à l'est d'une ligne qui court de la Lituanie à la Grèce, le treillage domine.

Carte II-6. Les tendances des États d'Europe d'après l'organisation territoriale administrative : finage, maillage, treillage

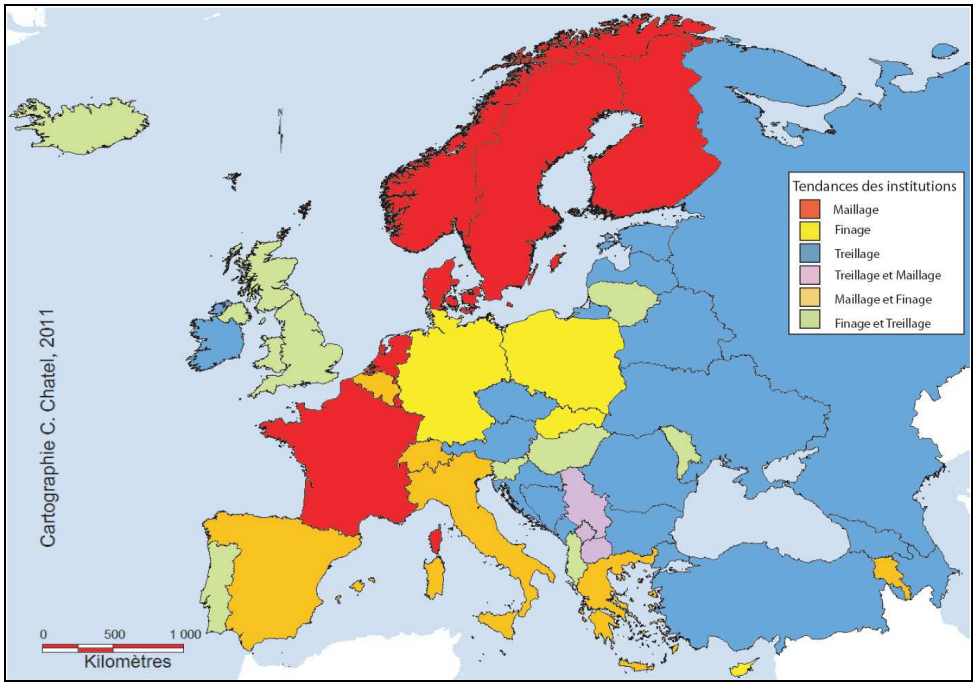

1) Europe atlantique : entre treillage et finage

L'espace atlantique se caractérise par un mélange. Le finage provient de l'influence germanique dans ces contrées qui a pu perdurer étant donné leur situation extrême. Cette

situation de façade indique aussi une aptitude au treillage, à la conquête, et qui est à l'origine aussi de l'occupation de ces extrémités avec les invasions.

Seule l'Irlande ne se caractérise que par le treillage, vraisemblablement dans un processus de différenciation avec la sphère britannique.

2) Europe de l'Ouest : maillage et réminiscence de finage

Le modèle du maillage s'impose en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et dans les quatre pays scandinaves. Ces quatre pays, notamment la Suède, la Norvège, la Finlande usent du maillage pour assurer une redistribution égale tandis que leur territoire, du fait de la rudesse du milieu naturel, est très inégal.

La Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, la Grèce mêlent au maillage des formes de finage qui paraissent très ancrées et anciennes. Cette tendance commence à réémerger aux Pays-Bas, mais moins qu'en Belgique affectée notamment par les dissensions entre communautés linguistiques. La référence à la communauté et à l'identité demeure et se fond dans l'enveloppe du maillage.

L'Espagne et l'Italie ont en effet glissé ces formes communautaires dans le maillage. La Grèce démontre une organisation en finage à l'échelle locale où communautés urbaine et rurale structurent l'espace.

Cette extrémité de l'Europe, en position d'abri, a en tout cas annulé les formes impériales qui ont pu s'y épanouir.

3) Europe du Centre Nord : finage

Le finage apparaît clairement en Allemagne et en Pologne, même si l'Allemagne conserve des traces impérialistes et inégalitaires. En revanche les contours de l'ancienne Prusse, où féodalisme et servage ont dominé, resurgissent. L'identité locale est très forte et l'organisation selon la production agricole a été majeure. L'espace germanique est bien le cœur d'un communautarisme fondé sur les relations contractuelles à l'échelle du groupe et de l'établissement et d'un ancrage au sol important.

4) Europe centrale : une mosaïque entre treillage et finage

Le domaine de l'ancien Empire autrichien montre ce patchwork entre treillage et finage. La République tchèque et l'Autriche tendent vers le treillage. En effet, à partir de ces deux États constitués entre le 10^{e} et le 15^{e} siècle, l'empire a vu le jour et a dominé les espaces autour, contraint toutefois au nord par la Prusse. De fait, les pays dominés présentent davantage de traits relatifs au finage. La Slovaquie clairement, en continuité avec la Pologne, la Slovénie et la Hongrie sont entre finage et treillage.

On peut imaginer que toute l'Europe centrale se caractérisait par le finage et que, par suite d'une longue période impériale, le passage au treillage a été facilité : les deux structures parviennent à correspondre.

5) Les Balkans : le treillage nuancé

Le treillage marque les Balkans. Toutefois, d'autres structures s'y mêlent. C'est un espace qui a été effectivement soumis à divers pouvoirs, tandis que différents peuples se font face.

La mosaïque de peuples est vraisemblablement issue de migrations couplées à un processus de différenciation. Les communautés ont pu se tailler un territoire. Cette situation centrale entre de grandes puissances et la forme péninsulaire indiquent des phases de conquête. Quelques-uns de ces peuples, institués, ont connu une période faste, impérialiste : entre le 10^{e} et le 14^{e} siècle, avant que les grands empires alentours ne se constituent et soumettent les Balkans, il y a eu une grande Albanie, une grande Bosnie, une grande Bulgarie,

une grande Serbie… Ensuite cet espace très divisé a vite fait d'être soumis à de grands empires puissants. Il a constitué le point de rencontre entre ces empires : autrichien, ottoman, russe.

Néanmoins, les pays au cœur des Balkans présentent une structure en treillage nuancée. En effet, ce sont des pays qui ont pu récupérer leur autonomie et des valeurs profondes se manifestent.

L'Albanie mêle des formes de finage et de treillage et fait transition avec la Grèce, tandis qu'elle n'a pas fait partie de l'ex-Yougoslavie.

La Serbie s'est révoltée tôt contre les ottomans, dès le 19e siècle, et acquiert l'autonomie en 1830. Le modèle de maillage s'impose à cette époque : il est nécessaire d'unifier les peuples et de garantir l'intégrité après des siècles de soumission. Mais cet idéal peut déboucher sur des extrémismes, d'autant que la Serbie va réunir autour d'elle d'autres peuples. L'autoritarisme se cristallise. La Macédoine et le Monténégro, qui se sont extraits de l'ex-Yougoslavie mêlent aussi treillage et maillage.

6) L'Est : le treillage

L'ensemble des États à l'est de l'Europe relèvent du treillage. Les ambitions de conquête comme la soumission à d'autres empires n'ont cessé de s'y manifester. Les empires centrés dans l'actuelle Turquie et en Russie ont longtemps dominé.

Malgré l'idéal du maillage prôné dans la Russie communiste notamment, et en Turquie du fait d'une construction nationale inespérée, les procédés mis en place pour favoriser l'égalité, se sont traduits par une uniformisation extrême, poussant vers l'anéantissement des identités. De fait l'idéal d'égalité se nourrissait d'une conception très inégalitaire de la société, des peuples. Treillage et maillage ne font pas bon ménage et cette combinaison pousse à l'autoritarisme et au fascisme : l'égalité et l'unité, mêlées à une représentation inégalitaire, sont satisfaites par l'épuration, le déplacement des individus « différents » (de point de vue politique, ethnique etc…).

Seules trois poches demeurent. La petite superficie de ces trois États permet de voir les réminiscences d'une structure plus profonde qui serait, sans cela, engloutie et masquée, une fois agrégée dans un territoire plus grand.

La Lituanie a constitué une entité importante au cours du Moyen Âge, royaume puis duché, elle sera unie à la Pologne. Elle mêle ainsi les caractères encore vivants du finage, comme en Pologne, puis du treillage, sous l'influence russe.

La Moldavie s'est constituée en fédération au 14e siècle, signe de communautarisme, mais a ensuite fait partie de l'Empire ottoman, de la Grande Roumanie, puis s'est trouvée sous l'influence russe. Or, sa situation, aux confins de plusieurs ambitions impériales, a permis de maintenir sa structure plus ancienne, relative au finage.

La situation de l'Azerbaïdjan est semblable.

Conclusion de la Section II.
Un modèle d'État et des modes de manifestation des institutions

Les trois structures proposées offrent une lecture féconde de l'organisation des territoires administratifs. Le finage désignant la séparation se caractérise par la différenciation administrative des statuts urbains et ruraux. Le maillage s'illustre dans une division et une imbrication rationnelles des territoires à partir d'un espace unifié. Le treillage met en forme un réseau de places centrales hiérarchisées qui sont les appuis du contrôle du territoire. Néanmoins, ces différentes logiques s'interpénètrent et le croisement de divers indices spécifiques à chaque structure permet de caractériser les formes de l'organisation administrative de chaque État. Les États européens, considérant la diversité des pouvoirs qui ont pu s'épanouir dans le temps long de l'Histoire, démontrent le plus souvent une combinaison subtile des structures identifiées.

La typologie des États d'Europe d'après les formes institutionnelles met en évidence la limite entre Est et Ouest. Elle distingue un espace très homogénéisé à l'est, indiquant l'épanouissement continental des impérialismes, et un espace très différencié à l'ouest et au centre de l'Europe, où les trois structures s'interpénètrent. Les tendances de chacun des États occidentaux, si elles n'ont qu'un sens relatif aux catégories définies, démontrent au moins la complexité de l'assemblage et la rencontre de diverses influences.

Les pouvoirs qui se sont imposés dans cette péninsule, ouverte sur l'extérieur, ont donc laissé une certaine marge de liberté au développement de certains idéaux, des différentes structures reconnues.

Le mode de manifestation du pouvoir rend compte, qu'au-delà d'une institution apparemment uniforme, l'État, les procédures mises en œuvre pour administrer la population et le territoire, recouvrent des significations bien particulières. Notre modèle a permis d'interpréter ces significations en rattachant les procédures de territorialisation à un mode d'appréhension de l'espace bien plus général et plus profond, de nature anthropologique, qui se traduit dans d'autres formes d'appropriation de l'espace, en particulier l'occupation du sol.

Section III.
Finage, maillage et treillage dans les formes d'appropriation du sol

Aujourd'hui tout l'espace est approprié par divers acteurs, de l'individu à l'institution dans son sens général. Cette appropriation est juridique, garantie par des règles. En revanche, l'espace est inégalement occupé, en termes de densité, de formes, de types de constructions… Notre hypothèse est que les formes d'occupation du sol dépendent des règles d'appropriation issues des trois institutions, ou formes d'États, dominantes. Les trois structures définies sont aussi des clefs d'interprétation de la manière d'occuper l'espace, de s'y établir, de l'exploiter.

Les règles d'occupation du sol, relatives à ces structures, ont vocation à être généralisées. Divers critères seront considérés.

- la situation de la valeur, selon le sens accordé par Rebour, dans l'espace. Son déplacement au cours de l'histoire est déduit des lieux de l'échange qui correspondent à l'espace de la richesse, que l'on oppose à l'espace de la valeur. La valeur passe de la campagne à la ville et enfin à certains lieux précis, aujourd'hui protégés. L'occupation du sol est contrainte par l'organisation de l'espace entre valeur et richesse, et varie en fonction des variations de cette organisation.
- les fonctions assumées par la ville se reflètent dans les édifices majeurs et dans l'histoire des significations du mot ville. La fonction sacrée, la défense et l'échange sont des constantes. Elles indiquent des règles d'appropriation et d'organisation intra-urbaines et indispensables à la reproduction de toute société. Au cours du temps, ces fonctions sont plus ou moins privilégiées. Les formes d'occupation du sol actuelles reflètent donc la superposition de ces règles, de ces significations accordées à la ville par ses fonctions.
- les formes d'occupation du sol sont semblables en milieu urbain et en milieu rural lorsqu'une structure domine : elles expliquent ainsi en partie les modalités de la conversion de l'espace, du rural à l'urbain.
- l'emprise et la forme des agglomérations ont évolué dans l'histoire. Elles se rapportent à des phases dans l'occupation du sol, qui correspondent aux trois institutions majeures, aux trois structures.

Cette section sert à vérifier l'efficacité de notre modèle sur un ensemble de descripteurs qui figurent dans le tableau de référence de typicalité des structures (Tableau II-1) et relatifs cette fois aux formes concrètes de l'espace. L'intérêt porte ainsi sur le quatrième niveau, le plus superficiel, des formes produites dans l'espace, d'après la théorie de la forme urbaine de G. Ritchot (Encadré II-1). Par ailleurs, la section se concentre sur le changement et les temporalités de ces trois structures ; celles-ci se succèdent et se combinent car elles sont chacune, tour à tour, privilégiées. L'agglomération est l'objet d'étude privilégié : par essence changeante, les variations de son contenu et de son emprise sont l'indice des tendances structurelles successives.

Dans un premier temps, nous verrons que les modalités d'occupation du sol dépendent des fonctions réparties dans l'espace et de la valeur qui leur est accordée. Cette valeur varie dans le temps et indique les changements de situation qui s'opèrent dans l'espace : nous vérifierons cette hypothèse à partir de l'espace aggloméré, au niveau de son organisation

interne. Trois périodes de progression de l'agglomération s'identifient en particulier pour les agglomérations d'Europe dont le bâti est pérenne.

Dans un second temps, nous nous attarderons sur les dynamiques de l'extension de l'agglomération, qui se réalisent sur un espace jusqu'alors non aggloméré : elles désignent un changement de l'occupation du sol qui sera décrit au travers des trois structures proposées.

1. Les cycles urbains au travers des fonctions urbaines

On reconnaît trois phases dans le développement d'une ville, qui font écho aux trois définitions de la ville décrites dans le premier chapitre, et à trois fonctions qui y sont assumées. En revanche, ces trois fonctions sont tour à tour privilégiées selon les phases. Puisque l'espace conserve la mémoire, on reconnaît, dans la valorisation ou la dévalorisation de certains lieux, le passage d'une phase à une autre.

1.1. Les trois fonctions de la ville : le sacré, le politique, l'économie

La ville combine trois fonctions : le rassemblement, la défense, l'échange. Elles coïncident avec la fonction sacrée, le pouvoir politique, l'économie, bref avec les trois institutions dominantes, et les trois structures et logiques d'organisation spatiale privilégiées. Plusieurs indices démontrent cette constance dans les fonctions des villes.

1.1.1. Rassemblement, défense, échange à l'origine des villes

Pour Raffestin, l'espace se structure et s'approprie à partir de « nodosités fondatrices : des lieux où émergent des ressources mises en valeur qui, sous l'impulsion d'acteurs, vont constituer des formations politiques détentrices d'un pouvoir (RAFFESTIN, 1980, p. 177). Ces nodosités émergent par étapes.

D'abord, les ressources agricoles, alimentaires surtout, indiquent le rassemblement de la population. Ensuite, s'impose une stratégie de contrôle de la part des acteurs : ceux-ci choisissent un lieu qui facilite la défense ou le rayonnement d'un pouvoir afin de protéger la communauté et les ressources. Enfin, ils déploient un espace de circulation et d'échanges de ressources et d'information par des lignes de communication en réseau à partir du nœud (*id.*, p. 178).

Des zones clefs ont été fondées ainsi. Les grandes agglomérations actuelles de grandes nations comme la France, le Portugal, l'Espagne, la Grande Bretagne les illustrent et ont une grande permanence car, pour l'auteur, l'exercice du pouvoir est lié à la possession d'énergie et d'information. Celles-ci dépendent de deux facteurs fondamentaux : la masse démographique, qui maximise les rapports sociaux, et la circulation, qui maximise les échanges de toute nature (*id.*, p. 179). Un cercle vertueux se met en place où l'accumulation se reproduit et s'entretient.

Aussi, la manière dont se construit un territoire passe par ces trois logiques, mettant en scène l'agriculture, l'armée, l'argent, ou encore la communauté, le pouvoir d'État, la circulation.

1.1.2. Les trois fonctions dans l'étymologie de la ville et du lieu de peuplement

Les trois fonctions se retrouvent dans la désignation de la ville ou des lieux de peuplement dans les différentes langues. La langue est le meilleur révélateur du rapport entre les choses et les hommes.

Désigner les lieux de peuplement par leur fonction

Bonnard indique que dans chaque langue, certaines fonctions de la ville sont privilégiées pour la désigner. Il note trois catégories : le sacré (*nemento*), la défense (*dunos*), le marché (*magos*) (CLAVAL, 1986 [1], p. 30). Il retrouve cette trilogie dans les acteurs de la ville : les prêtres, gardiens de l'identité collective, les oligarchies militaires et les guerriers, et les commerçants.

1) Le sacré se retrouve dans les termes relatifs à la place, l'emplacement, rappelant le sillon délimitatif lors de la fondation du lieu. Chez les slaves de l'Ouest, c'est *mesto* ou *miasto* qui désigne la ville en Pologne, en Tchéquie, en Slovaquie, en Slovénie, en Ukraine. En latin, c'est l'*urbs*. On a vu en effet, que dans le finage, les unités locales administrative distinguaient plutôt l'urbain du rural et non la ville, la cité, du reste du territoire (Tableau II-3).

2) La défense, la guerre, la forteresse, le château, se manifestent dans de nombreuses langues : la fonction de la ville émerge dans un climat d'insécurité tandis qu'imposer un pouvoir est nécessaire.

Dans les Balkans, *varos* en hongrois, *oras* en roumain qui désigne aussi un type d'unité locale administrative, signent la forteresse, le château fort. C'est aussi *grad* ou *gorod* dans le monde oriental (Russie, Bulgarie), *horad* en Biélorussie. *By*, *burg*, *borough*, même *town* dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, désignent les murs, l'enclos, la demeure. C'est aussi *stadt*, *stede* dans l'espace germanique.

3) La fonction de marché, relative au treillage est moins représentée d'après l'auteur : elle apparaît notamment dans le *targ* en Hongrie, le *markt* en Allemagne.

Désigner les lieux par les facteurs de leur émergence

Ces trois catégories se réfèrent à trois formes d'appropriation de l'espace.

1) Le regroupement, la communauté, la société se retrouvent dans les termes de *selo* en Europe orientale, *pueblo* en Espagne et correspond au finage.

2) La terre, la pièce délimitée et affectée, est rendue par le mot *khorio* en grec, *flecken* en néerlandais et signe le maillage.

3) L'idée de construction, d'établissement, de demeure, de conglomérat, est présente dans la *villa*, le *vicus*, le *dorp*. Par exemple le *vicus* signifie à l'origine le croisement de routes. Ce type d'appropriation rend compte d'une émergence, quasiment autonome, à partir de la route notamment, et se fonde sur le peuplement, l'occupation du sol, le bâti. La logique de treillage domine.

On retrouve ainsi la définition par la communauté, le pouvoir organisé, par la découpe et la distribution ou l'affectation, et enfin la définition fonctionnelle et concrète à partir du lieu comme le note aussi Pinol (PINOL, 2003, I, p. 423).

Les édifices urbains et les trois fonctions

L'architecture et l'urbanisme sont un mode d'expression. Les édifices à l'intérieur de la ville signent ces trois fonctions : s'agencent le sanctuaire, la cathédrale ; le château, la forteresse, le lieu de pouvoir ; les places, le marché, les halles, les routes.

Les trois fonctions correspondent à trois cycles d'épanouissement de la ville, tandis que les fonctions valorisées évoluent dans l'espace au cours du temps.

1.2. Trois temps dans l'extension de l'agglomération pour trois fonctions

Les trois structures étudiées correspondent à des phases de l'urbanisation, liées aux phases économiques où règnent tour à tour les trois secteurs désignés et les trois institutions successives. Ces formes superficielles ont été reconnues notamment d'après la théorie des « 3 a » de F. Moriconi-Ébrard et la théorie de Rachat de T. Rebour citées auparavant.

1) Quand domine l'agriculture, la valeur est à la campagne et la ville est écartée sur les confins des terroirs : elle est l'espace de la richesse, où se réalisent les échanges. Il s'agit de conserver les terres agricoles les plus fertiles pour assurer les surplus et nourrir la population. La croissance de la population urbaine se traduit par le bourrage, la ville doit rester enserrée dans ses murs.

2) Quand domine l'industrie et une production de masse, le vacuum se situe en ville, près du pouvoir et l'espace de la richesse s'organise autour, le but étant d'être au plus près de la valeur. La production est facilement écoulée en ville tandis que les espaces productifs demeurent à proximité du pouvoir qu'ils fondent. Par conséquent, les banlieues se forment autour des villes, les conurbations se constituent, les campagnes se vident. L'État domine.

3) Le développement des services, de l'activité tertiaire et de l'argent, signe l'épanouissement de l'espace de la richesse en tout point de l'espace, tandis que l'espace de la valeur se disperse aussi à la ville comme à la campagne. La valeur n'est ni dans la terre agricole, ni dans l'agglomération. Elle est ailleurs, par exemple dans la nature, protégée de la ville et de l'agriculture et le mouvement écologiste illustre ce nouvel idéal. Par conséquent, il ne demeure plus que des espaces restreints où la valeur résiste, des lieux sacrés ou esthétiquement valorisés. C'est pourquoi, l'échange se généralise, les points occupés se multiplient, les réseaux sont majeurs dans le fonctionnement de l'espace et les modes d'appropriation.

À partir de ces trois temporalités, relatives aux trois structures, une explication originale de l'extension et de la fragmentation actuelle des agglomérations urbaines peut être développée.

Le sens de la croissance spatiale des agglomérations urbaines : localiser l'interface entre urbain et rural

Les agglomérations s'étalent aujourd'hui sans que la population n'augmente nécessairement. Les deux stocks, population et espace, évoluent indépendamment. Le mode d'occupation du sol a changé, les valeurs qui lui sont conférées ont été renouvelées, et le rapport de l'homme à l'espace est donc transformé.

L'agglomération n'est plus mue par des mouvements centripètes, l'occupation du sol se traduit par des mouvements centrifuges, contraires à la formation d'agglomération. On parle en effet de contre-urbanisation, de périurbanisation, de rurbanisation.

L'hypothèse est que la croissance spatiale de l'agglomération et les formes de plus en plus discontinues du peuplement s'expliquent par une logique où l'échange et la circulation des hommes, des biens, de l'argent fondent la société. On déduit donc de l'immobilité, des objets ancrés au sol, c'est-à-dire les agglomérations, des sujets mobiles et la direction de ces mobilités. Mais quel est leur sens ?

L'extensivité des formes du peuplement se réalise partout, dans le monde urbain comme à la campagne, au point que l'opposition entre ces deux espaces n'est plus valide. Les

critères de définition abondent, l'explication par l'accroissement des déplacements et des migrations quotidiennes est favorisée mais elle n'est pas satisfaisante. La ville extensive n'est pas un fait nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur qu'elle prend et sa généralisation dans le monde. En outre, cette extensivité se fait de moins en moins à partir d'un centre, dans un mouvement de centre à périphérie.

On parlera en termes d'interface. La ville jusqu'alors est une discontinuité majeure de l'espace et constitue une interface entre deux espaces continus : elle est le lieu privilégié de l'échange et des interactions face à la campagne. Puisque l'interpénétration entre l'aggloméré et le non aggloméré s'affirme, l'interface n'est plus localisée dans l'agglomération.

La forme même de l'agglomération indique deux situations possibles de l'interface (Figure II-8). a) L'interface est ponctuelle, les échanges se réalisent au centre, les réseaux sont tous dirigés vers le centre. b) L'interface est linéaire, les échanges s'effectuent sur toute la longueur des bordures de l'agglomération. La logique centre-périphérie est inversée et l'interface est plus efficace.

Figure II-8. La fonction d'interface dans l'agglomération : du centre au bord

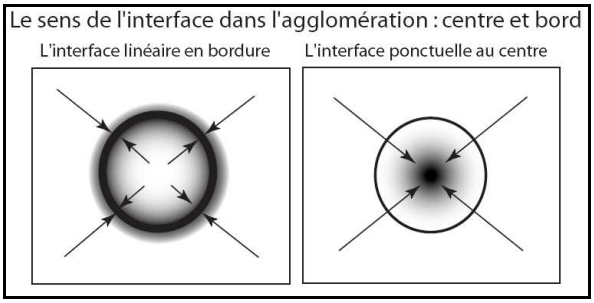

Plus le peuplement et l'emprise au sol de l'agglomération sont discontinus, plus la longueur de l'interface s'allonge, et les points d'échange se multiplient (Figure II-9). Une agglomération aux contours discontinus permet donc de desservir une surface très étendue et de maximiser l'échange, bien plus que dans le cas d'une interface ponctuelle. Le « tout urbain » que l'on dénonce aujourd'hui serait en fait du tout économique ou du tout marché.

Figure II-9. Le périmètre de l'agglomération selon sa forme : la longueur de l'interface

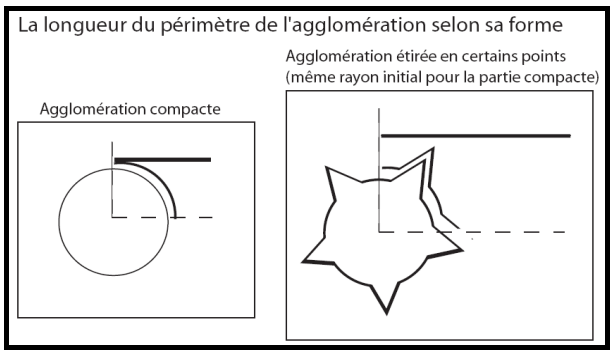

La localisation des zones commerciales vérifient notre hypothèse : elles se déploient sur les pourtours de l'agglomération. Cette situation privilégie l'augmentation des échanges. D'un côté, une agglomération de consommateurs, d'un autre, les consommateurs extérieurs à l'agglomération. L'accessibilité pour les deux espaces est maximisée d'autant que l'extension de l'agglomération se réalise à partir des radiales et des nœuds autoroutiers.

On comprend mieux l'opposition entre les formes agglomérées parasites et perverses formulées par Rebour et issues de déséquilibre économique. L'agglomération parasite ne produit pas assez et importe, ponctionne, d'où sa forme compacte et des réseaux dirigés vers le centre. L'agglomération perverse produit trop et est contrainte d'organiser les exportations,

d'écouler son stock, en limitant les coûts de transport et, par exemple, en multipliant les points de l'échange sur ses bordures.

Ainsi, les petites villes et les villages ont d'autant plus tendance à s'étaler et à baisser les coûts de transport, que leur production a une valeur ajoutée plus faible et que les quantités produites sont moindres que dans les grandes villes : celles-ci ont les moyens de produire en masse et peuvent aussi développer une spécialisation dans les produits rares.

La répartition entre valeur et richesse dans l'espace et la forme des agglomérations

Si l'on admet que l'espace de la valeur est hors marché et est quasiment sacré, l'espace de la richesse s'organise tout autour. On déduit donc l'espace de la valeur à partir des lieux de l'échange.

La circulation et l'argent caractérisent une phase particulière dans notre modèle ternaire et même si cette logique ne prévaut pas, l'échange a toujours été nécessaire. En revanche, les modalités de l'échange varient. Les rapports entre l'agglomération, la situation de l'interface et l'hinterland évoluent avec le déplacement de l'espace de la valeur. Nos trois structures permettent de rattacher les formes urbaines à des dynamiques économiques, des logiques d'appropriation, des institutions, et des phases historiques (Figure II-10).

1) Lorsque la valeur est dans la terre et l'agriculture, la ville est exclue dans des confins où la terre est moins bonne ou difficile à travailler. La population se concentre sur des surfaces très réduites. L'échange est minimal et on peut procéder au troc. Les habitants de la ville sont aussi des cultivateurs. Pratiquement tout l'espace approprié est valeur à l'exception de la ville. La ville et la campagne fonctionnent ensemble, et la nécessité de produire des surplus alimentaires indique les limites du finage.

2) La valeur est en ville, à proximité du pouvoir. La société se fonde sur l'accumulation de matériel et sur la production. La production s'effectue à proximité de la ville mais en dehors. Les espaces productifs se traduisent par une occupation dense mais différenciée de celle de l'agglomération originelle.

Néanmoins, la ville doit récupérer les bénéfices de la production : la production est acheminée en ville, une part y est consommée, l'autre est redistribuée : les échanges sont sous contrôle et la ville profite de la fonction de redistribution de la production sur laquelle elle réalise une plus-value. La ville est donc parasite et la logique d'État domine. La capitale d'État est la ville qui accumule le plus et dont la fonction de redistribution en fait le pivot de l'économie nationale.

L'espace est maillé. Chaque ville ou unité de peuplement dispose d'un espace productif autour. L'hinterland est segmenté en fonction des points d'entrée menant à l'interface ponctuelle, au centre. Cette segmentation peut correspondre aux différents types de production. Elle se reproduit à l'intérieur de la ville où des quartiers se distinguent par leur fonction. Ainsi, la division égale de l'espace mêle urbain et rural et produit paradoxalement de la différence.

3) La valeur se réduit à des lieux dispersés en ville ou à la campagne. Les lieux de l'échange se généralisent et se dispersent. Les infrastructures de la circulation ne servent plus à guider et contraindre la communication, les échanges, l'acheminement des marchandises comme dans l'organisation précédente, mais au contraire à fournir autant de fenêtres commerciales qu'il est possible d'en implanter. Les points et les lignes sont autant d'infrastructures qui nourrissent cette organisation. L'espace de la richesse est donc plus vaste, ses accès ne sont plus contrôlés par un pouvoir politique.

La ville est perverse, toutes les villes essayent d'accroître leurs richesses et de multiplier leurs fenêtres sur l'extérieur.

L'espace est d'autant plus segmenté que les lieux de l'échange se multiplient. D'abord, la segmentation affecte l'intérieur de l'agglomération puisque celle-ci est plus étendue et sa forme, qui se détache du cercle, répond moins à la maximisation des interactions. Ensuite, les différents points d'échange, ces ouvertures, se partagent les échanges entre agglomération et hinterland. Il y a donc une certaine autonomie des parties qui constituent l'agglomération dans ce rapport à l'hinterland. La forme de la ville reflète donc une autonomisation du fait économique concomitante de la faillite du politique.

Figure II-10. L'interface de l'agglomération et les échanges avec l'hinterland

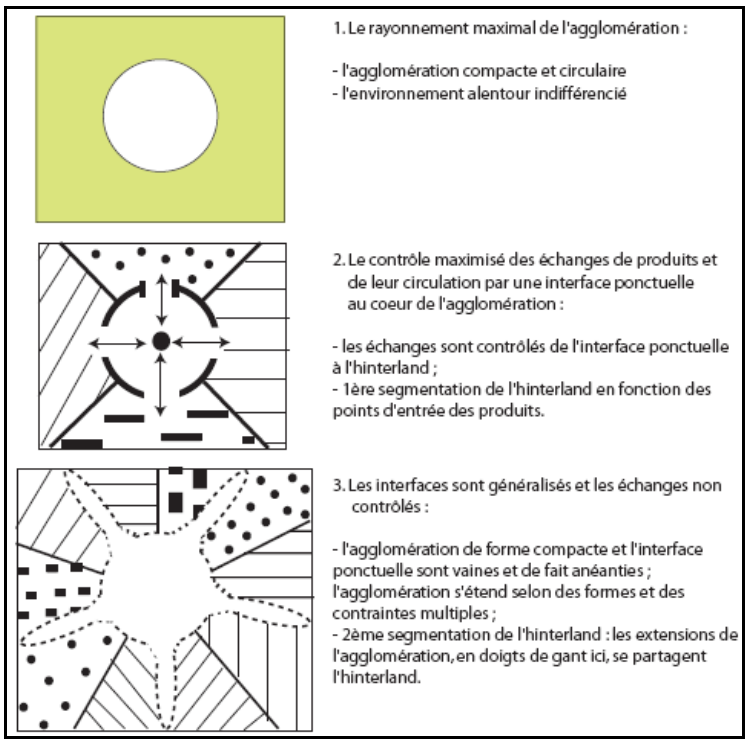

Ces trois phases, outre qu'elles expliquent la variation des formes des agglomérations, indiquent les logiques de segmentation de l'hinterland autour de l'agglomération comme de l'espace interne à celle-ci. L'agglomération est par conséquent de moins en moins homogène et sa cohésion est mise en doute.

Trois phases de développement sont déduites et se vérifient notamment à partir des types de bâtiments, dans les discontinuités du paysage. Le terrain européen, compte tenu de l'ancienneté de ses lieux de peuplement, est un laboratoire pour vérifier une organisation auréolaire de l'espace aggloméré (Figure II-11).

Ces trois phases affectent plus ou moins les agglomérations, et toutes les agglomérations ne passent pas par l'ensemble de ces phases : par exemple, leur développement pourra se fonder sur une structure et une phase particulières, donc une fonction, et l'agglomération sera alors plus ou moins résiliente lors du passage à une autre phase. Par conséquent, à l'échelle d'un ensemble d'agglomérations, des types d'agglomérations sont définis dans le Chapitre V: l'agglomération centrée, la conurbation, le conglomérat.

Figure II-11. Le développement de l'agglomération en trois phases

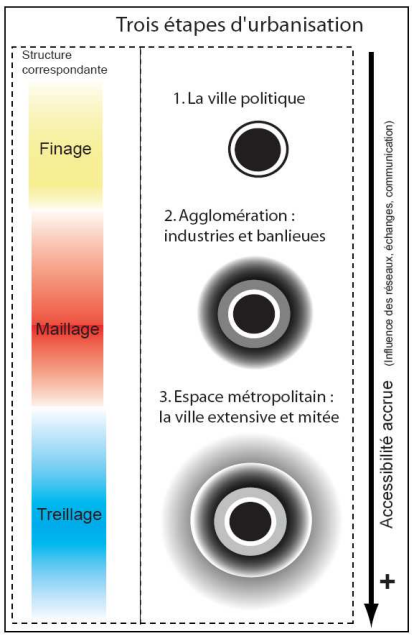

À l'échelle de l'agglomération, les trois phases d'extension correspondent aux trois définitions de la ville.
1) La ville politique, relative au finage, se distingue par sa densité. Une rocade remplace les murs. Des bâtiments prestigieux abritent des fonctions politiques, institutionnelles, culturelles et les services.
2) La suburbanisation se caractérise par l'expansion de l'industrie et des banlieues au-delà de la ville politique : la gare, les bâtiments industriels, les anciens ateliers, des faubourgs de la fin du 19e siècle et du début du 20e, puis des HLM et des cités sont un indice. Le bâti demeure dense. L'agglomération, qui accumule, produit, investit l'espace dans une phase de maillage.
3) L'espace métropolitain, lorsque domine le treillage, connaît une croissance sans limite par l'épanouissement des réseaux et l'insertion de l'agglomération dans un espace modelé par les échanges. Cet espace se développe à partir des voies de communication, jouxte l'espace rural, fait la jonction avec des noyaux villageois et d'autres agglomérations par des constructions dispersées. Production, commerce, habitat, espace agricole sont mêlés, tandis que les densités sont faibles.

1.3. La résilience de la ville : investir la richesse dans la valeur

L'agglomération parvient-elle à s'adapter, à se maintenir, à croître, alors que les fonctions valorisées changent au cours du temps ? La pérennité du bâti ne met pas en cause l'existence matérielle de la ville, tandis que celle-ci peut tout à fait se trouver exclue dans l'organisation de l'espace et être inexistante du point de vue démographique et dans la hiérarchie urbaine. Il est clair que la spécialisation fonctionnelle est souvent contraire à la pérennité de la ville : dès que cette fonction n'est plus enrichissante, la ville périclite. La théorie de Rebour éclaire à nouveau : le maintien de la ville dépend de la préservation de valeur, car la richesse est faite pour être consumée. On postule que, parmi les deux fonctions urbaines principales, politique et économique, la première est source de valeur, la seconde, productrice de richesse.

Phase politique, phase économique

L'opposition commune entre politique et économie, évoquée dans le premier chapitre, est ici éclairée. Dans l'histoire, on retrouve cette succession entre une phase où le politique est privilégié et une autre où l'économie prévaut, ou, à une autre échelle, une combinaison entre politique et économie.

Ce cycle est illustré lors de la faillite de l'Empire romain. Les villes sont des parasites : elles sont peuplées d'oisifs peu entreprenants. Ceux-ci usent leurs revenus, provenant de la production agricole, non pour développer les modes de production mais pour des dépenses somptuaires. Ce système est un indice de la faillite en cours de l'État. Tout est richesse dans une phase de treillage. À la chute de l'empire, les villes sont désertées. La population se disperse dans les campagnes hormis quelques regroupements notamment dans les sites perchés, les *oppida*. On en revient alors à une échelle relative au finage, à des échanges par troc puisqu'il n'y a plus d'État ni de prince pour frapper monnaie.

Un processus semblable se réalise au Moyen Âge en Italie. Les villes italiennes sont nées du mouvement communal à partir du 11e siècle : une forme de gouvernement collégial de la communauté, relatif au finage. Ces cités s'imposent et s'affrontent jusqu'au 16e siècle environ en Méditerranée, en Europe voire dans le monde par le commerce. Les lieux de commerce se démultiplient au travers de réseaux très extensifs. Or, ces marchands fortunés ont de plus en plus des ambitions politiques territoriales. Ils ont amassé grâce à la maitrise des échanges et de l'argent. Ces ressources sont alors investies, non plus dans la production, mais dans la construction d'édifices et d'ensembles architecturaux qui parent les cités. La richesse est investie en valeur, tandis que la valorisation esthétique des villes est au service de la réussite politique des commerçants italiens. Finalement, ceux-ci échouent à mesure que leur pouvoir devient celui des souverains, un pouvoir territorial opposé à la domination des réseaux. Les formes ne correspondent plus à la structure initiale, il y a crise. Le finage a conforté un treillage, mais celui-ci s'oppose clairement au maillage relatif à la territorialisation du pouvoir. En revanche, la valeur esthétique des cités italiennes a permis leur maintien et leur renouveau actuel : elle est source de richesse par le tourisme.

La France se caractérise en revanche par une densité de villes bien plus faible qu'en Italie, un pouvoir fort et dépensier, d'autant plus que s'affirme la monarchie à l'époque moderne. Mais le pouvoir en France a toujours pu compter sur une production importante à la mesure du territoire. L'espace rural produit, les villes, peu nombreuses, sont autant de lieux d'échange et de dépense en moins, permettant d'autant plus de concentrer les ressources dans la capitale. La richesse accumulée à l'échelle de ce grand État européen s'est déversée notamment à Paris et dans les domaines royaux qu'illustre l'esthétique des châteaux d'Ile de France, des lieux de valeurs aujourd'hui. De même, l'accumulation réalisée par Paris selon la structure en maillage, lui permet aujourd'hui d'être insérée dans les réseaux internationaux, contrairement aux cités italiennes, têtes de pont d'autrefois, villes moyennes d'un réseau régional ou national aujourd'hui.

Les cycles se succèdent, redéfinissant, quelle que soit la structure privilégiée, la répartition entre valeur et richesse. En revanche, le passage d'une source de pouvoir, l'économie ou la politique, à une autre, semble montrer un tournant décisif dans l'évolution de la structure.

Pérennité des villes et investissement durable : l'esthétique dans la phase politique, l'innovation dans la phase économique

Si certaines villes demeurent, elles n'ont pas seulement été le lieu de l'échange mais aussi le lieu du pouvoir. Dans une phase politique, la richesse profite d'abord au pouvoir. Ainsi Paris a profité, dans une monarchie centralisée, d'une production correspondant à une aire très étendue, d'où sa primauté actuelle. Dans une phase économique, la richesse se dilue dans tout l'espace mais privilégie certains points.

1) Dans un premier cas, la richesse dégagée est investie dans des biens durables, voire uniques et ancrés dans le lieu. a) Dans une phase politique, ces biens durables tendent à signifier le pouvoir : on fait du lieu de pouvoir, un lieu prestigieux. Et un lieu prestigieux est plus facilement réemployé qu'un autre, il permet un réinvestissement esthétique, qui accroît encore sa valeur. b) Dans une phase économique, la richesse doit être sans cesse réinvestie pour être durable dans les moyens de production par l'innovation. La richesse sert l'innovation.

2) Dans un second cas, la richesse est dépensée : c'est-à-dire en dépenses fongibles non durables. a) Dans une phase politique, la richesse sert des dépenses somptuaires

fongibles. b) Dans une phase économique, cette richesse est réinvestie dans la production ou la circulation et non dans l'innovation.

La résilience de la ville ne tient qu'à l'investissement durable. Les villes qui n'investissent pas au moment de leur histoire où leur fonction est valorisée, en phase avec le cycle urbain, périclitent.

L'exemple de la spécialisation industrielle : une dévalorisation inéluctable

L'industrie illustre une phase d'accumulation, concomitante de la montée en puissance de l'État : la population, en forte croissance, s'urbanise et le monde urbain est transformé. La fonction industrielle a permis l'explosion rapide et inégalée de certains lieux, jusqu'alors ruraux. Elle a été une source de richesse qui s'est matérialisée dans le bâti et la croissance de la population. Dès que la fonction a été épuisée, ces espaces, dédiés à la production, ont été particulièrement dévalorisés et la reconversion a été difficile. La fonction productive est boudée, au profit de la fonction d'échange : on passe du maillage au treillage. Certaines régions ont pu s'insérer, malgré tout, dans les réseaux, d'autres en sont tout à fait écartées. La fin de l'exploitation a signé leur propre fin.

Noeux-les-Mines émerge au 19e siècle par la fonction industrielle. Les friches issues de l'extraction minière démontrent la difficile reconversion d'un espace spécialisé. Néanmoins, l'activité suppose la multiplication de lieux d'extraction au nord de la France : cet arrangement a pu s'adapter à la structure en treillage, matérialisée par l'unification du bâti de ces différentes villes proches. Cette résilience n'est pas étrangère à la situation de la région, au cœur de la dorsale européenne.

Document II-6. Friche d'exploitation minière à Nœux-les-Mines

Photographie : C. Chatel, 29/10/2010 (Pas de Calais, France).

La friche rappelle le passé industriel, mais l'abandon de l'activité économique signe ce décalage temporel et renforce la dévalorisation. Ainsi, le bâtiment de la fosse d'une mine à Noeux-les-Mines est au cœur de la ville et pourtant vide d'activité.

Les variations démographiques de la commune rendent compte des vicissitudes de l'activité industrielle : la population double, passant de 1100 à 2100 habitants entre 1850 et 1860, alors que la première fosse est percée. Elle atteint 14 000 habitants en 1960. Les fosses sont alors fermées et la population baisse : la commune compte 12 000 habitants en 2010. Cependant, l'agglomération connaît une autre forme de croissance, spatiale, suite à sa décrue démographique : elle a été absorbée dans l'agglomération de Béthune en 1970, puis de Douai en 2000.

Document II-7. Terril aménagé en piste de ski « Loisinord » à Nœux-les-Mines

Au contraire, un terril, déchet de l'activité minière, inutilisable, a été réaménagé en piste de ski artificielle, activité de loisir très valorisée, qui indique une tentative de revalorisation.

Photographie : C. Chatel, 29/10/2010 (Pas de Calais, France).

La spécialisation fonctionnelle, surtout lorsque l'agglomération est née de la fonction, rend compte de trajectoire particulière : le développement de la ville est aussi exceptionnel que sa chute. Ces espaces ont été produits par et pour une phase particulière du cycle urbain.

À l'échelle d'une ville, l'agglomération de Bitterfeld-Wolfen est structurée par ses installations : lors de leur fermeture, la ville est comme éventrée. L'abandon de l'activité se traduit par des friches et une saignée démographique.

Document II-8. Immeuble abandonné à Bitterfeld-Wolfen

Bitterfeld-Wolfen a pu accueillir une population nombreuse, employée notamment dans l'industrie. Lorsque l'activité cesse, des logements sont désaffectés.
La ville de Bitterfeld-Wolfen, dans les limites de l'unité locale (*Stadt*) passe de 5000 habitants en 1850, à 10 000 en 1900, puis 60 000 en 1950, pour atteindre 74 000 habitants en 1970.
Entre 1990 et 2010, la ville a perdu 38.5% de sa population, passant de 74 000 à 45 000 habitants, et l'agglomération, étendue sur deux unités locales, perd 34% de sa population qui passe de 92 000 à 61 000 habitants.

Photographie : C. Chatel, 06/06/2009 (Saxe-Anhalt, Allemagne).

Document II-9. Plan de Bitterfeld-Wolfen : l'agglomération structurée par les complexes industriels

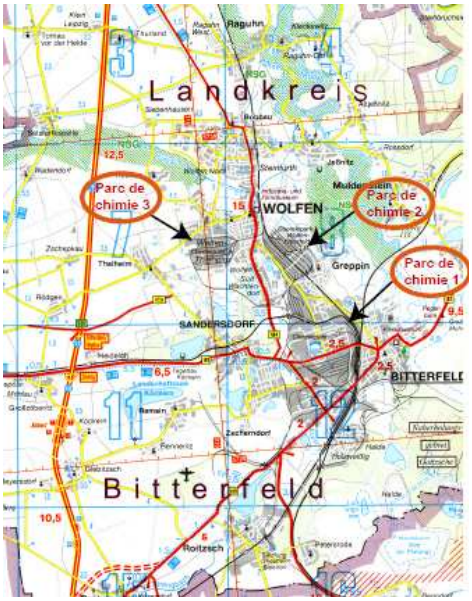

L'industrie se développe dès le début du 19e siècle grâce au lignite, puis à la chimie lourde vers 1900. En 1945, un combinat électrochimique s'ouvre.
Trois sites industriels se sont développés. L'agglomération s'est construite autour de ce complexe qui en constitue le cœur.
À la réunification, la majorité de ces installations sont fermées et le lieu est particulièrement pollué. L'agglomération est évidée à partir des zones centrales qui ne constituent plus sa raison d'être.

L'agglomération comprend les anciennes communes aujourd'hui fusionnées : Holzweissig, Greppin, Thalheim, Reuden, Roedgen, Bobbau, Wolfen, Bitterfeld. Elle s'étend par ailleurs sur la commune de Sandersdorf-Brehna.

Source : *ADAC ProfiAtlas Deutschland 1 : 100 000*, Bad Soden/Ts: Haupka GmbH & Co. KG, 2004.

Document II-10. Complexe industriel désaffecté à Bitterfeld-Wolfen

Un paysage sinistré, le complexe désaffecté, s'étend sur des kilomètres en plein cœur de l'agglomération.
L'ampleur de la friche semble trop importante pour espérer une revalorisation : la destruction serait coûteuse et devrait s'ensuivre une dépollution et une reconstruction pour ne pas laisser une trouée au cœur de la ville.

Photographie : C. Chatel, 06/06/2009 (Saxe-Anhalt, Allemagne).

Les phases de développement urbain se traduisent ainsi au sein de l'espace aggloméré, dans les modes d'occupation du sol, horizontalement, ou de manière linéaire. Or, il y a combinaison de structures lorsqu'on glisse d'une échelle à l'autre. L'évolution des formes d'occupation du sol se lit donc à la fois dans le temps et l'espace, et à travers les échelles.

2. Les variations des formes du peuplement : comprendre l'évolution de l'espace urbanisé

Le peuplement résulte d'un arrangement : la stabilité de cet arrangement est à la base de l'analyse par la morphologie (SLATER, 1990, p. 94). Ce type d'analyse tend à décomposer les différents éléments de l'arrangement à partir de plans, et retracer les étapes du développement de l'occupation du sol (*id.*, p. 60). Ce type d'analyse implique de distinguer les contraintes et les forces d'inertie qui agissent dans la conversion des usages du sol.

Ces éléments d'inertie sont illustrés et classés selon trois formes relatives aux trois structures définies qui dicteraient le mode d'occupation du sol. Les modalités du changement d'occupation du sol nous intéressent particulièrement dans la compréhension de l'urbanisation. L'objectif est alors de rattacher les variations de l'espace urbanisé aux trois structures.

Les contraintes manifestées par les formes

Le changement des formes d'occupation s'effectue à partir de contraintes (*id.*, p. 94). Il ne faut pas surestimer la contrainte physique ; souvent, l'occupation du sol résulte d'une « impulsion individuelle ou collective » (*id.*, p. 80). En effet, si la contrainte physique prévalait, certains milieux seraient partout négligés. Ce n'est pas le cas : des sociétés exploitent certains milieux que d'autres verraient contraignants. Elles adaptent ainsi les modes d'appropriation ou de production. Les contraintes sont celles que se donnent les hommes et les règles d'appropriation les reflètent.

Pour Petitot, la « forme est la manifestation des contraintes » (PETITOT, 2008). Celles-ci déterminent et délimitent les variations des qualités dans un espace continu. La contrainte des stocks est première dans l'occupation du sol : l'espace disponible et la quantité de population. On repère trois niveaux de contraintes.

a) Au niveau superficiel, des lois sont édictées par des institutions locales en charge de la distribution de la propriété et de l'appropriation du sol.

b) À un niveau médian, des éléments concrets se montrent structurants : les infrastructures du réseau viaire, le cadastre, le parcellaire guident l'exploitation et les usages du sol.

c) À un niveau plus profond, les valeurs esthétiques, anthropologiques ou sociales, comme le propose G. Ritchot, influencent l'organisation de l'espace. L'agencement entre espace de la valeur et espace de la richesse ont permis de délinéer ces valeurs et leur déplacement dans l'espace. Or, celles-ci se manifestent à tous les niveaux car elles guident la manière dont la société et les institutions appréhendent l'occupation de l'espace.

Parcelles appropriées et trames viaires : inertie

Les espaces appropriés sont dédiés à un usage, voire soumis à un droit de propriété exclusif. Ils sont donc délimités selon l'appropriation ou l'usage qui en est fait. L'espace exploité ou approprié est ainsi entièrement maillé. Le cadastre est la formalisation achevée de l'appropriation. L'établissement de cadastre remonte à l'Antiquité et sert à prélever un impôt fondé sur la propriété foncière : il s'agit ainsi d'évaluer le foncier par la nature des usages et l'étendue des parcelles cadastrées.

Le changement de l'usage du sol et du plan des parcelles est par conséquent d'autant plus difficile. Les remembrements se limitent bien souvent à la division ou à la réunion de parcelles. Les infrastructures linéaires renforcent encore cette permanence puisqu'elles adhèrent aux limites du parcellaire, et ont même pu leur donner forme.

L'inertie caractérise ces formes d'occupation du sol à partir desquelles on reconstitue le passé et les structures premières. La voirie, le parcellaire et d'autres éléments bâtis, églises, palais…, sont de bons indicateurs pour comprendre les formes d'appropriation en milieu urbain et rural. Ces éléments, pérennes, continuent à guider les trames de l'appropriation de l'espace, de l'exploitation et de la construction (CLAVAL, 1986 [2], pp. 30-31). Ils constituent l'héritage des usages spatiaux que les droits de propriété ont rendus difficiles à changer, d'autant plus que la propriété a été sacralisée par la Révolution française et le 19^{e} siècle bourgeois et libéral (PINOL, 2003 [1], p. 853). En effet, si dans l'Ancien Régime, les terres appropriées se transmettaient, avec le titre et les biens, l'abolition des ordres ouvre l'accès des bourgeois à l'acquisition des terres. Pourtant, les dynamiques d'appropriation demeurent un processus lent. La loi remplace le sang pour immobiliser l'appropriation du sol.

Depuis deux siècles, l'occupation du sol a été profondément modifiée. On est passé d'un peuplement rural tourné vers l'exploitation agricole, à un peuplement urbain (ARCHAEOMEDES, 1998, p. 7). La contrainte des stocks, population et espace, a été déterminante. Malgré tout, les formes de l'appropriation sont si prégnantes que la conversion du sol d'un usage rural à un usage urbain ne gêne pas l'appréhension des structures. Les indicateurs relevés sont manifestes. En effet, le parcellaire rural dirige les développements du peuplement, soutenus par les pratiques juridiques et les structures socio-économiques (MERLIN, 1988, p. 195).

Conversion des usages du sol et passage d'une structure à l'autre

Les formes ont une dynamique qui leur est propre, les contraintes de ces formes agissent à tout moment de leur évolution. On suppose l'existence d'invariants dans les formes d'occupation du sol. Les invariants produisent, sous l'effet des différentes contraintes, des formes aux nuances infinies jusqu'à parfois signer le passage d'une structure à une autre. Ces invariants relèvent du finage, du maillage, et du treillage.

La théorie des catastrophes de René Thom est à ce titre particulièrement éclairante si on la confronte à notre modèle tripartite (GLEICK, 1991). Elle prévoit une dynamique qui maximalise une forme, mais, dans un changement continu, il est un lieu, un moment, où la forme change brusquement, où l'on passe d'une forme à une autre. Nous ajouterons une hypothèse propre à la dimension géographique : cette brusque variation peut se traduire aussi par un changement d'échelle signifiante, un changement de mesure.

Nous verrons dans un premier temps des formes d'occupation du sol très semblables en milieu urbain et rural et qui soulignent ainsi les modalités de la conversion des usages des

sols. Dans un second temps, nous passerons à une approche dynamique en décrivant les modalités du passage de l'une à l'autre structure, à différentes échelles, puis dans le cadre particulier de la progression des agglomérations.

2.1. Les formes d'occupation du sol en milieu urbain et rural

Les phénomènes ont une « dimension spatio-temporelle » : « l'espace humain se décrit par le nombre et la dimension des lieux habités, leur espacement, l'intensité et la vitesse de déplacement entre les lieux » (ARCHAEOMEDES, 1998, p. 6). Le processus de spatialisation correspond à la mise en ordre de la surface de la terre : celle-ci suit « les normes d'origine anthropologique et sociale qui produisent l'espace humanisé ». On postule que nos trois structures rendent compte de ces normes : le finage sépare et différencie, le maillage remplit, lotit, affecte, distribue, le treillage supporte la structuration d'un territoire fondé sur le réseau et des nœuds, induit la circulation, la conquête.

Séparer, affecter, circuler, sont les trois modalités de l'appropriation et du contrôle du territoire. L'appropriation du territoire désigne soit l'adaptation d'une partie d'espace à un usage déterminé, soit une prise de possession de l'espace par un ou plusieurs individus. Topalov définit « le pouvoir de propriété foncière négativement comme une barrière à la mise en valeur du capital et positivement comme le pouvoir d'affecter un sol déterminé à un usage productif déterminé » (TOPALOV, 1973, p. 222). Cette définition rend compte des deux sens de l'appropriation : l'usage du sol et les moyens de cet usage qui passent par la propriété du sol notamment. « L'appropriation collective et privée du territoire, l'utilisation du sol pour la production, la résidence et la circulation », ou alors une appropriation nécessaire à la « gestion administrative et politique » sont les « trois fonctions élémentaires par lesquelles toute société transforme le milieu dans lequel elle vit en un espace organisé selon les normes humaines » (*id.*, p. 24).

Nous avons vu auparavant le mode d'appropriation par l'institution en vue de l'administration et du contrôle d'un territoire et de ses ressources, matérielles ou humaines. Nous verrons désormais les formes d'appropriation de l'espace pour son usage ou son exploitation. Les formes d'occupation du sol sont signifiantes : on n'occupe pas n'importe quel espace, et n'importe comment. Occuper l'espace est un moyen de l'approprier.

Les formes d'occupation du sol seront décrites à partir, d'une part, des formes élémentaires issues de la chorématique et, d'autre part, des trois structures d'appropriation proposées (Figure II-12)

Figure II-12. Les éléments de représentation de base des modes d'occupation du sol

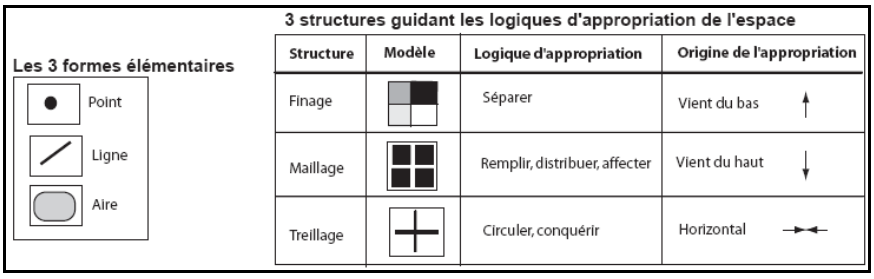

Nous passerons rapidement en revue les modes d'occupation du sol en milieu urbain et rural au travers de schémas illustrés par des exemples à grande échelle. Le milieu rural sera davantage illustré, tandis que le milieu urbain sera décrit par la suite dans le cadre des changements des modes d'occupation du sol.

2.1.1. L'espace occupé en milieu aggloméré

L'occupation de l'espace en milieu aggloméré se traduit différemment selon les modalités de combinaison des formes élémentaires et des trois structures.

L'agglomération et la logique du finage

La segmentation de l'espace urbain est fonctionnelle, architecturale, sociale, ethnique… Par exemple, les modèles de Burgess, Hoyt, et le modèle des noyaux multiples de Harris et Ullman, s'y rapportent.

L'exemple de Provins en Seine et Marne est remarquable. La ville s'est développée sous les comtes de Champagne, rivaux du roi de France : les foires de Champagne constituent le haut lieu du commerce en Europe à l'apogée de la ville entre le 10^{e} et le 13^{e} siècle et nourrissent ce contre-pouvoir face à la centralisation française.

La ville se divise en deux ensembles, le Châtel et le Val, la ville haute sur l'acropole et la ville basse aménagée sur des zones marécageuses et prise sur les forêts au 11^{e} siècle. La ville haute sur un éperon est la ville originelle. Les comtes ont construit des édifices mettant en scène leur pouvoir et leurs fonctions avec un caractère défensif : le palais, le donjon et une vingtaine de tours, des hôpitaux. La ville basse est d'abord un lieu de pèlerinage, lorsque le comte Thibauld fonde le monastère de Saint-Ayoul. Ensuite, la ville basse a accueilli de nombreux ensembles religieux ainsi que le cimetière. La fonction politique se distingue de la fonction sacrée. Mais, la ville basse a été aussi le lieu de foire. En effet, si le vacuum, l'espace de la valeur, coïncide avec le lieu sacré, l'espace de la richesse s'en rapproche toujours plus. Sous forme de foire, intermittente, l'interdit d'occupation est respecté. Enfin, puisque la ville basse a été constituée sur des marécages, le contrôle et la gestion de l'eau, principale source d'énergie au Moyen Âge, ont permis de développer toute une industrie artisanale : mégissiers, tanneurs, parcheminiers, drapiers font de Provins une cité laborieuse et productive. Il est probable que l'espace de la valeur, jusqu'alors dans la ville basse, s'est déplacé dans la ville haute.

La croissance spatiale de la ville donne sens à cette division et au déplacement des fonctions au sein de la ville. La ville a crû du castrum à la ville basse, avec le développement des foires qui accueillaient toujours plus de commerçants, et la croissance démographique. Les contraintes spatiales, économiques, démographiques, c'est-à-dire les mouvements notables des stocks changent la structuration de la ville qui se dédouble. Le site et notamment l'éperon sont toujours structurants, mais ne produisent pas les mêmes formes.

Le site a d'abord manifesté la fonction de castrum de Provins, site dominant, défensif, difficile d'accès (Document II-11). Ensuite, un marché s'est installé sur l'actuelle place du Châtel aux portes de la ville, à proximité du donjon et donc à l'opposé du berceau de la cité. Pouvoir et commerce demeurent à distance. Toutefois, la proximité du donjon signe une nécessaire protection des activités commerciales par le pouvoir politique. Les comtes décident alors d'ériger un deuxième mur afin d'assurer cette protection, ce qui signe l'encadrement et le contrôle de cette activité, mais aussi l'intégration de la fonction commerciale. La place a finalement donné son nom et donc son identité à la ville haute. Enfin, entre le 12^{e} et le 13^{e} siècle, la troisième enceinte est construite unifiant ville haute et ville basse.

L'escarpement a constitué toutefois un élément de structuration que d'autres données, naturelles ou humaines, la construction de palais dans la ville haute, l'exploitation des eaux dans la ville basse, n'ont fait que renforcer. Ainsi, la ligne de crête a été d'abord une barrière, qui empêche l'accès au castrum, puis un appui au second mur et enfin un lien entre deux parties complémentaires, unifiées aussi par le commerce. En réalité, ce dédoublement existait

dès l'origine, comme dans beaucoup de villes, entre Est et Ouest, entre pouvoir religieux et séculier, entre palais et marché ou production, et il n'a fait que se reproduire à mesure que la ville s'étendait, avec la fonction commerciale.

La population de Provins[55] oscille au Moyen Âge entre 10 000 et 20 000 habitants, maximum atteint en 1200, pour tomber à 5000 habitants entre le 16e et le 17e siècle, alors que la monarchie se durcit et que Paris s'impose. La croissance démographique reprend faiblement et la population de la commune Provins approche 10 000 habitants en 1950, 13 000 en 2010, tandis que l'agglomération s'étend sur deux autres communes très peu peuplée et atteint 14 000 habitants, retrouvant son niveau de l'époque qui l'a privilégiée. La ville a ainsi conservé son aspect médiéval, tandis que la période illustre la structure en finage.

Document II-11. La séparation de Provins entre ville haute et ville basse dictée par la topographie

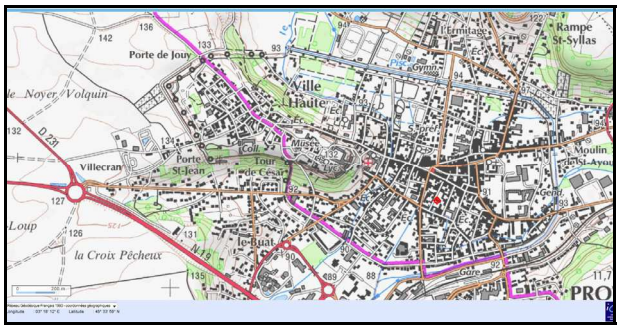

Source : Extrait de la carte topographique de Provins au 1 : 25 000 sur l'interface Géoportail, IGN (2010).
URL : http://www.geoportail.fr/

L'élément naturel conforte la séparation des fonctions : en ville, celle-ci a pu être renforcée par le mur. Les remparts ont fondamentalement cette fonction de finage. Les murs ont ainsi distingué la ville de la campagne puis, avec la croissance des villes, l'agglomération du faubourg. Le mot de faubourg vient de deux évolutions conjointes : à la fois « falsus burgus », dans le sens d'un bourg faux, et hors du bourg (« foris », hors de). Le faubourg s'oppose ainsi à l'agglomération. De fait, les habitants des faubourgs ne font pas partie de la communauté tandis que des activités que l'on souhaite tenir à l'écart s'y réalisent... La séparation se retrouve dans les ceintures vertes autour des agglomérations, comme la création volontaire de la différence. De même, les périphériques reprennent souvent des anciens tracés autour de la ville. Ils coupent la ville des zones urbanisées qui s'étendent autour. Les tracés anciens perdurent et prennent un sens et une fonction autres suivant les contextes ; en revanche, leur fonction structurante dans la forme des villes se reproduit.

L'agglomération et le maillage

Le maillage consiste à attribuer un espace à un usage : on remplit cet espace. La planification prévaut. Par exemple, à Paris, l'ensemble d'îlots fait l'unité d'un arrondissement et les axes principaux confirment les limites des arrondissements.

L'agglomération et le treillage

L'espace est structuré par des routes et des nœuds. Ainsi, la fondation des villes romaines passe par le tracé premier du point de croisement entre le *cardo* et le *decumanus* qui

[55] Chiffres issus de BAIROCH et *al.* (1988) pour la période avant 1800, et d'*e-Geopolis* après 1800.

va guider ensuite l'ensemble du plan quadrillé des rues. De même, les plans hippodamiens ont été adoptés dans les villes coloniales, les camps militaires, les villes nouvelles, les villes américaines en particulier. Le réseau de voies et de rues est premier et peut donner lieu ensuite au maillage, à un remplissage à partir des voies.

Bien souvent, ces différentes logiques se superposent et s'agencent dans une ville au fur et à mesure de son extension.

2.1.2. L'espace occupé en milieu rural

L'espace rural exploité correspond à l'espace agricole, voué à la production. L'occupation du sol est une imbrication entre la forme du parcellaire, la répartition des cultures et la distribution du peuplement.

L'espace agricole et le finage

L'archétype est le modèle de Von Thünen. La rentabilité d'une culture selon le coût pour l'acheminer indique les limites du finage et des cultures. Ce modèle illustre l'objectif d'autarcie pour la complémentarité des terroirs et des productions.

Le finage montre une certaine adaptation des cultures au substrat, au potentiel de chaque terroir.

Document II-12. Le finage en milieu rural dicté par le relief en Toscane

Le terrain toscan illustre une différenciation dictée par le substrat. Le parcellaire manifeste clairement les vallées, la forme des pentes, les crêtes, le sillon du fleuve.

Casetta (Italie). Source : *Google Earth*, 2010.

L'espace agricole et le maillage

L'espace rural est un tout à diviser en parcelles relativement équivalentes, petites, carrées ou rectangulaires.

Document II-13. La division des parcelles agricoles par les haies et les routes dans le Comtat

Le Comtat près d'Avignon démontre la subdivision des parcelles à partir des voies et des chemins : le treillage donne les contours de l'espace à mailler. L'appropriation des parcelles est notamment soulignée par la présence de haies. Le peuplement est dispersé : les habitants se disposent aux limites des parcelles, dans chacune d'elles.

Avignon (France). Source : *Google Earth*, 2010.

L'espace agricole et le treillage

Les voies et les nœuds vont donner forme aux parcelles.

Document II-14. Les routes à l'origine de la forme laniérée des parcelles agricoles en Pologne

En Pologne, l'élément linéaire, premier dans l'occupation du sol, se reproduit dans la forme longitudinale des parcelles.

Région de Poddebicki (N-O de Lòdz, Pologne). Source : *Google Earth*, 2010.

Document II-15. Les canaux et le polder à l'origine de la forme des parcelles aux Pays-Bas

Les Pays-Bas démontrent aussi cette perméabilité entre le linéaire des canaux et des routes, la forme du polder comme substrat, et la forme des parcelles appropriées.

Région d'Utrecht (N de Woerden, Pays-Bas). Source : *Google Earth*, 2010.

La similitude des formes du parcellaire entre le milieu urbain et le milieu rural signe cette inertie dans l'appropriation du sol dictée par les constructions humaines et naturelles : les routes, les éléments de délimitation, les canaux, les fleuves, les édifices bâtis, les agglomérations, inscrits au sol sont vecteurs de pérennité. En outre, les formes des trois structures *princeps* se reproduisent dans les formes d'appropriation du sol. Par ailleurs, cette similitude dans les deux milieux signale les possibilités de changement d'occupation du sol.

2.2. Le changement des structures du peuplement *via* la transgression des échelles

L'interaction entre les deux milieux, aggloméré et non aggloméré, se distingue d'après le processus d'agglomération qui suppose la mutation de l'occupation du sol dans le milieu non aggloméré. Or, ces mutations sont régies par des principes, propres au processus d'agglomération, tandis qu'elles se modélisent par la combinaison entre les formes élémentaires de l'espace et les structures d'appropriation, le finage, le maillage et le treillage.

2.2.1. Règles formelles de l'observation du changement d'occupation du sol

Le changement d'occupation du sol lié au développement des agglomérations est appréhendé selon des principes précis tandis que ceux-ci se réalisent à différentes échelles, rendant la lecture des transformations du peuplement difficile.

Les principes de la progression de l'agglomération

Le processus d'agglomération se réalise selon les contraintes qui relèvent d'une part de l'agglomération existante et, d'autre part, de l'environnement de la ville sur lequel elle peut progresser. Ces contraintes vont largement déterminer les formes prises par l'agglomération. Quand nous parlons de contraintes, nous évacuons les contraintes naturelles, liées au site : ces contraintes sont relatives et sont une production humaine. Les sociétés s'affranchissent des limitations qu'impose la nature dès que cela est nécessaire.

a) La pérennité du bâti : l'irréversibilité dans l'agglomération

La première contrainte qui pèse sur l'évolution d'une agglomération est l'agglomération elle-même. Deux phénomènes au moins peuvent expliquer la conservation de l'espace déjà bâti.

1) D'abord la destruction a un coût. Plus les bâtiments sont solides et de qualité, plus leur destruction représente un gaspillage et mieux vaut les utiliser voire les réaménager.

2) Certaines infrastructures, le tracé des voies, la forme du parcellaire, préalables à toute appropriation d'un bien immobilier ou d'une terre, les infrastructures souterraines et aériennes nécessaires à l'approvisionnement en eau, en électricité, à l'évacuation des eaux usées et autres conduits acheminés dans les bâtiments utilisés, imposent de l'immutabilité. Au réaménagement des bâtiments s'ajouterait un remaniement de cette trame première qui guide le plan d'occupation du sol.

Deux conséquences sont déduites du caractère irréversible de l'agglomération.

1) La destruction de l'agglomération ou d'une partie de l'agglomération existante reste un cas exceptionnel. L'agglomération ne peut évoluer que dans un sens, celui de l'extension spatiale, tandis qu'est écartée une évolution spatiale négative comme la *rétraction de l'agglomération, le creusement de vide, la désagglomération*.

2) L'emprise au sol première de l'agglomération à partir de laquelle celle-ci va progresser et indiquer la forme de cette progression. La forme induit une trajectoire et a sa propre dynamique. Mais pas seulement : la progression sera déterminée autant par l'existant que par l'espace sur lequel elle progresse. À ce titre, les agglomérations européennes sont un laboratoire : la présence d'un centre ancien, en milieu urbain ou rural, induit une extension auréolaire et privilégie la lisibilité du processus dans le paysage. Cependant, une progression univoque, à partir d'un espace central, correspond à une représentation biaisée. L'agglomération est davantage la jonction et l'agglutination de noyaux de peuplement existants.

b) La relativité des situations dans l'espace aggloméré

À l'extrême pérennité du bâti s'oppose la variation constante des contours de l'agglomération. Celle-ci change le contenu : les situations relatives à l'intérieur de l'espace aggloméré sont redéfinies.

c) La distance au sein de l'agglomération

L'agglomération annule les distances puisqu'elle concentre la population et les activités en un lieu. Lorsqu'elle s'étend, la distance réapparaît au sein de l'agglomération, les déséconomies d'agglomération (pollution, temps et coût de déplacements) dépassent les avantages de la concentration.

On tirera trois conclusions majeures de cette contrainte de la distance.

1) L'agglomération est une étendue et non un point et est donc sujette à une contrainte majeure de l'espace : la distance. On peut alors postuler que l'extension de l'agglomération a

une limite si elle ne s'étend que par rapport à un centre. En revanche, la pluralité de centres dans l'agglomération peut résoudre cette limitation.

2) L'agglomération est complexe : les centralités peuvent se démultiplier au sein de l'espace aggloméré, soit parce qu'il y a jonction avec des centres préexistants, soit parce que l'étendue agglomérée induit l'émergence de nouvelles centralités.

3) L'extension de l'agglomération peut signifier une logique contraire à celle de la concentration, mue par des flux centripètes : si la logique d'accessibilité prévaut, la situation à l'interface entre l'agglomération et l'espace environnant est recherchée.

d) L'environnement de l'agglomération : la valeur foncière

L'agglomération s'étend dans un espace approprié. Pourquoi l'usage de cet espace change-t-il ?

« Le marché foncier est un élément fondamental de structuration de l'espace urbain puisque, lorsqu'on laisse au marché foncier le soin de décider des usages du sol, l'activité la plus rémunératrice prévaut en chaque lieu » (PERES, 2007, p. 17). Ainsi, à un moment donné, l'usage du sol agricole est moins rentable que s'il y a appropriation par des fonctions urbaines. La théorie du rachat et la variation de l'objet de valeur dans l'espace se montre efficace.

e) L'environnement de l'agglomération : des directions privilégiées de l'extension

L'extension de l'agglomération est aussi contrainte par les structures de l'espace environnant : les routes, les autres noyaux de peuplement et agglomérations, la forme du parcellaire.

Deux conclusions peuvent être alors déduites.

1) L'extension de l'agglomération dépend des structures de l'espace qu'elle intègre. La ligne est particulièrement structurante et semble être le point de départ de toute concentration humaine, nécessairement accessible, comme elle délimite l'espace à approprier.

2) Par conséquent, la direction est un préalable à l'extension de l'agglomération.

L'espace significatif de l'agglomération ne s'arrête pas avec la continuité du bâti mais suppose de considérer le territoire environnant, voire un espace bien plus étendu : l'agglomération est en constante recomposition.

Si l'agglomération est une approche réductrice de la « ville », les développements précédents ont montré en revanche que l'agglomération est, pour sa part, un objet complexe dont la composition, la forme et les dynamiques recouvrent des significations très diverses que les structures finage, maillage et treillage permettent de lire de manière originale.

La combinaison des formes et des structures et les échelles signifiantes : les difficultés d'interprétation

La ligne, le point, l'aire, peuvent se combiner, sous l'effet d'un changement de l'occupation du sol : celui-ci peut se traduire par le passage de l'un à l'autre mode de structuration qu'il s'agit d'identifier. La combinaison des trois éléments de base et des trois structures premières, produisant neuf modalités d'appropriation du sol (Figure II-13), aident à l'identification de ce passage d'une structure à une autre et sont en partie illustrées par les exemples qui suivent. Ces transitions sont largement conditionnées par les variations de l'échelle signifiante.

Chaque forme élémentaire, le point, la ligne, l'aire, se combine à chaque structure et lui donne un sens particulier. a) Le point peut avoir la fonction de point de convergence au cœur d'un terroir, de centre parasite qui domine un territoire, ou de nœud produit par un réseau. b) La ligne a par essence la fonction de circulation relative au treillage, mais peut être un appui à la séparation de milieux ou indique un contrôle territorial sous forme linéaire. c) L'aire a une fonction de différenciation avec son environnement, guide l'appropriation ou appuie le tracé des voies de circulation.

Néanmoins, les combinaisons sont plus ou moins heureuses. Par exemple, la ligne et le maillage constituent la combinaison la plus discordante : le maillage suppose le contrôle du territoire et la ligne, par nature, ne permet pas une appropriation absolue sur toute la longueur de la voie.

Figure II-13. Les modalités d'appropriation du sol à partir du point, de la ligne, de l'aire

	Finage	Maillage	Treillage
Point	Différenciation des aires complémentaires à partir du centre.	Centre parasite	Le centre devient noeud/carrefour d'un réseau.
Ligne	Différenciation dictée par la ligne.	Contrôle d'un point ou d'une aire à partir de la ligne et extension linéaire.	La ligne dicte le sens de la circulation.
Aire	Différenciation intérieur/extérieur, aire appropriée/environnement.	Remplissage, appropriation et contrôle de l'aire.	Contournement. L'aire dicte l'orientation des voies et flux et la localisation des noeuds.

Un exemple : les significations différentes de la ligne à l'échelle des réseaux urbains

La ligne se combine à chacune des trois structures et la difficulté est d'identifier la structure dominante. Ainsi, la hiérarchie des routes selon leur gabarit indique la succession des trois structures. Nous nous appuierons sur l'exemple d'une carte topographique centrée sur Feurs, dans la Loire (Document II-16).

Document II-16. Centres et routes selon leur gabarit dans le département de la Loire

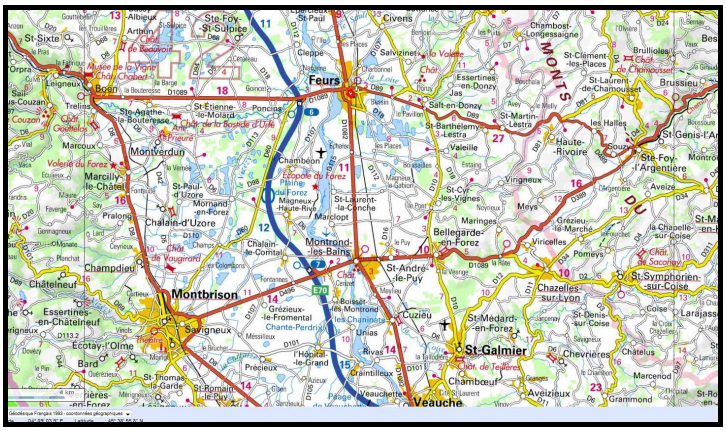

Extrait de carte topographique, 1 :25 000.
Source : IGN, Géoportail 2011.
URL : http://www.geoportail.fr/

La localisation de la ligne, dans le milieu du finage, est dictée par le substrat, les discontinuités existantes, les lignes de séparation. Par exemple, le tracé des petites routes vicinales est dicté par les terres et la topographie, et peut être particulièrement alambiqué.

Dans le processus de maillage du territoire national, il s'agit de desservir l'ensemble des chefs-lieux administratifs. Les départementales (en jaune) relient les chefs-lieux : Feurs, Montbrison, Boën, Saint-Galmier. Les départementales de gabarit supérieur (en rouge) annoncent la logique de treillage : la D496 relie Montbrison à Montrond-les-Bains qui n'est pas chef-lieu, tandis que Saint-Galmier est écarté. L'objectif est d'atteindre le nord de Lyon.

Le treillage se définit au contraire par la ligne : celle-ci prédomine. Il s'agit ainsi, dans le cadre d'un réseau urbain, de joindre deux lieux par le plus court chemin. La route ignore toutes les discontinuités préexistantes, des agglomérations, des terroirs ; le filet de voies exclut l'intérieur des mailles qu'il dessine. Ainsi, l'autoroute (en bleu) relie d'abord deux nœuds, Saint-Etienne au sud, Clermont-Ferrand au nord. Elle passe entre les différents chefs-lieux, pour assurer un minimum de desserte, suppléée par les départementales.

De même, le tracé des TGV en France illustre la logique de rentabilité et de jonction entre les métropoles au détriment de la desserte d'espaces marginaux. La ligne à grande vitesse (LGV) Est relie Paris à Strasbourg et par extension au Luxembourg, au sud de l'Allemagne, au nord de la Suisse, à Vienne, enfin à Budapest. La ligne constituerait une transversale à la dorsale européenne qui suit ainsi la seconde écharpe urbaine d'Europe. En France, ce genre de projet se heurte à un idéal de maillage fort. Entre Paris et Strasbourg, les gares sont situées dans un no man's land, desservant une région plutôt qu'une agglomération ce qui susciterait les rivalités avec les autres agglomérations de la région. Ainsi, on a préféré créer les gare à mi-chemin des agglomérations : entre Bar-le Duc et Verdun pour la gare « Meuse TGV », entre Nancy et Metz pour la gare « Lorraine TGV ».

L'exemple démontre l'efficacité du modèle proposé et la richesse des interprétations qu'il suppose alors qu'on se situe à une échelle d'observation unique.

En revanche, nous illustrerons les différentes combinaisons entre structures et formes élémentaires en faisant varier les échelles, afin de suivre la progression de l'agglomération, depuis le niveau de l'intra-urbain à celui d'un ensemble d'unités urbaines. Les difficultés d'interprétation des formes du peuplement affleurent. Les significations que peut prendre chaque structure élémentaire, les variations des structures prédominantes selon les échelles seront observées dans deux contextes de changement d'occupation du sol : l'un, a priori non contraint, l'autre contraint par la résistance de certaines structures.

2.2.2. Le développement d'une agglomération

Nous verrons d'abord les modalités du développement d'une agglomération, au travers de différents niveaux d'observation, sans contrainte autre que celle de la pérennité du bâti. On peut dès lors observer le changement de l'occupation du sol et de l'emprise de l'agglomération, et identifier les structures prégnantes.

Différenciation du centre et rayonnement : du finage au maillage

La discontinuité, dans le cadre du finage, n'est pas nécessairement le fruit d'un conflit d'appropriation entre deux milieux ; elle rend davantage compte d'une différenciation spatiale productrice de formes de peuplement. Le *milieu naturel agit par exclusion et différenciation*. L'agglomération de Chartres est enserrée par le terroir et se déduit de l'espace agricole. On passe en revanche volontiers du finage au maillage : à l'échelle de l'armature urbaine nationale, Chartres est préfecture de département.

Document II-17. L'agglomération de Chartres émerge par exclusion de terres agricoles

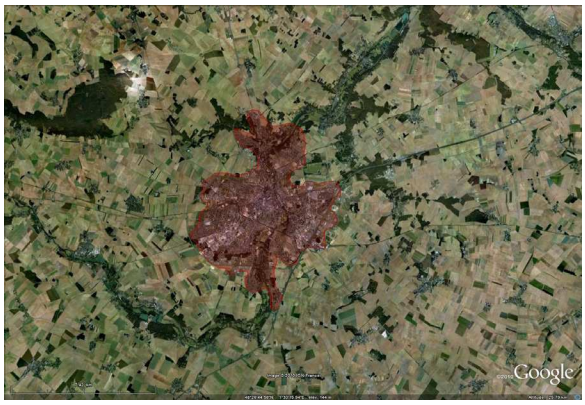

L'agglomération de Chartres conserve sa forme ramassée légèrement déformée par la vallée encaissée de l'Eure. Les terres agricoles s'organisent autour. À cette échelle, elle illustre l'organisation du finage mais constitue un centre à l'échelle du réseau urbain national.

Image satellitaire, contours de l'agglomération morphologique en 2011. Source: *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Du centre parasite à la consolidation d'un nœud au cœur d'un réseau

Moscou a pu émerger dans un processus de conquête comme l'indique le décalage de sa situation avec le territoire russe. À une autre échelle, l'agglomération a pu être au cœur d'un terroir. En tant que capitale, Moscou constitue le point de convergence de l'État. La forme de l'agglomération permet de distinguer ces différentes phases du développement. De forme compacte, l'agglomération, accumulant, s'est étendue en doigts de gant suivant des directions privilégiées. Ces extensions, en étoile, deviennent de plus en plus discontinues, jusqu'à s'éparpiller en de multiples projections d'établissements. Le treillage procède de l'avancement de points et de lignes qui donnent naissance à des établissements humains. La structure issue du finage, adaptée au maillage, évolue vers le treillage.

Carte II-7. L'agglomération de Moscou : d'un centre compact aux extensions en étoile

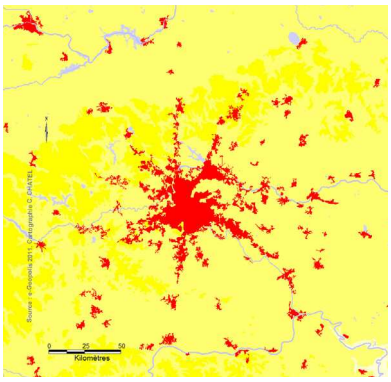

L'agglomération de Moscou en étoile indique deux modes de structurations successives qui se sont combinées, finage et treillage. Aucun élément ne vient perturber l'extension de l'agglomération. Du centre compact très identifiable, s'insinuent de toutes parts les branches des voies de communication.

D'un faisceau de lignes au remplissage d'une aire : du treillage au maillage

Le treillage indique autant de lignes capables de délimiter une parcelle à remplir : on passe ainsi du treillage au maillage. L'exemple de Londres illustre le processus d'extension de l'agglomération en doigt de gant.

Les cartes historiques de Londres permettent de suivre l'évolution de l'occupation du sol depuis 1822 sur l'axe nord en direction de Cambridge, entre Tottenham et Enfield : elles démontrent cette unification progressive du bâti qui a largement suivi les infrastructures linéaires. En 1822, l'environnement de Londres se caractérise par un ensemble de localités réparties autour de la ville en milieu rural. Ce sont aujourd'hui des quartiers de l'agglomération intégrés administrativement dans Londres.

Document II-18. Les divisions du *Greater London* d'après l'ONS : *boroughs*, *Inner* et *Outer London*

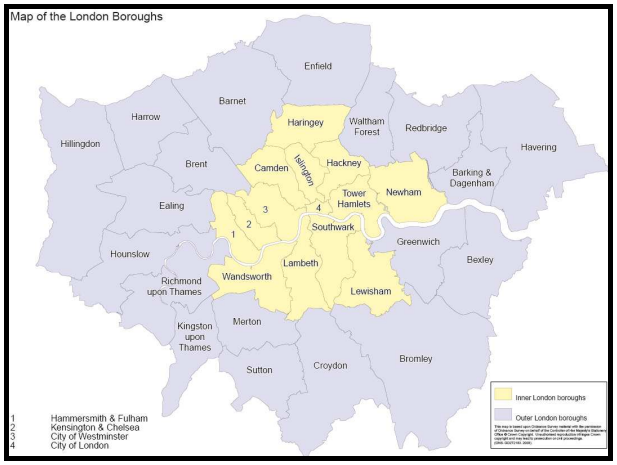

Enfield était une ville de marché au Moyen Âge, d'après le *Domesday book* -1086-. Elle se situe à 16 km de la *City* de Londres. Depuis 1965, Enfield est le centre d'un *municipal borough* de l'*Outer London*, l'auréole d'arrondissements externes du grand Londres ; c'est le *borough* le plus septentrional du *Greater London*.

Tottenham est à mi-chemin entre la *City* et Enfield et se situe à 10 kilomètres du centre de Londres. Situé sur une voie romaine, c'est à l'origine un hameau organisé autour d'un manoir. Dès 1894, Tottenham forme un *urban district* puis devient un *municipal borough* en 1934. Elle est aujourd'hui intégrée dans le *London borough* de Harringey. À la limite des arrondissements de la couronne intérieure et de ceux de la couronne extérieure du Grand Londres, Tottenham fait partie de l'*Inner London* pour l'institut de statistique, l'ONS, mais de l'*Outer London* d'après le *Local Governement Act* de 1963 qui définit les unités administratives du *Greater London*.

Source: Office for National Statistics (ONS), *À Beginner's Guide to UK Geography,* 2011.
URL : http://www.ons.gov.uk/ons/guide-method/geography/beginner-s-guide/administrative.html

Document II-19. De Londres à Enfield en 1822. L'agglomération londonienne limitée à la ville-centre et des noyaux de peuplement éparpillés le long des routes

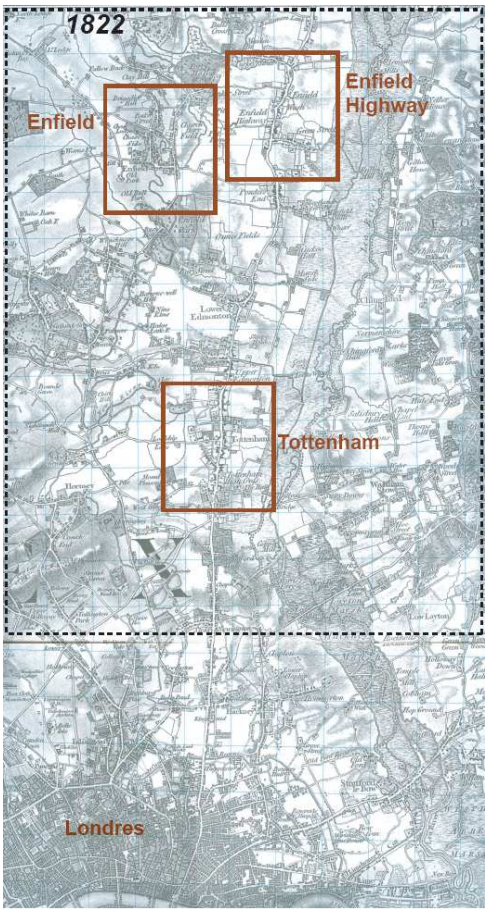

En 1822, le front de l'agglomération londonienne est assez distant de Tottenham et d'autant plus d'Enfield : le bâti s'arrête à Islinghton qui se situe aujourd'hui au cœur de l'agglomération, à l'est de la gare de Saint Pancras et de Regent Street et qui est desservie par le métro. Nos deux localités correspondent en 1822 à un regroupement de bâtiments autour de cette route majeure en direction du nord. La plupart du temps, elles sont au croisement de transversales d'un gabarit mineur.

Le rôle des voies dans le développement des agglomérations s'illustre par un autre phénomène très courant : Enfield est une localité dédoublée. Le noyau ancien, à l'ouest de l'axe en direction du nord, est encore bien plus dense que le nouveau site, Enfield Highway, développé à proximité de l'axe.

Extrait de carte topographique. Source : *London 1805-1822*, Historical Map Ordnance Survey Old Series, Cassini Publishing Ltd, 1 : 50,000.

Document II-20. De Tottenham à Enfield en 1898. L'extension en doigt de gant à partir de Tottenham

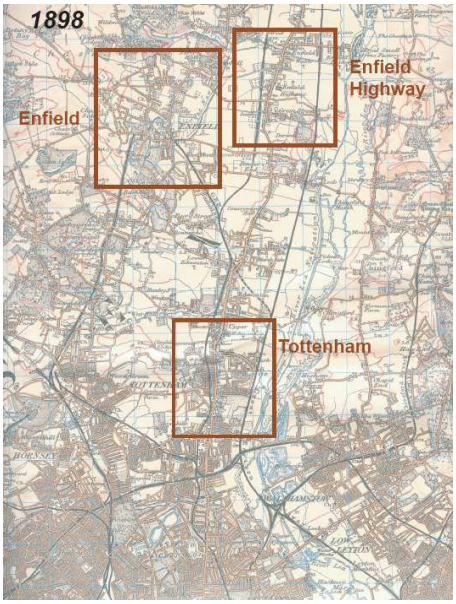

En 1898, Tottenham est radicalement transformée. L'agglomération de Londres l'a rattrapée ; seules quelques constructions éparses les séparent. Tottenham est une véritable agglomération, encore distincte, ce qui explique qu'elle constitue depuis 1894 une unité administrative. Entre le début et la fin du 19^{e} siècle, elle s'est développée avec Londres et par rapport à elle. Tottenham correspond à une projection de Londres, comme un satellite à proximité de la base. La projection précède donc la jonction et se fonde sur l'infrastructure linéaire. En revanche, Enfield a peu évolué.

Extrait de carte topographique. Source : *London 1897-1898*, Historical Map Ordnance Survey Revised New Series, Cassini Publishing Ltd, 1 : 50,000.

Document II-21. De Tottenham à Enfield en 1920. La progression de l'extension en doigt de gant

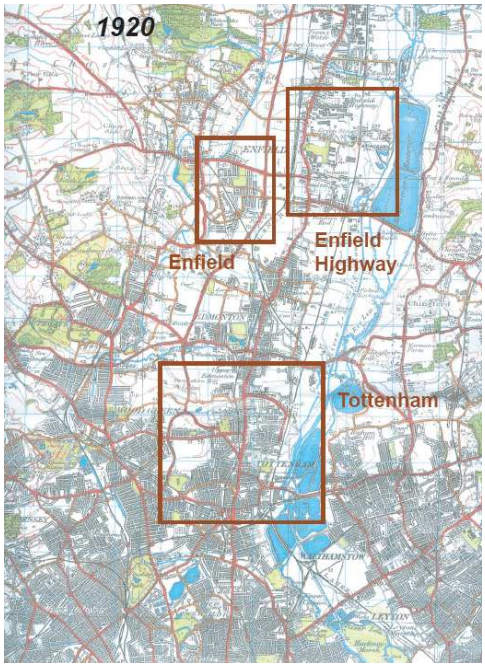

D'après la carte de 1920, l'agglomération de Londres a peu évolué en 20 ans. Tottenham est cette fois-ci agglomérée. Les anciennes agglomérations périphériques et jusqu'alors individualisées au sud de Tottenham se sont rejointes et l'agglomération londonienne s'homogénéise à mesure qu'elle progresse dans l'espace. Au-delà de Tottenham, le peuplement évolue encore en doigt de gant. Le mouvement se reproduit, l'agglomération a donc glissé : d'autres noyaux constituent de nouvelles projections de Londres, par exemple Edmonton, entre Tottenham et Enfield. L'agglomération d'Enfield poursuit une croissance, peu virulente, le long de la route voire de quelques transversales.

Extrait de carte topographique. Source : *London 1920*, Historical Map Ordnance Survey Popular Edition, Cassini Publishing Ltd, 1 : 50,000.

Document II-22. De Tottenham à Enfield en 1948. Le comblement de l'agglomération à partir des routes

En 1945, l'agglomération a intégré à la fois le vieux Enfield et Enfield Highway, alors que des espaces encore non bâtis demeurent entre les deux noyaux. Le comblement progressif de l'espace et l'homogénéisation de l'agglomération partent bien des routes, des plus importantes aux routes mineures, pour avancer toujours plus vers le cœur de l'espace délimité par ces voies. Il s'opère comme un remplissage des zones délimitées par les routes, alors qu'à l'origine il s'agissait d'un développement à partir de l'axe. On passe là du treillage au maillage.

Extrait de carte topographique. Source : *London 1945-1948*, Historical Map Ordnance Survey New Popular Edition, Cassini Publishing Ltd, 1 : 50,000.

Document II-23. L'agglomération de Londres en 2010 : l'homogénéisation du bâti entre Tottenham et Enfield

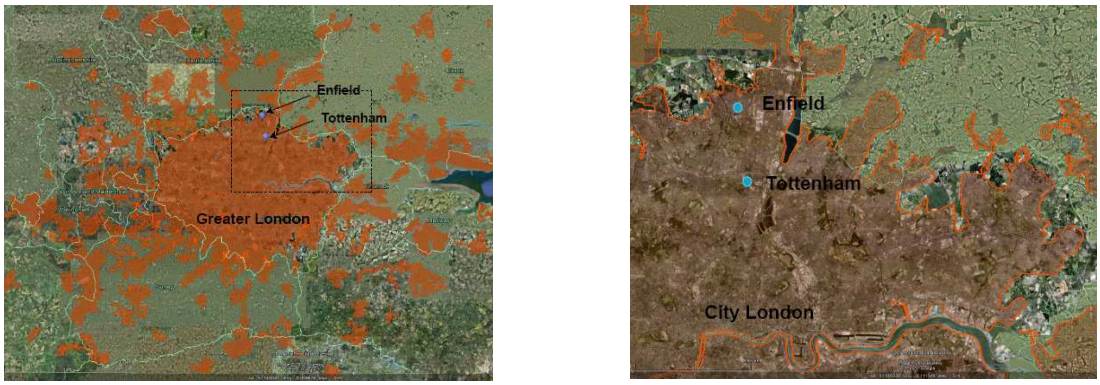

En 2010, le peuplement est continu de Londres à Enfield où l'agglomération trouve sa fin. Tottenham et Enfield ne se distinguent pas. En revanche, le glissement de l'agglomération se poursuit : le développement en doigt de gant continue au-delà d'Enfield, le long de l'axe majeur qui s'échappe du *Greater London*.
La variation de la population des *boroughs* d'Enfield et d'Haringey, qui comprend Tottenham, selon leurs limites actuelles, vérifie les rythmes de l'évolution du bâti. L'arrondissement d'Haringey passe de 1700 à 204 000 habitants entre 1820 et 1900 et celle d'Enfield de 16 000 à 101 000 : la population de l'une est multipliée par 6, celle de l'autre par 119. L'une gagne 70 000 habitants, l'autre 60 000 habitants entre 1900 et 1920. En revanche, la population d'Haringey stagne entre 1920 et 1950, passant de 276 000 à 278 000 habitants, tandis que la croissance gagne Enfield dont la population passe de 165000 à 290 000 habitants. En 2010, la population a baissé, Londres est saturée, les densités s'unifient : l'arrondissement d'Haringey compte 223 000 habitants, celui d'Enfield 280 000.

Image satellitaire, agglomération en 2011. Source : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

La progression de l'agglomération sans contrainte, démontre les logiques de localisation dans le cadre du finage et les modalités de son expansion, largement guidée par les voies de circulation.

Les *infrastructures linéaires sont aussi pérennes que les édifices bâtis et les agglomérations*, sinon plus. Plus durables car tout s'organise autour d'elles qui desservent et irriguent des points le long des lignes et finissent par en faire des lieux. Elles organisent autant ces points que les liens secondaires entre ces points et guident ainsi l'appropriation des territoires entre les infrastructures. On passe ainsi du filet des voies au contenu, aux mailles, à l'intérieur de ce qu'entourent ces voies. Du contour, on passe à l'appropriation.

2.2.3. L'évolution des agglomérations et les contraintes d'appropriation

Les trois logiques de structuration se retrouvent dans l'évolution des modes d'occupation de l'espace et des agglomérations ; cette évolution est contrainte par des éléments de résistance.

Appropriation et différenciation versus contournement et circulation : finage et treillage dans l'organisation de l'espace aggloméré

Les plans de Venise et du Caire à la fin du 18^{e} siècle démontrent l'opposition dans l'appropriation du sol et la circulation : d'un côté la circulation prime, d'un autre, la séparation (Document II-24).

Document II-24. La distribution des espaces privés et publics à Venise et au Caire

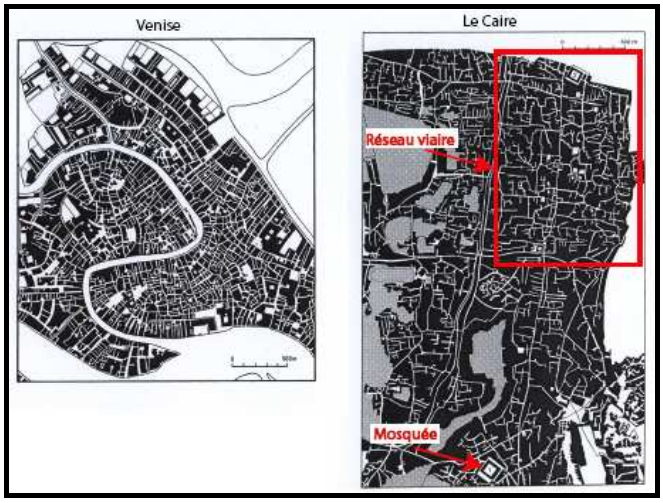

Au Caire, l'espace privé et public se répartissent de part et d'autre de la ville. L'espace privé forme un bloc rempli, mais qui n'est pas traversé. La circulation est malaisée : les voies pénètrent les îlots bien distincts, dont le but est d'accéder au bâtiment mais débouchent sur des impasses, ce qui souligne encore le caractère fermé de l'espace privé. Les lieux où l'on circule sont publics comme la mosquée, mais l'édifice est encore orienté vers l'intérieur.
Au contraire, à Venise, la rue est l'axe de circulation et désigne aussi la limite entre espace privé et public. Tout l'espace est maillé et chaque îlot s'appuie sur le treillis des voies.

Source : CLAVAL, 1984-1986 [1], pp. 10-11.

Les terres agricoles parcourues de voies : finage et treillage

L'exploitation des terres sur polder suppose des aménagements coûteux aux Pays-Bas tandis que les terres agricoles sont particulièrement productives et supposent une forte résistance. Elles sont traversées par des voies de circulation et des canaux. Ceux-ci confortent la différenciation des terres appropriées et guident l'extension du bâti, tassé au bord des voies.

Document II-25. La conservation des terres agricoles à Bleskensgraaf

Le peuplement à Bleskensgraaf, au nord-est de Dordrecht, est resté confiné par les terres agricoles comme le souligne la comparaison entre la carte topographique de 1899 et l'usage du sol actuel. Le linéaire du parcellaire fait écho au linéaire du peuplement : le treillage guide les parcelles et la forme du peuplement.

Extrait de carte topographique. Source : « Bleskensgraaf n°526 » *in Grote Historische topografische Atlas. Zuid Holland*. Tilburg : Uitgeverij Neuwland, 2005. / Image satellitaire. Source : *Google Earth* 2010.

Contournement de la parcelle, remplissage et différenciation : treillage, maillage, finage

Au contraire, un ensemble de voies qui traversent les terres agricoles, peut fournir un appui à la délimitation d'un espace dont l'usage va changer, du rural à l'urbain. Sliedrecht à l'est de Dordrecht aux Pays-Bas, illustre ce changement du type d'occupation du sol et le passage d'une structure à une autre, du treillage au maillage. Deux infrastructures linéaires, une route au nord du fleuve, Merwede, et la voie ferrée, plus au nord, qui traverse un espace agricole, deviennent les contours d'un espace qui va être rempli, aggloméré. La population de l'unité locale passe de 11 000 habitants en 1910, à 23 000 en 1990, et 24 000 en 2010.

Document II-26. Sliedrecht en 1908 : un peuplement linéaire

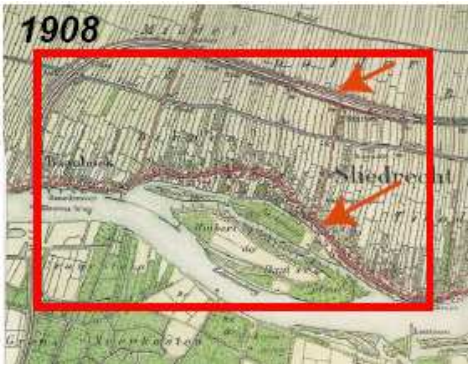

En 1908, le peuplement est linéaire : les constructions au bord de la route, sont contraintes d'un côté par le fleuve, d'un autre par les terres agricoles.

Extrait de carte topographique. Source : « Sliedrecht. n° 547 » *in Grote Historische topografische Atlas. Zuid Holland*. Tilburg : Uitgeverij Neuwland, 2005.

Document II-27. Sliedrecht en 1986 : la progression du bâti définie par deux structures linéaires

En 1986, l'expansion s'est poursuivie aux dépens des parcelles mais dans le cadre de l'espace confiné entre la voie ferrée et le fleuve, comme si ces contours prédéterminaient le changement d'usage.

Extrait de carte topographique. Source: « Krimpen a/d Ijssel, Papendrecht, Sliedrecht. n° 2 » *in Grote topografische Atlas van Nederland.4. Zuid Nederland*. Groningen : Wolters-Noordhoff bv, 1987.

Document II-28. Sliedrecht en 2010 : l'agglomération dans les limites des deux infrastructures linéaires

Aujourd'hui, l'espace détouré par les deux voies de communication est entièrement occupé mais l'expansion du bâti est restée confinée dans ces limites.

Image satellitaire. Source : *Google Earth* 2010

Ainsi, une première infrastructure linéaire, la route parallèle au fleuve, a indiqué la forme de l'agglomération émergente. Une seconde a défini les contours d'un espace où s'est réalisée l'unification du bâti, donnant forme à un milieu bien différencié de son environnement. Les trois logiques de structuration, treillage, maillage et finage, se sont succédé.

Différenciation de deux aires par exclusion

Une aire différenciée se distingue par exclusion de l'environnement alentour. Le finage indique une différenciation qui persiste, malgré les changements d'occupation du sol.

Document II-29. L'évolution de l'occupation du sol autour du bois de Vincennes à Alfortville

La forêt de Vincennes illustre la résistance foncière grâce à la valeur patrimoniale qui lui est attachée. La comparaison entre l'extrait de la carte de Cassini établie dans la seconde moitié du 18e siècle et l'image satellitaire actuelle démontre le changement d'occupation du sol dont seule la forêt autour du château sort intacte. L'environnement du bois passe d'un espace rural à un espace absolument urbanisé.

Extrait de la carte de Cassini. Source : Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui.
URL : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/7_cassini.htm.
Image satellitaire. Source : *Google Earth*, 2010.

Différenciation des espaces naturels et contournement : du finage au treillage

Dans le cadre du milieu méditerranéen, les massifs sont contournés, entourés d'agglomérations, elles-mêmes enserrées par les mers. La discontinuité induit des formes linéaires et on passe du finage au treillage.

Carte II-8. Les agglomérations enserrées entre terre et mer : le littoral méditerranéen de Marseille à Gênes

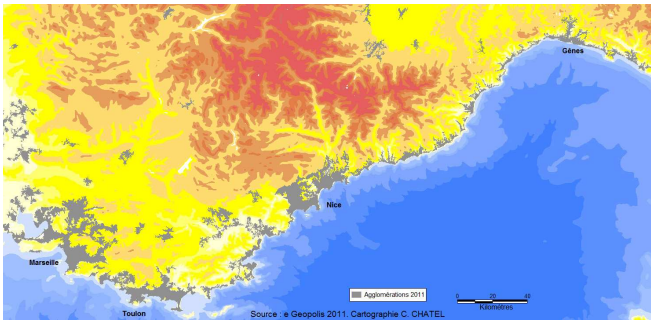

Le littoral méditerranéen présente des agglomérations linéaires, contraintes par le relief de l'arrière pays.

Différenciation des milieux, répartition de nœuds et maillage de l'espace à partir de points

Le réseau de villes en Italie relève tout à fait du finage. Leur localisation est définie par les qualités des espaces naturels et l'altitude. Les massifs circonscrivent les agglomérations sur les piémonts, supposant une linéarisation du réseau. Dans le même temps, cette répartition dictée par le finage soutient un maillage du territoire. Les trois structures sont donc combinées et se reproduisent à différentes échelles.

Carte II-9. Le collier alpin et les Apennins en Italie : les agglomérations repoussées par les massifs

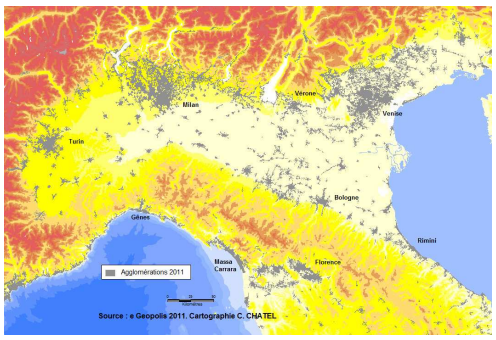

Les Alpes et les Apennins guident la répartition du peuplement : les agglomérations sont repoussées par les montagnes sur les piémonts. La moindre plaine qui s'ouvre sur le littoral ou une vallée embrasse une agglomération : le finage définit donc un centre.

Les trois structures relevées permettent une lecture des éléments de l'organisation de l'espace particulièrement durables et qui ne cessent de se reproduire et de s'affirmer. En effet, ces structures dictent des règles dans l'usage et l'appropriation du sol. Ces trois logiques agissent ensemble ou successivement sur un même espace au point que des formes produites par une structure à un moment donné se trouvent noyées par la suite.

Ces différentes logiques proposent une lecture modélisée du processus d'agglomération et de la répartition des agglomérations qui se fondent avant tout sur l'appropriation et l'occupation du sol. On en déduit que l'émergence de l'agglomération se fonde sur une infrastructure linéaire qui fait naître des lieux, des points. La croissance se solde par le lotissement et le remplissage progressif des parcelles prédéfinies. La logique de différenciation des milieux se situe soit en amont et guide ainsi l'établissement des infrastructures linéaires et des points de convergence, soit en aval, l'agglomération est un milieu différencié.

2.3. Les six formes d'agglomérations

L'évolution de l'agglomération, appréhendée du point de vue spatial et non démographique, indique une transformation du territoire qui aboutit à son tour à une redéfinition des situations à l'intérieur de l'agglomération.

Six modalités d'agglomérations sont schématisées et décrites une à une à partir de divers critères (Figure II-14). L'espace initial suppose la présence ou non d'une ou de plusieurs agglomérations. Trois formes d'inscription spatiale indiquent l'urbanisation des espaces et peuvent coexister et se combiner : l'urbanisation in situ, l'urbanisation par projection et l'urbanisation par extension. Enfin, six formes de croissance de l'espace aggloméré répondent à des processus spatiaux sans que le mouvement de la population ne soit précisé.

Ces modes d'agglomérations correspondent aux trois structures de l'espace proposées, rappelant que le finage procède par différenciation, le maillage par remplissage ou appropriation de l'espace, le treillage par conquête à partir de positions.

Figure II-14. Les six formes du processus d'agglomérations

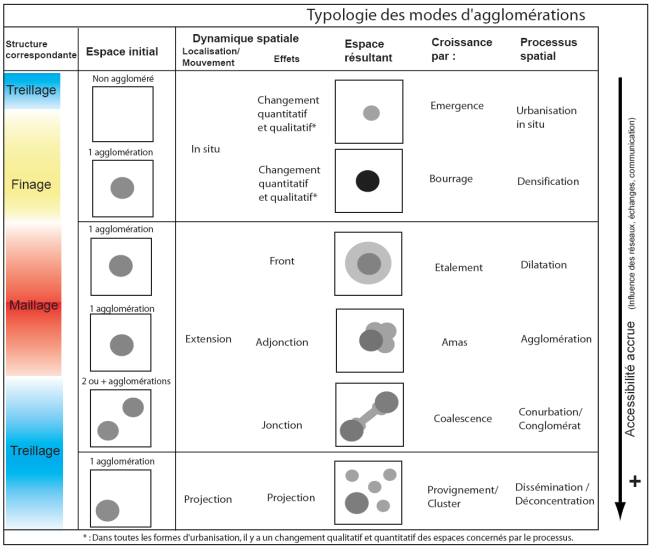

1) L'émergence

L'urbanisation in situ ne se réalise pas nécessairement dans un espace vierge : la croissance de la population aboutit à la formation de concentrations humaines. Il y a donc un changement quantitatif et qualitatif.

Document II-30. Émergence d'une agglomération : Yenice entre Adana et Tarse

Yenice est une concentration de peuplement issue d'une route reliant Adana à Tarse et, au-delà, à Mersin, en Turquie. Sa formation résulte d'une densification à partir d'un croisement de routes, tandis que l'agglomération se situe au cœur de terres agricoles : l'orientation des contours des parcelles indique que ces dernières sont structurées par le centre. la population de Yenice a été multipliée par cinq en 30 ans, passant de 3500 à près de 17 000 habitants entre 1970 et 2000.

Image satellitaire. Source : *Google Earth* 2010.

Ce phénomène se réalise particulièrement dans les régions peu urbanisées ou qui connaissent une forte croissance démographique. Plus rare aujourd'hui en Europe, l'émergence de villes, même à partir de bourgs, de villages ou hameaux, a pu se généraliser à

partir du 19e siècle. L'émergence se fait notamment à partir d'un facteur externe : au départ des routes ou de voies ferrées, à partir de l'exploitation de ressources agricoles, minières… L'émergence se situe ainsi entre finage et treillage, entre une différenciation spatiale et un point de conquête, une avancée du peuplement.

2) Le bourrage

Le bourrage correspond à une densification in situ. Il est contraint par l'environnement immédiat qui résiste à l'extension de l'agglomération : par exemple, un patrimoine protégé car valorisé ou des terres agricoles particulièrement rentables ou nécessaires au fonctionnement de l'agglomération. De même, les villes européennes, enserrées dans des murs à l'époque médiévale et moderne, supposaient une densification jusqu'à saturation, tandis que des faubourgs pouvaient toutefois s'étendre au-delà des murs. Malgré le coût que représentaient ces murs, d'autres enceintes ou des parts d'enceintes, étaient construites afin d'intégrer ces faubourgs et souvent des terres inoccupées en prévision de la croissance démographique à venir. Le finage et la persistance de la séparation entre deux milieux guident cette forme de croissance de l'agglomération.

Topalov (TOPALOV, 1974, p. 19-20) décrit ce phénomène de densification à Paris et à Rouen sous l'ancien régime. D'une part, elle se solde par la transformation physique du parc immobilier. Les bâtiments préexistants s'élèvent, les espaces vides sont comblés. D'autre part, l'usage des bâtiments s'intensifie, les bâtiments accueillent plus de ménages qui vivent sur des surfaces plus réduites. Les changements qualitatifs se réalisent dans les contours prédéfinis de l'agglomération.

3) L'étalement

L'étalement de l'agglomération signe une dilatation à partir d'un centre et qui, sans direction d'extension privilégiée, conserve une forme relativement circulaire. Les constructions se déversent aux marges de l'agglomération suivant un front d'urbanisation. Il y a donc appropriation du territoire progressive ou par bloc, selon la logique du maillage.

Document II-31. Entre Drancy et Aulnay sous Bois : d'une occupation du sol agricole au remplissage

L'espace entre Drancy et Aulnay-sous-Bois, délimité par des voies de circulation, est encore vierge en 1901 mais enserré par l'agglomération qui s'est étendue d'abord vers Montreuil à l'est et Saint-Denis au nord : cet espace a donc su résister, mais l'agglomération progresse par les bords de cet espace. Aujourd'hui c'est une banlieue proche du centre et très dense. Le maillage indique une appropriation de l'espace, un remplissage.

Source : Carte d'État major type 1889, « *Paris S.E* », Révision 1901.

4) L'agglomération par amas

L'agglomération se constitue par la juxtaposition de parcelles construites ou alors, des zones construites, disjointes, sont réunies.

À l'échelle de la parcelle, l'agglomération de Boskoop au nord de Gouda évolue par appropriation successive de parcelles agricoles peu à peu loties. Il y a un remplissage progressif à partir des divers éléments structurants, des routes plus importantes aux mineures, qui entourent les parcelles. Les établissements peuplés distincts en 1899 sont agglomérés en 2010.

Document II-32. L'agglomération de Boskoop confinée en 1899

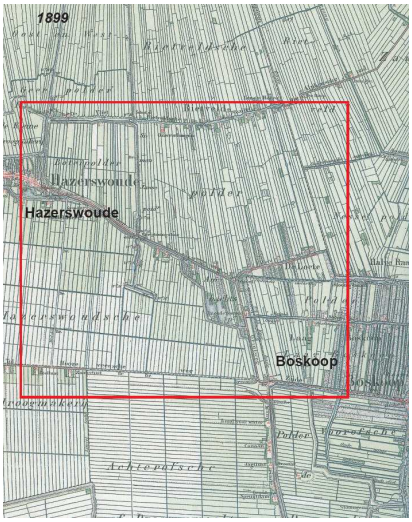

En 1899, les bâtiments restent confinés aux noyaux de peuplement.

Extrait de carte topographique. Source : « Boskoop n° 442 » *in Grote Historische topografische Atlas. Zuid Holland*. Tilburg : Uitgeverij Neuwland, 2005.

Document II-33. Boskoop : le processus d'agglomération par lotissement successif des parcelles

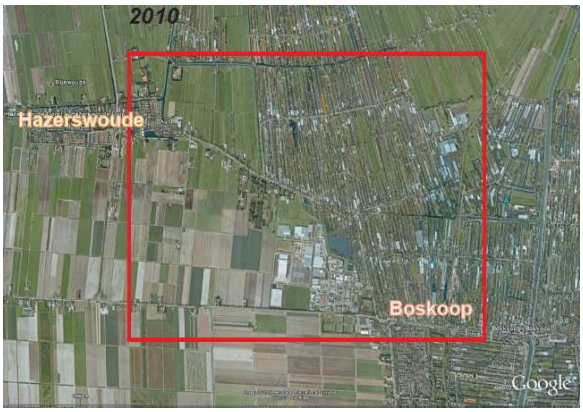

En 2010, l'agglomération a évolué par appropriation successive de parcelles.

Image satellitaire. Boskoop (Pays-Bas) / Source : *Google Earth* 2010.

5) La jonction d'agglomérations

La jonction entre des agglomérations jusqu'alors distinctes procède de liens plus ou moins ténus jusqu'à leur coalescence : c'est en quelque sorte une agglomération d'agglomérations. L'étalement suit cette fois une direction privilégiée et les voies de communication sont particulièrement structurantes, d'où le rattachement au treillage.

Compte tenu de la proximité des centres en Europe, le mouvement de dilatation de l'agglomération relatif au maillage, se combine souvent à celui de la jonction de plusieurs centres qui s'étalent dans le même temps.

Document II-34. La jonction d'agglomérations : Lisbonne

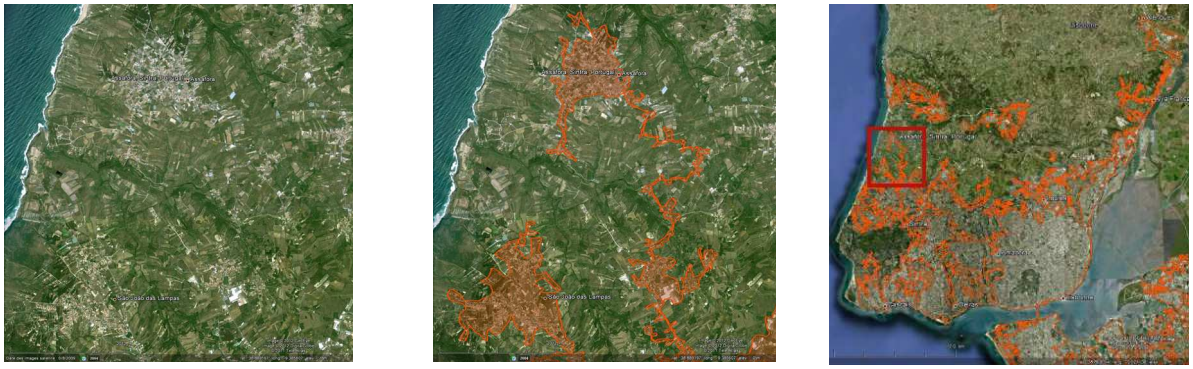

L'agglomération de Lisbonne compte en 2010, 2,3 millions d'habitants sur 470 km² et 77 unités locales. Elle atteint son extrémité au nord-ouest, à Assafora, à 30 km du centre, sur la *freguesia* de São João das Lampas qui compte alors près de 10 000 habitants. Les jonctions entre des agglomérations préexistantes sont ainsi plus ou moins solides et peuvent être remises en cause. Ici, les liens entre les noyaux de peuplement sont sinueux et constitués de mitage, très peu dense et dissemblable des zones centrales de l'agglomération.

Images satellitaires. Agglomération de Lisbonne (partie nord-ouest) (Portugal).
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

6) L'urbanisation par provignement

Le provignement renvoie au cluster. Une agglomération mère, la souche, produit des unités disséminées. La déconcentration d'une agglomération se traduit par la projection de petites unités. Le provignement procède particulièrement du treillage puisque ces projections sont autant de points d'avancée de l'agglomération. Il évolue facilement vers une agglomération par jonction.

Document II-35. Des noyaux de peuplement aménagés dans les environs de Madrid : *urbanizacion* et *colonia*

Les environs de Madrid sont parsemés de projections spatiales, des unités appelées *urbanizacion* : dans une démarche de planification, la déconcentration évite l'extension de l'agglomération et répond à des soucis d'équilibre de répartition de la population. Suite à la crise de 2008, la plupart de ces bâtiments sont inhabités, révélant l'échec de ces aménagements immobiliers.

Images satellitaires. Madrid (Espagne). Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Ces six processus d'agglomérations rendent compte des logiques et des dynamiques qui les dominent et qui se rapportent à nos trois structures. Les formes des agglomérations, maintes fois formalisées, sont ici expliquées par trois dynamiques d'appropriation et un point de vue strictement géographique. Par ailleurs, elles font écho aux trois temps de l'extension de l'agglomération projetés dans l'organisation tripartite de l'espace aggloméré.

Bien sûr, l'observation des formes du peuplement et d'agglomération et leur normalisation, lors de la constitution de la base de données, a largement contribué à cette formalisation.

Conclusion de la Section III.

Des formes de peuplement en accord avec les règles d'appropriation du sol institutionnalisées

La lecture de la variation des usages du sol, du rural à l'urbain, à partir de nos trois structures, nous a conduit à élaborer des modes d'agglomérations. La progression de l'espace aggloméré suppose la variation du contenu de celui-ci, par sa densité, ses bâtiments, ses éléments structurants, alors que la valeur se déplace aussi, tandis que les situations relatives à l'intérieur changent aussi. Finage, maillage et treillage ouvrent la voie à une interprétation renouvelée et dynamique de l'agglomération, moins en tant qu'objet et davantage comme un processus et ce, par la combinaison des concepts de forme et de structure. L'approche théorique proposée fait écho aux évolutions méthodologiques qui ont été réalisées dans le cadre de la construction de la base de données que nous allons décrire dans le chapitre suivant.

Si l'évolution des modes de peuplement peut être lue via les trois structures d'organisation de l'espace, que l'on rattache aux trois institutions qui ont dominé l'Europe, on refuse par conséquent une dynamique autonome et des principes d'auto-organisation de la répartition de la population. Celle-ci illustre des règles d'appropriation du sol et d'organisation du territoire : l'établissement de la population est un facteur décisif de contrôle des individus quelle que soit la forme d'État considérée.

Conclusion du Chapitre II.
Trois structures d'organisation de l'espace pour une *épistémè* des formes du peuplement

Finage, maillage et treillage sont les structures d'organisation de l'espace princeps rapportées aux trois institutions qui ont dominé l'Europe, l'Église, l'État, l'empire. Elles révèlent trois manières d'appréhender l'espace, de le contrôler, de le mettre en forme et soulignent ainsi la matérialisation des lois de l'appropriation de l'espace, qui ont été plus ou moins formalisées dans la production politique et juridique, mais s'observent du point de vue géographique.

Le modèle ternaire proposé constitue ainsi quasiment une épistémologie facilement appropriable compte tenu de ses héritages, depuis la structure de la pensée indo-européenne, aux nombreuses théories fondées sur une triade. Par ailleurs, le modèle met en évidence les interactions fécondes entre les sociétés instituées, leurs discours, leurs modes d'expression, aux choses, identifiées dans l'espace et interprétées d'après leur arrangement.

Surtout, outre un arrangement, c'est à partir d'une combinaison, d'une superposition de choses et de formes, qu'il s'agit d'identifier les structures signifiantes. L'État actuel n'est qu'une enveloppe : la superposition des structures démontre leur pérennité, leur adaptabilité, leur mutabilité, leur perméabilité variables. L'État correspond en outre à une structure identifiée mais celle-ci, bien que l'ensemble du monde soit approprié et divisé en États, ne prévaut pas partout, bien au contraire. L'État impose plus ou moins sa structure, le maillage, et hérite des institutions passées et des modes d'appropriation qui se glissent dans cette enveloppe. Ce n'est donc qu'à travers les structures du territoire qu'il est possible d'évaluer l'héritage et la combinaison des institutions qui ont donné forme à l'espace, ainsi que l'impact réel de l'État moderne sur les formes de peuplement.

Cependant, le modèle est vraisemblablement transposable à d'autres civilisations que celle reconnue en Europe. Malgré les institutions auxquelles sont rattachées les trois structures, les principes qui fondent ces modes de territorialisation sont généraux : communauté, territoire, réseau ; immanent, transcendant, émanant ; différenciation, division, conquête… En revanche, ce qui est particulier à l'Europe est la combinaison des trois structures, de trois temporalités cristallisées dans les formes observées, l'agglomération et les formes produites par l'État en particulier.

La description du modèle théorique figure dans ce Chapitre II, en amont de ce mémoire, car les trois structures constituent une hypothèse de travail, une *épistémè* et donc un moyen d'observation qui oriente notre regard face à un terrain d'étude étendu. Cependant, si ce filtre théorique aide à voir les choses, sa production résulte de leur observation préalable. Dans le cadre du réaménagement de la base de données sur les agglomérations, deux objets ont été individualisés, critiqués et déconstruits, l'objet morphologique et l'objet politico-statistique : l'agglomération et l'État.

Chapitre III.
La base de données *Europolis* : description d'un outil à la compréhension de l'urbanisation

La réflexion sur les relations entre le peuplement et sa mise en forme par les institutions et pouvoirs territorialisés trouve son origine dans la critique des sources qui entrent dans la base de données *Europolis* réalisée lors de la refonte de celle-ci. Les variations de l'urbain et de sa mesure sont des indices du mode de normalisation du phénomène. La réduction d'un phénomène gêne son observation et, en même temps, est significative des fluctuations relevées.

Mesurer et comparer

Le choix de mesurer l'urbanisation en Europe implique de saisir avec les mêmes outils toutes les villes. Pourtant, en tant qu'objet spatio-temporel, les conditions de leur naissance et de leur évolution, tout comme les conditions géographiques, rendent compte de différences très importantes entre les villes, au point de douter de leur comparabilité.

Notre approche entend d'une part vérifier l'unité du continent du point de vue des structures de l'urbain, d'autre part vérifier l'outil de mesure. Les villes européennes proposent-elles des caractéristiques assez semblables pour construire une méthode d'évaluation unique ? Une mesure unifiée permet-elle au contraire de relever des différences intrinsèques à l'urbain? L'espace d'étude est en tout cas assez vaste pour éprouver à la fois l'outil de mesure et l'objet mesuré. De même, une comparaison sur deux siècles permet d'évaluer les discontinuités dans l'évolution du fait urbain.

La mesure de l'urbain : entre réel et représentation

La base de données construite entend mesurer les villes à partir d'une occupation du sol qualifiée d'urbaine de par sa forme agglomérée et un seuil de 10 000 habitants qui situerait la limite inférieure du système de référence.

1) Les critères de mesure sont déterminés par l'objet, par la discipline ou l'épistémè dans laquelle on s'inscrit, par les sources d'information disponibles. L'effort de mesure indique donc un va-et-vient entre ces trois contraintes. Distinguer une démarche empirique semble être artificiel : on fait en réalité sans cesse dialoguer le réel approché aux catégories supposées. De même, l'objet d'étude, le terrain, les critères adoptés sont justifiés par des explications téléologiques : bien souvent, ces choix sont seulement conditionnés par les sources.

La base de données s'appuie sur une approche géographique de la ville et, le critère quantitatif s'inscrit, d'une part dans une géographie urbaine qui a connu depuis les années 1970 de grands développements avec la quantification, coïncidant avec le début de la construction de la base de données et, d'autre part, il correspond à des sources statistiques

disponibles, bien que celles-ci se révèlent très contraignantes. Néanmoins, la quantité de population est un indicateur très synthétique pour évaluer l'urbanité d'un lieu.

2) Le système de référence découle des critères adoptés. Quatre référentiels se combinent : une échelle spatiale locale en termes de superficie, une échelle quantitative en termes de nombre d'habitants, une échelle spatiale globale pour comparer un ensemble de villes, une échelle temporelle.

a) La définition de la ville passe par la délimitation de l'espace urbain. La méthode de délimitation peut largement être critiquée car de grandes variations sont repérées au sein de l'espace urbain et dans les formes urbaines dessinées.

b) Malgré les formes spatiales divergentes prises par les villes, celles-ci, définies par une population, peuvent être comparées selon une échelle quantitative.

c) Les villes sont comparées à l'échelle européenne qui constitue un autre niveau de référence.

d) Enfin, elles sont comparées dans le temps, malgré les différences de processus de formation déjà relevées, et qui pourraient les rendre, d'un autre point de vue, incomparables.

3) Les analyses sont ainsi largement déterminées par l'effort de normalisation, autant que celui-ci s'adapte aussi aux analyses. Au regard des référentiels en jeu, l'objet ville n'a pas la même représentation. C'est d'un côté une étendue urbaine qui varie dans le temps, e d'un autre un ensemble de points répartis, représentés par des statistiques.

L'exercice de critique d'une base de données héritée

La mesure de l'urbain au moyen de la base de données est un cadre épistémologique en soi, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans l'héritage des travaux d'un chercheur, F. Moriconi-Ébrard, menés à partir des années 1980. La poursuite d'un travail de recueil et de normalisation des informations suppose des avantages et des inconvénients. L'avantage est de mettre à profit un corpus déjà existant. L'inconvénient est qu'il s'agit de s'approprier ce travail préfabriqué, de rentrer dans l'univers de connaissance du prédécesseur, afin de développer encore ce travail. Ce sont *les catégories de l'auteur de la base de données qu'il s'agit d'affronter, d'adapter, de transformer*. L'effort de justification des choix méthodologiques doit donc être d'autant plus solide.

Ainsi, cet effort d'appropriation de la base et de justification des changements à réaliser se traduit ici dans une *critique des données et un historique de la base de données qui n'ont jamais été réalisés* et qui gagnent à l'être avec un regard extérieur. Ce chapitre s'apparente à un exercice commun dans la discipline historique : la critique des sources. Celle-ci offre un regard original sur les objets au cœur de notre problématique, la ville, le peuplement, l'Europe, l'État, dans un objectif de normalisation : toutes les contraintes liées à la simplification qu'impose la construction de la base de données pointent la complexité des objets et des sources considérés.

Dans un premier temps, nous décrirons l'évolution de la base de données, de sa constitution à aujourd'hui. Dans un second temps, il s'agira d'établir les étapes et les enjeux de la construction de la base de données tout en critiquant et en déconstruisant l'information utilisée. Dans un troisième temps, on décrira l'ensemble des informations produites et normalisées dans la base, qui induisent une approche elle-même normalisée de l'urbain. Enfin, la critique de la définition de l'agglomération urbaine mène à entrevoir comment les territoires politiques modèlent la répartition de la population et infléchissent ses analyses.

Section I.

La base de données *Europolis* : historique, enjeux, objectifs

La constitution de base de données est une étape particulière dans la démarche de mesure. Elle nécessite un effort de normalisation et de systématisation extrêmes entre le recueil et l'appariement des données. En effet, l'ensemble des informations recueillies doivent pouvoir au final être traitées massivement et automatiquement grâce à l'outil informatique. Chaque information est liée aux autres selon une structure de relations. Une base de données c'est donc le recueil, l'exhaustivité, l'archivage d'un côté, et d'un autre l'applicabilité d'une chaîne de traitements précisément définis où aucune faiblesse n'est à gérer.

La construction de la base de données indique donc de classer l'ensemble des informations de manière rigoureuse. La base de données *Europolis* s'inscrit donc dans cette approche. Nous verrons les choix de classement et les catégories sélectionnées au regard d'autres bases de données produites avec des perspectives historiques ou géographiques qui entendent aussi mesurer globalement le phénomène urbain. L'originalité et la richesse de la base de données se trouvent dans l'objectif de comparabilité internationale des données : cet objectif est celui que s'est fixé son auteur, F. Moriconi-Ébrard, lorsqu'il constitue la base *Géopolis*, dès les années 1980.

Néanmoins, l'héritage de ces données ne prémunit pas d'une critique et d'un enrichissement décisif que nous avons menés, notamment dans l'objectif de valoriser la comparaison des données dans le temps pour appréhender au mieux le processus d'agglomération.

1. Les bases de données d'historiens et de géographes

Quatre bases de données sur la population des villes, produites entre les années 1960 et 1990 par des universitaires, nous semblent être fondatrices ; elles ont par ailleurs nourri un certain nombre d'études en analyse spatiale. Ces bases sont plus ou moins substantielles et fiables. Elles ont en commun, avec notre base de données, quatre caractéristiques : a) une définition de la ville déterminante, b) le souci d'exhaustivité, c) un espace d'étude assez vaste, du continent au monde, d) des séries temporelles. Par ailleurs, l'objectif commun n'est pas seulement de *collecter et de fournir une masse de données*, mais d'*appuyer une analyse* scientifique à partir de données empiriques.

D'autres initiatives ont été menées mais davantage dans un cadre national, tandis que le souci du recueil de séries temporelles coïncident avec celui d'évaluer les dynamiques des systèmes urbains.

La base de données *Geopolis* transnationale et historique, développée par F. Moriconi-Ébrard, que nous avons utilisée et enrichie dans le cadre de cette thèse, s'insère donc dans une démarche de recherche particulière qui connaît des développements dans le monde, dans le milieu public et privé et depuis plusieurs dizaines d'années.

La constitution de base de données est en outre un souci très actuel dans tous les domaines : la mise à disposition d'une masse de ressources via l'outil informatique indique en même temps leur dispersion et ces ressources sont ainsi rassemblées dans des corpus tandis que des outils de recherche de l'information se développent.

Les précurseurs : bases de données transnationales et/ou historiques

Les banques de données décrites sont des références pour les historiens et les géographes car leurs auteurs ont été des précurseurs en la matière. En revanche, leur description permet de souligner les problèmes que pose la réunion dans un seul recueil d'informations disparates et l'étude d'un champ historique et géographique vaste : les difficultés liées à l'approche transnationale, la variété des définitions des objets pour lesquels s'effectue une quantification, la diversité des dates de recensements, les limites de l'amplitude temporelle choisie, l'ampleur de la bibliographie, la définition de limites régionales et continentales, les lacunes pour les périodes les plus reculées et les villes les plus petites… En outre, la distinction du point de vue des géographes et des historiens est mise en évidence.

1) Chandler et Fox publient l'ouvrage *3 000 years of urban growth* en 1974. Ce volume présente une base de données sur les villes du monde dont les chiffres sont extraits de documents de seconde main. Les auteurs ont constitué une importante bibliographie reprenant des ouvrages d'historiens et de géographes qui présentent des estimations sur la population d'une ou de plusieurs villes. Les sources utilisées dans ces multiples ouvrages varient : recensements, comptages de feux… Elles soulignent le problème de la variation des définitions de la population comptabilisée et de la ville selon les institutions en charge du dénombrement au cours de l'histoire. Les données sont fournies pour des dates variables et non alignées. Il n'y a pas forcément de suivi continu des villes étudiées mais les données sont présentes sur une période de 3 000 ans : de 360 av. J.-C. à 1968. L'objectif est davantage un lourd travail de collecte et de bibliographie tandis que l'opération de normalisation est largement évacuée. Les grandes villes d'Europe sont les mieux renseignées dans l'histoire, ainsi que les villes majeures qui ont pu dominer le monde. Pour l'Europe, la base décrit 295 villes de plus de 20 000 habitants.

2) La base de De Vries (1984) s'intéresse aux villes d'Europe qui ont eu plus de 10 000 habitants au cours de la période moderne de 300 ans, de 1500 à 1800. L'auteur recourt à des estimations pour retracer la population des localités comptant entre 5 000 et 10 000 habitants. Les sources historiques sont très diverses mais les données sont harmonisées et alignées sur des dates rondes, sur des pas de temps de 50 ans. Le corpus compte 379 villes. L'Europe considérée exclut la partie orthodoxe, orientale. Les données sont présentées selon une régionalisation non nationale, puisque les États actuels ne sont pas formés durant la période étudiée. Seize unités sont regroupées en quatre régions : l'Europe méditerranéenne (péninsule ibérique, Italie), centrale (France, Allemagne, Autriche, Suisse), occidentale et septentrionale (Scandinavie, Iles Britanniques, Pays-Bas), orientale (Pologne, Tchécoslovaquie). La construction de la base de données relève d'une approche d'historien, évacuant tout risque d'anachronismes, tandis que les analyses se rapportent aux méthodes adoptées par les géographes quantitativistes (distribution rang-taille, matrice de transition) mais avec l'objectif de rechercher des discontinuités d'évolution.

3) La base de Bairoch, Batou et Chèvre (1988) retrace la population des villes d'Europe de 800 à 1850 affectée à des séries alignées sur des dates rondes et pour des pas de temps de 100 ans, 200 ans en début de période (de 800 à 1200), 50 ans en fin de période (de 1700 à 1850). Les auteurs ont recours à diverses sources : listes des évêchés, guides touristiques, atlas historiques (BAIROCH et *al.*, 1988, p. XIII). 2 206 villes de plus de 5 000 habitants sont informées au total. La base de données est relativement complète pour les périodes les plus récentes et présente des lacunes pour les périodes les plus reculées et pour les villes les plus petites. Pourtant, pour les villes qui comptent entre 5 000 et 20 000 habitants, les auteurs procèdent à des estimations fondées sur la loi de Davis, postulant des règles de distribution des villes par classes de taille.

La base de données a indiqué une réflexion sur la normalisation. La définition de la ville choisie est précisée, celle de l'agglomération délimitée en fonction du bâti. Les fusions opérées après 1850 ne sont pas considérées : les données sont présentées pour les agglomérations à délimitation constante de 1850. Les auteurs ont le souci de comparaison des objets géographiques. Par ailleurs, sont indiqués des problèmes de normalisation relatifs par exemple aux dénominations variables des villes. La plupart des villes sont localisées par leurs coordonnées géographiques et les sources sont précisées pour chaque chiffre cité. Enfin, c'est une grande Europe considérée qui contient la Russie, malgré des lacunes importantes, mais exclut la Turquie.

4) La base de K. Davis (1969) démontre clairement une approche de géographe. La base présente la population des villes du monde de plus de 100 000 habitants, pour trois années, 1950, 1960, 1970. Les données sont pour la plupart issues de l'ONU et par conséquent extraites des statistiques officielles nationales qui ne s'appuient pas sur les mêmes définitions de la ville et donc sont a priori non comparables. L'objectif de l'auteur est davantage de procéder à l'analyse des données recueillies et de tester ses hypothèses quant à la distribution des tailles de villes. L'Europe définie exclut les pays de l'ex-URSS et la Turquie.

Les bases de données nationales historiques

En France, la constitution de base de données a été nécessaire chez les géographes quantitativistes dans le courant de l'analyse spatiale notamment dans l'équipe PARIS. Avec G. Dupeux (INED), Denise Pumain fut d'abord à l'origine de la base de données sur les villes

françaises de 1831 à 1975. C'est à partir de ce corpus qu'elle a notamment élaboré sa thèse d'État, publiée en 1982 chez Economica sous le titre *La dynamique des villes* (PUMAIN, 1982). Cette base a ensuite été mise à jour par France Guérin (INED), qui en a tiré sa thèse publiée chez Economica sous le titre *Deux siècles de croissance urbaine* (GUÉRIN-PACE, 1993). F. Moriconi-Ébrard devient, à l'époque, membre de l'équipe PARIS, et cette base sur la France n'a plus été mise à jour. Il est vrai qu'elle était devenue obsolète tant sur le plan de l'amplitude historique, puisque *Geopolis* remonte au recensement de 1794 et continue d'un autre côté à être mise à jour au présent, que sur le plan de l'exhaustivité, puisque, intégrant les travaux du projet CASSINI[56], ce ne sont plus seulement les « villes » qui sont intégrées, mais l'ensemble des 36 400 communes du pays.

D'autres chercheurs de l'Equipe PARIS ont développé des bases de données sur la France (F. Paulus), les États-Unis (A. Bretagnolle). Dans le même temps, F. Moriconi-Ébrard a mis en place la base de données EGIPTE au Caire, dont a été tirée l'application *One Century Census* (CAPMAS-Cedej, Egypte) qui permettait pour la première fois de retracer l'évolution du peuplement d'un pays du « Sud » sur une longue période (1846-1996). Cette expérience a servi de modèle pour développer la base de données Afrique du Sud, lancée en 2001 par Frédéric Giraut et F. Moriconi-Ébrard à Durban, sous l'égide l'IRD en 2001, et achevée par C. Vacchiani-Marcuzzo. Divers travaux[57] ont été tirés de l'exploitation de ces corpus historiques qui, comme la base *Geopolis* de F Moriconi-Ébrard, s'appuient sur une définition morphologique de l'agglomération, reprenant celle de l'INSEE.

De nombreux pays, laboratoires ou chercheurs isolés ont repris l'idée de construire des bases de données capables de décrire l'évolution du peuplement sur la longue durée de l'Histoire, montrant l'intérêt de cette approche pour comprendre les structures profondes de la répartition de la population et de la dynamique urbaine. C'est par exemple le cas de l'initiative de Mounir Redjimi sur l'Algérie de 1831 à 1998, d'innombrables instituts statistiques nationaux (Pays-Bas, Belgique, Croatie, Autriche, Suisse, Italie, Suède, Danemark, Norvège, Angleterre, Irlande, Hongrie, Roumanie), de laboratoires de recherche[58], voire de régions ou d'États fédérés de certains pays[59], aussi bien que, plus récemment et en collaboration avec le groupe des chercheurs d'*e-Geopolis*, du programme *Historical GIS* de l'*European Science Foundation* (Finlande, Turquie).

Cependant, il ne s'agit pas de bases de données « internationales », la dimension transnationale ajoutant, comme nous allons le montrer, des problèmes d'une complexité considérable.

---

[56] Voir le site issu du projet mené notamment par l'EHESS.
URL : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm

[57] Pour la France : BRETAGNOLLE Anne (2000). *Les systèmes de villes dans l'espace-temps : effets de l'accroissement des vitesses de déplacements sur la taille et l'espacement des villes*, Université de Paris I, 298 p.
PAULUS Fabien (2004). *Coévolution dans les systèmes de villes: croissance et spécialisation des aires urbaines françaises de 1950 à 2000*. Université de Paris I, 409 p.
Pour l'Afrique du Sud : VACCHIANI-MARCUZZO Céline (2005). *Mondialisation et système de villes : les entreprises étrangères et l'évolution des agglomérations sud-africaines*. Université de Paris I, 347 p.
Pour les États-Unis : BRETAGNOLLE et *al.*, 2008 ; BRETAGNOLLE et *al.*, 2010.

[58] Par exemple, sur la Transylvanie : Varga E. Árpád, « ERDÉLY ETNIKAI ÉS FELEKEZETI STATISZTIKÁJA, Népszámlálási adatok 1850-2002között » ; sur l'Autriche : Vienna Institute of Demography : « Historisches Ortslexikon » (11 vol.).

[59] Services statistiques régionaux de : Pays basque (1787-_actuel), Catalogne (1787- actuel), Länder allemands de Bavière (1841-1976), Schleswig-Holstein (1867-1970), Hesse (1841-1970), Rhénanie-Westphalie (1816-1961), Rhénanie-Palatinat (1806-1987), Basse-Saxe (1841-1987), Saxe (1950-1990), Bade-Würtemberg (1871-actuel). Plusieurs États des États-Unis ont également réuni des données historiques par ville.

Geopolis : une base de données transnationale

Au final, les bases de données internationales et historiques sur les villes restent donc très rares et, parmi elles, *Geopolis* reste incontestablement la base la plus complète, à la fois sur le plan de l'étendue historique, de l'étendue géographique et du niveau d'exhaustivité puisque la base cherche désormais à rendre compte non seulement des villes mais de l'ensemble du peuplement. Dès 1992, les données ont servi de base au programme européen NUREC (*Network on urban research in the european community*) (EUROSTAT et *al.*, 1992), ainsi que de source pour une multitude de thèses[60], d'articles, aussi bien que de programmes de recherche appliquée, devenant une référence internationale incontestée dans son domaine dès la fin des années 1990.

Il n'en demeure pas moins qu'elle présentait encore plusieurs problèmes auxquels nous avons tenté de donner des solutions. Une grande partie de notre travail de recherche repose donc sur la réorganisation de cet outil d'une très grande richesse. Ce travail n'est pas simplement technique : il engage une réflexion profonde sur la structure de la base de données aussi bien que sur l'objet représenté qui, en quelque sorte, produit une information spatiale « morphologique » à partir d'objets géographiques de type socio-politique (paroisse, commune, division électorale) qui est loin d'être homogène dans l'espace et dans le temps.

La constitution de la base de données *Geopolis*, rebaptisée *e-Geopolis* depuis 2007, s'est d'abord insérée dans un contexte de recherche favorable à la fois à la collecte des données et à une nécessaire vérification des méthodes quantitatives et inductives avec des données empiriques, puis répond aujourd'hui à une demande généralisée de données en masse.

2. L'origine de la base de données : *Geopolis*

L'objectif de cette partie est de montrer les enjeux et les limites de la base *Geopolis* dont nous avons hérité, afin d'éclairer les améliorations qui ont été apportées depuis les années 1990, puis depuis 2007. C'est pourquoi, la base *Geopolis* a été renommée *e-Geopolis*, dont *Europolis* est issue pour la partie européenne.

2.1. *Geopolis* pour comparer les villes du monde

La base de données *Geopolis* repose sur une définition unique de la ville applicable dans le monde entier. Sa construction s'inscrit dans un contexte particulier : dans les années 1980, la croissance des villes est décriée et effraie car elle ne semble pas être limitée. Il s'agit de s'appuyer sur des données scientifiques pour vérifier la pertinence de cette crainte.

Une impossible comparaison internationale des données sur l'urbain

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les villes s'élèvent à des tailles jamais atteintes jusqu'alors et reconnues démesurées. La terminologie urbaine se diversifie et souligne parfois le caractère quasi-monstrueux de la ville, dont rend compte la quantité

[60] Pour l'Europe : CATTAN Nadine (1992). *La mise en réseau des grandes villes européennes.* Th. D. : Université de Paris I, 379 p. ROZENBLAT Céline (1992). *Le réseau des entreprises multinationales dans le réseau des villes européennes*. Th. D. : Université de Paris I, 457 p.

d'hommes ou d'activités qu'elle concentre, ou sa superficie. Le néologisme employé par Gottman en 1961, la mégalopole, désigne aujourd'hui un phénomène commun. Surtout, la croissance des villes des pays dits du tiers-monde est stigmatisée. Les prévisions démographiques pointent la menace de la masse face à un Occident vieillissant. Mexico[61] doit alors devenir la première ville du monde, ce qui n'arrivera jamais, mais elle incarne ce danger, du fait de sa proximité des États-Unis, qui représentent le centre du monde développé.

F. Moriconi-Ébrard indique que les chiffres statistiques servent une idéologie, plus que de fournir un instrument de planification urbaine. Il souligne ainsi qu'aucun outil ne permet d'avoir une vision claire du phénomène urbain puisqu'il n'existe aucune définition harmonisée. Ainsi, les chiffres sur lesquels se fondent les institutions internationales afin notamment d'affecter des aides aux pays en développement, sont disparates et incomparables : ils se basent sur des définitions nationales de la ville, très variables. En effet, nous avons parcouru dans le premier chapitre la diversité des définitions de la ville au niveau international, mais aussi la variété relevée dans un même État au cours du temps : les définitions produites notamment par les instituts statistiques nationaux accordent les critères de leur définition à la réalité observée ou plutôt à la réalité qu'ils souhaitent montrer. La statistique est un outil de l'État et est née avec lui.

Le problème de comparaison des données se pose à trois niveaux.

a) La comparaison internationale des villes est impossible. L'ONU publie des données et fournit des indicateurs sur l'urbain en utilisant des données nationales, tout en avouant cette diversité. De nombreux auteurs ont relevé cette faiblesse (HALL, HAY, 1980, p. 4) (DAVIS, 1969, p. 18) (CHAMPION et *al.*, 2004). La non-comparabilité des données n'empêche pas des publications nombreuses et reconnues : la source institutionnelle, même critiquable, fait toutefois référence. Seules des initiatives éparses proposent des données harmonisées sur une définition comparable mais ne présentent pas toujours clairement leurs sources, les définitions adoptées, les méthodes d'harmonisation[62].

b) La définition de la ville conditionne le point de vue sur la population urbaine et sur l'ensemble des indicateurs de l'urbain (PUMAIN et *al.*, 1996, p. 192). On a alors une vision erronée de l'état de l'urbanisation générale du fait de données individuelles sur les villes aussi floues. Par exemple, le taux d'urbanisation en Italie d'après l'ONU[63] indique 54,1% pour 1950 et 67,2% pour 2000 tandis qu'*e-Geopolis* propose respectivement 52,4% et 70,3%. La ville en Italie est une commune de plus de 10 000 habitants. Pour les Pays-Bas, l'ONU indique un taux d'urbanisation de 56,1% en 1950 et 76,8% en 2000 contre 85,4% et 94,1% d'après *e-Geopolis*.

c) Trois types de définitions de la ville, décrits dans le premier chapitre, dominent aujourd'hui -administrative, écologique, économique- (CHAMPION et *al.*, 2004, p. 10), et peuvent être concomitantes dans un même pays. Laquelle choisir ?

Ainsi, la variété des définitions sème le doute à l'échelle internationale et nationale et empêche la comparaison des statistiques des villes individuelles, comme des indicateurs sur l'urbain. Néanmoins, la variété nationale des définitions est un problème relativement neuf : l'objectif premier de la base de données était de dépasser d'abord la variété de définitions au niveau international.

[61] MORICONI-ÉBRARD François (1996). « Explosion urbaine, le sens de la démesure » *in Le monde diplomatique*, juillet 1996, p. 13.
URL : http://www.monde-diplomatique.fr/1996/07/MORICONI_EBRARD/5134
[62] Par exemple : World gazetteer, URL : http://gazetteer.de/ ; City population : http://www.citypopulation.de/
[63] URL : http://esa.un.org/unup/

Une harmonisation par les instituts statistiques impossible à imposer

F. Moriconi-Ébrard a opté pour la définition géographique de la ville : l'agglomération. En effet, dans les années 1980, dominaient les définitions administrative et géographique.

L'agglomération était déjà la définition officielle de la ville adoptée en France, alors que l'Insee faisait référence compte tenu de la longue histoire statistique française. Par ailleurs, alors que le problème d'harmonisation de la définition de la ville était effectivement pointé, l'ONU conseillait en 1978[64] aux instituts statistiques nationaux d'adopter autant que possible la définition de l'agglomération. Aussi, D. Pumain et l'équipe PARIS, qui ont proposé une définition harmonisée de la ville en Europe dans les années 1990 sous l'égide d'institutions statistiques européennes, s'accordent aussi sur l'efficacité de l'agglomération : cette définition permet « d'évaluer au mieux la taille de la ville et de mener des comparaisons internationales » (EUROSTAT et *al.*, 1992, p. 56).

Pourtant aujourd'hui, l'harmonisation n'est toujours pas réalisée. Récemment, l'information, publiée notamment par l'ONU, selon laquelle Chongqing était la plus grande ville du monde, a été vite réfutée par de nombreux chercheurs. La définition administrative de Chongqing[65] suppose un territoire de plus de 82 000 km², comptant dès lors plus de 31 millions d'habitants, plus de 200 bourgs formant des agglomérations, et d'autres villages et hameaux ainsi qu'un espace rural très vaste. Le chef-lieu, Chongqing, constitue une agglomération bien plus étroite d'à peine 3,5 millions d'habitants.

Mieux, l'harmonisation ne paraît même plus être un souci. L'extension urbaine prenant des formes très différentes, les instituts statistiques démultiplient les définitions de la ville, les critères et les variables entrant dans la définition. Le souci semble davantage de montrer une réalité acceptable plutôt que de mesurer.

2.2. La définition harmonisée de l'agglomération urbaine *Geopolis*

La cohésion et le caractère urbain du bâti et la taille démographique fondent la définition.

Deux critères de définition de l'agglomération urbaine

La définition de l'agglomération urbaine *Geopolis* reprend celle de l'unité urbaine[66] de l'INSEE et repose sur deux critères.

a) Le premier critère est d'ordre morphologique.

L'agglomération est une unité de peuplement distincte par la continuité du bâti ; aucune construction n'est séparée d'une autre par plus de 200 mètres. Lorsque ce seuil est dépassé, il y a discontinuité ce qui signe la limite de l'agglomération. Par ailleurs, le bâti doit répondre à des qualités urbaines.

b) Le second critère est démographique.

[64] O.N.U. (1978). *Instructions for 1980 Population Censuses and Households in E.E.C*. Regional Variant of Parts II and III of Universal Instructions for Population Censuses and Households, Norms and Statistical Studies, United Nations, New York. Cité dans MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 58.

[65] MORICONI-ÉBRARD François, DENIS Eric, MARIUS-GNANOU Kamala (2010). « Repenser la géographie économique. Les arrangements du rapport de la Banque Mondiale avec les sciences géographiques urbaines » *in Cybergeo : European Journal of Geography*, La Banque Mondiale et la géographie, mis en ligne le 20 mai 2010, modifié le 21 mai 2010. URL : http://cybergeo.revues.org/23144 . Consulté le 21 avril 2011.

[66] URL : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm

L'unité de peuplement doit, pour être qualifiée urbaine, contenir un minimum de 10 000 habitants agglomérés selon la définition *Geopolis*, contre 2 000 habitants pour l'Insee.

Il y a donc trois variables discriminantes quant à l'urbanité d'un lieu de peuplement : la forme agglomérée et le caractère urbain de l'occupation du sol, le seuil quantitatif de population.

Les règles d'identification de l'agglomération urbaine

Les deux critères supposent un ensemble de règles strictes, décrites dans l'ouvrage de F. Moriconi-Ébrard, *Geopolis : pour comparer les villes du mond*e (1994). La pertinence de ces deux critères sera vérifiée dans ce chapitre.

a) Le premier critère vise à identifier l'unité de peuplement. Cette unité est décrite du point de vue interne, l'occupation du sol doit être qualifiée d'urbaine, et de point de vue externe, par la discontinuité indiquée par les 200 mètres.

Sont compris urbains, les espaces bâtis suivants (MORICONI-ÉBRARD, 1994, pp. 82-85).

- Les édifices habités. Tous les types d'habitats sont compris malgré les variations de densité qu'ils supposent. Par exemple, les immeubles abritant un nombre important de ménages sur des surfaces restreintes correspondent à une forte concentration et un tissu urbain compact, contrairement à une occupation du sol lâche, qu'indique le mitage, un habitat consommateur d'espace.
- Les édifices non habités sont des lieux d'activités et non de résidence et donc désertés périodiquement et quotidiennement. Il s'agit : des bâtiments dédiés à l'administration, aux services, aux entreprises, bureaux ; d'édifices religieux, de monuments historiques ; de zones industrielles, zones commerciales, usines, entrepôts, magasins.
- Les parcelles entourant ces constructions et soumises à leur usage tels que les parkings, pelouses et jardins privés inclus dans la parcelle d'un édifice, les mines, terrils et autres dépôts liés à l'extraction, les friches industrielles et minières non reconverties.
- Les équipements publics liés à la vie urbaine (cimetière), les espaces dédiés aux loisirs (les parcs et forêts urbaines, les équipements sportifs -stades, terrains de golf-), les ceintures vertes entourées de constructions de part et d'autre, les espaces plantés carrossables.
- Les infrastructures liées au transport et non linéaires : aéroports, gares de triage, installations permettant de traverser les voies de communication et les voies d'eau, comme les ponts et les échangeurs d'autoroutes.
- Les infrastructures de transport linéaires (voies de communication et voies d'eau) : les routes, autoroutes, voies ferrées, comme les fleuves et les cours d'eau ne rompent pas la continuité du bâti en largeur mais ne font pas continuité en longueur.

1. Si leur largeur est inférieure à 200 mètres, il y a continuité du bâti de part et d'autre de la voie ou du fleuve sauf si la distance cumulée de chaque côté de la voie, entre la voie et les bâtiments est supérieure à 200 mètres.
2. Si leur largeur est supérieure à 200 mètres, il y a continuité du bâti s'il y a un pont, un échangeur autoroutier, ou toute infrastructure permettant de passer d'un côté à l'autre de la zone bâtie, et si la distance cumulée de part et d'autre de la voie, au niveau de ce passage -à l'entrée et à la sortie du pont-, jusqu'aux premiers bâtiments, est inférieure à 200 mètres.

Lorsqu'on identifie les contours de l'agglomération, ces bâtiments et infrastructures supposent la continuité du bâti, tandis que les bâtiments et autres types d'occupation du sol indiquent la discontinuité sont exclus de l'agglomération identifiée.

b) Le deuxième critère suppose le recours à l'information statistique. L'agglomération morphologique est ajustée sur les contours des unités locales.

En effet, l'information statistique est disponible pour des unités territoriales locales (UL) qui sont de nature administrative pour la plupart, mais qui peuvent être des unités

électorales, religieuses, statistiques… Elles n'ont pas les mêmes limites que l'unité de peuplement définie auparavant. L'ajustement suppose une perte d'information.

L'agglomération morphologique s'étend sur une ou plusieurs UL, et la somme de la population de ces UL donne la population de l'agglomération ajustée. Celle-ci passe ou non le seuil des 10 000 habitants agglomérés et donc le seuil de l'urbain.

Néanmoins, l'agglomération est ajustée sur des UL entières. Deux règles contraignent encore l'ajustement.

1. La règle des 50% de la population de l'unité locale agglomérée.

L'unité locale entre dans la composition de l'agglomération ajustée si au moins 50% de son espace bâti se situe dans l'agglomération morphologique, correspondant a priori à 50% de la population totale de l'unité locale. En effet, l'unité locale peut être constituée par plusieurs unités bâties. Malgré la discontinuité du peuplement dans l'espace de l'unité locale, nous sommes dans l'obligation de prendre ou d'exclure l'unité territoriale entière.

2. La forme de l'agglomération et la pertinence de la continuité bâtie

L'auteur répertorie dix formes de contact entre les unités peuplées considérées dans leur enveloppe propre relative à l'unité locale (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 114). Ces formes de contact supposent une différenciation dans la pertinence des liens que réalisent les constructions, d'une part en termes d'unités de peuplement communes à deux unités locales et qui suivant la règle des 50%, d'autre part en termes de formes de ces constructions lorsque celles-ci s'appuient sur la linéarité d'une infrastructure : généralement, deux rangées de constructions bordant la ligne lient les deux unités locales, une seule rangée n'assure pas la continuité.

2.3. L'agglomération : une définition robuste et validée de l'urbain

Une définition reconnue

La définition de l'urbain considérée ici, l'agglomération, jouit d'une reconnaissance générale. Elle est utilisée depuis cinquante ans par de nombreux instituts statistiques nationaux ou internationaux et a appuyé l'ambition d'une harmonisation de la définition de la ville dans le monde, sous l'incitation de l'ONU, et en Europe, sur l'initiative d'Eurostat. En outre, elle fonde d'innombrables études en recherche appliquée et fondamentale, chez les géographes comme chez les historiens.

Une définition simple et des données vérifiables

L'intérêt de cette définition est sa simplicité : les critères de définition sont réduits tandis que les deux informations sont parmi les plus accessibles. Par conséquent, les données sont vérifiables et la définition de *Geopolis* est généralisable, offrant la possibilité d'une comparaison.

Au contraire, comme on l'a vu dans le premier chapitre, la mesure de l'urbain se traduit de plus en plus par la démultiplication des critères jusqu'à perdre de vue l'objet étudié tandis que ces définitions ne sont guère applicables dans d'autres contextes géographiques et historiques. Ce type de définition s'adapte à la réalité que l'on souhaite observer. En effet, la multiplication des critères suppose autant d'informations et de sources. Les données produites ne sont guère vérifiables. Aussi, l'application de la définition est difficile au moins en raison de l'accessibilité des sources si celles-ci sont trop nombreuses. L'application à une autre aire géographique ou à une autre époque peut se révéler impossible car les sources n'existent pas.

Une définition adaptée au contexte européen

Les deux critères choisis, même s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une harmonisation mondiale, sont particulièrement adaptés à la réalité européenne.

Le modèle aggloméré correspond tout à fait à l'histoire et à la forme des villes européennes (PAQUOT, 1996, p. 86). Il indique un développement concentrique où les édifices caractérisent les époques de leur construction. Ce modèle perd de sa signification à l'est de l'Europe et dans l'extension actuelle alors que le rapport au centre ancien est de moins en moins structurant. Le modèle aggloméré correspond désormais de moins en moins à la réalité de la ville européenne et de la ville en général car celle-ci se structure moins par le centre que par les routes.

Le seuil de 10 000 habitants agglomérés pour fixer la limite de l'urbain est adapté au contexte européen caractérisé par la densité des villes petites et moyennes. En effet, la plupart des bases de données se limitent aux plus grandes villes (PUMAIN et *al.*, 1996, p. 197). Pourtant, ce seuil reflète une solution médiane. En Europe, ce seuil est insuffisant dans le cas de villages ruraux très peuplées, comme les agrovilles d'Italie et de Hongrie (BAIROCH et *al*., 1988, p. 289). Inversement, il est trop élevé, même en Europe où certains bourgs ont un caractère urbain certain. Cependant, selon Weber, ce seuil permet de ne pas être « submergé » par un trop grand nombre de petites villes. Enfin, le critère du seuil démographique suppose un découpage de l'espace opposant urbain et rural de manière assez arbitraire et certes un peu simpliste. Toutefois, c'est un critère souvent utilisé d'une part, parce qu'il est synthétique, la concentration de la population en un lieu indique tout un ensemble d'activités et un mode d'organisation propre à la ville (LEPETIT, 1988, p. 20), et d'autre part, parce qu'il est commode, la source démographique est davantage accessible (PINOL, 2003 [2], p. 26).

3. Entre *Geopolis* et *Europolis* : héritages et renouveau

Europolis

La base de données *Europolis* présente des informations statistiques sur la population des agglomérations urbaines pour une période comprise entre 800 et 2010, pour des années en 0. Entre 800 et 1800, les informations sont disponibles sur des pas de temps de 50, 100 ou 200 ans ; entre 1800 et 2010 sur des pas de temps de 10 ans.

Elle se fonde tout à fait sur l'assemblage des trois bases de données décrites ci-dessous et donc sur les informations sur l'ensemble du peuplement, sur les unités locales de base dont sont extraits les chiffres de population qui intéressent les seules agglomérations.

L'agglomération urbaine ajustée est considérée selon une extension variable dans le temps : la composition en unités locales varie.

Les données statistiques sont présentées pour les agglomérations ayant dépassé 10 000 habitants au moins une fois au cours de la période.

La base de données repose sur des chiffres affectés à 249 634 unités locales[67] et identifie en 2000 quelque 10 000 agglomérations.

L'objectif est toujours d'identifier les agglomérations urbaines, mais se double de la volonté de les comprendre dans le contexte plus général du peuplement ce qui distingue de manière décisive *Europolis* de la base originelle *Geopolis*.

[67] Russie et Biélorussie sont exclues: nous n'avons que les chiffres pour les unités locales de type urbain. Les lacunes de la base de données sont explicitées plus loin.

Geopolis et *Europolis*

La base de données *Europolis* se démarque de la base *Geopolis* dont elle est l'héritière pour la partie européenne. L'objectif d'harmonisation des données sur l'urbain, la définition de l'urbain et la méthodologie sont conservés. En revanche, les améliorations majeures de *Geopolis* sont reportées dans le tableau suivant (Tableau III-1). a) Celles-ci sont issues d'un travail de réflexion et d'une critique des données, des sources, de la méthode, nécessaire dans la démarche scientifique, et qui ont mené aux modifications suivantes. b) Le point de vue sur le phénomène urbain a changé : l'évolution spatiale de l'agglomération est prise en compte (*1, Délimitation des agglomérations ; 4, Cartographie*). c) La base de données *Europolis* a été enrichie : elle couvre une période de deux siècles et l'ensemble du peuplement (*2, Période ; 3, Saisie de recensements*). d) L'espace d'étude a indiqué de nombreuses difficultés à gérer, des sources à traiter aux informations de la base. L'objectif de comparabilité des données au niveau international en Europe a valu une normalisation drastique des informations enregistrées, comme des étapes de construction, en vue de la diffusion des données (*5, Agglomération transnationale ; 6, Fichiers informatiques*).

La refonte de la base de données dans le cadre de cette thèse est l'occasion de décrire de manière précise et de critiquer la méthodologie employée, la mise en œuvre des sources, restées jusqu'à présent obscure.

Tableau III-1. Héritages et discontinuités entre les bases de données *Geopolis* et *Europolis*

	***Geopolis* (1993)**	***e-Geopolis* / *Europolis* (2011)**
1) Délimitation des agglomérations	Constante (1990)	Evolutive (1800-2010)
2) Période renseignée	De 1950 à 1990 : 40 ans	De 1800 à 2010 : 210 ans (et de 800 à 1800, données Bairoch)
3) Saisie de recensements de la population	ULs intégrées dans une agglomération ou données sur les agglomérations	Exhaustive et systématique pour toutes les ULs
4) Cartographie	Points (centre d'agglomération)	Polygones (extension spatiale en 2010)
5) Agglomération transnationale	Scindée par la frontière nationale	Agglomérée, frontière nationale ignorée
6) Fichiers informatiques	Hétéroclites	Unifiés au niveau national et normalisés au niveau international
Calculs	Manuels	Automatisés
Diffusion	Non prévue	Internet

3.1. *Europolis* et *e-Geopolis* : le contexte de la refonte de la base de données originelle *Geopolis*

De *Geopolis* à *e-Geopolis* : une nouvelle trajectoire en 2007

Réalisée au cours des années 1980 et présentée dans la thèse de F. Moriconi-Ébrard en 1993, la base de données *Geopolis* s'intègre en 2007 dans le programme « *e-Geopolis* » qui va donner son nom à la base de données mises à jour. Le programme voit le jour avec l'obtention du soutien financier et institutionnel de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le volet « Corpus et outils de la recherche en Sciences sociales ». L'objectif est de mettre à la disposition du public, via un site internet[68], les données sur les agglomérations urbaines du monde et les outils nécessaires à leur compréhension et à leur usage. Le programme aboutit à l'établissement d'une équipe de recherche et d'une association du même nom.

[68] URL : http://e-Geopolis.eu

Recevant le soutien d'autres institutions de nature publique ou privée pour des études sur des régions particulières du monde, sur des thèmes demandés ou sous des formes de publication et de diffusion originales, l'équipe a préféré diviser le programme *e-Geopolis* en sous-programmes régionaux dont les noms reprennent ceux des régions considérées[69]. Cette subdivision offre d'une part, une certaine indépendance dans la recherche de financement, permettant une visibilité accrue vis-à-vis des organismes financeurs qui s'intéressent rarement au monde entier et, d'autre part, un partage des tâches, voire une décentralisation à partir du chef de l'ensemble du programme, l'auteur de la base de données. Or, cette *décentralisation nécessitait une mise au point rigoureuse de l'architecture, de la nomenclature et des concepts utilisés*.

L'Europe : le laboratoire pour la refonte de la base de données

Concernant l'Europe, mon travail a consisté en la mise à jour des données de 2010 et des données manquantes pour les périodes les plus anciennes en collaboration avec F. Moriconi-Ébrard. Alors qu'*e-Geopolis* visait à rendre les données accessibles, et que ma charge dans le programme *Europolis*, comme mes objectifs de recherche, m'imposaient de m'approprier ces données afin de les organiser et de les mettre à jour, au final, ma mission a été plus globale et ne s'est pas arrêtée à l'Europe. L'Europe constitue ainsi un des sous-programmes d'*e-Geopolis*, dont elle a été en même temps le « laboratoire ». J'ai donc eu, dans le cadre de la thèse, la charge du programme *Europolis*. J'ai proposé une normalisation générale de la base de données et soumis une organisation rationnelle de la répartition des tâches en accord avec les étapes de normalisation. Cette normalisation a été appliquée à tous les programmes.

D'abord, la normalisation a pour objectif de mettre les données à la portée des utilisateurs potentiels, gage de transparence, de scientificité, et parmi eux moi-même. Or, jusque là, F. Moriconi-Ébrard gérait seul l'archivage et la saisie des sources, les opérations d'ajustement des données. Fort d'une expérience de près de 30 ans et soumis à la mise à jour incessante des informations, aux changements dans la publication des sources, dans l'appréhension du phénomène urbain, l'auteur seul pouvait se reconnaître dans une masse de données. Les fichiers étaient très hétéroclites si bien qu'aucun d'eux ne pouvait être exploité sans l'aide de l'auteur. En effet, dans le dédale des sources provenant de près de 300 États actuels et historiques, l'effort de normalisation se heurtait aux particularités de chacun d'eux. La rigueur et la systématisation ont été introduites.

En effet, la difficulté est qu'il s'agit d'une refonte et non d'une construction : il a fallu arbitrer entre les contraintes des sources, celles de la base de données existante, et les règles de normalisation redéfinies. Cependant, les catégories de la normalisation choisies par F. Moriconi-Ébrard fondent la normalisation redéfinie, généralisée et surtout systématisée de manière rigoureuse. Surtout, la normalisation a au final permis de développer l'automatisation de la mise à jour des données et des calculs.

En outre, cet effort de normalisation a impliqué de développer une expérience en matière de conception et d'administration. La construction de la base de données ne se comprend que si l'on connaît d'une part, toutes les informations qui entrent en jeu et qui sont déterminées par la définition de l'agglomération urbaine et, d'autre part, toutes les étapes qui traitent l'information en vue de sa normalisation. Par ailleurs, la normalisation des opérations, semblable à une standardisation ou à un travail à la chaîne, suppose des qualités

[69] Le programme *Africapolis* soutenu par l'Agence française de développement (AFD), en trois volets, relatifs à l'Afrique de l'Ouest, de l'Est, du Sud (le troisième volet est en projet); le programme *Menapolis*, soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Mondiale

d'organisation allant de la gestion du personnel, à la gestion de fichiers nombreux dans des formats divers. Les étapes de ce travail se sont précisées par une connaissance approfondie de la base de données elle-même en rentrant dans ses rouages et sa logique.

Enfin, le *terrain européen présente les difficultés majeures qui peuvent être rencontrées dans le cadre d'une harmonisation des données : la gestion de ces difficultés a donc été exemplaire*.

La construction de la base de données *Europolis*, avec l'enrichissement et les remaniements qu'elle a pu connaître, a inspiré un modèle de base de données qui a finalement été appliqué aux autres régions du monde dans le cadre du programme *e-Geopolis*. Les données exploitées ici sont donc comparables avec celles produites pour le reste du monde.

3.2. Géographie (s) de la base de données : une Europe des États

À cause du caractère national des sources démographiques, la base de données se fonde sur les États dans leur configuration actuelle. Chaque État est un cas particulier à traiter : par les recensements à recueillir, par la maille à stabiliser pour toute la période, par les chiffres à aligner sur des dates fixes qui s'écartent des dates des recensements. Par conséquent, l'harmonisation de la base de données implique que nous nous référons à l'État actuel.

La régionalisation du monde proposée dans la base *Geopolis* a été conservée (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 151, pp. 159-164). Des critères linguistiques, géographiques, historiques, politiques fondent cette division. Chaque région comprend un nombre entier d'États.

Ce découpage du monde dans *e-Geopolis* prévoit trois niveaux (Tableau III-2).

a) Les régions. Les pays considérés ici appartiennent à trois régions : l'Europe (EU) et deux régions contigües, l'ex-URSS (UR) et l'Asie (AS).

b) Les sous-régions. L'Europe est divisée en quatre sous-régions : Nord (EUN), Ouest (EUW), Centre (EUC), l'Europe alpine (EUA). L'Europe de l'Est (URE) se range aux côtés de la Russie (URR) parmi les pays de l'ex-Union soviétique, comme le Caucase (URC). La Turquie est intégrée dans le Moyen Orient non arabophone de l'Asie (ASW).

c) Les États, pivots de la base de données, sont identifiés par le code ISO 3 actuellement en vigueur. Ce code est formé de trois lettres[70].

Tableau III-2. La régionalisation dans la base de données *Europolis*

EU		Europe	Europe
EU	EUA	Alpine Europe	Europe alpine
EU	EUC	Central Europe	Europe centrale
EU	EUN	Northern Europe	Europe du Nord
EU	EUW	Western Europe	Europe de l'Ouest
UR		ex-URSS	ex-URSS
UR	URC	ex-USSR Caucasus	ex-URSS Caucase
UR	URE	ex-URSS Europe	ex-URSS Europe
UR	URR	ex-URSS Russie	ex-URSS
AS		Asia	Asie
AS	ASW	Western Asia	Asie de l'Ouest

[70] Voir la liste des États de la base *Europolis*, leurs codes nationaux, leurs régions d'appartenance dans le Tableau III-5.

Carte III-1. Régionalisation du continent dans *Europolis* : régions, sous-régions et États

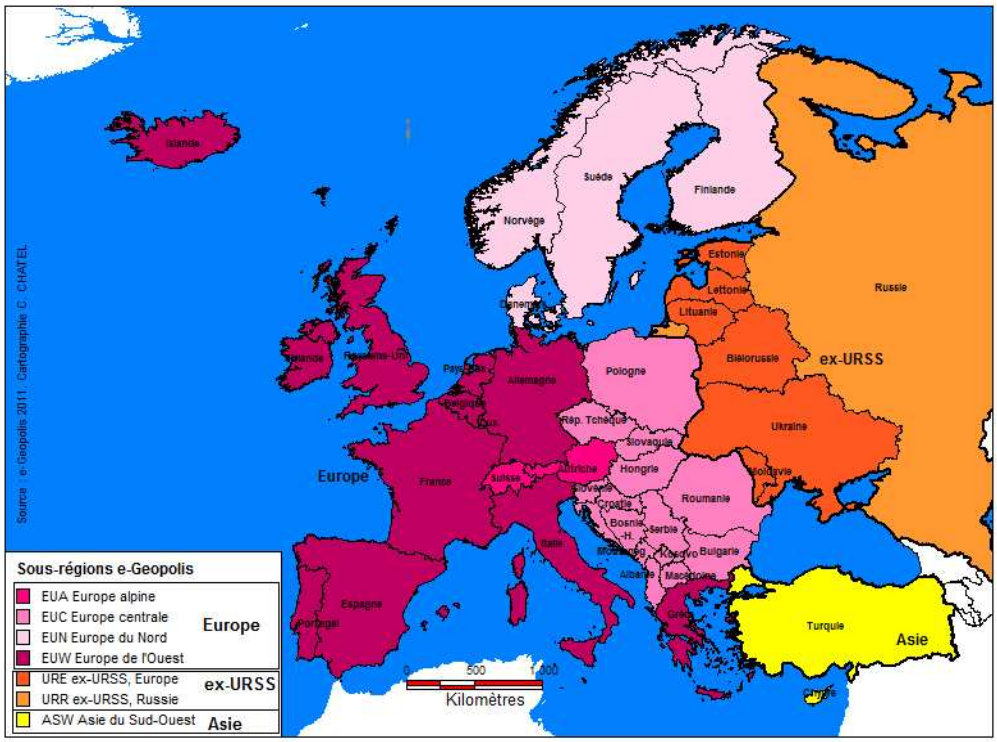

La régionalisation ne prévaut en rien dans le choix des pays considérés dans cette thèse et dans la base *Europolis*. Notre objectif est justement de ne pas être contraint par des limites européennes trop restreintes afin de vérifier l'homogénéité du continent, de la caractériser, alors que celui-ci n'est pourtant pas entièrement bordé de mers. Cette hypothèse de travail est rendue possible puisque la base de données est mondiale.

Europolis représente dans *e-Geopolis* 52 pays, soit un quart de l'ensemble des États traités dans *e-Geopolis,* en comprenant les micro-États et les îles indépendantes. Ces États sont contigus : sont exclus de la base *Europolis* les territoires d'outre-mer dépendant des États européens (Mayotte, Réunion…). Les anciens États colonisés, bien qu'ils présentent des caractères européens, et figurent dans certains ouvrages sur l'Europe (PINOL, 2003) sont aussi écartés.

Les petits pays d'Asie Mineure au-delà de la Turquie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, sont exclus pour plusieurs raisons. D'abord, ces États sont davantage tournés vers l'est que vers l'ouest et leur intégration à l'Europe n'est même pas posée. En revanche, ils ont pu entrer dans l'histoire européenne dans le cadre de conflits pour leur appropriation entre trois sphères d'influence : au nord la Russie, au sud-ouest les ottomans et les Turcs, au sud-est, les puissances d'Asie occidentale, les Perses. Ces trois pays constituent donc des zones de recouvrement[71], où s'affrontent différentes puissances, comparables à celles que l'on retrouve au centre de l'Europe. En outre, les données n'ont pas été mises à jour pour ces États. Cependant, il est certain que l'absence de ces pays dans les analyses est contraire à notre présupposé de départ, introduisant un hiatus dans la continuité du territoire pris en compte.

[71] Les zones de recouvrement sont définies dans la Section 1 du Chapitre IV.

3.3. L'agglomération à délimitation constante ou variable, facteur démographique versus facteur spatial : les dynamiques temporelles et spatiales de l'agglomération

La base de données *Geopolis* présentait en 1993 la population des agglomérations du monde pour six dates, de 1950 à 1990, sur des pas de temps de dix ans. La population était donnée pour une extension constante de l'agglomération, dans sa délimitation de 1990. Les données démographiques de 1950 à 1980 se rapportaient donc à un objet anachronique, démontrant que c'est une base de géographe, peu soucieux des ruptures de continuité.

Cet alignement sur les limites de 1990 s'avère nécessaire si l'on veut comparer les chiffres pour une même agglomération mais il « conduit à surestimer la population initiale et à sous-estimer la croissance des villes » (PAULUS et *al.*, 2000, p. 364). Il permet d'individualiser la croissance quantitative seule et exclut la croissance spatiale. Le procédé suppose un échantillon fixe d'agglomérations. Cependant, ce choix trouve ses limites lorsqu'on étend la période d'étude.

Au contraire, la base de données *Europolis* introduit les étapes du processus d'agglomération avec des chiffres relatifs à l'agglomération à délimitation variable. La réalité géographique de l'objet est prise en compte. Il est d'autant plus nécessaire de considérer la croissance spatiale des agglomérations que la période d'étude s'étend de 1800 à 2010. D'une part, l'extension est particulièrement forte dans les dernières décennies, tandis que les agglomérations au début du 19^{e} siècle sont au contraire encore très compactes. D'autre part, l'échantillon d'agglomérations peut varier car de nombreuses agglomérations passent le seuil de l'urbain, notamment grâce à la croissance spatiale qui est donc un moteur du renouvellement urbain.

On considère donc deux phénomènes dans l'urbanisation : l'urbanisation des populations et l'urbanisation des espaces. L'auteur de la base soulignait ces deux délimitations de l'agglomération qui correspondaient à deux problématiques bien distinctes (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 23). En revanche, on se heurte à des rapports temporels difficiles à distinguer entre croissance démographique et développement spatial de la ville (PINOL, 2003 [2], p. 594). En effet, comment distinguer la part de la croissance due au facteur démographique et celle rapportée au facteur spatial ? Toutefois, la base de données ainsi remaniée permet une certaine malléabilité : il est possible de générer les chiffres pour les deux types de délimitations.

L'auteur avait réalisé sa base en fonction de sa propre problématique. La géographie quantitative alors incitait à travailler davantage sur des objets statiques et la base *Geopolis* considérait l'objet aggloméré et non le processus et ce, pour privilégier la comparabilité statistique des données. Au contraire, la problématique de l'expansion de la ville est aujourd'hui devenue centrale car la croissance spatiale devient de plus un plus un facteur décisif du développement des villes, jusqu'à supplanter le facteur démographique[72]. La comparaison des données dans le temps s'impose face à l'objectif premier de comparer dans l'espace, les villes des différentes aires régionales. Le phénomène d'agglomération n'est plus

[72] Le souci de comprendre le processus d'agglomération, le mesurer et le dater traduit dans le renouvellement opéré dans *Europolis* et généralisé aux autres sous-programmes régionaux d'*e-Geopolis* s'est révélé décisif. Le sous-programme *MENApolis* a répondu à une commande de la Banque Mondiale et la Caisse des Dépôts en 2010-2011 sur la zone Mena (Middle East and North Africa). Une part du travail commandé est la prévision de la croissance spatiale des agglomérations de cette région entre 2010 et 2030. Les projections s'appuient en particulier sur les dynamiques démographiques et spatiales antérieures. (Voir : http://e-Geopolis.eu/?lang=en).

considéré à des fins utilitaires, pour comparer les indicateurs de l'urbain, mais pour ce qu'il est : un processus spatialisé relatif à l'occupation du sol.

Par conséquent, le phénomène d'agglomération dans *Europolis* est suivi « en temps réel », ce qui nécessite d'avoir des données à la fois sur les localités et sur l'extension urbaine dans ces localités (CHAMPION et *al.*, 2004, p. 61). L'information géographique est datée et l'agglomération ajustée compte un nombre variable d'unités locales aux différentes dates.

Paradoxalement, en privilégiant le facteur temps et l'évolution de l'agglomération, l'information géographique dans *Europolis* est davantage mise en valeur.

3.4. La jonction de trois bases de données : une amplitude temporelle et spatiale redimensionnée

La base de données *Europolis* a été considérablement enrichie depuis 1993, à partir de la base *Geopolis*. L'Europe présente l'avantage de proposer des données statistiques anciennes, du fait d'une longue tradition de comptage et d'enregistrement des individus par des institutions puissantes bien assises. Le développement de la base de données *Europolis* s'est appuyé sur le recueil et l'archivage de données statistiques.

La base de données *Europolis* est la combinaison de trois bases de données : *Geopolis* sur les agglomérations urbaines depuis 1950, la banque de données de Bairoch, Batou et Chèvre retraçant l'évolution des agglomérations européennes de 800 à 1850, la base de données ATS dédiée à l'archivage des recensements de population de type moderne publiés depuis le 18^{e} siècle.

La jonction entre ces trois bases de données indique un suivi continu des agglomérations sur des siècles, depuis le Moyen Âge. Surtout, la base ATS a donné un nouveau souffle et des ambitions renouvelées.

La banque de données sur les agglomérations d'Europe de Bairoch, Batou et Chèvre (800 à 1850)

La réunion entre la base de données *Geopolis* et celle de Bairoch, Batou et Chèvre a été relativement facile. Elle ne concerne que l'Europe. La définition de la ville est la même dans les deux bases. Jusqu'en 1850, dernière date considérée par les historiens, les fusions entre agglomérations sont peu nombreuses : l'agglomération est restée, à quelques rares exceptions près, enfermée dans les limites restreintes des anciens murs et s'étend sur le territoire d'une seule unité locale. En outre, les villes sont bien moins nombreuses avant 1850, avant la révolution industrielle et urbaine, qu'en 2010 alors que le niveau d'urbanisation est bien plus élevé.

La base de données sur les unités locales du monde : *Archives Terrae Statisticae* (ATS) (fin 18^{e} s. à 2000)

Les archives ATS sont le fait d'une association entre F. Moriconi-Ébrard et J.P. Hubert fondée en 1999. Elles s'inscrivent dans une démarche à la fois historique et géographique : il s'agit d'archiver les recensements modernes et les intégrer dans un système d'information géographique (SIG).

- Les informations intégrées dans le SIG

Dans le cadre de *Geopolis,* un premier travail de collecte de données statistiques a été mené afin d'extraire les seules statistiques des unités locales agglomérées. ATS vise à archiver les données de recensements modernes des États pour la période la plus longue possible et pour l'ensemble du peuplement, c'est-à-dire pour toutes les unités locales. Les premières séries datent de la fin du 18e siècle. Les informations contenues dans les recueils statistiques sont conservées. Les statistiques sont affectées à des unités territoriales administratives nommées et rattachées aux divisions des niveaux supérieurs de la hiérarchie.

Pour intégrer les statistiques des unités locales dans un SIG, celles-ci doivent être géolocalisées. Chaque unité locale est donc caractérisée par des coordonnées géographiques : le centre de l'unité locale, par exemple la mairie. À partir de ce semis de points, des polygones de Voronoï peuvent être générés pour former le maillage administratif.

- La gestion des informations historiques

Les auteurs sont confrontés aux mouvements du découpage du territoire national au cours du temps : des unités administratives sont créées, disparaissent ou fusionnent. Il s'agit de produire un maillage administratif commun pour toute la période et d'y aligner toutes les unités locales recensées à chaque période. Par ailleurs, les chiffres sont relatifs à des dates variées : ils sont aussi alignés sur des dates fixes, en 0, pour des pas de temps de dix ans.

L'ensemble du peuplement, et non seulement les villes, est ainsi représenté au cours des deux siècles ce qui suppose deux avantages. D'une part, les données de population historiques alignées sur une maille stable facilitent l'opération d'affectation des unités locales et de leur population sur des agglomérations ajustées dans la base *Europolis*. D'autre part, il est possible de suivre le processus d'agglomération sur deux siècles, et notamment d'idnetifier le passage d'une unité du rural à l'urbain.

La base de données sur les agglomérations urbaines *Geopolis* (1950 à 1990)

Geopolis était une base statistique qui s'intéressait uniquement aux unités locales incluses dans les agglomérations. Au contraire, la base *Europolis* porte sur l'ensemble des unités locales, archivées de manière exhaustive.

Europolis (1800-2010) : l'ambition de l'exhaustivité

L'enrichissement de la base *Europolis* porte à la fois sur les périodes antérieures et successives par rapport à la période entre 1950 et 1990 qui intéressait *Geopolis*, et sur une couverture géographique complète.

a) 1850-1950 : la base ATS pour pallier une période lacunaire pour l'Europe des villes entre Bairoch, Batou et Chèvre (800-1850) et *Geopolis* (1950-1990)

Les périodes passées offrent un chantier difficilement épuisables mais pas infini. Il s'agit autant de progresser dans le recueil des données passées que d'avancer vers le bas de la hiérarchie des lieux peuplés, souvent moins informés, puis vers les régions les plus lacunaires. L'intégration de la base ATS, sur l'ensemble du peuplement à partir des unités locales depuis la fin du 18e siècle, et de la base de Bairoch, Batou et Chèvre, sur les agglomérations européennes pour la période contenue entre 800 et 1850, permet de retracer l'urbanisation européenne depuis la naissance de l'Europe au Moyen Âge.

Pourtant, les chiffres de la base de Bairoch ont déjà été analysés et les villes cartographiées, par les auteurs de la base et par l'équipe PARIS notamment (BRETAGNOLLE et al, 1999) (BRETAGNOLLE et al, 2000). La base *Europolis* remédie

donc à un hiatus important jamais comblé jusqu'à présent par la jonction entre la base de Bairoch et la base *Geopolis* grâce à ATS : jusqu'à présent les données sur les agglomérations européennes étaient inexistantes pour la période allant de 1850 à 1950. Les données de Bairoch n'ont été conservées qu'en l'absence de recensements entre 1800 et 1850. Cette période est pourtant fondamentale : le phénomène d'agglomération, qui prend sens lorsque les limites administratives de la ville sont dépassées par l'agglomération, se développe avec les révolutions industrielles et se généralise au 19e siècle.

b) 1990-2010 : la mise à jour actuelle de *Geopolis* (1950-1990)

Le développement de la base de données jusqu'à 2010 procède, suivant l'approche indiquée depuis le développement d'ATS, à la mise à jour des informations pour l'ensemble du peuplement et non seulement des agglomérations. Concernant celles-ci, la mise à jour entre 1990 et 2010 a permis d'une part de mesurer le phénomène d'extension de l'agglomération encore mal connu et, d'autre part, de tester la validité de notre définition alors que le phénomène urbain a peut-être changé de nature.

Cette amplitude temporelle et spatiale permet de saisir les différentes mutations majeures qui s'opèrent dans les formes comme dans l'intensité de la croissance urbaine.

3.5. Les sources statistiques et cartographiques

En s'attachant à un continent, et avec une problématique centrée sur l'unité de celui-ci, les problèmes d'hétérogénéité sont a priori amoindris sans être néanmoins tout à fait anéantis. Ainsi, on a plus de chance d'être confronté à des villes aux caractères urbains semblables et à des sources plus homogènes qu'à l'échelle du monde. En effet, le semis des établissements est ancien en Europe et guide la répartition de la croissance, tandis que l'ancienneté des traditions de comptage des individus et de la tradition cartographique est aussi commune au continent.

Des données urbaines extraites des statistiques exhaustives sur le peuplement

La base de données *Geopolis* se fondait sur des données concernant les seules unités locales qui entraient dans la composition des agglomérations ou bien sur les agglomérations définies officiellement par certains instituts statistiques nationaux (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 78). Dans la base *Europolis*, l'ensemble du peuplement est mesuré. De cet ensemble sont extraites les données sur les agglomérations urbaines. On est ainsi passé d'une approche *top-down* à une démarche *bottom-up*. Dans *Geopolis*, les ensembles urbains identifiés sont décomposés en unités locales. Suivant l'approche *bottom-up* dans *Europolis*, les seules entités urbaines sont capturées à partir du maillage exhaustif du peuplement ; elles restent dans les mailles du filet.

Le fait de se fonder sur une base exhaustive des unités locales présentent plusieurs avantages.

1) D'abord, la méthode de production des données par extraction à partir du peuplement est uniforme.

2) Ensuite, il est possible de distinguer la composition de l'agglomération en unités locales et de dater l'évolution de cette composition. Pour la première fois, ce n'est pas seulement la quantité de population agglomérée qui est appréhendée, mais la répartition de la population au sein de l'espace urbanisé.

3) Enfin, le phénomène d'agglomération peut être rapporté à l'ensemble du territoire. Ainsi, il s'agit de considérer l'agglomération, non plus comme un phénomène distinct et extrait a priori, mais comme *un phénomène qui s'insère et s'explique par des dynamiques de peuplement plus générales et dont l'agglomération est le produit*.

Sources statistiques : première identification de l'Europe

Les données statistiques dépendent de leur disponibilité. L'organisation des recensements généraux débute avec la formation d'un État de type moderne. Les dates du premier recensement réalisé dans les États d'Europe s'étendent de 1776 (Norvège) à 1897 (Empire russe) (Tableau III-5). Toutefois certains chiffres proviennent de dénombrements relativement complets et fiables précédant la tradition du recensement. L'Europe a vu naître l'État moderne, tandis qu'elle jouit d'une tradition de comptage ancienne, mené par les institutions qui ont prévalu avant l'imposition d'un État.

Si la plupart des États du monde ont vu le jour au cours du 20^{e} siècle, réduisant l'amplitude temporelle des sources statistiques, l'instabilité politique européenne engendre des problèmes de sources non moins difficiles à gérer. Dans les pays récemment constitués, instables, en guerre, ou gouvernés par des régimes non démocratiques comme l'Allemagne, les pays des Balkans et de l'ex-URSS, les chiffres pâtissent d'un manque de fiabilité majeur, de lacunes importantes pour les lieux de peuplement mineurs et pour les périodes les plus reculées, parfois les séries se réduisent aux dernières décennies, les données sont éparses et n'ont pas été publiées. Néanmoins, dans la base, il figure au minimum la population des agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Tous les États ont des instituts statistiques nationaux mais la politique de publication et de visibilité, comme les thèmes abordés dans les recensements, ou l'intérêt pour le couplage avec l'information géographique, notamment par une association plus ou moins étroite avec les services géographiques et cartographiques nationaux, varient. Un certain nombre d'instituts statistiques font ainsi un gros travail de diffusion des données statistiques historiques notamment en numérisant les recensements, comme c'est le cas en Angleterre, en Irlande, en Écosse ou encore en Pologne. L'intérêt pour l'information géographique se vérifie aussi dans les pays anglo-saxons, au Portugal, et aux Pays-Bas. Pour d'autres pays, le manque de visibilité est patent et la statistique reste la chasse gardée de l'État, comme cela apparait en France, en Russie, en Turquie où les fonctionnalités de l'outil informatique démontrent ce manque de visibilité.

L'identité du continent se repère moins aux lacunes des sources, qu'à leur dispersion. Le morcellement des États, l'histoire mouvementée des territoires nationaux, la longue histoire des statistiques impliquent autant de fichiers à gérer, de sources à archiver, de problèmes d'harmonisation. Ces problèmes portent sur les changements des maillages au cours du temps, sur la variété des dates de recensements, sur l'homonymie des unités locales, sur la variété des langues. Les sources démographiques indiquent une harmonisation préalable par État, selon leurs limites actuelles et le maillage actuel. Comme les frontières nationales ont glissé et se sont démultipliées en Europe, l'harmonisation nécessite de réattribuer les chiffres de certaines unités locales contenues dans un État à une époque donnée à un autre État. Il y a donc « migrations » de nombreuses unités locales dans les zones où les frontières nationales se sont déplacées. Par exemple, les villes et villages de Ruthénie, territoire historique disparu, ont successivement été recensés en Autriche, en Hongrie (de 1867 à 1919), en Tchécoslovaquie (de 1919 à 1931), en URSS (de 1945 à 1991), en Ukraine.

Ainsi les *difficultés majeures résident a) dans l'instabilité territoriale de l'Europe, qui fait écho à b) son* instabilité institutionnelle et politique qui affecte les maillages, du niveau

local au niveau national. En revanche, ces difficultés s'expliquent *par le principal avantage du terrain européen : l'ancienneté et la richesse des sources statistiques et géographiques*. Les opérations d'harmonisation répondent donc à un véritable travail d'historien : retracer les territoires institutionnels historiques est une étape nécessaire pour affecter les statistiques aux unités locales identifiées.

Localiser les unités locales

L'intégration des données dans un SIG suppose de localiser l'ensemble des unités locales. *Geopolis* n'avait pas ce souci car l'objectif était davantage de comparer des statistiques. Au minima, seules les agglomérations identifiées en 1990 étaient géolocalisées afin de les cartographier. *Europolis* a donc recueilli les coordonnées géographiques attribuées aux unités locales présentes dans les recensements. Cette information est relativement accessible pour la plupart des pays, mais demeure lacunaire pour d'autres, notamment en Europe de l'Est[73].

Un véritable croisement entre informations morphologique et statistique

Geopolis était avant tout une base de données statistique : elle privilégiait l'information statistique aux dépens de l'information géographique. L'extension des agglomérations, repérée au travers de cartes topographiques, ne constituait qu'une information schématique, utilitaire, adaptée à l'information statistique, traduite en termes d'unité locale. La mise à jour des données partait de l'unité locale présente dans les recensements et il s'agissait de préciser pour chaque unité locale, si elle prenait part ou non à la composition d'une agglomération ajustée. Il s'agissait davantage de repérer les continuités du bâti notamment dans les agglomérations multi-unités locales pour approcher la population urbaine (MORICONI-ÉBRARD, 1993, p. 7). Dans *Europolis*, le point de départ de la mise à jour des données correspond à l'identification de morphologies qui constitue une source documentaire originale. La base de données est donc le produit d'un véritable SIG où l'information cartographique est croisée à l'information statistique.

Les polygones relatifs aux agglomérations morphologiques sont en revanche saisis pour une seule date. Or, ces sources sont en effet accessibles depuis peu de temps pour l'ensemble du continent. L'information morphologique n'a été saisie que pour 2010. En revanche, c'est une information qui devient de plus en plus décisive dans la construction de la base de données.

De même, alors que le continent jouit d'une tradition cartographique ancienne et que l'imagerie satellitaire est accessible, les sources cartographiques font peau neuve et le format du SIG se généralise. Les portails offrent de plus en plus des images satellitaires doublées des sources cartographiques[74]. Aussi, les cartes historiques sont rééditées comme c'est le cas en France, en Angleterre, aux Pays-Bas.

La refonte de la base de données répond donc aux besoins et aux problèmes actuels.

[73] Néanmoins, le problème de localisation en Europe se limite à celui de l'accès aux coordonnées géographiques. Au contraire, en Afrique par exemple, c'est carrément le concept de lieu qui est mis en cause : le lieu est un objet social et des unités peuplées recensées migrent avec la communauté.

[74] En France : http://www.geoportail.fr/ , http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php .
Au Portugal : http://sig.ine.pt/

3.6. L'agglomération : un phénomène défiant les limites institutionnelles

Le paradoxe de *Geopolis* est d'appréhender un phénomène géographique en essayant de se détacher d'une approche nationale et institutionnelle, tandis que, dans le même temps, ce phénomène capturé reste normalisé et contraint par ces territoires institutionnels. Ainsi, pour les besoins statistiques, l'agglomération est ajustée sur les contours des unités locales. En outre, elle est identifiée par son appartenance à des territoires administratifs de différents niveaux. Enfin, l'agglomération reste appréhendée dans ses frontières nationales à cause des sources statistiques, alors que les fichiers de la base sont produits par État. Il était donc surprenant de voir que les agglomérations transnationales n'étaient pas considérées alors que l'agglomération est justement définie parce qu'elle dépasse les frontières institutionnelles et le souci de *Geopolis* est d'appliquer une méthode uniforme.

Dans *Europolis*, les agglomérations transnationales sont pour la première fois appréhendées, pour deux raisons. D'une part, il s'agit d'appliquer la définition de l'agglomération de la même manière même si cela suppose de dépasser les cadres institutionnels des frontières nationales. D'autre part les agglomérations transnationales semblent être plus répandues en Europe que dans le reste du monde. D'abord, elles soulignent le morcellement des États et leurs tailles parfois très réduites. Ensuite, elles illustrent cette inadéquation entre l'occupation du sol dans un continent anciennement et densément peuplé et les limites des pouvoirs territoriaux qui se sont surimposés, et sont la trace de la fixation de frontières plus récente que le peuplement, donnant lieu au dédoublement de villes autrefois unifiées. On peut y voir aussi des dynamiques urbaines mues pour échapper aux pouvoirs centralisés selon l'effet Montesquieu cité auparavant. Enfin, elles trahissent l'existence d'activités profitant de la frontière, de différences de prix ou de salaires comme entre la France et la Suisse, ou produisant des formes d'occupation du sol typiques, étendues comme les ressources minières aux frontières franco-belge ou germano-polonaise.

La base de données rend compte pour la première fois de ce type d'agglomération et indique explicitement la problématique de la méthodologie utilisée ainsi que celle de notre thèse : le rapport entre les phénomènes géographiques et les cadres territoriaux institutionnels.

Conclusion de la Section I.

Une base de données inédite, des informations originales encore à valoriser

La description précise de la base de données révèle sa richesse et la masse de données nécessaire à sa construction. Dans le même temps, ce bilan permet aussi de pointer les défauts de la base et les améliorations à apporter.

Nous ne rappellerons que brièvement les points forts de la base de donnée *Europolis*, issue de *Geopolis*.

La comparabilité des données dans l'espace et dans le temps fournit un outil unique de mesure de l'urbain.

La définition de l'urbain par l'agglomération se révèle pertinente, et privilégie le point de vue du géographe. Elle est par ailleurs applicable et transposable à toutes les régions et les époques quelles que soient les conditions de peuplement. Mieux, l'application d'une définition unique rend compte justement des écarts dans les formes du peuplement.

Les sources recueillies depuis trois décennies proposent des informations multiples relatives au peuplement et à l'occupation du sol à partir des sources cartographiques, aux territoires administratifs à partir des recensements, et les coordonnées géographiques des unités locales. Ces informations peuvent être appariées de manières diverses et exploitées bien au-delà de la seule problématique sur l'urbain.

Les lacunes portent sur l'archivage des sources, la gestion et le croisement des données, les manques dans l'appréhension globale et historique du peuplement. Ces faiblesses indiquent les améliorations à réaliser.

1) Archivage des sources et des fichiers

L'archivage des sources et des fichiers est une opération fastidieuse à entreprendre, compte tenu de la masse d'informations recueillies ou produites, mais elle est nécessaire afin de permettre leur diffusion, leur vérification out en facilitant leur utilisation.

Il s'agirait de centraliser, d'organiser et de répertorier rationnellement les sources statistiques et cartographiques sous format papier.

Ce travail systématique peut être réalisé aussi sur les fichiers relatifs à différents formats et à diverses informations dont un grand nombre est relatif aux États : les polygones affichables sous *Google Earth*, les chiffres saisis des recensements, les données harmonisées, les couches d'informations géographiques intégrées dans un SIG relatives aux polygones des agglomérations morphologiques (pour 2000 et 2010), aux points des unités locales, aux mailles administratives de différents niveaux et à différentes dates (du local au national, les territoires historiques comme les anciens empires), à d'autres éléments géographiques (routes, reliefs…). Cette opération a déjà été bien avancée durant cette thèse.

La base de données peut déboucher sur la constitution d'un centre de ressources qui satisferait le contexte actuel incitant à diffuser des bases de données de tous types sous forme de ressources électroniques et privilégiant l'accès à la connaissance.

2) L'harmonisation des données : privilégier l'automatisation dans la production des données

L'effort de normalisation réalisé dans *Europolis* ne concerne que le travail « aval » de construction des données : les données sur les agglomérations sont extraites des informations déjà harmonisées relatives aux unités locales. Dans un second temps il s'agirait de se

concentrer sur le travail « amont », d'automatiser l'extraction des informations depuis les sources, statistiques et satellitaires.

a) Les chiffres issus des recensements statistiques sont alignés sur un semis d'unités locales fixes pour toute la période : compte tenu de la variation des limites et du nombre d'unités locales à chaque recensement, ces chiffres sont réattribués lors des mises à jour, lorsqu'il y a fusion, absorption ou création d'unités locales. Ce travail de réaffectation est lourd, tandis que les données du passé sont affectées à des mailles anachroniques. Il s'agirait donc de produire un SIG spécialement conçu pour la gestion des unités locales historiques. Un maillage des unités locales serait ainsi produit pour chaque date, mais les données du peuplement ne seraient pas comparables dans le temps.

Outre l'avantage que suppose cette normalisation finalisée de la base de données, celle-ci ouvre sur une reconstitution de l'histoire des mailles des unités locales et, par extension, des mailles des niveaux supérieurs de la hiérarchie administrative, et donc sur une histoire générale des divisions institutionnelles du territoire, tandis que les données sur le peuplement seraient plus fines.

b) La saisie des polygones des agglomérations morphologiques est très lourde. L'extraction des polygones des agglomérations peut être automatisée par des spécialistes en télédétection[75]. Si la méthode est au point, elle n'a été mise en œuvre que sur des échantillons d'agglomérations encore réduits, car la variation de la qualité des images demeure une difficulté majeure.

3) Une appréhension globale du peuplement

Les évolutions de la base de données, comme les développements théoriques émis par divers auteurs à partir de la base, démontrent une ambition d'expliquer les formes et les dynamiques du peuplement sur le long terme, au-delà du seul phénomène de l'agglomération et de l'urbanisation.

a) Compte tenu de l'extension actuelle des espaces agglomérés, on ne peut plus se contenter d'une approche dichotomique très réductrice opposant l'espace urbain et non urbain. Il s'agirait de qualifier les espaces peuplés, en faisant varier les critères de définition utilisés, morphologique et démographique. À partir des différentes formes de peuplement, il s'agit de retrouver l'évolution de celui-ci, depuis sa genèse.

b) Par ailleurs, la méthode d'estimation de la population des agglomérations à partir de cartes peut être également développée pour vérifier et compléter la base de données de Bairoch, Batou et Chèvre pour la période entre 800 et 1800, qui présente des lacunes notamment pour les unités peuplées plus petites. Les estimations peuvent être produites à partir d'éléments bâtis signifiants pour ces époques. On met donc en profit la pérennité des constructions en Europe. Ces éléments sont : - les remparts, repérables dans l'arrangement du bâti et des rues, les types d'édifices, la toponymie (« faubourg », « porte ») ; - les églises, édifices de l'institution dominante en Europe. Pourtant, les estimations faites à partir du bâti sont critiquées par Chandler et Fox (CHANDLER et *al.*, 1974, p. 4). En revanche, les méthodes d'évaluation ou de reconstitution des espaces de peuplement dans l'histoire sont de plus en plus développées alors que les archéologues et les historiens usent de SIG[76].

Les évolutions à venir de la base de données entendent affermir encore le croisement entre Histoire et Géographie.

[75] L'extraction des tâches urbaines a été mise au point pour la zone ouest-africaine, à partir des images *Google Earth*. Voir : MERING Catherine, BARO Johanne, UPEGUI Erika (2010). "Retrieving urban areas on *Google Earth* images: application to towns of West Africa" *in International Journal of Remote Sensing*, Vol. 31, n° 22, pp. 5867-5877

[76] À titre d'exemple, nous citerons le projet Archaeomedes, associant archéologues et géographes, ou les travaux de Bernard Gauthiez à l'origine de SIG construits à partir de sources historiques.

Section II.

Des sources aux données. La construction des données

La base de données existante a pu être réorganisée et les étapes de sa construction strictement normalisés à partir de la compréhension exhaustive des sources et de leur transformation en données. L'approche est inspirée de celle employée dans la discipline historique et qui pèche en Géographie. Pourtant, l'opération d'extraction de l'information à partir de la source, est loin d'être anodine : elle répond aux objectifs du chercheur.

Cette section rend compte de la critique des sources réalisée dans le cadre de cette thèse : pour la première fois, la méthodologie employée dans *Geopolis*, et dans *e-Geopolis* qui en est issue, est, au-delà d'être décrite, décomposée, et confrontée. Les sources utilisées indiquent des limites de la construction des objets. La construction de données résulte d'un compromis entre le phénomène observé, les sources disponibles, les moyens mis en œuvre. Par ailleurs, au travers de ce compromis réside la problématique de cette thèse, dans l'écart entre les formes spatiales et institutionnelles.

Des sources aux données : donner à voir l'objet d'étude

Les sources issues d'un point de vue subjectif, sont rassemblées pour extraire des informations, organisées en données. Celles-ci illustrent néanmoins une approche qui n'est pas moins subjective puisque les données sont le résultat d'une construction à partir d'hypothèses et des objectifs de recherche. La figure et son commentaire décrivent cette construction.

Figure III-1. Construction d'un objet de recherche : sources, informations et données

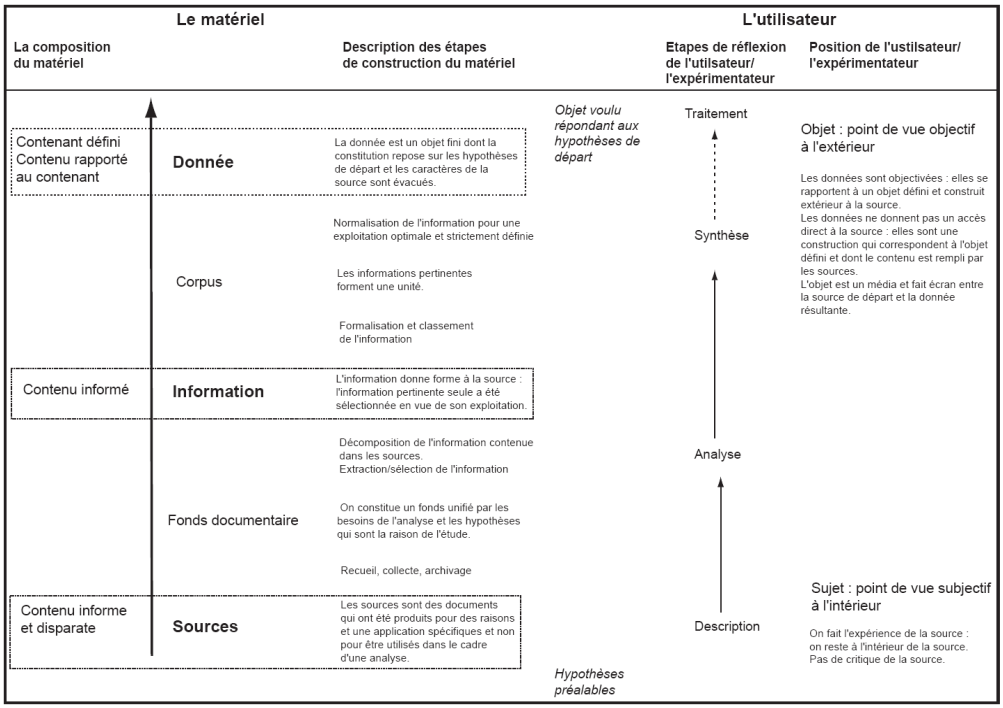

1. Sources

La source est étymologiquement l'origine, le principe. Le choix d'une source implique donc l'ensemble de l'étude à mener : le choix d'objet, d'une méthode, d'un point de vue, en l'occurrence ici un point de vue sur la ville. Dans un autre sens, la source émerge, surgit : elle n'a pas été touchée, travaillée, et on parle de source de première main.

Dans le cadre d'une étude, la source ne peut être exploitée telle quelle : elle doit être formalisée et devient alors un *document*. Elle est extraite d'un ensemble, d'un contexte initial dans laquelle elle a été produite et où elle ne représentait pas une source. La source est mise en œuvre pour des objectifs autres que ceux qui ont prévalu lors de sa production.

On emploie plus souvent le terme source pour l'historien car il utilise des documents qui n'ont pas été produits pour sa recherche, pour ses objectifs. On dirait que le sociologue, le géographe, utilisent davantage des données, des informations qu'il a produit lui-même ou que d'autres ont produit pour des objectifs semblables aux siens. Il y a alors une ambigüité entre sources et données.

En Histoire, la critique des sources est une étape de travail obligatoire sans laquelle l'étude n'a aucune valeur. Cette critique suppose une prise de recul de l'historien par rapport au point de vue *subjectif* de la source : l'information contenue dans la source, le contexte et l'objectif de sa production. Les informations tirées de la source sont limitées par la nature de celle-ci. En Géographie, cette pratique est moins courante et traitée de façon plus superficielle.

2. Données

La source est analysée, puis traduite en fonction des objectifs propres à celui qui l'utilise, des *hypothèses préalables* afin de comprendre un phénomène. On collecte dès lors un ensemble de sources de même nature ou de nature très différente. On constitue donc un *fonds*. Le fonds désigne en quelque sorte les moyens de production.

Les *données* sont constituées des informations contenues dans les sources et mises en forme dans un objectif bien précis. Elles sont le produit final prêt à être employé.

À l'opposé des sources, les données sont tenues d'emblée pour vraies. On n'a pas à critiquer les données, de la même façon qu'on ne met pas en cause les données d'un problème en mathématiques : on fait avec, on construit les hypothèses, la démonstration, à partir de ces données minimales et nécessaires pour parvenir au résultat.

Les données sont des sources formalisées selon un modèle : elles sont recueillies et forment une collection de données comparables car mises en forme de la même manière. Les données forment donc un *corpus*, une collection d'objets comparables.

3. Information

On passe de la source à la donnée par l'information. D'après son étymologie, le verbe « informer » vient du latin *informare* qui signifie « façonner, former ». Cette signification a ensuite été dérivée mais revient toujours à cette idée : il s'agit de « donner une forme », de mettre en forme ou d'organiser « le corps, la matière», ou encore, dans un sens figuré, de « représenter idéalement, de former dans l'esprit ». L'*informatio* désigne le « dessin », l' « esquisse » ou encore l' « idée », « la conception ».

La source constitue donc la matière ; elle est un corps informe qui doit être modelé, adapté, pensé abstraitement, modélisé. Elle rentre dans un processus de simplification par sa formalisation afin de correspondre alors à une forme compréhensible, que l'esprit humain peut appréhender immédiatement.

Dans la civilisation occidentale, on distingue le fond et la forme : le fond ne change pas mais la forme permet d'appréhender d'une façon plus immédiate, le fond. Ainsi, l'information transforme la source, elle lui donne sens car elle permet de concevoir les idées qu'elle contient à exploiter.

L'information n'est donc pas neutre mais jouit de l'*apparence de l'objectivité*. On distingue la formalisation de l'objectivité.

Par exemple, les médias informent le public : a priori l'information est neutre. Pourtant elle a au moins subi une étape de transformation ; celle qui relève de la transformation en langage. L'information, dès lors qu'elle est rendue publique, exprimée, dite, devient une donnée dans les mains de celui qui la réceptionne : une donnée à considérer, qui entre dans un ensemble de données. Par conséquent, l'intégration d'une nouvelle donnée doit changer légèrement la compréhension du monde par le récepteur puisque les outils, les clefs de lecture, l'ensemble des données, en interaction, ont évolué.

Une idée courante est illustrée : la source est subjective et doit être critiquée, l'information et la donnée relèvent uniquement de l'objectivité et ainsi elles sont immédiatement admises comme vraies.

4. L'information géographique

L'information géographique se caractérise par le fait que le phénomène extrait de la réalité observable, la source, se rapporte à des objets localisés, des points, des étendues de territoire, des trajectoires d'un point à un autre. Parmi les informations géographiques, il y a des informations qualitatives et quantitatives. Les informations qualitatives peuvent être des informations précises de localisation (coordonnées), de situation (proximité de littoral, montagne), décrivant les propriétés d'un espace, renseignant sur l'extension d'un phénomène (le bâti, la forêt) et dont la précision varie selon l'échelle. Les informations quantitatives supposent la mesure d'une quantité, d'une valeur pour ces objets de dimension diverse.

Construire des données sur l'urbain

Comme nous l'avons décrit, la mesure de la ville suppose un compromis entre les hypothèses de départ et les sources. Cette mesure se joue dans deux registres interdépendants : les données et l'analyse qui doit en être faite (TANTNER, 2009, p. 63). La définition de l'agglomération dans *e-Geopolis* repose sur les critères statistiques et morphologiques.

a) L'originalité de la ville est que sa mesure nécessite auparavant de la délimiter. Or, la définition de la ville dépend de la problématique de départ. L'approche morphologique privilégiait le point de vue géographique, tandis qu'elle visait à s'émanciper des données nationales. Pourtant, elle dépend des catégories nationales qui filtrent les statistiques. Les statistiques posent, pour Hall et Hay, trois ensembles de problèmes quand on définit la ville : l'écart entre l'unité administrative et l'aire construite, les définitions nationales relatives à la population résidente, la comparaison dans le temps (HALL et *al.*, 1980, pp. 32-43).

Le cas idéal serait une définition administrative sans cesse renouvelée de la ville selon l'emprise du bâti comme c'est le cas en Angleterre. Or, la redélimitation administrative est moins fréquente et moins rapide que celle des bâtiments : statistiquement, les nouvelles formes d'urbanisation, sont de plus en plus difficiles à saisir (EUROSTAT et *al.*, 1992, p. 7). Paradoxalement, le concept d'agglomération n'a pris sens que lorsque les bâtiments ont dépassé les limites administratives.

b) Les données statistiques se caractérisent par les contraintes qu'elles imposent. D'abord en termes de disponibilité. Ensuite, en termes d'exploitation : les chiffres sont déjà issus de construction, ce sont des données et non des sources si l'on admet les définitions que nous avons établies ci-dessus. Les statistiques de population, agrégées sur des entités territoriales administratives, sont produites dans un autre objectif que celui d'identifier l'urbain. « L'idéal serait de connaître à chaque instant la position de [tous les individus] ».

Au contraire, l'harmonisation des données statistiques est une succession de difficultés liées les unes aux autres : diversité des « définitions de populations présentes, décalage des dates de recensement selon les pays, coordonnées géographiques des communes dans un système universel, formatage des données, changements de découpages » (LE BRAS, 1996, pp. 8-9). Quels que soient les choix faits au départ, des problèmes apparaissent: il s'agit de faire les choix les plus raisonnables grâce auxquels les problèmes peuvent être réglés même s'il y a une perte d'information (HALL et *al.*, 1980, pp. 32-43).

À partir des trois objets successivement considérés lors de la construction des données, l'agglomération morphologique, l'unité locale, l'agglomération ajustée, nous pointerons l'écart relevé entre la réalité observée et la réalité telle qu'on a souhaité l'informer, entre la source et la donnée. Cet écart, à chaque fois qu'il se pose, a nécessité de faire des choix. Ceux-ci sont discutés, tandis que la démonstration précise ainsi, parmi les différentes facettes de la réalité reconnues, l'originalité et les limites de l'approche retenue.

1. La construction de l'information en quatre étapes

Les étapes de construction des données sont décrites schématiquement, tandis qu'elles engagent en réalité des opérations multiples et complexes. Ces étapes sont illustrées avec l'exemple de l'agglomération d'Eu en France entre les départements de la Somme et la Seine Maritime. C'est un cas d'agglomération multi-communale, le plus difficile à gérer.

1.1. L'identification de l'agglomération morphologique

On identifie l'agglomération morphologique au moyen de photographies aériennes et d'images satellitaires exploitant notamment l'interface gratuite *Google Earth*. Les contours des agglomérations sont dessinés en appliquant rigoureusement les règles de continuité du bâti. L'agglomération morphologique de Eu est ainsi délimitée (Document III-1).

Document III-1. L'agglomération morphologique d'Eu : 2010

Image satellitaire, agglomération morphologique.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

1.2. L'alignement et la mise à jour des informations statistiques

Parallèlement, les données des recensements sont alignées sur des dates en 0, par une interpolation entre les chiffres des recensements qui encadrent l'année en 0, et pour une maille stable pour toute la période, le découpage en unités locales tel qu'il apparaît au dernier recensement considéré, 2000 ou 2010 selon les États dans *Europolis*.

1.3. Le géo-référencement des unités locales

Les unités locales présentées dans les recensements correspondent à des unités administratives. Il est rare que les recensements proposent une localisation par des coordonnées géographiques. Les coordonnées du centre de chaque unité locale, le plus souvent la mairie, sont acquises. L'unité locale est caractérisée par son nom, l'appartenance à des territoires administratifs de différents niveaux et par sa localisation précise. À partir du semis des unités locales, il est possible de générer les surfaces de chacune, affichées sous un logiciel de cartographie.

1.4. L'agglomération morphologique ajustée sur le contour des unités locales

Le géo-référencement des unités locales est la condition du croisement entre les informations statistiques et morphologiques.

Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les unités locales constitutives des agglomérations. On confronte l'extension de l'agglomération dans chaque unité locale pour vérifier la règle des 50% agglomérés nécessaires pour qu'une unité locale soit intégralement comprise comme agglomérée. Les agglomérations morphologiques sont ajustées sur un nombre entier d'unités locales. L'agglomération d'Eu est composée de cinq unités locales (Carte III-2). L'agglomération ajustée est donc un objet original, morpho-politique (Carte III-3).

Carte III-2. L'agglomération morphologique d'Eu confrontée au maillage des unités locales

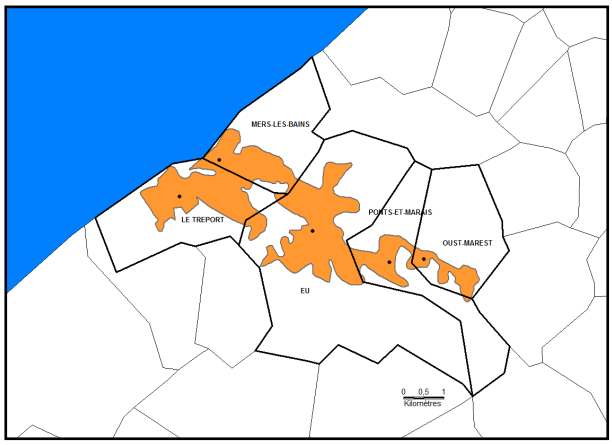

Source : *e-Geopolis* 2011.
Cartographie : C. Chatel.

Carte III-3. L'agglomération morphologique d'Eu ajustée sur les contours des unités locales

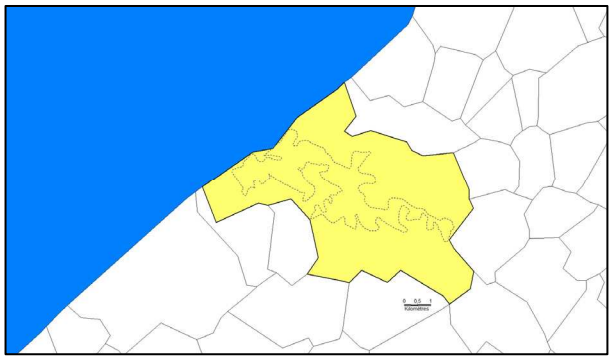

Source : *e-Geopolis* 2011.
Cartographie : C. Chatel.

Dans un second temps, les informations originales sur l'agglomération ajustée sont mises à jour à partir des informations sur les unités locales (Tableau III-3). On affecte chaque unité locale à une agglomération d'appartenance caractérisée par un nom et un identifiant international, l'année où l'unité locale a été intégrée dans cette agglomération. L'agglomération ajustée reçoit le nom et l'identifiant de l'unité locale dite « centre », c'est-à-dire l'unité locale qui a la fonction la plus haute dans la hiérarchie administrative, dans le cas où elle est chef-lieu, sinon l'unité locale constitutive la plus peuplée. Par exemple, la commune d'Eu est chef-lieu de canton et désignée centre de l'agglomération.

Tableau III-3. L'affectation des unités locales à l'agglomération d'Eu dans *Europolis*

Informations UL					Informations Agglo		
ID_INT	Nom_UL	PT *2010*	Xlon	Ylat	Nom_Ag	ID_Ag	An_Ag
FRA76255	Eu	*7235*	1.4186	50.0488	Eu	FRA76255	1950
FRA76711	Le Tréport	*5833*	1.3724	50.0565	Eu	FRA76255	1950
FRA80533	Mers-les-Bains	*3402*	1.3862	50.0647	Eu	FRA76255	1960
FRA76507	Ponts-et-Marais	*847*	1.4452	50.0418	Eu	FRA76255	1970
FRA80613	Oust-Marest	*635*	1.4591	50.0401	Eu	FRA76255	1980

Sources : *e-Geopolis* 2011

Légende. ID_INT : identifiant international unique pour chaque unité locale ; PT2010 : population au 01/07/2010 ; Xlon, Ylat : coordonnées géographiques (longitude, latitude) ; ID_Ag : identifiant international de l'unité locale, affecté à l'agglomération ; An_Ag : Année où l'unité locale entre dans la composition de l'agglomération.

Dans un troisième temps, l'information statistique originale sur l'agglomération ajustée, la population, est mise à jour : elle correspond à la somme de la population des unités locales constitutives (Carte III-4, Carte III-5, Tableau III-4).

Carte III-4. La population des unités locales constitutives de l'agglomération d'Eu : 2010

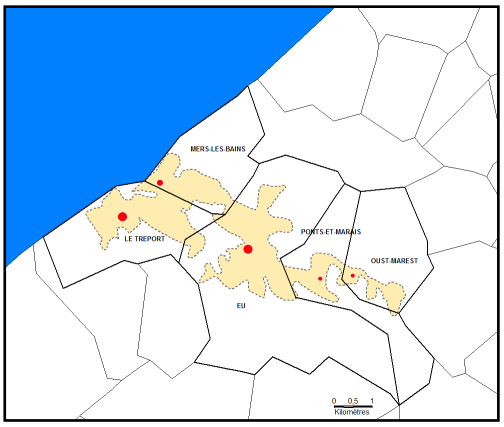

Source : *e-Geopolis* 2011.
Cartographie : C. Chatel.

Carte III-5. La population de l'agglomération ajustée d'Eu : 2010

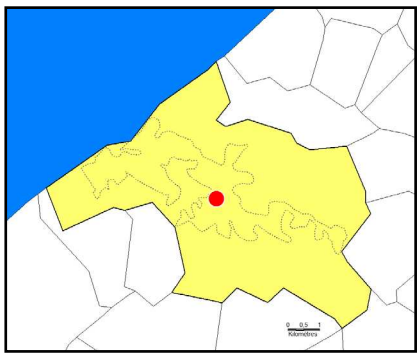

Source : *e-Geopolis* 2011.
Cartographie : C. Chatel.

Tableau III-4. La population de l'agglomération ajustée d'Eu en 2010 dans *Europolis*

ID_Ag	Nom_Ag	PT 2010	Xlon	Ylat
FRA76255	Eu	17 952	1.4186	50.0488

Source : *e-Geopolis* 2011

Légende : ID_Ag : identifiant international de l'agglomération ; PT2010 : population au 01/07/2010 ; Xlon, Ylat : coordonnées géographiques (longitude, latitude).

La base de données, malgré les évolutions et l'intérêt accru pour l'information géographique, privilégie toujours l'information statistique. Les polygones des agglomérations morphologiques ne sont encore qu'un outil annexe.

2. L'information morphologique

Dans la méthodologie, l'agglomération morphologique est le premier objet produit. Cette *information est totalement originale* et ne se trouve dans aucune autre base de données.

2.1. Une représentation du peuplement

L'information morphologique extraite dans la procédure de définition des agglomérations urbaines illustre que le réductionnisme phénoménologique s'explique d'abord par les hypothèses préalables de la définition.

Des hypothèses en amont de la définition de l'agglomération

L'information est extraite de sources sur l'occupation du sol. Une portion d'espace a été qualifiée d'urbaine car le milieu aggloméré correspond notamment à l'accumulation d'individus. Par conséquent, faire correspondre quantité de population et superficie artificialisée est pertinent.

L'opposition entre l'agglomération et le reste de l'espace correspond à une représentation du peuplement parmi d'autres, fondée sur la morphologie. Par exemple, la carte de Cassini illustre une sémiologie des catégories de lieux et de peuplement pertinentes au 18e siècle reprises et classées par les auteurs du projet « Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui »[77]. Les auteurs ont distingué dans l'habitat groupé, les villes ouvertes, fermées, fortifiées, les bourgs, les villages, les hameaux, dans l'habitat dispersé les bastides, châteaux, mas… Les critères privilégiés à cette époque sont donc la forme du peuplement, la fonction des lieux, voire leur statut dans une hiérarchie de lieux.

Cette représentation du peuplement à partir de l'agglomération indique les hypothèses préalables qui ont prévalu dans l'appréhension du phénomène et les limites de la méthodologie.

a) L'agglomération dans *e-Geopolis* suppose une croissance à partir d'un centre et correspond ainsi à une vision européenne de la ville et du processus d'urbanisation, largement remise en cause aujourd'hui en Europe même. Aussi, la progression se fonde sur un noyau existant et est forcément extensive. Elle correspond au modèle centre-périphérie qui s'en inspire et à une forme urbaine circulaire.

b) L'extraction de la tâche urbaine est exclusive et indique une opposition entre l'aggloméré et le non aggloméré. Celui-ci est tout à fait ignoré. Pourtant, cet espace est au cœur du processus d'urbanisation : l'agglomération en émerge et progresse dans cet espace. Pour comprendre le processus, il s'agit au contraire de comprendre davantage cet espace.

c) L'espace aggloméré est un objet en mouvement continu. L'extraction de la tâche à différentes dates donne une image fragmentée du processus.

[77] L'interface interactive de la carte de Cassini est présentée sur le site Internet du projet :
URL : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm

Par ailleurs, les règles de définition de l'agglomération morphologique peuvent être remises en cause notamment parce que le contenu de l'agglomération n'est pas vraiment considéré : l'identification des agglomérations s'attache davantage à mettre en évidence les continuités bâties. Les limites de ces règles seront décrites dans les sections suivantes.

a) Le caractère urbain de l'espace aggloméré est variable, en termes de densité, de types de bâtiment, de fonction.

b) La rupture de la continuité à partir de 200 mètres entre deux bâtiments est de plus en plus considérée comme trop lâche avec la dispersion du peuplement et le phénomène de mitage. Ainsi, on ne tient pas compte de l'arrangement des bâtiments. Or, la compacité du bâti varie : certaines continuités dans l'espace aggloméré sont ténues, comme la linéarité, et questionnent l'urbanité de l'espace aggloméré.

Nous illustrerons les cas-limites qu'induit la définition de l'agglomération dans ce chapitre : le caractère urbain des bâtiments et de la forme de l'agglomération, comme l'écart qui s'installe entre la pérennité relative à sa matérialité, et ce qui est à l'origine de cet objet, des individus, en mouvement, animés par des temporalités courtes.

2.2. Deux types de sources

L'information morphologique est issue de deux types de sources et rend compte des évolutions dans l'appréhension du phénomène aggloméré comme dans les sources disponibles.

Pour 2000 et 2010, un corpus de tâches urbaines a été constitué et s'affiche sous *Google Earth* et dans les logiciels de cartographie: l'extension des agglomérations peut donc être vérifiée. Cette information correspond à un échantillon de polygones qui ne sont pas nommés mais seulement localisés.

Les années précédentes ne présentent pas de corpus morphologique. Il s'agit de repérer les continuités bâties, de traduire l'information morphologique en termes d'unités locales. L'information morphologique est mise à jour à partir de sources cartographiques. Nous disposons d'un grand nombre de sources très précises : cartes topographiques, plans datés, atlas. En revanche, ces sources sont plus disparates, les séries complètes sont dispersées et parfois séparées par plusieurs décennies. Néanmoins, plus on remonte dans le passé, moins l'appréhension des agglomérations est difficile car celles-ci sont moins étendues.

La population des villes et l'occupation du sol entretiennent une relation intime (PINOL, 2003 [1], p. 170) qui justifie les deux critères considérés de la définition de l'urbain dans *e-Geopolis*. Pourtant, l'emprise au sol des activités humaines varie dans l'espace et dans le temps, selon les sociétés, les types de constructions, les types d'activités tandis que « l'extension spatiale des territoires urbanisés et l'augmentation des populations urbaines sont maintenant durablement désolidarisés » (PINOL, 2003 [2], p. 590). Par conséquent, le recours à l'information démographique est d'autant plus incontournable que les deux facteurs, spatial et démographique, s'écartent.

Or, l'ajustement de l'agglomération morphologique sur les contours des unités locales afin d'intégrer les informations statistiques accroissent encore l'écart entre quantité de population et l'emprise de celle-ci.

3. L'information statistique rapportée à l'unité locale

Les chiffres de population se rapportent à une information agrégée sur ce qu'on appellera communément les unités locales. Pour chaque pays, on a choisi cette maille administrative pour son exhaustivité, sa finesse, sa comparabilité aux unités locales des autres pays, ainsi que pour la disponibilité des statistiques. Néanmoins, les différences nationales, voire infranationales, en termes de comptage de la population, de division du territoire en maille administrative introduisent des biais qui supposent un écart plus ou moins important entre l'espace aggloméré et l'espace découpé par l'institution étatique.

Les données d'*e-Geopolis* sont ainsi construites à partir d'un matériau extrêmement hétérogène, issu de sources nombreuses, en dépit de l'apparente unité des statistiques dont la scientificité n'est que superficielle. En effet, on pense volontiers que les statistiques, se rapportant à la discipline mathématique, sont le produit d'une démarche scientifique. Or, la géographie, au travers de notre démarche transnationale, montre qu'il n'en est rien. Nous montrons ici que les statistiques jouent de cette ambivalence entre un langage formel qui sous un gage de scientificité, masquent les rouages de la production des chiffres.

3.1. La source statistique : les catégories de territoires par l'État

Compter les individus et les richesses est un souci des institutions aussi vieux que l'invention de l'écriture : les premières tablettes d'argile sont des inventaires dénombrant le bétail, les productions, les hommes. L'État moderne, dans ce souci, introduit un langage renouvelé, le langage statistique correspondant à une forme originale de contrôle. La statistique est ambivalente : elle désigne à la fois l'inventaire, le souci de tout connaître et de tout décrire et un mode de consigner ces informations, un langage formel, rationnel qui ouvre sur le calcul, la discipline intégrée aux mathématiques. Au cours de l'opération d'information des unités locales sous un mode normalisé, nous retrouvons, derrière ce langage, l'appréhension du territoire propre à chaque État.

3.1.1. L'ambivalence de la statistique : la subjectivité derrière le langage scientifique

La statistique est l'outil par excellence de l'État moderne : *quand l'État moderne se constitue, l'appareil statistique est mis en place.* C'est une statistique exhaustive, systématique, rationnalisée qui indique la naissance de ce type d'État.

Entre le souci de l'administrateur et du capitaliste

À la fin du 17^{e} siècle, le terme de « statiste » est employé en Allemagne et désigne celui qui comprend les intérêts du pouvoir : le mot vient surement de l'italien *statista* dont la racine est *stato*, l'État. La *statistik* allemande se développe sous la forme d'un inventaire précis. En 1749, un professeur de Göttingen définit la statistique comme « l'art de faire connaître la force et les inconvénients d'un pays : ce qui constitue la force ou la faiblesse d'un État ; ce qui doit faire briller ou obscurcir l'éclat d'une couronne […] en un mot tout ce qui peut contribuer à donner une idée exacte d'un empire, à éclairer le bon administrateur, et à former le véritable homme d'État » (DUPÂQUIER, 1985, p. 21).

La statistique, dans ses méthodes, trouve ses racines dans la naissance de la démographie que l'on ramène aux arithméticiens politiques et notamment à la table de mortalité de Graunt publié à Londres en 1662. Dupâquier évoque deux causes à l'émergence des calculs de probabilité. Le développement majeur du capitalisme en Angleterre et en Hollande incite à trouver des méthodes de prévision en démographie afin de répondre aux besoins des assurances. Or, les hollandais et les anglais ne disposent pas de dénombrement et ont été amenés « à calculer la population par des méthodes indirectes ».

Michel Volle oppose les deux démarches concomitantes en Europe, qui représentent l'émergence de deux structures majeures de la société, l'État et le capitalisme : « À l'optique administrative, qui réclame l'information pour assurer une gestion correcte dans un monde considéré comme fixe, va s'ajouter l'optique rationnelle qui vise à définir des modes d'action efficaces dans un monde qui s'agrandit. Cette optique est d'origine privée ; elle est d'abord le fait de négociants, de banquiers, d'artisans qui ont découvert la démarche rationnelle dans la gestion de leurs affaires » (DUPÂQUIER, 1985, p. 131).

La conjonction des deux approches débouche sur ce langage formel, le tableau à double entrée, qui influe sur les méthodes de calcul.

La statistique : une mise en scène de l'État

Aujourd'hui, l'INSEE justifie l'intérêt des recensements en invoquant les mêmes arguments que les statisticiens originels, le souci de connaître pour aménager : « on ne peut prendre de décisions importantes sans mesurer régulièrement ce qui change ». « Mieux connaître la population a une incidence sur la qualité de vie quotidienne. Routes, crèches, écoles, logements, hôpitaux, etc., les équipements que nous utilisons chaque jour ne peuvent être planifiés et adaptés à nos besoins sans mesures fréquentes de la population »[78].

Au contraire, Dupâquier indique que la publication de statistique sert davantage à mettre en scène l'État, justifier son action et montrer sa puissance : « la statistique ne cherche pas à saisir le réel, elle est, nos soviétologues l'ont bien montré, partie d'un rite incantatoire, elle a moins la fonction d'informer que la fin de justifier et flagorner » (DUPÂQUIER, 1985, p. 10).

Hervé Le Bras va plus loin encore : « on peut même penser que la démographie a beaucoup plus servi à illustrer l'existence de la nation, la cohérence de l'État et l'égalité des catégories traitées comme autant de lignes et de colonnes dans les tableaux qu'à faciliter sa gestion : départements, classes d'âge, métiers, famille, tout paraît destiné à la parade quand on feuillette les recensements anciens. Il est difficile d'imaginer quel usage les pouvoirs publics ont pu faire de ces avalanches de chiffres. La seule donnée sûrement utilisée est le chiffre de population totale en chaque lieu, qui sert à des répartitions gouvernementales. Les autres renseignements participent à un décor de l'autorité publique. On pourrait imaginer qu'ils fournissent au citoyen un moyen de contrôler l'état de son pays, mais c'est une pratique extrêmement rare […]. Dans la plupart des autres pays, c'est l'État qui décide de la mise en scène, soit à travers ses services statistiques, soit en passant par des instituts ou des centres de démographie » (LE BRAS, 2000, p. 159-160).

Ainsi, aujourd'hui, le recul de l'État et son désengagement de l'action publique ne sont sûrement pas étrangers au développement des méthodes de recensements indirectes moins coûteuses, décrites dans le Chapitre I.

[78] URL : http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imeths01j.pdf
Cet extrait est issu de l'Annexe C1 nommée « Dispositif de communication » destiné à mobiliser les autorités locales et la population pour répondre au questionnaire en France alors que les opérations de recensements souffrent de plus en plus de mécontentements voire de refus d'y participer.

Un langage formel international

La statistique est un langage particulier pour faire voir, un langage chiffré, accessible par tous au-delà des contraintes de langue et d'alphabet, d'autant qu'il s'étend à tous les États du monde. Ce langage met en relation sous forme de tableau : a) une unité, b) une qualité ou une variable, et c) la valeur que prend cette unité pour cette variable dans le système de mesure choisi.

Ce langage qui jouit de sa rationalité, gage de scientificité, sert en réalité une mise en scène choisie : l'État montre les chiffres qu'il veut bien publier. La statistique est le langage de l'État, aussi aride que symbolique, aussi transparent qu'il est opaque. Car si la valeur semble univoque, le choix des unités, celui de la qualité ou de la variable, comme le choix du système de mesure relatif à cette qualité ou variable sont du ressort du « fabricant des statistiques ».

Le travail d'harmonisation des données de population au niveau international, lors de la construction de la base, nous font découvrir les secrets de fabrication des statistiques nationales, la subjectivité dont elle dépend. Ainsi, l'harmonisation se révèle être un défi technique mais aussi intellectuel. L'un des instruments de la subjectivité est la catégorie, qui définit les unités.

La catégorie, le révélateur de la subjectivité

L'État définit l'unité : l'individu, la classe, le groupe. Par exemple, C. Topalov démontre que l'invention de la catégorie « chômeurs » s'intègre dans un contexte bien précis, une Europe industrielle à l'heure où les États, qui se sont mis en place, souhaitent dénombrer les pauvres et les inactifs qui, jusqu'alors, ne constituait par un groupe particulier (TOPALOV, 1994). Ainsi l'invention de la catégorie suppose un regroupement plus ou moins arbitraire. Topalov décrit ainsi « ce processus d'objectivation entre 1880 et 1910 qui passe par une mise en forme linguistique, des classifications, des dénombrements, reflétant les transformations de la représentation du manque de travail »[79]. Même, l'invention de la catégorie participe à l'élaboration du phénomène lui-même.

En outre, le regroupement en catégories empêche de revenir à l'information source, à l'individu, qui est noyé dans le groupe prédéfini : l'intégration dans un contenant, une enveloppe, fait obstacle à l'appréhension du contenu. « On passe d'un nombre nombré à un nombre nombrant, d'une collection sans unité à une catégorie particulière douée d'un semblant d'unité » (LE BRAS, 2000, p. 350). Dans le cas d'*e-Geopolis*, l'unité locale, pour lesquelles sont disponibles les statistiques de population, correspond à la production de catégories, au niveau national, et qui ne sont pas sans influence sur la réalité.

Les indicateurs : une mise à distance des sources

La forme du tableau indique les modalités de calculs et d'opérations statistiques qui aboutissent à la production d'indicateurs ou de données : les informations nécessaires à leur construction ne sont plus identifiables. La statistique est le résultat de plusieurs opérations à partir d'informations déjà issues de catégories (Figure III-2).

[79] HERRGOTT Bénédicte (1995). « Naissance du chômeur 1880-1910 » *in Politix,* Vol. 8, n°30, p. 207. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1995_num_8_30_2076

Figure III-2. La construction du matériel statistique : de l'individu aux données

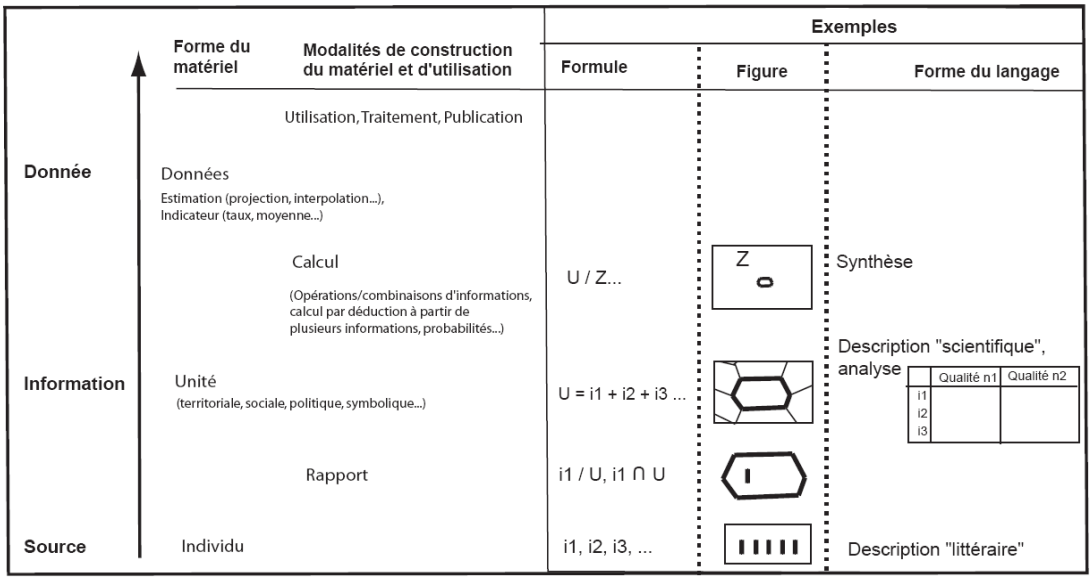

Le travail d'harmonisation des statistiques internationales pointe donc l'écart entre les chiffres et l'enveloppe statistique qui les met en forme, l'unité de comptage des individus, ici l'unité locale. L'État émerge donc au travers de cet écart. Les statistiques dénaturent le matériau recensé : nous manipulons des objets légaux et non des objets neutres.

3.1.2. De l'information statistique à l'information géographique

À travers la construction d'objet, on voit bien que le territoire est *princeps* : les individus sont regroupés a priori dans une enveloppe territoriale.

Les statistiques par unité locale dans les recensements

Les recensements consignent ainsi les chiffres de population agrégés par unité territoriale selon la hiérarchie des territoires. L'extrait du recensement polonais montre cette hiérarchie de territoires (Document III-2).

Les unités locales sont privilégiées dans la base de données car ce sont les unités territoriales les plus petites, supposant les données les plus fines afin d'amoindrir au maximum les biais lors de l'ajustement de l'agglomération morphologique.

Dans les recensements, pour une unité territoriale, en ligne, désignée par un nom, sont présentés en colonne les chiffres de population, pour une ou plusieurs années (Document III-3), pour différentes classes (Document III-4).

Document III-2. Extrait du recensement de la Pologne de 1931

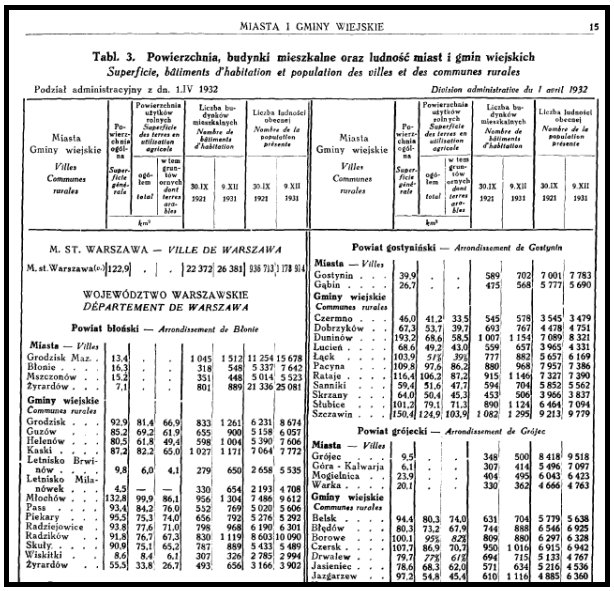

MIASTA I GMINY WIEJSKIE 15

Tabl. 3. Powierzchnia, budynki mieszkalne oraz ludność miast i gmin wiejskich
Superficie, bâtiments d'habitation et population des villes et des communes rurales

Podział administracyjny z dn. 1.IV 1932 — *Division administrative du 1 avril 1932*

Miasta Gminy wiejskie / Villes Communes rurales	Powierzchnia ogólna — Superficie générale (km²)	Powierzchnia użytków rolnych — Superficie des terres en utilisation agricole (km²): ogółem — total	w tem gruntów ornych — dont terres arables	Liczba budynków mieszkalnych — Nombre de bâtiments d'habitation: 30.IX 1921	9.XII 1931	Liczba ludności obecnej — Nombre de la population présente: 30.IX 1921	9.XII 1931
M. ST. WARSZAWA — VILLE DE WARSZAWA							
M. st. Warszawa(a)	122,9	.	.	22 372	26 381	936 713	1 178 814
WOJEWÓDZTWO WARSZAWSKIE — DÉPARTEMENT DE WARSZAWA							
Powiat błoński — *Arrondissement de Błonie*							
Miasta — *Villes*							
Grodzisk Maz.	13,4	.	.	1 045	1 512	11 254	15 678
Błonie	16,3	.	.	318	548	5 337	7 642
Nasielsk	15,2	.	.	448	5 014	5 523	
Żyrardów	7,1	.	.	801	889	21 336	25 081
Gminy wiejskie — *Communes rurales*							
Grodzisk	92,9	81,4	66,9	833	1 261	6 231	8 674
Guzów	85,2	69,2	61,9	655	900	5 158	6 057
Helenów	80,5	61,8	49,4	598	1 004	5 390	7 606
Kaski	87,2	82,2	65,0	1 027	1 171	7 064	7 772
Letnisko Brwinów	9,8	6,0	4,1	279	650	2 658	5 535
Letnisko Milanówek	4,5	—	—	330	654	2 193	4 708
Młochów	132,8	99,9	86,1	956	1 304	7 486	9 612
Pass	93,4	84,2	76,0	552	769	5 020	5 606
Piekary	95,5	75,3	74,0	656	792	5 276	5 292
Radziejowice	93,8	77,6	71,0	798	968	6 190	6 301
Radzików	91,8	76,7	67,3	830	1 119	8 603	10 090
Skuły	90,9	75,1	65,2	787	889	5 433	5 489
Wiskitki	8,6	8,4	6,1	307	326	2 785	2 994
Żyrardów	55,5	33,8	26,7	493	656	3 166	3 902
Powiat gostyniński — *Arrondissement de Gostynin*							
Miasta — *Villes*							
Gostynin	39,9	.	.	589	702	7 001	7 783
Gąbin	26,7	.	.	475	568	5 777	5 690
Gminy wiejskie — *Communes rurales*							
Czermno	46,0	41,2	33,5	545	578	3 545	3 479
Dobrzyków	67,3	53,7	39,7	693	767	4 478	4 751
Duninów	193,2	68,6	58,5	1 007	1 154	7 089	8 321
Lucień	68,6	49,2	43,0	559	657	3 965	4 331
Łąck	103,9	51%	39%	777	882	5 657	6 169
Pacyna	109,8	97,6	86,2	880	968	7 957	7 386
Rataje	116,4	106,2	87,2	915	1 146	7 327	7 390
Sanniki	59,4	51,6	47,7	594	704	5 852	5 562
Skrzany	64,0	50,4	45,3	453	506	3 966	3 837
Słubice	101,2	79,1	71,3	890	1 124	6 464	7 094
Szczawin	150,4	124,9	103,9	1 082	1 295	9 213	9 779
Powiat grójecki — *Arrondissement de Grójec*							
Miasta — *Villes*							
Grójec	9,5	.	.	348	500	8 418	9 518
Góra - Kalwarja	6,1	.	.	307	414	5 496	7 097
Mogielnica	23,9	.	.	404	495	6 043	6 423
Warka	20,1	.	.	330	362	4 666	4 763
Gminy wiejskie — *Communes rurales*							
Belsk	94,4	80,3	74,0	631	704	5 779	5 638
Błędów	80,3	73,2	67,9	744	888	6 546	6 925
Borowe	100,1	95%	82%	809	880	6 297	6 328
Czersk	107,7	86,9	70,7	950	1 016	6 915	6 942
Drwalew	79,7	77%	61%	694	715	5 133	4 767
Jasieniec	78,6	68,3	62,0	571	634	5 216	4 536
Jazgarzew	97,2	54,8	45,4	610	1 116	4 885	6 360

Les villes (*miasta*) et les communes rurales (*gminy wiejskie*) sont classées par arrondissement (*powiat*) et par département (*województwo*).

Source : Poland. *Glowny Urzad Statystyczny. Drugi powszechny spis ludnosci z dn. 9. XII. 1931r.*

Document III-3. Extrait du recensement de la Grèce de 1928

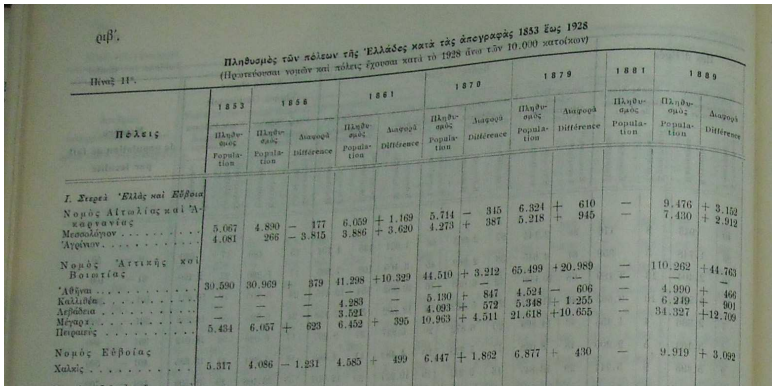

Πληθυσμὸς τῶν πόλεων τῆς Ἑλλάδος κατὰ τὰς ἀπογραφὰς 1853 ἕως 1928
(Ἤτοι τῶν ἐχόντων νομὸν καὶ πόλεις ἐχόντων κατὰ τὸ 1928 ἄνω τῶν 10.000 κατοίκων)

Πόλεις	1853 Πληθυσμός Population	1856 Πληθυσμός Population	1856 Διαφορά Différence	1861 Πληθυσμός Population	1861 Διαφορά Différence	1870 Πληθυσμός Population	1870 Διαφορά Différence	1879 Πληθυσμός Population	1879 Διαφορά Différence	1881 Πληθυσμός Population	1889 Πληθυσμός Population	1889 Διαφορά Différence
I. Στερεὰ Ἑλλὰς καὶ Εὔβοια												
Νομὸς Αἰτωλίας καὶ Ἀκαρνανίας												
Μεσολόγγιον	5.067	4.890	— 177	6.059	+ 1.169	5.714	— 345	6.324	+ 610	—	9.476	+ 3.152
Ἀγρίνιον	4.081	266	— 3.815	3.886	+ 3.620	4.273	+ 387	5.218	+ 945	—	7.430	+ 2.912
Νομὸς Ἀττικῆς καὶ Βοιωτίας												
Ἀθῆναι	30.590	30.969	+ 379	41.298	+10.329	44.510	+ 3.212	65.499	+20.989	—	110.262	+44.763
Καλλιθέα	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ἀμφίκλεια	—	—	—	4.283	—	5.130	+ 847	4.524	— 606	—	4.990	+ 466
Μέγαρα	—	—	—	3.521	—	4.093	+ 572	5.348	+ 1.255	—	6.249	+ 901
Πειραιεύς	5.434	6.057	+ 623	6.452	+ 395	10.963	+ 4.511	21.618	+10.655	—	34.327	+12.709
Νομὸς Εὐβοίας												
Χαλκὶς	5.317	4.086	— 1.231	4.585	+ 499	6.447	+ 1.862	6.877	+ 430	—	9.919	+ 3.092

Le recensement grec de 1928 rend compte des chiffres de population des recensements effectués depuis 1853 et des variations absolues entre eux.

Source : *Genike Statistike Yperesia. Lexikon ton Demon, koinoteton kai synoikismon tes ellados epi te basei tes apographes toy plethysmoy toy 1928, kai ton epelthoyson mechri teloys thebroyarioy 1935 dioiketikon metabolon*.

Document III-4. Extrait du recensement de l'Empire russe de 1897

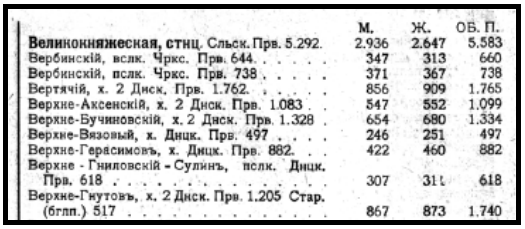

	М.	Ж.	ОБ. П.
Великокняжеская, стнц. Сльск. Прв. 5.292.	2.936	2.647	5.583
Вербинскій, вслк. Чркс. Прв. 644.	347	313	660
Вербинскій, вслк. Чркс. Прв. 738.	371	367	738
Вертячій, х. 2 Дньск. Прв. 1.762.	856	909	1.765
Верхне-Аксенскій, х. 2 Дньск. Прв. 1.083.	547	552	1.099
Верхне-Бучиновскій, х. 2 Дньск. Прв. 1.328.	654	680	1.334
Верхне-Вязовый, х. Дньск. Прв. 497.	246	251	497
Верхне-Герасимовъ, х. Дньск. Прв. 882.	422	460	882
Верхне-Гниловскій-Сулинъ, вслк. Дньск. Прв. 618.	307	311	618
Верхне-Гнутовъ, х. 2 Дньск. Прв. 1.205 Стар. (бглп.) 517.	867	873	1.740

Le recensement russe de 1897 précise la population par classe : le nombre d'hommes, de femmes par localité et le total des deux classes.

Source : *Pervaia vseobshchaia perepis naseleniia rossiiskoi imperii*, 1897g. St. Petersburg, 1903-1904.

Géo-référencer l'unité locale : la condition nécessaire du croisement

La liste d'unités locales ne prévoit pas une géo-localisation. Celle-ci est nécessaire afin de croiser l'information morphologique et l'information statistique.

Pour l'intégration dans le SIG, l'unité locale est caractérisée par deux informations :

- un point désigné par des coordonnées géographiques et correspondant au centre de l'unité locale ;
- un polygone relatif à l'étendue des unités locales.

Ce travail a été initié lors de la construction de la base ATS et se poursuit dans le cadre du programme *e-Geopolis*.

L'information statistique est mise en correspondance avec l'information géographique par l'intermédiaire de l'unité locale.

3.1.3. Les problèmes d'harmonisation des informations statistiques nationales

L'information statistique est nationale. Même si l'État s'est imposé dans le monde et que le modèle français a fait école dans la structure hiérarchisée des territoires administratifs ou dans la production de statistiques[80], les traditions nationales affleurent dès que l'on manipule cette source. L'harmonisation entend comprendre tous les caractères de la source qui « dénaturent » les chiffres individuels lorsqu'ils sont intégrés dans les enveloppes statistiques.

L'harmonisation des informations extraites des publications statistiques constitue le travail le plus lourd dans la construction de la base de données, et correspond à la majorité des étapes de normalisation. Ce travail relève à la fois des qualités du géographe et de l'historien.

La dispersion géographique et historique des recensements en Europe

L'hétérogénéité de l'information statistique se réalise à tous les niveaux. L'information est dispersée géographiquement et historiquement. Le recueil des recensements, la saisie des chiffres sont des étapes démultipliées car l'Europe est divisée et l'histoire administrative et institutionnelle est ancienne et complexe. Les sources qui quantifient la population ne manquent pas, contrairement à d'autres régions du monde. Toutefois, les organes statistiques nationaux capables d'organiser un recensement exhaustif, couteux, n'émergent pas dans tous les pays au même moment. Par ailleurs, le recul historique pose problème puisque les États d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui.

L'harmonisation des informations au niveau des États

Les recensements sont si hétérogènes que le travail d'harmonisation doit se faire par État suivant les contours actuels. Cette procédure, qui tend à fixer les territoires, les lieux, les objets suivant leur forme actuelle, est généralisée dans toutes les étapes de l'harmonisation statistique. Toutefois, les informations statistiques relatives aux territoires du passé sont archivées. Les problèmes d'harmonisation sont ici répertoriés.

a) Au niveau national

- *Les unités locales sont affectées à l'État actuel d'appartenance pour toute la période étudiée.* Les États, surtout en Europe, ont pu varier dans leur contours, être agrandis ou disparaître, changer de nom. Les informations des unités locales qui ont appartenu à différents États et qui figurent dans des recensements nationaux divers sont rapportées au fichier relatif à l'État actuel d'appartenance.

- *Les chiffres de population sont donnés pour le 1er juillet des années en 0 à partir du premier recensement national organisé.* Les recensements sont organisés à des dates

[80] La langue française est restée longtemps la langue officielle des recensements : par exemple, nombreux recensements sont en français ou sont présentés dans la langue nationale avec la traduction française, même en dehors des anciennes colonies, comme l'illustre le recensement polonais de 1931 (Document III-2).

différentes selon les États. Des interpolations sont réalisées entre les chiffres de deux recensements encadrant une date en 0.

b) Au niveau des unités locales

- Les langues, les calligraphies divergent. Les noms de localités varient dans le temps. cette diversité est comprise dans la base de données mais la référence actuelle est privilégiée (MORICONI-ÉBRARD, 1994, pp. 28-34).

- *Les chiffres et les informations relatives à l'unité locale, pour toute la période, sont réaffectés suivant ses contours actuels.* Au cours du temps, le maillage administratif change : les chiffres de population en particulier sont redistribués en fonction de cette redéfinition des territoires. Par exemple, la maille des unités locales néerlandaises, les *gemeenten*, s'est dilatée à force de fusions successives entre 1820 et 2005 (Document III-5). L'entité elle-même voit ses fonctions administratives redéfinies.

Puisque les chiffres de population rétrospectifs sont agrégés sur la maille fixe des unités locales de 2010, ils sont donc comparables dans le temps. En revanche, la perte d'information est majeure car les données de recensement ont pu présenter des chiffres sur une maille plus fine, alors que les unités locales étaient moins peuplées. *L'affectation des chiffres rétrospectifs sur les unités locales de 2010 réduit la finesse de l'information passée. En outre, il suppose d'analyser des chiffres rapportés à des entités anachroniques.*

Document III-5. La variation de la superficie des *gemeenten* aux Pays-Bas entre 1820 et 2005

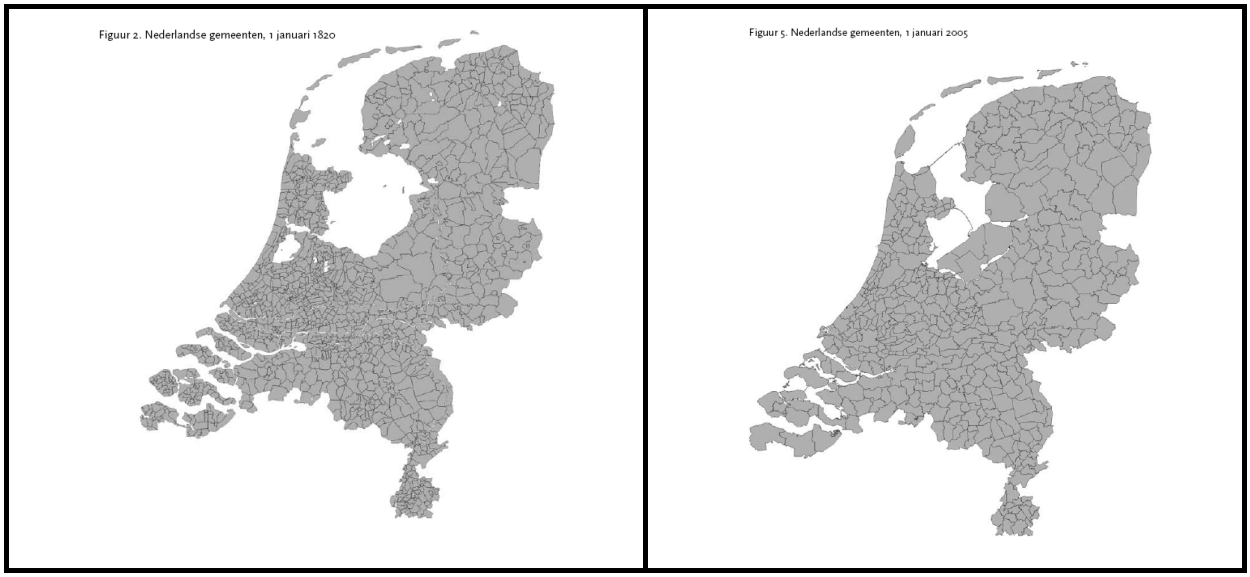

Source : DANS Data Guide 2 (2006). *Repertorium van Nederlandse gemeenten 1812-2006*. Den Haag : DANS – Data Archiving and Networked Services, p. 19, p. 22.
URL : http://www.knaw.nl/Content/Internet_KNAW/publicaties/pdf/20061061.pdf.

- Les unités locales ne sont guère comparables dans l'espace du point de vue de leur superficie. Par conséquent, l'écart entre les contours des unités locales et ceux de l'agglomération morphologique est variable. Cette hétérogénéité s'explique par les critères qui prévalent lors du découpage en maille et notamment les caractères du peuplement.

i) La superficie des unités locales varient d'un pays à un autre.

Pourtant, le type d'entité territoriale choisie pour représenter l'unité locale d'un pays dans la base doit répondre à un certain nombre de caractéristiques afin de faciliter l'harmonisation des données. Ces caractéristiques sont : le gabarit de la maille, l'écart spatial entre la maille et les formes de peuplement, la disponibilité et l'exhaustivité des données pour une couverture géographique et historique maximale. « Le choix d'un niveau de découpage

universel à la fois cohérent et représentatif, et sur lequel on dispose d'informations statistiques abondantes est loin d'être simple dans une perspective comparative » (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 71). En effet, dans certains pays, plusieurs sources présentant des données de population coexistent et pour différents types de découpage de l'espace : administratif, électoral, paroissial[81].

Ainsi, les mailles des *municipios* en Espagne et des *freguesias* au Portugal divergent au nord de la frontière mais sont comparables au sud illustrant des procédures différenciées dans les deux types de découpages (Carte III-6).

Carte III-6. Variation des maillages de deux pays : *municipio* d'Espagne et *freguesia* au Portugal

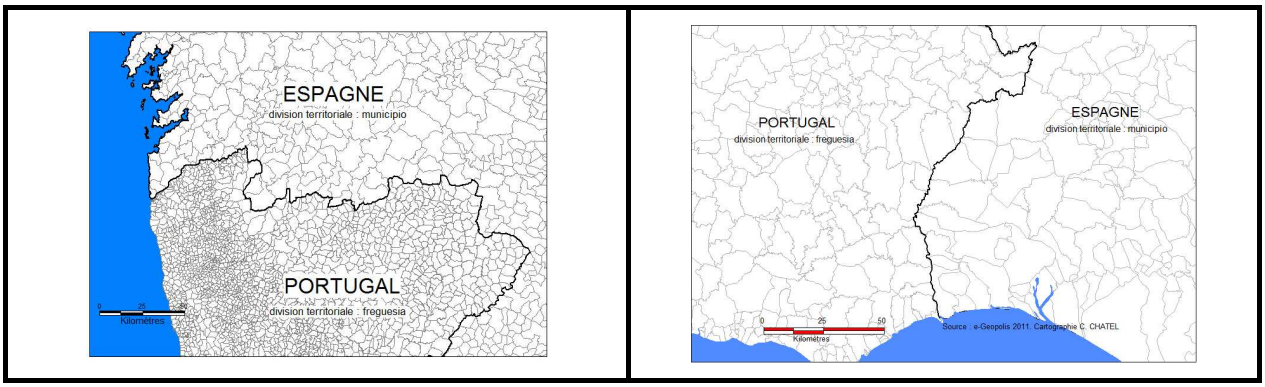

ii) Le maillage est aussi hétérogène dans un même pays. La superficie des paroisses portugaises, les *freguesias*, varient du nord au sud illustrant l'évolution du peuplement suivant celle de la reconquête sur les musulmans : les paroisses de Setubal sont bien plus vastes que celles de Braga (Carte III-7). On en déduit que le gabarit des *municipios* en Espagne a été harmonisé, tandis que les *freguesias*, premières entités territoriales définies, ont conservé la mémoire du contexte de leur production. La préexistence de l'institution ecclésiastique et les critères qui prévalent dans ce type de découpage, se distinguent du découpage municipal et unifiant de l'État. De même, la forêt des Landes en France, peu peuplée est divisée en communes très grandes (Carte III-8).

L'exemple de l'Espagne et du Portugal démontre que la variance de la superficie des unités locales de deux pays distincts est plus faible qu'à l'intérieur d'un même pays. Les critiques quant à la faible comparabilité des données locales au niveau international méritent ainsi d'être nuancées.

Carte III-7. Variation de la superficie des *freguesias* au Portugal : les provinces de Braga et de Setubal

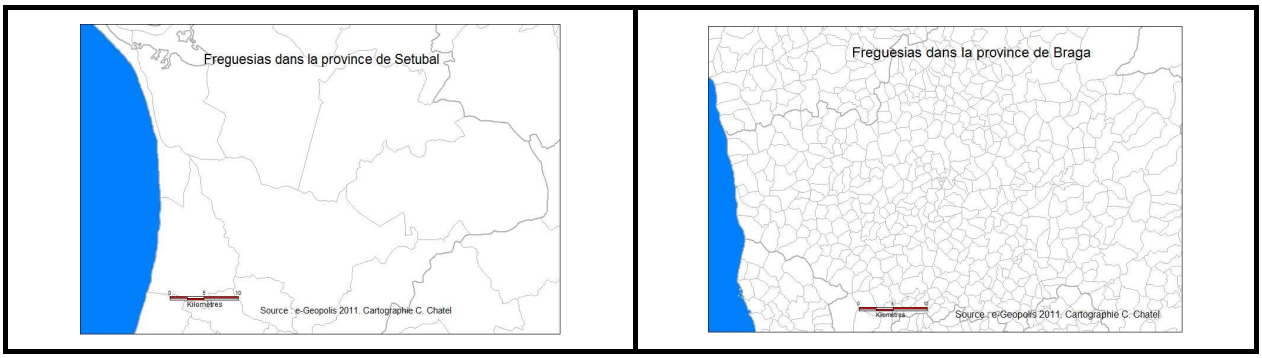

Note : les deux cartes sont à la même échelle.

[81] De nos jours, les paroisses sont civiles, bien que leurs limites reprennent souvent celles des paroisses religieuses préexistantes.

Carte III-8. Variation de la superficie des communes françaises dans les Landes : l'adaptation au milieu naturel et au peuplement

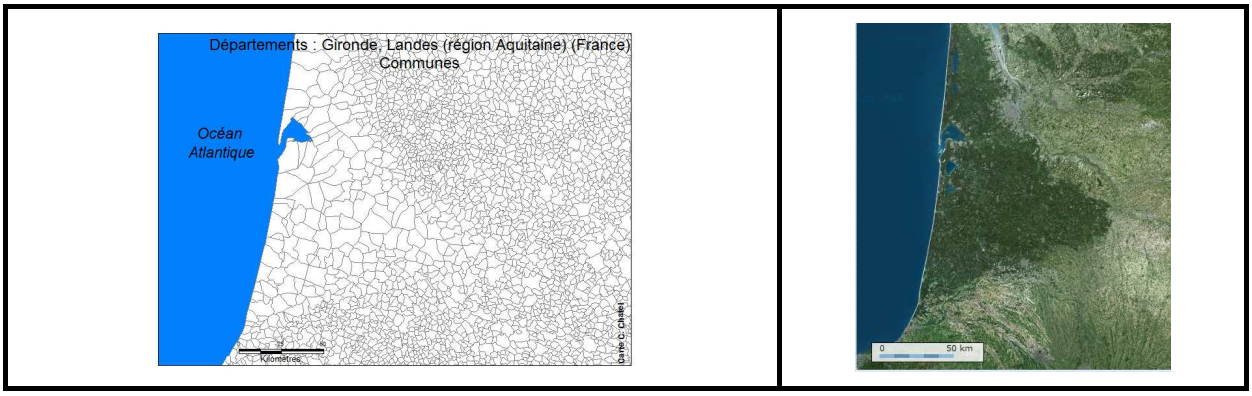

Le milieu naturel des Landes est illustré par l'image satellitaire. Source : Géoportail 2010 (http://www.geoportail.fr)

Ainsi, le travail d'harmonisation sur les sources statistiques mènent à évaluer les traditions nationales dans l'appréhension du territoire contrôlé, l'histoire des États et du peuplement.

3.2. Le corpus des informations sur les unités locales en Europe

Les statistiques de population sont harmonisées pour 250 000 unités locales de 52 pays selon leur configuration actuelle.

Le corpus des informations statistiques se constitue à partir de trois étapes.

a) Le recueil des sources, recensements et dénombrements. Une multitude de références sont exploitées pour les 52 pays étudiés et pour les différentes dates. La liste de ces sources statistiques est présentée dans l'Annexe 1 (Vol.II de la thèse).

b) La saisie des sources nationales puis l'extraction des informations des recensements dans un corpus national suivant un nombre fixe d'unités locales et des dates fixes en 0. Les problèmes d'harmonisation cités sont traités à ce moment.

c) Les données nationales peuvent être intégrées dans un corpus statistique international. Les unités locales géo-localisées permettent le croisement avec les informations sur les agglomérations morphologiques.

Le corpus statistique est enrichi depuis les années 1980 par F. Moriconi-Ébrard, d'abord dans le cadre de la base *Geopolis* puis, à la fin des années 1990, pour la base de données ATS. Cet enrichissement procède rétrospectivement. Les lacunes augmentent à mesure que l'on recule dans le temps et qu'on avance vers l'Est de l'Europe.

Les unités locales sont le pivot dans les procédures de mises à jour des données et sont au cœur du travail d'enrichissement de la base de données. Des lacunes sur les unités locales dépendent les lacunes sur les agglomérations urbaines. Le tableau fait référence puisqu'il rend compte de l'état des mises à jour des informations sur les unités locales dans *Europolis* en 2011 (Tableau III-5). Ce tableau va guider la description des mises à jour opérées au niveau de l'intégration des informations des recensements, du géo-référencement des unités locales.

Tableau III-5. Mise à jour des données sur les unités locales par État dans *Europolis*

ID_Reg	Nom_État	Type UL d'ajustement	Données pop. des recensements				Mise à jour des données				
			Date 1er recensement			Date dernier rec.	Nb séries (rec.) UL exhaust.	Nb UL (e-G)	Nb de cas	Croisement agglo. morph. 2010; _ (2000)	Données Sup. UL. (km²)
			exhaust. existant UL	exhaust. intégré UL	exhaust. intégré agglo.	exhaust. intégré					
Col.1	Col. 2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7	Col.8	Col.9	Col.10 (Col.8 x Col. 9)	Col.11	Col.12
EUA	Autriche	stadt/ gemeinde	1870	1870	1754	2010	15	2 357	35 355	2010	Sup.
EUA	Liecht.	gemeinde	1812	1812	1812	2010	21	11	231	2010	Sup.
EUA	Suisse	commune	1798	1850	1798	2010	17	2 624	44 608	2010	Sup.
EUC	Albanie	bashki	1923	2001	1876	2001	1	374	374	_	_
EUC	Bosnie H.	naselje	1921	1948	1879	1991	5	6 087	30 435	_	_
EUC	Bulgarie	grad/selo	1880s	1927	1871	2010	9	5 338	48 042	_	_
EUC	Croatie	naselje	1857	1857	1857	2001	17	6 759	114 903	_	_
EUC	Hongrie	varos/település	1850	1870	1850	2010	15	3 152	47 280	_	Sup.
EUC	Kosovo	naselje	1921	1948	1870	2008	7	1 466	10 262	_	_
EUC	Macéd.	naselje mesto	1900	1948	1874	2002	6	1 773	10 638	_	_
EUC	Monten.	naselje	1921	1948	1896	2011	7	1 259	8 813	_	_
EUC	Pologne	gmina	1970	1921	1816	2009	5	3 064	15 320	_	Sup.
EUC	Rép. Tch.	obec	1870	1870	1850	2011	15	6 251	93 765	_	Sup.
EUC	Roumanie	Municipe/oras/ comune	1850's	1912	1850	2010	10	2 944	29 440	2010	Sup.
EUC	Serbie	naselje	1921	1948	1870	2002	6	4 707	28 242	_	_
EUC	Slovaquie	obec	1850	1870	1850	2009	15	2 892	43 380	_	Sup.
EUC	Slovénie	naselje	1869	1948	1869	2011	7	5 959	41 713	_	_
EUN	Danemark	byer	1769	1769	1769	2009	22	1 451	31 922	_	Sup.
EUN	Finlande	kunta	1880	1880	1800	2011	14	336	4 704	_	Sup.
EUN	Iles Féroé	landspørtum/ komuna	1950	1769	1801	2011	22	30	660	_	Sup.
EUN	Norvège	kommune	1769	1769	1769	2009	22	430	9 460	_	Sup.
EUN	Suède	stad/församling	1811	1811	1811	2009	21	1 646	34 566	_	Sup.
EUW	Andorre	parròquia	1944	1875	1875	2010	7	7	49	_	Sup.
EUW	Angl./ Galles	CB/UD/Civil parish	1801	1801	1801	2008	22	11 847	260 634	2010	Sup.
EUW	Écosse	civil parish	1801	1801	1801	2008	22	870	19 140	2010	Sup.
EUW	Irlande N.	wards(1991)	1991	1991	1821	2008	5	582	2 910	2010	Sup.
EUW	Guern. (I)	parish	1821	1821	1821	2001	18	16	288	2010	Sup.
EUW	Jersey (I)	parish	1788	1788	1788	2001	18	11	198	2010	Sup.
EUW	Man (I)	parish	1726	1726	1726	2006	22	20	440	2010	Sup.
EUW	Belgique	commune (gemeente)	1806	1831	1806	2010	19	589	11 191	2010	Sup.
EUW	Espagne	municipio	1787	1842	1787	2010	18	8 114	146 052	2010	Sup.
EUW	ex. RDA	stadt/gemeinde	1834	1990	1816	2009	2	2 977	5 954	2010	Sup.
EUW	ex. RFA	stadt/gemeinde	divers*	1870	1816	2009	15	8 733	130 995	2010	Sup.
EUW	France	commune	1793	1793	1793	2008	22	36 570	804 540	2010	Sup.
EUW	Gibraltar	_	1733	1733	1733	2010	23	1	23	_	Sup.
EUW	Grèce	dimo/koinotita	divers*	1941	1840	2001	7	6 116	42 812	_	Sup.
EUW	Irlande	CB/UD/DED	1821	1841	1821	2006	18	2 881	51 858	2010	Sup.
EUW	Islande	sveitarfélög	1703	1900	1703	2004	10	101	1 010	_	_
EUW	Italie	comune	1862	1862	1862	2010	16	8 100	129 600	2010	Sup.
EUW	Lux.	commune	1821	1821	1821	2011	20	116	2 320	2010	Sup.
EUW	Malte	locality	1842	1880	1842	2009	16	68	1 088	_	Sup.
EUW	Monaco	_	1861	1861	1861	2010	16	1	16	_	Sup.
EUW	Pays-Bas	gemeente	1812	1812	1812	2010	20	441	8 820	2010	Sup.
EUW	Portugal	cidades/freguesias	1801	1801	1801	2011	22	4 042	88 924	2010	Sup.
EUW	San Marin	castello	1772	1772	1772	2010	22	9	198	2010	Sup.
EUW	Vatican	_	1930	1930	1930	2010	8	1	8	_	Sup.
URE	Biéloruss.	(380 horad/pasiolak)	_	_	1897	_	_	(pas d'UL)	_	_	_
URE	Estonie	alev/linn/kula	1959	2000	1881	2000	1	4 655	4 655	_	_
URE	Lettonie	pilset/pagast	1959	2001	1881	2001	1	599	599	_	_
URE	Lituanie	miest, kaimas	1959	2000	1840	2000	1	21 931	21 931	_	_
URE	Moldavie	oras/sate	1959	2004	2004	2008	1	1 679	1 679	_	_
URE	Ukraine	mist, selo, smt...	1939	2001	1897	2001	1	29 968	29 968	_	_
URR	Russie	(4879 gorod, pgt, etc.)	1897	1959	1851	_	_	(pas d'UL)	_	_	_
ASW	Chypre	dimo(belediye)/koinotita(köy)	1881	1901	1881	2001/2006	10	569	5 690	_	_
ASW	Turquie	şehir, köy	1927	_	1927	2010	3	37 110		_	_

Note 1 : les États sont classés par régions et sous-régions telles qu'elles sont définies dans *e-Geopolis* (voir Tableau III-2).
Note 2 : l'Allemagne et le Royaume-Uni sont exceptionnellement divisés dans ce tableau selon l'ancienne limite entre RFA et RDA dans le premier cas, et en nations dans le second, compte tenu des différences importantes existant entre les sources de ces régions et des difficultés d'harmonisation qui en découlent.

3.2.1. Les recensements dans *Europolis*

La difficulté de dater le « premier recensement » : l'entrée dans la modernité

Hormis pour quelques pays précis, dater le « premier » recensement de la population d'un pays est une opération délicate, souvent discutable et discutée par les spécialistes. En effet, cette opération est surchargée d'idéologie pour d'innombrables raisons. L'existence d'un recensement est liée à l'entrée d'un État dans l'ère de la modernité : c'est à partir de telle date que la nation s'est mise à compter et classer ses sujets. Dès lors, on différencie les simples comptages et registres des administrations d'antan, des recensements modernes, présumés plus scientifiques et qui ne visent plus seulement à compter, mais aussi à différencier et à classer la population dans des lieux, des activités, des tranches d'âge, des niveaux de diplômes, etc. Le propre de ces recensements modernes, organisés dans un principe de « maillage » du territoire est aussi de compter la totalité des personnes présentes sur un territoire donné, à un moment donné, quels que soient leur nationalité, leur sexe, leur âge, leur confession, leur couleur de peau, etc. Ce n'est pas le cas des recensements pré-modernes qui excluent par exemple les esclaves, les étrangers, et ne comptent que les mâles, voire les mâles adultes, ou, comme les registres paroissiaux catholiques ou protestants, qui ne comptent que les sujets de la même confession.

La colonne « date du premier recensement exhaustif existant » (Col. 4, Tableau III-5) vise donc bien à prendre en compte le premier recensement « moderne », lequel peut être complété, pour des périodes antérieures par des estimations fondées sur des sources de recensements partielles. Mais même en ne retenant que cette date, des doutes subsistent. L'exemple de la France résume bien l'ensemble de ces problèmes. Les premiers dénombrements exhaustifs datent de 1790 à 1795, mais certains considèrent que le premier recensement complet est celui de 1806. D'autres considèrent que le recensement de 1821 est celui qui inaugure les séries quinquennales qui seront réalisées jusqu'en 1946, en dehors des périodes des guerres[82], d'autant que pendant la période révolutionnaire et napoléonienne, la population était instable notamment du fait du déplacement massif des hommes enrôlés dans les guerres. Cependant, le recensement de 1826 souffrant de carences[83], c'est celui de 1831 qui est considéré comme le premier recensement fiable et comparable aux suivants. C'est la raison pour laquelle de nombreux auteurs le choisissent comme date de départ.

À prendre également en compte : le problème des publications et de l'archivage. L'idée de publier les résultats des recensements n'a pas paru utile au début du 19e siècle pour des raisons aussi diverses que celles du coût, du public réduit des administrations auxquels ils s'adressaient, de la réticence à dévoiler certaines données jugées stratégiques. Les publications se généralisent à partir des années 1870-1880 selon les pays. Pour les résultats des recensements antérieurs, il faut avoir recours aux archives. Or, ces dernières ont été inégalement conservées selon les pays ou, quand bien même elles existent, elles sont inégalement accessibles selon les pays.

[82] Le recensement prévu pour 1871 fut reporté à 1872 ; les recensements de 1916 et de 1941 furent annulés.

[83] Il semble notamment que dans certaines communes, on se soit contenté de reporter les chiffres de 1821. D'après : MOTTE Claude, SÉGUY Isabelle, THÉRÉ Christine (2003) *Communes d'hier, communes d'aujourd'hui : les communes de la France métropolitaine, 1801-2001 : dictionnaire d'histoire administrative*. Paris : Institut national d'études démographiques, 406 p.

Décalages entre les recensements existants et intégrés dans *Europolis*

Pour cette raison, il existe parfois un décalage entre les sources existantes et celles que nous avons pu archiver puis utiliser au moment où était rédigée la présente thèse (d'où les colonnes 4 et 5, Tableau III-5). Par exemple, le premier recensement fédéral de la Suisse est celui de 1850. Cependant il existe également un recensement de la Diète du 31 décembre 1837 ainsi qu'un dénombrement réalisé en 1798. Pour ces deux derniers, seuls ont été intégrés dans la base de données les chiffres concernant la population du pays, des cantons et des principales localités de l'époque (plus de 2 000 habitants).

Le décalage temporel entre les deux peut être nul ou au contraire considérable. Ainsi, la population des 36 568 communes françaises est disponible de 1800 à nos jours. Au contraire, pour la Pologne, l'étude de l'ensemble du peuplement n'est possible actuellement que depuis 1970, alors que des données existent en théorie depuis 1897, pour la partie autrefois russe de l'actuelle Pologne, et 1900 pour les parties allemande et autrichienne.

L'ancienneté, l'exhaustivité et la fiabilité des recensements : un gradient Ouest-Est

D'une manière générale l'ancienneté des premières sources disponibles décroît d'ouest en est et du nord au sud. Ainsi, il existe presqu'un siècle de décalage entre les premiers recensements français et anglais (1801) et le premier recensement russe (1897), et 126 ans avec le premier recensement turc. Certes, dans ce pays, tout comme dans d'autres régions européennes, des chiffres de recensements pré-modernes (dans le cas de la Turquie, il existe le recensement ottoman de 1831) ont pu être intégrés, mais ils ne présentent pas un niveau de fiabilité et de précision géographique et administrative équivalent à ceux d'un recensement moderne occidental.

Les données à la fois les plus fiables, les plus anciennes et les plus détaillées sont celles des pays scandinaves qui servent traditionnellement de véritable laboratoire aux historiens de la démographie. À l'échelle mondiale, il convient également de noter que les États-Unis précèdent de dix ans l'Europe, avec le recensement de 1790 qui inaugure une longue série de recensements décennaux qui se poursuit jusqu'à nos jours. D'une manière générale, on peut noter que les pays protestants furent les plus précoces, tandis que les pays orthodoxes furent au contraire les plus tardifs à instituer des recensements. Les régions musulmanes, quant à elles, attendirent l'ère moderne des régimes laïcs ou des pays européens colonisateurs pour entreprendre les premiers comptages scientifiques de la population. De ce fait, les pays des Balkans durent attendre le retrait de l'Empire ottoman pour voir leur population comptée par les Austro-hongrois ou par les nouveaux régimes des jeunes États indépendants (Serbie, Bulgarie, Roumanie…).

À cela s'ajoute des divergences dans les modalités de recensements qui gênent l'harmonisation. D'un côté, les divergences à l'intérieur d'un même État, par exemple entre Allemagne de l'Est et de l'Ouest entre 1950 et 1982, ou entre les nations du Royaume-Uni, incitent à scinder ces États quand on s'intéresse à l'ensemble des unités locales, tandis que les problèmes d'harmonisation ont pu être réglés quand il s'agit de traiter les seules agglomérations. D'un autre côté, ces divergences se posent pour les recensements opérés à des périodes particulières dans l'histoire des États. Les pays de l'ex-URSS souffrent du manque de fiabilité et d'accessibilité des donnés relatives à la période communiste tandis que l'organisation administrative et les unités locales sont très hétérogènes entre la période pré-communiste et la période communiste. La Turquie suppose l'harmonisation de statistiques produites dans deux systèmes différents : ottoman puis turc.

Par conséquent, le nombre de recensements dont les données ont été intégrées varie selon la date du premier recensement intégré (colonne 5) et de la périodicité des recensements. Si la complétude des données sur l'ensemble de la période couverte par la nouvelle base de données *e-Geopolis* est remarquable, on ne doit pas oublier qu'il subsiste de fortes disparités dans le degré de fiabilité des données, notamment dans la première moitié du 19e siècle, et plus particulièrement sur les marges méridionales et orientales de l'Europe. Dans un grand nombre de cas, cette faible fiabilité a peu de chance d'être améliorée du fait de l'inexistence rédhibitoire de toute source.

Séries exhaustives sur le peuplement et séries urbaines

L'état des mises à jour de l'information statistique révèle l'évolution de la problématique et des méthodes : l'urbanisation et les agglomérations de plus de 10 000 habitants d'abord, d'après la base *Geopolis*, l'ensemble du peuplement ensuite avec la base ATS.

Les données sur les agglomérations sont bien plus exhaustives que celles sur l'ensemble du peuplement qui font encore défaut pour certains pays et certaines dates. On distingue parmi les recensements ceux dont les données ont été intégrées pour toutes les unités locales ou pour les seules unités locales qui entrent dans la composition d'une agglomération urbaine (d'où les colonnes 5 et 6, Tableau III-5). Les deux seuls pays pour lesquels nous n'avons pas les données sur l'ensemble du peuplement à aucune date sont la Russie et la Biélorussie. Les données rurales sont agrégées sur de vastes entités administratives appelées *raïon* sans comparaison avec les unités locales du reste de l'Europe.

L'avancée de la mise à jour des données rendent compte du gradient Ouest-Est lorsque les États sont considérés d'après la date du premier recensement intégré pour informer les agglomérations (Carte III-10) et davantage pour les unités locales (Carte III-9).

Concernant les chiffres sur les agglomérations qui nous intéressent particulièrement ici, il convient de donner un aperçu des sources existantes pour le début de la période.

D'une manière générale, en utilisant les comptages des administrations, tels les annuaires des *gubernyi* de l'Empire russe ou les dénombrements entrepris par quelques administrations des duchés, royaumes, et autres principautés d'Italie, d'Allemagne ou d'Autriche, on peut remonter avec un niveau de fiabilité satisfaisant jusqu'aux années 1831-1840. Au niveau de l'ensemble de l'Europe, il est probable que très peu d'agglomérations de plus de 10 000 habitants aient échappé à partir de 1820 à la base de données qui est utilisée.

Pour l'estimation de la population des villes des pays concernés par cette ère pré-moderne, le problème est plutôt d'ordre méthodologique alors que les chiffres ont été alignés sur des dates communes millésimées en zéro à partir d'une interpolation géométrique entre deux séries de données encadrantes. La fiabilité de cette méthode est optimisée lorsque les séries de dénombrements sont rapprochées et proches de la date d'interpolation recherchée. Or, ce n'est pas le cas dans les régions concernées par la mise en place tardive de recensements modernes. C'est le cas au Portugal, où les deux premiers recensements sont séparés par 48 ans (1801-1849), de sorte que les chiffres de 1800 à 1840, soit cinq séries dans la base, sont alignés à partir de deux sources seulement. D'une part, l'interpolation géométrique suppose un taux d'accroissement constant qui n'est qu'une hypothèse. D'autre part, le manque de séries intermédiaires engendre une autocorrélation temporelle qui n'est que théorique. Inversement, aux Pays-Bas, on dispose de données annuelles depuis 1812, de sorte que chaque estimation est encadrée par des sources distantes de 6 mois.

Carte III-9. Intégration exhaustive des chiffres des recensements pour toutes les unités locales des États : date du 1er recensement considéré

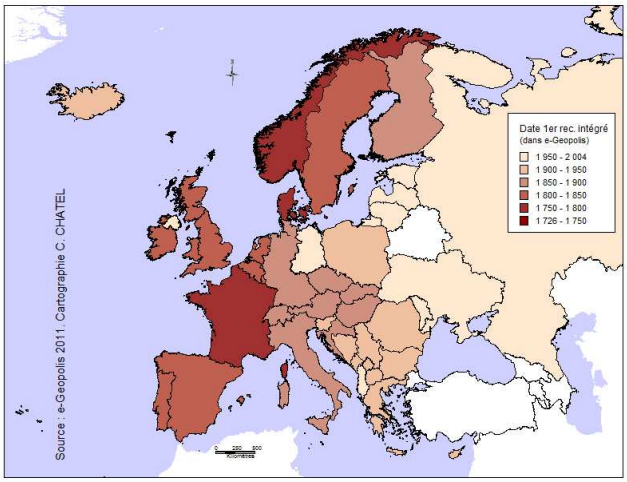

Carte III-10. Intégration exhaustive des chiffres des recensements pour les agglomérations urbaines des États : date du 1er recensement considéré

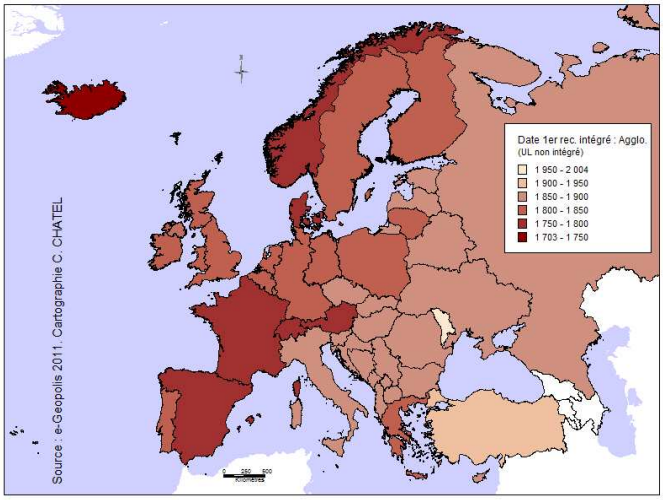

La dernière date de recensement intégré

En ce qui concerne la « dernière » date, seule la Bosnie-Herzégovine présentait un recensement antérieur à 2000 : aucune estimation fiable n'est donnée au niveau des unités locales (*naselje*) depuis 1991. Partout ailleurs, les estimations calculées pour 2010 peuvent être considérées comme très fiables.

Le bilan de ce rapide tour d'horizon sur la disponibilité et la fiabilité des sources conduit finalement à deux remarques. Premièrement, certains indicateurs doivent être maniés avec prudence du fait de l'incertitude qui pèse sur les données. Deuxièmement, certaines périodes sont plus incertaines que d'autres en termes de fiabilité. C'est le cas de l'ensemble de l'Europe de 1800 à 1820, du fait des turbulences militaires. C'est également le cas des périodes des deux guerres mondiales. Globalement, les données pour 1820 sont généralement plus fiables que celles de 1800 et 1810. De même, celles de 1940 sont à prendre avec prudence. Cela peut aussi être ponctuellement le cas de certaines régions ou villes en proie à

des troubles politiques ou militaires locaux (guerres civiles) ainsi que religieux (pogroms d'Europe de l'Est).

3.2.2. Les coordonnées géographiques des unités locales

Les coordonnées géographiques des centres des unités locales sont une source à part pour un corpus fixe établi pour chaque État, au dernier recensement intégré. L'étendue des unités locales en est déduite. Les pays pour lesquels les superficies des unités locales ne sont par informées (Colonne 12, Tableau III-5) indiquent des lacunes de coordonnées géographiques. Néanmoins, la plupart du temps, nous disposons des coordonnées des agglomérations urbaines. Seuls quelques pays font exception :

- Les coordonnées géographiques des villages de l'Ukraine et de la Turquie n'ont pas encore été intégrées de manière exhaustive.

- En Biélorussie et en Russie, la notion de village est flottante, et il reste très difficile de fixer une liste de localités rurales et de les localiser. Seuls les villes et les bourgs définis officiellement, sont géo-référencées.

- La base des unités locales d'Irlande du Nord s'appuie sur les *wards* définis en 2001. Cependant, ils ne sont pas compatibles avec les unités locales, les *civil parishes*, en vigueur de 1831 à 1971 dont les coordonnées géographiques n'ont pas été rassemblées.

Le semis des unités locales informées dans *Europolis* rend compte de la richesse de la base de données. En revanche, la discontinuité est nette avec l'extrême nord de l'Europe, du fait de la répartition de la population, et l'ex-URSS, du fait aussi des failles dans la localisation de la population (Carte III-11).

Carte III-11. Le semis des unités locales informées dans *Europolis*

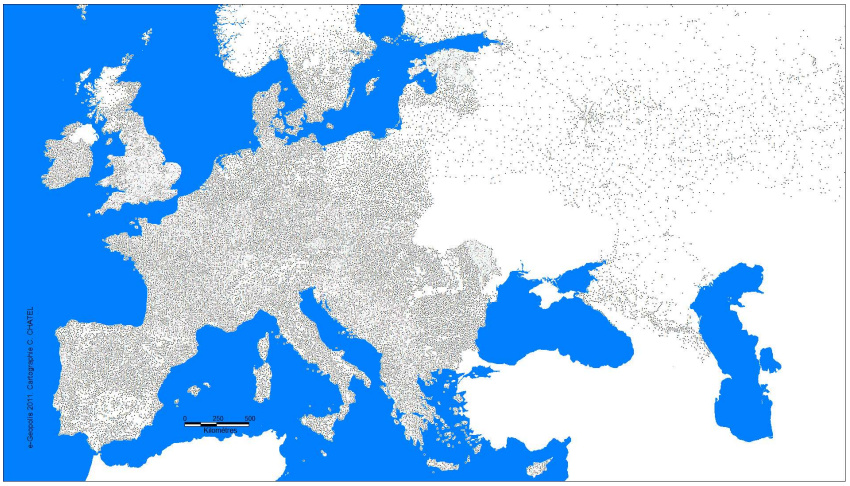

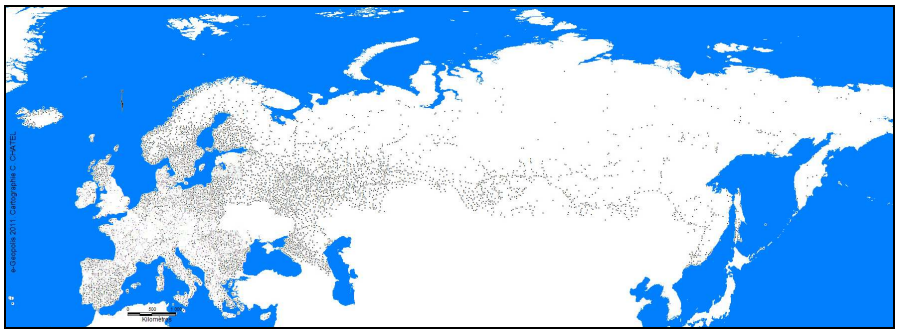

249 634 unités locales.
Source : *e-Geopolis* 2011.

3.3. Les unités locales des États européens : la finesse des informations

La qualité de l'ajustement de l'agglomération morphologique dépend de la finesse de la maille des unités locales qui contiennent les informations sur la population. Le contenu dépend de la forme.

Le choix des unités locales pour chacun des pays répond à deux objectifs.

a) D'abord à celui de faire correspondre au mieux les données de population à l'étendue du peuplement.

b) Ensuite à l'objectif d'harmonisation : l'information doit être la plus homogène possible à l'échelle de l'Europe voire du monde afin d'optimiser la comparabilité des données. Pourtant, la superficie des unités locales varient entre les pays et dans un même pays.

En dépit de ces deux objectifs, les mailles des unités locales nationales demeurent hétérogènes du fait d'un découpage du territoire très variable selon les institutions. Néanmoins, le biais est minoré : les *indicateurs sur la densité du semis des unités locales sont fortement corrélés à la population moyenne des unités locales*.

Ces données sur l'ensemble du peuplement vérifient les caractères communs du continent : les lieux de peuplement sont nombreux et proches et par conséquent de taille réduite. L'espacement moyen des unités locales est de 5,3 km[84] et la population moyenne des unités locales est de moins de 2 900 habitants en 2010[85].

3.3.1. Une Europe dense en unités locales

Les cartes (Carte III-11) présentent le semis des unités locales à une échelle telle qu'on ne peut apprécier les variations du découpage. En revanche, on distingue clairement les régions arctiques au semis très hétérogène : les pays scandinaves, la Russie. Les espaces peu peuplés présentent des unités locales de grande superficie.

Les indicateurs sur les unités locales par pays démontrent les variations du gabarit des unités locales que l'on reconnaît toutefois souvent à l'intérieur d'un même État. Les unités locales forment un semis dense dans la majorité des pays et présentent un espace plein, absolument approprié. Le semis des unités locales est un bon indicateur du peuplement. Les *caractéristiques du peuplement européen, dense, se répercute sur le découpage* : par conséquent, pour la construction de la base de données et l'ajustement à l'information morphologique, l'information statistique est relativement fine et l'écart entre agglomération morphologique et ajustée réduit.

L'espacement moyen des unités locales montre globalement un gradient Ouest-Est (Carte III-12). Néanmoins, des pays se particularisent à l'intérieur de leur région.

En Europe de l'Ouest, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Écosse, l'Allemagne, la Grèce présentent des unités locales relativement grandes dans ce cœur de l'Europe au maillage fin représenté par la France, la Suisse, l'Angleterre et le Pays de Galles.

En Europe centrale, les pays de l'ex-Yougoslavie sont assez homogènes et la densité des mailles est semblable à celle de l'Europe de l'Ouest, excepté en Albanie et en Macédoine. Les autres pays de l'Europe centrale ont des unités locales plus étendues.

En Europe du Nord, le Danemark s'aligne sur l'Europe de l'Ouest, la Finlande et la Norvège sur le monde russe avec de grandes unités locales, tandis que la Suède se situe entre ces deux extrêmes.

[84] Turquie exclue car le fichier des unités locales n'est pas exhaustif. Calculé à partir du Tableau III-6.
[85] Russie et Biélorussie exclues.

L'ex-URSS est assez homogène avec un maillage distendu : ces caractères se propagent notamment en Pologne et dans les pays scandinaves qui souffrent aussi de la faible densité de population des contrées extrêmes. La Moldavie et la Lettonie se différencient par une maille plus serrée.

Carte III-12. Espacement moyen des unités locales des États

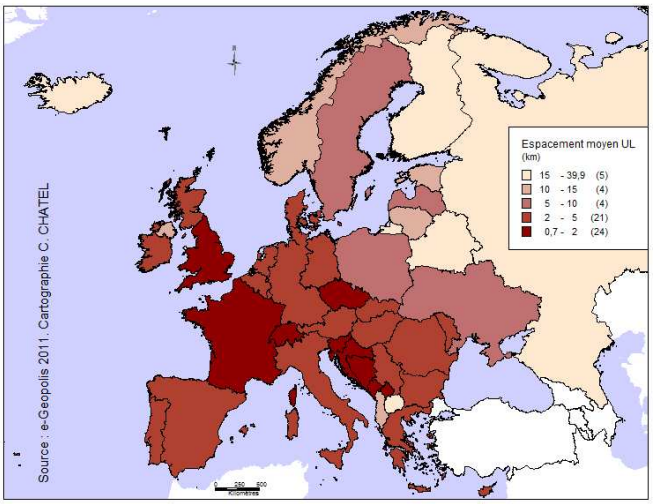

L'espacement moyen montre que 39 pays sur 53 informés présentent des unités locales espacées en moyenne par moins de 5 km les unes des autres. Un espacement de plus de 10 km distingue les marges du continent, l'Irlande du Nord, l'Albanie, la Russie. Avec un espacement moyen entre 5 et 10 km, de grands pays démontrent un maillage relativement distendu : la Suède, la Pologne, la Lettonie, l'Ukraine annoncent les densités des marges (Tableau III-6).

La maille fine semble indiquer particulièrement la présence d'un État relativement fort tel qu'il a pu s'imposer en Europe de l'Ouest. Dans les autres cas, l'idéal de centralisation est minoré ou mêlé à d'autres formes d'autorité, tandis que le milieu rude est un facteur de différenciation. Les unités locales sont plus grandes et se détachent de plus en plus des formes du peuplement et du lieu, du noyau de peuplement, à l'origine du découpage. *L'ajustement sera de moins bonne qualité.*

Les superficies des unités locales précisent les caractères du découpage. La superficie maximum montre les extrêmes qui peuvent être considérables et correspondent à des milieux naturels extrêmes (grand Nord scandinave, intérieur de l'Écosse, Camargue en France…) ou au contraire à de grandes villes (la superficie de l'unité administrative assoit encore la supériorité numérique des plus grandes agglomérations comme à Rome[86]). L'écart entre la superficie maximale et minimale des unités locales est réduit en Irlande, en Belgique, en Hongrie où le peuplement est homogène.

Cet indicateur témoigne de l'application de l'égalité dans le découpage. Les États au maillage fin tendent en majorité à des écarts très importants dans les superficies. L'Angleterre se distingue par un maillage fin et des écarts de superficie entre les unités locales réduits.

Ces écarts de superficie des unités locales constituent des biais pour des données comparables et harmonisées.

[86] Voir l'étude sur les agglomérations italiennes dans le Chapitre III.

Tableau III-6. Indicateurs sur la densité du semis des unités locales des États

ID_Reg	N_État	Superficie UL				Espacement moyen (km)	Nb UL pour 100km	ID_Reg	N_État	Superficie UL				Espacement moyen (km)	Nb UL pour 100km
		Moy	Méd	Max	Min					Moy	Méd	Max	Min		
EUA	Autriche	35.6	24.2	466.9	0.1	3	2.8	EUW	Angl./ Galles	13	9	254.9	0	1.8	7.7
EUA	Liecht.	14.6	10.3	29.8	3.6	1.9	6.9	EUW	Irlande N.	31.7	18.3	114.9	3.1	10.3	0.2
EUA	Suisse	15.5	7.4	319.6	0	2	6.6	EUW	Écosse	90	45.2	1081	0	4.8	1.1
EUC	Albanie	75.7	63.7	385.4	1.8	10.8	0.2	EUW	Gibraltar	_	_	5.8	5.8	1.2	17.2
EUC	Bosnie H.	_	_	_	_	1.5	11.9	EUW	Grèce	21.8	14.4	577.2	0	2.3	4.6
EUC	Bulgarie	_	_	_	_	2.3	4.8	EUW	I. Guernesey	5.7	6.3	10.2	0.2	1.1	21.1
EUC	Croatie	_	_	_	_	1.4	12	EUW	I. Jersey	9.7	9.4	15	4.2	1.6	10.3
EUC	Hongrie	29.5	18.7	525.1	0.6	2.7	3.4	EUW	I. Man	_	_	_	_	2.5	3.9
EUC	Kosovo	_	_	_	_	1.4	13.4	EUW	Irlande	24.4	21.4	132	0.7	2.5	4.1
EUC	Macéd.	_	_	_	_	15.1	0.1	EUW	Islande	_	_	_	_	15.9	0.1
EUC	Monten.	_	_	_	_	1.6	9.2	EUW	Italie	37.2	21.8	1285	0.1	3	2.7
EUC	Pologne	101.6	93.4	624.8	0	5.1	1	EUW	Lux.	22.2	19.7	113.4	5.3	2.4	4.5
EUC	Rép. Tch.	12.6	7.9	495.3	0	1.8	7.9	EUW	Monaco	2	2	2	2	0.7	51.3
EUC	Roumanie	80.4	65	702.4	3	4.5	1.2	EUW	Malte	4.6	2.9	27.3	0.2	1.1	21.6
EUC	Serbie	_	_	_	_	2	6.1	EUW	Pays-Bas	85.5	60.5	673.9	4.5	4.6	1.2
EUC	Slovaquie	16.9	11.6	367.6	0.5	2.1	5.9	EUW	Portugal	22.8	11.9	921.1	0.4	2.4	4.4
EUC	Slovénie	_	_	_	_	0.9	29.4	EUW	San Marin	6.8	6.6	10.5	3.3	1.3	14.7
EUN	Danemark	1.1	10.5	903.5	3	2.7	3.4	EUW	Vatican	_	_	_	_	_	_
EUN	Finlande	890.7	512.9	15172.8	5.9	15.1	0.1	URE	Biéloruss.	_	_	_	_	15.9	0.1
EUN	I. Féroé	45.2	37.5	163.5	10.2	3.5	2.1	URE	Estonie	_	_	_	_	13.3	0.1
EUN	Norvège	712.2	444.6	8995.3	5.7	13.3	0.1	URE	Lettonie	_	_	_	_	5.2	0.9
EUN	Suède	248.6	89.2	17735.4	1.4	7.9	0.4	URE	Lituanie	_	_	_	_	12.6	0.2
EUW	Andorre	57.9	74	121	60	4.1	1.5	URE	Moldavie	_	_	_	_	2.3	4.6
EUW	Belgique	51.8	40.1	213.8	1.1	3.6	1.9	URE	Ukraine	_	_	_	_	9.9	0.3
EUW	ex. RDA	36.1	21.5	883.3	0.4	3	2.8	URR	Russie	_	_	_	_	39.8	0
EUW	ex. RFA	28.9	17	755.2	0.3	2.7	3.4	ASW	Chypre	_	_	_	_	2	6.1
EUW	Espagne	62.2	34.9	1752.6	0	3.9	1.6	ASW	Turquie	_	_	_	_	_	_
EUW	France	14.9	10.7	758.9	0	1.9	6.7								

52 États. États classés par sous-régions *e-Geopolis*. Source : *e-Geopolis* 2011.

3.3.2. La population moyenne des unités locales

La valeur prise par l'indicateur s'explique notamment par la superficie des unités locales et par la densité de population.

Les pays aux unités locales les plus grandes ont logiquement une population moyenne par unité locale qui dépasse la moyenne européenne avec plus de 20 000 habitants en Russie, Biélorussie, Lituanie, Albanie et en Macédoine auxquelles s'ajoutent les Pays-Bas dont la densité du peuplement explique aussi cette valeur (Tableau III-7). Les unités locales de Bulgarie, Pologne, Finlande, Estonie présentent une population moyenne de plus de 10 000 habitants. Etant donné que le seuil de l'agglomération est à 10 000 habitants, on peut craindre que, dans ces pays, *le processus d'agglomération entre unités locales ne puisse être suivi et mis en forme dans la base de données aussi précisément que dans d'autres.*

La Suède, l'Espagne, l'Italie, l'Écosse et l'Allemagne sont dans une situation intermédiaire : les unités locales sont assez grandes, mais ce sont aussi des pays relativement peuplés.

Enfin, les autres pays ont des unités locales de moins de 5 000 habitants en moyenne : l'information est assez fine.

Les chiffres rétrospectifs sont comparables puisqu'affectés à la maille fixe de 2010, bien que la procédure indique une perte d'informations : le plus souvent, les mailles des unités locales étaient plus fines par le passé.

L'évolution de 1850 à 2010 présente une densification générale du territoire que vérifie une population moyenne très faible des unités locales en début de période. La

croissance est particulièrement forte avant 1950 en Slovaquie, en République tchèque, en Finlande, au Danemark, en Bulgarie, en Grèce…, et encore après 1950 en Russie, en Biélorussie, aux Pays-Bas, en Lituanie, en Espagne, en Roumanie… Par conséquent, le processus d'agglomération va se traduire différemment dans les pays pour deux raisons : par les variations dans l'évolution de la population et, par celles de la superficie des unités locales suivant les pays.

Tableau III-7. Population moyenne des unités locales des États : 1800-2010

IDReg	Nom Etat	1850	1900	1950	1970	1990	2000	2010
EUA	Autriche	1 570	2 532	2 936	3 159	3 304	3 419	3 558
EUA	Liecht.	731	687	1 251	1 941	2 639	2 978	3 277
EUA	Suisse	894	1 258	1 789	2 373	2 611	2 739	2 983
EUC	Albanie	1 770	1 502	4 682	10 640	19 010	47 704	25 753
EUC	Bosnie H.	_	_	_	_	_	_	_
EUC	Bulgarie	63	100	1 337	1 567	1 607	1 494	1 429
EUC	Croatie	14	465	569	651	705	659	636
EUC	Hongrie	275	2 157	2 944	3 277	3 288	3 237	3 175
EUC	Kosovo	22	59	526	834	1 317	1 299	1 320
EUC	Macédoine	2 815	17 130	42 741	57 773	68 576	71 171	42 390
EUC	Montenegro	0	11	312	415	485	488	503
EUC	Pologne	316	2 274	3 248	5 648	12 348	12 559	12 459
EUC	Rép. Tch.	540	1 494	1 425	1 568	1 648	1 645	1 683
EUC	Roumanie	826	2 074	5 538	6 769	7 682	7 428	7 284
EUC	Serbie	49	130	1 260	1 517	1 605	1 590	1 538
EUC	Slovaquie	90	959	1 199	1 566	1 814	1 857	1 877
EUC	Slovénie	5	25	238	279	319	328	343
EUN	Danemark	235	708	2 012	2 771	3 085	3 271	3 636
EUN	Finlande	159	7 268	11 882	13 635	14 842	15 400	15 962
EUN	I. Féroé	26	54	1 077	1 318	1 578	1 536	1 619
EUN	Norvège	3 247	5 183	7 595	8 987	9 866	10 434	11 346
EUN	Suède	2 107	3 108	4 260	4 895	5 216	5 394	5 672
EUW	Andorre	0	0	733	2 759	7 943	9 415	12 358
EUW	Belgique	7 487	11 341	14 636	16 333	16 924	17 404	18 563
EUW	ex-RDA	_	_	_	_	6 186	5 809	5 539
EUW	ex-RFA	1 663	3 299	5 715	6 889	7 175	7 636	7 685
EUW	Espagne	1 661	2 289	3 452	4 154	4 838	5 004	5 812
EUW	France	993	1 110	1 138	1 379	1 549	1 614	1 725
EUW	Angl./ Galles	1 398	2 697	3 735	4 079	4 030	4 358	4 622
EUW	Irlande Nord	_	_	_	_	_	_	_
EUW	Ecosse	1 661	2 289	3 452	4 154	4 838	5 004	5 812
EUW	Gibraltar	15 489	19 027	18 877	21 556	26 309	26 681	27 921
EUW	Grèce	1 338	3 650	31 426	36 149	42 313	45 186	30 969
EUW	I. Guernesey	2 372	3 049	3 246	3 798	4 369	4 464	4 655
EUW	I. Jersey	4 686	4 393	4 741	5 824	6 957	7 240	7 750
EUW	I. Man	2 326	3 327	2 857	2 885	3 803	3 785	4 758
EUW	Irlande	1 793	1 129	1 030	1 038	1 232	1 337	1 594
EUW	Islande	_	_	_	_	_	_	_
EUW	Italie	854	4 092	5 830	6 615	7 002	7 030	7 468
EUW	Luxembourg	1 660	2 012	2 545	2 919	3 297	3 778	4 370
EUW	Monaco	1 200	15 277	19 998	23 700	30 012	32 062	30 883
EUW	Malte	3 247	5 183	7 595	8 987	9 866	10 434	11 346
EUW	Pays-Bas	6 865	11 852	22 815	29 506	33 904	36 111	37 783
EUW	Portugal	866	1 342	2 093	2 145	2 443	2 542	2 597
EUW	San Marin	632	_	1 407	1 999	2 660	2 973	3 530
EUW	Vatican	_	_	500	500	500	520	560
URE	Biélorussie	696	3 176	7 678	19 310	33 262	34 052	34 627
URE	Estonie	590	3 042	7 477	15 323	19 180	23 264	16 037
URE	Lettonie	172	1 066	1 392	2 462	3 143	2 688	3 755
URE	Lituanie	927	3 830	6 981	15 409	24 285	33 929	21 610
URE	Moldavie	52	157	281	692	1 352	1 181	2 472
URE	Ukraine	_	_	_	_	_	_	_
URR	Russie	684	3 418	16 302	31 616	42 391	42 080	40 182
ASW	Chypre	3 366	5 138	5 916	5 968	5 796	5 865	6 056
ASW	Turquie	_	_	_	_	_	_	_

52 États. États classés par sous-régions *e-Geopolis*. Source : *e-Geopolis* 2011.

Dans le cadre d'un travail d'harmonisation, les statistiques nationales sont particulièrement contraignantes car elles ont été déjà mises en forme, dans l'enveloppe des unités locales. L'hétérogénéité de ces informations démontre la diversité des traditions de découpage selon les institutions. Cependant, l'hétérogénéité prévaut à l'intérieur même de la plupart des pays qui doivent affronter des contrastes de peuplement, les origines diverses de leur territoire. Notre travail d'harmonisation n'est donc pas si absurde et nous fait toucher du doigt les difficultés que peuvent rencontrer les États dans la mise en forme de leur territoire et ce, au travers de la mise en forme des statistiques. Plus, ce travail d'harmonisation correspond, en quelque sorte, à un processus d'institutionnalisation : nous établissons aussi des données, mises en forme, selon des critères qui répondent à nos propres objectifs de comparabilité des chiffres dans le temps et l'espace.

4. L'agglomération morphologique ajustée

L'agglomération ajustée est le troisième objet original produit pour les besoins de la base de données. L'ajustement est réalisé seulement dans le but d'affecter les chiffres de population rapportés à l'enveloppe statistique que constitue l'unité locale, à l'objet géographique, l'agglomération morphologique. C'est une étape nécessaire pour une mesure quantitative de l'agglomération urbaine, mais elle introduit un biais : nous perdons la précision de l'information morphologique.

4.1. L'ajustement de l'agglomération

L'agglomération ajustée est le fruit du croisement entre l'agglomération morphologique délinéée et la maille des unités locales après les étapes d'harmonisation. La condition du croisement est la localisation précise de chaque unité locale à l'intérieur des polygones des agglomérations morphologiques.

Une unité locale entre dans la composition de l'agglomération lorsque celle-ci comprend la majeure partie de la population ou du territoire de l'unité locale. Une agglomération est composée d'un nombre entier d'unité locale et la population totale de l'unité locale est affectée à l'agglomération. Or, bien souvent l'étendue de l'agglomération morphologique ne coïncide pas avec celle de ou des unités locales.

Un écart signifiant entre la forme du peuplement et le maillage administratif

La qualité de l'ajustement dépend de la finesse de l'information statistique, c'est-à-dire de l'échelle d'agrégation des chiffres de population, donc de la superficie de l'unité locale. Plus le maillage est serré, plus l'agglomération ajustée se rapproche de l'agglomération morphologique, plus elle est constituée d'un grand nombre d'unités locales.

L'agglomération pluri-communale est spécifique de l'urbanisation européenne (EUROSTAT et *al.*, 1992, p. 55) car les unités locales sont petites. À l'origine, là où les petites villes sont nombreuses, le maillage est serré (LEPETIT, 1988, p. 30) mais ce n'est plus vrai en 2010 : aux Pays-Bas et en Rhénanie Westphalie en particulier, on a procédé à tant de fusions communales que le maillage est désormais très extensif.

Le peuplement influence le découpage qui influe à son tour sur le peuplement. Sauf que peuplement et découpage évoluent et l'inadéquation entre les deux territoires peut se renforcer ou être atténué.

Un biais mineur en termes de population

L'agglomération ajustée intègre donc des espaces non agglomérés : la superficie est donc surestimée. M. Guerois distingue des écarts importants entre les densités nettes de l'agglomération morphologique et les densités brutes de l'agglomération ajustée (GUEROIS, 2003, p. 266). En revanche, en chiffre brut, la population des agglomérations ajustées n'est que légèrement surestimée. La plupart des habitants se concentre dans la zone dense ; la population non agglomérée représente une part infime.

Le biais est d'autant plus faible que l'effort d'harmonisation porte sur le choix d'unités locales comparables. La base de données a pu sacrifier la qualité d'ajustement et la précision de l'information statistique au profit de la comparabilité internationale. Des données de population disponibles pour des agglomérations définies nationalement à partir de la morphologie[87] ont été écartées et remplacées par des agglomérations ajustées[88].

Un écart variable entre agglomération morphologique et agglomération ajustée

L'écart entre agglomération morphologique et agglomération ajustée est variable (EUROSTAT et *al.*, 1992, pp. 13-16) : la qualité d'ajustement devrait varier aussi selon les pays et les régions. Trois exemples illustrent l'écart entre agglomération morphologique et ajustée.

a) Le cas idéal : une agglomération compacte entourée de vide

Document III-6. Cerignola : une agglomération compacte

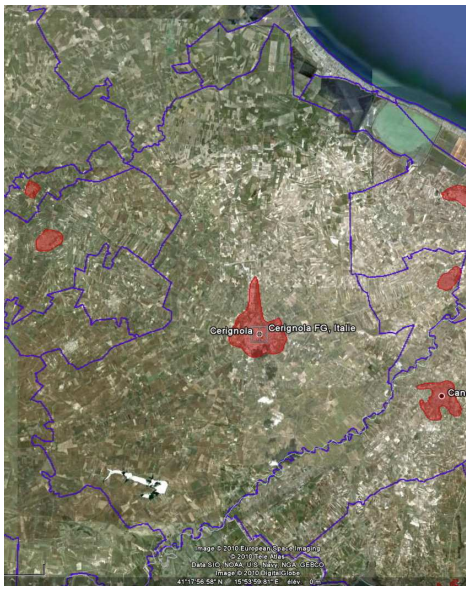

Le biais au niveau statistique est écarté dans le cas où l'agglomération morphologique contient l'ensemble des habitants de l'agglomération ajustée. En effet, on ne repère sur le territoire communal de Cerignola dans les Pouilles ni bourg, ni habitat dispersé.
En revanche, le biais porte sur la superficie. En 2010, la commune compte 58 997 habitants pour 589 km² soit une densité de 100,05 hab./km². Si l'on rapporte la population à l'agglomération morphologique, d'une superficie de 12,77 km², la densité est de 4 620 hab./km² démontrant son caractère urbain.

Image satellitaire, agglomération morphologique.
Sources: *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

b) Une agglomération ajustée intégrant l'habitat dispersé

Au-delà de l'agglomération morphologique, s'épanouit un habitat dispersé, des hameaux ou des bourgs. La population de l'agglomération ajustée contient la population

[87] Des agglomérations sont définies, selon les mêmes règles que dans la base *e-Geopolis*, notamment dans les pays suivants : Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Angleterre, Pays de Galles, Portugal.
[88] Les chiffres des agglomérations définies officiellement par l'institut statistique du Danemark ont été conservés.

agglomérée et une population « ajoutée », répartit dans ce territoire de l'entre-deux : entre les limites de l'agglomération morphologique et celles de l'agglomération ajustée.

La commune d'Isernia dans la région du Molise présente une agglomération compacte et un habitat dispersé en cours de densification et d'agglomération. L'institut statistique italien, l'ISTAT, identifie les localités à l'intérieur des communes (Document III-8), repérables sur l'image satellitaire présentée (Document III-7) et distingue, parmi les *località abitate* : a) le centre habité, b) le noyau habité (*nucleo abitato*), c) les maisons dispersées.

Document III-7. Les lieux habités dispersés dans la commune d'Isernia

a) Le centre habité est défini par l'Istat par des critères de continuité du bâti (70 mètres « environ ») et des critères assez flous attestant d'une vie sociale et économique dont témoignent par exemple les édifices publics, comme les places, les rues. La commune compte deux centres habités, Isernia et Castelromano, effectivement distincts morphologiquement. b) Les noyaux d'habitations sont définis par la continuité du bâti, par le nombre d'habitations, leur disposition et bien d'autres critères encore. L'Istat en distingue 22 dans la commune. c) Les maisons dispersées sont le troisième type de peuplement mais ne se réfèrent pas à des lieux.

Image satellitaire, contours des communes en 2011.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Document III-8. Population résidente dans la commune d'Isernia d'après l'ISTAT : détail des localités habitées

ISERNIA	**285/905**	**21.152**
CASTELROMANO	646	417
ISERNIA *	423	16.480
Acqua Solfa	501	90
Asinina	405	53
Bazzoffie	543	58
Breccelle	340	30
Breccelle I	382	74
Castagna	418	85
Colle Cioffi	503	115
Colle Croce Primo	636	50
Colle Croce Secondo	609	33
Colle Martino	768	18
Colle Pagano	554	70
Collevavuso	580	81
Conocchia	596	206
Coppolicchio	624	78
Cutoni	600	81
Fragnete	364	89
Marini	531	58
Masseria Capruccia	547	43
Ramiera Vecchia	473	38
Rio	443	31
Salietto	442	75
Selverine delle Monache	400	55
Case Sparse	-	*2.744*

En 2001, le centre Isernia, avec 16 480 habitants, représentait près de 80% de la population de la commune qui compte 21 152 habitants. L'autre centre, Castelromano ne compte que 417 habitants, les noyaux habités, 1 511 habitants soit 7,14% du total, les maisons dispersées, 2 744 habitants, soit 13 % de la population communale.

Source : ISTAT, 2001.
URL : http://dawinci.istat.it/MD/dawinciMD.jsp?a1=m0I040WI0&a2=mG0Y8048f8&n=1UH90007T85&v=1UH07B081750000#asterisco

20% de la population de la commune n'est pas agglomérée, mais les critères de définition de l'agglomération sont plus restrictifs que ceux appliqués dans *e-Geopolis*. Cependant, l'écart entre la population communale et la population agglomérée a dû baisser au cours du temps. L'agglomération morphologique de 2011 s'étend déjà sur cet habitat dispersé et, les localités habitées jusqu'alors distinctes, prendront part à l'agglomération pour n'en

former que des quartiers (Document III-9). L'exemple démontre que l'agglomération se réalise ainsi, non pas à partir du vide mais à partir de noyaux préexistants, d'un habitat qui se densifie.

Document III-9. Isernia : l'agglomération morphologique et l'habitat dispersé en cours de densification

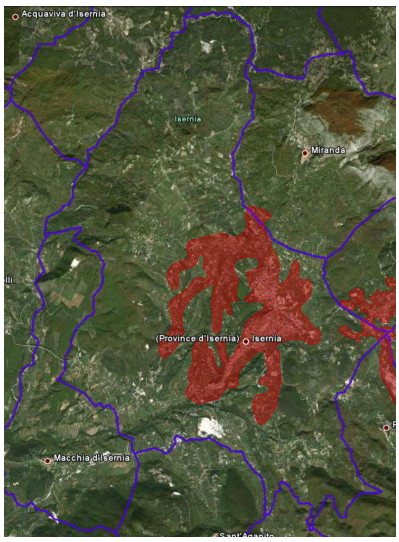

Image satellitaire, contours des communes en 2011, agglomération morphologique en 2011.
Sources: *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

c) Un biais majeur : plusieurs agglomérations sur le territoire de l'unité locale

Plusieurs agglomérations distinctes se répartissent sur le territoire d'une seule unité locale. On ne peut distinguer la quantité de population des deux entités urbaines, ni les identifier par les différentes informations prévues dans la base de données : le nom, l'identifiant, les coordonnées géographiques. Néanmoins une évaluation de la population de chacune des unités de peuplement peut être réalisée. Ces cas sont très rares, surtout en Europe. Ce type de biais s'estompe avec l'extensivité de l'occupation du sol ; les différents noyaux se rejoignent.

Document III-10. Rossano : deux agglomérations dans la commune

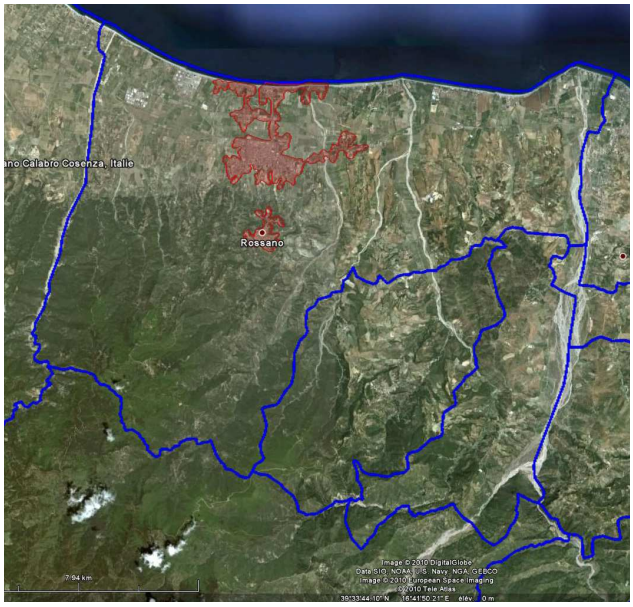

La présence de plusieurs centres dans la commune de Rossano en Calabre s'explique notamment par les dynamiques de peuplement. Rossano compte 38 797 habitants en 2010 pour 149 km². La commune s'étend du littoral aux Apennins. Le village historique de Rossano est perché : c'est un centre ancien, compact et dense aux rues étroites et enchevêtrées. Une seconde agglomération s'est développée, vraisemblablement lorsque le chemin de fer s'est implanté, Rossano Stazione. Elle est desservie aujourd'hui par des routes principales qui privilégient la plaine. L'agglomération de Rossano Stazione s'étend sur d'autres bourgs de la plaine jusqu'au front de mer. Ce dédoublement s'explique par deux périodes, deux logiques de peuplement, qui valorisent deux situations géographiques.

Image satellitaire, contours des communes en 2011, agglomération morphologique en 2011. / Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

La méthode de construction des données se répercute sur les données elles-mêmes, comme c'est le cas pour toute donnée. Ainsi, *on ne peut suivre le processus d'agglomération tel qu'il se réalise, dans un mouvement continu, mais seulement au travers de filtres représentés par les unités locales*. Par conséquent, le processus d'agglomération, compris au travers de la base de données, traduit à la fois la réalité du peuplement et la réalité des territoires institutionnels que sont les unités locales. Néanmoins, les interactions entre les formes du peuplement et les unités locales sont incessantes et ce filtre des unités locales est plus ou moins gênant.

4.2. L'agglomération ajustée segmentée

Si les unités locales sont harmonisées sur une maille fixe sur toute la période, les agglomérations ajustées sont suivies selon une délimitation variable. Par conséquent, l'évolution de la composition des agglomérations peut être suivie et comparée dans le temps[89].

La normalisation du processus d'agglomération est gérée dans la base de données au niveau des unités locales. Pour chaque unité locale, les informations sur son intégration dans une agglomération sont précisées : l'identifiant et le nom de l'agglomération d'appartenance, la date de son intégration.

L'ajustement de l'agglomération indique que l'objet et le processus sont normalisés et segmentés.

a) L'agglomération est faite de « briques élémentaires » (JULIEN, 2000, p. 4), les unités locales. Politiquement divisée, l'agglomération est un objet morpho-politique.

b) L'agglomération ne varie que par accrétions successives (EUROSTAT et *al.*, 1992, p. 57). Le mouvement continu d'agglomération, d'extension de l'espace urbain se traduit, une fois normalisé, par l'ajout fractionné, d'unités locales entières et à des dates fixes pour correspondre avec les données statistiques.

4.2.1. La composition des agglomérations : les unités locales déterminantes

Le nombre moyen d'unités locales indique deux phénomènes difficiles à distinguer : la superficie des unités locales et l'extension de l'urbain (Tableau III-8).

Dans les pays de l'ex-URSS et certains pays de l'Est et des Balkans, les communes sont vastes et l'urbanisation encore contenue. L'Estonie, la Lituanie, les îles Féroé et Man, la Lettonie, la Biélorussie, l'Albanie ont en moyenne des agglomérations constituées d'une seule unité locale encore en 2000.

Une partie des pays d'Europe de l'Ouest ont des unités locales relativement vastes qui nuancent le processus d'urbanisation : l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et les pays scandinaves. Au contraire, la France, la Suisse et les îles de Malte, Chypre, Jersey et Guernesey, se caractérisent par un nombre moyen d'unités locales important.

[89] NB : les agglomérations du Danemark ont été constituées non pas à partir d'unités locales mais d'agglomérations officiellement définies et conformes aux règles d'*e-Geopolis*. Par conséquent l'étude sur la composition des agglomérations ne concerne pas le Danemark.

Tableau III-8. Nombre moyen d'unités locales par agglomération : évolution par État, 1800-2010

IDReg	Nom État	1800	1850	1900	1950	1970	1990	2000	2010
EUA	Autriche	1	1	1.5	1.8	2.3	2.8	2.9	3.8
EUA	Liecht.	_	_	_	_	_	3	3	3
EUA	Suisse	1	1	1.6	2.6	5	6.5	6.5	7.7
EUC	Albanie	1	1	1	1	1	1	1	_
EUC	Bosnie H.	1	1	1	1.1	1.1	1.2	1.4	_
EUC	Bulgarie	8	7	3.7	1.9	1.2	1.1	1.1	_
EUC	Croatie		1	1	1	1	2.2	4.8	_
EUC	Hongrie	1	1	1	1	1.2	1.4	1.6	_
EUC	Kosovo	1	1	1	1	1	1.1	1.1	_
EUC	Macédoine	1	1	1	1	1.1	1.6	1.8	_
EUC	Montenegro	_	_	_	1	1	1.5	1.6	_
EUC	Pologne	1.1	1.1	1.1	1.2	1.4	1.5	1.6	_
EUC	Rép. Tch.	1	1	1.1	1.8	2.7	2.7	2.7	_
EUC	Roumanie	1	1	1	1	1.1	1.1	1.2	2
EUC	Serbie	1	1	1	1	1	1.5	1.9	_
EUC	Slovaquie	1	1	0.9	1	1.5	1.4	1.5	_
EUC	Slovénie	1	1	1	1	1.1	2.1	4.5	_
EUN	Danemark	_	_	_	_	_	_	_	_
EUN	Finlande	1	1	1	1	1	1.2	1.3	_
EUN	I. Féroé	_	_	_	_	1	1	1	_
EUN	Norvège	1	1	1	1.1	1.2	1.2	1.3	_
EUN	Suède	1	1	1	1.1	1.4	1.5	1.5	_
EUW	Andorre	_	_	_	_	_	2	1.5	_
EUW	Belgique	1	1.3	1.4	1.5	1.6	2.2	4	5.9
EUW	ex-RDA	1	1	1.1	1.4	1.4	1.5	1.5	1.7
EUW	ex-RFA	1	1	1	1.2	1.4	1.5	1.5	1.7
EUW	Allemagne	1	1	1.1	1.2	1.4	1.5	1.5	1.7
EUW	Espagne	1	1	1	1.1	1.2	1.4	1.5	2.3
EUW	France	1	1	1.4	2.6	5.7	6.8	7.4	8
EUW	Angl./ Galles	1.4	1.2	1.5	1.8	2.7	3.1	3.2	4.7
EUW	Irlande Nord	1	1	1	1.2	1.2	1.3	1.2	1.3
EUW	Ecosse	1	1.2	1.5	1.7	2	2.1	2.1	2.1
EUW	Roy-Uni	1.3	1.2	1.5	1.8	2.6	2.9	3.1	4.2
EUW	Gibraltar	_	1	1	1	1	1	1	_
EUW	Grèce	1	1	1	2.1	2	2.7	2.9	_
EUW	I. Guernesey	2	2	3	4	6	10	11	11
EUW	I. Jersey		1	1	1	3	5	8	11
EUW	I. Man	0	0	0	0	0	0	0	0
EUW	Irlande	1	1	1.3	1.4	1.4	2.1	1.9	2.8
EUW	Islande				3	2.3	4	3	3
EUW	Italie	1	1	1	1.1	1.5	2.1	2.4	4.4
EUW	Luxembourg	1	1	1	2.3	2.5	4	3.7	3.6
EUW	Monaco	_	_	1	1	1	1	1	_
EUW	Malte	1	1	7	5	5.8	6.7	6.9	_
EUW	Pays-Bas	1	1	1.1	1.1	1.3	1.5	1.5	2.1
EUW	Portugal	1.1	1.2	1.8	2	2.4	3	3.8	15.4
EUW	San Marin	_	_	_	_	_	3	4	6
EUW	Vatican	_	_	_	_	_	_	_	_
URE	Biélorussie	2	1	1	1	1	1	1	_
URE	Estonie	_	1	1	1	1.2	1.1	0.9	_
URE	Lettonie	1	1	1	1	1	1	1	_
URE	Lituanie	1	1	1	1	1	1	1	_
URE	Moldavie	_	1	1	1	1	1	1	_
URE	Ukraine	1	1	1	1	1.1	1.1	1.9	_
URR	Russie	1	1	1	1	1.1	1.2	1.2	_
ASW	Chypre	_	1	1	2.3	2.3	4.7	4	_
ASW	Turquie								_

52 États. États classés par sous-régions *e-Geopolis*. / Source : *e-Geopolis* 2011.
NB : les agglomérations du Danemark ont été constituées non pas à partir d'unités locales mais d'agglomérations officiellement définies et conformes aux règles d'*e-Geopolis*. Par conséquent l'étude sur la composition des agglomérations ne concerne pas le Danemark.

Malgré la variété des unités locales, le nombre moyen d'unités locales par agglomération commence à augmenter dans le cœur de l'Europe au cours du 19e siècle. Le Royaume-Uni, la France, la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, la Pologne, l'Autriche, la République tchèque mais aussi le Portugal présentent des agglomérations qui

ont en moyenne entre une et deux unités locales en 1900. Le peuplement « divorce » alors avec le territoire administratif.

Ensuite durant les guerres, les pays méridionaux s'urbanisent : Malte, Chypre, la Grèce, le Portugal et la France poursuivent l'évolution et dépassent deux unités locales agglomérées en moyenne en 1950. Le phénomène d'agglomération évolue moins vite au nord et à l'est, et dans les pays méridionaux d'Italie et d'Espagne où les communes sont plus vastes.

Finalement, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, le Royaume-Uni vont se détacher des pays où le phénomène d'agglomération est moins remarquable après 1970. La Croatie et la Slovénie, entre 1990 et 2000 explosent. Enfin, en 2010, les pays où les agglomérations comptent le plus d'unités locales caractérisent les pays qui ont suivi une évolution continue, comme la France, la Suisse, surtout, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Autriche et d'autres où l'extension de l'espace urbain se fait plus agressive en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas tandis que le phénomène d'agglomération explose au Portugal. Il apparaît une rupture entre 2000 et 2010 où l'extension des agglomérations est exceptionnelle : la périurbanisation se généralise. L'indice double en Italie où les agglomérations comptent 4 unités locales en moyenne, en Belgique 6, au Portugal 15. Mais l'ajustement des agglomérations pour 2010 n'a pas été réalisé pour l'ensemble des pays et ce phénomène n'est vérifié, données à l'appui, qu'en Europe de l'Ouest, bien qu'il semble se généraliser à l'Est.

4.2.2. La datation du processus : agglomérations simples et complexes

La base de données prévoit une datation du processus d'agglomération : elle permet de définir et dater des formations urbaines complexes, distinctes par leur étendue, leur composition, les étapes de leur constitution, leur généralisation en Europe, d'une agglomération urbaine « simple ».

a) L'agglomération simple est composée d'une unité locale, c'est une ville isolée, ou de plusieurs unités locales dont l'une est centrale et domine les autres jusqu'alors rurales, c'est une agglomération multi-unités locales. C'est une vision de l'urbanisation par dilatation à partir d'un centre au détriment de l'espace rural alentour.

Pour chaque unité locale la date d'intégration dans l'agglomération est précisée.

b) Les agglomérations urbaines complexes, que l'on distinguera dans le Chapitre V entre conurbation et conglomérat, désignent une formation à partir de la fusion d'agglomérations urbaines préexistantes, identifiées. Pour ces agglomérations préexistantes absorbées, ce processus signe leur disparition et l'intégration dans une nouvelle entité, fondée sur deux ou plusieurs centres, que l'on désigne par une identité propre : l'intégration dans cette nouvelle entité urbaine est datée. La base de données décrit plus que l'association d'agglomérations, mais la « filiation » des agglomérations jusqu'à la formation de l'agglomération complexe.

La date de la première agglomération multi-communale réalisée et de la première agglomération complexe de chaque État (Tableau III-9) identifie la précocité de l'Europe de l'Ouest et des régions industrielles (Carte III-13, Carte III-14). L'agglomération dépasse le territoire administratif local à la fin du 18^{e} siècle dans les villes industrielles anglaises et belges. La France, l'Allemagne, le Portugal voient leurs premières agglomérations multi-communales émerger avant 1850, l'Italie, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Ukraine, l'Irlande, la République tchèque, Malte entre 1850 et 1900. Suivent ensuite la Russie, la Pologne, la Suède… De nombreux pays ne voient émerger leur première agglomération qu'après 1950 notamment dans les Balkans, tandis que d'autres n'en comptent pas en 2000.

Carte III-13. Formation d'agglomérations multi-unités locales : 1re date (par État)

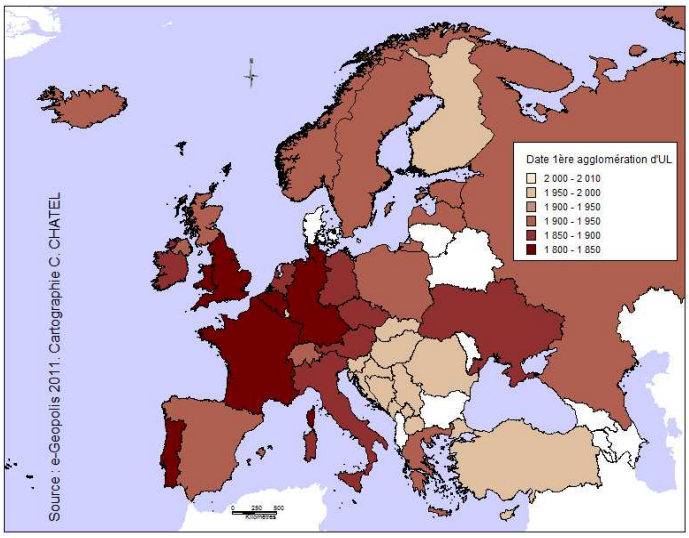

L'agglomération complexe est, pour sa part, moins répandue. Elle identifie clairement les pays d'Europe de l'Ouest et quelques pays d'Europe centrale. D'autres pays devraient compter une agglomération complexe en 2010, mais n'ont pas été identifiés puisque la mise à jour de 2010 n'est pas terminée. Les plus anciennes agglomérations de ce type demeurent dans une Europe qui court du Portugal à la Pologne. C'est un phénomène aussi bien plus tardif que celui de l'agglomération simple, datant généralement de la seconde moitié du 20e siècle à l'exception de Paris et des conurbations d'Angleterre et d'Écosse constituées au tournant des 19e et 20e siècles. Un noyau dur en Europe de l'Ouest se dessine parmi de grands pays, aux États forts et à une urbanisation couplée à l'industrialisation.

Carte III-14. Formation d'agglomérations complexes : 1re date (par État)

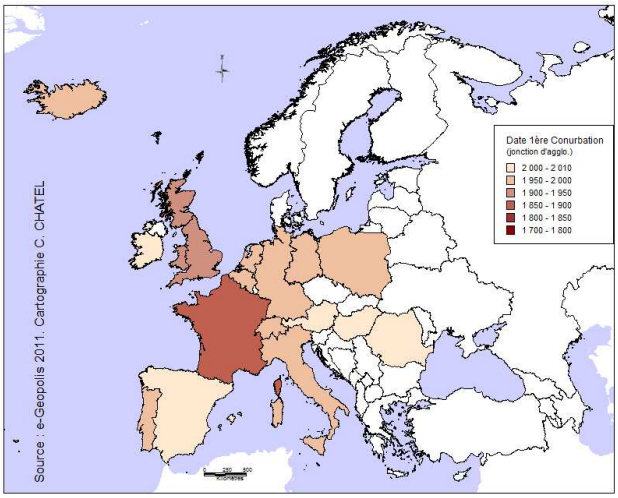

Tableau III-9. Datation du processus d'agglomération en Europe par État

ID_Reg	N_État	Agglomération simple		Agglomération complexe	
		Date	Nom Agglo	Date	Nom Agglo
EUA	Autriche	1870	Wien, Steyr, Wels, Krems an der Donau	2000	Gaißau, Arbon, Lustenau
EUA	Liecht.	1980	Vaduz, Eschen	_	_
EUA	Suisse	1900	Basel, Genève, Luzern (<1890 : agg. Intern.)	1990	Agno, Lavena
EUC	Albanie	_	_	_	_
EUC	Bosnie H.	1950	Sarajevo, Bosanski Brod	_	_
EUC	Bulgarie	_	_	_	_
EUC	Croatie	1950	Brod	_	_
EUC	Hongrie	1950	Tura, Tiszafoldvar, Szerencs	2000	Veresegyhaz, Siofok
EUC	Kosovo	1980	Prishtine	_	_
EUC	Macéd.	1970	Prilep	_	_
EUC	Monten.	1980	Herceg Novi, Bijelo Polje, Kotor/Skaljari	_	_
EUC	Pologne	1900	Katowice (<1900 : agg. Intern.)	1950	Katowice
EUC	Rép. Tch.	1890	Pribram (<1890 : agg. Intern.)	_	_
EUC	Roumanie	1960	Vulcan, Brasov,Petrosani	2010	Vulcan
EUC	Serbie	1970	Ivanijka, Vrnjacka Banja	_	_
EUC	Slovaquie	1960	Nitra, Pezinok, Piestany...	_	_
EUC	Slovénie	1950	Goriza	_	_
EUN	Danemark	_	_	_	_
EUN	Finlande	1960	Helsinki	_	_
EUN	Iles Féroé	_	_	_	_
EUN	Norvège	1920	Oslo	_	_
EUN	Suède	1900	Stockholm	_	_
EUW	Andorre	1990	_	_	
EUW	Belgique	1830	Bruxelles, Verviers, Charleroi, Mons, Liège	1950	lille mouscron
EUW	ex. RDA	1880	Dresden (<1880 : agg. Intern.)	1950	Auerbach/Vgtl
EUW	ex. RFA	1830	Michelstadt (<1830 : agg. Intern.)	1970	Herzogenrath, Essen
EUW	Espagne	1900	Bilbao, Elda.	2010	Bilbao...
EUW	France	1830	Rouen	1890	Paris
EUW	Angl. /Galles	1800	London, Manchester, Tynemouth, New Castle	1910	Bolton-Manchester
EUW	Irlande N.	1940	Belfast	_	_
EUW	Écosse	1930	Glasgow, Stirling	1910	Old Monkland
EUW	Gibraltar	1970	Gibraltar	_	_
EUW	Grèce	1920	Athènes	_	_
EUW	I. Guern.	1900	Saint Peter Port	_	_
EUW	I. Jersey	1960	Saint Helier	_	_
EUW	I. Man	_	_	_	_
EUW	Irlande	1880	Dublin	2010	Cork-Carigaline
EUW	Islande	1940	Reykjavík, Hafnarfjörður	1980	Reykjavík
EUW	Italie	1860	Giarre, Chiavari	1970	Napoli, Venezia
EUW	Lux.	1950	Pétange, Dudelange, Kayl, Esch	_	_
EUW	Monaco	1970	Monaco, Menton	_	_
EUW	Malte	1880	Valletta	2010	Valletta
EUW	Pays-Bas	1880	Amsterdam	1970	Kerkrade, Heerlen
EUW	Portugal	1800	Porto	1970	Lisboa, Almada
EUW	San Marin	1960	San Marino Città	_	_
EUW	Vatican	_	Roma	_	_
URE	Biéloruss.	_	_	_	_
URE	Estonie	1900	Valga	_	_
URE	Lettonie	1900	Valka	_	_
URE	Lituanie	_	_	_	_
URE	Moldavie	_	_	_	_
URE	Ukraine	1880	Simferopol'	_	_
URR	Russie	1940	Nevjansk, Pushkin, Rostovna Donu	_	_
ASW	Chypre	1950	Lefkosia	_	_
ASW	Turquie	_	_	_	_

États classés par sous-régions *e-Geopolis*. / Source : *e-Geopolis* 2011.
NB : Les agglomérations transnationales sont par définition complexes puisque l'on considère une unité locale centre dans chacun des pays : elles n'ont pas été comprises.

La méthode de construction des données à partir des unités locales est à la fois une contrainte et une richesse puisqu'elle permet de décomposer l'information urbaine à deux niveaux. Au niveau spatial et quantitatif, en décomposant chaque brique élémentaire de l'agglomération ; au niveau temporel, puisque le processus est lui aussi haché par l'entrée d'unités locales entières à des dates précises. D'un mouvement continu et d'un espace cohérent, la construction à partir des unités locales indique une atomisation de l'agglomération ajustée : les informations mises à jour reflètent ainsi la méthodologie.

Néanmoins, la décomposition spatiale ou temporelle n'est qu'un indice du processus géographique et, contrainte par le filtre de l'unité locale, c'est la décomposition d'un espace morpho-politique.

4.3. Le corpus final des agglomérations urbaines *Europolis*

Le corpus des agglomérations qui ont ou ont eu plus de 10 000 habitants entre 1800 et 2000 compte en tout 10 415 unités (Carte III-15). Le semis a évolué, soit par reclassement et donc augmentation du nombre d'agglomérations, soit par fusion ou déclassement, ce qui réduit l'échantillon. On compte : 7 922 unités en 2000, mais seulement 589 en 1800, 1 475 en 1850, 3 068 en 1900.

Carte III-15. Semis des agglomérations qui ont dépassé 10 000 habitants entre 1800 et 2000

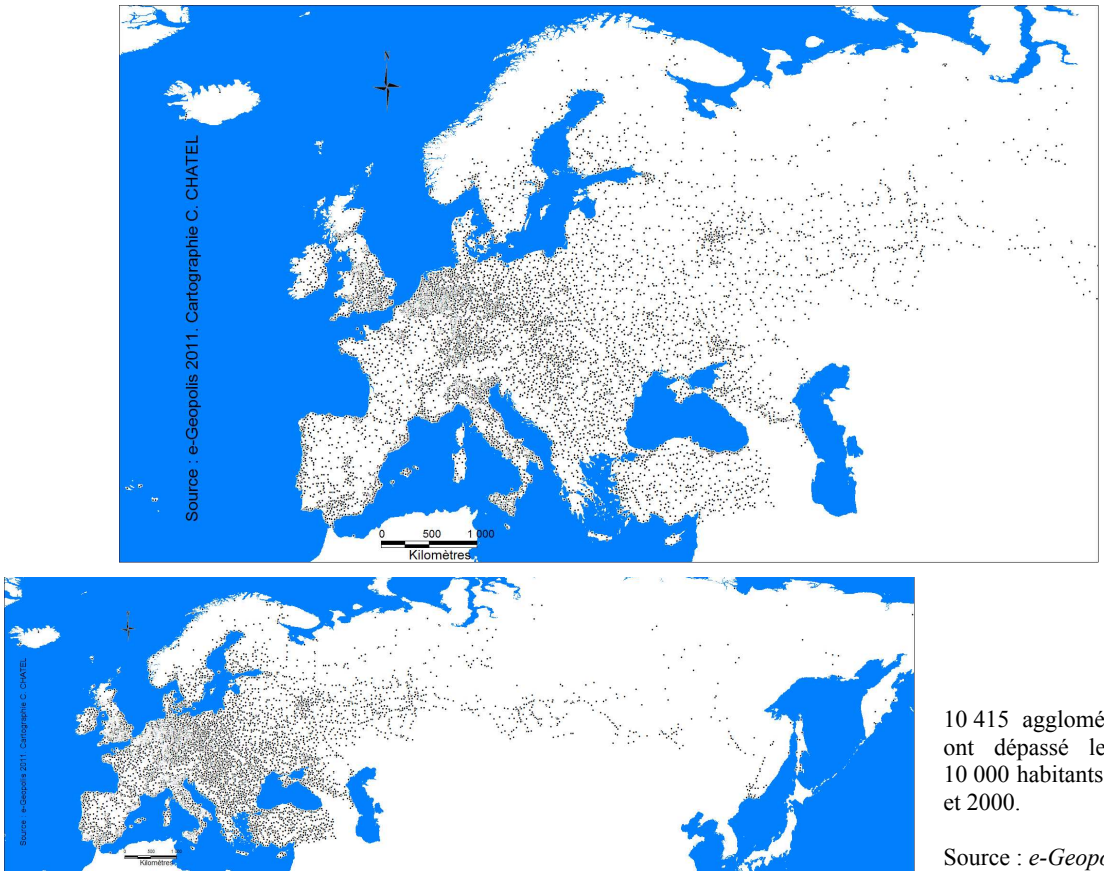

10 415 agglomérations qui ont dépassé le seuil de 10 000 habitants entre 1800 et 2000.

Source : *e-Geopolis* 2011.

Conclusion de la Section II.

Une base de données pour reformuler les problématiques sur le peuplement

La base de données restructurée fait émerger des informations originales sur les agglomérations urbaines, et ouvre des possibilités d'analyses, d'autant plus avec le renouvellement de la base de données sur l'Europe, sur la composition des agglomérations en termes d'unités locales, les étapes de leur formation, la répartition des agglomérations urbaines…

En outre, elle rappelle des évidences qui ont pu être négligées par les chercheurs. L'agglomération est autre qu'un point sans dimension, identifiée seulement pour une mesure quantitative. C'est un objet qui a une forme et même une forme qui change. L'échantillon des agglomérations urbaines n'est pas statique et évolue au cours du temps. Les villes ne font pas que se multiplier, certaines disparaissent, retournent au rural, d'autres sont absorbées par de plus grandes.

L'originalité de la base de données *e-Geopolis* est qu'elle croise trois sources d'origine distinctes (des statistiques officielles, le géo-référencement des unités locales également de nature officielle, les polygones des agglomérations morphologiques qui sont une source originale) pour produire des objets de taille, de forme, de composition et en nombre variable aux différentes dates. La base de données suppose que des informations qui ne correspondent pas, sont mises en relation et c'est ainsi que l'information est transformée pour être finalisée en données. Nous allons donc voir les rouages de la base de données qui ont permis d'en reformuler les possibilités et les problématiques. La relation entre l'unité locale, instituée, et les agglomérations, lors de la normalisation des données, a particulièrement orienté notre réflexion.

Section III.

La normalisation de la base de données *Europolis* pour la mise en relation des unités locales administratives et des agglomérations

La normalisation de la base de données et des étapes de construction a constitué la condition pour mettre en œuvre les informations nouvelles intégrées. 135 champs sont informés.

Après avoir vu les modalités de la reconstruction des informations pour permettre leur mise en correspondance, il s'agit de voir concrètement comment se réalise cette mise en relation : au niveau des fichiers, et au niveau des informations qui interviennent dans le croisement entre les objets, notamment entre agglomérations morphologiques et unités locales administratives.

Au niveau des fichiers, le fichier des unités locales est central ; il se situe entre les sources harmonisées en amont et croisées alors, et les données finalisées sur les agglomérations urbaines.

Au niveau des informations mises à jour dans la base normalisée, on distinguera a) les informations administratives et statistiques propres aux unités locales, b) les informations sur les agglomérations urbaines et, c) celles qui font le lien entre unités locales et agglomérations, qui sont issues du renouvellement de la base de données et qui constituent le pivot pour la mise à jour des données.

Le croisement entre l'information morphologique et l'information statistique affectée à un objet morpho-politique, indique une normalisation de l'agglomération elle-même et du processus qui anime.

1. Les fichiers mis en œuvre dans la constitution des informations

La construction de la base de données est une succession de croisement d'informations provenant de sources diverses, et de tris, afin d'éliminer à chaque étape le bruit et d'aboutir à l'information voulue sur les agglomérations urbaines. Nous résumerons les étapes et les difficultés de la construction de la base de données au travers des remarques suivantes. Le croisement des fichiers et la mise à jour des informations sont illustrés (Figure III-4).

(1) Cinq fichiers d'informations jusqu'à la finalisation des données

Cinq fichiers sont réalisés pour chaque État, et correspondent aux différentes étapes de construction de l'information et aux différents objets, du domaine géographique et statistique, et qui entrent dans le croisement (Figure III-3).

Figure III-3. Le croisement des informations statistiques et géographiques dans *Europolis*

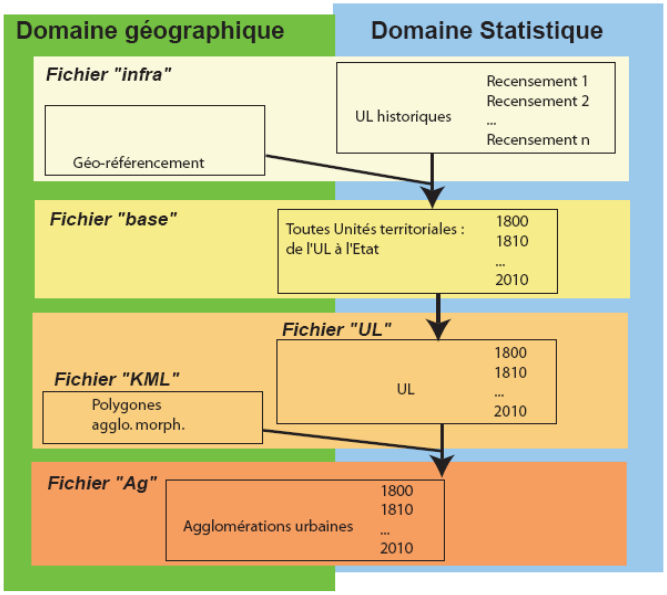

1) Le fichier « KML » est constitué des polygones des agglomérations morphologiques délinéées.
2) Le fichier « infra » rassemble l'information statistique, issue des recensements épars, harmonisée sur un maillage fixe, actuel, et sur des dates fixes, et associée à un géo-référencement.
3) Le fichier « base » intègre l'information du fichier « infra » selon la structure normalisée de la base de données. Les unités locales et les unités administratives d'appartenance selon le maillage actuel sont informées.
4) Le fichier « UL » est une extraction du fichier « base » des informations sur les unités locales seules.
5) Le fichier « Ag » fournit les données sur les agglomérations urbaines.

(2) Des fichiers par État

Les fichiers sont produits par État, compte tenu de la difficulté d'harmonisation des informations statistiques, pour aboutir au fichier final des agglomérations, national.

(3) Une structure normalisée de la base de données

Les fichiers finaux de chaque État sont intégrés dans un seul fichier rassemblant l'ensemble des données sur les agglomérations urbaines d'*Europolis*. En effet, les fichiers « base », « UL » et « Ag » sont normalisés selon la même structure afin de faciliter le croisement des informations et la réunion des fichiers : les informations sont réparties en 135 champs, relatifs aux unités territoriales, les enregistrements.

(4) L'amplitude temporelle des données constitue la difficulté majeure qui se pose à différentes étapes.

1) D'abord pour l'harmonisation des données statistiques issues de recensements pour des dates variables et des unités locales dont les contours ont pu changer au cours du temps.

2) Pour retracer pour chaque unité locale aux différentes dates l'agglomération d'appartenance.

(5) Le fichier des unités locales sert de pivot dans le croisement de l'ensemble des fichiers.

Ce fichier est central : il permet d'affecter les informations sur les unités locales aux agglomérations, tandis que les mises à jour se réalisent aussi à partir des unités locales. Au contraire, l'information morphologique est moins croisée à l'information statistique qu'elle n'est intégrée au fichier des unités locales.

De même, l'identifiant des unités locales permet de passer d'un fichier à un autre et de retrouver toutes les informations nécessaires, qu'elles se situent en amont, en « infra », ou en aval de la construction de la base de données.

(6) Deux informations majeures sont utilisées pour extraire les informations des unités locales et les affecter aux agglomérations urbaines

1) Le type d'unité locale ;

2) L'identifiant de l'agglomération d'appartenance de chaque unité locale qui entrent dans la composition d'une agglomération urbaine et ce pour chaque date considérée.

(7) Cinq informations sur les agglomérations urbaines

Cinq fichiers correspondant à quatre types d'informations sont extraits du fichier « Ag » des agglomérations : 1) la population totale des agglomérations (« Ag_Poptot »), 2) la population de l'unité locale centre (« Ag_PopCentre »), 3) le nombre d'unités locales composant les agglomérations (« Ag_Nb »), 4) la superficie ajustée des agglomérations (« Ag_Sup »), 5) des indicateurs nombreux calculés à partir des différentes informations (« Ag_Indic »).

Figure III-4. Les étapes de mise à jour des informations dans *Europolis* : du fichier « infra » au fichier « Ag »

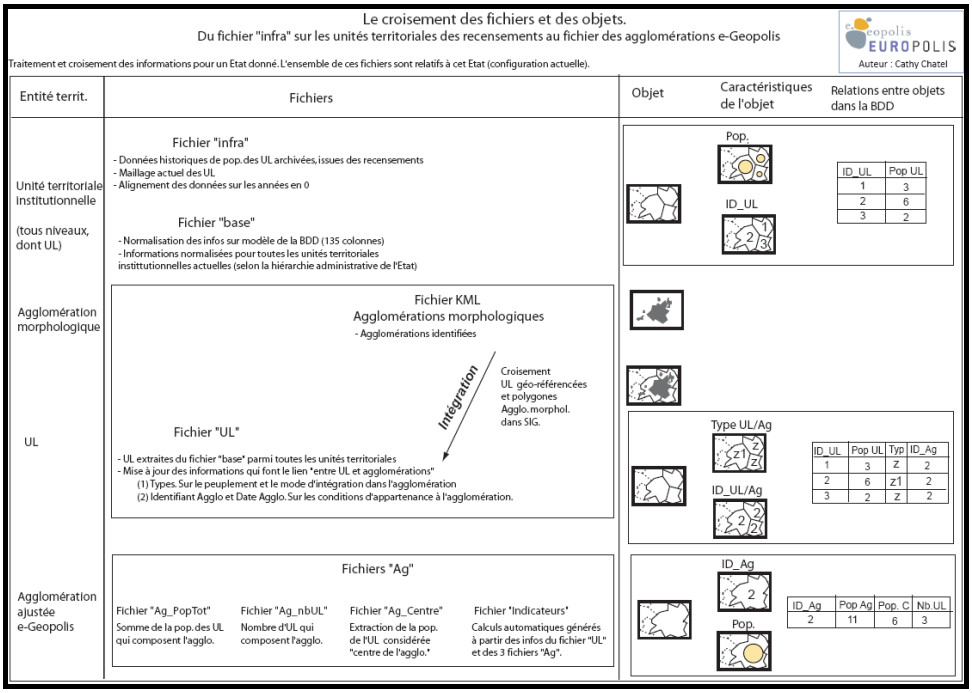

2. Les informations administratives et statistiques sur les unités locales

Une première série d'informations concernent les unités locales en tant qu'objet statistique, et comme objet politique dans une hiérarchie administrative et reconstitué historiquement pour les besoins de la base. La description des informations souligne la richesse de la base de données qui rassemble, outre des données démographiques, des informations qualitatives, administratives, historiques, géographiques. La plupart des informations sont immédiatement extraites et affectées aux agglomérations afin de préciser leur localisation au sein du maillage administratif : il est possible de croiser les données institutionnelles et celles relatives au peuplement.

L'identifiant international

Chaque unité locale est unique : un identifiant lui est attribué sous forme d'une chaîne de quinze caractères dont les trois premiers correspondent au code ISO-3 officiel de l'État d'appartenance. Les caractères suivants reprennent, dans la mesure du possible, l'identifiant national attribué par l'institut statistique national. Par exemple, la commune de Luxembourg a pour identifiant international « LUX1101 », « LUX » étant le code ISO-3 du pays, et 1101 le code national officiel de cette ville.

Le nom de l'unité locale

Le nom de l'unité locale est une donnée instable pour diverses raisons. D'abord, les toponymes sont redondants. Par exemple, en Allemagne quinze unités locales ont pour

toponyme « Neustadt », l'équivalent de « Villeneuve » en français. Autre exemple, Laufenburg se retrouve en Allemagne et en Suisse : la ville a été séparée en deux suivant le tracé du Rhin en 1802[90] suite à l'occupation française. Le nom pose des problèmes de translittération. En Europe on retrouve ainsi l'alphabet latin, cyrillique, grec. Par ailleurs, une unité locale peut, sans changer de limite ni de statut administratif, changer de nom. En Russie, Leningrad retrouve après 1991 son nom d'origine, Saint-Pétersbourg. Les unités locales des régions instables, comme la Ruthénie transcarpatique, ont un nom allemand (quand la région était sous domination autrichienne), hongrois (de 1870-1919), tchèque (1919-1939), cyrillique russe (1945-1991), cyrillique ukrainien (depuis 1991).

Dans ces cas, l'identifiant demeure. Les noms sont normalisés et figurent dans quatre champs dédiés à la toponymie : il figure le nom latin avec diacritique, sans diacritique, le nom natif dans le cas d'un alphabet différent à l'origine, le nom alternatif dans le cas d'un changement de nom.

Les entités administratives de rattachement hiérarchique : noms et code

L'unité locale est à la base d'une division et d'une hiérarchisation des territoires administratifs : les unités de différents niveaux sont précisées par le type de division administrative (*provincia*, département, *municipiul* ...), leur nom (Eure et Loire, *Toscana*, *Niederösterreich* -Basse Autriche-) et un code, généralement repris du code officiel conféré par l'institut statistique national.

Ces informations présentent entre autres deux intérêts : localiser une unité locale en cas de doute ; tester des hypothèses ou calculer des indicateurs quant à la relation entre les divisions du territoire et le peuplement.

Chaque niveau de la hiérarchie administrative correspond à un gabarit défini mondialement dans la base *e-Geopolis* et rapporté à un code : du niveau « c1 » supranational, au niveau « c9 » des unités plus fines issues d'un découpage exhaustif ou non comme l'unité de peuplement ou l'arrondissement de ville (Tableau III-10). Ces gabarits rendent compte d'une taille moyenne de la maille de ce niveau, en termes de superficie, voire de compétences. Deux niveaux de plus ont été ajoutés depuis le classement initial des gabarits dans *Geopolis* (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 151) notamment parce que la hiérarchie administrative dans le monde évolue mais aussi que nos sources s'affinent.

Tableau III-10. Les niveaux de la hiérarchie administrative normalisée dans *Europolis*

Niveaux *e-Geopolis*	Gabarit type
c 1	supranational
c 2	Etat
c 3	grande région
c 4	région, entité fédérale
c 5	département, comté, province
c 6	arrondissement, district, cercle
c 7	canton, grande commune, municipalité
c 8	commune petite
c 9	unité de peuplement, hameau, arrondissements de ville

Les informations administratives de l'unité locale

L'unité locale est désignée par le type de division ou le statut officiel (commune, ville, village, paroisse, *Gemeinde, naselje*…), le gabarit (les unités locales retenues correspondent

[90] Article « Laufenburg (AG commune) » *in Dictionnaire historique de la Suisse*. URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php . Consulté le 16/07/2010.

au niveau c8, ou c7 lorsqu'elles sont plus étendues), la fonction de chef-lieu en rapport avec le niveau du territoire dont l'unité locale est chef-lieu (Paris est notée « cc2 » car elle est chef lieu d'État c'est-à-dire d'un territoire de niveau hiérarchique c2).

Quatre champs concernent les remarques sur l'historique des unités locales dans le cas où leurs limites ont été changées et les données de population extraites des recensements réaffectées : on distingue les cas de fusion, d'absorption, de séparation d'unités locales.

Données de population

La base de données est prévue pour mettre à jour des chiffres de population pour une période allant de 800 à 2020 et qui représentent 32 champs.

De 800 à 1800, les données de Bairoch, Batou et Chèvre sur l'Europe sont intégrés selon un pas de temps de 200 ans de 800 à 1200 et de 100 ans de 1200 à 1800. Les lacunes sont nombreuses et seules les villes les plus importantes sont renseignées.

De 1800 à 2010, les données issues d'*e-Geopolis* sont alignées sur les années en 0 dans un pas de 10 ans, sur une maille constante actuelle.

Grâce aux informations sur les unités administratives de rattachement, la population au niveau des unités locales est agrégée pour produire la population de ces unités administratives, aussi adaptées à une maille stable.

Informations géographiques

Les coordonnées géographiques des unités locales sont toutes transformées dans le système géodésique WGS 84.

La base de données présente en outre des informations sur la superficie, le site et l'altitude.

L'intégration accru des informations des recensements, en accord avec la volonté de comprendre l'ensemble du peuplement depuis la construction de la base ATS, et la refonte de la base, avec *e-Geopolis*, a débouché sur un intérêt accru pour les données institutionnelles qui a largement orienté la problématique de cette thèse.

La rigueur de la restructuration de la base de données a permis de rendre interrogeables des informations jusqu'alors renseignées mais marginalisées. La refonte de la base, aussi laborieuse soit elle, a permis de maîtriser les données, des les informer et les normaliser en fonction de nouvelles problématiques, au-delà de la question de l'urbanisation.

3. Les informations entre l'unité locale et l'agglomération : la normalisation de l'agglomération

La superposition de la cartographie des unités locales avec l'agglomération morphologique suppose de distinguer les unités locales qui entrent ou non dans une agglomération. Le fichier des unités locales présentent des informations issues du croisement avec les agglomérations morphologiques. Le type et l'identifiant de l'agglomération d'appartenance de chaque unité locale permettent de déterminer la composition de l'agglomération ajustée à chaque date. Ces informations sont utiles pour l'extraction des données sur les agglomérations urbaines. Elles donnent par ailleurs un aperçu des difficultés rencontrées dans la normalisation et la sélection des informations.

La normalisation suppose que l'information morphologique est adaptée à l'information statistique. La composition des agglomérations ajustées à chaque date est précisée. La refonte de la base de données a particulièrement porté sur l'interdépendance entre unités locales et agglomérations et la datation des informations. Celle-ci a permis notamment de produire des données sur des agglomérations urbaines ajustées à délimitation variable alors qu'auparavant la base présentait des données sur des agglomérations à périmètre constant, des données tout à fait anachroniques, qui perdaient de plus en plus de pertinence compte tenu de l'extension actuelle.

3.1. La composition de l'agglomération en unités locales

La meilleure intégration des unités locales et des agglomérations a permis de pouvoir décrire à chaque date la composition des agglomérations en unités locales.

3.1.1. Les types d'unité locale : le peuplement dans l'unité locale

Le type précise la manière dont s'intègre l'unité locale dans l'agglomération à partir des formes du peuplement et dans les limites de l'unité locale. Le type permet également de suivre l'évolution du processus d'agglomération par l'évolution de sa composition en unités locales.

Ces types sont définis pour chaque année en 0 depuis 1800[91] sur 23 champs.

Cette information était présente dans la base de données *Geopolis* (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 150) mais mélangeait[92] agglomérations et unités locales. Par ailleurs, les types n'étaient pas normalisés et se fondaient sur des critères qui n'avaient aucune utilité dans le cadre du croisement des données ou des analyses. Ainsi, un critère a été complètement écarté : le caractère officiel du statut de l'agglomération puisque toutes les agglomérations sont désormais redessinées.

Enfin, les types procédaient comme la base de données : de manière anachronique où seul l'état présent comptait. Désormais l'ensemble des informations est singularisé pour chaque année.

Les critères de définition des types

Trois critères fondent les types : la population, la forme du peuplement, la situation de l'unité locale dans l'agglomération ajustée au regard de sa composition.

a) Le critère de la population

La population est le premier critère discriminant.

Une agglomération étendue sur une seule unité locale indique que celle-ci compte au moins 10 000 habitants (type i).

Une agglomération multi unités-locales répond à ce critère mais chaque UL peut contenir moins de 10 000 habitants (types z1 et z).

b) Le critère de la forme du peuplement

Certaines unités locales comptent plus de 10 000 habitants mais ne répondent pas au critère morphologique : la population est dispersée ou se répartit entre plusieurs

[91] Avant 1800, la plupart des agglomérations n'ont pas entamé le processus d'expansion et n'ont pas dépassé les limites administratives. Néanmoins, dans les pays à l'urbanisation précoce ou dans ceux où le maillage est serré, l'agglomération a pu dépasser ces limites dès la seconde moitié du 18e siècle : en Angleterre notamment voire exclusivement.

[92] Par exemple, un critère pour définir un type a été complètement écarté : le caractère officiel du statut de l'agglomération.

agglomérations (type v*). Des unités locales qui auraient été d'emblée considérées comme des agglomérations urbaines sont écartées.

c) Le critère de la situation de l'unité locale dans l'agglomération multi-unités locales

Ce critère précise la composition de l'agglomération multi-unité locale : une unité locale est considérée comme centre (type z1), les autres sont « banlieues » (type z).

Rappelons que 1) le centre est déterminé par le statut administratif de l'unité locale (chef-lieu, statut revalorisé dans la hiérarchie) et par défaut sa population et que 2) l'unité locale centre donne son identité à l'agglomération (son nom, son identifiant international sauf dans les cas particulier des agglomérations transnationales).

Les sept types d'unités locales

Sept types sont prévus et concernent toutes les unités locales. Quatre types sont discriminants et permettent d'éliminer les unités locales qui n'entrent pas dans les agglomérations urbaines. Les types sont décrits à partir des critères de leur définition (Tableau III-11).

Tableau III-11. Les critères de définition des types d'unités locales dans *Europolis*

Critères de définition	Population	Forme du peuplement		Statut et situation dans l'agglomération		
	Seuil de 10 000 hab. aggloméré (+ ou -)	aggloméré	non aggloméré	centre	"banlieue"	Hors agglomération urb.
Types d'UL						
v	X		X			X
v*	X		X			X
i	X	X		X		
z1	X	X		X		
z	X	X			X	
a1	X	X		X		X
a	X	X			X	X

L'unité locale rurale (v) : une unité locale de moins de 10 000 habitants

Le critère du seuil de population est ici discriminant. L'unité locale de moins de 10 000 habitants est rurale et écartée de la base.

L'habitat dispersé dense (v*) : une unité locale de plus de 10 000 habitants hors agglomération urbaine *e-Geopolis*

Le critère de la répartition du peuplement prévaut et ces unités locales sont écartées de la base. L'unité locale compte plus de 10 000 habitants mais le peuplement est dispersé. Ce cas peut s'expliquer aussi par la superficie de l'unité locale. On retrouve deux formes de peuplement : soit la population est strictement dispersée, soit elle se répartit dans plusieurs agglomérations distinctes sur l'étendue de l'unité locale comme dans le cas de Rossano cité auparavant (Document III-10).

La « ville isolée » (i) : une unité locale, une agglomération urbaine *e-Geopolis*

La ville isolée est le terme employé par l'INSEE pour désigner une agglomération qui dépasse le seuil de l'urbain, ici 10 000 habitants, et qui est comprise dans les limites d'une seule unité locale. L'unité locale donne donc son identité à l'agglomération: son identifiant et son nom.

L'agglomération de Cerignola (Document III-6), citée auparavant illustre ce cas : sa population, d'environ 60 000 habitants en 2010, est rassemblée et l'agglomération ne dépasse pas les limites de la commune.

L'agglomération multi-unités locales urbaine (u) : l'unité locale centre (z1) et les unités locales « banlieues » (z)

L'agglomération multi-unités locales notée « u » répond aux critères morphologique et démographique ; les unités locales qui la composent, centre et banlieues, entrent dans la base. L'unité locale est banlieue lorsque 50% du bâti ou de sa population entre dans l'agglomération.

L'agglomération multi-unités locales rurale : l'unité locale centre (a1) et les unités locales agglomérées (a)

Les agglomérations multi-unités locales rurales répondent au seul critère morphologique et sont écartées de la base. Elles ouvrent sur la compréhension des dynamiques de peuplement, voire permettent d'identifier des entités en cours d'urbanisation.

Elles sont identifiées soit parce que le peuplement est particulièrement distendu, soit parce que la maille des unités locales est très fine. Aussi ces agglomérations ne se retrouvent que dans certains pays mais elles se généralisent avec une occupation du sol de plus en plus extensive.

Comme pour les agglomérations urbaines multi-unités locales, on distingue dans l'agglomération rurale multi-unités locales un centre (a1) et des unités locales périphériques (a).

Parmi les sept types d'unités locales, trois sont conservés : la ville isolée (i) et les unités locales centre (z1) et banlieue (z) qui entrent dans une agglomération multi-unité locale (u) (Figure III-5).

Figure III-5. Les trois principaux types d'unités spatiales, informations sur leur composition

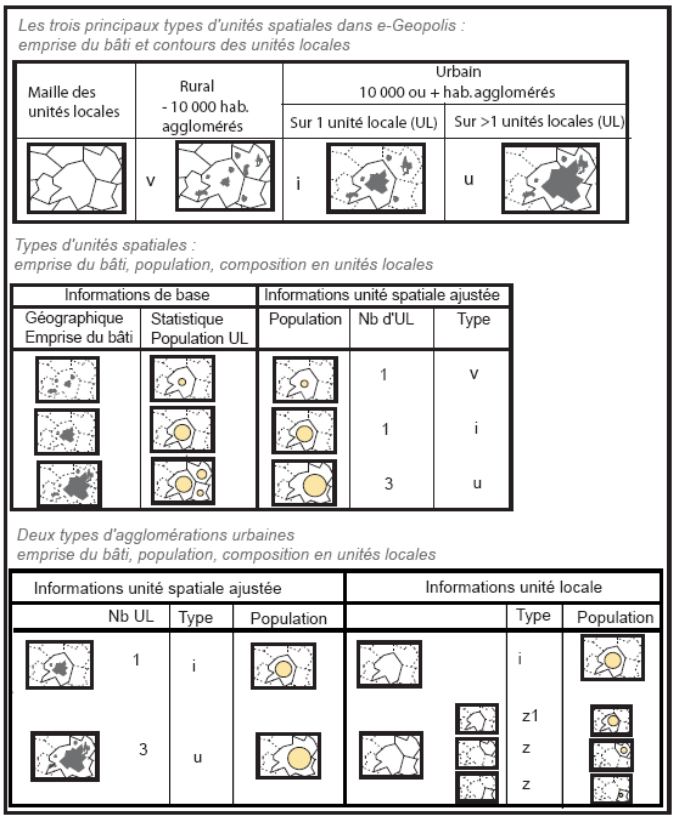

Ces types, définis pour chaque année, permettent de suivre l'évolution d'une unité locale dans le processus d'urbanisation et d'agglomération. Ils ont aussi une utilité pratique dans la base : sélectionner les unités locales qui s'intègrent dans une agglomération.

3.1.2. L'identifiant de l'agglomération de rattachement

À chaque unité locale est attribué l'identifiant de l'agglomération d'appartenance, dans le cas où elle entre dans une entité urbaine, et ce, pour les 22 dates considérées.

Les villes isolées conservent leur propre identifiant.

Les centres d'agglomérations multi-unités locales (z1) conservent leur propre identifiant.

Les unités locales « banlieues » prennent l'identifiant de l'agglomération de rattachement : le « centre » de l'agglomération.

Les unités locales rurales de type v, v*, a1 et a, ne sont rattachées à aucune agglomération urbaine et conservent leur identifiant.

Cette information permet d'affecter, par des calculs automatisés, les chiffres de population des unités locales aux agglomérations ajustées. Elle met statistiquement en relation des objets géographiques.

Les informations décrivant le croisement entre les agglomérations morphologiques et les unités locales répondent à l'objectif d'automatiser et de systématiser les étapes de construction de la base de données.

Leur organisation correspond au souci de considérer l'agglomération non pas seulement comme un objet mais comme un processus. Aussi, ces informations sont distribuées par décennie : les informations propres aux agglomérations permettent d'étudier l'évolution de sa composition et de sa population précisément, au travers de 22 séries, et de 1800 à 2010.

3.2. La normalisation du processus d'agglomération : l'intégration du temps et de l'espace

La réorganisation de la base de données a porté surtout sur son contenu historique. Comment optimiser la comparaison dans le temps et dans l'espace ?

Trois procédés mettent en forme les informations temporelles.

- La datation des changements d'agglomération de rattachement pour les unités locales.

- L'alignement des informations qualitatives et quantitatives sous forme de série et ce, grâce à la datation des informations sur le processus d'agglomération.

- Le résumé de la trajectoire des unités locales et des agglomérations sous forme d'un code à partir des types, le type historique.

Le processus d'agglomération est normalisé par ces informations : il apparaît scindé et on reconnaît une filiation, une généalogie des agglomérations lorsque celles-ci se complexifient. Le choix de rendre compte d'une agglomération à périmètre variable, alors que la base de données originelle *Geopolis* travaillait à périmètre constant, introduit des difficultés majeures mais fournit une information unique sur l'évolution de l'extension des agglomérations.

La base de données indique de reconnaître deux facteurs de changement pour la caractérisation des unités spatiales : les variations démographiques ou spatiales. Ces deux facteurs sont en mouvement et en réalité interagissent : l'espace bâti s'étend ou se rétracte, la

population croît ou décline (Tableau III-12). Nous verrons d'abord les changements que supposent l'extension spatiale en termes de type d'unité spatiale, et dans un second temps, les trajectoires possibles suivant les deux facteurs de changements.

Tableau III-12. Les modalités de la croissance urbaine : facteur démographique, facteur spatial

	Croissance spatiale	**Décroissance spatiale**
Croissance de la population	Extension spatiale et/ou Densification	Densification
Décroissance de la population	Dédensification	Désagglomération, Rétraction

3.2.1. Le changement de types des unités locales par extension des agglomérations : le facteur spatial

La datation des étapes du processus d'agglomération représente une information en soi. L'histoire de l'agglomération est suivie par une méthode itérative sur des pas de 10 ans, affectant à l'agglomération des unités locales entières.

Différents types de fusion entre unités spatiales

Les agglomérations sont différenciées suivant les unités spatiales qui sont successivement entrées dans sa composition. On distingue ainsi un processus d'urbanisation, de la formation d'agglomérations simples, à complexes qui dénotent une filiation du fait de fusions successives entre agglomérations (Figure III-6).

Figure III-6. Les fusions entre les différents types d'unités spatiales définis dans *Europolis*

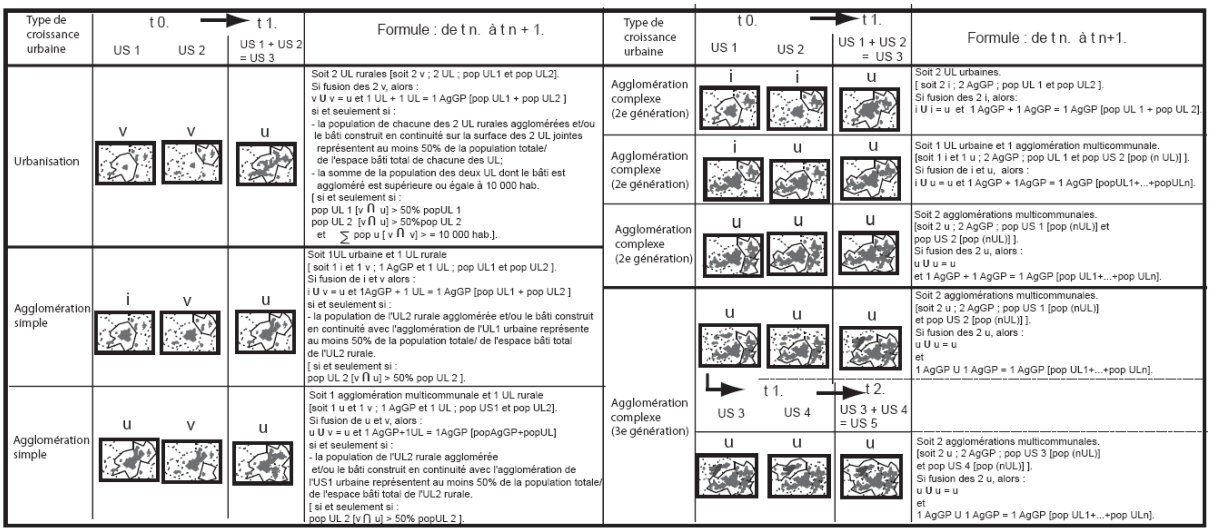

La filiation des unités locales : le changement de type et d'agglomération d'appartenance

Ces changements dûs à des fusions entre unités locales sont datés, et se traduisent, selon les cas, par une variation des informations qualitatives en série (22 dates) du type de l'unité locale et de l'agglomération d'appartenance. Cinq étapes de changement d'agglomération d'appartenance ont été prévues. On reconnaît une filiation des unités locales.

Les différents cas d'agglomération n'indiquent pas nécessairement un changement d'identité pour l'unité locale.

(a) Une unité locale, rurale ou urbaine, *est absorbée* et entre dans une agglomération dont elle n'est pas le centre.

À partir de la date d'absorption, le type indique que l'unité locale est devenue « banlieue » noté « z », et l'identifiant de l'agglomération de rattachement est affecté. Par exemple, en Allemagne, l'unité locale Wörth am Rhein entre dans l'agglomération de Karlsruhe en 1970. Jusqu'en 1960, l'unité locale est de type « v » rurale et l'identifiant de l'agglomération de rattachement se rapporte à son propre identifiant. À partir de 1970, elle est de type « z », banlieue, et l'identifiant d'agglomération est celui de Karlsruhe.

(b) Une unité spatiale (unité locale rurale, ville isolée, ou agglomération multi-unité locale) *absorbe* une unité locale.

Si l'unité spatiale absorbante est une unité locale. À la date indiquée, l'unité locale, jusqu'alors rurale (v) ou urbaine (i) devient centre d'agglomération (z1) et conserve son identifiant. Si l'unité spatiale absorbante est déjà une agglomération multi-unité locale, on ne considère pas un changement d'identité de l'agglomération et aucune date n'est notée pour l'agglomération absorbante.

(c) Une *agglomération en absorbe une autre*

L'identité de l'agglomération ainsi formée change car deux agglomérations identifiées lui préexistent. Un des deux centres d'agglomération devient banlieue (z).

Plusieurs cas de figure sont possibles:

- la fusion de deux villes isolées ;
- la fusion de deux agglomérations multi-unités locales;
- la fusion d'une ville isolée et d'une agglomération multi-unités locales.

Par exemple l'unité locale Hagen en Allemagne, ville isolée (i) depuis 1820, devient centre (z1) d'agglomération multi-unités locales (u) en 1950, pour être ensuite absorbée dans l'agglomération multi-unités locales Essen (u) en 1970. Les unités locales de la banlieue de Hagen de 1950 à 1970 demeurent des « banlieues » mais l'agglomération d'appartenance change pour Essen. Hagen devient aussi une unité locale « banlieue » de l'agglomération d'Essen (Figure III-7).

Figure III-7. Généalogie d'Hagen (agglomération et unité locale) dans *Europolis*

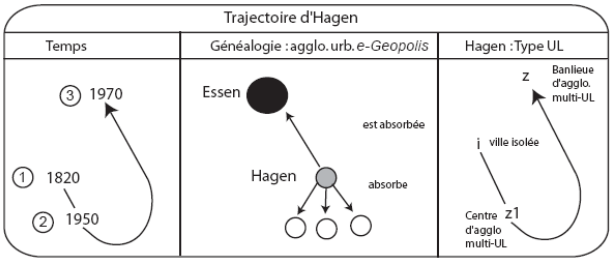

3.2.2. Le type historique des unités locales : des trajectoires

Le type historique résume les trajectoires des unités locales à partir des séries de types. C'est une information nouvelle de la base.

Le type historique présente deux intérêts heuristiques. a) La combinaison des séries de types définis pour l'unité locale à chaque date contraint le type historique et indique un nombre limité de trajectoires possibles. b) Le type historique rend compte de la complexité

des dynamiques d'urbanisation qui présentent des étapes multiples, voire contraires passant de la croissance au déclin.

Parmi les trajectoires envisagées, une seule est écartée : la désagglomération. Ce choix s'explique par le fait que ce cas n'a jamais été constaté en Europe de 1800 à 2010. En revanche, en théorie il peut y avoir désagglomération et nous n'écartons pas cette possibilité puisque dans l'Histoire urbaine de l'humanité des agglomérations ont tout à fait disparu, le bâti a été détruit. Par conséquent, les unités locales agglomérées, z1 et z, ne peuvent revenir à l'isolement, à l'unité locale rurale (v) ou urbaine (i).

Le tableau rend compte des trajectoires possibles des unités locales (Tableau III-13). Les mêmes critères que ceux utilisés pour les types en série sont considérés : la population ; la forme du peuplement ; la composition de l'agglomération. On reconnaît néanmoins deux types de trajectoires traduites dans le changement de type de l'unité locale selon qu'elles dépendent du facteur spatial ou du facteur démographique.

Tableau III-13. Matrice des trajectoires des unités locales : les types historiques

Critères	Possibilités de trajectoire	Types d'Unité Locale en t 0					
		v	i	z1	z	a1	a
Population	passage du centre au seuil à 10 000 hab. (soit en -, soit en +)	i	i-	a1z1	az	z1a1	za
	Inchangé : reste rural ou urbain	v	i	z1	z	a1	a
Forme du peuplement	Passage seuil entre aggloméré et non aggloméré	_	_	_	_	_	_
	Inchangé : reste aggloméré ou dispersé	v	i	z1	z	a1	a
Statut dans l'agglomération	Passage à banlieue	zv	zi	z12, z123..	z	za1	za
	Passage à centre	z1v	z1i	z1	_	a1	a
	Inchangé : reste hors agglomération ou même statut dans l'agglomération	v	i	z1	z	a1	a

Les trajectoires soumises au passage du seuil des 10 000 habitants

- Une unité locale rurale (v) peut passer à l'urbain et devenir une ville isolée (i), ou prendre part à une agglomération, devenant centre (z1v) ou banlieue (zv). La trajectoire menant du rural à la ville isolée n'est pas codée car on suppose que tout lieu urbain a été rural auparavant.
- Une ville isolée peut passer sous le seuil de l'urbain (i-), devenir un centre (z1i) ou une banlieue (zi) d'agglomération.
- L'agglomération multi-unités locales urbaine repasse en dessous du seuil et les unités locales s'intègrent dans une agglomération multi-unités locales rurale : le centre est noté « a1z1 », les banlieues « az ».
- L'agglomération multi-unités locales rurale passe les 10 000 habitants : le centre est noté « z1a1 », les banlieues « za ».

Les trajectoires issues de la progression de l'agglomération et du changement de sa composition

- Une agglomération multi-unités locales urbaine absorbée par une autre indique une trajectoire dite complexe. On la caractérise par sa filiation qu'indiquent des degrés de génération semblables aux niveaux d'un arbre généalogique. Le centre d'agglomération absorbée est noté : z12, z123, z124…
- Une banlieue d'agglomération demeure (z), même si elle est englobée dans une autre agglomération. Néanmoins, le degré de génération de l'agglomération d'appartenance est aussi noté, comme pour les centres d'agglomération absorbée (z*2, z*3…).

- L'agglomération multi-unités locales rurale est absorbée par une autre agglomération urbaine : le centre devient banlieue (za1), des banlieues rurales deviennent urbaines (za).

La base de données renvoie une image normalisée de la réalité en fonction de nos catégories statistiques. La segmentation du processus d'agglomération se fonde sur l'identification de différentes unités spatiales notamment à partir de leur composition et des étapes de leur formation déduites de la normalisation issue des types et des types historiques. De fait, nous identifierons et mesurerons dans le Chapitre V trois types d'agglomérations, l'agglomération centrée, la conurbation, le conglomérat qui auront été en partie distingué à partir de la typologie qu'indique la base de données.

4. Les informations sur les agglomérations urbaines *e-Geopolis*

La structure normalisée en 135 champs de la base de données des agglomérations est la même que celle adoptée pour les unités locales. On précise donc ici les informations produites propres aux agglomérations urbaines.

Les informations quantitatives des agglomérations

Pour chaque État les données sur les agglomérations ajustées sont mises à jour par calculs automatiques à partir du fichier des unités locales. Cinq ensembles d'informations sont extraits.

1) La population totale des agglomérations urbaines déduite de la somme des populations des unités locales constitutives.

2) La population de l'unité locale « centre ». La population des « banlieues » peut être déduite de la différence entre la population totale de l'agglomération et la population du centre.

3) Le nombre d'unités locales qui composent l'agglomération ajustée.

4) La superficie des agglomérations ajustées déduite de la somme des superficies des unités locales constitutives. La superficie des agglomérations morphologiques est calculée pour les pays mis à jour en 2010.

Les indicateurs nationaux

L'agrégation des différentes informations produisent de nombreux indicateurs :

- pour différents types de territoires : le territoire national, les unités locales, les agglomérations urbaines, l'espace rural ;
- et mêlent différents types d'informations : sur la population, la superficie, le dénombrement d'entités, les types d'entités…

Le cas des agglomérations transnationales

Les agglomérations transnationales illustrent le cas ultime où l'enveloppe institutionnelle, ici l'État, est en désaccord avec la réalité du peuplement.

Les agglomérations transnationales sont obligatoirement des agglomérations multi-unités locales. Elles nécessitent un traitement à part puisque la construction des fichiers se

réalisent par État. Elles sont considérées comme une agglomération d'agglomérations nationales. Une colonne est dédiée au repérage des unités locales intégrées dans ces agglomérations. L'agglomération transnationale reçoit le nom de chacun des centres des agglomérations nationales qui la constituent suivi du code ISO-3 du pays d'appartenance. Par exemple, l'agglomération étendue entre Suisse et Italie et qui a pour centres Milan et Chiasso en 2010, est notée : « Milano [ITA]/ Chiasso [CHE] ».

Conclusion de la Section III.
La normalisation d'un objet et d'un processus

La normalisation de la base de données héritée, réalisée au cours de ce doctorat, a eu deux intérêts :

a) Elle a permis de systématiser et standardiser le processus de production des données, de rendre accessible et utilisable la base de données. Elle a conduit en outre à critiquer et expliquer le contenu exact des données.

b) Cette normalisation dans le cadre d'une refonte de la base de données a laissé la liberté d'adapter celle-ci à notre problématique, en développant les informations temporelles afin de rendre à l'agglomération son caractère évolutif.

Cet exercice a démontré à quel point l'intégration et la mise en forme de l'information contraint le regard porté sur les phénomènes. L'agglomération ainsi définie est une enveloppe qui délimite a priori un objet standardisé et segmente le processus correspondant. Néanmoins, en déconstruisant cette enveloppe, les informations prennent davantage de sens et nous avons pu d'autant mieux comprendre le phénomène d'agglomération dans le cadre plus vaste du peuplement. C'est ainsi que la réflexion s'est porté largement sur l'évolution et l'historicité de nos objets au regard des dynamiques de peuplement et d'urbanisation.

Section IV.
Critique de la définition de l'agglomération urbaine : un objet conditionné par l'enveloppe des données

Une mesure entend associer un objet à une variable. La production d'indicateurs sur l'urbain nécessite un préalable : délimiter l'objet. Ceci va conditionner la valeur des indicateurs. Compte tenu de l'influence qu'a l'enveloppe spatiale choisie sur les indicateurs de l'urbain, le choix de l'agglomération se révèle t-elle pertinente ? Donne t-elle une image réaliste de l'urbain et de ses dynamiques ?

Le choix de définir la ville par l'agglomération se justifiait dans les années 1980 pour l'auteur de la base par le souci de comparer les indicateurs de l'urbain dans le monde. Hériter de cette base de données impliquait de reconsidérer cette définition de la ville, alors que celle-ci est quelque peu boudée par les instituts statistiques qui préfèrent aujourd'hui le concept d'aire métropolitaine comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre. En outre, depuis 1980, le phénomène urbain a changé tandis que notre problématique diffère de celle de l'auteur : le terrain d'étude se limite à l'Europe, notre sujet repose, d'une part sur la caractérisation du phénomène urbain dans le continent, d'autre part sur le rapport entre agglomérations et institutions.

Ce chapitre vise à critiquer point par point la base de données, afin de démontrer combien les sources utilisées contraignent l'appréhension de l'urbain, tandis que, dans le même temps, la normalisation des sources aide à sa compréhension. Dans cette dernière section, la critique de l'agglomération urbaine ne se réduit pas à justifier le choix de cette définition. Elle met en relief les interactions entre l'objet aggloméré et l'objet politique. En effet, le rapport entre peuplement et politique n'est pas seulement déduit de la méthode de construction des données et de l'écart entre l'agglomération morphologique et l'agglomération ajustée sous la contrainte des informations statistiques : la contrainte des territoires administratifs a un impact concret sur les formes du peuplement et sur la progression de l'agglomération. L'hypothèse de travail énoncée dans le second chapitre trouve son origine ici : les structures de l'organisation de l'espace ont été pérennisées au moyen des règles dictées par les États.

La critique de l'agglomération urbaine est menée au travers des limites de l'urbanité. Chacun des deux critères de la définition, le critère morphologique et le critère démographique, sont discutés au niveau des seuils limites qui distinguent l'urbain du rural et qui décident de la qualité urbaine de l'unité de peuplement. L'espace délimité est il fondamentalement urbain ? A-t-on raison de définir la ville par une agglomération bâtie ? Que représentent 10 000 habitants agglomérés ? Enfin, ces deux critères sont à nouveau confrontés : la démonstration indique que l'affectation des données à une enveloppe spatiale oriente l'appréhension de l'urbain et, parmi ces enveloppes, l'agglomération semble produire des données urbaines pertinentes.

1. Le critère morphologique : l'agglomération, la matérialisation d'une unité fonctionnelle

La délimitation de l'agglomération est la première étape d'identification de l'espace urbain. Cette opération laisse voir le contenu de l'objet détouré uniforme. Cette approche s'explique par l'objectif initial de la construction de la base de données : comparer des statistiques urbaines et des individus statistiques. Or, l'évolution actuelle invite à se pencher sur la spatialité de l'agglomération dont les caractères urbains se nuancent de plus en plus avec son extension. Le critère morphologique invite à discuter la qualité urbaine de l'agglomération : d'une part les caractères du bâti et la correspondance de l'emprise au sol avec une quantité de population, d'autre part la cohérence de l'unité identifiée. Le caractère urbain de l'objet aggloméré est critiquable tant du point de vue de son contenu que de sa forme : du point de vue de l'intérieur et de l'extérieur de l'espace délimité.

1.1. La qualité urbaine du bâti : des fonctions urbaines variables dans le temps et l'espace

La définition univoque de l'agglomération urbaine dans *e-Geopolis* obture l'hétérogénéité intra-urbaine : l'échelle d'urbanité est toute relative.

L'hétérogénéité de l'espace urbain est le fait de la répartition des fonctions et des édifices associés. Les fonctions urbaines et la valeur qui leur est conférées varient dans le temps, d'autant plus en Europe où les lieux de peuplement sont anciens et perdurent. Dans le même temps, alors qu'on associe facilement urbanité et centralité, l'agglomération progresse et ainsi, la situation de chaque élément bâti est sans cesse redéfinie. Il y aurait comme un gradient d'urbanité, en constante redéfinition. Le rapport entre valeur urbaine, fonction et l'aspect physique des bâtiments est analysé ici à partir des différentes fonctions et édifices reconnus. Par ailleurs, à l'échelle des bâtiments, au travers de leur usage, on passe des temporalités courtes des individus, au temps long des bâtiments.

Les sièges des institutions au pouvoir

Les institutions politiques, administratives, religieuses, économiques, financières ont souvent défini le centre. Tour à tour valorisées, elles symbolisent le pouvoir ; celui-ci doit être vu. Ces institutions s'installent souvent dans des édifices qui jouissent d'un caractère monumental ou d'une valeur esthétique : la fonction la plus valorisée est manifestée par l'architecture, les matériaux employés. Par conséquent, c'est aussi l'édifice « le plus urbain ». D'une part, il guide la croissance du bâti car la proximité de ce bâtiment suppose des avantages (valeur foncière, centralité, protection et défense …). D'autre part, le capital que représente l'édifice, garanti par son esthétique, la qualité des matériaux, se traduit par un capital temps, voué à l'infini : en ce sens, il est urbain car l'édifice appuie la pérennité du lieu et de l'agglomération.

Dans l'histoire, ces édifices ont varié, mais se distinguent par leur pérennité et leur adaptabilité, puisqu'ils sont réemployés dans de nouvelles fonctions, notamment dans le contexte européen. La monumentalisation chez les romains a été un outil de conquête et de démonstration de l'idéal romain, aujourd'hui patrimoine, de même que les églises, les monastères et autres produits architecturaux du Moyen Âge. À l'époque où l'industrie est

reine, on parle bien de cathédrale dans le désert. Aujourd'hui, les buildings sont l'apanage des activités tertiaires les plus valorisées et les plus enrichissantes et répondent toujours de cette monumentalité. À chaque société correspond la fonction ou l'institution la plus valorisée : elle définit un centre et donne le ton à l'organisation de l'espace urbain.

L'industrie : une activité urbaine, expulsée de la ville

L'activité industrielle est intimement liée à l'urbain car l'industrialisation est concomitante du mouvement d'urbanisation exceptionnel réalisée à partir des 18e et 19e siècles. Son lien historique avec la ville est évident car il s'agit d'être à proximité d'une source importante de consommateurs et de travailleurs. Néanmoins, le rapport entre industrie et urbain a changé, tandis que le développement des transports depuis la révolution industrielle, propose des possibilités de dispersion de cette fonction. L'industrie correspond à l'accumulation de produits que caractérise la période où domine l'État, relative au maillage, d'après le modèle décrit dans le chapitre précédent. L'industrie engage une fonction de drainage et de redistribution des produits : les trafics se réalisent jusqu'à l'échelle mondiale.

Document III-11. Transport routier, ferroviaire, naval au port de Rotterdam

Le port de Rotterdam, premier port européen, quatrième mondial, illustre ainsi une circulation intense par voie routière, ferroviaire et maritime et des infrastructures lourdes.

Photographie : C. Chatel, 05/10/2009.

Les flux qui traversent l'agglomération de Rotterdam se traduisent dans un port « monumental » étendu sur plus de 30 km. L'industrie distingue un paysage urbain particulier engageant une artificialisation du sol massive, comme dans le cas des raffineries, (Document III-12). Les installations industrielles ne sont donc pas nécessairement situées en pleine agglomération. À la révolution industrielle, la situation des industries est dictée par les contraintes de transport, la proximité des ressources ou des voies de communication : l'eau, les ressources minières, la gare. Du fait de leur caractère extensif, les infrastructures industrielles ont été expulsées, au mieux en bordure de l'agglomération. Aujourd'hui, la dévalorisation de l'industrie correspond aussi à son exclusion de la ville et du monde occidental.

Document III-12. Raffineries du port de Rotterdam : un espace fonctionnel spécialisé très étendu

Photographie : C. Chatel, 05/10/2009.

L'industrie est une source de richesse, de flux et d'emplois. Paradoxalement, l'industrie est inhérente au monde urbain mais la ville peut se passer de l'industrie. L'opposition entre facteur économique et politique dans le développement urbain se réalise à deux niveaux : intra-urbain et parmi des types d'agglomérations. Au niveau intra-urbain, le passage entre la ville politique et l'agglomération, distinguées dans le premier chapitre, se situe dans l'âge industriel, la période étatique, qui fait sortir la ville des limites politiques. Au niveau des types de villes, on a vu l'opposition entre les villes parasites et productives. Une ville peut se développer sans industrie, mais certaines villes sont nées de l'industrie. La dévalorisation actuelle de cette fonction se traduit par la chute des agglomérations spécialisées dans l'industrie.

Par ailleurs, l'industrie désigne de plus en plus un mode de production, qui se retrouve en ville ou dans le milieu rural. Ainsi, l'industrie est de moins en moins une fonction qui va définir l'urbain.

L'habitat

L'habitat est une fonction commune à tous les lieux de peuplement : son caractère urbain pose problème. L'habitat collectif semble représenter au mieux l'habitat urbain. Pourtant, il se trouve également en milieu rural par exemple dans le cas d'une production agricole planifiée et dans les anciens pays communistes. En revanche, le développement de l'habitat individuel, sous forme de lotissement voire de mitage, nourrit la progression de l'agglomération. L'artificialisation du sol est évidente, tandis que les aspects sociaux de cette individualisation se détachent des interactions que suppose la concentration. Paradoxalement, on se plaît à rattacher ce mode de vie, valorisé actuellement, au métropolitain.

Par ailleurs, le citadin, notamment en Europe, reste très attaché à la ruralité. Des résidences rurales sont à proximité des agglomérations, pour des raisons économiques, ou pour le loisir. Par exemple, les datchas en Russie désignent un habitat modeste car les urbains conservent un lopin de terre. Ces terrains peuvent néanmoins se situer en continuité de l'agglomération.

Document III-13. Les jardins en bordure de l'agglomération de Wolfen-Bitterfeld

Le terrain est constitué d'une petite maison, d'un potager et d'un jardin. De multiples terrains sont ainsi alignés entre une route et l'usine (en arrière plan de la photographie), à la sortie de l'agglomération. Ils illustrent le mode de vie des anciens ouvriers de Wolfen-Bitterfeld (agglomération décrite dans le Chapitre II), complétant leur ressource par l'exploitation de ce lopin de terre.

Photographie : C. Chatel, 06/06/2009.

L'agriculture et la ville

La fonction agricole tend à être confondue avec le monde rural : on associe ainsi une activité et une qualité. Or, nous avons montré dans le premier chapitre le rapport fondamental entre l'agriculture et l'émergence de la ville. De surcroît, la production agricole peut prendre

des caractères typiquement industriels, et ses aménagements se fonder sur des matériaux coûteux, pérennes, qui sont le fruit d'innovations techniques du plus haut niveau.

Document III-14. Serres agricoles en Hollande méridionale : une agriculture industrielle en agglomération

L'agriculture en Hollande méridionale démontre une production sous serres, étendues sur des kilomètres, pour une productivité maximisée : les serres, situées en pleine agglomération, s'intègrent dans le paysage urbain. Les produits agricoles sont distribués en Europe. Comme l'industrie, l'agriculture jouit de la proximité des concentrations de population, du port de Rotterdam, des infrastructures diverses.

Photographies : C. Chatel, 05/10/2009, Hollande méridionale (entre Rotterdam et Delft) (Pays-Bas).

Les espaces naturels

Les espaces naturels sont plus ou moins associés à la ville, ne serait-ce que par l'usage qu'en font les citadins. Les jardins et les parcs publics, les golfs contigus aux agglomérations y sont intégrés d'après notre définition. Il est plus difficile de trancher pour des forêts très étendues. De même, l'espace agricole environnant la ville peut être considéré comme un espace de récréation, pourvu d'aménités ne serait-ce que par le paysage ouvert qui lui est associé. D'autres critères sont à considérer comme le degré de naturel de l'espace vert : une forêt peut être laissée dans son état naturel, ou au contraire être adaptée aux loisirs urbains par des tracés de pistes cyclables, certaines commodités et services offerts. L'artificialisation du sol reste minime, mais le mode d'appropriation du sol est décisif pour ces espaces très valorisés dans une société de loisirs.

Conclusion. L'agglomération au croisement de temporalités et d'échelles

Le contenu de l'espace aggloméré laisse des zones d'ombre quant à la qualité urbaine de certains aménagements. Le passage en revue des différents types de bâtiments questionne la définition de la ville, ce qu'on attend d'elle ; le point de vue choisi est décisif, qu'il soit social, économique, géographique ou historique. La notion de valeur permet d'appréhender la ville par sa matérialité et donc à la fois par la géographie et l'histoire.

La qualité urbaine semble être toute relative et liée à la valeur accordée à la fonction de l'édifice. Cette valeur dépend de la société et varie. La qualité de l'édifice serait un indicateur de la valeur accordée à une fonction. Plus celui-ci jouit d'une qualité esthétique par son aspect monumental, par le coût des matériaux, par les symboles qu'il présente, plus la

fonction ou l'institution qu'il abrite doit être valorisée par la société. À moins que la qualité de l'édifice serve à créer de la valeur : le capital investi dans la construction manifeste les richesses que produit cette fonction. Le binôme valeur/richesse développé par T. Rebour prend tout son sens. Comme on l'a indiqué dans le chapitre précédent, la capitalisation est le seul moyen de transformer de la richesse en valeur, de créer de la centralité et d'accéder à la pérennité, au temps long, d'autant plus que la destruction a un coût et suppose un gaspillage.

C'est ainsi qu'il y a réinvestissement des bâtiments. L'agglomération, notamment en Europe, se développe ainsi à partir des constructions passées, tandis que les fonctions urbaines nouvelles se rapprochent ou au contraire s'écartent des fonctions urbaines autrefois valorisées. L'agglomération est donc pérenne car la ville c'est *du capital en pierre*.

En revanche, il peut y avoir un décalage entre la durée de l'agglomération dans sa matérialité ou dans sa centralité et son activité. Les variations démographiques sont à ce titre des indices pertinents qui rendent compte de la variation des situations de la valeur. L'agglomération est au croisement de deux temporalités : celle des individus et celle des bâtiments. Les bâtiments sont une cristallisation de temporalités courtes, qui varient de l'instantané, comme l'indiquent les flux, à une vie humaine, soit quelques décennies. Dans le même temps, c'est une somme de trajectoires individuelles qui rencontre une trajectoire globale d'une société ou d'une civilisation. L'agglomération est la condensation de multiples temporalités et échelles.

1.2. L'arrangement des bâtiments : la cohésion de l'espace aggloméré

La définition et l'étymologie de l'agglomération indiquent, entre autres, la cohérence de l'ensemble et des liens qui font son unité. Cette cohérence peut être mise en cause notamment par le critère convoquant la rupture de la continuité du bâti. Le point de vue externe, de l'arrangement des bâtiments agglomérés et du rapport à l'espace environnant illustre les limites de la définition.

La discontinuité de 200 mètres entre les bâtiments : la limite de l'agglomération

La règle des 200 mètres de discontinuité entre deux bâtiments exclut de l'agglomération des aménagements qui lui sont pourtant liés. Par exemple, les aéroports ou des aménagements industriels sont mis à distance de l'agglomération du fait des nuisances qu'ils impliquent ou d'une consommation d'espace considérable : cette mise à distance peut se traduire dans une rupture de plus de 200 mètres et les aménagements ne sont alors pas compris dans l'agglomération. Par exemple, en Russie, des plans d'aménagement induisent des zones spécialisées construites en discontinuité. Pourtant, la solidarité de ces différents blocs ne fait pas de doute. L'unité fonctionnelle se trouve en décalage avec l'unité bâtie.

Document III-15. L'agglomération en différents blocs bâtis discontinus : Tuchkovo

La période communiste a généré une gestion rationnelle de l'espace par une spécialisation fonctionnelle de l'espace urbain.

Légende : en rouge l'agglomération en 2010.
Tuchkovo (oblast de Moscou, Russie) /Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Inversement, la discontinuité de 200 mètres paraît trop extensive quand les constructions se disséminent tout en assurant la continuité de l'agglomération. La forme de l'agglomération illustre ce cas-limite.

La forme des agglomérations

La forme des agglomérations identifiées fait parfois douter de la cohérence et du caractère urbain de l'espace aggloméré. La cohésion et l'unité du milieu aggloméré sont rendues idéalement par une forme compacte et ramassée indiquant de surcroît la structuration par le centre et la correspondance entre l'espace délinéé et la population dénombrée. Certaines formes indiquent au contraire la dispersion de la population, une difficulté à déduire le centre de la forme agglomérée, soit par absence de centre, soit par leur multiplicité.

Les formes linéaires s'appuient sur des éléments de transport qui les guident : routes, canaux, parcellaire. Ces formes de bâti, de plus en plus courantes, mettent en cause les idées de concentration et de centre, associées à l'urbain, et le processus qui produit l'agglomération : des flux centripètes.

Document III-16. Section linéarisée de l'agglomération : d'Aveiro à Barra de Mira

L'agglomération d'Aveiro s'étend au sud jusqu'à Barra de Mira, à 25 km du centre, dont 15 km sont agglomérés par deux rangées de bâtiments de part et d'autre de la route. L'agglomération compte ainsi en 2010 près de 117 000 habitants sur 95 km² étendus sur 11 *freguesias*. Le centre, Aveiro, compte 50 000 habitants.

Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Légende : en jaune l'agglomération en 2010. Agglomération d'Aveiro (Portugal).

Document III-17. La continuité du bâti appuyée sur la route : d'Aveiro à Barra de Mira

Le paysage est loin d'être urbain. L'agglomération est confinée par les terres agricoles : l'urbanisation sur polder se caractérise par la linéarité des parcelles reproduite par la linéarisation des bâtiments de chaque parcelle le long des routes./Photographies : C. Chatel, 08/10/2008, agglomération d'Aveiro (Portugal).

Ces exemples démontrent comment le concept d'agglomération peut s'écarter de la qualité urbaine à laquelle on l'associe notamment parce que la centralité est remise en cause.

Les liens au sein de l'agglomération

La définition de l'agglomération met au premier plan les liens entre les parties de celle-ci qui fonde son unité. Le mitage fait douter de la cohérence de l'agglomération qui n'est structurée par aucun élément et se développe de manière anarchique : des liens ténues joignent des noyaux de peuplement distants ou des habitations isolées dispersées.

Document III-18. L'agglomération d'Athènes étendue sur un espace rural dense

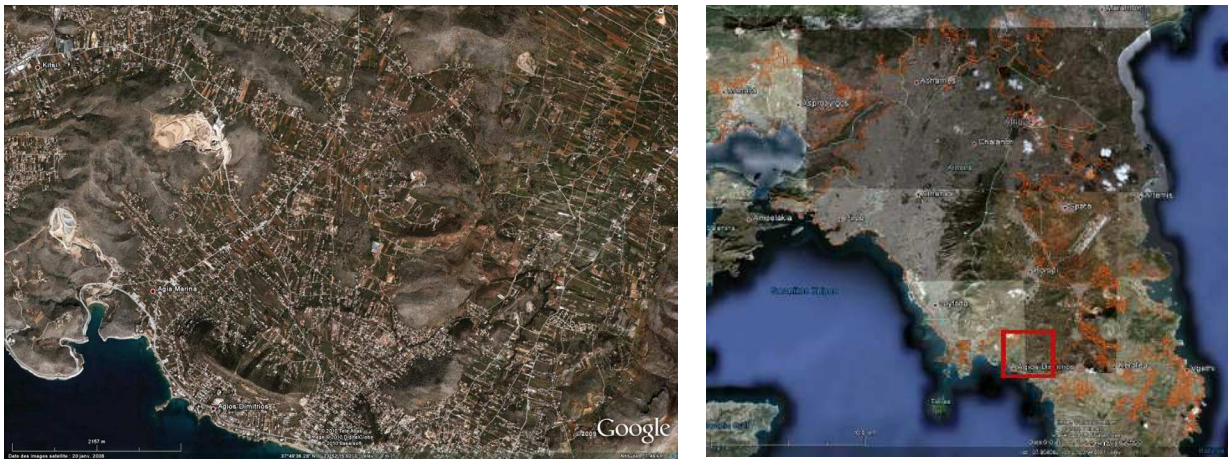

L'agglomération d'Athènes compte 3,4 millions d'habitants en 2010 dont 624 000 seulement se situent dans la ville d'Athènes. En effet, l'agglomération s'étend sur 700 km², sur 88 unités locales. En grande partie, c'est un espace rural qui s'est densifié : les bâtiments se sont construits le long des routes, et sur la plupart des parcelles agricoles. Aucun centre ne structure cette partie de l'agglomération qui se distingue clairement du centre dense d'Athènes.
Agglomération d'Athènes (partie sud-est) (Grèce)/ Légende : en rouge le contour de l'agglomération en 2010.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2011.

Les formes de l'organisation du bâti se diversifient et pointent les variations de l'espace urbain comme de sa mesure : les définitions.

Ainsi, certaines formes d'agglomération remettent en cause la base du concept. Mais elles soulignent surtout un changement de nature de la ville elle-même que l'on observe depuis quelques années. On comprend donc pourquoi les définitions institutionnelles de la ville se démultiplient et abandonnent le concept d'agglomération ou l'affublent de critères éloignés de la morphologie. La comparaison de deux définitions fondées pourtant sur la morphologie pointe le décalage dans les résultats et l'approche du peuplement.

1.3. Deux approches de l'agglomération : *e-Geopolis* / CBS Institut statistique néerlandais. Le contenu et l'enveloppe de l'espace aggloméré mis en question

L'exemple de la définition des noyaux peuplés de l'institut statistique néerlandais, le CBS (*Centraal Bureau voor de Statistiek*) permet de reprendre les points critiques de la définition de l'agglomération dans *e-Geopolis,* notamment du point de vue du critère morphologique. Cependant, la comparaison démontre qu'aucune définition n'est meilleure

qu'une autre et les critères appliqués demeurent arbitraires ; ils sont adaptés à la réalité que l'on souhaite montrer.

Les Pays-Bas jouissent de différents types de classement de l'espace correspondant à différentes étendues délimitées et ce, depuis plusieurs dizaines d'années. Le rapport dressé en 1991 par Eurostat et l'équipe PARIS cité précédemment (EUROSTAT et *al.*, 1992, pp. 19-29), présente trois types de définitions de la ville qui ont perduré aujourd'hui mais dont les critères ont évolué.

a) Les unités locales administratives, les communes, sont classées individuellement en cinq niveaux de « citadinité » (*stedelijkheid*), de « très fortement urbain » (*zeer sterk stedelijke*) à « non urbain » (*niet stedelijke*). Ces catégories s'appuient sur une densité d'adresses postales par km².

b) Le CBS définit aussi des *agglomeraties* sur des critères morphologiques et sans ajustement : une agglomération peut ainsi s'étendre sur plusieurs communes, ou une commune peut contenir plusieurs agglomérations. C'est cette définition qui va nous intéresser.

c) Enfin, le CBS définit des régions urbaines, les *Grootstedelijke agglomeratie*[93] qui se fondent sur les agglomérations morphologiques mais sont ajoutés des critères concernant les flux liés à l'emploi, à la consommation, au commerce, et un seuil de population : la ville est vue comme un centre d'emploi, et un marché.

Le CBS distingue des noyaux de peuplement, *bevolkingskernen,* et non plus des *agglomeraties* comme c'était le cas en 1991: le choix du terme « noyau » est très important puisque la définition du CBS va s'écarter de l'agglomération telle qu'elle est définie dans *e-Geopolis* afin notamment d'exclure des continuités bâties discutables. Les noyaux de peuplement fondent la définition de l'urbain : l'agglomération urbaine compte un minimum de 2000 habitants.

Pourtant, le CBS indique[94] que la définition des agglomérations urbaines suit, comme *e-Geopolis*, les conseils de l'ONU appliquant le critère de la continuité du bâti. Or, plusieurs critères discriminants sont ajoutés pour court-circuiter la définition originelle et s'attacher aux noyaux d'habitation seuls et excluant les activités. La vision du peuplement est donc très réduite.

Le CBS définit[95] les agglomérations au moyen de quatre sources qui rendent compte des critères supplémentaires qui complètent celui relatif à la seule continuité du bâti :

1) l'occupation du sol établi pour 2000 ;

2) le cadastre ;

3) le registre du logement du CBS ;

4) la base de données concernant les routes et l'utilisation de l'eau (Ministère du transport).

La définition du CBS répond à une démarche inverse à celle employée dans *e-Geopolis*. Le noyau de peuplement est défini de l'intérieur et non de l'extérieur, par une discontinuité du bâti déterminant les contours. Cette simple inversion va permettre d'exclure

[93] La méthode de délimitation est décrite par le CBS :
URL: http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/methoden/begrippen/default.htm?ConceptID=876

[94] http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/61D32380-5CFC-4CDC-8800-072EDEBAFCC1/0/2006bevolkingskerneninnederlandart.pdf

[95] http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/2AE34B78-83C8-4F44-BA3E-8E972AD14AA5/0/2001bevolkingskernentoelichting.pdf

nombre d'édifices contigus au noyau et son impact se joue dans la définition des unités de voisinage constitutives des noyaux de peuplement.

a) Des unités de voisinage, des *quartiers*, des *locality* ou *wijk en buurten* en néerlandais, sont définies à partir de la morphologie du bâti et du type de bâtiment.

- On ne considère pas la continuité entre deux bâtiments mais entre deux groupes de bâtiments.
- L'unité de voisinage doit correspondre à un ensemble bâti en continu, où vit un certain nombre d'individus et structuré par un réseau de routes, le *stratenpatroon*.

Ces deux restrictions doivent être précisées.

i/ Une unité est constituée d'au moins 25 logements habités (*woningen gehanteerd*) qui sont les résidences principales des habitants. Si un ensemble de bâtiments compte un peu moins de 25 logements, mais que cette zone bâtie en continu compte au moins 50 habitants, celle-ci constitue quand même une unité de voisinage.

Cette information, qui suppose la localisation de tous les individus, est accessible d'après les registres d'État civil, instaurés dans les années 1970 quand l'État a dû faire face aux problèmes de logements. L'État a largement subventionné les logements locatifs, ce qui nécessitait un suivi très strict des résidents par leur adresse postale.

La définition élimine ainsi les bâtiments et usages du sol qui ne sont pas dédiés au logement mais à différentes activités : les zones industrielles, les bureaux, les lieux de loisir, les aménagements pour des services et fonctions tertiaires, les bâtiments agricoles… Ces types de bâtiments sont toutefois intégrés dans l'unité de voisinage si celle-ci compte des habitants. En revanche, les unités bâties spécialisées dans une fonction ne sont pas des noyaux de peuplement.

Le noyau de peuplement désigne donc le lieu habité et non pas le lieu utilisé pour des activités.

ii/ L'idée de *stratenpatroon*[96] renvoie au treillage des routes, à une trame, des croisements entre les rues dans l'unité de voisinage. Cette restriction permet d'écarter les agglomérations linéaires qui se développent seulement le long d'une voie principale, que ce soit une route, un fleuve, un canal, et de ne considérer que des noyaux compacts résultant d'un certain plan d'aménagement.

b) Les noyaux de peuplement sont un assemblage de plusieurs unités de voisinage sans solution de continuité de plus de 200 mètres.

Par conséquent, l'espace aggloméré n'a pas du tout la même emprise selon que l'on considère la définition du CBS ou d'*e-Geopolis*. Les noyaux de peuplement définis par le CBS[97] démontrent des agglomérations compactes et individualisées. Au contraire, la carte des agglomérations *e-Geopolis* identifie les mêmes noyaux de peuplement mais ceux-ci constituent seulement les centres d'agglomérations bien plus étendues tandis que des filaments relient de nombreux noyaux (Carte III-16).

[96] Littéralement *straten*, rues ; *patroon*, modèle, trame.

[97] Les polygones des noyaux de peuplement sont téléchargeables.
URL : http://www.cbs.nl/NR/rdonlyres/AAA43C73-A7CB-4B61-A097-EC83DC3080C6/0/2001bevolkingskernendata.zip

Carte III-16. Comparaison de l'emprise au sol des agglomérations aux Pays-Bas selon deux définitions : *e-Geopolis* et CBS

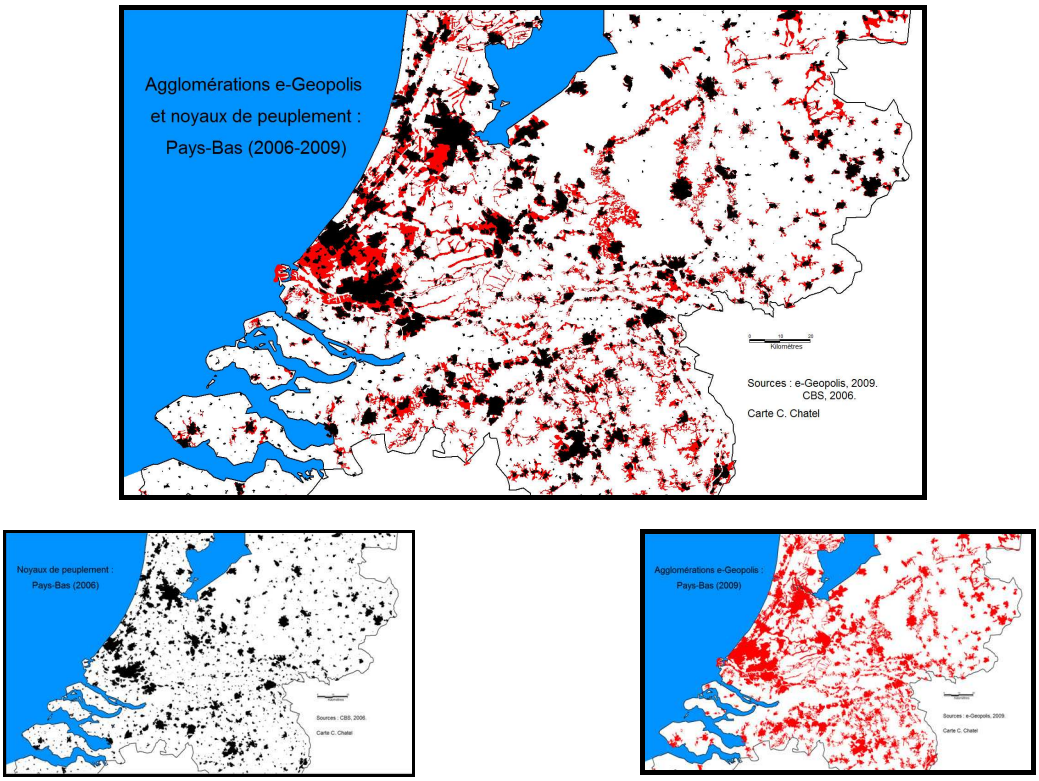

Le détail de l'occupation du sol sur les images satellitaires démontre les écarts dans les contours des agglomérations considérées par l'une ou l'autre définition.

Document III-19. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol de forme linéaire dans l'agglomération de Rotterdam

Les restrictions de la définition du CBS concernant la forme de l'occupation du sol excluent les continuités bâties linéaires qui s'appuient sur les canaux ou sur les routes.

À une échelle plus petite, les continuités linéaires identifiées par *e-Geopolis* très nombreuses et intègrent des espaces très éloignés du noyau de peuplement de Rotterdam.

En noir : délimitation CBS ; en rouge : délimitation *e-Geopolis*.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2010, CBS 2006.

Document III-20. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol de forme mitée dans l'agglomération de Barneveld (Gueldre)

Ces mêmes restrictions à propos de la forme d'occupation du sol excluent les continuités fondées sur la dispersion de l'habitat dans un espace mité.

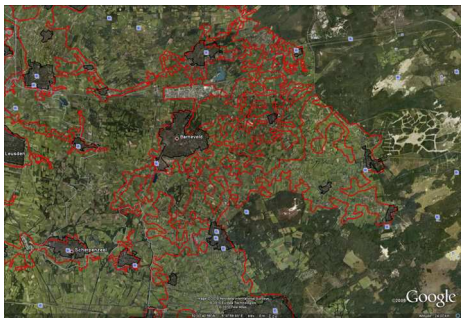

Les continuités bâties dans un espace mité se traduisent dans un entrelac complexe de linéaments.

En noir : délimitation CBS ;
En rouge : délimitation *e-Geopolis*.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2010, CBS 2006.

Document III-21. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol par des bâtiments industriels. Le port de Rotterdam

La définition du CBS exclut les unités de voisinage non habitées : l'ensemble des bâtiments dédiés aux activités portuaires à Rotterdam et qui contribuent pourtant à l'accumulation et la richesse de la ville.

En effet, les activités portuaires et industrielles sont particulièrement consommatrices d'espace s'étendant sur des kilomètres à Rotterdam.

En noir : délimitation CBS ;
En rouge : délimitation *e-Geopolis*.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2010, CBS 2006.

Document III-22. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol par des bâtiments agricoles. Les serres entre La Haye et Rotterdam (Zuid Holland)

De même, les espaces dédiés à une agriculture usant d'aménagements couteux et modernes autour des agglomérations, sont exclues de l'espace aggloméré.

Pourtant, cette agriculture, vouée en partie à l'exportation, est aussi étendue que les noyaux des agglomérations identifiés.

En noir : délimitation CBS ;
En rouge : délimitation *e-Geopolis*.
Sources : *Google Earth* 2010, *e-Geopolis* 2010, CBS 2006.

Les objectifs des deux définitions diffèrent et, par conséquent, les critères employés démontrent des nuances. Le CBS distingue des établissements peuplés à partir de l'habitat : ils correspondent à des agglomérations compactes. D'une part, l'objectif premier n'est pas de qualifier ces espaces, mais de localiser des unités de peuplement. D'autre part, la localisation des habitants est réalisée à l'adresse près, l'approche néerlandaise n'a pas besoin d'ajustement sur les unités locales. Il y a une correspondance plus étroite entre ces noyaux et les individus qu'ils comptent. Au contraire, cette définition manifeste l'écart important entre la surface considérée et la quantité de population des agglomérations *e-Geopolis*.

La différence entre les objectifs des deux définitions va au-delà d'un simple écart de la représentation de l'occupation du sol. Distinguer les noyaux compacts habités, ignorer les nouvelles formes d'occupation du sol et de densification, écarter les édifices liés à d'autres fonctions que le logement, notamment les fonctions productives, permet non seulement d'amoindrir la surface de l'espace bâti nécessaire aux activités urbaines, mais aussi de rendre compte d'un peuplement relativement stable, de forme ramassée, relatif à un centre, à l'expansion contrôlée.

Par conséquent, la définition moins étroite de l'agglomération dans *e-Geopolis*, mène à considérer un espace urbain à géométrie variable, dynamique, qui semble illustrer davantage les changements qui s'opèrent dans le monde urbain.

1.4. La confrontation de deux temporalités : le bâti et les individus

Le paradoxe de l'agglomération se situe dans la confrontation de temporalités : elle est la consolidation matérielle et pérenne d'individus en mouvement.

Surface bâtie et population : deux variables avec une marge d'indépendance

Associer l'emprise de l'agglomération, définie par une surface, à une quantité de population, peut révéler des écarts.

i) La population est la matière mise en forme et se traduit par une occupation du sol, une inscription spatiale. Elle dépend du mouvement de référentiel où l'on distingue la dynamique naturelle et migratoire. Le mouvement naturel est soit croissant soit décroissant. Le mouvement migratoire est soit centripète et tend à l'agglomération, soit centrifuge et tend à la dispersion.

ii) L'agglomération peut être le résultat de : - une croissance naturelle de la population en un lieu, - un mouvement centripète de la population dans une direction, vers un lieu, - la conjonction d'un mouvement naturel et migratoire. Ces mouvements se solidifient dans le bâti signant une sédentarisation, une organisation économique et sociale prévue pour durer : le mouvement de la population va se reproduire. À côté des dynamiques démographiques, on distingue des dynamiques spatiales : l'espace aggloméré varie dans ses contours et son contenu.

Le schéma propose les trajectoires possibles rendues par les deux dynamiques, démographiques et spatiales, qui animent l'agglomération (Figure III-8). Les deux variables démontrent une marge d'indépendance.

Figure III-8. Deux facteurs en mouvement dans l'agglomération : variations de la population et de la surface agglomérée

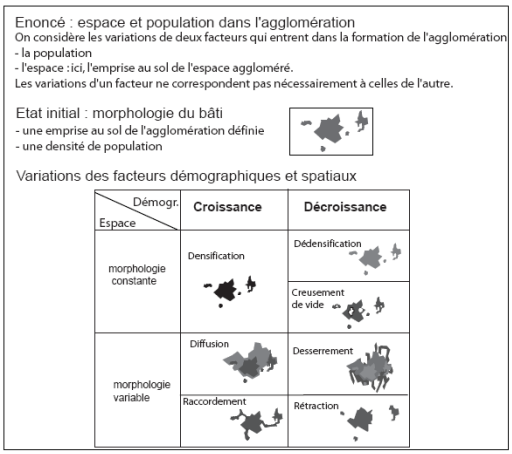

La croissance de la population n'indique pas nécessairement une extension spatiale, l'extension spatiale n'est pas nécessairement mue par la hausse démographique. En revanche, la rétraction de l'agglomération suite à la destruction du bâti n'est guère envisageable mais figure dans les possibles. C'est un cas exceptionnel et contraire au processus d'agglomération étudié qui suppose une adjonction d'espaces bâtis.

On voit dès lors l'intérêt de mesurer l'urbanisation à partir d'agglomérations à délimitation constante et variable : les deux facteurs peuvent être ainsi individualisés et démontrer des densités très variables liées à une différenciation de l'occupation du sol. La base de données *e-Geopolis* remaniée permet ce calcul.

Des densités variables dans l'espace aggloméré

La comparaison entre les noyaux de peuplement identifiés par le CBS à partir du logement seul, et les agglomérations d'*e-Geopolis,* pointe l'écart entre la surface de l'agglomération et la population qu'elle contient et pose la question de la consommation variable de l'espace, de l'usage des bâtiments, des modalités de la progression d'une agglomération.

D'abord, l'usage des édifices en ville s'inscrit dans des temporalités humaines : cet usage est discontinu et suppose une activité temporaire : les zones industrielles, commerciales, les bâtiments institutionnels, les logements sont tous vacants à certaines périodes de la journée, de la semaine ou de l'année. À ce titre, une estimation de la population à partir des lieux de résidence, comme le fait le CBS, semble pertinente.

De surcroît, certaines résidences peuvent être inhabitées. Par exemple, dans certaines agglomérations de l'ex-RDA, jusqu'à 30% des logements sont vacants. Dans certaines stations balnéaires ou de sports d'hiver, 80% du parc de logement est constitué par des résidences secondaires. Rappelons ici qu'aux Pays-Bas, les résidences secondaires sont quasiment inexistantes.

Enfin, selon les types de bâtiments, la densité de population varie.

Par ailleurs, la représentation adoptée fait des agglomérations des sortes d'îles, qui semblent flotter dans un espace indéfini. Au contraire, l'hétérogénéité de l'agglomération s'explique en partie parce qu'elle progresse sur un espace déjà approprié et structuré qui peut indiquer une densité et un mode d'occupation distinct : l'agglomération est un ensemble d'éléments hétérogènes réunis.

Des situations en constante redéfinition

Les situations à l'intérieur de l'espace aggloméré sont sans cesse redéfinies soit avec le glissement de la valeur conférée aux fonctions des bâtiments, à l'origine de la redéfinition des centres comme on l'a vu précédemment, soit avec la variation de l'occupation du sol, la progression de l'agglomération. Par exemple, une situation marginale d'autrefois se traduit par une position centrale actuellement alors que l'agglomération s'est étendue. Les sheds au bord des rails de la gare du Nord à Paris sont désormais noyés au cœur de l'agglomération. De même, d'autres exemples de restructuration de l'espace aggloméré ont été décrits dans le second chapitre au travers du modèle ternaire.

Des structures spatiales nommées avant d'être matérialisées par une agglomération

La justification la plus décisive du choix de l'agglomération pour définir l'urbain est que, souvent, elle finalise un mode de structuration reconnu auparavant à partir d'analyses ou de mesures diverses. Ainsi, c'est le cas de la Ruhr, de la Randstad Holland, des deux pôles de la dorsale européenne identifiés par Braudel, de l'ensemble des villes drapantes puis industrielles de Flandres, ou encore, hors d'Europe, la mégalopolis américaine de Gottman. On peut donc voir la matérialisation progressive de l'arc méditerranéen, de la dorsale, d'une seconde dorsale reconnue dans la transversale qui court de la Belgique à l'Europe centrale. L'agglomération démontre une fois de plus qu'elle désigne un temps long, induré, modelé, manifeste dans le paysage.

L'agglomération pour définir l'urbain dégage des logiques spatiales qui vont au-delà d'une simple opposition entre urbain et rural et indique des interprétations qui dépassent l'objectif de mesure. Le choix de cette enveloppe spatiale prend tout son sens lorsqu'on lui affecte des données démographiques.

2. Le critère démographique : séparer l'urbain du rural

Le seuil de 10 000 habitants suppose de partager, dans la continuité du monde habité deux types d'établissement. La répartition spatiale des unités de peuplement est donc traduite ou projetée sous la forme d'une hiérarchie a-spatiale qui la divise. Ce seuil rend-il compte de l'urbain? Est-il pertinent de l'appliquer à tous les contextes géographiques et historiques, à tout échantillon d'unités peuplées ? L'extraction d'une partie du peuplement nuirait-il à l'interprétation du monde urbain ?

Que représentent 10 000 habitants agglomérés ?

10 000 habitants concentrés en un lieu supposent un minimum d'activités plus ou moins spécialisées, des échanges au sein de cet espace, avec le monde rural et d'autres villes, une étendue bâtie. La population et l'occupation du sol sont corrélées, malgré les variations de densité : le choix d'un seuil fixe apparaît raisonnable. Pourtant, cette corrélation a changé dans l'histoire et la signification de ce seuil a pu varier.

10 000 habitants, c'est Amsterdam au 15e siècle, Pise en 1700, Narbonne en 1830, Bourg-Saint-Maurice, Provins ou Uzès en 2010. 10 000 habitants correspondent à une ville moyenne au Moyen Âge, ou dans une région peu peuplée. Tout dépend du stock de population en œuvre, du nombre d'établissements, de la répartition des individus dans ces derniers : en bref du stock, de l'échantillon, de la hiérarchie. Ces trois éléments sont déterminants dans l'application du modèle rang-taille. C'est à partir de ce modèle que nous testerons le seuil de 10 000 habitants. Nous verrons ainsi comme l'enveloppe spatiale, à laquelle sont rapportées les statistiques, influence l'appréhension du peuplement. De même, le passage entre urbain et rural pour des unités spatiales, au cours du temps, distingue les logiques spatiales en œuvre. Le choix de l'agglomération pour définir l'urbain se justifie lorsqu'on confronte des statistiques : l'agrégation des données dans les unités autres que géographiques gêne l'appréhension des dynamiques urbaines.

2.1. Le seuil de 10 000 habitants testé avec la loi rang-taille : diviser les unités de peuplement entre urbain et rural

La loi rang-taille est appliquée aux systèmes urbains. Nous proposons ici de réinterpréter l'application de la loi en la confrontant à l'ensemble du peuplement et d'en faire un outil pour distinguer l'urbain du rural.

La loi rang-taille et les limites de la norme : une application à l'ensemble du peuplement

La loi rang-taille est une représentation hiérarchisée d'individus liés par un rapport proportionnel entre les valeurs qu'ils prennent, considérés deux à deux. La valeur « v (n+1) » qui caractérise un individu situé dans la hiérarchie au rang « n+1 » équivaut à la valeur de l'individu de rang « n » divisée par « n+1 » : $v(n+1) = v(n)/ (n+1)$.

Appliqué aux unités de peuplement, la loi rang-taille indique un état d'équilibre de la distribution de la population dans les différents lieux. Selon Zipf, cet équilibre oscille entre une « force de diversification », qui tend à une répartition de la population dans un grand nombre de communautés de petite taille, et une « force d'unification » qui tend à rassembler une grande part de la population dans un petit nombre de communautés (PUMAIN, 1982, p. 40).

Les deux tendances se régulent chacune et supposent une entropie qui leur est propre. Toute la population ne peut se concentrer dans une grande communauté, les avantages de la concentration seraient mis à mal par tous les inconvénients qu'elle comporte, comme la saturation. Inversement, toute la population ne peut se disperser, d'une part parce que l'écoumène est fini, d'autre part parce que cela suppose une vie tout à fait autarcique. Néanmoins, ces deux arguments ne sont pas valables pour certains modes de vie et des civilisations passées.

L'application de la loi rang-taille démontre en effet ces deux entropies : elle ne décrit « finalement correctement que la « partie médiane » des distributions de taille de ville ». D'un côté, le sommet de la hiérarchie est « anormal » car la ou les premières villes sont trop peuplées par rapport à ce que la loi prévoit. D'un autre côté, sans seuil de taille minimal, en considérant la totalité des établissements humains, la distribution de ceux-ci, sous forme de point, s'incurve vers le bas et traduit « une « déficience » de la population des villes au-delà d'un certain rang ». Zipf interprétait cette courbure comme « une indication possible de la démarcation entre l'urbain et le rural » (*id.*, p. 28). « Si la taille exceptionnelle des métropoles détériore la qualité des ajustements du modèle rang-taille, la queue de la distribution, pour sa part, ne permet même pas d'envisager l'ajustement de la distribution des établissements ruraux sur une droite » (MORICONI-ÉBRARD, 2011, p. 84).

Ainsi, la loi rang-taille a souvent été appliquée dans un échantillon tronqué « en bas » tandis que les grandes villes, même mal ajustées, restaient au cœur des analyses.

F. Moriconi-Ébrard réinterprète cette anormalité des deux extrémités d'une distribution confrontée au modèle. Les métropoles son anormales d'abord du point de vue de l'échantillon : les individus de grande taille sont rares et ceux de petite taille sont banals et donc nombreux (MORICONI-ÉBRARD, 2011, p. 62). Du point de vue de la distribution : leur trop grande taille les distingue dans cette distribution régulière hiérarchisée, alors que le grand nombre de petits établissements très peu différenciés ne vérifient par le rapport proportionnel de taille selon le rang.

La normalité, l'état d'équilibre des établissements, correspondent à une hiérarchisation proportionnée, une diversification contenue. Or, la normalité est fonction du stock de population, du nombre d'individus de l'échantillon, du degré de hiérarchie qu'indique notamment la première ville et des contraintes de la représentation de la distribution sur une échelle logarithmique.

F. Moriconi-Ébrard a simulé des distributions en supposant une agglomération de rang 1 d'un million d'habitants et un ajustement idéal en faisant varier la pente de la courbe, donc le degré de hiérarchie et l'échantillon (Document III-23). Ainsi, plus la pente est forte, plus le seuil de l'urbain sera tronqué et l'échantillon réduit. Inversement, plus la pente est faible, plus les établissements devront être nombreux pour que la courbe reste ajustée. Force de diversification et force d'unification sont ainsi illustrées.

Document III-23. Simulation de distribution rang-taille : l'influence de la pente

Etablissement de rang 1 = 1 000 000 d'habitants	Pente = -1	Pente = -1.5	Pente = -0,666…
Nombre d'établissements	100	21	1000
Populations regroupées	5 187 378	2 181 073	27 547 000
% de la population vivant dans l'établissement de rang 1	19,3%	45,8%	3,6%
Indice de primatie	2,00	2,83	1,59

Source : MORICONI-ÉBRARD, 2011, pp. 85-86.

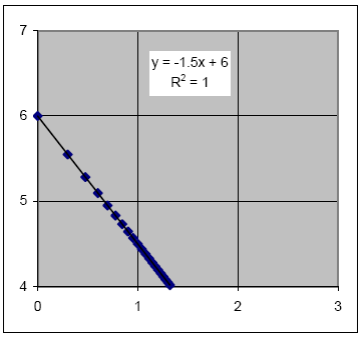

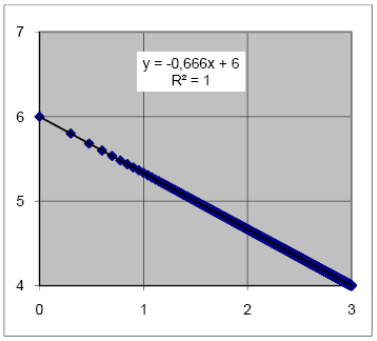

On peut choisir d'expliquer la courbure du bas de la hiérarchie par la structure des inputs : le nombre d'établissements est insuffisant. Mais ce peut être aussi un biais des unités territoriales : les statistiques sont agrégées sur des mailles trop grandes qui englobent plusieurs établissements, hameaux et le peuplement épars.

F. Moriconi-Ébrard propose une autre interprétation. Les démarcations dans la distribution individualisent des sous-groupes différenciés d'unités peuplées : « l'échantillon s'organise suivant des modalités différentes » (MORICONI-ÉBRARD, 2011, p. 87). L'intérêt de la loi rang-taille n'est alors pas d'évaluer l'ajustement de la distribution et de vérifier à tout prix la règle, mais de distinguer les comportements des individus face à une norme et de proposer alors une typologie des lieux (Document III-24).

Document III-24. Typologie des établissements à partir d'une distribution rang-taille

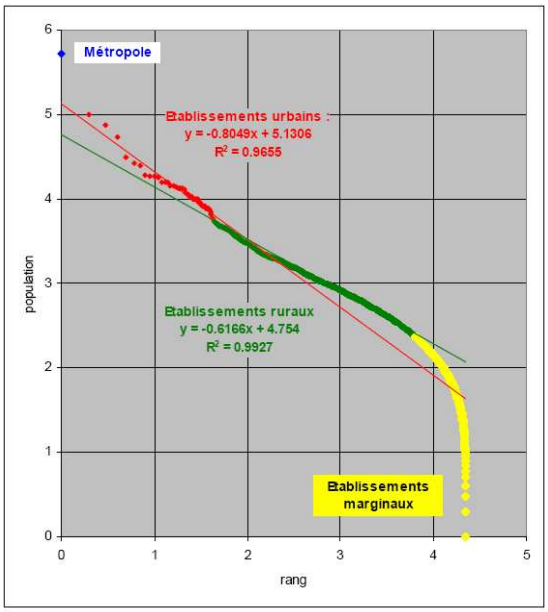

L'auteur distingue quatre modalités : la ou les métropoles, les villes hiérarchisées qui suivent la norme, les établissements ruraux et les établissements marginaux. La courbure des établissements marginaux demeure car l'application de la loi se heurt, à un moment donné à la limite que suppose un espace fini : le nombre d'établissements marginaux est alors insuffisant.
La loi est testée sur l'échantillon des villes et des villages du Tchad.

Source : MORICONI-ÉBRARD, 2011, p. 87.

Cette interprétation propose une application de la règle à l'ensemble du peuplement et un moyen d'identifier le seuil entre les établissements urbains et ruraux. Néanmoins, on se heurtera à la disponibilité des statistiques et au niveau d'agrégation de celles-ci.

Identifier le rural : les démarcations des distributions rang-taille

Nous allons vérifier si l'interprétation proposée par F. Moriconi-Ébrard des inflexions des courbes de distribution rang-taille permet d'identifier la démarcation entre urbain et rural. L'institut statistique danois définit des unités de peuplement, les *byer,* à partir du même critère morphologique utilisé dans *e-Geopolis*, tandis que le seuil de l'urbain se situe à 200 habitants agglomérés. Une partie du peuplement est donc écarté.

Graphique III-1. Distributions rang-taille des *byer* du Danemark : 1900, 1950, 2010

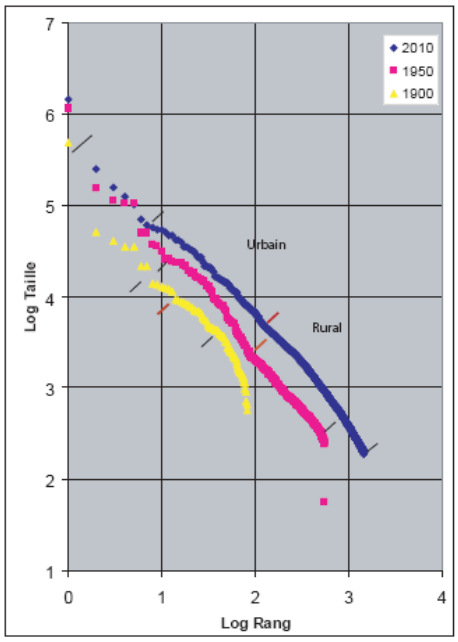

Source : *e-Geopolis* 2011.

En 2010, les 1 419 *byer* présentent une distribution relativement bien ajustée avec un coefficient de détermination (r^2) de 0,98. a) Les établissements marginaux se situent en deçà de 200 habitants (y=2,3). b) La démarcation entre urbain et rural semble se profiler autour de 4000 habitants (y=3,6) : le rural se situe entre 200 et 4000 habitants. c) Parmi les établissements urbains de plus de 4000 habitants, on distinguerait volontiers d) la démarcation avec les villes qui comptent entre 50 000 (y=4,7) et 250 000 habitants (y=5,4). e) Copenhague s'écarte de la distribution avec 1,4 millions d'habitants.

En 1950, les mêmes paliers se distinguent quoiqu'ils sont davantage marqués et les tailles qui font seuil sont revues à la baisse : le système est moins hiérarchisé qu'en 2010. L'échantillon est réduit à 557 *byer* et l'ajustement reste de bonne qualité avec un coefficient de détermination de 0,99. (a) Le déficit des établissements marginaux est cette fois repérable à l'extrémité de la distribution en deçà de 240 habitants. (b) Les établissements ruraux se situent entre 240 et 2 250 habitants (y=3,35), (c) les villes se distinguent avec une population entre 2 250 et 25 000 habitants (y=4,4), (d) les villes entre 25 000 et 150 000 habitants (y=5,2) suivent (e) la métropole qui compte 1,16 millions d'habitants.

On constate par ailleurs que la délimitation de ces groupes suit une certaine harmonie à la manière des classes décrites dans la loi de Davis, notamment pour les trois premiers et les deux derniers: les seuils limites sont tour à tour multipliés par 10.

Enfin, en 1900, la distribution s'ajuste mal avec un coefficient de détermination de 0,94. L'échantillon est réduit à 82 unités, les paliers sont très marqués, l'échantillon ne répond pas à la loi. a) La pente quasiment verticale des établissements marginaux se distingue en dessous du seuil de 4 500 habitants (y=3,65). b) Les unités rurales ont une taille comprise entre 4500 et 8700 habitants (y=3,94), c) les petites villes entre 8 700 et 20 000 habitants (y=4,4), d) les villes importantes du pays ont entre 20 000 et 50 000 (y=4,7) tandis que e) Copenhague compte 477 000 habitants.

Les unités de peuplement, plus nombreux, se hiérarchisent, la distribution se conforme à la loi, la hiérarchie se lisse, les classes d'individus sont moins distinctes et réévaluées à chaque date. Par ailleurs, nous proposons une démarcation supplémentaire, par rapport à celles proposées, au sein de l'urbain et qui distingue les agglomérations petites et moyennes des agglomérations régionales.

Le seuil entre urbain et rural serait passé au Danemark de 2 250 en 1950 à 4 000 habitants en 2010. L'interprétation des seuils des distributions semble pertinente, tandis que ceux-ci évoluent dans le temps et pose le problème du choix d'un seuil fixe pour distinguer les entités urbaines. Toutefois, les distributions et l'identification des seuils dépendent largement de l'échantillon.

L'influence de la structure des informations sur les distributions rang-taille

Est ce que l'inflexion des établissements marginaux s'explique par une déficience liée au nombre d'individus de l'échantillon ou aux unités spatiales sur lesquelles sont agrégées les statistiques ?

On va comparer l'ajustement à la loi rang-taille des distributions des unités peuplées aux distributions des unités administratives.

Les *kommuner* sont les unités locales administratives au Danemark. Ils sont très vastes dans les zones faiblement peuplées. Le plus vaste *kommun,* Thisted dans l'*amt* de Viborg au nord du Jutland, s'étend sur 564 km², tandis que la superficie moyenne des *kommuner* est de 156 km². Par conséquent, l'unité administrative peut encadrer des établissements distincts et épars sur le territoire : les statistiques de population sont agrégées. La population moyenne des *kommuner* en 2000 est de 19 346 habitants, bien au-delà du seuil de 10 000 habitants, et la médiane est de 10 230 habitants. La population des 276 *kommuner* s'échelonne entre 500 000 habitants pour Copenhague, et 100 habitants pour le *kommun* le moins peuplé.

Graphique III-2. Distribution rang-taille des *kommuner* du Danemark : 2000

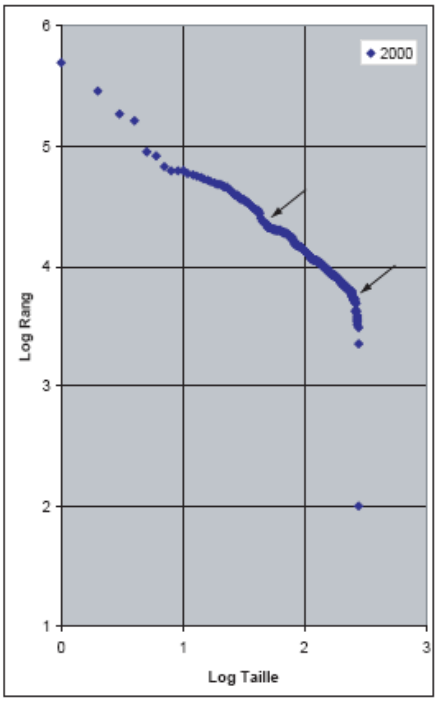

La queue de la distribution se démarque clairement en deçà de 5 000 habitants (y=3,7). Ce seuil distingue, les établissements marginaux, au nombre de 19, un nombre insuffisant pour compenser la population des unités plus peuplées. La démarcation entre urbain et rural se situe à 20 000 habitants (y=4,37).
Les distributions rang-taille des unités administratives indiquent des seuils bien plus élevés que lorsque l'on considère les unités de peuplement définies à partir de la morphologie.

Source : *e-Geopolis* 2011.

La Suède a la particularité de définir, outre les unités peuplées de plus 200 habitants, les *tätorter* équivalents des *byer* danois, celles comptant entre 50 et 200 habitants, les *småorter*.

Graphique III-3. Distributions rang-taille des *tätorter* et des *småorter* en Suède : 2001

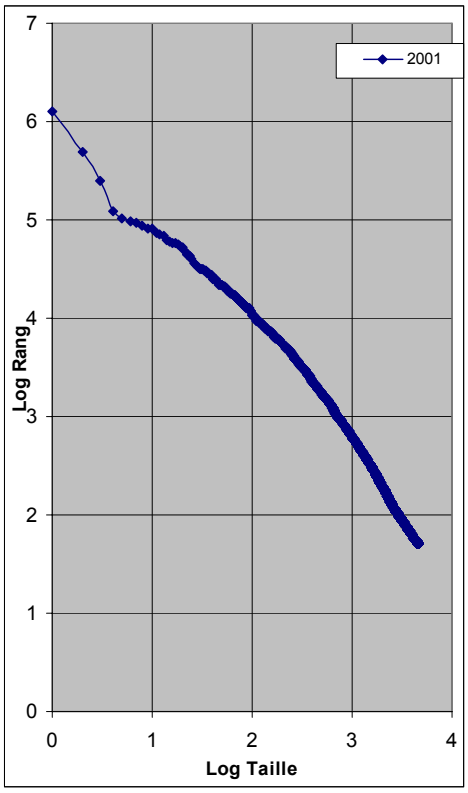

La distribution des unités de plus de 50 habitants en 2001 ne présente pas de courbure verticale relative aux établissements marginaux et révèle un ajustement à la règle de bonne qualité avec un coefficient de détermination de 0,98. En effet, l'échantillon se compose de 1 982 *tätorter* et 2 957 *småorter*.

Source : *e-Geopolis* 2011.

Les *församlingar* en Suède correspondent aux paroisses qui supposent, comme on l'a vu dans le second chapitre une logique particulière d'agrégation. Cette division privilégie l'égalité numérique de la population des paroisses tandis que la superficie des mailles varie.

Graphique III-4. Distributions rang-taille des *församlingar* en Suède : 1810, 1900, 1980

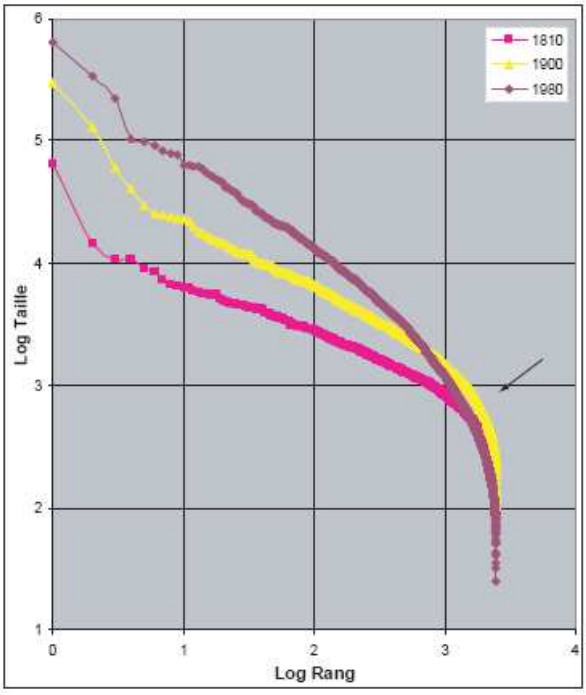

L'échantillon, pour les trois dates varie autour de 2 400 individus. Les trois distributions présentent une queue : malgré le grand nombre d'individus, l'agrégation des chiffres est telle que les établissements marginaux sont trop peu nombreux.
Les distributions sont de plus en plus hiérarchisées de 1810 à 1980, malgré la logique d'égalisation des populations qui prévaut dans la définition des mailles : les mailles évoluent moins vite que la dynamique démographique. Cette égalité est davantage patente en 1810 tandis que la courbure des établissements marginaux est plus abrupte en 1810 qu'en 1980 : l'égalité laisse place peu à peu à une hiérarchisation. De même, la démarcation entre urbain et rural n'est guère visible pour les trois distributions et remet en cause la méthode d'identification des seuils avancée. La tendance actuelle, que l'on rapporte au treillage, se caractérise par la hiérarchisation des lieux, par la différenciation des espaces et par une continuité entre urbain et rural souvent soulevée. L'égalité numérique de départ des unités paroissiales est donc dépassée par cette tendance à la hiérarchie.
Source : *e-Geopolis* 2011.

L'équilibre de la distribution dépend clairement de l'échantillon mais aussi des entités spatiales considérées. Une surreprésentation ou une sous-représentation de certaines tailles, qui peuvent s'expliquer par le niveau d'agrégation des données, expliquent les inflexions des courbes. Ainsi, si le peuplement rural dispersé est agrégé sur des entités spatiales plus grandes, il est évident qu'il y aura une sous-représentation des petites tailles au bas de la hiérarchie et un mauvais ajustement à la loi. Considérer les unités de peuplement, définies à partir de la morphologie, écarte ce biais.

Cependant, étant donné que les statistiques sont produites sur des unités issues d'un maillage du territoire dont le critère de division varie et peut s'écarter des formes du peuplement, les analyses quantitatives réalisées à partir de la loi rang-taille, se trouvent dans la nécessité de tronquer l'échantillon à la base. Ce présupposé se justifie alors par le fait que la loi ne s'applique qu'aux villes, car les établissements ruraux ne se hiérarchisent pas. En réalité, il est aussi question du conditionnement de l'information : l'absence de statistiques fines sur le peuplement se répercute sur les méthodes d'analyse.

Or, les unités de peuplement définies dans *e-Geopolis* se fondent aussi sur des statistiques rapportées à des unités territoriales qui peuvent s'écarter du peuplement. Par conséquent, le seuil de 10 000 habitants semble raisonnable pour écarter le biais que constitue l'agrégation des chiffres dans des grandes mailles et pour conserver un échantillon d'unités peuplées et non un échantillon mixte composé d'agglomérations et d'unités définies à partir de critères divers.

Le seuil de 10 000 habitants mis à l'épreuve par la loi rang-taille

Puisque l'ajustement de la loi est particulièrement sensible à l'échantillon, le choix de la taille minimum des unités de peuplement est décisif. Etant donné que nous travaillons sur des pays et des régions variables et sur plusieurs dates, nous allons vérifier si le seuil de 10 000 habitants se révèle être pertinent et un choix raisonnable au regard de la loi rang-taille.

F. Guérin-Pace avait déjà noté la sensibilité des paramètres rang-taille à la dimension de l'échantillon (Encadré III-1). L'auteure avait testé l'échantillon des villes françaises en faisant varier le seuil inférieur entre 2 000 et 100 000 habitants et pour quatre dates de recensements, entre 1831 et 1982 (GUÉRIN-PACE, 1993, pp. 64-66). L'ajustement était maximal pour un seuil situé entre 2 000 et 10 000 habitants et se détériorait au-delà. L'équilibre de la distribution évoluait aussi. La pente déduite de la droite de régression linéaire de la courbe augmentait lorsqu'on comprenait les villes inférieures à 20 000 habitants : la concentration dans les villes est plus difficilement compensée par les plus petites même si celles-ci sont plus nombreuses. Inversement, la pente se réduisait quand on considérait les villes de plus de 50 000 habitants, traduisant une égalisation des tailles.

Le cas français a l'intérêt de présenter un échantillon particulièrement adapté à l'évaluation du modèle. Les mailles sont de faible superficie : les unités communales se rapprochent des établissements peuplés[98] et l'information sur les agglomérations est plus facile à reconstruire, les individus statistiques sont nombreux. Cinq seuils sont testés : 500, 2 000, 10 000, 20 000, 50 000 habitants. Trois dates sont considérées pour des unités locales ajustées sur des dates fixes et une maille stable. 1870 alors que le territoire français se stabilise, tandis que le phénomène d'agglomération et d'extension au delà des limites politiques débute. 1970 précède le début d'une phase nouvelle dans l'extension du bâti. 2010 permet de faire l'état actuel du peuplement. Les échantillons sont constitués des

[98] La courbure de la queue des distributions se réalise en deçà de 500 habitants attestant d'une meilleure qualité d'ajustement quand les unités sont petites et se rapprochent des formes de répartition (Graphique III-5).

agglomérations de plus de 10 000 habitants à périmètre variable, et le reste du peuplement est représenté par les communes.

Encadré III-1. Les paramètres de la distribution rang-taille : des indicateurs du comportement des systèmes urbains

Trois paramètres servent à mesurer l'écart entre le modèle rang-taille et la distribution observée. La distribution peut être résumée par une droite de régression linéaire de type $y=ax+b$ et une droite de régression polynomiale au second degré de type $y=ax^2+bx+c$.

1. Le paramètre a de la droite de régression linéaire indique la pente de la droite et résume l'inégalité entre les villes. Le modèle prévoit une pente proche de -1.

Par conséquent, la hiérarchie s'affaiblit lorsque a se rapproche de 0, la hiérarchie est plus contrastée quand a dépasse -1.

2. Le paramètre b de la droite de régression linéaire correspond au point où la droite coupe l'axe des ordonnées. Elle correspond à la taille que devrait avoir la ville de rang 1 compte tenu de la distribution des villes, de l'inégalité, de la forme de la hiérarchie. La ville de rang 1 peut ainsi être surévaluée par le modèle, le point de la distribution est en dessous du point b : les villes secondaires du système urbain pèse dans la hiérarchie. La ville de rang 1 peut être sous-évaluée par le modèle, le point de la distribution est au dessus du point b : la ville de rang 1 ou les premières villes pèsent davantage que les villes secondaires dans le système urbain.

3. Le paramètre a de la droite de régression polynomiale indique le sens de la courbure de la distribution.

Quand a est négatif, la courbe est concave et indique une insuffisance des villes intermédiaires de la distribution au profit des grandes villes ou des petites.

Quand a est positif, la courbe est convexe : les villes de la partie intermédiaire de la distribution sont surreprésentées, au détriment des plus grandes et des petites.

4. Le coefficient de détermination R^2 indique la qualité de l'ajustement. Celle-ci dépend de l'échantillon considéré et notamment du nombre d'unités. La règle rang-taille répond aux lois des grands nombres : elle s'ajuste mal pour un échantillon trop réduit. Aussi, nous avons évité d'appliquer la règle à des échantillons de moins de 50 unités : certains territoires et pays, et certaines dates pour lesquelles le système urbain n'est pas encore assez développé ont été écartés.

Dans la plupart des analyses, la règle rang-taille est appliquée aux distributions et les paramètres sont précisés dans un tableau. Le coefficient de détermination n'est pas précisé car ne sont considérés que les distributions qui proposent un bon ajustement. Le rapport de taille entre les deux premières villes du système est en revanche présenté car il constitue aussi un bon indicateur quant à la hiérarchisation des villes du système.

Graphique III-5. Distributions rang-taille des agglomérations et communes de France : 1870, 1970, 2010

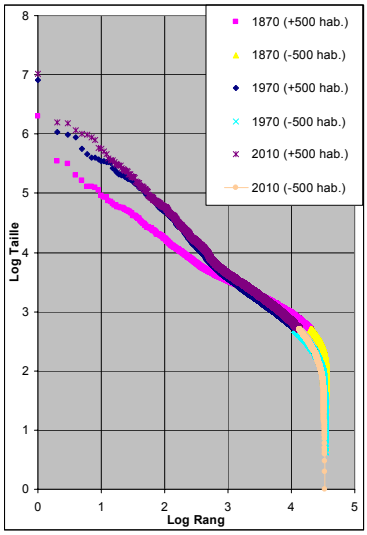

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau III-14. Paramètres des distributions rang-taille : la sensibilité aux seuils choisis de l'échantillon. Le cas des agglomérations et communes françaises : 1870, 1970, 2010

Echantillon			Paramètres de la distribution		
Seuil de l'échantillon	Date	Nb d'établissements	Pente a	1ère ville b	R^2
plus de 500 hab.	1870	20 516	-0.63	5.46	0.99
	1970	11 528	-0.88	6.26	0.99
	2010	13 383	-0.89	6.37	0.99
plus de 2000 hab.	1870	2 676	-0.64	5.48	0.98
	1970	2 098	-1.03	6.68	0.99
	2010	2 882	-0.98	6.62	0.99
plus de 10 000 hab.	1870	190	-0.82	5.85	0.99
	1970	382	-1.03	6.71	0.99
	2010	476	-1.05	6.83	1
plus de 20 000 hab.	1870	87	-0.82	5.86	0.97
	1970	215	-0.95	6.58	0.99
	2010	243	-1.03	6.78	0.99
plus de 50 000 hab.	1870	26	-0.95	5.96	0.93
	1970	97	-0.89	6.49	0.97
	2010	112	-0.99	6.74	0.99

D'après le coefficient de détermination, les droites de régression des distributions de 1870 et, dans une moindre mesure de 1970, sont en effet sensibles à la hausse du seuil inférieur de l'échantillon, surtout au-delà de 20 000 habitants (Tableau III-14). L'échantillon est réduit tandis que la distribution n'est pas assez hiérarchisée. En revanche, ce coefficient est stable pour les trois dates avec un seuil de 500 habitants et démontre un bon ajustement pour des seuils entre 2 000 et 10 000 habitants. En 2010, l'ajustement est de bonne qualité pour tous les seuils considérés, en particulier celui de 10 000 habitants ($r^2=1$) : la distribution de la population dans les lieux de peuplement est particulièrement équilibrée. En effet, en considérant les agglomérations et non des mailles, on prend en compte la croissance spatiale des établissements qui fait évoluer la hiérarchie : des agglomérations peuvent ainsi se rapprocher de la métropole primatiale, tandis que des individus urbains sortent de l'échantillon s'ils sont fusionnés à d'autres.

La pente varie avec le nombre d'individus et le seuil considérés. Entre 1870 et 2010, le système des établissements se hiérarchise, quel que soit le seuil considéré, car le nombre d'établissements croit, notamment en bas de la hiérarchie : des établissements dépassent le seuil requis. Cependant, avec un seuil de 50 000 habitants, la pente n'évolue guère entre 1870 et 2010. L'instabilité de l'échantillon et la hiérarchisation des distributions sont donc en partie le fruit de l'entrée de nouveaux établissements dans le système.

Le poids de la première agglomération est renforcé et la hiérarchie plus affermie avec un seuil de 10 000 habitants qui permet un équilibrage relativement meilleur de la distribution.

On procède alors à une comparaison régionale entre France et Pays-Bas. Les Pays-Bas constituent un petit pays de 37 709 km² pour 16,7 millions d'habitants en 2010, contre 543 684 km² et de près de 64 millions d'habitants. La superficie des unités locales varie entre 4,48 km² et 673,9, et en France, entre 0,04 et 759 km². L'échantillon néerlandais est réduit à quelques centaines d'unités. En 2010, l'unité locale la moins peuplée aux Pays-Bas compte 944 habitants et en France certaines communes ne sont pas habitées. L'agglomération la plus peuplée aux Pays Bas en 2010 est Amsterdam comptant 6,5 millions d'habitants contre 10,5 millions d'habitants pour Paris.

Les pentes des distributions rendent compte d'une hiérarchie bien moins marquée qu'en France (Tableau III-15). La qualité d'ajustement est aussi inférieure compte tenu de cette faible hiérarchie tandis que les communes néerlandaises, vastes, supposent une agrégation importante des chiffres. Néanmoins, le seuil de 10 000 habitants offre une meilleure stabilité tant dans la qualité d'ajustement que dans la hiérarchisation des établissements pour les différentes dates. Les seuils inférieurs confirment une déficience des

petits établissements et les seuils supérieurs des échantillons trop réduits pour que l'application du modèle soit pertinente.

Graphique III-6. Distributions rang-taille des agglomérations et *gemeenten* des Pays-Bas : 1870, 1970, 2010

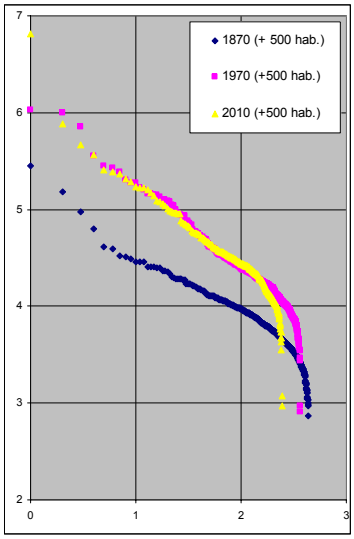

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau III-15. Paramètres des distributions rang-taille : la sensibilité aux seuils choisis de l'échantillon. Le cas des agglomérations et *gemeenten* néerlandaises : 1870, 1970, 2010

Echantillon			Paramètres de la distribution		
Seuil de l'échantillon	Date	Nb d'établissements	Pente a	1ère ville b	R²
plus de 500 hab.	1870	434	-0.78	5.45	0.9
	1970	366	-0.95	6.28	0.94
	2010	245	-0.98	6.33	0.91
plus de 2000 hab.	1870	399	-0.71	5.34	0.95
	1970	364	-0.94	6.26	0.96
	2010	243	-0.96	6.29	0.95
plus de 10 000 hab.	1870	86	-0.62	5.17	0.96
	1970	274	-0.86	6.13	0.99
	2010	217	-0.9	6.21	0.97
plus de 20 000 hab.	1870	21	-0.8	5.32	0.93
	1970	138	-0.88	6.15	0.99
	2010	47	-0.86	6.14	0.97
plus de 50 000 hab.	1870	4	-1.06	5.47	0.99
	1970	43	-0.84	6.12	0.98
	2010	43	-0.98	6.28	0.93

Il n'est pas évident de fixer un seuil immuable dans le cadre d'une comparaison temporelle ou régionale puisque tous les paramètres changent : les dimensions de l'échantillon, les rapports de hiérarchie entre les villes, la distribution des individus entre les classes de taille, le stock de population, sa répartition spatiale.

Ce test de la sensibilité des paramètres rang-taille à la dimension de l'échantillon confirme les conclusions de F. Guérin-Pace pour la France : un seuil dépassant 20 000 habitants n'est pas pertinent. Au contraire, un seuil de 10 000 à 20 000 habitants conforte l'ajustement des distributions, tandis qu'un seuil encore plus bas permet de comprendre la quasi totalité des établissements peuplés. À l'échelle internationale, les échantillons diffèrent suivant les méthodes d'agrégation des statistiques. Le seuil de 10 000 habitants apparaît comme raisonnable pour considérer une grande part du peuplement européen et en particulier les petites agglomérations, tout en écartant les biais que supposent les lacunes quant aux données fines sur les petits établissements.

2.2. Le passage du seuil de 10 000 habitants : les agglomérations à la limite de l'urbain

La base de données suit l'ensemble des agglomérations qui ont, ou ont eu 10 000 habitants au cours du temps. Les agglomérations qui sortent du monde rural, ou sont au contraire dépréciées, illustrent, du point de vue du contenu démographique, les variations spatiales décrites dans la partie précédente dans la critique du critère morphologique. Elles décrivent en outre le cycle urbain déterminé par les trois structures d'organisation de l'espace, finage, maillage et treillage.

L'agglomération urbaine composée de communes rurales : la structure en treillage efficace en milieu rural

Des agglomérations dépassent le seuil de l'urbain alors qu'elles sont constituées d'unités locales comptant chacune moins de 10 000 habitants. La Suisse présente des communes particulièrement petites, semblables à celles que l'on retrouve en France : 15 km² en moyenne, 7,3 km² pour la médiane. La faible superficie permet de s'approcher au plus près du noyau de peuplement. Les jonctions qui se réalisent entre ces établissements ruraux semblent être davantage le fait d'une occupation du sol extensive que d'une croissance démographique. Ces agglomérations constituées en milieu rural posent ainsi la question du caractère urbain des espaces agglomérés et du seuil choisi de 10 000 habitants.

Kirchberg à proximité de Burgdorf dans le canton de Berne forme une agglomération de 11 697 habitants composée de cinq communes qui compte respectivement en 2010, 1 000, 1 400, 1 500, 2 200 et 5 600 habitants sur 29 km². La somme de la population de l'ensemble de ces communes passe le seuil de l'urbain entre 1980 et 1990 et c'est effectivement en 1990 que s'unit l'espace bâti de quatre communes, la cinquième se rattache à Kirchberg la décennie suivante.

Pourtant les variations démographiques demeurent faibles en valeur absolue et relative. La croissance touche les cinq communes, mais davantage celles qui sont déjà les plus peuplées. Néanmoins, il y a une corrélation entre croissance démographique et la progression de l'espace bâti qui change dès lors la trajectoire de l'unité peuplée. Ces établissements ruraux qui passent le seuil de l'urbain sous l'effet de l'extensivité du bâti attestent du passage à la structure en treillage. L'extension de l'agglomération et la métropolisation ne se réduisent pas au monde urbain.

Cet exemple démontre l'intérêt de suivre l'ensemble du peuplement et de recueillir l'information sur la progression du bâti en milieu rural. La base de données permet ainsi de comprendre davantage le phénomène d'agglomération et les facteurs, permanents ou nouveaux, qui gouvernent le processus.

Les agglomérations urbaines déchues : la structure en finage dépréciée

Au contraire, l'Espagne compte un grand nombre d'agglomérations qui franchissent le seuil de 10 000 habitants pour retourner au rural.

Vélez-Rubio est un *municipio*, l'unité locale administrative de base en Espagne, situé dans la province d'Almeria, à la frontière entre les régions d'Andalousie et de Murcie. Très vaste, le *municipio* comprend, sur ses 282 km², un noyau de peuplement dense et compact limité au centre historique qui s'étend sur à peine 2 km². L'agglomération est entourée de

vide, la maille semble être adaptée à la distance qui sépare les différents noyaux : chaque noyau de peuplement est au centre du domaine rural.

À deux reprises, le *municipio* dépasse le seuil de 10 000 habitants, entre 1890 et 1900, puis entre 1940 et 1950. Les phases de déclin la ramènent à une population de 6 000 à 7 000 habitants, qui la caractérise déjà au 18e siècle et apparaît comme la population idéale pour le bourg, tandis qu'une hausse représente un pic extraordinaire. Cette régulation de la population dans des limites établies, de la densité donc, supposant un seuil de saturation, a déjà été remarquée pour la commune de Paris.

Le plus souvent ces agglomérations déchues sont d'anciennes villes isolées : les communes, très vastes, comprennent une seule agglomération dont le déclin démographique ne peut être compensé par l'étalement et la fusion avec des communes contigües. Auparavant, ces villes ont pu s'épanouir compte tenu de la distance qui les sépare et dont rend compte ce maillage lâche qui s'adapte en partie à la distribution du peuplement. La structure en finage ne correspond pas aux logiques d'organisation spatiale actuelles : les espaces dépréciés, contournés, exclus des échanges économiques, à l'écart des infrastructures qui portent ces échanges, voient cette structure, efficace auparavant, qui a pu s'adapter à la structure en maillage, tombée en désuétude lorsque les structures du treillage dominent.

Une agglomération industrielle en milieu rural : La Grand Combe ou l'échec de la structure en maillage

La trajectoire exceptionnelle de La Grand-Combe, dans le Gard, n'a été que de courte durée, et se révèle aussi précaire que les causes de sa croissance. L'agglomération a dépassé le seuil de l'urbain, profitant de l'accumulation dictée par une période étatique où domine le maillage.

La commune de La Grand-Combe est créée en 1846 à partir de plusieurs parts de communes préexistantes : l'exploitation du charbon sur ce territoire est individualisée par un territoire administratif. En effet, la découverte du charbon sur ce territoire est à l'origine de l'exploitation du bassin houiller autour d'Alès. En 1836, la « Compagnie des Mines de La Grand-Combe et des chemins de fer du Gard » est créée et la commune est desservie par le réseau ferroviaire. À partir des années 1960, les puits ferment successivement. La commune passe de 681 habitants en 1840 à 4 577 dix ans plus tard, pour atteindre son maximum de 14 468 habitants en 1960. En 2010, elle compte 5 041 habitants. Après plus d'un siècle de croissance, La Grand-Combe revient à sa taille initiale mais voit sa position dégradée dans la hiérarchie des villes.

Le seuil de 10 000 habitants paraît pertinent : il faut une certaine croissance démographique et/ ou spatiale pour qu'une agglomération atteigne ce seuil. Tout dépend de l'intensité de la croissance et du milieu sur lequel elle agit ; or, les nombreux lieux de peuplement rythment l'espace européen. La pérennité du bâti semble constituer le facteur de stabilité majeur du peuplement tandis que peu de lieux sont abandonnés ; un certain stock de population agglomérée demeure. Par conséquent, l'extension du bâti est l'élément d'instabilité majeur. Elle est un moyen de croissance pour les établissements ruraux et urbains, contraints par les limites du tissu de l'établissement initial.

Considérer l'agglomération à partir d'un bâti en constante évolution, plutôt qu'un espace circonscrit notamment par des limites politiques, suppose de considérer cette instabilité du peuplement qui se traduit par des variations dans l'échantillon des unités de peuplement.

Le seuil de 10 000 habitants, un choix pertinent

La loi rang-taille n'a pas été appliquée ici pour analyser la structure des systèmes urbains mais pour vérifier la pertinence des données urbaines extraites dans le continuum du peuplement. Les analyses effectuées justifient d'une part le choix de l'agglomération, d'autre part le choix d'un seuil à 10 000 habitants.

1) L'ajustement de la loi rang-taille dépend largement des individus considérés. Peu de données sont disponibles à l'échelle de l'établissement : les unités spatiales sur lesquelles sont agrégées des statistiques sont trop vastes pour reconstruire le peuplement. Dès lors, l'ajustement à la loi rang-taille faiblit.

Ces mailles administratives ou statistiques sont comme un filet qui ne permet pas de capturer les établissements isolés les plus petits. Par conséquent, le maillage contraint à ne s'intéresser qu'aux agglomérations qui dépassent une certaine taille, lorsque le filet est en mesure de capturer l'établissement dans son individualité Seuls les établissements d'une certaine taille sont reconstruits en restant fidèle à la forme du peuplement. Le seuil de 10 000 habitants se révèle, à cet égard, pertinent.

2) La loi rang-taille suppose que le système urbain est hiérarchisé et que les tailles des établissements s'organisent suivant des rapports inégaux inhérents aux échanges. Lorsque les tailles ne se hiérarchisent plus, la distribution s'ajuste mal au modèle et c'est pourquoi nous avons testé plusieurs seuils de taille inférieur qui définissent l'échantillon des individus. Le seuil de 10 000 habitants se révèle pertinent.

Si ce seuil devrait varier selon les conditions du peuplement et donc selon les régions et les époques considérées, l'instabilité porte aussi sur l'échantillon, malgré la relative pérennité des lieux de peuplement. Des établissements deviennent urbains ou au contraire ruraux, d'autres sont englobés sous l'effet d'agglomération pour participer à des établissements plus grands. La fixité du seuil permet de découvrir des dynamiques urbaines.

D'après les différents points que soulève la critique de l'approche morphologique de l'espace urbain, on retrouve les différentes contraintes qui président dans la progression de l'agglomération, décrits dans le second chapitre : en premier lieu l'existant, les constructions déjà établies. Dans l'agglomération, le contenu et la forme interagissent, l'un contraignant l'évolution de l'autre. Suivant l'épistémologie néo aristotélicienne des nouvelles théories de la forme, la distinction husserlienne entre contenu et contenant est en fait illusoire (PETITOT, 2008). Il s'agit de proposer une lecture plus dynamique de la progression de l'agglomération, sans la comprendre hors de son environnement.

3. L'affectation des données sur des unités territoriales : les implications dans la mesure de l'urbain

Les territoires politiques sur lesquels sont affectées les statistiques, outre d'entraver relativement l'appréhension de l'urbain, dans le cadre de l'ajustement de l'agglomération morphologique aux unités locales, démontrent leur interaction avec le peuplement et leur impact sur la mesure de l'urbain.

3.1. Une vision réaliste des hiérarchies

L'agrégation des données au niveau des entités administratives est un moyen de modeler l'information. Ce procédé est décisif pour l'illustration des hiérarchies.

L'Italie est dominée par trois villes : l'agglomération de Milan compte près de 6,2 millions d'habitants en 2010, celle de Naples 4,5 millions, et Rome 4 millions. Divers indicateurs vérifient cette hiérarchie, même s'ils se rapportent à d'autres entités spatiales, ou à d'autres niveaux d'agrégation. Cependant, longtemps, les données au niveau d'entités administratives cherchaient à nuancer la supplantation de la capitale italienne.

Un discours pour favoriser le rôle économique de Rome

La polycéphalie italienne fait écho à un discours régionaliste revendiquant l'indépendance du Nord qui représenterait le moteur économique du pays et nourrirait l'aide publique aux régions méridionales. Rome se retrouve alors, d'une part, comprise dans ce Sud déprécié et, d'autre part, évincée de sa fonction dans le maintien de l'unité du pays.

Parallèlement, la fonction économique devient, depuis plusieurs décennies, la source de pouvoir privilégiée. D'une part, la reconnaissance de la troisième Italie, à partir de critères économiques, permet de nuancer cette partition binaire et de placer Rome dans une situation médiane unique : ni au Nord, ni au Sud, ni dans cette troisième Italie. D'autre part, Rome, devancée par Milan dans le domaine économique, partage les pouvoirs qu'une capitale d'État devrait concentrer. Sa position doit être justifiée ce que l'on retrouve dans le discours.

L'analyse des PIB des régions italiennes dans le document de synthèse produit par l'institut statistique du Latium souligne l'accroissement relatif du PIB du Latium de 1980 à 2003, de 60% en comparaison aux autres régions. Les chiffres bruts ne sont pas commentés : la région lombarde domine pourtant largement le paysage économique italien avec un PIB de plus de 700 000 euros, contre 500 000 pour le Latium.

Or, le discours n'est pas le seul moyen pour favoriser la capitale.

Document III-25. PIB des sept premières régions italiennes entre 1980 et 2003

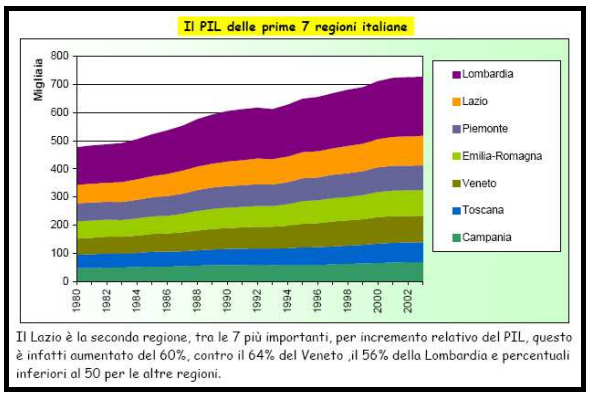

Source : SISTAR (Sistema Statistico Regionale) Lazio, *Le statistiche in pillole*, Anno IV, n° 7, Luglio 2005.

Rome dans la hiérarchie urbaine : des indicateurs rapportés à la commune

L'unification de l'Italie a été longue, à l'image des hésitations quant au choix de la capitale qui ont duré 10 ans, de 1861 à 1871[99]. Plusieurs villes étaient aptes à assumer cette fonction. En 1862, Rome n'est que la 5e ville d'Italie et la 6e en 1871, alors qu'elle est définitivement choisie comme capitale (Tableau III-16).

[99] Géraldine DJAMENT (2005). « Le débat sur Rome capitale. Géohistoire d'un choix de localisation » *in L'espace géographique* n°4, pp.367-380.

Tableau III-16. Population des premières villes italiennes à l'époque de l'unification : 1862, 1872

Rang (en 1862)	Ville	1/1/1862	1/1/1872	Rang (en 1862)	Ville	1/1/1862	1/1/1872
1	Naples	484 026	489 008	5	Rome	194 500	209 267
2	Milan	267 618	290 514	6	Turin	173 305	210 873
3	Gênes	242 447	256 486	7	Florence	150 864	201 138
4	Palerme	199 911	223 689	8	Venise	150 000*	159 159

Population des communes. / Source : Recensements de la population - * estimation

Pour asseoir Rome dans sa fonction de capitale, l'outil statistique est au service de l'État. Les indicateurs relatifs à Rome ont pu être dopés en jouant sur la superficie du territoire administratif communal.

La commune romaine est en effet de très loin la première d'Italie par sa superficie avec 1 285 km² en 2010[100] ; 17 provinces italiennes, les unités administratives médianes dans la hiérarchie de l'État, comparables à des départements, ont une superficie inférieure à celle de la commune romaine. La commune de Milan, avec 182 km², est huit fois plus réduite, mais reste en revanche comparable à la commune de Paris, étendue sur 105 km². L'écart entre les deux communes à la même échelle est illustré (Carte III-17). La superficie moyenne des 8 100 communes italiennes se situe à 37 km² et la médiane à 22 km². La superficie de la capitale est donc exceptionnelle.

Carte III-17. Etendue de Rome et Milan (commune et agglomération) en 2010

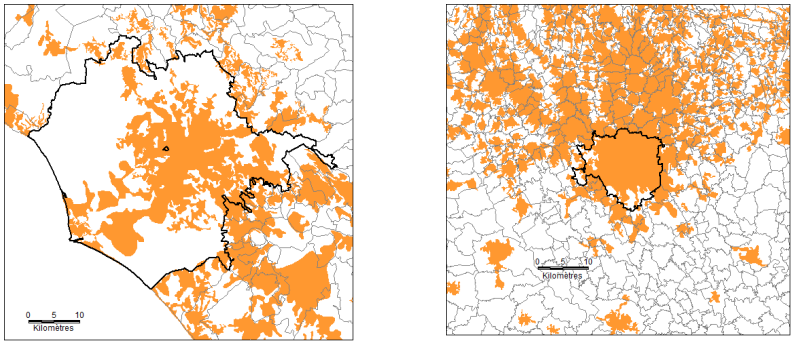

Légende.
Trait noir : limites communales.
Orange : tâche de l'agglomération morphologique.
Les deux cartes sont représentées à la même échelle.

Source : *e-Geopolis* 2011.

De fait, la commune de Rome compte près de 200 000 habitants en 1870 et Milan 290 000, mais pour une densité respective de 157 hab./km² et 1 483 hab./km² (Tableau III-16). En 2010, Rome compte 2,7 millions d'habitants : le territoire vaste de sa commune s'est urbanisé et la densité atteint 2 142 hab./km². Milan compte 1,3 millions d'habitants pour 7 226 hab./km² (Tableau III-17). L'écart de densité demeure, tandis que les chiffres bruts soulignent le poids démographique de Rome. Malgré l'artifice d'un territoire étendu pour sa ville, la population romaine n'a pu dépasser Milan qu'en 1940 et prendre la première place dans la hiérarchie des communes urbaines[101].

En définissant la ville par l'agglomération, Milan domine le paysage urbain avec 6,2 millions d'habitants sur 2 045 km et 524 communes, contre 4 millions d'habitants sur 1 711 km et 53 communes pour Rome (Tableau III-17). Avec des périmètres urbains comparables, Milan est plus dense que Rome avec 3 024 hab./km² contre 2 334. La supériorité de Milan en tant qu'agglomération est avérée à la fois par son poids démographique et sa densité.

[100] La commune de Fiumicino a été détachée de Rome en 1992. La superficie de la commune de Rome se portait jusqu'alors à 1 499 km².
[101] La ville définie par l'Istat est une commune de plus de 10 000 habitants, négligeant ainsi la variation des superficies communales.

Tableau III-17. Communes et agglomérations de Rome et de Milan : population, superficie et densité en 2010

		Milan	Rome
Commune centre	Superficie (km²)	182	1 285
	Population (2010)	1 313 390	2 753 520
	Densité	7 227	2142
Agglomération (partie italienne)	Population (2010)	6 184 406	3 992 779
	Superficie (Agglo. morph. 2010) (km²)	2 045	1 711
	Densité	3024	2334

Source : *e-Geopolis* 2011.

Les indicateurs économiques en accord avec les indicateurs sur l'agglomération

Les indicateurs économiques renforcent les résultats démographiques rapportés à l'agglomération.

Le PIB, l'indicateur le plus synthétique pour mesurer et comparer les richesses, est rarement affecté à une ville, quelle que soit sa définition, mais est souvent fourni au niveau régional ou sub-régional pour des territoires administratifs[102]. Pourtant, ce sont bien les villes qui fondent le poids économique d'une région ou d'un pays. Les données sur le PIB affectées à l'échelle régionale restent toutefois significatives et correspondent relativement à la hiérarchie des tailles des agglomérations.

En France, le PIB de l'Ile de France est de 46 984 €/hab. en 2009 et dépasse de loin les autres régions dont l'indice s'échelonne entre 29 420 €/hab. pour Rhône-Alpes et 22 894 €/hab. en Picardie[103]. Paris tire le PIB moyen français vers le haut : celui-ci s'élève à 29 574 €/hab. Le PIB des régions françaises fait écho à la hiérarchie urbaine dominée par la capitale et suivie des agglomérations régionales. Paris représente 10,5 millions d'habitants, soit 1/6^{e} de la population française mais près d'un tiers du PIB national. La suprématie économique dépasse largement la primauté démographique. Les différences régionales sont au contraire très peu marquées.

De même, en Italie, le PIB ne différencie guère les régions. La Lombardie[104] est la région la plus riche d'Italie en 2009 avec 32 142 €/ hab. contre 30 018 pour le Latium[105]. Si l'on considère l'échelle plus fine des provinces où se situe le cœur de l'agglomération, le PIB de la province de Milan atteint 35 000 €/ hab. et celui de la province romaine 32 500 €/ hab. L'écart économique entre les deux centres est plus faible que l'écart démographique. Ces chiffres justifient encore la première place de Milan comme capitale économique tandis qu'ils accréditent le choix de la définition par l'agglomération.

[102] En France, cette insuffisance des instituts de statistiques, qui s'emploient à fournir des indicateurs économiques sur des mailles administratives, au détriment des entités urbaines principaux rouages de l'activité économique, a été palliée sur une initiative collective. L'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), avec l'appui d'institutions privées (dont la Caisse d'Epargne), ont ainsi produit des données originales sur le PIB des grandes agglomérations « dépassant les travaux de l'INSEE qui n'évalue à ce jour que les PIB régionaux ». URL : http://www.grandesvilles.org/espace-presse/communiques-presse/exclusivite-pour-premiere-fois-pib-grandes-villes-mesure .

[103] *Produit intérieur brut en 2008 et 2009 : comparaisons régionales*, INSEE, Economie.
URL : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_2601R

[104] « Prodotto interno lordo (PIL) dell'intera economia per abitante, a prezzi correnti » *in Annuario statistico regionale (ASR)*.
URL : http://www.asr-lombardia.it/ASR/lombardia-e-province/conti-economici-territoriali/stime-tagliacarne-sul-pil-e-valore-aggiunto-regionale-e-provinciale/tavole/14343/2010/

[105] « Prodotto interno lordo pro-capite » *in Statistica Lazio*. URL : http://www.regione.lazio.it/statistica/

On retiendra deux conclusions quant à ces analyses portant sur les indicateurs de l'urbain pour le sommet de la hiérarchie urbaine des pays.

1) L'agglomération donne une image réaliste de la ville dans le cadre des systèmes urbains et de la hiérarchie des villes. L'unité locale administrative souffre de périmètres hétérogènes tandis que son étendue ne correspond guère à l'espace urbanisé notamment pour les agglomérations les plus grandes. Les indicateurs déduits de l'unité locale pâtissent de ces biais. L'aire métropolitaine ou la région rendent compte de la hiérarchie urbaine, notamment lorsqu'elles abritent des grandes villes, même si elles incluent aussi une part d'espace rural affectant les indicateurs de l'urbain. En revanche, la horde de villes moyennes et petites européennes ne peuvent être distinguées à cette échelle.

2) Les deux indicateurs considérés ici, la population et le PIB, se complètent. Ils démontrent aussi que la densité de population, la richesse et l'activité économique s'intensifient à mesure que l'on affine l'échelle considérée, que les données sont moins agrégées et que l'on se rapproche de l'épicentre de l'agglomération.

3.2. L'agglomération et le territoire administratif local : la correspondance entre fusions communales et extension de l'espace urbain

Le phénomène de variations des limites des unités locales, qui demeure relativement rare compte tenu du grand nombre de données enregistrées pour l'ensemble des unités locales et des recensements considérés, illustre les problèmes méthodologiques de comparabilité des données, décrits précédemment, mais aussi éclaire le processus d'agglomération du bâti sous l'effet des variations démographiques, comme les enjeux de la délimitation des territoires administratifs. Ceux-ci peuvent s'accorder aux dynamiques du peuplement illustrant ainsi les interactions entre ville et État.

Les territoires administratifs contre les territoires à gouverner

La densité et l'extension de la ville pose des problèmes d'aménagement du territoire, de ravitaillement, de sécurité, d'hygiène et doit répondre à des besoins en services, en infrastructures, en logement … adaptés à la bonne échelle. Les gouvernants doivent avoir des compétences plus étendues qu'ailleurs dans des domaines plus nombreux. Délimiter la ville correspond donc à un besoin réel pour l'action des politiques. Il s'agit de savoir où se trouvent les individus, d'évaluer les concentrations de population, de localiser certaines catégories de population pour ajuster les opérations à mener.

Ainsi, le mot de gouvernance émerge dans tous les domaines bien que l'art de bien gouverner soit un souci au moins aussi ancien que la ville. Il accompagne souvent les termes de collectivités territoriales, de territoires à compétence. Ceux-ci concurrencent les territoires administratifs ; définis en fonction des problèmes à gérer, les territoires de vie, comme l'agglomération, s'écartent de plus en plus des territoires administratifs.

Toutefois, il demeure difficile d'effacer des limites administratives, comme c'est le cas par exemple en France. Les communautés de communes et d'agglomération prévoient l'alliance des communes qui affrontent des problèmes semblables. Mais on se heurte vite à des vicissitudes politiques qui se démultiplient à mesure que les territoires à projet agencent un feuilletage ou une mosaïque de territoires administratifs distincts. Ainsi, le projet du Grand Paris est un débat national et local ; il convoque des institutions de tous les niveaux et des partenaires nombreux publics et privés.

Permanence ou variation du maillage administratif : France et Allemagne

La France administrative se caractérise par la permanence de son maillage, établi à la Révolution et qui n'a aujourd'hui que peu à voir avec la réalité du territoire, notamment en milieu urbain. L'idéal jacobin d'une division égalitaire du territoire a perduré. Cependant, la répartition de la population est tout autre qu'égale et les concentrations humaines continuent à se différencier. Les grandes concentrations humaines sont contraintes par le morcèlement administratif.

Le découpage jacobin est souvent opposé au découpage administratif allemand, plus réaliste. L'habitude allemande est de donner les pouvoirs nécessaires aux villes et d'adapter les territoires établis à la réalité. Ainsi, depuis le Moyen Âge où les chartes urbaines sont concédées par le représentant du pouvoir, la ville, *Stadt*, a un statut différent de l'unité locale commune, *Gemeinde*. De surcroît, la maille administrative évolue, notamment avec l'urbanisation. Les opérations de fusion, d'absorption ou de séparation de communes sont même instituées par un mot : l'*Eingemeindung*. Néanmoins, l'opération de rattachement de communes contigües est une source d'enrichissement, soit que les communes concernées sont productives, soit que les subventions sont proportionnelles au nombre d'habitants[106].

Paris n'a connu qu'une seule vague de fusion de communes sous la houlette de Napoléon III et du baron Haussmann en 1860. Elle correspond à la restructuration urbanistique de la capitale tandis que l'empereur rêve d'un Grand Paris[107]. Onze communes ont été annexées : Batignolles-Monceau, Bercy, Vaugirard, Grenelle, Passy, Auteuil, Montmartre, La Chapelle, Belleville, La Villette, Charonne. Au recensement de 1856, elles représentent 21% de la population de Paris dans ses limites de 1860, soit près de 250 000 habitants (Tableau III-18).

Les données de recensements antérieurs à la fusion de 1860, réalisés entre 1794 et 1856, attestent du phénomène de suburbanisation et justifient l'opération de fusion administrative : l'agglomération s'étend dans les communes contigües qui seront fusionnées. La population des communes fusionnées croît bien plus que la population de Paris, sans fusion, déjà dense. La part de la population de la commune de Paris, sans fusion, dans la population totale de la commune de 1860, après fusion, demeure autour de 98% jusqu'en 1820 mais, elle ne cesse de baisser par la suite, et à un rythme d'autant plus soutenu dans les années qui précèdent la fusion : en 1856, l'ancienne commune de Paris comprend 79% de la population de la commune à venir.

Tableau III-18. Population des communes de Paris avant leur fusion en 1860

Indic.	Territ	1 794	1 800	1 806	1 820	1 831	1 836	1 841	1 846	1 851	1 856
Pop.	Paris av. 1860	623 614	536 303	636 809	636 479	743 895	847 972	851 863	938 081	901 649	925 256
	Comm. Fus. Av. 1860	16 890	11 453	12 603	20 693	41 967	61 154	83 398	115 216	151 613	249 090
Part Pop dans Paris ap. 1860 (%)	Paris av. 1860	97	98	98	97	95	93	91	89	86	79
	Comm. Fus. Av. 1860	3	2	2	3	5	7	9	11	14	21
Var. Abs. Pop. (%)	Paris av. 1860		-14	19	0	17	14	0	10	-4	3
	Comm. Fus. Av. 1860		-32	10	64	103	46	36	38	32	64

Sources : Recensements de la population, *e-Geopolis* 2011

[106] FLORENTIN D. (2008). *Leipzig où la ville perforée : une « shrinking city » modèle ?*, mémoire de master, sous la direction de Fol S. et Dufaux F., université Paris I Panthéon-Sorbonne, pp. 46-47.

[107] À ce titre B. Marchand note que seul ce régime a eu des ambitions progressistes pour la ville, contrairement aux régimes républicains qui l'ont succédé, supposés être modernes, et qui n'ont eu de cesse de limiter son expansion. Nous renvoyons à la Section III du Chapitre I.

Cette évolution sur 60 ans démontre une densification de l'espace autour de la commune de Paris qui témoigne de la progression de l'agglomération : l'espace suburbain va devenir partie intégrante du territoire administratif de la ville. L'exemple de Paris illustre la diversité du contenu de l'espace urbain, qui se traduit souvent par la densité, l'architecture, les activités qui s'y installent, malgré son unification progressive. En revanche, la poursuite de l'évolution de l'agglomération parisienne ne sera cette fois plus considérée par les pouvoirs publics avec les conséquences que la division entre ville et banlieue suscite : l'éparpillement politique, la ségrégation sociale, l'exclusion, l'inadaptation des services, équipements et infrastructures.

En revanche, en Allemagne, l'exemple de Chemnitz qui connaît pourtant un long déclin démographique, les différentes fusions communales soulignent le souci d'adéquation à l'extension spatiale de l'agglomération (Tableau III-19). 40 communes ont été fusionnées à la commune de Chemnitz entre 1834 et 2010 (Col 5) : les chiffres de population qui apparaissent aux différents recensements (Col. 2) sont donc peu comparables car les variations démographiques relèvent de l'adjonction de population de nouvelles communes fusionnées et/ou de la croissance démographique. En revanche, la population retracée à délimitation constante de 2010, selon la méthode d'alignement suivie dans *e-Geopolis*, permet de distinguer les variations démographiques seules (Col. 6). Après une croissance continue de 1834 à 1939, la population passe de 47 551 habitants à près de 423 138 habitants, puis décroit régulièrement tombant en 2010 à 243 000 habitants : Chemnitz a presque perdu la moitié de sa population en 60 ans.

Pour chaque date des recensements sélectionnés, la population de Chemnitz avant (Col. 2) a été présentée permettant d'évaluer la croissance dûe aux fusions. La population de Chemnitz, malgré les fusions, décroit après 1933 : la décrue est donc générale, de Chemnitz aux communes des environs. De même, le nombre de fusions et la part de population agrégée sont particulièrement importants jusqu'à la seconde moitié du 20^{e} siècle, quand la croissance démographique est générale et intense. Les fusions se réduisent par la suite et il n'y a plus aucune fusion après 1998. La population baisse, la progression de l'agglomération freine et stoppe. L'*Eingemeindung* est un bon indicateur de la suburbanisation.

Tableau III-19. Chemnitz : évolution de la population de la commune et des communes fusionnées de 1834 à 2009

Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Col 5	Col 6
Date des recensements (sélection)	Population de Chemnitz avant chaque fusion	Communes fusionnées à Chemnitz			Population de Chemnitz à délimitation constante 2010
		Population	% Pop. Fusionnée	Nombre de communes fusionnées restantes	
1834_12_01	21 134	26 417	55.6	40	47 551
1871_12_01	68 229	59 025	46.4	40	127 254
1890_12_01	138 954	87 633	38.7	39	226 587
1910_12_01	301 295	77 232	20.4	29	378 527
1925_06_16	331 655	70 923	17.6	21	402 578
1933_06_16	350 734	72 404	17.1	15	423 138
1939_05_17	337 646	79 549	19.1	15	417 195
1946_10_29	250 188	82 722	24.8	15	332 910
1950_08_31	293 373	33 289	10.2	9	326 662
1965_01_01	293 373	28 586	8.9	9	321 959
1971_01_01	299 411	27 009	8.3	9	326 420
1982_01_01	318 578	23 345	6.8	8	341 923
1990_01_01	301 918	21 494	6.6	8	323 412
1992_01_01	287 511	20 648	6.7	8	308 159
1998_01_01	259 126	15 999	5.8	4	275 125
2001_01_01	259 246	0	0	0	259 246
2008_01_01	244 951	0	0	0	244 951
2009_01_01	243 880	0	0	0	243 880
2010_01_01	243 090	0	0	0	243 090

Sources : Recensements de la population, *e-Geopolis* 2011

Les cas de Paris et de Chemnitz soulèvent plusieurs points de nature différente.

- Au niveau de la définition de l'espace urbain, la variation des unités administratives démontre que la réalité morphologique du peuplement est décisive et pose des problèmes concrets de gouvernement. L'agglomération ne se réduit pas à un objet théorique, mais un lieu de peuplement, un milieu habité et vécu.

- Au niveau administratif, les dynamiques du maillage, stable ou variable, révèlent une différence dans la prise en compte par le politique du peuplement et de l'évolution de ses formes. Cependant, le maillage rend compte aussi de manipulations afin de contraindre ou alors privilégier l'épanouissement de l'espace urbain.

- Au niveau du processus d'urbanisation, ces exemples permettent d'identifier le phénomène de suburbanisation : les banlieues sont des espaces qui s'agglomèrent peu à peu au centre suite à une croissance de la population et à une certaine saturation des espaces les plus centraux. La ville déborde.

- Au niveau de la méthodologie, l'alignement des chiffres issus des recensements sur une maille stable actuelle, apparaît comme un procédé efficace afin de mesurer les variations démographiques. En revanche, si on estime que les fusions de communes suivent la progression de l'agglomération, les chiffres sur les unités locales s'ajustent sur les formes de peuplement pour les dates récentes, mais devraient indiquer une surestimation et se détachent des formes du peuplement pour les dates les plus anciennes. La solution d'un maillage à délimitation variable affinerait l'information démographique sur les unités locales, mais empêcherait toute comparaison statistique dans le temps.

Néanmoins, les informations sur la variation des mailles administratives quantitatives et qualitatives constituent des informations à part entière : nous avons pu montrer quelques exemples d'exploitation qu'il est possible de tirer.

Conclusion de la Section IV.
L'agglomération pour comprendre les dynamiques spatiales du peuplement

Cette section a permis de décrire la ville dans divers états : un milieu matérialisé par son bâti, une étendue en évolution, une accumulation de population ou de richesse, un point dans une distribution…

Cette réflexion met en évidence le rapport complexe entre le lieu ou l'établissement, l'agglomération et le territoire politique, comme partie d'un maillage exhaustif : l'agglomération *e-Geopolis* est définie à partir de ces trois discontinuités spatiales. Pourtant, c'est ce dernier objet, le maillage administratif, qui est davantage rendu visible par l'État et par son appareil statistique. Le maillage masque de fait ses fondements, les établissements peuplés : le territoire oblitère le point.

L'agglomération rend compte de l'espace urbain bien que sa qualité urbaine, définie en dernier lieu par une quantité de population, dépende largement de la disponibilité de l'information statistique. Le choix de considérer l'agglomération pour comparer les indicateurs de l'urbain permet de ne s'extraire qu'en partie du carcan des statistiques officielles.

Les enjeux de la délimitation de l'urbain démontrent les limites de la méthode : une reconstruction des statistiques de population pour informer les établissements humains. Mais les établissements trop petits ne peuvent être retenus par des mailles administratives trop grandes : ils passent à travers les mailles du filet. L'approche du peuplement par les statistiques suppose de n'observer qu'une partie du phénomène, nos lunettes ne peuvent s'ajuster : pourtant, l'observation des distributions de la population en milieu rural est aussi importante pour comprendre les dynamiques de l'espace urbain, qui plus est aujourd'hui.

Conclusion du Chapitre III.
Une refonte de la base de données pour comprendre l'historicité de l'agglomération

La refonte de la base de données a été conduite selon un objectif double : normaliser les informations de la base de données selon un modèle uniforme, adapter ces informations aux méthodes capables de répondre à notre problématique. Dans les deux cas il s'agissait de s'approprier absolument les sources, les informations, les objets en jeu, la base de données héritée. Cette phase d'appropriation s'est traduite par la manipulation des sources, des enquêtes sur le terrain et la déconstruction des informations.

Plusieurs phénomènes ont été distingués dans ce travail de critique des sources et de normalisation du fait urbain dans quatre domaines décisifs pour traiter notre sujet.

1) Du point de vue de la base de données et de la production d'informations

- Alors que la base de données originelle *Geopolis* est utilisée depuis trente ans et que le projet *e-Geopolis* vise une diffusion large des données, une critique des données vient à point nommé alors que son auteur n'a jamais procédé à une telle déconstruction : ses choix s'imposaient comme une évidence. Le fait d'hériter des méthodes et des données ne dispense pas de les remettre en cause, bien au contraire.
- Nous avons montré ainsi la subjectivité que convoque la production de données qui sont le résultat d'une construction et de choix plus ou moins contraints.
- La déconstruction des informations a constitué une part importante des recherches menées au cours de ce doctorat. Elle permet de cerner plus précisément l'objet de nos recherches. Elle s'est traduite dans cette thèse par des directions privilégiées dans les analyses et les propositions théoriques qui n'auraient pas vu le jour et n'auraient pas pris ce tour sans cette longue réflexion sur le matériau à informer et sa manipulation.

2) Du point de vue du rapport entre territoires politiques et formes du peuplement

- L'agrégation des données sur des territoires administratifs ou de tout autre nature peuvent répondre à l'objectif d'entraver l'appréhension de la répartition du peuplement et sa mesure.
- Dans le même temps, la délimitation des territoires par une institution s'appuie nécessairement sur la répartition de la population : dans ce décalage entre territoire et peuplement, on déduit les objectifs du découpage, le mode d'appréhender la réalité, les choses, et le mode qu'a une institution de se projeter dans l'espace ou de modeler celui-ci. C'est ainsi que la critique des sources, morphologiques et statistiques, a été décisive dans la formalisation des trois structures capables de décrire les modes d'appropriation de l'espace.

3) Du point de vue de l'Europe

Les données issues du croisement entre des informations sur le peuplement et des informations statistiques démontrent que le découpage administratif de l'espace correspond en partie aux formes du peuplement. La plupart des indicateurs sur les unités locales, leur superficie, leur population, leur répartition, sur les sources statistiques, et sur les agglomérations, le processus, leur répartition, s'accordent et distinguent en particulier un

cœur européen entre France, Angleterre et Allemagne, un gradient Ouest-Est, une Europe orientale continentale différenciée, une Europe centrale et balkanique plus difficile à caractériser et soumise à de multiples influences. On commence à entrevoir à quel point l'Europe des populations est loin d'être homogène, ni dans l'organisation de l'espace, ni dans ses dynamiques. Ce sont des espaces et des temps différenciés.

4) Du point de vue du processus d'urbanisation

- L'agglomération rend compte du caractère urbain de l'espace et l'accumulation de la population en un lieu, s'accorde avec d'autres indicateurs de l'urbain notamment ceux liés à l'économie, la richesse, les échanges. On a vu aussi que la croissance démographique annonce souvent la croissance spatiale du bâti dans un espace donné, tandis que l'emprise de l'agglomération en termes de superficie est en partie corrélée à cette quantité, bien qu'elle puisse varier suivant les époques ou les régions. L'union des critères morphologiques et démographiques est pertinente pour délimiter l'urbain.

- Les limites politiques telles que les murailles, tout comme les bâtiments, ont influencé la croissance de la population en un lieu et définissent une densité. Par la longévité du bâti, les caractères premiers de l'établissement, notamment la densité, ne changeront qu'en cas de restructuration complète de l'espace occupé. La forme première influence la trajectoire de l'établissement. Il y a donc un seuil idéal de densité, qui une fois dépassé, signe la saturation et indique une croissance spatiale. D'autres facteurs jouent ensuite sur le développement de l'agglomération : la proximité d'autres agglomérations, le stock de population en présence, les modalités de l'urbanisation.

- Les modalités de l'urbanisation ont en effet changé. On a vu qu'un même lieu dont la population a oscillé au cours de l'histoire est plus étendu à la fin du 20^{e} siècle qu'au début pour la même quantité. C'est à partir de la seconde moitié du 19^{e} siècle que de fortes croissances démographiques se traduisent par une croissance spatiale. Cette croissance démographique se propage pour toutes les classes de villes. Ce mouvement positif est stoppé par les guerres dans les pays concernés et reprend ensuite. À partir de 1970, pour toutes les classes de villes, la croissance démographique des agglomérations est davantage portée par leur croissance spatiale et la fusion à divers établissements autour, tandis que la dynamique démographique peut se révéler faible voire en baisse.

- Cette croissance spatiale, générale, indique la banalisation d'un certain type d'agglomération, caractérisé par sa structure plurielle, et qui brouille la lecture de l'urbanisation, notamment le modèle centre-périphérie et des dynamiques démographiques et spatiales linéaires. À taille égale, ces agglomérations complexes, comprenant plusieurs centres, sont en général moins denses que les agglomérations simples, notamment parce que ces centres sont de taille moindre et leur seuil de saturation est atteint pour une taille plus restreinte : les limites originelles à la croissance, dictées par son histoire, sa structure matérielle, se retrouvent in fine.

- Ainsi, si la permanence caractérise le peuplement, permanence des lieux, des distributions de taille, des densités, des hiérarchies entre les villes, l'instabilité est à chercher dans le milieu rural. Pourtant, selon un idéal collectif, le monde rural a souvent représenté le lieu de la permanence, de la mémoire. C'est en fait un espace remodelé et seul à produire de nouveaux établissements pour densifier le réseau de ville. Le choix de définition de l'urbain est donc un véritable enjeu qui prend d'autant plus de sens dans des analyses sur l'ensemble du peuplement.

Chapitre IV.
Démographie et urbanisation : continuités et ruptures de 1800 à 2010

Pour la première fois, les données sur le peuplement et l'urbanisation de l'Europe peuvent être comparées sur deux siècles. Nous disposons, à ce point de l'exposé, d'une masse exhaustive de statistiques homogènes pour 22 séries décennales de 1800 à 2010, non seulement pour environ 10 000 agglomérations urbaines identifiées, mais aussi sur l'ensemble du peuplement. En effet, il est évident que la dynamique de la population des villes dépend considérablement de celle de l'ensemble de la population. Ainsi, lorsque la population d'une région décline, on peut s'attendre à voir celle de ses villes en pâtir. Inversement, un accroissement démographique très soutenu, pose les conditions d'une explosion urbaine comme ce fut le cas dans les villes du Tiers Monde de 1950 à 1990. Toutefois, nous verrons que *croissance démographique et croissance urbaine ne sont pas mécaniquement liées* en Europe au cours de la période étudiée. Nous postulons que ce rapport entre peuplement général et peuplement urbain dépend des cadres et des héritages institutionnels qu'illustrent les trois structures proposées.

Parmi ces trois structures, celle du *maillage* mérite une plus grande attention ici : la période contemporaine étudiée correspond à l'âge d'or de l'État moderne en Europe. En effet, la consolidation des États va de pair avec une croissance démographique et un développement urbain sans précédent dans l'histoire de l'Europe. Ceci n'empêche pas les formes de croissance et la répartition de la population de se différencier d'un État à l'autre. Cette variété s'explique par les différents modes à partir desquels s'épanouissent les États modernes et rationnels mais aussi par l'influence des structures antérieures à l'État qui peuvent être réactualisées. En outre, les changements induits par le maillage se réalisent avec des temps de décalage selon les régions d'Europe et les villes. Ainsi, en tant qu'instance de collecte des informations statistiques et instance de mise en forme du peuplement, l'État est à la fois cause et conséquence de la mise en forme du maillage. Dans ce chapitre, la plupart des indicateurs sur le peuplement et sur l'urbain au cours des deux siècles sont présentés par État, selon leur configuration actuelle. Même si ce cadre peut être anachronique, il n'en est pas pour autant arbitraire.

À partir de ce corpus doublement harmonisé, on peut dès lors faire émerger les dynamiques qui ne sont pas liées à l'État. La première harmonisation, celle de l'agglomération, permet d'éclairer une Europe des villes sans frontière. La seconde, celle des États actuels, met en lumière l'influence des structures impulsées par la mise en place de ces nouveaux cadres spatiaux, inventés en Europe, sur les dynamiques urbaines. De même, ces cadres révèlent les discordances entre géographie des États et géographie des villes.

Les deux siècles contemporains ont été le théâtre de bouleversements exceptionnels en Europe tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces bouleversements méritaient d'abord d'être quantifiés dans leurs grandes lignes. Croissance démographique et variation de la population rurale servent de cadre à la première partie.

Inventé en Europe de l'Ouest, l'État moderne centralisé et rationnel a été l'un des principaux outils de l'ensemble de ces bouleversements. Ses institutions ont contribué à remanier le substrat démographique qui a impulsé des formes de peuplement inédites. Dès la fin du 19e siècle, c'est en Europe que l'on trouve les plus grandes agglomérations du monde, et dans le nord du continent, les plus forts taux d'urbanisation. C'est pourquoi le cadre territorial des États nous servira de grille de lecture pour la suite de l'exposé. Cette relation intime entre le substrat démographique et la matérialisation des institutions dans l'espace géographique fait l'objet de la deuxième partie.

De cette analyse émergent des caractéristiques propres à chaque État : la mise en place inévitable d'un réseau urbain national hiérarchisé, le creusement d'une primatie, l'intégration du territoire national à partir de la capitale révélée par des permutations entre les agglomérations au sommet de la hiérarchie. Toutefois, ce cadre d'analyse fixe, l'État, vole parfois en éclats : la dynamique des agglomérations actualise alors l'influence d'autres structures. C'est le cas notamment des deux dernières décennies avec l'effacement des frontières, la mise en place d'un système monétaire supranational et, comme dans le reste du monde, une globalisation des échanges. La combinaison entre les structures du peuplement nationales et supranationales sera analysée dans une troisième partie.

Section I.

La croissance démographique comme moteur de la croissance urbaine

De 1800 à 2000, la population de l'Europe a été multipliée par 4 et a augmenté de façon continue malgré d'innombrables événements meurtriers tels que les guerres napoléoniennes, les deux guerres mondiales, les guerres civiles, les pogroms, les dernières famines (Irlande en 1846, URSS en 1933) et malgré les conditions d'hygiène déplorables qui prévalaient au début du 19e siècle voire au 20e siècle notamment dans les grandes villes, et pointées précisément par Malthus, dans ses réflexions sur *le principes de population* faites à partir du cas du peuple miséreux de l'Angleterre industrielle du 19e siècle.

Une croissance démographique exceptionnelle pour une urbanisation sans précédent

Le graphique suivant montre une augmentation concomitante de la population totale et urbaine en Europe : tout se passe comme si les agglomérations urbaines seules absorbaient les surplus de la croissance de la population (Graphique IV-1). La population passe ainsi de 189 millions d'habitants en 1800 à 782 millions en 2000 alors que la population urbaine passe de 17,6 millions d'habitants à 533 millions et se trouve ainsi multipliée par 30 en deux siècles. De son côté, la population rurale a pu augmenter de 1800 à 1940 passant de 171 millions à 324 millions d'habitants, après un pic en 1910 avec 315 millions d'habitants et une légère inflexion suite aux pertes de la Première Guerre mondiale. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que la croissance urbaine s'effectue au détriment du monde rural, définie ici comme la population ne vivant pas dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants. À ce moment, la population urbaine bénéficie à la fois de l'accroissement démographique global et de l'exode rural. La population rurale, quant à elle, voit ses effectifs passer de près de 315 millions d'habitants en 1950 à 248 millions en 2000. Un ralentissement est toutefois perceptible dans ces trois tendances à l'extrême fin de la période (1990-2000).

Graphique IV-1. Évolution 1800-2000 en Europe : population totale, urbaine, rurale

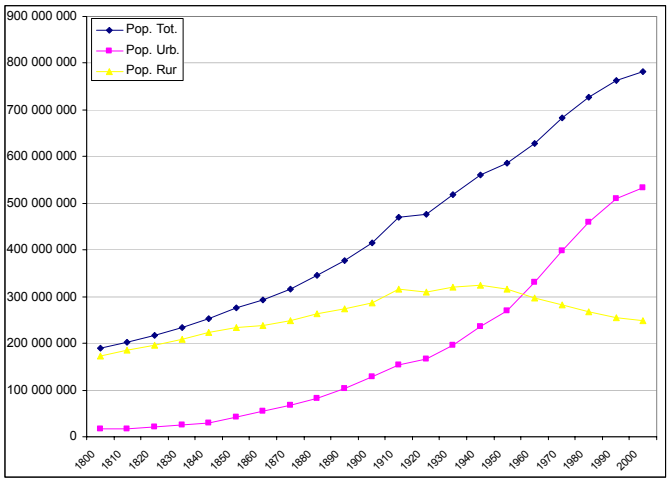

52 États.
Population urbaine : population des agglomérations de plus de 10 000 hab.

Source : *e-Geopolis* 2011.

L'évolution de ces trois variables se traduit par l'augmentation continue du taux d'urbanisation qui n'atteint les 50% que dans les années 1950 (Graphique IV-2). Cette période apparaît à tous égards comme une ère de changement quantitatif et donc qualitatif à l'échelle du continent. Néanmoins, à peine 68% de la population est urbaine en 2000.

Le continent a connu deux périodes plus intenses d'urbanisation. Tout d'abord, la période 1850-1910 correspond à la diffusion de la Révolution industrielle. Ensuite, les « Trente glorieuses » succèdent à la Deuxième Guerre mondiale, soutenues par une très forte croissance de l'économie productive.

Deux périodes de relative stagnation sont observées. D'une part, le début du 19e siècle, correspond aux guerres napoléoniennes : c'est une période de grande instabilité démographique, politique et militaire. Il est à noter que la qualité des sources statistiques ne permet pas de mesurer les variations démographiques avec une précision suffisante entre 1800 et 1830. D'autre part, le tassement observé comme précédemment à l'orée du 21e siècle, est l'expression des effets de la périurbanisation.

Graphique IV-2. Évolution 1800-2000 en Europe : taux d'urbanisation

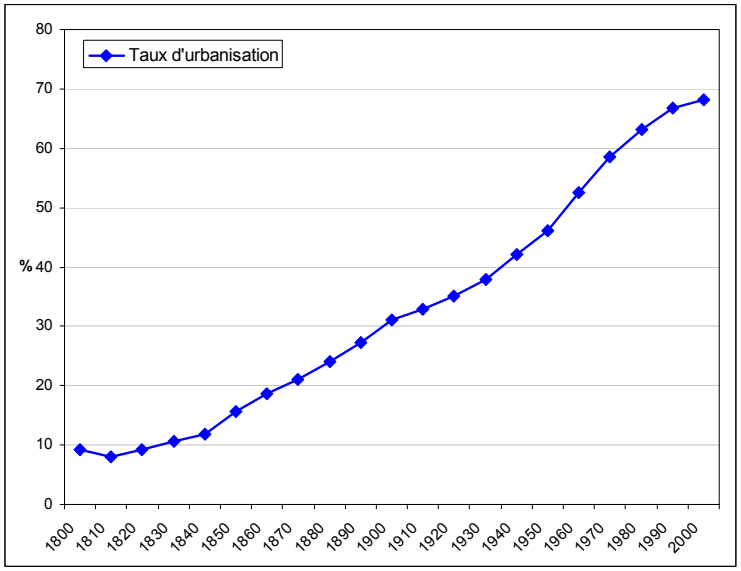

52 États.
Population urbaine : population des agglomérations de plus de 10 000 hab.

Source : *e-Geopolis* 2011.

La courbe d'évolution du nombre d'agglomérations de plus de 10 000 habitants montre les mêmes inflexions que les courbes relatives aux autres variables à partir de 1800 (Graphique IV-3). Le graphique suivant intègre les données de Bairoch avec lesquelles celles de la base *Europolis* ont été réunies. Comparé aux indicateurs précédents, le simple décompte des villes de plus de 10 000 habitants est apparu comme le plus fiable pour mettre en perspective l'évolution de l'urbanisation européenne sur la très longue durée.

Le graphique montre bien cette envolée sans précédent de l'urbanisation à partir de 1820. Cette augmentation est sans commune mesure avec celle observée entre le 11e et le 13e siècle, où l'on dénombre près de 200 agglomérations, et correspondant à la révolution urbaine du Moyen Âge. Les pestes et les épidémies au 14e siècle rompent cette croissance. De même, la croissance du nombre de villes entre les 16e et 17e siècles, quoiqu'importante, ne dépasse pas les seuils jusqu'alors connus de 300 agglomérations. Le nombre d'agglomérations en Europe est multiplié par 13 entre 1800 et 2000, s'élevant à près de 600 en 1800, 1 500 en 1850, 3 000 en 1900, 5 000 en 1950, 8 000 en 2000. La révolution urbaine à l'œuvre depuis le

19e siècle sur le continent européen est différente de celles qui ont précédé par l'intensité du mouvement mais aussi sa persistance puisqu'il a duré deux siècles.

Graphique IV-3. Évolution 1800-2000 en Europe : nombre d'agglomérations urbaines

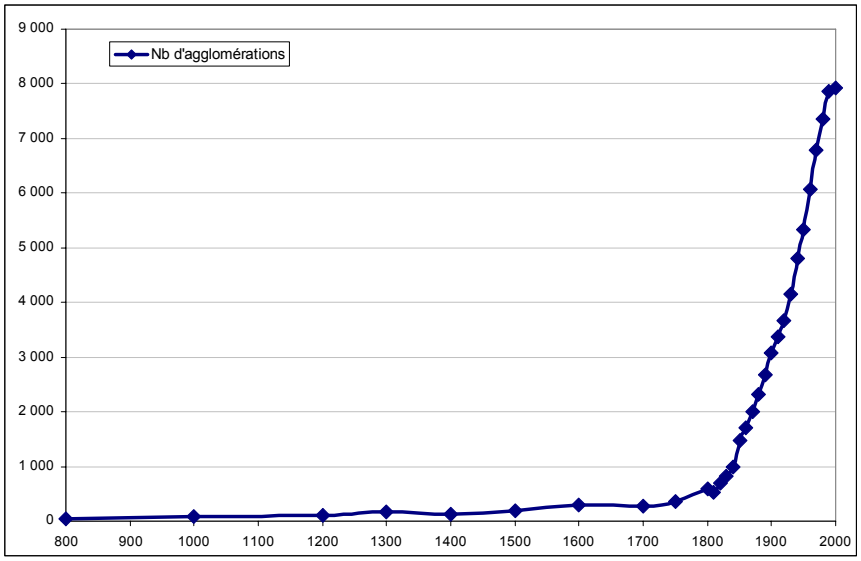

52 États. Agglomérations de plus de 10 000 hab.

Source : *e-Geopolis* 2011.

Population, population urbaine, taux d'urbanisation, nombre de villes : des trends communs pour des variables corrélées

Population totale, population urbaine, taux d'urbanisation et nombre de villes : le bilan de ces données de cadrage montre une forte compromission de ces mouvements de fond entre eux. Tout augmente à la fois sans que l'on puisse préjuger, a priori, des relations de causalité. Ainsi, l'augmentation de la population totale peut expliquer celle de la population urbaine. Or, celle-ci n'est pas seulement mue par un mouvement de concentration puisque le nombre d'agglomérations augmente aussi.

Cet enchevêtrement est confirmé par la matrice de corrélation de l'évolution sur deux siècles de ces quatre variables (Tableau IV-1).

Tableau IV-1. Matrice de corrélation. Évolution 1800-2000 de quatre variables : population, population urbaine, nombre d'agglomérations urbaines, taux d'urbanisation

	Pop. tot.	Pop. urb.	Nb. Agglo.	Tx. Urb.
Pop. tot.	1.0000	0.9558	0.9937	0.9943
Pop. urb.	_	1.0000	0.9750	0.9682
Nb. Agglo.	_	_	1.0000	0.9981
Tx. Urb.	_	_	_	1.0000

Echantillon : Population et agglomérations urbaines d'Europe (52 États) 1800-2000.
Nombre de cas : 21
Source : *e-Geopolis* 2011.

Le meilleur résultat est obtenu entre le taux d'urbanisation et le nombre d'agglomérations (0,9981) : la part d'urbains en Europe évolue avec l'expansion du semis urbain. Dans le même temps, de très bons résultats sont relevés entre les variations de la population totale et le taux d'urbanisation (0,9943), et entre les variations de la population totale et le nombre d'agglomérations (0,9937). Ces différents facteurs démontrent bien que la croissance de la population nourrit la croissance de la population urbaine et celle du nombre des villes : l'urbanisation se réalise dans l'ensemble du territoire, par une diffusion des établissements urbains. Dans toutes ces corrélations, on distingue le plus souvent trois

périodes : 1800 à environ 1880-1910, 1880-1910 à 1940-1970, et la fin de la période. Par exemple, pour les deux variables les moins bien corrélées, la population urbaine et totale, en début de période, le stock de population urbaine apparaît comme insuffisant, et au contraire, sa croissance subite et intense distingue la deuxième période alors que la part d'urbains dans la population totale croît très vite. Ces trois périodes identifient ainsi la période médiane alors que l'accroissement de population urbaine et du nombre de villes s'accélèrent.

Il s'agit donc d'affiner l'analyse des données de cadrage, à la fois dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire selon des périodes et des régions pertinentes pour l'Europe.

L'État comme unité de mesure

Il n'y a pas d'urbanisation sans population : cette évidence indique la nécessité de séparer le substrat et l'institution. Représenté par la population, le substrat peut se matérialiser de mille et une manières dans l'espace. Les formes de groupement de l'habitat dépendent des formes d'organisation des sociétés tandis que ces dernières dépendent des institutions qu'elles ont produites. La population est un référentiel qui, mis en forme, pointe l'impact de l'institution.

Parmi une infinité d'institutions, l'État va émerger progressivement au-dessus de toutes les autres. Education, monnaie, routes, logement social, santé, police, conscription militaire, cadastre, administrations territoriale, pénitentiaire, fiscale, électorale : l'État rationnel va se poser en chef d'orchestre qui dirige toutes ces formes d'institutions. À leur tour, celles-ci reproduisent les logiques d'organisation hiérarchique de cette invention européenne qu'est l'État moderne.

Cependant, cette institution révolutionnaire ne se diffuse que progressivement sur le continent à partir du 19^{e} siècle jusqu'en 1920 quand triomphe l'État-nation et l'inviolabilité des frontières nationales, ce qu'officialisent les quatorze points de Wilson, et les principes fondateurs de la Société des Nations. En 1920, les empires russe, allemand, austro-hongrois, et ottoman laissent place à un grand nombre d'États-nations, tels que la Tchécoslovaquie ou l'Albanie. De même, hors de ces empires, en 1905, la Norvège se sépare de la Suède, tandis que la République d'Irlande quitte l'Empire britannique en 1922. Mais ce processus de création d'États qui couvrent l'Europe à ce moment a pu débuter auparavant ou au contraire se poursuivre.

En 1920, l'Europe n'en a pas pour autant fini avec les empires, ni même avec les royaumes ou d'autres formations politiques ou nationales : ce glissement d'une variété d'entités territoriales et politiques vers l'unique modèle d'État-nation, n'est pas bien digéré. L'idéal impérial ressuscite en Allemagne avec le III^{e} Reich ; il subsiste dans le monde russe jusqu'à nos jours, tandis que la France et le Royaume Uni conservent des confettis d'empires coloniaux, y compris en Europe (Gibraltar, îles anglo-normandes…).

C'est pourquoi le nombre d'États n'a cessé d'augmenter depuis deux cent ans, le dernier État en date à avoir émergé est le Kosovo, en 2008, tandis que d'autres nations posent la question de l'indépendance, la Voïvodine, ou encore la Tchétchénie.

On ne sait pas si la formation des États résulte de la formidable poussée démographique et urbaine décrite précédemment ou si au contraire, celle-ci a engendré la création des États-nations. En effet, la formation de l'État a pu développer un sentiment de sécurité, le désir d'agrandir la nation à l'égal des autres nations et de favoriser l'entre-soi. Inversement, la poussée démographique a pu consolider la nation, faire naître un sentiment de manque d'espace, et impulser la nécessité de fixer des frontières dans un État identifié. Il est probable que la relation fonctionne dans les deux sens. La densification du substrat

démographique et la création des États vont de pair et il est nécessaire de séparer ces deux niveaux d'analyse.

D'abord, nous décrirons les mécanismes démographiques généraux.

Ensuite, pour évaluer l'impact de l'État moderne sur la croissance démographique, faut-il encore dater sa mise en place. Une chronologie des États est donc proposée et pourra être rapportée aux données quantitatives. Dans cette chronologie, il convient en particulier de distinguer des proto-États ou des États pré-modernes, des États modernes centralisés. Par exemple, si on reconnaît le centralisme dans la France de Philippe Auguste, il faut attendre la Révolution française et Napoléon pour assister à l'homogénéisation et la modernisation de l'État. Inversement, si les institutions de l'Empire austro-hongrois sont modernisées dès les années 1850, c'est suite à la Première Guerre mondiale que l'Autriche devient un État-nation unifié, replié sur ses frontières actuelles.

Les États n'émergent donc pas en même temps, ni sous les mêmes formes et, la datation des États présente des difficultés spécifiques au continent. La complexité de la formation des territoires en Europe laisse entrevoir à la fois la spécificité de chacun des États, et celle de chaque système urbain national.

Les États sont caractérisés par les cadres en question : le référentiel, c'est-à-dire les mouvements démographiques naturels, et la densité de la population. En effet, superficie et population sont des limites posées a priori dans les variations de l'urbain.

Cette section vise ainsi à poser des jalons et des limites, spatiales, temporelles, démographiques, avant de suivre le mouvement d'urbanisation en Europe. Nous préciserons le concept de mouvement de référentiel dans une première partie. Ensuite, il s'agira de caractériser l'Europe au travers de l'émergence des États, réalisée au cours de la période étudiée. Enfin, nous prendrons la mesure des États d'Europe à partir de la base de données.

1. Mesurer le mouvement de référentiel

L'étude de l'évolution du peuplement, et en particulier de l'urbanisation suppose de considérer le facteur démographique, puis le facteur spatial, soit la répartition de la population dans l'espace déterminé, l'État. L'idée de mouvement de référentiel décrit la manière dont se met en place le peuplement. En Europe, nous essaierons de vérifier les facteurs qui influent sur la répartition de la population, l'État et les structures antérieures à celui-ci. C'est ainsi que le cadre étatique servira d'unité de mesure pour voir évoluer le peuplement.

1.1. Les mécanismes démographiques

L'évolution sans précédent de la population de l'Europe au cours de deux derniers siècles nécessite de prendre en compte différents facteurs et notamment la transition démographique qui se manifeste avec une intensité et des temporalités différentes selon les régions.

La population d'un État varie par l'accroissement naturel (positif ou négatif) ou par les migrations (vers ou au départ de l'État).

Lorsqu'on se penche sur les facteurs démographiques, il apparaît clairement que l'évolution d'une population doit être appréhendée à différents niveaux. Par ailleurs, on oscille entre deux sortes de mesures :

a) Des mesures statiques concernent l'état d'une population à un moment donné, sa structure, sa répartition suivant divers caractères […]. Ce sont des instantanés, des coupes ;

b) Des mesures « dynamiques, ou plus exactement cinématiques. Ce sont les naissances, les décès, l'immigration, les enquêtes longitudinales […]. Ces statistiques de mouvement sont des films » (SAUVY, 1975, p. 9).

1) Les variations naturelles de la population

« Au cours d'une période donnée, une population fermée se modifie de trois façons : a) Naissance d'enfants (âge 0) ; b) Décès de personnes de divers âges ; c) Vieillissement d'un an pour chaque individu ».

L'accroissement naturel est la différence entre les naissances et les décès : il « ne tient compte que des deux premiers phénomènes » cités ci-avant. « De ce fait, le taux d'accroissement est parfois trompeur. Par exemple, une population composée en grande partie d'adultes peut avoir un taux d'accroissement momentanément positif, alors que sa natalité est insuffisante » (*id.*, p. 41).

La natalité rapporte en effet le nombre de naissance au nombre total d'individus et « ne mesure pas correctement la fécondité d'une population qui rapporte le nombre de naissance au nombre de femmes en âge de procréer (15-50 ans). Son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

2) La pyramide des âges

Considérer la répartition de la population par âge, comme le représente une pyramide des âges, permet d'évaluer les possibilités de l'accroissement naturel. Par exemple, si une classe d'âge est creuse, parce qu'elle a été rognée par un événement extérieur comme la guerre, il s'ensuit un déficit des naissances : plusieurs générations seront touchées par ces pertes. Ainsi, « sur une pyramide, par année d'âge, se lit l'histoire d'une population, au cours

du siècle précédent, c'est-à-dire surtout ses malheurs (guerres, épidémies, crise de stérilité, vagues d'immigrations…) » (*id.*, p. 22).

3) La transition démographique

Une fois que les relations entre mortalité, fécondité, accroissement de la population ont été établies entre le 18e et le 20e siècle, notamment avec la théorie des populations stables de Lotka en 1911, et les projections démographiques effectuées par Alfred Sauvy en 1931, le démographe Adolphe Landry propose en 1934 « d'interpréter l'évolution de toutes les populations selon le schéma d'une « révolution démographique ». À partir d'un ancien régime caractérisé par une forte mortalité tout juste contrebalancée par une forte fécondité, la mortalité diminue, ce qui dégage une croissance démographique. Avec retard, la fécondité diminue à son tour jusqu'à un niveau où elle équilibre à nouveau la mortalité, si bien que la population se restabilise » (LE BRAS, 2011). « En règle générale, la baisse de la mortalité, qui dépend de techniques médicales et d'hygiène publique dont l'accès est relativement aisé, est plus précoce et plus rapide que celle de la natalité, qui obéit à des modifications culturelles lentes à se produire d'une génération à la suivante. *Ce décalage chronologique entre mortalité et natalité* fait que, pendant une période plus ou moins longue, où la mortalité a baissé et où la natalité est restée forte, la *population croît rapidement* » (LÉVY, 2011).

« Ce schéma a été repris avec enthousiasme après la Seconde Guerre mondiale sous le nom de « transition démographique ». Au même moment, les pays développés découvraient avec stupeur que la croissance des pays du Tiers Monde s'accélérait, atteignant parfois des valeurs supérieures à 3% par an, ce qui correspond à un doublement de la population en vingt ans seulement » (LE BRAS, 2011). En revanche, le développement de la démographie se réalise depuis le 18e siècle, alors que l'Europe est en pleine transition démographique. Cependant, l'intensité et la durée de la transition démographique varient. Si en Europe, elle a été relativement longue et a pu être freinée par des épisodes de guerre, on a souvent parlé d'explosion démographique dans les pays dits du Tiers Monde où la transition démographique s'effectuait en moins d'un siècle alors que la population était multipliée par 5 ou plus.

Le succès de ce schéma ne doit pas faire oublier que « *la transition démographique ne possède aucune valeur explicative*. C'est seulement une description dont le succès repose sur son caractère téléologique : tôt ou tard, l'explosion démographique doit cesser » (*id.*).

Or, lorsque la transition démographique est réalisée, naissances et décès s'équilibrent comme dans le régime précédant la transition démographique, sauf que la structure par âge diffère. « Le régime ancien s'accompagnait d'une population très jeune, avec près de 44 % de la population ayant moins de 20 ans, et 6 % seulement 60 ans ou plus. Le nouveau régime démographique, à supposer qu'il perdure suffisamment longtemps, conduit à terme à une répartition par âge moins jeune (25 % de moins de 20 ans, et 25 % de 60 ans ou plus) » (PISON, 2009, p. 4). Le vieillissement démographique peut se prolonger et s'accentuer avec l'allongement de la durée de vie et/ou la baisse de la fécondité. La pyramide des âges a alors la forme d'un cylindre et ce phénomène se réalise dans le monde entier avec des décalages : il s'observe désormais en Europe.

Si ce schéma est généralement valide, l'évolution de la population de chaque État présente des caractères propres, tandis que l'impact des transformations institutionnelles est évident et peut être mesuré.

1.2. Le mouvement de référentiel et le peuplement

Le mouvement de référentiel fait appel à deux facteurs : la population et l'espace, afin de caractériser les formes du peuplement et leur diversité. Pour expliquer la reproduction dans l'espace des formes du peuplement, F. Moriconi-Ébrard développe la notion de mouvement de référentiel (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 249). La population, qu'on appelle le référentiel, est mise en forme. D'une part, la population dans l'espace substrat a sa propre dynamique, naturelle ou migratoire. D'autre part, une force abstraite guide la répartition de ce référentiel, elle a aussi sa propre dynamique.

Pour l'auteur, cette mise en forme a lieu seulement quand le référentiel est en mouvement. Il compare ce phénomène à la force de Coriolis qui ne se repère que lorsque les masses d'air, représentant alors le référentiel, se mettent en mouvement : cette force peut modifier leur trajectoire, la vitesse de déplacement. En revanche, la force de Coriolis est imperceptible lorsque les masses d'air s'immobilisent, et d'autant plus perceptible que celles-ci évoluent. Mais le mouvement propre aux masses d'air et celui impulsé par la force de Coriolis sont indépendants et ne sont pas de la même nature.

Cette force abstraite est identifiée car les formes produites vont dans le même sens : on repère une tendance. « Pour concevoir qu'une telle tendance, si légère soit-elle, puisse devenir suffisamment saillante pour engendrer des formes spécifiques de peuplement, point n'est besoin de concevoir qu'elle soit exclusive, éternelle ou absolue ».

Afin de « vérifier empiriquement l'action des tendances […] il faut tenir compte de trois paramètres ». (*id.*, p. 250).

(a) « la vitesse du mouvement de référentiel », soit la croissance démographique et l'emprise de l'occupation du sol. Des déformations rapides sont perceptibles et mesurables au niveau de la répartition du peuplement au cours d'une période.

(b) « la durée au cours de laquelle le territoire a été soumis à l'action de la force : si celle-ci est longue, elle peut engendrer des modifications aussi amples que les précédentes. Ainsi, les structures du peuplement de la France ont été modelées pendant deux siècles dans un contexte de croissance démographique lente, tandis que la rapidité fulgurante de la croissance -notamment démographique- a marqué de manière tout aussi spectaculaire celles de la plupart des pays du Tiers-Monde après 1945 ».

(c) « la répétition des expériences pour un nombre suffisant de cas ».

Le mouvement de référentiel est une force invisible dont l'existence ne peut être prouvée objectivement : *elle agit sur la masse d'individus de telle sorte qu'une tendance, reproduite en masse, devient une forme bien saillante qui donne sens à cette force. Le rapport entre population et espace se situe dans cette force*. La population produit ainsi des formes stables, durables, issues de mouvements globaux et reproduits en masse.

Plusieurs questions se posent quant à la confrontation entre les dynamiques du peuplement en Europe et les transformations institutionnelles.

1) Quelle est cette force, qui la dirige ?

F. Moriconi-Ébrard pose l'État au cœur de la mise en forme du peuplement notamment par la promotion des chefs-lieux administratifs : il se concentre sur la période contemporaine. Pourtant l'État n'a pas toujours existé. De même, l'organisation de la production, l'étagement des centres d'échanges et des marchés, bref les vicissitudes économiques peuvent représenter cette force dans le modèle de Von Thünen, ou dans le cadre de la hiérarchie prévue par le modèle rang-taille.

Nous postulons que les trois modalités de mise en forme du peuplement (finage, maillage et treillage) constituent cette force qui indique des tendances dans les formes reconnues. L'action de l'une de ces trois logiques d'organisation prévaut à certaines périodes, privilégiée par le contexte économique, politique ou institutionnel. Plusieurs indices les distinguent dans l'organisation administrative ou les formes d'occupation du sol comme on l'a vu dans le second chapitre, la position des villes, la distribution de la population... Par exemple, la répartition des points d'appui et la linéarité du peuplement, appuyé sur les routes sont une tendance inspiré du treillage et relevée par sa généralisation récente et surtout, compte tenu de notre méthode, par sa cristallisation sous forme d'agglomération et par la continuité du bâti. Ainsi, malgré une mesure qui privilégié l'État moderne - par la période considérée et par l'unité de mesure choisie, l'État dans ses limites actuelles -, nous pouvons voir l'impact de tendances qui se délient des formes qu'impose l'État.

2) Est-ce que des contraintes agissent sur le mouvement de référentiel au-delà des tendances citées ou, celui-ci, une fois actionné, brave t-il toutes les entraves à son épanouissement?

Par exemple, on suppose que le mouvement de référentiel est d'autant plus vivace sur un espace encore vierge, et au contraire, contraint par la préexistence d'autres formes dans l'espace. Les analyses qui suivent dans ce chapitre ont pour objectif de vérifier la liberté d'épanouissement du peuplement au regard des contraintes que supposent d'une part, la préexistence du semis des agglomérations et l'accumulation déjà réalisée dans ces centres et, d'autre part, les modalités de l'appropriation telles que la configuration de l'État.

3) De nouvelles formes spatiales peuvent être produites sans variations naturelles ou migratoires de la population, par la seule action des forces et des tendances citées ? Un tel phénomène infirmerait l'idée selon laquelle une force agit lorsque le référentiel se met en mouvement. Cependant, par exemple, l'extension des agglomérations aujourd'hui se réalise même avec une croissance démographique faible, voire sa baisse.

Au final, ce ne sont pas deux mais *trois référentiels* qui sont en mouvement : la quantité de population, la part de celle-ci qui est urbanisée et enfin l'espace urbanisé. L'idée de mouvement de référentiel développée par l'auteur ne prévoyait que les deux premiers, tandis que la base de données *Geopolis* privilégiait l'information démographique. La refonte de la base dans le cadre de cette thèse introduit l'information spatiale. *E-Geopolis* retrace l'évolution de l'extension des agglomérations. Pour isoler les forces en présence, il faut donc fixer des limites, et ce à deux niveaux ; sans unité de mesure, pas de mesure.

D'une part, l'*État constitue une unité de mesure afin de voir les choses bouger*. Les données sont analysées dans le cadre des États actuels, malgré leurs limites anachroniques. On inverse donc la contradiction entre des lieux de peuplement pérennes en Europe et des États instables : les frontières des États sont fixées pour la période, la population varie dans ce « bocal ».

D'autre part, à l'échelle des agglomérations, on pourra affecter les chiffres de population sur des agglomérations aux contours fixes à comparer avec les chiffres à délimitation variable Le facteur démographique et le facteur spatial qui entrent tous les deux dans les phénomènes d'urbanisation seront ainsi distingués (Encadré IV-1).

Encadré IV-1. Agglomération à délimitation constante ou variable : une méthode de mesure pour distinguer urbanisation de la population et urbanisation des espaces

Urbanisation de la population / Urbanisation des espaces

« Le terme urbanisation, outre qu'il désigne un état et le processus qui y conduit, fait référence, selon les auteurs et les dictionnaires, à la population, au bâti ou aux deux à la fois. Ce qui rend encore plus difficile la production d'un indicateur universel » (JULIEN, 2000, p. 6).

Les données sur les agglomérations *e-Geopolis* se fondent sur les deux paramètres. La mesure statistique de l'urbanisation considère a) une variable, la population (*P*), affectée à b) un objet, l'espace (*E*) aggloméré urbain, auxquels s'ajoute, puisqu'il s'agit d'un processus, c) une variable temporelle. La variable démographique (i) et l'objet (ii) changent au cours du temps. Néanmoins, l'espace urbain ne varie, a priori, que dans un sens, une progression, ce qui restreint les possibles (Figure III-8).

Cependant, la corrélation entre population et bâti n'est pas évidente pour deux raisons.

1) Les deux informations ne se correspondent pas. D'une part, les logements seulement pourraient établir cette correspondance entre population et superficie occupée. D'autre part, « la relation entre la variation de la population et celle de ses logements est loin d'être mécanique » (JULIEN, 2000, p. 6). Les résidences n'ont pas la même capacité, les densités varient aussi selon le type de logement, et par ailleurs ceux-ci ne sont pas nécessairement occupés. En outre, la définition de l'agglomération considère la continuité de bâti, sans se limiter aux logements seuls.

2) Ensuite parce que les variations dans le temps de ces deux paramètres, la population et le bâti, ne se répondent pas non plus et il est difficile de distinguer les dynamiques de chacun. Il convient alors de différencier urbanisation de la population et urbanisation des espaces.

- *Urb (E)*. L'urbanisation de l'espace est une progression univoque et généralement irréversible, sauf exception, de l'espace urbain, au détriment d'un espace qui n'était pas considéré jusqu'alors comme urbain : villages, terres agricoles, forêts…
- *Urb (P)*. L'urbanisation de la population correspond à l'augmentation de la population urbaine. Celle-ci augmente a) quand la population totale augmente, b) par une ponction de la population rurale qui devient urbaine, soit par migration, soit par la progression de l'espace urbain (*Urb (E)*) au détriment de l'espace rural et l'adjonction de la population de cet espace nouvellement urbanisé. L'urbanisation de l'espace (*Urb (E))* est donc une modalité de l'urbanisation de la population (*Urb (P))* parmi trois reconnues.

Si l'on fait l'hypothèse que l'urbanisation de l'espace est corrélée à l'urbanisation de la population, un écart dans l'évolution des deux paramètres signe un changement dans les modalités de l'urbanisation à cause de la variable démographique, ou de la variable spatiale. Il s'agit alors d'évaluer les dynamiques de chacune.

Méthode : isoler la variable démographique. Agglomération à délimitation constante et variable

La base de données *e-Geopolis* présente la population des agglomérations en réévaluant à chaque date l'extension de l'agglomération ajustée faite des « briques élémentaires » (JULIEN, 2000, p. 4) que sont les unités locales issues des recensements de la population. En revanche, l'information quant à la datation du processus d'agglomération n'était pas constituée dans la base *Geopolis* originelle : celle-ci présentait les chiffres de population pour des agglomérations à périmètre constant, le périmètre atteint à la date de la dernière mise à jour : 1990 (MORICONI-ÉBRARD, 1994), puis 2000.

Comme le note P. Julien, la mesure de l'urbanisation est « doublement ponctuée par les dates de recensement de la population ». À chaque date, les chiffres de la population et les nomenclatures urbaines sont mises à jour (JULIEN, 2000, p. 6). Un processus continu dans le temps et l'espace se traduit par une information scindée, hachée dans la base *e-Geopolis* : par la datation du processus d'extension de l'agglomération, par des chiffres de population datés et par l'ajustement aux unités locales (voir à ce propos le Chapitre III).

La population et l'espace aggloméré sont deux variables en mouvement. Ainsi, l'agglomération à délimitation variable suppose qu'à chaque date une quantité de population correspond à un espace donné. Sauf qu'il n'est pas possible d'isoler les deux paramètres, et donc de distinguer l'urbanisation des espaces et l'urbanisation de la population. Il s'agit donc de comparer les chiffres de l'urbain relatifs à des agglomérations à délimitation variable et constante.

D'un côté, l'agglomération à délimitation variable rend compte du « caractère fondamentalement spatio-temporel de l'urbanisation » (JULIEN, 2000, p. 5). Cependant, les variations démographiques au cours d'une période peuvent être masquées par les gains de population réalisés sur les nouvelles extensions de l'agglomération. D'un autre côté, le choix de l'agglomération à délimitation constante permet d'évaluer la croissance ou la décroissance « absolue » (JULIEN, 2000, p. 13) de la population entre deux dates même s'il « conduit à surestimer la population initiale et à sous-estimer la croissance des villes » (PAULUS et *al.*, 2000, p. 364). Dans la base, les chiffres de population des agglomérations sont ajustés rétrospectivement sur le périmètre fixe d'une date donnée pour évaluer la variation démographique seule.

1.3. L'État, un cadre de référence pour comparer et analyser les données de la population

Les États dans leurs limites actuelles font référence

Cette approche par les États est pertinente pour diverses raisons, d'ordre méthodologique et conceptuel.

a) Du point de vue méthodologique

Les données historiques de population sont réaffectées dans les contours des unités administratives actuelles, de l'unité locale à l'État, comme on l'a décrit dans le Chapitre III. De même, un certain nombre d'indicateurs (population totale, taux d'urbanisation…) sont calculés dans ce cadre fixe et anachronique de 2010 pour 22 dates, de 1800 à 2010 : les frontières actuelles correspondent rarement aux frontières d'État effectives au cours des deux siècles. Cependant ces indicateurs sont comparables dans le temps : le cadre étatique a au moins le mérite de représenter *une unité de mesure*.

b) Du point de vue du processus d'urbanisation

Connaître la date de naissance des États modernes permet d'éclairer les variations de ces indicateurs. En effet, le passage d'une organisation du territoire du niveau local ou régional à un gabarit national a plusieurs implications, d'ordre démographique, économique, politique et des conséquences sur l'urbanisation.

L'État est par nature militaire car son objectif est de garantir son intégrité. D'abord le cadre unifié et limité offre la sécurité à la population. Ensuite, la natalité est favorisée parce que la population est en sécurité et inversement, un État puissant se fonde sur un réservoir de population. L'État développe la conscription et l'industrie militaire. La population fournit l'armée en temps de guerre et la main d'œuvre industrielle en préparation de la guerre.

Par ailleurs, l'organisation dans l'État se réalise à un niveau supérieur à la région agricole, la localité : le nombre d'individus ne dépend plus de la production notamment agricole et locale. La production est redistribuée à l'échelle d'un territoire bien plus vaste, ce qui permet la spécialisation économique des régions et des populations. Les individus, de plus en plus défaits de la contrainte du travail agricole, s'urbanisent et fournissent la main d'œuvre industrielle[108].

Enfin, l'accumulation et la mobilisation d'hommes et de matériels dépendent d'une organisation rationnelle de la production, et donc des lieux de production, entre villes et campagnes, ainsi que des réseaux qui s'épanouissent dans le cadre de l'État. Cette organisation dépend du centre de l'État, la capitale, et des frontières de l'État.

L'*État favorise donc la croissance démographique, l'industrialisation et l'accumulation de productions, l'urbanisation, de nouvelles relations entre urbain et rural, l'épanouissement d'un réseau urbain conforme aux structures de l'État*.

c) Du point de vue des systèmes urbains

Les analyses qui portent sur un ensemble de villes conduisent presque inévitablement à la notion de système urbain. Il y a système lorsque ces villes entretiennent des relations plus qu'avec toute autre, ce qui suppose une unité du territoire que l'État réalise au mieux, que ce

[108] En ce sens, on passe du finage au maillage, du marché local au marché national, de l'agriculture dominante à l'industrie (d'après le chapitre II où les trois structures d'organisation proposées dans cette thèse sont décrites).

soit en terme de monnaie, d'échanges, de circulation. Parmi, toutes les institutions territoriales, l'État moderne est aménageur et l'entrepreneur le plus efficace et compétent de l'unité.

Il s'agit de vérifier si l'unité territoriale est nécessaire lorsqu'on parle de système de villes et si elle a une réelle incidence sur les villes, sinon les villes s'auto-organisent mues par des règles sibyllines. En effet, la distribution des fonctions administratives, les échanges favorisés dans un cadre unifié, qui tend à développer en son sein les infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, devraient jouer ce rôle de liant entre les points de peuplement.

Trois hypothèses dominent nos analyses

Trois hypothèses orientent nos analyses.

La première hypothèse est que le cadre territorial et le pouvoir contraignent la population et sa croissance, mais la quantité de population influe aussi sur le cadre territorial ; il y aurait un *rapport d'équilibre entre le cadre territorial et la quantité de population* (*Hypothèse 1*).

La seconde hypothèse est que la structure qui prédomine à telle ou telle période, parmi les trois proposées, et indépendamment du cadre territorial, influence la *répartition de la population* (*Hypothèse 2*).

a) Ainsi, le mouvement des États et des nations est un accélérateur démographique et urbain majeur. La répartition de la population est façonnée par le maillage et dépend des lieux de l'accumulation de la production et du pouvoir.

b) Le finage limite l'augmentation de la population car l'espace disponible et exploitable est lui-même limité. Mais afin de préserver l'autarcie, la communauté a besoin de ses membres : la sédentarité et la satisfaction des besoins de chaque personne doivent être assurées pour le maintien de la communauté. La répartition de la population dépend des capacités productives de l'espace exploité.

c) Enfin, selon la logique du treillage, l'empire est malthusien : l'objectif est d'accroître ses ressources. Une part de la population est mise à contribution. La seule contrainte de l'empire est le manque d'individus qui assument cette croissance : esclaves, militaires. Sinon la population est une menace. La société est partagée entre ceux qui œuvrent à l'accroissement de l'empire, et dont la valeur n'a que peu d'intérêt mais servent de moteur, et ceux qui en profitent. La répartition spatiale de la population dépend des réseaux et relais afin d'acheminer les richesses jusqu'au centre. Là aussi, l'espace se partage entre les nœuds, les métropoles, rouages du réseau urbain, et le reste du territoire qui appuie le développement des premiers.

La troisième hypothèse est que *l'imposition de l'État-nation*, et du maillage, indépendamment de la structure qui prévaut, *signe l'entrée dans la modernité et le début de cette croissance démographique et urbaine exceptionnelle* qui parcourt l'Europe au cours de ces deux siècles, et le monde (*Hypothèse 3*).

Le cadre territorial de l'État et les villes

Le terrain européen pose de manière unique le rapport entre la ville et l'État : les villes, pour la plupart, demeurent, tandis que les États changent. Il pose de manière aigue la question de la reproduction des villes, leur résilience, ainsi que leur héritage.

L'idée de système urbain est remise en cause dans ce contexte territorial mouvant.

La variation du cadre territorial explique t-elle tout ou partie des variations démographiques des agglomérations ?

Le changement de situation géographique des villes dans ce cadre, la variation du cadre, entre indépendance ou soumission à une autorité externe, la distance au pouvoir, les fonctions des villes expliquent-elles leurs reclassements et leurs déclassements dans le système urbain ?

La stabilité ou l'instabilité des cadres territoriaux et des États indiquent-elles une certaine évolution de la population et de leur distribution ? Paradoxalement, la stabilité territoriale pourrait correspondre à d'importants mouvements démographiques, naturels et migratoires internes.

L'État a-t-il un impact sur la quantité de population et la forme du peuplement ? Et, s'il a un rôle, celui-ci est-il limité dans le temps ? Si c'est le cas, on pourrait en effet distinguer des types d'État et de structuration qui ne relèveraient plus de l'État de type moderne et, les trois modèles d'organisation de l'espace, finage, maillage, treillage, seraient illustrés. Le réseau urbain aurait été plus ou moins façonné par ces trois structures et les étapes de la formation territoriale, où la date de naissance de l'État unifié représenterait un pivot, donnerait sens à l'ensemble des indicateurs rapportés à l'État actuel.

Par conséquent, si le cadre étatique est une unité de mesure, *la confrontation avec les données de population et les analyses urbaines, permettront de relativiser l'unité de mesure elle-même et de proposer une chronologie et une géographie particulières à l'Europe des villes et des États.*

Il s'agit donc d'identifier le référentiel en présence, les mouvements démographiques, ses cadres, l'État et son territoire, les éléments de structuration hérités, le semis des villes et la distribution de la population dans celles-ci. On pourra ainsi mesurer et dater différentes temporalités de la démographie et du fait urbain, et évaluer le rapport entre le référentiel, démographique, et les changements constatés dans l'espace, alors que les transformations institutionnelles européennes ont été définies.

Dans ce chapitre, divers indices sont produits par État et sur plusieurs séries de dates. Ils figurent dans des tableaux (Encadré IV-2). Ils délinéent point par point les caractéristiques des États relatifs aux différents référentiels en jeu, que ces derniers concernent l'espace, la population ou sa répartition.

Encadré IV-2. Les indicateurs par État : panorama de l'Europe

Les indicateurs pour mesurer les référentiels en cause sont calculés pour les États actuels et figurent sous forme de tableau.

52 États sont dénombrés dans *Europolis* parmi lesquels figurent aussi des micro-États et, par exemple Gibraltar ou les îles de la couronne britannique. Au final, les indicateurs sont présentés dans les tableaux pour 42 États. 10 micro-États dont les territoires encore sous la souveraineté d'autres, les résidus d'empire, sont écartés car, d'une part, bien souvent leur petite taille biaise ces indicateurs et, d'autre part, ils alourdissent les documents présentés, nuisent à leur lecture, alors qu'ils ne représentent qu'une part infime du territoire et de la population du continent. Malte se rangerait parmi eux, mais bien des indices démographiques et urbains la place aux côtés d'autres États peu peuplés, dont l'Islande : l'île méditerranéenne figure donc parmi l'échantillon des 42 États.

La Russie est prise dans son ensemble dans le calcul des indicateurs, mais la partie asiatique est exclue des cartographies réalisées à l'échelle européenne. En effet, le territoire russe est hors norme dans le contexte européen. En revanche, il est évident que la Russie est partie prenante dans l'histoire européenne, et les trajectoires de bien des États à l'ouest de la Russie sont largement liées à ce grand empire.

Les indices sont présentés aussi sous forme de tableau dans le cadre de régions et sous-régions telles qu'elles sont définies dans *Europolis* (Tableau III-2, Carte III-1).

Les tableaux présentent les chiffres pour chaque État et pour les dates retenues parmi les 10 considérées comme pertinentes dans le cadre européen : 1820, 1850, 1880, 1910, 1920, 1940, 1950, 1970, 1990, 2010.

Lier la naissance de l'État et l'initialisation d'un mouvement de référentiel « moderne » : une problématique pertinente ?

Les données seront, dans ce chapitre, confrontées aux transformations institutionnelles et au contexte de construction des États modernes. Néanmoins, cette corrélation peut être brièvement étayée, et les dates sélectionnées pour fixer la naissance des États seront vérifiées.

Les graphiques relatifs à six pays représentent les variations de stocks au cours des deux siècles, population, population urbaine, population de la capitale, illustrant ainsi l'orientation du mouvement de référentiel (Graphique IV-4). Si tous les pays connaissent un véritable décollage de ces stocks, qui se traduit par un dépassement exceptionnel des seuils jusqu'alors communs, celui-ci peut coïncider avec l'évolution du contexte institutionnel et le processus de création de l'État moderne.

Graphique IV-4. Variations démographiques et urbaines et naissance des États : six exemples européens

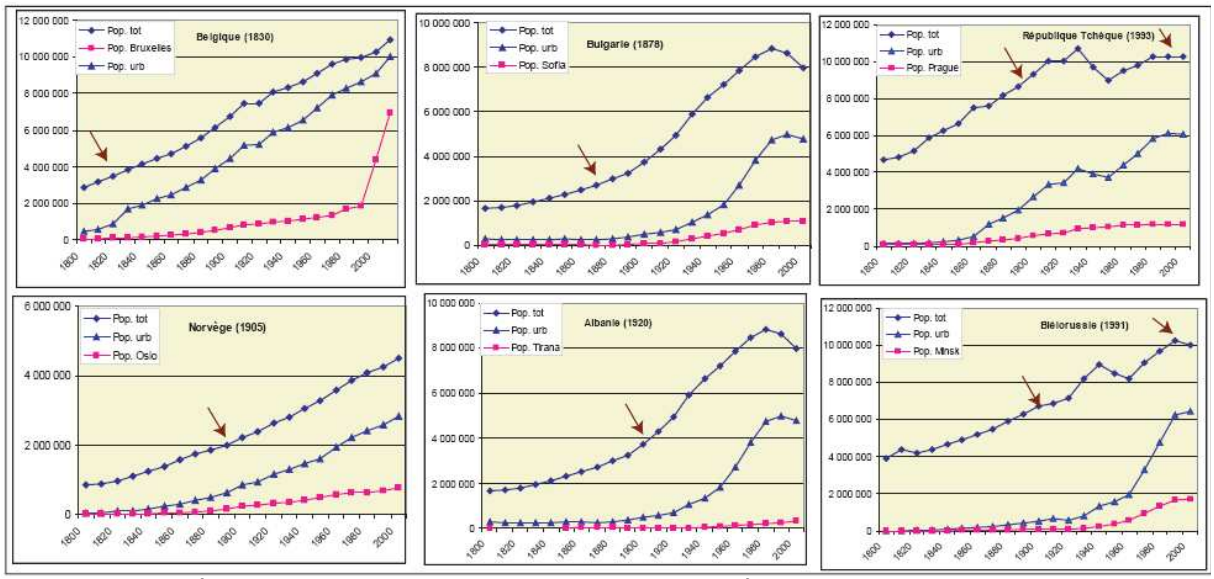

États dans leurs limites actuelles. Date de naissance de l'État précisée (voir Annexe 2, Vol.II. de la thèse).
Source : *e-Geopolis* 2011.

La Belgique et la Norvège affichent une croissance continue de ces stocks durant les deux siècles. Ces trois variables décollent en Norvège entre 1820 et 1850 : le pays est séparé du Danemark en 1814 et profite d'une relative indépendance sous la tutelle de la Suède. L'indépendance en 1905 indique un décrochage de la population urbaine et de la capitale. De même, la population urbaine décolle en 1840 en Belgique, alors qu'elle obtient son indépendance en 1830. La Bulgarie sort de l'Empire ottoman en 1878, tandis que les trois variables dépassent des seuils jamais atteints jusqu'alors les années suivantes. Il en est de même en Albanie alors que l'État est constitué en 1920. Enfin, si la République tchèque et la Biélorussie obtiennent une indépendance absolue après la chute du communisme au début des années 1990, celle-ci est acquise dans les années 1920, mais ces États seront englobés dans des entités plus vastes. En République tchèque, les années 1860 constituent un tournant suite à une période de mouvements nationalistes. En Biélorussie, on note le même décrochage de la population totale et urbaine, ainsi que de la population de la capitale à la suite de la première indépendance en 1920. Pour ces deux États, l'intégration dans la sphère communiste se vérifie : la population urbaine explose à partir des années 1960, et au contraire les trois variables stagnent ou déclinent entre 1980 et 1990.

Ces quelques graphiques montrent que l'entrée dans la modernité se solde par le décollage démographique et urbain, la constitution d'une hiérarchie et d'un système centralisé, révélés par la taille de la capitale, et par la mise en place d'États en Europe. Les décalages sont notables : une croissance continue à l'Ouest, un décrochage dans les Balkans, une croissance progressive, intense, puis un relatif déclin qui suit les vicissitudes de la sphère communiste. Les évolutions institutionnelles confrontent ainsi des dynamiques spécifiquement étatiques contre d'autres réalisées à l'échelle régionale.

L'État moderne, conséquence et cause de la révolution urbaine contemporaine

La coïncidence relative entre les trends démographiques contemporains et la naissance des États modernes pose la question de la causalité. L'État moderne se révèle être à la fois la cause et la conséquence de la révolution urbaine contemporaine. En dépassant les causalités mécaniques, cette approche est systémique.

1) L'émergence d'un État moderne centralisé est la réponse institutionnelle à un problème de société : la capacité à nourrir une population et à favoriser l'épanouissement des individus dans des conditions sanitaires et sociales acceptables. Entre la fin du 18^{e} siècle et le début du 19^{e} siècle, face à la croissance démographique et au développement de la pauvreté et d'un écart grandissant entre les classes, Malthus, entre autres, pose le problème de manière rationnelle, à partir de chiffres alors que les méthodes en démographie sont développées en Angleterre comme nous l'avons vu dans le Chapitre III. Ses réflexions démontrent comment les contemporains ont conscience des changements de leur temps.

Le substrat démographique influence ainsi les structures institutionnelles comme le notait Halbwachs, cité dans le premier chapitre. Pour gouverner une quantité de population jamais atteint jusqu'alors, il s'agit de mettre en place une organisation nouvelle, réalisée à une autre échelle, que favorise aussi le rationalisme de la structure étatique. Ainsi, l'historien du droit P. Legendre décrit l'État comme un outil pour faire face aux changements qui traversent l'Europe et le monde : « trop de discours emphatiques et trop de prétentions scientifiques ont fini par faire oublier que l'État est un ustensile dans la culture, un appareil destiné à domestiquer cette énergie nécessaire à la vie et à la reproduction de l'humanité que nous appelons le pouvoir. À ce titre d'ustensile, l'État prend place parmi les inventions, non seulement à l'instar de la brouette ou de la machine à vapeur qui transforment l'énergie en la mettant au service d'une fonction mécanique, mais à l'égal des systèmes mythologiques ou religieux qui assument, en la fondant, la loi d'une organisation sociale. L'État prend donc place aussi comme invention historique, une invention de l'Occident » (LEGENDRE, 1992, p. 13). Il est certain que ce genre de transformations institutionnelles a pu avoir lieu auparavant, sous l'effet de poussée démographique : la révolution agricole a poussé la sédentarisation de la population et la création des premières villes, tandis que la révolution urbaine médiévale a incité le défrichement afin d'accroître la superficie des terres agricoles et une organisation binaire entre ville et campagne que nous rattachons à la structure du finage. De même, l'État rationnel prend sa forme idéale en France finalisée après la Révolution française alors que celle-ci a été en partie menée suite aux mécontentements face au prix du pain. L'équilibre entre stock de population et production agricole intéresse donc tout particulièrement les institutions. L'État moderne est à ce titre la conséquence de la croissance démographique.

2) L'État moderne développe alors une organisation rationnelle : le territoire est verrouillé, la population continue à croître dans ce cadre pacifié, les villes s'épanouissent. Ce cadre vise à favoriser la production agricole par rapport au stock démographique en

expansion : c'est ainsi que le surplus de population est absorbé par les villes afin de préserver le monde rural. L'épanouissement du monde urbain impulse innovations techniques, le développement économique, l'industrie, les économies d'échelle. Ces évolutions deviennent elles-mêmes des facteurs de croissance démographiques. L'État est alors le moteur de la croissance démographique et c'est ainsi qu'il est à la fois la conséquence et la conséquence de son développement.

3) Un troisième facteur s'ajoute à cet effet d'entrainement. L'émergence progressive d'États dans un continent approprié, parsemé d'entités institutionnelles et politiques aux limites territoriales plus ou moins définies, mais au minimum représentées par leurs centres, incite à un effet domino. Dans une logique de concurrence dictée par la proximité des centres de pouvoir, l'Europe se couvre d'États, en une mosaïque morcelée comme nulle part ailleurs dans le monde. Ainsi, la croissance démographique progresse dans l'ensemble du continent, avec des décalages. En revanche, *sur ce substrat en expansion, la relative petite taille des États de cette mosaïque, va induire des structures urbaines particulières*. Par exemple, les plus grandes villes d'Europe verront a priori leur taille limitée par le stock de population national.

Nous voyons ainsi se profiler les relations qu'il peut exister entre population, population urbaine, classes de tailles des villes, économie, institution…. En outre, il résulte des considérations précédentes, des trends communs en Europe qui se réalisent selon une chronologie propre à chacun des États.

2. Chronologie de l'Europe et des États : la période contemporaine pour éclairer une formation territoriale complexe

Une chronologie de l'Europe et de ses États a été établie. Des périodes strictement définies pourront éclairer nos indicateurs sur la démographie et sur l'urbain.

2.1. Chronologie des États européens

Dater de manière univoque la naissance de l'État est un exercice ardu qui implique de considérer toute l'histoire des États pour en déduire une période d'émergence relativement pertinente. Le continent européen se caractérise par les innombrables déplacements des frontières, la démultiplication de celles-ci, la production constante d'États, des premiers États qui émergent dans le monde aux plus récents, les effets de recouvrement où la superposition de territoires institués se traduit dans la stratification des peuples, dans la redéfinition des situations des villes.

L'État est une institution issue de la constitution d'une société politique et qui suppose la fixation des limites d'un territoire et d'un groupe d'hommes dont la volonté est de vivre ensemble sous un même gouvernement : ils s'accordent donc sur une certaine unité politique, culturelle, linguistique, idéelle, ethnique.

La ville est un établissement original qui s'insère dans l'organisation du peuplement.

L'État se définit par des limites ; au contraire les villes n'ont pas de frontières. Pourtant, l'un ne va pas sans l'autre, l'État s'appuie sur les villes pour imposer son pouvoir, les villes s'épanouissent rarement hors du cadre d'un pouvoir et profitent de ce dispositif établi qui assure stabilité et sécurité. *Dater la naissance des États est donc nécessaire pour vérifier leur impact sur les structures des systèmes urbains*, la répartition des populations dans

les agglomérations et leur évolution. En outre, cette chronologie des États met en réalité à jour une chronologie européenne car la construction des États modernes nourrit une histoire commune au continent, une histoire contemporaine rythmée par des guerres particulièrement meurtrières, internationales et qui se sont soldées par des recompositions territoriales.

Mais dater la naissance d'un État, comme celle d'une ville, soulève bien des difficultés dont la première est de définir l'État en question.

2.1.1. Pourquoi dater la naissance des États ?

L'État revêt au cours de l'histoire différentes formes tandis qu'il peut se réaliser à des échelles variées : au niveau le plus bas, la ville peut se constituer en État. Nous avons précisé la définition de l'État moderne au cours des deux premiers chapitres, mais, celui-ci peut être issu d'une forme d'État antérieure, ce qui remet le problème de sa date de naissance en question. À quel point peut-on lier l'héritage d'un État moderne à une formation antérieure ? Les différents indices d'un État (son territoire et ses frontières, le peuple, la capitale, la forme politique….) sont donc questionnés au travers de ce rapport d'héritage.

Au minimum, dans un État, une population et un territoire se correspondent. L'interaction de ces deux facteurs fait naître l'État. Ces deux indices sont décisifs pour dater l'émergence d'un État. Parallèlement, l'État moderne qui se constitue à partir du 19^{e} siècle relève de l'idéal d'État-nation.

État et peuple

L'État de type moderne n'est qu'une forme d'État parmi d'autres. Il se généralise à partir du 19^{e} siècle suite à la Révolution française, mais a pu développer certains de ses traits auparavant. Il se caractérise par la rationalité de son administration. Sa généralisation opère en domino en Europe et dans le monde : les peuples tentent de se garantir une place, un territoire, dans un concert d'États et de nations.

Cependant, tous les peuples n'ont pas d'État, tous les États ne sont pas nés d'une volonté d'unification et leur homogénéité n'est pas garantie.

Les notions d'État et de peuple sont labiles. Identifier les origines ou l'unité d'un État ou d'un peuple est une opération délicate. Ce sont des siècles indurés, et le mouvement d'État-nation au 19^{e} siècle a largement travaillé la mosaïque actuelle des États.

Ville et État

Les villes précèdent l'État et, au minimum, l'État, pour se constituer, s'appuie sur une population sédentaire, donc sur des lieux. Le village et la ville indiquent cette sédentarisation et représentent la première organisation sociale volontaire. L'État se fonde donc non seulement sur une population, mais plus précisément sur une population répartie en plusieurs lieux.

La relation entre ville et État réside dans ce paradoxe entre un espace ouvert, discontinu et fait de plusieurs points, et un territoire continu et fermé ; entre lieu et étendue ; entre le point et l'aire.

Par ailleurs, l'État n'est pas qu'une idée et se matérialise notamment dans le lieu où s'établissent ses institutions, où résident ses représentants, à partir duquel s'étend le territoire soumis à ce pouvoir, où s'affichent ses symboles, même si, pour faire reconnaître leur

autorité, mettre en scène leur puissance, les représentants de l'État se déplacent de lieu en lieu ou, sinon, se répartissent en divers points du territoire.

2.1.2. Dater la mise en place d'un État : une information insaisissable

Dater la naissance d'un État est une gageure. Notre ambition est de fournir une date indicative, ainsi que les éléments qui appuient ce choix : ceux-ci ne constituent en rien une vérité mais un point de vue. Les difficultés concernant le choix de la date d'émergence de l'État sont de divers ordres. Le contexte européen accroît ces difficultés et questionne d'autant plus la notion d'État.

De quel État parle-t-on ? Comment fixer la naissance d'un État alors que celui-ci est le résultat d'un processus pluriséculaire ? Quels indicateurs considérer ? Doit-on examiner l'histoire du territoire actuel des États, du peuple correspondant, ou s'en tenir à la date la plus pertinente dans la constitution d'un État de type moderne ? La multiplicité des facteurs de fixation d'un État gêne l'appréhension de ses origines.

2.1.2.1. Les indices de l'émergence d'un État

Pour embrasser l'ensemble des États, nous avons utilisé une source unique, l'*Encyclopaedia Universalis*, qui donne un aperçu assez complet et fournit un discours relativement fiable et universellement admis, en écartant les diverses controverses historiographiques. Les dates pertinentes sont sélectionnées dans l'histoire de chaque État. Or, l'histoire d'un État actuel guide la lecture qui en est faite : on tend à rechercher les origines lointaines de son unité.

Les indicateurs possibles de l'émergence d'un État font émerger la question de la nature de l'État et de sa définition.

1) La fixation d'un peuple

On peut trouver les origines d'un État dans l'établissement d'un peuple. Par exemple, les Daces se sont installés dans le territoire actuel de Roumanie et y ont fondé un État à l'époque romaine, passant d'une fédération de tribus à l'épanouissement de leur autorité au-delà du Danube et la désignation d'une capitale, Sarmizegetusa, dans les monts Orăstie. La Finlande au début de notre ère, a été peuplée par les Finnois, vraisemblablement des Lapons, puis au 5^{e} siècle par des Suédois. Dans le premier cas, l'État se constitue à partir de la communauté, dans le cadre du finage. Dans le second cas, c'est à partir du treillage, issu d'une conquête.

Un territoire se constitue ainsi d'abord par une colonisation initiale. Peut-on identifier un territoire à partir de l'identité du peuple qui s'y établit puis reconnaître ainsi une superposition de territoires et une succession de peuples? Faire un pont entre ces peuples issus des différentes phases de peuplement d'un territoire et l'État actuel est-il pertinent ? À quels indices reconnaît-on qu'une forme de peuplement est décisif dans la formation territoriale dont est issu l'État actuel ?

2) Le nom de l'État

On peut admettre que l'État naît lorsqu'il est désigné. Par exemple, le peuple turc, disséminé de l'Europe à l'Asie, donne son nom à un État en 1922. Inversement, la Croatie actuelle est peuplée par les peuples dits illyriens. Napoléon en 1809 définit les provinces illyriennes rappelant la province romaine du même nom. Celle-ci sera divisée entre la

province de Pannonie, et celle de la Dalmatie sur le littoral. Les Croates donnent leur nom à un royaume aux 10e et 11e siècles.

La toponymie est un élément d'identification très important et symbolique. Le nom d'un peuple, d'un roi, d'un lieu ou d'un élément géographique peuvent être repris pour désigner un territoire. Plusieurs toponymes peuvent désigner un territoire et ainsi, des pans de l'histoire sont éclairés ou au contraire occultés lorsque les pouvoirs s'établissent et veulent se justifier en se rattachant à ces toponymes. Ainsi, le changement de nom démontre les variations de la nature du pouvoir, du territoire imparti…, mais a contrario la stabilité de la toponymie n'indique pas forcément celle de l'autorité.

3) La fixation de la capitale

La fixation de la capitale désigne celle du siège du pouvoir et le point de départ de son rayonnement, de l'épanouissement de l'organisation administrative, du développement d'un réseau de villes et de routes, de son expansion.

Kiev est le centre d'un État qui s'épanouit du 9e au 12e siècle et qu'on rapporte à l'origine de la Russie. En effet, rattacher un État à une ville est efficace : la ville est plus pérenne et immobile, contrairement à un peuple ou à un pouvoir territorialisé. La Pologne oscille ainsi entre Cracovie, Poznań, Wroclaw et Varsovie, ce que les indicateurs de l'urbain ne démentent pas aujourd'hui puisque les quatre agglomérations restent au sommet de la hiérarchie urbaine. Varsovie a successivement assumé les fonctions de centre commercial, de résidence royale, de siège des institutions, de capitale de duché aux 15e et 19e siècles mais elle a pu aussi être éclipsée. Elle retrouve sa fonction de capitale politique en 1918, tandis que la Pologne se trouvait démembrée à la fin du 18e siècle.

La stabilité de la fonction de capitale est donc autant, voire plus fragile que la stabilité de l'État, tandis que le déplacement de la fonction d'une ville à l'autre rend compte des changements de l'État, du pouvoir en charge, de ses objectifs. Une capitale pérenne indique la stabilité du pouvoir et l'extension du territoire confirme encore sa centralité.

4) La fixation des frontières

Comme la capitale, les frontières indiqueraient les bordures externes du réseau urbain, et, la date où elles ont été fixées, le moment où le système urbain a pris sens dans ce cadre unifié. Par ailleurs, la frontière linéaire est l'apanage de l'État moderne. Paradoxalement, la frontière linéaire qui garantit la sécurité mutuelle des États et sédimente les limites de l'autorité, davantage mobiles autrefois, anime d'autant plus de conflits et de guerres. Avant que ne se mette en place la mosaïque d'États européens actuelle, les frontières terrestres ont été particulièrement instables et le demeurent encore dans certaines régions, comme dans les Balkans et en Russie.

Les frontières de la France, pays pourtant reconnu pour sa stabilité, ne sont définitives qu'en 1947. La France récupère alors de l'Italie des communes de Savoie, les communes de Tende et la Brigue conservées par l'Italie lors de l'annexion du comté de Nice par la France en 1860. De même, ce n'est qu'en 1956 que la France accepte que la Sarre revienne à la RFA, depuis l'occupation française décidée après la Seconde Guerre mondiale.

La fixation des frontières est donc une information écartée car trop mouvante.

5) Les indices d'une nation

Les signes de la montée du nationalisme (des révoltes, l'édition de livres dans la langue nationale, l'établissement d'institutions nationales…) précèdent souvent la création d'un État. Or, la montée du nationalisme est commune à tous les pays européens, même les plus anciens, car les idées de nation et d'État-nation se développent sous un ton agressif et dans le cadre de conflits ou de volonté d'indépendance au 19e siècle.

Ce nationalisme doit justifier l'originalité d'un peuple par une histoire et une culture communes. Par exemple, le slovène était parlé encore dans les campagnes : la faiblesse du monde urbain dans la région a donc servi le nationalisme. En revanche, celui-ci sera porté par les élites urbaines.

6) Les indices de la souveraineté de l'État

La proclamation d'une constitution, de l'indépendance, la reconnaissance internationale de la souveraineté d'un pays lors d'un traité, d'un congrès, d'une conférence par les institutions internationales, l'adoption d'un drapeau, d'une monnaie, d'une langue, la réalisation d'un recensement de type moderne sont autant d'indices de la légalité d'un pouvoir territorialisé. Ces informations caractérisent notamment les États constitués récemment et jusqu'alors soumis à une autorité extérieure et constituent des indices majeurs de l'émergence d'un État unifié.

Parmi tous ces indicateurs, l'information qualitative est relativisée car elle se redéfinit dans chaque contexte national, vérifiant ainsi la diversité des indices de l'identité des États et la subjectivité de la lecture de l'histoire qui en est faite. Il s'agit de trouver, dans ce complexe, les points communs de l'histoire des États européens.

2.1.2.2. L'Europe : de l'occupation du sol à l'État

Notre source d'information, l'*Encyclopaedia Universalis*, présente un éclairage anachronique sur les États : en décrivant leur histoire, il s'agit bien sûr d'identifier les éléments de continuité et donc d'unité du territoire et du peuple en question. Par conséquent on retrouve des points communs dans l'histoire relatée des États, depuis l'occupation de l'espace par un peuple à la constitution d'un État moderne doté d'un gouvernement, d'une administration, de lois. Mais il reste difficile de fixer assurément les éléments de continuité et de discontinuité dans l'histoire politique d'un territoire, compte tenu de leur foisonnement.

1) Coloniser l'espace

Tout espace approprié est colonisé à un moment donné par un peuple, ce qui procède d'une dynamique impériale, relative au treillage. Parmi les institutions qui ont œuvré pour l'occupation de l'espace européen, entre les empires antiques, entre les peuples envahisseurs, les représentants de la religion chrétienne, vouée à être universelle, figurent en bonne place. La croisade fournit par exemple un prétexte aux Germaniques pour s'emparer des territoires de la Baltique dont le commerce concurrence la ligue hanséatique. Les chevaliers Porte-Glaive constituent ainsi la Livonie au 13^{e} siècle, à partir de laquelle ils fondent notamment Riga et Tallinn. La conquête se traduit ainsi par un réseau de villes qui prend appui sur les bordures des territoires et rend compte de l'avancée progressive des relais de la colonisation.

2) Peupler et unifier : une formation territoriale

La pérennité de la conquête passe par la sédentarisation des populations, l'établissement de lieux et de villes, puis l'organisation des tribus et des communautés est une étape de l'unification sous l'autorité d'un représentant du pouvoir, un roi ou une assemblée par exemple.

Une formation territoriale se constitue alors qu'il y a unification et expansion du territoire. Au-delà d'une certaine taille, l'organisation se complexifie, notamment avec le développement d'une administration, avec une division plus rationnelle du territoire et on peut parler d'État, puisque les choses sont stables, établies.

Au cours de l'histoire, de grands États et d'autres plus réduits ont connu un apogée suite à une période impérialiste. Par exemple, il y a eu au cours du Moyen Âge une grande Serbie, une grande Albanie, une grande Roumanie, une grande Bulgarie, une grande Pologne, sans parler de l'autorité qu'ont eu le Danemark, la Suède, la Russie, la Prusse sur les espaces voisins. Malgré leur réduction ou leur variation, ces États demeurent et justifient leurs origines.

D'autres, au contraire, ont disparu, comme la Prusse, les empires ottoman, autrichien, hongrois, même si les États qui leur ont succédé, se réclament de ces États passés. À quel point peut-on accorder une continuité entre ces pouvoirs territorialisés ? Cette continuité ne tient-elle qu'à la localisation des États, leur imposition sur une région, malgré des limites variables ?

3) Les frottements entre formations territoriales : broyage et recouvrement

Bien souvent, le frottement entre les formations territoriales signent aussi, à terme, leurs pertes : l'une prend le pas sur l'autre ou l'alliance de plusieurs d'entre elles décide de la réduction d'une ou de plusieurs autres, trop menaçantes. La Pologne a ainsi été réduite à néant à la fin du 18e siècle, et tous les empires ont subi des réductions, lorsqu'ils n'ont pas disparu.

Les espaces de frottement, des espaces entre deux puissances, des zones d'expansion, sont en première position pour être partagés ou entamés et ces parts réaffectées dans d'autres formations territoriales. Par exemple, le territoire de l'Ukraine actuelle a nourri, à la fin du 18e siècle, les impérialismes russe, roumain et autrichien. La Galicie, partie de l'Ukraine actuelle, a été tour à tour prise par la Pologne en 1667, l'Autriche en 1772 pour revenir aux polonais en 1919. La Galicie orientale ou Ruthénie est rendue à l'Ukraine en 1945.

Les démembrements se traduisent ainsi par une redistribution des cartes, sans égard pour les populations. Les traités, les alliances entre les puissances et les guerres ont souvent pour objectif des arrangements territoriaux pour à la fois récompenser certains pays et en punir d'autres. Par ailleurs, le démembrement d'une formation territoriale, mieux qu'une simple scission ou la réaffectation d'un territoire entier dans une même formation territoriale, prémunit davantage de la révolte ou de la résurgence de l'unité ancienne et de mouvements nationaux. L'adage « diviser pour régner » convient. La superposition d'entités territoriales conduit ainsi à un fractionnement caractéristique dans les zones de frottement (Figure IV-1).

Figure IV-1. Le fractionnement des identités territoriales dans zones de recouvrement

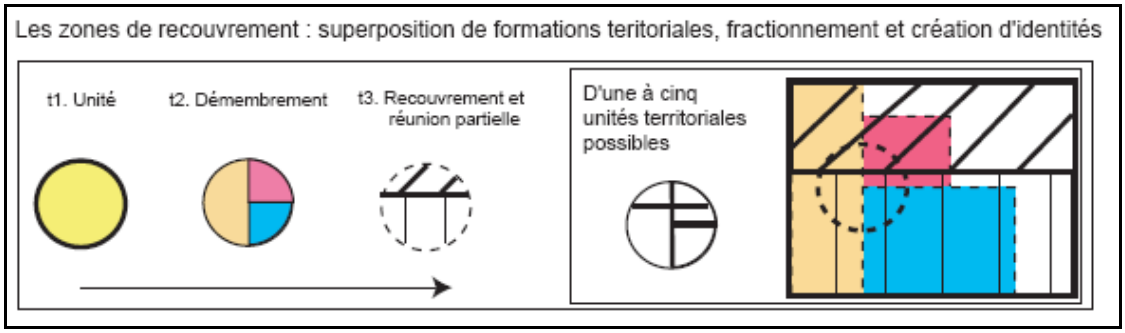

Par conséquent, les espaces de frottement deviennent des zones de broyage où un jeu des « chaises musicales » aboutit à un feuilletage semblable aux coupes géologiques, où certaines couches affleurent à certains endroits, réémergent sous le coup de l'érosion, restent enfouies à d'autres (Figure IV-2). Ces zones de recouvrement sont créatrices de nouvelles identités. Par exemple, la Croatie, peuplée de Slaves, se distingue parce que son territoire est soumis aux Habsbourg dès le 13e siècle, tandis que les autres slaves de la péninsule sont dans le giron ottoman. De même, la Krajina, république non reconnue au sein de la Croatie

actuelle, a constitué un glacis contre les ottomans, mis en place au 16e siècle par les autrichiens. Aujourd'hui, elle affirme son identité serbe.

Figure IV-2. Affleurement des identités territoriales historiques dans les zones de recouvrement

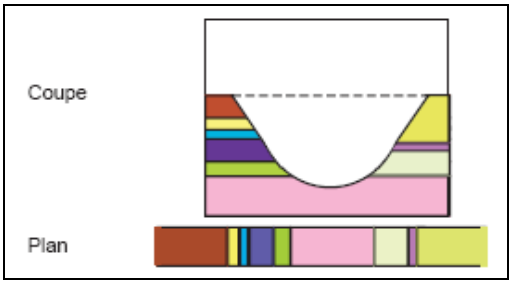

Ces zones de recouvrement, dans le mouvement de construction des États, sont soumises à deux phénomènes : la scission ou la ré-union. Les deux processus se distinguent même si ce sont souvent les deux faces d'une même médaille. Scission et réunion se réalisent en particulier lors des guerres et lors de la dislocation des empires. La scission est l'autonomisation pure et simple d'une partie de territoire qui sort de la soumission à une autorité. La réunion suppose une réminiscence d'une formation territoriale passée, démembrée, dont le peuple reçoit, au cours des grandes refontes de la carte de l'Europe, plusieurs pans de territoires des empires et États disloqués.

Bien souvent, la scission suit une phase de réunion de peuples ou de territoires distincts comme c'est le cas pour la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie. Cette réunion première assure le retrait du joug étranger, garantit une indépendance partagée entre des entités jusqu'ici soumises et relativement équivalentes, et protège d'une nouvelle intégration et soumission à un État extérieur. L'égalité dans la réunion plutôt que la soumission est privilégiée dans ce processus. La réunion des Pays-Bas du Nord et du Sud en 1815 avant la scission opérée par la Belgique en 1830 relève aussi de cette évolution. De même, en 1917, les Slovènes, les Croates, les Serbes de Voïvodine et les Bosniaques s'étaient entendus pour former un État mais, face à l'avancée des italiens, ils se rallient soudainement au Royaume de Serbie pour former le royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes en 1918. La destinée des peuples de l'ex-Yougoslavie aurait donc pu être tout autre.

Au contraire la réunion a pu servir à faire renaître de grandes puissances passées comme c'est le cas pour la Pologne, la Bulgarie, la Roumanie. La réunion est une opération risquée puisqu'il s'agit de doser un arrangement viable de territoires morcelés par les différentes superpositions réalisées. Sinon, il s'agit de réunion de territoires aux identités variées que l'on assemble pour éviter des phénomènes de scission ultérieurs si on les intégrait dans un État déjà constitué. C'est le cas en Ukraine et en Biélorussie, qui sont issus de territoires maintes fois partagés.

En revanche, on ne considère ici la réunion et la scission que pour l'époque contemporaine dans le processus de formation définitive du territoire des États actuels. En effet, la constitution de toutes les formations territoriales, même les plus anciennes, passent par une succession de réunions et de scissions. La toponymie est un indice de ces zones de recouvrement et illustre la complexité de retracer l'histoire des formations territoriales (Encadré IV-3).

Encadré IV-3. **Désigner les territoires : la toponymie dans les zones de frottement**

L'identification des territoires qui se sont épanouis dans les zones de frottement entre différentes formations territoriales soulève de graves insuffisances dans un discours qui pèche par la faible alliance entre histoire et géographie. Les toponymes désignent des entités très différentes au cours du temps. Les mêmes noms sont employés malgré les variations de ces territoires dans leurs frontières, leur fonction, leur situation, leur identité. Ce problème des toponymes complexifie encore le suivi de la formation des États.

Par exemple, à force de scission et de recomposition, la Moldavie actuelle est bien plus réduite que la Moldavie historique, et a même été confondue avec la Bessarabie, le Sud de la Moldavie historique.

Toutes ces zones de recouvrement n'ont pas débouché sur des indépendances. Ainsi, la Moldavie forme un État, mais il aurait pu en être de même de la Valachie, aujourd'hui roumaine. En effet, Moldavie et Valachie ont constitué leur unité ensemble et ont intégré la Bessarabie au 14^{e} siècle.

Par ailleurs, des entités territoriales passées ont tout à fait disparu comme la Prusse, la Bohême, la Moravie, la Dalmatie, la Silésie, la Livonie, la Poméranie, la Ruthénie, la Bucovine… Au mieux elles désignent des régions géographiques mais ont été écartées du paysage géopolitique européen.

La complexité de ces couches sédimentées est encore accrue parce que les toponymes peuvent être issus d'une entité administrative, d'une formation territoriale, d'un peuple, d'un élément géographique.

Témoin de la zone de recouvrement, de nombreux lieux sont désignés par des homonymes de part et d'autre d'une frontière et des villes ont été coupées en deux comme nous le verrons par la suite dans ce chapitre avec les agglomérations transnationales. Par exemple, on retrouve Komárno en Slovaquie et Komárom en Hongrie, Dubica en Croatie et Bosanska Dubica en Bosnie-Herzégovine.

De même, le nom d'une entité administrative peut se retrouver de part et d'autre de la frontière : par exemple, il existe un Luxembourg en Belgique, issu du Grand-duché de Luxembourg scindé après l'indépendance de la Belgique en 1830, qui conserve la partie occidentale. De même, on retrouve le Brabant et le Limbourg en Belgique et aux Pays-Bas, la Macédoine comme pays et régions administratives de la Grèce. Mais ce phénomène est rare et les toponymes passés des régions historiques et géographiques ont le plus souvent été rayés de la carte, et leur territoire noyé. Puisque les toponymes choisis pour désigner des entités administratives reflètent les trois structures énoncées comme on l'a vu dans le Chapitre II (Tableau II-3), la disparition des noms des entités territoriales passées issues de ces zones de recouvrement s'expliquent.

- Les toponymes rappelant les peuples, les unités géographiques et historiques relèvent du finage, d'une communauté bien réelle, d'un fonctionnement économique particulier. Ces toponymes ont été anéantis par l'empire et l'État moderne.
- Les noms des entités administratives dans les structures en treillage se réfèrent à la ville et ainsi aucun territoire historique n'émerge alors que l'empire est la formation territoriale la plus prégnante en Europe (Carte II-6). Par ailleurs, la ville est le point d'appui le plus solide et durable pour identifier un territoire, tandis que les toponymes relatifs à des aires sont voués à identifier des espaces flous dans ces zones de broyage.
- Les noms des entités administratives dans les structures en maillage privilégient les désignations neutres, les éléments géographiques, ainsi, aucun peuple, aucun groupe, n'est favorisé. C'est un bon moyen pour araser le passé.

4) La chronologie des États d'Europe de 1800 à 2010

La formation des États d'Europe après 1800 peut se réduire à une histoire événementielle commune : guerres, traités, révolutions après 1800 attestent de l'unité de l'Europe, orchestrent ses remembrements et sont producteurs de frontières et d'États. Ce processus long et tortueux de constitution des États contraste avec celui qui vise à instituer une communauté européenne.

Cette chronologie est issue du relevé des occurrences de ces événements dans l'histoire de chaque État décrite dans l'*Encyclopaedia Universalis*.

- L'Empire napoléonien et ses conquêtes entraînent toute l'Europe au début du 19^{e} siècle. À la chute de Napoléon, le traité de Paris et le Congrès de Vienne en 1815 entérine une réorganisation de la carte.
- La guerre russo-turque et le traité de Londres en 1830 marquent le début de la dislocation de l'Empire ottoman et des revendications d'indépendance ou d'autonomie.

- La révolution de 1848 engage la montée des nationalismes au cours des 19e et 20e siècles. Elle se révèle décisive dans le démembrement des empires ottoman, autrichien et allemand après la Première Guerre mondiale
- Le traité de San Stefano en 1878 porte notamment sur les conflits dans les Balkans et le conflit entre Russes et Ottomans. Ses règlements sont reformulés lors du Congrès de Berlin la même année.
- Les traités de Londres et de Bucarest en 1913 suivent la guerre des Balkans (1912-1913).
- Les traités de Versailles, de Saint Germain en Laye, de Trianon, de Neuilly en 1919, de Sèvres en 1920, de Lausanne en 1923 réalisent un remembrement complet de l'Europe suite à la Première Guerre mondiale et à partir du démembrement des empires ottoman, allemand, autrichien qui se sont opposés aux Alliés durant la guerre.
- Les accords de Yalta en 1945 qui suivent la Seconde Guerre mondiale, opèrent aussi des arrangements territoriaux pour les différentes États d'Europe, entre vainqueurs et vaincus.
- La chute du rideau de fer et la disparition de l'URSS en 1991 sont le dernier acte qui institue la souveraineté de républiques fédérées des États socialistes, l'URSS et la Yougoslavie en premier lieu. Ses conséquences se traduisent encore notamment dans l'ex-Yougoslavie.

Cette chronologie éclaire l'histoire de nombreux États européens, notamment dans la recherche de leur origine. En outre, ces dates majeures de l'histoire européenne seront le cadre pour suivre sur deux siècles les statistiques relatives à divers indices qui figurent dans les nombreux tableaux proposés dans le chapitre.

2.1.3. Caractérisation des États selon les modalités de leur formation

Dans la masse d'informations sélectionnées, nous avons donc relevé celles qui pouvaient éclairer les étapes de la formation des États et déduire ainsi une date indicative signalant le début d'une période où l'État a pu réaliser son unité, assurer une certaine stabilité politique, et où le système urbain a pu s'épanouir dans ce cadre circonscrit.

Toutefois, la date n'est qu'indicative et, bien sûr, l'État a pu exister antérieurement, sous une autre forme, comme les villes ont pu se développer auparavant… Mais le présent prévaut sur le passé et l'État actuel reste le point de départ pour retrouver les origines de sa formation territoriale.

Les indices quant à l'émergence et à la naissance des États ont été extraits de l'histoire de chacun des États décrits dans l'*Encyclopaedia Universalis* et figurent dans l'Annexe 2 (Vol.II. de la thèse). Dans l'annexe, les 52 États sont décrits, de l'Europe à l'Asie. Une ou plusieurs dates indicatives quant à la naissance de l'État figurent et les États sont classés selon une typologie fondée sur les modalités de leur formation décrite ci-après.

Typologie des États selon les modalités de leur formation

Les modalités de la constitution des États et les trois facteurs discriminants ont permis de déduire en outre une typologie des États.

Cette typologie ne correspond qu'à des tendances et, dans bien des cas, l'État actuel résulte des quatre premiers types de processus indiqués sur les six identifiés. Nous considèrons que l'un a prévalu sur les autres, et surtout nous partons du territoire résultant actuel.

La distinction première sur laquelle repose la typologie oppose les formations territoriales qui ont maintenu leur indépendance et d'autres dont les territoires étaient soumis à une autorité extérieure. Les six types identifiés ont été regroupés en trois ensembles.

La deuxième distinction repose sur le processus qui a donné ses formes au territoire national : la stabilité, la réduction territoriale de formations qui ont néanmoins perduré, la scission, la réunion.

Parmi les 52 États passés en revue, trois figurent dans le premier type défini, relatif aux États stables. Neuf se rapportent à des anciens empires réduits (Type 2). Vingt sont issus d'une scission (Type 3), et neuf d'une réunion (Type 4). Enfin, dix sont des micro-États, dont six sont souverains (Type 5) et quatre autres ont un statut spécial mais dépendent d'une puissance extérieure (Type 6).

a) Les formations territoriales demeurées souveraines : les centres des vieilles puissances européennes

Les vieilles puissances européennes se répartissent entre des États particulièrement stables constitués au Moyen Âge et des empires anciens, mais dont la forme politique s'est révélée anachronique à l'époque contemporaine et dont le territoire a été réduit.

Type 1. Des formations territoriales devenues État : la stabilité

Très peu d'États ont maintenu leur indépendance durant des siècles et sous une forme territoriale relativement stable : ce sont des États à l'extrémité de la péninsule européenne, la France, le Portugal, l'Espagne.

Ils se sont constitués à partir d'un centre, se sont étendus progressivement, mais leur gabarit est resté relativement stable, même si leurs limites ont pu varier. Ils ont pu connaître des périodes d'expansion relativement limitées sur le continent, colonisant surtout en outre-mer.

Type 2. Les États issus d'empires réduits après 1800

Il s'agit d'empires dont l'extension a été réduite sur le continent européen. Des États se sont constitués dans le cadre d'empires, nécessitant aussi le développement d'une administration d'autant que la présence d'autres empires, limitent leur expansion en Europe. Celle-ci se poursuit dans les zones interstitielles qui séparent les empires, les zones de broyage. Avant la Première Guerre mondiale, les empires russe, autrichien, allemand et ottoman se rencontrent dans une ligne de fracture en Europe orientale. On compte aussi la Serbie, centre de la Yougoslavie durant le 20^{e} siècle, qui a profité ainsi de l'indépendance acquise dans les Balkans. L'Empire napoléonien, établi brièvement, est au contraire écarté.

Les limites de ces empires vont être redéfinies lors des deux conflits mondiaux et à la chute du rideau de fer : la zone de broyage va se muer en de multiples États indépendants. Ces empires subissent une rétraction majeure. Ainsi, le système urbain est redéfini et la centralité de la capitale n'a plus le même sens. On a fixé que la rétraction des empires doit correspondre à près de la moitié du territoire actuel.

b) Les zones de broyage

Ces zones ont pu accueillir des formations territoriales indépendantes périodiquement, mais elles ont été soumises régulièrement et durablement à des empires.

Type 3. Les États issus de la scission

Les zones de recouvrement créent ou réaniment des courants nationalistes et, l'autonomisation de ces nations se réalise par scission, ou désolidarisation. Les guerres d'indépendance, l'éclatement des empires, les conflits plus généraux sont des contextes privilégiés de la scission en Europe. L'acquisition de la souveraineté dépend aussi de la volonté d'autonomie interne énoncée par les peuples qui ont pu éventuellement produire une formation territoriale dans le passé. Cependant, l'émergence de ces États dépend largement

des arrangements prévus entre puissances extérieures qui règlent le partage de l'espace en fonction de leurs propres intérêts.

Ainsi, les États contigus au cœur des anciens empires, l'ex-Yougoslavie, l'ex-Tchécoslovaquie, les États baltes, les pays nordiques soumis notamment à la Russie, à la Suède ou au Danemark, l'Irlande, défaite du Royaume-Uni sont considérés comme issus de scission. Néanmoins, nombre d'entre eux sont des États qui ont pu exister par la passé, issus d'une réunion, puis englobés dans des États plus grands pour recouvrer ensuite leur identité et leur indépendance. La Moldavie, appelée aussi Bessarabie, a été intégrée à la Roumanie en 1919, puis constitue une RSS (République Socialiste Soviétique) jusqu'en 1991. Cependant, à l'origine, au 15e siècle, la Bessarabie est une zone d'extension de la Moldavie unie à la Valachie.

Type 4. Les États issus de la réunion de territoires

Les zones de recouvrement voient naître aussi des États issus d'une réunion de territoires. C'est la reconnaissance d'un peuple, l'unité réactivée, reformulée d'une nation à qui l'on attribue un territoire. Ces États ont bien souvent existé auparavant puis ont été divisés pour entrer dans d'autres formations territoriales pour être remodelées dans des limites parfois très distinctes.

La Suisse illustre parfaitement la réunion progressive des communautés au fur et à mesure de leur émancipation de l'Empire autrichien. La Pologne, la Bulgarie, la Roumanie, la Grèce renaissent en faveur d'un passé prestigieux, remis à l'honneur suite à la Première Guerre mondiale pour les États soumis aux Ottomans, et suite à la Seconde Guerre mondiale pour la Pologne. L'Ukraine est une zone de frottement majeure : composée de diverses régions, de divers peuples, les frontières sont très labiles. Par exemple, Kiev est le cœur du premier État russe au 9e siècle. L'Ukraine a été soumise et partagée entre divers États historiques contigus : l'État lituanien, la Pologne, la Russie, l'Autriche, la Roumanie. L'Ukraine forme à nouveau un État après la Première Guerre mondiale, réunissant diverses parties de ces puissances politiques contigües. République au sein de l'URSS, elle est indépendante en 1991.

La réunion de territoires est donc un processus inverse à la scission qui correspond à une séparation, à l'affirmation d'une identité distincte. Dans le cas de la scission, la démultiplication des frontières a créé de nouvelles identités, dans celui de la réunion, le peuple, dénué de territoire, crée de l'identité.

c) Les résidus de formations territoriales passés

Ces résidus anachroniques ont su se maintenir dans le temps. Ils rendent compte de formes archaïques de la territorialisation d'institutions politiques. Ils se situent tous dans une moitié ouest de l'Europe, signalant la superposition des nombreuses structures territoriales dans cette partie du continent et qui ont laissé ainsi des traces.

Type 5. Les résidus d'organisations territoriales relatives au finage

Les résidus de finage sont pour la plupart des micro-États : des principautés constituées à l'âge féodal.

Type 6. Les résidus d'organisations territoriales relatives au treillage : les territoires non souverains

Les résidus d'empire sont des territoires soumis à une autorité extérieure et qui ont dans ce cadre un statut particulier : ce sont pour la plupart des îles.

La typologie convoque les trois structures proposées (Carte IV-1).

Les États aux frontières fermées ont pu se maintenir à l'extrémité occidentale de l'Europe (Type 1). *Le maillage démontre à nouveau sa rareté et sa pérennité* puisque seule la France, l'Espagne et le Portugal se caractérisent par un État stable, du moins pour ce qui est du territoire continental.

Les grands empires (Type 2) encadrent un espace central : la zone de recouvrement. Les États qui les jouxtent immédiatement sont petits : ils sont issus de fractionnements répétés au cours de l'histoire et leur indépendance est le fait d'un processus de scission (Type 3). C'est dans les *empires rétractés et dans les zones de scission qu'on pourrait reconnaître le plus d'instabilité de la structure du territoire* puisque le treillage s'est épanoui dans des configurations variables.

En revanche, les espaces centraux en Europe, plus éloignés des empires et situés au niveau de leur frottement sont plus vastes : ils sont issus d'une réunion de territoires faisant resurgir leur indépendance passée (Type 4). Mais c'est aussi leur structure passée qui revient : éloigné des empires, ces formations territoriales se sont épanouies à partir de petits territoires, organisés en finage. Ces formations n'ont pas résisté à la poussée des empires. Intégrés dans les empires, ces divers pans de territoires sont situés en marge et le finage a su résister. *Les États au cœur de la zone de recouvrement sont instables mais la structure en finage est d'une stabilité redoutable.*

Carte IV-1. Typologie des États d'Europe selon les modalités de leur formation territoriale

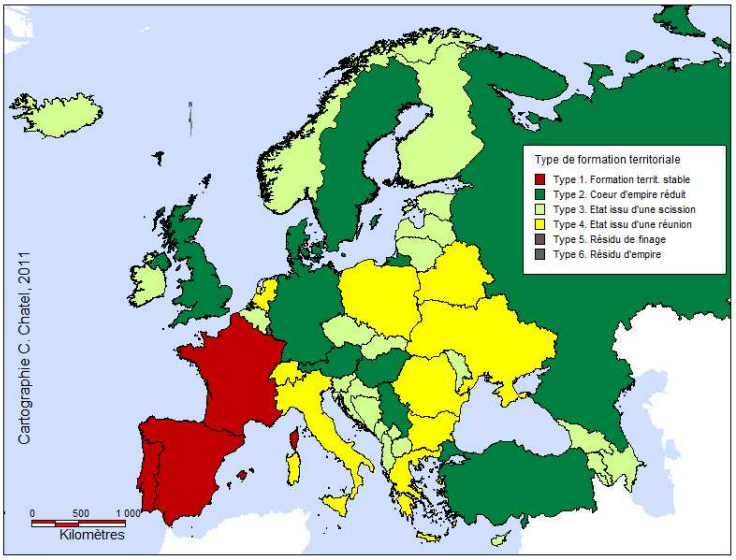

L'Europe des États en date

La carte illustre les États actuels distingués selon la date d'émergence de l'État retenue la plus pertinente (Col. 2, Annexe 2). À partir de dates précises (Tableau IV-2), les périodes désignant les classes dans la carte (Carte IV-2) ont été définies selon les grandes époques de création des États, les deux guerres mondiales et la chute du rideau de fer.

Les plus anciennes formations sont en bordure de l'Europe et l'Autriche est la seule exception.

Deux espaces médians se distinguent car leurs États émergent au 19^{e} siècle. D'une part, les États de la dorsale européenne évoquent les limites de la Francie médiane issue du partage de l'Empire carolingien en 843. D'autre part, les grands États d'Europe centrale ont

connu un apogée au Moyen Âge notamment comme la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie et la Serbie, avant d'être soumis aux empires.

Enfin les plus récentes formations distinguent ces espaces de frottement et de morcellement, où l'émergence des États est le fruit d'une totale recomposition de peuples ou de grandes puissances passées.

Tableau IV-2. Date indicative de naissance des États

Nom_Etat	Date Naiss.	Nom_Etat	Date Naiss.	Nom_Etat	Date Naiss.	Nom_Etat	Date Naiss.
Type 1		Type 3		Type 4		Type 5	
France	987	Belgique	1830	Suisse	1815	Andorre	1278
Portugal	1255	Norvège	1905	Grèce	1830	Monaco	1297
Espagne	1479	Finlande	1917	Pays-Bas	1830	San Marin	1462
		Albanie	1920	Italie	1870	Luxembourg	1867
Type 2		Irlande	1921	Bulgarie	1878	Liecht.	1806
Roy-Uni	1066	Islande	1944	Roumanie	1881	Vatican	1929
Danemark	1157	Chypre	1960	Pologne	1918		
Autriche	1273	Malte	1964	Biélorussie	1991	Type 6	
Russie	1462	Croatie	1991	Ukraine	1991	I. Féroé	_
Suède	1523	Macédoine	1991			I. Guernesey	_
Hongrie	1867	Slovénie	1991			Gibraltar	_
Allemagne	1871	Bosnie H.	1991			I. Man	_
Serbie	1878	Estonie	1991			I. Jersey	_
Turquie	1923	Lituanie	1991				
		Lettonie	1991				
		Moldavie	1991				
		Rép. Tchèque	1993				
		Slovaquie	1993				
		Montenegro	2006				
		Kosovo	2008				

Date indicative (voir Annexe 2, Vol.II. de la thèse). États classés par type de formation territoriale (Carte IV-1).

Carte IV-2. Les États d'Europe selon leur date de naissance

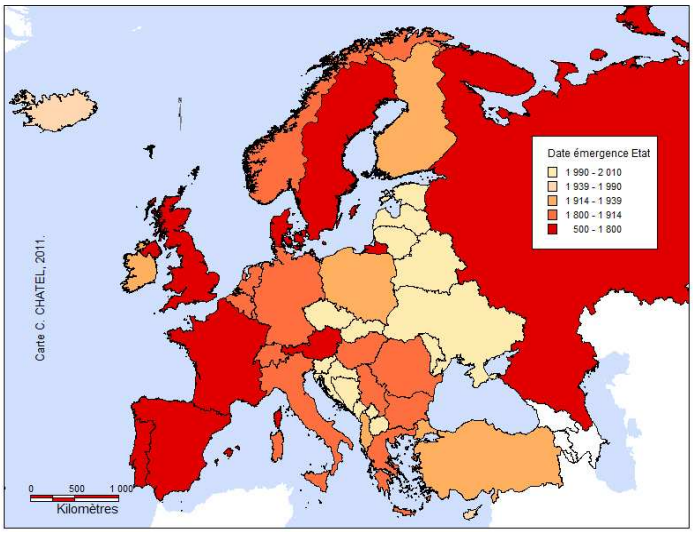

2.2. Les périodes clefs de l'Europe contemporaine

Des périodes décisives dans l'histoire des États européens et du continent sont définies. Ainsi, nous suivrons les données sur les dates sélectionnées parmi les 22 dates informées de 1800 à 2010.

1. La **Révolution française puis la période napoléonienne** (Empire de 1804 à 1815) engagent l'Europe dans une phase d'instabilité.

Les équilibres mis en place depuis des siècles par les empires sont déstabilisés et les pouvoirs craignent une diffusion du mouvement. L'expansion de l'empire français impose de nouvelles frontières étatiques et administratives, ainsi qu'un processus d'unification

territoriale, administrative, juridique. Les Prussiens et les Russes marchent sur Paris en 1814, et l'Europe devra désormais compter avec ces puissances.

Les données demeurent lacunaires pour nombre de pays en 1800 qui ne sont pas constitués en États modernes. Surtout, à l'exception de la Scandinavie et du Royaume-Uni, elles sont peu fiables car l'organisation de dénombrements est rendue difficile en temps de guerres, tandis que celles-ci engagent le déplacement massif de populations, en particulier des militaires.

Il résulte de cette situation confuse des mouvements erratiques dans l'évolution de la population des villes et une relative stabilité démographique globale

2. Le **printemps des peuples en 1848** représente un ensemble de révoltes qui ont éclaté en Europe, notamment dans les capitales ou les principales villes de France, d'Autriche, d'Allemagne, de Roumanie, de Pologne, de Hongrie, d'Italie. Ces révoltes désignent la poussée nationaliste et libérale alors que les monarchies et les gouvernements conservateurs ont été restaurés après la chute de Napoléon et sont devenus anachroniques pour les sociétés dirigées.

Ces révoltes sont marquantes car elles engagent une population importante. Les futures capitales émergent à cette époque : Varsovie, Budapest, Bratislava ont moins de 30 000 habitants en 1750, et respectivement 150 000, 180 000, 53 000 en 1850. C'est surtout à partir de cette époque que la population rurale de l'Europe commence à stagner pour environ un siècle (Graphique IV-1). Or, comme la population de l'Europe augmente, cette stagnation prouve que le surcroît de la population est absorbé par les villes.

3. La **Grande Dépression** (1873-1896) s'inscrit dans les cycles de crises économiques décrits par Kondratiev et Schumpeter. Elle suit une phase de croissance économique débutée en 1850. Le krach touche toutes les productions, l'étalon or est introduit aux États-Unis tandis que les cours mondiaux de l'argent métal, employé comme base monétaire en Europe, chutent.

Cette crise se traduit par une concentration du capital, verticale (*holding*) et horizontale (*trust*). Ce mécanisme de concentration entraîne celui de la population urbaine dans des agglomérations toujours de plus en plus vastes et peuplées, tandis que corrélativement, on assiste au début du déclin des petits centres de la première Révolution industrielle.

Cette période indique une position nouvelle de l'Allemagne qui a vaincu les Français en 1871. L'Allemagne s'établit par le II^{e} Reich. Par ailleurs, cette période distingue une phase d'indépendance des États et de remaniements territoriaux notamment dans les Balkans, avec les traités de San Stefano et le Congrès de Vienne de 1878.

On retiendra 1880, une date médiane dans cette période de crise économique.

4. La **Grande Guerre** (1914-1918) enregistre des pertes humaines et matérielles considérables en Europe. C'est une période de déclin démographique en ville comme à la campagne.

Aussi, la présence de la puissance américaine, extérieure, dans le conflit a-t-elle été décisive et annonce un nouvel équilibre mondial désignant un affaissement de l'Europe dans le monde. L'équilibre européen se révèle donc fragile : le morcellement du pouvoir et la concurrence entre les puissances qui ont pu constituer un moteur en Europe, se révèlent destructrices.

Tous les États européens ont été entraînés dans ce conflit qui aboutit à un remembrement complet de l'échiquier européen avec la dislocation des anciennes monarchies et des empires ottoman, autrichien, allemand. La révolution bolchévik est un événement

majeur pour l'histoire politique de la Russie et des États européens, mais elle ouvre une période de croissance. Les traités qui suivent la fin de la guerre créent de nombreux États, qui pourront ensuite disparaître avec la Seconde Guerre mondiale et l'imposition du rideau de fer mais referont surface.

L'avant-guerre représente l'apogée de l'Europe et l'après-guerre démontre les impacts du conflit. Des pays ont été durement touchés par les pertes matérielles, humaines et territoriales lors des traités. La guerre a frappé durement les campagnes et accélère l'exode rural.

L'entre-deux guerres se partage en deux : la phase de croissance est vite stoppée lors de la crise économique de 1929. Celle-ci favorise l'arrivée des gouvernements fascistes ou proches de l'extrême gauche et du communisme, qui engagent des réformes sociales majeures. Ainsi, tandis que dans les démocraties, l'entre-deux guerres est une période de faible croissance, il se traduit au contraire par une véritable croissance urbaine dans les pays soumis à un régime autoritaire : Allemagne (1933-1945), URSS (1922-1991), Espagne franquiste (1936-1976), Italie fasciste (1922-1943), Portugal de Salazar (1926-1974).

5. La **Seconde Guerre mondiale** (1939-1945) indique un nouvel affaiblissement de l'Europe, décisif et durable.

La Seconde Guerre mondiale fait place à une guerre latente, entre les deux grandes puissances qui se sont distinguées : les États-Unis et la Russie. Le rideau de fer traverse l'Europe centrale du nord au sud pendant près de 40 ans et induit, d'après nos indicateurs, des mouvements distincts dans les processus et les formes d'urbanisation. À l'Est du rideau de fer, les régimes communistes qui entrent dans le pacte de Varsovie désignent une nouvelle vague d'autoritarisme.

Aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, l'après-guerre est une période de très forte croissance démographique alliée, cette fois, à un exode rural sans précédent.

6. L'année **1968** est une année de révolte, un nouveau Printemps des peuples qui éclate en France, en Italie, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en RDA, aussi bien qu'au Royaume Uni… À l'Ouest, on dénonce la guerre du Vietnam, et plus généralement l'ordre établi, à l'Est, c'est l'étau socialiste.

C'est une date butoir qui marque la transformation de la société, de la politique et de l'économie, et le début de l'affaissement de l'autorité de l'État, à l'exception des pays communistes ou de régimes dirigistes comme la dictature des colonels en Grèce (1967-1974).

Les années 1970 inaugurent le début de l'ère de la société de consommation et de la mondialisation. La reconstruction et la croissance de l'après-guerre est nuancée par la crise de 1973, date du premier choc pétrolier. Les États-Unis mettent fin aux accords de Bretton Woods, effectifs depuis 1944, et le système financier mondial n'est plus basé sur l'or mais sur un dollar flottant. Plus généralement, les cadres de référence communs sont battus en brèche. Les États se désengagent de plus en plus, la puissance économique ne se jauge plus sur la production industrielle mais sur une activité tertiaire difficile à identifier, la division du monde entre pays développés et sous-développés issue d'une vision coloniale est à réviser.

Sur le plan de nos indicateurs, on assiste au début de l'étalement urbain qui se transformera peu à peu en périurbanisation mais seulement à l'Ouest. Le relatif déclin des villes est accentué par la fin du baby boom de l'après-guerre qui se traduit par l'essoufflement de l'accroissement démographique global. En revanche, à l'Est, les dynamiques de la période précédente se prolongeront jusqu'à la chute du communisme.

7. L'année **1991** distingue par la chute du rideau de fer et l'avènement d'un monde global. Les États issus de l'ex-URSS recouvrent leur indépendance, l'ex-Yougoslavie et la Tchécoslovaquie se désagrègent : 16 États émergent de 3 préexistants.

En même temps, les frontières de l'Ouest se dématérialisent, les marchés s'unifient, tandis que l'Europe n'a donc plus de limite à l'Est.

Le décalage entre l'Ouest et les pays sortis du socialisme est patent dans les trends démographiques : l'Est fait face à une crise démographique sans précédent. Entre 1990 et 2010, les pays de l'ancien bloc socialiste ont perdu 15 millions d'habitants (Tableau IV-4). La population de l'Ukraine et de la Bulgarie ont culminé à plus de 60 millions d'habitants en 1990. Cet ensemble a perdu 7 millions d'habitants en 2010. Cette évolution explique en partie le déclin de nombreuses villes qui étayent le phénomène des *shrinking cities*[109].

8. L'année **2010** est la date extrême de la période d'analyse pour dresser un état de l'Europe et des villes.

Il est à noter qu'en 2010, il n'est pas sûr que les évolutions décrites auparavant soient terminées.

Dix dates sont considérées pour suivre l'évolution des indicateurs généraux extraits de la base de données : 1820, 1850, 1880, 1910, 1920, 1940, 1950, 1970, 1990, 2010.

Conclusion. L'identité de l'Europe au travers de la complexité de la formation des États

L'exercice ardu que constitue la fixation d'une date de formation de l'État débouche sur trois enseignements.

1) Nous avons identifié une évolution qui mène de l'occupation du sol par un peuple à son appropriation, créatrice d'identité pour le territoire et pour le peuple. Bien souvent, elle désigne une dynamique de treillage, mue par un processus de conquête et d'empire.

Les villes sont au cœur du processus puisqu'elles sont le point de départ de toute colonisation, mais constituent aussi le centre de l'épanouissement des mouvements d'unification, d'indépendance et du nationalisme souvent menés par les élites.

Cependant le monde rural, conservateur, abrite aussi la mémoire du territoire et des identités. Particulièrement ponctionnées et, à l'écart des structures sur lesquelles s'appuie l'empire, les populations des campagnes sont particulièrement réceptives quant aux discours révolutionnaires et nationalistes.

2) L'étude met en valeur une histoire commune des États qui sont les acteurs et les producteurs de l'espace européen : la période contemporaine se révèle être très pertinente. Les intérêts de chaque État après 1800, convergent ou divergent pour déboucher sur une mosaïque d'États stabilisés visant à l'équilibre du continent, des puissances, au maintien de la paix. C'est aussi cet objectif qui appuie la volonté d'institutionnaliser ces rapports dans une communauté européenne.

La chronologie identifie la période napoléonienne comme le point de départ de la généralisation de l'État moderne et de la montée du nationalisme. Les révolutions de 1848 sont un accélérateur. Puis se succèdent les conflits d'intérêts entre les puissances qui émergent dans les différentes phases de dislocation de l'Empire ottoman d'abord, puis autrichien et

[109] CHATEL Cathy (2012). « Une mesure du déclin démographique des villes allemandes de 1820 à 2010 » *in Géocarrefour*, Dossier « Les villes rétrécissantes en Allemagne ». Vol. 86/2, pp. 81-90.

allemand, et de revendications nationalistes des peuples qui y étaient soumis. Les deux guerres mondiales et la chute du rideau de fer mettent fin aux velléités expansionnistes et à l'idéal impérial.

3) Le passage en revue de l'histoire de chacun des États a permis de proposer une typologie quant à la formation des États actuels.

La continuité des formations territoriales est rare en Europe et se confine à l'extrémité occidentale du continent. Au-delà, les empires ont largement dessiné l'Europe : à l'ouest, à l'est, au nord et au sud de l'Europe se situent le cœur des anciens empires maintenus à distance les uns des autres mais dont l'expansion identifie un espace central maintes fois morcelé et partagé. Ces zones de recouvrement sont celles d'États qui ont pu renaître ou de peuples qui ont profité du contexte de guerre et de rééquilibrage des puissances pour se faire reconnaître. L'idée de recouvrement caractérise le continent.

3. La mesure du mouvement de référentiel des États européens

Nous établissons ici les données de cadrage dans cette partie, avant d'analyser les données urbaines. Nous caractériserons donc chaque État par les stocks en présence, l'espace et la population. La superficie actuelle de chaque État détermine les indicateurs nationaux produits à partir de la base de données. Des variations démographiques dépendent les variations du monde urbain. Ces données sont présentées pour les États actuels. *Ce cadre a l'inconvénient d'être tout à fait anachronique*, mais présente l'avantage d'être stable et de *rendre comparables, pour la première fois, des données urbaines à l'échelle nationale, inédites, sur les deux derniers siècles*.

3.1. Le territoire des États actuels de l'Europe : des États de petite taille

La première étape pour prendre une mesure de l'Europe à partir de ses États est d'évaluer le cadre choisi : la superficie des États. L'Europe s'inscrit dans les extrêmes : le plus vaste État du monde côtoie les plus petits.

Définir un gabarit européen

Avec une taille médiane de 53 000 km², l'Europe est un continent de petits États. Les trois plus vastes se trouvent à l'extrême est de l'Europe, les deux suivants à la limite ouest et le sixième, la Suède, au nord.

Avec 17 millions de km², la Russie, le plus vaste État du monde, est aux portes du continent où l'on trouve le plus grand nombre de petits États (Tableau IV-3). La Russie élève ainsi la superficie moyenne à 580 000 km², soit 11 fois la médiane.

Douze États ont une superficie comprise entre 100 000 et 500 000 km², dix entre 50 000 et 100 000 km², dix autres entre 20 000 et 50 000 km², quatre entre 2 000 et 15 000 km², dont le Luxembourg avec 2 777 km², et surtout onze micro-États comptent quelques centaines de km².

Dans ce contexte, dans la majeure partie du continent européen, les villes ne sont jamais guère éloignées d'une frontière. D'autre part, le processus de centralisation s'effectue sur de petits territoires, ce qui limite évidemment la démultiplication hiérarchique et la taille d'un grand nombre de capitales. Par exemple, Bratislava, Lubljana, Podgorica, Skopje, Tirana n'ont que quelques centaines de milliers d'habitants.

Tableau IV-3. Superficie des États d'Europe

IDReg	Nom Etat	Sup (km²)	IDReg	Nom Etat	Sup (km²)
URR	Russie	17 075 400	EUC	Bosnie H.	51 197
ASW	Turquie	762 736	EUC	Slovaquie	49 035
URE	Ukraine	603 628	URE	Estonie	43 432
EUW	France	543 684	EUN	Danemark	42 940
EUW	Espagne	504 750	EUA	Suisse	39 988
EUN	Suède	409 953	EUW	Pays-Bas	37 709
EUW	Allemagne	355 986	URE	Moldavie	33 843
EUC	Pologne	312 685	EUW	Belgique	30 528
EUN	Norvège	306 253	EUC	Albanie	28 703
EUN	Finlande	304 530	EUC	Macédoine	25 472
EUW	Italie	301 365	EUC	Slovénie	20 273
EUW	Roy-Uni	245 933	EUC	Monténégro	13 666
EUC	Roumanie	237 500	EUC	Kosovo	10 887
URE	Biélorussie	207 617	ASW	Chypre	9 251
EUW	Grèce	133 128	EUW	Luxembourg	2 577
EUC	Bulgarie	111 002	EUN	I. Féroé	1 454
EUW	Islande	102 697	EUW	I. Man	539
EUC	Hongrie	93 027	EUW	Andorre	464
EUW	Portugal	91 638	EUW	Malte	315
EUA	Autriche	83 859	EUA	Liecht.	160
EUC	Rép. Tchèque	78 863	EUW	I. Jersey	116
EUC	Serbie	77 474	EUW	I. Guernesey	67
EUW	Irlande	70 273	EUW	San Marin	61
URE	Lituanie	65 300	EUW	Gibraltar	6
URE	Lettonie	64 617	EUW	Monaco	2
EUC	Croatie	56 542	EUW	Vatican	0.4

52 États. États dans leurs limites actuelles. .États classés dans l'ordre décroissant.

Source :
e-Geopolis 2011.

Le morcellement et les vastes États des marges orientales

La Russie représente 72% de la superficie totale et les autres États moins de 3,3%, dont 28, sur les 41 considérés, moins de 1% (Annexe 3, Tableau 1, Vol.II de la thèse). Mais même en excluant la Russie et la Turquie, les deux États les plus grands, la contribution de chaque État dans l'ensemble du continent est très faible. Ainsi, la superficie respective de 26 États sur 39 représente moins de 2% du total, et l'Ukraine, le plus vaste pays, 10%. La part moyenne de chaque État par sa superficie est de 2,44% si on considère 41 États, et 2,56% pour 39 États en excluant les deux plus grands.

3.2. La population : une croissance démographique générale, des décalages entre États et régions

Si les variations démographiques sont particulièrement soutenues durant ces deux siècles, les décalages identifient la spécificité des trends propres aux États, voire à certaines régions.

3.2.1. Le classement des États par leur démographie : entre l'Europe des confins et l'Europe du centre

Les plus vastes États, les empires historiques de l'Europe sont les plus peuplés en 2010

Le classement démographique correspond largement à celui de la superficie, à l'exception de la Scandinavie, cela signifie que la densité est assez homogène, hormis les régions arctiques et quelques massifs de haute montagne, il n'y a pas de véritable désert.

La Russie est donc un géant démographique avec 141 millions d'habitants, mais c'est encore peu comparé à sa superficie (Tableau IV-4). La population russe ne représente même

pas le double de celle de l'Allemagne, second pays par sa population avec 81,7 millions d'habitants pour une superficie 47 fois plus petite que celle de la Russie. La Turquie, suit avec 73 millions d'habitants en 2010 mais avec 1,33% d'accroissement annuel entre 1990 et 2010, alors que la population de la Russie baisse et que celle de l'Allemagne stagne. Avec le déclassement prévisible de l'Allemagne au profit de la Turquie, les deux pays en marge de l'Europe, *deux anciens empires* seront les plus peuplés.

Les anciens cœurs démographiques de l'Europe déclassés par les empires en pleine ascension

La suprématie démographique des trois anciens empires en Europe en 2010, indique le déclassement de vieux États européens. Parmi eux, la France (63 millions d'hab.), le Royaume-Uni (62 millions) et l'Italie (60 millions) se détachent.

La France constituait en 1820, après la période napoléonienne, le territoire le plus peuplé avec 31 millions d'habitants. L'État, consolidé très tôt, est resté le géant démographique de l'Europe jusqu'alors. À la période contemporaine, sa croissance reste positive et régulière : la population n'est multipliée que par deux entre 1820 et 2010. Le *vieil État s'est trouvé déclassé* par les empires à la croissance impérieuse contemporaine.

L'Italie est le troisième pays par sa démographie en 1820 avec 20 millions d'habitants, juste après la Russie, et le cinquième en 2010. Sa population est multipliée par trois en deux siècles. La péninsule italienne, bien qu'extrêmement morcelée, est une puissance démographique consolidée par une agriculture assez performante pour nourrir cette population : la *structuration en finage est portée à son fonctionnement optimum*.

Le Royaume-Uni compte 15 millions d'habitants en 1820, et suit ainsi la France, la Russie, l'Italie, l'Allemagne, mais va rattraper l'Italie en 1880, puis la France avant la Première Guerre mondiale, d'autant que celle-ci sera durement touchée par le conflit. Après une croissance démographique très dynamique, comparable à celle connue en Allemagne, la population britannique va rester équivalente à celle de la France et de l'Italie. Ses variations démographiques restent moins intenses que celles des nouvelles puissances démographiques.

L'Allemagne, quatrième puissance démographique en 1820 avec 17 millions d'habitants, rattrape dès 1850 l'Italie puis dépasse la France en 1910 avec 47 millions d'habitants contre 41 millions. Elle connaît une croissance très vive, moindre que celle connue en Russie, mais supérieure à celle du Royaume-Uni, et liée à l'industrialisation.

La Russie est la première puissance démographique européenne en 1850 avec 37 millions d'habitants contre 36 millions en France, tandis qu'en 1910 sa population, de 86 millions d'habitants, représente plus du double de celle de la France (41 millions d'hab.) et l'Allemagne est en seconde position (48 millions d'hab.).

La Turquie n'entre en lice que récemment et devient le troisième État en 2010 avec 73 millions d'habitants.

Cette phase étatique a donc favorisé les empires historiques, plus que les vieux États centralisés ou les formations fondées sur le finage.

De grands États suivent et démontrent leur stabilité. L'Espagne, la Pologne, l'Ukraine ont chacun environ 11 millions d'habitants en 1820 et entre 38 et 47 millions en 2010 ; leur population a été multipliée par quatre.

L'évolution du référentiel et ses rythmes sont ainsi loin d'être homogènes en Europe, et *aucune logique régionale n'émerge*. *Le cadre des États révèle ainsi des tendances démographiques singulières à chacun*.

Tableau IV-4. Population des États et rang : 1820-2010

N_État	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2010	R 1820	R 1880	R 1910	R 1940	R 1970	R 2010
Russie	29 000 000	37 500 000	54 000 000	86 500 000	87 581 446	113 004 432	115 055 100	129 396 004	146 005 911	141 268 288	2	1	1	1	1	1
Allemagne	17 840 240	24 246 288	31 756 628	47 905 384	50 700 531	58 466 411	69 138 830	77 653 393	79 402 169	81 688 639	4	3	2	2	2	2
Turquie	11 000 000	12 000 000	13 000 000	15 000 000	12 500 000	17 746 956	23 884 729	35 383 336	56 167 390	73 139 844	8	9	9	9	7	3
France	30 962 840	36 322 513	38 967 888	41 307 566	38 947 293	40 991 247	41 607 229	50 441 522	56 661 405	63 066 860	1	2	3	6	5	4
Roy-Uni	15 239 294	22 080 795	30 728 976	41 781 319	43 874 834	47 874 237	49 882 215	55 203 012	57 389 089	62 199 834	5	4	5	3	3	5
Italie	20 300 000	24 104 000	29 489 803	36 730 618	39 303 974	43 680 585	47 223 440	53 582 159	56 717 200	60 488 290	3	5	4	4	4	6
Espagne	11 625 477	13 485 424	16 935 649	19 921 531	21 313 722	25 883 938	28 006 769	33 703 395	39 250 191	47 159 473	7	8	8	8	8	7
Ukraine	11 910 000	14 486 649	21 773 660	36 607 801	33 200 000	41 379 450	41 643 410	47 268 812	51 288 909	45 872 829	6	6	6	5	6	8
Pologne	10 081 155	14 218 020	19 714 999	27 840 602	25 620 257	31 900 000	25 008 200	32 796 404	38 072 637	38 172 925	9	7	7	7	9	9
Roumanie	4 700 000	5 960 000	8 300 000	12 609 806	13 347 237	15 891 267	17 851 026	19 927 458	22 616 637	21 444 426	12	10	11	10	10	10
Pays-Bas	2 299 899	3 027 352	4 026 863	5 905 018	6 870 681	8 851 436	10 061 273	13 012 347	14 951 676	16 662 157	20	18	20	14	11	11
Grèce	3 450 000	3 600 000	3 900 000	5 030 000	5 335 000	7 480 000	7 565 197	8 745 706	10 230 084	11 324 543	16	20	18	17	16	12
Belgique	3 460 000	4 450 505	5 566 082	7 443 910	7 464 148	8 312 717	8 620 636	9 620 318	9 968 329	10 933 323	15	13	14	15	14	13
Portugal	3 360 944	3 809 153	4 818 599	5 968 935	6 128 067	7 764 865	8 530 444	8 723 302	9 904 262	10 537 832	17	16	17	16	17	14
Rép. Tch.	5 144 309	6 624 318	8 193 158	10 044 543	10 027 007	9 683 034	8 985 699	9 802 118	10 299 949	10 045 916	11	11	10	11	13	15
Hongrie	3 500 000	4 278 993	5 483 328	7 544 797	7 948 563	9 246 372	9 271 157	10 342 438	10 366 654	10 006 484	14	14	15	12	12	16
Biéloruss.	4 200 000	4 900 000	5 900 000	6 861 844	7 140 789	8 972 980	8 467 600	9 026 441	10 242 155	9 490 232	13	12	13	13	15	17
Suède	2 578 125	3 466 236	4 546 149	5 493 612	5 876 486	6 357 682	7 007 212	8 049 266	8 575 514	9 211 078	19	17	19	20	19	18
Autriche	3 200 000	3 879 651	4 936 441	6 609 667	6 551 936	6 635 095	6 919 444	7 446 133	7 788 137	8 398 099	18	15	16	19	20	19
Suisse	1 868 456	2 359 617	2 829 477	3 742 318	3 886 028	4 249 428	4 705 686	6 238 310	6 861 923	7 847 353	22	23	22	22	22	20
Bulgarie	1 800 000	2 300 000	2 983 840	4 306 329	4 926 853	6 642 901	7 201 967	8 454 163	8 642 745	7 542 380	23	22	23	18	18	21
Serbie	1 200 000	2 114 408	3 065 564	4 645 338	4 392 635	5 504 878	5 960 629	7 162 102	7 562 340	7 291 510	25	21	24	21	21	22
Danemark	1 092 422	1 414 648	1 969 039	2 722 593	3 195 396	3 844 312	4 263 328	4 942 626	5 142 075	5 559 630	26	26	27	24	23	23
Slovaquie	2 249 654	2 578 882	2 475 064	2 911 191	2 972 717	3 345 191	3 463 721	4 512 353	5 226 734	5 426 577	21	25	21	26	25	24
Finlande	1 064 000	1 478 789	1 869 532	2 611 695	2 760 561	3 997 810	3 979 889	4 578 082	4 987 726	5 316 247	27	27	26	23	24	25
Norvège	968 872	1 396 318	1 862 991	2 385 159	2 638 251	3 042 700	3 265 896	3 864 646	4 242 558	4 878 917	28	28	28	27	27	26
Irlande	5 349 304	5 238 190	3 924 298	3 151 402	3 052 376	2 960 802	2 969 858	2 972 409	3 530 011	4 572 363	10	19	12	28	31	27
Croatie	1 700 000	2 035 776	2 439 682	3 442 048	3 444 395	3 782 409	3 849 350	4 405 652	4 770 307	4 454 452	24	24	25	25	26	28
Bosnie H.	750 000	900 000	1 186 081	1 898 044	1 824 244	2 452 113	2 688 766	3 708 789	4 357 549	4 035 000	32	32	32	31	28	29
Moldavie	_	820 000	1 350 000	2 045 579	2 131 218	2 497 067	2 639 793	3 689 037	4 359 961	3 343 000	_	30	33	30	29	30
Lituanie	790 000	935 000	1 277 462	2 057 672	2 020 294	2 638 059	2 652 769	3 142 404	3 680 278	3 319 782	31	31	31	29	30	31
Albanie	580 000	650 000	756 668	850 622	802 000	1 088 000	1 249 500	2 184 300	3 155 256	3 201 203	34	36	35	34	33	32
Lettonie	940 000	1 330 000	1 770 344	2 409 206	1 596 131	2 001 757	2 050 815	2 372 555	2 680 382	2 245 357	29	29	29	32	32	33
Macéd.	660 000	720 000	820 000	930 000	802 399	1 001 803	1 096 994	1 608 870	1 934 731	2 053 271	33	35	34	36	35	34
Slovénie	840 000	1 085 360	1 179 739	1 318 394	1 306 343	1 419 809	1 465 311	1 713 071	1 958 445	2 048 582	30	33	30	33	34	35
Kosovo	125 000	180 000	240 000	475 000	440 000	641 656	766 217	1 220 155	1 925 516	1 900 400	37	37	38	37	37	36
Estonie	535 000	600 000	876 959	994 943	1 024 039	1 085 575	1 142 757	1 360 722	1 538 643	1 339 983	35	34	36	35	36	37
Chypre	105 000	123 826	183 627	271 333	308 000	405 737	478 848	618 270	754 760	1 097 211	38	40	39	38	38	38
Monten.	100 000	118 518	212 411	240 000	303 719	368 598	395 294	525 167	612 454	701 901	40	38	41	39	39	39
Lux.	133 226	192 517	210 527	257 908	260 886	295 353	295 200	338 639	382 407	506 929	36	39	37	40	40	40
Malte	105 000	122 772	149 185	210 762	212 244	266 360	308 851	315 879	354 165	417 963	39	41	40	41	41	41
Islande	_	59 073	72 336	84 873	94 290	120 942	142 998	203 410	253 500	306 792	_	42	42	42	42	42
TOTAL (42 Etats)	216 808 217	271 193 389	345 808 952	471 069 965	474 126 992	563 776 061	591 824 027	690 155 173	774 812 762	811 117 875						
TOTAL (52 Etats)	216 926 853	271 380 106	346 008 493	471 297 967	474 347 618	564 027 360	592 088 422	690 479 884	775 236 344	811 623 818						

42 États (10 micro-États exclus : Iles Féroé, Man, Guernesey, Jersey, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, Monaco, Vatican). États dans leurs limites actuelles. États classés dans l'ordre décroissant : population en 2010. / Légende. : Jaune : croissance. Orange : Maximum. Bleu : décroissance./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Un reclassement des pays des extrémités au détriment des États les plus centraux

Une vingtaine d'États aux superficies très variables (Roumanie, Grèce, Portugal, République tchèque, Finlande…), ont une population entre 1 et 6 millions d'habitants en 1820 et entre 4 et 22 millions d'habitants en 2010. Le peuplement inégal, l'ancienneté de l'occupation, la vivacité de la croissance rendent compte de situations très variables. *Les vicissitudes des États semblent davantage éclairantes.*

Les Pays-Bas voient leur population multipliée par 7 entre 1820 et 2010 et opèrent ainsi un reclassement spectaculaire en Europe que l'on ne retrouve pas dans la Belgique voisine, pourtant plus peuplée en 1820. L'indépendance politique et l'industrialisation semblent constituer un tournant majeur pour le pays dont la croissance est continue durant les deux siècles.

L'Irlande est un autre cas particulier avec un déclassement aussi spectaculaire. Dixième pays d'Europe par sa population, elle est au 27^{e} rang en 2010. Sa population décroit jusqu'en 1940 alors que tous les autres pays sont en croissance. C'est une saignée démographique qui débute bien avant la famine de 1846 et les grandes vagues d'émigration. La réunion à la couronne britannique en 1801 semble donc retentir dans la dynamique démographique.

Les Pays-Bas, la Belgique, le Portugal, la Grèce, dans leur configuration actuelle, sont reclassés au cours des deux siècles, tout comme les pays scandinaves, l'Autriche, la Suisse, la Bulgarie, au détriment de la République tchèque, la Hongrie, la Biélorussie, la Slovaquie, la Lettonie, l'Estonie. Les pays des pourtours ont une croissance démographique plus vive que dans les espaces centraux, proches des grands empires, et qui ont davantage souffert des épisodes impérialistes et des guerres.

Les trajectoires varient dans les Balkans. La population de la Slovénie et de la Croatie croit moins vite que dans les autres pays : la différence entre les anciens territoires autrichiens et le reste des Balkans issu de la sphère ottomane est mise en évidence. Les formations territoriales et l'intégration d'une formation à l'autre marquent ainsi plus ou moins les dynamiques démographiques.

3.2.2. Les variations de la population : une démographie en croissance perturbée par les grands événements européens

Les taux de croissance annuels par État sont cartographiés pour six périodes définies auparavant à partir d'événements économiques et politiques (Planche de cartes IV-1). Les maxima et les minima des taux de variations annuels par État, mis en valeur dans le tableau, démontrent la variété des situations, qui s'éloigne encore d'une chronologie commune aux États européens (Annexe 3, Tableau 2).

Les États européens, en pleine transition démographique, connaissent une croissance majeure au cours de la période, mais celle-ci diverge par son intensité. Les taux de croissance annuels en Europe durant la période ne dépassent pas 2% la plupart du temps et vérifient la différence observée avec l'intensité de la transition démographique dans les pays du Sud au 20^{e} siècle. Les maxima dans les États européens se situent généralement entre 1 et 1,5% (Annexe 3, Tableau 2). Seuls la Turquie et le Monténégro atteignent respectivement un taux annuel de 3% entre 1940 et 1950 et de 2,6% entre 1950 et 1970, se rapprochant ainsi des croissances intenses reconnues dans les pays en retard dans leur transition démographique.

Les variations démographiques sont en outre soumises aux grands événements européens, l'industrialisation, les guerres et les remembrements territoriaux dont dépendent

des mouvements migratoires des minorités tandis que la consolidation politique est facteur de croissance démographique.

Planche de cartes IV-1. Taux de croissance annuels de la population des États : 1820-2010

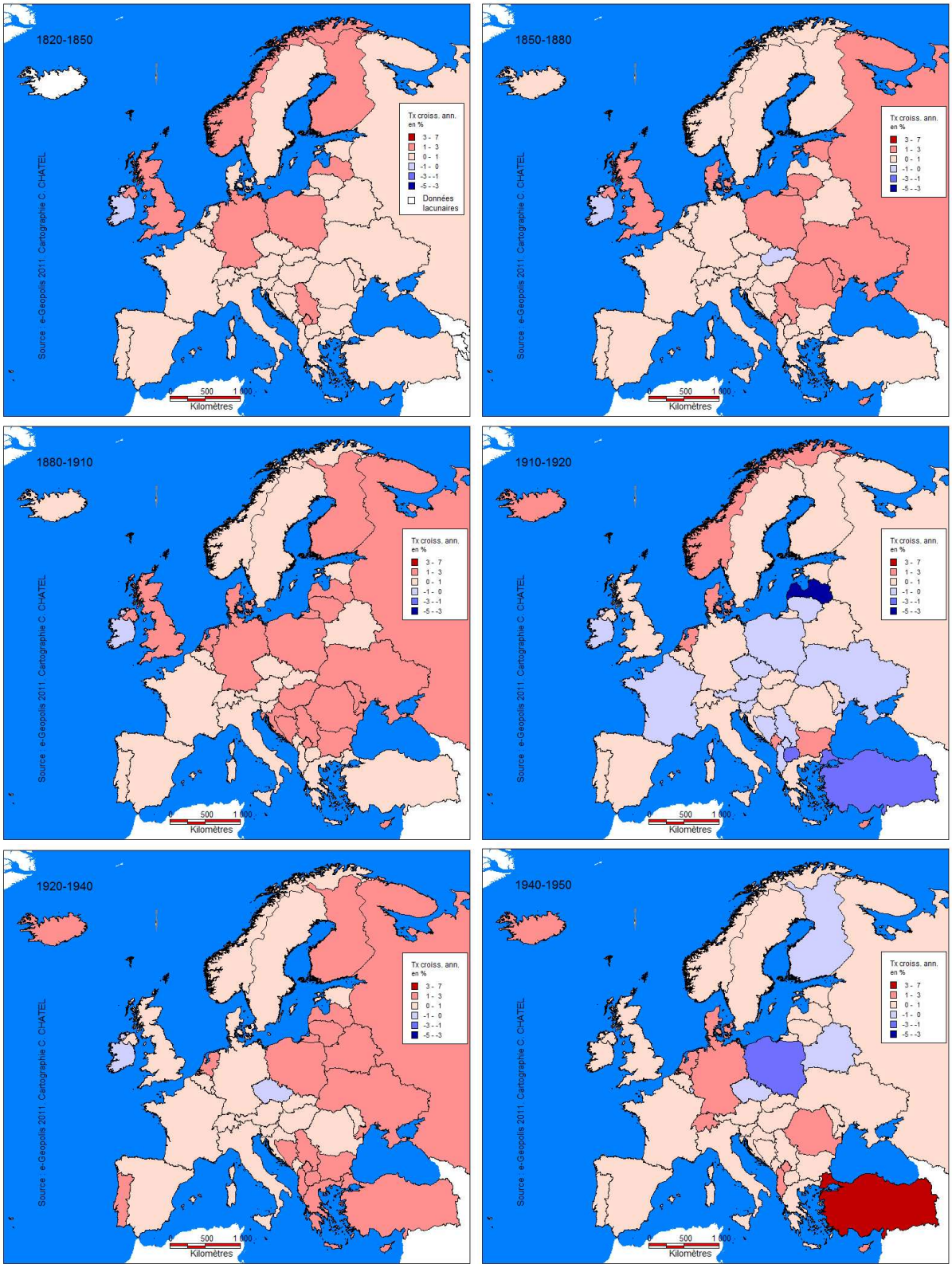

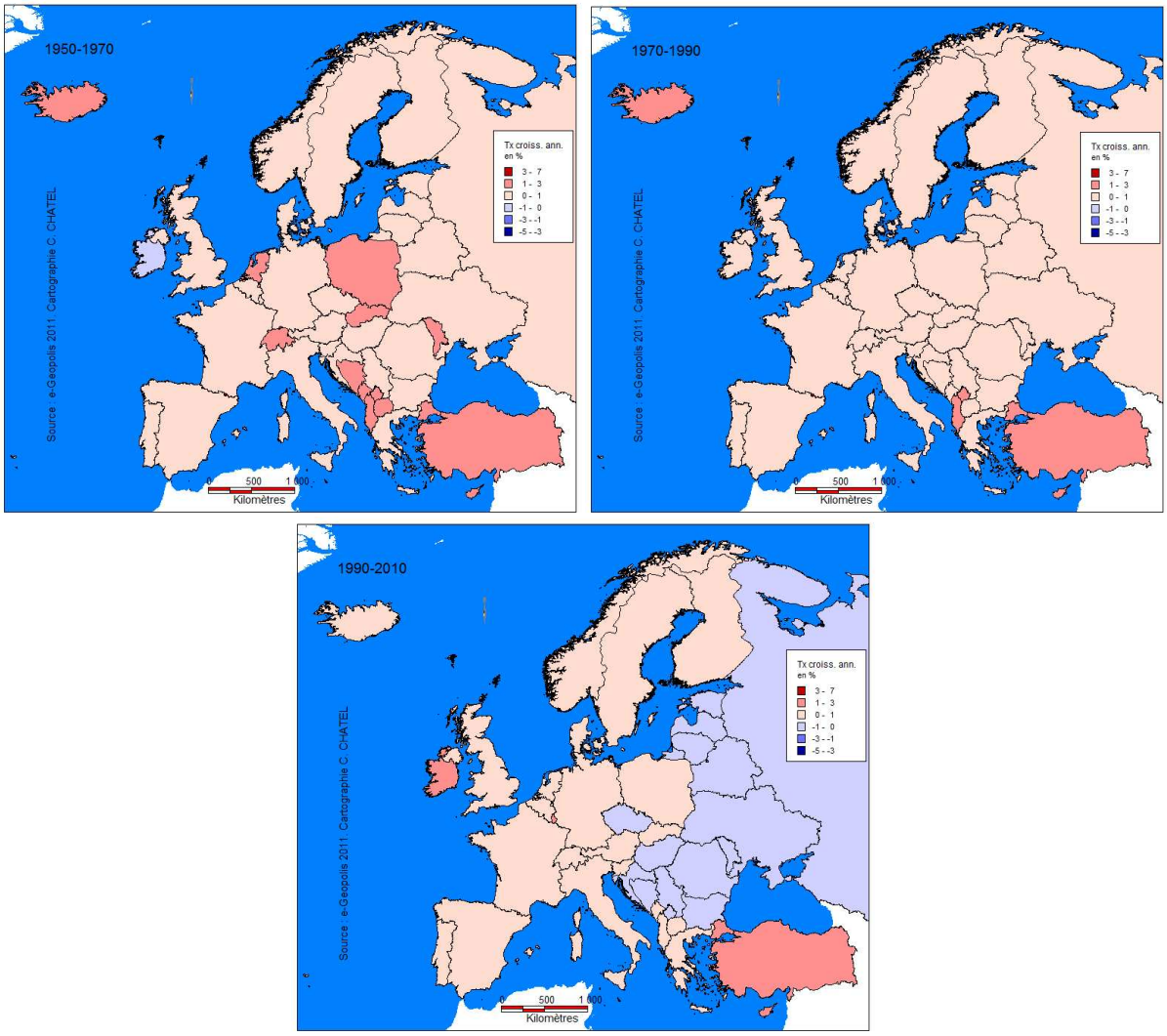

L'unification nationale et territoriale, l'expansion territoriale et économique, la transition démographique : les croissances impérieuses face aux variations modérées de l'Europe du Sud

De 1820 à 1910, l'industrialisation et la croissance démographique soutenue s'étendent progressivement du Royaume-Uni à toute l'Europe orientale, laissant de côté l'Europe du Sud, les péninsules ibérique et italienne, la France, l'espace ottoman, la puissance centrale autrichienne. Les nouvelles puissances, britannique, allemande, russe et les territoires soumis à l'Autriche, aux ottomans et à l'Empire russe sont en pleine croissance ; cette croissance est le ferment des mouvements nationalistes.

Entre 1820 et 1850, les taux de croissance distinguent des États en cours de consolidation, le Royaume-Uni, réuni à l'Irlande en 1801, la Suède et la Norvège, réunies en 1814, la Serbie qui acquiert un statut d'autonomie en 1832, le territoire allemand en cours d'unification sous forme de confédération, où l'on reconnaît la Prusse, étendue jusque dans le territoire actuel de la Pologne, la République tchèque où se développe le nationalisme contre les minorités allemandes du territoire, la Lettonie, annexée par les russes après des décennies de conflits.

Entre 1850 et 1880, les mouvements de référentiel sont moins contrastés, tandis que débute la « Grande Dépression » (1873-1896). Néanmoins, la croissance reste soutenue d'une ligne entre Pologne et Serbie à la Russie, à l'exception des territoires entre empires russe et allemand, correspondant actuellement aux pays Baltes, à la Biélorussie…

Entre 1880 et 1910, des États de l'Est, du Centre et des Balkans atteignent des variations démographiques notables, voire leur maxima : la Russie, l'Ukraine, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, l'Autriche, la Croatie, la Lituanie, l'Allemagne, la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la Lettonie, le Kosovo, la Moldavie. Cette croissance démographique correspond à la décomposition de l'Empire ottoman, ou à l'intégration de ces territoires dans les empires en pleine expansion, notamment les empires russes et allemands. Le cœur des empires comme les espaces de frottement se distinguent donc.

À l'ouest, seuls le Royaume-Uni et les Pays-Bas se distinguent : eux aussi sont les cœurs d'un empire colonial. Mais s'ajoute surtout le développement industriel qui transforme totalement les conditions de la production et l'origine des ressources et des richesses de l'État et de ses habitants qui se débarrassent peu à peu de la contrainte agricole.

La guerre, les indépendances : les événements majeurs rythment les variations démographiques jusqu'à la fin de la transition démographique

La période des deux guerres se traduit par des ruptures dans cette phase de croissance générale, soutenue notamment par une transition démographique qui se réalise sur les deux siècles en Europe avec des décalages selon les pays. Ces événements touchent plus ou moins les pays d'Europe. Le stock de population d'un État peut subir à la fois les pertes humaines liées au conflit, et les vagues de migrations liées aux recompositions territoriales d'après-guerre : les pays naissants ou alors redéfinis indiquent des mouvements afin de faire correspondre la nation à son État (Encadré IV-4).

La Première Guerre mondiale et les guerres balkaniques affectent la plupart des États du continent. La Première Guerre mondiale fait environ 10 millions de morts et les pays au cœur des conflits apparaissent en négatif : la France, la Pologne, la Turquie, l'Ukraine, la Belgique, l'Autriche, les pays des Balkans. Les péninsules italienne, ibérique, scandinave excentrées, et les trois puissances majeures du conflit, Russie, Allemagne, Royaume-Uni, ont un taux de croissance annuel entre 0,1% et 0,7%. L'Allemagne, dont les pertes s'élèvent à environ 2 millions de victimes, reprend sa croissance plus rapidement que la France qui a subi les mêmes pertes. La Russie cumule les victimes de cette guerre et de la guerre civile débutée en 1917 et qui s'achève en 1922. La Norvège, indépendante depuis 1905 voit son taux dépasser 1%.

L'entre-deux guerres indique une reprise de la croissance. Aucun minima dans les taux de croissance n'est enregistré. Cette croissance est d'autant plus intense dans les zones de recouvrement, entre les empires issus de l'époque moderne ou médiévale alors dissous, où les États ont pu se constituer. Surtout, Est et Ouest se distinguent, rappelant le partage du continent avant la guerre : les taux de croissance en Europe orientale dépassent 1%, de la Turquie et de la Grèce à la Finlande, à l'exception d'une bande centrale qui court de l'Allemagne à la Roumanie. Les variations négatives de l'Irlande et de la République tchèque s'expliquent par l'histoire nationale : d'un côté la guerre civile et l'émigration, d'un autre l'émigration des Allemands des Sudètes qui se retrouvent alors intégrés dans la nouvelle Tchécoslovaquie. À l'ouest, le Portugal, alors que Salazar arrive au pouvoir en 1926, les Pays-Bas, l'Islande se distinguent des autres pays par des taux annuels supérieurs à 1%.

La Seconde Guerre mondiale, la plus meurtrière de l'histoire, fait environ 60 millions de morts, militaires et civils. Les taux de croissance annuels, calculés pour la période entre 1940 et 1950, atténuent le bilan : les pays ont pu se reprendre 5 ans après la fin du conflit

(Encadré IV-4). Les taux de croissance annuels entre 1940 et 1950 sont faibles mais positifs dans la plupart des États.

Le contraste est saisissant entre l'Allemagne et la Pologne, dans leurs limites actuelles. Les pertes dues à la guerre, doublées des migrations des Allemands qui gagnent leur pays redéfini suite au conflit, expliquent le taux de croissance annuel maximal de l'Allemagne (1,7%), et minimal pour la Pologne sévèrement frappée (-2,4%). L'Italie (0,8%) et la Turquie (3%) atteignent aussi leur maxima, quoique la Turquie s'engage dans une phase de transition démographique intense et rapide, qui la distingue des trends démographiques communs aux pays européens. Au contraire, les fronts entre russes et allemands et les espaces recomposés, qui pâtissent du départ de minorités, se distinguent par des variations démographiques négatives: aux côtés de la Pologne, la République tchèque, la Biélorussie, la Finlande.

Encadré IV-4. Démographie et guerres contemporaines

Deux points sont à éclaircir quant à l'interprétation des données démographiques pour les périodes de guerre à l'époque contemporaine, particulièrement meurtrières: un problème méthodologique et un point relatif à la démographie.

1) Périodes de guerres et données *Europolis*

Le bilan des guerres, et notamment des deux guerres mondiales, est mis en évidence dans les chiffres rétrospectifs produits par État dans la base *Europolis*. Néanmoins, ce bilan est à nuancer par rapport à la méthodologie suivie pour la mise à jour des données.

a) D'une part, les chiffres rendus pour les dates en 0 sont issus d'interpolations entre les dates de recensements. Ainsi, pour la guerre de 1914-1918, la population en 1910 est inférieure à 1914, tandis qu'en 1920, la population a pu reprendre depuis 18 mois.

b) D'autre part, les bilans officiels émis par pays peuvent tenir compte de pays dans la configuration contemporaine à ces événements, tandis que nos chiffres sont valables pur les États dans leurs limites actuelles permettant la comparaison sur deux siècles. Cependant, nous ne pouvons mesurer l'écart entre les deux bilans car les bilans officiels font bien référence au nom d'une entité politique évidente, mais ne précise pas la configuration retenue (Encadré IV-3).

Par exemple, la France aurait perdu 600 000 individus à la Seconde Guerre mondiale. Or, entre 1940 et 1950, la croissance est positive (taux annuel : 0,15) et la population passe de près de 41 millions d'habitants à 41,6 millions. En revanche, les pertes de la Pologne sont telles que 5 ans après la fin du conflit, nos chiffres (Pologne dans ses limites actuelles) vérifient une décrue de 6,8 millions d'hommes entre 1940 et 1950, supérieure aux pertes officiellement comptabilisées pour le pays (sans précision sur sa configuration), se situant entre 5,5 et 6 millions d'individus.

2) Guerre et conséquences démographiques

La guerre a des conséquences sur les deux facteurs de mouvements démographiques : 1) naturel, et 2) migratoire.

1) La guerre indique un déséquilibre démographique important et durable. Aux pertes brutes liées au conflit, s'ajoutent les pertes indirectes. Celles-ci touchent le moteur démographique : la natalité. Les guerres indiquent un déficit de natalité d'abord durant la période de guerre lorsque les hommes sont au front, ensuite parce que les morts au front appartiennent à une classe d'hommes adultes. Les guerres rognent la pyramide des âges, et évident ainsi au minimum deux classes d'âge : la classe des individus en âge de procréer, morts au combat, et les enfants qu'ils auraient pu concevoir qui se distinguent aussi par une classe creuse. Ces deux creux vont entrainer une dénatalité sur plusieurs générations. À cela s'ajoutent les blessés et les mutilés, ainsi que la surmortalité des populations civiles.

Ainsi, les guerres ont des conséquences à long terme, sur plusieurs générations et affaiblissent durablement la démographie d'un pays. La spécificité en Europe est que les guerres, notamment les deux guerres mondiales, affectent la population européenne en pleine période de transition démographique. Cependant, dans certains États, notamment occidentaux, celle-ci s'est poursuivie déjà, en partie durant le 19^{e} siècle.

2) La guerre entraîne d'importantes migrations, pendant et après le conflit. Pendant le conflit, les militaires se déplacent sur les fronts, tandis que la population civile peut aussi se déplacer, soit pour trouver refuge, soit parce qu'elle est appelée dans des régions où le besoin de main d'œuvre pour l'effort de guerre est important. Après le conflit, les remembrements territoriaux des États peuvent inciter des populations, devenus minorités dans un État étranger, à regagner l'État national qui a pu être redéfini.

De 1950 à 1990, la croissance est générale mais plus ou moins intense en Europe.

Entre 1950 et 1970, les variations positives dominent, mais ne dépassent pas 1% généralement. La France atteint son maximum, avec 0,6% de croissance annuelle, qui démontre que la croissance est demeurée peu intense tout au long de la période. La Suisse, la Slovaquie, la Pologne, la Moldavie, certaines entités fédérales yougoslaves, la Turquie, l'Islande qui sort du giron danois, enregistrent leur maxima ou bien des taux annuels supérieurs à 1%. Au contraire, l'Irlande souffre toujours de l'émigration.

Dès 1970, la croissance s'homogénéise en Europe : les taux annuels sont inférieurs à 1% excepté en Albanie, au Kosovo, en Turquie et en Islande, qui entrent en retard dans la transition démographique. Cependant, entre 1970 et 1990, puis entre 1990 et 2010, un grand nombre d'États atteignent leur minima, voire des variations négatives : la Russie, l'Allemagne, l'Italie, les pays scandinaves, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Hongrie, la Bulgarie, la Croatie… La transition démographique s'achève dans le dernier quart du 20e siècle en Europe, hormis en Turquie dont les rythmes démographiques se rattachent davantage aux pays du Sud, et en Irlande, après plus d'un siècle de saignée démographique.

De 1990 à 2010, l'Europe est coupée en deux : 15 pays sur 42 présentent des variations démographiques négatives, en grande majorité d'anciens pays socialistes. La chute du bloc socialiste accentue la faiblesse de l'accroissement démographique, le vieillissement de la population, voire l'émigration.

Conclusion. Force démographique et équilibre des États en Europe

Le rapport entre démographie et État se manifeste de manière originale en Europe. La mesure des variations démographiques des États, malgré le cadre anachronique choisi, étaye la thèse d'un équilibre des puissances parvenues à un seuil où seul le conflit et les pertes humaines considérables résolvent la compétition entre des impérialismes trop proches, qui ne peuvent plus s'étendre. Cet équilibre et la stabilisation politique se réalisent dans une période de croissance soutenue de la population alors que les pays d'Europe opèrent leur transition démographique. Celle-ci est perturbée par les conflits européens particulièrement meurtriers. La fin du 20e siècle indique l'achèvement de la transition démographique et le ralentissement voire la baisse démographique. Le décalage entre Est et Ouest dans les temporalités et l'intensité de la croissance démographique est manifeste.

Dans la phase de maillage, illustrée par la période contemporaine, la démographie fait la puissance d'un État et est le moteur de la guerre. Par exemple, la population de la France en 1820 représente 14,5% de la population totale du continent (Annexe 3, Tableau 3) ce qui oblige ses adversaires à s'allier pour lui faire face. Seule l'union des puissances européennes a pu mettre en échec l'Empire napoléonien et, la puissance russe intervient alors irrémédiablement dans l'histoire européenne tandis qu'elle devient une force démographique décisive équivalente à la France en 1820 (13,6 % de la population totale européenne). De même, en 1914, la croissance démographique impérieuse de l'Allemagne depuis le début du 19e siècle impose cette puissance face à la France (10,3% contre 8,9% dans la population du continent). En cumulant la population des territoires historiques des forces en présence, l'Allemagne étendue à l'Est, l'Empire austro-hongrois, l'Empire russe étendu à l'ouest, la France et le Royaume-Uni, on parvient selon toute vraisemblance à une égalité des forces en présence. La logique du damier, propre à la formation des territoires et au morcellement du continent[110], est reproduite à l'échelle européenne. Au contraire, la part de la population du cœur de l'Empire ottoman en pleine décomposition, le territoire actuel turc, baisse,

[110] Sur la compétition entre puissances comme moteur du développement en Europe, voir le Chapitre I.

représentant 5,15% en 1820 et 3,23% en 1910. Les puissances victorieuses en 1918 achèveront son démembrement.

Si le morcellement et la superficie des États définissent a priori un seuil critique dans le stock de population, l'évolution de celui-ci reste largement dépendant des dynamiques politiques et économiques, de l'insertion des peuples dans un cadre national cohérent et surtout stable. C'est effectivement dans un tel cadre que les progrès démographiques peuvent se réaliser par la prise en charge publique des problèmes sanitaires, alors que l'État est nataliste. L'Europe a donc débuté tôt sa transition démographique, tandis que les États se trouvent particulièrement confrontés à l'agressivité et à l'impérialisme des voisins. La Révolution française et la période napoléonienne constituent des indices des changements institutionnels et géopolitiques mus par des forces démographiques : c'est un tournant dans l'histoire européenne, le continent se couvre d'États de type moderne qui débutent leur ascension démographique.

3.2.3. Les densités de population : un gradient centre-périphérie

En 2010, le Nord et l'Est de l'Europe constituent les confins de l'écoumène. Cependant, les densités du continent ne s'organisent pas seulement selon un gradient Nord-Sud et Est-Ouest, mais plutôt à partir d'une dorsale qui va du Royaume-Uni à l'Italie, qui se distingue avec une densité de plus de 200 hab./km² (Carte IV-3). Les densités s'organisent en un gradient de part et d'autre de cette bande, la France d'un côté avec 116 hab./km², les pays d'Europe centrale de l'autre avec entre 100 et 135 hab./km². Au-delà, les densités s'affaissent avec moins de 50 hab./km² en Scandinavie, dans les pays Baltes, en Russie, en Biélorussie, et en Ukraine, et entre 50 et 100 hab./km² en Europe du Sud-Est, en Turquie, et à l'ouest, en Espagne et en Irlande.

Carte IV-3. Densité de population des États : 2010

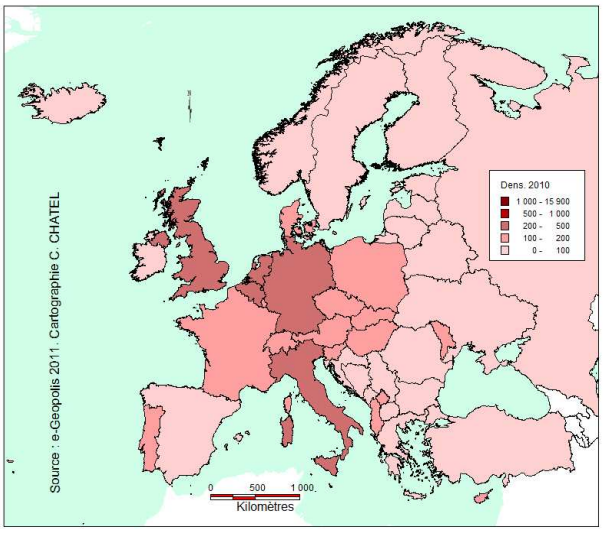

Pourtant, les densités ont le plus augmenté dans les espaces les moins denses en 2010 (Carte IV-4). *Les espaces les plus denses sont les plus anciennement denses et conservent leur avance*.

Carte IV-4. Évolution de la densité de population des États : 1850-2010

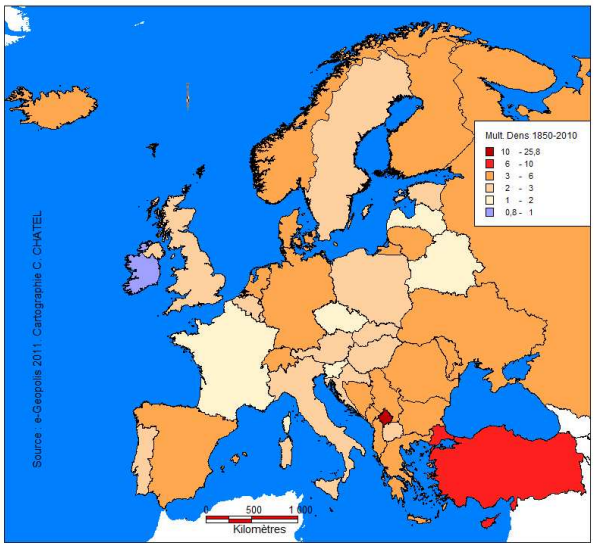

Classes : multiplication de la densité de population entre 1850 et 2010.

Les densités démontrent les transformations qu'a connues l'Europe durant ces deux siècles : ce n'est plus le même référentiel. Les densités maximales relevées en Europe de l'Ouest en 1820 sont à peine atteintes à l'Est en 2010, à l'exception des pays au Nord, où on relève les limites de l'écoumène et dont les densités ne dépassent pas 50 hab./km². En 2010, le maximum de densité est atteint aux Pays-Bas avec 442 hab./km². En 1820, la Belgique dominait avec une densité exceptionnelle de 113 hab./km², alors que les pays les plus denses, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Italie, la République tchèque, avaient une densité située entre 60 et 80 hab./ km² (Annexe 3, Tableau 4).

L'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas ont poursuivi une croissance importante qui débouche sur l'homogénéisation au niveau de la dorsale : la densité y a été multipliée de 3 à 6. La Belgique et dans une moindre mesure l'Italie, le Royaume-Uni dominaient déjà par leur densité en 1820. Les Pays-Bas sont un cas exceptionnel passant de 61 hab./km² en 1820 à 442 en 2010, la croissance a été continue et intense durant les deux siècles. L'Allemagne connaît une progression tout aussi exceptionnelle, compte tenu de la superficie du pays : la densité passe de 50 à 230 hab./km².

En termes de rang, une véritable recomposition s'effectue en deux siècles. Les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Pologne sont reclassés, l'Irlande, la France, la République tchèque, la Slovaquie, ou encore la Slovénie, la Biélorussie, la Lettonie déclassés. Le Kosovo et la Turquie se distinguent par des croissances exceptionnelles, typiques d'États neufs, avec une natalité vivace pour la Turquie, et nourrie des migrations de minorités pour le Kosovo.

La répartition des densités par État souligne pour la première fois une organisation régionale de l'Europe entre centre et périphérie. La croissance démographique générale n'a pas suffi pour homogénéiser le continent : l'accumulation héritée des régions de la dorsale européenne et d'une part de l'Europe occidentale et centrale demeure déterminante. Les densités de population correspondent à celles du semis de villes.

3.3. La population urbaine par son contraire : deux siècles de stabilité de la population rurale

Alors que l'Europe est en pleine croissance démographique, et urbaine, on penserait logiquement à une rétraction du monde rural. Or, l'*évolution de la population rurale*[111] *ne correspond pas au négatif de celle de la population urbaine*. La population urbaine ne croît pas nécessairement au détriment du rural mais plutôt en faveur de la croissance démographique. La population rurale s'est globalement maintenue en Europe voire, a pu croître selon les États et les périodes. *Dans cette Europe en pleine transformation, la population rurale est le seul stock qui ne va pas bouger*.

Le seuil limite de densité rurale

Les documents produits vont éclairer plus loin les facteurs de la croissance urbaine. Parmi eux, le plus intéressant est sans doute celui représentant les densités rurales (Tableau IV-5). En effet, il semble apparaître un seuil-limite de densité propre à chaque pays : il dépasse rarement les 80 hab./km² en Europe et ceci au cours d'une période de deux siècles où la population totale a été multipliée par 4. La densité maximum est tout à fait corrélée aux conditions climatiques et aux facteurs édaphiques : les 15 pays dont le maximum de densité est inférieur à 42 hab./km² sont d'abord les pays les plus froids, avec moins de 27 hab./km², puis les pays les plus arides et montagneux de la Méditerranée.

Le plus remarquable est que les valeurs extrêmes pour chaque pays s'écartent peu de ce seuil-limite et de la moyenne comme en témoignent la faiblesse de l'écart-type et la succession entre croissance et baisse des densités rurales, mises en valeur dans le tableau.

Le maintien des stocks de population des campagnes conforte l'hypothèse, énoncée auparavant, selon laquelle la construction de l'État moderne et la concentration de la population dans les villes avaient constitué une réponse institutionnelle au problème d'équilibre entre stock démographique et productions agricoles et à la nécessité de préserver les terres agricoles. En ce sens, loin de l'image de l'Europe urbaine, cette approche met le monde rural au cœur des facteurs d'évolution du peuplement dans le continent.

[111] La « population rurale » est la population qui ne réside pas dans une agglomération de 10 000 habitants ou plus.

Tableau IV-5. Évolution de la densité de population rurale des États : 1820-2000

Nom Etat	1820	1830	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	Maximum	Date Max	Médiane	Moyenne	Ecart type
Kosovo	9.1	10.2	10.6	15.6	15.9	16.3	16.1	21.6	26.5	35.4	34.9	43.1	51.6	61.8	72.3	87.1	102.4	117.6	122.5	122.5	2000	34.9	45.8	37.6
Moldavie	—	—	18.8	21.9	25.0	26.6	33.9	42.1	51.5	53.9	56.3	57.5	65.0	68.8	71.5	76.5	76.9	71.2	71.0	76.9	1980	56.3	52.2	20.4
Albanie	20.2	20.9	21.8	20.3	21.7	22.8	24.3	25.9	26.5	27.7	25.9	32.4	33.3	35.3	42.2	58.1	70.8	76.6	70.8	76.6	1990	26.5	35.7	18.7
Luxembourg	45.9	52.5	60.0	66.4	68.7	69.4	70.0	69.4	71.3	66.9	66.5	66.6	66.1	58.6	55.3	55.9	51.6	62.0	69.9	71.3	1900	66.4	62.8	7.5
Suisse	43.9	47.8	51.3	53.8	54.5	56.3	58.8	60.0	61.6	66.0	67.5	68.2	69.1	68.7	66.5	67.6	64.1	63.4	65.9	69.1	1940	63.4	60.8	8.5
Slovénie	40.8	44.7	48.6	52.7	53.6	52.4	56.0	58.3	58.7	60.3	59.7	61.3	60.7	60.4	61.9	63.0	65.3	64.6	64.4	65.3	1980	59.7	57.2	7.6
Allemagne	42.1	46.4	49.7	51.4	53.0	53.3	53.7	53.4	54.1	51.5	52.0	51.5	53.0	68.0	62.3	60.9	59.5	59.0	61.7	68.0	1950	53.3	54.5	6.1
Italie	67.3	71.3	75.6	60.5	59.1	65.3	68.1	65.0	69.7	72.1	72.5	72.2	72.7	73.4	68.1	62.1	58.9	56.3	55.5	75.6	1840	68.1	66.6	6.1
Danemark	22.9	25.0	27.2	29.5	32.8	35.4	37.7	39.0	39.6	41.6	45.7	46.8	46.7	48.8	47.1	49.5	52.7	53.0	54.4	54.4	2000	41.6	40.8	10.6
Bosnie H.	13.7	14.8	15.8	16.9	18.0	19.1	22.7	27.1	31.0	35.2	33.2	41.7	44.2	47.5	54.9	59.9	59.9	58.5	54.4	59.9	1970	33.2	35.2	17.3
Slovaquie	44.6	46.2	48.7	50.1	47.5	46.3	45.8	47.9	49.9	51.0	51.1	54.4	54.5	56.1	62.6	62.7	58.9	53.6	54.3	62.7	1970	51.0	51.9	5.7
Rép. Tchèque	63.1	72.1	76.3	79.8	88.2	81.3	84.6	84.7	84.4	85.1	83.5	82.6	73.2	66.6	65.0	60.7	56.3	53.2	53.5	88.2	1860	76.3	73.4	11.9
Autriche	32.3	34.7	35.5	37.1	37.7	38.4	39.8	40.7	41.3	42.4	42.2	43.2	43.1	44.5	44.7	44.7	44.9	46.2	47.9	47.9	2000	42.2	41.1	4.7
Portugal	33.0	34.5	36.0	37.7	41.0	43.5	45.9	47.9	49.7	53.2	53.6	56.9	62.1	65.2	65.1	56.3	52.8	50.7	47.0	65.2	1950	49.7	49.1	10.3
Serbie	14.2	16.2	19.1	24.7	27.5	31.4	35.0	41.5	46.1	51.5	48.1	53.2	56.7	60.2	61.2	57.9	54.5	47.8	44.2	61.2	1960	46.1	41.6	16.3
Roy-Uni	44.6	48.8	52.1	53.3	50.7	49.2	47.8	46.4	43.0	43.6	36.4	41.9	44.7	33.6	27.0	44.6	46.3	54.5	44.0	54.5	1990	44.7	44.9	6.7
Roumanie	18.7	19.8	21.3	23.3	25.6	31.8	30.1	34.0	38.0	43.9	45.6	47.2	51.3	58.3	53.6	52.3	49.6	44.7	43.5	58.3	1950	43.5	38.5	13.2
Hongrie	32.7	34.2	36.0	37.4	39.5	40.1	42.7	45.3	47.0	49.1	49.9	51.9	53.0	53.9	53.9	50.3	46.1	42.6	42.2	53.9	1960	45.3	44.6	7.2
France	51.1	52.5	55.6	56.8	56.0	55.1	54.6	53.7	52.2	51.1	46.1	46.0	44.5	42.8	40.4	37.2	37.7	39.5	39.9	56.8	1850	51.1	48.0	6.7
Pologne	30.8	34.6	39.0	43.0	45.8	51.7	55.2	58.1	61.8	66.6	60.0	64.9	71.3	55.6	57.4	56.9	43.4	42.6	39.6	71.3	1940	55.2	51.5	12.2
Croatie	29.8	31.5	33.3	35.6	38.0	40.9	41.4	46.5	50.4	53.7	53.5	56.4	55.9	55.3	55.2	52.8	49.4	45.7	38.2	56.4	1930	46.5	45.5	9.6
Belgique	85.2	70.2	72.6	72.5	74.2	73.8	75.4	73.3	75.1	74.4	73.2	71.4	71.5	68.6	62.6	56.3	50.6	44.0	37.7	85.2	1810	72.5	67.5	12.4
Chypre	11.4	11.7	11.9	12.1	13.9	15.9	18.2	20.6	23.3	25.9	29.2	30.9	34.9	38.7	41.6	37.5	37.6	34.4	35.2	41.6	1960	25.9	25.5	11.0
Turquie	13.4	13.9	13.9	14.5	14.3	14.7	15.1	15.4	14.0	15.5	13.8	16.1	19.1	24.3	26.8	30.1	32.6	32.7	32.8	32.8	2000	15.4	19.6	7.5
Macédoine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26.0	29.9	30.9	33.1	30.5	36.4	36.1	34.0	32.4	36.4	1970	32.4	32.1	3.3
Grèce	24.4	21.7	23.5	25.2	26.3	26.3	26.4	26.8	29.2	31.4	31.7	33.6	37.3	35.6	36.2	31.7	30.6	31.1	31.6	37.3	1940	30.6	29.5	4.4
Ukraine	19.3	20.6	22.0	22.7	25.1	28.0	32.3	37.3	43.9	53.2	47.2	51.0	49.9	47.5	44.1	42.2	38.3	34.9	31.3	53.2	1910	37.3	36.4	11.6
Bulgarie	14.1	15.3	16.6	18.0	20.1	22.2	24.3	25.7	29.0	33.6	38.2	43.5	47.7	48.5	46.2	41.8	36.9	33.0	28.8	48.5	1950	29.0	30.7	11.8
Irlande	66.6	75.3	81.3	61.9	53.2	48.1	45.7	40.2	36.1	34.9	33.1	31.4	29.7	28.3	25.1	24.9	26.6	26.4	26.8	81.3	1840	34.9	41.9	17.8
Montenegro	7.3	7.7	8.1	8.7	13.0	14.9	15.5	16.2	16.9	16.8	22.2	24.3	26.1	26.9	29.1	28.6	26.3	22.8	22.9	29.1	1960	16.9	18.7	7.7
Pays-Bas	38.8	42.4	43.2	44.5	46.9	47.3	47.8	49.1	47.6	47.3	45.4	45.8	43.9	38.2	35.4	28.5	24.6	23.9	22.9	49.1	1890	43.9	40.2	8.7
Lituanie	11.5	11.8	12.3	13.1	13.5	15.0	16.9	19.3	22.7	26.6	25.9	28.6	32.5	31.2	30.2	28.5	24.8	22.0	21.2	32.5	1940	22.0	21.4	7.4
Espagne	19.4	20.2	19.3	21.0	23.7	24.1	24.5	25.0	25.1	25.9	26.3	27.1	26.8	27.4	26.7	23.5	20.8	19.6	19.3	27.4	1950	24.1	23.5	3.1
Biélorussie	20.1	21.0	22.0	23.0	24.2	25.4	26.8	28.4	29.9	29.8	31.7	35.4	36.8	33.3	29.9	27.7	23.5	19.4	17.2	36.8	1940	26.8	26.6	5.5
Lettonie	13.7	15.6	17.1	19.0	20.5	21.9	23.1	23.2	23.8	26.9	19.5	20.8	22.4	20.6	18.4	17.5	15.6	14.9	14.7	26.9	1910	19.5	19.4	3.9
Estonie	12.0	12.3	12.3	13.0	13.8	13.8	17.8	18.5	18.7	18.6	18.7	18.0	18.2	17.0	14.8	13.2	10.1	11.6	13.2	18.7	1920	13.8	15.0	3.0
Suède	6.0	6.6	7.2	7.9	8.6	9.1	9.6	9.5	9.7	9.6	9.8	9.6	9.1	8.9	8.3	7.5	7.8	7.9	7.8	9.8	1920	8.6	8.4	1.3
Norvège	2.8	3.2	3.5	3.7	4.1	4.3	4.4	4.4	4.5	4.7	4.8	4.9	5.2	5.4	5.3	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	2000	4.7	4.6	0.9
Finlande	3.5	3.8	4.2	4.7	5.1	5.0	4.6	4.4	4.7	4.6	4.6	5.5	7.0	4.9	4.8	4.3	4.2	4.1	4.0	7.0	1940	4.6	4.6	0.8
Russie	1.6	1.8	2.0	2.1	2.4	2.6	2.9	3.3	3.5	4.5	4.5	4.8	4.6	4.3	3.6	3.2	2.8	2.6	2.6	4.8	1930	2.9	3.1	1.1
Islande	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8	0.8	0.9	1980	0.7	0.7	0.1

42 États (Malte exclue) dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : population en 2000.
Légende. Jaune, croissance ; Bleu, baisse. Source : *e-Geopolis* 2011.

Les dynamiques urbaines déduites des variations de la population rurale

Au-delà de ces grandes lignes, on peut néanmoins caractériser davantage les dynamiques de la population rurale.

Observer la population rurale aide à distinguer les facteurs démographiques, migratoires et spatiaux qui interviennent dans la croissance de la population urbaine. En effet,

les chiffres relatifs aux agglomérations à délimitation variable, empêchent d'identifier correctement les différents facteurs intervenant dans la variation des stocks de la population urbaine et rurale (Encadré IV-1).

On distingue donc :

a) la *croissance « naturelle » de la population urbaine* correspondant à une densification ou une urbanisation in situ (Figure III-8)

b) l'*urbanisation de la population,* où seules les villes voient leur population augmenter par l'exode rural, et enfin

c) une *croissance par extension du bâti et de l'agglomération et par adjonction de la population jusqu'alors rurale*.

Dans ce rapport entre les stocks de population urbaine et rurale, trois faits sont notables.

1) La population rurale pâtit davantage du ralentissement démographique que la population urbaine. Vingt pays enregistrent une baisse de la population rurale entre 1910 et 1920, quand huit pays voient la population urbaine baisser (Tableau IV-6). Les variations négatives sont bien plus fortes (souvent supérieures à -1% annuel) pour la population rurale que pour la population totale. La ville est aussi un refuge, notamment en période de guerre ou de ralentissement économique.

2) Dans la plupart des pays, la population rurale entame une phase de décroissance à partir de la Seconde Guerre mondiale tandis que la population se concentre dans les villes. Seulement 13 pays sur 42 enregistrent le maximum de population rurale avant 1940 (Annexe 3, Tableau 5, Carte IV-5). Entre 1940 et 1950, une bande indiquant la croissance de la population rurale, traverse l'Europe de la Norvège à la Turquie (Planche de cartes IV-2). Au contraire, l'Est de l'Europe s'engage dans une véritable urbanisation de la population.

3) Dans quelques pays occidentaux, on note une reprise de la population rurale à la fin du 20^{e} siècle : en Allemagne, en France, en Suisse, en Grèce, en République tchèque. La reprise indique un mouvement de périurbanisation qui pourra se traduire par une absorption prochaine de la population résidant pour le moment en bordure des agglomérations.

Carte IV-5. Date du maximum de la population rurale des États : 1820-2000

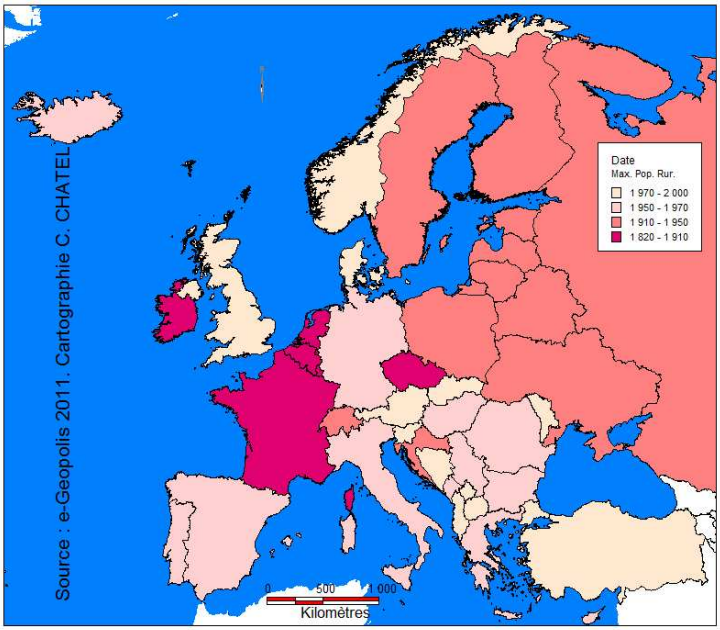

Dans un premier temps, deux types d'États s'opposent. Des États dont la population rurale décroît continument dès le 19e siècle indiquant une urbanisation de la population dans un contexte de croissance démographique (Planche de cartes IV-2). Parmi ces États, nous trouvons la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la France, la République tchèque malgré une reprise de la population rurale pour ces deux derniers États à la fin de la période. D'autres voient la population rurale décroître de manière discontinue : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suisse, la Slovaquie, le Danemark, la Norvège, les pays du Sud-Est de l'Europe.

Dans un second temps, on distingue l'Europe de l'Est et du Nord-Est où la population rurale décroît durablement à partir de 1930-1940 : la population des agglomérations, notamment sous l'effet de l'industrialisation, augmente seule en Finlande, dans les pays Baltes, en Pologne, en Biélorussie et en Russie. En dépit de la volonté affichée par les communistes de limiter les grandes villes et de favoriser une égalité de répartition du peuplement, l'ère soviétique s'est révélée être une civilisation particulièrement urbanisante.

L'Europe du Sud-Ouest, l'Espagne, l'Italie, le Portugal voient la population rurale baisser à partir de 1950.

Planche de cartes IV-2. Taux de croissance annuel de la population rurale des États : 1820-2000

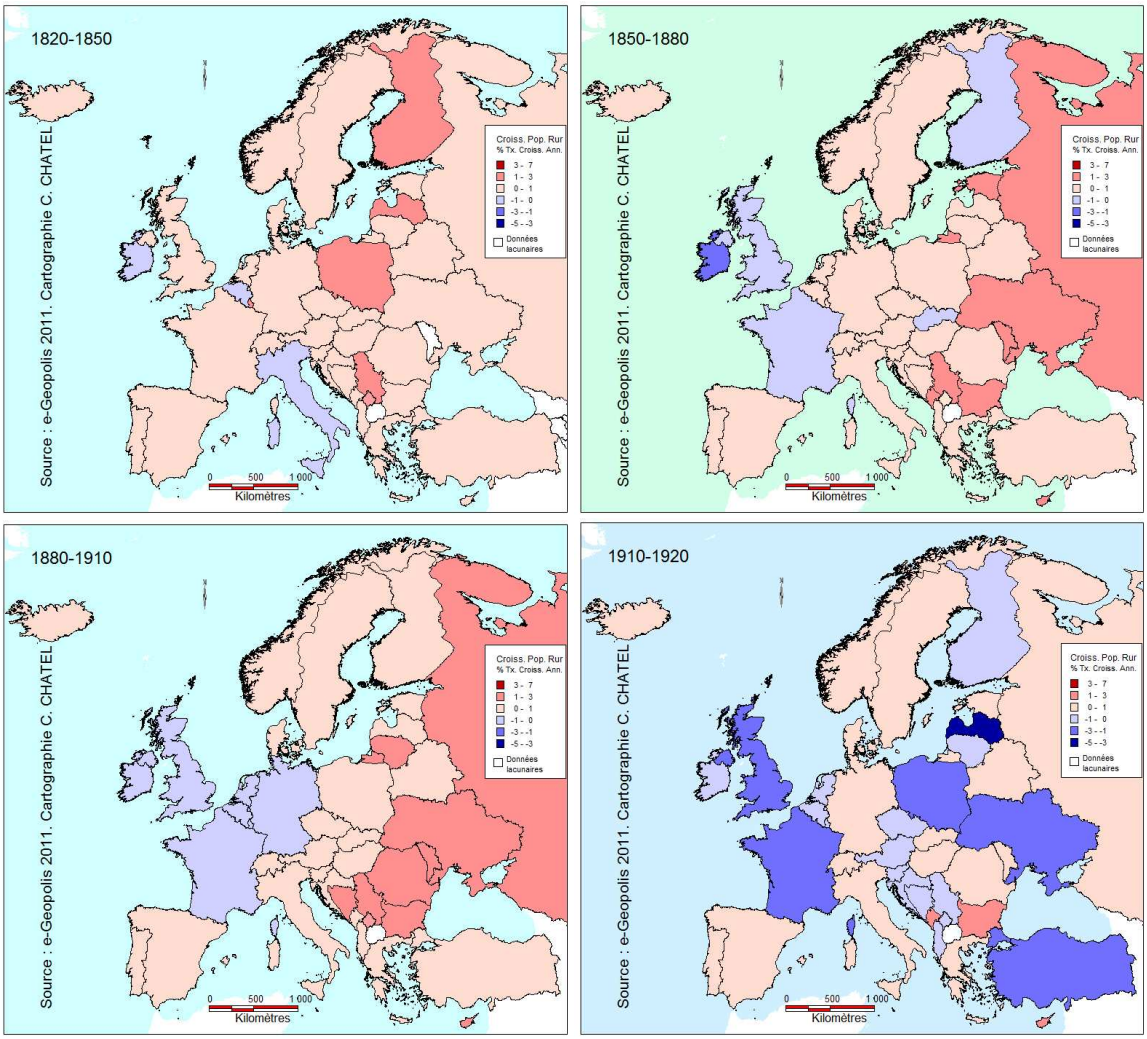

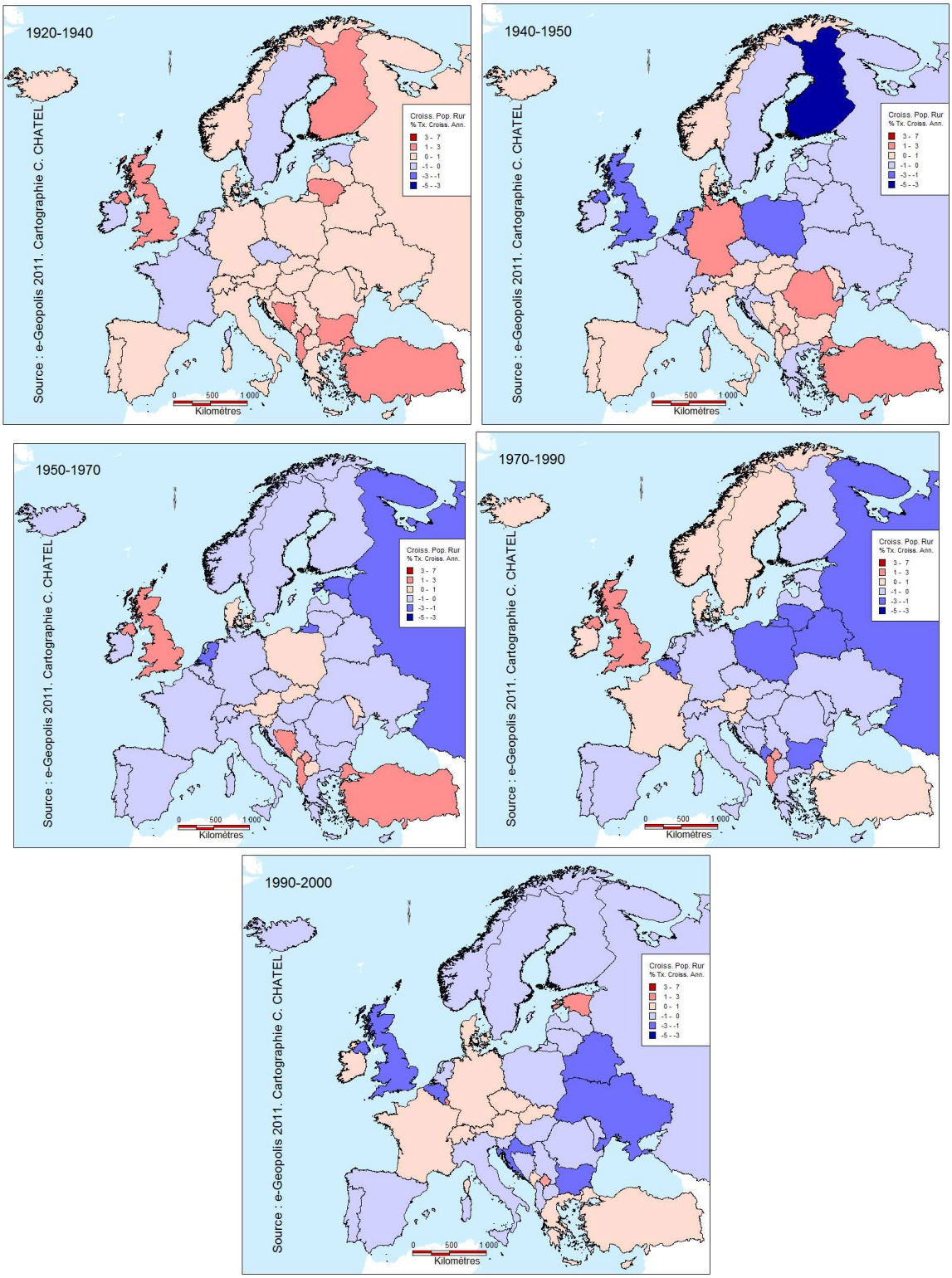

Néanmoins, la *population rurale en Europe se maintient globalement et c'est seulement sa part dans la population totale qui baisse* jusqu'en 1950. À la moitié du 20e siècle, se dégage cependant, parmi les différentes modalités de la croissance urbaine, une véritable urbanisation de la population, par concentration dans les agglomérations. À la fin du 20e siècle, la population rurale reprend à l'Ouest sous l'effet de la périurbanisation. Mais ce processus risque de se retourner, lorsque les espaces périurbains seront absorbés par les

agglomérations. C'est déjà le cas dans les pays les plus denses, comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie.

Les deux siècles retenus démontrent *le passage par les trois structures identifiées*. La croissance démographique exceptionnelle rend caduque l'organisation du finage, qui privilégie la production agricole. La phase du maillage s'illustre dans la croissance urbaine, tandis que la ville accueille les moyens de production qui supportent un monde changé, une masse de population. L'apogée de cette structure, en 1950, où l'on note une véritable concentration de la population en ville, au détriment du monde rural, marque aussi sa fin. À partir des années 1970 et plus encore dans les années 1990, la structure du treillage s'impose dans l'affaiblissement démographique, le ralentissement voire la baisse de la population urbaine qui peut s'accompagner d'une croissance de la population rurale.

Conclusion de la Section I.

Une croissance démographique absorbée par les villes et le maintien des campagnes

Les différents indices permettent de repérer des temporalités communes à l'Europe et des situations démographiques propres à chaque État. Les États ne participent pas tous dans le même temps et avec la même dynamique aux accélérations démographiques. Ainsi, à partir d'un substrat démographique en expansion, les vicissitudes institutionnelles, la diffusion progressive des États, les éléments préexistants du peuplement, vont scinder et nuancer ce mouvement général en des dynamiques régionales ou étatiques.

La périodisation européenne choisie au préalable semble pertinente du point de vue des variations démographiques.

La période qui précède la Première Guerre mondiale indique la montée des grandes puissances industrielles contemporaines du nord-ouest à l'est de l'Europe au détriment des vieux États européens du Sud-Ouest et d'Europe centrale qui ont dominé la période moderne. La montée des nationalismes s'annonce souvent par la croissance démographique. Et, par la suite, la force démographique conforte la puissance des États.

L'entre-deux guerres démontre la croissance des derniers empires continentaux et la consolidation des États notamment sous le coup de gouvernements autoritaires, en Europe du Sud ou en Europe centrale.

L'après-guerre est la dernière période de croissance : une croissance générale dans le continent. La stagnation voire le déclin débute après 1970.

Malgré les décalages dans les variations démographiques reconnues, lues au travers de l'émergence des États, des constantes demeurent. D'un côté, la répartition des densités élimine les marques des États : elle correspond à la densité des villes à partir de la dorsale européenne. D'un autre, le stock de la population rurale étonne par sa stabilité. Il y a comme un seuil critique, dépassé au niveau du stock démographique, tandis qu'une régulation s'effectue afin de maintenir le monde rural : celle-ci se réalise par une organisation rationnelle de l'espace européen qui se couvre d'États au cours de ces deux siècles. L'État moderne, en favorisant la consolidation d'un système urbain, permet l'absorption du surcroît démographique dirigé vers les villes. En ce sens, l'État est particulièrement urbanisant alors que, paradoxalement, ce mouvement d'urbanisation sert la préservation des campagnes et le maintien d'un équilibre entre espace urbain et rural en Europe.

Le rapport entre croissance démographique et croissance urbaine semble donc dicté par la ruralité, qui apparaît comme le fondement du continent.

Section II. Un continent urbanisé ?

Les auteurs s'accordent sur le fait que le continent européen, s'il n'a pas de limite, trouve son identité dans les villes. Derrière l'urbanité de l'Europe, on retrouve une certaine idée d'un monde développé, contre un monde qui ne l'est pas, de la civilisation face à des sociétés rurales, coutumières, dépourvues de techniques. Bref, derrière l'Europe urbaine, on devine la justification d'une Europe conquérante, civilisatrice, dont la richesse et la puissance ne peuvent se contenir dans les limites des États, d'une Europe qui domine le monde jusqu'à la moitié du 20e siècle et qui, après deux conflits mondiaux, cède alors ses dernières colonies. L'idée même de l'Europe dont nous héritons aujourd'hui, ne s'est-elle pas paradoxalement construite à ce moment là, au 19e siècle, dans cette phase ascendante exceptionnelle des États du continent, prélude de leur crépuscule ?

Le terrain d'étude, l'Europe, met à l'épreuve notre matériau par une question si évidente qu'elle ne se pose plus : qu'est ce qu'un continent urbanisé ?

À l'échelle d'un continent, le fait urbain est nécessairement discontinu, les agglomérations se répartissent, rompant l'unité du monde rural. À partir de quand peut-on dire que l'unité d'un continent se trouve dans la continuité et l'homogénéité du fait urbain ?

On peut définir un continent urbanisé à partir de plusieurs indices.

a) La densité du semis d'agglomérations est fonction du nombre d'agglomérations et de leur proximité relative. C'est une des caractéristiques les plus souvent avancées de l'Europe urbaine. L'Europe donne l'impression d'un paysage couvert d'agglomérations et de lieux de peuplement.

b) L'ancienneté des villes constitue une autre caractéristique de l'Europe urbaine démontrant son avance sur les autres continents. Pourtant, les villes d'hier ne sont pas celles qui ont produit le monde urbain après le 19e siècle. Cette avance est trompeuse et il semble que l'Europe se distingue par l'ancienneté de la généralisation d'une forme du peuplement, concentrée, se nuançant du village à la ville, dont héritent les villes actuelles. Cette forme de peuplement relève de la structure en finage, propre à l'Europe avant l'imposition de l'État à la période contemporaine, et davantage dictée par les campagnes.

c) La présence de très grandes agglomérations mondiales est un autre indice de l'état de l'urbanisation d'une région. Or, aucune des agglomérations européennes n'égale les plus grandes concentrations humaines mondiales actuelles.

d) La population urbaine doit constituer la majeure partie de la population et la population rurale, une part mineure.

Au moyen de la base de données *e-Geopolis*, deux variables principales permettent de mesurer l'ampleur du fait urbain : la quantité de population urbaine et l'espace des agglomérations.

Les indices de l'urbain sont observés à l'échelle des États afin de vérifier si les dynamiques nationales sont plus pertinentes que les dynamiques régionales en matière d'urbanisation, et par conséquent d'observer comment les événements politiques et économiques et les variations démographiques peuvent constituer des éléments d'explication des dynamiques urbaines. Au minimum, la croissance exceptionnelle de la population en Europe au cours de ces deux siècles, se répercute nécessairement sur la population urbaine, en écartant le phénomène des migrations entre urbain et rural pour lequel nous n'avons pas de

données. Cependant, la croissance démographique est corrélée à des transformations plus amples dont la consolidation de l'État qui favorisent selon nos hypothèses le développement des villes. L'ancienneté des villes et la structure de l'armature urbaine viennent dans un second temps préciser les caractéristiques du phénomène urbain en Europe.

L'urbanisation au cours de deux derniers siècles correspond-elle à un mouvement général en Europe ou prend-elle forme dans des contextes nationaux ou régionaux particuliers ? Est-ce que les pays les plus peuplés ou les plus anciennement urbanisés se distinguent-ils dans l'évolution du monde urbain en Europe ?

Après avoir mesuré le stock que représente la population urbaine et sa part dans la population totale, nous vérifierons le rapport entre ce stock et sa répartition dans un semis de villes. Ce rapport précise les phénomènes de concentration et de dispersion de la population dans l'espace.

1. L'avènement d'un continent urbanisé : la population urbaine

La population urbaine en Europe passe de 17,6 millions d'habitants à 533 millions entre 1800 et 2000 et se trouve ainsi multipliée par 30 : le peuplement est donc transformé au terme de ces deux siècles.

Alors que nous avons repéré trois phases dans les variations démographiques au cours des deux siècles, l'évolution de la quantité de population urbaine démontre que l'urbanisation relative du continent dans la seconde phase par la croissance de la part des urbains dans la population totale, distincte de l'urbanisation absolue caractérisant la première phase, s'est réalisée récemment, à la moitié du 20e siècle, et coïncide avec l'exode rural et la baisse de la quantité de ruraux. Cette phase est cependant de courte durée puisqu'une baisse de la population urbaine est enregistrée à la fin du 20e siècle, à l'est de l'Europe, sous le coup d'une baisse démographique, mais aussi à l'ouest, avec la périurbanisation.

1.1. De l'expansion soutenue de la population urbaine à la récession à la fin du 20e siècle

Les États les plus grands et les plus peuplés en 2000 sont aussi, logiquement, ceux qui ont le plus d'urbains en chiffres bruts. Mais il y a quelques écarts entre le classement des pays par leur démographie et par la quantité de population urbaine.

Au sommet de la hiérarchie, la Russie compte près de 102 millions d'urbains, tandis que l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec 60 et 48 millions d'urbains, conservent encore leur avance sur la Turquie qui a 42 millions d'urbains, mais la croissance urbaine soutenue de cette dernière devrait aboutir à son reclassement (Tableau IV-6).

L'Italie (40 millions d'urbains), la France (37 millions), l'Espagne (30 millions), l'Ukraine (29 millions), la Pologne (23 millions) suivent.

Ensuite viennent les petits États très urbanisés d'Europe de l'Ouest, mêlés à d'autres, plus ou moins grands et moins urbanisés : les Pays-Bas (15 millions), la Roumanie (11 millions), la Belgique (9 millions), la Grèce, la Biélorussie, la Hongrie, la République tchèque, le Portugal, la Suède qui ont autour de 6 millions d'urbains.

17 pays ont une population comprise entre 1 et 6 millions d'urbains en 2000 et se composent de pays de tailles variées, petits comme les pays d'ex-Yougoslavie, ou vastes comme les pays scandinaves. Encore 8 pays ont moins d'un millions d'urbains.

Cependant, la quantité de population urbaine n'a pas toujours été corrélée à la superficie des États, ce qui manifeste les décalages de l'urbanisation suivant les États et les régions d'Europe.

Le décalage persiste entre l'Europe de l'Ouest et les autres régions, qui ont pourtant connu une croissance démographique et urbaine bien plus intense qu'à l'Ouest. La population urbaine est multipliée par 13 en Europe occidentale et alpine, par 36 en Europe centrale, par 43 en Europe du Nord, par 56 dans la partie asiatique considérée, par 84 en Russie et par 107 dans les pays de l'ancien bloc soviétique[112]. Les espaces anciennement peuplés et politiquement intégrés dans des puissances territoriales historiques se distinguent clairement des zones pionnières, rurales, politiquement dominées par des empires, où émergent les zones de frottement en bordure de la Russie.

[112] Selon la régionalisation prévue dans *Europolis* (Tableau III-2).

Tableau IV-6. Population urbaine des États et rang : 1820-2000

Nom Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	2010	R 1820	R 1910	R 2000
Russie	1 215 590	1 797 495	4 390 773	9 868 890	10 286 052	33 621 578	41 626 619	74 609 145	102 193 707	101 686 945	_	6	5	1
Allemagne	2 852 547	5 951 766	12 642 575	29 580 631	32 171 587	39 583 764	44 945 177	55 984 329	58 402 232	60 229 804	60 791 977	4	2	2
Roy-Uni	4 266 413	8 978 261	18 983 454	31 063 942	34 933 642	36 892 252	41 616 425	44 242 595	43 394 564	47 871 509	51 708 923	2	1	3
Turquie	770 000	970 000	1 489 500	3 192 500	1 961 222	3 181 370	5 352 862	12 387 964	31 211 626	42 473 061	54 509 405	9	12	4
Italie	4 367 022	5 883 556	8 964 123	14 989 436	17 462 591	21 782 128	25 089 616	34 863 952	39 739 583	40 233 176	47 678 891	1	3	5
France	3 169 576	5 463 335	9 299 974	13 518 876	13 869 765	16 804 312	18 364 047	30 236 321	35 190 925	37 327 445	40 047 620	3	4	6
Espagne	1 838 096	2 896 646	4 579 395	6 829 235	8 049 341	12 333 259	14 176 068	21 826 239	29 349 131	30 840 907	38 416 109	5	7	7
Ukraine	241 400	769 605	2 253 290	4 469 467	4 725 653	11 285 880	12 991 390	21 821 167	30 236 653	29 723 496	_	16	9	8
Pologne	443 643	761 491	2 445 679	7 014 305	6 711 348	9 602 152	7 609 820	15 023 575	22 791 511	23 002 522	_	13	6	9
Pays-Bas	836 268	1 351 069	2 225 815	4 120 692	5 160 231	7 195 316	8 619 291	11 936 644	14 048 848	15 062 671	15 893 367	8	10	10
Roumanie	250 113	435 798	1 149 680	2 180 619	2 520 854	3 716 968	3 994 350	7 512 061	12 007 982	11 539 171	12 409 112	15	15	11
Belgique	858 829	2 235 855	3 265 271	5 171 889	5 229 649	6 130 768	6 526 775	7 902 870	8 625 507	9 101 642	10 028 055	7	8	12
Grèce	123 000	248 000	388 400	848 963	1 120 611	2 511 495	2 831 278	4 488 005	6 070 874	6 697 234	_	20	22	13
Biélorussie	34 500	123 493	327 102	684 440	555 287	1 327 885	1 548 356	3 283 610	6 223 373	6 407 496	_	29	24	14
Hongrie	456 700	799 451	1 515 870	2 978 542	3 306 209	4 316 222	4 256 678	5 660 982	6 409 551	6 300 832	_	12	14	15
Rép. Tch.	164 596	334 452	1 525 169	3 335 272	3 438 292	3 916 732	3 735 672	5 017 287	6 105 191	6 066 346	_	18	11	16
Portugal	333 564	355 919	615 198	1 089 707	1 214 156	2 074 853	2 545 594	3 561 596	5 257 461	6 005 620	7 674 970	14	19	17
Suède	131 290	222 962	604 916	1 543 219	1 878 745	2 619 976	3 363 464	4 991 820	5 340 122	5 690 695	_	19	16	18
Bulgarie	240 000	299 000	286 100	573 135	686 766	1 351 922	1 822 694	3 810 020	4 976 719	4 783 217	_	17	27	19
Suisse	111 700	208 146	479 720	1 103 504	1 187 552	1 485 437	1 958 560	3 522 124	4 287 683	4 517 096	5 393 126	21	18	20
Serbie	98 200	198 367	352 688	658 473	666 175	1 110 539	1 295 232	2 674 630	3 858 269	4 068 652	_	24	26	21
Autriche	493 404	770 368	1 598 195	3 055 007	3 016 528	3 023 462	3 183 675	3 693 806	3 911 989	4 038 905	4 507 009	11	13	22
Finlande	13 000	34 000	467 657	1 196 310	1 356 072	1 851 458	2 483 514	3 282 238	3 733 178	3 950 281	_	35	17	23
Danemark	111 147	146 434	349 015	937 396	1 233 987	1 840 819	2 167 805	2 817 359	2 867 903	3 004 049	_	22	21	24
Norvège	104 799	248 579	509 183	956 494	1 175 883	1 458 421	1 615 945	2 229 371	2 578 422	2 831 028	_	23	20	25
Slovaquie	63 683	119 681	230 401	410 014	466 937	673 361	714 158	1 438 228	2 598 471	2 707 266	_	25	28	26
Croatie	26 200	46 490	158 274	403 530	419 448	623 773	723 674	1 418 562	2 196 128	2 297 601	_	30	29	27
Lituanie	38 329	82 401	174 722	318 738	331 000	518 739	612 716	1 281 574	2 241 967	2 112 596	_	28	30	28
Irlande	605 455	875 191	668 067	689 929	707 605	876 486	972 202	1 211 097	1 634 411	1 948 597	2 457 506	10	23	29
Moldavie	12 129	80 000	204 278	221 552	227 313	295 863	370 970	1 000 411	1 950 554	1 663 712	_	38	31	30
Lettonie	54 000	103 000	275 407	669 274	334 693	554 100	720 631	1 239 524	1 715 071	1 423 892	_	26	25	31
Bosnie H.	47 000	35 000	25 162	94 444	126 256	188 685	259 310	641 560	1 364 231	1 258 039	_	27	35	32
Macédoine	20 268	73 834	117 987	192 000	139 870	215 632	254 043	681 302	1 069 368	1 174 266	_	33	32	33
Albanie	0	68 000	59 000	55 000	59 928	133 331	236 464	517 610	955 800	1 060 047	_	39	39	34
Estonie	12 902	36 000	102 227	185 009	211 875	295 639	404 173	786 995	1 033 499	828 685	_	36	33	35
Slovénie	12 439	17 256	43 912	95 517	96 057	188 543	240 963	435 880	649 046	682 350	_	37	34	36
Kosovo	26 000	10 000	65 000	90 000	59 635	80 393	93 323	272 346	645 197	592 124	_	31	37	37
Chypre	0	12 000	15 086	31 893	38 241	83 123	120 505	271 749	436 751	562 648	_	40	40	38
Montenegro	0	0	0	10 100	0	12 536	28 214	134 660	300 403	324 105	_	42	42	39
Malte	22 000	24 000	57 145	91 815	87 867	170 151	220 043	244 448	290 114	315 100	365 389	32	36	40
Luxembourg	15 026	21 378	30 205	85 416	89 387	124 949	144 123	194 552	222 671	258 171	312 065	34	38	41
Islande	0	0	0	11 319	17 384	38 392	56 071	119 081	157 626	203 271	_	41	41	42

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : population en 2000.
Légende. Population : Jaune, croissance ; Bleu, baisse. Rang : Orange, maximum. / Source : *e-Geopolis* 2011.

Des anciens cœurs urbains de l'Europe à la conquête des nouveaux pays urbanisés

Le classement des 42 pays dans leur configuration actuelle, selon la proportion que représente la population urbaine dans la population totale européenne en 1820, en 1910 et en 2000, rend compte du relatif déclassement, en haut de la hiérarchie, des anciens cœurs urbanisés de l'Europe de l'Ouest et du centre, l'Italie, la France, l'Espagne, les Pays-Bas, la

Belgique, la Hongrie, le Portugal, l'Autriche, l'Irlande, le Royaume-Uni au profit des espaces récemment urbanisés de l'Est et des Balkans, la Russie, la Turquie, l'Ukraine, la Roumanie, la Pologne, la Grèce, la Serbie, la Croatie.

Entre temps, au tournant des 19e et 20e siècles, la population urbaine des pays au nord de l'Europe croît de manière intense : au Royaume-Uni, en Allemagne, en République tchèque, en Suisse, dans les pays scandinaves et baltes. Le Royaume-Uni est le premier pays urbanisé en 1910 avec 31 millions d'urbains, suivi de près par l'Allemagne qui en compte 29,5 millions alors que la Russie ne compte pas même 10 millions d'urbains et la Turquie 3 millions. L'Italie et la France ont deux fois moins d'urbains que l'Allemagne et le Royaume-Uni avec 15 millions d'urbains, alors qu'en 1820, elles se situaient respectivement au 1er et au 3e rang, avec 4 et 3 millions d'urbains. L'Espagne, 5e pays en 1820 avec 1,8 millions d'urbains est au 7e rang en 1910 avec 6,8 millions d'urbains. À titre de comparaison, la Russie avait 1,2 millions d'urbains en 1820.

L'Europe urbaine en 1910 : entre Royaume-Uni et Allemagne

En 1910, l'Allemagne et le Royaume-Uni représentent chacun 20% de la population urbaine totale des 42 États, l'Italie et la France autour de 9% chacune, la Russie 6%, la Pologne et l'Espagne 4%, les Pays-Bas et la Belgique 3% environ malgré la petite taille de ces deux derniers États (Annexe 3, Tableau 6). Entre 1820 et 1910 s'effectue une translation du cœur de l'Europe urbaine tournée vers le sud-ouest, vers le nord et l'est.

Les grandes puissances industrielles se sont imposées face aux espaces qui bordent la Méditerranée à l'ouest et qui s'appuyaient sur une population urbaine solide comme l'Italie, la France et l'Espagne. *Le 19e siècle signe l'entrée dans une phase nouvelle d'urbanisation où l'avance prise par les vieux pays urbanisés ne suffit pas s'ils ne participent pas eux-mêmes à cette croissance urbaine exceptionnelle.*

L'urbanisation de la Russie est en revanche décalée et procède d'abord à une conquête du territoire par les villes, qu'appuie la croissance démographique, puis par une croissance urbaine liée à l'industrialisation, surtout après la Première Guerre mondiale. L'urbanisation de la Turquie se réalise après 1950, nourrie par une forte croissance démographique et en décalage complet avec les vieux pays européens.

Une croissance urbaine soutenue par la croissance démographique

Les taux de croissance annuels de la population urbaine aux périodes définies précisent les différences dans les dynamiques urbaines. La croissance urbaine dépasse la plupart du temps les variations de la population totale. Par ailleurs, généralement, la récession démographique ne prémunit pas nécessairement la population urbaine.

Par exemple, la population urbaine de l'Irlande continue à croître malgré la crise démographique qui sévit. La population urbaine est au contraire en baisse dans les pays au cœur des deux guerres et qui ont été soumis à l'Empire allemand, la Pologne, la Biélorussie, l'Autriche pour la Première Guerre mondiale, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie pour la Seconde. La baisse générale de la population après 1990 se traduit aussi dans la rétraction de la population urbaine : les pays de l'Est de l'Europe et de l'ex-Yougoslavie sont sévèrement touchés.

Jusqu'à la fin du 20e siècle, l'Est de l'Europe se distingue par une croissance de la population urbaine soutenue et continue.

Le nombre d'urbains augmente généralement jusqu'en 1910 et d'autant plus dans une moitié Est entre 1850 et 1880 où l'on dépasse 3% de croissance annuelle, alors que celle-ci se situe entre 1 et 3% à l'Ouest. Cette croissance correspond à la croissance démographique notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne, en Norvège et en Serbie, tandis qu'ailleurs, l'urbanisation de la population prévaut sur la croissance démographique. 19 pays atteignent le maximum des taux annuels de croissance entre 1820 et 1910 : la Belgique, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, la Moldavie, la République tchèque, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Croatie, le Kosovo, l'Estonie, la Lettonie (Tableau IV-7). Ces taux dépassent le plus souvent 2% annuels (9,1% pour la Finlande entre 1850 et 1880) sont bien plus forts que les taux de croissance annuels relevés pour la population totale. On reconnaît là des zones en cours de consolidation mais dont les peuples n'ont pas nécessairement acquis leur indépendance.

À l'Est, la croissance de la population représente une véritable conquête du territoire par l'émergence simultanée de villes.

Au contraire, en France, en Italie, en Espagne, voire en Autriche et en Hongrie, ces taux sont inférieurs à 3% et restent le plus souvent mesurés : il s'agit d'un mouvement de concentration de la population dans les agglomérations existantes.

Les pays européens entrent dans la guerre après une phase de croissance urbaine soutenue et longue. La Première Guerre mondiale constitue une parenthèse dans cette évolution positive pour un vaste espace central, entre France et Russie, auxquelles s'ajoute la Turquie alors que l'Empire ottoman achève sa dislocation et que la naissance de l'État turc est génératrice de conflits.

La plupart des pays enregistrent alors leur minima dans les taux de variations annuels pour les deux siècles considérés : la Turquie, la Biélorussie, l'Autriche, la Lettonie, la Macédoine, le Kosovo, Malte ont une croissance négative, la Serbie, la France, la Belgique, le Luxembourg, la Croatie, la Slovénie, ont une croissance proche de 0 (Tableau IV-7).

Les pays des extrémités Nord et Sud de l'Europe, davantage à l'abri, poursuivent leur croissance : le Royaume-Uni et les pays scandinaves d'un côté, la péninsule ibérique, l'Italie, une partie des Balkans, prolongée dans une bande courant de la Bulgarie à la Slovaquie de l'autre avec une croissance entre 1 et 3%.

L'entre-deux guerres signe une reprise quasi générale de la dynamique précédant la guerre, mais les pays des extrémités de l'Europe sont privilégiés, rattrapant leur retard ou leurs pertes, la Russie, l'Islande, la Biélorussie, l'Ukraine, la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie, tandis que la France, l'Autriche, la République tchèque, le Royaume-Uni enregistrent de faibles croissances.

La Seconde Guerre mondiale porte un nouveau coup à la croissance urbaine. Elle affecte précisément les territoires occupés ou à proximité de l'Empire allemand : la France, la Belgique, l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie -dans leurs limites actuelles- dont la variation annuelle de la population urbaine oscille entre -3 et 1%. L'Allemagne a une croissance annuelle de 1,28%. La logique d'empire est mise en évidence : les espaces soumis aux nazis, mis à contribution voient leur population urbaine baisser ou stagner, tandis que les États en guerre mais indépendants poursuivent leur croissance. La Seconde Guerre mondiale se différencie de la Première : bien sûr, les pertes matérielles et humaines ne sont pas comparables, et les territoires soumis au Reich ont été durement affectés, la baisse de la croissance urbaine était plus générale lors du premier conflit.

Tableau IV-7. Taux de croissance annuels de la population urbaine des États : 1820-2000

Nom Etat	1820-1850	1850-1880	1880-1910	1910-1920	1920-1940	1940-1950	1950-1970	1970-1990	1990-2000
Russie	1.31	3.02	2.74	0.41	6.10	2.16	2.96	1.59	-0.05
Allemagne	2.48	2.54	2.87	0.84	1.04	1.28	1.10	0.21	0.31
Roy-Uni	2.51	2.53	1.66	1.18	0.27	1.21	0.31	-0.03	0.85
Turquie	0.77	1.44	2.57	-4.76	2.45	5.34	4.28	4.73	3.13
Italie	1.00	1.41	1.73	1.54	1.11	1.42	1.66	0.66	0.12
France	1.83	1.79	1.25	0.26	0.96	0.89	2.52	0.76	0.59
Espagne	1.53	1.54	1.34	1.66	2.16	1.40	2.18	1.49	0.50
Ukraine	3.94	3.65	2.31	0.56	4.45	1.42	2.63	1.64	-0.17
Pologne	1.82	3.97	3.57	-0.44	1.81	-2.30	3.46	2.11	0.09
Pays-Bas	1.61	1.68	2.07	2.28	1.68	1.82	1.64	0.82	0.70
Roumanie	1.87	3.29	2.16	1.46	1.96	0.72	3.21	2.37	-0.40
Belgique	3.24	1.27	1.54	0.11	0.80	0.63	0.96	0.44	0.54
Grèce	2.37	1.51	2.64	2.82	4.12	1.21	2.33	1.52	0.99
Biélorus.	4.34	3.30	2.49	-2.07	4.46	1.55	3.83	3.25	0.29
Hongrie	1.88	2.16	2.28	1.05	1.34	-0.14	1.44	0.62	-0.17
Rép. Tch.	2.39	5.19	2.64	0.30	0.65	-0.47	1.49	0.99	-0.06
Portugal	0.22	1.84	1.92	1.09	2.72	2.07	1.69	1.97	1.34
Suède	1.78	3.38	3.17	1.99	1.68	2.53	1.99	0.34	0.64
Bulgarie	0.74	-0.15	2.34	1.83	3.44	3.03	3.76	1.34	-0.40
Suisse	2.10	2.82	2.82	0.74	1.13	2.80	2.98	0.99	0.52
Serbie	2.37	1.94	2.10	0.12	2.59	1.55	3.69	1.85	0.53
Autriche	1.50	2.46	2.18	-0.13	0.01	0.52	0.75	0.29	0.32
Finlande	3.26	9.13	3.18	1.26	1.57	2.98	1.40	0.65	0.57
Danemark	0.92	2.94	3.35	2.79	2.02	1.65	1.32	0.09	0.46
Norvège	2.92	2.42	2.12	2.09	1.08	1.03	1.62	0.73	0.94
Slovaquie	2.13	2.21	1.94	1.31	1.85	0.59	3.56	3.00	0.41
Croatie	1.93	4.17	3.17	0.39	2.00	1.50	3.42	2.21	0.45
Lituanie	2.58	2.54	2.02	0.38	2.27	1.68	3.76	2.84	-0.59
Irlande	1.24	-0.90	0.11	0.25	1.08	1.04	1.10	1.51	1.77
Moldavie	6.49	3.17	0.27	0.26	1.33	2.29	5.09	3.39	-1.58
Lettonie	2.18	3.33	3.00	-6.70	2.55	2.66	2.75	1.64	-1.84
Bosnie H.	-0.98	-1.09	4.51	2.95	2.03	3.23	4.63	3.84	-0.81
Macédoine	4.40	1.57	1.64	-3.12	2.19	1.65	5.06	2.28	0.94
Albanie	_	-0.47	-0.23	0.86	4.08	5.90	3.99	3.11	1.04
Estonie	3.48	3.54	2.00	1.37	1.68	3.18	3.39	1.37	-2.18
Slovénie	1.10	3.16	2.62	0.06	3.43	2.48	3.01	2.01	0.50
Kosovo	-3.13	6.44	1.09	-4.03	1.50	1.50	5.50	4.41	-0.85
Chypre	_	0.77	2.53	1.83	3.96	3.78	4.15	2.40	2.57
Monten.	_	_	_	_	_	8.45	8.13	4.09	0.76
Malte	0.29	2.93	1.59	-0.44	3.36	2.60	0.53	0.86	0.83
Luxemb.	1.18	1.16	3.53	0.46	1.69	1.44	1.51	0.68	1.49
Islande	_	_	_	4.38	4.04	3.86	3.84	1.41	2.58

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : population en 2000.

Légende.
Orange : maximum.
Bleu : minimum.

Source : *e-Geopolis* 2011.

Quand la croissance urbaine dépasse la croissance démographique : la concentration dans les agglomérations à partir de 1950

L'après-guerre signe une reprise générale et la croissance de la population urbaine dépasse dans toute l'Europe celle de la population totale : il y a donc urbanisation et concentration de la population après 1950.

La croissance est d'autant plus vive dans les zones de frottement, une bande centrale courant du nord au sud, de l'Estonie et la Pologne, à la Turquie, alors que les pays ont acquis leurs frontières quasi définitives.

Onze pays enregistrent ici leur maximum de croissance, compris entre 2 et 5% annuels dont les pays du Sud et du Sud-Ouest de l'Europe, jusqu'alors écartés de la croissance, la France, l'Espagne, la Suisse et, dans les Balkans, la Serbie, la Slovénie, la Bosnie.

Une différenciation Est /Ouest

Une déprise de la croissance de la population urbaine déjà patente au Royaume-Uni et en Belgique entre 1950 et 1970 s'étend en Europe de l'Ouest, du Nord et dans une partie de l'Europe centrale entre 1970 et 1990 (Planche de cartes IV-3). La crise économique des

années 1970 marque le ralentissement de la progression de la population urbaine dans une moitié ouest de l'Europe, alors que les pays socialistes et quatre pays bordant l'Atlantique, le Portugal, l'Espagne, l'Irlande, l'Islande poursuivent leur croissance. Les pays du Nord et du Nord-Ouest de l'Europe, qui s'étaient distingués par leur croissance entre 1850 et 1910, atteignent leur croissance minimale, proche de 0, correspondant à une croissance démographique faible : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark, la Norvège.

Cette opposition Est/Ouest est inversée après 1990. La plupart des pays de l'ex-bloc soviétique enregistrent des variations négatives de la population urbaine qui font écho à la sévère baisse démographique.

16 pays sur 42 enregistrent un taux de croissance annuel minimum : les pays de l'Est dont la Russie, mais aussi l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse, tandis que les taux de croissance ailleurs ne dépassent pas 1%. La chute du rideau de fer plonge les pays de l'ex-bloc soviétique dans une récession plus forte qu'à l'Ouest alors que le ralentissement avait débuté à l'Ouest après la guerre et plus encore après 1970. La carte des taux de croissance annuels de la population urbaine entre 1990 et 2010 fait écho à celle relative à la population totale pointant clairement la corrélation entre les deux indices.

Seules quelques poches de croissance de la population urbaine subsistent aux extrémités de l'Europe qui se sont caractérisées durant toute la période par des dynamiques spécifiques distinctes du reste de l'Europe, et qui peuvent s'expliquer en partie par des événements nationaux : la Turquie, l'Albanie, le Portugal, l'Irlande, l'Islande.

Planche de cartes IV-3. Taux de croissance annuels de la population urbaine des États 1820-2000

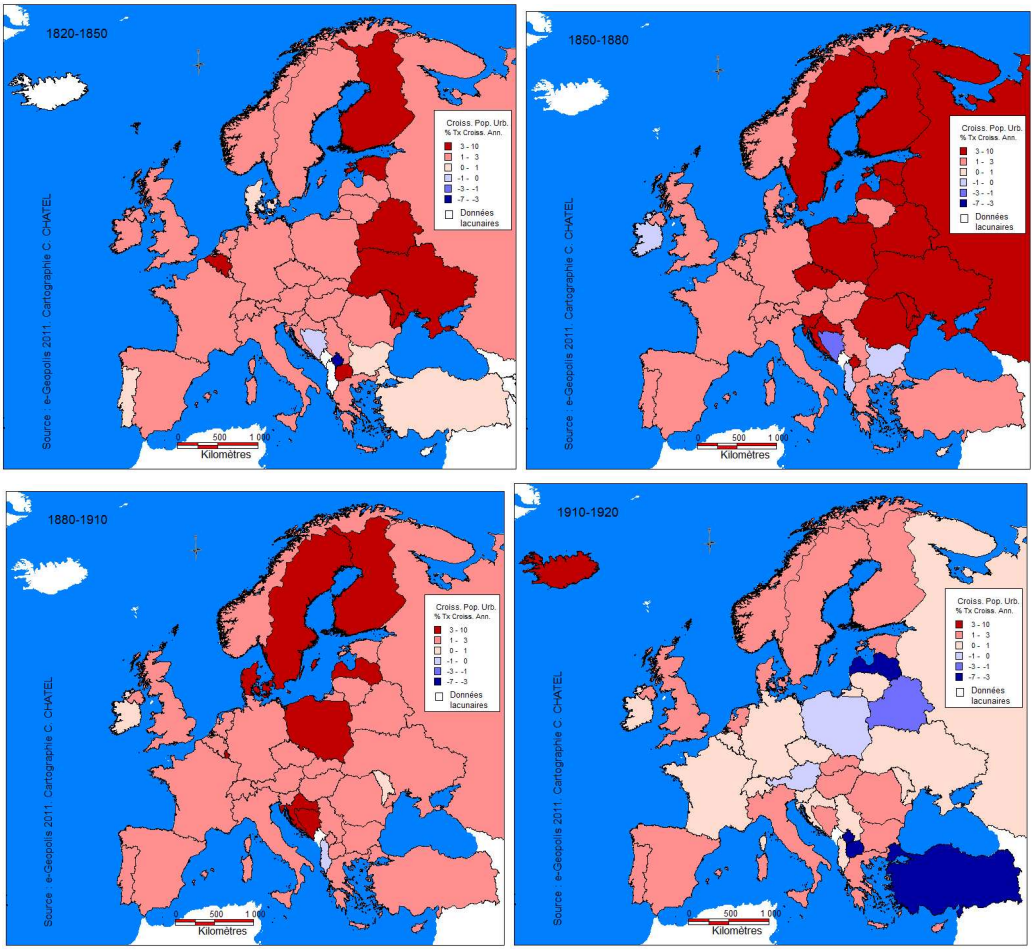

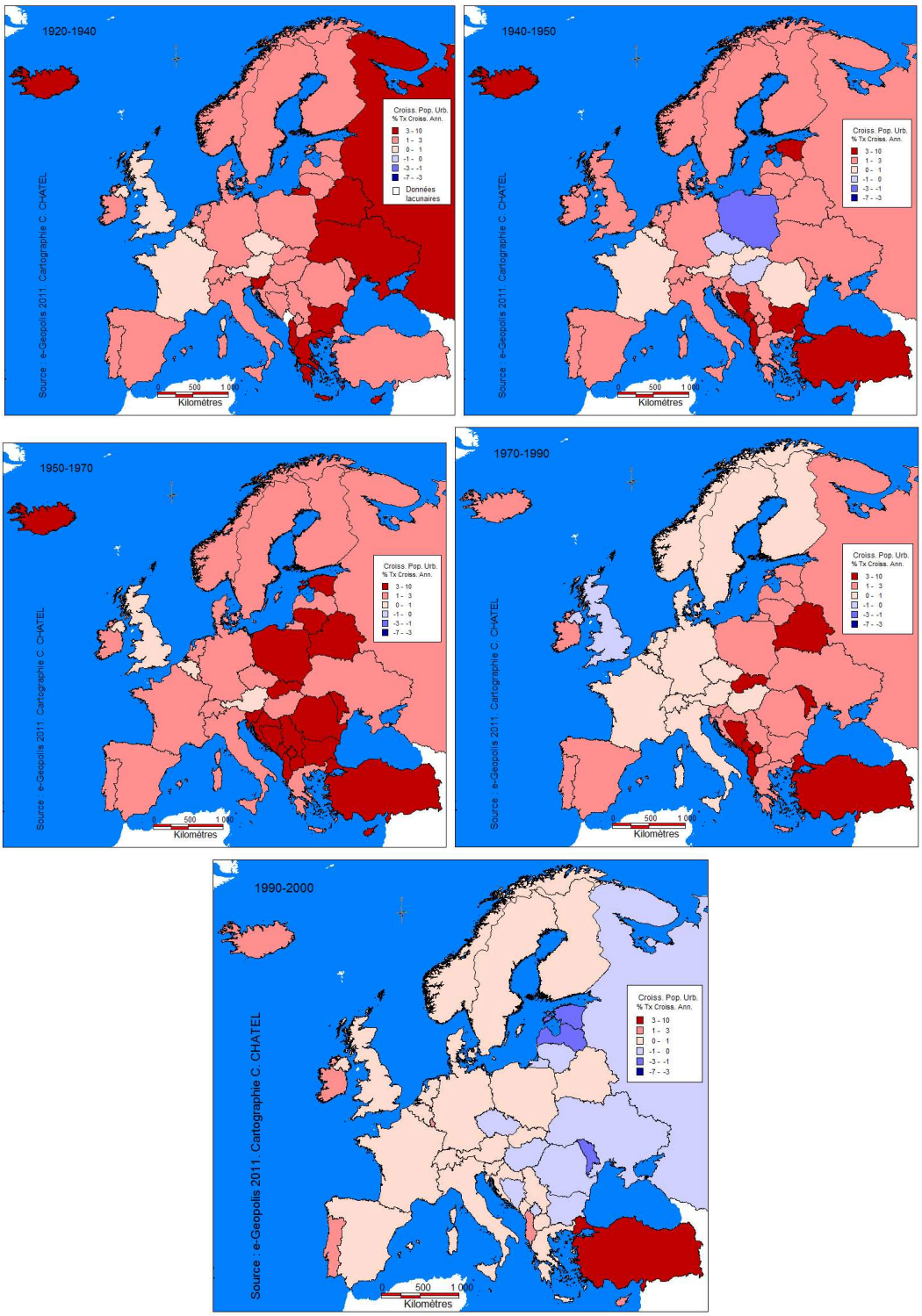

L'évolution de la population urbaine démontre une corrélation avec les variations de la population totale. La croissance de la population urbaine a été portée par le passage du seuil de 10 000 habitants par les établissements ruraux, et par la concentration de la population dans les villes, notamment après 1950.

Après deux siècles de croissance démographique et urbaine, alors que les dynamiques démographiques sont en berne, la baisse ou la stagnation de la population urbaine semblent donc inéluctables à moins que l'on fasse intervenir *un autre facteur d'augmentation du nombre d'urbains : l'extension spatiale de l'agglomération*.

1.2. Une urbanisation de la population tardive

Le taux d'urbanisation résume le rapport entre population urbaine et population totale. Le stock de population urbaine d'un État a pour limite la population totale et croît donc en suivant un modèle logistique. Si l'on considère qu'une société est urbaine lorsque sa population vit en majorité dans les villes, *l'urbanisation de l'Europe ne se réalise qu'après la Seconde Guerre mondiale. De ce point de vue, l'Europe n'a que quelques décennies d'avance sur les pays identifiés comme « sous développés »*.

Carte IV-6. Date de passage du seuil de 50% de population urbaine dans la population totale nationale : 1800-2000

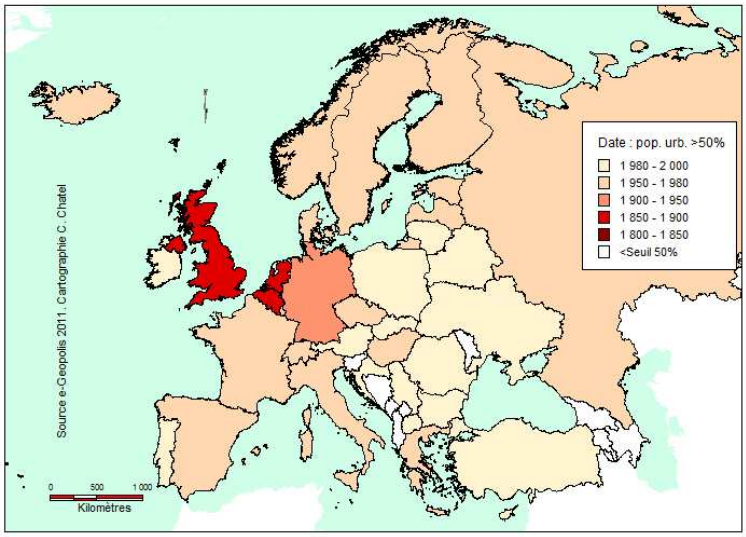

De surcroît, les taux d'urbanisation semblent saturer à des seuils relativement bas, souvent inférieurs à 70%. À titre de comparaison, les taux d'urbanisation des pays arabes dépassent couramment les 85%[113], tandis que le seuil de 75-80% sont atteints en Amérique du Sud dès les années 1990 (MORICONI-ÉBRARD, 1993, p. 26). Ceci illustre encore le poids de la ruralité en Europe, hérité du finage.

L'Europe n'est un continent anciennement urbanisé que si on la réduit au Nord-Ouest, à ce centre du monde défini par Braudel qui s'établit à partir du 16e siècle et atteint son apogée au 19e siècle. C'est à cette région que se réduit l'identité urbaine de l'Europe. Et encore, cette ancienneté de l'urbanisation est à nuancer : les pays les plus urbanisés ont un taux d'urbanisation inférieur à 20% en 1800 et seuls les Pays-Bas émergent avec 29% d'urbains (Tableau IV-8).

Les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni devancent tous les autres pays durant la période par leur taux d'urbanisation. Celui-ci y dépasse 25% avant 1830, 50% en 1850 en Belgique et en 1870 au Royaume-Uni et dans les Pays-Bas, 75% en 1920, et en 1950 seulement en Belgique. En 2000, les Pays-Bas ont 95% d'urbains, la Belgique 89%, le Royaume-Uni 81,6%.

[113] MORICONI-ÉBRARD François et *al.* (2011). *Rapport Menapolis. L'urbanisation des pays du MoyenOrient et de l'Afrique du Nord (MENA), 1950-2030. e-Geopolis*/MENApolis, Caisse des Dépôts et Consignations. URL : http://*e-Geopolis*.eu/spip.php?rubrique41&lang=en

L'Allemagne vient immédiatement après : la population urbaine y est majoritaire en 1900, et représente 73,3% de la population totale en 2000.

L'Italie et l'Espagne ne dépassent les 50% d'urbains qu'en 1950, la France en 1960, la Russie en 1970, la Turquie en 1990.

Dans les pays de l'Est, les taux d'urbanisation progressent en deux temps : sous l'égide des empires, les taux partent de très bas, moins de 10% à la moitié du 19e siècle, et ils doublent ou triplent à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce n'est que sous l'ère communiste, que l'urbanisation devient massive : à partir de 1920 dans les pays de l'ex-URSS, de 1950 dans les pays du COMECON et dans les Balkans.

Planche de cartes IV-4. Taux d'urbanisation par État : 1850, 1900, 1950, 2000

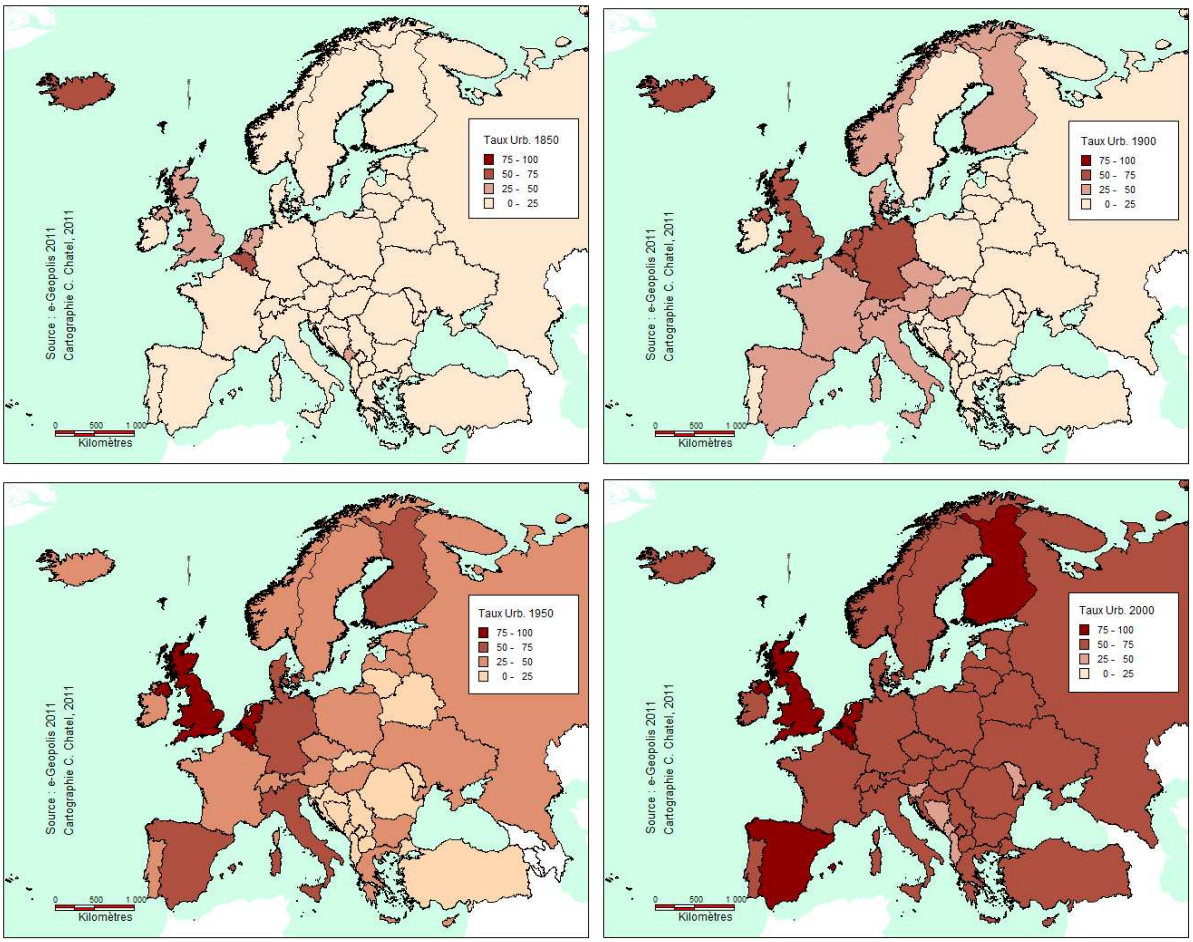

Tableau IV-8. Taux d'urbanisation (%) des États et date du passage des seuils de 25%, 50%, 75% d'urbains : 1800-2010

N_Etat	Taux d'urbanisation																					Date : passage des seuils		
	1800	1810	1820	1830	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	< 25%	< 50%	< 75%
Pays-Bas	29.0	33.7	36.4	37.9	42.1	44.6	46.9	50.3	55.3	59.1	65.6	69.8	75.1	78.1	81.3	85.7	88.3	91.7	93.4	94.0	94.6	95.4	av. 1800	1870	1920
Belgique	15.5	17.1	24.8	43.6	46.3	50.2	51.9	55.8	58.7	63.4	65.9	69.5	70.1	72.9	73.8	75.7	79.0	82.1	84.3	86.5	88.8	91.7	1830	1850	1950
Malte	20.0	22.0	21.0	20.9	20.0	19.5	18.1	17.7	38.3	42.0	40.8	43.6	41.4	53.2	63.9	71.2	78.8	77.4	79.6	81.9	82.5	_	1880	1930	1960
Roy-Uni	21.1	24.4	28.0	31.9	35.9	40.7	48.8	55.5	61.8	66.4	72.1	74.3	79.6	77.6	77.1	83.4	87.5	80.1	79.7	76.7	81.6	83.1	1820	1870	1920
Finlande	1.5	1.3	1.2	2.1	2.4	2.3	3.1	5.0	25.0	38.1	41.3	45.8	49.1	44.5	46.3	62.4	66.8	71.7	73.3	74.8	76.3	_	1880	1950	2000
Espagne	15.9	15.5	15.8	15.8	17.6	21.5	23.5	25.2	27.0	29.2	31.8	34.3	37.8	41.9	47.6	50.6	55.7	64.8	71.9	74.8	76.0	81.5	1870	1950	2000
Allemagne	_	_	16.0	18.4	20.9	24.5	28.2	33.4	39.8	47.2	54.3	61.7	63.5	66.0	67.7	65.0	69.6	72.1	72.9	73.6	73.3	74.4	1860	1900	_
Islande	0.0	_	_	_	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.3	18.4	26.2	31.7	39.2	44.8	58.5	58.3	62.2	71.4	_	1930	1970	_
Italie	18.5	_	_	_	_	24.4	30.2	29.0	30.4	37.8	37.8	40.8	44.4	46.7	49.9	53.1	59.1	65.1	68.4	70.1	70.7	78.8	1860	1950	2010
Russie	3.5	4.1	4.2	4.3	4.7	4.8	5.7	7.1	8.1	9.0	11.5	11.4	11.7	17.9	29.8	36.2	48.6	57.7	65.3	70.0	70.0	_	1940	1970	_
Suède	4.2	4.8	5.1	5.7	5.9	6.4	8.2	10.1	13.3	18.1	22.2	28.1	32.0	35.6	41.2	48.0	54.3	62.0	61.5	62.3	64.2	_	1910	1960	_
Biélorussie	0.3	0.5	0.8	0.9	1.7	2.5	3.4	4.3	5.5	6.5	7.7	10.0	7.8	10.1	14.8	18.3	24.0	36.4	49.4	60.8	64.1	_	1970	1990	_
Chypre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.7	9.2	8.7	8.2	7.8	8.2	11.8	12.4	17.3	20.5	25.2	32.3	44.0	46.9	57.9	63.4	_	1950	1990	_
France	9.8	10.2	10.2	10.6	12.8	15.0	18.2	20.6	23.9	26.9	30.1	32.7	35.6	39.5	41.0	44.1	51.6	59.9	61.9	62.1	63.2	63.5	1890	1960	_
Norvège	7.4	7.3	10.8	11.0	13.5	17.8	19.5	24.1	27.3	32.4	38.3	40.1	44.6	46.2	47.9	49.5	54.3	57.7	59.2	60.8	63.1	_	1880	1960	_
Turquie	7.9	12.4	7.0	7.5	7.9	8.1	9.2	10.5	11.5	13.1	23.6	21.3	15.7	16.2	17.9	22.4	25.7	35.0	44.1	55.6	62.9	74.5	1960	1990	_
Suisse	4.4	5.6	6.0	6.3	7.7	8.8	11.5	14.1	17.0	19.4	25.6	29.5	30.6	32.9	35.0	41.6	50.9	56.5	59.2	62.5	62.7	68.7	1900	1960	_
Hongrie	9.0	10.5	13.0	15.1	16.4	18.7	20.7	25.7	27.6	30.4	35.6	39.5	41.6	44.1	46.7	45.9	49.7	54.7	59.8	61.8	61.8	_	1870	1970	_
Grèce	7.0	3.6	3.6	4.4	4.2	6.9	6.6	7.3	10.0	13.0	15.3	16.9	21.0	30.0	33.6	37.4	41.9	51.3	57.6	59.3	61.3	_	1930	1970	_
Ukraine	1.3	1.4	2.0	2.8	3.5	5.3	8.1	8.9	10.3	11.1	12.1	12.2	14.2	17.5	27.3	31.2	37.5	46.2	53.7	59.0	61.2	_	1940	1980	_
Lituanie	5.6	7.3	4.9	6.1	6.1	8.8	9.8	11.3	13.7	15.9	16.9	15.5	16.4	16.8	19.7	23.1	28.6	40.8	52.9	60.9	60.4	_	1960	1980	_
Lettonie	5.4	5.5	5.7	6.0	8.1	7.7	9.7	13.0	15.6	19.8	24.9	27.8	21.0	29.1	27.7	35.1	44.1	52.2	60.4	64.0	60.0	_	1910	1970	_
Bulgarie	16.8	14.0	13.3	13.0	12.2	13.0	10.7	9.1	9.6	11.7	13.3	13.3	13.9	17.9	20.4	25.3	34.6	45.1	53.6	57.6	59.9	_	1950	1980	_
Pologne	2.8	3.2	4.4	4.5	4.9	5.4	6.9	9.0	12.4	15.7	20.8	25.2	26.2	28.7	30.1	30.4	38.4	45.8	49.7	59.9	59.5	_	1910	1990	_
Estonie	0.0	2.1	2.4	2.6	5.1	0.6	6.3	7.9	11.7	13.1	16.1	18.6	20.7	25.2	27.2	35.4	47.2	57.8	67.9	67.2	59.1	_	1930	1970	_
Rép. Tch.	2.8	2.9	3.2	3.2	3.6	5.0	7.2	15.5	18.6	22.7	28.7	33.2	34.3	39.4	40.4	41.6	46.1	51.2	56.8	59.3	59.0	_	1900	1970	_
Lux.	_	_	11.3	10.8	10.5	11.1	11.6	12.7	14.3	15.4	21.3	33.1	34.3	41.4	42.3	48.8	54.6	57.5	63.3	58.2	58.9	61.6	1910	1960	_
Macédoine	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	22.9	_	17.4	19.0	21.5	23.2	35.5	42.3	51.2	55.3	58.7	_	1960	1980	_
Portugal	10.1	9.7	9.9	9.6	9.3	9.3	10.3	11.6	12.8	14.6	16.9	18.3	19.8	23.6	26.7	29.8	33.3	40.8	50.4	53.1	58.2	72.8	1940	1980	_
Danemark	10.9	10.5	10.2	9.8	9.4	10.4	12.4	14.9	17.7	23.0	29.9	34.4	38.6	43.4	47.9	50.8	55.8	57.0	55.8	55.8	56.3	_	1900	1950	_
Serbie	8.4	8.0	8.2	9.7	10.3	9.4	9.7	10.7	11.5	12.1	13.7	14.2	15.2	19.1	20.2	21.7	28.5	37.3	45.1	51.0	54.3	_	1960	1990	_
Roumanie	3.9	4.6	5.3	6.0	6.4	7.3	9.4	11.2	13.9	14.2	16.0	17.3	18.9	21.3	23.4	22.4	29.7	37.7	45.8	53.1	52.8	57.9	1960	1990	_
Croatie	0.0	1.4	1.5	1.7	0.0	2.3	4.1	5.8	6.3	7.2	9.3	11.7	12.2	15.2	16.5	18.8	24.6	32.2	39.1	46.0	51.5	_	1970	2000	_
Irlande	9.9	9.7	11.3	12.3	12.4	16.7	16.1	17.0	17.0	19.0	21.4	21.9	23.2	25.6	29.6	32.7	36.9	40.7	44.3	46.3	51.1	53.7	1930	2000	_
Slovaquie	2.2	2.7	2.8	3.8	4.0	4.6	6.4	8.4	9.3	9.1	11.7	14.1	15.7	19.5	20.1	20.6	25.4	31.9	41.8	49.7	50.4	_	1960	2000	_
Autriche	13.4	14.1	15.4	16.2	18.4	19.9	24.2	28.7	32.4	36.6	42.0	46.2	46.0	45.7	45.6	46.0	46.9	49.6	50.1	50.2	50.1	53.7	1870	1980	_
Monten.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.2	0.0	6.3	3.4	7.1	14.7	25.6	38.0	49.0	49.3	_	1970	_	_
Moldavie	_	_	_	_	7.3	9.8	11.0	15.8	15.1	13.1	11.2	10.8	10.7	12.0	11.8	13.7	18.6	27.9	35.0	44.7	40.9	_	1970	_	_
Slovénie	1.2	1.3	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	3.6	3.7	4.0	6.0	7.2	7.4	10.5	13.3	16.4	20.5	25.4	29.3	33.1	34.3	_	1970	_	_
Albanie	10.9	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5	8.2	8.5	7.8	7.0	7.9	6.5	7.5	7.4	12.3	18.9	25.5	23.7	25.3	30.3	34.3	_	1960	_	_
Bosnie-H.	7.9	7.3	6.3	5.4	4.6	3.9	3.1	2.3	2.1	4.0	4.9	5.0	6.9	6.5	7.7	9.6	13.1	17.3	25.1	31.3	31.1	_	1980	_	_
Kosovo	20.0	20.9	20.8	20.7	28.1	5.6	13.5	19.1	27.1	21.7	23.1	18.9	13.6	13.5	12.5	12.2	17.1	22.3	28.3	33.5	30.7	_	1840	_	_

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : taux d'urbanisation en 2000.
Source : *e-Geopolis* 2011.
- Taux d'urbanisation.1) Jaune, 25 à 50% d'urbains, 2) Orange clair, 50 à 75%, 3) Orange vif, 75 à 100%.
- Date. 1) Orange : 1re date où le seuil est dépassé en Europe. 2) Bleu : dernière date où le seuil est dépassé en Europe.

Le tournant a lieu seulement à partir de 1950 (Carte IV-6). En 1930, 22 pays sur 42 ont un taux d'urbanisation supérieur à 25% et seulement 5 d'entre eux dépassent 50% d'urbains. Ce seuil est atteint par 9 pays en 1950, 14 en 1960, 21 en 1970 (Graphique IV-5). La zone de frottement se distingue par son retard : ce n'est qu'après 1980 que le taux d'urbanisation dépasse 50% (Carte IV-6).

Graphique IV-5. Nombre d'États passant les seuils de 25%, 50%, 75% d'urbains dans la population totale : 1800-2000

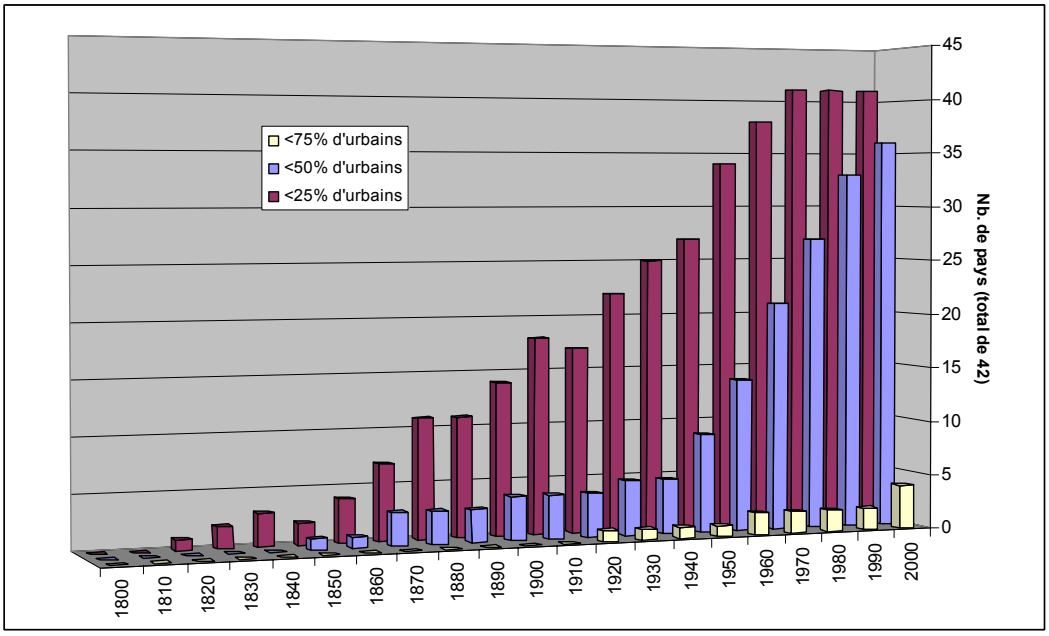

En 2000, trente pays ont un taux d'urbanisation compris entre 50 et 75% mais, parmi eux la Serbie, la Macédoine, la Croatie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Autriche, la Slovaquie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque, le Portugal, l'Irlande, le Luxembourg restent en deçà du seuil de 60% d'urbains.

Conclusion. Trois scénarios d'évolution du monde urbain

Cette partie a permis de dégager trois scénarios de croissance urbaine.

1) Une évolution relativement lente caractérise les **espaces anciennement urbanisés**, où la population rurale se maintient, tandis que la population urbaine s'accroît.

Le Sud-Ouest et le Centre de l'Europe connaissent une urbanisation plus lente et plus nuancée que le Nord-Ouest qui participe au tournant industriel et affirmera ainsi son avance. Le rattrapage et le développement industriel au Sud-Ouest et au Centre s'effectueront après la Seconde Guerre mondiale.

2) La population urbaine croît en correspondance avec une croissance démographique impétueuse.

L'urbanisation signe alors une **conquête** de l'espace et tout l'espace est en mouvement. La population rurale poursuit aussi sa croissance.

L'Allemagne et le Royaume Uni jusqu'en 1880, l'Europe continentale du centre à l'Est jusqu'à la Première Guerre mondiale, participent à ce type d'urbanisation. Cette dynamique consolide de grands empires et mène au premier conflit mondial.

3) L'urbanisation de la population est décisive et indique le passage à une population majoritairement urbaine alors que la population rurale baisse : la croissance démographique profite aux villes.

Ce mouvement de **concentration** ne peut se faire que dans un cadre territorial établi, avec un semis de villes défini, notamment par des fonctions administratives et économiques imparties, rationalisées dans une structure étatique stable. L'industrialisation s'épanouit alors et appuie la concentration urbaine. Ce type d'urbanisation s'épanouit dans l'État.

On la retrouve à la moitié du 19e siècle en France sous une forme nuancée et en Belgique, dans le Nord-Ouest européen, entre Royaume-Uni et Allemagne au tournant entre 19e et 20e siècles, à partir de l'entre-deux guerre et davantage après 1950 en Europe du Nord, de l'Est et en Russie, après 1950 dans l'Europe du Sud-Ouest qui prend alors le tournant « industriel », après 1970 dans l'Europe du Sud-Est.

La logique du maillage trouve son apogée dans des temporalités décalées en Europe mais domine partout clairement après la Seconde Guerre mondiale, après avoir seulement affleuré auparavant. Cette apogée représente en quelque sorte le chant du cygne : une autre structure va prendre place.

2. La double expansion de l'espace urbain européen

La plupart des analyses en géographie quantitative urbaine, y compris les études menées à partir de la base de données *Geopolis* dans les années 1990 de F. Moriconi considèrent les agglomérations comme des points sans dimension posés dans l'espace. Ceci provient du fait que la base de données était inadaptée à la prise en compte des variations spatiales des agglomérations dans le temps. Comme nous l'avons du dans le Chapitre III la base de données *Europolis* marque une avancée décisive dans ce domaine.

En effet, la répartition de la population urbaine dans l'espace varie de deux manières. D'une part, par l'émergence de nouvelles agglomérations qui implique une densification du semis aussi bien qu'une expansion du monde urbain : de nouvelles agglomérations apparaissent dans des contrées où la ville était inconnue. D'autre part, par étalement des agglomérations existantes, qui peut au contraire conduire à la disparition d'autres agglomérations par fusion sans qu'il y ait une baisse de la population urbaine. À ces deux mécanismes, s'ajoute bien entendu celui du déclassement des agglomérations qui tombent sous le seuil de 10 000 habitants. Ce dernier phénomène déjà reconnu par certains d'auteurs (MORICONI-ÉBRARD, 1993, pp. 80-85) entre en contradiction avec l'idée d'un phénomène urbain en expansion continue. Cependant, depuis les années 2000, le thème des *shrinking cities*[114] est de plus en plus pris en compte. Notons que le déclin des agglomérations peut se réaliser en dépit d'une poursuite de l'étalement urbain.

L'utilisation de la base de données *Europolis* permet de désagréger l'échantillon des agglomérations et de suivre le destin de chacune d'elles en utilisant divers paramètres (entrée d'agglomérations dans l'échantillon, sorties par déclassement et par fusion…) et de mesurer le poids de ces différents facteurs.

Il convient donc de distinguer urbanisation de la population et urbanisation de l'espace. L'urbanisation de la population est mue - par la croissance démographique, les agglomérations voient leur population augmenter et certaines passent le seuil des 10 000 habitants agglomérés augmentant ainsi le nombre de villes ; - par une redistribution de la population dans l'espace en faveur des agglomérations soit par des migrations au détriment de

[114] CHATEL Cathy (2012). « Une mesure du déclin démographique des villes allemandes de 1820 à 2010 » *in Géocarrefour*, Dossier « Les villes rétrécissantes en Allemagne ». Vol. 86/2, pp. 81-90.

l'espace rural, soit parce que les agglomérations s'étendent. L'urbanisation de l'espace peut désigner : -soit une expansion du semis de villes ; -soit une expansion des villes elles-mêmes.

Or, *il n'y a pas de corrélation simple et générale* entre les variations du stock de population et celle du stock des agglomérations. En revanche, la relation entre ces deux stocks peut individualiser un territoire. *Cette relation se caractériserait en Europe par une population urbaine répartie en un semis dense d'agglomérations*.

En théorie, une population urbaine peut très bien augmenter pendant que le semis d'agglomérations demeure ou se rétracte : la population se concentre. Le cas limite est que toute la population se concentre en une seule agglomération. Inversement, le semis urbain s'épanouit et la population se répartit dans l'ensemble des villes. Le seuil limite de ce processus est la dispersion totale de la population et l'anéantissement de la population urbaine et des agglomérations urbaines. D. Pumain, empruntant la théorie du moindre effort de Zipf, rattache les hiérarchies de villes et la mise en forme du peuplement à un compromis entre Force d'unification et Force de dispersion (PUMAIN, 1982, p. 40).

Dans le schéma théorique ci-dessous, ces deux tendances sont représentées dans le croisement de deux axes qui définissent quatre trajectoires dans un contexte d'urbanisation (Figure IV-3). Deux facteurs, la population et l'espace, sont en jeu et correspondent aux deux axes. Pour chacun des facteurs, deux échelles sont en jeu.

a) L'axe spatial oppose l'expansion du semis à l'expansion de l'agglomération. Si une agglomération s'étend, l'espace d'émergence de nouveaux points de concentration se réduit. L'échelle du semis entre en conflit avec l'échelle de l'agglomération.

b) L'axe population oppose une croissance de la part de la population urbaine au détriment de la population rurale, à une croissance générale de la population. La croissance de la population urbaine brute se distingue de l'accroissement de sa proportion dans la population totale.

Le croisement des deux axes produit quatre tendances et oscille :

- entre 1) le tout aggloméré et 2) le tout dispersé,
- et entre 3) la concentration de la population dans les agglomérations par des flux centripètes au départ du monde rural, et 4) la déconcentration de l'agglomération dans un espace peu dense mais qui prend les allures d'une urbanisation généralisée.

Figure IV-3. La répartition de la population urbaine : croisement entre les facteurs population et espace

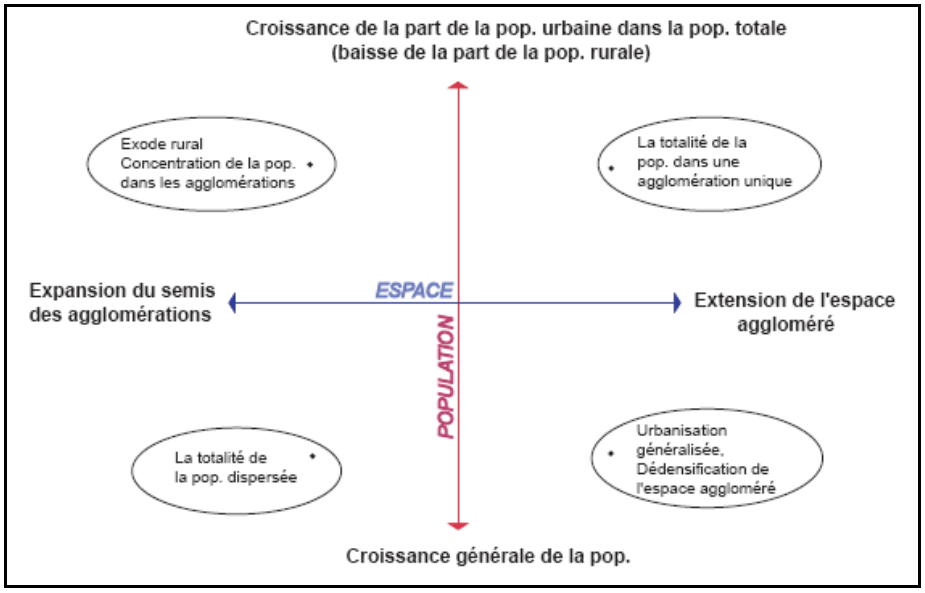

Les *objets mesurés sont tous en mouvement : la quantité de population et de population urbaine, la quantité d'agglomérations, les limites de l'espace aggloméré*. Il est donc difficile d'identifier chaque facteur d'explication dans l'évolution de la répartition de la population urbaine dans le semis de villes à partir de données et de moyennes par État. Nous faisons l'hypothèse que cette répartition varie selon des facteurs locaux, le mode de structuration du semis, le semis préexistant.

À partir de l'analyse de l'évolution du semis des agglomérations, nous évaluerons les tendances de la répartition de la population urbaine en Europe, entre une urbanisation in situ et une urbanisation par concentration. Ensuite, à partir d'une approche morpho-politique permettant de préciser la composition et la formation des agglomérations, nous tenterons de distinguer les différences nationales dans le rapport qu'entretiennent le stock de population et l'espace substrat. Les variations de la population urbaine et de l'espace urbain sont d'autant plus difficiles à interpréter que l'ensemble des stocks sont en mouvement.

2.1. Densification et renouvellement du semis des agglomérations

En Europe, le nombre d'agglomérations urbaines passe de 589 en 1800, à 7 922 en 2000 et a ainsi été multiplié par 13,5 en deux siècles.

Si le caractère urbain de l'Europe est justifié par le semis dense de villes, les deux siècles étudiés démontrent, comme pour les variations de la population et de la population urbaine, une diffusion des agglomérations dans le continent. Ce phénomène nuance l'idée d'une urbanisation par concentration de la population. Surtout, il semble que l'Europe se caractérise davantage par la densité d'établissements ruraux et urbains qui ont été autant d'agglomérations potentielles pour accueillir le surcroît de population.

2.1.1. Le semis des agglomérations, reflet des foyers majeurs de peuplement et des espaces de conquête

La densité du semis des agglomérations démontre que les grandes structures du peuplement européen émergent progressivement au 19^{e} siècle, sous l'effet de cette croissance démographique et urbaine exceptionnelle, ce qui met en doute l'ancienneté de ces traits majeurs qui appuient l'unité du continent et affirmés comme historiques.

Une consolidation du semis urbain tardive

La carte relative à 1800 étonne par la faiblesse de l'armature urbaine, et l'absence de foyer urbain, malgré les lacunes des données à ne pas oublier (Planche de cartes IV-5). Les deux pôles évoqués par Braudel au Nord-Ouest de l'Europe et au Nord de l'Italie sont aussi distincts que l'Andalousie ou la Sicile et le centre de l'Angleterre. Les foyers denses historiques sont identifiés et seul le foyer anglais correspond à l'expansion urbaine industrielle et moderne. À l'Est d'une ligne orientée Nord-Sud, entre Szczecin et Odessa, le monde urbain s'arrête.

Dès 1850, les structures européennes se mettent en place et seront creusées par la suite. D'une part, la dorsale du Nord-Ouest européen, de l'Angleterre au Benelux, à l'Italie. D'autre part, une transversale en Europe centrale, de l'Allemagne à la limite Sud-Est de l'Empire austro-hongrois, passant par un foyer distinct, la Silésie, aux frontières entre

Pologne, Allemagne, République tchèque et Hongrie. Par ailleurs, les agglomérations urbaines vont se démultiplier à l'Est de l'Europe.

Entre 1850 et 1950, la densification en Europe orientale est exceptionnelle. Des foyers orientaux remarquables émergent dans le bassin houiller du Donbass, autour de Moscou et, dans une moindre mesure, sur les bords de la Baltique, au sud de la Finlande, et dans l'Oural.

En 2000, l'Europe est couverte d'agglomérations, avec une dissymétrie Ouest-Est. Le semis des agglomérations manifeste une densité exceptionnelle au niveau de la dorsale, poursuivie par de fortes densités en Europe centrale qui s'amenuisent peu à peu en direction de l'Est (Carte IV-7). La dorsale et sa transversale sont les nerfs de l'armature urbaine européenne. Au contraire, à l'ouest de la dorsale, la densité du semis chute brutalement, malgré le couloir du Rhône qui se poursuit sur les littoraux méditerranéens, en France en Italie et en Espagne. À l'est de l'Oural, la répartition des agglomérations est conditionnée par les contraintes du milieu : la rupture dans le peuplement est évidente.

Malgré l'ancienneté du peuplement européen souvent invoquée, le semis urbain se met en place au cours de ces deux siècles, tandis que les grandes structures du continent, principalement la dorsale et la transversale d'Europe centrale, ne se dessinent qu'à partir du 19^{e} siècle. Cela ne contredit pas l'ancienneté du peuplement et de ces structures, mais implique d'une part, de différencier peuplement et semis urbain, d'autre part de rattacher les formes du semis urbain à celles du peuplement, et plus précisément au peuplement rural.

Il semble que les principaux foyers urbains se creusent sous l'effet de deux facteurs, l'un issu du finage, l'autre du maillage : la préexistence d'un semis dense d'établissements ruraux qui se densifient, et la consolidation de régions industrielles caractérisées par la proximité des agglomérations, guidée par la proximité des lieux d'exploitation, et produisant ainsi une répartition des villes semblable à celle du finage.

Planche de cartes IV-5. Semis des agglomérations : 1800, 1850, 1900, 1950

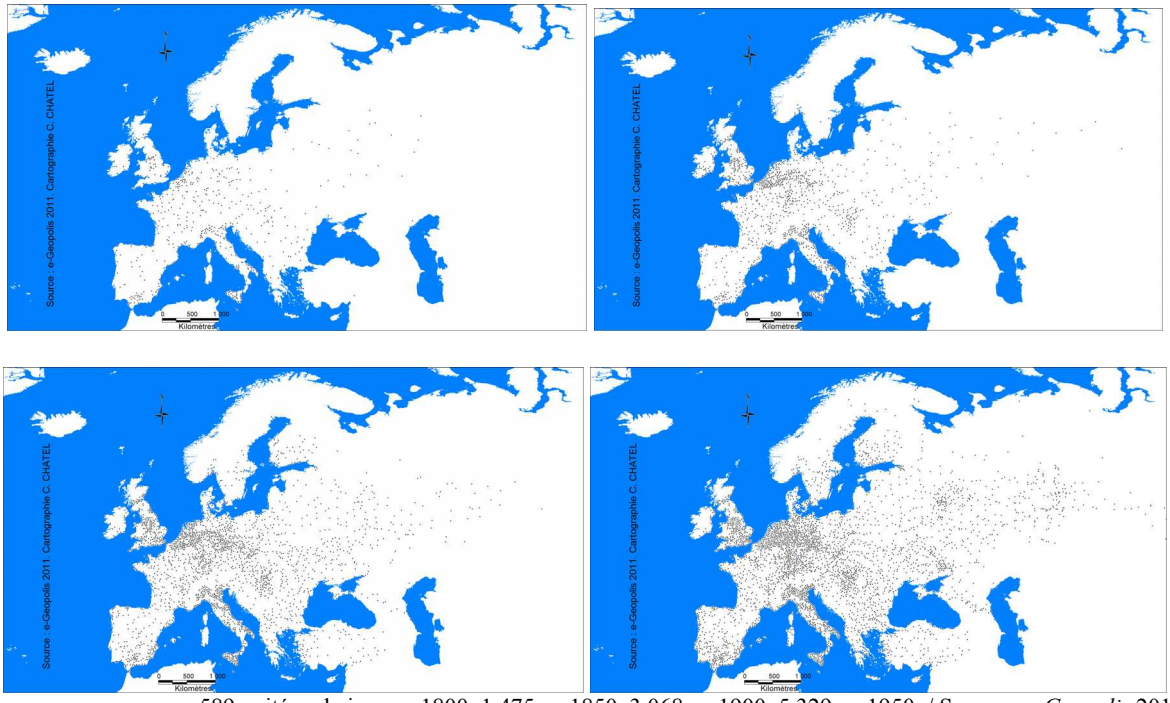

589 unités urbaines en 1800, 1 475 en 1850, 3 068 en 1900, 5 329 en 1950. / Source : *e-Geopolis* 2011.

Carte IV-7. Semis des agglomérations : 2000

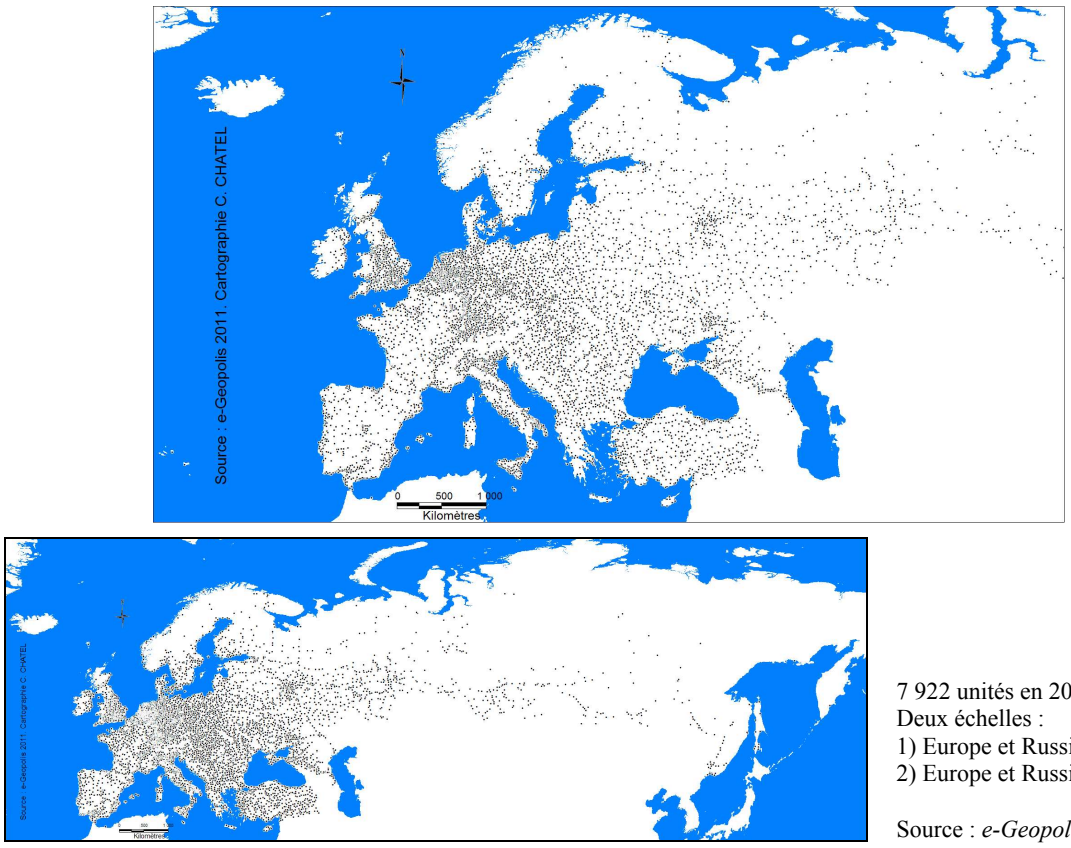

7 922 unités en 2000.
Deux échelles :
1) Europe et Russie d'Europe,
2) Europe et Russie.

Source : *e-Geopolis* 2011.

La transversale de l'Europe centrale occultée par la dorsale européenne

À partir du calcul du semis d'agglomérations et des distances entre chacune d'elles, des polygones de Voronoï ont été générés. Les cartes illustrent la densité des agglomérations permettant de saisir plus facilement les grandes tendances du peuplement urbain (Planche de cartes IV-6).

En 2000, le centre de l'Europe, entre la dorsale et la transversale qui y prend source, se distingue clairement sous forme d'une région unifiée : les agglomérations urbaines sont distante de moins de 15 km, voire de 30. La carte de 1900 démontre effectivement des densités notables dans la dorsale, avec une distance minimale entre les agglomérations entre 30 et 100 km, et au niveau de l'axe transversal aussi formé alors. Ces deux structures sont donc formées en 1910. Les foyers majeurs de ces deux structures sont évidents en 1910, tandis qu'ils se trouvent davantage noyés au sein de deux bandes élargies en 2000 : d'une part, les deux pôles de la dorsale, le Benelux et la Ruhr, la moitié nord de l'Italie, d'autre part, le Brandebourg, la Silésie, Vienne ou la région aux frontières actuelles entre Serbie, Roumanie, Hongrie. Cette transversale met en lumière les anciens empires allemand et autrichien de 1910 et un *espace de conquête au départ du cœur de la Prusse* vers l'Est.

Or, il semble que, chez nombre d'auteurs, *l'identification de la dorsale ait éclipsé l'autre couloir de peuplement majeur de l'Europe* : l'axe transversal qui apparaît aussi clairement que la dorsale en 1910.

Au-delà de ces deux structures du peuplement, la comparaison des deux cartes met en évidence la progression des densités d'agglomérations à l'est de la dorsale, plutôt qu'à l'ouest, ainsi que le glissement de certains foyers urbains. La carte de 1910 met davantage en valeur

en Grande Bretagne, les régions industrielles, la moitié ouest de l'Angleterre, Glasgow et Londres alors qu'en 2000 s'effectue un glissement vers les zones centrales. On distingue aussi un foyer au sud de l'Italie en 1910 alors qu'en 2000, seules les régions montagneuses sont moins denses en agglomérations. Le Sud de la péninsule ibérique se distingue en 1910, alors qu'en 2000, c'est un couloir littoral qui s'étend jusqu'en France, alors que Madrid s'est imposé.

Dans les régions moins denses, de part et d'autre de nos deux structures, ce sont davantage des régions isolées organisées autour des principaux centres urbains, qui se distinguent. Alors qu'en 1910, les terres atlantiques, c'est-à-dire une moitié de la péninsule ibérique et de la France, une bande allant des Balkans aux frontières de l'ancienne Prusse, et à l'Est de l'axe de conquête de l'Allemagne vers la mer Noire, 100 à 200 km séparent les agglomérations. En 2000, à l'exception des terres ibériques, la densification réalisée en Europe est évidente.

Planche de cartes IV-6. Densité du semis des agglomérations urbaines européennes : 1910, 2000

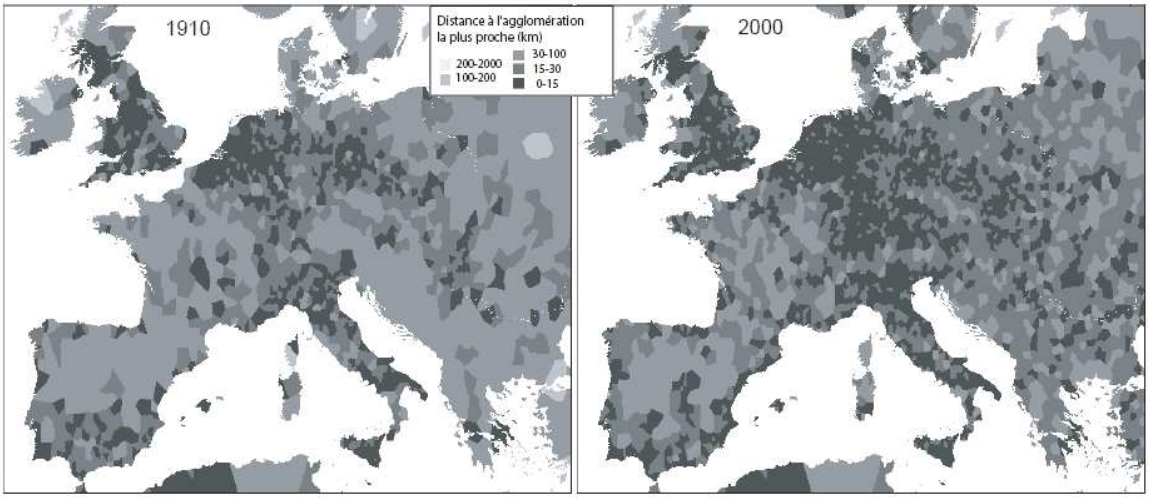

3 377 agglomérations en 1910, 7 922 en 2000. Densité calculée à partir des polygones de Voronoï, pavage généré à partir du centroïde de chaque agglomération./ Source : *e-Geopolis* 2011.

2.1.2. Le renouvellement de l'armature urbaine

L'ancienneté de l'urbanisation du continent est mise en cause par des indicateurs sur le renouvellement du système urbain. L'armature urbaine en Europe n'a cessé de s'enrichir bien sûr, mais a en outre connu des permutations et des disparitions d'agglomérations alors que celles-ci s'expliquent par le substrat abondant d'établissements hérité du finage.

Le renouvellement du système urbain se traduit dans l'entrée et la sortie des unités urbaines. Ce turnover illustre les conséquences des variations démographiques positives et négatives qui affectent les établissements peuplés et les dynamiques d'extension spatiale des agglomérations. C'est une approche nouvelle, permise par la reformulation de la base de données *e-Geopolis* ; les analyses fondées sur la base de données héritée, *Geopolis*, considéraient des entités fixes. Ainsi, F. Moriconi-Ébrard regrettait en 1993 de ne pouvoir comprendre seules les permutations entre les villes qui s'opéraient par la croissance du stock de population dans des agglomérations fixes, et non les permutations dues à une croissance de la population par extension de l'agglomération (MORICONI-ÉBRARD, 1993, p .198).

Deux facteurs seront mis en valeur pour expliquer les rouages du renouvellement urbain: les dynamiques démographiques et urbaines, et l'impact des structures du peuplement, finage, maillage et treillage.

L'entrée constante de nouvelles agglomérations urbaines dans l'échantillon

La base de données recense plus de 10 000 unités qui ont ou ont eu plus de 10 000 habitants depuis l'an 800. Les chiffres concernant l'apparition des agglomérations urbaines précisent les régions et les périodes pertinentes dans le processus de densification du semis urbain que nous venons de mettre en évidence.

Les espaces centraux européens se distinguent : la Russie, l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, la Turquie,…le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie… (Annexe 3, Tableau 7). Le nombre d'unités qui entrent dans l'urbain progresse jusqu'au maximum atteint avec 1 024 agglomérations qui émergent dans la décennie entre 1960 et 1970 (Annexe 3, Tableau 8).

La carte permet surtout de différencier les agglomérations issues d'une armature urbaine ancienne, celles produites par l'accumulation industrielle et/ou étatique, et enfin les apparitions les plus récentes (Carte IV-8).

Carte IV-8. Agglomérations apparues en Europe par période : 800-2000

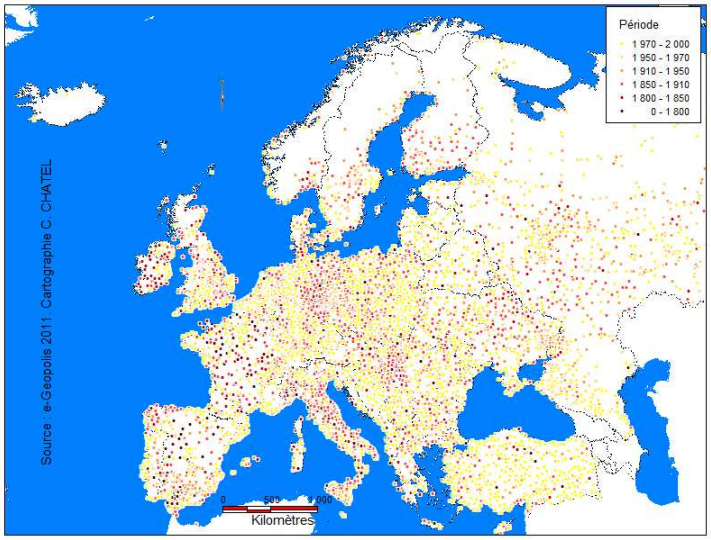

La France, l'Espagne, l'Italie, l'Irlande se distinguent par l'ancienneté d'un nombre notable d'agglomérations, qui émergent avant 1800, et sinon au tout début du 19e siècle. Les apparitions massives d'agglomérations urbaines en Italie indiquent la densification simultanée des centres ruraux issus de l'organisation en finage. Le déclin démographique de l'Irlande explique cette insuffisance dans le renouvellement du semis, qui caractérise en partie les pays bordant l'Atlantique.

Le 19e siècle et le début du 20e siècle individualisent les espaces de conquête dans une phase d'accumulation, à partir de centres urbains anciens, autour de Berlin par exemple, de Londres, de Vienne, de Belgrade, ou encore de Kharkiv. À cette époque, les régions industrielles se densifient en Flandre, au nord de l'Angleterre, dans la Ruhr.

Enfin, à partir de 1950, de nouveaux couloirs se forment qui homogénéisent le semis en joignant les foyers urbains repérés : en Angleterre entre Londres, Birmingham, Liverpool et Manchester, la dorsale européenne depuis les Pays Bas au Nord de l'Italie, le couloir rhodanien, les Balkans, la Pologne orientale, l'ensemble du territoire turc…

L'espace central européen où se croisent dorsale et transversale se caractérise par deux phases distinctes d'apparitions des agglomérations (Carte IV-9). Avant 1910, le semis s'étend selon une orientation Est-Ouest correspondant à la transversale. Après 1910, et surtout après

1950, l'expansion des villes se réalise dans un axe Nord-Sud, et particulièrement à partir d'un noyau entre Belgique, Pays-Bas et la Ruhr. Il semble ainsi que les deux guerres et la guerre froide aient d'une part rompu une dynamique intense qui travaillait à la formation de la transversale et, d'autre part favorisé la dorsale et le Nord-Ouest européen.

Carte IV-9. Deux phases d'expansion du semis et deux orientations : l'espace central européen entre dorsale et transversale

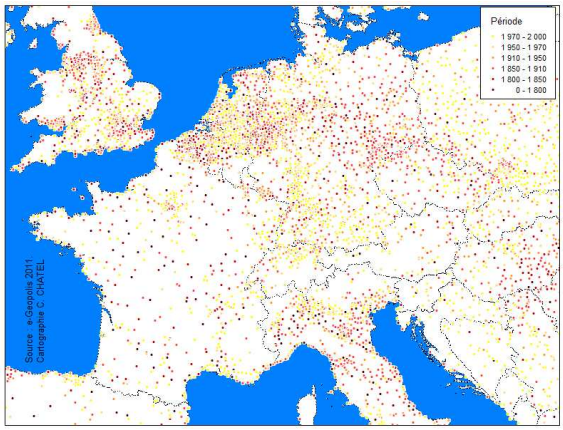

Ainsi, les trois logiques de structuration s'illustrent à l'échelle européenne dans différentes phases depuis la structuration par des centres anciens, à l'établissement des États par accumulation et conquête des territoires par un maillage exhaustif et systématique, et jusqu'à la consolidation de grandes coulées de peuplement.

Le retour au rural : déclin démographique et inadaptation aux structures du peuplement actualisées

Parmi les 900 agglomérations déclassées depuis 1800, 80%, soit près de 700 retournent ainsi au rural entre 1950 et 2000 (Annexe 3, Tableau 8). Les déclassements concernent près de 200 agglomérations de Russie, et entre 55 et 100 agglomérations de Turquie, d'Italie, d'Espagne, du Royaume-Uni, d'Allemagne de l'Est (Annexe 3, Tableau 7).

Deux facteurs de déclassements sont avancés.

D'une part, le déclin démographique, décrit auparavant, affecte l'Europe de l'Est dans la dernière période : l'ex-RDA, la Russie, les pays Baltes, la Bulgarie (Carte IV-10)… En outre, il explique aussi le déclassement de 20 agglomérations en Irlande dès le 19^{e} siècle en accord avec la famine, les migrations, la guerre qui vont affaiblir le pays pendant un siècle et demi. Mais le déclin démographique n'explique pas l'ensemble de ces déclassements.

D'autre part, les déclassements démontrent l'inadaptation de certains éléments de l'armature urbaine aux nouvelles logiques d'organisation de l'espace actualisées : a) le maillage lorsque les villes d'État s'imposent, b) le treillage lorsque la métropolisation et la proximité aux grands axes européens l'emportent, alors que successivement le finage puis le maillage sont virtualisés comme nous l'avons expliqué dans le second chapitre. a) Le déclassement des villes produites par le finage, dans une armature de villes proches, à l'avènement du maillage de l'État est notée entre 1850 et 1910 en Angleterre et après 1950 en Andalousie, ou en Italie. Le maillage induit une sélection dans l'ensemble des agglomérations hérité, au profit des villes d'État. b) Le treillage provoque une nouvelle sélection dans les villes issues du finage ou du maillage : dans les régions montagneuses, mal desservies en France, en Italie, en Espagne, ou en plein cœur de la Turquie alors que l'État a œuvré pour urbaniser ces régions autour du pouvoir central d'Ankara.

Carte IV-10. Agglomérations déclassées en Europe par période : 800-2000

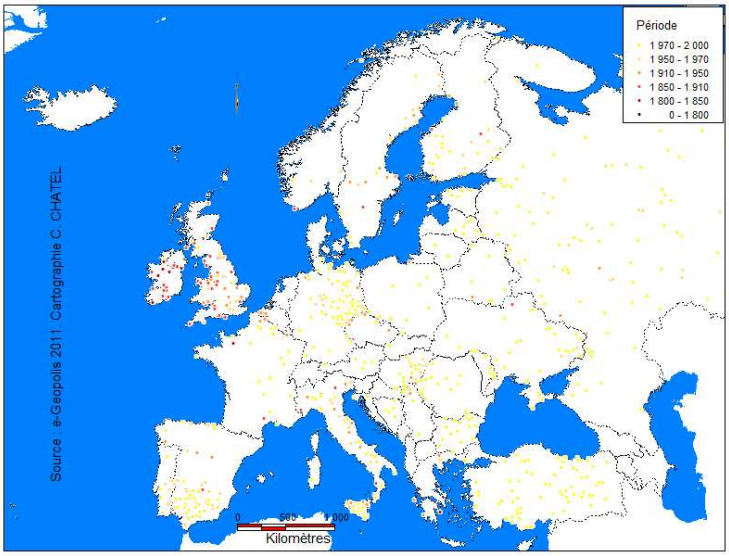

Le déclassement par fusion d'agglomérations : les régions industrielles et les régions du finage

Les fusions entre agglomérations distinguent deux périodes : entre 1870 et 1910 et entre 1930 et 2000 avec une nette accélération après 1990. Ces deux périodes indiquent des fusions dûes à l'industrialisation, avec des décalages antre les pays selon l'entrée dans l'ère de l'État, et d'autres rapportées à l'étalement urbain. En outre, l'identification de ces périodes conforte l'idée selon laquelle le phénomène d'agglomération, qui se traduit dans le dépassement des limites administratives, ne débute qu'à la période industrielle : les premières agglomérations multi-unités locales émergent en Europe, comme nous l'avons vu dans le Chapitre III.

Carte IV-11. Agglomérations absorbées en Europe par période : 800-2000

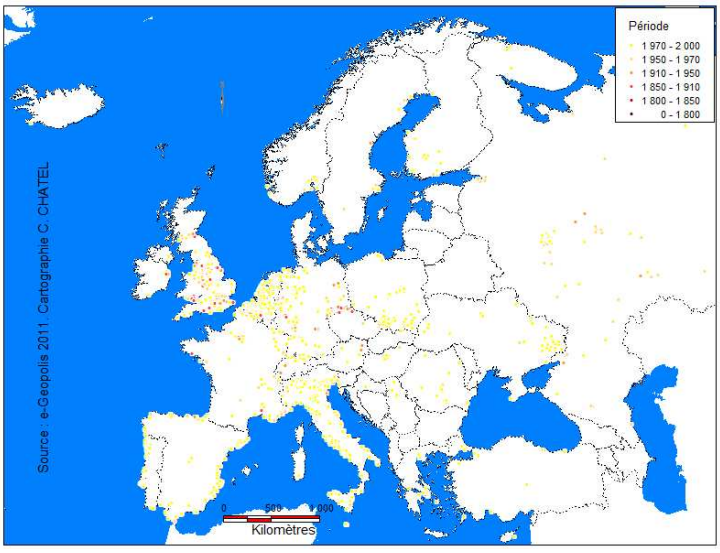

La répartition des agglomérations déclassées par fusion identifient les zones des grandes densités d'agglomérations reconnues dans les cartes de semis (Planche de cartes IV-5). Nous avions alors rapproché la structuration de l'armature urbaine issue du finage, et celle produite dans les régions industrielles : dans les deux cas, la proximité entre les agglomérations urbaines est décisive. Celle-ci se solde, en phase de treillage, par la jonction entre les agglomérations en de vastes ensembles urbains. Nous retrouvons ainsi d'une part les régions de finage en Italie (400 agglomérations absorbées), dans le Benelux (environ 300), dans la dorsale européenne, sur les littoraux du Sud-Ouest de l'Europe et, d'autre part, les foyers industriels où les fusions peuvent se réaliser dès 1850, se distinguant ainsi nécessairement des fusions issues de la structuration en finage : l'Angleterre (319 agglomérations fusionnées), l'Allemagne (200), la Silésie, le Donbass.

Conclusion. Les formes de peuplement consolidées en Europe

Les données et les cartes relatives au semis des agglomérations urbaines illustrent le peuplement européen : les formes de répartition mettent en évidence des logiques régionales. La densification du semis est générale à partir de 1850, portée par la croissance démographique, mais elle privilégie, les régions industrielles, et les espaces de conquête à partir des centres anciens du pouvoir de grands empires ou États d'Europe, de l'Angleterre à la Russie. Cette conquête est exceptionnelle en Europe centrale et orientale. Au contraire, les vieux États à l'extrémité occidentale de l'Europe, la France et les pays de la péninsule ibérique, sont relativement écartés de cette densification. La construction des États, concomittante de cette croissance démographique se traduit dans la conquête de l'Europe : un filet est jeté et le réseau urbain prend forme. Cette conquête s'est illustrée au cours du 19^{e} siècle dans la formation de deux structures européennes : la dorsale d'une part, et, d'autre part, un axe transversal, moins reconnu dans la littérature et pourtant tout aussi fondamental.

Les grands foyers de peuplement se distinguent aujourd'hui dans le phénomène de fusion entre les agglomérations : les grandes structures du peuplement européen, délinéées par la proximité des agglomérations urbaines, se matérialisent dans la consolidation des vastes entités urbanisées. Celles-ci sont issues de la trame serrée des lieux de peuplement produite soit par le finage, sous l'effet de la densification du monde rural, soit par le maillage et l'accumulation réalisée dans les régions industrielles ou les grandes capitales.

Si nous avons pu dessiner à grands traits les formes du semis des agglomérations urbaines européennes, il s'agit désormais de mesurer les évolutions de ce semis dans le cadre fixe privilégié des États. Ce ne sont plus les formes, mais le jeu entre les stocks de population, d'agglomérations urbaines, et d'espaces urbanisés que nous nous efforcerons de préciser.

2.2. L'expansion illimitée des villes contre les dynamiques urbaines orchestrées par l'État

Ces deux siècles d'urbanisation aboutissent à une Europe couverte d'agglomérations, tandis que la fin de la période se caractérise par une tendance à la baisse du nombre d'agglomérations. Nous tenterons de démêler, dans cet écheveau que représentent les dynamiques urbaines, les rapports entre le stock de population, sa répartition entre urbain et rural, le nombre d'agglomération et l'expansion de l'agglomération. Ce dernier facteur complexifie la tâche puisque, face à ces stocks en mouvement à l'échelle européenne, à l'échelle locale, l'étendue agglomérée varie aussi : les stocks d'agglomérations urbaines et de

population urbaine dépendent d'un espace mouvant et non pas de points sans dimension auxquels est rattachée une quantité de population.

Nous considérons ainsi deux types d'expansion urbaine relatifs à deux échelles : l'expansion du semis et l'expansion de l'agglomération urbaine. Le cadre étatique permet une mesure de l'évolution du semis, par rapport aux dynamiques démographiques et spatiales de l'espace urbain. En outre, si la construction des États a été un facteur majeur dans la construction e l'armature urbaine, les indicateurs agrégés par État permettent de démontrer des limitations dans l'expansion urbaine. Celles-ci sont d'autant plus mises en évidence que les structures préalables à l'État sont réactivées depuis quelques décennies, alors que les institutions sont en crise : le caractère illimité des dynamiques urbaines ressurgit.

2.2.1. Une homogénéisation du semis réalisée en plusieurs temps

La superficie moyenne de l'hinterland des agglomérations est une autre façon de mesurer la distance moyenne entre les villes dont elle est l'inverse. Le choix de cet indicateur s'explique par l'hypothèse retenue ici, selon laquelle le territoire qu'anime l'agglomération est premier dans la structuration et l'évolution du monde urbain. L'hinterland est calculé en divisant la superficie de l'État par le nombre d'agglomérations.

Les indicateurs de l'hinterland moyen des agglomérations, pour 1880 et 2000, pourtant agrégés au niveau des États, font émerger les structures régionales détectées auparavant : la dorsale et l'axe transversal d'Europe centrale (Planche de cartes IV-7). Néanmoins, l'indicateur permet de préciser des différences de densités ainsi que des évolutions décalées au sein des ces espaces.

La transversale d'Europe orientale plus affectée que la dorsale

En 1880, les pays traversés par ces deux axes n'apparaissent pas aussi clairement mais ce sont davantage les foyers de peuplement qui vont appuyer par la suite ces axes qui sont soulignés. Les Pays-Bas et la Belgique sont au cœur de cet espace en 1880 avec un hinterland moyen par agglomération compris entre 250 et 500 km². Ce centre des densités s'étire suivant un gradient, au Royaume-Uni, à l'Allemagne et à l'Italie dont l'hinterland moyen est compris entre 500 et 1 000 km². La Suisse représente une rupture dans la dorsale, tandis que la transversale ne se dessine pas vraiment et seuls les foyers en République tchèque et en Hongrie se distinguent. Dans le reste de l'Europe, l'hinterland moyen d'une agglomération dépasse 2 500 km². À titre de comparaison, pour illustrer les ordres de grandeur, aujourd'hui l'agglomération de Nantes s'étend sur 220 km², Nice sur 460, Berlin sur 750, Paris sur 1 800, la Ruhr sur 2 400 km².

En 2000, la densité s'est accrue à partir de la dorsale dans un gradient étendu avec une dissymétrie Est/Ouest : la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Serbie, le Kosovo sont plus denses en agglomérations et dessinent l'axe transversal. En 2000, 8 pays de la dorsale ont un hinterland moyen de moins de 500 km², celui-ci est compris entre 500 et 1 000 km² pour 9 autres pays, pour la plupart situés en Europe centrale, entre 1 000 et 2 000 km² pour 17 pays où l'on retrouve la France, l'Espagne, l'Irlande, l'Autriche, la Grèce, et encore 8 pays voient cet indice dépasser 2 000 km² et situés dans des zones rudes et au peuplement inégal du Nord de l'Europe, dans les pays Baltes et en Russie (Annexe 3, Tableau 9).

Le cœur des densités se résume au minimum à l'Europe du Nord-Ouest, sinon à cet axe entre Angleterre et Italie, et au maximum à un vaste espace central entre Royaume-Uni,

Pologne, Serbie et Italie, d'où sont extraits l'Autriche et les pays littoraux de l'ex-Yougoslavie. Malgré l'évidence de cet axe transversal, celui-ci présente des densités moindres que dans la dorsale soit qu'il se soit réalisé plus récemment que la dorsale, soit que les dynamiques urbaines aient été réduites par les guerres, et contraintes par la division de l'Europe avec la guerre froide.

La densité du semis en Europe est loin d'être homogène et on ne peut justifier l'unité du continent par ce caractère urbain, à moins de la réduire à la dorsale européenne, voire à ses prolongements vers l'Europe centrale.

Planche de cartes IV-7. Superficie moyenne de l'hinterland des agglomérations des États : 1880, 2000

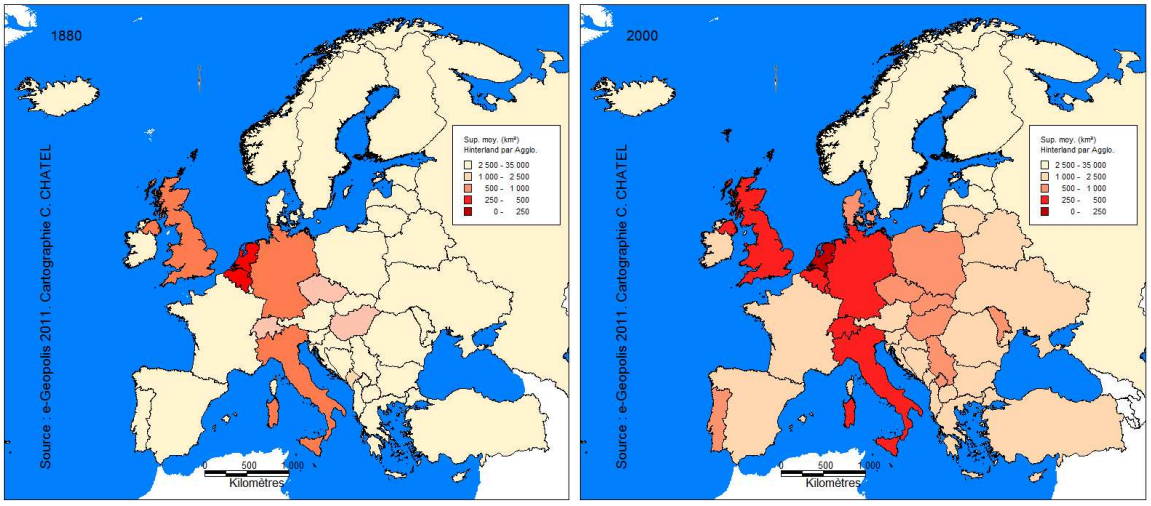

L'homogénéisation de la densité du semis

En 1820, la superficie moyenne de l'hinterland d'agglomération dépasse largement les 100 000 km² dans les pays scandinaves, en Russie et en Turquie. Elle est de 50 000 km² dans les pays de l'ex-bloc soviétique, de 20 000 km² en Europe centrale et autour de 7 000 km² en Europe occidentale et alpine.

En 2000, la moyenne pour cinq régions sur sept est en deçà de 2 000 km². En Europe du Nord, elle est encore de 3 400 km² et de 14 000 en Russie, mais ces régions sont très inégalement peuplées et vraisemblablement, à l'exception des régions arctiques, le semis des agglomérations se rapproche de la moyenne européenne. Surtout, l'Europe alpine, l'Europe occidentale et l'Europe centrale ont un hinterland moyen compris entre 700 et 1 000 km².

On peut donc raisonnablement situer un *seuil de densité européen par un hinterland moyen de moins de 1 000 km²*, qui exclut en 2000 le Nord, et les pays de l'ex-bloc soviétique dont le peuplement est hétérogène.

Des évolutions en décalage : une densification du semis du 19e siècle à 1950

Les pays de la dorsale ont atteint ce seuil de 1 000 km² dès 1880, la Belgique dès 1820, les Pays-Bas dès 1850. La superficie de l'hinterland moyen de ces deux pays est en deçà de 500 km² en 1880, seuil atteint par l'Allemagne et l'Italie en 1940, le Luxembourg et le Royaume-Uni en 1970, par la Suisse en 2000. Même cet espace central en Europe présente des décalages.

Les phases majeures d'accélération de la densification du semis se situent pour la plupart des pays entre 1850 et 1910, et entre 1920 et 1940 ; elles confirment ainsi que la concentration urbaine domine après la Seconde Guerre mondiale.

La fin de la période se distingue, 1980-1990 mais surtout 1990-2000 : 16 pays voient la distance entre les agglomérations augmenter. Il y a donc une baisse du nombre des agglomérations, soit par un déclassement en relation avec la baisse de la population et de la population urbaine, notamment à l'Est de l'Europe (Roumanie, Moldavie, Bulgarie, Ukraine, Bosnie-Herzégovine, Estonie, Lettonie), soit par un mouvement d'absorption dans les pays au semis dense et concentré à l'ouest et au nord de l'Europe où la population continue à croître (Pays-Bas, Belgique, Italie, Pologne, Norvège, Suède, Finlande).

2.2.2. De l'expansion du semis à une relative désurbanisation

Le cadre des États démontre des indicateurs très variables concernant l'évolution de l'armature urbaine nationale. Les États adaptent ainsi les éléments urbains hérités différemment, mais généralement, leur consolidation correspond à la formation d'un réseau urbain intégré qui se traduit par l'augmentation du nombre d'agglomérations, surtout lorsque celles-ci sont lacunaires, puis par un mouvement de concentration. Or, il se dégage que l tendance à la dispersion prévaut dans les dynamiques d'urbanisation en Europe : ce mouvement a pu conforter les États, mais révèle aujourd'hui ses limites.

Les espaces de conquête par les villes contre des évolutions du semis plus nuancées

L'Europe de l'Ouest se distingue par le nombre élevé de ses villes dès le début de la période et, malgré une certaine homogénéisation, la région va conserver son avance. On y compte, en 1850, 1 186 agglomérations sur 1 472 dans l'ensemble de l'Europe, soit 92% des villes, et 3 947 sur 7 922 en 2000, soit 70%. La progression en Europe centrale est orientale est exceptionnelle. Néanmoins, le nombre d'agglomération est multiplié par 8 en Europe de l'Ouest entre 1820 et 2000, et par 11 si on considère les 42 États, Russie et Turquie comprises.

En 2000, la Russie compte 1 209 agglomérations, mais elle est talonnée par l'Allemagne où l'on en dénombre 1 162 malgré une superficie 50 fois plus faible (Tableau IV-9). Le semis des agglomérations russes est bien moins dense qu'en Allemagne mais les agglomérations concentrent davantage d'habitants compte tenu des chiffres de la population urbaine. Le nombre de villes en Russie a été multiplié par 60 entre 1800 et 2000 ; en 1800, on dénombrait seulement 20 agglomérations, 197 en 1910, 939 en 1960, 1 209 en 2000. Entre 1920 et 1940, le taux de croissance annuel s'élève à 4,3%. Alors que la révolution aboutit à l'établissement d'un État, la période communiste engage une période de croissance intense. Cependant, l'augmentation du nombre d'agglomérations dépasse 2% annuels de 1850 à 1970, excepté durant la Seconde Guerre : la période contemporaine désigne en Russie une véritable conquête du territoire par ses villes.

Le semis italien reste abondant mais moins qu'en Allemagne : avec 680 agglomérations en 2000, l'Italie est le 3^{e} pays par le nombre d'agglomérations alors qu'elle est restée au 1er rang européen jusqu'en 1860 avec près de 300 agglomérations. Le Royaume-Uni vient ensuite avec 580 agglomérations en 2000, malgré une accélération majeure dès le début du 19^{e} siècle, comparable à celle reconnue en Allemagne, mais celle-ci va creuser l'écart et après 1880, la croissance britannique sera insuffisante pour rattraper l'Allemagne, comme l'Italie.

Le nombre des villes turques va augmenter après son indépendance, mais surtout après 1960, suite à une période de croissance démographique exceptionnelle. Avec 78 agglomérations en 1920 et 480 en 2000, elle rattrape son retard et se place au 5e rang européen.

Ensuite l'Espagne devance la France en 2000 avec 468 agglomérations contre 454 : les deux pays ont connu une croissance du semis constante au cours de la période avec des taux de croissance annuels inférieurs à 1,6 % et plus souvent inférieurs à 1%. Viennent ensuite l'Ukraine et la Pologne dont le nombre d'agglomérations a été multiplié respectivement par 56 et 45 et qui comptent autour de 400 agglomérations en 2000.

Des pays, dont la superficie est variable, comptent entre 100 et 300 agglomérations en 2000 et moins de 20 en 1800. Parmi eux, la Belgique, les Pays-Bas, la Hongrie avaient entre 15 et 18 agglomérations en 1800, la Bulgarie 12, la Grèce 11, la Roumanie 10, le Portugal, l'Autriche, l'Irlande 8. Mais la croissance de leur semis est décalée : réalisée à partir du 19e siècle au Nord-Ouest de l'Europe, et à partir de la seconde moitié du 20e siècle dans le Sud-Est de l'Europe.

Enfin, 27 pays sur 42 comptent moins de 100 agglomérations en 2000, dont 17 moins de 50. Nombre d'entre eux, ont moins de cinq agglomérations en 1800, dont les petits pays des Balkans, les pays Baltes et les grands pays scandinaves.

Les pays de la sphère russe se distinguent par l'intensité de leur croissance : le nombre d'agglomérations est multiplié par 86 en Biélorussie, par 72 en Finlande, par 39 en Lituanie.

L'évolution du semis de la République tchèque et de la Slovaquie se différencie de celle de l'Autriche et de la Hongrie : les deux premiers, soumis à l'empire voient leur nombre d'agglomérations multiplié par 32 et 37, les deux autres, centres de l'empire, par 9, se rapprochant de l'évolution reconnue dans les pays occidentaux. Ceci illustre une fois de plus le fait que les périphéries des empires, parties de très bas, se sont urbanisées très rapidement. Au contraire les centres d'empires s'appuient sur leurs acquis.

Tableau IV-9. Nombre d'agglomérations des États et taux de croissance annuels : 1800-2010

Nom_Etat	Nombre d'agglomérations urbaine																						Taux de croissance annuels									
	1800	1810	1820	1830	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	1820-1850	1850-1880	1880-1910	1910-1920	1920-1940	1940-1950	1950-1970	1970-1990	1990-2000
Russie	20	22	27	30	38	42	74	86	102	126	175	197	245	340	567	634	939	1005	1078	1202	1209	–	1.48	3.00	2.22	2.20	4.28	1.12	2.33	0.90	0.06
Allemagne	52	47	124	161	199	240	284	318	393	448	502	567	600	671	756	972	984	1076	1116	1146	1162	1142	2.23	1.66	1.23	0.57	1.16	2.54	0.51	0.32	0.14
Italie	135	–	–	–	–	273	293	302	328	420	442	499	555	598	643	691	709	723	742	711	680	588	–	0.61	1.41	1.07	0.74	0.72	0.23	-0.08	-0.44
Roy-Uni	56	82	110	135	169	197	221	283	317	338	370	384	419	419	439	464	478	512	538	556	588	524	1.96	1.60	0.84	0.88	0.23	0.56	0.49	0.41	0.56
Turquie	4	20	3	5	3	3	4	9	14	26	71	31	58	70	94	119	146	230	300	400	490	434	0.00	5.27	2.69	6.46	2.44	2.39	3.35	2.81	2.05
Espagne	67	68	75	78	87	121	146	157	170	187	205	234	255	279	334	350	367	391	423	450	468	461	1.61	1.14	1.07	0.86	1.36	0.47	0.56	0.71	0.39
France	93	103	106	110	131	158	178	189	212	221	230	242	238	275	274	305	327	382	411	434	454	475	1.34	0.98	0.44	-0.17	0.71	1.08	1.13	0.64	0.45
Ukraine	7	8	13	19	22	32	54	70	86	101	115	123	131	166	215	233	280	356	391	410	389	–	3.05	3.35	1.20	0.63	2.51	0.81	2.14	0.71	-0.52
Pologne	8	8	14	17	21	27	42	56	76	96	126	145	146	169	195	225	225	275	299	367	356	–	2.21	3.51	2.18	0.07	1.46	-2.65	3.11	1.45	-0.30
Pays-Bas	18	26	35	38	50	58	64	75	88	94	107	126	152	165	181	216	228	247	261	250	246	186	1.70	1.40	1.20	1.89	0.88	1.78	0.67	0.06	-0.16
Roumanie	10	12	13	14	19	26	41	48	55	67	84	88	100	108	140	178	195	215	202	207	–	–	1.27	3.14	1.88	0.47	1.03	0.18	2.44	0.95	-0.82
Suède	3	4	4	6	7	8	12	16	23	30	36	52	61	68	80	93	101	121	129	136	135	–	2.34	3.58	2.76	1.61	1.36	1.52	1.32	0.59	-0.07
Rép. Tch.	4	4	5	6	8	16	21	51	60	72	91	93	91	103	93	83	94	106	127	129	129	–	3.95	4.50	1.47	-0.22	0.11	-1.13	1.23	0.99	0.00
Hongrie	15	19	26	31	32	37	41	51	57	61	69	81	89	103	112	116	130	122	129	127	128	–	1.18	1.45	1.18	0.95	1.16	0.35	0.25	0.20	0.08
Portugal	8	8	10	10	10	11	12	15	16	18	24	26	29	42	53	62	67	80	103	111	121	75	0.32	1.26	1.63	1.10	3.06	1.58	1.28	1.65	0.87
Belgique	18	20	37	72	79	87	88	96	100	111	117	134	134	141	147	156	171	180	167	155	97	74	2.89	0.47	0.98	0.00	0.46	0.60	0.72	-0.74	-4.58
Biélorus.	1	2	3	3	6	8	9	10	12	12	15	18	17	21	29	30	34	48	64	84	86	–	3.32	1.36	1.36	-0.57	2.71	0.34	2.38	2.84	0.24
Bulgarie	12	10	10	11	11	14	14	15	19	22	26	27	27	33	40	51	64	79	93	87	85	–	1.13	1.02	1.18	0.00	1.98	2.46	2.21	0.48	-0.23
Suisse	4	6	6	6	8	9	11	14	16	16	20	24	25	30	33	39	52	61	64	74	82	91	1.36	1.94	1.36	0.41	1.40	1.68	2.26	0.97	1.03
Serbie	5	5	5	5	7	9	10	11	14	18	21	26	28	38	39	44	53	67	79	79	79	–	2.34	1.98	1.60	-0.35	1.67	1.21	2.12	0.83	0.00
Grèce	11	5	4	5	5	10	10	11	18	22	24	29	30	44	53	55	58	61	63	71	77	–	3.10	1.98	1.60	0.34	2.89	0.37	0.52	0.76	0.81
Slovaquie	2	3	3	5	5	6	8	10	11	10	15	19	21	26	26	26	37	47	61	72	73	–	2.34	2.04	1.84	1.01	1.07	0.00	3.00	2.16	0.14
Finlande	1	1	1	2	2	2	3	4	29	45	50	53	58	61	69	90	93	92	87	80	72	–	2.34	9.32	2.03	0.91	0.87	2.69	0.11	-0.70	-1.05
Autriche	8	8	9	9	10	11	14	16	17	19	24	30	32	32	34	45	44	58	63	65	68	67	0.67	1.46	1.91	0.65	0.30	2.84	1.28	0.57	0.45
Norvège	4	4	7	7	10	15	16	20	21	26	30	31	37	40	43	42	50	51	57	59	56	–	2.57	1.13	1.31	1.79	0.75	-0.24	0.98	0.73	-0.52
Danemark	1	1	1	1	1	2	4	6	6	8	12	17	25	29	31	33	37	42	46	47	49	–	2.34	3.73	3.53	3.93	1.08	0.63	1.21	0.56	0.42
Croatie	0	2	2	2	0	3	5	8	7	8	11	14	14	16	15	15	19	23	28	41	44	–	1.36	2.86	2.34	0.00	0.35	0.00	2.16	2.33	0.71
Moldavie	0	0	1	1	1	1	2	3	4	6	6	7	7	9	10	9	13	26	30	44	40	–	0.00	4.73	1.88	0.00	1.80	-1.05	5.45	2.67	-0.95
Lituanie	1	1	1	1	1	3	3	3	4	5	6	6	6	6	8	9	13	22	32	39	39	–	3.73	0.96	1.36	0.00	1.45	1.18	4.57	2.90	0.00
Irlande	8	9	18	25	30	29	19	19	15	15	14	13	13	12	13	13	15	16	22	25	38	45	1.60	-2.17	-0.48	0.00	0.00	0.00	1.04	2.26	4.28
Bosnie H.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	4	4	5	5	6	8	11	14	30	37	32	–	0.00	0.00	2.34	2.26	0.92	2.92	2.84	4.98	-1.44
Lettonie	2	2	2	2	4	4	4	4	4	4	5	5	6	7	8	10	12	15	22	27	23	–	2.34	0.00	0.75	1.84	1.45	2.26	2.05	2.98	-1.59
Albanie	3	0	0	0	0	3	2	3	3	3	4	3	3	4	7	9	12	13	15	21	22	–	–	0.00	0.00	0.00	4.33	2.54	1.86	2.43	0.47
Macédoine	1	1	1	2	3	4	4	4	5	6	10	9	7	7	9	9	13	14	19	20	22	–	4.73	0.75	1.98	-2.48	1.26	0.00	2.23	1.80	0.96
Slovénie	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	4	5	6	8	10	13	16	18	–	0.00	2.34	1.36	0.00	2.59	1.84	2.59	2.38	1.18
Estonie	0	1	1	1	2	2	2	2	2	4	4	5	5	4	6	7	8	12	17	19	21	16	2.34	2.34	0.75	-2.21	2.84	1.34	3.84	1.06	-2.68
Kosovo	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	4	4	5	5	5	7	8	10	12	12	12	–	0.00	2.34	2.34	0.00	1.12	0.00	2.38	2.05	0.00
Monten.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2	1	2	3	5	8	11	11	–	–	–	–	–	–	7.18	4.69	4.02	0.00
Chypre	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	2	3	4	4	4	4	5	6	8	7	–	0.00	2.34	0.00	3.53	0.00	0.00	2.05	2.92
Malte	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	5	6	6	6	6	7	–	0.00	0.00	0.00	0.00	5.65	5.24	0.92	0.00	1.55
Lux.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	4	4	5	5	4	5	6	6	5	6	7	0.00	0.00	4.73	0.00	1.12	-2.21	2.05	-0.91	1.84
Islande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	3	2	2	3	–	–	–	–	0.00	0.00	0.00	5.65	-2.01	4.14

42 États dans leurs limites actuelles.
Classés dans l'ordre décroissant :
nb d'agglomérations en 2000.

Légende
- Nb d'agglomérations : 1) Jaune : croissance, 2) Bleu : Baisse
- Croissance annuelle : 1) Jaune : Maximum 2) Bleu : Minimum.

Source : *e-Geopolis* 2011.

Trois types de semis : les espaces au semis ancien à l'ouest de l'Europe, les vieux empires modernes en mal de villes, la conquête urbaine des empires contemporains

D'après le nombre d'agglomérations et la densité du semis, une régionalisation distinguerait les marges occidentales de l'Europe, un vaste espace continental et une moitié de l'Europe du Centre et du Sud-Est. Les trajectoires divergent au sein de ces trois zones du fait d'éléments de structuration préexistants et des superpositions territoriales successives qui travaillent l'évolution du semis des agglomérations.

(1) Une expansion régulière des espaces au semis ancien à l'ouest

On distingue volontiers les *espaces au semis historiquement dense*, morcelés politiquement et fondés sur le finage et dont le semis va continuer à s'enrichir, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, des *États centralisés au semis de villes ancien* mais dont l'*expansion demeure sous contrôle* et répond aux nécessités d'une organisation territoriale qui se réalise à une échelle autre que locale, nationale, comme la France, l'Espagne, le Portugal.

(2) Une expansion impétueuse des empires du 19e siècle

Ces empires n'ont guère œuvré pour le développement de leur territoire et d'un réseau urbain : la période contemporaine se traduit par une expansion exceptionnelle du semis. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont relativement moins d'agglomérations urbaines que les territoires précédents au début du 19e siècle ; le semis se constitue en faveur de l'industrialisation : il s'opère une véritable *conquête du territoire*. Mais les trajectoires des deux pays vont s'écarter : l'expansion du semis au Royaume-Uni est freinée dès la fin du 19e siècle. L'Allemagne concentre en effet toutes ses forces dans le continent, tandis que le Royaume-Uni est un empire colonial.

En revanche, la dynamique allemande se rapproche davantage de celle que l'on retrouve en Russie, et dans les territoires adjacents, l'Ukraine, la Biélorussie, mais la croissance y est plus intense, continue et se trouve décalée dans le temps : elle s'accélère particulièrement après la Première Guerre mondiale et la révolution russe. Le territoire polonais actuel, alors en partie intégré à la sphère allemande, s'associe à cette expansion impérieuse.

(3) Les trajectoires différenciées des territoires anciennement soumis aux vieux empires modernes

Les *vieux empires continentaux modernes sont peu urbanisants, mais, contrairement aux précédents, la période contemporaine ne va pas les favoriser davantage* : la domination par l'Autriche et l'Empire ottoman se solde par un semis d'agglomérations très distendu et la population urbaine se concentre dans peu de villes, particulièrement dans la capitale. Néanmoins, certains territoires soumis se distinguent par la croissance du nombre de villes avant, et plus encore après leur indépendance, entre la fin du 19e siècle et 1920 : la Hongrie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie, la Serbie… dans leur configuration actuelle. Pour ceux qui seront à nouveau intégrés dans un ensemble après la Première Guerre mondiale, la Slovaquie, la Croatie, la Slovénie, les pays Baltes…, l'expansion du semis s'accélérera après la Seconde Guerre mondiale alors que ces pays acquerront l'indépendance après 1990.

En revanche, l'Autriche et la Turquie auront des trajectoires opposées. La réduction territoriale en Autriche n'est pas compensée par une restructuration du réseau urbain et les indices de l'urbain sont particulièrement faibles. Au contraire, la croissance démographique exponentielle du nouvel État turc soutient une expansion urbaine qui la rapproche des dynamiques allemande et russe, avec un temps de décalage.

L'expansion du semis des agglomérations : une dissymétrie Est/ Ouest

Jusqu'en 1910, la croissance du nombre d'agglomérations est générale et correspond à celle de la population urbaine : la population se répartit dans un grand nombre d'établissements (Planche de cartes IV-8). Les taux de croissance sont plus forts à l'est, au centre et au nord, dans un espace quasiment vierge de villes, qu'à l'ouest et au sud-ouest. Entre 1850 et 1880, les taux de croissance annuels sont de 9% en Finlande, de 5% en Moldavie, de 4,5% en République tchèque, de 4% en Suède, d'environ 3,5% en Pologne, en Roumanie, en Ukraine, de 3% en Russie. À partir de 1850, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni voient la croissance du nombre de villes freinée, contrairement à l'Allemagne.

La Première Guerre mondiale affecte cette dynamique dans un vaste espace central en Europe. Au contraire les taux de croissance du semis des agglomérations dépassent ceux relatifs à la population urbaine en Turquie et en Russie signant un aplatissement de la population moyenne des agglomérations.

L'expansion du semis reprend ensuite avec la croissance de la population urbaine mais demeure plus intense à l'Est qu'à l'Ouest. La Russie atteint un taux de croissance annuel de 4,3% entre 1920 et 1940, l'Ukraine de 2,5% contre 1,16 et 1,5% dans l'Allemagne et la Pologne actuelles.

La Seconde Guerre mondiale affecte moins le semis des agglomérations que la Première, à part dans les espaces de frottement entre les deux empires urbains européens, l'Allemagne et la Russie.

À partir de 1950, la concentration de la population urbaine dans le semis existant caractérise les pays de la dorsale ainsi que la Norvège, la Finlande, l'Espagne où la croissance de la population urbaine dépasse celle du nombre d'agglomérations. Un seuil de densité du semis semble être atteint.

C'est un ralentissement beaucoup plus général qui s'opère à partir de 1970, hormis dans les pays les moins denses ou qui sont en passe d'acquérir leur indépendance : dans les Balkans à l'exception de la Serbie, en Moldavie, en Slovaquie, en Ukraine, dans les pays Baltes, et encore en Turquie et en Pologne. Sinon Est et Ouest divergent. À l'Est, la population urbaine continue à croître mais pour nourrir le semis existant dans un mouvement de concentration ; à l'Ouest les deux indices ralentissent.

1990-… : une désurbanisation relative ?

Enfin, une partie des pays voient leur *nombre de villes baisser entre 1990 et 2000*.

En Italie, au Benelux, en Scandinavie, en Pologne, la population urbaine continue à augmenter alors que *le semis se rétracte, notamment par fusion d'agglomérations*.

En Lettonie, en Estonie, en Ukraine, en Roumanie, en Bulgarie, en Moldavie, en Bosnie, *les villes sont plutôt déclassées par rétraction de la population, retournant ainsi au rural*.

Au contraire, en Russie, en Lituanie, en Hongrie, en République tchèque, la population urbaine baisse et le nombre de villes augmente : il s'opère donc une *déconcentration de la population urbaine*.

Les indicateurs observés, la population totale et urbaine, la densité du semis, le nombre d'agglomérations s'accordent sur une évolution négative à partir de 1990 et semblent rendre compte d'une relative désurbanisation. Néanmoins celle-ci se traduit différemment et, à ce titre, le schéma qui illustre les différents possibles de la répartition de la population dans

les villes est représenté (Figure IV-3). S'il n'y a pas un simple déclassement des villes par la baisse de la population, *la déconcentration de la population urbaine dans le semis d'unités urbaines, et la fusion d'agglomérations soulignent un mouvement commun centrifuge, au départ des agglomérations urbaines*. Ce mouvement peut néanmoins, à partir d'une certaine intensité, produire de l'urbain mais à partir d'un mouvement de dispersion, c'est-à-dire un mouvement complètement opposé à celui de l'agglomération.

Planche de cartes IV-8. Taux de croissance annuels du nombre d'agglomérations : 1820-2000

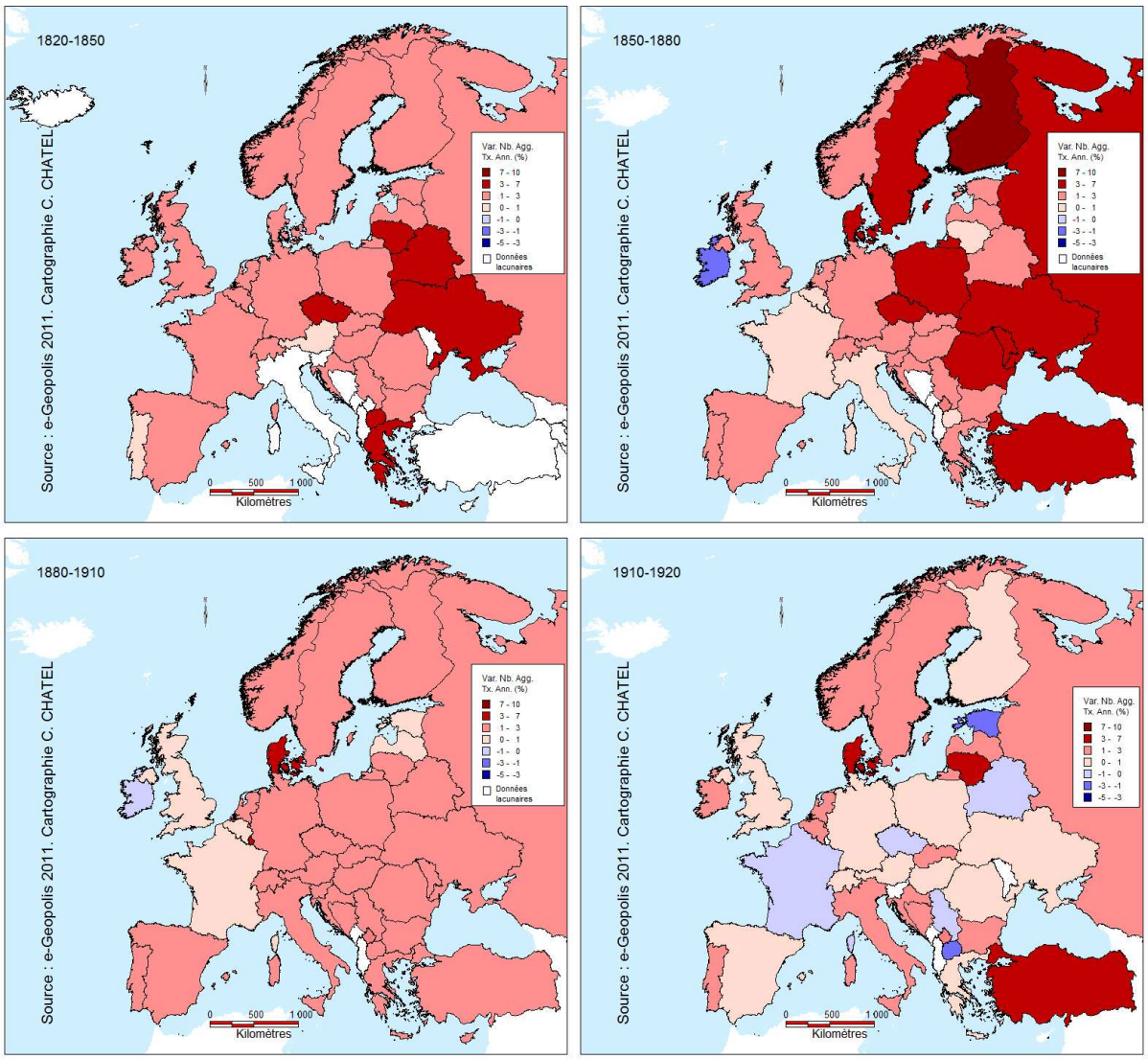

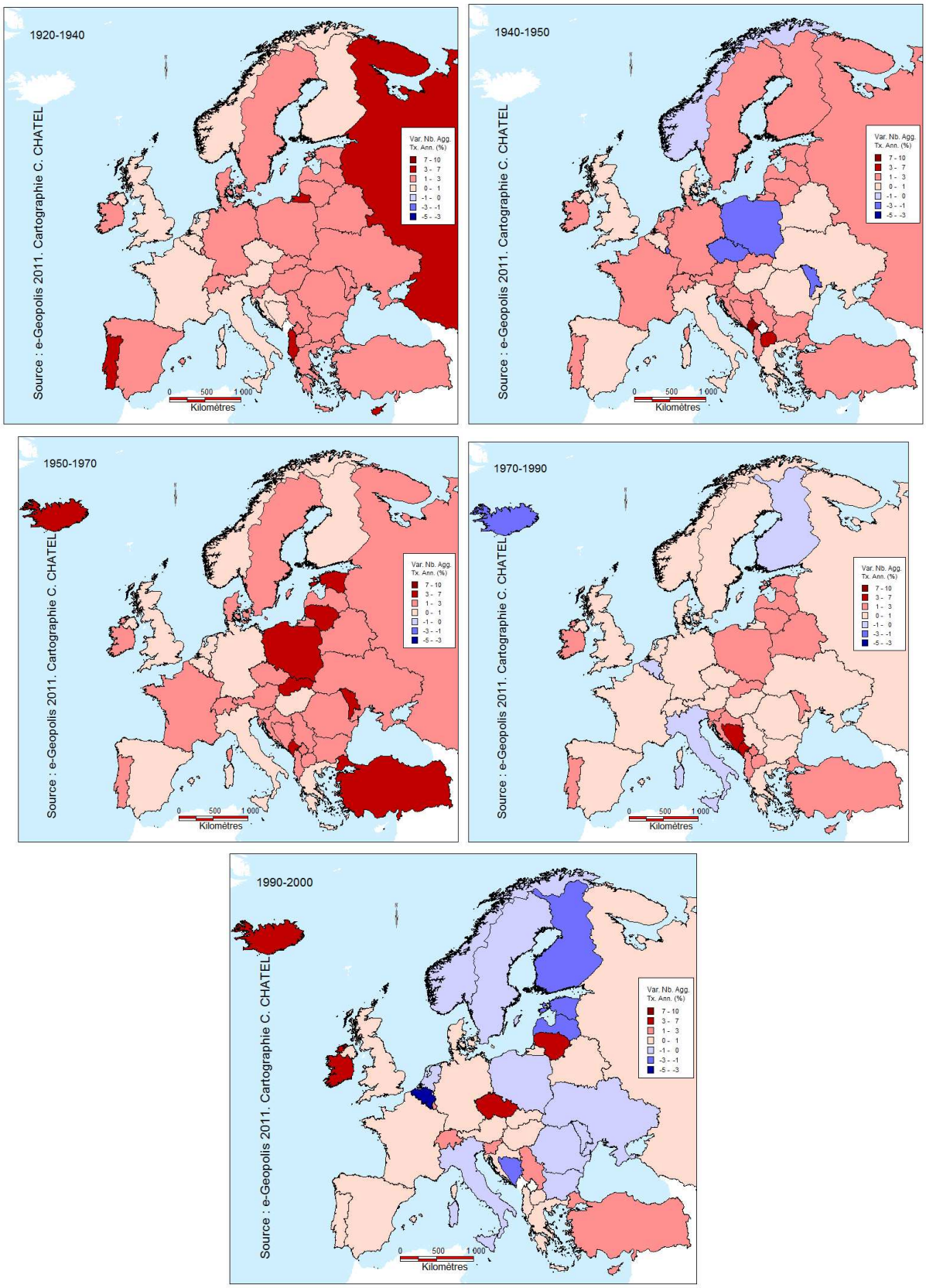
1920-1940
Source : e-Geopolis 2011. Cartographie C. CHATEL
Var. Nb. Agg. Tx. Ann. (%)
7 - 10
3 - 7
1 - 3
0 - 1
-1 - 0
-3 - -1
-5 - -3
0 500 1 000
Kilomètres
1940-1950
Source : e-Geopolis 2011. Cartographie C. CHATEL
Var. Nb. Agg. Tx. Ann. (%)
7 - 10
3 - 7
1 - 3
0 - 1
-1 - 0
-3 - -1
-5 - -3
0 500 1 000
Kilomètres
1950-1970
Source : e-Geopolis 2011. Cartographie C. CHATEL
Var. Nb. Agg. Tx. Ann. (%)
7 - 10
3 - 7
1 - 3
0 - 1
-1 - 0
-3 - -1
-5 - -3
0 500 1 000
Kilomètres
1970-1990
Source : e-Geopolis 2011. Cartographie C. CHATEL
Var. Nb. Agg. Tx. Ann. (%)
7 - 10
3 - 7
1 - 3
0 - 1
-1 - 0
-3 - -1
-5 - -3
0 500 1 000
Kilomètres
1990-2000
Source : e-Geopolis 2011. Cartographie C. CHATEL
Var. Nb. Agg. Tx. Ann. (%)
7 - 10
3 - 7
1 - 3
0 - 1
-1 - 0
-3 - -1
-5 - -3
0 500 1 000
Kilomètres

2.2.3. De l'expansion du semis à l'expansion de l'agglomération

L'étalement urbain est une des grandes préoccupations écologiques et socio-économiques du monde contemporain. D'une part, pour les environnementalistes, l'étalement urbain stérilise des terres agricoles et diminue les ressources dans une perspective malthusienne. D'autre part, il augmente les dimensions physiques de l'agglomération, et ainsi allonge les temps de déplacement au sein de l'espace urbain, crée de la fragmentation et pose des problèmes de gouvernance.

Quatre cas d'étalement urbain et le jeu des stocks de population urbaine et rurale

L'étalement urbain est un phénomène mécanique qui désigne l'expansion des sols artificialisés. Cependant, son ampleur est parfois telle qu'il se traduit par un profond remaniement des mondes urbain et rural dont il est nécessaire de comprendre les mécanismes.

Ses conséquences sont en effet les suivantes.

a) Le simple étalement d'une agglomération existante sur des terres non urbanisées correspond à l'idée commune qu'on se fait de l'étalement. Or, il ne s'agit que d'un cas parmi d'autres.

b) L'étalement conjoint de deux agglomérations existantes aboutit à leur fusion. Au niveau des indicateurs, ceci ne change pas les stocks de population urbaine ni les taux d'urbanisation mais produit en revanche une baisse du nombre d'agglomérations, donc à l'augmentation de leur taille moyenne. Ceci provoque également un bond dans l'accroissement de la population de l'agglomération entre deux dates et corrélativement un reclassement hiérarchique plus ou moins important.

Dans les deux cas la population rurale n'est pas affectée.

c) L'étalement d'une agglomération urbaine atteint des villages dont la population, rurale, est incluse dans celle de l'agglomération. Autrement dit, entre deux dates, des populations rurales sont devenues urbaines sans migration : elles ont été rattrapées par l'expansion des espaces bâtis.

d) La densification en milieu rural se traduit par l'émergence d'un tissu bâti cohérent et, la croissance entraîne le franchissement du seuil de 10 000 habitants et l'entrée d'une nouvelle agglomération dans l'échantillon.

Dans les deux cas, la population urbaine soustrait des populations du monde rural qui se réduisent à termes comme une peau de chagrin.

Les quatre cas théoriques sont formulés dans le cadre d'un référentiel démographique constant afin d'individualiser les dynamiques purement spatiales (Figure IV-5). Ces mécanismes se combinent à une dynamique du substrat démographique indépendante. En effet, on a vu qu'il peut y avoir étalement sans croissance démographique, ou au contraire croissance démographique sans étalement (densification pure). De même, par le jeu des différentiels de mortalité et de natalité entre la ville et la campagne, ainsi que par les mouvements migratoires, la croissance démographique des agglomérations et du monde rural peut afficher des différences considérables à certaines époques et ceci indépendamment de tout phénomène d'étalement.

L'interprétation des résultats sur les stocks de population et le nombre de villes est donc extrêmement délicate car un grand nombre de mécanismes indépendants entrent en jeu.

Les mécanismes dans les variations entre population urbaine et rurale, nombre d'agglomérations et étalement

Les mécanismes qui entrent dans les variations des quantités de population, de population urbaine et rurale, du nombre d'agglomérations et de la superficie agglomérée, sont, au terme de cette section, décrits. Comme nous l'avons illustré, deux facteurs sont privilégiés : la population et l'espace (Figure IV-3).

La population, ou le référentiel, est en mouvement : le stock s'accroît ou décline et indique l'ouverture du système. La population se répartit selon nos catégories, urbain et rural ou non aggloméré, qui dépendent largement de la définition de l'agglomération urbaine dans *e-Geopolis* (Figure IV-4).

Figure IV-4. Les variations de stocks : population totale, urbaine et rurale. Un système ouvert

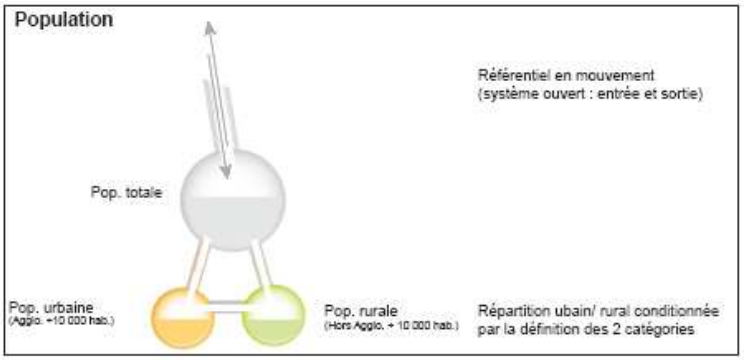

Or, les variations de la population totale ne disent rien sur les variations de la population urbaine, ni sur les variations de l'espace urbain en termes de nombre d'agglomérations urbaines, ou de superficie agglomérée. De même, les variations de la population urbaine n'indiquent rien sur celles de l'espace urbain. Les variations de l'espace urbain comme les plus difficiles à appréhender : l'indépendance relative de la variable espace est mise en évidence.

L'illustration suivante présente trois tableaux qui décrivent les conséquences de la variation des facteurs population et espace sur les indicateurs de l'urbain, sans que n'intervienne le facteur migratoire.

Dans le premier tableau, nous avons imaginé les causes possibles des variations de la population urbaine et du nombre d'agglomérations. Ces causes relèvent soit de la population, soit de l'espace en postulant que ces deux facteurs soient en mouvement ou alors stables. Il apparaît clairement que les variations de l'espace urbain ouvrent les possibles. Comme on l'a dit les variations de l'espace urbain peuvent se réaliser alors que les variations démographiques ou urbaines sont positives ou négatives.

Dans les deux tableaux qui suivent, nous considérons 9 cas, 9 types d'établissement rural ou urbain affecté par des variations spatiales d'abord, et démographiques ensuite. Ils reprennent en partie la schématisation des différents types d'extension spatiale des agglomérations proposée dans le Chapitre II (Figure II-14). Les changements reconnus sont caractérisés par les conséquences qu'ils peuvent avoir sur 5 indicateurs (nombre d'agglomérations urbaines, population urbaine, population rurale, taux d'urbanisation, ponction de la population urbaine ou rurale). Ces relations de cause à effet ne sont pas nécessairement précisées.

Le second tableau illustre les dynamiques spatiales seules, en excluant les dynamiques démographiques. Les quatre cas d'étalement de l'espace urbain, décrits auparavant,

démontrent encore l'indépendance de la variable spatiale. La quantité de population urbaine et la quantité de population rurale peuvent être notamment affectées par l'émergence de nouvelles entités urbaines dans un milieu jusqu'alors rural (1), ou la coalescence entre établissements urbains et ruraux (3), sous l'effet de l'extension du bâti. Le nombre d'agglomérations est quant à lui affecté par le phénomène d'émergence d'agglomérations (1) ou par la fusion entre les agglomérations.

Le troisième tableau individualise au contraire les variations démographiques, en excluant les variations spatiales : 5 cas sont reconnus. La densification et la dédensification peuvent conduire au reclassement ou au déclassement d'unités rurales ou urbaines et faire varier ainsi les stocks de population dans ces deux catégories.

Dans ces deux tableaux, sur 9 cas considérés, touchées par les variations démographiques ou spatiales, on ne peut déterminer précisément les conséquences immédiates sur les 5 indicateurs considérés que pour 19 corrélations sur 45 au total.

À cela s'ajoute que les 9 cas sont théoriques et s'illustrent en fixant artificiellement le stock démographique ou alors les variations du bâti. On imagine ainsi toute la complexité des mécanismes de croissance ou de déclin urbain et la difficulté à interpréter des séries d'indicateurs en masse.

Figure IV-5. La combinaison des facteurs population et espace : les liens de causalité dans le mouvement des stocks et la répartition entre urbain et rural

La combinaison des deux facteurs, espace et population et l'évolution du monde urbain

	Population		Espace	
	Référentiel pop. en mouvement	Référentiel pop. fixe : échange entre stocks pop. urbaine /rurale	Espace en mouvement	Espace fixe
Croissance pop. urb.	- Croissance pop. tot.	- Baisse pop. rur.	- Croissance nb. d'agglo. urb. - Etalement agglo. urb. - Réduction espace rural	- Bourrage agglo. urb. (7)
Baisse pop. urb.	- Baisse pop. tot.	- Croissance pop. rur.	- Dédensification espace urbain - Densification espace rural	- Dédensification agglo. urb. (8)
Croissance nb. agglo. urb.	- croissance pop. tot. - baisse pop. tot. jusqu'à un certain seuil.	- Baisse pop. rur.	- Croissance nb. d'agglo. urb. jusqu'à un certain seuil de densité (fusion entre agglo.)	
Baisse nb. agglo. urb.	- Croissance pop. tot. - Baisse pop. tot. .	- Croissance pop. urb./ Baisse pop. rur. - Baisse pop. urb./ Croissance pop. rur.	- Baisse nb. d'agglo. urb. par déclassement (9) - Baisse nb. d'agglo. urb. par fusion (4) - Baisse nb. d'agglo. urb. par concentration : bourrage (7) et/ou étalement agglo. urb.	

Dynamiques spatiales seules : Reclassement du rural à l'urbain

Dans un espace délimité, sans variation démographique

	Rural → Urbain			
	(1) Emergence agglo. urb. Coalescence du bâti à partir de villages, hameaux, ou par mitage	(2) Etalement agglo. urb. sur terres agricoles/ vierges	(3) Absorption/ coalescence agglo. urb. et établissements ruraux (hameaux, villages, fermes)	(4) Fusion entre agglo. urb. Coalescence entre 2 ou plus agglomérations
Dédensification et réduction des pics de densité				
Nb. agglo. urb.	Croissance	–	–	Baisse
Pop. urb.	Croissance	–	Croissance	–
Pop. rur.	Baisse	–	Baisse	–
Taux d'urb.	Croissance	–	Croissance	–
Ponction de la pop. rur.		–		–

NB : la rétraction de l'espace aggloméré n'est pas admis.

Dynamiques démographiques seules : Emergence, densification, dédensification, déclassement

Dans un espace délimité, sans variation spatiale du bâti

	Croissance de la pop. agglomérée urbaine			Déclin de la pop. agglomérée urbaine	
	(5) Projection Création ex-nihilo agglo. urb.	(6) Emergence agglo. urb. Densification en milieu rural à partir de bourgs, villages, hameaux	(7) Bourrage dans agglo. urb. Densification	(8) Dédensification agglo. urb.	(9) Déclassement agglo. urb. Agglo. devient un établissement rural : pop. passe en dessous du seuil de 10 000 hab.
Densité et pics de densité					
Nb. agglo. urb.	Croissance	Croissance	–	–	Baisse
Pop. urb.	Croissance	Croissance	Croissance	Baisse	Baisse
Pop. rur.	–	Baisse	–	–	Croissance
Taux d'urb.	–	Croissance	Croissance	Baisse	Baisse
Ponction de la pop. urb./ rur.	–		–	–	

Le phénomène de fusion des agglomérations : le seuil-limite de l'espace urbain

Néanmoins, il résulte de la lecture de ces relations de cause à effet, que la contrainte majeure dans nos deux facteurs est la limitation des stocks : la contrainte de l'espace est sa finitude, de même que la croissance démographique et encore plus la population urbaine souffrent de seuil limite, par exemple à la fin de la transition démographique pour la variable démographique, ou lorsque toute la population rurale est devenue urbaine pour la seconde variable. La dernière période attire particulièrement notre attention car nous relevons des indices négatifs dans le stock de population urbaine et le nombre d'agglomérations. Ces seuils-limites peuvent ainsi être appréhendés.

La variable spatiale nous intéresse plus particulièrement par son indépendance. Ainsi, l'étalement urbain, porté à son extrême, peut aboutir à la fusion d'agglomérations et à la baisse du nombre d'agglomérations. Le phénomène de fusion est favorisé dans le contexte européen car les agglomérations sont proches : il est le résultat particulier de la tendance à la dispersion de la population, reconnue en Europe. *Le phénomène de fusion est un cas d'étalement particulier qui illustre le seuil-limite* du facteur espace : quand la densité d'agglomérations affronte l'extension spatiale de l'aire urbanisée.

La base de données ne permet pas de mesurer directement l'étalement des agglomérations : les contours de celles-ci ont été digitalisés seulement pour 2010. Néanmoins, l'étalement peut être saisi au travers de l'évolution de la composition des agglomérations en termes d'unités locales.

Les villes isolées : un type d'agglomération en voie de disparition

La ville isolée est une agglomération urbaine étendue sur une seule unité locale. Dans une perspective de gouvernance, la ville isolée est l'agglomération idéale puisqu'elle fait coïncider l'unité morphologique à l'unité administrative. Du point de vue de notre modèle, c'est aussi la ville par excellence du finage. À ces deux titres, la variable du nombre de villes isolées est extrêmement dépendante de la variable État. En effet, certains régimes s'emploient volontairement et le plus rigoureusement possible à faire coïncider ville politique et agglomération, d'autres au contraire, divisent presque systématiquement les agglomérations en diverses unités administratives pour des raisons fiscales, linguistiques, religieuses, électorales.

Le nombre de villes isolées dépend du nombre total d'agglomérations, de la superficie des unités locales et du phénomène d'extension des agglomérations.

Elles sont bien sûr plus nombreuses dans les grands pays : on en compte en 2000, 1 113 en Russie, 940 en Allemagne, 512 en Italie, 467 en Turquie, 369 en Espagne, 337 en Pologne. Elles sont moins nombreuses dans les petits pays et dans ceux où la superficie des mailles administratives est réduite comme en France où on en dénombre seulement 58 (Annexe 3, Tableau 10).

Le nombre d'agglomérations isolées baisse entre 1940 et 1950 pour 11 pays, entre 1950 et 1970 pour 10 pays, entre 1970 et 1990 pour 13 pays, mais surtout entre 1990 et 2000 pour 28 pays. Sans le croisement à d'autres indices, on ne peut distinguer la cause de cette réduction, entre les variations démographiques et les variations spatiales des agglomérations.

La proportion du nombre d'agglomérations isolées dans la totalité des agglomérations baisse :

- depuis 1850 dans les pays d'Europe de l'Ouest surtout, en France, au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie auxquels s'ajoute la Roumanie ;
- depuis 1930-1940 au Portugal, en Espagne, en Allemagne, en Irlande, en Grèce, en République tchèque, en Hongrie, en Russie ;
- après 1950, le phénomène se généralise tandis que les Pays-Bas, la Biélorussie, la Pologne, la Moldavie, la Lettonie, l'Albanie, l'Islande, Chypre, l'Irlande voient encore émerger de nouvelles agglomérations. En effet, entre 1990 et 2000, 30 pays ont vu la proportion de villes isolées baisser alors que l'extension du semis de villes est ralentie.

Ainsi, à partir de 1950, puis plus encore après 1970, les indices de l'urbanisation sont relativement à la baisse ou au mieux se maintiennent : la phase de conquête est stoppée.

Néanmoins, dans la plupart des pays, la part des agglomérations isolées reste prépondérante face aux agglomérations multi-unités locales. En 2000, dans 32 pays sur 41, au moins la moitié des agglomérations sont des villes isolées, et parmi ces pays 20 ont 75% de leurs agglomérations étendues sur une seule unité locale : 95% en Turquie, en Lituanie, en Pologne, 92% en Russie, 86% en Hongrie, 85% aux Pays-Bas.

Inversement seulement 13% des agglomérations sont contenues dans leurs limites administratives en France, 18% en Suisse, 22% en Slovénie, 34% en Croatie, 37% en Autriche mais encore près de 50% au Royaume-Uni, au Monténégro, en République tchèque.

La diversité des maillages administratifs biaise l'appréhension du phénomène d'étalement des agglomérations. On peut déduire néanmoins deux phénomènes. D'une part, les pays dont les structures administratives tachent de correspondre aux formes du peuplement dominent en Europe. D'autre part, le mouvement d'agglomération dans le semis existant, que traduit la baisse du nombre de villes isolées, a pu commencer dès le 19^{e} siècle, et se confirme après 1950. *L'urbanisation semble favoriser alors le semis existant*.

Les agglomérations multi-unités locales : la concentration de la population urbaine dans le semis existant puis la fusion

Dans la base de données, les agglomérations multi-unités locales réunissent dans un même tissu urbain diverses unités administratives. On considère un centre et des banlieues. Les agglomérations multi-unités locales sont, d'après les catégories de la base de données énoncées dans le Chapitre III, soit simples, fondées sur un seul centre, soit complexes résultant de la fusion de plusieurs agglomérations urbaines et comprenant plusieurs centres et formées d'agglomérations multi-unités locales autrefois individuelles qui ont fusionné. La multi-communalité débute avec l'actualisation de la phase du maillage et s'accentue dans la phase du treillage dont rend compte notamment la complexification de la composition des agglomérations multi-unités locales.

Le nombre d'agglomérations multi-unités locales augmente pratiquement sur toute la période et particulièrement entre 1850 et 1910 au Royaume-Uni et en Allemagne sous le coup de l'industrialisation et de la formation de conurbations industrielles, et entre 1940 et 1970 en France, en Suisse, en Autriche, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en République tchèque, en Roumanie, en Russie (Annexe 3, Tableau 11). Les périodes d'avant-guerre et les périodes de croissance économique et industrielle indiquent les mouvements de concentration de la population dans le semis existant, en faveur de la consolidation d'États forts qui favorise l'accumulation et le réseau urbain défini dans ce cadre stable.

La baisse du nombre d'agglomérations multi-unités locales dans la dernière décennie est particulièrement signifiante en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne où elle s'explique par la fusion d'agglomérations multi-unités locales.

Le jeu de variation des stocks : une mécanique complexe

La répartition de la population dans les différentes catégories d'unités locales définies dans la base de données -les villes isolées, les centres d'agglomérations, les banlieues, l'espace rural- est comparée afin d'identifier les facteurs d'explication dominants dans les rapports entretenus entre les deux stocks, le semis et la population, et notamment dans les variations négatives observées entre 1990 et 2000.

La part de la population rurale dans la population totale est en baisse dans la plupart des pays sur toute la période (Tableau IV-10). La part de la population des agglomérations isolées baisse surtout entre 1940 et 1950 et se généralise entre 1990 et 2000.

La part de la population des centres d'agglomérations baisse entre 1970 et 2000 pour une quinzaine de pays situés en Europe de l'Ouest et surtout en faveur des banlieues d'agglomérations. Le facteur migratoire et des flux centrifuges semblent dépasser le facteur démographique notamment en Belgique, en France, en Suisse, au Luxembourg, en Italie, en Espagne et les agglomérations s'étalent. Puisque nous considérons les agglomérations à délimitation variable, la part des banlieues ne peut qu'augmenter puisque, contrairement au centre, elles ne sont pas limitées. Les pays de l'Europe de l'Ouest démontrent ainsi leur avance dans le processus de concentration de la population puis d'étalement.

La part de la population rurale effectue une reprise dans la dernière décennie en Autriche, en Allemagne et en Hongrie, attestant de la périurbanisation et de mouvements centripètes en faveur des espaces avoisinant les agglomérations et en cours de densification.

La baisse des centres peut profiter à la fois aux banlieues et aux villes isolées : celles-ci vérifient un mouvement de déconcentration de la population en faveur de villes plus petites comme aux Pays-Bas, au Portugal, à Chypre.

D'autres espaces sont au contraire en voie d'agglomération à la fin de la période car la part de la population des villes isolées baisse alors que la part de la population rurale augmente. Les trois pays Baltes, la Moldavie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Roumanie et la République tchèque débutent le mouvement de concentration urbaine, qui se traduit dans l'extension de l'agglomération par saturation du centre, en décalage par rapport au reste de l'Europe.

Enfin, les banlieues s'étendent et leur part dans la population totale dépasse celle des centres. L'extensivité des agglomérations peut être telle que la croissance profite à des espaces encore ruraux, et dès lors périurbains. Ce phénomène se réalise à partir des années 1990 en Europe de l'Ouest.

Tableau IV-10. Évolution de la répartition de la population : des centres et des banlieues d'agglomérations, des agglomérations isolées et de la population rurale : 1800-2000

	Part de la population des centres d'agglo. (z1) dans la pop. tot. des Etats (%)										Part de la population des banlieues d'agglo. (z) dans la pop. tot. des Etats (%)										Part de la population des agglo. Isolées (i) dans la pop. tot. des Etats (%)										Part de la population rurale (v) dans la pop. tot. des Etats (%)									
N_Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000
Belgique	0.0	8.8	11.9	19.7	19.8	19.2	21.4	24.2	22.5	13.3	0.0	4.8	10.1	14.9	16.0	19.2	20.4	26.8	39.9	63.9	24.8	36.2	36.0	34.5	33.8	35.0	33.5	30.6	22.5	10.9	75.2	49.8	41.3	30.5	29.9	26.2	24.3	17.9	13.5	11.2
Malte	0.0	0.0	17.0	10.9	10.6	11.7	14.4	12.9	11.6	16.4	0.0	0.0	21.3	32.7	30.8	48.3	51.6	56.8	63.0	62.5	21.0	19.5	0.0	0.0	0.0	3.9	7.6	6.7	6.3	2.8	79.0	80.5	61.7	56.4	58.6	36.1	28.8	22.6	18.1	17.5
Roy.-Uni	2.0	6.7	12.6	21.0	21.8	22.1	24.2	30.7	23.4	31.3	8.3	10.5	21.8	30.4	31.1	31.2	33.0	37.6	36.5	39.8	17.7	23.4	27.3	23.4	24.7	23.7	21.8	12.0	11.0	10.6	72.0	59.3	38.2	25.7	20.4	22.9	16.6	19.9	23.3	18.4
France	0.0	0.5	8.9	12.1	12.9	13.0	19.3	31.1	27.8	27.0	0.0	0.1	1.3	4.2	5.6	9.5	11.9	26.4	32.8	34.8	10.2	14.6	13.7	16.5	17.1	18.6	13.3	3.4	2.1	1.8	89.8	85.0	76.1	67.3	64.4	59.0	55.9	40.1	37.9	36.8
Suisse	0.0	0.1	7.8	8.0	8.1	26.9	30.8	31.0	28.9	32.3	6.0	8.8	17.0	20.6	21.3	25.5	9.4	7.3	2.9	3.1	94.0	91.2	83.0	70.5	69.4	65.0	58.4	43.4	37.0	36.6										
Grèce	0.0	0.0	0.0	5.3	10.1	11.0	14.2	19.1	20.6	29.9	3.6	6.9	10.0	16.9	12.9	14.1	15.3	17.3	12.9	10.6	94.3	93.1	90.0	83.1	79.0	66.4	62.6	48.3	40.5	38.5										
Pays-Bas	0.0	0.0	8.3	18.8	24.9	30.2	29.9	35.0	33.5	26.0	0.0	0.0	0.4	1.5	2.0	4.2	5.2	13.3	20.4	28.6	35.8	43.7	45.6	48.9	47.8	46.5	50.2	43.2	39.7	39.8	63.6	55.4	44.7	30.2	24.9	18.7	14.3	8.3	6.0	5.4
Chypre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.4	16.2	23.8	28.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	6.9	23.7	27.3	0.0	9.7	11.8	12.4	20.5	13.0	20.9	4.3	7.5	100.0	90.3	91.8	88.2	87.6	79.5	74.8	56.0	42.1	36.6	
Portugal	1.7	1.7	2.4	3.1	3.3	4.4	14.1	16.1	18.1	16.2	0.3	0.4	0.9	1.8	2.0	3.2	4.2	10.8	19.0	25.2	7.9	7.3	9.5	13.3	14.6	18.5	10.3	12.4	13.9	14.9	90.1	90.7	87.2	81.7	80.2	73.3	70.1	59.2	46.9	41.7
Lux.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.8	21.2	37.1	35.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.7	13.8	23.7	23.8	11.3	11.1	14.3	33.1	34.3	42.3	21.6	22.4	0.0	0.0	88.7	88.9	85.7	66.9	65.7	57.7	51.2	42.5	41.8	41.1
Islande		0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	2.7	14.0	24.3	38.1	39.3		0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.8	0.1	2.1	22.7		0.0	0.0	13.3	18.4	0.0	5.6	5.7	9.3		100.0	100.0	86.7	81.6	68.3	59.6	41.5	33.8	28.6	
Italie	0.0	0.2	1.6	10.5	11.2	22.4	23.9	28.6	28.0	26.0	0.0	0.0	0.4	5.1	5.8	6.4	8.8	13.2	15.7	19.7	15.9	24.3	37.8	46.2	46.6	39.0	32.4	30.4	30.0	27.7	84.0	75.5	60.2	38.3	36.5	32.3	35.0	27.9	26.4	26.7
All.	0.1	0.2	1.6	10.5	11.2	22.4	23.9	28.6	28.0	26.0	0.0	0.0	0.4	5.1	5.8	6.4	8.8	13.2	15.7	19.7	15.9	24.3	37.8	46.2	46.6	39.0	32.4	30.4	30.0	27.7	84.0	75.5	60.2	38.3	36.5	32.3	35.0	27.9	26.4	26.7
Irlande	0.0	0.0	7.9	11.1	11.9	16.7	21.4	23.9	22.6	23.0	0.0	0.0	1.2	2.1	2.3	2.7	4.1	7.4	15.3	16.5	10.9	16.7	8.0	8.7	9.1	10.2	7.2	9.5	8.8	11.7	87.4	83.0	81.9	77.9	76.2	70.4	66.9	58.8	52.5	49.4
Espagne	0.0	0.0	0.0	3.5	5.2	7.5	13.9	24.6	28.8	28.5	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	1.5	1.7	6.1	12.8	15.6	15.8	20.2	25.7	29.4	31.0	37.6	33.7	33.1	32.2	30.8	84.2	78.5	73.0	65.7	62.2	52.4	49.4	35.2	25.2	24.0
Finlande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.1	26.5	30.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.9	11.5	15.2	1.2	2.3	27.1	43.2	52.0	48.9	67.4	55.7	37.8	30.9	98.8	97.7	75.0	54.2	50.9	53.7	37.6	28.3	25.2	23.7
Suède	0.0	0.0	0.0	6.7	7.3	14.1	16.1	23.4	23.6	26.3	0.0	0.0	0.0	0.4	0.8	1.3	2.0	8.4	11.7	13.5	5.1	6.4	13.3	21.0	23.9	25.8	30.0	30.1	26.7	24.0	94.9	93.6	86.7	71.9	68.0	58.8	52.0	38.0	37.7	35.8
Norvège	0.0	0.0	0.0	0.0	11.8	12.9	13.2	15.6	16.8	20.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	1.0	2.3	5.9	8.5	12.4	10.8	17.8	27.3	40.1	32.1	34.1	34.0	36.2	35.5	30.3	89.2	82.2	72.7	53.9	55.4	52.1	50.5	42.3	39.2	36.9
Autriche	0.0	0.0	24.3	34.3	33.2	30.2	28.7	37.7	36.8	36.1	0.0	0.0	0.3	1.9	2.1	3.1	3.5	5.8	8.2	8.9	15.4	19.9	7.7	10.1	10.9	12.4	13.9	6.5	5.7	5.5	84.6	80.1	67.6	53.8	54.0	54.4	54.0	50.4	49.8	49.9
Pologne	0.3	0.5	0.7	1.1	1.2	1.6	3.1	10.7	14.6	14.8	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	1.7	4.3	5.8	6.9	8.0	4.1	4.9	11.7	23.6	24.4	26.7	23.0	29.4	34.7	33.5	95.6	94.6	87.6	74.8	73.3	69.9	69.5	54.2	35.0	32.0
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	13.9	30.5	35.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	3.3	7.7	1.5	2.3	6.5	11.9	12.3	16.6	18.5	18.1	13.2	8.4	99.2	99.0	93.7	88.3	87.8	83.5	81.2	67.8	54.2	48.4
Rép. Tch.	0.0	0.1	0.2	3.4	3.4	6.8	7.9	16.1	25.9	26.0	0.0	0.0	0.0	2.5	2.3	2.7	2.6	6.8	7.6	7.7	3.2	5.0	18.6	27.3	28.6	31.1	31.7	28.8	26.5	25.3	96.8	95.0	81.4	66.8	65.7	59.6	58.4	48.8	40.7	41.0
Hongrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	21.1	21.8	20.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	2.0	4.1	5.9	13.0	18.7	27.6	39.5	41.6	46.7	45.5	31.7	36.0	35.0	87.0	81.3	72.4	60.5	58.4	53.3	54.1	45.3	38.2	38.5
Ukraine	0.0	0.0	0.2	0.2	0.4	2.8	5.5	10.5	19.0	37.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.8	1.8	3.2	5.6	2.0	5.3	10.2	12.2	14.0	24.0	25.0	34.2	37.2	17.9	98.0	94.7	89.7	87.8	85.8	72.7	68.8	53.8	41.0	38.8
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	20.8	28.6	28.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	3.7	5.4	5.4	4.2	4.8	8.1	11.4	11.7	29.1	34.9	33.1	36.0	35.9	95.8	95.2	91.9	88.6	88.3	70.2	63.8	42.3	30.0	30.0
Serbie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	26.7	29.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.1	4.2	8.2	9.4	11.5	14.2	15.2	20.2	21.7	37.3	22.4	20.3	91.8	90.6	88.5	85.8	84.8	79.8	78.3	62.7	49.0	45.7
Monten.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.5	10.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.7	3.0	0.0	0.0	0.0	4.2	0.0	3.4	7.1	25.6	37.8	36.0	100.0	100.0	100.0	95.8	100.0	96.6	92.9	74.4	51.0	50.7
Macéd.					0.0	0.0	0.0	2.9	16.2	19.8								0.2	1.8	3.0					17.4	21.5	23.2	39.2	37.3	35.9					82.6	78.5	76.8	57.7	44.7	41.3
Slovénie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	2.8	8.3	16.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.1	2.4	1.5	1.6	3.7	7.2	7.4	13.3	16.4	22.9	24.7	15.7	98.5	98.4	96.3	92.8	92.6	86.7	83.6	74.6	66.9	65.7
Roum.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.2	7.6	18.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.8	1.7	5.3	7.1	13.5	16.8	18.4	22.8	21.9	32.0	43.9	31.8	94.7	92.7	86.1	82.7	81.1	76.6	77.6	62.3	46.9	47.2
Slovaquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	15.5	15.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	1.4	1.7	2.8	4.6	9.3	14.1	15.7	20.1	20.6	23.0	32.8	33.1	97.2	95.4	90.7	85.9	84.3	79.9	79.4	68.1	50.3	49.6
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.1	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	1.7	7.0	8.1	11.5	21.3	15.7	17.9	22.5	35.2	51.8	41.2	93.0	91.9	88.5	78.7	84.3	82.1	77.6	65.0	44.4	37.1
Kosovo	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.9	9.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.9	20.8	5.6	27.1	18.9	13.6	12.5	12.2	22.3	24.8	20.2	79.2	94.4	72.9	81.1	86.4	87.5	87.8	77.7	65.5	69.3
Lettonie	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	5.7	7.7	15.6	27.8	21.0	27.7	35.1	52.2	64.0	60.0	94.3	92.3	84.4	72.2	79.0	72.3	64.9	47.8	36.0	40.0
Bosnie H.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.6	6.9	15.3	15.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.0	0.1	6.3	3.9	2.1	5.0	6.9	7.7	5.2	10.7	16.0	15.8	93.7	96.1	97.9	95.0	93.1	92.3	90.4	82.7	68.7	68.9
Albanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5	7.8	6.5	7.5	12.3	18.9	23.7	30.6	34.3	100.0	89.5	92.2	93.5	92.5	87.7	81.1	76.3	69.7	65.7
Biélorus.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	2.5	5.5	10.0	7.8	14.8	18.3	36.4	60.8	64.1	99.2	97.5	94.5	90.0	92.2	85.2	81.7	63.6	39.2	35.9
Bulgarie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.3	13.0	9.6	13.3	13.9	20.4	25.3	44.9	57.6	59.9	86.7	87.0	90.4	85.7	86.1	79.6	74.7	54.9	42.4	40.1
Estonie	0.0	0.0	0.0	1.0	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	0.6	11.7	17.6	20.7	26.3	34.3	56.6	66.0	58.1	97.6	94.0	88.3	81.4	79.3	72.8	64.6	42.2	32.8	40.9
Lituanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.9	8.8	13.7	15.5	16.4	19.7	23.1	40.8	60.9	59.8	95.1	91.2	86.3	84.5	83.6	80.3	76.9	59.2	39.1	39.6
Moldavie		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		9.8	15.1	10.8	10.7	11.8	13.7	27.9	44.7	40.9		30.2	84.9	89.2	89.3	88.2	86.3	72.1	55.3	59.1

41 États dans leurs limites actuelles (Danemark exclu).

Classés dans l'ordre décroissant :
part de population des banlieues dans la population totale en 2000.

Légende.
Jaune, croissance ; Bleu, baisse.

Source : *e-Geopolis* 2011.

Trois temps d'urbanisation : la redistribution de la population dans l'espace

On peut donc schématiser les phases d'urbanisation en Europe et le processus de redistribution de la population dans les quatre types d'espaces de la manière suivante.

(1) D'abord le semis d'agglomérations est en expansion, la part d'urbains augmente, la part de population rurale baisse, soit par exode rural, soit par urbanisation in situ lorsque les établissements deviennent urbains.

(2) Ensuite, il y a concentration de la population dans les agglomérations, le centre est saturé, et l'espace alentour, encore rural, se densifie jusqu'à ce qu'il y ait agglomération. Le phénomène de concentration et de saturation des centres se manifeste d'autant plus que la population des centres (pop. centre -z1-) dépasse celle des villes isolées (pop. centre -i-) : avant de « déborder » sur d'autres unités locales, la ville-centre se densifie jusqu'à saturation. Ce processus distingue l'Ouest et l'Est de l'Europe. La population des agglomérations multi-unités locales (pop. agg. multi-UL -u-) dépasse celle des agglomérations isolées (pop. ville isolée -i-) entre 1870 et 1920 en Autriche, en Irlande, au Royaume-Uni, en France et en Belgique, puis dans le milieu du 20e siècle en Allemagne, en Grèce, au Portugal, en Suisse. À partir de 1970, s'y ajoutent les pays scandinaves, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Croatie, l'Ukraine, la Slovénie… Dans 15 États sur 41, les agglomérations isolées dominent encore (Tableau IV-11, Graphique IV-6).

(3) Enfin, les banlieues s'étendent et la part de leur population (pop. banlieue -z-) dépasse celle des centres villes (pop. ville isolée -z1-) : la densification des villes cède le pas à la déconcentration. L'extension des agglomérations peut être telle que la croissance profite à des espaces ruraux, encore périurbains et se solde parfois par des fusions entre agglomérations. Ce phénomène se réalise à partir des années 1970 en Europe de l'Ouest.

Les trois phases principales identifiées dans la croissance des agglomérations et guidées par les trois structures, finage, maillage et treillage, sont observées à partir de mesures générales des agglomérations.

Tableau IV-11. Date : la répartition de la population dans l'espace aggloméré

Nom Etat	Datation			Nom Etat	Datation		
	Pop. Agg. Multi-UL (u)> Pop. Ville isolée (i)	Pop. Centre (z1)>Pop. Ville isolée (i)	Pop. Banlieue (z) >Pop. Centre (z1)		Pop. Agg. Multi-UL (u)> Pop. Ville isolée (i)	Pop. Centre (z1)>Pop. Ville isolée (i)	Pop. Banlieue (z) >Pop. Centre (z1)
Autriche	1870	1870	_	Roumanie	2010	2010	_
Malte	1880	1880	1880	Islande	1940	_	_
Irlande	1880	1890	_	Pays-Bas	1970	_	2000
Roy-Uni	1880	1950	1970	Norvège	2000	_	_
France	1910	1950	1980	Russie	2000	_	_
Suisse	1950	1950	2000	Albanie	_	_	_
Portugal	1950	1950	1990	Bosnie H.	_	_	_
Grèce	1940	1980	1950	Bulgarie	_	_	_
Croatie	1980	1980	_	Hongrie	_	_	_
Lux.	1980	1980	_	Kosovo	_	_	_
Italie	1970	1990	2010	Macédoine	_	_	_
Chypre	1980	1990	2010	Monten.	_	_	_
Serbie	1990	1990	_	Pologne	_	_	_
Belgique	1920	2000	1970	Slovaquie	_	_	_
Suède	1970	2000	_	Biélorus.	_	_	_
Rép. Tch.	1980	2000	_	Estonie	_	_	_
Slovénie	2000	2000	_	Lettonie	_	_	_
Ukraine	2000	2000	_	Lituanie	_	_	_
Allemagne	1950	2010	_	Moldavie	_	_	_
Finlande	1990	2010	_	Turquie	_	_	_
Espagne	2000	2010	_				

Source : *e-Geopolis* 2011.

Graphique IV-6. Date : la répartition de la population dans l'espace aggloméré

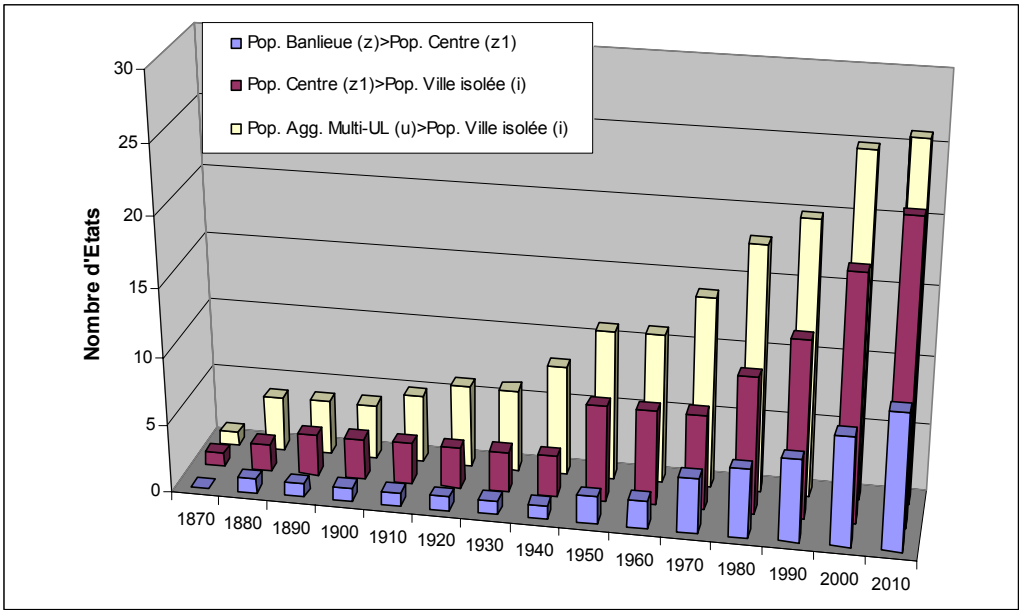

La concentration urbaine réalisée dans la phase du maillage et de l'État dominant : une dynamique contraire à l'expansion et à la conquête urbaine

L'idée commune de l'urbanisation correspond à la concentration de la population et à l'exode rural. L'Europe urbaine, se caractérise par un semis dense d'agglomérations et, l'analyse conjointe des chiffres sur la quantité de population et le nombre d'agglomérations, démontre que ce caractère se rapporte au processus de peuplement et d'occupation du sol. L'urbanisation procède par une densification in situ avec des mouvements migratoires vers les villes de faible portée et une dispersion de la population urbaine dans de nombreuses agglomérations.

Ainsi, le processus de concentration de la population dans le semis existant, prend relativement tardivement le relais de l'expansion du semis en Europe, après la Seconde Guerre mondiale, excepté dans les pays les plus urbanisés. En outre, le mouvement de concentration se réduit à quelques décennies. Les plus grandes agglomérations ont une taille relativement réduite et sont pour la plupart des capitales d'État, sinon des conurbations industrielles forgées notamment dans des périodes de consolidation nationale dont l'apogée se situe en période de guerre et d'affirmation des nations. S'y sont rajoutés, récemment, des amas qui sont le fruit de la déconcentration de la population des agglomérations et de la densification des espaces ruraux à proximité des villes. *L'urbanisation en Europe fait prévaloir encore des mouvements centrifuges*, contraires au phénomène d'agglomération.

Le mouvement de concentration et d'accumulation en ville se rapporte donc seul à l'État moderne et à la structure en maillage, dans un semis relativement stable de villes : l'État définit les limites de l'urbanisation. Au contraire, les villes, par définition sans limite, s'épanouissent, dans l'expansion du semis ou quand celui-ci est saturé, dans l'extension des agglomérations. *C'est par la fusion des agglomérations que la dynamique urbaine en Europe répond au seuil-limite qui la contraint, à la finitude de l'espace, au semis que définit en réalité l'État*.

Conclusion de la Section II.

Le semis des agglomérations urbaines européennes, produit de l'organisation du monde rural

En Europe, nous avons pu observer que l'épanouissement du semis de villes est privilégié dans les périodes de construction nationale et d'affirmation de l'État, voire précède les indépendances qui ont été en particulier portées par les populations urbaines. Une grande partie du territoire européen éprouve cette construction politique durant ces deux siècles et le semis des agglomérations a connu une croissance exceptionnelle, concomitante d'une forte croissance démographique.

On en conclut que d'une part, *l'ancienneté du semis européen, souvent énoncée, est relative*, et, d'autre part, *la tendance à la répartition des villes dans l'ensemble du territoire se rattache davantage à la dispersion qu'à la concentration, l'urbanisation démontre une tendance à la répartition de la population dans de nombreux lieux de peuplement*.

Le rapport entre les deux facteurs, la démographie et la répartition dans l'espace, se solde par un écart qui nous mène à caractériser les fondements du peuplement européen, à expliquer pourquoi ceux-ci sont rattachés à l'ancienneté et à la densité du semis, sans que l'on éclaire cette affirmation.

Découpler croissance démographique et croissance urbaine

L'urbanisation de la population et de l'espace dépend de la croissance démographique dans une certaine mesure : les modalités de la répartition de la population dans les établissements divergent, entre dispersion dans l'ensemble du territoire et concentration dans le semis existant.

Mais, le fait le plus intéressant est que contrairement à ce que l'idée de mouvement de référentiel prévoit, *il n'est pas nécessaire que le référentiel démographique soit en mouvement pour que de nouvelles formes de peuplement émergent*. *Le ralentissement de la croissance démographique, voire sa baisse, à partir de 1990, met d'autant plus en valeur les variations réalisées au niveau de l'espace : la baisse du nombre de villes, la déconcentration de la population urbaine parfois en faveur de la population rurale*.

Il n'y a donc pas de corrélation mécanique entre les variations du stock de population et sa répartition dans les agglomérations.

Les histoires nationales, la structuration du territoire hérité les logiques structurelles dominantes, entre finage, maillage et treillage, semblent plus déterminants que la croissance démographique dans la mise en forme de l'espace urbain. Les faits de structure sont donc décisifs dans le peuplement européen. On propose d'expliquer que cette tendance à la dispersion se rapporte en effet à la structure en finage, organisée à partir du monde rural et qui a fondé l'Europe et ses villes.

La structure en finage et le monde rural à l'origine des formes de peuplement en Europe

Pourquoi dit-on que l'urbanisation de l'Europe est ancienne ?

On écarte ainsi d'emblée l'origine de l'urbanisation européenne et l'origine même des villes en Europe, le processus qui conduit à leur émergence : *la ville naît des campagnes*, des

champs. Les villes en Europe, à l'exception des villes nouvelles, ou celles nées d'une croissance exceptionnelle sous l'effet d'un facteur extérieur (fondation politique, exploitation d'une ressource) n'émergent pas dans un espace vierge, excepté dans les fronts pionniers scandinaves et russes, mais dans un espace rural, anciennement peuplé, organisé entre productions agricoles et noyaux de peuplement.

La densité des établissements, l'arrangement des terres agricoles expliquent la densité actuelle du semis des agglomérations en Europe. L'Europe dense des villes qui fait l'identité du continent, trouve son origine dans un monde rural dense, dans un vieux continent durablement peuplé et approprié. Et aujourd'hui encore, le caractère urbain du continent n'est peut-être que le fait d'une impression paysagère dûe à la *proximité des lieux*.

Il convient donc de distinguer le peuplement et le fait urbain. *L'originalité du continent ne vient pas de l'ancienneté de ses villes, mais d'un peuplement qui constelle l'ensemble de l'espace et ce notamment par un habitat groupé* : ce sont autant *d'agglomérations urbaines potentielles*. La croissance démographique se solde ainsi par une croissance urbaine diffuse.

L'autre originalité est que la ville est restée tout au long de l'histoire en accord avec la campagne : en Europe, la *ville reste proche de ses champs*, ce qui écarte toute concentration urbaine exceptionnelle, qui éloignerait nécessairement les citadins du monde rural. *La structure du finage fonde donc l'Europe et les européens*.

Durant la majeure partie de la période, jusqu'en 1950, la croissance démographique nourrit l'expansion du semis de villes plutôt que la concentration urbaine. L'urbanisation de la population est ainsi davantage le fait d'une urbanisation in situ et de migrations locales dans l'agglomération voisine, que d'un exode rural de long cours. Même l'industrialisation n'a pas séparé, ou sinon peu de temps, la ville de la campagne. Les indices de déconcentration urbaine observés depuis 1990 ne traduiraient qu'une nouvelle forme d'une tendance à la dispersion.

Les conséquences dans l'ensemble formé par le stock des agglomérations sont :

- un seuil très bas des tailles maximales des agglomérations, un aplatissement des hiérarchies des lieux ;
- une croissance démographique générale favorisant l'émergence des agglomérations urbaines lorsque les établissements passent le seuil de l'urbain, plutôt que la concentration dans les villes existantes ;
- un risque de déclassement accru, des phénomènes de permutations dans le système urbain du fait de la faiblesse de l'accumulation urbaine.

Ainsi, si le stock d'urbains et d'agglomérations varie, *le changement se joue dans des phénomènes de permutations car tout lieu, toute « place » est potentiellement au cœur d'un réseau et sa « place » peut y être redéfinie*. Un changement de logique structurelle, entre finage, maillage et treillage, se repère donc particulièrement en Europe par ce phénomène de permutation, d'où l'intérêt porté aux hiérarchies urbaines.

Permutations et changement de structure en Europe

Le finage a produit une forme de peuplement particulière fait d'un grand nombre de lieux, peu distants, faiblement hiérarchisés et où les communautés rurales se répartissent dans l'ensemble du continent. Une relative égalité dans les tailles de ces lieux fait des permutations un indice majeur de changement de structure.

La structuration de l'espace par l'État s'est fondée sur les caractères propres au peuplement européen : la ville est partout, l'administration et l'État sont omniprésents, la définition des territoires institutionnels procède par la division car la population à gouverner est partout. L'État est à l'image de ses villes : il s'immisce dans un espace approprié et organisé. On repère davantage des permutations entre les lieux ordinaires et les lieux définis par l'État, les chefs-lieux.

De même, la structure du treillage s'est aussi adaptée à cette forme de peuplement : la conquête du territoire ne procède pas, comme à l'origine d'une colonisation progressive à partir d'un front pionnier par l'établissement de villes, mais se traduit aujourd'hui dans la diffusion du peuplement. Une diffusion néanmoins sélective entre les lieux où l'on circule, où la richesse est produite, et les lieux mis à l'écart.

La forme de peuplement qu'a modelé pendant des siècles le finage a ainsi guidé les modes dans lequel se sont ensuite manifestés le maillage et le treillage.

Section III.
Le continent de la petite ville.
Une hiérarchie urbaine tirée vers le bas par la multiplicité des États

L'Europe est le continent de la petite ville. L'Europe urbaine s'est épanouie dans un monde rural transformé par la vague de croissance démographique contemporaine. La logique de séparation qui prend son origine au Moyen Âge et que l'on rapportait dans le premier chapitre à la concurrence entre le pape et l'empereur et à la division du pouvoir temporel se reproduit. La structure du finage qui prévaut à cette époque se réactualise dans cette fragmentation du monde urbain en de multiples établissements. Notre première hypothèse est que cette relative dispersion de la population urbaine a contraint le mouvement de concentration et d'accumulation massive dans une grande agglomération.

Néanmoins, les États modernes qui se construisent durant ces deux siècles, mettent en ordre cette dispersion des forces : la concentration est favorisée mais elle est nuancée selon les États, le substrat existant qu'ils doivent mettre en forme et la durée de cette mise en forme. Ce mouvement est plus ou moins bien orchestré par les États. La seconde hypothèse est que la taille des États, et par conséquent la quantité de population comprise, contraignent nécessairement la taille de la première ville. Le morcellement politique de l'Europe entraîne encore cette déconcentration de la population dans de multiples établissements et tasse encore les hiérarchies nationales et par extension la hiérarchie européenne.

Enfin, à l'échelle du continent, la croissance démographique a été d'autant plus forte que les États sont vastes, où les stocks de population et de population urbaine sont relativement faibles et s'accompagnent d'ambitions impérialistes. Les sphères anglaises, allemandes puis russes se distinguent. La concentration urbaine dans les capitales d'État et les agglomérations industrielles y est exceptionnelle et débute avec des décalages, depuis le début du 19^{e} siècle en Angleterre à la moitié du 20^{e} siècle en Turquie. La troisième hypothèse est que l'avance et la puissance européenne, dont rendent compte les foyers de peuplement, ont été sapées par les deux guerres et la division lors du rideau de fer. En particulier, les deux structures spatiales européennes, la dorsale Nord-Sud et la transversale Est-Ouest, creusées par de fortes densités bien manifestes, ont néanmoins été déformées voire affaiblies alors même qu'elles se consolidaient. De même, l'effort de concentration a été interrompu si bien que ce vaste foyer de peuplement n'a pas produit de très grandes villes. Les grandes villes en Europe sont repoussées aux extrémités du continent, et voient leur taille réduite comparée aux métropoles mondiales.

Nous verrons ainsi les différents éléments qui ont perturbé l'effort de concentration menée par l'État : la tendance à la dispersion, le morcellement des États, la préexistence de systèmes urbains, ou encore les événements politiques et économiques.

1. Une concentration urbaine mise à l'épreuve

L'idée selon laquelle l'Europe est un continent urbanisé repose sur cette densité exceptionnelle d'agglomérations. Pourtant, ce n'est qu'à partir du 19e siècle que ce semis prend forme : la démultiplication des agglomérations urbaines se réalise à partir d'un substrat dense d'établissements sous l'effet d'une intense croissance démographique et urbaine. Ce mouvement démontre une tendance à la dispersion de la population urbaine en de multiples centres, la contrepartie étant qu'il s'agit essentiellement de petites et moyennes agglomérations. Cela signifie que la plupart des petites agglomérations qui ont émergé restent de petites agglomérations… à moins qu'elles finissent par participer à une conurbation.

Avant tout, il s'agit de prendre la mesure de cette catégorie des villes les plus communes et nombreuses dans le monde, la catégorie des petites villes. La richesse de la base de données *Europolis* se trouve justement dans l'appréhension de cette cohorte d'agglomérations au bas de la hiérarchie. Par ailleurs, il s'agit de vérifier l'évolution de la répartition de la population urbaine dans le semis des agglomérations à travers l'analyse de quelques matrices de transition et d'une cartographie par classe de taille du réseau urbain.

1.1. La population moyenne des agglomérations : le poids des « petites villes »

Que signifie « petite ville » en Europe ?

La population moyenne par agglomération par État est le rapport entre la population urbaine et le nombre d'agglomérations. Elle permet ainsi de distinguer le seuil-limite de la cohorte de petites villes qui influe sur la taille moyenne des agglomérations urbaines européennes.

En 1820, à l'exception des pays où l'on dénombre très peu d'agglomérations urbaines (Turquie, Danemark), la population moyenne d'une agglomération ne dépasse pas 55 000 habitants, maximum reconnu en Autriche qui abrite alors une capitale d'empire qui affecte l'indicateur, suivi par la Russie et le Royaume-Uni, caractérisés aussi par leur impérialisme. Cette moyenne ne dépasse pas 20 000 habitants dans 14 pays, et se situe entre 20 000 et 30 000 habitants pour 12 autres pays sur les 38 renseignés.

En 2000, le maximum est reconnu en Belgique où la population moyenne d'une agglomération est de 94 000 habitants : l'indice est aussi affecté par la petite taille du pays et la baisse du nombre d'agglomérations suite au phénomène de fusion. Néanmoins, 9 pays voient cet indice situé entre 70 000 et 94 000 habitants, 20 pays pour lesquels la population moyenne est entre 50 000 et 70 000 habitants, 13 autres où il est compris entre 30 000 et 50 000 habitants.

On peut donc raisonnablement fixer une taille moyenne européenne entre 20 000 et 30 000 habitants au début de la période et *entre 50 000 et 70 000 habitants en 2000*. La petite ville domine clairement.

Le faible différentiel entre les pays démontre l'*homogénéité des pays du continent*, tandis qu'il a peu évolué en deux siècles malgré une transformation radicale du monde urbain confortant l'idée selon laquelle la diffusion de la population urbaine dépasse sa concentration.

L'évolution de la population moyenne par agglomération ne cesse d'osciller tout au long de la période, et ce dans la majorité des pays, démontrant ce *rééquilibrage constant* entre concentration de la population urbaine et émergence de nouvelles entités urbaines. Ces petites agglomérations émergentes sont alors assez nombreuses pour tirer vers le bas la population moyenne des agglomérations.

Trois pays seulement ne présentent pas ces oscillations. La population moyenne ne cesse de croître en Belgique, en Italie, en Roumanie de 1820 à 2000. Le semis évolue moins que la concentration en ville, et, en effet, les deux premiers pays sont parmi les plus anciennement denses en villes. On suppose un seuil de densité d'agglomérations atteint sachant que les contraintes naturelles et la proximité préexistante des lieux restreignent le potentiel d'établissement. En Roumanie, l'effort de concentration, mené par l'État, a été très important.

La population moyenne par agglomération baisse dans 17 pays entre 1820 et1850 et atteste une phase de conquête par la multiplication des agglomérations. Inversement, elle baisse pour 5 pays seulement entre 1940 et 1950, signant une phase de concentration générale qui va durer jusqu'en 1970.

En revanche, après 1990, 24 pays à l'est de l'Europe enregistrent une baisse de la population moyenne qui s'explique cette fois par la rétraction brute de la population urbaine.

Tableau IV-12. Population moyenne d'une agglomération : évolution par État 1820-2000

N_Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	2010
Belgique	23 212	25 699	32 653	38 596	39 027	41 706	41 838	43 905	55 648	93 831	135 514
Grèce	30 750	24 800	21 578	29 275	37 354	47 387	51 478	73 574	85 505	86 977	_
Turquie	256 667	323 333	106 393	102 984	33 814	33 844	44 982	53 861	78 029	86 680	125 598
Roy-Uni	39 392	45 652	60 224	82 973	86 226	86 913	93 327	90 085	82 461	85 113	107 158
Russie	45 022	42 797	43 047	50 096	41 984	59 297	65 657	74 238	85 020	84 108	_
France	29 902	34 578	43 868	55 863	58 276	61 330	60 210	79 153	81 085	82 219	84 311
Ukraine	18 569	24 050	26 201	36 337	36 074	52 492	55 757	61 295	73 748	76 410	_
Biélorussie	11 500	15 437	27 259	38 024	32 664	45 789	51 612	68 409	74 088	74 506	_
Chypre	_	12 000	15 086	15 946	19 120	20 781	30 126	67 937	72 792	70 331	_
Islande	_	_	_	11 319	17 384	38 392	56 071	39 694	78 813	67 757	_
Espagne	24 508	23 939	26 938	29 185	31 566	36 926	40 503	55 822	65 220	65 899	83 332
Pologne	31 689	28 203	32 180	48 375	45 968	49 242	51 073	54 631	62 102	64 614	_
Lettonie	27 000	25 750	68 852	133 855	55 782	69 262	72 063	82 635	63 521	61 908	_
Danemark	111 147	73 217	58 169	55 141	49 359	59 381	65 691	67 080	61 019	61 307	_
Pays-Bas	23 893	23 294	25 293	32 704	33 949	39 753	39 904	48 326	56 195	61 230	85 448
Autriche	54 823	70 033	94 011	101 834	94 266	88 925	70 748	63 686	60 184	59 396	67 269
Italie	12 500	21 551	27 330	30 039	31 464	33 876	36 309	48 221	55 893	59 166	81 087
Roumanie	19 239	22 937	23 952	25 960	28 646	34 416	36 312	42 203	55 851	57 125	59 947
Bulgarie	24 000	21 357	15 058	21 227	25 436	33 798	35 739	48 228	57 204	56 273	_
Suisse	18 617	23 127	29 983	45 979	47 502	45 013	50 219	57 740	57 942	55 087	59 265
Finlande	13 000	17 000	16 126	22 572	23 381	26 833	27 595	35 676	46 665	54 865	_
Lituanie	38 329	27 467	43 681	53 123	55 167	64 842	68 080	58 253	57 486	54 169	_
Macédoine	20 268	18 458	23 597	21 333	19 981	23 959	28 227	48 664	53 468	53 376	_
Croatie	13 100	15 497	22 611	28 824	29 961	41 585	48 245	61 677	53 564	52 218	_
Allemagne	23 004	24 799	32 169	52 171	53 619	52 359	46 240	52 030	50 962	51 833	53 233
Estonie	12 902	18 000	25 557	37 002	52 969	42 234	50 522	46 294	49 214	51 793	_
Serbie	19 640	19 837	19 594	22 706	23 792	28 475	29 437	39 920	48 839	51 502	_
Irlande	33 636	30 179	44 538	53 071	54 431	67 422	74 785	75 694	65 376	51 279	54 611
Norvège	14 971	16 572	24 247	30 855	31 781	33 917	38 475	43 713	43 702	50 554	_
Portugal	33 356	32 356	38 450	41 912	41 867	39 148	41 058	44 520	47 365	49 633	102 333
Kosovo	26 000	10 000	32 500	22 500	14 909	16 079	18 665	34 043	53 766	49 344	_
Hongrie	17 565	21 607	26 594	36 772	37 148	38 538	36 695	46 401	50 469	49 225	_
Albanie	_	22 667	19 667	18 333	19 976	19 047	26 274	39 816	45 514	48 184	_
Rép. Tch.	32 919	20 903	25 419	35 863	37 783	42 115	45 008	47 333	47 327	47 026	_
Malte	22 000	24 000	57 145	91 815	87 867	56 717	44 009	40 741	48 352	45 014	_
Luxembourg	15 026	21 378	30 205	21 354	22 347	24 990	36 031	32 425	44 534	43 028	44 581
Suède	32 822	27 870	26 301	29 677	30 799	32 750	36 166	41 255	39 266	42 153	_
Moldavie	12 129	80 000	51 069	31 650	32 473	29 586	41 219	38 477	44 331	41 593	_
Bosnie H.	23 500	17 500	12 581	23 611	25 251	31 447	32 414	45 826	36 871	39 314	_
Slovénie	12 439	17 256	21 956	31 839	32 019	37 709	40 160	43 588	40 565	37 908	_
Slovaquie	21 228	19 947	20 946	21 580	22 235	25 899	27 468	30 601	36 090	37 086	_
Montenegro	_	_	_	10 100	_	12 536	14 107	26 932	27 309	29 464	_

Agglomération à délimitation variable.

42 États dans leurs limites actuelles.
Classés dans l'ordre décroissant : population en 2000.

Légende.
Jaune, croissance ;
Bleu, baisse.

Source : *e-Geopolis* 2011.

La population moyenne calculée pour les quelques 8 000 agglomérations européennes s'établit à 70 000 habitants en 2010 et permet de déterminer relativement ce que l'on peut entendre par « petite ville » dans le cadre du continent. À titre de comparaison, la population moyenne des agglomérations urbaines aux États-Unis en 2010 est de 189 000 habitants.

1.2. Une faible redistribution de la population urbaine dans les différentes classes de tailles

La faible progression de la taille moyenne de l'agglomération européenne peut s'expliquer par l'insuffisante redistribution de la population dans les agglomérations de taille plus importante et par l'entrée constante de nouvelles entités urbaines dans le système.

L'étude porte sur le dénombrement des agglomérations urbaines dans sept classes de tailles définies à des dates différentes. La première classe distingue les « petites villes » de moins de 100 000 habitants. La seconde, les villes moyennes qui ont entre 100 000 et 500 000 habitants. La troisième, les grandes villes entre 500 000 et 1 million d'habitants. La quatrième classe individualise les métropoles de moins de 5 millions d'habitants, la cinquième, celles qui ont entre 5 et 10 millions d'habitants. La sixième classe distingue enfin les métropoles de plus de 15 millions d'habitants. La classe des agglomérations de moins de 10 000 habitants désignent les unités qui passent le seuil de l'urbain au cours de la période : ce sont des agglomérations urbaines en devenir ou alors déclassées. Cette classe permet d'identifier le phénomène d'émergence d'agglomérations à partir du rural et le déclassement. Nous envisageons les échantillons d'agglomérations urbaines pour 4 grandes périodes de 50 ans entre 1850 et 2000.

L'entrée constante de petites agglomérations et une lente progression des tailles

Malgré l'entrée de nouvelles agglomérations tout au long de la période, l'évolution de la distribution des unités dans les classes de taille souligne le reclassement des unités de moins de 10 000 habitants dans la première classe, qui la suit immédiatement (Tableau IV-13). En 1850, les unités de moins de 10 000 habitants représentent 73% des unités dénombrées, contre 12% en 2000. En 2000, les petites villes entre 10 000 et 100 000 habitants représentent 80% contre 26% en 1850 : leur nombre a été multiplié par 5, passant de 1400 à 6800. En termes de nombre, les unités des deux classes, de moins de 100 000 habitants, représentent la quasi-totalité des unités en 1850 et encore 91% en 2000. Cette prépondérance des unités de petite taille explique la faible distance entre ces unités. En revanche, ces deux classes comprennent 76% de la population en 1850 et seulement 36% en 2000. Plus précisément, les petites villes concentrent près de la moitié de la population en 1850, les unités de moins de 10 000 habitants près de 30%. En 2000, les unités déclassées représentent 1,5% de la population et les petites villes 35%, soit 180 millions d'urbains sur près de 520 millions d'urbains. La part de la population des petites villes a baissé au profit des classes de tailles supérieures.

Tableau IV-13. Agglomérations par classes de tailles en 1850, 1900, 1950, 2000

Classes de taille	Nb agglo.				Nb agglo. (%)				Pop.				Pop. (%)			
	1850	1900	1950	2000	1850	1900	1950	2000	1850	1900	1950	2000	1850	1900	1950	2000
Cl. 0 (1-10 000 hab.)	3 947	4 807	3 621	988	72.90	61.27	41.32	11.57	17 569 372	25 712 356	22 033 018	7 644 617	28.96	16.66	7.83	1.48
Cl. 1 (10 000-100 000 hab.)	1 412	2 865	4 783	6 818	26.08	36.52	54.58	79.87	28 583 607	64 826 073	114 439 862	179 586 755	47.11	42.01	40.65	34.68
Cl. 2 (100 000-500 000 hab.)	51	147	292	592	0.94	1.87	3.33	6.94	9 897 745	30 385 636	57 010 411	117 865 134	16.31	19.69	20.25	22.76
Cl. 3 (500 000-1 000 000 hab.)	2	14	41	75	0.04	0.18	0.47	0.88	1 248 502	8 213 775	28 197 227	50 023 233	2.06	5.32	10.02	9.66
Cl. 4 (1 000 000-5 000 000 hab.)	2	12	23	58	0.04	0.15	0.26	0.68	3 374 202	18 705 698	40 015 403	114 247 439	5.56	12.12	14.21	22.06
Cl. 5 (5 000 000-10 000 000 hab.)	0	1	3	4	0.00	0.01	0.03	0.05	0	6 470 659	19 842 295	36 677 966	0.00	4.19	7.05	7.08
Cl. 6 (10 000 000-15 000 000 hab.)	0	0	0	1	0.00	0.00	0.00	0.01	0	0	0	11 774 011	0.00	0.00	0.00	2.27
Total	5 414	7 846	8 763	8 536	100	100	100	100	60 673 429	154 314 197	281 538 216	517 819 154	100	100	100	100

Europe et Russie d'Europe./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Il y a néanmoins bien eu un reclassement en faveur des agglomérations plus grandes. En termes de nombre, la classe des agglomérations moyennes rassemblant entre 100 000 et 500 000 habitants a le plus progressé mais ne représente que 7% du total des unités en 2000 tandis que les classes supérieures moins de 1%. En termes de population cette classe

représente 16% en 1850. En 2000, les agglomérations entre 100 000 et 1 million d'habitants représentent 33% de la population, et celles qui comptent entre 1 et 15 millions d'habitants 31% : ces deux ensembles de classes rassemblent donc chacune autant d'individus que la classe des petites villes.

Ainsi, en termes de nombre, l'expansion urbaine s'est traduite par un renouvellement urbain fondé sur l'entrée d'agglomérations urbaines à partir d'établissements ruraux. Ce phénomène atteste une urbanisation in situ, mue par la croissance démographique. En termes de population, la population des agglomérations urbaines les plus petites, dont la taille est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants, s'est relativement réduite au profit des classes supérieures. Il y a donc bien eu concentration de la population dans les agglomérations entre 1850 et 1950 pour la plupart des classes, et entre 1950 et 2000 pour celle comprise entre 1 et 5 millions d'habitants : le passage d'une classe à l'autre semble se faire par cohorte d'agglomérations qui évoluent ensemble. Les matrices de transition vont permettre de préciser ces trajectoires.

Stabilité des petites et des grandes agglomérations, progression des classes de tailles médianes

Une matrice de transition consiste à classer les objets en cohortes et vérifier leur trajectoire. Ces cohortes sont définies en début de période, par exemple, en triant les agglomérations par classes de tailles en 1850, et observées en fin de période. Une agglomération d'une classe n en début de période peut passer à la classe n+1, n+2… ou à la classe n-1, n-2… ou encore rester dans la même classe. L'originalité de notre approche est aussi de pouvoir envisager qu'une agglomération disparaisse par fusion avec une autre. Avec 21 périodes, il existe 210 matrices possibles. Seules quelques unes seront représentées ici.

Les matrices de transition sont une mesure de la stabilité des tailles des agglomérations. Elles permettent en outre d'observer les trajectoires des villes : reclassements et déclassements selon la taille initiale des unités.

La classe des petites villes (10 000-100 000 hab.) est particulièrement stable : entre 1850 et 1900 et entre 1900 et 1950, 85% des agglomérations de cette classe y demeurent, et entre 1950 et 2000, encore 73% (Tableau IV-14, Tableau IV-15, Tableau IV-16). Ce sont aussi les plus grandes agglomérations du système les plus stables, mais cela ne concerne que quelques agglomérations : entre 1900 et 1950, 83% des agglomérations ayant entre 1 et 5 millions d'habitants restent dans cette classe, 87% entre 1950 et 2000. Entre 1900 et 1950, la seule agglomération de plus de 5 millions d'habitants, Londres, demeure, passant de 6,4 à 8,8 millions d'habitants. Entre 1950 et 2000, sur les trois villes de plus de 5 millions d'habitants, Londres, Paris et Moscou, seule Moscou passe le seuil des 10 millions d'habitants atteignant 11,7 millions d'habitants, contre 9,8 pour Paris et 8,3 pour Londres. Ainsi, les petites villes le restent et les grandes conservent leur accumulation et poursuivent leur croissance. C'est donc dans la classe des moins de 10 000 habitants et dans les classes médianes que l'on peut s'attendre à une plus grande instabilité.

La classe des agglomérations de moins de 10 000 habitants, qui ont passé le seuil de l'urbain à un moment donné est de plus en plus instable. 72% des unités demeurent entre 1850 et 1900 alors que 26% (1 000 unités) seulement passent le seuil, 58% demeurent entre 1900 et 1950 et 40% sont reclassées (2 000 unités), et enfin entre 1950 et 2000, plus que 16% restent dans cette classe alors que 72% dépassent les 10 000 habitants (2 600 unités). Les effets de la croissance du substrat démographique se réalisent surtout à partir du 20^{e} siècle et plus encore après 1950 par l'émergence massive d'agglomérations urbaines, à partir du rural, nourrissant

ainsi le semis urbain. En chiffres absolus, les reclassements du rural à l'urbain sont sans commune mesure avec les classes de tailles supérieures qui ne touchent que quelques centaines d'agglomérations.

Tableau IV-14. Matrice de transition des agglomérations par classes de tailles 1850-1900

Nb. 1850/ Nb. 1900	Nb. d'agglo.									Nb. d'agglo. (%)								
	Absorb.	Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Tot. 1850	Absorb.	Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Tot. 1850
Cl. 0 (1-10 000 hab.)	52	2 870	1 019	4	0	0	0	0	3 945	1.3	72.8	25.8	0.1	0	0	0	0	100.0
Cl. 1 (10 000-100 000 hab.)	47	50	1 199	115	1	0	0	0	1 412	3.3	3.5	84.9	8.1	0.1	0	0	0	100.0
Cl. 2 (100 000-500 000 hab.)	0	0	2	27	14	8	0	0	51	0	0	3.9	52.9	27.5	15.7	0	0	100.0
Cl. 3 (500 000-1 000 000 hab.)	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	100.0	0	0	100.0
Cl. 4 (1 000 000-5 000 000 hab.)	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	50.0	50.0	0	100.0

Europe et Russie d'Europe./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau IV-15. Matrice de transition des agglomérations par classes de tailles 1900-1950

Nb. 1900/ Nb. 1950	Nb. d'agglo.									Nb. d'agglo. (%)								
	Absorb.	Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Tot. 1900	Absorb.	Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Tot. 1900
Cl. 0 (1-10 000 hab.)	69	2 792	1 932	8	0	0	0	0	4 801	1.4	58.2	40.2	0.2	0	0	0	0	100.0
Cl. 1 (10 000-100 000 hab.)	116	110	2 451	181	5	2	0	0	2 865	4.0	3.8	85.5	6.3	0.2	0.1	0	0	100.0
Cl. 2 (100 000-500 000 hab.)	11	0	3	100	29	4	0	0	147	7.5	0	2.0	68.0	19.7	2.7	0	0	100.0
Cl. 3 (500 000-1 000 000 hab.)	0	0	0	0	7	7	0	0	14	0	0	0	0	50.0	50.0	0	0	100.0
Cl. 4 (1 000 000-5 000 000 hab.)	0	0	0	0	0	10	2	0	12	0	0	0	0	0	83.3	16.7	0	100.0
Cl. 5 (5 000 000-10 000 000 hab.)	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	100.0	0	100.0

Europe et Russie d'Europe./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau IV-16. Matrice de transition des agglomérations par classes de tailles 1950-2000

Nb. 1950/ Nb2000	Nb. d'agglo.									Nb. d'agglo. (%)								
	Absorb.	Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Tot. 1950	Absorb.	Cl. 0	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Tot. 1950
Cl. 0 (1-10 000 hab.)	404	591	2 618	8	0	0	0	0	3 621	11.2	16.3	72.3	0.2	0	0	0	0	100.0
Cl. 1 (10 000-100 000 hab.)	644	254	3 501	373	9	2	0	0	4 783	13.5	5.3	73.2	7.8	0.2	0	0	0	100.0
Cl. 2 (100 000-500 000 hab.)	20	1	5	200	56	10	0	0	292	6.8	0.3	1.7	68.5	19.2	3.4	0	0	100.0
Cl. 3 (500 000-1 000 000 hab.)	5	0	0	0	10	26	0	0	41	12.2	0	0	0	24.4	63.4	0	0	100.0
Cl. 4 (1 000 000-5 000 000 hab.)	1	0	0	0	0	20	2	0	23	4.3	0	0	0	0	87.0	8.7	0	100.0
Cl. 5 (5 000 000-10 000 000 hab.)	0	0	0	0	0	0	2	1	3	0	0	0	0	0	0	66.7	33.3	100.0
Cl. 6 (10 000 000-15 000 000 hab.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Europe et Russie d'Europe./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Enfin les classes médianes sont instables à certaines périodes : un ensemble d'agglomérations ont une destinée particulière et, au fur et à mesure de leur ascension, elles pointent l'instabilité de leur classe. La classe 2, relative aux agglomérations rassemblant entre 100 000 et 500 000 habitants, voient la moitié de ses unités passer dans la classe 3, voire dans la classe 4 entre 1850 et 1900. Il s'agit des agglomérations qui profitent de la phase de maillage, des agglomérations majeures de l'Europe si elles ne sont pas encore imposées : les grandes capitales historiques de vieux États n'y figurent pas. Parmi celles qui passent de la classe 2 à la 3, on retrouve des agglomérations qui sont le produit de la consolidation des États : Prague, Budapest, Varsovie, Bruxelles, Amsterdam, Dresde, Leipzig, Milan, Naples, Madrid, Lyon. La plupart d'entre elles passent de la classe 3 à la classe 4 entre 1900 et 1950 : leur accumulation est progressive mais bien marquée. En revanche, les 8 agglomérations qui passent immédiatement de la classe 2 (100 000 à 500 000 hab.) à la 4 (1 à 5 millions d'hab.) entre 1850 et 1900 individualisent les trois pays à l'urbanisation impérieuse concomitante d'une industrialisation intense : la sphère allemande, russe et britannique. Il s'agit de Berlin, Hambourg, Manchester, Birmingham, Glasgow, Liverpool, Moscou et Saint-Pétersbourg.

Ces reclassements se répètent dans une moindre mesure aux deux périodes suivantes affectant ces trois classes médianes des agglomérations qui ont entre 100 000 et 5 millions d'habitants : les métropoles nationales majeures se mettent en place, puis ces classes rassemblent les agglomérations secondaires des réseaux nationaux. Entre 1900 et 1950, Rome, Athènes, Copenhague, Bucarest passent de la classe 2 à la classe 4, et des villes telles que Kiev, Kharkiv, Stockholm, New Castle upon Tyne, Rotterdam, Cologne, Lisbonne Turin, Gênes passent de la classe 2 à la 3. Entre 1950 et 2000, Ankara, Izmir, Adana, Bursa, Minsk,

Belgrade sautent une classe, passant aussi de la classe 2 à la 4. La croissance intense reconnue en Europe de l'Ouest dans la seconde moitié du 19e siècle se réalise avec un siècle de décalage dans le Sud-Est, notamment en Turquie, et l'Est de l'Europe. Dans cette seconde moitié du 20e siècle, les agglomérations secondaires des armatures nationales occidentales et orientales côtoient les métropoles nationales orientales dans leur progression, illustrant ce décalage. Rotterdam, Lille, Munich, Kharkiv, Nijni Novgorod, Donetsk, Varsovie, Kiev dépassent 1 million d'habitants. Florence, Séville, Nice, Bilbao, ainsi que Lviv, Parme, Cracovie, Zagreb dépassent 500 000 habitants, passant de la seconde à la troisième classe.

Dans l'ensemble, les agglomérations les plus petites et les plus grandes conservent leur position relative. Plusieurs centaines de petites agglomérations urbaines ont émergé au cours des deux siècles et ont nourri ce semis dense caractéristique de l'Europe. L'émergence simultanée de ces unités supposant une dispersion de la population urbaine explique qu'elles ne soient pas devenues de grandes agglomérations. En revanche, dans la plupart des cas, les grandes agglomérations du 19e siècle se retrouvent en haut de la hiérarchie, tandis que de grandes villes ont pu néanmoins progresser rapidement sous le coup de l'industrialisation et de la consolidation des États. Ce sont les villes médianes du début de la période qui ont fourni les centres des armatures urbaines nationales à mesure que celles-ci se consolidaient : leur progression apparaît clairement. L'accumulation de ces villes médianes et grandes semble définitive : on n'enregistre aucun déclassement pour les agglomérations qui ont plus de 500 000 habitants, et ce pour les trois périodes. On enregistre là un décalage entre l'Ouest de l'Europe et les villes industrielles occidentales et orientales, et l'Est et le Sud-Ouest où les réseaux nationaux se construisent dans la seconde moitié du siècle.

Le déclassement des petites agglomérations qui retournent au rural s'accentue au cours du temps mais reste relativement faible. Surtout, le phénomène d'absorption prend de l'ampleur et se distingue par sa généralisation à toutes les classes de taille et son accélération à la seconde moitié du 20e siècle. Parmi les deux types de déclassement des agglomérations, la rétrogradation d'une classe à la classe inférieure et la disparition par absorption, le second est bien plus courant, vérifiant les effets de la proximité des agglomérations et de la densité du semis.

1.3. Taille et répartition spatiale de la croissance des agglomérations

« Chaque unité urbaine ou même agrégat de population détient une « histoire » qui lui est propre, et qui a déterminé l'évolution de sa dimension. Ainsi la croissance ou le déclin d'une ville sont le résultat d'une conjonction de causes multiples : démographiques, économiques, historiques, géographiques, qui interagissent. Facteurs locaux […], régionaux […], généraux se combinent pour constituer un moteur poussant la ville à se développer. […] Une monographie de chaque ville serait nécessaire pour comprendre les différents courants migratoires qui s'exercent au profit ou aux dépens de la ville. […] Nous faisons l'hypothèse cependant que la variation d'une ville ne s'explique pas seulement par des facteurs locaux isolés […] mais surtout par le fait que la ville appartient à un système, et donc que sa croissance obéit également à la logique du système » (GUÉRIN-PACE, 1993, p. 113).

En écartant les facteurs locaux qui orientent les trajectoires des agglomérations, la description des tailles des agglomérations urbaines européennes et de leur taux de croissance annuels permet-elle de distinguer l'appartenance des agglomérations à un système régional, national ou sub-national ?

Les décalages remarqués dans l'intensité et les temporalités de l'urbanisation au travers des indicateurs agrégés à l'échelle nationale, cités auparavant, la population urbaine, le nombre d'agglomérations urbaines…, se confirment-ils ?

La consolidation du foyer démographique, urbain et industriel au centre de l'Europe : le fer de lance du continent

Entre 1820 et 1850, 94% des agglomérations urbaines sont en croissance : par des variations négatives, le Portugal se distingue. Un taux de croissance inférieur à 1% caractérise les agglomérations de l'Andalousie, du littoral espagnol, la vallée du Rhône, du pôle Nord de la dorsale européenne, c'est-à-dire de nombreuses villes d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas, et du Nord-Ouest de l'Allemagne, et le cœur de l'Empire autrichien d'alors. Les taux de croissance situés entre 1 et 5% sont enregistrés ailleurs. En France et en Espagne, ils distinguent un mouvement de concentration impulsé par la centralisation étatique. Les capitales et les régions jusqu'alors peu urbanisées se reconnaissent : en France Paris, Lyon, les villes du centre et de l'Atlantique, et en Espagne, Madrid et la côte atlantique. Au Royaume-Uni et en Europe centrale et scandinave, ce sont à la fois la croissance industrielle et l'émergence de régions urbanisées avec le début de développement national. Les extrémités du Royaume-Uni se développent particulièrement, tandis qu'apparaît un chapelet d'agglomérations écossaises entre Glasgow et Edimbourg. Ensuite, un vaste espace central en pleine industrialisation individualise les Flandres, la Rhénanie, la Westphalie, la Bavière, la Saxe, la Silésie et un couloir allant jusqu'à Łódź, grand centre textile, la Moravie et Vienne, et enfin la Pannonie et le Banat, entre Budapest, Timisoara et Belgrade au confins des empires autrichien et ottoman. Ce sont aussi les ports continentaux de la Baltique, alors que les petites villes se démultiplient en Scandinavie.

La croissance urbaine traduit ainsi : un mouvement de conquête mené par l'État centralisé pour animer les régions les moins urbanisés et sur les bordures comme en France et en Espagne, un mouvement d'industrialisation où les sphères allemande et russe se distinguent particulièrement ainsi que quelques régions, un développement régional qui appelle l'indépendance comme en Scandinavie, et dans l'Empire autrichien.

La période entre 1850 et 1880 individualise trois zones où les villes sont nombreuses et ont connu une croissance entre 1 et 5% et qui atteignent 500 000 habitants : les villes britanniques, une bande en Europe centrale de la Saxe à la Moravie et séparée des régions rhénanes où se dessine de manière discontinue la dorsale étendue jusqu'à l'Italie centrale, par une bande centrale, des Pays-Bas à la Bavière par un semis dense de villes aux taux de croissance ne dépassant pas 1%. Cette rupture rappelle le tracé entre Allemagne orientale et occidentale. Cette répartition des croissances est quasiment opposée à la carte précédente. Surtout, la bande centrale se distingue en un front de conquête où se démultiplient les petites villes et s'individualisent les cœurs industriels. Au-delà, la densité de villes chute et la population semble se concentrer dans quelques agglomérations. Dans les territoires actuels de la Pologne ou de l'Ukraine, il semble se dessiner de grands axes de circulation entre les nœuds majeurs : Varsovie, Gdansk, Lviv, Kiev, Kharkiv. Les villes d'Irlande, alors en déclin démographique et les territoires ottomans des Balkans enregistrent des variations négatives.

Entre 1850 et 1910, l'industrialisation, la conquête des territoires jusqu'alors peu urbanisés et appuyée sur les voies de circulation distinguent les zones de croissance, tandis que l'Ouest de l'Europe plus dense, se différencie de l'Est, moins dense mais dont les villes voient les taux de croissance dépasser 1%. Au Royaume-Uni, Londres concentre 7 millions d'habitants en 1910, tandis que Manchester, Liverpool, Birmingham, Glasgow, entre 1 et 2 millions après une croissance annuelle entre 1 et 3% durant la période. Surtout, chacune de ces villes est au cœur d'une zone où les villes plus réduites se démultiplient mais enregistrent aussi des taux de croissance importants. Essen au cœur de la Ruhr atteint 2 millions d'habitants avec un taux annuel de croissance de 8,3% durant ces 30 ans. Pour Berlin, ce sont

4% annuels qui la portent à une population de 3,7 millions d'habitants, et Varsovie atteint 1 million d'habitants après une croissance annuelle de 3,5%. Des continuités se dessinent de la Ruhr à Berlin, et à la Saxe, la Silésie. Au-delà, ce sont encore des foyers importants mais isolés : Hambourg, Francfort sur le Main, Stuttgart, Munich, Zürich, Milan, puis Vienne, Budapest, Łódź, Varsovie (Carte IV-12). *La dorsale et l'axe central se dessinent à ce moment : l'industrialisation, la consolidation politique et économique de cette zone centrale est donc décisive*.

Carte IV-12. L'émergence de la dorsale européenne et de la transversale Est-Ouest : population et taux de croissance annuels des agglomérations 1880-1910

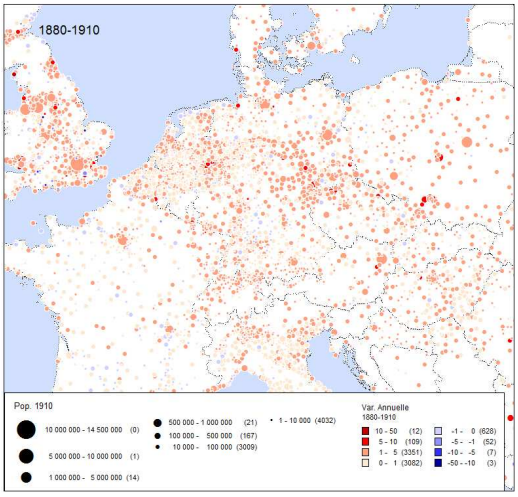

L'Europe privée de sa force vive

Entre 1910 et 1920, un quart des agglomérations, soit quelques 2 000 sur 8 000, enregistrent des variations négatives. Malgré sa position centrale, cette zone de croissance industrielle et urbaine au cœur du continent (Pays-Bas, Belgique, Allemagne actuels) est moins affectée par les pertes des guerres que les pays alentours dont la reprise est moins vive : France, Pologne, partie tchèque de la Tchécoslovaquie alors créée, les actuelles Biélorussie, Ukraine et Russie alors dans l'URSS, les pays Baltes, et la Turquie qui vient d'être démembrée. En outre, les régions industrielles qui ont pu être détruites et les régions de frontières nouvelles voient une baisse démographique des agglomérations : la Flandre, l'Alsace-Lorraine, la Silésie d'un côté, le Banat, Vienne, l'actuel Kosovo d'un autre côté.

Entre 1920 et 1940, les agglomérations d'URSS se distinguent par des croissances annuelles qui dépassent 5%, alors qu'une politique rationnelle de spécialisation économique a pour but la complémentarité régionale et l'unification globale. Kharkiv, Dnipropetrovsk, le Donbass, Saint-Pétersbourg, Moscou, la moyenne Volga, et au-delà l'Oural et le Kouzbass dessinent les zones urbaines et industrielles appuyées par le pouvoir. En Europe de l'Est, les croissances se situent entre 1 et 5% de la Pologne à la Turquie en passant par les Balkans. Ce sont aussi le Danemark, le Schleswig Holstein, la péninsule ibérique… Une grande partie des agglomérations de cette zone centrale de forte croissance urbaine et industrielle, constituée au 19e siècle, dont le Royaume Uni, les anciens empires autrichiens et allemands présentent des taux de croissance annuels inférieurs à 1%.

Entre 1940 et 1950, la répartition des variations des agglomérations dessinent les territoires soumis au Reich durant la guerre, et notamment la Saxe, la Silésie, Berlin, la Pologne actuelle avec des pertes annuelles supérieures à 1%, voire à 5%. C'est toute une bande centrale de variations négatives qui court en Autriche, en Hongrie et en Roumanie, à

laquelle s'ajoute la frontière franco-allemande. Autour de ces zones de variations négatives, les agglomérations enregistrent des taux annuels souvent supérieurs à 1%.

Entre 1950 et 1970, l'Europe est relativement homogène par la croissance positive des agglomérations, à l'exception des zones occidentales contigües au rideau de fer. Le bloc communiste se distingue par une forte croissance urbaine dans un contexte de consolidation politique décisif. C'est aussi une reprise intense de la croissance urbaine en France et en Angleterre.

Entre 1970 et 1990, les variations se nuancent à l'Ouest de l'Europe, à l'exception de l'Irlande, le Nord-Ouest de la France et le Nord de l'Espagne. Les agglomérations poursuivent leur croissance dans le bloc oriental avec quelques variations négatives qui s'annoncent en Russie.

Entre 1990 et 2000, 35% des agglomérations, soit près de 3 000, enregistrent des variations négatives : cette vague de décroissance distingue clairement le bloc communiste démantelé et illustre le déclin démographique général relevé. Néanmoins, dans le cas particulier de l'ex-RDA, c'est une décroissance continue qui n'a fait que s'accentuer depuis ses origines. Dans le cas inverse, les agglomérations de Pologne, de Slovaquie, de l'ouest de la Biélorussie et de l'Ukraine maintiennent des variations positives, démontrant la spécificité de leur trajectoire depuis les pertes considérables qui les ont affectées durant la Seconde Guerre mondiale. À l'Ouest, les variations sont généralement positives, malgré des déclins enregistrés dans une diagonale centrale entre France et Espagne et en Italie. L'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre voient des indices généralement positifs. Au sud-est, la Turquie se distingue par des variations urbaines positives intenses et générale, en accord avec son évolution démographique, décalée par rapport aux autres pays européens.

Planche de cartes IV-9. Population et taux de croissance annuels des agglomérations 1820-2000

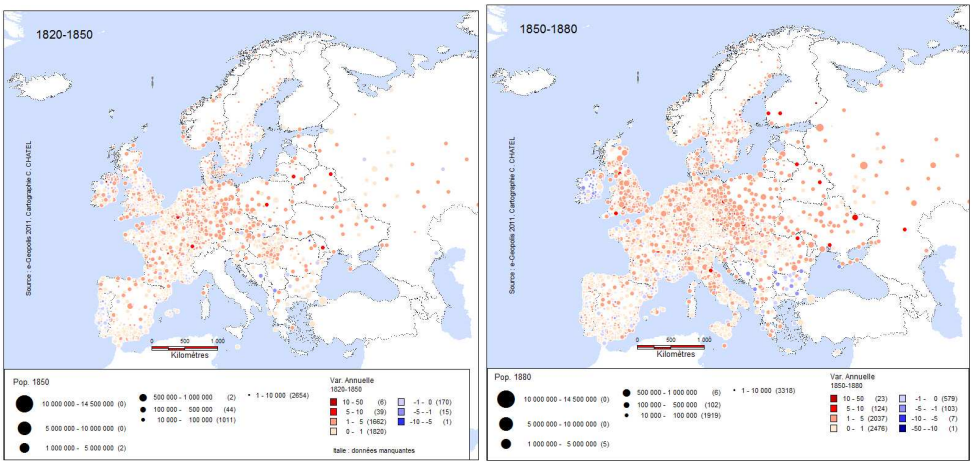

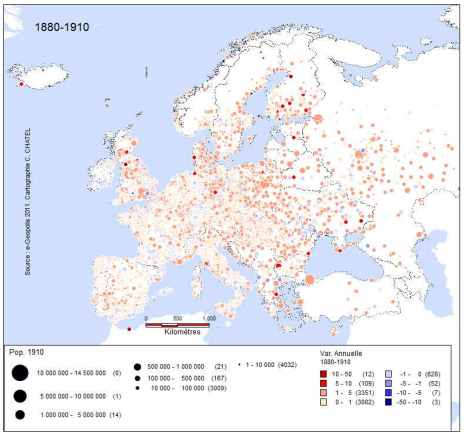

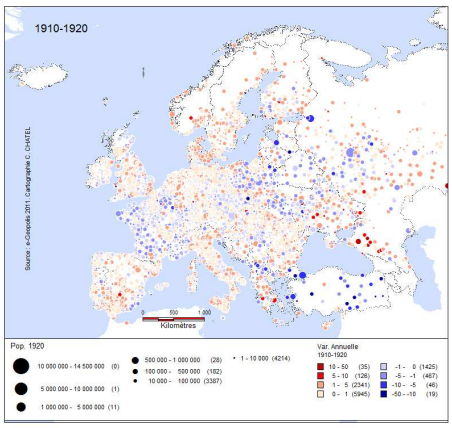

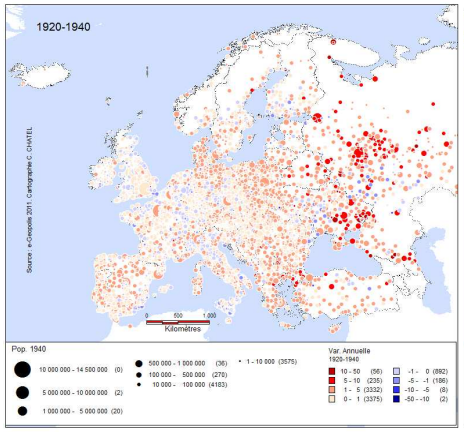

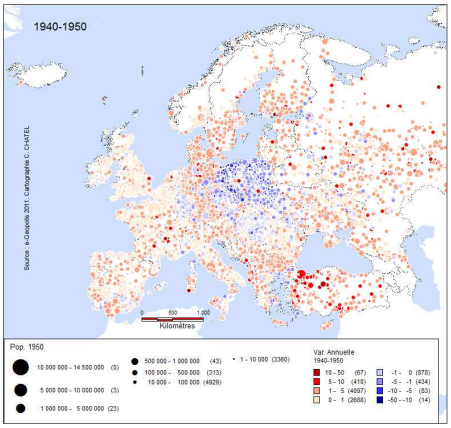

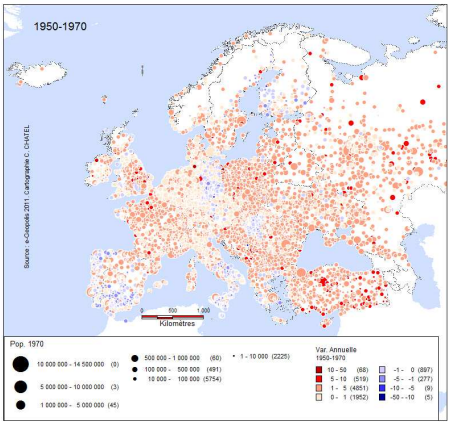

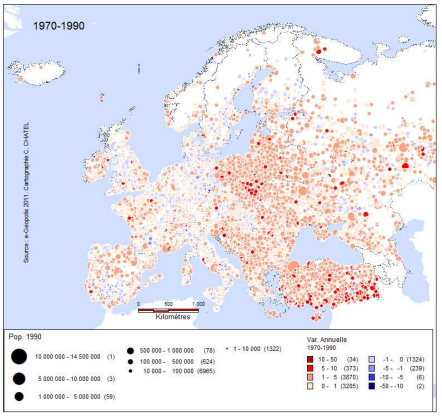

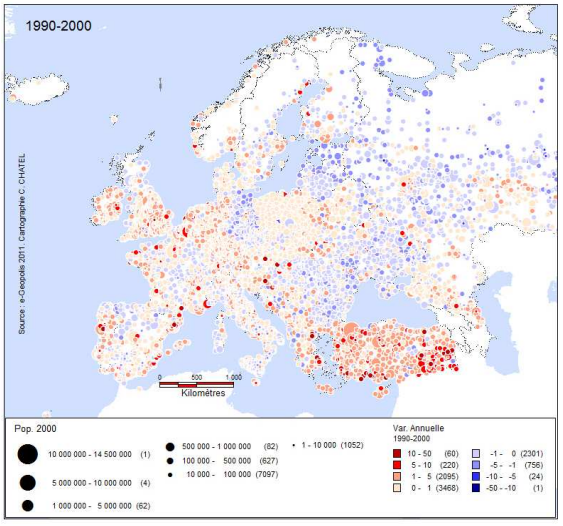

Lacunes des données : Italie 1820-1850, Turquie 1800-1850

Les guerres puis l'érection du rideau de fer a coupé court au creusement de ce vaste espace central entre la dorsale et la transversale : l'Europe a été privée de ce cœur démographique, urbain et économique qui la plaçait au centre du monde à la veille de la Première Guerre mondiale. De même, à l'échelle des États, la croissance démographique et urbaine a été freinée à plusieurs reprises par les guerres civiles et mondiales, par la division de l'Europe et par cette réunion artificielle qui ont introduit autant de décalages et de dissensions.

Les cartes montrent que la dorsale et la transversale européennes sont le fruit du reclassement de centaines de petites agglomérations qui donnent cependant forme à un des foyers urbains majeurs de la planète. Ce processus très différent de la mégalopolis américaine (GOTTMAN, 1967) ou de l'actuelle façade pacifique de la Chine, et plus encore de l'accumulation exceptionnelle à partir d'une grande capitale comme Paris ou Londres, est l'archétype de l'urbanisation européenne.

Conclusion. Les contraintes du mouvement de concentration urbaine en Europe

La dispersion de la population urbaine dans un semis dense de petites villes n'a pu être contrebalancée que par un mouvement réduit de concentration de la population dans les grandes villes européennes : les capitales et les villes secondaires du réseau national et les agglomérations industrielles.

Ce mouvement de concentration est clairement porté par l'État, lors de sa construction et lors de l'industrialisation, celle-ci permettant la préservation du monde rural. Or, ce mouvement démontre aujourd'hui ses limites compte tenu du poids des petites villes en Europe et de l'absence de très grandes métropoles comparables aux plus grandes du monde. Le processus de concentration en Europe mérite d'être précisé en trois points.

(1) La concentration des villes s'est réalisée trop faiblement et a duré trop peu de temps tandis qu'elle a été interrompue par les guerres, mondiales, régionales et civiles. On a dit que les formes du peuplement se creusaient selon l'intensité et la durée du mouvement de référentiel. La forte croissance démographique a moins été orientée vers les villes grandes et moyennes qu'elle n'a nourri l'ensemble du substrat, favorisant l'émergence constante et massive d'agglomérations. Les petites villes représentent un réservoir de population urbaine qui a échappé aux concentrations urbaines. Par ailleurs, la croissance démographique et le mouvement de concentration urbaine ont été perturbés ou interrompus par les événements européens et les pertes humaines engrangés pendant les guerres : les phases d'accumulation, qui précèdent la Première Guerre et la crise de 1974, notamment à l'Ouest, la Seconde Guerre et la chute du mur, notamment à l'Est, n'ont pas duré. En outre, ces événements ont enrayé le moteur européen qui marchait à vive allure : la Première Guerre désigne un processus d'automutilation où toute l'énergie européenne est orientée dans la destruction de ses forces. Les structures reconnues auparavant au travers du semis d'agglomérations en sont une illustration : elles auraient pu être d'autant plus marquées.

(2) Précédemment, nous avons pu expliquer que la spécificité de l'Europe résidait dans cette réserve d'agglomérations urbaines potentielles : la faible hiérarchisation et l'équivalence dans les tailles des agglomérations conditionnent la stabilité des tailles et les phénomènes de permutations dans un ensemble hiérarchisé. Sans une plus value, intrinsèque ou artificiellement créée, cette équivalence demeure. Parmi les agglomérations potentiellement aptes à représenter les centres dans le réseau urbain national, les agglomérations anciennes,

qui ont déjà accumulé population et richesse dans d'autres contextes politiques et économiques, et les centres industriels, sont privilégiés. Il s'opère alors une sélection parmi les établissements. D'autres agglomérations seront quasiment construites de toute pièce et stimulées dans les régions vierges d'établissements potentiels et à approprier : c'est le cas en particulier à l'est et au sud-est de l'Europe. Ces deux gestes volontaristes, la sélection opérée dans le semis d'agglomérations, et plus encore, la création ex-nihilo, afin de créer une hiérarchie d'agglomérations, semblent aller à l'encontre du mouvement spécifique à l'Europe lorsque le référentiel se met en marche : la dispersion et une autorégulation caractérisée par une faible différenciation des agglomérations par leur taille et leur progression synchrone.

(3) La balkanisation du continent en de très nombreux États a aussi réduit l'ampleur de la hiérarchisation. L'accumulation dans les villes a été contrainte par le stock démographique, limité par l'enveloppe territoriale étatique et par la construction d'une armature urbaine à la taille de l'État. La concentration effective dans la capitale donne ensuite le ton à la hiérarchie : c'est ainsi que la capitale nationale, comme ses relais, sont sans commune mesure avec celle que l'on retrouve dans les grands États du monde.

2. Du centre aux frontières de l'État : les éléments perturbateurs de la consolidation des armatures urbaines nationales

La période contemporaine se caractérise par la consolidation des États modernes, qui actualisent le modèle du maillage. Cependant, la réalisation de la logique du maillage demeure en réalité relativement réduite et déformée par une tendance à la dispersion, par la masse de petites villes alors que les plus grandes ont une taille relativement faible dans le contexte mondial actuel. Tout se passe comme si l'État n'avait pas pu finaliser le processus de concentration et de sélection parmi la masse d'agglomérations potentielles. La dispersion de la population urbaine prive l'Europe de grandes concentrations humaines. Inversement, les changements territoriaux et le morcellement spécifique à l'histoire des États européens rompent de manière relative avec un processus d'accumulation durable nécessaire pour consolider une armature urbaine.

Les États européens se sont construits dans un ensemble de paradoxes à l'image de la contradiction entre ville et État: intense urbanisation contre dispersion, logiques étatiques contre logiques régionales, formation d'État et projection du modèle de système urbain centralisé et hiérarchisé contre l'adaptation aux formes anciennes de peuplement, privilégiant l'équivalence de tailles.

De même, la capitale peut être confrontée à l'accumulation qui a pu se réaliser à ses marges, là où la centralisation atteint ses limites alors que l'histoire indurée de ces zones peut resurgir dès que l'État faiblit. Nous allons ici vérifier l'impact de l'État moderne et du maillage au travers de ces deux indices : la capitale d'État et les frontières. En outre, le modèle de Montesquieu cité dans le premier chapitre est testé : l'État se caractérise par l'accumulation dans sa capitale et à ses marges. Les causes du tassement de la hiérarchie urbaine des États sont aussi multiples.

La capitale : un indicateur de l'État

On postule que le maillage produit une capitale écrasante, primatiale. Or, deux facteurs ont pu contrecarrer l'impact de l'État.

D'abord, l'Europe se caractérise par une tendance à la dispersion et les villes demeurent peu hiérarchisées : la phase du maillage a pu dépasser cette forme de peuplement.

Ensuite, les États en Europe sont relativement récents. Ils ont pu changer de nature, de limites, ou de capitale. Avant la formation de l'État moderne, d'autres villes ont pu avoir la fonction de capitale, tandis que la première agglomération d'un État n'est pas nécessairement sa capitale et peut rappeler ainsi la préexistence du semis urbain sur l'État. La capitale serait donc un bon indicateur quant à l'histoire des États, leur induration, leur emprise sur le système urbain. Ainsi, deux modèles souvent cités s'opposent comme on l'a vu dans le premier chapitre : le modèle centralisé et le modèle fédéral. Dans un cas, la première ville domine le système, dans l'autre, plusieurs villes se distribuent en haut de la hiérarchie.

En outre, la hiérarchie des lieux par leur taille dans un État est guidée en premier lieu par la taille de la première agglomération. Or, l'accumulation réalisée dans la première ville est contrainte d'abord par sa limite supérieure, la population totale de l'État, et ensuite par le nombre de ses agglomérations que détermine la répartition de la population dans l'État. On peut se demander ainsi, si le modèle du maillage implique une corrélation entre la taille de l'État -en termes de superficie et de population- , la taille de sa capitale et l'armature urbaine nationale caractérisée par le nombre d'agglomérations urbaines et leur hiérarchie. Si cette relation est avérée, est-elle déformée par d'autres facteurs, notamment les éléments de structuration du territoire préexistants, liés à l'histoire du territoire, aux variations de l'État…

De même, est-ce l'État qui définit l'accumulation dans sa capitale ou la capitale qui dicte le territoire de l'État ? Qui donne le ton ? Alors qu'on a pu démontrer auparavant la difficulté à démêler les relations entre naissance de l'État et croissance démographique, et entre quantité de population, quantité d'urbains et nombre de villes, une complexité semblable s'érige dans la relation entre État et forme de hiérarchie. On oppose ainsi une approche qui part du haut, de la globalité avec un *système urbain défini par l'État*, à une approche qui part du bas, où *le centre donne sens, voire donne forme à ce système urbain et à l'État*.

On suppose ainsi qu'*une capitale conforme à son État domine la hiérarchie urbaine* et le territoire. Au contraire, on retrouve de nombreux cas de non conformité avec une capitale insuffisante pour son État. Nous évaluerons donc le poids de la première agglomération dans chacun des États et vérifierons si la hiérarchie des villes démontre une imposition semblable du modèle des États modernes sur leur armature urbaine ou au contraire *des tendances nationales*.

Les marges de l'État : les agglomérations transnationales

Le maillage de l'État suppose théoriquement une distribution équilibrée des villes dans le territoire qui suit la hiérarchie des chefs-lieux : seule la capitale fait exception. Pourtant, le modèle de Montesquieu prévoit une autre déformation au niveau des frontières, les agglomérations transnationales, accusant ainsi l'opposition entre la nature finie de l'État et l'universalité des villes, doublée de la capacité des agglomérations à transgresser les frontières administratives. En outre, ce modèle peut d'autant plus s'illustrer ou varier en Europe alors que les frontières se sont superposées, ont glissé, se multipliant ou s'annulant.

Capitales et agglomérations transnationales sont ainsi deux indices de l'État moderne, dont les variations peuvent démontrer l'impact différencié des États sur les réseaux de villes, ou manifester *des éléments de concurrence et d'instabilité ou au contraire de consolidation des territoires nationaux*.

2.1. L'impact différencié du maillage de l'État sur la hiérarchie des agglomérations

Le poids de la première ville dans le système urbain est décrit à partir de trois indicateurs : le rapport à la seconde ville, sa part dans la population totale et dans la population urbaine. Les indicateurs démontrent de grandes divergences d'un pays à un autre : les centres ont des poids très différenciés dans les systèmes urbains des différents États.

2.1.1. Des capitales primatiales minoritaires mais en croissance

L'indice de primatie décrit classiquement le rapport entre la population de la première et de la seconde agglomération d'un État. Ces deux villes peuvent changer au cours du temps et ne sont pas identifiées ici : seul le rapport de taille importe.

Généralement, on oppose deux modèles.

1) Un État centralisé où la capitale est le centre du pouvoir et sa fonction détermine une accumulation exceptionnelle de la population et des activités. *La capitale s'est constituée en même temps que l'État*. La fonction administrative l'a valorisée. L'écart de taille avec la seconde ville est important.

2) Un État dit fédéral se caractérise par une capitale concurrencée par d'autres villes : le rapport à la deuxième ville est réduit, voire la capitale n'est pas la première agglomération. La hiérarchie s'est constituée avant l'État, dans un autre cadre territorial.

On postule que l'État de type moderne, dans le cadre du maillage, *produit une et une seule agglomération dont la taille est exceptionnelle* parce qu'elle est le siège du pouvoir et le symbolise. *Tout écart à ce schéma indique la marque des pouvoirs territoriaux préexistants ou une répartition du pouvoir*, contraire au modèle d'État unitaire centralisé.

Des systèmes d'équivalence entre les agglomérations prédominantes malgré l'imposition des États et des capitales primatiales

La médiane de l'indice de primatie reste très faible et elle varie au cours de la période entre 1,9 et 3,4 (Tableau IV-17). La plupart des systèmes urbains présente une capitale concurrencée au sein de l'État.

L'État a donc failli : les variations démographiques intenses ont favorisé l'ensemble des agglomérations comme le suppose la tendance à la dispersion identifiée auparavant. En outre, l'équivalence de tailles entre les agglomérations définie notamment par le finage, se manifeste en haut de la hiérarchie, et déforme ainsi la hiérarchie des États. L'histoire longue du peuplement a prévalu sur l'affirmation d'un modèle d'organisation territoriale.

Les cartes (Planche de cartes IV-10) permettent de voir que la primatie tend :

- à baisser au cours de la période dans les pays où elle était forte en 1850 comme au Royaume-Uni, en Autriche ou au Danemark ;
- à augmenter dans les pays où elle était alors faible : en Allemagne, en Belgique, en Serbie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie, en Estonie, en Biélorussie, en Russie, en Norvège, en Roumanie, en Bulgarie, en Macédoine, en Albanie, au Portugal, en Irlande. La formation de ces États au cours de la période a favorisé l'accumulation et a produit de grandes agglomérations.

En revanche si l'indice stagne, l'accumulation engrangée dans les différentes villes est reproduite ; le mouvement de référentiel va toujours dans le même sens, la multipolarité et

l'insuffisance de la capitale, ou bien la centralisation, sont structurelles. Ainsi, d'un côté, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas, la Pologne, la Norvège, la Biélorussie, le Monténégro et le Kosovo présentent un indice de primatie qui reste inférieur à 4 en 1850 et en 2000. D'un autre côté, en France, Paris conserve une primatie qui passe d'environ 5 à 7 entre les deux dates.

Un centre à la taille du territoire national

L'indice de primatie illustre l'état des systèmes urbains. Calculé pour l'ensemble de villes dans les États actuels, l'indice de primatie met en valeur les variations territoriales que ceux-ci ont pu connaître. En 1850, l'Autriche présente une primatie de 8, le Danemark de 11 : Vienne est encore au cœur d'un empire beaucoup plus vaste que l'Autriche actuelle, de même que Copenhague alors que le Danemark perd la Norvège en 1815. La Turquie, la France, le Royaume-Uni présentent une primatie proche de 5. 12 pays qui ne forment pas encore des États ont un indice compris entre 2 et 5 dont la Lettonie et la Lituanie, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Italie, les Pays-Bas, la Grèce, le Portugal, l'Irlande. 20 futurs pays ont encore un indice en dessous de 2. On distingue donc clairement l'excès des premières agglomérations des empires, une primatie affirmée des vieux États tels que la France et le Royaume-Uni, et une primatie encore insuffisante dans des États en cours de formation comme les États rattachés à l'Empire d'Autriche, aux empires ottoman et russe, ou comme aux Pays-Bas.

En 2000, la primatie s'est renforcée entre l'Europe centrale et du Sud-Est, dans l'Europe du Nord et en Russie. La primatie demeure faible en Europe du Sud-Ouest et dans les zones de frottement, la Pologne et l'Ukraine. Elle a baissé en Tchécoslovaquie : la réunion des deux pays durant quarante ans a affaibli les deux capitales.

Ainsi, *le poids d'une ville pour un territoire donné peut indiquer une aptitude à la constitution d'un État*. Inversement, *la définition d'un territoire influe sur les caractères du centre par rapport au système urbain considéré*.

Planche de cartes IV-10. Indice de primatie des États : 1850, 2000

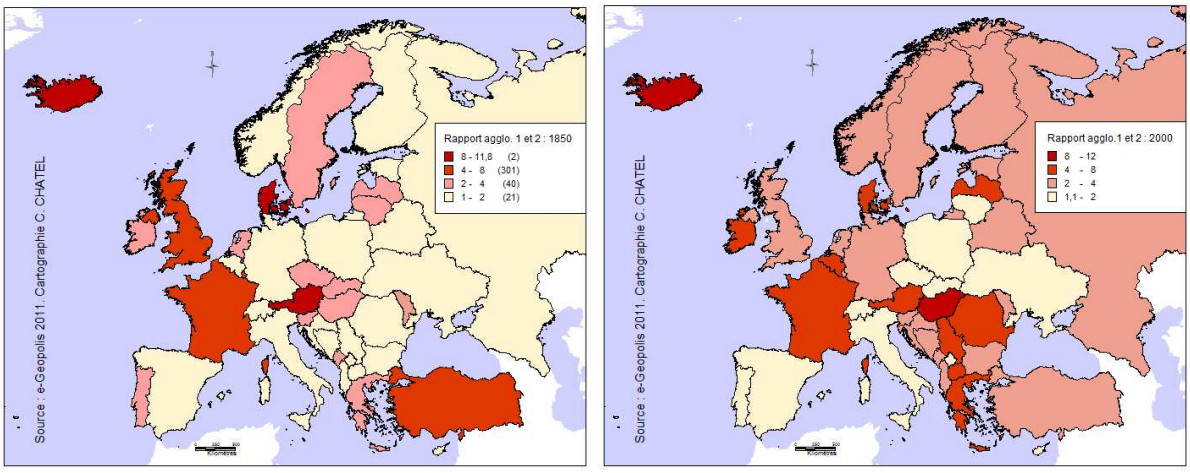

Des trajectoires différenciées : la pérennité des structures préalables à l'État et la surimposition du maillage

L'évolution de cet indice démontre toutefois une diversité des trajectoires :
- soit, elles sont univoques et relativement stables,
- soit, elles présentent des oscillations ou des pics.

Les trajectoires stables : des accumulations durables

L'écart entre les deux premières agglomérations nationales évolue faiblement, que cet écart soit fort ou au contraire faible.

L'Autriche seule conserve une forte primatie qui reste autour de 7,5 en 1820 et en 2000, après une poussée à 11,2 en 1910, avant la dissolution de l'empire. Jusqu'au début du 20e siècle, la primatie écrasante de Vienne en Autriche est un indice de l'empire qu'elle anime. Le poids de la capitale se réduit dès 1920 suite à la dislocation de l'empire. Les seconde et troisième agglomérations, Linz et Graz, sont très proches en taille et leurs positions dans la hiérarchie ne cessent de permuter. Aussi, cette concurrence entre les deux agglomérations qui ont près de 300 000 habitants en 2000, contre 1,8 millions pour Vienne empêche qu'une seconde agglomération n'émerge vraiment et conforte la prépondérance de Vienne.

Au contraire, la stabilité caractérise les systèmes urbains macrocéphales où l'égalité de tailles entre les premières agglomérations se reproduit.

En Russie : ce rapport passe de 1,3 à 2,7 entre 1850 et 2000. C'est un rapport assez faible : Moscou et Saint-Pétersbourg sont à la tête du système. Le statut exceptionnel dont jouissent ces deux villes dans la hiérarchie administrative russe conforte aussi le doublon.

L'écart entre Londres et Manchester s'affaisse régulièrement au Royaume-Uni. En 1850, Londres compte 2,1 millions d'habitants, Manchester 400 000, tandis qu'en 2000, la première concentre 8,2 millions d'individus, la seconde 2,3. *La revalorisation du seuil de population de la première agglomération indique que l'ensemble du système suit* et c'est ainsi que la primatie évolue : le poids du centre baisse relativement et la croissance démographique se distribue.

L'indice de primatie en Espagne oscille autour de 1,3 au cours des deux siècles. La juxtaposition de deux métropoles, Madrid et Barcelone, est une structure majeure du pays. Le statut d'autonomie administratif concédé aux régions espagnoles traduit cette tendance au fédéralisme.

De même, l'Allemagne conserve un indice de primatie qui évolue peu : entre 1 et 2,5. L'équivalence de taille entre les premières agglomérations allemandes est telle que la primatie oscille au gré des permutations à la première place, entre Berlin, Hambourg et Essen. Berlin demeure la première agglomération jusqu'en 1950.

Au détour des 19e et 20e siècles, le mouvement démographique et urbain est à son maximum. Berlin passe de 1,9 à 2,7 millions d'habitants entre 1890 et 1900, Hambourg suit, passant de 600 000 à 1,05 millions d'habitants, Dresde, jusqu'alors troisième agglomération d'Allemagne, est dépassée par Essen qui fait son entrée en haut de la hiérarchie : elle passe de 200 000 à 1,03 millions d'habitants. L'explosion d'Essen va provoquer un réassemblage durable au sommet de la hiérarchie.

Essen détrône Hambourg en 1920, puis Berlin en 1950. L'indice de primatie est proche de zéro lors de cette permutation : Essen compte 3,6 millions d'habitants et Berlin 3,5.

Enfin en 2000, l'indice passe à nouveau le seuil de 2,5. Cette revalorisation ne s'explique pas par la dynamique démographique, mais par l'étalement d'Essen qui fusionne avec les agglomérations voisines : sa population passe de 4,5 à 9,2 millions d'habitants entre 1990 et 2000.

En Allemagne, *la structure multipolaire s'est pérennisée : plusieurs agglomérations sont aptes à se glisser au sommet de la hiérarchie*. Elles ont accumulé au cours de plusieurs décennies et ne cessent de permuter. En revanche, l'avènement d'Essen est subit : l'agglomération n'est pas issue d'un système ancien. Produit du maillage, sa croissance

impétueuse se distingue ainsi de celle que connaissent les autres agglomérations, plus anciennes, issues de la période du finage.

La multipolarité est assumée dans la structure administrative fédérale : les statuts de capitale fédérale, voire d'État fédéral sont concédés aux plus grandes villes.

Les trajectoires instables : les variations territoriales

Les indices de primatie démontrent des sauts quantitatifs notables, le plus souvent en faveur d'une plus forte primatie, notamment dans les États constitués au cours des deux siècles, dans les zones de frottement de l'Europe centrale.

En Belgique, ce saut s'opère entre 1990 et 2000. Bruxelles demeure à la tête du système durant toute la période. En revanche, les permutations au sommet de la hiérarchie s'expliquent par le processus de fusion entre les agglomérations, les revalorisant ou les faisant disparaître. Ainsi, Anvers est la seconde agglomération de Belgique, de 1900 jusqu'à son absorption par Bruxelles en 2000. Bruxelles passe de 1,8 à 4,4 millions d'habitants entre 1990 et 2000, pour atteindre en 2010, 6,9 millions d'habitants. L'indice de primatie, jusqu'alors très faible du fait d'un système multipolaire, explose : il passe de 1,67 en 1990, à 6,8 en 2000 et à 10,4 en 2010. Bruxelles s'impose d'autant plus sur le système urbain, qu'elle a absorbé la seconde agglomération belge.

La Hongrie présente aussi un affermissement exceptionnel de la capitale alors que l'État se constitue après la Première Guerre mondiale : de 2,7 en 1820, la primatie passe à 11,5 en 1910, 13,7 en 1940 et 10,8 en 2000.

La Croatie et la Bulgarie voient leur indice de primatie effectuer un bond au cours de la première moitié du 20^{e} siècle, passant respectivement de 1,7 et 1,6 à 4,9 et 3,8 entre 1900 et 1950. Zagreb a 85 000 habitants en 1900 et 340 000 en 1950, Sofia 66 000 et 404 000. La baisse de leur primatie qui suit, illustre le sens des dynamiques urbaines : une fois la capitale constituée, la croissance démographique *se distribue du sommet au bas de la hiérarchie*.

Conclusion. L'État, producteur de hiérarchie, face à la multipolarité européenne

La hiérarchie des agglomérations est plutôt stable en Europe : primatie ou polycentrisme se reproduisent. Les positions demeurent dès lors que l'accumulation s'est déjà réalisée. La croissance démographique se distribue ainsi du sommet à la base de la hiérarchie. En revanche, il y a instabilité dès que la relation entre l'État et la ville rencontre des transformations : les variations dans le semis des agglomérations court-circuitent la hiérarchie. Quatre cas se présentent.

1) La constitution d'un réseau d'agglomérations, lors de la constitution d'un État, produit une hiérarchie : celle-ci est conforme au maillage du territoire par l'État.

2) La redéfinition du territoire indique, dans le cas d'un réseau urbain préexistant, une redéfinition des positions dans la hiérarchie. Ainsi, la réduction territoriale des empires en un État suppose un rééquilibrage des tailles des agglomérations.

3) L'accumulation brutale dans une agglomération en faveur de la construction d'un État et la définition d'une capitale, de l'industrialisation, de l'exploitation d'une ressource ou sinon lors de la fondation d'une ville, introduit un nouvel équilibre du système urbain. En bref, la redéfinition de la hiérarchie est produite par la « ville nouvelle » et, celle-ci est, dans tous les cas, le fait de l'État.

4) La fusion d'agglomérations très proches constitue une source d'instabilité de la hiérarchie. Ce phénomène se réalise quand l'agglomération n'a plus de limite, que le maillage défini par l'État n'a plus de sens, quand il n'y a plus d'État.

L'État, par la nécessité du maillage du territoire, a une incidence majeure sur la hiérarchie des agglomérations. C'est *lorsque l'État impose son action ou au contraire se retire que la répartition des tailles change*.

En revanche, cette répartition entre les tailles se reproduit parce que le maillage imposé par l'État reprend en partie le réseau préexistant, puis le complète. Si ce réseau répond du finage, la hiérarchie est faible, la multipolarité se reproduit dans le cadre de l'État. Si ce réseau répond d'un maillage, la première agglomération a une taille exceptionnelle et le reste des agglomérations se hiérarchise. Dans le cas du treillage, la hiérarchie des tailles est régulière, mais doit être comprise dans un système urbain signifiant, qu'anime la métropole, et qui bien souvent dépasse l'ensemble de villes d'un État, dont le gabarit en Europe demeure réduit. Dans les trois cas, la structure du maillage, lorsqu'elle est active, hiérarchise et développe le réseau urbain. Néanmoins, les structures préalables à l'État sont décisives.

Tableau IV-17. Indice de primatie des États : 1820-2000

Nom_Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	Nom_Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000
Islande	_	_	4.8	4.6	5.9	6.2	7.1	7.7	10.0	11.2	Turquie	5.0	5.0	4.9	3.5	4.6	4.4	3.1	2.3	2.6	3.0
Hongrie	2.7	3.6	7.1	11.5	12.1	13.7	13.7	11.9	11.1	10.8	Croatie	1.2	1.5	1.7	1.7	2.3	4.0	4.9	4.6	3.5	2.8
Malte	_	_	9.4	11.0	11.0	12.4	12.4	13.2	11.2	8.1	Suède	2.7	2.5	2.0	2.0	2.0	2.2	2.3	2.2	2.4	2.7
Autriche	7.5	8.3	10.0	11.2	10.4	9.1	7.8	7.1	6.9	7.3	Pays-Bas	2.5	2.1	1.8	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	2.7
France	4.6	4.8	6.4	7.5	7.7	9.2	9.2	7.5	7.4	6.9	Russie	1.3	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	1.7	2.1	2.3	2.7
Belgique	1.0	1.4	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	6.8	Slovénie	2.1	2.2	1.5	2.0	1.8	1.7	1.7	2.0	2.5	2.6
Lettonie	3.5	2.9	3.4	4.5	3.1	6.6	7.4	7.3	7.1	6.7	Allemagne	1.4	1.9	2.3	1.9	1.6	1.8	1.0	1.5	1.3	2.6
Roumanie	1.4	1.5	2.0	4.5	5.1	7.7	8.1	6.9	5.9	6.5	Luxembourg	6.8	6.6	5.9	2.8	2.4	2.4	1.9	1.8	2.5	2.4
Danemark	15.2	11.7	10.5	8.9	8.6	7.8	7.6	6.8	6.6	6.4	Bosnie H.	2.1	1.3	1.3	3.2	3.6	3.2	3.0	2.8	2.8	2.3
Macédoine	2.0	1.5	1.9	1.0	1.4	2.5	3.0	4.7	5.3	5.8	Montenegro	_	_	_	1.9	1.0	1.6	1.4	1.5	2.1	2.3
Irlande	3.3	3.1	3.9	4.6	4.7	5.8	5.9	5.8	5.3	5.3	Suisse	1.3	1.1	1.2	1.5	1.5	1.8	2.0	1.8	2.1	1.9
Serbie	1.1	1.6	1.8	1.1	1.2	3.0	5.9	6.4	5.3	4.8	Slovaquie	2.3	2.9	1.8	1.9	1.9	2.4	2.8	2.1	1.9	1.8
Grèce	3.2	2.3	1.1	1.1	2.5	4.4	5.2	5.9	4.1	4.1	Kosovo	_	1.3	1.6	1.6	1.1	1.1	1.0	1.6	1.9	1.7
Estonie	1.4	1.9	1.7	2.0	2.4	2.9	3.3	4.0	4.2	4.0	Ukraine	1.7	1.3	1.7	1.1	1.2	1.0	1.1	1.3	1.6	1.7
Moldavie	_	_	4.0	3.5	3.6	3.0	3.2	3.4	3.6	3.9	Rép.Tchèque	3.2	2.5	2.9	3.1	3.1	3.4	3.5	1.9	1.7	1.7
Roy-Uni	7.8	5.2	4.3	3.6	3.7	4.0	4.0	3.3	3.2	3.6	Chypre	_	_	1.9	2.1	1.9	1.9	2.2	2.0	1.5	1.6
Biélorussie	1.3	1.4	1.0	1.1	1.2	1.5	2.4	3.4	3.3	3.6	Lituanie	4.8	3.4	2.1	2.0	1.8	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4
Finlande	1.9	1.1	1.6	2.5	3.0	3.6	3.5	4.4	4.0	3.5	Espagne	1.4	1.3	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.4	1.4	1.3
Norvège	1.2	1.3	2.1	2.6	2.8	2.9	3.1	3.1	3.2	3.4	Portugal	2.4	2.1	1.6	1.4	1.5	1.4	1.5	1.6	1.4	1.2
Albanie	_	1.9	1.1	1.6	1.1	1.2	2.2	2.9	2.9	3.4	Italie	3.6	2.0	1.7	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2
Bulgarie	1.5	1.4	1.1	2.1	2.4	3.6	3.8	3.5	3.2	3.2	Pologne	1.8	1.3	1.3	1.8	1.6	1.8	1.6	1.4	1.2	1.1

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : indice de primatie en 2000.
Légende. Jaune, croissance ; Bleu, baisse. / Source : *e-Geopolis* 2011.

2.1.2. L'effort de hiérarchisation dans le maillage de l'État

D'une manière générale, dans les pays européens, le poids de la première agglomération augmente dans la population totale nationale au cours de la période et baisse dans la population urbaine (Tableau IV-18, Tableau IV-19) (Planche de cartes IV-11, Planche de cartes IV-12).

Par conséquent :

- la croissance démographique a nourri la concentration et l'accumulation dans la première agglomération ;
- le mouvement de concentration en ville profite relativement plus aux différentes classes de taille qu'à la première agglomération.

On peut donc conclure que le seuil de taille de la première agglomération dépend de la croissance démographique et de la structure du système urbain où se réalise cette tendance à la répartition de la population.

L'accumulation dans la première agglomération

En 1820, dans presque tous les pays, la population de la première agglomération représente moins de 10% de la population totale, contre 8 pays sur 42 en 2000. En 2000, la moitié des États voient la première agglomération représenter entre 10 et 20% de la population totale en 2000, et pour 15 pays, la première agglomération représente plus de 20% de la population totale, et jusqu'à 60% dans les pays au peuplement déséquilibré comme l'Islande ou Malte.

Tableau IV-18. Part de la population de la 1re agglomération dans la population totale nationale : 1820-2000

Nom Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	Nom Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000
Islande	_	1.9	3.5	13.3	18.4	31.7	39.2	46.8	56.5	62.0	Lituanie	4.9	5.9	7.1	7.8	7.8	8.0	8.5	12.0	15.8	15.6
Malte	21.0	19.5	38.3	43.6	41.4	55.5	55.4	57.3	61.5	58.3	Suède	3.0	2.8	3.9	7.1	8.0	10.4	12.0	14.0	13.6	15.3
Belgique	2.5	4.9	7.6	10.7	11.4	12.5	12.9	13.7	18.5	42.9	Moldavie	_	9.8	9.6	5.5	5.4	4.7	6.1	10.1	15.5	15.1
Lettonie	4.5	4.4	9.6	19.0	11.6	18.1	22.8	31.1	34.0	32.2	Portugal	4.9	4.2	5.2	7.0	7.9	8.8	9.3	13.3	14.3	14.2
Grèce	2.0	1.9	1.7	3.3	8.1	15.2	17.8	28.3	30.0	30.1	Roy-Uni	8.7	9.7	14.9	17.2	17.3	17.4	17.6	15.1	12.6	14.1
Estonie	2.4	0.4	5.7	9.2	11.5	14.9	19.4	26.9	31.3	28.5	Turquie	5.0	5.8	6.5	8.8	5.2	4.6	5.6	7.8	11.8	14.0
Lux.	11.3	11.1	14.3	17.4	17.7	20.9	21.6	22.4	29.5	28.2	Bulgarie	2.5	1.9	0.9	2.3	3.1	6.1	7.4	10.6	12.7	13.7
Chypre	0.0	9.7	8.2	8.0	8.2	9.2	12.2	23.0	25.4	26.8	Slovénie	1.5	1.6	2.2	4.3	4.1	6.6	7.8	11.1	13.5	13.1
Danemark	10.2	9.5	13.3	21.2	21.8	26.2	27.2	28.0	26.0	26.1	Rép. Tch.	1.9	1.8	4.2	6.6	7.2	10.3	11.8	11.6	11.7	11.5
Irlande	4.8	6.0	9.1	13.2	14.1	19.4	21.8	26.7	26.6	26.0	Espagne	1.4	1.7	2.6	3.3	3.9	5.1	5.9	10.0	11.6	11.5
Autriche	10.6	14.1	23.5	32.7	31.3	28.5	25.4	24.2	22.8	22.5	Allemagne	1.3	2.0	3.5	7.7	7.6	7.7	5.2	6.3	5.7	11.2
Macédoine	_	_	_	_	4.9	7.8	9.2	18.6	21.9	22.3	Suisse	1.4	1.8	3.0	5.7	6.0	7.8	9.4	10.6	11.3	10.7
Hongrie	2.5	4.2	7.2	14.5	15.4	18.3	17.4	21.0	22.7	22.3	Albanie	0.9	5.8	3.3	3.1	3.0	3.3	6.4	7.1	7.7	10.5
Finlande	1.2	1.2	2.4	5.3	6.5	8.1	9.2	15.0	17.6	20.3	Roumanie	1.2	1.6	2.2	2.7	3.5	5.8	6.0	7.7	9.0	9.7
Monten.	0.0	0.0	0.0	4.2	2.8	3.4	4.2	11.3	19.0	20.0	Bosnie H.	4.3	2.2	1.2	2.7	3.6	3.9	4.5	6.6	9.4	9.1
Pays-Bas	8.5	7.7	8.7	10.4	10.2	9.4	8.8	8.1	7.2	19.5	Russie	1.3	1.3	1.7	2.2	1.2	3.8	4.4	6.0	7.4	8.1
Norvège	2.6	3.2	6.6	11.3	12.5	13.9	15.5	16.7	16.2	17.4	Slovaquie	1.6	2.0	2.8	3.6	4.0	5.6	6.1	6.7	8.4	8.0
Biélorussie	0.3	0.5	0.8	1.6	1.5	2.8	4.4	10.3	16.1	17.0	Kosovo	20.8	5.6	16.7	8.4	3.7	3.1	2.8	5.5	8.7	7.7
Croatie	0.8	1.1	1.9	3.1	4.0	7.3	8.9	13.2	15.5	16.5	Italie	_	1.7	1.7	2.0	2.2	3.1	3.3	5.0	6.5	7.4
France	2.2	3.4	6.5	9.9	11.6	14.1	14.4	16.2	16.4	16.5	Pologne	1.4	1.1	1.8	3.6	3.6	3.7	5.0	6.0	6.2	5.8
Serbie	2.4	2.3	2.0	2.0	2.5	5.6	7.1	12.3	15.4	16.1	Ukraine	0.4	0.6	1.0	1.4	1.4	2.1	2.4	3.5	5.1	5.5

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : indice en 2000.
Légende. Jaune, croissance ; Bleu, baisse. / Source : *e-Geopolis* 2011.

Le faible poids de la première agglomération dans la population totale au début de la période illustre cette tendance à la répartition de la population dans les villes et les campagnes et conforme à la logique du finage. L'État n'a donc pas réalisé un maillage du territoire, il n'y a pas eu urbanisation de la population.

Dans les pays qui ont connu des variations territoriales importantes, la première agglomération représente en 1850 plus de 10% de la population totale du pays dans les limites actuelles. Vienne et Istanbul au centre d'un empire, Londres ou Amsterdam domine un empire outremer alors que l'industrie engage un mouvement de concentration. Copenhague a déjà subi une réduction territoriale depuis son extension maximale en Scandinavie. Vilnius en Lituanie, Shkodër en Albanie, Prizren au Kosovo, Chişinău en Moldavie sont alors des agglomérations insérées dans le réseau urbain de l'empire ottoman et, les centres majeurs des États actuels très réduits, en devenir, tandis que Shkodër et Prizren ne seront pas des capitales d'État.

Le poids de la première agglomération dans la population totale s'est renforcé partout suite à la construction des États, mais il reste différencié selon les pays. Les premières agglomérations s'imposent davantage dans la population surtout entre 1850 et 1950, voire jusqu'en 1980. D'abord en Allemagne, en Suisse, au Kosovo, en République tchèque, en Suède, en Hongrie…, puis en Grèce, en Estonie, en Croatie, en Macédoine, en Lituanie, en Slovénie notamment.

La Belgique et les Pays-Bas se distinguent : le poids de la première ville s'affirme après 1980 sous le coup de fusion. En Belgique, la première agglomération représente 42% de

la population totale en 2000 : l'urbanisation se rapproche de celle reconnue dans les micro-États ou les îles. Aux Pays-Bas, cette proportion est atteinte en 2010 avec 38% de la population totale située dans la Randstad agglomérée.

Au contraire, la première agglomération des États représente moins de 10% de la population totale en Italie, en Ukraine, en Pologne, au Kosovo, en Russie, en Bosnie et en Roumanie.

Planche de cartes IV-11. Part de la population de la 1re agglomération dans la population totale nationale : 1850, 2000

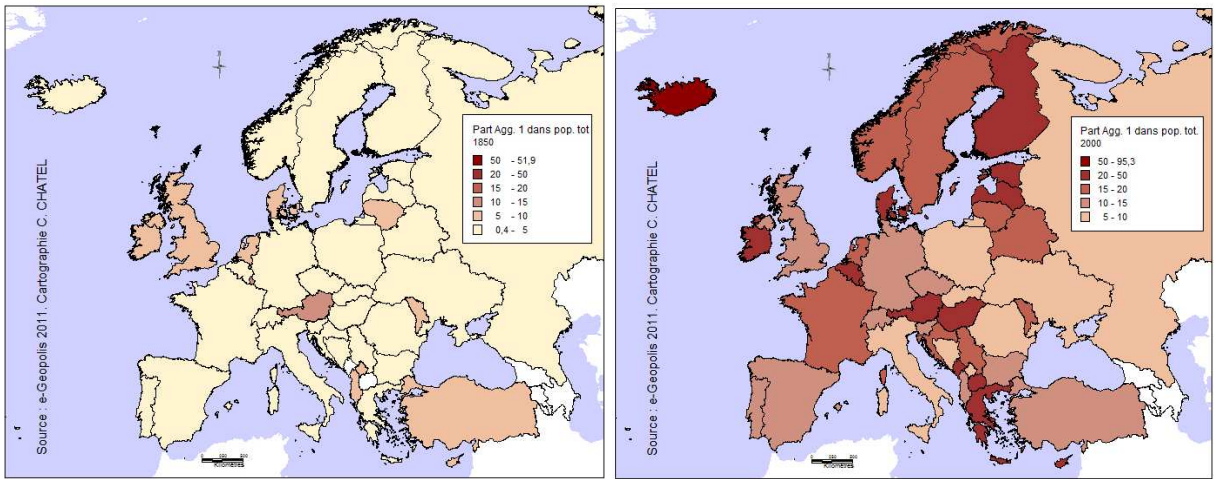

L'urbanisation et la constitution d'une hiérarchie urbaine

Le poids de la première agglomération dans la population urbaine a été régulé au cours des deux siècles : affaibli lorsqu'il était exceptionnel dans les pays faiblement urbanisés en 1850, renforcé s'il était insuffisant et dans le cas d'équivalence de tailles entre les premières agglomérations nationales. Le maillage de l'État nuance les structures du treillage et du finage. L'épanouissement d'un réseau urbain induit une hiérarchisation de l'ensemble des agglomérations.

Tableau IV-19. Part de la population de la 1re agglomération dans la population urbaine nationale : 1820-2000

Nom_Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000	Nom_Etat	1820	1850	1880	1910	1920	1940	1950	1970	1990	2000
Islande	_	_	_	100.0	100.0	100.0	100.0	80.0	90.9	86.9	Finlande	100.0	52.9	9.6	11.7	13.1	17.5	14.8	20.9	23.5	26.5
Malte	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	86.9	77.7	74.1	75.1	70.7	Biélorussie	40.6	19.4	14.7	16.4	18.8	18.9	23.9	28.3	26.4	26.5
Lettonie	77.8	56.3	61.5	68.3	55.3	65.2	64.8	59.5	53.1	53.6	France	21.4	22.4	27.2	30.4	32.6	34.4	32.6	27.1	26.5	26.1
Irlande	42.8	36.0	53.3	60.1	60.9	65.6	66.5	65.5	57.4	50.9	Lituanie	100.0	66.7	52.2	50.5	47.5	40.7	36.6	29.5	25.9	25.8
Grèce	56.9	28.2	17.3	19.7	38.6	45.2	47.6	55.2	50.5	49.2	Kosovo	100.0	100.0	61.5	44.4	27.3	24.6	23.2	24.4	25.9	25.1
Estonie	100.0	65.3	48.6	49.3	55.6	54.8	54.9	46.5	46.6	48.3	Portugal	49.2	45.5	40.8	38.5	39.7	32.9	31.1	32.5	26.9	24.4
Belgique	10.2	9.7	13.0	15.3	16.2	17.0	17.0	16.7	21.4	48.3	Suède	59.4	43.2	29.0	25.3	25.1	25.3	24.9	22.6	21.8	23.8
Lux.	100.0	100.0	100.0	52.6	51.7	49.3	44.2	39.1	50.6	47.8	Bulgarie	18.8	14.4	9.4	17.5	22.0	29.9	29.1	23.6	22.1	22.9
Danemark	100.0	92.1	74.9	61.7	56.5	54.8	53.5	49.1	46.6	46.4	Turquie	71.4	72.2	57.1	41.5	33.1	25.4	25.1	22.4	21.3	22.2
Autriche	68.9	71.2	72.5	70.7	68.1	62.6	55.2	48.8	45.3	45.0	Pays-Bas	23.4	17.2	15.7	14.8	13.6	11.5	10.3	8.9	7.6	20.6
Chypre	_	100.0	100.0	68.2	65.8	45.1	48.3	52.4	43.8	42.3	Rép. Tch.	58.3	35.4	22.6	19.8	21.1	25.6	28.3	22.7	19.8	19.5
Monten.	_	_	_	_	_	100.0	58.9	43.9	38.6	40.6	Roumanie	22.2	22.1	15.6	15.8	18.4	24.9	26.8	20.3	17.0	18.4
Slovénie	100.0	100.0	59.9	59.5	55.8	49.7	47.3	43.6	40.6	38.1	Roy-Uni	31.0	23.9	24.1	23.2	21.7	22.5	21.1	18.9	16.5	17.2
Macédoine	100.0	43.1	42.4	18.8	28.3	36.3	39.6	43.9	39.6	38.1	Suisse	22.9	20.0	17.9	19.3	19.7	22.2	22.5	18.7	18.1	17.1
Moldavie	100.0	100.0	63.6	50.4	50.2	39.8	44.0	36.3	34.6	37.0	Slovaquie	56.6	43.9	30.1	25.4	25.5	28.0	29.5	21.1	16.8	15.9
Hongrie	19.5	22.3	26.2	36.8	37.1	39.2	37.9	38.3	36.7	36.0	Allemagne	8.1	7.9	8.8	12.5	11.9	11.3	8.0	8.7	7.7	15.3
Croatie	55.0	47.0	29.9	26.7	33.1	44.3	47.1	41.1	33.6	32.1	Espagne	9.1	8.1	9.5	9.6	10.4	10.7	11.6	15.4	15.5	15.1
Albanie	_	55.9	42.4	47.3	40.0	26.7	34.0	30.1	25.5	30.7	Russie	30.7	27.0	21.1	19.3	10.0	12.8	12.2	10.4	10.5	11.6
Serbie	29.8	24.3	17.7	14.3	16.2	28.0	32.9	32.8	30.1	29.7	Italie	100.0	7.0	5.5	4.9	4.9	6.2	6.3	7.7	9.2	10.5
Bosnie H.	68.1	57.1	55.8	55.0	51.9	50.2	46.2	38.4	29.9	29.1	Pologne	32.0	19.8	14.6	14.4	13.6	12.4	16.4	13.0	10.3	9.8
Norvège	24.3	17.8	24.1	28.2	28.0	28.9	31.4	28.9	26.7	27.5	Ukraine	21.1	11.6	9.6	11.1	9.6	7.7	7.6	7.6	8.6	9.0

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : indice en 2000.
Légende. Jaune, croissance ; Bleu, baisse. / Source : *e-Geopolis* 2011.

L'homogénéisation et la régulation du système urbain se réalisent, d'une part, dans les zones où l'équivalence des tailles prédominait, dans les zones de finage (Belgique, Italie, Espagne, Allemagne), et, d'autre part, là où la première agglomération se distinguait par un poids excessif et englobait une part majeure de la population urbaine, de l'Europe centrale à la Turquie (de la République tchèque à la Turquie et à la Moldavie) et des pays Baltes aux pays scandinaves.

Le poids de la première agglomération dans la population urbaine a au contraire baissé en Pologne, en Ukraine et en Russie alors que l'indice de primatie est faible aussi : l'urbanisation a privilégié la distribution de la population dans les agglomérations.

Planche de cartes IV-12. Part de la population de la 1re agglomération dans la population urbaine nationale : 1850, 2000

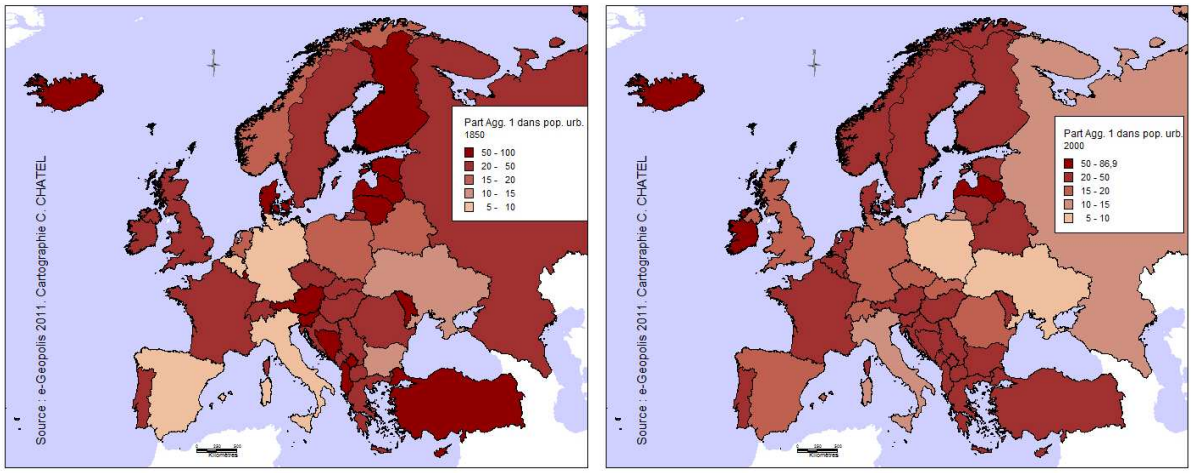

Conclusion. La première agglomération à la mesure de l'État ?

Le poids de la première agglomération d'un État permet de distinguer des États où celle-ci a une place prépondérante dans la population du pays et dans le système urbain, et d'autres où la position de la première agglomération n'est guère affirmée. L'opposition entre États centralisés et décentralisés relevés par de nombreux auteurs se confirme. Toutefois, *l'amplitude temporelle des données* d'une part, et le *cadre de référence étatique actuel et fixe* auquel se rapportent les données d'autre part, permettent d'en préciser le processus.

1) Parmi les États centralisés, on distingue les États anciens de ceux qui se sont constitués tardivement.

a) Les États anciens, comme la France et le Royaume-Uni, présentent une première agglomération bien assise sur une population totale et urbaine solide et un réseau de villes développé.

b) Des États ont au contraire fixé leurs frontières plus tard en Europe centrale et dans les Balkans : ils sont issus d'empires et d'États disloqués. Le maillage de l'État dans une période de croissance démographique et urbaine a nourri tout un réseau urbain et produit une hiérarchie. Le réseau urbain est donc le produit du maillage dans les États peu urbanisés jusqu'alors soumis à ces empires au 19e siècle. La première agglomération a été au contraire réduite si elle s'imposait dans un espace rural et si elle représentait la capitale d'anciens empires disloqués, comme Vienne et Istanbul.

2) Parmi les États dits décentralisés, on distingue les États dont l'armature urbaine s'était formée dans des cadres territoriaux distincts des États actuels, des États dont le réseau urbain n'est pas constitué en 1850.

a) L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suisse présentent une armature urbaine où le poids de la première agglomération reste nuancé dès le début de la période mais tend à s'accroître : la première agglomération s'insère dans un ensemble de villes nombreuses. Le maillage induit des différenciations mais les relations d'équivalence demeurent sauf dans les cas de fusion d'agglomérations relevés en Belgique et aux Pays-Bas.

b) L'Ukraine, la Pologne et, dans une moindre mesure, la République tchèque et la Slovaquie, voient leur première agglomération encore fragile dans un système urbain qui a dû s'adapter à des formations territoriales très diverses. La Russie voit aussi le poids de la première agglomération baisser.

Le rapport entre la première agglomération et son cadre territorial est éclairé en considérant le processus de formation des États. La *constitution synchrone de l'État et d'un réseau urbain établit une hiérarchie d'agglomérations avec une place individualisée de la première d'entre elles*. Le réseau urbain est davantage résilient. Au contraire, la *diachronie est facteur de déséquilibre malgré le rééquilibrage induit par le maillage de l'État*.

Par ailleurs, l'État génère une urbanisation limitée pour répondre aux nécessités du maillage et de la distribution des agglomérations dans le territoire. Le mot « taille » est ici très important : c'est à la fois une dimension déduite dans un système de mesure, et le résultat d'une coupe. « *On taille un territoire à sa mesure* » : la hiérarchie des agglomérations correspond à la mesure de l'État. L'État limite donc la taille des villes, en particulier la première d'entre elles qui va ainsi constituer la meilleure illustration de cette limitation imposée par l'État. Au contraire, les déséquilibres du système urbain et des villes au sommet de la hiérarchie sont les marqueurs des insuffisances de l'État, la préexistence de formations territoriales qui ont marqué l'espace urbain. Les déclassements et les reclassements au sommet de la hiérarchie devraient démontrer l'impact de l'État sur les systèmes urbains et les variations de l'unité de mesure que constitue l'État.

2.2. L'instabilité de la position des agglomérations dans des réseaux urbains successifs et la stabilité des hiérarchies urbaines

Au cours des deux siècles, l'État a un impact décisif sur le développement du semis des agglomérations. Néanmoins, la multiplicité est conservée et sert le maillage territorial qui appuie l'État. En haut de la hiérarchie, les cas de polycéphalie sont nombreux. Au contraire, les permutations s'opèrent du fait de cette proximité entre les tailles des agglomérations et d'une croissance démographique qui promeut de nouvelles agglomérations. La hiérarchie est plus facilement modelée dans les zones faiblement urbanisées.

La liste des cinq premières agglomérations de chaque État, dans la configuration actuelle, est considérée pour neuf dates entre 1800 et 2000 : des permutations s'effectuent au sommet de la hiérarchie.

Les États compris dans leur configuration actuelle permettent de vérifier si :
- l'instabilité de ces agglomérations est liée à la formation des États, ou à leurs déséquilibres ;
- la stabilité indique une structuration urbaine durable du territoire avec laquelle l'État va devoir composer.

En outre, la population des agglomérations aux dates sélectionnées démontre :
a) les variations de la population des villes principales au moyen de classes de taille communes à toutes les dates ;

b) les rapports hiérarchiques de ces villes, selon la dualité entre structure centralisée et décentralisée.

2.2.1. Permutations au sommet et recompositions territoriales

Les agglomérations qui sont ou ont été parmi les cinq majeures de chacun des pays aux dates sélectionnées sont représentées selon des nuances de rouge et distinguées des capitales d'État actuelles en noir (Carte IV-13). Deux phénomènes émergent : la stabilité ou l'instabilité des agglomérations majeures dans l'histoire des États ; la distance à la capitale.

Carte IV-13. Les agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-2000

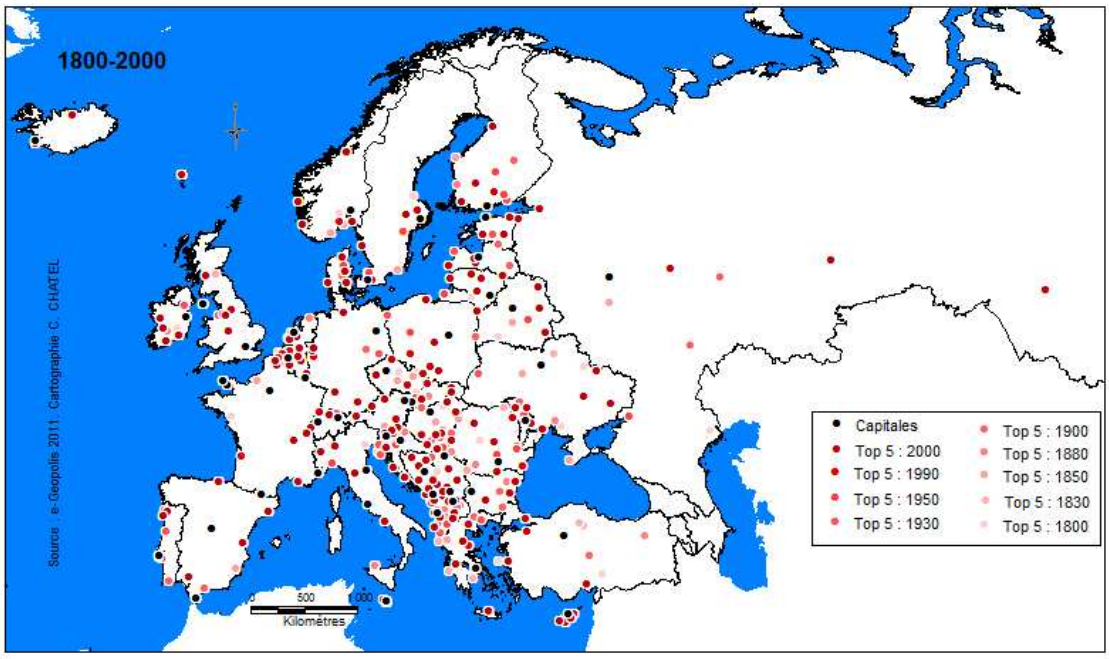

Les villes des réseaux urbains historiques déclassées sous l'effet du maillage

Aucun des pays n'a conservé durant les deux siècles l'arrangement des cinq premières agglomérations au sommet de la hiérarchie tel qu'il se présentait en 1800.

Les États de faible superficie donnent l'impression d'une plus grande instabilité au sommet de la hiérarchie. Les déclassements ont été effectivement plus nombreux dans les pays de taille restreinte d'Europe centrale et des Balkans et, dans une moindre mesure, dans les grands pays aux portes de la Russie et en Scandinavie. Ni les États, ni les systèmes urbains n'étaient constitués en 1800, ni même hiérarchisés, d'autant que les Balkans étaient sous la domination ottomane, l'Europe centrale sous celle des Autrichiens, des Hongrois et des Allemands, l'Europe de l'Est sous celle des Russes, la Norvège sous celle des Danois. Ainsi, des agglomérations de faible taille ont pu apparaître parmi les premières agglomérations d'un territoire en mal d'urbanisation, en mal d'indépendance.

L'instabilité touche les agglomérations insérées dans le réseau urbain de formations territoriales passées.

En Serbie, en 1850, à l'exception de Belgrade, les plus grandes agglomérations se retrouvent toutes dans le Banat, situé dans l'actuelle Voïvodine : Vršac, Zrenjanin, Sombor, Subotica. Cette dernière perdure au sommet de la hiérarchie jusqu'en 2000, contrairement aux autres, remplacées par des villes dotées de fonctions administratives : le maillage joue ainsi

son rôle. Novi Sad devient la capitale administrative de la Voïvodine, Niš au sud de la Serbie et Kragujevac au centre sont capitales de district.

De même, les agglomérations frontalières dominent en Roumanie. Galaţi, intégrée dans les territoires historiques moldaves, est déclassée, contrairement à Iassy. Oradea, importante agglomération sous l'Empire austro-hongrois est aussi dépassée. Timişoara à la frontière bulgare, et Cluj-Napoca, anciennes agglomérations intégrées à l'empire, se sont imposées. Ainsi, la centralisation semble générer une dynamique inverse à celle recherchée : les agglomérations des frontières seules, à l'exception de Bucarest, réussissent à émerger.

En Ukraine, toutes les villes historiques sont supplantées par des villes industrielles qui se sont développées à la période communiste : Kharkiv capitale de l'ancienne RSS d'Ukraine, Donetsk, centre industriel du Donbass, et Dnipropetrovsk. Le port de Sébastopol, Lviv en Galicie, qui une zone de frottement majeure dominée notamment par les premiers Russes, les Polonais et les Autrichiens, et Berdyčiv, au cœur du royaume unissant la Pologne et la Lituanie aux 16^{e} et 17^{e} siècles, sont ainsi déclassés.

Néanmoins, même dans les pays les plus urbanisés en 1800, des permutations s'opèrent au cours du temps : soit un déclassement par absorption, soit des remplacements réels dûs à une accumulation urbaine importante.

Ainsi, Leigh et Liverpool sont absorbées par Manchester, Cologne et Düsseldorf sont rattachées à Essen, Mons, Gand et Anvers à Bruxelles, Harlem, Leiden, La Haye et Rotterdam à Amsterdam.

Au Royaume-Uni, Leeds s'impose, Glasgow dépasse Edimbourg. En France, les agglomérations portuaires de Bordeaux, Nantes et Rouen sont supplantées par Lille et Douai, tandis que Marseille et Lyon demeurent des relais majeurs du système urbain. En Allemagne, les vieilles villes saxonnes Dresde et Leipzig sont dépassées par Stuttgart et Munich. En Italie, les villes historiques permutent : Palerme, Gênes, Venise, en situation littorale sont supplantées par Florence, Turin, et Milan. En Pologne, Szczecin et Poznań sont remplacées par les agglomérations industrielles Katowice et Łódź, tandis que Gdańsk, Wroclaw et Cracovie demeurent en haut de la hiérarchie.

L'Autriche, la Suisse, l'Espagne se distinguent par leur relative stabilité malgré des permutations provisoires : Vienne, Linz, Graz, Salzbourg, Innsbruck ; Genève, Bâle, Zürich, Berne, Lausanne ; Barcelone, Valence, Séville demeurent.

Deux phénomènes sont remarquables.

Les villes historiques, issues d'une configuration territoriale ou de logiques économiques passées, sont supplantées au profit d'agglomérations industrielles ou d'agglomérations qui jouissent d'un statut administratif dans le cadre d'un État constitué.

- Les *ports et les agglomérations en situation d'estuaire* sont pour la plupart déclassés au profit d'agglomérations de l'intérieur : il y a donc un recentrage en faveur du maillage, au détriment de la logique du treillage.
- De même, des *agglomérations situées dans des régions frontalières particulières, intégrées dans des formations territoriales passées* sont déclassées.

Mais l'originalité est que ces deux types d'agglomérations perdurent ou peuvent être réactivés dès que la logique étatique s'essouffle, lorsque le treillage reprend au cours du temps, ou dans l'espace, lorsque l'État est moins présent, aux frontières.

Recentrage ou décentrage

Ces permutations rendent compte d'une redistribution des grandes villes dans le territoire national au gré du changement des cadres territoriaux.

- Les agglomérations majeures sont éloignées de la capitale, rejetées d'une zone centrale, voire tout à fait situées aux frontières du territoire. La capitale domine excessivement ou alors les échanges sont privilégiés.

En France, en Espagne, et dans une moindre mesure en Angleterre, en Suisse, en Autriche, c'est une configuration pérenne.

Sinon, cette configuration s'est établie au cours du temps. Parmi, les États continentaux, ce mouvement se distingue en Hongrie, en Slovaquie, en République tchèque, en Biélorussie, en Ukraine, en Moldavie. Aussi ce mouvement peut se rapporter à une littoralisation : en Turquie, en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, en Lettonie.

- Au contraire, un mouvement de captation des agglomérations secondaires des bords, en direction du centre s'opère et dicte un redéploiement de l'armature urbaine au Kosovo, en Serbie, au Monténégro, en Slovénie. Le modèle du maillage s'impose de manière décisive dans ces États récents et peu urbanisés jusqu'à leur détachement des empires auxquels ils se trouvaient soumis.

Malgré l'effort de maillage, la ville reprend ses droits et défie les limites de l'État ce qui est d'autant plus facile en Europe que les villes sont nées avant l'État et, malgré leur déclassement, elles peuvent renaître dès qu'une nouvelle configuration territoriale ou économique contraire à l'État s'impose.

L'instabilité des premières agglomérations des États en Europe

Les taux de permutations ont été calculés pour les 349 agglomérations qui ont été parmi les cinq plus grandes des États dans leur configuration actuelle. Cet indice révèle le nombre de fois où apparaît une agglomération au sommet de la hiérarchie pour 9 dates : le maximum est 9, le minimum est 1. L'indice a été rapporté à 100 : le maximum est 100, le minimum est 11, la médiane est 55,6. La stabilité correspond donc à un indice qui se rapproche de 100, l'instabilité à un indice proche de 11 (Tableau IV-20).

L'instabilité prédomine en Europe.

Les agglomérations sont particulièrement instables dans les États de faible superficie de l'Europe centrale aux Balkans et généralement en Europe de l'Est et du Nord (Carte IV-15). Les réseaux urbains ont été recomposés dans le cadre territorial renouvelé des États suite à la décomposition des empires et dans le cadre de l'ex-URSS pour l'Est. Les *agglomérations instables se concentrent sur une ligne de fracture correspondant aux anciennes limites entre les empires autrichien et ottoman, et entre le bloc occidental et socialiste* (Carte IV-14).

L'Autriche et la Hongrie présentent des agglomérations davantage stables puisqu'elles étaient au cœur de l'empire. D'autres États, comme la Lituanie ou la Bosnie, sont plus stables car l'urbanisation a privilégié les agglomérations préexistantes. Au contraire, les principales agglomérations tchèques ont effectué un glissement total vers l'Ouest marquant la fracture avec la Slovaquie dont elle se sépare en 1990.

Carte IV-14. Indice de permutation des agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-2000

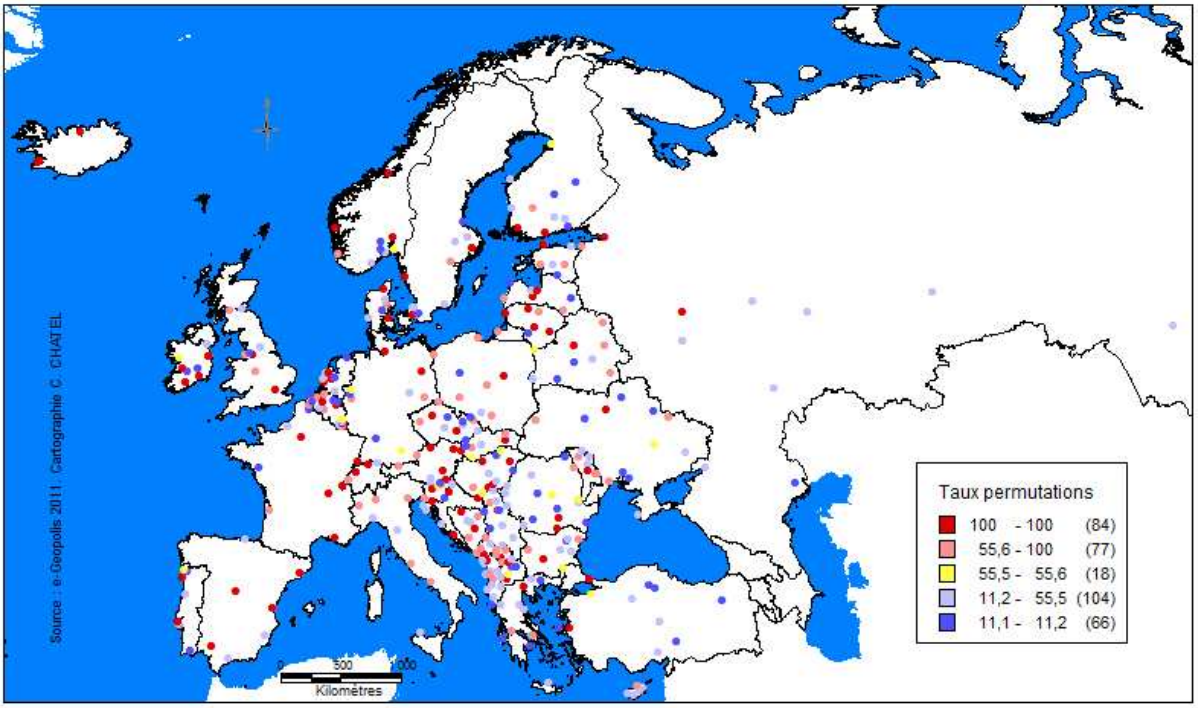

La moyenne des permutations par État met en relief l'instabilité de l'Est où l'épanouissement du semis urbain a supposé une restructuration, correspondant à la définition du cadre national étatique. L'espace de la dorsale européenne, les Pays-Bas, la Belgique l'Italie, l'Allemagne démontrent aussi de nombreuses permutations : les agglomérations de taille équivalente sont relativement nombreuses. Au contraire, qu'il y ait primatie ou non, les agglomérations les plus importantes en France, en Espagne, au Royaume-Uni, en Suisse, en Pologne et dans les pays de l'ancien Empire austro-hongrois, excepté en République tchèque ont poursuivi leur accumulation.

L'instabilité est donc moins liée à la polycéphalie, qui peut tout à fait être stable et limitée comme en Suisse, en Pologne, ou en Espagne, mais à *la structuration du territoire par l'État* : de nouvelles agglomérations sont promues et la croissance démographique et urbaine va être distribuée, réorientée afin de mailler le territoire, plutôt que de privilégier les principales agglomérations existantes.

Carte IV-15. Indice de permutation des agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-2000

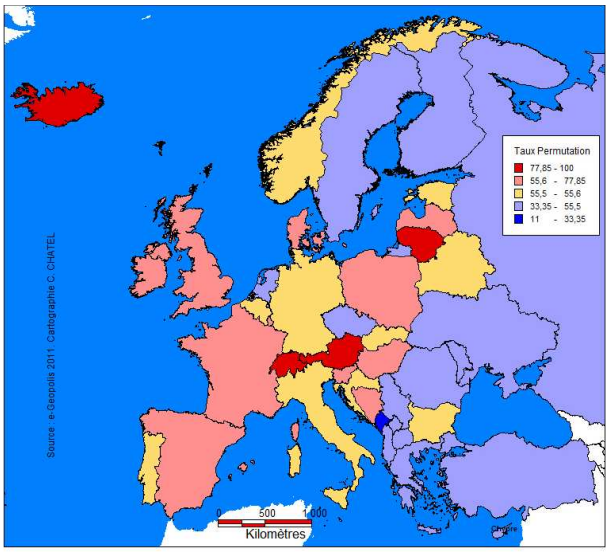

Indice de permutation de :
11 à 100 ;

100 : aucune permutation ;

55,6 : médiane.

Tableau IV-20. Indice de permutation des agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-200

Nom Etat	Indic. Permutation	Nom Etat	Indic. Permutation	Nom Etat	Indic. Permutation
Montenegro	31.9	Bulgarie	55.6	Luxembourg	56.9
Roumanie	35.7	Croatie	55.6	Bosnie H.	57.1
Grèce	35.7	Slovaquie	55.6	Lettonie	58.7
Ukraine	41.7	Norvège	55.6	Slovénie	60.3
Turquie	42.4	Allemagne	55.6	Hongrie	62.5
Finlande	43.4	Belgique	55.6	Pologne	62.5
Chypre	44.4	Italie	55.6	Danemark	62.5
Serbie	45.5	Portugal	55.6	Roy-Uni	62.5
Russie	45.5	Biélorussie	55.6	France	62.5
Albanie	49.4	Estonie	55.6	Irlande	62.5
Rép. Tch.	50.0			Espagne	71.4
Suède	50.0			Kosovo	75.6
Pays-Bas	50.0			Autriche	83.3
Moldavie	50.8			Suisse	83.3
Macédoine	53.1			Lituanie	83.3
				Islande	100.0

42 États dans leurs limites actuelles.
Classés dans l'ordre croissant : indice de permutation
(11 à 100 ;
100 : aucune permutation ;
55,6 : médiane).

Source : *e-Geopolis* 2011.

Conclusion. La restructuration du réseau urbain national : entre centre et frontières

La préexistence d'un semis d'établissements et d'agglomérations explique les permutations au sommet de la hiérarchie. L'insertion dans des cadres territoriaux variables successifs a pour conséquence, soit d'offrir la possibilité de réemployer des centres, soit de se solder par un renouvellement du réseau d'agglomérations et par le déclassement de certaines qui n'ont plus leur pertinence.

Les États ont un rôle majeur : la croissance démographique et la concentration dans les agglomérations ont servi la constitution d'un maillage par un recentrage des agglomérations dans le territoire national imparti. Inversement, l'insertion dans des réseaux transnationaux indique un décentrement des principales agglomérations rejetées sur les bords de l'État. Dans les deux cas, le territoire national oriente la localisation des principales agglomérations. Le maillage s'oppose au treillage.

Dans le cas de la polycéphalie, l'État s'appuie sur ces agglomérations multiples insérées dans le maillage et parvient difficilement à nuancer les rapports d'équivalence et de

complémentarité. Le finage est consolidé dans le cadre du maillage. Les villes au sommet de la hiérarchie rendent compte du fonctionnement du système urbain et des variations de celui-ci dans le cadre de l'État.

La stabilité ou l'instabilité au sommet de la hiérarchie sont davantage le fait de l'État qui est le principal moteur de la croissance démographique et urbaine.

2.2.2. Le polycentrisme nourrit les recompositions territoriales

La population des cinq premières agglomérations des États est cartographiée pour les mêmes classes de tailles à différentes dates : le maximum est atteint en 2000 par Moscou avec 12,1 millions d'habitants (Planche de cartes IV-13). Cinq dates butoir ont été sélectionnées : 1800, 1880, 1900, 1950, 2000. Les données aux dates sélectionnées démontrent : d'une part la croissance générale des premières villes dans les systèmes urbains nationaux et, d'autre part, leur rapport de taille. Les capitales sont distinguées des autres agglomérations dans les cartes : pourtant, elles peuvent ne pas figurer parmi les cinq plus grandes, ou alors ne pas constituer la première d'entre-elles.

En 1800, le maximum est atteint par Londres avec près de 916 000 habitants. La population des autres agglomérations apparaît très réduite et seules des capitales d'empires ou de grands États émergent : Paris, Londres, Vienne et Istanbul.

En 1880, Londres reste la première agglomération d'Europe avec 4,6 millions d'habitants. Paris, Vienne, Berlin suivent. La croissance démographique s'est répartie : une égalisation des tailles s'opère ou s'entretient dans les pays les plus urbanisés de l'Ouest.

Birmingham, Manchester, Liverpool, Glasgow suivent de près Londres. Hambourg, Cologne, Dresde, Leipzig suivent Berlin. En Belgique et aux Pays-Bas, on note cette même équivalence de tailles entre Bruxelles, Liège, Anvers, Charleroi, Gand d'une part, et Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Utrecht d'autre part. En Italie, Turin, Milan, Rome, Naples, Palerme sont au coude à coude.

En 1900, le processus d'égalisation se confirme en Angleterre et en Allemagne où la croissance urbaine est portée par l'industrialisation. En Allemagne, les premières agglomérations sont toutes situées dans une moitié Nord. Essen, au centre de la Ruhr, déclasse Cologne. La croissance demeure distribuée en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie où Rome est dépassée par Naples et Milan. Saint-Pétersbourg devance toujours Moscou. Budapest s'impose en Hongrie, alors réunie à l'Autriche. Au-delà, les pays demeurent encore peu urbanisés, notamment dans les Balkans, et les agglomérations ne sont guère différenciées en Ukraine, en Pologne.

En 1950, l'urbanisation par concentration renforce les structures urbaines existantes, primatie ou polycéphalie.

Dans les grands États de l'Ouest et en Russie, le tournant s'opère entre 1920 et 1950. Londres demeure au sommet de la hiérarchie avec 8,8 millions d'habitants et creuse l'écart avec Paris (6 millions d'hab.). Mais l'industrie a laissé la place à des agglomérations notables au Royaume-Uni, Manchester, Birmingham, Leigh ont autour de 2,1 millions d'habitants, alors que la seconde agglomération française, Marseille, n'a que 650 000 habitants.

Moscou (5 millions d'hab.), privilégiée par le régime soviétique, s'écarte enfin de Saint-Pétersbourg (3 millions d'hab.). Vienne (1,8 millions d'hab.) et Budapest (1,6 millions d'hab.) dominent leur pays.

Au contraire, Essen (3,6 millions d'hab.) dépasse Berlin (3,5 millions d'hab.). Barcelone (1,4 millions d'hab.) talonne Madrid (1,6 millions d'hab.). Rome (1,6 millions d'hab.), Milan (1,4 millions d'hab.), Naples (1,3 millions d'hab.) fondent le haut de la hiérarchie en Italie. Lisbonne (790 000 hab.) est immédiatement suivie par Porto (541 000 hab.).

Dans les autres pays où, jusqu'à présent, aucune agglomération ne s'est véritablement distinguée, les capitales émergent sauf en Pologne et en Ukraine où le sommet de la hiérarchie accueille des villes qui ont émergé grâce à l'industrie.

La ville industrielle Katowice (1,2 millions d'hab.) dépasse les autres villes historiques dont Varsovie (800 000 hab.), Łódź (620 000 hab.) et Cracovie (340 000 hab.). Kiev (986 000 hab.) égalise avec les agglomérations industrielles Donetsk (930 000 hab.) et Kharkiv (890 000 hab.).

En revanche, Prague (1 million d'hab.) s'impose en Tchécoslovaquie, Bucarest (1 million d'hab.) dans une Roumanie réduite après la Seconde Guerre mondiale, Athènes (1,3 millions d'hab.) en Grèce, Sofia en Bulgarie (530 000 hab.), Belgrade (426 000 hab.) dans l'ex-Yougoslavie. Dans les Balkans, les capitales actuelles, alors capitales fédérales, commencent aussi à émerger : Zagreb (341 000 hab.), Skopje (100 000 hab.), Sarajevo (120 000 hab.), Ljubljana (114 000 hab.). Ankara (440 000 hab.) pointe aussi, toujours loin derrière Istanbul (1,3 millions d'hab.).

Enfin, les capitales d'Europe du Nord percent, à l'exception d'Helsinki (370 000 hab.) : Dublin (650 000 hab.), Oslo (507 000 hab.), Stockholm (840 000 hab.), Copenhague (1,16 millions d'hab.).

En 2000, les tendances précédentes se confirment. Essen absorbe Düsseldorf et Cologne et s'impose tout à fait en Allemagne avec 9,2 millions d'habitants, tandis que Berlin en compte 3,6. La Serbie (Belgrade, 1,22 millions d'hab.), la Bulgarie (Sofia, 1,25 millions d'hab.), la Roumanie (Bucarest, 2,2. millions d'hab.) voient leurs capitales s'imposer dans le système urbain. Varsovie (2,2 millions d'hab.), Ankara (4,2 millions d'hab.), Helsinki (1,15 millions d'hab.) s'imposent davantage. Les structures égalitaires se confirment en Espagne, en Italie, au Portugal, en Ukraine, aux Pays-Bas, en Belgique. Les petits États baltes et du littoral occidental des Balkans ne disposent pas encore d'une capitale, ni d'un système urbain affirmés. De même, Bratislava, à la frontière de l'État slovaque dont elle est à la tête depuis 1993, n'émerge pas.

Les systèmes urbains se mettent en place dans le même temps que se consolide les États et que l'urbanisation se réalise par concentration, notamment à partir de la moitié du 20^{e} siècle. En revanche, la concentration urbaine reproduit la polycéphalie, si celle-ci préexiste. L'*action de l'État est donc davantage déterminante dans les régions les moins urbanisées* : le maillage a pu être immédiatement projeté, sans être contraint par des structures antérieures.

La relative petite superficie des États et la répartition de la population urbaine dans les différentes agglomérations définissent un seuil de taille maximum réduit, tandis que la hiérarchie de tailles des principales agglomérations indique le stade d'urbanisation dans lequel se trouvent les régions et les États.

Planche de cartes IV-13. Les cinq plus grandes agglomérations des États : 1800, 1880, 1900, 1950, 2000

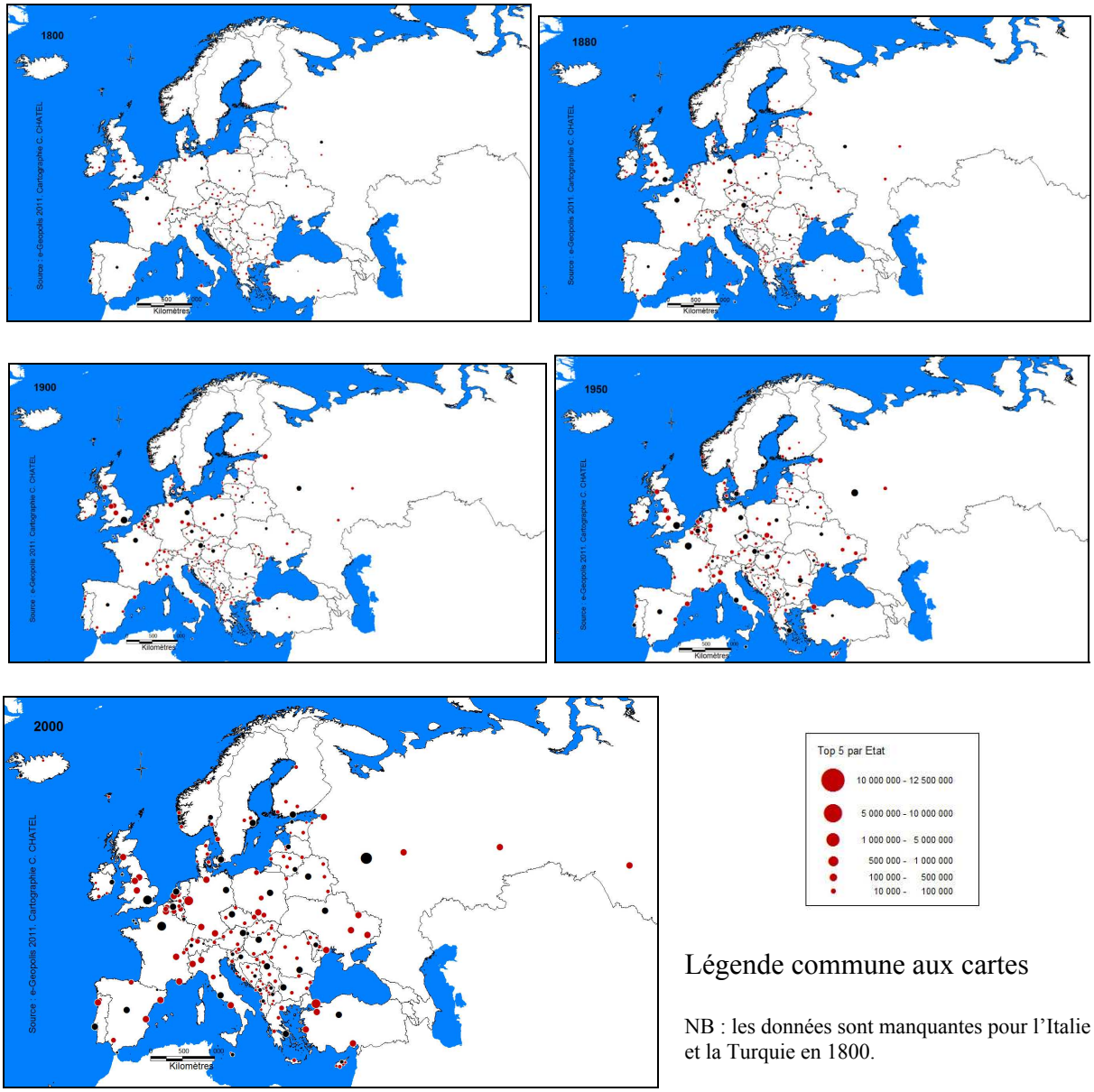

Légende commune aux cartes

NB : les données sont manquantes pour l'Italie et la Turquie en 1800.

Conclusion. Les contraintes de la hiérarchie : dimensions de l'État, synchronie ou diachronie entre construction du système urbain et construction de l'État

1) Différentes phases d'urbanisation sont repérées à partir du poids des premières villes dans la hiérarchie tandis que celui-ci est mis en relation avec l'histoire des territoires et des États. L'Ouest et l'Est de l'Europe évoluent avec des temps de décalage au cours de deux derniers siècles.

a) À l'Ouest, les vieux royaumes se constituent en États modernes. Une urbanisation non sélective, sous le coup de l'industrialisation et d'une croissance démographique sans précédent au cours du 19^{e} siècle, illustre une *phase d'accumulation* dont jouissent les agglomérations.

L'Angleterre et l'Allemagne notamment, produisent davantage de grandes villes. Au contraire, la France n'adhère pas à ce processus, alors qu'elle disposait d'une force

démographique majeure, dès 1800 : il faudra attendre les années 1960 pour que des agglomérations françaises, à l'exception de la capitale, émergent et dépassent 1 million d'habitants.

Après la Première Guerre mondiale, ce sera un retour à l'État et à l'accumulation dans la grande agglomération nationale. La structure des réseaux urbains nationaux en Europe, entre primatie et polycéphalie, nuance ce mouvement.

Néanmoins, l'évolution des systèmes urbains se réalisent dans un constant rééquilibrage entre la première agglomération et les agglomérations secondaires. Ce phénomène explique en partie l'absence de grandes agglomérations en Europe.

b) À l'Est, le réseau urbain est sommaire en début de période. L'urbanisation est d'abord générale et différencie peu les agglomérations. Dans la première moitié du 20^{e} siècle, les capitales émergent dans des systèmes urbains en cours de formation. La polycéphalie a pu se reproduire et même donner forme à des États, avec la scission d'États antérieurs comme en ex-Yougoslavie, en Allemagne, en Tchécoslovaquie. L'URSS va produire de grandes agglomérations et des foyers de peuplement importants fondés sur l'industrie : l'armature urbaine se construit dans le cadre de ce vaste ensemble et c'st pourquoi on peut retrouver une équivalence dans les tailles des plus grandes agglomérations comme en Ukraine.

On peut imaginer que la tendance à *la polycéphalie ouvre les portes à plusieurs recompositions territoriales*, comme il s'en est toujours réalisé en Europe. *La multiplicité des agglomérations nourrit celle des territoires* et *le renouvellement des agglomérations et des territoires s'entretiennent mutuellement*.

2) Deux contraintes agissent sur le développement du système urbain : sa structure, si un semis urbain préexiste, et la taille du territoire.

a) *À un moment donné, la structure du réseau de villes ne peut plus évoluer* contrainte par la répartition des stocks de population dans les points de l'espace et la distance entre ceux-ci. L'accumulation dans les agglomérations indique une situation irrémédiable.

Ainsi, la structure égalitaire se reproduit au cours du temps en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Pologne ou en Ukraine. La capitale est dépassée par une autre agglomération : en Italie (Rome est la première agglomération italienne entre 1940 et 1960), en Allemagne en 1950 (mais à ce moment, l'Allemagne est divisée), et entre 1950 et 2000 en Pologne. Ou alors, cette égalité, mêlée à de faibles distances entre les villes, se traduit par une quasi annulation du réseau urbain dans une fusion générale des agglomérations en Belgique et aux Pays-Bas.

La structure centralisée s'est enlisée en France. Au contraire, le réseau urbain au Royaume-Uni et surtout en Allemagne a évolué d'une structure centralisée, à l'affirmation, voire l'imposition -en Allemagne- des agglomérations secondaires face à la capitale.

b) La *taille du territoire limite l'accumulation* dans les villes et notamment dans la première ville : alors le système urbain ne peut se développer.

Les États récents, qui correspondent souvent aux pays dont la croissance de la population et l'urbanisation se sont réalisées tardivement, ont vu ces deux mouvements ralentir trop tôt. Les Balkans, les pays Baltes et l'Europe centrale se caractérisent par un système urbain insuffisant et une capitale affirmée. Les réunions territoriales opérées après les guerres, précèdent de nouvelles scissions.

Le cas contraire confirme ce phénomène : les États au cœur d'une ancienne entité politique démembrée, l'Autriche, la Serbie, mais aussi la Roumanie et la Bulgarie, la République tchèque présentent une capitale primatiale qui pèse sur l'épanouissement du système urbain national réduit.

Vienne est ainsi une capitale ancienne et sa primatie est décisive. Budapest s'est constituée en relais du pouvoir de l'Empire austro-hongrois, et émerge à la fin du 19e siècle, ainsi que Prague dans une moindre mesure, tandis que Bratislava, très proche de Vienne, ne parvient pas à s'imposer. De même, Belgrade a accumulé population et richesse alors qu'elle se trouvait à la tête de l'ex-Yougoslavie, tandis que les capitales des autres États yougoslaves n'ont pas émergé depuis. On peut ainsi faire l'hypothèse que dans le cadre restreint des États actuels, les capitales des anciennes entités territoriales plus vastes n'auraient pas atteint cette taille.

Les systèmes urbains nationaux européens présentent donc plusieurs écarts au modèle centralisé et unitaire : ceux-ci s'expliquent largement par le contexte variable de la croissance des agglomérations urbaines. L'insuffisance d'un cadre étatique strict durable, c'est à dire de frontières nationales imperméables inventées au 19e siècle, se manifeste d'autant plus dans ce phénomène particulièrement répandu en Europe : les agglomérations transnationales.

2.3. Aux frontières de l'État : les agglomérations transnationales

Les agglomérations transnationales dépassent non seulement les limites administratives des unités locales mais aussi les limites administratives du territoire national. Plus que toute autre agglomération, *elles remettent en cause le système urbain national* et, a fortiori *les cadres de l'État*.

Représentent-elles le fruit de l'État, trop pesant, qui rejetterait le fait urbain loin de la capitale comme le suppose le modèle de Montesquieu? Ou sont-elles davantage le produit des frontières, c'est-à-dire des changements territoriaux réalisés après l'émergence de ces agglomérations ?

2.3.1. L'identification des agglomérations transnationales au travers des États

La base de données *e-Geopolis* renouvelée dans le cadre de cette thèse distingue pour la première fois les agglomérations transnationales : *la base de données Geopolis originelle ne présentait pas cette information* et les données restaient produites dans le cadre national. En effet, cette information est difficile à mettre à jour puisque l'ensemble des données est élaborée pour chaque État suivant les contraintes premières dictées par les recensements. Par ailleurs, *l'agglomération transnationale est par définition une agglomération multi-unités locales complexe*. Elle est formée de deux centres d'agglomération, chacun situé de part et d'autre de la frontière. Le centre le plus peuplé constitue dès lors le centre de l'agglomération transnationale.

Une généalogie complexe à retracer à partir de la base de données

La base de données recense 57 agglomérations transnationales en 2010, mais 77 agglomérations transnationales ont été identifiées au cours de la période car 20 agglomérations transnationales ont disparu par fusion.

Ces 57 agglomérations transnationales sont le résultat de la fusion de 442 agglomérations nationales, identifiées au cours des deux siècles. Ces chiffres démontrent la complexité de la formation des agglomérations transnationales et de la gestion de cette information dans la base de données : celle-ci suppose de retracer une généalogie précise des fusions d'entités morpho-politiques.

Cette complexité est illustrée avec l'exemple de la généalogie de l'agglomération transnationale de Bruxelles (Figure IV-6). En France, Roubaix (89 249 hab.) intègre Wattrelos en 1880 (15 604 hab.) et dès 1900, devient le centre d'une agglomération transnationale qui comprend Tourcoing (78 330 hab.) en France et Mouscron (28 625 hab.) en Belgique. Lille absorbe en 1950 l'agglomération de Roubaix, et devient le centre de l'agglomération transnationale entre Lille et Mouscron qui atteint 604 223 habitants (Lille centre : 229 196 hab.). Plus au nord, en 1930, Comines (6 748 hab.) en France fusionne avec Wervik (16 306 hab.) en Belgique, qui est absorbée par Courtrai en 1960, laquelle entre à son tour (Courtrai centre : 77 008) dans l'agglomération de Lille en 1970. Dès lors, les deux centres sont Lille et Courtrai, et l'agglomération transnationale atteint 1,15 millions d'habitants. Enfin, en 2000, elle se soude à une immense agglomération dont le centre est Bruxelles mais qui englobe de même un grand nombre de centres (Gand, Anvers, Louvain…). L'ensemble compte 4,4 millions d'habitants. En 2010, l'agglomération s'est encore étalée jusqu'aux franges des Pays-Bas et avec 8 millions d'habitants est une des plus grandes agglomérations d'Europe.

Selon la méthodologie qui scinde le processus d'agglomération, Roubaix est successivement intégrée dans quatre agglomérations transnationales identifiées (Roubaix-Mouscron, Lille-Mouscron, Lille-Courtrai, Bruxelles-Lille) entre France et Belgique.

Figure IV-6. Composition et étapes de formation de l'agglomération transnationale de Bruxelles dans la base de données *Europolis*

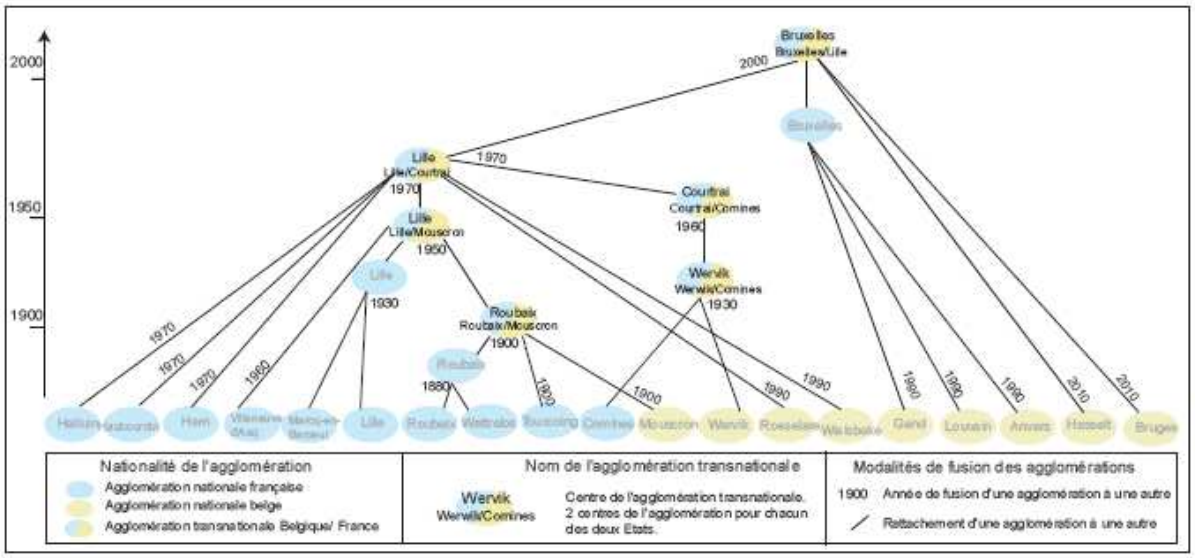

Un terrain européen favorable à l'épanouissement des agglomérations transnationales

On distingue deux situations d'agglomération transnationale en Europe :

1) des agglomérations se sont étendues à la frontière des États et dont la constitution peut s'expliquer par des facteurs liés a priori aux échanges économiques favorisés par les infrastructures routières ou ferroviaires, ou à une unité fonctionnelle ou historique qui n'est pas contrainte par la frontière.

2) des villes ont été scindées par une frontière nationale qui s'est imposée après la formation de la ville. C'est une ville dédoublée. Bien souvent, la situation privilégiée de l'émergence d'une ville en bordure de cours d'eau rejoint l'appui privilégié d'une frontière d'État, la frontière dictée par la nature.

Par conséquent, certains contextes favorisent l'émergence des agglomérations transnationales :
- le déplacement de frontières d'État, la scission d'empires ou de grands États ;
- la petite taille des États ;
- l'unité de la région historique ou fonctionnelle,
- l'extensivité du processus d'agglomération.

L'agglomération fondée entre Bruxelles et Lille relève de quatre paramètres. La Belgique est un pays réduit et très urbanisé où le bâti est particulièrement extensif. La Flandre est une entité historique et géographique, qui s'étendait en partie sur ce territoire, et constituée au Haut Moyen Âge. Le comté de Flandre en est issu au 9e siècle. La Flandre est ainsi réunie à la France dans l'Empire napoléonien. L'industrie textile, le charbon et la sidérurgie fondent l'unité fonctionnelle.

Les petits États, et d'autant plus les micro-États, particulièrement nombreux en Europe, sont par nature transnationaux : ils génèrent des relations avec les pays voisins du fait d'un réseau urbain qui ne peut véritablement s'épanouir. Par conséquent, les petits États ont presque nécessairement des agglomérations transnationales : on en compte 3 au Luxembourg, 2 au Liechtenstein, 14 en Suisse, 5 en Belgique, 3 aux Pays-Bas (Tableau IV-21).

En outre, la faible superficie des États produit des agglomérations transnationales exceptionnelles, uniques dans le monde, étendues sur trois pays. On compte trois de ces agglomérations en Europe : Longwy-Differdange-Aubange entre France, Luxembourg, Belgique ; Bâle-Lörrach-Saint-Louis entre Suisse, Allemagne et France ; Feldkirch-Eschen-Diepoldsau entre Autriche, Lichtenstein et Suisse. Le caractère transfrontalier des agglomérations correspond au morcellement politique de la région, entre les deux axes principaux qui structurent le continent européen.

Un affaiblissement ou une affirmation de l'État. L'agglomération transnationale au cœur de la relation entre ville et État

En Europe, la première agglomération transnationale formée selon ce processus d'urbanisation et d'extension des agglomérations émerge en 1900 entre Roubaix et Mouscron. Cette formation rappelle une période d'accumulation et d'industrialisation qui a dégagé des agglomérations secondaires ou concurrentes de la capitale comme on l'a vu au Royaume-Uni et en Allemagne avec Manchester, Liverpool, Birmingham ou Essen.

L'économie met ainsi en ballotage le souci politique ou au contraire le seconde ?

Selon le premier point de vue, *l'agglomération transnationale témoigne d'un affaiblissement de l'État*. Elle illustre le modèle de Montesquieu qui s'applique particulièrement au cas français : la ville renaît aux marges de l'État, au plus loin du centre. Ainsi, les deux agglomérations transnationales majeures d'Europe en 2010 sont centrées sur Bruxelles, entre Belgique et France, et Milan, entre Italie et Suisse : l'une capitale d'un État en mal d'unité, l'autre capitale économique qui devance la capitale politique italienne.

Selon le second point de vue, les agglomérations transnationales répondent à la nécessité de l'État : renforcer ses positions même sur ses frontières, s'insérer dans des réseaux internationaux et se confronter aux autres États donnent tout son sens à l'unité et l'intégrité de chacun d'eux.

L'agglomération transnationale à la fois transgresse et donne sens à l'enveloppe définie par l'État.

2.3.2. Les agglomérations transnationales en Europe : produits de l'urbanisation ou des frontières ?

Les agglomérations transnationales se situent principalement dans les zones où le semis de villes est le plus dense, entre la dorsale européenne et la transversale Est-Ouest qui court de l'Allemagne au nord des Balkans, identifiées plus tôt (Carte IV-16).

Ces agglomérations se relèvent aussi dans les zones où les frontières ont été déplacées : c'est le cas pour la plupart des agglomérations transnationales du centre et de l'Est de l'Europe.

Est ce que les frontières sont à l'origine des agglomérations transnationales, a) parce qu'elles se sont surimposées à des villes existantes, ou b) parce que les frontières sont des zones génératrices d'échanges, et donc de villes ?

Carte IV-16. Population des agglomérations transnationales en Europe : 2010

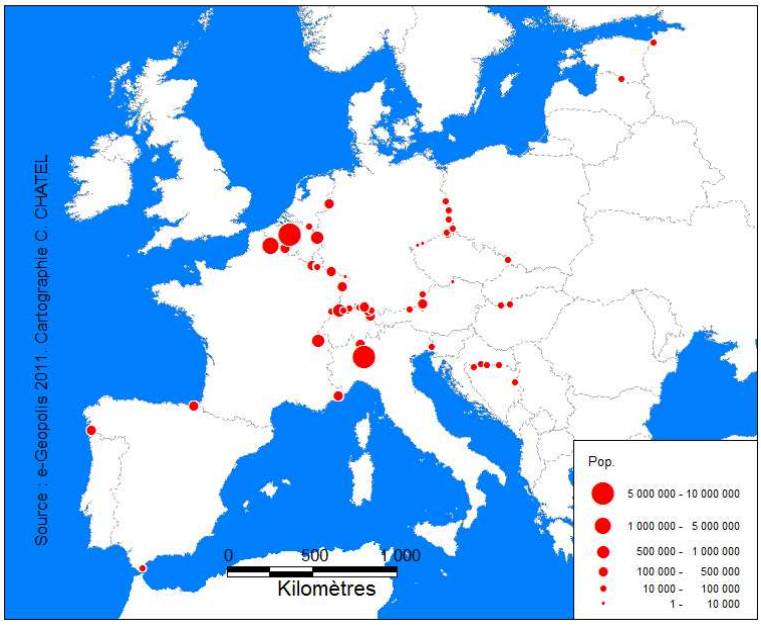

L'Europe de l'Ouest et du centre se distingue par le nombre d'agglomérations transnationales. L'Allemagne compte 27 agglomérations transnationales, la France 15, la Suisse 14, l'Autriche 9, la République tchèque 6, la Pologne et la Belgique 5 (Tableau IV-21).

Tableau IV-21. Nombre d'agglomérations transnationales par État : 2010

ID_Reg	N_Etat	Nb	ID_Reg	N_Etat	Nb	ID_Reg	N_Etat	Nb
EUA	Autriche	9	EUC	Slovaquie	2	EUW	Lux.	3
EUA	Liecht.	2	EUC	Slovénie	1	EUW	Monaco	1
EUA	Suisse	14	EUW	Allemagne	27	EUW	Pays-Bas	3
EUC	Bosnie H.	5	EUW	Belgique	5	EUW	Portugal	1
EUC	Croatie	4	EUW	Espagne	3	URE	Estonie	2
EUC	Hongrie	2	EUW	France	15	URE	Lettonie	1
EUC	Pologne	5	EUW	Gibraltar	1	URR	Russie	1
EUC	Rép. Tch.	6	EUW	Italie	4			

NB : les chiffres sont redondants, l'agglomération transnationale est dénombrée dans chacun des pays sur lesquels elle s'étend.

Source : *e-Geopolis* 2011.

En revanche, l'Europe de l'Ouest seule abrite des agglomérations transnationales majeures par leur poids démographique, fruit de l'urbanisation et non des déplacements des frontières. Les plus grandes agglomérations transnationales en 2010 sont Bruxelles-Lille, entre France et Belgique avec près de 8 millions d'habitants, Milan-Chiasso entre Italie et

Suisse avec 6,2 millions d'habitants, Douai-Péruwelz à nouveau entre France et Belgique avec 1,2 millions d'habitants. Viennent ensuite Aix-la-Chapelle et Heerlen entre Allemagne et Pays-Bas avec 640 000 habitants, Genève-Annemasse entre France et Suisse avec 580 000 habitants et l'agglomération étendue sur trois pays entre France, Allemagne et Suisse, Bâle-Lörrach-Saint-Louis avec 520 000 habitants.

Les agglomérations transnationales, produits d'une urbanisation transgressive, relative aux États

Si la France compte moins d'agglomérations transnationales que l'Allemagne, elle partage, avec la Belgique, la plus grande agglomération transnationale. Cette configuration rappelle celle décrite par Braudel : les lieux de foire comme les tracés des réseaux commerciaux entre le Nord et le Sud de l'Europe étaient rejetés sur les bords du royaume français (BRAUDEL, 1979 [3], pp. 74-94).

La plaine flamande, pourvue de deux des trois plus grandes agglomérations transnationales d'Europe Bruxelles-Lille et Douai-Péruwelz, qui, vraisemblablement, ne tarderont pas à s'unir, indique sa centralité historique : en pleine dorsale européenne entre la Grande Bretagne et le continent, au cœur des échanges européens au Moyen Âge et à l'époque moderne, puis participant à l'Europe productive et industrielle, c'est aussi une zone stratégique où de nombreuses batailles ont réglé le sort du continent et de ses États. Cette centralité semble aujourd'hui prendre forme.

Les autres agglomérations transnationales qui passent la frontière française se distinguent aussi par une unité fondée sur l'urbanisation progressive de la zone, voire des frontières mouvantes : entre Maubeuge et Erquelinnes, Longwy, Pétange et Aubange, Strasbourg et Kehl, Saarbrücken et Forbach, San Sebastian et Hendaye… C'est une véritable transgression du pourtour de la France.

Deux agglomérations sont communes à l'Italie et la Suisse : Milan-Chiasso (6,2 millions d'hab.) et Lugano-Lavena (145 000). L'une et l'autre se sont constituées en deux étapes majeures à partir de deux agglomérations proches de la frontière Como-Chiasso et Ponte Tresa-Lavena, formées respectivement en 1960 et en 1980 qui ont finalement été rattrapées par deux agglomérations extensives 2000, Milan pour l'une, Lugano pour l'autre.

L'agglomération formée par Milan, seconde agglomération transnationale d'Europe, s'apparente à celle formée par Bruxelles par son étendue et sa population, le processus d'urbanisation à l'œuvre : l'achèvement de son extension par le dépassement de la frontière nationale se réalise aussi en 2000. De même, Milan désigne une capitale économique en désaccord avec son enveloppe politique que la direction de son extension au nord traduit.

Elle est une forme matérielle, finalisée, du pôle Sud de la dorsale européenne.

Les deux plus grandes agglomérations transnationales d'Europe font écho aux deux anciens pôles de l'Europe décrits par Braudel.

Les agglomérations produites par les frontières : la situation fluviale

La plupart des agglomérations transnationales sont de taille réduite : elles s'appuient sur des fleuves. La situation à proximité d'un cours d'eau est privilégiée dans toute l'histoire des villes. Ces agglomérations transnationales se sont constituées avant que ne s'imposent les frontières d'État, alors que celles-ci favorisent le linéaire des fleuves dicté par la nature.

Ces agglomérations se sont dédoublées comme le confirme la toponymie où les noms des villes sont semblables de part et d'autre de la frontière avec quelques variantes

nationales : Bosanska Graduska en Bosnie-Herzégovine et Stara Gradiska en Croatie, Gorizia en Italie et Nova Gorica en Slovénie, Laufenburg en Suisse et en Allemagne, Guben en Allemagne et Gubin en Pologne… Par exemple, Czecyn en Pologne et Cesky Ciesyn en République tchèque sont issues de la division de la ville en 1920, et au cœur des conflits que pose la division de la Silésie, région industrielle décisive en Europe. Jusqu'en 1920, Czecyn était intégrée dans l'Autriche-Hongrie mais convoitée par les polonais, à nouveau réunie par les polonais en 1938, et divisée enfin en 1945.

Les agglomérations transnationales sont en bordure de la Save, affluent du Danube, entre Croatie et Bosnie-Herzégovine, de la Narva entre Estonie et Russie, de l'Oder entre Allemagne et Pologne, du Danube entre Hongrie et Slovaquie, de l'Inn entre Autriche et Allemagne…

En outre ces villes s'inséraient dans les formations territoriales passées, avant leur recomposition. La frontière germano-polonaise se situe en effet au cœur de la Prusse, entre Brandebourg et Poméranie, l'histoire de l'Allemagne et de l'Autriche a été réunie depuis le Saint-Empire romain germanique jusqu'à l'Anschluss, de même que la Bosnie-Herzégovine et la Croatie des origines jusqu'à l'intégration dans les empires ottoman, austro-hongrois et dans l'ex-Yougoslavie.

Les agglomérations transnationales pointent les zones de frottement, de conflits et de recompositions territoriales de l'Europe, où les frontières se sont démultipliées et superposées.

Entre urbanisation et frontière : l'urbanisation de « littoraux intérieurs »

L'urbanisation et l'extension des agglomérations ont pu aussi achever des relations de proximité dans ces zones de contacts et d'échanges.

En Suisse, un chapelet de villes se dissémine le long du Rhin et du lac de Constance : entre Arbon et Lustenau en Autriche, et du côté allemand à Rheinfelden, Laufenburg, entre Stein et Bad Säckingen, Constance et Kreuzlingen... La situation de ces villes à proximité des cours d'eau, la configuration du pays, restreint et dominé au sud par les Alpes, une urbanisation intense en continuité avec le territoire allemand, la préexistence de ces villes par rapport à la définition des frontières fixes, expliquent la direction de ces extensions et les fusions opérées.

Mais surtout, il semble que ce soit une urbanisation extensive récente qui réalise cette unité matérielle : le Rhin et le lac de Constance induisent une urbanisation qui s'apparente à celle que l'on retrouve à proximité des littoraux dont le pourtour est entièrement bâti. Ainsi, du côté allemand on retrouve aussi la continuité entre Lindau, sur le lac, et Hörbranz en Autriche.

Les agglomérations transnationales questionnent immédiatement la relation qu'entretient l'État au fait urbain. Si l'État a besoin de s'appuyer sur un réseau urbain solide, si la ville en Europe a pu s'épanouir sans l'État, celui-ci, quelle que soit sa forme, par sa nature limitée, semble un moteur qui anime d'autant plus le développement illimité des agglomérations. Les agglomérations transnationales assurent les échanges internationaux, relayant, dans cette fonction régalienne, la capitale, représentante de l'État tandis que celui-ci ne peut se passer d'échanges qui le dépassent, et, dans le même temps, elles confirment ainsi son intégrité.

Conclusion. Quand les petites villes donnent forme aux foyers de peuplement du continent

En termes de moteur et de contraintes du système urbain, l'État donne forme à une armature urbaine hiérarchisée mue par la croissance démographique. Néanmoins, le morcellement des États, la densité héritée d'établissements, la préexistence d'éléments urbains nuancent l'effort de concentration urbaine, tandis que la grande époque de transition démographique, d'urbanisation et d'industrialisation a été perturbée par les conflits et les pertes humaines et matérielles qui affectent l'Europe durant ces deux siècles. L'État s'est révélé à la fois créateur et destructeur dans le continent. Les divisions de l'Europe, la dispersion de la population urbaine en une cohorte de petites agglomérations, le morcellement et le gaspillage de ses forces caractérisent le continent.

Cependant, c'est aussi ce cadre fragmentaire qui fait naître les grandes structures spatiales européennes enjambant les États et les vicissitudes de son histoire. L'espace central prend pied entre la dorsale et sa transversale : la densité d'agglomérations et la présence de plusieurs agglomérations parmi les plus grandes d'Europe font l'unité de ce foyer. Surtout, ces structures se matérialisent. Ainsi, les deux pôles identifiés par Braudel correspondent à une réalité physique. Les deux agglomérations transnationales, centrées sur Bruxelles et Milan sont deux métropoles de 8 et 6,2 millions d'habitants qui se rangent parmi les plus grandes d'Europe. Ce qui apparaissait comme la faiblesse de l'Europe, les petites villes, en fait sa force par la distance réduite qui les sépare. La matérialité des agglomérations, finalise aujourd'hui, par une extensivité accrue du bâti, la densité exceptionnelle de la population comparable aux autres foyers du monde, mais sous une forme bien spécifique.

3. Le foyer urbain de l'Europe : un massif à plusieurs sommets

Si l'Europe est un foyer majeur de peuplement, contrairement à d'autres régions du monde, ce foyer ne coïncide pas avec la présence d'une très grande agglomération.

Une grande Europe, comprenant la Russie et la Turquie, compte 732 millions d'habitants pour une superficie de 23 millions de km² et la plus grande agglomération, Moscou, compte 14 millions d'habitants. À titre de comparaison, les États-Unis ont une population de 309 millions d'habitants sur 9,3 millions de km², et accueillent les agglomérations de New York qui compte 27,8 millions d'habitants, de Los Angeles avec 15,4 millions d'habitants et Chicago avec 9,2 millions d'habitants. Le Japon compte 128 millions d'habitants pour 380 000 km², tandis que Tokyo, la plus grande agglomération du monde, a 40 millions d'habitants[115].

Pourtant, les grandes concentrations humaines désignent les nœuds des réseaux économiques, financiers et politiques du monde et reflètent le poids des États ou des régions dans l'échiquier mondial. L'Europe est incontestablement un des piliers de l'architecture mondiale, sans pour autant être représentée par un carrefour international. En revanche, plusieurs grandes agglomérations prestigieuses lui sont associées. La puissance de l'Europe serait-elle répartie et, dans ce cas, la correspondance entre pouvoir et richesse, et grande agglomération serait à relativiser dans le contexte européen ? Ce caractère rappellerait la division originelle identifiée en Europe dans le premier chapitre.

La description de l'évolution des plus grandes agglomérations d'Europe au cours des deux derniers siècles permet ainsi de voir comment le vieux continent s'insère parmi les

[115] Source : *e-Geopolis* 2011.

puissances mondiales, malgré des indices manifestement contradictoires. Par ailleurs, la pluralité demeure une faiblesse, qui a pu consacrer le déclassement du continent dans le contexte mondial, mais demeure le moteur de son développement.

3.1. Les grandes agglomérations européennes

La grande ville se définit proportionnellement au territoire qu'elle anime et ponctionne. Son émergence est néanmoins à la croisée entre deux positions. D'une part, elle est au sommet, un système d'organisation politique, centralisé, relatif à un territoire suffisamment vaste pour que la ville accumule richesses humaines et matérielles. D'autre part, elle se situe en position de carrefour : la grande ville est la plus à même « de mettre en communication les biens et les richesses de l'écoumène » (MORICONI-ÉBRARD, 2001, p. 16). La grande ville se situe donc entre les deux structures proposées, le maillage et le treillage, l'État et l'empire.

Pour F. Moriconi-Ébrard, la définition de la catégorie des « grandes villes » est relative. À la période contemporaine, pour la première fois dans l'histoire, le seuil-limite de la plus grande ville du monde dépasse 2 millions d'habitants, à Londres en 1842 (*id.*, p. 43). La rupture quantitative correspond à une rupture historique (*id.*, p. 41) : le stock démographique a dépassé aussi le seuil-limite entraînant ainsi Londres dans l'ère industrielle, et Braudel y voit le centre de l'économie-monde (BRAUDEL, 1979 [3], p. 21).

Ce seuil critique, une fois dépassé, ouvre une ascension exceptionnelle des tailles supérieures, jusqu'à aujourd'hui. Nouveau paradoxe, ce seuil a été dépassé pour la première fois en Europe, mais, après les deux guerres mondiales et la crise de 1929, la plus grande ville du monde ne s'y logera plus (*id.*, p. 21). Londres est en effet supplantée par New-York dans les années 1940. Les grandes villes d'Europe ne connaitront pas par la suite une ascension aussi intense que dans les autres régions du monde. L'Europe, en avance sur son temps, se montre après les années 1930 en décalage.

En Europe, en 2010, 28 agglomérations comptent plus de 2 millions d'habitants : il s'agit de capitales d'État, d'agglomérations industrielles, d'agglomérations qui secondent ou concurrencent la capitale dans le cas de polycéphalie, ou encore des amas nés récemment de l'extension du bâti menant à la consolidation de plusieurs agglomérations importantes, avec d'autres plus réduites, voire avec des établissements plutôt ruraux (Carte IV-17).

D'après la chronologie du passage du seuil de 2 millions d'habitants, en 1900 les trois puissances démographiques européennes se distinguent : Londres, Paris et Berlin sont les grandes agglomérations d'Europe (Figure IV-7). L'hypothèse d'une corrélation entre la taille de la première ville et celle de son territoire se vérifie. En revanche, la multiplicité est déjà de mise.

Entre 1900 et 1950, les agglomérations industrielles britanniques et allemandes seules atteignent ce seuil : Essen, Manchester, Birmingham. L'avènement de Moscou et Saint Pétersbourg coïncide avec la consolidation de la puissance russe suite à la révolution, en décalage avec les trois autres pouvoirs.

Entre 1950 et 2000, 16 agglomérations passent ce seuil : il s'agit pour la plupart des autres capitales d'État du Sud et de l'Est de l'Europe (Varsovie, Budapest, Athènes…), en retard par rapport au Nord-Ouest, des métropoles qui les secondent, notamment en tant que centre économique, voire industriel, comme les ports de Barcelone, de Naples, d'Izmir, d'Hambourg et la conurbation de Katowice. Cette période déjà identifiée correspond à une concentration urbaine générale.

Après 2000, à la suite de Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne et Porto entrent dans ce groupe des grandes villes notamment par la consolidation décisive d'une vaste étendue urbanisée.

Carte IV-17. Agglomérations d'Europe de plus de 2 millions d'habitants en 2010

28 agglomérations représentées par l'extension de l'agglomération morphologique en 2010.

Figure IV-7. Chronologie du passage du seuil de 2 millions d'habitants des agglomérations d'Europe

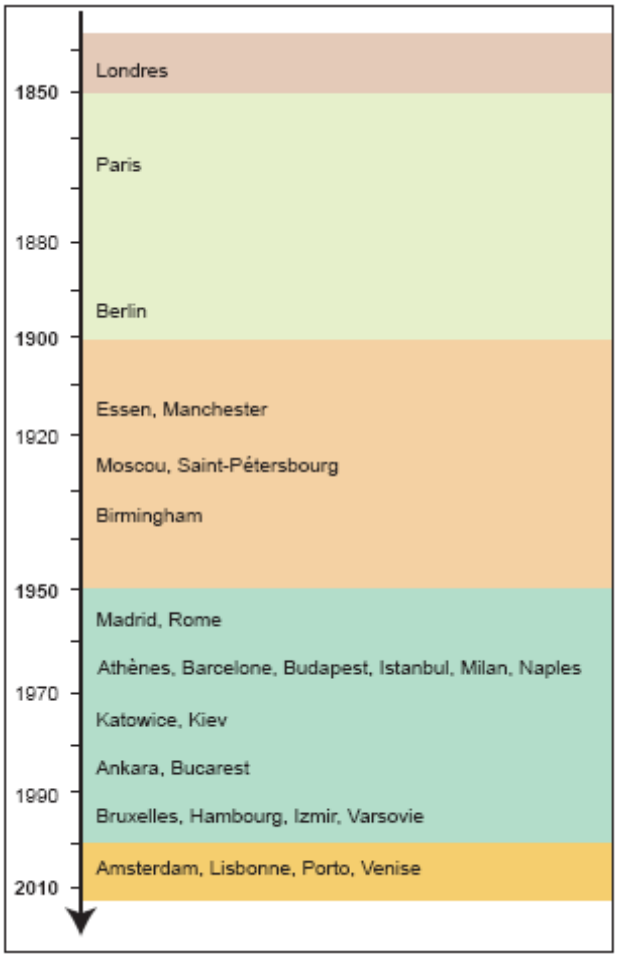

En revanche, l'absence d'agglomérations de plus de 2 millions d'habitants caractérise :
- un vaste espace central entre l'Espagne et l'Europe centrale. D'une part, la France ne présente aucune autre grande agglomération que Paris. D'autre part, le foyer de peuplement traversé par la transversale Est-Ouest est morcelé par une multiplicité de villes et aucune n'émerge en 2010. Entre l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, seule la capitale hongroise, Budapest, a dépassé les 2 millions d'habitants, contrairement à l'ancienne capitale impériale, Vienne.
- les Balkans, la Scandinavie, les pays occidentaux de l'ex-URSS, des pays Baltes à l'Ukraine, où seule Kiev a atteint le seuil.

Les grandes villes européennes dessinent en 2010 un vaste espace central vide de grandes concentrations urbaines autour duquel se répartissent les capitales d'État, et les relais, capitales économiques, conurbations industrielles et amas urbains fondés sur un chapelet de villes. Cette répartition est déformée au Nord-Ouest. 7 agglomérations de plus de 2 millions d'habitants se concentrent dans la région, à moins de 300 km les unes des autres, de centre à centre. C'est comme si la croissance urbaine avait été repoussée là, permettant ainsi la concentration.

3.2. L'Europe tiraillée : cinq agglomérations aux extrémités du continent

La spécificité européenne se trouverait-elle dans l'impossibilité à produire une très grande agglomération ?

Les cinq plus grandes agglomérations en 2010 se situent aux extrémités de l'Europe comme si ses limites avaient été étirées à partir du Nord-Ouest où s'épanouissent trois d'entre elles : Paris, Londres et Essen qui ont chacune entre 9 et 10,5 millions d'habitants. Les deux premières agglomérations d'Europe, Moscou et Istanbul, avec respectivement 14 et 13,5 millions d'habitants, sont aux portes de l'Europe. Les grandes villes sont ainsi repoussées du continent, là où se sont épanouis les empires historiques, ou sinon dans une position où la fonction de tête de pont peut être assurée. Cette configuration sera vraisemblablement confirmée : la Turquie est le dernier pays parmi ceux considérés, à être entré en transition démographique et la croissance urbaine est à ce jour encore intense. Istanbul devrait devenir la première agglomération.

Dès 2000, la hiérarchie européenne avait atteint un seuil critique où seul un élément perturbateur, une forte poussée démographique, dans le cas de la Turquie, ou la fusion d'agglomérations mue par l'expansion du bâti sur un substrat déjà dense comme dans le Nord-Ouest de Europe, permettraient de rompre avec un système d'équivalence entre les tailles des agglomérations qui s'est actualisé au sommet de la hiérarchie urbaine.

Les distributions rang-taille des agglomérations européennes entre 1850 et 2000 démontrent la formation de paliers qu'explique l'équivalence entre les tailles des villes (Graphique IV-7). Ces paliers s'identifient dès 1850 et progressent jusqu'en haut de la hiérarchie en 2000. Ils forment comme un bouchon, et désignent un moment d'inspiration qui annonce une accélération et une permutation prochaines dans la hiérarchie.

En 2000, plusieurs cohortes s'identifient. La première regroupe les cinq premières agglomérations citées, qui ont alors entre 8,2 et 11,8 millions d'habitants. La seconde, quatre autres, dont les tailles s'échelonnent entre 4,2 et 4,6 millions d'habitants : Madrid, Bruxelles, Saint Pétersbourg, et Milan. Enfin, la troisième cohorte comprend huit agglomérations qui ont entre 2,7 et 3,6 millions d'habitants : Naples, Berlin, Barcelone, Athènes, Ankara, Rotterdam, Rome, Kiev.

Graphique IV-7. Distributions rang-taille des agglomérations d'Europe : 1850, 1900, 1950, 2000

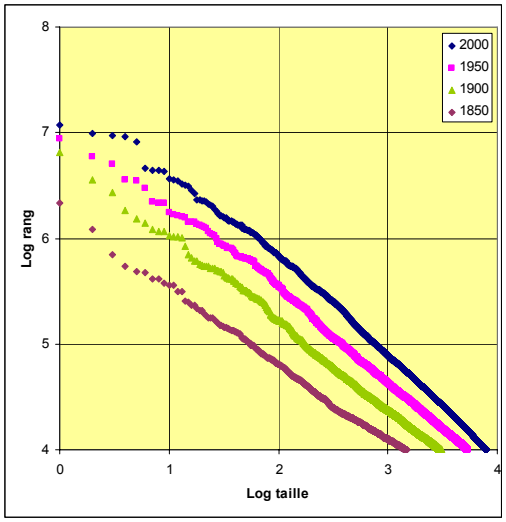

Agglomérations de Russie et de Turquie comprises.
Source : *e-Geopolis* 2011.

Les paramètres des distributions relatifs à la droite de régression linéaire, pour les quatre dates, démontrent une accentuation de la hiérarchie (Encadré III.1). Les distributions se rapprochent de la pente prévue par le modèle (-1) : le paramètre a passe de -0,7 à -0,96 (Tableau IV-22). Le paramètre b, représentant la position de la première ville dans l'ensemble, croît de 6,2 à 7,8. En revanche, la régression polynomiale démontre une distribution quasiment linéaire, conforme au modèle en 1900 quand Londres, Paris et Berlin dominent le système. Un changement s'effectue ensuite : la distribution, plutôt de forme convexe (a négatif) devient concave (a positif). La concavité s'accentue en 2000, illustrant la formation des paliers décrits auparavant, l'insuffisante hiérarchie des premières villes et la réévaluation du poids des moyennes.

Tableau IV-22. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Europe : 1850, 1900, 1950, 2000

	linéaire		polynomiale
	a	b	a
1850	-0.6968	6.1823	0.0422
1900	-0.8115	6.8203	0.0188
1950	-0.871	7.2489	-0.0074
2000	-0.962	7.7743	-0.0517

Reclassements et déclassements peuvent expliquer la progression de la hiérarchie urbaine européenne qui arrivait en 2000 à un seuil critique : la croissance de Moscou et Istanbul semble dépasser ce seuil. La pluralité et l'équivalence entre les tailles des agglomérations ont entretenu les permutations et distingue le continent européen. L'imposition des deux métropoles aux marches de l'Europe n'en est que davantage favorisée.

3.3. Permutations au sommet de la hiérarchie européenne : l'impossible primatie

57 agglomérations ont été parmi les 30 plus importantes d'Europe entre 1900 et 2010, sur les 12 dates renseignées. Leurs trajectoires ont pu être identifiées, alors que la grande ville

démontre sa relativité, dans l'espace et dans le temps. En 1900, le seuil inférieur de ces 30 agglomérations se situent à 500 000 habitants (Cologne, 479 000 hab.) et à près de 2 millions en 2010 (Leeds, 1,86 millions hab.) (Tableau IV-23). Ce seuil, atteint par 3 villes seulement en 1900 et 30 en 2010, a été multiplié par 3,88 : la grande ville s'est généralisée en un siècle.

Tableau IV-23. Les 30 plus grandes agglomérations (top 30) d'Europe : 1900, 2010

Code ISO État	Nom Agglo.	Population des agglomérations											Classement des agglomérations (Europe-Russie)										
		1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
RUS	**Moscou**	1 159 091	1 580 912	1 027 336	2 708 443	4 236 867	5 075 655	6 096 214	7 756 020	9 730 801	10 779 894	11 774 011	14 009 073	9	9	12	4	4	3	3	3	1	1	1	1
TUR	**Istanbul**	1 160 000	1 325 000	650 000	705 906	808 249	1 343 502	1 629 674	2 770 468	4 373 555	6 849 372	9 442 383	13 459 949	8	11	30	31	31	19	20	8	5	4	3	2
FRA	**Paris**	3 572 408	4 106 210	4 521 835	5 553 841	5 779 562	5 969 342	7 071 470	8 186 297	8 650 623	9 310 330	9 756 902	10 515 297	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
GBR	**Londres**	6 470 659	7 199 012	7 585 390	8 284 322	8 308 424	8 777 299	8 549 605	8 358 548	7 735 663	7 240 439	8 257 701	10 222 535	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	5	4
DEW	**Essen**	1 031 848	1 974 558	2 342 875	2 584 125	2 534 700	3 575 712	4 567 399	4 897 735	4 665 476	4 525 008	9 220 380	9 080 303	12	6	4	5	6	4	4	4	4	7	4	5
BEL	**Bruxelles**	650 226	793 653	849 731	995 070	1 039 746	1 108 828	1 202 986	1 316 480	1 660 903	1 841 758	4 393 612	7 980 759	16	17	17	17	20	24	27	30	48	65	68	55
NLD	**Amsterdam**	540 226	611 542	703 739	769 014	830 333	895 806	955 072	1 000 924	919 142	943 016	1 152 451	6 468 305	22	24	25	27	30	30	39	48	65	68	55	7
ITA	**Milan**	522 186	683 104	814 057	946 156	1 195 330	1 412 458	1 832 540	2 498 627	3 046 948	3 663 627	4 257 291	6 235 677	24	20	20	18	17	17	15	11	10	8	9	8
ESP	**Madrid**	573 084	655 341	837 784	1 121 357	1 316 534	1 639 694	2 245 611	3 365 099	4 259 446	4 548 167	4 659 280	5 465 671	19	22	18	15	13	12	11	7	7	6	6	9
ESP	**Barcelone**	538 163	599 585	729 638	1 085 953	1 209 261	1 441 768	1 869 688	2 452 189	3 122 109	3 296 832	3 524 852	4 642 462	23	25	22	16	16	15	14	14	9	10	12	10
RUS	**St-Petersb.**	1 406 610	1 905 101	722 229	2 148 800	3 008 091	2 961 206	2 396 260	3 728 065	4 355 278	4 663 233	4 383 479	4 505 744	6	7	24	6	5	5	6	5	6	5	8	11
ITA	**Naples**	608 213	737 072	855 864	834 380	903 375	1 281 208	1 641 942	2 026 051	2 650 727	2 939 948	3 624 398	4 487 249	18	18	16	24	24	21	19	16	13	13	10	12
GBR	**Manchester**	1 532 053	1 997 246	2 053 229	2 110 924	2 101 006	2 174 037	2 289 206	2 523 741	2 394 169	2 223 631	2 296 994	4 358 629	5	5	6	7	7	8	8	10	14	18	18	13
TUR	**Ankara**	38 000	38 000	47 458	88 485	155 305	439 560	638 343	1 207 684	1 825 470	2 569 199	3 186 200	4 159 745	549	645	539	303	210	83	70	36	24	15	14	14
DEO	**Berlin**	2 693 511	3 683 411	3 832 035	4 210 096	4 486 278	3 497 795	3 444 297	3 375 986	3 204 604	3 571 621	3 599 403	3 730 426	3	3	3	3	5	5	5	6	8	9	11	15
ITA	**Rome**	411 404	506 997	633 225	890 631	1 354 211	1 570 943	2 081 106	2 684 992	2 835 568	2 979 118	2 827 331	3 564 349	37	36	31	20	12	14	12	9	12	12	16	16
GRC	**Athenes**	144 704	167 479	432 865	800 674	1 134 888	1 348 846	1 804 615	2 477 370	2 983 788	3 067 851	3 294 159	3 430 346	126	122	54	25	19	18	16	12	11	11	13	17
ITA	**Venise**	182 065	200 355	215 287	241 327	263 143	306 294	364 096	426 680	463 836	451 350	425 885	3 023 081	88	101	100	106	117	113	119	121	130	154	170	18
PRT	**Porto**	245 894	297 410	321 265	391 908	475 810	540 977	620 819	709 988	946 876	1 008 044	1 193 551	2 888 566	74	67	70	65	62	63	73	75	63	63	52	19
UKR	**Kiev**	287 080	437 487	392 109	577 966	863 761	986 445	1 164 735	1 656 834	2 205 258	2 601 021	2 681 351	2 869 674	57	46	61	42	26	27	29	21	17	14	17	20
TUR	**Izmir**	250 000	375 000	139 957	159 579	183 100	293 071	357 377	514 621	751 337	1 744 243	2 219 000	2 750 939	71	56	162	169	178	117	122	104	77	28	22	21
POL	**Varsovie**	702 953	1 009 302	910 749	1 140 412	1 191 455	803 900	1 181 078	1 439 189	1 661 980	1 935 160	2 037 304	2 442 453	15	15	13	14	18	36	28	25	26	25	25	22
GBR	**Birmingham**	1 219 719	1 586 800	1 749 955	1 905 467	2 041 910	2 203 274	2 367 612	2 464 043	2 361 953	2 222 351	2 288 833	2 375 449	7	8	7	9	8	7	7	13	15	19	19	23
PRT	**Lisbonne**	348 509	418 754	481 560	586 051	682 888	790 536	922 483	1 155 925	1 435 405	1 415 222	1 468 278	2 318 013	44	49	45	39	36	38	42	39	34	38	36	24
HUN	**Budapest**	843 089	1 096 444	1 225 643	1 431 517	1 690 128	1 815 332	1 793 476	2 168 144	2 307 116	2 354 233	2 271 417	2 261 453	14	14	9	11	10	13	17	15	16	17	20	25
ROM	**Bucarest**	279 324	344 248	463 123	623 049	926 046	1 071 989	1 257 226	1 527 504	1 864 882	2 039 910	2 120 486	2 261 453	59	60	47	35	23	25	25	22	23	21	23	26
DEW	**Hambourg**	1 059 623	1 359 720	1 422 811	1 595 213	1 675 572	1 665 093	1 912 219	1 990 696	1 956 971	1 966 784	2 080 389	2 161 767	10	10	8	10	11	11	13	17	21	24	24	27
POL	**Katowice**	90 896	145 032	102 431	406 603	558 474	1 250 425	1 542 126	1 956 718	2 093 680	2 357 937	2 243 367	2 020 058	190	143	219	61	54	22	21	18	19	16	21	28
AUT	**Vienne**	1 818 304	2 160 309	2 053 439	2 034 916	1 891 476	1 757 386	1 771 246	1 803 297	1 743 777	1 773 830	1 615 811	1 905 421	4	4	5	8	9	10	18	19	25	27	27	29
GBR	**Leeds**	494 194	518 102	525 915	557 100	572 817	616 438	627 829	1 365 291	1 328 809	1 268 045	1 551 736	1 885 455	28	33	39	45	53	57	72	29	39	44	33	30
BLR	**Minsk**	93 197	112 000	104 434	150 120	250 751	369 598	555 151	930 508	1 318 322	1 644 000	1 697 679	1 853 129	185	180	213	175	129	94	84	52	40	31	28	31
RUS	**Nijni Novgorod**	93 145	102 578	103 946	330 793	662 335	801 229	970 262	1 658 882	1 903 215	1 996 895	1 879 097	1 798 533	186	194	215	74	39	37	37	20	22	23	26	32
ITA	**Turin**	321 093	406 146	496 832	581 472	652 853	760 220	1 130 145	1 499 213	1 552 721	1 462 184	1 505 043	1 655 005	49	52	42	41	41	39	31	24	28	35	34	34
DEW	**Munich**	518 895	596 594	676 558	761 103	839 275	838 386	1 099 162	1 397 376	1 523 976	1 453 900	1 474 341	1 646 250	25	26	28	29	29	33	33	27	29	36	35	35
RUS	**Novossibirsk**	12 069	42 008	674 986	171 205	429 264	638 508	929 110	1 309 021	1 514 317	1 649 272	1 623 832	1 619 876	2403	579	29	156	71	51	40	32	30	30	30	36
FRA	**Lyon**	513 792	536 062	560 709	623 863	628 756	642 720	854 704	1 087 320	1 213 241	1 263 424	1 421 914	1 575 048	26	32	37	34	43	50	47	44	43	45	38	39
UKR	**Charkiv**	185 271	221 701	285 213	503 723	840 109	889 694	972 470	1 236 681	1 501 731	1 626 032	1 571 457	1 549 100	87	84	74	49	28	29	36	33	31	32	32	40
FRA	**Marseille**	483 432	546 835	585 943	599 185	620 441	649 490	778 746	976 555	1 105 162	1 231 672	1 359 276	1 498 111	29	31	35	37	45	48	52	50	47	46	41	43
UKR	**Donetsk**	32 208	47 564	43 744	245 302	747 832	927 994	1 138 775	1 313 541	1 468 724	1 654 129	1 587 048	1 490 926	666	510	585	103	35	28	30	31	32	29	31	44
DNK	**Copenhague**	477 562	578 074	697 035	856 642	1 007 993	1 160 296	1 346 846	1 383 626	1 385 282	1 337 684	1 393 513	1 441 875	31	27	27	23	21	23	23	28	36	40	40	45
GBR	**Glasgow**	1 044 234	1 148 400	1 194 758	1 241 589	1 226 753	1 415 222	1 388 526	1 519 321	1 456 933	1 329 427	1 318 519	1 343 024	11	12	11	13	15	16	22	23	33	41	46	46
CZE	**Prague**	552 038	661 192	725 299	938 544	1 000 795	1 058 277	1 126 881	1 139 906	1 180 895	1 210 097	1 183 488	1 174 965	20	21	23	19	22	26	32	41	45	47	53	59
GBR	**NewcastleTgne**	391 092	508 099	876 273	857 013	858 577	885 373	893 575	886 487	897 788	896 561	911 508	1 132 923	40	35	14	22	27	31	46	58	67	73	72	60
DEW	**FrancfortMain**	414 297	564 653	613 087	641 478	628 716	634 342	801 875	1 016 297	979 371	993 059	1 011 212	1 041 784	36	29	32	32	44	53	49	46	62	64	66	64
GBR	**Sheffield**	501 589	517 234	603 538	568 439	586 193	653 239	662 949	683 485	681 956	630 480	657 172	995 553	27	34	33	43	50	47	67	82	89	107	104	69
POL	**Łódź**	344 153	547 126	440 548	591 762	663 076	620 200	710 500	828 355	899 034	1 018 920	967 999	903 441	45	30	52	38	38	56	60	64	66	62	70	81
DEO	**Dresden**	608 654	805 564	834 293	860 345	884 411	741 064	741 437	735 280	724 634	709 153	685 418	699 359	17	16	19	21	25	40	56	72	79	92	103	106
POL	**Wroclaw**	431 395	570 194	575 198	607 591	620 205	308 900	431 800	537 252	579 339	642 197	635 309	631 012	33	28	36	36	46	112	104	99	104	103	106	115
DEO	**Leipzig**	540 716	696 578	726 014	767 786	786 624	718 282	697 192	669 486	634 238	595 586	540 480	569 329	21	19	21	28	32	41	62	81	96	115	135	133
NLD	**Rotterdam**	392 044	498 572	602 548	713 626	770 231	811 244	967 276	1 057 457	1 035 098	1 069 071	3 097 560		39	37	34	30	34	34	38	45	56	61	15	
FRA	**Lille**	255 330	290 534	280 495	328 277	329 905	666 939	743 477	1 155 746	1 246 064	1 283 087	1 641 475		70	69	76	76	93	45	55	40	42	43	29	
GBR	**Liverpool**	1 009 239	1 138 413	1 215 133	1 282 370	1 276 567	1 288 074	1 273 175	1 216 009	1 076 696	958 487	1 119 084		13	13	10	12	14	20	24	35	50	67	59	
DEW	**Düsseldorf**	267 401	429 559	494 383	552 164	593 525	624 624	923 023	997 509	2 133 835	2 101 353			64	47	43	46	48	55	41	49	18	20		
DEW	**Cologne**	479 865	624 656	639 716	777 362	772 181	808 998	1 222 937	1 415 779	2 009 313	2 038 143			30	23	26	26	33	35	26	26	20	22		
GBR	**Leigh**	62 267	67 836	69 026	67 104	67 441	2 174 037	2 283 206						303	338	355	429	518	9	9					
GBR	**Burg**	86 278	88 573	86 011	85 079	85 634	86 228	2 289 206						199	235	265	324	398	451	10					
GBR	**Wallsend**	85 797	96 744	876 273										202	209	15									

42 États dans leurs limites actuelles. Classés dans l'ordre décroissant : population en 2000.
Légende. Rang : Jaune, progression / Source : *e-Geopolis* 2011.

Les deux cartes ci-dessous présentent plusieurs types d'informations. La population des 57 agglomérations est cartographiée pour 1900 et 2010 mais la classe maximale est représentée par le même symbole, facilitant ainsi l'identification des rapports de taille entre les unités urbaines. Ensuite, on a distingué les agglomérations selon leur date d'apparition ou de disparition dans le groupe des 30 plus grandes villes d'Europe ou top 30. Cependant, certaines villes ont pu entrer et sortir du groupe à plusieurs reprises et seulement une trajectoire simple a été considérée (première date d'apparition et dernière date de disparition).

Carte IV-18. Les 30 plus grandes agglomérations (top 30) d'Europe entre 1900 et 2010. Population en 2010 et année d'apparition dans le top 30

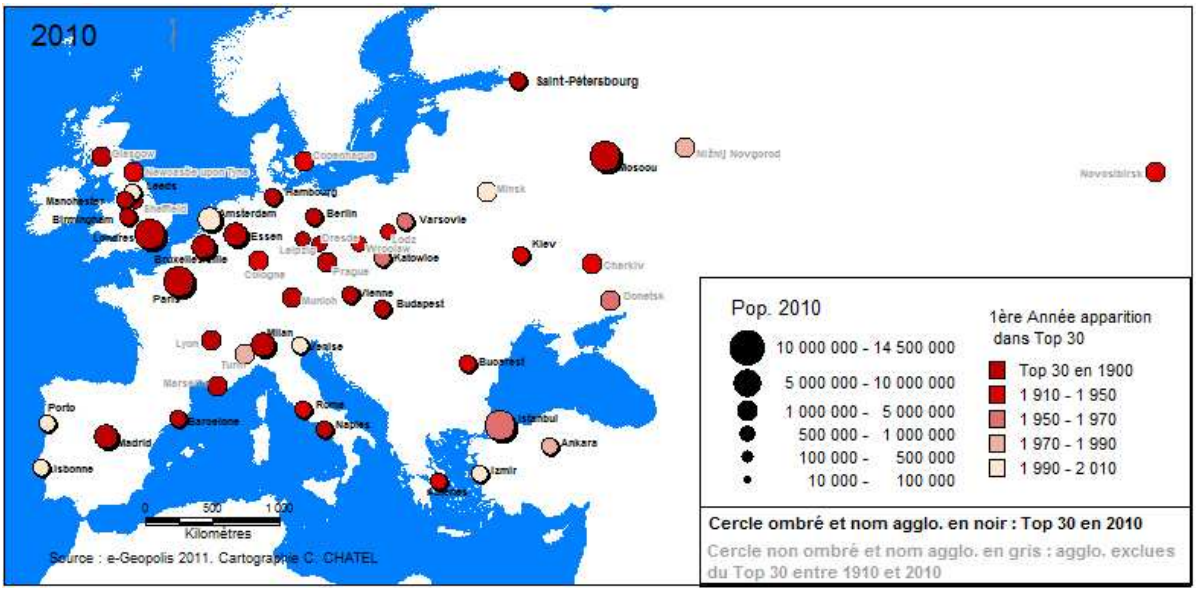

Carte IV-19. Les 30 plus grandes agglomérations (top 30) d'Europe entre 1900 et 2010. Population en 1900 et année de disparition du top 30

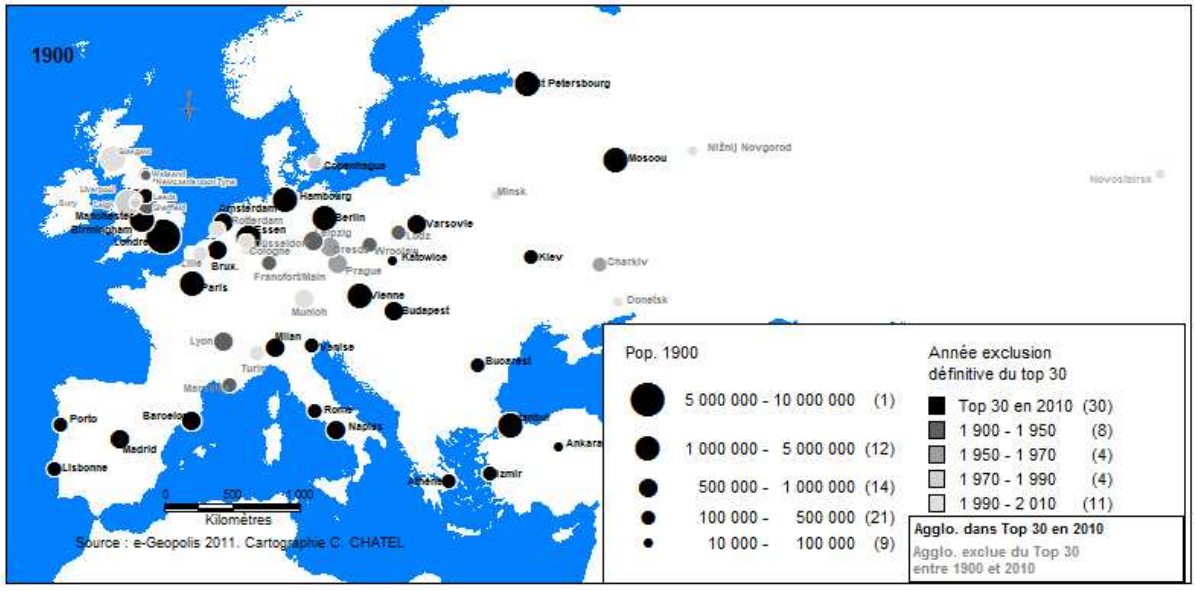

Sur 57 agglomérations, seulement 16 ont figuré dans le classement aux douze dates, dont 12 sont parmi les 15 premières en 2010. Les plus grandes agglomérations son aussi les plus stables et celles qui ont durablement accumulé.

Les agglomérations apparues parmi les 30 plus grandes depuis 1950 sont issues de cette croissance spatiale exceptionnelle (Amsterdam, Porto et Lisbonne,) ou de la croissance démographique intense et l'urbanisation que connaît encore la Turquie (Istanbul, Izmir), mêlée à la création de l'État (Ankara, Varsovie, Kiev) et à l'industrialisation (Katowice) (Carte IV-18).

Les agglomérations déclassées avant 1970 se situent en France (Lyon, Marseille), et dans l'espace central européen traversé par la transversale. Les villes industrielles de l'ex-RDA (Dresde, Leipzig), défavorisées par le régime communiste, sont en déclin depuis un demi-siècle, tandis que les villes historiques de Pologne, Łódź, Wroclaw, et Prague en République tchèque se trouvent aussi écartées (Carte IV-19). Après 1970, les déclassements sont le fruit de fusion, seulement en Europe de l'Ouest, comme c'est le cas pour Lille, Cologne, Rotterdam, Liverpool ou Düsseldorf, sinon c'est un déclassement pur, par permutation, comme pour Glasgow, Munich, Nijni Novgorod, Minsk ou Donetsk. Les villes qui ont vu leur population particulièrement croître avec l'industrialisation apparaissent aussi comme les plus instables. Pourtant, les conurbations industrielles parviennent à faire face aux capitales politiques et à rester parmi les 30 plus grandes agglomérations du continent.

Sur les 16 agglomérations qui demeurent dans le classement de 1900 à 2010, 8 seulement sont des capitales d'États actuels. De même, sur les 30 agglomérations majeures d'Europe en 2010, 16 sont des capitales d'État, mais bien d'autres sont des capitales historiques, devenues bien souvent secondaires dans un système polycéphale. En revanche, sur les 57 agglomérations, seulement 3 capitales d'États ont été déclassées vérifiant ainsi une stabilité favorisée en partie par la fonction.

Les deux cartes montrent que la pluralité et les permutations ont défavorisé l'espace central européen et, dans une moindre mesure, l'Angleterre. En 1900, c'est bien entre Manchester, Paris, Varsovie et Budapest que se concentrent les plus grandes agglomérations européennes : la transversale Est-Ouest a été représentée par des grandes villes au cours du siècle. L'espace central a été perforé, notamment au profit de l'abri du Nord-Ouest européen entre Essen, Paris et Manchester. En outre, en 1900, les grandes villes sont resserrées sur cette transversale, où prennent pied à ses bords Paris, Londres, Amsterdam, Essen, Hambourg, Berlin, Vienne, Budapest… En 2010, les grandes villes s'en éloignent et il n'émerge de cette grande concentration que l'abri du Nord-Ouest européen entre Paris, Londres et Essen.

Conclusion de la Section III.

Le Nord-Ouest, une mégalopolis érigée sur la dorsale et la transversale européennes

De même que l'ensemble identifié aux États-Unis par J. Gottman (1967) sous le nom de « mégalopolis », le Nord-Ouest de l'Europe se présente comme une nébuleuse polycentrique de grandes agglomérations située à l'extrémité de deux corridors de peuplement et adossée symétriquement au bassin de l'Atlantique. La différence réside dans le fait qu'entre ces grandes agglomérations s'intercalent des centaines de petites.

Le morcellement caractérise en effet l'Europe à tous les points de vue. Les villes abondent, si bien que la dilution actuelle des agglomérations emporte l'espace urbain et rural ensemble. L'espace politique est fragmenté et les États répondent ainsi à la fragmentation du peuplement. Peuplement et institutions s'entretiennent dans cette tendance à la dispersion. Chaque ville a l'ambition de constituer son État et chaque État est une « petite Rome », pour reprendre les termes de P. Legendre. Malgré tout, depuis deux siècles, la généralisation de l'État a simplifié l'Europe politique, mais la hiérarchisation des systèmes urbains dans le cadre de chaque État n'a fait que reproduire une pluralité. L'action du maillage à l'échelle de l'État est indiscutable, mais à l'échelle de l'Europe, c'est à nouveau le finage qui réapparaît. En effet, si le gabarit des États correspond à celui de sa ou de ses métropoles dans le cas de la polycéphalie, alors nous retrouvons un système d'équivalence des forces, entre les États et leurs métropoles respectives. La loi de la métropolisation de F. Moriconi-Ébrard (1998) indique un rapport proportionnel entre le système urbain et sa métropole. L'auteur précise que ce rapport est maintenu dans le cas d'une polycéphalie : la somme des têtes, équivaut à une simple primatie avec une seule tête au sommet de la hiérarchie. Ce rapport met donc en évidence le fait que dans une enveloppe territoriale donnée, et pour une quantité de population donnée, la concentration métropolitaine est limitée, contrainte par un seuil.

Néanmoins, si ce rapport constant est théoriquement pertinent et logique, et empiriquement vérifié, il est aujourd'hui sérieusement mis en ballottage. Les exemples de la Belgique et des Pays-Bas démontrent une évolution vers un système urbain composé d'une seule métropole : les agglomérations de Bruxelles et d'Amsterdam sont la caricature du processus de métropolisation, concept qui remplace aujourd'hui quasiment celui d'urbanisation. L'Europe démontre à nouveau sa spécificité, voire son avance, en dépassant ces seuils. Ne pourrait-on pas précisément changer de seuil, de mesure et d'unité de mesure ? Si l'on considère que la puissance d'une région se mesure à sa ville mondiale, alors dans le cas européen, ce pourrait être une mégapole à plusieurs têtes, située au Nord-Ouest européen, et qui s'érige porté par deux axes de peuplement majeurs, la dorsale Nord-Sud et la transversale Est-Ouest. C'est bien dans un triangle entre Paris, Londres et Essen que la densité de population se matérialise dans un espace entièrement urbanisé où les agglomérations sont sur le point de s'unir entre Belgique, Pays-Bas et l'espace Rhin-Ruhr. C'est ici que la pertinence des unités de mesure est questionnée.

Selon ce point de vue, les deux grandes villes reconnues aux marches de l'Europe, Moscou et Istanbul, qui, par leur taille, dépassent les grandes villes du Nord-Ouest, ne sont pas des anomalies : elles ne sont tout simplement pas des produits du foyer de peuplement européen. L'accumulation dont elles résultent démontre que le treillage, cette dynamique d'empire, s'actualise dans une concentration, tandis qu'au cœur du continent, l'impérialisme se réalise dans l'expansion sans limite de la ville, dans l'internationalisation des agglomérations, dans la dilution de l'urbain que nourrit la dispersion première des villes.

Conclusion du Chapitre IV.
Une Europe en damier : les États, les uns contre les autres

L'ensemble des données parcourues démontrent la difficulté de définir une régionalisation et une chronologie communes en Europe. C'est à la fois le fait de l'échelle d'observation, les États, et de réelles différenciations qui se réalisent dans le continent.

1) Des traits communs ont été toutefois déduits en Europe.

a) Du point de vue structurel, l'urbanisation européenne fait émerger une tendance à l'urbanisation in situ, mue par la densification à partir du semis d'établissements urbains et ruraux existant, plus que par un mouvement de concentration en ville. La croissance démographique se solde par une croissance de la population urbaine et du nombre d'agglomérations urbaines, alors que la population rurale se maintient. L'urbanisation en Europe est davantage guidée par les structures léguées par l'organisation des établissements dans le monde rural. C'est une urbanisation répartie en de nombreux points, une *urbanisation partagée*, qui s'illustre aussi au sommet de la hiérarchie : la polycéphalie est plus courante que la primatie qui est le résidu de grands empires et États territoriaux.

Le développement des États centralisés a eu impact décisif sur les armatures urbaines nationales, tandis que le développement du semis des agglomérations a nourri le maillage, nécessaire appui de l'administration de l'État. Une sélection a pu s'opérer.

b) Du point de vue des variations des stocks, la période se caractérise par une croissance démographique qui dépasse des seuils jusqu'alors jamais atteints, de même que la croissance de la population urbaine, la multiplication des agglomérations se réalisent dans une intensité exceptionnelle. Les taux d'urbanisation démontrent le passage à une société majoritairement urbaine en Europe, mais seulement à la seconde moitié du 20^{e} siècle.

Ces indices *remettent en cause l'ancienneté de l'urbanisation européenne* : celle-ci s'est réalisée par un mouvement démographique inédit.

c) Du point de vue régional, le Nord-Ouest de l'Europe se distingue clairement par l'ancienneté de l'urbanisation, qui donne son identité à l'Europe, et son avance dans le processus d'urbanisation qui s'accélère, mêlé à l'industrialisation, dès le début du 19^{e} siècle en Belgique, puis entre 1830 et 1850 aux Pays-Bas, en Grande Bretagne, en Allemagne et se poursuit ensuite.

Par ailleurs, la densité du semis individualise la dorsale européenne, de la Grande-Bretagne à l'Italie, et sa transversale qui court de l'Allemagne et la Pologne au nord de la Serbie. Les densités s'affaissent en un gradient à l'Est et à l'Ouest de cet espace central. Celui-ci fonde un foyer de peuplement qui aurait pu être beaucoup plus marqué compte tenu de l'intensité de la croissance qui l'affecte jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les deux guerres et le rideau de fer rompent cette trajectoire. Même si la densité de population et de villes y est exceptionnelle, cet espace a été relativement anémié. La croissance s'est durablement reportée à ses bords, et notamment au Nord-Ouest européen, accusant ainsi d'autant plus la consolidation du pôle au nord de la dorsale, identifié par Braudel, et donc en décalage avec le pôle au Sud qui est en train de se constituer mais demeurera vraisemblablement plus réduit. La dorsale a ainsi été déformée, et la transversale relativement ignorée alors qu'elle est évidente, autant que son relatif sabordage.

Les indices concernant la variation de la population totale, urbaine et du semis montrent un décalage Est-Ouest. Ces variations sont plus intenses à l'Est, moins peuplé, où se réalise un rattrapage : le peuplement devient plus homogène en Europe. En revanche, ces indices sont négatifs à l'Est à partir de 1990 : la chute du rideau de fer induit une crise plus intense dans les anciens pays socialistes, tandis que les pays de l'Ouest enregistrent un affaiblissement certain des variations de la population et de l'urbanisation.

d) En termes de chronologie, la croissance de la population totale, urbaine et du semis est quasi générale, malgré la variété de son intensité, et excepté dans les pays au cœur des conflits des deux guerres mondiales et des guerres d'indépendance dans les Balkans et en Turquie.

C'est à partir de 1970, mais surtout de 1990, que la dynamique s'essouffle partout en Europe, voire s'inverse à l'Est.

2) Malgré ces traits généraux, l'amplitude des variations au cours des neufs périodes définies, montre une Europe toute en nuances, même plus, un patchwork qui rappelle la logique du damier décrite à propos de l'affirmation des différents pouvoirs en Europe par opposition, à partir du Moyen Âge. Des États ou des régions, passées ou en devenir s'individualisent par des variations distinctes voire contradictoires. Ces oppositions ne se réalisent pas pour l'ensemble des indicateurs considérés, et même glissent au cours du temps.

Située à l'Ouest de l'Europe, entre Nord et Sud, la France se caractérise par une primatie notable de sa capitale, un semis d'agglomérations solide, bien moins dense que dans les pays contigus à l'Est, des variations des stocks continues mais nuancées, un mouvement d'agglomération et d'expansion urbaine souligné par un maillage fin. Tous les indicateurs l'opposent à l'Allemagne qui, face au géant démographique français du début du 19^{e} siècle, va exploser et se constituer en État. La France est aussi entourée des pays au semis dense dominée par la polycéphalie, du nord de la dorsale, où l'industrialisation va accentuer la vivacité du fait urbain, au sud de la dorsale où l'Italie et dans une moindre mesure l'Espagne, voient la multiplication des villes s'accélérer à partir du milieu du 20^{e} siècle.

La Belgique et les Pays-Bas sont semblables par la densité des agglomérations, leur avance et le processus d'expansion urbaine et de jonctions entre les agglomérations qui s'opère actuellement. En revanche, les Pays-Bas s'individualisent parmi tous les pays d'Europe, par une croissance démographique, urbaine et du semis continue et intense sur toute la période, alors que les variations en Belgique freinent dès la fin du 19^{e} siècle et correspondent davantage aux dynamiques reconnues en France.

L'Allemagne connaît une croissance caractéristique des espaces au peuplement plus clairsemé de l'Est de l'Europe, et notamment d'un autre grand empire, la Russie. La croissance démographique et urbaine est explosive, la densification du semis est unique en Europe, tandis que l'unité se constitue et l'industrialisation porte largement ce développement. Le Royaume-Uni connaîtra une dynamique semblable au 19^{e} siècle, se distinguant alors d'un autre vieux royaume, la France. Mais sa croissance s'essoufflera, contrairement à l'Allemagne.

L'opposition entre l'Irlande et le reste du Royaume-Uni est évidente dès le début de leur réunion, en 1801 : la démographie en Irlande s'effondre en 1846 pour ne reprendre que dans la seconde moitié du 20^{e} siècle, tandis que les agglomérations, refuge de la population, continueront à croître.

Le territoire actuel de la Pologne est en partie intégré dans la Prusse et les variations reconnues correspondent à celles de l'Allemagne, et celles plus intenses qui se réalisent à l'Est et notamment à l'Ukraine. En revanche, la Pologne s'en détache à partir des années 1990 du déclin général qui frappe l'Est de l'Europe.

L'Autriche se distingue par la faiblesse de son système urbain écrasé par la capitale d'un vieil empire, peu urbanisant et qui a subi une réduction territoriale drastique. Au contraire, la Hongrie révèle un semis urbain plus fourni et des variations positives de l'urbain, et Budapest en vient à dépasser Vienne après la Seconde Guerre mondiale. La République tchèque voit sa croissance démographique et urbaine freinée voire en déclin à partir de sa réunion à la Slovaquie qui s'épanouit davantage dans l'ex-Tchécoslovaquie.

Les Balkans présentent une certaine homogénéité par la faiblesse de l'urbanisation au 19e siècle due à une longue soumission aux vieux empires autrichien et ottoman. L'indépendance met en relief des disparités, entre la Serbie centralisatrice au cœur de la Yougoslavie, la Croatie et la Slovénie jadis autrichiennes et le reste des Balkans, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie notamment qui accusent un certain retard de l'urbanisation.

En Scandinavie, le Danemark se rattache à la sphère allemande par une urbanisation plus précoce qu'en Norvège et en Suède, encore réunies au 19e siècle, et la Finlande à la sphère russe par sa croissance intense et l'impact de la Première Guerre mondiale.

La Moldavie aussi se distingue des deux pays qui l'encadrent, plus vastes, et laisse ainsi entrevoir les multiples nuances qui pourraient émerger à une échelle plus fine d'observation.

On ne peut que convoquer une mise en forme du territoire et un impact différenciés du maillage, a) soit que la présence de l'État faillit en certains points comme l'illustrent les agglomérations transnationales, b) soit que son action diverge car l'espace à informer, le substrat, est hétérogène, du fait d'une histoire du peuplement diverse, c) soit ces deux facteurs correspondent, l'État faillit car la mission d'unification et d'homogénéisation suppose un manque d'adaptation de l'institution dans la structuration d'un espace hétérogène.

Aussi, la logique du damier est une hypothèse soutenable : elle est créatrice de territoire à deux titres.

D'une part, les États, dont les dynamiques divergent, affirment ainsi leur individualité.

D'autre part, des processus de différenciation internes aux pouvoirs territorialisés, expliquent les nombreuses scissions réalisées en Europe (Tchécoslovaquie, Yougoslavie), les mouvements d'autonomisation de régions, revendiqués le plus souvent aux marges des États là où la contradiction des États, deux à deux, devrait être la plus vive (Pays basque, Catalogne…en Espagne, irrédentisme en Italie, Caucase en Russie…).

La logique de damier, conforme à la pluralité et à la logique de différenciation, est le moteur de l'Europe et de ses villes. C'est parce que l'État s'est conformé à cette logique, parce qu'il s'est adapté au morcellement et au finage, et procède par différenciation, qu'il a pu ainsi se généraliser alors que les empires ont été mis en déroute et demeurent exclus dans leur forme territoriale. En Europe, seule la ville a le droit de conquérir et de s'étendre sans limite.

Chapitre V.

L'urbanisation de l'Europe en trois temps

Ce dernier chapitre vise à vérifier les hypothèses du modèle théorique que nous appelons « finage, maillage et treillage » avancées dans le Chapitre II. Les principes de ce modèle ont été présentés dans le Chapitre II et vérifiées à partir d'une approche qualitative. Après avoir consacré le Chapitre III à la présentation de la base de données statistique et cartographique, puis situé l'évolution de la population et de l'urbanisation de l'Europe au regard des grands indicateurs classiques dans le Chapitre IV, il s'agit maintenant de confronter notre modèle aux statistiques.

La difficulté de cet exercice provient du fait que les trois structures présentées, finage, maillage et treillage se superposent souvent dans l'espace géographique. Il s'agit là d'une particularité de l'Europe, notamment si on la compare avec les nouveaux mondes ou encore avec l'Afrique subsaharienne où l'on ne retrouve pas cette pérennité du bâti, alors que celle-ci constitue notre source pour identifier ces superpositions. Ces superpositions sont d'autant plus nombreuses que le continent est anciennement approprié. L'époque contemporaine est, à ce titre, très intéressante, puisque l'espace qu'elle donne à voir est un palimpseste. Le développement du modèle dans cette thèse répondait à l'objectif de déterminer des logiques spatiales dans des formes spatiales indurées. Malgré tout, il est possible de trouver en Europe des formes de peuplement nettement marquées par l'une de ces trois structures. Ceci provient du fait que certaines régions ont été inégalement touchées par ces structures. Par exemple, certaines villes touristiques, situées sur le littoral et très peu productives en termes d'industrie, ont pu émerger seulement dans la seconde moitié du 20^{e} siècle, et leur croissance intense est tout à fait en phase avec la structure du treillage. Une station comme la Grande Motte enchâssée dans des terres peu fertiles, ne s'est pas développée dans le cadre du finage, et, située sur des confins du territoire, elle n'a pas davantage été entrainée dans la phase du maillage. Au contraire, des régions spécialisées dans l'industrie se révèlent inadaptées dans la phase dominée par le treillage, lorsqu'elles sont à l'écart des voies de circulation.

L'inégale influence de ces trois structures peut également être liée aux temporalités de leur épanouissement. Ainsi, l'industrialisation opérée dans les années 1850 dans le Nord de l'Europe sera bien plus marquante qu'en Grèce où l'industrialisation se développe dans les années 1960. Des décalages s'opèrent dans les changements de structures et leur impact. Ces décalages accroissent encore le morcellement de l'Europe et la complexité du décryptage de notre modèle.

Enfin, pour ajouter encore à cette complexité, il doit être tenu compte des effets d'échelle. Ainsi, même dans une région fortement marquée par le maillage ou le treillage, on trouve localement de très beaux héritages de finage. Par exemple, en Angleterre, la plupart des chefs-lieux de *county* restent des villes moyennes (Hereford, Lincoln, Stafford, Lancashire, York…) qui animent un hinterland rural dans un pays où l'agriculture reste l'une des plus productives d'Europe.

La spécificité du continent européen, qu'illustre la superposition de différentes temporalités cristallisées dans les formes du peuplement, a indiqué le développement de ce modèle, afin de mettre de l'ordre dans un répertoire de formes inépuisables que suggèrent

autant les distributions de villes que les formes agglomérées. En outre, ce phénomène de combinaison associe l'espace, le temps, et l'échelle. Le modèle s'insère dans une approche géo-historique où se définissent des espaces-temps : des logiques spatiales prennent sens à un moment donné et à une échelle déterminée, tandis que le sens historique de la superposition détermine irrémédiablement l'espace. L'espace définit le temps et inversement.

Ce chapitre a pour objectif de vérifier la pertinence du modèle en illustrant les superpositions réalisées à deux échelles, celle des systèmes urbains, en privilégiant une approche a-spatiale, et celle des agglomérations individuelles, où l'approche spatiale semble démontrer une hétérogénéité extrême des espaces urbanisés. Il s'agira de caractériser davantage les formes spatiales et les évolutions de l'urbain produites par chaque structure et de définir des périodes types qui leur sont associées.

Section I.
Combinaisons des structures du modèle à l'échelle des systèmes urbains

L'unité des systèmes urbains en question : l'impact des variations institutionnelles

Le concept de système urbain est la plupart du temps appliqué dans le cadre des États. Selon la théorie générale de la systémique, ce sont les échanges d'énergie qui définissent l'ontologie du système. En géographie, l'État remplit parfaitement cet office : unité monétaire, politique, administrative, législative, culturelle, et souvent linguistique…ont pour corrélat de maximiser l'entropie du système (CATTAN et *al.*, 1994, p. 76). Le modèle finage, maillage et treillage nuance la pertinence de l'échelle étatique en prévoyant des échanges maximisés à l'échelle du « pays » dans le cas du finage, et, dans le cas du treillage, à l'échelle d'empires, les empires territoriaux et continentaux, coloniaux puis aujourd'hui des empires transnationaux avec la mondialisation.

En outre, l'idée de combinaison questionne aussi l'unité et l'intégrité du système. Peut-on passer d'une tendance vers une structure à une autre sans que le système n'en sorte changé ? La résilience du système est questionnée, tandis que nous privilégions la confrontation entre les systèmes urbains et les structures définies par les institutions. Les trois structures territoriales proposées indiquent en effet trois types de relations entre un pouvoir territorialisé et ses villes, trois manières d'approprier un territoire et d'appuyer un pouvoir à partir des villes. À l'échelle d'un système urbain, ces trois structures correspondent à : 1) une répartition exhaustive de centres urbains capables d'animer leur hinterland rural (finage) ; 2) une hiérarchisation des agglomérations à partir du centre du pouvoir, supposant un pouvoir présent dans tout le territoire et une desserte administrative égale (maillage) ; 3) la constitution d'un réseau d'agglomérations à partir d'une métropole afin d'y accumuler les richesses (treillage).

Deux temporalités se confrontent : celle des villes, alors que l'espace garde en mémoire, conserve ; celle des systèmes politiques qui peuvent changer l'état d'un système urbain. Il est courant qu'un nouveau pouvoir recycle au profit de ses institutions les structures existantes, en totalité ou au moins en partie. Dans le cas de l'organisation administrative vue dans les chapitres I et II, les villes, plus anciennes que les États, sont les points d'appui dans la consolidation de ce dernier et assument alors la fonction de chef-lieu. Par exemple, Vienne, capitale de l'Empire autrichien devient la capitale de l'État. Au contraire, la capitale ottomane, Istanbul est déchue au profit d'une capitale d'État créée de toute pièce, Ankara. Si l'on postule que les fonctions attribuées aux villes par une institution sont déterminantes, que se passe t-il lorsque cette dernière change ? *Est-ce que le système urbain change pour autant, et si oui comment ?*

Deux espaces se confrontent : l'espace politique unifié et le système urbain. Les variations de l'enveloppe territoriale, très fréquentes en Europe comme on l'a vu dans le Chapitre IV, introduisent inévitablement des décalages et mettent en ballotage l'unité du système urbain. Celui-ci parvient-il à s'adapter ou démontre t-il des déformations ?

Une fois de plus, la démonstration se révèle complexe car les possibilités de changements sont d'autant plus nombreuses que les systèmes urbains sont confrontés à un mouvement de référentiel rapide et intense durant la période contemporaine. Dans le même

temps, les changements institutionnels se généralisent, avec une Europe morcelée en États et même si les tendances structurelles ne varient pas, l'enveloppe territoriale a pu glisser. Nous avons vu dans le Chapitre IV que c'est également ce mouvement de référentiel qui fait pression sur le système pour qu'il change. Ainsi, la structure impériale de l'Empire ottoman est tout à fait inadaptée à l'ère contemporaine : sa désagrégation permet d'enclencher la création d'État-nation, la transition démographique et l'urbanisation. Inversement, la chute de l'URSS fait émerger un écart entre Europe de l'Est et de l'Ouest que souligne encore le déclin démographique. Les écarts démographiques et structurels sont d'autant plus manifestes dans l'ex-RDA puisque celle-ci a été immédiatement réunie à l'ex-RFA.

Enfin, si l'on accepte des temporalités associées à chacune des trois structures, le système urbain ne démontrera pas les mêmes caractères selon que sa croissance urbaine s'est réalisée à partir de la moitié du 19^{e} siècle ou suite aux deux guerres mondiales.

Plusieurs systèmes urbains, nationaux, régionaux ou supranationaux, sont ici confrontés aux trois modes de structuration prévus par le modèle. Nous dégagerons les combinaisons qui ont pu se réaliser au cours du temps, ce qui permettra de préciser davantage les caractères des trois structures, leurs temporalités, la manière dont elles se traduisent dans les distributions des villes. En effet, ces systèmes urbains sont caractérisés au travers d'une approche a-spatiale au travers de l'application du modèle rang-taille. Nous évaluerons ainsi la pertinence de l'enveloppe territoriale considérée pour définir l'échantillon de villes et l'impact des systèmes institutionnels, qui ont pu se succéder, sur les systèmes urbains.

Les écarts au modèle rang-taille pour définir des types de systèmes urbains

La règle rang-taille suppose une relation proportionnelle entre la taille de chacune des villes et leur rang dans la hiérarchie. On parle de système puisque les villes sont interdépendantes : leur rang dépend de l'échantillon sélectionné. Le modèle prévoit une distribution linéaire des unités sous forme d'une droite. Pourtant, bien souvent, les distributions présentent des écarts à la règle. Ceux-ci s'expliquent par la non conformité à deux présupposés qui président la règle rang-taille.

1) Les villes font système : elles sont interdépendantes car elles évoluent dans un cadre unifié, homogène.

Ce système unifié indique une relative fermeture nécessaire pour le développement de relations privilégiées entre les villes. Dès lors, la plupart du temps, toute anomalie ou déséquilibre de la distribution va s'expliquer par des facteurs « extérieurs » au système. Qu'en est-il des facteurs internes au système ?

2) Les villes se hiérarchisent nécessairement au cours du temps et la distribution tend à se conformer au modèle.

Un système est dit « intégré » (*id.*, p. 150), « mature » (*id.*, p. 208), lorsque la distribution des villes se rapproche du modèle et tend à la linéarité (*id.*, p. 205). Au contraire, si la règle s'ajuste mal, le système et l'échantillon considérés ne sont pas conformes, le territoire n'est pas unifié. Pourtant à ce moment, il n'est pas question d'espace : la distribution des tailles des villes peut-elle être équilibrée et la répartition dans l'espace tout à fait dissymétrique ? En effet, la répartition de la population entre les villes est déterminée par deux principes (PUMAIN, 1982, p. 40) : la concentration maximale de tous les individus dans un lieu répondant aux économies d'agglomération et la dispersion maximale. Des seuils limitent les deux tendances : la saturation de l'agglomération d'un côté, la finitude de l'espace à approprier d'un autre. Cela signifierait que pour une quantité de population équivalente, la répartition du peuplement oscille entre ces deux modalités. C'est selon ces deux principes que

nous avons confronté les variations des stocks de population aux formes du peuplement dans le Chapitre IV (Figure IV-3) et nous avons vu pourtant des variations importantes entre les pays dans les tendances de la répartition de la population.

Nous postulons qu'il y a bien une relation entre l'enveloppe territoriale, la population totale et urbaine, le nombre de villes considérées, leur répartition en tailles, leur distribution dans l'espace. Mais les modalités de cette relation font l'individualité d'un système et déterminent les écarts à la norme définie par la loi rang-taille. Cette relation peut être caractérisée par les trois structures proposées, le finage, le maillage, le treillage, tandis que celles-ci peuvent se combiner. C'est à nous de découvrir les facteurs de déformation des distributions dans les systèmes institutionnels qui ont pu s'appuyer sur un réseau d'établissements.

Nous citerons deux auteurs qui avaient émis des hypothèses quant aux facteurs de déformations des distributions rang-taille : des facteurs politiques et économiques.

F. Moriconi-Ébrard caractérise la forme des distributions par deux facteurs s'illustrant chacun par deux modalités : l'encadrement territorial, soit centralisé, soit fédéré et le régime économique, soit libéral, soit planifié (MORICONI-ÉBRARD, 1993, pp. 194-195) (Document V-1). Néanmoins, cette classification répond largement à des critères « contemporains » et n'a guère de sens pour des systèmes urbains hérités du passé.

Document V-1. Facteurs économiques et politiques de non-linéarité de la distribution rang-taille

Source : MORICONI-ÉBRARD, 1993, p. 195.

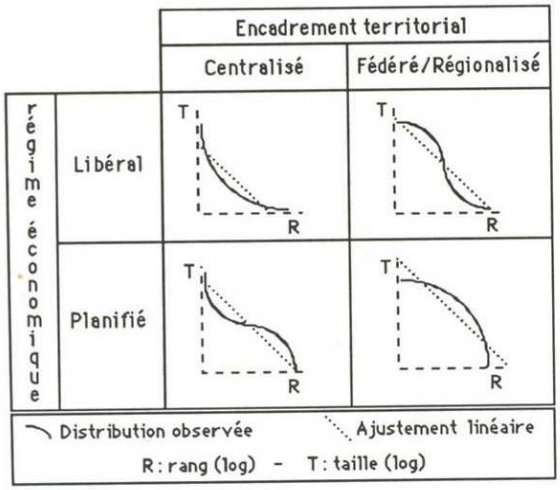

Carol Smith distingue les systèmes urbains pré-modernes et modernes, tandis que la modernité est relative : les systèmes urbains ont leurs propres temporalités (DE VRIES, 1984, pp. 89-90). L'auteure distingue trois formes de distributions à partir des paramètres de droites de régression des courbes[116] : a) la distribution lognormale où la courbe a une pente de -1 conforme à la norme, b) la distribution concave où les grandes villes ont une taille insuffisante, c) la distribution convexe où la pente de la courbe est supérieure à -1 car les plus grandes villes ont une taille excessive dans le système de villes.

a) Le système « lognormal » caractérise les systèmes économiques développés du monde moderne parvenus à un degré de complexité majeur. Il s'explique par la mobilité des individus dont la migration en ville n'est pas contrariée.

[116] Les paramètres de distributions sont décrits dans le Chapitre III : Encadré III-1.

b) La concavité correspond au monde pré-moderne ou aux systèmes sous-développés du monde moderne. La mobilité est restreinte, les individus sont encore trop attachés à leurs terres, à leurs classes sociales, ou encore les immigrants en ville sont soumis à une sélection. Le système est immature ou sous-intégré : le système considéré est impropre, il est constitué de systèmes régionaux autarciques caractérisés par des villes de taille équivalente. Il renvoie aussi à des systèmes coloniaux qui ne grandissent pas par leurs seules forces et où les villes du territoire ne se hiérarchisent pas.
c) La primatie se retrouve dans les deux mondes. La primatie dans le monde moderne est stable et signifie une concentration des infrastructures, un développement en cours : le système va évoluer vers une distribution lognormale. Au contraire, la primatie dans le monde pré-moderne indique une insuffisance du système qui est donc sous-intégré.

La distribution normale répond à nouveau, d'après l'auteure, à un idéal. Quel est ce système urbain idéal ? Existe-t-il ? En quoi est-il plus efficace, plus équilibré que d'autres ? En effet, les nombreuses applications du modèle démontrent que peu d'échantillons correspondent au modèle : l'exception est la règle, alors pourquoi parler de modèle ? De même, la concavité ou l'insuffisance de la hiérarchie, ou au contraire une primatie excessive, qui doivent caractériser des systèmes urbains immatures et pré-modernes, sont des formes pérennes. Comment expliquer cette stabilité des déformations ? En revanche, les indices utilisés par C. Smith pour caractériser ces trois formes de distributions et l'interprétation des écarts au modèle correspondent en partie à notre propre réflexion.

Trois modalités de distribution des villes caractérisées par les trois structures

Trois formes de distribution correspondent à nos trois structures, finage, maillage et treillage. La forme de la distribution prévue par le modèle ne serait qu'une modalité du comportement des systèmes urbains et qui correspondrait pour nous au treillage. Des distributions « déformées » ne manifestent pas la non-conformité du système urbain, ou ses faiblesses : c'est un autre système urbain, un autre temps, des logiques institutionnelles et économiques distinctes. Les systèmes urbains tendent vers une structure, et peuvent basculer vers une autre, d'où des évolutions et une combinaison complexe qui explique les déformations. Les distributions des villes selon les trois structures proposées sont caractérisées notamment au moyen des paramètres des droites de régression qui résument la distribution (Encadré III-1).

a) Le système urbain relatif au finage

L'organisation du terroir guide la distribution des agglomérations.

La structure du finage trouve son origine dans un monde rural composé de plusieurs cellules séparées et autarciques de gabarit équivalent. Chaque établissement est au cœur d'un territoire agricole plus ou moins vaste. La taille du centre détermine la superficie de ce territoire. Pour des conditions agricoles égales, les tailles des centres sont égales aussi. La croissance de la population se distribue dans chacun de ces centres : l'équivalence en taille est reproduite.

Ce système peut se hiérarchiser au cours du temps : certains centres s'imposent. Les cellules des centres conquérants absorbent et se superposent aux cellules des autres centres. Les rapports d'équivalence et de séparation en cellules sont maintenus et se reproduisent à un nouveau niveau.

Graphique V-1. Le modèle de distribution rang-taille du finage

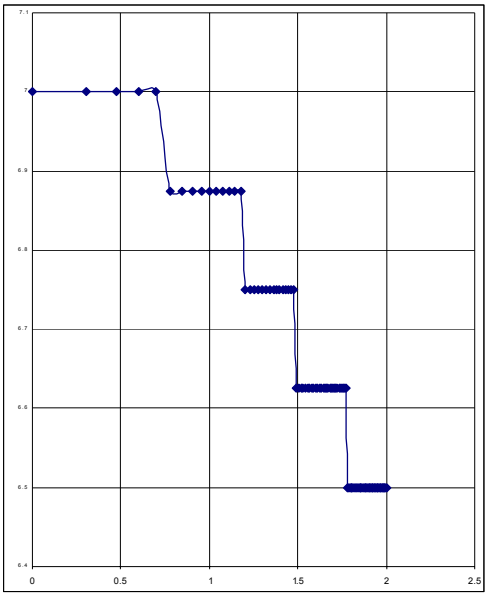

La distribution des villes laisse voir l'équivalence de leur taille. À un niveau, la courbe rang-taille se caractérise par l'absence de hiérarchie. Si l'on appréhende l'ensemble du système, des paliers se distinguent et correspondent à des classes de taille où se rangent les agglomérations (Graphique V-1). La distribution correspondrait à l'organisation prévue par Christaller.

Les paramètres de la distribution rang-taille se caractérisent par : une équivalence des tailles entre plusieurs villes au sommet de la hiérarchie, un rapport faible entre les tailles des deux premières villes (entre 1 - population égale des deux villes - et 2 environ), une distribution convexe (dans la droite de régression polynomiale de second degré, a>0) et une faible inégalité entre les villes (dans la droite de régression linéaire, a>-1).

Le plus souvent, les paliers se reproduisent dans le temps. Néanmoins, ce n'est que lorsque les paliers se pérennisent dans le temps, qu'ils constituent un indice de la structure en finage. Sinon, ils indiquent des périodes d'instabilité et de permutations dans la hiérarchie dans le cadre des autres structures.

b) Le système urbain relatif au maillage

L'appropriation du territoire et l'affectation de fonctions administratives suivant une organisation rationnelle et imbriquée des territoires guident la distribution des agglomérations.

A l'inverse du finage, le maillage procède de la division du territoire administratif : la superficie du territoire et sa position dans la hiérarchie administrative déterminent la taille du centre qui s'y impose.

Le maillage suppose une hiérarchie. À chaque niveau de la hiérarchie administrative, correspond une division de l'espace en territoires équivalents, auxquels correspondent des centres dont les fonctions administratives sont aussi équivalentes.

Graphique V-2. Le modèle de distribution rang-taille du maillage

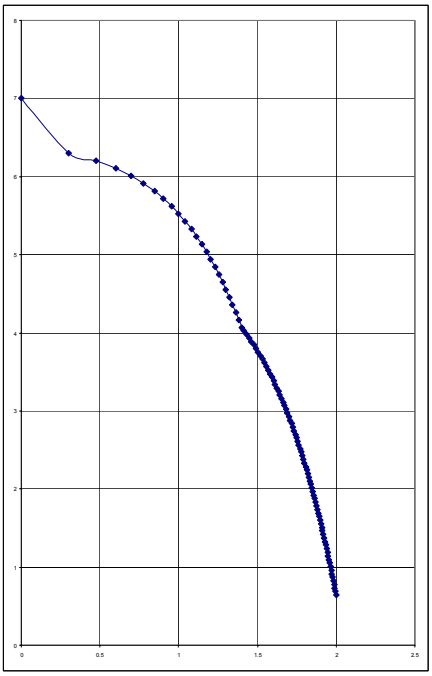

La courbe rang-taille dans un maillage devrait ainsi se caractériser par une hiérarchie par palier avec un centre isolé, la capitale dont la fonction est unique comme le territoire en charge. En réalité, ces paliers, hormis le premier, relatif à la capitale primatiale, sont nuancés : les agglomérations chefs-lieux administratifs se hiérarchisent (Graphique V-2).

La primatie de la capitale est le caractère majeur d'une structure en maillage. Les paramètres de la distribution rang-taille se caractérisent : par la primatie de la première ville, un rapport très contrasté entre la taille des deux première villes de la hiérarchie (à partir de 5), une distribution concave (dans la droite de régression polynomiale de second degré, a<0), et une inégalité relativement forte entre les villes (dans la droite de régression linéaire, a<-1).

La structure induite par le maillage est la plus stable : elle est définie par en haut, et déterminée par le centre. Les évolutions du système sont très longues. Seuls des facteurs aux marges du système peuvent déséquilibrer cet arrangement.

c) Le système urbain relatif au treillage

Le treillage indique un système urbain, mû par la conquête, en accroissement constant. L'objectif est de soumettre un territoire et s'enrichir : le pouvoir avance suivant un front en plaçant successivement des relais.

Le système urbain tend vers la hiérarchie équilibrée et la courbe rang-taille se rapproche d'une droite. Cette hiérarchie indique en réalité le sens de la conquête : les agglomérations qui ont le plus accumulé au cours du temps se distribuent dans le territoire, à partir du lieu au cœur de la conquête, la métropole. Dans l'espace, les relais principaux peuvent être largement décalés par rapport au territoire conquis.

Graphique V-3. Le modèle de distribution rang-taille du treillage

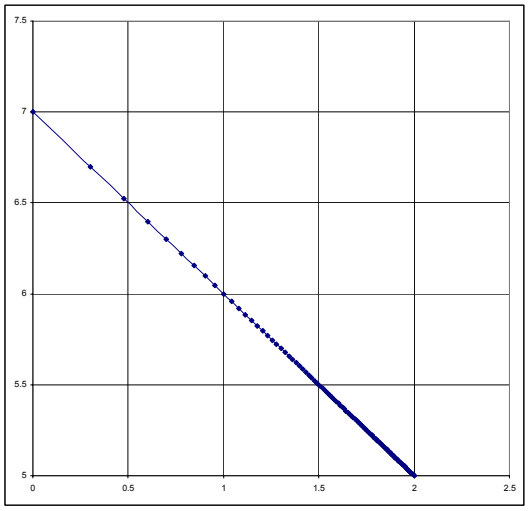

Tous les paramètres se conforment au modèle rang-taille indiquant la tendance à la linéarité et à l'équilibre : la première ville domine mais les autres villes suivent, le rapport entre les deux premières villes est médian (entre 3 et 5), la courbure de la distribution est faible du fait d'un équilibre dans la répartition des villes entre les classes de taille (dans la droite de régression polynomiale de second degré, a se rapproche de 0), l'inégalité entre les villes est conforme à une droite (dans la droite de régression linéaire, a est proche de -1).

Le système évolue en conservant cet équilibre : la dynamique urbaine induit une accumulation toujours renforcée du centre, un rattrapage consécutif des autres agglomérations, un rehaussement général du système. En revanche, l'individualisation de systèmes en marge de l'empire peut se réaliser : des paliers se forment. À ce moment il peut y avoir scission au sein du système pour produire des systèmes indépendants.

Pour différents systèmes urbains et pour plusieurs dates données, les paramètres et les formes des distributions rang-taille seront comparés, en association avec une cartographie. Les agglomérations de plus de 10 000 habitants sont extraites de la base pour chaque date ; ce seuil a été testé dans le Chapitre III et répond aux qualités d'ajustement. Les échantillons varient : en termes de nombre d'unités, selon le passage du seuil de 10 000 habitants, tandis que les agglomérations sont à délimitation variable, selon leur extension à chaque date.

D'abord, les trois structures seront caractérisées et les superpositions possibles entre elles illustrées. Ensuite, nous vérifierons l'impact de deux causes d'instabilité sur un système urbain et les adaptations opérées par celui-ci : les dynamiques urbaines et les variations territoriales.

1. Les tendances des systèmes urbains et la combinaison des trois structures

Un système urbain peut se caractériser par une tendance dominante, vers une structure donnée. Néanmoins, celle-ci a pu se combiner à d'autres et l'armature urbaine être réemployée suivant les changements institutionnels opérés.

1.1. L'Italie : une structure en finage pérenne et résiliente

L'Italie est le cas idéal du finage. Un semis dense de bourgs ruraux et de villes s'est affirmé au Moyen Âge. La hiérarchisation de ces lieux de peuplement s'est réalisée, en

l'absence de pouvoir central, en maintenant des rapports d'équivalence et de concurrence sous la forme d'une marqueterie, notamment dans une moitié Nord (Carte V-1).

Carte V-1. Population des agglomérations urbaines d'Italie en 1500

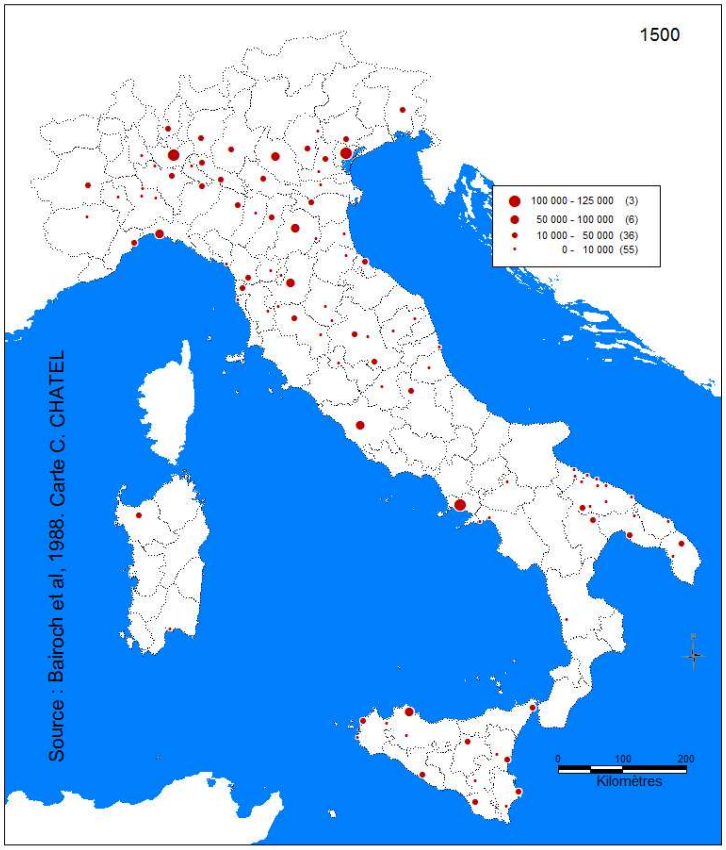

En 1500, au crépuscule de la grande époque des villes italiennes, la distribution des 45 agglomérations de plus de 10 000 habitants illustre un système urbain du type du finage, fractionné en paliers successifs (Graphique V-4) : les villes se rangent dans des classes de tailles distinctes. Naples, Milan, Venise comprennent entre 100 000 et 125 000 habitants ; Gênes, Palerme, Rome, Florence suivent avec entre 55 000 et 58 000 habitants, puis Bologne, Vérone, Brescia ont autour de 50 000 habitants…

Graphique V-4. Distribution rang-taille des agglomérations d'Italie en 1500

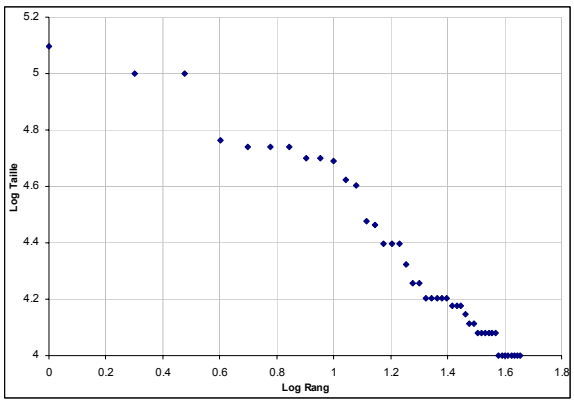

Source : Bairoch et *al*., 1988.

Ce type de distribution ne se retrouve guère aujourd'hui sous cette forme idéale, mais de nombreuses distributions présentent des paliers au moins sur une partie du système. Ainsi, en 2010, l'Italie se caractérise par une macrocéphalie à trois têtes : Milan compte 6,2 millions d'habitants, Naples 4,5 millions, Rome 4 millions.

Le maillage en conformité avec le finage : l'exemple des Pouilles

Cette structure en finage a été nuancée par l'action de l'État. La région des Pouilles illustre comment le maillage communal s'est surimposé à une organisation en finage : à chaque commune correspond un bourg. Le maillage rend quasiment compte de l'affectation du terroir à chaque bourg.

Planche de cartes V-1. Population des agglomérations des Pouilles : 1850-2010

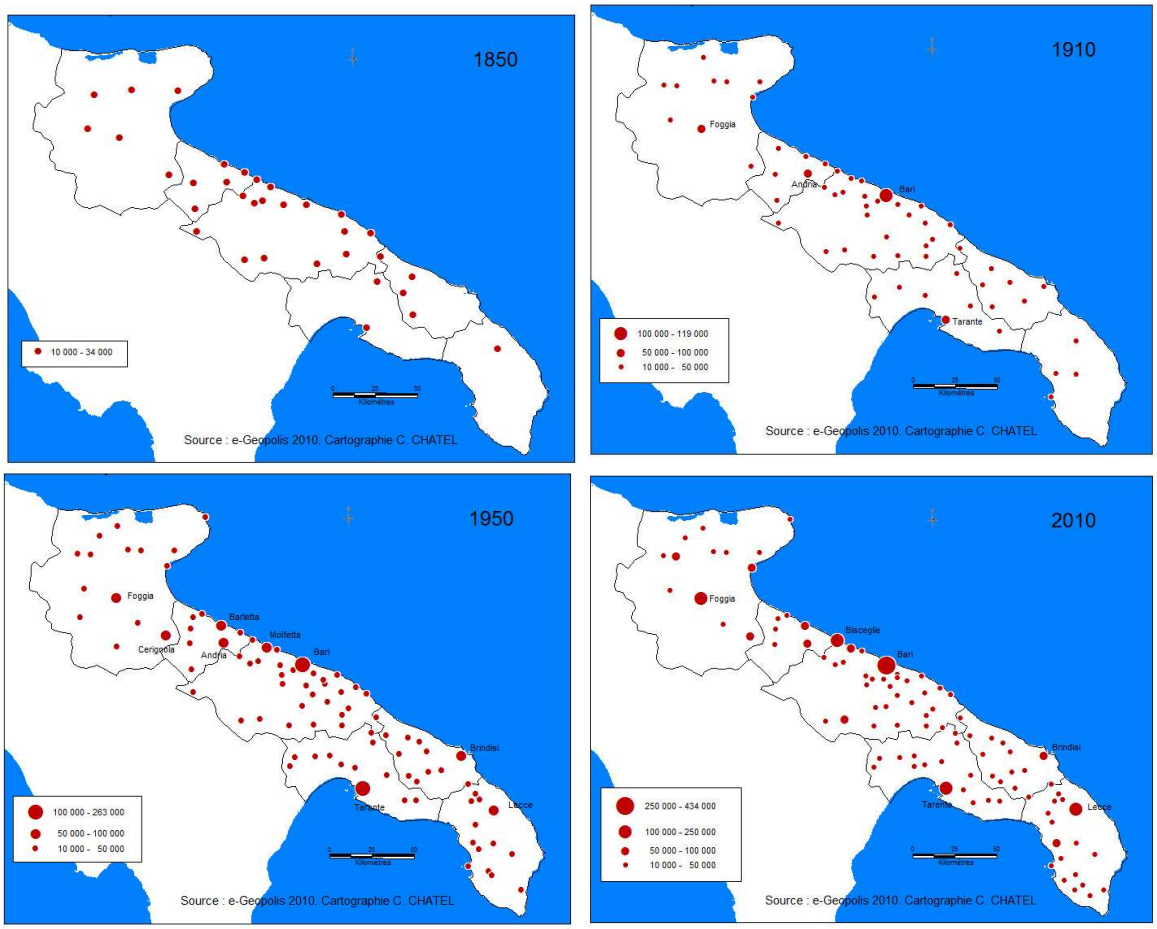

La répartition des villes en 1850 donne une image de l'organisation de l'espace tel qu'il est depuis des siècles (Planche de cartes V-1). Aucune agglomération ne dépasse 34 000 habitants.

Dès le début du 20^{e} siècle, les chefs-lieux de trois provinces se distinguent : Bari, Foggia, Tarente. Ceux des provinces méridionales, Brindisi et Lecce, émergent en 1950, tandis qu'au nord de la région, chaque province présente alors deux centres notables dont le chef-lieu. Le maillage crée donc un nouveau cadre où la relation d'équivalence se reproduit : les centres secondaires rattrapent les chefs-lieux avec un temps de retard.

En revanche, en 2010, chaque province est dominée par son chef-lieu à l'exception de la province de Barletta-Andria-Trani. Cette dernière est créée en 2004 et cette création illustre

à nouveau parfaitement la manière dont le maillage récupère le finage : les formes institutionnelles se conforment au substrat, les villes fondent la division du territoire comme on a pu le décrire dans le Chapitre II. En 1950, les agglomérations de Barletta et d'Andria se distinguaient. La création de la province révèle cette volonté d'affecter aux villes le territoire qui leur est dû. Il s'agit de ne léser aucune ville et dans ce cas aucune élite locale. Autre signe, contrairement à la France, la province prend le nom du chef-lieu. La province en question prend ainsi le nom de trois communes, tandis que les institutions provinciales s'y répartissent également, non sans rappeler la distribution des fonctions et des richesses entre les trois capitales de l'Italie.

Cependant, la structure du maillage s'accommode bien du finage : la hiérarchie administrative se reflète aussi dans les paliers typiques du finage (Graphique V-5). D'après les distributions rang-taille des agglomérations des Pouilles, les chefs-lieux de même niveau administratif s'égalisent. Seule Bari émerge : elle est capitale de la région depuis 1972. Ce n'est qu'en 1950, que les quatre premières villes se hiérarchisent sans former des paliers, attestant une politique d'État menée par les fascistes. Ces paliers se reforment par la suite. À l'exception de la période fasciste, la structure de l'État se glisse dans une structure en finage qui s'y reproduit. Il y a donc une réutilisation du passé.

Graphique V-5. Distributions rang-taille des agglomérations des Pouilles : 1900-2010

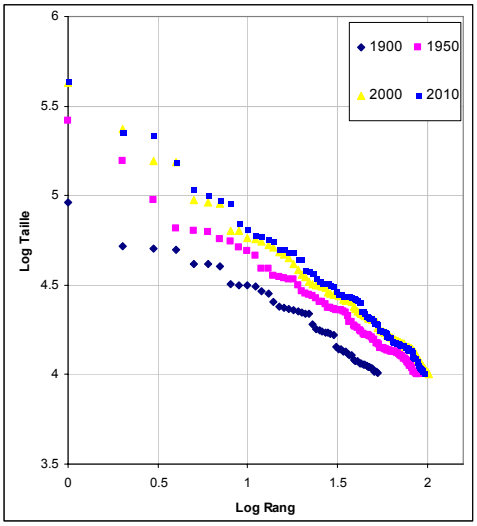

Source : *e-Geopolis* 2011.

Le finage : une structure réemployée dans le maillage

La distribution des chefs-lieux de province d'Italie, d'après leur taille, dans leurs limites communales, en 1930, en pleine période fasciste, et en 2010, démontre qu'en 80 ans, la forme de la distribution n'a guère évolué (Graphique V-6). La distribution en palier demeure, tandis que le découpage communal tend aussi à égaliser la population des centres. Le finage, très prégnant en Italie, offre une hiérarchie de chefs-lieux telle que le prévoit un maillage, mais empêche une hiérarchie à l'échelle nationale.

Graphique V-6. Distributions rang-taille des chefs-lieux de provinces d'Italie : 1930, 2010

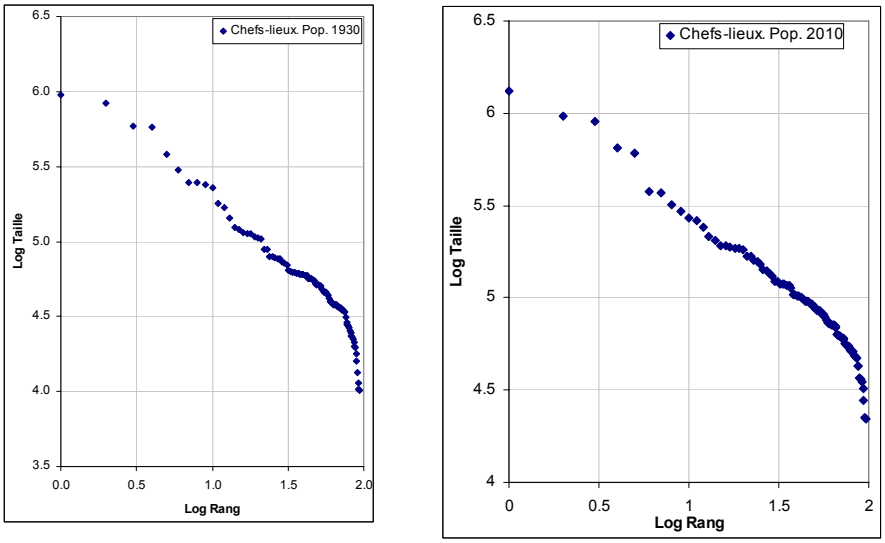

Source :
e-Geopolis 2011.

La hiérarchie administrative en Italie a seulement pris les formes de l'État mais est une structure en finage déguisée. Ainsi, parmi les 97 chefs-lieux de provinces, 56 figurent parmi les agglomérations urbaines de 1500 (Carte V-2).

Carte V-2. Population des communes chefs-lieux de provinces en Italie : 2010

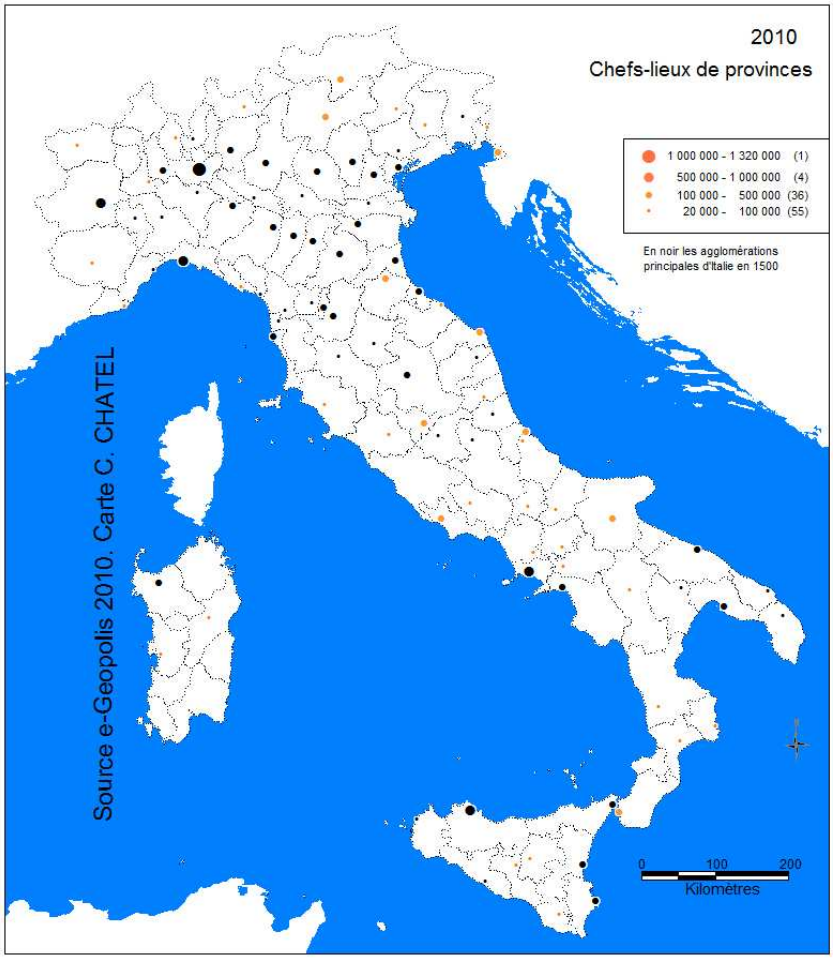

1.2. Le maillage en France : l'État modèle

La France se distingue dans l'Ouest de l'Europe par une armature urbaine qui n'a pratiquement pas été travaillée par le finage : les agglomérations ont été intégrées dans un ensemble vaste, d'échelle nationale, orchestré par un pouvoir central fort. C'est en France que le maillage est le mieux illustré d'après son système urbain.

Quatre régions contigües au centre de la France, entre les plus grandes concentrations du pays et en partie étendue dans ladite « diagonale du vide » doivent manifester au mieux l'impact du maillage : l'Auvergne, le Centre, le Limousin, la Bourgogne, avec pour chefs-lieux respectifs Clermont-Ferrand, Orléans, Limoges, Dijon. La fonction administrative semble maintenir les tailles d'un certain nombre de villes : en 2010, 51 des 52 agglomérations de plus de 10 000 habitants sont chefs-lieux de cantons, d'arrondissements, ou de départements.

Les niveaux administratifs se reflètent dans les paliers de la distribution des agglomérations : ceux-ci ne sont pas encore démarqués en 1820. Entre 1820 et 2010, l'écart entre Orléans, Tours, Dijon, Clermont, Limoges et les autres agglomérations ne cesse de croître (Graphique V-7). En 1820, ces cinq villes ont entre 20 000 et 40 000 habitants. En 2010, elles s'échelonnent entre 190 000 et 340 000 habitants, tandis que Chartres qui suit Limoges en compte 86 000.

Graphique V-7. Distributions rang-taille des agglomérations des régions françaises Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin : 1820-2010

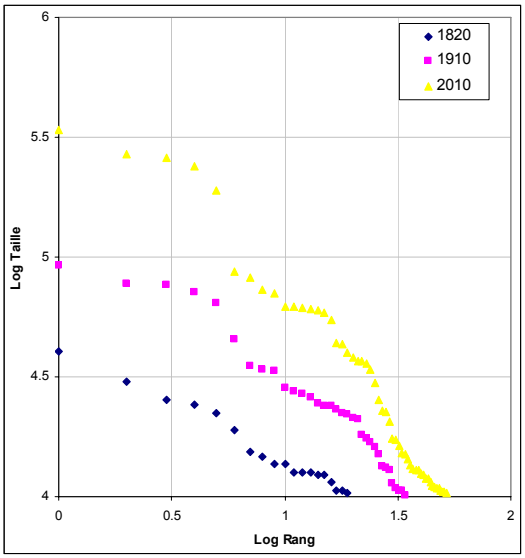

Source : *e-Geopolis* 2011.

Une période d'expansion de la structure du maillage : 1850-1970

Si la fonction administrative renforce les chefs-lieux, les permutations qui s'opèrent au sommet de la hiérarchie éclairent les temporalités du maillage et de l'État.

Jusqu'en 1850, Orléans demeure en tête de la hiérarchie, malgré une population qui stagne entre 40 000 et 50 000 habitants depuis le début du siècle. Orléans représente une ville historique : son histoire est largement liée à celle du royaume, au cœur de la région

nourricière de Beauce, assez proche mais assez loin aussi du pouvoir pour que Condé y établisse un appui de contre-pouvoir protestant lors des guerres de religion.

Or, de la moitié du 19e siècle aux années 1970, l'industrie est un moteur de croissance urbaine. De 1860 à 1920, Limoges domine la hiérarchie : elle passe au cours de ces 50 ans de 50 000 à 90 000 habitants. La croissance démographique nourrit l'urbanisation appuyée sur l'industrie de la porcelaine et la chapellerie notamment. Clermont se développe à ce moment avec l'expansion de Michelin et passe de 78 000 à 111 0000 habitants entre 1920 et 1930, prenant alors la première place en 1930.

En 1970, Tours prend durablement le relais : entre 1960 et 1970 sa population passe de 145 000 à 211 000 habitants.

La logique du maillage s'illustre dans le choix du chef-lieu de la région Centre en 1982, lorsque ce niveau administratif est créé. Orléans et Tours sont les deux agglomérations majeures de la région, et même des quatre régions sélectionnées ici (Planche de cartes V-2). C'est la moins peuplée, Orléans qui devient chef-lieu. La fonction administrative doit rester le seul moyen de promotion pour les villes : l'État démontre ainsi ses moyens de contrôle du système urbain et de la croissance urbaine. Il s'agit d'imposer un gabarit et d'égaliser les conditions de la croissance. Or, après 1970, de nouvelles logiques s'imposent, relatives au treillage et privilégiant le libéralisme. La fonction administrative devient un facteur de croissance bien moins solide tandis que cette politique de promotion administrative, qui tire vers le bas les agglomérations dont la croissance qui défient le système étatique, se révèle contre-performante. Les villes se développent en marge du système, tout en étant défavorisées. Tours devance toujours Orléans.

Planche de cartes V-2. Population des agglomérations urbaines des régions françaises Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin : 1820, 2010

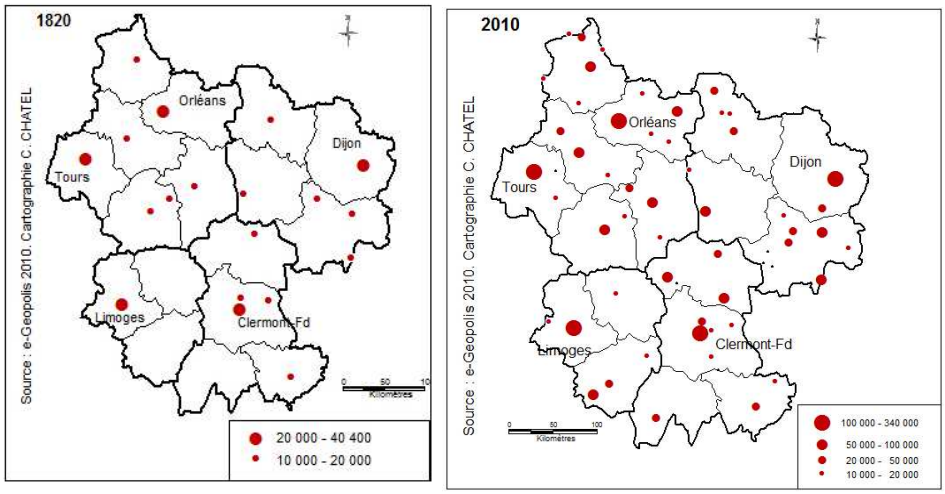

La politique d'égalisation des chefs-lieux : une contre-performance au profit de la capitale primatiale

Les tailles des villes et l'évolution de la hiérarchie démontrent les fonctions urbaines privilégiées. Ainsi, la ville « historique », qui a représenté les relais du pouvoir dans l'Ancien Régime prévaut jusqu'en 1850, puis la ville industrielle, signe de l'accumulation prônée par l'État est favorisée jusqu'aux années 1970. La logique du maillage s'affaiblit depuis 1970 quand le libéralisme et une logique de réseau s'imposent.

Néanmoins, la structure du système urbain en France étonne par sa stabilité, de même que la primatie parisienne, si décriée et pourtant si vivace. Ainsi, la logique d'égalisation des agglomérations crée au contraire de l'inégalité en tirant vers le bas la hiérarchie. Les distributions des agglomérations françaises entre 1820 et 2010 ne font que confirmer la suprématie de Paris et un aplatissement croissant des villes qui la suivent dans la hiérarchie (Graphique V-8).

Graphique V-8. Distributions rang-taille des agglomérations en France : 1820-2010

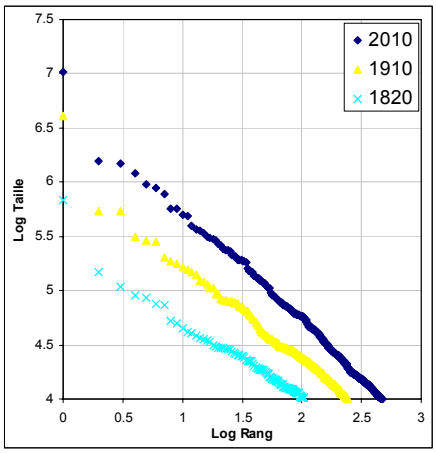

Source : *e-Geopolis* 2011.

1.3. L'Espagne : le décrochement entre le centre et le réseau de villes des pourtours

L'unification de l'Espagne passe par la reconquête de la péninsule aux mains des musulmans, et la réunion progressive des différents royaumes et États à partir de la Castille du 8e au 16e siècle. En 1512, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille achève l'unité avec la réunion de la Navarre. Toutefois, le gouvernement centralisateur de cet empire a été, à maintes reprises, en proie à des difficultés pour se maintenir : des révoltes internes des États pacifiés, des périodes indécises lors des successions au trône, des troubles dans les colonies.

Les périodes considérées s'appuient sur plusieurs événements. L'Espagne perd la plupart des colonies à partir des années 1820. Une république est mise en place entre 1873 et 1874, puis les Bourbons reviennent au pouvoir jusqu'en 1931. La guerre civile éclate entre 1936 et 1939 à l'avènement de Franco. Une monarchie parlementaire est établie à sa mort en 1975.

La bicéphalie témoin de deux systèmes urbains

En 1820, la distribution des agglomérations espagnoles démontrent les paliers caractéristiques du finage (Graphique V-9). Le pays est alors faiblement urbanisé : la population urbaine représente 15,8% de la population totale. Malgré le rôle centralisateur de l'État espagnol, la structure du système urbain est bien distincte de celle que l'on retrouve en France. Madrid compte 167 000 habitants, Barcelone 121 000, Valence 94 000, Séville 92 000.

La structure bicéphale se met en place entre 1820 et 1880. Madrid compte alors 435 000 habitants, Barcelone 360 000 et l'écart avec Valence est consommé puisque celle-ci

n'a que 169 000 habitants. Néanmoins, l'émergence de la macrocéphalie à deux têtes se traduit par un lissage du reste de la distribution, tandis que la pente de la droite de régression linéaire (-0,68) démontre une hiérarchie peu contrastée.

Or, la structure bipolaire ne constitue pas une étape dans la hiérarchisation du système ; elle se confirme en 1930 et des paliers émergent à nouveau. Madrid et Barcelone ont une population quasiment égale : 1,12 millions d'habitants pour la première et 1,08 millions pour la seconde pour un rapport de taille de 1,03 (Tableau V-1).

En revanche, la dictature de Franco démontre l'effet d'un État fort, qui rappelle l'impact de la période fasciste en Italie. L'écart entre les deux villes n'a jamais été si contrastée qu'en 1980. La distribution se conforme au modèle rang-taille avec une pente de la droite de régression linéaire de -1,01 et une courbure indiquée par la droite de régression polynomiale proche de 0. Madrid compte 4,25 millions d'habitants, Barcelone 3,12 millions.

En 2010, le système urbain est à nouveau rehaussé mais les paliers se sont reconstitués. L'écart entre les tailles de Madrid et de Barcelone se réduit : elles ont respectivement 5,5 et 3,3 millions d'habitants. Valence est distanciée avec 1,2 millions d'habitants. Suivent ensuite d'autres paliers : Séville et Bilbao ont 1 million d'habitants, Murcie et Saragosse 75 000, Santa Cruz de Tenerife, Malaga et Marbella entre 53 000 et 58 000 habitants.

La structure en finage se reproduit, dans un contexte libéral, et la mise en place de paliers à certaines classes de tailles, confirmée par la bicéphalie persiste. Seule la période autoritaire de Franco nuance cette tendance.

Graphique V-9. Distributions rang-taille des agglomérations d'Espagne : 1820-2010

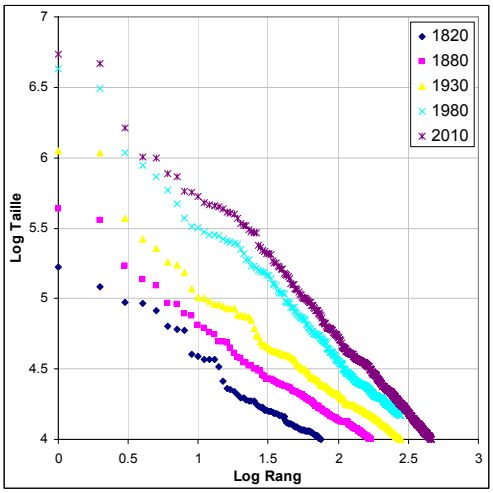

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-1. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Espagne, 1820 à 2010

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1820	-0.71	5.29	0.05	1.38
1880	-0.68	5.51	0.11	1.21
1930	-0.76	5.86	0.10	1.03
1980	-1.01	6.60	0.02	1.36
2010	-1.07	6.87	-0.04	1.18

Source : *e-Geopolis* 2011.

Un État mis en ballotage aux marges : maillage au centre, treillage en périphérie

Les cartes précisent les formes peu contrastées de la hiérarchie : la distribution des villes ne correspond pas à une marqueterie, que l'on associe au finage, mais à un contraste entre centre et périphérie (Planche de cartes V-3).

L'Espagne se caractérise par une structure centralisée mais qui n'a pas été assez vivace et imposée trop tard pour mettre au pas les marges du système. L'Espagne est un empire qui a eu à gérer les possessions coloniales étendues et un territoire européen discontinu et étendu jusqu'au centre de l'Europe sous les Habsbourg. Le pouvoir a pu être davantage happé par cet empire plutôt que par la péninsule. Les paliers identifiés reflètent la concurrence d'autres systèmes urbains qui ont pu s'épanouir sur les pourtours de la péninsule, démontrant bien le décrochage entre le pouvoir central et son ouverture vers d'autres horizons.

Les cartes pointent ce phénomène : les villes sont représentées ainsi que les bordures divisant une Espagne centrale et une Espagne des pourtours. Ce découpage est issu de l'extraction des régions espagnoles actuelles entre : au centre, le berceau du pouvoir centralisateur avec l'Aragon, la Castille, le León, La Manche, l'Estrémadure, Madrid et la Rioja, sur les pourtours, les régions courant de l'Andalousie à la Galice passant par la Catalogne et la Navarre.

Planche de cartes V-3. Population des agglomérations d'Espagne entre centre et marges : 1820-2010

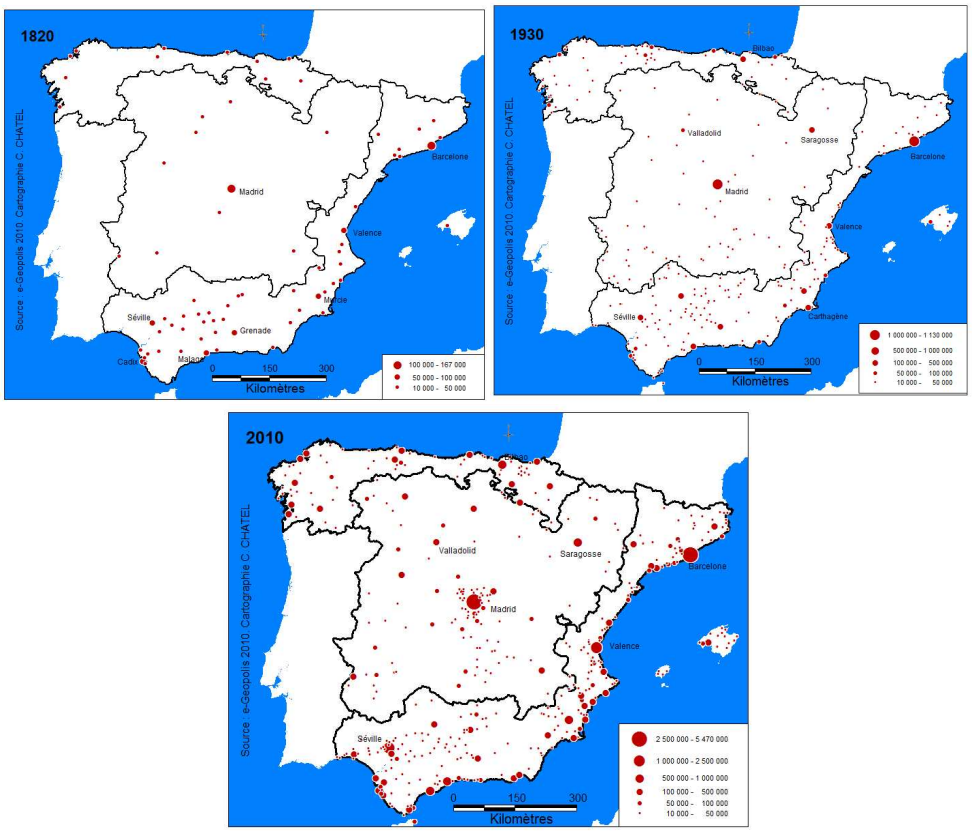

Sur l'ensemble de la période, la population des régions périphériques représente le double des régions centrales : en 1880, 5 millions pour 11 millions d'habitants, en 1930, 8 millions pour 15,5 millions d'habitants, en 2010, 13,9 millions pour 33 millions d'habitants.

Ces contrastes s'illustrent dans le réseau urbain. Le littoral méditerranéen se distingue par un semis dense de villes dont émergent Séville, Barcelone, Valence, mais aussi Murcie, Grenade ou Cadix des villes historiques. Avec 22 000 km², on compte 61 agglomérations de plus de 10 000 habitants en 1820, 307 en 2010. La région centrale représente 30 000 km² et s'y distribuent aux mêmes dates 11 agglomérations, puis 112.

Dans la région centrale, Madrid domine et un grand nombre de petites villes émergent autour. Au delà se distinguent Saragosse, Valladolid, León, Salamanque et Burgos, puis suivent un ensemble de petites villes qui se développent sur les grands axes orientés vers les régions du pourtour. En revanche, aucune grande ville ne se trouve à proximité de Madrid.

Le poids de Madrid augmente dans la distribution où figurent seulement les régions centrales, contrairement à ce qui se réalise quand on considère l'Espagne entière (Graphique V-10, Tableau V-2). En 2010, Madrid avec 5,46 millions d'habitants s'impose sur Saragosse qui atteint à peine 730 000 habitants. Le palier des villes secondaires contraint la courbe qui se rapproche de plus en plus d'une droite. Madrid exerce ainsi son empire dans la région qu'elle a unifié et où le réseau urbain s'est développé. Ainsi, des relais se situent de part et d'autre de la capitale en direction des systèmes concurrents. Le système oscille entre maillage et treillage : la forte primatie est un indice du maillage, tandis que les distributions statistique et spatiale présentent des caractères du treillage.

Le système urbain des pourtours de l'Espagne se rapproche d'une droite et relève clairement du treillage. Toutefois, le système tend à la concavité en 2010, tandis que le poids de la première ville, Barcelone, se réduit face à la montée des villes moyennes. Le phénomène indique une résurgence des systèmes régionaux, à la faveur de la création des communautés autonomes en 1978. Le finage refait surface.

Graphique V-10. Distributions rang-taille des agglomérations des régions centrales et périphériques de l'Espagne : 1930, 2010

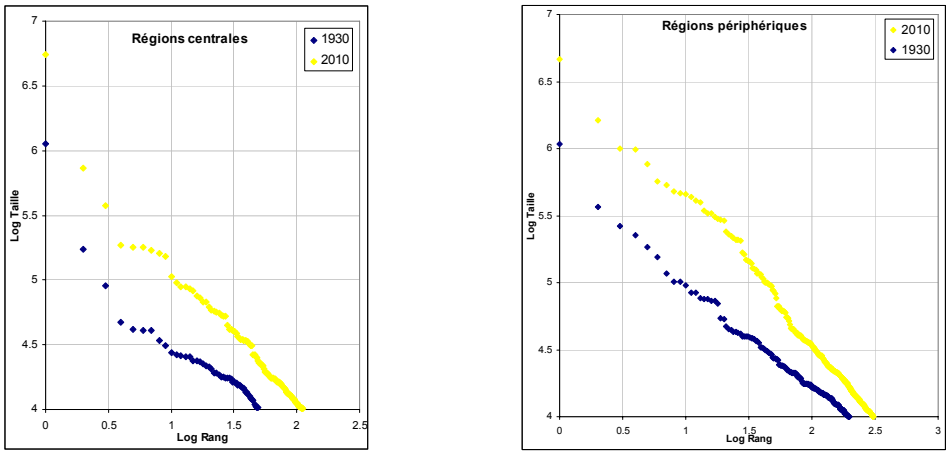

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-2. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations des régions centrales et périphériques de l'Espagne : 1930, 2010

		Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
		linéaire		polynomiale (2)	
		a	b	a	
1930	Rég. Centr.	-0.83	5.41	0.50	6.50
	Rég. Périph.	-0.77	5.76	0.08	2.94
2010	Rég. Centr.	-1.07	6.19	0.10	7.48
	Rég. Périph.	-1.11	6.76	-0.06	2.87

Source : *e-Geopolis* 2011.

Bien que l'Espagne semble se caractériser par un État centralisé, les indices du maillage ne se réalisent que dans la partie centrale du territoire plus facilement mise en forme par sa faiblesse démographique et urbaine. L'État s'arrête aux régions centrales et relativement anémiées. L'État espagnol s'est davantage intéressé à une conquête du territoire extérieur, tandis qu'un réseau de villes à ses marges a pu continuer à s'épanouir ou revêtir les fonctions de relais du pouvoir impérial. Contrairement à la France, les marges du système ne se situent pas aux frontières de l'Espagne, mais prennent pied sur l'ensemble de la périphérie du territoire espagnol.

1.4. La Norvège : l'émergence du système urbain et le treillage

Le treillage se repère particulièrement lorsqu'un territoire se conquiert et que la naissance de l'État s'accompagne de la mise en forme de l'espace urbain.

La Norvège, par son milieu rude et très différencié, est un espace à conquérir au 19e siècle. Malgré une unification ancienne, son histoire se caractérise par une soumission constante aux autres pays scandinaves. La Norvège est unifiée au cours du 13e siècle et constitue un empire Nord-Atlantique englobant l'Islande en 1261 et le Groenland en 1262-1264. À la faveur de successions, le royaume est allié à celui de Suède (1319-1363), puis au Danemark dans l'union de Kalmar instituée en 1397 entre les trois couronnes et qui s'achève en 1523. La Norvège restera ensuite sous la domination du Danemark puis de la Suède de 1814 à 1905, date à laquelle elle acquiert son indépendance.

Elle demeure faiblement urbanisée jusqu'au 20e siècle même si elle a pu très tôt s'insérer dans de larges circuits commerciaux par l'exportation de bois et de harengs dès le 16e siècle notamment, de minerais, puis de pétrole à partir des années 1960. En 1945, comme les autres pays scandinaves, le pays se caractérise par l'émergence d'un État providence mené par un régime de démocratie sociale.

En 1820, on recense 7 agglomérations de plus de 10 000 habitants en Norvège, 4 en Suède, une au Danemark. En 1900, ce sont respectivement 30, 36 et 12 agglomérations établies dans chacun des pays. Pourtant la variation de la population totale et de chacune des capitales entre 1800 et 2010 démontre une croissance quasi exponentielle sur l'ensemble de la période, excepté entre 1970 et 1990 où les capitales enregistrent une baisse de la population (Graphique V-11). Seule Oslo présente une atténuation de sa croissance entre 1900 et 1910, suite à l'indépendance de la Norvège dont elle est capitale. C'est à partir du 20e siècle que les capitales d'État vont se distinguer d'autant plus. Mais dès 1820, Stockholm compte 78 000 habitants, Copenhague 111 000 et Bergen 25 000 seulement : la Norvège se différencie de ce point de vue et sa domination est mise en évidence puisque la première ville, qui ne sera pas la capitale, est très réduite.

Graphique V-11. Évolution de la population de la Norvège, du Danemark, de la Suède et de leurs capitales, Oslo, Copenhague, Stockholm : 1820-2010

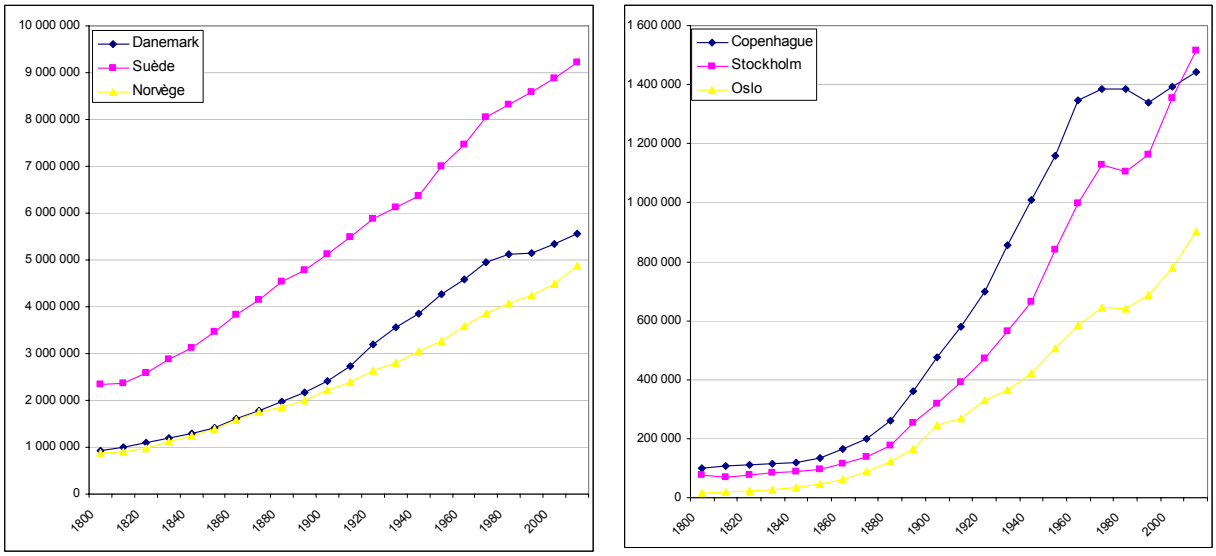

Source : *e-Geopolis* 2011.

Oslo est la capitale historique de la Norvège, fondée au 11e siècle. Son centre fut déplacé suite à un incendie en 1624 et la ville rebaptisée Kristiana, d'après le nom du roi du Danemark. En 1905, la ville reprend sa place de capitale et, en 1925, son nom afin d'effacer toute trace de l'hégémonie danoise. Bergen s'est imposée en Norvège par son intégration dans les réseaux commerciaux déployés à partir de la Hanse et du Danemark. Elle souligne toujours l'influence des pouvoirs extérieurs. On peut voir ainsi dans la permutation qui s'opère dès 1830, quand Oslo dépasse Bergen, l'annonce d'un retour de l'État norvégien, déjà soustrait de la domination danoise et moins acculé dans le giron suédois.

Dès 1900, le système urbain s'est développé à partir de la capitale en devenir, à proximité de laquelle se démultiplient de petites agglomérations, et sur les côtes, du sud au nord du pays (Planche de cartes V-4). Les formes de l'épanouissement du système urbain relève du treillage : les villes ont vocation à conquérir le territoire avant de le mailler et ce, dans un contexte de croissance démographique. Les distributions des agglomérations se rapprochent en effet d'une droite. Néanmoins, le poids d'Oslo ne cesse de se renforcer : le rapport entre les deux premières villes du système passe de 2,64 à 3,52 entre 1900 et 2010 (Graphique V-12, Tableau V-3).

Planche de cartes V-4. Population des agglomérations de Norvège : 1820-2010

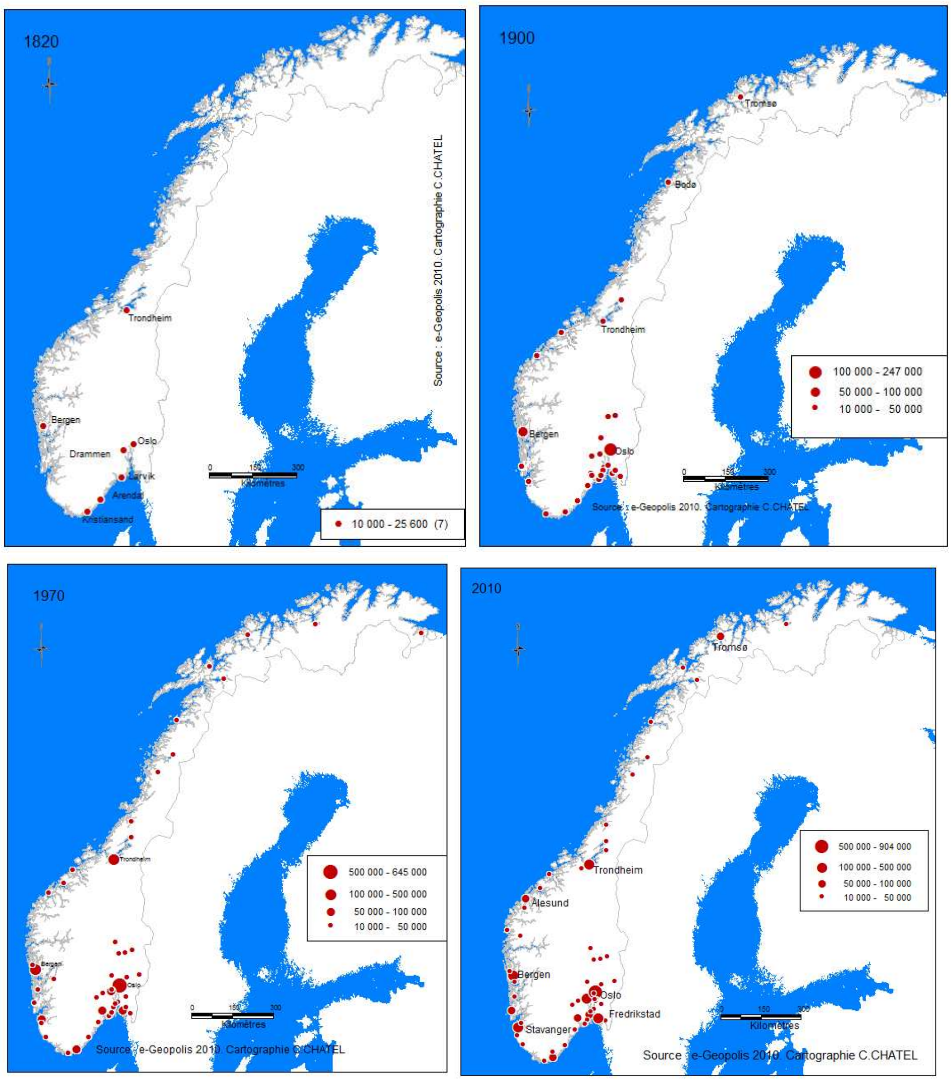

Graphique V-12. Distributions rang-taille des agglomérations de Norvège : 1900-2010

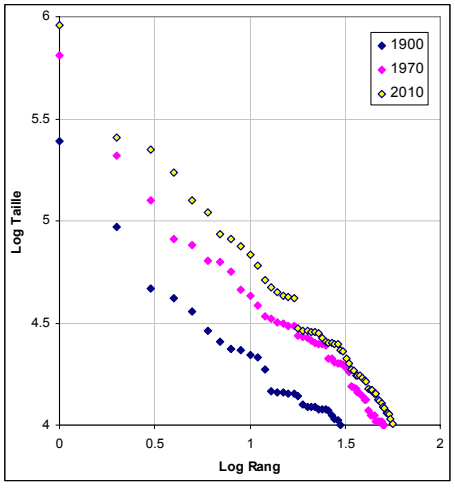

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-3. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations urbaines de Norvège : 1900-2010

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1900	-0.82	5.17	0.34	2.64
1970	-0.92	5.59	0.09	3.10
2010	-1.02	5.84	0.03	3.52

Source : *e-Geopolis* 2011.

La Norvège au cours du 20e siècle est donc un système en formation, d'autant que les villes qui émergent ne sont pas nécessairement des chefs-lieux (Carte V-3). Les agglomérations de plus de 10 000 habitants qui existaient avant l'indépendance ont été pour la plupart promues chef-lieu de *fylke*, l'équivalent d'un comté : il en est ainsi de 6 agglomérations sur les 7 recensées en 1820. En 1900, sur 30 agglomérations urbaines, 14 sont chefs-lieux, et 16 sur 56 en 2010. L'action de l'État est donc dépassée par un épanouissement relativement libre des villes.

Carte V-3. Population des agglomérations et chefs-lieux de Norvège : 2010

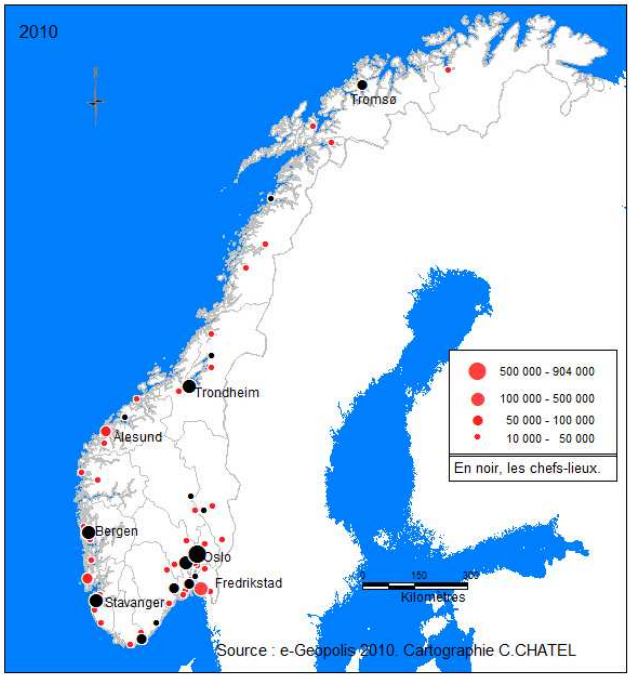

Conclusion. La règle rang-taille produite à l'image des systèmes impériaux

L'analyse des systèmes urbains nationaux permet d'identifier les structures qui se combinent : le modèle ternaire proposé offre une lecture convaincante des modes d'organisation du territoire.

D'après les exemples proposés, la structure du maillage se révèle finalement peu courante, bien que l'État constitue la forme territoriale et politique généralisée au monde. Si les pays ont revêtu la forme de l'État pour prendre place dans la mosaïque européenne au cours des 19e et 20e siècles, les systèmes urbains démontrent des structures prégnantes, stables, indiquant un épanouissement distinct des villes lié au contexte de leur émergence.

On en conclut que la structure d'un système urbain dépend du cadre institutionnel dominant au moment de la croissance soutenue de la population. Or, en Europe, deux phénomènes empêchent l'imposition d'une structure en maillage pure et simple.

D'une part, la croissance de la population se fait plus vive en Europe à partir de la seconde moitié du 19e siècle alors que les États ne sont pas établis du moins dans leur configuration actuelle. Aussi, nombre de systèmes urbains se sont structurés par rapport à une distribution spatiale préexistante ou alors nulle, ce qui explique que le finage et le treillage soient très répandus.

D'autre part, les structures préexistantes demeurent particulièrement prégnantes et, plus souvent, le maillage se combine, est adapté ou biaisé par les autres structures.

Entre les temporalités institutionnelles démographiques et urbaines, la rareté du maillage s'explique. D'abord, une structure en maillage s'établit clairement lorsque le stock de population croît dans un État centralisé et non dans un empire. Seule la France se caractérise ainsi, malgré une monarchie conquérante, mais soucieuse de conserver son intégrité. Ensuite, en l'absence de pouvoir fort, la structure en finage se maintient tout en se hiérarchisant, comme c'est le cas dans les pays où le pouvoir reste partagé : en Italie, en Espagne, au Portugal, en Pologne… Enfin, quand le pouvoir s'impose alors que le référentiel population se met en marche, le souci est de conquérir le territoire et développer le réseau urbain : l'émergence d'un système urbain dans un espace quasiment dépourvu de villes se traduit par une structure en treillage.

En revanche, les passerelles entre finage et maillage, et finage et treillage, sont nombreuses : c'est ainsi que le finage originel et commun a pu être réemployé dans de nombreux pays qui acquièrent leur indépendance.

L'interprétation de la règle rang-taille au travers de nos trois structures permet de relativiser la pertinence du modèle et de fournir des explications aux écarts souvent relevés dans les distributions. La norme que définit la règle rang-taille constitue ici une tendance des systèmes urbains, parmi trois autres. Cette tendance décrit les systèmes urbains lorsque ceux-ci se constituent et dans un contexte plutôt libéral, tenu par un pouvoir qui cherche avant tout à conquérir et accroître les richesses. Tel est effectivement l'objectif de la plupart des États du monde lors de leur construction et dans un espace encore peu approprié. *La règle rang-taille semble donc être inspirée des systèmes impériaux à leur apogée aux 19e et 20 siècles, alors même que cette règle voit le jour*.

2. Deux facteurs d'instabilité : dynamiques urbaines et variations territoriales et institutionnelles

L'armature urbaine est travaillée par les structures : l'une est actualisée, les deux autres sont virtualisées et latentes Les structures ont leur propres temporalités et elles peuvent refaire surface et à ce moment entraîner l'ensemble ou une partie des agglomérations. La capacité d'adaptation des agglomérations aux structures varie. Nous avons identifié deux facteurs d'instabilité capables de remettre en cause l'ordonnancement de la distribution des agglomérations et de leurs tailles. D'une part, le mouvement de référentiel intense induit nécessairement une redistribution de la population dans l'espace et une urbanisation. D'autre part, les variations territoriales et institutionnelles des États au sens large peuvent rompre l'unité du système urbain et la distribution des fonctions urbaines. En outre, ces deux facteurs sont relativement dépendants : les villes sont créatrices de territoires et les territoires orientent la dynamique des agglomérations.

La période contemporaine est particulièrement signifiante puisque le mouvement de référentiel se met en marche à ce moment, tandis que les États se généralisent. La résilience des systèmes urbains et les combinaisons réalisées sont donc vérifiées.

2.1. L'Angleterre : l'épanouissement d'un système urbain modèle

L'Angleterre a sans cesse conquis : les îles britanniques à plusieurs reprises, les territoires actuellement en France notamment sous les Plantagenêt, et le plus vaste empire colonial du monde qui en fait la plus grande puissance mondiale au 19e siècle. Dans l'histoire du Royaume-Uni, l'Angleterre est un État centralisé qui ne va cesser de s'agrandir.

L'Angleterre est le cœur du Royaume-Uni : elle représente en 2010 53% de sa superficie, 83,9% de la population totale, 85,5% de la population urbaine. L'Angleterre a constitué un royaume unifié et centralisé au 10e siècle. En 1536, le Pays de Galles est intégré à l'Angleterre. En 1707, les royaumes d'Angleterre et d'Écosse forment le royaume de Grande Bretagne, auquel est rattaché l'Irlande en 1801, jusqu'en 1922 quand l'Irlande se divise. L'analyse du système urbain anglais au cours des deux siècles se fonde sur des dates marquantes dans l'histoire de l'Angleterre. L'apogée économique s'épanouit jusqu'en 1870 et coïncide avec les taux de croissance démographique et urbaine les plus forts sur les deux siècles étudiés comme on l'a vu dans le Chapitre IV : l'Angleterre entre la première dans la période contemporaine. En 1896, la Grande Dépression se termine tandis que 1900 signe la fin de l'époque victorienne. 1930 permet de faire un bilan après la Première Guerre mondiale, les années folles et que retentit la crise économique. En 1970, la période faste d'après-guerre précède la crise économique de 1973 et l'arrivée de M. Thatcher au pouvoir en 1975. 1990 est la fin des années Thatcher.

Une dynamique du sommet au bas de la hiérarchie

Les distributions rang-taille oscillent entre l'association de la primatie et de paliers pour certaines classes de tailles, et une distribution lissée se rapprochant d'une droite qui se réalise en 1900 et en 2010 (Graphique V-13). Le système urbain mêle les caractères d'un État centralisé et d'un empire.

Graphique V-13. Distributions rang-taille des agglomérations d'Angleterre : 1820-2010

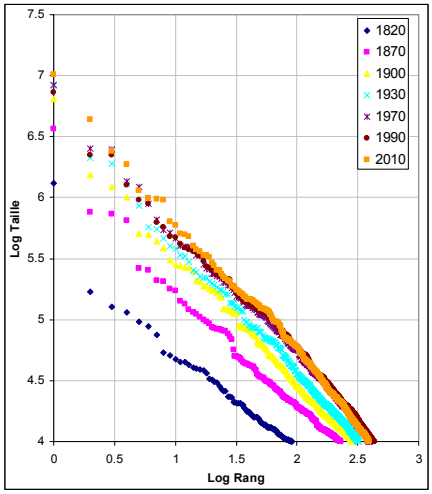

Source : *e-Geopolis* 2011.

Les paliers ne sont pas structurels mais appartiennent à la dynamique du système. Ils peuvent s'expliquer ici de deux manières qui ne s'excluent pas. 1) Les villes qui s'épanouissent sont sans cesse en train de se réadapter aux dimensions du nouvel empire : la distribution s'ajuste mal car le système urbain considéré est comme tronqué. 2) Les modalités de l'évolution du système passe par trois étapes : le déséquilibre de la primatie et de l'ensemble de la distribution, un phénomène de rattrapage des villes suivantes qui donnent forme à des paliers, jusqu'au lissage de la distribution. La croissance de Londres tire donc vers le haut l'ensemble du système urbain, mais auparavant, son poids est écrasant et certaines villes sont stoppées à certaines classes de tailles.

La dynamique des villes industrielles : du maillage au treillage

Le rapport entre les deux premières villes au cours de la période ne cesse de se réduire, passant de 7,8 en 1820 à 2,35 en 2010, et confirme la tendance à la linéarité (Tableau V-4). La primatie de Londres illustre l'impact du maillage ; l'industrialisation et l'urbanisation l'ont fait basculer vers le treillage.

Tableau V-4. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Angleterre : 1820-2010

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1820	-0.84	5.60	0.18	7.80
1870	-0.93	6.16	0.11	4.79
1900	-1.06	6.58	0.02	4.22
1930	-1.07	6.71	0.00	3.92
1970	-1.08	6.85	-0.07	3.31
1990	-1.06	6.84	-0.09	3.25
2010	-1.14	7.00	-0.08	2.35

Source : *e-Geopolis* 2011.

En 1820, Manchester (169 000 hab.), Liverpool (126 000 hab.), Birmingham (114 000 hab.), Bristol (96 000 hab.), Leeds (88 000 hab.) et Sheffield (74 000 hab.) sont largement distanciées par Londres qui atteint 1,3 millions d'habitants ; elles forment ainsi un premier palier. Toutes sont des villes de la révolution industrielle, excepté Bristol jusqu'alors relais du pouvoir qui a profité des échanges avec les colonies. L'accumulation dans les villes industrielles est évidente et le poids de Londres dans le système va se réduire. Le maillage par l'État oriente la concentration urbaine.

En outre, l'accumulation réalisée par ces agglomérations est durable. En 2010, on retrouve Londres avec 10 millions d'habitants, Manchester (4,4 millions d'hab.), Birmingham (2,4 millions d'hab.), Leeds (1,9 millions d'hab.), Newcastle upon Tyne (1,1 millions d'hab.), Sheffield (995 000 hab.), Portsmouth (974 000 hab.), Nottingham (960 000 hab.).

Les agglomérations qui émergent en haut de la hiérarchie se situent aux extrémités du pays, au nord pour Newcastle, au sud pour Portsmouth, ou en continuité avec la région industrielle autour de Manchester et Liverpool pour Nottingham (Planche de cartes V-5). Le système urbain anglais poursuit sa conquête : les villes se développent à partir des centres existants, ou sinon comblent les zones moins denses. La forme de cette avancée indique une extension du réseau typique du treillage.

La valorisation de ces agglomérations, comme le lissage de la distribution s'expliquent par la disparition en 2010 de Liverpool absorbée par Manchester, tandis que Leeds a absorbé

Bradford et Halifax. La progression des agglomérations de Leeds et Manchester indique une jonction imminente.

La croissance spatiale des villes constitue, avec la croissance de la population des agglomérations, les deux modalités d'instabilité et d'évolution de la structure ouvrant à des permutations dans la hiérarchie. Or, en Europe aujourd'hui, la croissance démographique est faible ; la croissance spatiale des agglomérations est aujourd'hui le facteur majeur d'instabilité des systèmes urbains.

L'épanouissement du système urbain anglais : une conquête

La série de cartes démontrent l'établissement progressif d'un réseau dense d'agglomérations à partir de plusieurs relais. À partir de Londres, entre les Midlands et Birmingham dès 1820, puis en 1870 autour de Newcastle upon Tyne, et, à partir de 1930, de Londres vers le nord-est et vers le sud-ouest. En 2010, quelques poches demeurent encore peu urbanisées, dans les Highlands au nord, en Cornouailles au sud et autour de Norwich à l'est. On compte 110 agglomérations urbaines en 1820, 283 en 1870, 419 en 1930, 556 en 1990, et 524 en 2010. La phase du treillage dans la dernière période se solde par une relative réduction dans le semis urbain, alors que la population totale et urbaine continue à croître : la constitution de vastes espaces métropolitains correspond néanmoins à une nouvelle modalité de cette tendance à la dispersion caractéristique de l'urbanisation européenne.

Planche de cartes V-5. Population des agglomérations d'Angleterre : 1820-2010

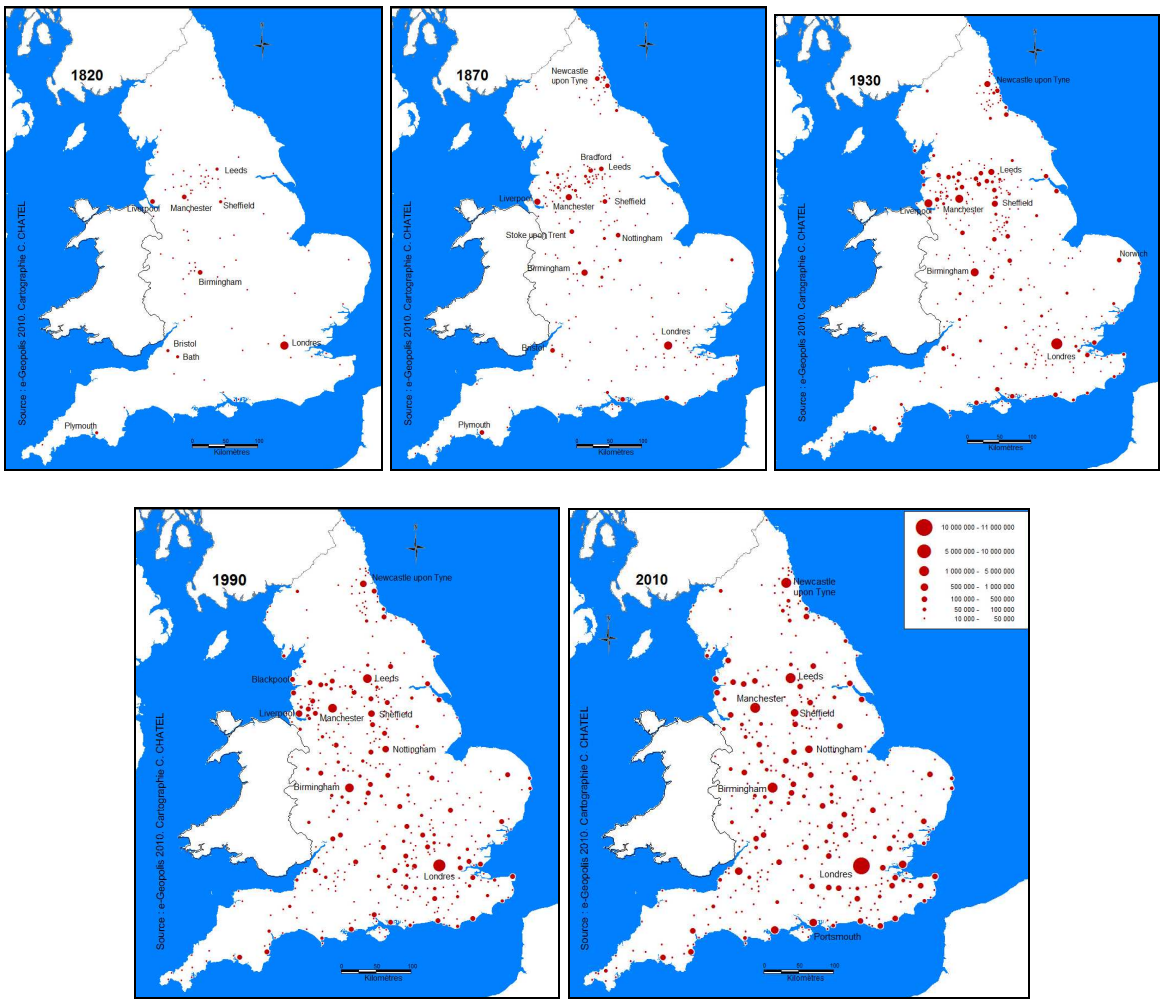

Le développement des villes à partir des centres prépondérants et non au-delà de leur aire d'influence fait définitivement la différence entre les tendances au maillage et au treillage : les agglomérations se développent selon des logiques libérales, à proximité des lieux de l'enrichissement, les grandes concentrations humaines et les voies qui les unissent. L'Angleterre illustre une dynamique impériale très avancée et démontre les différentes phases de l'expansion qui ont pu privilégier les villes portuaires, puis les villes industrielles, et enfin les relais entre les grandes villes anglaises.

2.2. Les Flandres : le finage précipite les dynamiques spatiales de treillage

Le cas de l'agglomération flamande étendue en 2010 entre Bruxelles et Lille permet d'effectuer un zoom sur la dynamique originale d'urbanisation de la population par extension de l'agglomération (Carte V-4).

Carte V-4. L'agglomération flamande : 2010

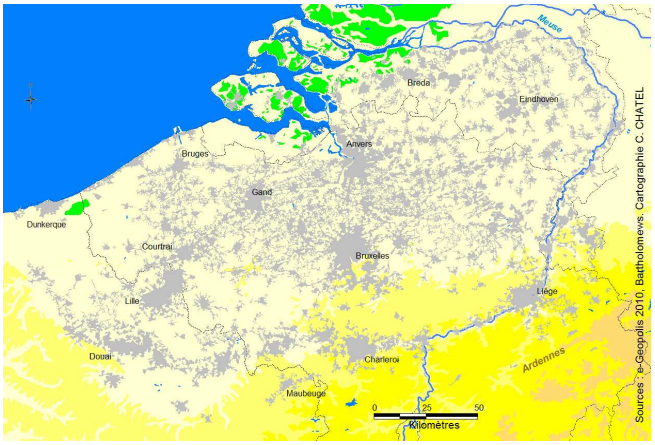

Légende. Fond : relief. En gris : l'agglomération morphologique en 2010.

L'agglomération flamande se love dans les courbes de la Meuse, et entre la mer du Nord et les contreforts des Ardennes. C'est une région historique et géographique difficile à nommer. Le territoire a été soumis à plusieurs pouvoirs, dont les ducs de Bourgogne, les Habsbourg, la France. Les Pays Bas méridionaux des Habsbourg du 16^{e} à la fin du 18^{e} siècle incluent le comté de Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Brabant. L'économie fait aussi l'unité de la région : à partir du Moyen Âge, la production de draps et le commerce entre Europe du Nord et Méditerranée font la richesse de la région, puis à la révolution industrielle, l'industrie du charbon et de l'acier appuiera encore son accumulation. C'est une zone stratégique au cœur de l'Europe des grandes densités, au croisement entre la dorsale européenne et la transversale Est-Ouest, située entre Paris, Londres et la Ruhr. Elle est aussi au cœur de l'histoire européenne, appropriée à diverses reprises, elle est une ligne de front majeure.

L'agglomération en 2010 comprend Bruxelles, Lille, Bruges, Courtrai, Gand et Anvers. Elle est ceinte d'une couronne d'agglomérations encore individualisées, très proches, et qui vont vraisemblablement s'y associer : Douai, Maubeuge, Charleroi, Liège, Eindhoven, Breda. Les étapes de la formation de l'agglomération sont décrites dans le Chapitre IV (Figure IV-6).

Plusieurs périodes ont été retenues. En 1840, la Belgique est déjà séparée des Pays-Bas depuis 9 ans et l'industrie se développe. En 1900, débute un mouvement d'agglomération qui dépasse les frontières nationales : Roubaix en France s'agglomère à Mouscron en Belgique. C'est le début d'un processus qui n'est dès lors plus contraint. 1910 et 1950 permettent de faire un bilan avant et après les deux guerres mondiales. Le sursaut démographique d'après-guerre nourrit ensuite un mouvement d'urbanisation qui va se traduire dans un processus d'agglomération particulier dans ce milieu dense en villes. Lille s'unit à Roubaix et Mouscron en 1950, à Courtrai en 1970. Ce mouvement s'accentue encore après 1970 et débouche sur une simplification du semis jusqu'à la réunion de Bruxelles et Lille en 2000. L'agglomération de Bruxelles, forte de fusions successives associées à une croissance démographique régulière, passe ainsi de 1,8 millions d'habitants en 1990, à 4,4 en 2000 et à 7,95 millions en 2010.

Comme en Italie, le système urbain tend nettement au finage comme le montrent différents indices : la formation de paliers à partir de l'égalisation des tailles des villes, une distribution de forme convexe, le faible écart de taille entre les deux premières villes (entre 1 et 1,75 sauf en 2010), le poids des villes secondaires que manifeste la courbure de la distribution (Graphique V-14, Tableau V-5). D'après le paramètre a de la droite de régression polynomiale de second degré, cette courbure s'aplatit en 1840 et en 1990 et tend vers une droite : mais très vite un rattrapage s'opère et l'égalisation des tailles est reproduite.

Graphique V-14. Distributions rang-taille des agglomérations flamandes : 1840-2010

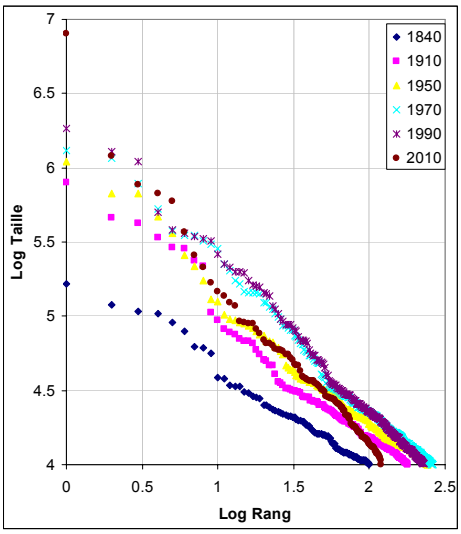

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-5. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations flamandes : 1840-2010

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1840	-0.66	5.31	0.01	1.38
1910	-0.83	5.84	0.15	1.72
1950	-0.82	5.94	0.13	1.64
1970	-0.95	6.27	0.04	1.14
1990	-1.02	6.41	0.00	1.44
2010	-1.15	6.43	0.17	6.63

Source : *e-Geopolis* 2011.

En 1840, Bruxelles compte 164 000 habitants, Gand 119 000, Anvers 108 000, Liège 104 000 et Lille 90 000 habitants. En 1910, Bruxelles se distingue (793 000 hab.) car des permutations s'opèrent : Anvers (460 000 hab.) devient la seconde agglomération tandis que Gand (238 000 hab.) est reléguée au 7e rang. Liège (421 000 hab.) est suivie par Charleroi (337 000 hab.), puis par Lille (290 000 hab.). Mons (216 000 hab.) est la 8e unité de ce palier d'agglomérations secondaires dominé par Bruxelles. En 1950, Bruxelles conserve sa position avec 1,11 millions d'habitants et distancie Lille et Anvers qui comptent chacune 670 000 habitants. En 1970, Bruxelles et Lille, au gré d'absorption avec d'autres agglomérations, se rapprochent en taille avec respectivement 1,32 millions et 1,15 millions d'habitants. Puis en 1990, Anvers se joint à ce premier palier. Les paliers se reproduisent ainsi au plus haut niveau de la hiérarchie par des mouvements de rattrapage incessants. La forme de la distribution varie lorsqu'il y a des permutations dans la hiérarchie.

En 2010, le tournant est majeur : la fusion des trois premières agglomérations et bien d'autres en une seule agglomération déstructure tout à fait la hiérarchie. Le poids de l'agglomération flamande rappelle la primatie exercée par de grands systèmes centralisés. Avec 7,95 millions d'habitants, l'agglomération de Bruxelles-Lille est suivie par Douai qui compte 1,2 millions d'habitants puis Tilburg (768 000 hab.). Corrélativement, le nombre de villes a chuté (Planche de cartes V-6). En 1970, la densité du semis est maximale avec 261 agglomérations recensées dans la région. En 1990, l'échantillon se réduit à 228 agglomérations, et 120 en 2010.

Planche de cartes V-6. Population des agglomérations flamandes : 1840-2010

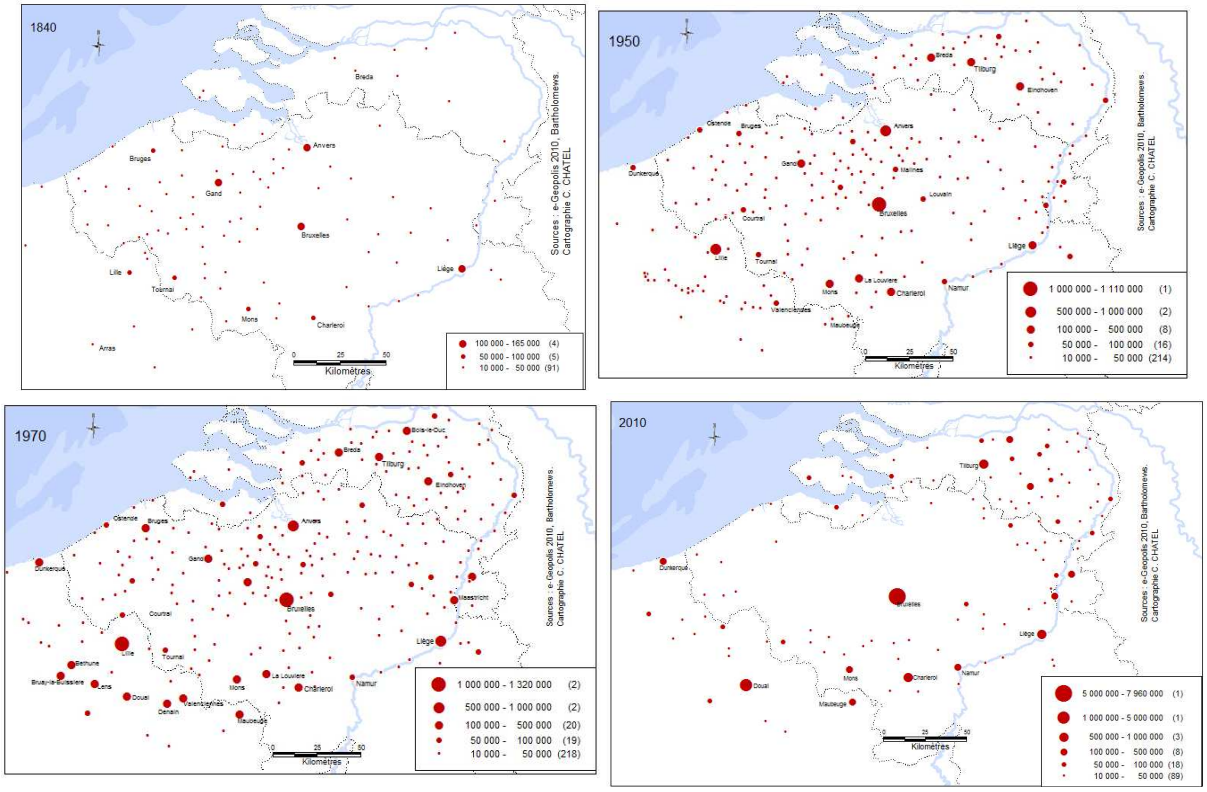

La baisse du nombre d'agglomérations, phénomène original dans un contexte d'augmentation de la population, s'explique par cette combinaison entre un espace originel très dense en établissements et structuré par un finage, et l'expansion de l'espace aggloméré mue par le treillage. La dynamique de treillage produit des formes inédites et féconde un espace d'accumulation des richesses et d'échanges encadré par les plus grandes

agglomérations d'Europe. En revanche, l'échelle d'analyse n'est plus pertinente pour donner sens à cette distribution et démontre ainsi les limites de l'application rang-taille. Cette agglomération extensive, débordant les frontières nationales, et étendue sur quasiment la totalité du territoire belge, démontre que l'urbanisation ne se comprend plus ici dans le cadre des États, d'autant plus des États morcelés reproduisant la logique du finage, mais dans un contexte d'internationalisation de l'économie.

2.3. Les variations territoriales de l'Empire austro-hongrois

Les dynamiques territoriales sont un autre facteur d'instabilité et de redéfinition des systèmes urbains. La forme de ceux-ci est largement déterminée par le territoire dans lequel ils s'épanouissent.

Ces variations territoriales sont-elles la réponse institutionnelle à une dynamique démographique et urbaine pressante, ou au contraire, les systèmes urbains sont soumis aux variations institutionnelles et doivent s'y adapter ? La scission, la réduction du territoire institutionnalisé indiquent-elles un décalage des temporalités dans les dynamiques urbaines qui se cristallisent au niveau institutionnel ? Lorsque le territoire varie, comment les relations de tailles entre les agglomérations, qui doivent indiquer les interactions entretenues par celles-ci, sont-elles redéfinies ?

Les variations territoriales complexifient largement les combinaisons de structures, dont elles sont la fois le moteur et le réultat.

Vienne est une capitale imposante par sa taille dans le territoire actuel autrichien. L'Autriche a été en effet le cœur d'un empire à géographie variable : le Saint-Empire romain germanique jusqu'en 1806, puis l'Empire d'Autriche consacré par le congrès de Vienne en 1815. Au cours du 19^{e} siècle, cet empire va glisser d'ouest en est (Carte V-5). Nous considérons l'empire dans trois extensions : avec les possessions italiennes, puis un empire réduit, enfin avec les possessions nouvelles des Balkans.

a-1815-1859. L'Empire d'Autriche soumet de nombreux territoires dont le royaume de Hongrie depuis le compromis de 1711. À la suite de la révolte hongroise de 1848, le compromis austro-hongrois prévoit une double monarchie : l'empereur d'Autriche est roi de Hongrie. Mais les nationalismes montent, depuis l'action de Napoléon dans les possessions autrichiennes et plus encore après 1848.

b- 1859-1878. En 1859, l'empire perd le royaume lombard, en 1866 le territoire vénitien à la faveur de l'unité italienne, tandis que Trieste reste autrichienne. En 1866, la confédération germanique créée en 1815 et présidée par l'empereur est dissoute suite à la guerre entre autrichiens et prussiens. L'empire est donc expulsé de sa sphère d'influence occidentale et va se tourner vers l'est et le sud alors que l'Empire ottoman se délite.

c-1878-1918. À partir de 1878, l'empire domine la Bosnie-Herzégovine et l'appendice formé par le Sandjak de Novipazar, en accord avec les ottomans, afin d'empêcher une union entre Serbie et Monténégro. L'empire est dissout à la fin de la Première Guerre mondiale.

Carte V-5. Extension de l'Empire austro-hongrois de 1815 à 1918

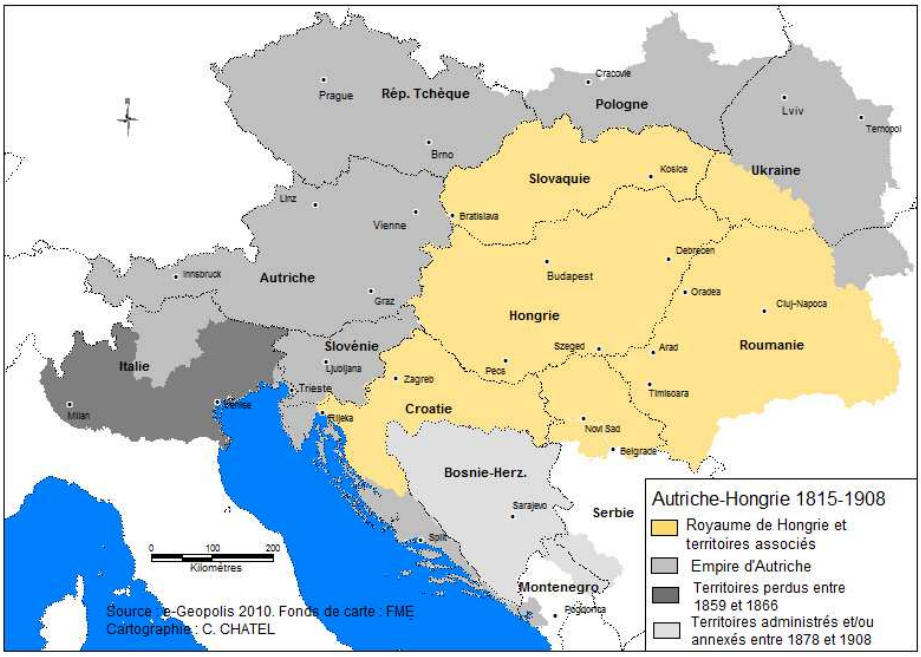

Une distribution linéaire typique du treillage

Pour chacune des trois périodes, l'écart de taille entre la première ville, Vienne, et la seconde ne cesse de baisser : le poids croissant de la seconde ville indique la construction de systèmes concurrents à l'intérieur de l'empire (Tableau V-6). L'inégalité entre les villes qu'indique la droite de régression linéaire des distributions rang-taille reste relativement constante (entre -0,64 et -0,78) et inférieure à ce que prévoit le modèle. Ces deux facteurs peuvent expliquer les sécessions successives des territoires jusqu'alors soumis. En revanche, l'indicateur relatif à la droite de régression polynomiale de second degré des distributions rang-taille se rapproche davantage de 0 : les distributions s'alignent peu à peu sur le modèle et correspondent au treillage.

Tableau V-6. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension variable) : 1860, 1870, 1880, 1910, 1920

		Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
		linéaire		polynomiale (2)	
		a	b	a	
Autr-Hongrie 1815-1859	1860	-0.70	5.54	0.14	2.72
Autr-Hongrie 1867-1878	1860	-0.64	5.46	0.18	3.00
Autr-Hongrie 1878-1918	1880	-0.66	5.55	0.16	2.91
	1910	-0.77	5.94	0.08	1.97
	1920	-0.78	5.98	0.08	1.68

Source : *e-Geopolis* 2011.

En 1860[117], la distribution se rapproche d'une droite. Le sommet de la hiérarchie est représenté par les grandes villes des pays actuels, alors situées dans une moitié nord de

[117] Les distributions relatives aux dates précédentes ne sont pas significatives en raison de l'absence de données pour la partie italienne de l'Empire.

l'empire et des villes italiennes. Elles se rangent, d'après leur taille, de manière régulière (Graphique V-15). Les villes des Balkans sont en retard. Vienne compte 723 000 habitants, Milan 265 000, Budapest 213 000, Prague 179 000, Venise 140 000, Trieste 102 000, Graz 77 000, Lviv 72 000. Bratislava est la 11e agglomération de l'empire avec 60 000 habitants, Cracovie la 19e ville (42 000 hab.), Zagreb la 23e (33 000 hab.), Ljubljana la 52e (20 000 hab.). L'armature urbaine italienne se distingue clairement, tandis que le semis de villes est bien plus dense dans le royaume de Hongrie plutôt que du côté autrichien (Planche de cartes V-7).

Graphique V-15. Distribution rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1815-1859) : 1860

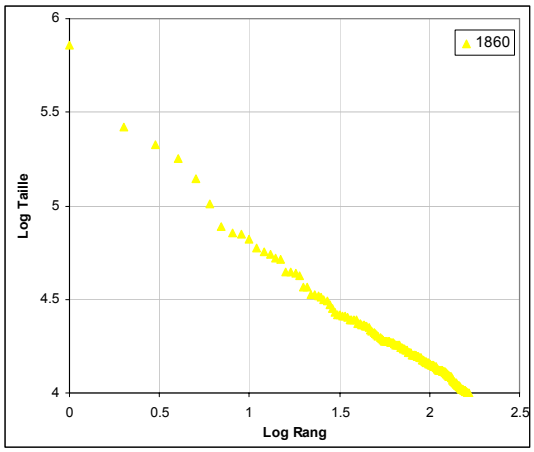

Source : *e-Geopolis* 2011.

Planche de cartes V-7. Population des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1815-1859) : 1820, 1860

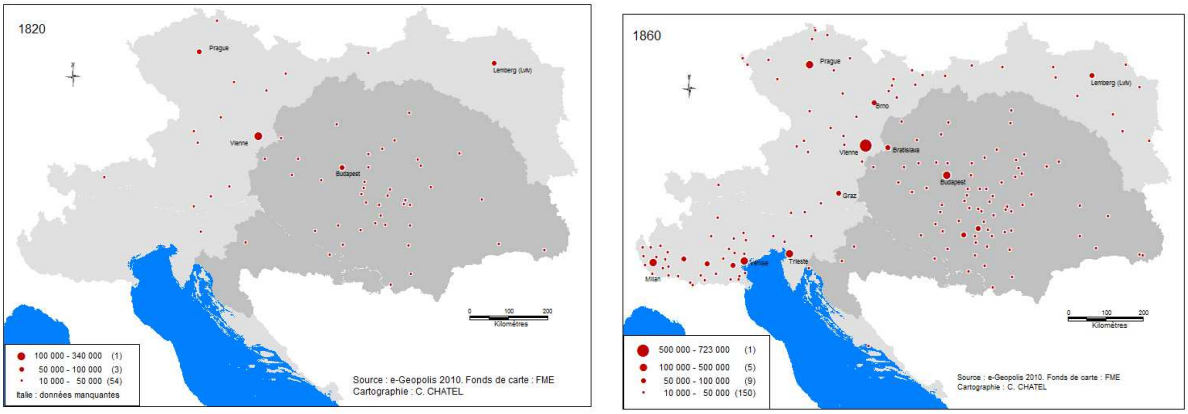

La montée des futures capitales d'État : l'apparition de sous-systèmes

Dans un empire dépouillé d'une partie des possessions italiennes après 1867, la hiérarchie est moins contrastée : les villes intermédiaires ont un poids plus important dans le système. Si la distribution tend à être linéaire, des paliers se distinguent (Graphique V-16). Vienne compte 919 000 habitants. Budapest et Prague ont une population équivalente, autour de 300 000 habitants. Trieste, le port autrichien qui retournera ensuite à l'Italie, compte 123 000 habitants. Viennent ensuite Brno avec 106 000 habitants, Graz avec 99 000 habitants, Lviv (75 000 hab.), Bratislava (67 000 hab.) (Carte V-6).

Graphique V-16. Distribution rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1866-1878) : 1870

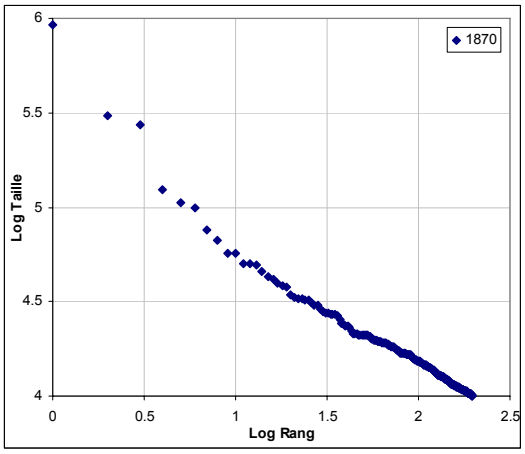

Source : *e-Geopolis* 2011.

Carte V-6. Population des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1866-1878): 1870

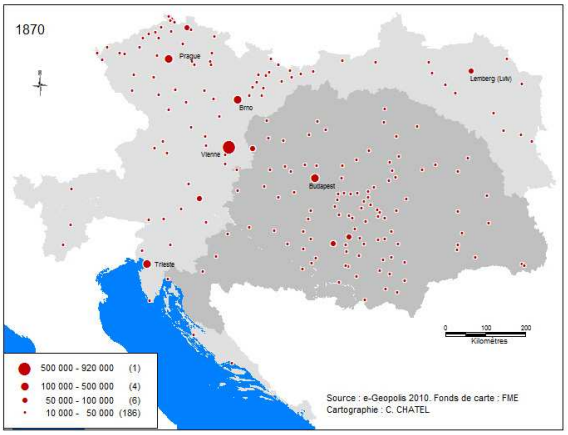

Enfin, l'empire étendu au nord des Balkans à partir de 1878 présente clairement des paliers en 1880 (Graphique V-17). Vienne domine largement avec 1,16 millions d'habitants, Budapest et Prague sont à nouveau équivalentes avec respectivement 397 000 et 350 000 habitants, puis suivent encore Trieste, Brno, Graz, Lviv, Cracovie, Bratislava, tandis qu'une cohorte de petites villes se dispersent entre Prague et la frontière septentrionale, entre Brno et la frontière au nord, et entre Budapest, Kosice et Novi Sad (Planche de cartes V-8). Le semis de villes s'épanouit donc à partir des relais de l'empire et non de Vienne, ce qui la rapproche d'une capitale primatiale d'État.

En 1910, les trois premières villes s'alignent mais le palier des villes qui les suivent demeurent. On a donc une macrocéphalie à trois têtes qui aplatit la distribution des villes suivantes. La scission de l'empire fera de ces villes des centres majeurs et des capitales dans les États qui en sont issus. La carte en 1910 démontre la densification du semis dans les zones indiquées précédemment et le début d'une hiérarchisation des villes surtout dans la République tchèque et la Hongrie actuelles.

Graphique V-17. Distributions rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1878-1918): 1880, 1910, 1920

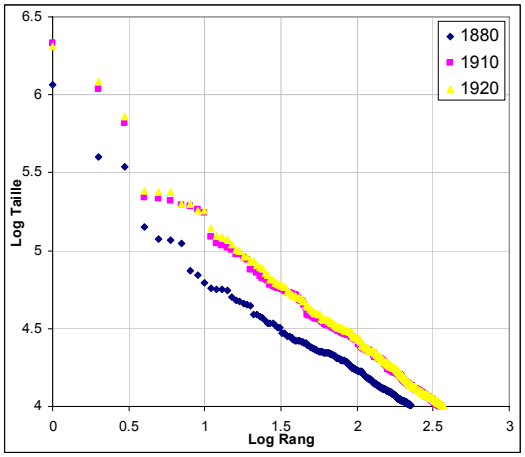

Source : *e-Geopolis* 2011.

Planche de cartes V-8. Population des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1878-1918): 1880, 1910

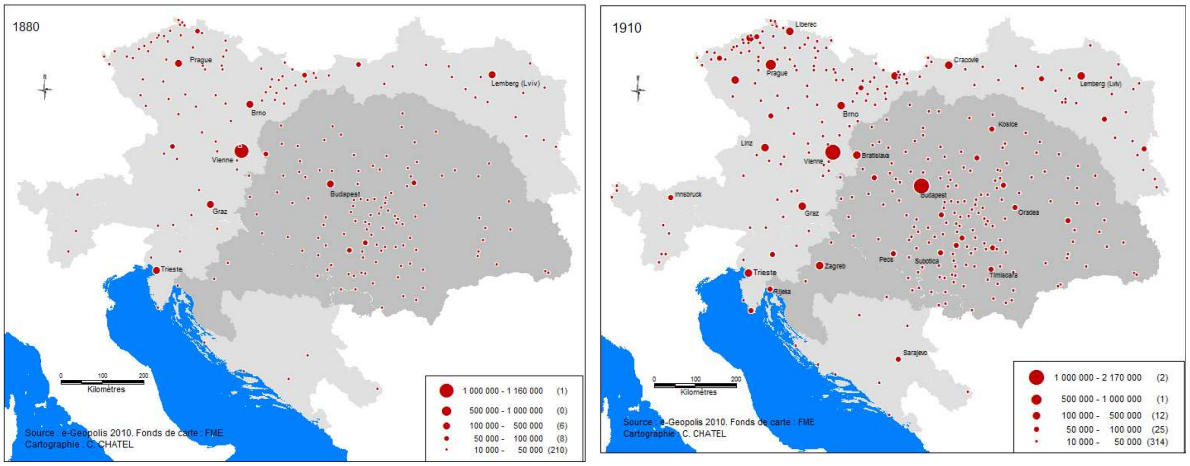

L'empire peu urbanisant, rogné par les périphéries en croissance

L'empire laisse une certaine liberté aux dynamiques urbaines, et les relais sont indispensables à son pouvoir. Cette hiérarchie crée les conditions d'une scission possible, et l'événement se réalise si le contexte est favorable. Ainsi, au cours du 19e siècle, les villes italiennes et les capitales des États actuels se distinguent au sommet de la hiérarchie et le poids de Vienne dans le système s'affaisse.

Contrairement au finage, cette forme d'équilibre propre au treillage suppose qu'à partir des relais du pouvoir, un sous-système urbain se développe. Dans le cas du finage, l'égalité se reproduit à toutes les échelles et indique une hiérarchisation limitée et peu productive. L'unité peut se maintenir sans qu'il y ait scission car l'égalité crée une interdépendance excessive entre les villes qui se répartissent les différentes fonctions urbaines. Ainsi, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, ou encore les Pays-Bas restent unifiés car aucun ensemble ne peut justifier une indépendance totale des sous-systèmes.

La croissance démographique et urbaine contemporaine permet le développement d'un réseau urbain, notamment dans la transversale Est-Ouest, qui évite précisément le cœur autrichien. Le caractère peu urbanisant des empires d'Ancien Régime a mené à la perte de ce

type de pouvoir. Le cœur autrichien s'est retrouvé tout à fait en décalage par rapport au reste de son empire.

Les caractères du cœur autrichien n'ont guère changé depuis : l'armature urbaine se trouve écrasée par l'ancienne capitale d'empire (Graphique V-18). Cependant, la primatie de Vienne s'explique par la réduction territoriale de l'empire plus que par l'imposition d'un État centralisé. Entre 1950 et 2010, tous les paramètres rang-taille démontrent une tendance au lissage des distributions (Tableau V-7). Le système urbain de l'Autriche ainsi réduite tend aussi à la structure impériale.

Graphique V-18. Distributions rang-taille des agglomérations d'Autriche : 1950, 2010

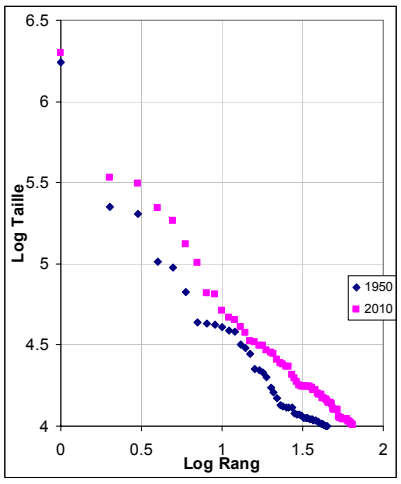

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-7. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Autriche : 1950, 2010

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1950	-1.16	5.81	0.40	7.80
2010	-1.09	5.93	0.31	5.90

Source : *e-Geopolis* 2011.

2.4. Dynamiques territoriales. L'ex-Yougoslavie

L'ex-Yougoslavie est un résidu des empires austro-hongrois et ottoman. Elle s'est constituée à partir de la Serbie, à l'avant-garde des mouvements nationalistes des Slaves du Sud (Annexe 2, Vol.II. de la thèse). La zone s'est trouvée sans cesse sous la domination d'empires jusqu'aux 19^{e} et 20^{e} siècles. 1919 signe une première unification des Balkans, qui sera dissoute durant la Seconde Guerre mondiale et reformée par la suite, jusqu'à l'éclatement en 1991 : la Croatie, la Slovénie, puis la Macédoine sont indépendantes. La Bosnie-Herzégovine se dédie de la Serbie en 1995, le Monténégro en 2006, le Kosovo en 2008 bien qu'il ne soit pas reconnu internationalement.

La Croatie se serait constituée en royaume au 10^{e} siècle, puis aurait été soumise à la Hongrie au 12^{e} siècle, et enfin départie entre Vénitiens, Hongrois, Autrichiens, Ottomans. La Serbie se forme en État entre le 12^{e} et le 13^{e} siècle. Elle est soumise à l'Empire ottoman et se

révolte en 1804, pour cheminer vers l'autonomie du royaume entre 1830 et 1882. La Slovénie se constitue à partir de la Carinthie au 9e siècle. Elle est soumise aux Habsbourg. La Bosnie atteint son apogée à la fin du 14e siècle puis est conquise par les Ottomans en 1492, et passe sous les mains des Austro-hongrois en 1878. Le Monténégro reste lié au destin de la Serbie. Reconnu en 1878, il forme un royaume en 1910. La Macédoine est une entité de la Grèce antique. Sous la domination ottomane, le nationalisme monte au cours du 19e siècle mais la Macédoine demeure démembrée jusqu'à 1991. Le Kosovo a été une province autonome dans la fédération yougoslave de 1945 à 1989. Les actuels pays des Balkans justifient leur existence en trouvant dans l'histoire une origine par la présence d'un peuple ou la constitution d'un royaume. Cependant, bien souvent, ils ont constitué une entité administrative dans les différents États dans lesquels ils ont pris place. Ils sont ainsi davantage issus d'un morcellement progressif.

Une mosaïque : divers stades d'urbanisation imbriqués

La Serbie représente 30% de la superficie de l'ex-Yougoslavie, soit 77 500 km² sur 255 000. Sa part dans la population totale n'a fait qu'augmenter, excepté pendant la Première Guerre mondiale, jusqu'en 1950, où elle représente 37% de la population de l'ex-Yougoslavie (Graphique V-19). Elle baisse de 1950 à 1990 puis après 2000. La part de la Serbie dans la population urbaine connaît les mêmes variations que la part dans la population totale à partir de 1920. En revanche, elle est plus instable au 19e siècle et représente même plus de 50% de la population urbaine de la zone entre 1840 et 1850, alors que la Serbie acquiert son autonomie. De même, sur toute la période, la croissance de la population urbaine est bien plus contrastée en Serbie que dans les six autres pays de l'ex-Yougoslavie (Graphique V-20). Une fois de plus, l'urbanisation apparaît liée à l'acquisition de l'indépendance et à la présence du pouvoir. L'ex-Yougoslavie une fois indépendante s'urbanise mais demeure en majorité rurale: la population urbaine représente 12% de la population totale en 1920, 44% en 1990, 45,5% en 2010. Au contraire, l'urbanisation de la Serbie est acquise : la population urbaine représente 15% de la population totale en 1920, 51% en 1990, 55% en 2010.

Graphique V-19. Part de la Serbie dans l'ex-Yougoslavie : population urbaine et totale. 1800, 2010

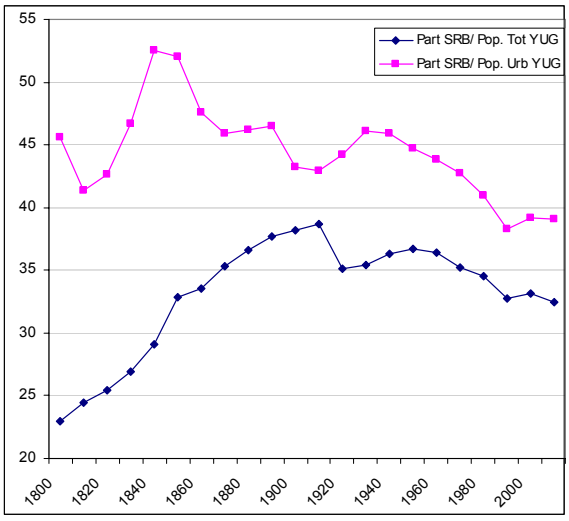

Source : *e-Geopolis* 2011.

Graphique V-20. Évolution de la population urbaine des États d'ex-Yougoslavie : 1800-2010

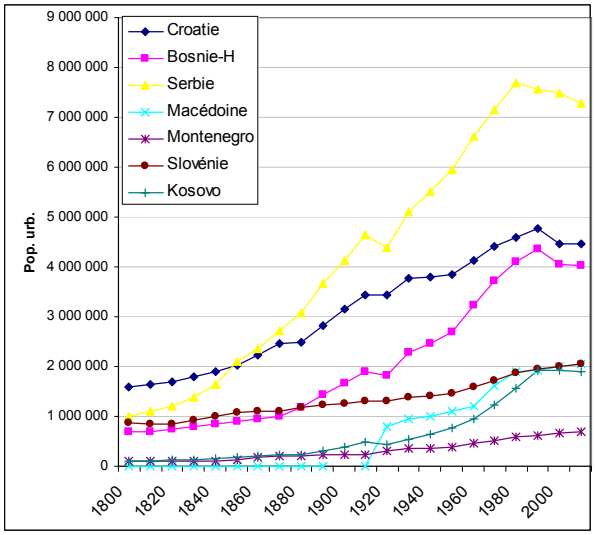

Source : *e-Geopolis* 2011.

De grandes disparités existent entre les pays : la population urbaine représente en 2010 environ 30% de la population totale en Bosnie-Herzégovine, en Slovénie et au Kosovo, tandis que Croatie, Serbie, Macédoine et Monténégro ont une population urbaine majoritaire. En outre, le Nord de la Serbie, la Voïvodine, qui réclame aujourd'hui son indépendance, se distingue par un semis de villes particulièrement dense, et met en évidence, dès la création de la Yougoslavie, la limite de l'ancien Empire austro-hongrois dans lequel elle prenait place (Planche de cartes V-9). L'ex-Yougoslavie illustre bien cette mosaïque dont la complexité est encore aujourd'hui noyée par les États. Le décalage entre le substrat du peuplement et les territoires institutionnels affleure.

Planche de cartes V-9. Population des agglomérations d'ex-Yougoslavie : 1920, 1990

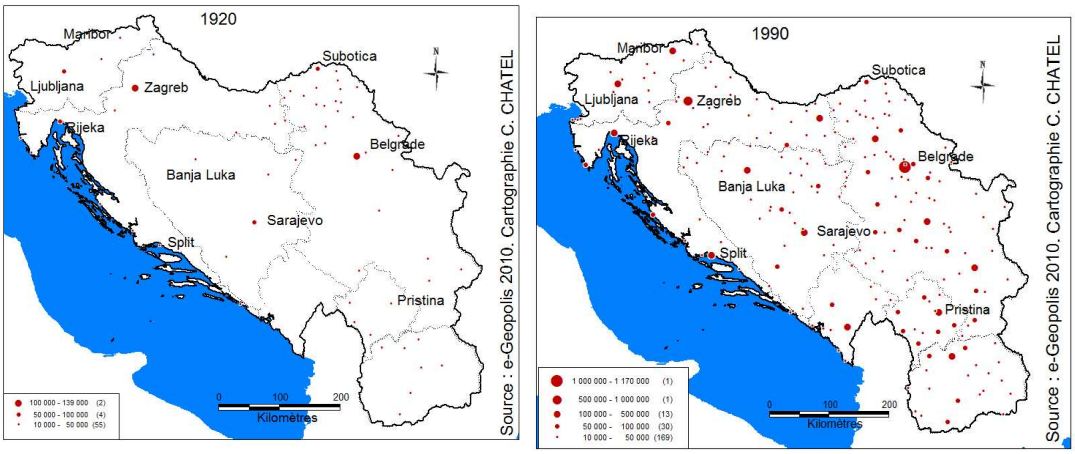

Un maillage mis au service d'un finage : la différenciation des sous-systèmes

Les distributions rang-taille de 1920 à 1990 tendent vers une droite sauf en 1950 où les permutations indiquent une adaptation du système urbain au cadre institutionnel (Graphique V-21, Tableau V-8).

En 1920, les agglomérations développées sous l'Empire autrichien, situées dans les actuelles Slovénie, Croatie, Bosnie et Voïvodine, sont davantage représentées que celles relatives à l'Empire ottoman. Zagreb compte 139 000 habitants, Belgrade 108 000, Subotica en Voïvodine 91 000, Sarajevo 65 000, Rijeka - l'ancienne Fiume italienne - 61 000, Ljubljana 53 600, Skopje 59 000.

La période 1930-1950 est instable et mène à une conformation du système urbain au territoire institutionnel. En 1950, Belgrade (426 000 hab.) dépasse Zagreb (341 000 hab.) et cette permutation crée un palier, puis Sarajevo, Ljubljana, Skopje ont entre 100 000 et 120 000 habitants. Il y a donc une égalisation des tailles des capitales en devenir. Les chefs-lieux de l'ex-Yougoslavie se distinguent et montrent ainsi l'impact du maillage. Au contraire, les villes de l'ancien Empire autrichien sont déclassées dans ce nouveau cadre : Novi Sad, Rijeka, Maribor, Subotica, Split ont entre 65 000 et 75 000 habitants. Seules les futures capitales du Monténégro et du Kosovo n'ont pas émergé : Pristina est au 32^{e} rang (21 000 hab.), Pogdorica au 48^{e} (16 000 hab.).

En 1990, alors que l'ex-Yougoslavie va se disloquer, les paramètres des distributions rang-taille révèlent une tendance à la linéarité, malgré le poids relativement faible de Belgrade (le rapport entre les deux premières villes est de 1,57) : la structure du maillage s'est révélée insuffisant et donne forme au finage. Le sommet de la hiérarchie est tenu par les capitales de cinq des sept États actuels de l'ex-Yougoslavie. Belgrade domine avec 1,19 millions d'habitants, puis Zagreb (677 000 hab.), Skopje (423 000 hab.) et Sarajevo (408 000 hab.) sont équivalentes, enfin vient Ljubljana (263 000 hab.). Elles sont toujours suivies des villes historiques développées sous la période impériale, et qui sont les villes secondaires de chacun des systèmes urbains nationaux actuels : Split, Niš, Rijeka, Banja Luka. Pristina (167 000 hab.) et Podgorica (116 000 hab.) sont reclassées aux 10^{e} et 13^{e} rangs de la hiérarchie.

En revanche, Novi Sad est la seule ville historique qui s'insère parmi les capitales, au 6^{e} rang avec 220 000 habitants en 1990, et dépasse en 2010 Ljubljana. Les revendications d'indépendance de la Voïvodine prennent alors davantage de sens. Il devient dès lors étonnant que le Kosovo et le Monténégro aient acquis leur indépendance et non la Voïvodine qui démontre un gabarit comparable à ces pays tandis que les indicateurs de l'urbain sont supérieurs. Cependant, la région se trouve confinée entre la frontière et la capitale serbe, contrairement aux deux autres régions à l'extrémité sud de la Serbie.

Graphique V-21. Distributions rang-taille des agglomérations d'ex-Yougoslavie : 1920-1990

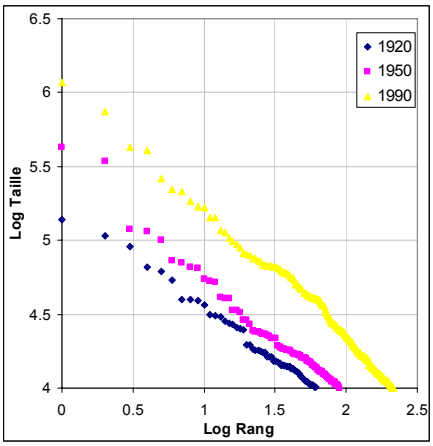

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-8. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'ex-Yougoslavie : 1920-1990

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1920	-0.68	5.22	-0.02	1.29
1950	-0.79	5.53	0.12	1.25
1990	-0.91	6.14	-0.09	1.57

Source : *e-Geopolis* 2011.

Comme en Autriche, dans le cadre réduit de la Serbie, Belgrade domine son système en 1990 à la manière d'une capitale primatiale d'État (Tableau V-9). Cependant, entre 1990 et 2010 le poids de Novi Sad (283 000 hab.), la seconde ville, a crû davantage que celui de Belgrade (1,22 millions hab.). En outre, des paliers s'accentuent au cours du temps (Graphique V-22). La croissance du système urbain dans cette zone semble toujours mettre à mal l'unité par une imbrication originale entre maillage et finage. Le maillage donne forme au finage.

Graphique V-22. Distributions rang-taille des agglomérations de Serbie : 1990, 2010

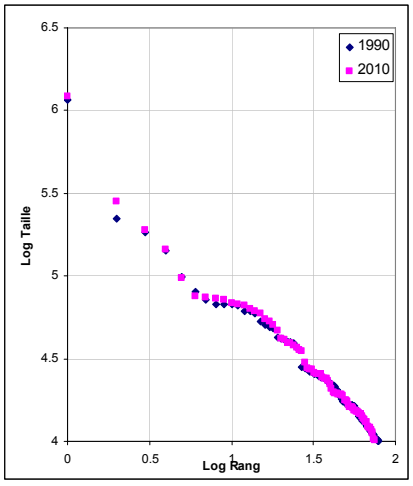

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-9. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations de Serbie : 1990, 2010

	Paramètres droite de régression			Rapport taille Ag. 1/ Ag. 2
	linéaire		polynomiale (2)	
	a	b	a	
1990	-0.90	5.76	0.01	5.27
2010	-0.91	5.79	0.03	4.32

Source : *e-Geopolis* 2011.

Conclusion de la Section I.

Des structures particulièrement résilientes

Les variations démographiques sont des facteurs d'instabilité, des moments où la capacité de résilience d'une institution est testée. C'est à ce moment plus qu'à un autre qu'il peut se réaliser une bifurcation signant le passage d'une tendance à une autre. En Europe, les pouvoirs territoriaux se sont progressivement mis en place depuis la chute de l'Empire romain, et les formes de peuplement restent peu marquées. Comme on l'a vu dans le Chapitre IV, au début du 19e siècle, les villes sont peu nombreuses, les grandes concentrations se limitent aux capitales d'États ou d'empires et leur taille ne dépasse pas 2 millions d'habitants, la population est majoritairement rurale. Lorsque le référentiel démographique s'emballe au cours des deux siècles et avec des temps de décalage selon les régions, la tendance au maillage a pu s'enclencher, mais le plus souvent le maillage a été un outil, une enveloppe facilement biaisée et dans laquelle ont pu se glisser le finage ou le treillage. Le modèle rationnel des chefs lieux administratifs fait resurgir les tendances au finage, tandis que la hiérarchisation des villes et leur omniprésence a permis, au travers d'une sélection, de fournir les appuis essentiels au treillage.

Le maillage pur est donc relativement rare, comme on avait déjà pu le constater dans le Chapitre II, à partir de l'analyse des indices sur l'organisation administrative des États. En effet, les armatures urbaines qui préexistent à l'État moderne ont été recyclées, réemployées, pour nourrir une combinaison entre structures. L'Europe se divise ainsi entre les pays au semis ancien et les autres à l'urbanisation récente.

Les structures en finage et en maillage se sont maintenues dans les pays anciennement urbanisés et dans des cadres institutionnels correspondants : le finage lorsque l'institution s'établissait dans un territoire au gabarit local ou régional ; le maillage lorsque le semis se développait dans un État centralisé.

L'urbanisation contemporaine s'est réalisée la plupart du temps, malgré l'imposition progressive des États, selon la logique de structure en treillage : l'appropriation du territoire passe par sa conquête en s'appuyant sur les villes. Peut-être cette forme de hiérarchie sert de modèle car tout système urbain en formation passe par une phase première de conquête. En effet, au 19e siècle, quand le modèle rang-taille est mis au point, le monde est à approprier.

Compte tenu de l'ancienneté du peuplement, de la variété des peuples, d'une tendance à la fragmentation, la structure liée à l'empire laisse libre cours au fédéralisme, puis, au gré de sursaut nationaliste, au conflit et à la scission. Si on admet que tout système urbain tend vers la hiérarchie linéaire, c'est paradoxalement à partir de telles distributions que l'on reconnaît des déformations voire la désagrégation du système.

De ce va et vient entre expansion, réduction, glissement, ou morcellement des empires vient le conflit entre substrat et institution, entre les peuples ou les nations, et les États ou les territoires institutionnels. Ces variations territoriales démultiplient des poches, de nouvelles identités pour les peuples et de nouvelles possibilités de fragmentation, dans ce qu'on a appelé les zones de recouvrement dans le Chapitre IV. La Voïvodine, constituant la terminaison de la transversale Est-Ouest qui se creuse au 19e siècle (Planche de cartes IV-7), est un cas parmi tant d'autres : indistincte dans l'Empire austro-hongrois, l'intégration dans l'ex-Yougoslavie met en évidence son unité. De ces variations créatrices de multiplicité, les villes sont à la fois les témoins comme les causes. Les combinaisons sont nombreuses mais l'impact de structures reste marquant et peut resurgir à tout moment : lorsque la ville échappe au pouvoir.

Actuellement, parmi ces phénomènes de non régulation, on retrouve l'extension spatiale des agglomérations, capable de générer des permutations dans la hiérarchie des villes, de réduire le nombre d'établissements, et de déséquilibrer les systèmes urbains comme les systèmes institutionnels, comme on a pu le voir dans ce bassin métropolitain flamand.

Section II.

Les trois temps de l'agglomération. Agglomération centrée, conurbation et conglomérat

La terminologie concernant le fait urbain s'épanouit d'autant plus depuis que le phénomène d'agglomération a émergé, depuis que la ville politique a divorcé de la ville morphologique au 19e siècle : l'objet, les processus, les facteurs d'urbanisation en cause changent.

Du côté des objets, on parle de ville, d'agglomération, de conurbation, de métropole, de mégalopole et les superlatifs affluent ensuite. Du côté des processus, on passe de l'urbanisation à la suburbanisation, à la périurbanisation, à la contre-urbanisation. Enfin, l'espace intra-urbain est de plus en plus différencié entre la ville-centre, la banlieue ou l'espace suburbain, l'aire sous influence urbaine… L'objet urbain, les processus et ces segments de ville se croisent dans les temporalités de l'urbain cristallisées dans l'espace.

Comment différencier les étapes de la mise en forme de la population dans l'espace aggloméré ? Peut-on identifier, nommer, mesurer et dater ces types de peuplement et d'urbanité ? L'évolution du peuplement correspond-elle à des moments décisifs de l'histoire de l'urbanisation européenne ou de celle des institutions ? À l'échelle de l'agglomération individuelle, on distingue trois phases d'urbanisation, correspondant chacune aux trois structures du modèle finage, maillage, treillage. L'impact de chaque structure varie selon les unités et par conséquent permet de distinguer des types d'agglomération.

La conurbation : point de départ de la réflexion sur les variations de l'urbanité des agglomérations

Les définitions citées du fait urbain et des processus ne sont pas satisfaisantes. En particulier, le terme de conurbation interroge : il a été généralisé et désigne toute formation urbanisée multipolaire. La conurbation est un terme inventé à la fin du 19e siècle par P. Geddes pour identifier les formations urbaines des régions industrielles de l'Angleterre qui émergent alors et concernent plusieurs centres urbains autrefois distincts et séparés par des espaces ruraux.

Dans son ouvrage sur *Les villes* publié en 1948, G. Chabot[118] définit la conurbation par une proximité et des relations si serrées entre les villes qu'elles entrainent une « modification des fonctions urbaines » vers une « nécessaire complémentarité » (p. 197). Au-delà des fusions administratives et des villes jumelles, l'auteur décrit les « villes multiples ». Celles-ci se trouvent assez voisines pour partager une « vie commune », des « problèmes communs » sans renoncer à leur « indépendance » et à leur « personnalité ». L'auteur cite Lille, Roubaix, Tourcoing, alors « proches de la fusion », « se spécialisant pour ne pas se nuire », tandis que « sur le boulevard qui les joint, les maisons forment depuis une vingtaine d'année, une double file continue » (p. 200). Le repérage des conurbations privilégie une approche fonctionnelle, mais les relations entre les villes se traduisent dans le tissu urbain.

G. Chabot distingue néanmoins trois types de conurbation.

[118] CHABOT Georges (1948). *Les villes : aperçu de géographie humaine*. Paris : A. Colin, 248 p.

a) Un grand centre essaime des « villes satellites » autour de lui comme à « Paris, Londres ou Manchester ». « La conurbation est ici subordination dès l'origine ».

b) Les « villes sont nées simultanément d'une cause commune », un bassin houiller, des conditions commerciales.

c) Au-delà, dans les villes-régions, « les villes sont si nombreuses et si proches que la région entière apparaît comme une seule ville gigantesque » (p. 202). Il cite alors la Ruhr, la Mégalopolis mise en lumière par Gottman, le golfe napolitain.

Les conurbations définies entre le 19e et le 20e siècle étonnent moins aujourd'hui, tandis que les écrits se focalisent sur la métropolisation, le tout urbain, la continuité entre urbain et rural et seules les zones enclavées et profondément rurales sont assurément exclues de l'espace métropolitain. Tout est conurbation aujourd'hui, au point que même l'espace rural se pare d'ensembles bâtis en continuité et réunissant plusieurs établissements. Il n'y a donc plus de seuil fonctionnel, démographique, ou morphologique capables d'individualiser la conurbation.

A-t-on raison de nommer les formations métropolitaines constituées récemment des conurbations, seulement en référence à leur structure multipolaire ? D'autres indices ne pourraient-ils pas indiquer des différences dans les modalités de formation des ensembles urbanisés ?

Trois types d'agglomération, trois types d'urbanisation, trois phases de peuplement

Par réduction phénoménologique, nous avons assimilé le fait urbain à une morphologie d'occupation du sol : l'agglomération. Nous avons vu dans le Chapitre II que les morphologies s'organisaient en trois types de structures dont l'origine est liée à trois modalités d'appropriation et de contrôle de l'espace géographique, finage, maillage et treillage. Dès lors, il convient de distinguer ces trois modalités dans les agglomérations identifiées dans la base de données. Si les trois modalités de structuration de l'espace peuvent se retrouver toutes à la fois dans une agglomération, l'une d'elles peut se révéler décisive, définir la tendance d'une agglomération, et caractériser un type d'agglomération.

Nous avons distingué trois entités urbaines parmi les formes du peuplement.

Le critère du rapport de taille entre les centres qui animent ces agglomérations, énoncé pour différencier les conurbations des agglomérations structurées par un seul centre, est retenu ; le critère de distance entre les centres est en revanche écarté. Deux autres critères sont privilégiés : le rapport entre urbain et rural dans ces formations et les temporalités de la croissance démographique et spatiale de l'agglomération.

Les modalités et les types de structuration de l'espace bâti prévalent. *L'individualisation d'un troisième type d'entité urbaine relatif au phénomène identifié à la métropolisation met ainsi en relief l'originalité de la conurbation.*

Ces trois types d'agglomérations sont déduits de nos trois modèles de structuration : le finage, le maillage et le treillage.

1) L'agglomération centrée désigne une entité urbaine où un centre domine par l'ancienneté de son accumulation de population, de richesses, de matières, et par sa densité. Au-delà d'un certain seuil de densité, l'agglomération s'étend en tâche d'huile à partir du centre. La dynamique prédominante est le bourrage de l'espace et la croissance démographique prévaut sur la croissance spatiale de la ville. L'agglomération anime le territoire alentour. Elle est le produit des plus anciennes villes ; la distribution et

l'accumulation réalisées par les agglomérations centrées dépendent du territoire qu'elles ont dominé.

2) La conurbation se caractérise par la pluralité des centres de taille équivalente, peu distants, et aux fonctions complémentaires qui font son unité. Chacun des centres s'étend à la manière d'une agglomération centrée, jusqu'à se rejoindre. Mais cette accumulation n'est pas du même ordre que celle de l'agglomération centrée, puisque l'hinterland animé est réduit du fait de la proximité des autres centres. Cette accumulation n'est massive que lorsqu'il y a une rupture dans les stocks démographiques. Le facteur productif entre en jeu : la conurbation naît d'abord de l'industrie ou d'un facteur puissant d'accumulation.

3) Le conglomérat se distingue non par ses centres ou par l'intensité de l'accumulation, mais au contraire par un déversement, un bâti urbain extensif qui s'épanouit in situ, à partir des routes, des nœuds, du moindre noyau habité, sur un espace à dominante rurale. Le réseau structure l'extension de l'urbain, les jonctions sont multiples et désordonnées.

A ces trois types d'agglomérations correspond des modes d'urbanisation pour lesquelles les variations démographiques et spatiales entretiennent des rapports particuliers. Ces modes d'urbanisation ont pu être décrits dans les Chapitres II et IV (Figure II-14, Figure IV-5).

1) La densification et le bourrage renvoient à une croissance démographique qui prévaut sur la croissance du bâti.

2) L'étalement signe une accumulation démographique qui se traduit par une croissance spatiale du bâti suite à une saturation du centre : l'espace suburbain demeure dense.

3) La jonction indique une croissance démographique et spatiale suivant une direction privilégiée et structurée par la présence de deux centres au moins, d'un élément linéaire et de relations intenses entre les centres.

Ces trois types d'urbanisation représentent les tendances pour ces trois types d'agglomérations.

Trois cas étudiés : Paris, Essen, Porto

Trois agglomérations illustrent notre démonstration : Paris, Essen centre de la zone Rhin-Ruhr, Porto. Les agglomérations morphologiques sont comparables par leur superficie en 2010 qui s'échelonne entre 1700 et 2400 km² (Tableau V-10). Paris compte 10 millions d'habitants, l'agglomération entre Rhin et Ruhr 9 millions, Porto 2,8 millions seulement.

L'agglomération centrée illustrée par Paris est bien plus dense que la conurbation avec 5700 hab./km² contre 3800 tandis que Porto se distingue par sa faible densité de 1640 hab./km².

Tableau V-10. Indicateurs généraux sur les agglomérations de Paris, Essen et Porto : 2010

	Pop. Tot. 2010	Sup. Ag. Morph. 2010	Sup. Ajustée2010	Dens. Agg. Morph. 2010	Nb UL 2010
Paris	10 515 297	1842	2 942	5 710	428
Essen	9 080 303	2 381	5 690	3 814	71
Porto	2 888 566	1730	3 799	1670	691

Source : *e-Geopolis* 2011.

Les formes de l'emprise des agglomérations divergent (Planche de cartes V-10). Paris est compacte et la forme auréolaire, déduite de la présence du centre, s'allonge le long de la Seine et des axes routiers. La conurbation allemande permet d'identifier encore des ensembles

compacts formés autour des centres majeurs, Essen, Dortmund, Düsseldorf et Cologne, tandis que des jonctions plus ou moins consistantes les réunissent. Le conglomérat juxtapose ici un espace aggloméré et compact comprenant Porto, et allongé le long du littoral, tandis que l'arrière pays vaste est parcouru de multiples filaments qui semblent reprendre le tracé des réseaux routiers de gabarits plus petits.

Planche de cartes V-10. Agglomérations morphologiques en 2010 : Paris, Essen, Porto

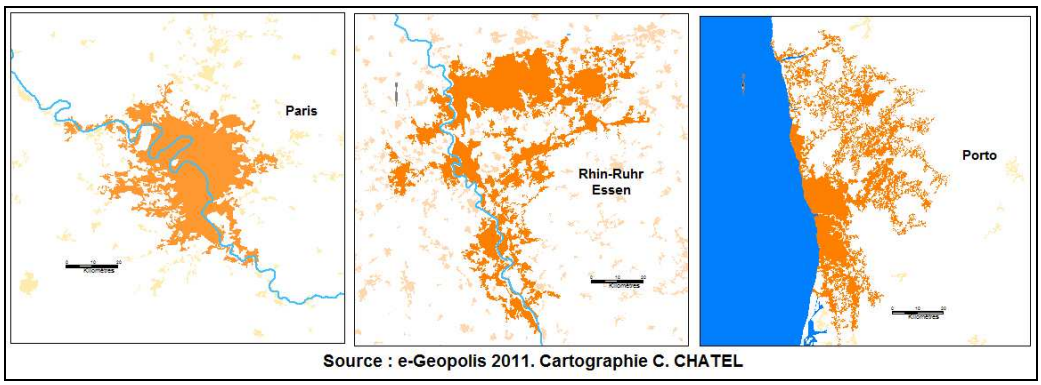

Source : e-Geopolis 2011. Cartographie C. CHATEL

Les cartes sont à la même échelle.

Les trois types d'agglomérations correspondent à trois types d'urbanisation qui se réalisent au cours des deux siècles derniers. En effet, si un type d'urbanisation domine le développement de chaque agglomération, chacune des trois est néanmoins marquée par ces trois phases.

1) La forme compacte résulte d'une densification de l'espace urbain alors que l'armature urbaine se met en place.

2) Une première expansion spatiale débute lorsque le centre est saturé et se trouve confronté à une demande exponentielle d'espace avec le développement de l'industrie et d'établissements consommateurs d'espace et avec les flux de population dont une masse de main d'œuvre. L'agglomération demeure compacte mais est déformée : elle se dilate dans des banlieues denses dont la situation dépend des facteurs de production, de leur situation, des moyens de transport et d'acheminement. Les extensions de Paris, de Porto et des ensembles formés entre Essen et Duisbourg, puis à Dortmund, Düsseldorf et Cologne démontrent cette compacité.

3) Enfin, l'expansion récente est le fruit de flux centrifuges de la population. Les formes d'occupation du sol sont déchiquetées et discontinues car le bâti s'appuie sur les réseaux. Cette expansion est évidente à Porto qui s'allonge du nord au sud sur 120 km ; elle a mené à la réunion des différents centres distingués de la Ruhr et du Rhin, en dernier lieu Essen et Bonn distantes de 80 km, tandis que les bordures de l'agglomération parisienne sont aussi discontinues alors que celle-ci s'inscrit dans un cercle de 30 km environ de diamètre, en excluant les déformations.

Une approche politico-morphologique de l'espace intra-urbain

La mesure de la croissance urbaine dépend d'une approche politico-morphologique puisque l'espace intra-urbain et sa formation sont appréhendés au travers des unités locales constitutives de l'agglomération. Par exemple, la multipolarité correspond, au travers de la base de données *e-Geopolis*, au minimum à l'agglomération de deux « villes isolées », soit de deux unités locales de plus de 10 000 habitants chacune, au maximum à l'agglomération de

plusieurs agglomérations multi-unités locales préexistantes, soit à une agglomération complexe (Chapitre III). Ainsi, le premier cas est décelé en Europe en 1840 en Angleterre, entre Londres et Hillington, unité locale à la limite du *Greater London* actuel. Le second se réalise en France en 1890, entre Paris et Saint-Denis.

La segmentation des étapes de constitution des agglomérations comme la superficie des unités locales sont des filtres dans l'approche de la progression de l'agglomération.

La mesure de ce phénomène entend distinguer dans l'espace intra-urbain différents secteurs d'urbanité, au-delà de l'opposition entre le modèle centre-périphérie, inadéquats compte tenu de la complexité des formations urbaines telles qu'elles apparaissent aujourd'hui. Les analyses portent sur les agglomérations à géographie « constante » et « variable » (Encadré IV-1) afin de distinguer les dynamiques démographiques et spatiales au sein de l'espace intra-urbain. La méthodologie démontre à la fois la difficulté de mesurer le phénomène d'urbanisation et la richesse des études qu'offre la base de données.

1. L'agglomération centrée

L'agglomération centrée fait figure de modèle à partir duquel les deux autres types d'agglomérations sont déduits. Elle désigne l'agglomération dans sa forme originelle et correspond à une première forme d'urbanisation. Pourtant, elle s'étend et englobe d'autres centres : la particularité est que le centre premier reste largement dominant, rappelant le premier type de conurbation énoncé par G. Chabot, la « ville-multiple ». Les indicateurs utilisés pour caractériser l'agglomération centrée font référence et seront pour la plupart appliqués aux deux autres types d'agglomérations.

1.1. Un centre dominant

Le rapport entre les tailles des agglomérations qui ont été individualisées avant leur absorption dans l'ensemble urbain identifié en 2010 est un indicateur propre aux conurbations qui seraient constituées de centres de taille équivalente. Les agglomérations sont considérées selon leur délimitation à chaque date proposée, de 1860 à 1990.

Paris domine, et l'écart de taille avec la seconde agglomération ne cesse d'augmenter (Tableau V-11). Si Paris reste la première ville, les villes qui lui succèdent en taille changent au fur et à mesure qu'elles sont absorbées : la seconde ville est toujours plus éloignée. Ce sont Versailles, Mantes-la-Jolie, puis Melun.

Tableau V-11. Rapports de taille entre les deux premiers centres de l'agglomération de Paris, 1860 à 1990

	Rapport Ag. 1/ 2	1ère agglo.	2ème agglo.
1860	38.4	Paris	Versailles
1880	51.8	Paris	Versailles
1910	68.9	Paris	Versailles
1930	82.8	Paris	Versailles
1950	251.2	Paris	Mantes-la-Jolie
1970	127.2	Paris	Mantes-la-Jolie
1990	100.6	Paris	Melun

Source : *e-Geopolis* 2011.

En 1860, Paris (1,6 millions d'hab.) est 38 fois plus peuplée que Versailles (43 000 hab.), ce rapport de taille est de 82 en 1930 (Paris 5,5 millions, Versailles

63 000 hab.) alors que Paris annexe les espaces les plus denses immédiatement contigus au centre. En 1950, Mantes-la-Jolie est un centre secondaire incomparable à Versailles qui a été absorbée : avec 24 000 habitants, elle est 251 fois moins peuplée que Paris qui compte 6 millions d'habitants. Cependant, les villes-satellites vont connaître une croissance démographique plus soutenue et annexer aussi les espaces alentours, alors que les espaces les plus centraux perdent des habitants. Le rapport de Paris à la seconde agglomération, Mantes, puis Melun baisse, mais demeure supérieur à 100.

La population de la commune-centre, Paris, sur un total de 428 communes agglomérée représente encore en 2010 1/5^{e} de la population totale de l'agglomération. La carte montre le poids de la ville-centre compensé par le poids démographique additionné des nombreuses communes « banlieues », alors que chacune d'elles ne représente qu'un poids infime dans l'agglomération totale du fait de l'émiettement communal (Carte V-7).

Carte V-7. Population des communes de l'agglomération de Paris en 2010 et part de la population dans le total de la population agglomérée

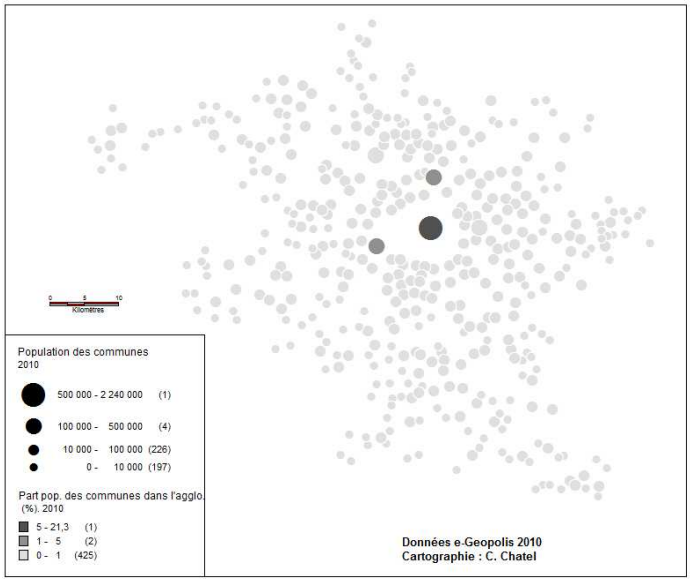

La croissance démographique et spatiale de la banlieue est bien fonction de ce *centre dominant qui arrive à saturation et dont la centralité profite alors aux espaces alentours*. Il s'agit donc de vérifier si l'agglomération de Paris est bien le produit d'un mouvement centripète se traduisant par un débordement sur les espaces périphériques.

1.2. Du centre aux banlieues : l'extension de l'agglomération corrélée à la croissance démographique

Suivons les variations démographiques et spatiales des 428 communes qui composent l'agglomération parisienne en 2010. La croissance de la population de l'agglomération est continue durant l'ensemble de la période, freinée entre 1930 et 1950 sous l'effet de la crise économique et de la guerre.

Les courbes de l'évolution de la population de l'agglomération relatives aux deux périmètres, périmètre constant relevé en 2010, et périmètre variable, sont parallèles

(Graphique V-23) : *l'adjonction progressive d'espaces agglomérés suit la croissance de la population de ces espaces*.

Graphique V-23. Évolution de la population de l'agglomération de Paris 1800-2010 : commune de Paris et communes agglomérées, agglomération à délimitation constante et variable

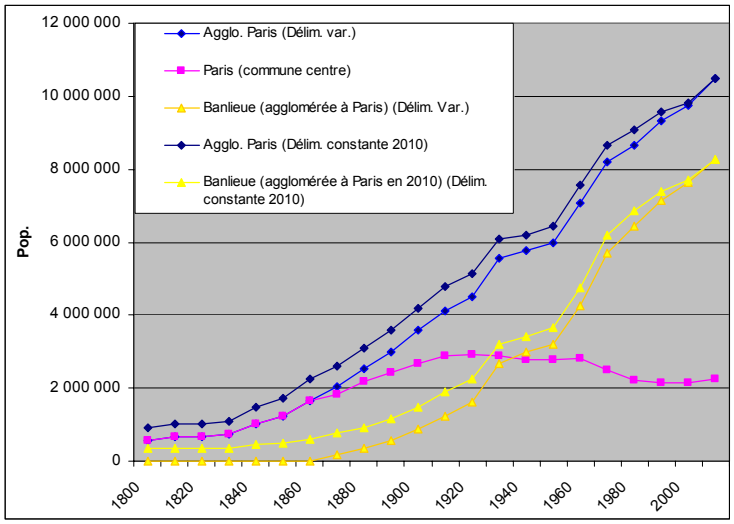

Source : *e-Geopolis* 2011.

La progression démographique et spatiale des banlieues à partir du centre

Deux espaces sont distingués dans l'agglomération parisienne selon ses limites de 2010 : la commune-centre, Paris, et les communes agglomérées, regroupées sous le terme de « banlieue ».

La population de la commune de Paris, centre de l'agglomération, considérée à périmètre constant, passe de 560 000 habitants en 1800 à près de 2,9 millions (Tableau V-12), pic maintenu entre 1910 et 1930 et qui semble indiquer un *maxima* pour un espace saturé. En effet, autour de 1900 et 1960, la population se maintient au-delà du seuil de 2,7 millions d'habitants. La population de la commune baisse après 1960 pour tomber à 2,1 millions d'habitants en 2000 et reprend ensuite atteignant 2,3 millions d'habitants en 2010.

La population des communes agglomérées, dans l'agglomération à périmètre fixe, représente 340 000 habitants en 1800 et 766 000 habitants en 1870 tandis que la population de la commune-centre croît aussi. Or, c'est justement entre 1860 et 1870 que le processus d'agglomération débute : 24 communes voient leur bâti unifié à celui de Paris. On peut donc supposer *un processus de densification continu en banlieue et, au-delà d'un certain seuil, il y a agglomération et continuité du bâti*.

Dès lors, la part de la banlieue va peser de plus en plus dans l'agglomération, du point de vue de la population, de ses variations et de la superficie. Un tournant s'effectue dans une période de rétraction, entre 1930 et 1950 : les courbes relatives à Paris et sa banlieue se croisent. Les stocks démographiques de Paris et des banlieues stagnent et se trouvent équivalents dans les deux espaces, qui comptent autour de 3 millions d'habitants chacun, puis la population des banlieues va dépasser de manière irrémédiable celle de Paris.

Le facteur démographique dans la croissance est isolé lorsqu'on considère l'agglomération à délimitation constante. La population de la banlieue connaît une forte croissance de 1870 à 1930, passant de 766 000 à 3,2 millions d'habitants, alors que la commune de Paris s'essouffle à partir de 1910. Mais la banlieue connaît le même

ralentissement entre 1930 et 1950, pour reprendre une croissance très soutenue par la suite qui contraste avec la trajectoire descendante de la commune de Paris. La banlieue comprend 3,6 millions d'habitants en 1950 pour atteindre 8,2 millions d'habitants en 2010. La trajectoire de l'agglomération est alors dictée par celle de la banlieue qui représente 57% de la population totale en 1950 et 79% en 2010. L'agglomération passe ainsi de 6,4 millions d'habitants en 1950 à 10,5 millions en 2010. *La banlieue pèse davantage que le centre dans l'agglomération* : celle-ci suit les variations de la banlieue. Aussi, *centre et banlieue se distinguent par des trajectoires opposées : deux espaces et deux temporalités pour des quantités de population non comparables*.

Tableau V-12. Indicateurs sur l'évolution de l'agglomération de Paris : 1800-2010

	1800	1870	1910	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop. Centre (Paris)	559 209	1 844 018	2 869 050	2 790 938	2 803 672	2 493 449	2 206 503	2 151 663	2 136 022	2 248 705
Agglo. Délim. Var										
Nb UL	1	24	64	189	205	273	327	376	409	428
Sup. (agglo. ajustée) (km²)	105	177	427	1 192	1 363	1 793	2 256	2 553	2 792	2 942
Nb UL/ Nb UL 2010 (%)	0	6	15	44	48	64	76	88	96	100
Sup./ Sup. 2010 (%)	4	6	15	41	46	61	77	87	95	100
Pop. Agglo	559 209	2 034 923	4 106 210	5 989 342	7 071 470	8 186 297	8 650 623	9 310 330	9 756 902	10 501 266
Pop. Banlieue	0	190 905	1 237 160	3 198 404	4 267 799	5 692 848	6 444 120	7 158 666	7 620 880	8 252 561
Pop. Centre/Pop. Agglo (%)	100	91	70	47	40	30	26	23	22	21
Pop. Banlieue/Pop. Agglo (%)	0	9	30	53	60	70	74	77	78	79
Agglo. Délim. Fixe 2010										
Pop. Agglo	897 953	2 610 349	4 773 966	6 436 404	7 569 087	8 670 686	9 074 047	9 558 849	9 835 772	10 501 266
Pop. Banlieue	338 744	766 331	1 904 917	3 645 467	4 765 416	6 177 238	6 867 544	7 407 186	7 699 750	8 252 561
Pop. Centre/Pop. Agglo (%)	62	71	60	43	37	29	24	23	22	21
Pop. Banlieue/Pop. Agglo (%)	38	29	40	57	63	71	76	77	78	79

Source : *e-Geopolis* 2011.

Un faible écart distingue les variations démographiques de la banlieue à délimitation constante et celles de la banlieue en cours d'agglomération. Cela atteste le fait que *l'agglomération du bâti correspond à l'agglomération d'un espace distinct par sa densité, un espace déjà urbanisé*. L'agglomération de la banlieue va signer une densification plus massive encore.

L'agglomération en 2010 compte 428 communes sur une superficie de 2 942 km².

Sur ce total, l'agglomération dans sa délimitation de 1950 compte près de 6 millions d'habitants pour 189 communes. Les 239 communes étendues sur près de 2 000 km² qui seront agglomérées entre 1950 et 2010 comptent en 1950 seulement 400 000 habitants.

Le nombre de communes agglomérées augmente plus vite à la fin qu'au début de la période : il double entre 1960 et 2000, passant de 205 à 409 communes agglomérées.

Par conséquent, l'écart entre les indicateurs de l'agglomération à délimitation constante ou variable demeure encore jusqu'en 1990 pour s'estomper ensuite, d'autant que les espaces agglomérés entre 1990 et 2010, constitués par 60 communes étendues sur 400 km² rassemblent 1,5 millions d'habitants en 1990.

Des banlieues : des variations démographiques décalées

Les communes agglomérées à Paris ont été échantillonnées selon la date de leur intégration à l'agglomération, de 1870, quand l'agglomération de Paris échappe pour la première fois de ses limites communales actuelles, jusqu'à 2010 (Carte V-8). Cinq zonages sont définis où la commune de Paris a été isolée, puis quatre couronnes.

Carte V-8. Les communes de la banlieue de Paris selon la date de leur agglomération :1870-2010

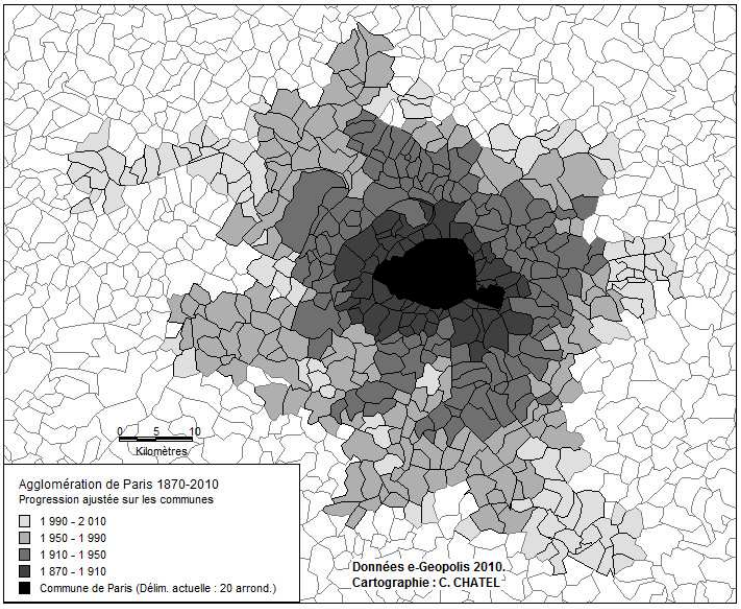

Les variations de la population des différentes couronnes de la banlieue parisienne démontrent *un processus d'agglomération strictement corrélé aux variations démographiques et procédant du centre aux marges de l'agglomération* (Graphique V-24). Par ailleurs, les densités s'affaissent avec l'éloignement du centre : l'espace urbain dans l'agglomération centrée suit le modèle de Clark (Tableau V-13).

Graphique V-24. Évolution de la population de Paris et ses banlieues : 1800-2010

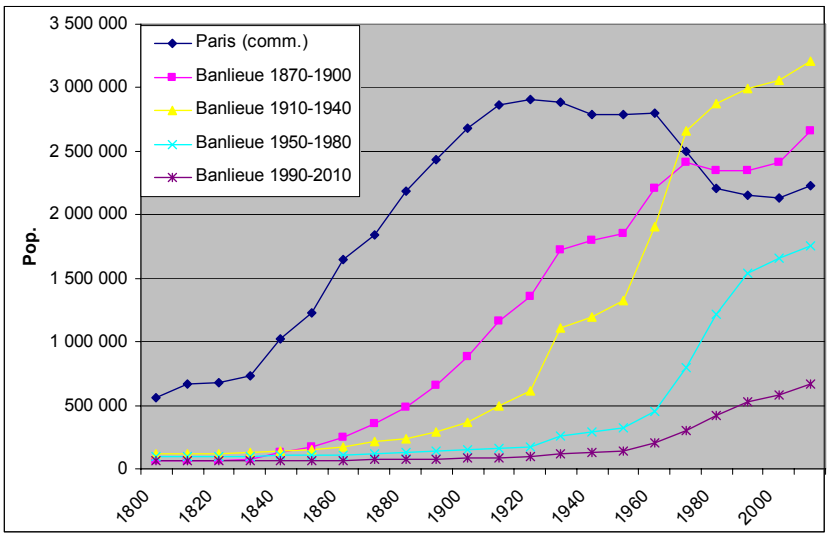

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-13. Indicateurs sur l'évolution de la population dans l'agglomération de Paris : centre et banlieues : 1800-2010

	Nb UL	Sup. (km²)
Paris	1	105
Banlieue 1870-1900	57	262
Banlieue 1910-1940	126	795
Banlieue 1950-1980	143	1 093
Banlieue 1990-2010	101	686

Source : *e-Geopolis* 2011.

	1800	1870	1910	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop.										
Paris	559 209	1 844 018	2 869 050	2 790 938	2 803 672	2 493 449	2 206 503	2 151 663	2 136 022	2 233 837
Banlieue 1870-1900	64 705	357 754	1 158 976	1 855 347	2 203 005	2 411 522	2 351 858	2 350 043	2 410 992	2 656 119
Banlieue 1910-1940	119 398	219 929	490 898	1 323 281	1 909 891	2 661 233	2 870 388	2 996 815	3 055 084	3 208 126
Banlieue 1950-1980	93 976	118 264	165 719	322 163	451 807	799 446	1 221 875	1 534 712	1 654 114	1 752 855
Banlieue 1990-2010	60 665	70 384	89 324	144 676	200 713	305 037	423 424	525 615	579 560	663 069
Dens.										
Paris	5 306	17 495	27 221	26 479	26 600	23 657	20 935	20 414	20 266	21 194
Banlieue 1870-1900	247	1 365	4 421	7 078	8 404	9 199	8 972	8 965	9 197	10 132
Banlieue 1910-1940	150	277	618	1 665	2 403	3 348	3 611	3 770	3 843	4 036
Banlieue 1950-1980	86	108	152	295	413	731	1 118	1 404	1 513	1 603
Banlieue 1990-2010	88	103	130	211	292	444	617	766	844	966

La population de la banlieue agglomérée entre 1870 et 1910 entame une croissance soutenue à partir de 1860 jusqu'en 1930, reprend après la guerre contrairement à la commune de Paris, puis s'essouffle comme elle mais avec un temps de retard après 1970, pour remonter aussi après 2000.

La banlieue agglomérée entre 1910 et 1940 entame sa croissance dès 1860. Celle-ci devient plus soutenue à partir de 1890 et plus encore entre 1920 et 1930. Freinée par la guerre, la population reprend sa trajectoire ensuite et sa croissance ralentit après 1970.

Les banlieues agglomérées entre 1950 et 1980 et entre 1990 et 2010 se démarquent par une croissance de la population qui débute plus tardivement, à partir de 1930, puis se réalise avec plus d'intensité après 1960, tandis que les deux premières couronnes agglomérées s'essoufflent. *L'agglomération progresse alors au détriment des espaces plus centraux*. L'urbanisation des deux dernières couronnes engage une population plus réduite et pourtant comprise sur une superficie plus importante. Les densités de population s'affaissent clairement dans ces zones.

La couronne relative aux banlieues agglomérées entre 1950 et 1980 connaît toutefois une croissance démographique dont l'intensité est comparable à celle connue par les autres banlieues mais elle dure moins longtemps : un ralentissement est notable dès 1990.

La dernière couronne de communes agglomérées entre 1990 et 2010 se distingue par une croissance qui précède aussi son agglomération et s'accélère à partir de 1960 mais dont l'évolution quoique régulière demeure retenue.

L'agglomération déborde : une croissance démographique et spatiale en tâche d'huile

Les *banlieues les plus anciennes de l'agglomération parisienne connaissent les mêmes variations que le centre* : des phases de croissance intense, le reflux général de la guerre et, pour les espaces les plus centraux, le reflux des années 1970-1990 suivi d'une reprise après 2000.

Les banlieues les plus récemment agglomérées se distinguent par des variations démographiques nourries non par un débordement des espaces les plus centraux, mais par la dépression du centre en faveur des espaces périphériques plus attractifs.

La croissance glisse ainsi du centre à la périphérie. *Le début d'une phase de croissance soutenue des communes contigües à l'agglomération mais non agglomérées, annonce toujours leur agglomération successive* : l'image d'une croissance en tâche d'huile convient parfaitement. Inversement, la baisse de la population ou le ralentissement de la croissance touche ces différentes zones successivement, du centre à la périphérie, sous la forme d'une onde évoluant de proche en proche.

En revanche, la densité dans les différentes couronnes de banlieues sont incomparables à celle de Paris.

1.3. Le gradient de densité centre-périphérie

Au fur et à mesure que les communes sont agglomérées, leur densité s'accroît encore (Planche de cartes V-11). Malgré cela, jamais les espaces agglomérés n'atteignent la densité de Paris et de sa proche banlieue, laquelle oscille entre 20 000 et 30 000 hab./km². Un gradient de densité du centre à la périphérie est mis en évidence mais quelques aspérités demeurent. Ce sont les agglomérations qui émergent surtout après 1910 et forment des satellites à distance du centre parisien avant d'être aussi absorbées, telles que Mantes-la-Jolie ou Melun.

Le gradient centre-périphérie est donc conforme à la direction et aux temporalités de l'extension de l'agglomération. Malgré des îlots de densités plus contrastées des agglomérations naguère individualisées et situées le long des axes, l'espace aggloméré parisien en 2010 est relativement homogène. L'unité morphologique correspond à l'unité démographique.

Planche de cartes V-11. Densité des unités locales de l'agglomération de Paris : 1840-2010

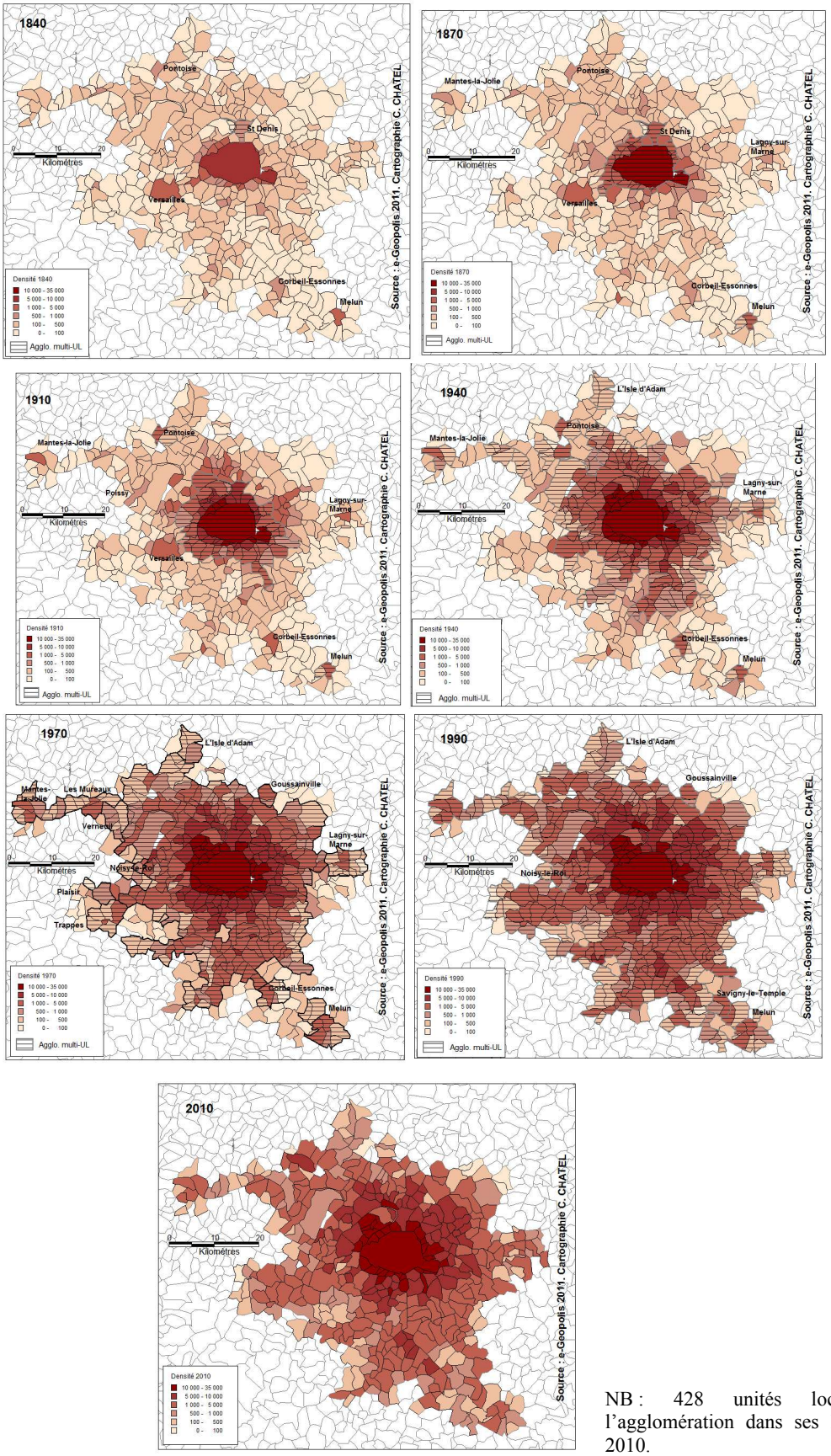

NB : 428 unités locales de l'agglomération dans ses limites de 2010.

1.4. L'espace « périurbain » : d'une réserve démographique ponctionnée à une réserve d'espace à approprier

Le périurbain est littéralement l'espace autour de l'urbain. Il n'est pas donc urbain mais n'est défini que par sa situation géographique par rapport à l'urbain. La nature de cet espace pose problème et le fait même de produire une catégorie entre urbain et rural est significatif des changements qui s'opèrent actuellement.

Les différentes définitions des aires métropolitaines tendent à intégrer l'espace périurbain comme on a pu le voir dans le Chapitre I : il se définit à partir des flux de la population et bien souvent, par réduction par des migrations entre le lieu d'habitat et le lieu d'activités. Néanmoins, l'espace périurbain semble précisément se caractériser par des flux bien plus complexes et variés. Nous postulons que l'originalité de l'espace périurbain se trouve dans le fait que des échanges se matérialisent au-delà des voies de communication qui les portent : le bâti demeure un indice pertinent. Puisque le cas de Paris démontre que la croissance démographique, arrivée à un certain seuil, se matérialise dans l'unification du bâti, nous estimons que la variable démographique permettra de suivre l'évolution des zones périurbaines, qui ne sont pas agglomérées à un centre.

Nous testons un zonage défini autour de l'agglomération de Paris de 2010 afin de vérifier si ces espaces sont soumis aux mêmes variations qu'on a pu découvrir dans le cas des différentes couronnes agglomérées. La méthode repose donc sur l'hypothèse d'une structure centre-périphérie. L'espace périurbain est donc contigu à l'agglomération et délimité par sa distance au centre. Le cas de Paris a été repris d'une part car l'urbanisation se développe de façon quasi-linéaire à partir du centre et, d'autre part car nous avons déjà pu identifier différentes phases d'urbanisation dont les indicateurs pourront être comparés à ceux du nouveau zonage.

Nous avons considéré toutes les communes situées dans un rayon de 80 km à partir du centre de l'agglomération parisienne et dont sont exclues les communes qui sont en 2010 agglomérées à Paris. Ce rayon comprend l'Ile de France et déborde sur les régions contigües hormis dans un quart Sud-Est car le vaste département de la Seine et Marne constitue pratiquement la moitié de la région Ile de France mais se trouve décalé par rapport à la commune-centre, Paris. Des agglomérations importantes, multi-communales, sont comprises dans ce zonage : Beauvais, Meaux, Compiègne, Chartres, Etampes, Provins. Elles sont très accessibles de Paris par des trains régionaux, des routes et des autoroutes. Au-delà, Rouen, Orléans, Auxerre, Troyes, Reims ou Amiens sont écartées du zonage, même si elles profitent aussi d'une bonne desserte et de la proximité de l'agglomération parisienne dont les limites extrêmes se situent à une distance comprise entre 30 et 100 km de chacune d'elles. Mais en considérant l'accessibilité, le rayonnement de Paris peut s'étendre encore et en outre, ces centres ont leur propre rayonnement. L'espace périurbain doit comprendre des espaces potentiellement mus par l'attractivité de Paris plus que de tout autre centre. La zone ainsi choisie correspond en grande partie à l'aire urbaine définie en 1999 par l'Insee.

De l'attractivité des zones desservies à la généralisation de la croissance périurbaine

La population et ses variations ont été cartographiées pour trois périodes de 40 ans chacune (Planche de cartes V-12). Les communes en croissance démographique évoluent de la bordure immédiate de l'agglomération parisienne, selon ses limites de 2010, aux extrémités

du zonage sélectionné, alors même que l'agglomération progresse spatialement. Plus précisément, les excroissances de l'emprise spatiale de l'agglomération parisienne se repèrent par la répartition des communes en croissance qui laisse apparaître ces tracés et les directions privilégiées de l'expansion démographique. Ce nouveau zonage rend compte des évolutions reconnues précédemment où la croissance démographique précède l'intégration à l'espace urbain. Elles laissent apparaître les directions privilégiées de la croissance, suivant notamment les voies de communication.

Planche de cartes V-12. Les communes autour de l'agglomération de Paris : population et variations, 1890-2010

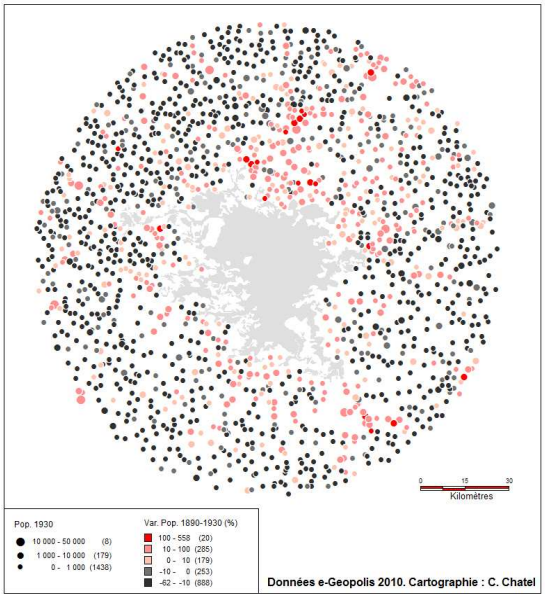

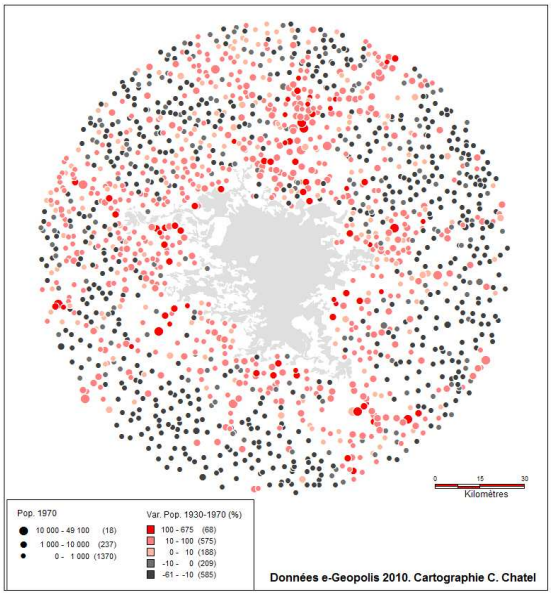

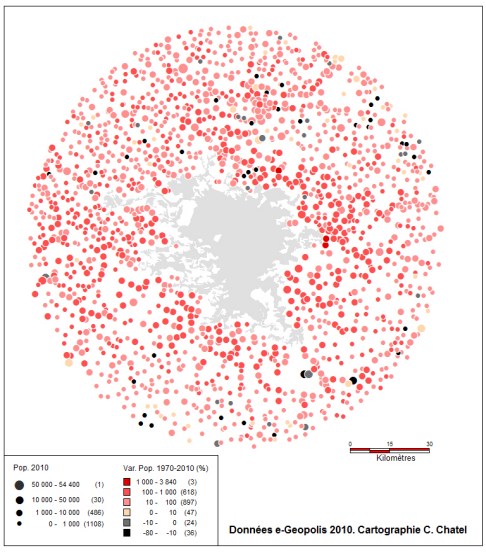

NB : Communes dans un rayon de 80 km à partir du centre de Paris. Les communes comprises dans l'agglomération en 2010 sont exclues.

Entre 1890 et 1930, parmi les communes de ce cercle de 80 km, en majorité rurales, *1141 sur 1626 enregistrent une baisse de la population* et attestent d'un exode rural. Les communes en croissance :

- sont parmi les plus peuplées, quoiqu'elles ne dépassent pas 50 000 habitants,
- ou, elles se situent à proximité de l'agglomération ou sur les axes privilégiés,
- ou encore, elles sont dans un quart Nord-Est où la croissance est plus générale.

La seconde période, de 1930 à 1970, indique une nette progression des communes en croissance à partir des limites de l'agglomération parisienne, selon son emprise en 2010. Les communes périphériques de la zone sont plus nombreuses à être en baisse. Toutefois, les axes sont encore soulignés, ainsi qu'un déséquilibre entre le Nord et l'Ouest, particulièrement dynamiques, par rapport au Sud et à l'Est davantage déprimés. 794 communes sur 1 626 enregistrent encore des variations négatives.

Enfin, entre 1970 et 2010, la croissance est générale : elle concerne 1 565 communes. Elle est par ailleurs plus intense. Néanmoins, les communes les plus peuplées, les plus dynamiques et les plus nombreuses se retrouvent en bordure de l'agglomération de Paris, sur les axes dont le tracé apparaît au nord, à l'ouest, à l'est, au sud-est, ou encore à proximité d'agglomérations comme Creil au nord. Elles ont en effet entamé une croissance positive bien plus tôt et ce cycle se poursuit. Les variations démographiques communales dessinent clairement les axes majeurs où les flux sont les plus intenses.

La succession des trois cartes fait émerger clairement un mouvement du centre vers la périphérie.

L'espace considéré ici comme périurbain a donc connu une croissance démographique générale et intense à partir de 1970, mais bien avant pour les communes les plus proches de Paris et les plus accessibles. Les variations décennales des communes soulignent l'intensité de la période entre 1960 et 1990, et un ralentissement entre 1990 et 2010 (Tableau V-14).

La croissance de la zone comparée à celle reconnue au sein de l'agglomération parisienne selon sa délimitation de 2010, met en évidence deux phénomènes.

a) L'espace défini ici comme périurbain relaye l'agglomération. Lorsque la dynamique démographique de cette dernière s'essouffle, l'espace périurbain entame sa croissance, comme c'était le cas dans les différentes zones en cours d'agglomération. On retrouve toujours cette progression de la croissance démographique dans l'espace qui précède peut-être encore là aussi une urbanisation spatiale.

b) L'espace périurbain s'essouffle aussi. Soit que le stock démographique se réduit. Soit qu'une autre phase de l'urbanisation s'enclenche. Les communes encore plus éloignées et prioritairement les villes les mieux reliées à Paris peuvent profitent à leur tour de la croissance attestant de la continuité du processus.

Tableau V-14. Indicateurs comparés : agglomération de Paris et espace périurbain

	1800	1900	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Périurb. Délim. Fixe 2010	(16 334 km²)								
Pop.	872 025	995 330	1 047 068	1 166 330	1 416 221	1 742 533	2 050 098	2 221 576	2 362 292
Dens.	53	61	64	71	87	107	126	136	145
Croiss. Décenn. (%)	_	1	4	11	21	23	18	8	6
Agglo. Délim. Fixe 2010	(2942 km²)								
Pop.	897 953	4 176 947	6 436 404	7 569 087	8 670 686	9 074 047	9 558 849	9 835 772	10 501 266
Dens.	305	1 420	2 188	2 573	2 947	3 084	3 249	3 343	3 569
Croiss. Décenn. (%)	_	16	4	18	15	5	5	3	7

Source : *e-Geopolis* 2011.

L'espace périurbain demeure néanmoins peu comparable à l'espace aggloméré. En 1800, ces deux zones comptent près de 900 000 habitants, mais l'agglomération de Paris, selon ses limites de 2010, s'étend sur 2 942 km² et l'espace périurbain sélectionné sur 16 334. Entre 1800 et 2010, la population de l'agglomération est multipliée par 12 et celle de l'espace périurbain par 3, atteignant 2,4 millions d'habitants en 2010. Les densités moyennes sont sans commune mesure : 3 569 hab./km² contre 145.

L'identification d'une forme d'urbanisation relative au treillage

La base de données a l'intérêt de fournir des informations sur l'ensemble du peuplement. Le fait de *ne distinguer que les agglomérations, empêche de comprendre les processus d'origine, ce qu'il y a avant leur formation*. L'analyse de l'espace périurbain, qui n'entre pas dans l'agglomération urbaine, permet donc de revenir à l'origine, là où se rencontre nos deux référentiels, la population et l'espace, pour produire des formes du peuplement.

L'agglomération centrée maximise la corrélation entre variation démographique et variation spatiale, malgré la présence d'autres centralités. La domination du centre demeure le caractère majeur de toute formation ainsi fondée sur une ville politique dont l'accumulation semble diriger une trajectoire irrémédiable.

L'espace périurbain revêt bien ce caractère intermédiaire. Il profite d'une progression de la croissance démographique dans l'espace, comme cela a été le cas dans les différentes couronnes. Densification et progression de l'espace urbain sont les deux modalités de la croissance urbaine qui chacune se heurte à des seuils : la saturation dans un cas, et la distance au centre dans l'autre. En outre, l'espace périurbain ici désigné démontre aussi ce caractère intermédiaire par la fonction de réserve qu'il assume par rapport au centre : réserve de population lorsque le centre accumule, réserve foncière lorsque les individus se dispersent.

Le cas de Paris montre que la croissance de la population profite à des espaces de plus en plus éloignés du centre à mesure que l'agglomération progresse. Par ailleurs, les voies de communication et les lieux desservis sont privilégiés. Ainsi, en fin de période, deux espaces sont privilégiés : le centre de l'agglomération et l'espace périurbain. Entre les deux, les banlieues sont relativement à l'écart. La théorie des « 3 a » de F. Moriconi-Ébrard décrite dans le Chapitre II se vérifie et l'urbanisation actuelle correspondrait au modèle du treillage.

Conclusion. Identifier et dater des types d'urbanisation

Notre méthodologie a permis de vérifier la corrélation entre la croissance de la population et l'urbanisation des espaces.

- Soit en distinguant l'agglomération à délimitation variable de l'agglomération à délimitation constante, c'est-à-dire en isolant ou non la variable démographique de la variable spatiale.
- Soit en divisant les différents espaces agglomérés selon des zonages concentriques fixes. Cette seconde approche part de l'hypothèse que l'agglomération progresse du centre à la périphérie et à laquelle le cas d'une agglomération centrée telle que Paris se prête bien.

Nous avons pu en déduire plusieurs phénomènes.

1) *La croissance démographique dans un espace donné précède son agglomération* : elle atteste d'une *densification progressive du bâti qui se solde par des formes de bâti continues*. La densification se poursuit avec une croissance intense de la population. Ce qui permet alors de fonder de nouvelles continuités encore plus éloignées et une progression de proche en proche.

2) Distinguer les banlieues selon un zonage concentrique permet d'identifier des générations d'urbanisation et de les dater.

En 2010, la densité de population est divisée par deux, telle une suite harmonique, lorsqu'on passe d'une zone à une autre, du centre à la zone la plus marginale.

Aussi, il y a comme un *passage de relais* entre les banlieues dans leur phase de croissance : chacune connaît une phase de croissance intense, une étape de saturation, et, le ralentissement démographique de l'une indique l'intensification de la croissance de la banlieue suivante. La date de l'absorption d'une unité locale coïncidant avec son éloignement par rapport au centre est pertinent et rend aussi compte d'indicateurs de l'urbain comme la densité, le type d'occupation du sol ou le type d'édifices dont les caractères urbains s'affaissent avec la distance au centre.

On distingue ainsi **trois types d'espaces** :

La densité du *centre* est exceptionnelle et correspond à la première urbanisation, lorsque le finage indique une croissance démographique enserrée dans des limites politiques. Face à la croissance démographique massive contemporaine, ce type d'urbanisation ne peut tenir et le centre saturé déborde : ce seuil une fois dépassé changera nos sociétés et nos villes irrémédiablement. Le centre accuse alors un premier ralentissement de la croissance démographique. Il souffre ensuite, notamment entre 1960 et 1990, de mouvement centrifuge au profit des banlieues plus éloignées mais connaît un renouveau récent.

Les *banlieues les plus anciennes* répondent de cette urbanisation massive de la fin du 19^{e} et du début du 20^{e} siècle semblable et synchrone avec les variations du centre. Ces banlieues, produits de la suburbanisation, selon la signification du terme *suburb* en anglais, une unification du centre avec les faubourgs, sont concurrencées par les espaces alentours à partir de 1960. Elles enregistrent des pertes mais, comme pour le centre, la décennie 2000-2010 signe un retour de la population vers les espaces plus centraux.

Les *banlieues les plus récentes* se distinguent par une urbanisation moins intense, progressive et caractéristique des années 1960-1970, qui se traduit par des espaces urbains moins denses, une capacité moindre des logements, une emprise importante des bâtiments qui ne sont pas dédiés aux logements, ou encore des superficies rurales encore non négligeables.

Une capitale ancienne dans un pays centralisé, qui jouit d'une quantité de population et de fonctions exceptionnelles rend compte d'un processus d'urbanisation idéal : l'agglomération progresse selon un gradient centre-périphérie. Deux phénomènes altèrent ce schéma.

a) La périurbanisation entraîne la densification des espaces ruraux autour de l'agglomération. Elle rompt avec une urbanisation mue par des migrations centripètes et privilégie au contraire les espaces desservis par les voies de communication et les noyaux ruraux préexistants, lorsqu'ils sont desservis par des infrastructures linéaires et à partir duquel les constructions nouvelles s'étendent.

b) La conurbation se distingue par sa structure et ses origines notamment industrielles. L'hypothèse d'une progression de l'urbain du centre vers la périphérie est, dans le cas du polycentrisme, nuancée par les caractères et les temporalités de l'urbanisation telle qu'elle se réalise dans le schéma idéal de l'agglomération centrée.

2. La conurbation

La conurbation se caractérise par sa composition et sa progression. F. Moriconi-Ébrard proposait deux types de conurbations distinctes par la mesure de leur composition : par la hiérarchie des centres ; ou par la distance entre les centres (MORICONI-ÉBRARD, 1994, p. 110). En revanche, elle est toujours moins dense qu'une agglomération mononucléaire (*id.*, p. 107). Nous introduisons un suivi de sa progression.

La Ruhr est un cas d'école : elle est l'une des plus grandes et des plus anciennes conurbations d'Europe avec Manchester, Leeds, Birmingham en Angleterre, l'ensemble formé par Lille, Roubaix et Tourcoing en France, la Silésie. Son urbanisation nait de l'industrie lourde, de l'exploitation des gisements de charbon, de la sidérurgie, de la métallurgie et de la chimie. On y retrouve de grands groupes industriels tels que Bayer ou Henkel.

2.1. Pluralité et égalité des centres

La conurbation complexifie la mesure des modalités de la croissance urbaine par la pluralité des centres de taille équivalente.

Essen est issue de l'unification progressive morphologique de plusieurs grandes agglomérations isolées, fondées sur un centre plus ou moins ancien, dont les extensions ont fini par former des jonctions. Essen a été choisie comme centre parce qu'elle représentait l'agglomération la plus peuplée de cet ensemble, lors de son union avec d'autres agglomérations. Selon l'historique daté et normalisé de la formation des agglomérations, on repère jusqu'à trois générations d'agglomérations, trois étapes d'absorption. Ainsi, Cologne n'a été absorbée par Essen qu'en 2000 tandis qu'elle avait elle-même absorbé Bonn en 1980. De même, Düsseldorf est intégrée à Essen en 2000 mais elle avait assimilé auparavant Wuppertal et Mönchengladbach. Essen a quant à elle intégré directement Hagen en 1950, Iserlohn et Velbert en 1970. Au total Essen a absorbé 8 agglomérations multi-communales préexistantes, 27 villes isolées, c'est-à-dire des agglomérations constituées d'une seule commune et comptant plus de 10 000 habitants au moment de leur absorption, et un village : 71 communes composent l'agglomération d'Essen. L'espace rural est pratiquement inexistant dans cette formation : la Ruhr est un espace urbain qui s'agglomère au cours du temps.

Une centralité partagée : la population distribuée et l'égalité des centres

Les agglomérations de Paris et d'Essen sont comparables en termes de population : en 2010, Essen compte 9 millions d'habitants. Néanmoins, Essen se distingue de Paris par sa superficie de 5 700 km² contre 2 900 en 2010, par une commune-centre de 576 000 habitants pour une densité de 2 700 hab./km² contre la capitale française comptant 2,2 millions d'habitants pour une densité de 21 000 hab./km². Suite à de nombreuses fusions communales, très répandues en Allemagne, les communes sont bien plus étendues qu'en France et Essen est bien moins divisée politiquement que Paris : elle s'étend en 2010 sur 71 communes contre 428 pour Paris.

La population du centre fait un bond entre 1880 et 1930 passant de 28 000 à 660 000 habitants. Elle baisse jusqu'en 1950, remonte, et atteint les 700 000 habitants entre 1960 et 1970 pour décliner ensuite. Essen n'influence pas du tout l'évolution de la population de l'agglomération car elle en constitue une part mineure. En effet, la population de la commune-centre ne représente que 10% en 1900, et 6% en 2010 de la population totale de l'agglomération selon la délimitation fixée à 2010.

En revanche, la population de l'agglomération d'Essen à délimitation variable, représente 44% de la population totale en 1900, 28% dès 1910, 17% en 1950. Le poids d'Essen ne cesse de reculer. Sa fonction de centre, définie pour des raisons pratiques dans la base de données, n'a donc que peu de sens et met en question le présupposé du modèle centre-banlieue.

La carte (Carte V-9) présentant la population des 71 communes et leur part respective dans l'agglomération d'Essen en 2010 met à jour la pluralité des centres et la distribution de la population entre eux, contrastant avec l'agglomération parisienne, tandis que la légende est commune aux deux cartes. La majorité des communes les plus faiblement peuplées se retrouvent au cœur de l'agglomération ou sinon autour des centres qui la composent : Bonn, Cologne, Dortmund, Iserlohn.

Carte V-9. Population des communes de l'agglomération d'Essen en 2010 et part de la population dans le total de la population agglomérée

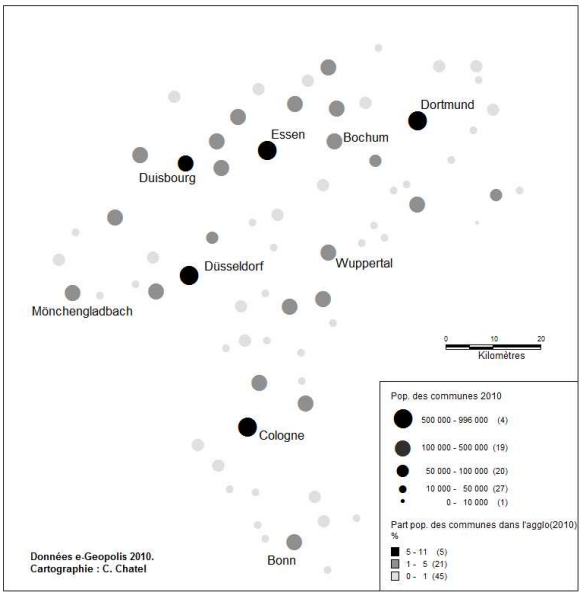

Les rapports de taille entre les centres dans l'actuelle agglomération Rhin-Ruhr s'opposent tout à fait à ceux relevés dans l'agglomération centrée : ils oscillent entre 1 et 5 (Tableau V-15). Les rapports d'égalité entre les agglomérations sont maintenus jusqu'à la fusion finale de l'ensemble. Les villes de premier et de second rang varient entre 1860 et 1990 entre Cologne, Wuppertal et les bastions industriels de la Ruhr, Essen et Düsseldorf. Cologne, ville historique, laisse sa première place à Essen en 1910, puis est déchue après 1970, dépassée par Düsseldorf qui devient la seconde ville de la zone. La croissance démographique et les fusions opérées entre les centres expliquent ces reclassements.

Tableau V-15. Rapports de taille entre les deux premiers centres de l'agglomération d'Essen : 1860-1990

	Rapp.Ag. 1/ 2	1ère agglo.	2ème agglo.
1860	1.3	Köln	Wuppertal
1880	1.2	Köln	Wuppertal
1910	3.2	Essen	Köln
1930	3.3	Essen	Köln
1950	4.4	Essen	Köln
1970	3.5	Essen	Köln
1990	2.2	Essen	Düsseldorf

Source : *e-Geopolis* 2011.

Une égalisation progressive des densités

L'espace entre Rhin et Ruhr se distingue par l'homogénéité des densités en 1840 et en fin de période, mais la grande taille des unités locales gomme aussi les nuances (Planche de cartes V-13). En 1840, la densité des unités locales s'échelonnent entre 100 et 300 hab./km², et en 2010 entre 1 000 et 3 000. Mais entre ces deux dates, les densités se sont différenciées pour ensuite s'égaliser : Essen, Duisbourg, Wuppertal, Dortmund, Hagen, Düsseldorf, Mönchengladbach, Cologne et Bonn se distinguent, atteignant 3 000 hab./km² dès 1910. Les espaces entre ces centres, moins denses, assurent l'individualité de ces derniers.

Planche de cartes V-13. Densité des unités locales de l'agglomération d'Essen : 1840-2010

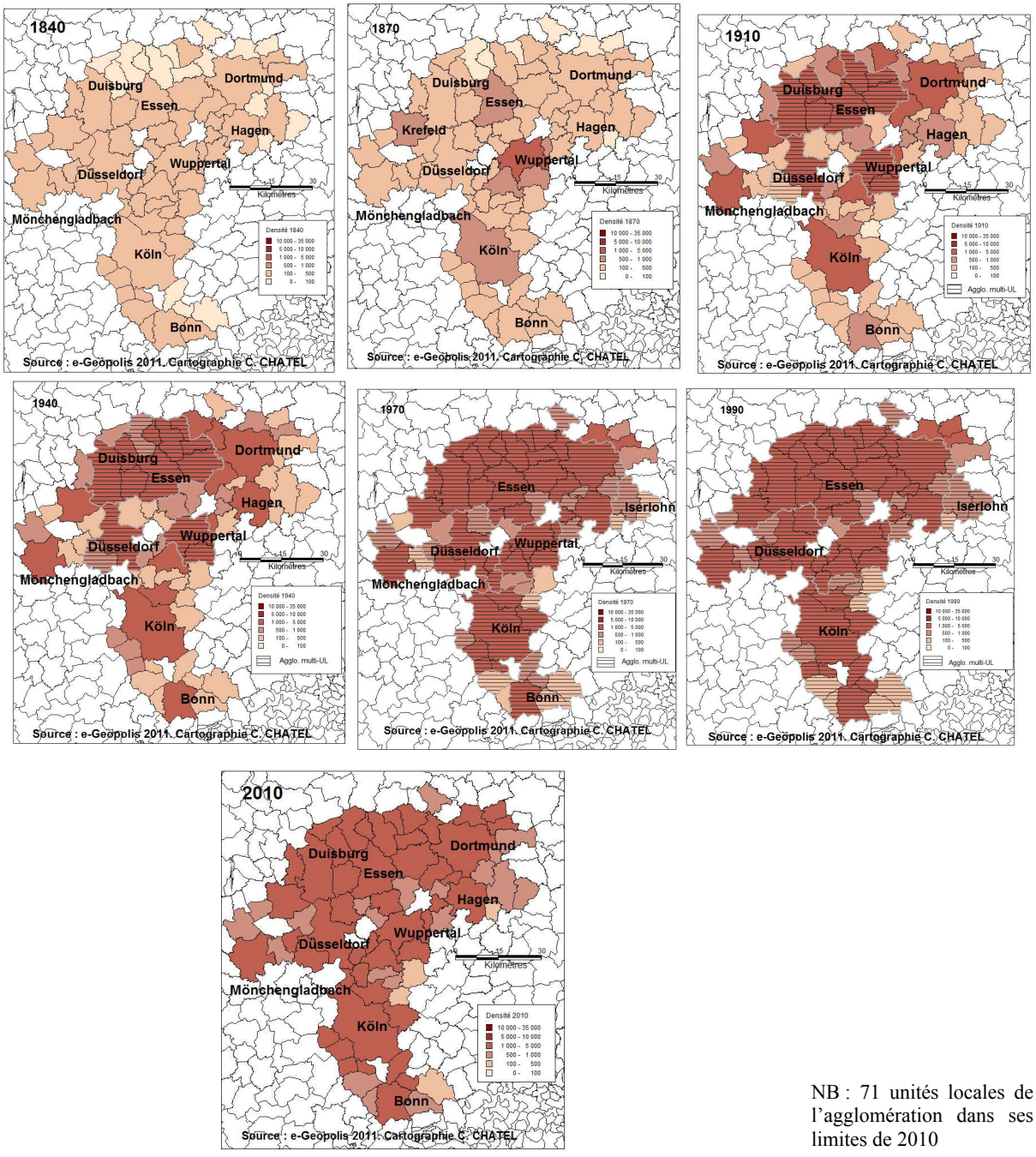

NB : 71 unités locales de l'agglomération dans ses limites de 2010

La population de ces centres poursuit sa croissance jusqu'en 1960 : Essen atteint 3 500 hab./km². Les espaces intermédiaires se réduisent alors qu'ils se densifient, des fusions s'opèrent mais l'individualité des principales agglomérations est conservée.

En revanche, après 1970, le déclin démographique des principaux centres (Essen, Cologne, Düsseldorf, Dortmund, Bochum, Wuppertal) profite aux espaces intermédiaires qui se densifient jusqu'à produire les jonctions entre les agglomérations existantes. La progression spatiale de la croissance démographique reconnue à Paris se réalise simultanément à partir de ces centres pour produire un bâti continu. En 1990, trois grands ensembles émergent : Essen réunie à Duisbourg, Dortmund et Hagen ; Düsseldorf solidaire de Wuppertal et Mönchengladbach ; Cologne étendue jusqu'à Bonn. Le glissement de la croissance démographique des centres aux espaces intermédiaires, banlieues et centres secondaires mène à l'unification de la conurbation qui perd dès lors sa spécificité : la multiplicité des agglomérations individualisées, peu distantes, leur évolution synchrone et les rapports d'égalité. Seuls des interstices réduits non agglomérés rappellent l'individualité passée de ces centres.

2.2. Une urbanisation progressive à partir des différents centres

Ce rapport d'égalité entre les centres et les relations intenses entretenues se soldent dans l'homogénéisation absolue de l'espace urbain.

Une progression démographique et spatiale synchrone des centres

La distinction entre centre et banlieue n'est pas valide dans cet ensemble multipolaire, mais la méthode appliquée à l'agglomération centrée a précisément le mérite de faire émerger les caractères distincts de la conurbation.

Contrairement à l'agglomération de Paris, les courbes relatives à l'évolution de la population divergent si l'on considère l'agglomération à délimitation constante ou bien à délimitation variable (Graphique V-25). Les banlieues sont déjà peuplées et denses avant leur agglomération à Essen car elles constituent des espaces déjà urbanisés.

La croissance de la population des banlieues ne suit pas celle du centre car l'agglomération n'évolue pas de proche en proche au fur et à mesure que l'espace se densifie et ni ne s'urbanise selon le modèle centre-périphérie. *Essen est une mise bout à bout d'espaces déjà urbanisés, de centres qui ont accumulé et se sont chacun étendus*.

L'agglomération, comprise à géographie variable, voit sa population évoluer par palier. Ces paliers se singularisent à trois reprises par une croissance soutenue suivie d'un ralentissement : entre 1890 et 1940 avec un pic en 1930, entre 1950 et 1990 avec un pic en 1970, enfin un pic de 2000 souligne l'absorption de Cologne et Düsseldorf. L'agglomération enregistre néanmoins un déclin après 2000.

On peut penser que ces paliers représentent l'adjonction progressive à l'agglomération d'Essen de la population d'une ou de plusieurs agglomérations importantes déjà constituées. Mais, l'agglomération à périmètre constant présente les mêmes paliers, néanmoins moins abrupts, aux mêmes dates, et témoignent d'accélération dans la croissance démographique. L'agglomération, comme la banlieue, connaissent une croissance de plus en plus soutenue entre 1860 et 1910, la population ralentit jusqu'en 1950, fait un bon entre 1950 et 1960. Après 1970, la baisse de la population est générale. On retrouve donc les variations semblables à celles du centre. Les guerres semblent avoir stoppé une trajectoire démographique explosive qui reprend après la Seconde Guerre mondiale. Mais, après 1970, ce vaste espace urbanisé perd des habitants sous l'action conjointe d'une désaffection de la Ruhr et d'une démographie

allemande en berne. Ces temporalités se retrouvent dans l'évolution démographique et urbaine globale de l'Allemagne décrits dans le Chapitre IV.

Graphique V-25. Évolution de la population de l'agglomération d'Essen, 1820-2010 : commune d'Essen et communes agglomérées, agglomération à délimitation constante et variable

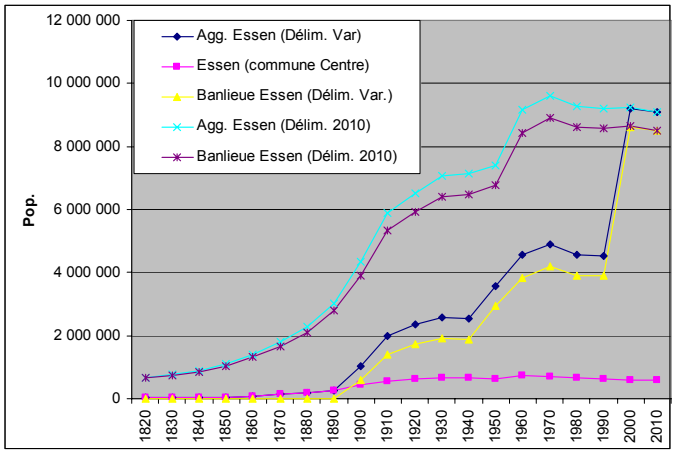

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-16. Indicateurs sur l'évolution de l'agglomération d'Essen : 1800-2010

	1820	1870	1900	1910	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop. Centre (Essen)	27 654	135 528	454 926	561 211	738 461	714 567	648 932	625 708	597 470	576 206
Agglo. Délim. Var										
Nb UL	1	1	5	7	21	26	26	27	70	71
Sup. (km²)	210	210	716	913	2 027	2 325	2 325	2 369	5 658	5 690
Nb UL/ Nb UL 2010 (%)	1	1	7	10	30	37	37	38	99	100
Sup./ Sup. 2010 (%)	4	4	13	16	36	41	41	42	99	100
Pop. Agglo	27 654	135 528	1 031 848	1 974 558	4 567 399	4 897 735	4 565 476	4 525 008	9 220 380	9 080 303
Pop. Banlieue	0	0	576 922	1 413 347	3 828 938	4 183 167	3 916 544	3 899 301	8 622 910	8 504 097
Pop. Centre/Pop. Agglo (%)	100	100	44	28	16	15	14	14	6	6
Pop. Banlieue/Pop. Agglo (%)	0	0	56	72	84	85	86	86	94	94
Agglo. Délim. Fixe 2010										
Pop. Agglo	680 006	1 786 310	4 344 573	5 889 308	9 175 081	9 609 151	9 276 448	9 184 073	9 242 889	9 080 303
Pop. Banlieue	652 352	1 650 782	3 889 647	5 328 098	8 436 620	8 894 583	8 627 516	8 558 365	8 645 419	8 504 097
Pop. Centre/Pop. Agglo (%)	4	8	10	10	8	7	7	7	6	6
Pop. Banlieue/Pop. Agglo (%)	96	92	90	90	92	93	93	93	94	94
UL non agglomérées à une Agglo. Multi-UL en 1950										
Pop.	215 286	433 887	723 513	866 715	1 504 054	1 728 722	1 809 736	1 867 349	1 969 567	1 943 429
Pop./ Pop. Agglo. Délim. 2010	32	24	17	15	16	18	20	20	21	21

Sources : *e-Geopolis* 2010.

L'homogénéisation de l'espace urbain

Le cas de la Ruhr infirme l'hypothèse d'une croissance démographique et spatiale évoluant du centre à la périphérie si l'on considère à nouveau quatre couronnes de banlieues déterminées par leur date d'agglomération et donc par leur distance à Essen (Graphique V-26). Les pas de temps choisis pour les différentes étapes d'agglomération sont semblables à ceux retenus pour Paris, mais les échantillons diffèrent largement dans l'une et l'autre agglomération.

Les variations enregistrées suivent les mêmes inclinaisons en même temps, les paliers déjà reconnus se répètent, et seuls les quantités de population diffèrent.

Graphique V-26. Évolution de la population d'Essen et ses banlieues : 1820 à 2010

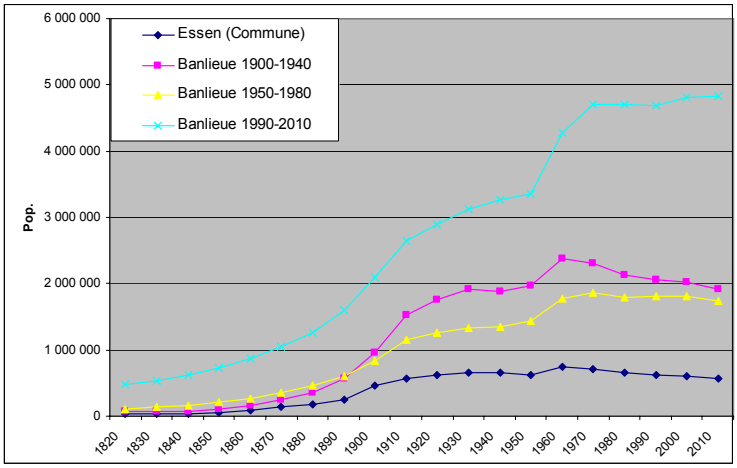

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-17. Indicateurs sur l'évolution d'Essen et ses banlieues : 1820-2010

	Nb UL	Sup. (km²)
Essen (Comm.)	1	210
Banlieue 1900-1940	9	877
Banlieue 1950-1980	16	1 238
Banlieue 1990-2010	45	3 365

Source : *e-Geopolis* 2011.

	1820	1870	1900	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop.										
Essen (Comm.)	27 654	135 528	454 926	624 672	738 461	714 567	648 932	625 708	597 470	576 206
Banlieue 1900-1940	66 075	242 161	963 615	1 974 779	2 384 158	2 310 876	2 123 116	2 064 338	2 025 799	1 922 264
Banlieue 1950-1980	110 790	355 728	835 494	1 435 972	1 782 706	1 872 291	1 793 429	1 810 549	1 806 909	1 746 525
Banlieue 1990-2010	475 487	1 052 893	2 090 537	3 360 138	4 269 756	4 711 416	4 710 972	4 683 479	4 812 710	4 835 308
Dens.										
Essen (Comm.)	131	644	2 163	2 970	3 511	3 398	3 086	2 975	2 841	2 740
Banlieue 1900-1940	75	276	1 099	2 252	2 719	2 636	2 422	2 355	2 311	2 192
Banlieue 1950-1980	89	287	675	1 160	1 440	1 512	1 449	1 463	1 460	1 411
Banlieue 1990-2010	141	313	621	998	1 269	1 400	1 400	1 392	1 430	1 437
Pop./ Pop Agg 2010 (%)										
Essen (Comm.)	4	8	10	8	8	7	7	7	6	6
Banlieue 1900-1940	10	14	22	27	26	24	23	22	22	21
Banlieue 1950-1980	16	20	19	19	19	19	19	20	20	19
Banlieue 1990-2010	70	59	48	45	47	49	51	51	52	53

L'espace aggloméré à Essen entre 1990 et 2010, qui comprend de grandes villes, Düsseldorf et Cologne notamment, connaît la plus forte croissance pour toute la période. C'est aussi la zone la plus vaste : 3 365 km sur un total de 5 690 en 2010 étendus sur 45 communes sur 71 (Tableau V-17).

La part que constitue la population de chaque couronne démontre une relative stabilité pour toute la période. Pourtant la population de la dernière zone, la plus éloignée d'Essen, baisse proportionnellement entre 1850 et 1910, tandis que la couronne la plus proche d'Essen, agglomérée entre 1900 et 1940, pèse davantage durant cette même période. L'espace intermédiaire entre les plus grands centres s'urbanise alors, étape nécessaire pour la jonction de ces divers points et pour l'unification de l'ensemble. *La conurbation se caractérise par la présence de trous, des espaces intermédiaires*, entourés d'espaces plus denses qui démontrent cette structure multipolaire, ce foyer de peuplement à plusieurs sommets.

L'évolution de la densité de population nuance encore les résultats et se rapproche d'un modèle centre-périphérie : Essen et sa première banlieue voient leur densité de

population se détacher entre 1860 et 1880 des deux autres banlieues agglomérées après 1950, qui plus vastes, incluent vraisemblablement des espaces moins denses. Néanmoins, toutes ces couronnes atteignent leur pic de densité entre 1960 et 1970, mais baissent ensuite. Ainsi, malgré la baisse de la population, les différentes agglomérations composant la conurbation poursuivent leur extension. *La croissance spatiale se réalise à la fin de la période dans un contexte de rétraction démographique*.

Les densités, bien plus faibles que dans l'agglomération parisienne font apparaître ces espaces intermédiaires où se réalisent les jonctions entre les agglomérations. En effet la première couronne agglomérée à Essen se révèle comme sa véritable banlieue avec une densité semblable à celle du centre. La seconde est moins dense en début de période mais se densifie et signe une urbanisation progressive nécessaire pour réaliser la continuité du bâti. La dernière couronne est plus dense que la précédente indiquant la présence d'agglomérations et de pics de densité répartis dans cette vaste zone.

Conclusion. De l'unité fonctionnelle à l'unité bâtie

Essen illustre idéalement la conurbation qui procède d'une jonction successive d'amas déjà urbanisés et se distingue d'une agglomération progressant de proche en proche dans un espace en cours d'urbanisation. La conurbation est de fait plus extensive.

1) *La pluralité des centres fait émerger une caractéristique de la conurbation : des creux de densité sont au cœur de la conurbation*. La conurbation se forme donc suivant une progression des limites vers le centre : la réunion des agglomérations indique le sens de la dynamique démographique et spatiale et précise la structure de cette formation. L'unité de fait se traduit dans l'unité bâtie.

2) *La conurbation est bien moins dense que l'agglomération centrée*. D'une part, la croissance de la population se répartit entre ces divers centres et chacune de leurs banlieues. D'autre part, cette croissance se réalise dans des villes à l'origine de taille moyenne, dont la densité, à l'origine, est moindre que dans les grandes villes. L'extension et l'évolution démographique des agglomérations dans le cadre des conurbations sont contraintes par leurs formes premières. Le bâti notamment indique une limitation de la densité de l'agglomération et sa pérennité suppose nécessairement une croissance par expansion spatiale en l'absence de restructuration du tissu.

Ainsi, chacune des agglomérations de la Ruhr ne peut atteindre l'urbanité d'une agglomération centrée telle que Paris et c'est seulement par leur jonction qu'elles parviennent à un *ensemble équivalent en taille mais dont le fonctionnement, les caractères urbains ne sont en rien comparables*.

3) La conurbation démontre ainsi les temporalités des trois types d'ensembles urbains considérés. Mais ceux-ci se réalisent dans un milieu particulier : la zone est composée d'agglomérations centrées anciennes, issues du finage. La proximité des agglomératons, leur rapport d'égalité initial puis leur mise en relation au gré de conditions économiques, font émerger une unité urbaine originale, la conurbation. P. Georges remettait l'origine industrielle de la conurbation et l'exploitation du charbon au premier ordre pour expliquer la structure urbaine des conurbations[119]. Ce type d'espace urbain est en effet le fruit d'une accumulation extrême, qui dans un milieu en finage, produit une formation urbaine inédite : chaque agglomération centrée déborde. L'accumulation liée au maillage se reconnaît par ses

[119] GEORGES Pierre. « Conurbations ou réseaux urbains ? » *in Annales de Géographie*. 1960, t. 69, n°373. p. 312.
URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1960_num_69_373_14617
Consulté le 28 septembre 2011.

temporalités : l'intense croissance démographique dans la Ruhr se réalise dans la seconde moitié du 19e siècle jusqu'aux années 1970, mais est affectée par les guerres. En revanche, les extensions récentes relèvent davantage des dynamiques plus générales sans rapport avec la particularité de la conurbation : une croissance spatiale de l'urbain extensive, de type périurbain, succèdent aux variations démographiques, négatives, voire les compensent. La tendance au treillage succède au maillage et le dépassement de la tendance propre à l'État est d'autant plus souligné par ce déclin démographique.

Le polycentrisme originel, relatif à la structure en finage, le caractère urbain de cet espace, l'absence de ruralité, la présence de trous et la croissance démographique concomitante de l'affirmation de l'État, entre la moitié du 19e et la fin du 20e siècle, demeurent les caractères incontournables de la conurbation. La phase du treillage ne fait que matérialiser par l'extension du bâti une unité polycentrique.

3. Le conglomérat

Le conglomérat correspond à une phase récente d'expansion urbaine nourrie par l'extension spatiale du bâti plutôt que par la croissance démographique. L'aspect de l'espace aggloméré et la multiplicité des centres réunis rappellent la conurbation, mais les modalités et les origines de ces deux formations sont distinctes. Le conglomérat renvoie à la dynamique métropolitaine couramment énoncée. Le terme choisi entend faire écho non à un processus mais à un assemblage hétérogène d'espaces urbains et ruraux.

L'agglomération de Porto illustre ici le conglomérat : son expansion entre 2000 et 2010 modifie tout à fait l'échelle d'observation pertinente. En 2010, l'agglomération s'étend sur 3 800 km², divisés en 691 unités locales, les *freguesias*, particulièrement petites, et les *cidade*, regroupant plusieurs *freguesias*. Dix ans auparavant, ce sont 750 km² et 102 unités locales agglomérées (Tableau V-19). La superficie agglomérée est multipliée par cinq en dix ans. Porto compte 2,8 millions d'habitants. À délimitation constante, la population de cet espace a été multipliée par six depuis 1800.

3.1. Le conglomérat : l'agglomération anti-urbaine

La plupart des indicateurs considérés démontrent ici le poids du rural et une relative faible urbanisation dans l'espace aggloméré. Ici, la continuité du bâti n'est plus une caractéristique du monde urbain. Elle révèle une logique de treillage : le contrôle du territoire passe par les voies de communication.

Porto dans un océan rural

Les rapports de taille entre les deux premières agglomérations dans la région de Porto sont intermédiaires. L'agglomération de Porto (112 000 hab.) est six fois plus peuplée que Braga (14 000 hab.) en 1860. Son poids s'est accru en 1950 puisque Porto (541 000 hab.) est seize fois plus peuplée que son port, Matosinhos (32 000 hab.) (Tableau V-18). Porto est en pleine croissance, mais elle se trouve dans une région peu urbanisée.

Plus intéressant est le fait que Matosinhos devance Braga en 1930 avec 27 000 habitants contre 21 000. Le développement des industries et des banlieues induit le déclassement de la ville historique, promue chef-lieu de district. Cette phase de croissance s'amenuise et Braga retrouve sa position en 1970, à la faveur de l'expansion spatiale, où elle compte 54 000 habitants contre 37 000 pour le port.

Tableau V-18. Rapports de taille entre les deux premiers centres de l'agglomération de Porto : 1860-1990

	Rapp.Ag. 1/ 2	1ère agglo.	2ème agglo.
1860	6.5	Porto	Braga
1880	7.8	Porto	Braga
1910	12.3	Porto	Braga
1930	14.4	Porto	Matosinhos
1950	16.7	Porto	Matosinhos
1970	13.0	Porto	Braga
1990	10.9	Porto	Braga

Source : *e-Geopolis* 2011.

Planche de cartes V-14. Population des unités de peuplement dans l'agglomération de Porto : 1820-1990

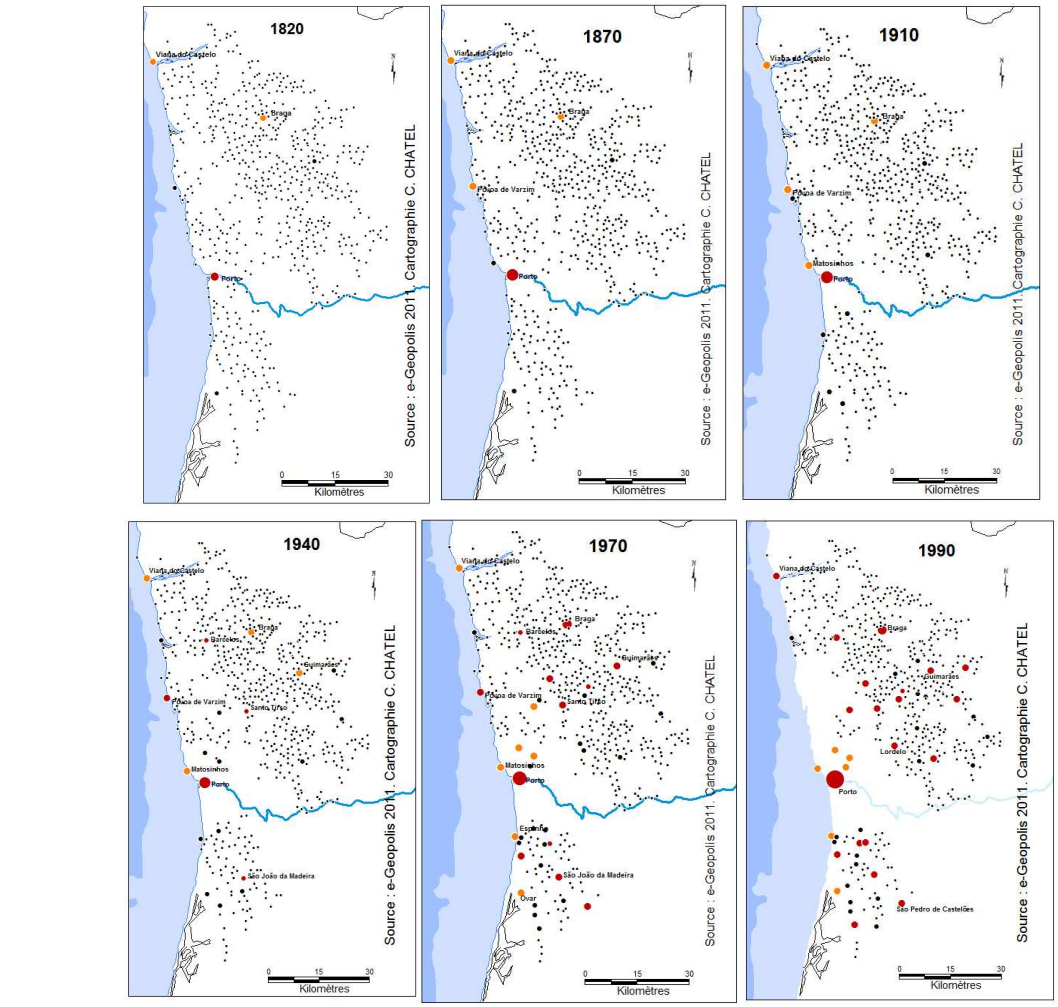

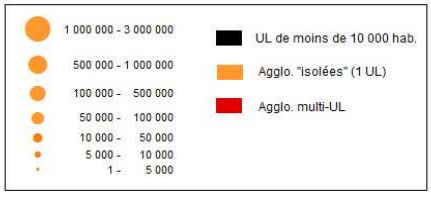

Légende commune aux cartes.

NB : Agglomération de Porto dans sa délimitation de 2010./ Unités de peuplement avant leur intégration dans l'agglomération de Porto. /Unités de peuplement distinguées selon les catégories de la base *e-Geopolis* : unités locales (*freguesias*) rurales, villes isolées, agglomérations multi-unités locales.

Les cartes de distribution de la population distinguent les unités de peuplement selon les catégories prévues dans la base de données : les unités locales rurales de moins de 10 000

habitants, et les agglomérations urbaines composées d'une ou de plusieurs unités locales. Les unités locales rurales dominent largement, on en compte entre 500 et 700 jusqu'en 1990, contre trois agglomérations en 1820, sept en 1940. À partir de 1950, le nombre de villes s'accroit : sept agglomérations isolées et douze agglomérations multi-unités locales sont dénombrées alors. L'accumulation correspondant au maillage fait effet. En 1990, ce sont vingt agglomérations multi-unités-locales et six isolées.

Une agglomération « rurale » fécondée par le treillage

Le poids démographique de la ville-centre de Porto dans la population totale de l'agglomération selon ses limites de 2010 est constant : 8% en 2010, 11% en 1800, avec un pic en 1910 (Tableau V-19). Cependant, la ville-centre a une superficie réduite, de 43 km², contre par exemple 105 pour Paris. Elle a pu arriver rapidement à saturation. Comme Paris, c'est une ville historique et prépondérante dans le réseau urbain national, mais elle reste une petite ville de 56 000 habitants en 1800. Sa croissance est nuancée : elle atteint 334 000 habitants en 1980. En revanche, la population de Porto tombe à 240 000 en 2010. Dans l'agglomération à délimitation variable, la population de la banlieue, c'est-à-dire de l'ensemble des communes agglomérées à l'exception de la ville-centre, passe de 400 000 en 1970 à 930 000 habitants en 2000, et 2,6 millions en 2010.

Considérée à délimitation constante, la population de cette « banlieue » connaît une croissance plus affirmée à partir de 1910, elle passe de 850 000 habitants en 1910 à 1,3 millions en 1950, et atteint 2 millions d'habitants en 1980 (Graphique V-27). Ensuite la croissance démographique décélère notamment après 2000 alors que c'est à ce moment que se réalise l'unité bâtie. Arrivé à un certain seuil de densité, le mouvement d'extension du bâti a été plus décisif que la croissance démographique pour constituer l'unité.

En 1980, 536 unités locales comptent moins de 10 000 habitants et sont considérées rurales. Mais les unités locales sont particulièrement petites avec une superficie moyenne de 5 km². L'ensemble s'étend sur 2 720 km², soit 71% de la superficie totale de l'agglomération selon l'extension de 2010 et représente 39% de la population totale comptabilisée en 1980. Pourtant la part de la population de ces unités locales baisse entre 1850 et 1910 de 55% à 40%, part qui reste stable ensuite. La concentration urbaine se réalise donc à partir de 1850, freine à partir de 1910 et est définitivement stoppée en 1950. La population rurale se maintient ensuite et l'urbanisation de la population se fera par déconcentration et extension du bâti.

La population et la densité de la ville de Porto baissent à partir de 1980, et la densité de ces communes dites rurales en 1980 accélère entre 1970 et 1980. La densité de ces dernières passe, entre 1800 et 2010, de 100 à 417 hab./km², des densités loin d'être urbaines mais qui se sont révélées suffisantes pour assurer la continuité du bâti.

La formation de l'agglomération doit beaucoup à l'augmentation de la population autour des villes en milieu rural. On ne peut parler d'urbanisation au sens commun, procédant par concentration de la population mais d'une urbanisation in situ : le mouvement d'extension spatiale matérialise des continuités bâties et produit une morphologie agglomérée. Le contenu urbain de ce type d'agglomération est néanmoins à critiquer.

Graphique V-27. Évolution de la population de l'agglomération de Porto 1800-2010 : commune de Porto et communes agglomérées, agglomération à délimitation constante et variable

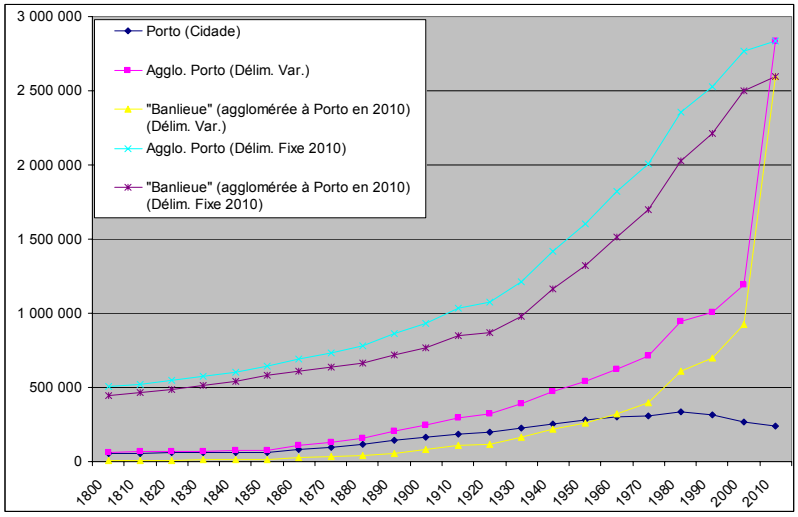

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-19. Indicateurs sur l'évolution de l'agglomération de Porto : 1800-2010

	1800	1850	1870	1910	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop. Centre (Porto)	56 030	64 588	98 698	187 981	279 937	302 265	310 082	333 983	312 465	266 237	239 203
Agglo. Délim. Var											
Nb UL	2	3	8	26	43	45	49	79	83	102	691
Sup. (km²)	51	58	106	239	378	390	429	588	606	747	3 799
Nb UL/ Nb UL 2010 (%)	0	0	1	4	6	7	7	11	12	15	100
Sup./ Sup. 2010 (%)	1	2	3	6	10	10	11	15	16	20	100
Pop. Agglo	63 748	78 369	131 856	297 410	540 977	620 819	709 918	946 876	1 008 044	1 193 551	2 836 303
Pop. Banlieue	7 718	13 781	33 158	109 429	261 040	318 554	399 836	612 893	695 579	927 314	2 597 101
Pop. Centre/Pop. Agglo (%)	88	82	75	63	52	49	44	35	31	22	8
Pop. Banlieue/Pop. Agglo	12	18	25	37	48	51	56	65	69	78	92
Dens. Centre (Porto)	1 306	1 506	2 301	4 382	6 525	7 046	7 228	7 785	7 284	6 206	5 576
Dens. Banlieue	974	886	526	558	778	917	1 034	1 124	1 236	1 317	691
Dens. Agglo	1 254	1 341	1 245	1 244	1 430	1 591	1 653	1 610	1 664	1 598	747
Agglo. Délim. Fixe											
Pop. Agglo	503 667	647 127	732 336	1 035 079	1 604 664	1 819 275	2 005 397	2 358 136	2 525 757	2 765 927	2 836 303
Pop. Banlieue	447 637	582 538	633 638	847 098	1 324 727	1 517 010	1 695 315	2 024 154	2 213 292	2 499 690	2 597 101
Pop. Centre/Pop. Agglo (%)	11	10	13	18	17	17	15	14	12	10	8
Pop. Banlieue/Pop. Agglo	89	90	87	82	83	83	85	86	88	90	92
UL rurales en 1980											
Pop.	278 081	361 766	376 784	461 123	668 691	747 251	801 921	926 568	997 404	1 109 009	1 133 267
Pop. UL rurales 1980/Pop. Agg.Délim.2010	55	56	51	45	42	41	40	39	39	40	40
Dens.	102	133	139	170	246	275	295	341	367	408	417

Source : *e-Geopolis* 2011.

Le conglomérat est bien le fruit d'une urbanisation relative au treillage, et qui commence à la fin du 20e siècle : l'extension du bâti prévaut sur la croissance démographique, dans un milieu rural dense. L'urbanisation se fait par ponction de la population rurale, comme dans le cas de l'exode rural, mais dans le cas du conglomérat, ce n'est pas par concentration et par un mouvement centripète, mais par déconcentration et par des mouvements centrifuges. Les densités demeurent très inférieures à celles que l'on retrouve dans les deux autres types de formations.

3.2. La croissance de la population rurale produit l'agglomération

Le cas de Porto met à mal tous les indices communs qui permettent d'ordinaire de distinguer l'urbain du rural. Ici, la densification des espaces ruraux conduit paradoxalement à l'agglomération.

Une phase de concentration urbaine courte, un déclin des centres au profit du monde rural

En différenciant cinq couronnes de banlieues selon la date d'agglomération des unités locales à Porto, les résultats se différencient de ceux relevés à Paris et Essen : les variations démographiques des unités locales agglomérées entre 1990 et 2010 sont plus intenses et dominent les variations de l'agglomération selon la délimitation de 2010. À partir de 1980, s'enclenche une décrue des centres-villes, comme on l'a vu à Paris et dans l'agglomération entre Rhin et Ruhr.

L'agglomération de Porto n'évolue ni de proche en proche, ni par jonction, mais par un mouvement de croissance global entre le monde urbain et rural. Seules les zones agglomérées jusqu'à la moitié du 20e siècle restent, par leur densité, comparables aux banlieues éloignées de Paris. On distingue ainsi les banlieues produites par le maillage et celles relatives au treillage.

Graphique V-28. Évolution de la population de Porto et de ses banlieues, 1800 à 2010

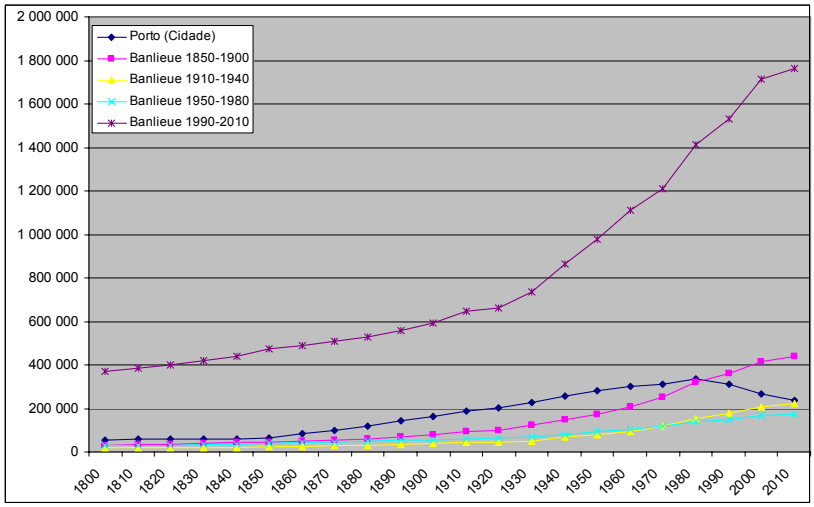

Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-20. Indicateurs sur l'évolution de Porto et ses banlieues, 1800 à 2010

	Nb UL	Sup. (km²)
Porto	1	42.9
Banlieue 1850-1900	19	143.27
Banlieue 1910-1940	18	147.15
Banlieue 1950-1980	36	230.44
Banlieue 1990-2010	574	3210.35

Source : *e-Geopolis* 2011.

	1800	1850	1870	1910	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop.											
Porto	56 030	64 588	98 698	187 981	279 937	302 265	310 082	333 983	312 465	266 237	239 203
Banlieue 1850-1900	30 562	45 529	53 065	94 201	173 246	208 968	249 861	321 041	358 649	416 106	438 065
Banlieue 1910-1940	18 352	23 130	27 744	43 050	79 429	94 173	119 839	152 804	176 792	206 125	220 645
Banlieue 1950-1980	27 237	39 485	44 825	61 220	93 300	103 756	117 396	139 048	147 343	166 070	174 493
Banlieue 1990-2010	371 486	474 395	508 004	648 627	978 752	1 110 113	1 208 219	1 411 260	1 530 508	1 711 389	1 763 897
Dens.											
Porto	1 306	1 506	2 301	4 382	6 525	7 046	7 228	7 785	7 284	6 206	5 576
Banlieue 1850-1900	213	318	370	658	1 209	1 459	1 744	2 241	2 503	2 904	3 058
Banlieue 1910-1940	125	157	189	293	540	640	814	1 038	1 201	1 401	1 499
Banlieue 1950-1980	118	171	195	266	405	450	509	603	639	721	757
Banlieue 1990-2010	116	148	158	202	305	346	376	440	477	533	549
% Pop. Agglo. Délim. 2010											
Porto	11	10	13	18	17	17	15	14	12	10	8
Banlieue 1850-1900	6	7	7	9	11	11	12	14	14	15	15
Banlieue 1910-1940	4	4	4	4	5	5	6	6	7	7	8
Banlieue 1950-1980	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Banlieue 1990-2010	74	73	69	63	61	61	60	60	61	62	62

Des densités hétérogènes

La région de Porto présente des densités des plus hétérogènes (Planche de cartes V-15). En 1870, les villes majeures, anciennes, devenues des centres administratifs se distinguent : Porto, Braga, Póvoa de Varzim, Viano do Castelo, Barcelos, Guimarães affichent des densités comprises entre 2 000 et 5 000 hab./km². Ce sont des agglomérations centrées issues du finage. Leur densité s'accroit encore jusqu'à la seconde moitié du 20^{e} siècle.

Ensuite, la croissance glisse dans les espaces intermédiaires, au sud de Porto, au nord entre Porto, Barcelos, Guimarães et Braga, et dans une couronne autour de Porto. Cette croissance s'accélère après 1970, tandis que les centres perdent des habitants. La densification des espaces intermédiaires et ruraux au détriment des centres a été décisive dans la constitution de l'agglomération de Porto réalisée au cours des vingt dernières années.

Planche de cartes V-15. Densité des unités locales de l'agglomération de Porto, 1870 à 2010

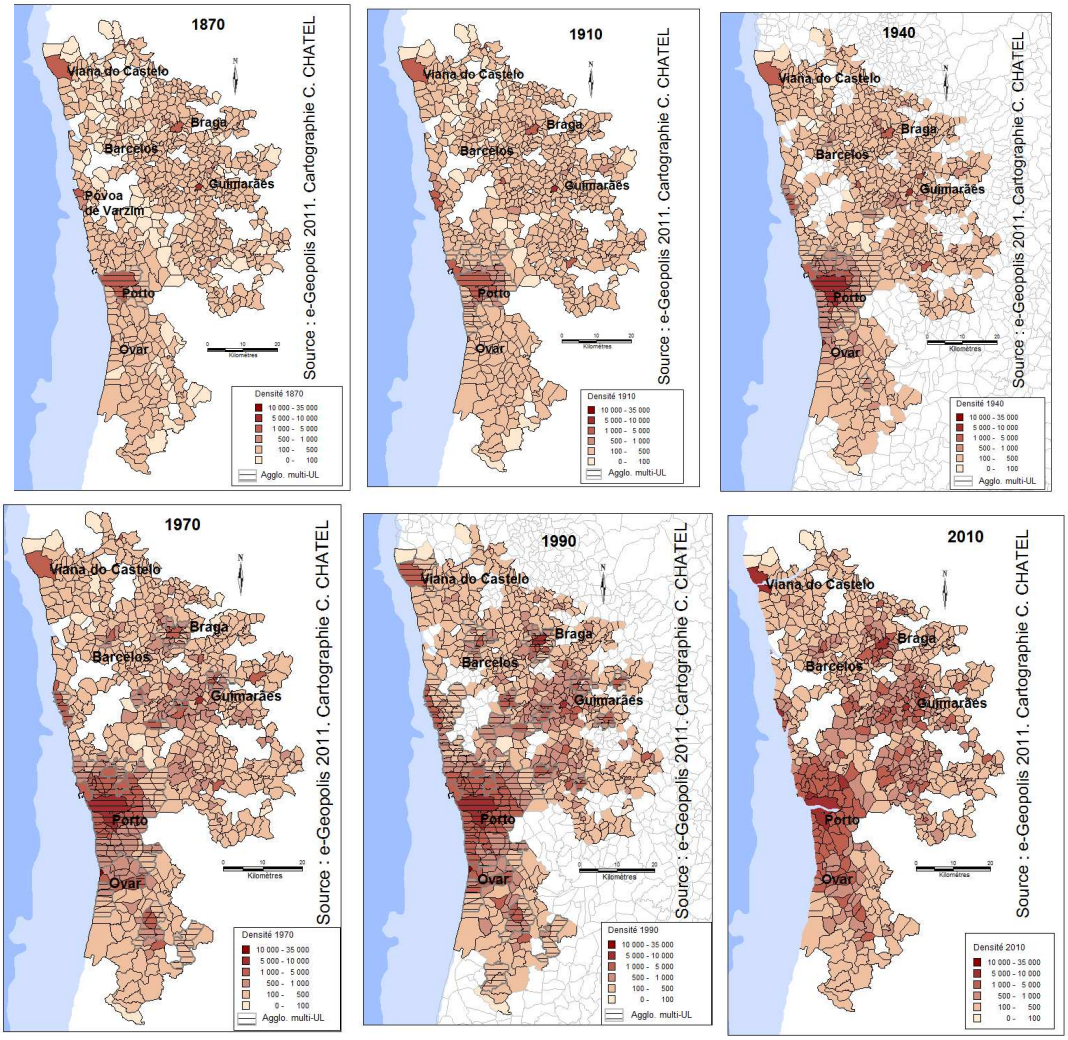

NB : 691 unités locales, agglomération de Porto dans sa délimitation de 2010

Conclusion. La phase originelle d'urbanisation pour définir des types d'agglomérations

Le mode de diffusion de l'urbain est le facteur discriminant pour distinguer les trois types d'agglomérations. Il se traduit particulièrement dans le tissu urbain qui va définir des seuils de densité et la capacité d'un établissement à accumuler. La figure suivante caractérise ces trois types d'agglomérations par leur mode de structuration : la répartition des densités et le rapport de taille entre les unités peuplées (Figure V-1). On trouve dans la période clef de structuration des agglomérations les contraintes de sa croissance et sa trajectoire.

- L'agglomération centrée évolue à partir d'un noyau dense contraint par la préservation de la terre et issu du finage. Les densités sont très fortes au centre et s'affaissent du centre à la périphérie. Les variations spatiales de l'agglomération suivent les variations démographiques. *L'agglomération déborde* sur ses pourtours.

- La conurbation est un milieu dense et presque entièrement urbanisé : chaque ville individuelle s'étend et progresse en direction des autres. Les relations de tous ordres qu'elles entretiennent prennent forme et coagulent dans le tissu urbain. L'unité bâtie, matérielle, féconde l'unité fonctionnelle, non sans rappeler l'approche matérielle, fonctionnelle, rationnelle des villes dans le cadre du maillage et de l'État.

Les variations spatiales et démographiques vont de pair. Les densités sont moins vivaces que dans une agglomération centrée : l'accumulation passée des centres est réduite, voire nulle dans le cas de villes nouvelles. Le tissu urbain s'est constitué rapidement, à partir du 19e siècle, sous le coup d'une accumulation inédite, et d'une industrialisation consommatrice d'espace.

- Le conglomérat résulte d'une urbanisation des espaces extensive dans un milieu originellement rural qui se densifie peu à peu et dont les caractères demeurent à mi-chemin entre urbain et rural. L'unité bâtie se réalise lorsque le treillage indique une densification à partir des routes notamment.

Figure V-1. Structuration des trois types d'agglomérations : agglomération centrée, conurbation, conglomérat

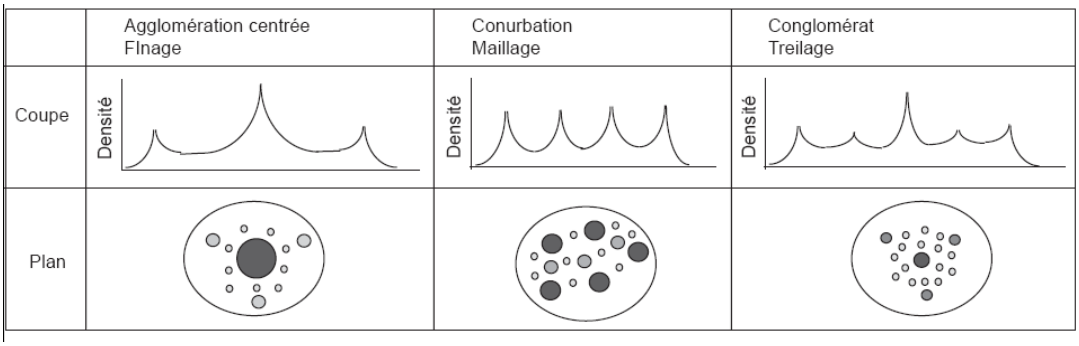

Le troisième type d'agglomération remet en cause les facteurs fondamentaux de l'urbanisation dont le moteur était jusqu'il y a peu la concentration de la population. Au contraire, l'urbanisation des espaces et la densification de l'espace rural en bordure des agglomérations désignent un mouvement inverse à la concentration qui désignerait logiquement une désurbanisation, terme qui est peu employé pour éviter le caractère négatif d'une décroissance.

Les trois types d'agglomérations révèlent une évolution dans le mode d'urbanisation qui dépend des mouvements des deux référentiels, démographique et spatial. Par conséquent on distingue ici :

- une *urbanisation par concentration de la population* dans une agglomération. Il y a ponction du rural et c'est une *urbanisation active* des populations. Guidée par le maillage, cette forme d'urbanisation a pu se réaliser en décalage dans les pays et les régions d'Europe et s'est souvent révélée insuffisante.
- *une urbanisation in situ, mue par la croissance démographique* : la densification de l'espace peut se traduire par la constitution d'un établissement urbain ou l'accumulation dans un milieu déjà urbain. C'est une *urbanisation passive* des populations. Ce mode d'urbanisation a été particulièrement important en Europe et s'est traduit par la démultiplication des agglomérations urbaines à partir d'un semis dense d'établissements défini par le finage.
- une *urbanisation des espaces*, dont le moteur est l'expansion du bâti qui peut s'épanouir en l'absence de croissance démographique. Il y a aussi une ponction du rural, au moyen de l'espace et c'est une *urbanisation passive* des populations.

Une fois de plus, les deux modalités d'urbanisation les plus décisives en Europe, démontrent une tendance passive à l'urbanisation qui reste guidée par les mouvements démographiques en milieu rural.

4. Trois types d'agglomérations, trois espaces urbains, trois temps

De la concentration de la population à sa dilution, ce mouvement inverse est à vérifier et à tester à différentes échelles et à dater. Cette dernière partie vise à établir les temporalités générales des trois structures du modèle à partir des différents types d'urbanisation relevés à l'échelle des agglomérations individuelles. Bien sûr, ces trois temps de l'urbanisation ne remettent pas en cause les caractères structurels et les combinaisons entre structures qui se réalisent aux différentes échelles.

4.1. Les trois temps de la croissance des agglomérations

Les onze agglomérations qui ont été parmi les deux plus peuplées des zones étudiées précédemment, actuellement agglomérées, Paris, Essen et Porto, constituent un échantillon assez diversifié pour vérifier les temporalités de la croissance urbaine.

Les taux de croissance annuels sont calculés pour ces onze agglomérations sur neuf périodes de 20 à 30 ans, échelonnées entre 1820 et 2010, et à délimitation variable, puis constante afin d'isoler la croissance démographique de la croissance due à l'adjonction de la population de nouveaux espaces agglomérés (Tableau V-21, Tableau V-22, Tableau V-23).

On postule que ces temporalités diffèrent par la situation variable de ces villes dans l'agglomération et par l'origine de leur croissance urbaine. Les trois types d'agglomérations font référence : l'agglomération centrée, historique et politique, la conurbation issue de l'accumulation industrielle, le conglomérat, réalisé par la troisième phase d'urbanisation, extensive, qui fédère de vastes espaces ruraux et urbains.

Les villes dites politiques connaissent leur pic de croissance entre 1840 et 1860, lorsqu'on les considère à délimitation variable, alors qu'aucune d'entre elles ne s'est encore étendue et qu'elles sont donc enserrées dans leurs contours administratifs. Il s'agit de Porto, Paris, Versailles et Wuppertal. En revanche, selon la délimitation fixe de 1910 et 1970, Porto se distingue par une croissance majeure entre 1880 et 1910 : le développement industriel a été décisif pour la ville.

Au contraire, la croissance annuelle de ce type de ville s'affaisse légèrement après 1860, avec une reprise après la Seconde Guerre mondiale, un reflux entre 1970 et 2000, une nouvelle reprise entre 2000 et 2010 pour Paris.

La seconde phase dite industrielle trouve son apogée entre 1880 et 1910 suite à une croissance continue depuis 1860 voire 1840. Le port de Matosinhos et les quatre villes allemandes se distinguent clairement, quelle que soit la délimitation considérée. Les taux de croissance sont particulièrement forts, entre 3 et 4% sauf pour Essen qui croît en moyenne de 8,3% par an entre 1880 et 1910 car la croissance démographique se double de la réunion entre Duisbourg et Essen. Cette expansion est contrariée par les guerres. Les variations de la population des villes s'affaissent ou sont négatives en particulier entre 1930 et 1950, puis après 1970, tandis qu'une reprise de courte durée s'opère entre 1950 et 1970.

La dernière phase d'urbanisation, commune à toutes les agglomérations, est plus difficile à identifier : elles concernent à la fois des espaces interstitiels, entre urbain et rural, en cours de densification, et des villes-satellites qui s'y trouvent. Les taux de croissance annuels sont plus soutenus deuis la seconde moitié du 20^{e} siècle.

Les agglomérations de Porto et d'Essen, à délimitation variable, se distinguent par l'absorption simultanée d'un ensemble vaste bâti, dont les continuités se finalisent entre 2000

et 2010. Le taux de croissance annuel entre 1990 et 2010, de Porto est de 5,3%, de 3,5% à Essen, et entre 1970 et 1990 de 3,8% à Düsseldorf. La vivacité de cette croissance n'a que peu à voir avec celle reconnue lors de la phase industrielle : la croissance spatiale gonfle ces chiffres, par l'adjonction soudaine de population de zones vastes ou déjà très denses. À délimitation fixe, ces agglomérations présentent des taux de croissance nuls ou négatifs entre 1990 et 2000.

En revanche, la période 1950-1970, voire 1970-1990, quelle que soit la délimitation retenue, identifie les villes secondaires ou satellites dans les zones animées par une ville dominante. Braga, Mantes la Jolie et Melun ont des taux de croissance annuels compris entre 2 et 6%, tandis que la croissance de Paris et Porto est bien plus nuancée. La croissance glisse à la fois dans un autre type d'espace, éloigné des centres majeurs, et dans une autre classe de taille.

Cependant, contrairement aux villes industrielles, l'origine de cette croissance, par répulsion des principaux centres et dilution des habitants au profit de centralités secondaires, indique sa courte durée : la croissance de ces centres s'essouffle dès 1990 au profit de leurs propres banlieues et des espaces interstitiels qui séparent les centres premiers et secondaires.

En outre, jusqu'en 1950, ces villes ont une croissance faible et avec des reflux entre 1820 et 1880, lorsque les deux autres types d'agglomérations sont successivement à leur apogée, et entre 1910 et 1970, alors que la guerre perturbe là aussi les trajectoires.

Tableau V-21. Taux de croissance annuel (1820-1990) d'agglomérations dans les régions de Paris, Essen, Porto : agglomération à délimitation variable

	1820-1840	1840-1860	1860-1880	1880-1910	1910-1930	1930-1950	1950-1970	1970-1990	1990-2010	1820-1990
Porto	0.30%	2.20%	1.70%	2.10%	1.40%	1.60%	1.40%	1.80%	5.30%	1.60%
Braga	0.00%	0.80%	0.80%	0.60%	-0.70%	2.10%	2.70%	2.70%	_	1.10%
Matosinhos	0.30%	1.70%	1.50%	3.20%	2.70%	0.90%	0.70%	1.00%	_	1.60%
Paris	2.10%	2.40%	2.20%	1.60%	1.50%	0.40%	1.60%	0.60%	0.60%	1.60%
Mantes-la-Jolie	0.40%	1.20%	0.60%	1.80%	1.20%	2.80%	5.10%	_	_	_
Melun	1.00%	1.60%	0.40%	0.70%	0.50%	1.30%	5.30%	2.00%	_	1.50%
Versailles	1.10%	1.20%	0.60%	0.70%	0.60%	_	_	_	_	_
Essen	1.60%	3.90%	4.00%	8.30%	1.40%	1.60%	1.60%	-0.40%	3.50%	3.00%
Koln	1.60%	2.20%	2.30%	3.00%	1.10%	0.20%	2.80%	1.80%	_	1.90%
Düsseldorf	0.60%	1.70%	2.70%	4.40%	1.30%	0.60%	2.40%	3.80%	_	2.30%
Wuppertal	2.00%	3.10%	2.50%	2.90%	0.10%	1.40%	0.90%	_	_	_

Légende : maxima en orange, minima en bleu./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-22. Taux de croissance annuel (1820-1990) d'agglomérations dans les régions de Paris, Essen, Porto : agglomération selon la délimitation de 1910

	1820-1840	1840-1860	1860-1880	1880-1910	1910-1930	1930-1950	1950-1970	1970-1990	1990-2010	1820-1990
Porto	0.50%	1.20%	1.50%	1.60%	1.10%	1.30%	1.10%	1.00%	0.10%	1.10%
Braga	0.00%	0.80%	0.80%	0.60%	-0.70%	2.10%	0.80%	2.40%	1.20%	0.90%
Matosinhos	0.30%	1.70%	1.50%	3.20%	2.70%	0.90%	0.70%	1.00%	0.30%	1.50%
Paris	2.20%	2.50%	1.70%	1.40%	0.80%	0.00%	0.40%	-0.40%	0.40%	1.00%
Mantes-la-Jolie	0.40%	1.20%	0.60%	1.80%	1.20%	0.20%	3.90%	2.00%	-0.20%	1.20%
Melun	1.00%	1.30%	0.40%	0.70%	0.50%	0.80%	3.70%	1.60%	0.50%	1.10%
Versailles	1.10%	1.20%	0.60%	0.70%	0.60%	0.70%	0.90%	-0.20%	-0.10%	0.60%
Essen	1.10%	4.00%	4.10%	4.50%	1.00%	0.00%	0.70%	-0.60%	-0.40%	1.70%
Koln	1.60%	2.20%	2.30%	3.00%	1.10%	-0.80%	2.10%	-0.20%	0.20%	1.40%
Düsseldorf	0.70%	1.50%	2.50%	3.70%	1.30%	0.30%	1.70%	-0.60%	0.10%	1.40%
Wuppertal	1.80%	2.70%	2.30%	2.20%	0.10%	-0.40%	0.90%	-0.60%	-0.50%	1.00%

Légende : maxima en orange, minima en bleu./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Tableau V-23. Taux de croissance annuel (1820-1990) d'agglomérations dans les régions de Paris, Essen, Porto : agglomération selon la délimitation de 1970

	1820-1840	1840-1860	1860-1880	1880-1910	1910-1930	1930-1950	1950-1970	1970-1990	1990-2010	1820-1990
Porto	0.50%	1.10%	1.40%	1.50%	1.10%	1.40%	1.20%	1.10%	0.30%	1.10%
Braga	0.00%	0.90%	0.80%	0.60%	-0.30%	2.00%	1.10%	2.30%	1.40%	0.90%
Matosinhos	0.30%	1.70%	1.50%	3.20%	2.70%	0.90%	0.70%	1.00%	0.30%	1.50%
Paris	1.90%	2.30%	1.70%	1.50%	1.20%	0.20%	1.40%	0.20%	0.40%	1.20%
Mantes-la-Jolie	0.10%	0.30%	0.40%	1.60%	1.90%	0.70%	4.10%	2.10%	0.20%	1.30%
Melun	0.90%	1.20%	0.40%	0.70%	1.10%	1.10%	3.80%	1.90%	0.40%	1.20%
Versailles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Essen	1.60%	3.10%	3.40%	4.00%	1.00%	0.10%	1.00%	-0.40%	-0.30%	1.60%
Koln	1.40%	1.80%	2.00%	2.70%	1.20%	-0.20%	2.20%	-0.10%	0.30%	1.30%
Düsseldorf	0.80%	1.40%	2.10%	3.50%	1.20%	0.50%	1.90%	-0.20%	0.10%	1.40%
Wuppertal	1.80%	2.40%	2.20%	2.30%	0.20%	-0.10%	0.90%	-0.50%	-0.40%	1.00%

Légende : maxima en orange, minima en bleu./ Source : *e-Geopolis* 2011.

4.2. Caractérisation des types d'agglomérations

Les analyses menées communément dans les trois agglomérations de référence ont permis d'identifier des indicateurs descriptifs se rapportant au contexte de développement de l'agglomération, aux rapports de taille entre les centres urbains, aux facteurs et aux modalités de l'urbanisation, à la répartition des densités et à l'occupation du sol (Tableau V-24). Ces indicateurs décrivent les trois types d'agglomérations, l'agglomération centrée, la conurbation, le conglomérat et complètent les indices énoncés distinguant finage, maillage et treillage dans le Chapitre II (Tableau II-1).

Tableau V-24. Indicateurs des trois types d'agglomérations : agglomération centrée, conurbation, conglomérat

		Agglomération centrée	Conurbation	Conglomérat
Type de développement. de l'agglo.	Facteurs de développement	Ancienneté de l'établissement, contrôle de l'accumulation, centre politique	Industrie, Production, Logement pour la main d'œuvre	Echange, Mobilité
	Formes de l'extension	Saturation du centre, débordement	Pics de densité des centres, interstices	Linéaments semi-urbains, mitage
	Image de l'agglomération	historique, politique, ceinturée	industrielle, productive	extensive
	Secteur urbain type	Ville centre, "centre historique", patrimoine	Banlieue immédiate, établissements industriels, gares	Banlieue éloignée, zones commerciales, périurbain, espace entre banlieue dense et entrée d'autoroutes
	Période (large)	1820-1880	1850-1970	1970-
	Apogée	-1850	1880-1910, 1950-1970	1990-
Centre	Elément structurant	Un centre primatial	Plusieurs centres équivalents	Un centre et des relais
	Evolution du rapport de taille entre les centres	Croissance de la primatie	Reproduction de l'égalité, croissance synchrone	Stabilité du rapport Centre/Monde rural
Modalités de l'urbanisation	Facteur d'urbanisation prédominant	démographique	démographique/ spatial	spatial
	Sens des flux de population	Agglomération, Mouvement centripète	Mouvement centrifuge indirect (flux centripètes mais s'arrêtent aux bords de la ville). Redistribution dans les interstices	Mouvement centrifuge
	Sens de la progression de l'agglo.	Centre à périphérie	Centre à Centre	In situ
	Forme de l'agglo.	Compacte (auréolaire, étoilée)	Compacte et allongée	Discontinue, déchiquetée
Densité	Evolution de la densité	Dilatation à partir du centre et suivant les axes	Dilatation et jonction entre les centres	Densification des villes et des campagnes
	Répartition de la densité	Gradient centre-périphérie	Homogène	Hétérogène entre centres et espaces intermédiaires entre urbain et rural
Dépression dans la continuité de l'occupation du sol	Espace Instersticiel non occupé	Lieux de loisirs destinés aux citadins	Entre les agglo. encore individuelles	Zones non accessibles
	Superficie et forme de l'espace intersticiel	Poches Réduites	Espace interstitiel, allongé, autour des villes	Vastes poches rurales

Un échantillon de huit agglomérations, diverses par leurs tailles, leur situation, les modalités de leur formation, permettent de tester les modèles proposés à partir des trois agglomérations, Paris, Essen et Porto. Quelques indicateurs parmi les plus pertinents utilisés dans cette section pour différencier ces types, ont été calculés pour ces huit agglomérations (Tableau V-25). Ces indicateurs se réfèrent à la zone agglomérée telle qu'elle apparaît en 2010.

Bucarest est une agglomération centrée par excellence. La capitale roumaine reste étendue sur 465 km² seulement et s'impose dans un environnement rural : Bucarest a pour fonction première d'animer son hinterland, tel que le prévoit le modèle du finage. 81% des unités locales qui composent l'agglomération en 2010 sont rurales en 1970. De même l'écart de densité entre le centre et l'agglomération en 2010, 7 107 contre 1 989 hab./km², laisse envisager la place du centre dans l'agglomération. Enfin, la croissance de la population est de 2,6% par an entre 1840 et 1880, puis baisse régulièrement : la population de l'agglomération et du centre sont en récession entre 1990 et 2010. Il n'y a pas de reprise du centre comme on

l'a vu pour Paris, et les banlieues ne sont pas plus privilégiées. La ville politique est donc effectivement exclue de la dynamique récente relative au treillage.

Katowice et Manchester sont des conurbations, fondées sur plusieurs centres avec des rapports de taille faibles, moins de 2, et dont les périodes de croissance et de récession sont liées à la dynamique industrielle. Birmingham se distingue car elle présente certains caractères d'une agglomération centrée : l'industrialisation et l'accumulation lui profitent sans que l'on ne retrouve la pluralité de centres typiques de la conurbation. Sa croissance a été explosive, de 6,6% par an entre 1840 et 1880.

Katowice ne figure même pas parmi les deux centres majeurs de l'agglomération en devenir en 1870 : elle ne compte alors que 8000 habitants et l'industrialisation débute à la fin du 19e siècle, en décalage par rapport aux centres industriels de l'Ouest de l'Europe, notamment ceux d'Angleterre et d'Allemagne.

Le rural est peu signifiant - moins de 30% des unités locales et moins de 3% de la population en 1970 - dans les trois agglomérations et représente les zones interstitielles. L'écart de densité entre le centre et l'agglomération totale selon sa délimitation de 2010 est faible en 1870 et en 2010 : elle oscille entre 5 000 hab./km² dans les centres et 2 000 en moyenne pour l'agglomération, sauf pour Katowice où les densités ne dépassent pas 2 000 hab./km² en 2010. Les chiffres de densité indiquent bien une croissance commune, globale et synchrone dans l'ensemble de la zone.

Les croissances dépassent, parfois largement, les 2% annuels entre 1840 et 1910 et sont en revanche inférieures à 1 voire négatives entre 1990 et 2010. Les périodes clefs des villes industrielles se distinguent au cours du 19e et du 20e siècle, avec des temps de décalage : le maillage ne s'impose pas partout et au même moment. En revanche, la logique de treillage se vérifie à partir de 1970 et contrarie particulièrement le maillage, bien plus que le finage.

Amsterdam et Bruxelles semblent relever de la structure de la conurbation, mais qui s'appuie en réalité sur une structure en finage, où la densité d'agglomérations conduit à des jonctions et des rapports d'égalité entre les centres. Néanmoins, la dernière phase du treillage aboutit à la formation d'un conglomérat : le taux annuel de croissance atteint entre 7 et 10% entre 1990 et 2010. La densité du semis d'agglomérations a fait le lit de ce vaste continuum : les dernières jonctions se réalisent entre 1990 et 2010 entre de nombreuses agglomérations. Cependant, comme les conurbations, les densités sont peu contrastées à l'intérieur de l'agglomération et la part du rural est mineure en 1970. C'est un espace très urbanisé, avec des zones interstitielles aux caractères ruraux notables, qui s'unifie.

L'agglomération de Venise relève du conglomérat. Des agglomérations notables mais éloignées la composent en 2010, sur une superficie de 2 213 km² agglomérée, telles que Padoue, Vicence, ou Trévise, qui la rapproche de la structure en finage. En revanche, la croissance de l'agglomération tient largement de son extension récente sur un espace rural encore dominant en 1970 alors que 77% des unités locales, encore non agglomérées, sont rurales, et correspondent alors à 39% de la population de l'agglomération en devenir. C'est à partir de cet espace rural dense que l'unité se constitue et que les agglomérations se rejoignent. La population de l'agglomération croît de 10% par an entre 1990 et 2010 alors que la population du centre décroît par l'adjonction de la population située dans des espaces de plus en plus éloignés du centre et où l'agglomération s'étend. Cette vaste agglomération mêle ainsi caractères ruraux et urbains.

L'agglomération de Marseille est difficile à caractériser car les différentes caractéristiques des trois phases d'urbanisation s'y mêlent. Le centre, Marseille, dépasse la seconde agglomération, Aix-en-Provence : le rapport de taille entre les deux agglomérations oscille entre 10 et 18 entre 1870 et 1970. Le pic de croissance, de 2,6% annuel, se réalise entre 1840 et 1880, sous le coup de la croissance industrielle notamment.

La croissance démographique de l'agglomération dépend surtout de l'extension et de l'adjonction de nouvelles populations agglomérées : le centre de Marseille est en récession depuis 1950, et la croissance de l'agglomération atteint seulement 1% annuel entre 1990 et 2010. 58% des unités locales sont rurales en 1970 et les densités sont très différenciées en 2010 avec 3 604 hab./km² au centre contre 965 en moyenne dans l'agglomération.

Tableau V-25. Indicateurs sur huit agglomérations d'Europe : caractériser les trois types d'agglomérations

Nom_Agglo.	Pop. 2010	Sup. Agg. Morph.	Rapport Ag. 1/2 (délim. Var)					
			1870		1910		1970	
Bruxelles	7 952 902	4 574	1.80	Bruxelles/Anvers	1.70	Bruxelles/Anvers	1.10	Bruxelles/Lille
Amsterdam	6 468 305	2 047	1.80	Amsterdam/Rotterdam	1.20	Amsterdam/Rotterdam	0.90	Amsterdam/Rotterdam
Manchester	4 358 629	1 281	1.20	Manchester/Liverpool	1.80	Manchester/Liverpool	2.00	Manchester/Liverpool
Venezia	3 023 081	2 213	2.47	Venezia/Padova	2.12	Venezia/Padova	1.67	Venezia/Padova
Birmingham	2 375 447	634	9.00	Birmingham/Walsall	73.00	Birmingham/ Aldridge Brownhills	_	_
Bucarest	2 187 796	465	_	_	95.00	Bucarest/Buftea	83.00	Bucarest/Voluntari
Katowice	2 083 495	728	1.05	Gliwice/ Chorzów	1.19	Katowice/Zabrze	1.63	Katowice/Bytom
Marseille	1 498 111	774	10.00	Marseille/ Aix	18.00	Marseille/ Aix	10.00	Marseille/ Aix

Nom Agglo.	UL rurales en 1970		Densité : Centre (C) et Agglo. ajustée (délim. 2010) (A)				Var. Ann. Agglo. Délim. Var				Var. Ann. Centre			
	% /Nb Tot UL	% / Pop. Tot.	C. 1870	A. 1870	C. 2010	A. 2010	1840-1860	1880-1910	1950-1970	1990-2010	1840-1860	1880-1910	1950-1970	1990-2010
Bruxelles	31%	10%	5 294	270	5 036	693	2.5%	2.1%	0.9%	7.6%	1.6%	0.6%	-0.6%	0.9%
Amsterdam	12%	2%	1 698	257	4 709	1 411	1.0%	1.9%	0.6%	10.1%	1.0%	2.0%	-0.1%	0.5%
Manchester	24%	2%	4 074	1 400	4 280	2 620	3.6%	2.1%	0.7%	3.4%	2.2%	1.1%	-1.2%	1.0%
Venezia	77%	39%	386	248	657	1 337	_	0.8%	1.8%	10.0%	_	0.8%	0.7%	-0.6%
Birmingham	26%	1%	1 807	1 029	4 752	2 787	6.6%	1.6%	0.6%	0.3%	2.5%	2.2%	-0.4%	0.6%
Bucarest	81%	7%	554	_	7 107	1 989	2.6%	2.2%	1.8%	0.4%	2.6%	2.2%	1.8%	-0.2%
Katowice	26%	3%	48	50	1 868	1 239	_	5.6%	1.9%	-0.3%	_	5.6%	1.8%	-0.9%
Marseille	58%	5%	1 285	263	3 604	965	2.6%	1.5%	1.4%	1.0%	2.6%	1.5%	0.5%	-0.5%

Légende : maxima en orange, minima en bleu./ Source : *e-Geopolis* 2011.

Ces huit agglomérations permettent de valider les caractères définis des trois modèles d'agglomérations proposés, tout en les nuançant : les contextes particuliers de certaines, les structures préexistantes peuvent complexifier l'interprétation des indicateurs. Aussi, un mouvement de référentiel démographique peu contrasté, comme c'est le cas à Marseille, empêche d'observer les phénomènes caractéristiques.

4.3. Trois phases d'urbanisation réalisées à trois échelles

L'identification de ces trois types d'urbanisation permet de préciser à la fois la terminologie employée et le contenu qui identifient les formations urbaines, et qui apparaissent de prime abord noyées dans une juxtaposition de tissus urbains différenciés. La difficulté réside dans le fait que les agglomérations sont soumises aux mêmes processus, relevant des trois logiques, mais dans des proportions et des temporalités qui divergent.

Les temporalités et les formes d'urbanisation vérifient celles proposées par F. Moriconi-Ébrard dans le cycle des « 3 a » décrites dans le Chapitre II (Document II-1) : la croissance de l'urbain glisse de la ville, aux banlieues, pour atteindre les zones rurales qui conservent des caractères intermédiaires entre rural et urbain. Selon ces phases, politiques, industrielles et productives, expansives, les différents types d'espaces urbains sont plus ou moins favorisés. Une chronologie large est proposée : les périodes établies pour les trois

phases sont indicatives et se réalisent en décalage suivant le contexte de croissance démographique et urbaine et le cadre institutionnel dans lesquels s'épanouissent les agglomérations (Figure V-2). Cette chronologie s'applique aux agglomérations qui entrent dans l'ère contemporaine à la moitié du 19e siècle. Or en Europe, ce processus de concentration peut débuter un siècle après voire plus, selon les régions, les pays, et selon les agglomérations.

Ces phases correspondent, à l'échelle des systèmes urbains, a) à la distribution des villes isolées dans l'espace, dans un rapport équilibré entre urbain et rural relatif au finage, b) à l'accumulation dans les agglomérations pouvant déboucher sur la formation de conurbations dans les milieux denses en établissements, et le territoire est parsemé de centres historiques et de villes liées au système productif, c) à une conquête urbaine sélective.

Figure V-2. Chronologie des trois phases d'urbanisation dans une agglomération

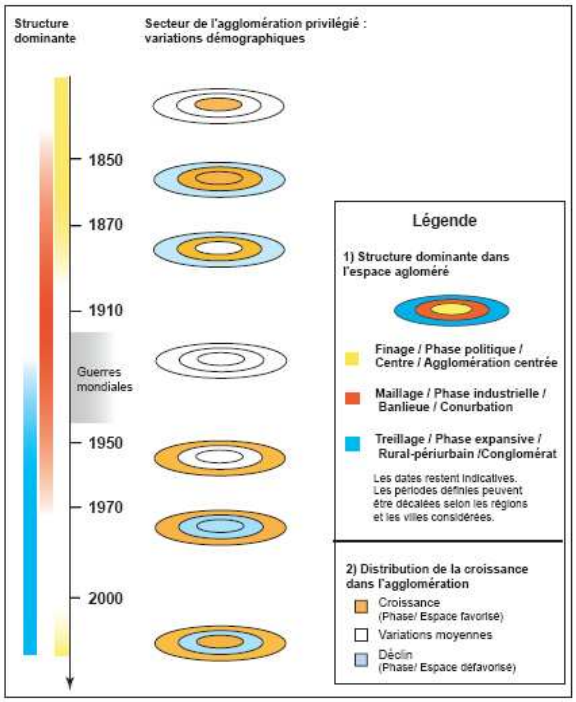

Ces étapes d'urbanisation s'apprécient sur plusieurs échelles.

1) À l'échelle intra-urbaine, toutes les phases de développement se repèrent dans le tissu urbain, mais une ou plusieurs de ces phases ont pu être décisives. Parmi elles, on reconnaît :

- la densification de l'agglomération qui demeure compacte nourrie par la croissance démographique et des flux centripètes de la population. Elle favorise la centralité et donc les agglomérations centrées, historiques, sa croissance se réalise au début du 19e siècle.
- l'expansion des industries et des banlieues, suite à la saturation du centre et à un besoin d'espace pour les établissements liés à la production et à une masse de main d'œuvre, répond à cette phase d'accumulation et de production. Cette extension demeure compacte et en continuité avec le ou les centres.
- le développement extensif de l'espace urbain transforme le monde rural qui acquiert un caractère intermédiaire et désigne un continuum entre urbain et rural.

2) À l'échelle d'une ville, un processus domine le développement urbain, la structure et le contenu de la formation qui en résulte. Une phase d'urbanisation a été décisive et va guider la trajectoire de l'agglomération. On différencie l'agglomération centrée, la

conurbation et le conglomérat. Par exemple, l'agglomération centrée maintient des densités et la compacité du tissu : la dernière phase d'urbanisation prend des formes moins extensives que dans le conglomérat.

3) À l'échelle du système urbain et de la hiérarchie des villes, on reconnaît des décalages dans la manifestation de ces phases selon la situation des agglomérations et l'accumulation qu'elles ont déjà réalisée.

Par exemple, Wuppertal et Cologne se développent particulièrement avec l'industrie, mais elles n'en sont pas nées. Elles comptent respectivement en 1800, 30 000 et 40 000 habitants contre 3 500 pour Essen. De même, Braga est une ville « politique » à l'origine et ne s'est développée, qu'une fois la phase industrielle terminée, tandis que Porto a particulièrement crû dans la phase industrielle et le maillage.

On postule donc que le type d'une agglomération est d'autant plus facile à définir que la croissance type de l'agglomération s'est réalisée sur un espace vierge, peu affecté par une croissance démographique précédente. Dans le cas inverse, selon l'accumulation initiale, une de ces phases est un moyen de modifier sa trajectoire. Par exemple, *l'extensivité récente de la ville se généralise car elle constitue le seul moyen de croissance*, dans une période où les variations démographiques sont en berne. *La spécificité de la ville réside peut-être là, dans sa nature impérialiste et ubiquiste, dans cette capacité à changer et à progresser.*

Conclusion de la Section II.

La dernière phase d'urbanisation, une ville sans limite

Les temporalités des trois structures finage, maillage, treillage ont pu être vérifiées à l'échelle des agglomérations, dans l'évolution du tissu urbain. On reconnaît la ville politique, enserrée dans ses murs, et qui émerge par exclusion du monde rural : le finage est à l'origine de ce type d'agglomération. Ensuite, la ville se définit matériellement parce qu'elle est le lieu de la concentration, de l'accumulation : la ville, saturée, déborde. Ce mouvement de concentration orienté par l'État a fourni le moyen le plus efficace pour absorber le surplus de population lors de la transition démographique et pour conserver un équilibre entre espace urbain et espace rural. La ville est alors aussi un espace productif. Enfin, la ville se définit par ses réseaux, et se déverse en milieu rural, en démultipliant ainsi les espaces intermédiaires entre rural et urbain.

Nous avons pu ainsi associer les dynamiques démographiques et spatiales en identifiant la progression de la croissance démographique dans l'espace aggloméré, du centre à l'espace périurbain notamment à partir du cas modèle de l'agglomération parisienne (Figure V-2). Le bourrage et la densification in situ correspondent à la phase du finage. Dès que le mouvement de population s'intensifie et que le maillage s'actualise, le mouvement de concentration en ville profite au centre et, lorsque celui-ci déborde, aux banlieues. Lorsque le mouvement de concentration s'essouffle, un autre facteur d'instabilité et de progression urbaine se met en marche : l'espace rural ou périurbain se densifie jusqu'à former des continuités bâties avec les centres et les banlieues. Enfin, ce sont à la fois les centres et les zones périurbaines qui profitent de la croissance tandis qu'entre les deux, les banlieues déclinent. Les phases se succèdent tandis que l'espace produit lors d'une phase est particulièrement affecté par la phase suivante, et ainsi, croissance, maintien et déclin se succèdent aussi une onde. Cette chronologie au niveau de l'agglomération, plus simple à lire, accorde l'espace au temps.

Cependant, en passant à d'autres niveaux d'observation, la lecture des structures se complexifie alors que les temporalités de chaque ville ainsi que des systèmes urbains varient : les structures se combinent. Par exemple, cette progression type des agglomérations, depuis la croissance du centre à celle de l'espace périurbain, se réalise pour chaque agglomération d'une conurbation, tandis que la dernière phase expansive, relative au treillage matérialise la conurbation par la continuité du bâti. C'est pourquoi nous avons caractérisé chaque unité urbaine identifiée selon la définition harmonisée par une phase et une structure décisive. Des indices simples relatifs à la composition des agglomérations permettent d'identifier les types des agglomérations : le rapport de taille des centres, le poids du rural, la répartition des densités… C'est ainsi qu'on a pu rattacher l'agglomération centrée, la conurbation, le conglomérat à chaque structure proposée, et à chaque phase, tandis que chaque type s'explique par sa fonction dans un système urbain et par l'état de développement de celui-ci et les mouvements démographiques qui l'affectent.

L'agglomération centrée, dont l'accumulation précède le 19^{e} siècle, a jusque là absorbé la croissance démographique. Ce n'est qu'à partir du 19^{e} siècle et d'une croissance démographique intense, qu'elle déborde. Sa croissance a pu néanmoins être progressive du fait de l'accumulation antérieure.

Au contraire, la conurbation a constitué un premier moyen de modifier la trajectoire des villes et d'inventer un autre mode d'urbanité pour des noyaux exclus du développement

historique et politique. Des espaces ruraux ont pu littéralement exploser avec le développement industriel et sans contrainte, sans structure préexistante. La présence d'un centre et d'un tissu urbain nuance l'intensité du phénomène comme le montre l'écart de croissance entre Wuppertal ou Cologne et Essen. La croissance d'Essen est totalement en phase avec le type d'urbanisation en œuvre.

La conurbation est le fruit d'une urbanisation nouvelle, caractérisée par la création de forme de peuplement d'un genre nouveau, par une dynamique de production, par son aspect massif. Elle s'épanouit dans une phase de croissance générale, démographique aussi bien qu'économique, et dont l'intensité est inconnue jusqu'alors. Celle-ci s'explique par la sécurité et le cadre fini que fournit l'État, un cadre bien plus élargi que celui du finage. L'État moderne favorise ainsi la conurbation, une fois qu'est assuré l'appui des villes historiques et administratives qui maillent son territoire.

C'est un autre type d'urbanisation qui s'ouvre : une urbanisation non productive, dont le seul moteur n'est ni politique ni économique, mais réside dans sa propre fin, la généralisation du monde urbain. La dernière phase d'urbanisation signe une véritable crise de l'urbain correspondant à un changement de trajectoire généralisé, qui mène vers le tout urbain et une conquête générale du territoire. Au contraire, l'agglomération centrée et la conurbation sont des types d'urbanité caractérisés par leurs limites spatiales, des fonctions bien définies, l'animation et le contrôle d'un hinterland rural dans un cas, la rationalisation de l'espace à approprier, entre administration et production dans l'autre.

Conclusion du Chapitre V.
Les trois dimensions du morcellement européen : espace, temps et échelles

Trois époques ont été distinguées et correspondent à trois phases clefs où se réalisent successivement finage, maillage et treillage. En termes d'urbanisation, elles correspondent à une densification in situ, la concentration alors que l'État oriente un mouvement démographique accéléré, l'expansion spatiale des zones bâties et la dispersion de la population en milieu rural et dans les interstices de zones métropolitaines observées à une autre échelle dans un contexte de croissance démographique nuancée à négative.

Si à l'échelle de l'unité agglomérée, cette succession est lisible, elle se combine à une répartition des agglomérations qui varient dans l'espace et où l'on peut découvrir ces mêmes structures spatiales, combinées. Une armature urbaine peut ainsi illustrer parfaitement les logiques du maillage, ou au contraire ces dernières se trouvent biaisées. La structure du maillage, bien qu'elle ait pu se généraliser, se révèle finalement peu courante sous une forme épurée et le plus souvent elle est mêlée, voire annihilée par le finage, notamment à l'Ouest de l'Europe, et le treillage à l'Est. Ainsi, l'entrée dans l'ère contemporaine s'est trouvée décalée en Europe et le stock démographique, en croissance, n'a pas été mis en forme selon les mêmes modalités dans les divers États d'Europe. Ces décalages temporels, associés à des écarts spatiaux, tandis que les systèmes institutionnels et les systèmes urbains forment une mosaïque en Europe, accusent encore le morcellement du continent. D'un milieu relativement homogène où les contraintes d'appropriation sont relativement réduites alors que les sols sont fertiles, contrairement à d'autres régions du monde où s'épanouissent désert, massifs, glace, l'Europe est le continent du morcellement, un morcellement produit par les hommes. Un morcellement que l'on pourrait quasiment qualifier de fractal.

Les échelles s'imbriquent aussi : dans les Flandres, au niveau d'un ensemble d'agglomérations, la proximité et l'équivalence de taille relèvent du finage, mais la dynamique de treillage actuelle, avec l'expansion de l'espace urbain, court-circuite les échelles et cet ensemble d'agglomérations n'en forme plus qu'une seule en 2010. De même, à l'échelle de l'État, la constitution de ces conglomérats induit une réduction du nombre d'unités urbaines et le système urbain national fait défaut : l'échelle européenne devient la seule pertinente.

Ainsi, les trois structures permettent d'associer espace, temps, et échelles, et la difficulté et la spécificité de lire l'espace géographique est manifeste dans ces trois dimensions.

Conclusion générale

La mesure de l'urbanisation en Europe a conduit tantôt à valider, tantôt à nuancer les idées couramment avancées dans une littérature particulièrement abondante sur ce thème. L'effort de quantification a permis de donner corps à des représentations qui n'étaient pas toujours vérifiées ou vérifiables. Ainsi, nous avons pu préciser l'intensité, les formes et les temporalités des dynamiques de peuplement au cours des deux derniers siècles sous un jour inédit.

Cette mesure jouit de l'exploitation de la base de données *Europolis* qui comprend une masse d'informations complète, non seulement sur les agglomérations urbaines, mais aussi sur l'ensemble du peuplement à partir des unités territoriales administratives (Chapitre III).

Tout d'abord, l'usage d'une définition harmonisée de l'urbain offre la possibilité de comparer les données de population, l'emprise spatiale des villes et les processus d'agglomération en s'affranchissant des définitions nationales. Néanmoins, si l'adoption d'une définition stricte de l'urbain implique un certain réductivisme phénoménologique, nous avons pris soin d'accorder une attention particulière aux caractères institutionnels de celle-ci. Les agglomérations urbaines ne sont pas de simples morphologies mais des agrégats de territoires institués souvent depuis plusieurs siècles.

Ensuite, la refonte de la base de données héritée, *Geopolis*, constituée dans les années 1990 (MORICONI-ÉBRARD, 1994), a permis de renouveler son exploitation et de reformuler les problématiques. Les dynamiques d'urbanisation ont pu être intégrées pour la première fois dans une approche générale de l'évolution du peuplement, relativisant du même coup la mesure de l'urbanisation européenne. Les indices concernant la population urbaine ont été confrontés à ceux relatifs à la population totale et rurale. En outre, l'évolution spatiale des agglomérations a été retracée et datée malgré la contrainte que supposent les données sur le peuplement, agrégées sur des unités territoriales institutionnelles. Il n'en demeure pas moins qu'une information tout à fait inédite sur le processus d'agglomération et sur la composition des espaces urbanisés a été produite et ceci constitue une véritable valeur ajoutée scientifique à notre travail. La spatialité et l'historicité de notre objet sont ainsi assumées.

Enfin, l'originalité de notre démarche s'inscrit dans une approche *bottom-up* qui consiste à partir de l'échelle individuelle non seulement des agglomérations, mais aussi des unités institutionnelles locales. L'intérêt de cette démarche est de pouvoir suivre des indicateurs à différentes échelles de l'espace et du temps (population, nombre de villes, taux d'urbanisation…), pour n'importe quelles « géographies » au sens anglo-saxon du terme. Les unités locales institutionnelles, auxquelles se rattachent les données de population en séries sont comme des « briques élémentaires » (JULIEN, 2000, p. 4). À partir de ces briques, il est possible de reconstruire des territoires à toutes les échelles, des territoires discontinus comme les agglomérations, ou continus, comme les territoires institués, actuels ou passés, des territoires aux limites fixes ou à géométrie variable. Par exemple, des indicateurs ont été calculés pour des territoires fixes mais anachroniques, les États actuels (Chapitre IV), ou des entités politiques aux contours variables, comme l'Empire austro-hongrois (Chapitre V) afin de nuancer la comparaison des indices du peuplement dans le temps, et de donner un sens historique aux évolutions reconnues dans l'espace. De même, les indices de l'urbain ont pu être calculés pour des agglomérations aux contours fixes ou variables, tenant compte de la

progression de l'espace urbain. En jouant à la fois sur les échelles et sur les enveloppes territoriales choisies, nous confortons l'hypothèse introductive selon laquelle c'est dans ces écarts qu'on peut mettre en évidence les différentes modalités de la répartition de la population dans l'espace et faire surgir le rapport particulier entretenu entre peuplement et institution.

L'ancienneté de l'urbanisation européenne surinvestie

Le mouvement d'urbanisation à partir du 19e siècle est exceptionnel et marque un tournant dans les formes du peuplement. Notre mesure a permis tout d'abord une réévaluation de la période contemporaine dans l'urbanisation européenne.

Chez la plupart des auteurs, la période médiévale a été mise en avant pour justifier l'identité de l'Europe. Cette identité est assimilée à la « révolution urbaine » du Moyen Âge, et donc garante de l'ancienneté de l'urbanisation et du continent. L'identité urbaine de l'Europe est indissociable d'une forte densité de petites villes (Chapitre I). Cette idée est à nuancer car les mesures effectuées démontrent une urbanisation étonnamment récente du continent : la population ne devient majoritairement urbaine qu'après 1950 dans la plupart des pays étudiés, sur les 52 retenus (Chapitre IV). De surcroît, si l'armature des villes est ancienne, elle a surgi d'un monde rural dans lequel elle reste souvent profondément ancrée. Le mouvement urbain en Europe découle d'un profond attachement à la terre et aux valeurs rurales, comme l'affirmait G. Duby (1992). En effet, nous avons montré que l'urbanisation en Europe correspond à une urbanisation in situ. L'intense croissance démographique a travaillé un substrat dense d'établissements, ruraux ou urbains. L'urbanisation s'est d'abord traduite dans un mouvement diffus et qui tend vers la dispersion. Le nombre d'agglomérations urbaines a ainsi été multiplié par 13 entre 1800 et 2000, passant de près de 600 à 8 000. Cela signifie que 92% des agglomérations urbaines actuelles ne l'étaient pas il y a deux cents ans. Le tournant démographique contemporain se caractérise en Europe par une rupture quantitative dans un semis de lieux anciens consolidés dans un monde rural.

Trois résultats sont à souligner.

D'abord, tout comme ailleurs dans le monde, c'est ce tournant quantitatif qui fonde une Europe urbaine.

Ensuite, l'ancienneté de l'urbanisation ne doit pas être confondue avec l'ancienneté des lieux : c'est cette dernière qui donne sa spécificité à l'Europe. La répartition de la croissance démographique prend du sens, confrontée à la logique d'organisation spatiale issue du Moyen Âge, que nous avons rapportée au modèle du « finage », comme si les agglomérations urbaines peinaient à s'arracher de leur terroir. C'est pourquoi nombre de petites agglomérations restent petites, et que celles-ci sont si nombreuses. Le mouvement d'urbanisation procède du morcellement des forces démographiques. Il en résulte une faible hiérarchisation des agglomérations, ce qui laisse la place à des relations d'équivalence, typiques du « finage ». Cet héritage est réactualisé dans ces immenses agglomérations multipolaires que l'on peut rapporter aujourd'hui au phénomène de métropolisation. Ceci explique pourquoi, talonnant les vieilles capitales politiques comme Istanbul, Moscou, Paris, Londres, on retrouve aujourd'hui parmi les agglomérations les plus peuplées d'Europe, ces vastes conglomérats, qui s'épanouissent dans l'Europe rhénane et dans la plaine du Pô.

Enfin, c'est pourquoi, en réduisant l'identité de l'Europe à cette origine urbaine, on la confine à ce quart Nord Ouest caractérisé par ce semis serré d'agglomérations, voire à une dorsale qui court jusqu'à la péninsule italienne, image quelque peu déformée car l'armature urbaine en Europe se consolide en réalité tout au long des 19e et 20e siècles.

Ainsi, cette association entre ville et Europe, quoiqu'indéniable, nous semble surinvestie. C'est paradoxalement parce que nos meures ne concernent que l'époque contemporaine que l'on peut mettre en lumière ces héritages qui font la spécificité du continent. La mise en forme du peuplement ne peut se comprendre qu'en considérant cette origine des lieux. À ce titre, il ne s'agit pas de s'arrêter à la période contemporaine, mais d'y retrouver aussi les traces du passé.

Découvrir le sens des formes du peuplement

Les mesures ont été effectuées à partir de stocks : de population totale, urbaine ou rurale, d'unités urbaines… Elles permettent de caractériser les formes du peuplement qui se sont creusées au cours du temps à partir d'un postulat : la répartition de la population suit des règles. Le tournant démographique opéré entre les 19^{e} et 20^{e} siècles semble le lieu d'observation approprié pour découvrir ces règles : lorsque le référentiel population se met en mouvement, il est possible de déceler le sens de ce mouvement (MORICONI-ÉBRARD, 2003, p. 249). L'idée du mouvement de référentiel distingue d'un côté la population, d'un autre sa mise en forme dans l'espace.

Ces règles sont pleinement mises en évidence lorsque le substrat démographique connaît des variations intenses, qu'elles soient positives ou négatives (Chapitre IV). Ces conditions sont bien remplies puisque, globalement, la population européenne a quadruplé en deux siècles. Toutefois, toutes les parties du territoire ne sont pas concernées, les variations démographiques divergent selon les pays ou les régions, voire s'inversent, comme c'est le cas de l'Europe de l'Est depuis deux décennies. La cartographie des variations démographiques garde encore la trace du rideau de fer, 20 ans après sa chute. Comment se manifestent ces variations au niveau de la répartition du peuplement ?

Dans le quatrième chapitre, nous avons montré ce fait surprenant : la population rurale de l'Europe s'est pratiquement maintenue en deux siècles. Cela signifie qu'en cas de croissance démographique, les villes ont absorbé les excédents démographiques. Cependant, il ne faut pas en déduire trop hâtivement que la croissance urbaine s'est réalisée sur une armature urbaine inchangée. La démultiplication du nombre de villes au cours des deux siècles démontre que la croissance de la population urbaine s'est traduite par une densification du semis d'agglomérations plutôt que par une concentration urbaine. Au contraire, en cas de baisse démographique, les agglomérations constituent des môles de résistance, ne serait-ce que par l'étalement urbain qui assure le maintien ou la croissance du monde urbain.

Afin de comprendre ces règles qui permettent de passer de la population à sa répartition, nous proposons un modèle théorique qui met au premier plan le rôle des pouvoirs territorialisés dans la consolidation et l'évolution des formes de peuplement. Trois logiques d'organisation et d'appropriation de l'espace sont associées aux trois grandes institutions qui se sont épanouies en Europe (Chapitre II).

La première de ces structures, le finage, relève d'un processus de différenciation et se rapporte à une logique communautaire qu'illustre l'Église, garante de l'unité morale de l'Europe pendant plus d'un millénaire. Des cellules communautaires polarisées, définies par l'espace productif agricole, coexistent dans un régime semi-autarcique. Les échanges entre ces cellules ne sont certes pas nuls mais ils ne concernent que les produits à très forte valeur ajoutée. Equivalence des systèmes et pluralisme distinguent les formes produites par le finage. Idéalement, les agglomérations se répartissent également sur le territoire.

Le maillage suppose quant à lui une appropriation, une affectation, un bornage que privilégie l'État moderne fondé sur le territoire plus que sur la communauté. Unité et intégrité

du territoire, rationalisme associé à la division et la hiérarchie des fonctions, nourrissent la concentration de population dans l'armature urbaine prévue par l'institution.

Le treillage indique une logique de conquête et de prédation qu'on rapporte à l'institution impériale et qui se fonde sur l'expansion de réseaux et les flux. L'accroissement du territoire dominé, l'enrichissement de la métropole et l'appui de relais caractérisent les dynamiques territoriales. Une des particularités de l'Europe est qu'on y trouve à la fois des centres d'empires d'envergure mondiale, leurs synapses et des zones de prédation exploitées.

Ces structures sont des tendances. Elles coexistent dans l'espace et dans le temps. Elles se combinent localement en s'additionnant ou en s'annulant. On postule qu'elles sont un moyen d'interpréter les formes du peuplement.

L'orientation du peuplement à l'époque contemporaine : l'impact relatif de l'État moderne

La scène contemporaine met peu ou prou à l'honneur l'État moderne et donc le maillage d'après notre modèle. Cette forme de pouvoir a été inventée en Europe et, pour la première fois, une institution va se généraliser dans le monde entier dans des temps relativement brefs durant les deux derniers siècles étudiés. Cependant, ce n'est pas parce que le continent est entièrement découpé en États que le maillage est nécessairement la structure caractéristique de l'organisation de l'espace. Dans de nombreuses régions, la structure type de l'État moderne n'a pas occulté les formes matérielles du peuplement qui restent marquées par les logiques du finage et du treillage. Le maillage se combine ainsi fort bien avec les autres structures : c'est le principe de récupération géographique qui traduit un recyclage des formes héritées et va au-delà de la notion de résilience. Mieux encore, une logique d'appropriation typique d'une structure peut être sublimée par une autre. Par exemple, rien n'a plus mis en valeur le treillage hérité de siècles d'impérialisme russe, que le maillage instauré par les soviétiques en Europe de l'Est. Mais à l'inverse, la logique du maillage a opéré dès le Moyen Âge en France, dans un royaume centralisé qui néanmoins s'est étendu progressivement durant des siècles. L'expansion du royaume ne s'est pas opérée dans une logique de treillage, mais à la manière d'un jeu de dames, par adjonction de blocs maillés. On considère donc différents états du peuplement, et différentes modalités de transformation pour passer d'un état à un autre, d'une tendance vers une structure à une autre.

Paradoxalement, en Europe, où le modèle de l'État moderne s'est inventé et particulièrement démultiplié, la structure en maillage pure est très minoritaire et ne dépasse guère le cadre de la France, voire de quelques pays qui étaient peu urbanisés avant la consolidation de l'État, comme la Grèce ou la Roumanie. Elle apparaît le plus souvent sous une forme combinée et est même pervertie par d'autres structures. Ce phénomène s'explique en partie par l'ancienneté variable du peuplement dans le continent et ses formes matérielles préalables à l'État.

Néanmoins, l'impact de l'État moderne a été décisif partout, tandis que sa généralisation et la réalisation d'une logique de maillage en Europe, même temporaire ou combinée, s'est imposée à deux titres. D'une part, parce que la formation progressive d'États et de frontières a un effet domino qui ne souffre aucune exception, aucun trou, aucune enclave : au terme de ce processus, aucun espace ne peut être hors État. Les frontières des uns définissent celles des autres. D'autre part, parce que l'État moderne a représenté la réponse institutionnelle à un mouvement démographique de fond inédit, qui n'aurait pas pu être supporté par les structures institutionnelles, sociales et économiques d'Ancien Régime. La rationalisation menée par l'État moderne, qualifié de panoptique par Foucault, l'imposition

d'une nouvelle échelle de gouvernement et d'organisation, ont été des facteurs de régulation face à une masse de population en croissance. C'est ainsi que la population rurale est restée particulièrement stable au cours des deux siècles. L'État moderne a favorisé la concentration de la population dans des agglomérations et a permis de développer partout une armature urbaine hiérarchisée, au moyen de l'attribution de fonctions aux centres de chaque division administrative. D'un côté, de nouvelles agglomérations urbaines ont émergé là où il n'y en avait pas. D'un autre, à partir d'un semis dense d'établissements, une sélection a été effectuée. L'État a ici un rôle d'instance de régulation (Chapitre IV).

C'est à partir d'un principe de seuil critique de densité démographique que l'État moderne semble s'imposer au détriment des organisations d'Ancien Régime, empires, cités-États, États territoriaux… Nous avons envisagé la corrélation entre l'émergence d'un État moderne, un certain poids de la population urbaine, et la présence d'une grande agglomération dans un système urbain. Du point de vue du système urbain, la loi de la métropolisation de F. Moriconi-Ébrard, vérifiait la relation entre population urbaine et population métropolitaine dans un État donné (1998). Le point de vue des territoires institués est inverse : on postule que l'enveloppe du système urbain peut varier si cette corrélation n'est plus validée (Chapitres IV et V). La chronologie des États européens est à ce titre intéressante puisque le continent est le plus grand producteur d'États, tandis que l'on y trouve à la fois les États les plus anciens et les plus récents du monde. Arrivée à un seuil critique, la population « se taille un territoire », comprenant une ou des métropoles et un stock d'urbains capables de faire tenir le système. Ainsi, depuis le 19^{e} siècle, le nombre d'États n'a cessé d'augmenter en Europe, tandis que les revendications d'autonomie se multiplient, et la décentralisation est une réponse médiane de l'État aux risques de scission. Néanmoins, il est possible que cette corrélation ne se vérifie que dans le cadre d'une régulation du peuplement dictée par l'État, pour une tendance donnée. En effet, nous avons démontré que lorsque la structure du finage domine comme en Italie au 16^{e} siècle, ou lorsque le treillage prévaut comme dans l'Empire d'Autriche-Hongrie, ou dans les Flandres aujourd'hui, cette corrélation est court-circuitée, à moins de considérer une autre enveloppe spatiale plus pertinente plus réduite ou plus vaste (Chapitre V). Par exemple, la fusion opérée entre les unités urbaines ces dernières années dans les Flandres, indique qu'une intégration à l'échelle européenne est plus pertinente que le cadre national. Des seuils critiques dans les dynamiques de peuplement correspondraient à des transformations institutionnelles.

Ainsi, la démultiplication des États semble répondre à celle des unités urbaines. À l'échelle de l'Europe, le maillage interprète la logique du finage dans un équilibre des puissances, dans la séparation de chaque individualité, dans la pluralité et le morcellement.

La reproduction de la pluralité

La tendance au morcellement semble être la caractéristique européenne, repérée tant au niveau des formes du peuplement que des formations territoriales instituées. Quatre points précisent les mécanismes qui expliquent la reproduction et l'accentuation du morcellement à différentes échelles.

1) Les mouvements démographiques et urbains se réalisent en décalage et avec des écarts d'intensité en Europe accentuant la différenciation. La régulation du peuplement par l'État a été la plupart du temps insuffisante car elle n'a pas pu s'opérer dans la longue durée. La croissance démographique a été rompue par des déséquilibres majeurs notamment les guerres mondiales, les guerres civiles. Corrélativement, le sens du mouvement de référentiel a varié. Les États se sont constitués récemment, quand ils n'ont pas subi des transformations territoriales au cours des deux siècles. Ainsi, l'urbanisation s'est d'abord traduite dans une

distribution voire une dispersion de la population urbaine : une urbanisation in situ s'épanouit sous l'effet de la croissance générale de la population dans un monde rural qui se densifie. L'organisation en finage a prévalu. Une urbanisation par concentration a pu se réaliser sous l'action de l'État en décalage selon les États : les villes complètent l'armature urbaine lorsque celle-ci fait défaut et se hiérarchisent. Cette phase de concentration s'est accélérée de manière générale à la moitié du 20e siècle en Europe du Sud et en France, et dans les pays qui se sont constitués en États au centre, à l'est et au sud-est de l'Europe. En revanche, cette phase a été d'autant plus forte en Europe de l'Est, dans des pays faiblement urbanisés et peu denses en établissements, et dès le 19e siècle au Royaume Uni mais surtout dans les territoires allemands sous le coup d'un État aux tendances impérialistes et de l'industrialisation. L'impact du maillage, la concentration et l'accumulation urbaine, ainsi que la hiérarchisation des agglomérations sont plus intenses lorsqu'ils se réalisent sur un substrat « vierge », ou lorsque l'État doit procéder à une conquête du territoire en se comportant comme un empire. Même la diffusion des États en Europe se traduit dans un morcellement toujours accru.

2) À l'échelle des États, plusieurs évènements déforment l'impact du maillage. La tendance à la dispersion, que traduit la démultiplication des petites villes, soustrait un stock de population à un mouvement potentiel de concentration dans un petit nombre d'unités. Si l'on admet cette relation proportionnelle entre la taille du territoire et la taille de sa première agglomération, la dispersion de la population urbaine dans une multiplicité de villes définit un seuil critique abaissé des tailles des plus grandes agglomérations. L'Europe ne comprend ainsi aucune métropole qui puisse figurer parmi les plus grandes du monde, mais une pluralité de grandes agglomérations. De fait, puisque le seuil de la grande ville est réduit, les États ont pu se multiplier en Europe sous l'effet de recomposition territoriale ou de scissions nombreuses. Rétroactivement, les dimensions relativement petites des États et du stock démographique national réduisent elles-mêmes les possibilités de concentration urbaine. Ainsi, le morcellement, voire la balkanisation de l'espace européen en États, la faiblesse de la concentration urbaine et la dispersion de la population urbaine en de multiples établissements s'entretiennent. Par ailleurs ces facteurs affaiblissent encore l'État et son impact, et confortent les possibilités d'autonomisation locale.

3) Ces possibilités sont d'autant plus grandes que les États se sont constitués sur des espaces déjà appropriés, où d'autres pouvoirs s'étaient consolidés, de sorte que plusieurs logiques d'organisation ont pu se succéder au cours de l'histoire. Les réseaux urbains préexistants sont des héritages lourds. Les espaces dominés pendant des siècles par des empires continentaux demeurent relativement exempts de cet héritage. Nous avons montré que la logique de treillage est peu urbanisante ; elle l'est d'autant moins lorsque le peuplement est peu dense comme dans la sphère russe et ottomane, voire en Scandinavie. Le plus souvent, la métropole et quelques relais se sont imposés dans ces vastes aires dominées. À l'ouest et au centre de l'Europe, les recouvrements se démultiplient et les agglomérations ont pu voir leurs positions redéfinies à plusieurs reprises. De fait, lors de la constitution d'un État, plusieurs villes peuvent se trouver en concurrence face à la capitale d'État : l'armature urbaine s'écarte du maillage, tandis que la pluralité se reproduit au sommet de la hiérarchie urbaine nationale. C'est le cas dans la majorité des pays européens ; la primatie ne fait pas l'unanimité (Chapitre IV).

4) Enfin, les agglomérations et les conurbations industrielles, générées par une accumulation dans le cadre du maillage, ou plus récemment, les vastes zones métropolitaines, nommées ici conglomérats, où l'extension du bâti aboutit à la jonction de multiples établissements et à un mélange entre espace urbain et rural, peuvent représenter des concentrations urbaines d'ampleur nationale et talonner les capitales d'État. À l'échelle de l'Europe, ces dernières ont imperturbablement accumulé, profitant de chacune des phases de croissance urbaine, de sorte qu'elles surclassent encore les agglomérations dont

l'accumulation, plus récente, a été produite par une industrialisation soutenue et/ou par la fusion d'agglomérations sous le coup d'une extension impérieuse de l'espace urbain. C'est ainsi que les phénomènes de pluralité et d'équivalence au sommet de la hiérarchie urbaine des États se vérifient à l'échelle de l'Europe.

On peut voir ainsi dans l'expansion spatiale des agglomérations, opérée depuis la fin du 20e siècle, un moyen de pallier le ralentissement de la croissance démographique, voire le déclin de la population, et de maintenir ainsi la croissance urbaine. Ce phénomène, tout à fait inédit par son identité et par les formes de peuplement produites, général à l'ouest, encore réduit à l'est de l'Europe, peut s'interpréter comme l'observation d'un maintien d'un seuil d'urbanité. Il suppose en outre un autre moyen de régulation qui se traduit dans de nouvelles formes de peuplement, qui prennent sens à l'échelle du continent et non plus des régions ou des États.

Dynamiques de peuplement et consolidation des structures spatiales européennes

La répartition de la population au cours de ces deux siècles se réalise selon différentes modalités mises en évidence à partir des mesures effectuées et des trois logiques d'appropriation mises en évidence, et malgré ces écarts, de grandes structures européennes ont pu être démontrées.

1) La consolidation de ces vastes aires métropolitaines, rapportée à la dynamique du treillage, matérialisent les foyers de peuplement et de richesse de l'Europe. La dorsale européenne est le premier couloir de peuplement qui a profité de la croissance contemporaine. Aux deux extrémités de la dorsale, les deux pôles distingués par Braudel, correspondent en 2010 à deux agglomérations de 8 et 6,2 millions d'habitants, qui ont respectivement pour centre Bruxelles et Milan. Elles se rangent aujourd'hui parmi les plus grandes agglomérations du continent, tout en chevauchant les frontières nationales. La dynamique du treillage féconde donc un ancien capital urbain qui va au-delà des structures spatiales définies par l'État. Elle met en évidence la structure du finage : la densité de peuplement et la concentration de villes produisent de nouvelles formes.

Au nord-ouest, l'agglomération centrée sur Bruxelles semble même matérialiser une zone de flux et d'échange, bordée par trois agglomérations dont l'accumulation s'est réalisée dès le 19e siècle ou avant : Paris, Londres, la Ruhr. En outre, cette agglomération étendue entre Bruxelles et Lille est sur le point d'être réunie à celle centrée sur Douai, entre France et Belgique, et qui compte en 2010, 1,2 millions d'habitants, et une autre centrée sur Amsterdam, de 6.4 millions d'habitants, matérialisant elle-même la fameuse Randstad Holland. On voit ainsi se dessiner un triangle à l'intérieur duquel se consolide par le bâti un foyer de peuplement et un bassin d'interactions majeur et historique. Au sud, l'agglomération de Milan s'étend en 2010 jusqu'en Suisse et est aussi sur le point de rejoindre un vaste conglomérat centré sur Venise, de 3 millions d'habitants en 2010, et qui entraîne une partie du Nord de l'Italie, du piémont au littoral adriatique.

Entre les deux pôles, la zone n'a cessé de se densifier et accueille plusieurs concentrations urbaines formées au cours de ces deux siècles, sous le coup de l'urbanisation suisse et allemande notamment. Néanmoins, le déséquilibre entre les deux pôles de la dorsale, déjà annoncé par Braudel alors que le centre de l'Europe passe de la Méditerranée au Nord-Ouest entre le 15e et le 16e siècle (1979 [3]), n'a fait que s'accroître, sous l'effet des événements contemporains qui ont affecté l'Europe au cours des deux siècles.

2) Dans ce vaste espace européen, la croissance démographique, générale, se réalise dans des temps décalés, tandis que les formes du peuplement se différencient, alors que finage, maillage, treillage se combinent produisant des formes du peuplement qui divergent,

dans un jeu d'échelles spatiales et temporelles. Trois phénomènes sont relevés : une mosaïque ou une Europe en damier, dont rendent compte les dynamiques divergentes notamment dans le cadre des États, la consolidation d'un couloir transversal de peuplement au centre de l'Europe, et une distinction entre Est et Ouest de l'Europe.

La croissance démographique et urbaine s'est soldée, dans un premier temps, et surtout à l'ouest des sphères russe et ottomane, par une urbanisation in situ et par la démultiplication des villes, au détriment du mouvement de concentration urbaine et d'une hiérarchisation. Lorsque la densité du semis de villes arrive à un seuil critique, l'État a pu davantage jouer son rôle de régulateur. Mais le processus de concentration a été détourné par les guerres qui déstabilisent l'État et engendrent des pertes humaines en ville et à la campagne. La concentration a été affaiblie et de courte durée.

Dans l'ex-URSS, le mouvement de concentration et l'impact du maillage ont opéré plus tôt, au détriment de la dispersion : la structure en finage est peu prégnante. La chute du rideau de fer et la dissolution de l'URSS se traduisent par une baisse démographique qui s'accélère depuis 2000 et qui n'est guère compensée par l'expansion spatiale des agglomérations. Dans les Balkans, les mouvements de référentiel se sont activés en décalage par rapport aux autres régions, et dans le cadre de l'ex-Yougoslavie. Lorsque les scissions se démultiplient depuis les années 1990, tout le processus de concentration urbaine est redéfini dans des cadres réduits.

À l'extrême ouest de l'Europe, en position d'abri, le processus diverge d'un État à l'autre, selon l'héritage de chacun et le poids du finage ou du treillage. En France, le maillage conforte une puissante centralisation menée depuis des siècles. Au Royaume-Uni, l'industrialisation, le maillage mêlé au treillage, produisent une hiérarchie équilibrée. En Espagne, l'impact du maillage provoque un recentrage sur Madrid qui se traduit aujourd'hui dans un certain décrochement entre le centre et les littoraux. Au Portugal, le maillage ne réduit pas la bicéphalie entre Lisbonne et Porto.

Entre l'Europe de l'Ouest et du Centre, finage et treillage se mêlent. La croissance démographique et urbaine est impérieuse au 19^{e} siècle, dans les territoires allemands entre le Nord-Ouest européen et l'Empire austro-hongrois, alors qu'une première simplification de la carte s'est opérée à l'époque napoléonienne : l'unification est en marche. Cependant, c'est un mouvement d'urbanisation et d'industrialisation exceptionnel qui se déploie au centre de l'Europe. Un axe transversal, d'orientation Est-Ouest, caractérisé par de fortes densités, une croissance urbaine inédite, de nombreuses villes, se creuse sur un substrat rural structuré jusqu'alors par le finage. Ce couloir de peuplement est dessiné à la fin du 19^{e} siècle et contourne l'Empire austro-hongrois : la transversale court du pôle au Nord-Ouest de l'Europe, au nord de la Serbie. La transversale se révèle bien plus marquée que la dorsale Nord-Sud, plus ancienne pourtant, les taux de croissance de la population et de la population urbaine y sont bien plus vigoureux.

L'affirmation de la puissance allemande en plein cœur de l'Europe met en question l'équilibre du contient et le pluralisme. Le traité de Versailles en 1919 règle la question en instituant le pluralisme : l'Europe est une mosaïque d'États dont l'intégrité est protégée par des accords internationaux. Cependant les guerres mondiales et la division de l'Europe pendant quatre décennies lors de la guerre froide, rompent la croissance engagée au 19^{e} siècle. Les pertes humaines considérables qui affectent cet espace lors de la Première et surtout de la Seconde Guerre mondiale, puis le décalage créé entre Est et Ouest à partir du milieu du 20^{e} siècle et qui se creuse encore après la guerre froide, anémie la transversale européenne. C'est ainsi que la croissance est repoussée à l'Ouest, s'accumule au niveau de la dorsale, qui est à nouveau favorisée, et particulièrement dans cet abri du Nord-Ouest, adossé à la mer, qui

connaît une croissance continue, et bien plus stable que dans les territoires autour. La dynamique récente du treillage n'a fait que confirmer une structure extra-étatique qui a émergé au Moyen Âge, s'est consolidée dans une phase d'accumulation exceptionnelle, renforcée et déformée par les évènements contemporains.

3) Deux Europe s'opposent aujourd'hui : à l'ouest, une Europe emblématique, dispersée et plurielle ; aux extrémités est, s'épanouissent des empires.

D'un côté, la structure du finage caractérise une Europe où la pluralité des grandes villes, peu distantes les unes des autres, dans un foyer dense de peuplement, conduit à concevoir le cœur de l'Europe au Nord Ouest. C'est un cœur morcelé entre Paris, Londres et la Ruhr, mais qui tend aujourd'hui à s'unifier dans d'immenses conglomérats morphologiques. Il est probable que, dans quelques décennies, une seule agglomération de 30 à 40 millions d'habitants puisse s'étaler du Pas de Calais à la Hollande et à la Rhénanie.

La logique du treillage qui domine aujourd'hui réactive des corridors, qui amarrent des régions de fortes densités à des espaces longtemps tenues à l'écart. La dorsale est de moins en moins coupée par l'arc alpin. L'axe rhodanien y prend source, puis se prolonge par les littoraux méditerranéens raccordant la péninsule ibérique et la péninsule italienne. La transversale Est-Ouest se reconstitue après la chute du rideau de fer dessinant un arc par le nord des Tatras jusqu'en Ukraine, ainsi que par la plaine du Danube, jusqu'au nord de la Serbie. En effet, la transversale aurait dû être un couloir de peuplement bien plus marqué qu'il ne l'est aujourd'hui, mais les guerres et la guerre froide ont rejeté la croissance vers l'Ouest.

D'un autre côté, pour l'heure, les deux plus grandes agglomérations d'Europe sont situées aux antipodes de ce centre. En effet, la population de Moscou et d'Istanbul, dépassent, depuis 1980 pour la première et depuis 2010 pour la seconde, les métropoles occidentales et démontrent ainsi une capacité d'accumulation supérieure à toutes celles de l'Ouest. Elles sont les centres historiques d'empire et se situent en position de tête de pont entre l'Europe et leur propre zone d'influence.

Entre ces deux extrêmes, les confins des anciens empires russe et ottoman se caractérisent par de plus faibles densités, l'absence d'agglomérations de plus de 4 millions d'habitants, et le taux d'urbanisation n'a franchi les 50% que depuis quelques années. Ce creux semble bien désigner les limites géographiques d'une Europe toute en paradoxe, toujours hésitante entre concentration et dispersion, entre unité et division.

Les trois structures de l'espace proposées, finage, maillage et treillage, ont offert un moyen de lire et d'expliquer les discontinuités du peuplement européen ainsi que les différents modes d'appropriation de l'espace par les sociétés, lorsqu'elles sont confrontées à des changements quantitatifs nécessitant une réorganisation générale de l'économie, des institutions, des territoires… Il s'agirait maintenant de vérifier la pertinence de ces modèles sur d'autres terrains d'étude, notamment là où le peuplement est ancien, s'est traduit dans des constructions pérennes et où les organisations produites dans l'histoire n'ont pas été tout à fait arasées. La superposition et la combinaison des structures doivent encore faire l'objet d'analyses approfondies au moyen d'informations quantitatives et qualitatives historiques, antérieures à l'apparition de l'État moderne. En particulier, puisque le maillage s'est peu ou prou épanoui à travers la couverture du monde par les États, la structure du finage est mise en question. Son impact en Europe est décisif et sa structure s'est pérennisée pendant des siècles depuis le Moyen Âge en se reproduisant et en s'adaptant à d'autres formes institutionnelles jusqu'à nos jours. S'il est clair que la multiplicité a été le moteur de l'Europe, c'est au prix de beaucoup d'énergie, de violence. Elle engendre aussi sans doute un climat de compétition à l'origine de l'esprit créatif et entreprenant européen.

Références bibliographiques

A

ALLAIN Rémy (2004). *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris : A. Colin, Coll. U, Série Géographie, 254 p.

ALLAIN Rémy, BAUDELLE Guy, GUY Catherine (2003). *Le polycentrisme, un projet pour l'Europe*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 306 p.

ANDERSON Malcolm, BORT Eberhard (1998). *The Frontiers of Europe*. London, Washington : Pinter, 260 p.

ARCHAEOMEDES (1998). *Des oppida aux métropoles* : *archéologues et géographes en vallée du Rhône*. Paris : Anthropos, Coll. Villes, 275 p.

ARNAUD Jean-Luc (2008). *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*. Marseille : Éd. Parenthèses, MMSH, Impr. Nouvelle, Coll. Parcours méditerranéens. Série territoires, traces et tracés, 233 p.

ASCHAN-LEYGONIE C. (1998). *La résilience d'un système spatial : l'exemple du Comtat. Une étude comparative de deux périodes de crises au XIXème et au XXème siècle.* Paris : Université Paris 1, thèse de doctorat.

B

BAGNASCO Arnaldo, LE GALLES Patrick (1997). *Villes en Europe*. Paris : Éd. la Découverte, Coll. Recherches, 280 p.

BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (1995). *Encyclopédie de géographie*. Paris : Economica, 1167 p.

BAIROCH Paul, BATOU Jean, CHEVRE Pierre (1988). *La population des villes européennes de 800 à 1850 : banque de données et analyse sommaire des résultats*. Genève : Droz, Publications du Centre d'Histoire économique internationale de l'Université de Genève, 336 p.

BAIROCH Paul (1985). *De Jéricho à Mexico : Villes et économie dans l'histoire*. Paris : Gallimard, Coll. Arcades, n°4, 707 p.

BARDET Jean-Pierre, DUPÂQUIER Jacques (dir.) (1997). *Histoire des populations de l'Europe. I. Des origines aux prémices de la révolution démographique*. Paris : Fayard, Coll. Librairie européenne des idées, 660 p.

BENEVOLO Leonardo (1993). *La ville dans l'histoire européenne*. Paris : Éd. du Seuil, Coll. Faire l'Europe, 284 p.

BERMAN, Harold Joseph (2002). *Droit et révolution*. Aix-en-Provence : Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 684 p.

BONIN Serge, LANGLOIS Claude (éd.), *Atlas de la Révolution française.* Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Coll. Librairie du bicentenaire de la Révolution française.

NORDMAN Daniel, OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (1989) [1]. *4. Le territoire (1). Réalités et représentations*, 106 p.

NORDMAN Daniel, OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (1989) [2]. *5. Le territoire (2). Les limites administratives,* 125 p.

LEPETIT Bernard, SINARELLIS Maroula (1995). *8. Population*, 93 p.

BOSERUP Ester (1970). *Évolution agraire et pression démographique*. Paris : Flammarion, 218 p.

BOURDIEU Pierre (1980) [1]. « L'identité et la représentation » *in Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 35, novembre 1980. L'identité. pp. 63-72.
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1980_num_35_1_2100

BOURDIEU Pierre (1980) [2]. « Le Nord et le Midi : Contribution à une analyse de l'effet Montesquieu » *in Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 35, novembre 1980. L'identité. pp. 21-25.
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1980_num_35_1_2096

BOYER Jean-Claude (2003). *Les villes européennes*. Paris : Hachette, Coll. Carré Géographie, 9, 254 p.

BRAUDEL F. (1966) [1]. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. Tome I.* Paris : Armand Colin, éd. 2, 591 p.

BRAUDEL F. (1966) [2]. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. Tome II.* Paris : Armand Colin, éd. 2, 629 p.

BRAUDEL F. (1979) [1]. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XVème-XVIIIème siècle, Tome 1. Les structures du quotidien*. Paris : Armand Colin, 542 p.

BRAUDEL F. (1979) [2]. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XVème-XVIIIème siècle, Tome 2. Les jeux de l'échange.* Paris : Armand Colin, 599 p.

BRAUDEL F. (1979) [3]. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XVème-XVIIIème siècle, Tome 3. Le temps du monde.* Paris : Armand Colin, 606 p.

BRETAGNOLLE A., PUMAIN D., ROZENBLAT C. (1999). « Croissance et sélection dans le système des villes européennes » *in Travaux de l'Institut de géographie de Reims.* Numéro spécial « Temporalités spatiales », *n° 101 – 104.* Reims : ERIGUR, pp. 105-135.

BRETAGNOLLE Anne, MATHIAN Hélène, PUMAIN Denise, ROZENBLAT Céline (2000). « Long-term dynamics of European towns and cities : towards a spatial model of urban growth» in *Cybergeo : European Journal of Geography*, 11th European Colloquium on Quantitative and Theoretical Geography. Durham Castle, UK, September 3-7, 1999, article 131. URL : http://cybergeo.revues.org/566

BRETAGNOLLE Anne, GIRAUD Timothée, MATHIAN Hélène (2008). « La mesure de l'urbanisation aux États-Unis, des premiers comptoirs coloniaux aux Metropolitan Areas (1790-2000) » *in Cybergeo : European Journal of Geography*. Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, article 427. URL : http://cybergeo.revues.org/19683

BRETAGNOLLE Anne, DELISLE François (2010). « Formes des villes en Europe et aux États-Unis » *in Mappemonde.* N° 97, 5 p.
URL : http://mappemonde.mgm.fr/num25/lieux/lieux10101.html

BRUNET Pierre (2002). « La notion de représentation sous la Révolution française » *in Annales Historiques de la Révolution française*. Vol. 328, n°2-2002, La Révolution française et le droit, p. 27-45.
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahrf_0003-4436_2002_num_328_1_2578

BRUNET Roger (dir.), DATAR, GIP Reclus (1989). *Les villes européennes. Rapport pour la DATAR*. Paris : La Documentation française, 79 p.

BRUNET Roger (1997). « La ZPIU est morte, vive la ZAU » *in Mappemonde*, n°3, pp. 18-21.
URL : http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M397/Brunet.pdf

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé (2009). *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. Montpellier : RECLUS, Paris : La Documentation française, Coll. Dynamiques du territoire, 3ème éd., 518 p.

BURGEL Guy (éd.) (1982) [1]. *Armature urbaine en Europe occidentale*. Nanterre : Laboratoire de géographie urbaine de l'Université de Paris X, Coll. Villes en parallèle, 165 p.

BURGEL Guy (éd.) (1982) [2]. *Croissance et structure urbaine dans les pays socialistes européens*. Nanterre : Laboratoire de géographie urbaine de l'Université de Paris X, Coll. Villes en parallèle, 204 p.

BURGEL Guy (éd.) (1988). *Formes urbaines*. Nanterre : Laboratoire de géographie urbaine de l'Université de Paris X, Coll. Villes en parallèle.

C

CATTAN Nadine, PUMAIN Denise, ROZENBLAT Céline, SAINT-JULIEN Thérèse (1994). *Le système des villes européennes*. Paris : Anthropos, Coll. Villes, 197 p.

CHADULE (1987). *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*. Paris : Masson, Coll. Géographie, 2ème éd, 189 p.

CHAMPION Anthony Gerard, HUGO Graeme (2004). *New forms of urbanization : beyond the urban-rural dichotomy*. Aldershot, Hants, England ; Burlington, VT : Ashgate, 420 p.

CHANDLER Tertius, FOX Gerald (1974). *3000 years of urban growth*. New York, London : Academic Press. Studies in population, 413 p.

CHOAY Françoise, MERLIN Pierre (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses universitaires de France, 3ème éd., 843 p.

CLAVAL Paul (1981). *La logique des villes : essai d'urbanologie*. Paris : LITEC, 633 p.

CLAVAL Paul (dir.) (1984-1986) [1]. *Géographie historique des villes d'Europe occidentale : actes du colloque tenu les 10, 11 et 12 janvier 1981 à l'Université de Paris-Sorbonne. Tome I. villes et réseaux urbains*. Paris : Université Paris-Sorbonne Département de géographie, 199 p.

CLAVAL Paul (dir.) (1984-1986) [2]. *Géographie historique des villes d'Europe occidentale : actes du colloque tenu les 10, 11 et 12 janvier 1981 à l'Université de Paris-*

Sorbonne. *Tome II. Espaces sociaux et paysages urbains*. Paris : Université Paris-Sorbonne Département de géographie, 255 p.

D

DAVIS Kingsley (1969). *World Urbanization 1950-1970. 1. Basic data for cities, countries, and regions.* Berkeley : Institute of international studies, University of California, Population monograph series, 4, 321 p.

DAVIS Kingsley (1972). *World Urbanization 1950-1970. 2, Analysis of trend, relationships and development*. Berkeley : Institute of international studies, University of California, Population monograph series, 9, 379 p.

DESMARAIS Gaëtan, RITCHOT Gilles (1991). *Etudes de géographie structurale.* Sainte-Foy: Université Laval, Centre de recherches en aménagement et en développement, Cahier spécial n°15, 219 p.

DESMARAIS Gaëtan, RITCHOT Gilles (2000). *La géographie structurale*. Paris : L'Harmattan, 147 p.

DESROSIÈRES Alain (2010). *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*. Paris : La découverte, Coll. La Découverte-poche, n° 99, 456 p.

DE VRIES Jan (1984). *European urbanization : 1500 – 1800*. London : Methuen, 350 p.

DICKINSON Robert E. (1967). *The city region in Western Europe*. London : Routledge & K. Paul, 306 p.

DIDELON Clarisse, GRASLAND Claude, RICHARD Yann (2008). *Atlas de l'Europe dans le monde*. Montpellier : Reclus ; Paris : CNRS GDRE S4 : la Documentation française, 260 p.

DOUAY Nicolas (dir.) (2008). *La Méditerranée à l'heure de la métropolisation*. Paris : PUCA - Observatoire des territoires et de la métropolisation dans l'espace méditerranéen, 242 p.
URL :http://www.metropolisation-mediterranee.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/la_mediterranee_a_l_epreuve_brochure_a5_web_cle071112.pdf

DRAUS Franciszek (2009). *Critique historique de l'idée européenne. Tome I. Les précurseurs introuvables : histoire d'une mythologie du Moyen Âge à la fin du XIXe siècle*. Paris : F.-X de Guibert, 296 p.

DUBY Georges (1978). *Les trois ordres ou L'imaginaire du féodalisme*. Paris : Gallimard, Coll. Bibliothèque des Histoires, 428 p.

DUBY Georges (dir.) (1980) [1]. *Histoire de la France urbaine. Tome 1. , La ville antique : des origines au IXe siècle*. Paris : Seuil, Coll. L'univers historique, 600 p.

DUBY Georges (dir.), CHEDEVILLE André, LE GOFF Jacques, ROSSIAUD Jacques (1980) [2]. *Histoire de la France urbaine. Tome 2. , La ville médiévale : des Carolingiens à la Renaissance*. Paris : Seuil, Coll. L'univers historique, 653 p.

DUBY Georges (dir.), RONCAYOLO Marcel (1983). *Histoire de la France urbaine. Tome 5, La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citadin*. Paris : Seuil, Coll. L'univers historique, 668 p.

DUBY (dir.), BERTRAND Georges, Georges, WALLON Armand (1975). *Histoire de la France rurale, Histoire de la France rurale. 1. La formation des campagnes françaises : des origines à 1340*. Paris : Seuil, Coll. L'univers historique, 620p.

DUBY Georges, ROITER Fulvio (1992). *Terre d'Europe*. Genève : Editions Suzanne Hurter, 267 p.

DUMÉZIL Georges (1979). *Mythe et épopée, 1. L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*. Paris : Gallimard, Coll. Bibliothèque des Sciences humaines, 659 p.

DUPÂQUIER Jacques, DUPÂQUIER Michel (1985). *Histoire de la démographie : la statistique de la population des origines à 1914*. Paris : Perrin, Coll. Pour l'histoire n° 7, 462 p.

E

EUROSTAT, INED, PUMAIN Denise et *al.* (1992). *Le Concept statistique de la ville en Europe*. Luxembourg : Office Statistique des Communautés Européennes, 89 p.

F

FEBVRE Lucien (1959). *L'Europe : genèse d'une civilisation*. Paris : Perrin, 424 p.

FERRIER Jean-Paul (2000). « De l'urbain au post-urbain », *in* PAULET Jean-Pierre, *Les très grandes villes dans le Monde*, Paris : CNED-SEDES.

FOUCAULT Michel (1966). *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard, 400 p.

FOUCAULT Michel (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 360 p.

FOUCHER M. (1991). *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard, 608 p.

FOUCHER Michel (2000). *La République européenne*. Paris : Belin, Coll. Frontières, 147 p.

FOUCHER Michel (2007). *L'obsession des frontières*. Paris : Perrin, 248 p.

FRÉMONT Armand, FRÉMONT-VANACORE Anne (1994). *Le point sur les nouveaux espaces européens*. Paris : la Documentation française, 2 vol., 42 p, 12 p.

FURET François, OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (2007). *Dictionnaire de la Révolution française. 4. Idées*. Paris : Flammarion, Champs, n°738, 544 p.

G

GAUTHIEZ Bernard (1999). *Atlas morphologique des villes de Normandie*. Lyon : Éd. du cosmogone : Ecole d'architecture de Lyon, 226 p.

GAUTHIEZ Bernard (2003). *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*. Paris : Monum, éd. du patrimoine, Coll. Principes d'analyse scientifique, 493 p.

GAUTHIEZ Bernard (2008). « Lyon en 1824-32 : un plan de la ville sous forme vecteur d'après le cadastre ancien» *in Géocarrefour*. Vol. 83/1, pp. 57-67.
URL : http://geocarrefour.revues.org/index4542.html

GENÊT Jean-Philippe (1997). « La genèse de l'État moderne » *in Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 118, juin 1997, pp. 3-18.
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1997_num_118_1_3219

GIRARD René (1983). *La violence et le sacré*. Paris : Hachette, 534 p.

GIRAULT Frédéric (2008). « Conceptualiser le territoire » *in Historiens et Géographes*, n°403, pp. 58-68.

GLEICK James (1991). *La théorie du chaos: vers une nouvelle science*. Paris : Flammarion, 431 p.

GOTTMAN Jean (1967). *Megalopolis : the urbanized Northeastern seabord of the United States*. Cambridge (Massachusets) ; London : M.I.T. Press, 813 p.

GRASLAND Claude (1991). *Espaces politiques et dynamiques démographiques en Europe de 1950 à 1990*. Th. D. : Géographie : Paris I, 440 f.

GRASLAND Claude (1997). *Contribution à l'analyse géographique des maillages territoriaux. Volume A*. HDR : Géographie : Paris I, 370 f.

GRATALOUP Christian (1996). *Lieux d'histoire : essai de géohistoire systématique*. Montpellier : Reclus, Aubervilliers : La Documentation française, Coll. Espaces modes d'emploi, 200 p.

GUÉRIN-PACE France (1993). *Deux siècles de croissance urbaine : la population des villes françaises de 1851 à 1990*. Paris : Anthropos, Economica, Coll.Villes, 205 p.

GUEROIS Marianne (2003). *Les formes des villes européennes vues du ciel : une contribution de l'image CORINE land cover à la comparaison morphologique des grandes villes d'Europe occidentale*. Th. D. : Paris 1 : 306 f.

GUICHONNET Paul, RAFFESTIN Claude (1974). *Géographie des frontières*. Paris : PUF, Coll. Sup. Le géographe, 13, 224 p.

H

HAEGEN H. van der (Éd.) (1982). *West european settlement systems*. Leuven : Instituut voor Sociale en Economische Geografie, Katholieke Universiteit te Leuven, Coll. Acta geographica Lovaniensia, vol. 22, 370 p.

HAGGET Peter (1973). *L'analyse spatiale en géographie humaine*. Paris : A. Colin, Collection U. Série Géographie, 390 p.

HALBWACHS Maurice (1946). *Morphologie sociale*. Paris : A. Colin. 208 p.

HALL Peter, HAY Dennis (1980). *Growth centres in the European urban system*. London, Edinburg, Melbourne : Heinemann educational books, 278 p.

HOHENBERG Paul M., LEES Lynn Hollen (1992). *La formation de l'Europe urbaine 1000-1950*. Paris : PUF, Coll. Histoires, 496 p.

J

JUILLARD Etienne (1968). *L'Europe rhénane : géographie d'un grand espace*. Paris : A. Colin, Coll. Précis et traités de géographie humaine, 291 p.

JUILLARD E., NOHN H. (dir.) (1976). *Espaces et régions en Europe occidentale (Structures et dimensions de régions en Europe occidentale)*. Paris : Editions du CNRS, Coll. Actions thématiques programmées en Sciences humaines n°10, 114 p.

JULIEN Philippe (2000). « Mesurer un univers urbain en expansion » *in Economie et Statistique*, n°336, pp. 3-33.

K

KANTOROWITCZ Ernst Hartwig (1984). *Mourir pour la patrie et autres textes*. Paris : PUF, Coll. Pratiques théoriques, 142 p.

KANTOROWITCZ Ernst Hartwig (1989). *Les deux corps du roi*. Paris : Gallimard, Coll. Bibliothèque des histoires, 638 p.

L

LABBÉ Morgane (2000). *La population à l'échelle des frontières : une démographie politique de l'Europe contemporaine*. Paris : Éd. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 264 p.

LAVEDAN Pierre (1926). *Histoire de l'urbanisme. 1. Antiquité-Moyen Âge*. Paris : H. Laurens, 520 p.

LE BRAS Hervé (1996). *Le peuplement de l'Europe*. Paris : La documentation française, 203 p.

LE BRAS Hervé (1997). *La planète au village : migrations et peuplement en France.* La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, Paris : DATAR, Coll. Monde en cours, 222 p.

LE BRAS Hervé (2000). *Naissance de la mortalité : l'origine politique de la statistique et de la démographie.* Coll. Hautes études. Paris : Gallimard : Seuil. 371 p.

LE BRAS Hervé (2011). « Démographie » *in Encyclopaedia Universalis*. Encyclopaedia Universalis en ligne.

LEGENDRE Pierre (1992). *Les Enfants du Texte. Etudes sur la fonction parentale des États (Leçons VI)*. Paris : Fayard, 469 p.

LE GOFF Jacques (2008). *La civilisation de l'Occident médiéval*. Paris : Flammarion, 366 p.

LE GOFF Jacques, SCHMITT Jean-Claude (1999). *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval.* Paris : Fayard, 1236 p.

LEPETIT Bernard (1984). *Chemins de terre et voies d'eau : réseaux de transports et organisation de l'espace en France : 1740 - 1840*. Paris : Edition de l'EHESS, 148 p.

LEPETIT Bernard (1988). *Les villes dans la France moderne. 1740-1840*. Paris : A. Michel, Coll. L'Évolution de l'humanité, 490 p.

LEPETIT Bernard (1990). « Remarques sur la contribution de l'espace à l'analyse historique » *in Groupe Dupont, Géopoint 90 : Histoire, temps et espace*. Avignon : Actes du colloque Géopoint, pp. 31-40.

LEPETIT Bernard, PUMAIN Denise (dir.) (1993). *Temporalités urbaines*. Paris : Anthropos, Économica, Coll. Villes, 316 p.

LEPETIT Bernard, SINARELLIS Maroula (1995). [Voir BONIN et *al.*]

LÉVY Jacques (1994). *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques. 442 p.

LÉVY Jacques (1995). *Urbanité et européanité. Mesures, configurations et dynamiques de la ville en Europe*. Paris : Villeurope, CNRS, Rapport remis au PIR-Villes, 178 p.

LÉVY Jacques (1997). *Europe. Une géographie*. Paris : Hachette, Coll. Carré géographie, 287 p.

LÉVY Michel Louis (2011). « Transition démographique » *in Encyclopaedia Universalis*. Encyclopaedia Universalis en ligne.

LIVI BACCI Massimo (1999). *La population dans l'histoire de l'Europe*. Paris : Seuil, Coll. Faire l'Europe, 302 p.

M

MARCHAND Bernard (1993). *Paris, histoire d'une ville : XIXe-XXe*. Paris : Éd. du Seuil, Coll. Points Histoire, 440 p.

MERLIN Pierre (1988). *Morphologie urbaine et parcellaire : colloque d'Arc-et-Senans, 28 et 29 octobre 1985*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, Coll. Espaces, 292 p.

MORICONI-ÉBRARD François (1993). *L'urbanisation du monde depuis 1950*. Paris : Éd. Economica, Anthropos, Coll.Villes, 372 p.

MORICONI-ÉBRARD François (1994). *Géopolis : pour comparer les villes du monde.* Paris : Éd. Economica, Anthropos, Coll.Villes, 246 p.

MORICONI-ÉBRARD François (1998). « La loi de la métropolisation : un modèle pour la croissance des systèmes urbains » *in Revue de Géographie de Lyon*, Vol. 73, 1998-I, pp. 55-70.
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1998_num_73_1_4803

MORICONI-ÉBRARD François (2000) [1]. *De Babylone à Tokyo, les grandes agglomérations du Monde.* Paris : Ophrys, Coll. GéOphrys, 344 p.

MORICONI-ÉBRARD François (2000) [2]. « La loi de la métropolisation et la notion de système urbain » *in Colloque GéoPonts*, pp. 65-75.

MORICONI-ÉBRARD François (2003). *Analyse spatiale et anthropologie du dogme. Influence du droit romano-canonique sur la géographie du peuplement*. HDR : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 360 f.

MORICONI-ÉBRARD François (2004). « La « caporalisation » des réseaux urbains dans les pays de l'Est » *in Regard sur l'Est*. Dossier n°36, 01/04/2004, « Capitales de l'Est, sous le feu des lumières ! », mis en ligne le 01 avril 2004.
URL : http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=466

MORICONI-ÉBRARD François (2010) « Les villes et l'urbain : n'en jamais finir avec la définition » *in* CAILLY Laurent, VANIER Martin (dir.), *La France. Une géographie urbaine*, Paris : A. Colin, Collection U, pp. 15-31.

MORICONI-ÉBRARD François (dir.) (2011). *Africapolis II, Afrique Centrale et orientale*. Rapport d'étude remis à l'AFD, 125 p.

MUMFORD Lewis (1964). *La Cité à travers l'histoire*. Paris : Éd. du Seuil, Coll. Esprit, La cité prochaine, 781 p.

N

NORA Pierre (1992). *Les lieux de mémoire, III Les France, 1. Conflits et partages*. Paris : Gallimard, Coll. Bibliothèque illustrée des histoires, 988 p.

NORDMAN Daniel, OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (1989) [1]. [Voir BONIN et *al.*].

NORDMAN Daniel, OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (1989) [2]. [Voir BONIN et *al.*].

O

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic (1989). *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du 18e siècle*. Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Coll. Recherches d'histoire et de sciences sociales, n°36, 363 p.

P

PAQUOT Thierry (1996). *Le Monde des Villes. Panorama urbain de la Planète*. Bruxelles : Editions Complexe, 699 p.

PAULUS F., PUMAIN Denise (2000). « Trajectoires de villes dans le système urbain » *in* MATTEI M.-F., PUMAIN D. (dir.) *Données urbaines*, 3, pp. 363-372.

PERES Stéphanie (2007). *La Vigne et la Ville : Forme Urbaine et Usage des Sols*. Th: D. Sciences économiques, Université Montesquieu - Bordeaux IV, 387 p.

PETITOT Jean (2008). « Forme » *in Encyclopaedia Universalis*. Encyclopaedia Universalis en ligne, 38 p.

PICQ Jean (2009). *Une histoire de l'État en Europe : pouvoir, justice et droit du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Les Presses de Sciences Po, 611 p.

PINCHEMEL Philippe, PINCHEMEL Geneviève (1988). *La face de la terre : éléments de géographie*. Paris : A. Colin, Coll. U, 519 p.

PINOL Jean-Luc (dir.), BOONE Marc (2003). *Histoire de l'Europe urbaine, 1. De l'Antiquité au XVIIIe siècle : genèse des villes européennes*. Paris : Éd. du Seuil, Coll. L'univers historique, 969 p.

PINOL Jean-Luc (dir.) (2003). *Histoire de l'Europe urbaine 2. De l'Ancien Régime à nos jours, expansion et limite d'un modèle*. Paris : Éd. du Seuil, Coll. L'univers historique, 889 p.

PISON Gilles (2009). « Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord » *in Population et sociétés*, n°457, juin 2009, Bulletin mensuel d'information INED, pp. 1-4.

PUMAIN Denise (1982). *La dynamique des villes*. Paris : Economica, 231 p.

PUMAIN Denise (éd.), GODARD Francis (1996). *Données Urbaines 1*. Paris : Economica-Anthropos, Coll. Villes, 377 p.

PUMAIN Denise, SAINT-JULIEN Thérèse (éd.) (1996). *Urban networks in Europe. Réseaux urbains en Europe*. Montrouge, London : J. Libbey Eurotext ; Paris : INED, Coll. Congresses & colloquia / INED, 15, 252 p.

PUMAIN Denise, SWERTS Elfie (2010). « Peut-on estimer la population des villes chinoises à partir de leur surface bâtie ? » *in Cybergeo : European Journal of Geography*. Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, article 508, mis en ligne le 14 octobre 2010.
URL : http://cybergeo.revues.org/23319

R

RAFFESTIN Claude (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : LITEC, 246 p.

REBOUR Thierry (2000). *La théorie du rachat : géographie, économie, histoire*. Paris : Publications de la Sorbonne, Coll. Géographie, 258 p.

REBOUR Thierry (2009). « Périurbanisation ou désurbanisation » *in Cafés géographiques*. n°1656, mis en ligne le 8 juillet 2009.
URL : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1656

RITCHOT Gilles (1991). *Etude de géographie structurale*. Université de Laval : Centre de Recherches en Aménagement et en Développement, Cahier spécial n°15, 219 p.

ROZENBLAT Céline (éd.), CICILLE Patricia, DATAR (2003). *Les villes européennes : analyse comparative*. Paris : La Documentation française, 94 p.

S

SALLEZ Allain (dir.) et *al.* (1993). *Les villes, lieux d'Europe*. Paris : DATAR ; La Tour-d'Aigues : Éd. de l'Aube, 198 p.

SASSEN Saskia (2009). *Critique de l'État : territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*. Paris : Demopolis : le Monde diplomatique, 474 p.

SAUVY Alfred (1975). *La population*. Paris : PUF, Que sais-je ?, 4e rééd., 128 p.

SLATER Terry R. (1990). *The built form of western cities: essays for M. R. G. Conzen on the occasion of his eightieth birthday*. Leicester, London : Leicester university press, 445 p.

SOJA Edward W. (1996). *Thirdspace : journeys to Los Angeles and other real-and-imagined places*. Malden (Mass.) ; Oxford : Blackwell, 334 p.

T

TANTNER Anton (2009). « Addressing the Houses : the Introduction of house numbering in Europe » *in Histoire et mesure.* Vol. 24, n°2, Les mesures de la ville. Paris : Edition EHESS.

THOM René (1993). *Prédire n'est pas expliquer*. Paris : Flammarion, 171 p.

TODD Emmanuel (1990). *L'invention de l'Europe*. Paris : Éd. Seuil, Coll. L'histoire immédiate, 537 p.

TOPALOV Christian (1973).*Capital et propriété foncière : introduction à l'étude des politiques foncières urbaines*. Paris : CSU, 264 p.

TOPALOV Christian (1984). *Le profit, la rente, la ville : éléments de théorie*. Paris : Economica, 233 p.

TOPALOV Christian (1994). *Naissance du chômeur 1880-1910*. Paris : A. Michel, 626 p.

TOPALOV Christian (2002). *Les divisions de la ville*. Paris : Éd. UNESCO : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Coll. Les mots de la ville 2, 469 p.

TROISFONTAINES Claude (1980). « L'identité du social et du religieux selon René Girard » *in Revue Philosophique de Louvain*. Quatrième série, Tome 78, N°37. pp. 71-90.
URL :http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/phlou_0035-3841_1980_num_78_37_6327#

V

VALENTE Paolo (2010). « Comment la population est-elle recensée dans les pays européens en 2010 ? » *in Population et sociétés*, Mai 2010, no 467, p. 1-4.
URL : http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1506/publi_pdf1_popetsoc_467.pdf

VAN CAENEGEM Raoul Charles (2002). *European law in the past and the future : unity and diversity over two millennia*. Cambridge : Cambridge University Press, 167 p.

VANDERMOTTEN Christian (1999). *Villes d'Europe : cartographie comparative*. Bruxelles: Crédit Communal, Coll. Bulletin du Crédit communal, 408 p.

VANDERMOTTEN Christian, DEZERT Bernard (2008). *L'identité de l'Europe. Histoire et géographie d'une quête d'unité*. Paris : A. Colin, 333 p.

W

WEBER Max (1992). *La ville*. Paris : Aubier-Montaigne, Coll. Champ urbain, 218 p.

WOUDE Adrianus Maria van der, VRIES Jan de, HAYAMI Akira (1990). *Urbanization in history. A process of dynamic interactions*. New York : Oxford university press, 371 p.

Tables

Table des Documents

Document I-1. La séparation entre la ville et la campagne : Ambrogio Lorenzetti, *Allegorie ed effetti del Buono e Cattivo Governo* (1337-1339), Siena, Palazzo pubblico 58
Document I-2. Densité d'occupation du sol d'après le type de bâtiment à Paris 60
Document I-3. Extension et densité du bâti à Paris 60
Document I-4. La concentration du bâti au centre du village de Concoules 61
Document I-5. Habitat dispersé dans le hameau La Bise Basse de la commune de Concoules 61
Document I-6. Front de construction en bordure de l'Escaut à Anvers 61
Document I-7. Front de construction en bordure de littoral à La Haye 62
Document I-8. Front de construction en bordure de terres agricoles à Oudijk 62
Document I-9. Les contours nets de l'agglomération de Palmanova 62
Document I-10. L'unité morphologique et les contours discontinus de l'agglomération d'Etretat 62
Document I-11. Carte des *Metropolitan Statistical Areas* aux USA en 2008 67
Document I-12. Le chevauchement des zonages des *Metropolitan Statistical Areas* : aire métropolitaine de Pittsburgh 67
Document I-13. Les agglomérations morphologiques officielles suisses en 1980 69
Document I-14. Les classes d'urbanité : dix types de communes composant les agglomérations morphologiques suisses en 1980 et trois facteurs de cohésion 69
Document I-15. Extension des agglomérations morphologiques en 2010 et population : Atlanta, Bruxelles, Madrid 75
Document I-16. Quatre types de mobilité des individus dans la théorie de la forme urbaine 90
Document I-17. L'évolution des méthodes de recensement en Europe entre 2000 et 2010 104
Document II-1. Le cycle des « 3 a » : Agriculture, Armée, Argent 150
Document II-2. Les types de découpages administratifs selon la répartition entre urbain et rural 171
Document II-3. La partition entre urbain et rural dans l'*Electoral Division* de Carlow 172
Document II-4. Agglomération et espace rural incorporés dans l'unité administrative locale : Foggia 173
Document II-5. L'incorporation rural/urbain dans le découpage administratif en Italie méridionale 174
Document II-6. Friche d'exploitation minière à Nœux-les-Mines 218
Document II-7. Terril aménagé en piste de ski « Loisinord » à Nœux-les-Mines 218
Document II-8. Immeuble abandonné à Bitterfeld-Wolfen 219
Document II-9. Plan de Bitterfeld-Wolfen : l'agglomération structurée par les complexes industriels 219
Document II-10. Complexe industriel désaffecté à Bitterfeld-Wolfen 219
Document II-11. La séparation de Provins entre ville haute et ville basse dictée par la topographie 224
Document II-12. Le finage en milieu rural dicté par le relief en Toscane 225
Document II-13. La division des parcelles agricoles par les haies et les routes dans le Comtat 225
Document II-14. Les routes à l'origine de la forme laniérée des parcelles agricoles en Pologne 226
Document II-15. Les canaux et le polder à l'origine de la forme des parcelles aux Pays-Bas 226
Document II-16. Centres et routes selon leur gabarit dans le département de la Loire 229
Document II-17. L'agglomération de Chartres émerge par exclusion de terres agricoles 231
Document II-18. Les divisions du *Greater London* d'après l'ONS : *boroughs*, *Inner* et *Outer London* 232
Document II-19. De Londres à Enfield en 1822. L'agglomération londonienne limitée à la ville-centre et des noyaux de peuplement éparpillés le long des routes 233
Document II-20. De Tottenham à Enfield en 1898. L'extension en doigt de gant à partir de Tottenham 233

Document II-21. De Tottenham à Enfield en 1920. La progression de l'extension en doigt de gant . 234
Document II-22. De Tottenham à Enfield en 1948. Le comblement de l'agglomération à partir des routes 234
Document II-23. L'agglomération de Londres en 2010 : l'homogénéisation du bâti entre Tottenham et Enfield 235
Document II-24. La distribution des espaces privés et publics à Venise et au Caire 236
Document II-25. La conservation des terres agricoles à Bleskensgraaf 236
Document II-26. Sliedrecht en 1908 : un peuplement linéaire 237
Document II-27. Sliedrecht en 1986 : la progression du bâti définie par deux structures linéaires 237
Document II-28. Sliedrecht en 2010 : l'agglomération dans les limites des deux infrastructures linéaires 237
Document II-29. L'évolution de l'occupation du sol autour du bois de Vincennes à Alfortville 238
Document II-30. Émergence d'une agglomération : Yenice entre Adana et Tarse 240
Document II-31. Entre Drancy et Aulnay sous Bois : d'une occupation du sol agricole au remplissage 241
Document II-32. L'agglomération de Boskoop confinée en 1899 242
Document II-33. Boskoop : le processus d'agglomération par lotissement successif des parcelles ... 242
Document II-34. La jonction d'agglomérations : Lisbonne 243
Document II-35. Des noyaux de peuplement aménagés dans les environs de Madrid : *urbanizacion* et *colonia* 243
Document III-1. L'agglomération morphologique d'Eu : 2010 275
Document III-2. Extrait du recensement de la Pologne de 1931 284
Document III-3. Extrait du recensement de la Grèce de 1928 284
Document III-4. Extrait du recensement de l'Empire russe de 1897 284
Document III-5. La variation de la superficie des *gemeenten* aux Pays-Bas entre 1820 et 2005..... 286
Document III-6. Cerignola : une agglomération compacte 300
Document III-7. Les lieux habités dispersés dans la commune d'Isernia 301
Document III-8. Population résidente dans la commune d'Isernia d'après l'ISTAT : détail des localités habitées 301
Document III-9. Isernia : l'agglomération morphologique et l'habitat dispersé en cours de densification 302
Document III-10. Rossano : deux agglomérations dans la commune 302
Document III-11. Transport routier, ferroviaire, naval au port de Rotterdam..... 328
Document III-12. Raffineries du port de Rotterdam : un espace fonctionnel spécialisé très étendu... 328
Document III-13. Les jardins en bordure de l'agglomération de Wolfen-Bitterfeld..... 329
Document III-14. Serres agricoles en Hollande méridionale : une agriculture industrielle en agglomération 330
Document III-15. L'agglomération en différents blocs bâtis discontinus : Tuchkovo 331
Document III-16. Section linéarisée de l'agglomération : d'Aveiro à Barra de Mira 332
Document III-17. La continuité du bâti appuyée sur la route : d'Aveiro à Barra de Mira 332
Document III-18. L'agglomération d'Athènes étendue sur un espace rural dense 333
Document III-19. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol de forme linéaire dans l'agglomération de Rotterdam 336
Document III-20. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol de forme mitée dans l'agglomération de Barneveld (Gueldre) 337
Document III-21. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol par des bâtiments industriels. Le port de Rotterdam 337
Document III-22. Comparaison *e-Geopolis* et CBS : l'occupation du sol par des bâtiments agricoles. Les serres entre La Haye et Rotterdam (Zuid Holland)..... 338
Document III-23. Simulation de distribution rang-taille : l'influence de la pente 342
Document III-24. Typologie des établissements à partir d'une distribution rang-taille 343
Document III-25. PIB des sept premières régions italiennes entre 1980 et 2003..... 354
Document V-1. Facteurs économiques et politiques de non-linéarité de la distribution rang-taille ... 515

Table des Encadrés

Encadré I-1. La spatialité de l'institution et le contrôle des individus : le monde carcéral, miroir de l'État 115
Encadré II-1. Quatre niveaux d'organisation de l'espace dans le parcours morphogénétique de l'établissement humain 146
Encadré II-2. Le maillage de l'État moderne à travers la prison 157
Encadré II-3. Trois conceptions de l'égalité dans la fonction de redistribution de l'institution : considérer ou non les qualités des individus 175
Encadré II-4. La structure des territoires administratifs dans l'État moderne 185
Encadré II-5. Les indices généraux de l'État moderne 186
Encadré III-1. Les paramètres de la distribution rang-taille : des indicateurs du comportement des systèmes urbains 348
Encadré IV-1. Agglomération à délimitation constante ou variable : une méthode de mesure pour distinguer urbanisation de la population et urbanisation des espaces 376
Encadré IV-2. Les indicateurs par État : panorama de l'Europe 379
Encadré IV-3. Désigner les territoires : la toponymie dans les zones de frottement 389
Encadré IV-4. Démographie et guerres contemporaines 406

Table des Figures

Figure II-1. Les trois niveaux de réalités : Institution, Territoire, Substrat 134
Figure II-2. Les trois bassins d'attraction et leur réunion lors du changement de tendance 165
Figure II-3. Les trois polarités et la zone de recouvrement entre les trois tendances 165
Figure II-4. Les trois logiques de découpages et l'encadrement du territoire 179
Figure II-5. Trois modèles de hiérarchie administrative 188
Figure II-6. Les interactions entre les trois niveaux de réalités 197
Figure II-7. Les trois modèles de hiérarchie administrative et les rapports entre les trois niveaux de réalités, institution, territoire et substrat 197
Figure II-8. La fonction d'interface dans l'agglomération : du centre au bord 213
Figure II-9. Le périmètre de l'agglomération selon sa forme : la longueur de l'interface 213
Figure II-10. L'interface de l'agglomération et les échanges avec l'hinterland 215
Figure II-11. Le développement de l'agglomération en trois phases 216
Figure II-12. Les éléments de représentation de base des modes d'occupation du sol 222
Figure II-13. Les modalités d'appropriation du sol à partir du point, de la ligne, de l'aire 229
Figure II-14. Les six formes du processus d'agglomérations 240
Figure III-1. Construction d'un objet de recherche : sources, informations et données 272
Figure III-2. La construction du matériel statistique : de l'individu aux données 283
Figure III-3. Le croisement des informations statistiques et géographiques dans *Europolis* 311
Figure III-4. Les étapes de mise à jour des informations dans *Europolis* : du fichier « infra » au fichier « Ag » 313
Figure III-5. Les trois principaux types d'unités spatiales, informations sur leur composition 318
Figure III-6. Les fusions entre les différents types d'unités spatiales définis dans *Europolis* 320
Figure III-7. Généalogie d'Hagen (agglomération et unité locale) dans *Europolis* 321
Figure III-8. Deux facteurs en mouvement dans l'agglomération : variations de la population et de la surface agglomérée 339
Figure IV-1. Le fractionnement des identités territoriales dans zones de recouvrement 387
Figure IV-2. Affleurement des identités territoriales historiques dans les zones de recouvrement 388
Figure IV-3. La répartition de la population urbaine : croisement entre les facteurs population et espace 431
Figure IV-4. Les variations de stocks : population totale, urbaine et rurale. Un système ouvert 450
Figure IV-5. La combinaison des facteurs population et espace : les liens de causalité dans le mouvement des stocks et la répartition entre urbain et rural 451
Figure IV-6. Composition et étapes de formation de l'agglomération transnationale de Bruxelles dans la base de données *Europolis* 494
Figure IV-7. Chronologie du passage du seuil de 2 millions d'habitants des agglomérations d'Europe 501
Figure V-1. Structuration des trois types d'agglomérations : agglomération centrée, conurbation, conglomérat 583
Figure V-2. Chronologie des trois phases d'urbanisation dans une agglomération 590

Table des Cartes

Carte II-1. L'unité urbaine, pivot du découpage administratif. *Miejsk* de Rypin enclavé dans une *gmina* en Pologne 173
Carte II-2. L'unité urbaine, pivot du découpage administratif. *Miejsk* de Mlawa entouré de *gminy* rurales en Pologne 173
Carte II-3. Le découpage de type paroissial en accord avec la répartition de la population : le *county* de Dublin 177
Carte II-4. Le découpage communal appuyé sur le relief de l'Etna 183
Carte II-5. Le découpage communal appuyé sur la ligne de crête, les vallées et le littoral en Calabre183
Carte II-6. Les tendances des États d'Europe d'après l'organisation territoriale administrative : finage, maillage, treillage 204
Carte II-7. L'agglomération de Moscou : d'un centre compact aux extensions en étoile 231
Carte II-8. Les agglomérations enserrées entre terre et mer : le littoral méditerranéen de Marseille à Gênes 238
Carte II-9. Le collier alpin et les Apennins en Italie : les agglomérations repoussées par les massifs 239
Carte III-1. Régionalisation du continent dans *Europolis* : régions, sous-régions et États 262
Carte III-2. L'agglomération morphologique d'Eu confrontée au maillage des unités locales 276
Carte III-3. L'agglomération morphologique d'Eu ajustée sur les contours des unités locales 276
Carte III-4. La population des unités locales constitutives de l'agglomération de Eu : 2010 277
Carte III-5. La population de l'agglomération ajustée d'Eu : 2010 277
Carte III-6. Variation des maillages de deux pays : *municipio* d'Espagne et *freguesia* au Portugal 287
Carte III-7. Variation de la superficie des *freguesias* au Portugal : les provinces de Braga et de Setubal 287
Carte III-8. Variation de la superficie des communes françaises dans les Landes : l'adaptation au milieu naturel et au peuplement 288
Carte III-9. Intégration exhaustive des chiffres des recensements pour toutes les unités locales des États : date du 1er recensement considéré 293
Carte III-10. Intégration exhaustive des chiffres des recensements pour les agglomérations urbaines des États : date du 1er recensement considéré 293
Carte III-11. Le semis des unités locales informées dans *Europolis* 294
Carte III-12. Espacement moyen des unités locales des États 296
Carte III-13. Formation d'agglomérations multi-unités locales : 1re date (par État) 306
Carte III-14. Formation d'agglomérations complexes : 1re date (par État) 306
Carte III-15. Semis des agglomérations qui ont dépassé 10 000 habitants entre 1800 et 2000 308
Carte III-16. Comparaison de l'emprise au sol des agglomérations aux Pays-Bas selon deux définitions : *e-Geopolis* et CBS 336
Carte III-17. Etendue de Rome et Milan (commune et agglomération) en 2010 355
Carte IV-1. Typologie des États d'Europe selon les modalités de leur formation territoriale 393
Carte IV-2. Les États d'Europe selon leur date de naissance 394
Carte IV-3. Densité de population des États : 2010 408
Carte IV-4. Évolution de la densité de population des États : 1850-2010 409
Carte IV-5. Date du maximum de la population rurale des États : 1820-2000 412
Carte IV-6. Date de passage du seuil de 50% de population urbaine dans la population totale nationale : 1800-2000 426
Carte IV-7. Semis des agglomérations : 2000 434
Carte IV-8. Agglomérations apparues en Europe par période : 800-2000 436
Carte IV-9. Deux phases d'expansion du semis et deux orientations : l'espace central européen entre dorsale et transversale 437
Carte IV-10. Agglomérations déclassées en Europe par période : 800-2000 438
Carte IV-11. Agglomérations absorbées en Europe par période : 800-2000 438
Carte IV-12. L'émergence de la dorsale européenne et de la transversale Est-Ouest : population et taux de croissance annuels des agglomérations 1880-1910 469

Carte IV-13. Les agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-2000 484
Carte IV-14. Indice de permutation des agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-2000..... 487
Carte IV-15. Indice de permutation des agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-2000..... 488
Carte IV-16. Population des agglomérations transnationales en Europe : 2010 496
Carte IV-17. Agglomérations d'Europe de plus de 2 millions d'habitants en 2010..... 501
Carte IV-18. Les 30 plus grandes agglomérations (top 30) d'Europe entre 1900 et 2010. Population en 2010 et année d'apparition dans le top 30..... 505
Carte IV-19. Les 30 plus grandes agglomérations (top 30) d'Europe entre 1900 et 2010. Population en 1900 et année de disparition du top 30..... 505
Carte V-1. Population des agglomérations urbaines d'Italie en 1500 519
Carte V-2. Population des communes chefs-lieux de provinces en Italie : 2010 522
Carte V-3. Population des agglomérations et chefs-lieux de Norvège : 2010..... 532
Carte V-4. L'agglomération flamande : 2010 537
Carte V-5. Extension de l'Empire austro-hongrois de 1815 à 1918..... 541
Carte V-6. Population des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1866-1878): 1870 543
Carte V-7. Population des communes de l'agglomération de Paris en 2010 et part de la population dans le total de la population agglomérée 557
Carte V-8. Les communes de la banlieue de Paris selon la date de leur agglomération :1870-2010.. 560
Carte V-9. Population des communes de l'agglomération d'Essen en 2010 et part de la population dans le total de la population agglomérée..... 570

Table des Planches de cartes

Planche de cartes IV-1. Taux de croissance annuels de la population des États : 1820-2010 403
Planche de cartes IV-2. Taux de croissance annuel de la population rurale des États : 1820-2000 413
Planche de cartes IV-3. Taux de croissance annuels de la population urbaine des États 1820-2000 .. 424
Planche de cartes IV-4. Taux d'urbanisation par État : 1850, 1900, 1950, 2000 427
Planche de cartes IV-5. Semis des agglomérations : 1800, 1850, 1900, 1950 433
Planche de cartes IV-6. Densité du semis des agglomérations urbaines européennes : 1910, 2000 ... 435
Planche de cartes IV-7. Superficie moyenne de l'hinterland des agglomérations des États : 1880, 2000 441
Planche de cartes IV-8. Taux de croissance annuels du nombre d'agglomérations : 1820-2000..... 447
Planche de cartes IV-9. Population et taux de croissance annuels des agglomérations 1820-2000 470
Planche de cartes IV-10. Indice de primatie des États : 1850, 2000 476
Planche de cartes IV-11. Part de la population de la 1re agglomération dans la population totale nationale : 1850, 2000 481
Planche de cartes IV-12. Part de la population de la 1re agglomération dans la population urbaine nationale : 1850, 2000 482
Planche de cartes IV-13. Les cinq plus grandes agglomérations des États : 1800, 1880, 1900, 1950, 2000 491
Planche de cartes V-1. Population des agglomérations des Pouilles : 1850-2010 520
Planche de cartes V-2. Population des agglomérations urbaines des régions françaises Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin : 1820, 2010 524
Planche de cartes V-3. Population des agglomérations d'Espagne entre centre et marges : 1820-2010 527
Planche de cartes V-4. Population des agglomérations de Norvège : 1820-2010 531
Planche de cartes V-5. Population des agglomérations d'Angleterre : 1820-2010 536
Planche de cartes V-6. Population des agglomérations flamandes : 1840-2010 539
Planche de cartes V-7. Population des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1815-1859) : 1820, 1860 542
Planche de cartes V-8. Population des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1878-1918): 1880, 1910..... 544
Planche de cartes V-9. Population des agglomérations d'ex-Yougoslavie : 1920, 1990 547
Planche de cartes V-10. Agglomérations morphologiques en 2010 : Paris, Essen, Porto..... 555
Planche de cartes V-11. Densité des unités locales de l'agglomération de Paris : 1840-2010..... 563
Planche de cartes V-12. Les communes autour de l'agglomération de Paris : population et variations, 1890-2010..... 565
Planche de cartes V-13. Densité des unités locales de l'agglomération d'Essen : 1840-2010..... 571
Planche de cartes V-14. Population des unités de peuplement dans l'agglomération de Porto : 1820-1990 577
Planche de cartes V-15. Densité des unités locales de l'agglomération de Porto, 1870 à 2010..... 582

Table des Graphiques

Graphique III-1. Distributions rang-taille des *byer* du Danemark : 1900, 1950, 2010 344
Graphique III-2. Distribution rang-taille des *kommuner* du Danemark : 2000 345
Graphique III-3. Distributions rang-taille des *tätorter* et des *småorter* en Suède : 2001 346
Graphique III-4. Distributions rang-taille des *församlingar* en Suède : 1810, 1900, 1980 346
Graphique III-5. Distributions rang-taille des agglomérations et communes de France : 1870, 1970, 2010 348
Graphique III-6. Distributions rang-taille des agglomérations et *gemeenten* des Pays-Bas : 1870, 1970, 2010 350
Graphique IV-1. Évolution 1800-2000 en Europe : population totale, urbaine, rurale 367
Graphique IV-2. Évolution 1800-2000 en Europe : taux d'urbanisation 368
Graphique IV-3. Évolution 1800-2000 en Europe : nombre d'agglomérations urbaines 369
Graphique IV-4. Variations démographiques et urbaines et naissance des États : six exemples européens 380
Graphique IV-5. Nombre d'États passant les seuils de 25%, 50%, 75% d'urbains dans la population totale : 1800-2000 429
Graphique IV-6. Date : la répartition de la population dans l'espace aggloméré 457
Graphique IV-7. Distributions rang-taille des agglomérations d'Europe : 1850, 1900, 1950, 2000 503
Graphique V-1. Le modèle de distribution rang-taille du finage 517
Graphique V-2. Le modèle de distribution rang-taille du maillage 517
Graphique V-3. Le modèle de distribution rang-taille du treillage 518
Graphique V-4. Distribution rang-taille des agglomérations d'Italie en 1500 519
Graphique V-5. Distributions rang-taille des agglomérations des Pouilles : 1900-2010 521
Graphique V-6. Distributions rang-taille des chefs-lieux de provinces d'Italie : 1930, 2010 522
Graphique V-7. Distributions rang-taille des agglomérations des régions françaises Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin : 1820-2010 523
Graphique V-8. Distributions rang-taille des agglomérations en France : 1820-2010 525
Graphique V-9. Distributions rang-taille des agglomérations d'Espagne : 1820-2010 526
Graphique V-10. Distributions rang-taille des agglomérations des régions centrales et périphériques de l'Espagne : 1930, 2010 528
Graphique V-11. Évolution de la population de la Norvège, du Danemark, de la Suède et de leurs capitales, Oslo, Copenhague, Stockholm :1820-2010 530
Graphique V-12. Distributions rang-taille des agglomérations de Norvège : 1900-2010 531
Graphique V-13. Distributions rang-taille des agglomérations d'Angleterre : 1820-2010 534
Graphique V-14. Distributions rang-taille des agglomérations flamandes : 1840-2010 538
Graphique V-15. Distribution rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1815-1859) : 1860 542
Graphique V-16. Distribution rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1866-1878) : 1870 543
Graphique V-17. Distributions rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension 1878-1918): 1880, 1910, 1920 544
Graphique V-18. Distributions rang-taille des agglomérations d'Autriche : 1950, 2010 545
Graphique V-19. Part de la Serbie dans l'ex-Yougoslavie : population urbaine et totale. 1800, 2010 546
Graphique V-20. Évolution de la population urbaine des États d'ex-Yougoslavie : 1800-2010 547
Graphique V-21. Distributions rang-taille des agglomérations d'ex-Yougoslavie : 1920-1990 548
Graphique V-22. Distributions rang-taille des agglomérations de Serbie : 1990, 2010 549
Graphique V-23. Évolution de la population de l'agglomération de Paris 1800-2010 : commune de Paris et communes agglomérées, agglomération à délimitation constante et variable 558
Graphique V-24. Évolution de la population de Paris et ses banlieues : 1800-2010 560

Graphique V-25. Évolution de la population de l'agglomération d'Essen, 1820-2010 : commune d'Essen et communes agglomérées, agglomération à délimitation constante et variable 573
Graphique V-26. Évolution de la population d'Essen et ses banlieues :1820 à 2010 574
Graphique V-27. Évolution de la population de l'agglomération de Porto 1800-2010 : commune de Porto et communes agglomérées, agglomération à délimitation constante et variable 579
Graphique V-28. Évolution de la population de Porto et de ses banlieues, 1800 à 2010..... 580

Table des Tableaux

Tableau II-1. Les indicateurs de typicalité des trois structures : finage, maillage, treillage..... 147
Tableau II-2. Le principe d'équité selon les deux modèles d'institutions..... 176
Tableau II-3. Indicateurs des trois structures : l'organisation administrative des États européens..... 200
Tableau III-1. Héritages et discontinuités entre les bases de données *Geopolis* et *Europolis*..... 259
Tableau III-2. La régionalisation dans la base de données *Europolis*..... 261
Tableau III-3. L'affectation des unités locales à l'agglomération d'Eu dans *Europolis*..... 277
Tableau III-4. La population de l'agglomération ajustée d'Eu en 2010 dans *Europolis*..... 277
Tableau III-5. Mise à jour des données sur les unités locales par État dans *Europolis*..... 289
Tableau III-6. Indicateurs sur la densité du semis des unités locales des États..... 297
Tableau III-7. Population moyenne des unités locales des États : 1800-2010..... 298
Tableau III-8. Nombre moyen d'unités locales par agglomération : évolution par État, 1800-2010.. 304
Tableau III-9. Datation du processus d'agglomération en Europe par État..... 307
Tableau III-10. Les niveaux de la hiérarchie administrative normalisée dans *Europolis*..... 314
Tableau III-11. Les critères de définition des types d'unités locales dans *Europolis*..... 317
Tableau III-12. Les modalités de la croissance urbaine : facteur démographique, facteur spatial..... 320
Tableau III-13. Matrice des trajectoires des unités locales : les types historiques..... 322
Tableau III-14. Paramètres des distributions rang-taille : la sensibilité aux seuils choisis de l'échantillon. Le cas des agglomérations et communes françaises : 1870, 1970, 2010..... 349
Tableau III-15. Paramètres des distributions rang-taille : la sensibilité aux seuils choisis de l'échantillon. Le cas des agglomérations et *gemeenten* néerlandaises : 1870, 1970, 2010..... 350
Tableau III-16. Population des premières villes italiennes à l'époque de l'unification : 1862, 1872 . 355
Tableau III-17. Communes et agglomérations de Rome et de Milan : population, superficie et densité en 2010..... 356
Tableau III-18. Population des communes de Paris avant leur fusion en 1860..... 358
Tableau III-19. Chemnitz : évolution de la population de la commune et des communes fusionnées de 1834 à 2009..... 359
Tableau IV-1. Matrice de corrélation. Évolution 1800-2000 de quatre variables : population, population urbaine, nombre d'agglomérations urbaines, taux d'urbanisation..... 369
Tableau IV-2. Date indicative de naissance des États..... 394
Tableau IV-3. Superficie des États d'Europe..... 399
Tableau IV-4. Population des États et rang : 1820-2010..... 401
Tableau IV-5. Évolution de la densité de population rurale des États : 1820-2000..... 411
Tableau IV-6. Population urbaine des États et rang : 1820-2000..... 420
Tableau IV-7. Taux de croissance annuels de la population urbaine des États : 1820-2000..... 423
Tableau IV-8. Taux d'urbanisation (%) des États et date du passage des seuils de 25%, 50%, 75% d'urbains : 1800-2010..... 428
Tableau IV-9. Nombre d'agglomérations des États et taux de croissance annuels : 1800-2010..... 444
Tableau IV-10. Évolution de la répartition de la population : des centres et des banlieues d'agglomérations, des agglomérations isolées et de la population rurale : 1800-2000..... 455
Tableau IV-11. Date : la répartition de la population dans l'espace aggloméré..... 456
Tableau IV-12. Population moyenne d'une agglomération : évolution par État 1820-2000..... 463
Tableau IV-13. Agglomérations par classes de tailles en 1850, 1900, 1950, 2000..... 464
Tableau IV-14. Matrice de transition des agglomérations par classes de tailles 1850-1900..... 466
Tableau IV-15. Matrice de transition des agglomérations par classes de tailles 1900-1950..... 466
Tableau IV-16. Matrice de transition des agglomérations par classes de tailles 1950-2000..... 466
Tableau IV-17. Indice de primatie des États : 1820-2000..... 479
Tableau IV-18. Part de la population de la 1re agglomération dans la population totale nationale : 1820-2000..... 480

Tableau IV-19. Part de la population de la 1re agglomération dans la population urbaine nationale : 1820-2000 481
Tableau IV-20. Indice de permutation des agglomérations au sommet de la hiérarchie nationale (Top 5) : 1800-200 488
Tableau IV-21. Nombre d'agglomérations transnationales par État : 2010 496
Tableau IV-22. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Europe : 1850, 1900, 1950, 2000 503
Tableau IV-23. Les 30 plus grandes agglomérations (top 30) d'Europe : 1900, 2010 504
Tableau V-1. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Espagne, 1820 à 2010 . 526
Tableau V-2. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations des régions centrales et périphériques de l'Espagne : 1930, 2010 528
Tableau V-3. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations urbaines de Norvège : 1900-2010 532
Tableau V-4. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Angleterre : 1820-2010535
Tableau V-5. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations flamandes : 1840-2010 ... 538
Tableau V-6. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations de l'Empire austro-hongrois (extension variable) : 1860, 1870, 1880, 1910, 1920 541
Tableau V-7. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'Autriche : 1950, 2010 . 545
Tableau V-8. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations d'ex-Yougoslavie : 1920-1990 549
Tableau V-9. Paramètres des distributions rang-taille des agglomérations de Serbie : 1990, 2010.... 549
Tableau V-10. Indicateurs généraux sur les agglomérations de Paris, Essen et Porto : 2010 554
Tableau V-11. Rapports de taille entre les deux premiers centres de l'agglomération de Paris, 1860 à 1990 556
Tableau V-12. Indicateurs sur l'évolution de l'agglomération de Paris : 1800-2010 559
Tableau V-13. Indicateurs sur l'évolution de la population dans l'agglomération de Paris : centre et banlieues : 1800-2010 561
Tableau V-14. Indicateurs comparés : agglomération de Paris et espace périurbain 566
Tableau V-15. Rapports de taille entre les deux premiers centres de l'agglomération d'Essen : 1860-1990 570
Tableau V-16. Indicateurs sur l'évolution de l'agglomération d'Essen : 1800-2010..... 573
Tableau V-17. Indicateurs sur l'évolution d'Essen et ses banlieues : 1820-2010 574
Tableau V-18. Rapports de taille entre les deux premiers centres de l'agglomération de Porto : 1860-1990 577
Tableau V-19. Indicateurs sur l'évolution de l'agglomération de Porto : 1800-2010..... 579
Tableau V-20. Indicateurs sur l'évolution de Porto et ses banlieues, 1800 à 2010 581
Tableau V-21. Taux de croissance annuel (1820-1990) d'agglomérations dans les régions de Paris, Essen, Porto : agglomération à délimitation variable 585
Tableau V-22. Taux de croissance annuel (1820-1990) d'agglomérations dans les régions de Paris, Essen, Porto : agglomération selon la délimitation de 1910..... 585
Tableau V-23. Taux de croissance annuel (1820-1990) d'agglomérations dans les régions de Paris, Essen, Porto : agglomération selon la délimitation de 1970..... 586
Tableau V-24. Indicateurs des trois types d'agglomérations : agglomération centrée, conurbation, conglomérat 587
Tableau V-25. Indicateurs sur huit agglomérations d'Europe : caractériser les trois types d'agglomérations 589

Table des Matières

RESUME **5**

ABSTRACT **5**

SOMMAIRE **7**

INTRODUCTION GENERALE **9**

CHAPITRE I. EUROPE, VILLE ET ÉTAT : TROIS SUJETS A CONJUGUER **21**

SECTION I. L'EUROPE : L'UNITE PAR LA DIVISION 24
1. Une fragmentation structurelle ? *26*
1.1. Un continent identifié par le cœur du polycentrisme : la dorsale européenne 26
1.1.1. Une identité définie du Nord-Ouest à l'Est de l'Europe 26
1.1.2. La situation d'abri : une société prospère 27
1.1.3. La dorsale européenne : une structure spatiale médiévale 29
1.2. L'Église à l'origine de l'Europe : entre unité et pluralité 30
1.2.1. L'idéologie de la division en Europe 30
1.2.2. Les lois de l'Église garantes de la paix et de l'unité européenne 32
2. Une Europe des États *33*
2.1. L'Europe institutionnelle : de l'unification à la crise 33
2.2. Le morcellement des États pour l'équilibre européen 34
3. L'Europe dans ses villes : une description centrée sur les origines et le Nord-Ouest européen *37*
3.1. Une géographie du peuplement européen attentive à l'histoire 37
3.1.1. Les grands traits du peuplement européen 37
3.1.2. Des méthodes à la mesure des structures reconnues de l'Europe urbaine 39
3.2. L'urbanisation dans l'histoire européenne guidée par les campagnes 42
3.3. La ville européenne définie par le centre 44
Conclusion de la Section I. Une civilisation en quête d'identité *48*
SECTION II. LA VILLE ENTRE POLITIQUE ET ECONOMIE 49
1. Un objet mouvant et multiforme à définir *50*
1.1. Les critères d'identification : un lieu, un centre, un nœud 50
1.2. Un cycle de discontinuités historiques et géographiques de la ville 52
1.3. Des définitions adaptées à un objet mouvant 54
2. Les définitions officielles de la ville : une réalité de plus en plus complexe, des catégories nationales de moins en moins comparables *55*
2.1. Trois définitions : ville politique, agglomération, aire métropolitaine 57
2.1.1. La ville « politique » 57
2.1.2. L'agglomération : la ville morphologique 59
2.1.3. L'aire métropolitaine : l'approche par les réseaux 64
2.2. Une réalité donnée à voir : la complexification de l'appréhension du fait urbain 68
2.2.1. La démultiplication des critères et des catégories 68
2.2.2. Des définitions ajustées à une réalité changeante : les remaniements des critères et des indices de définition 70
2.2.3. L'ère du fonctionnalisme : l'approche pragmatique de la ville 71
3. L'expansion de l'espace urbain : la mise en cause des méthodes de géographie urbaine développées depuis les années 1950 ..... *72*
3.1. L'urbanisation de la population obture la problématique de l'urbanisation de l'espace 73
3.1.1. La population comme moteur de l'urbanisation 73
3.1.2. L'espace revient au cœur des dynamiques urbaines 74
3.2. Hiérarchies urbaines : la représentation des systèmes de villes 76
4. La pérennité de la ville *80*
4.1. La ville : le rouage *princeps* d'une société organisée 80
4.2. La pérennité de la ville : le concept de valeur 84
4.3. Les flux individuels à l'origine des formes du peuplement 88
Conclusion de la Section II. La mesure de la ville définie par l'État *92*
SECTION III. L'ÉTAT ET LA MISE EN FORME DU PEUPLEMENT 93
1. Des formes variables : les interactions entre population, territoire et État *95*
1.1. Sociétés, formes matérielles et institutionnelles 95

1.2. La population comme substrat des formes matérielles, sociales, institutionnelles ... 97
1.3. L'État : une forme dynamique produite par la société ... 98
1.4. Distinguer l'État moderne ... 99
2. La population fonde les formes de l'État moderne ... 101
2.1. La population en nombre : la préoccupation de l'État moderne ... 102
2.2. Les formes du peuplement : produit ou point de départ de l'État ? ... 105
2.3. Peuples et États en Europe ... 106
2.3.1. Les figures de l'État en Europe au travers de l'anthropologie ... 107
2.3.2. Nation et État : une union qui prend différentes formes ... 109
3. L'État pour unifier le territoire ... 112
3.1. Territoire et pouvoir : consacrer les choses par la discontinuité ... 112
3.2. Le maillage du territoire par l'État : entre allégeance et négation des discontinuités du peuplement ... 114
3.3. L'État contre la ville ... 120
3.3.1. Intégrer ou nier la ville dans l'organisation administrative du territoire ... 120
3.3.2. La ville : appui ou menace de l'État ... 122
3.3.3. Le paradoxe de la centralisation ... 125
Conclusion de la Section III. L'État, héritier des institutions fondatrices de l'Europe ... 127
CONCLUSION DU CHAPITRE I. UNE DESTRUCTURATION DE L'AGGLOMERATION, DE L'ÉTAT ET DE L'EUROPE ... 128

CHAPITRE II. TROIS STRUCTURES D'ORGANISATION DE L'ESPACE. FINAGE, MAILLAGE, TREILLAGE ... 129

SECTION I. UN MODELE TERNAIRE : FINAGE, MAILLAGE, TREILLAGE ... 131
1. Description du modèle ... 132
1.1. Les conditions de production du modèle : l'écart entre source morphologique et source statistique ... 132
1.1.1. L'information morphologique : des formes d'établissements variables ... 132
1.1.2. L'enveloppe spatiale de l'information statistique : la variation de l'ajustement aux formes du peuplement ... 133
1.1.3. Le croisement des deux informations : l'écart entre le territoire institutionnel et le peuplement ... 133
1.2. Les critères de définition des trois logiques d'organisation spatiale ... 133
1.2.1. Les trois niveaux de réalités : Institution, Territoire, Substrat ... 134
1.2.2. Les dynamiques territoriales : division, séparation, conquête ... 135
1.2.3. À l'origine des critères de définition des trois structures : le modèle des structures familiales d'E. Todd. Egalité et inégalité, liberté et autorité ... 137
1.3. L'identification des trois structures ... 137
2. Le cadre épistémologique : les formes spatiales pour comprendre les structures européennes ... 139
2.1. Le mode d'appréhension de la réalité ternaire en Europe ... 139
2.1.1. Le mode de pensée binaire : le sens de la dichotomie ... 139
2.1.2. Le mode de structure ternaire en Europe : équilibrer la dichotomie ... 140
2.2. L'espace : l'intermédiaire entre les choses, les hommes, les idéaux ... 143
2.3. Structure et dynamiques des formes ... 144
3. Typicalité des structures : finage, maillage, treillage en Europe ... 145
3.1. Le cadre de référence des indicateurs de typicalité ... 146
3.1.1. Les indicateurs de typicalité des trois structures ... 146
3.1.2. Les théories à l'appui : la théorie du Rachat et le modèle des 3 « a » ... 148
3.2. Finage ... 151
3.3. Maillage ... 156
3.4. Treillage ... 160
3.5. La crise de la structure dominante, l'actualisation d'une structure latente ... 165
Conclusion de la Section I. Des structures combinées ou la difficulté d'appréhender les logiques de peuplement ... 168
SECTION II. LES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS DES ÉTATS EUROPEENS CONFRONTES AUX TROIS STRUCTURES D'ORGANISATION DE L'ESPACE ... 169
1. Le découpage du territoire : entre institution et substrat ... 170
1.1. La répartition entre urbain et rural dans les unités locales ... 170
1.1.1. Le découpage local : donner ses formes au peuplement ... 170
1.1.2. La séparation urbain-rural : le treillage ... 172
1.1.3. L'incorporation urbain-rural : le finage ... 173
1.1.4. L'indépendance : l'égalité des unités dans le maillage ... 174
1.2. Les critères de découpage du territoire : les applications du principe d'égalité ... 175
1.2.1. Le critère de la population contre le critère du territoire ... 175
1.2.2. Le critère de la population : optimiser le contrôle social. La paroisse ... 176
1.2.3. Égalité de population et égalité du territoire. La commune ... 177
1.2.4. L'inégalité institutionnalisée pour optimiser la gestion du territoire. La municipalité ... 178
1.2.5. La définition de la ville dans les trois découpages ... 179

1.3. Le rapport de l'institution au substrat : trois types de découpages 179
1.3.1. Un découpage fonctionnel (Treillage) 180
1.3.2. Un découpage autoritaire : conformer le substrat à l'idéal de l'institution (Maillage) 181
1.3.3. Un découpage identitaire : modeler le substrat (Finage) 182
2. La hiérarchie administrative *184*
2.1. Le modèle de l'État centralisé pour évaluer l'organisation hiérarchique des territoires administratifs 185
2.2. Les modes de hiérarchisation des territoires administratifs, indices de la combinaison des structures 188
2.2.1. La différenciation des territoires institutionnels par le bas. L'Allemagne, un finage mêlé au treillage 189
2.2.2. La différenciation par le haut. La Russie : Un treillage aux allures de finage 189
2.2.3. Entre libéralisme et unité : l'Angleterre dans le Royaume-Uni 191
2.2.4. L'idéal du maillage français dans l'impasse 192
2.2.5. Le modèle unitaire biaisé dès l'origine. L'Italie : un finage qui prend l'apparence du maillage 193
2.2.6. La réactivation du substrat : l'Espagne entre maillage et finage 194
2.3. Le changement de tendances 197
2.3.1. Les interactions entre les trois structures 197
2.3.2. La crise structurelle et la confrontation des formes aux trois niveaux de réalités 198
3. Typologie des tendances structurelles des États européens *199*
3.1. Les indicateurs du finage 201
3.2. Les indicateurs du maillage 202
3.3. Les indicateurs du treillage 202
3. 4. Les tendances des États européens d'après l'organisation des territoires administratifs 204
Conclusion de la Section II. Un modèle d'État et des modes de manifestation des institutions *207*
SECTION III. FINAGE, MAILLAGE ET TREILLAGE DANS LES FORMES D'APPROPRIATION DU SOL 208
1. Les cycles urbains au travers des fonctions urbaines *210*
1.1. Les trois fonctions de la ville : le sacré, le politique, l'économie 210
1.1.1. Rassemblement, défense, échange à l'origine des villes 210
1.1.2. Les trois fonctions dans l'étymologie de la ville et du lieu de peuplement 210
1.2. Trois temps dans l'extension de l'agglomération pour trois fonctions 212
1.3. La résilience de la ville : investir la richesse dans la valeur 216
2. Les variations des formes du peuplement : comprendre l'évolution de l'espace urbanisé *220*
2.1. Les formes d'occupation du sol en milieu urbain et rural 222
2.1.1. L'espace occupé en milieu aggloméré 223
2.1.2. L'espace occupé en milieu rural 225
2.2. Le changement des structures du peuplement *via* la transgression des échelles 226
2.2.1. Règles formelles de l'observation du changement d'occupation du sol 226
2.2.2. Le développement d'une agglomération 230
2.2.3. L'évolution des agglomérations et les contraintes d'appropriation 235
2.3. Les six formes d'agglomérations 239
Conclusion de la Section III. Des formes de peuplement en accord avec les règles d'appropriation du sol institutionnalisées……. *245*
CONCLUSION DU CHAPITRE II. TROIS STRUCTURES D'ORGANISATION DE L'ESPACE POUR UNE *EPISTEME* DES FORMES DU PEUPLEMENT……. 246

CHAPITRE III. LA BASE DE DONNEES *EUROPOLIS* : DESCRIPTION D'UN OUTIL A LA COMPREHENSION DE L'URBANISATION 247

SECTION I. LA BASE DE DONNEES *EUROPOLIS* : HISTORIQUE, ENJEUX, OBJECTIFS 249
1. Les bases de données d'historiens et de géographes *250*
2. L'origine de la base de données : Geopolis *253*
2.1. *Geopolis* pour comparer les villes du monde 253
2.2. La définition harmonisée de l'agglomération urbaine *Geopolis* 255
2.3. L'agglomération : une définition robuste et validée de l'urbain 257
3. Entre Geopolis et Europolis : héritages et renouveau *258*
3.1. *Europolis* et *e-Geopolis* : le contexte de la refonte de la base de données originelle *Geopolis* 259
3.2. Géographie (s) de la base de données : une Europe des États 261
3.3. L'agglomération à délimitation constante ou variable, facteur démographique versus facteur spatial : les dynamiques temporelles et spatiales de l'agglomération 263
3.4. La jonction de trois bases de données : une amplitude temporelle et spatiale redimensionnée 264
3.5. Les sources statistiques et cartographiques 266
3.6. L'agglomération : un phénomène défiant les limites institutionnelles 269
Conclusion de la Section I. Une base de données inédite, des informations originales encore à valoriser *270*
SECTION II. DES SOURCES AUX DONNEES. LA CONSTRUCTION DES DONNEES 272
1. La construction de l'information en quatre étapes *275*
1.1. L'identification de l'agglomération morphologique 275
1.2. L'alignement et la mise à jour des informations statistiques 275
1.3. Le géo-référencement des unités locales 275

1.4. L'agglomération morphologique ajustée sur le contour des unités locales ... 276
2. L'information morphologique ... 278
2.1. Une représentation du peuplement ... 278
2.2. Deux types de sources ... 279
3. L'information statistique rapportée à l'unité locale ... 280
3.1. La source statistique : les catégories de territoires par l'État ... 280
3.1.1. L'ambivalence de la statistique : la subjectivité derrière le langage scientifique ... 280
3.1.2. De l'information statistique à l'information géographique ... 283
3.1.3. Les problèmes d'harmonisation des informations statistiques nationales ... 285
3.2. Le corpus des informations sur les unités locales en Europe ... 288
3.2.1. Les recensements dans *Europolis* ... 290
3.2.2. Les coordonnées géographiques des unités locales ... 294
3.3. Les unités locales des États européens : la finesse des informations ... 295
3.3.1. Une Europe dense en unités locales ... 295
3.3.2. La population moyenne des unités locales ... 297
4. L'agglomération morphologique ajustée ... 299
4.1. L'ajustement de l'agglomération ... 299
4.2. L'agglomération ajustée segmentée ... 303
4.2.1. La composition des agglomérations : les unités locales déterminantes ... 303
4.2.2. La datation du processus : agglomérations simples et complexes ... 305
4.3. Le corpus final des agglomérations urbaines *Europolis* ... 308
Conclusion de la Section II. Une base de données pour reformuler les problématiques sur le peuplement ... 309
SECTION III. LA NORMALISATION DE LA BASE DE DONNEES *EUROPOLIS* POUR LA MISE EN RELATION DES UNITES LOCALES ADMINISTRATIVES ET DES AGGLOMERATIONS ... 310
1. Les fichiers mis en œuvre dans la constitution des informations ... 311
2. Les informations administratives et statistiques sur les unités locales ... 313
3. Les informations entre l'unité locale et l'agglomération : la normalisation de l'agglomération ... 315
3.1. La composition de l'agglomération en unités locales ... 316
3.1.1. Les types d'unité locale : le peuplement dans l'unité locale ... 316
3.1.2. L'identifiant de l'agglomération de rattachement ... 319
3.2. La normalisation du processus d'agglomération : l'intégration du temps et de l'espace ... 319
3.2.1. Le changement de types des unités locales par extension des agglomérations : le facteur spatial ... 320
3.2.2. Le type historique des unités locales : des trajectoires ... 321
4. Les informations sur les agglomérations urbaines e-Geopolis ... 323
Conclusion de la Section III. La normalisation d'un objet et d'un processus ... 325
SECTION IV. CRITIQUE DE LA DEFINITION DE L'AGGLOMERATION URBAINE : UN OBJET CONDITIONNE PAR L'ENVELOPPE DES DONNEES ... 326
1. Le critère morphologique : l'agglomération, la matérialisation d'une unité fonctionnelle ... 327
1.1. La qualité urbaine du bâti : des fonctions urbaines variables dans le temps et l'espace ... 327
Conclusion. L'agglomération au croisement de temporalités et d'échelles ... 330
1.2. L'arrangement des bâtiments : la cohésion de l'espace aggloméré ... 331
1.3. Deux approches de l'agglomération : *e-Geopolis* / CBS Institut statistique néerlandais. Le contenu et l'enveloppe de l'espace aggloméré mis en question ... 333
1.4. La confrontation de deux temporalités : le bâti et les individus ... 338
2. Le critère démographique : séparer l'urbain du rural ... 340
2.1. Le seuil de 10 000 habitants testé avec la loi rang-taille : diviser les unités de peuplement entre urbain et rural ... 341
2.2. Le passage du seuil de 10 000 habitants : les agglomérations à la limite de l'urbain ... 351
3. L'affectation des données sur des unités territoriales : les implications dans la mesure de l'urbain ... 353
3.1. Une vision réaliste des hiérarchies ... 353
3.2. L'agglomération et le territoire administratif local : la correspondance entre fusions communales et extension de l'espace urbain ... 357
Conclusion de la Section IV. L'agglomération pour comprendre les dynamiques spatiales du peuplement ... 361
CONCLUSION DU CHAPITRE III. UNE REFONTE DE LA BASE DE DONNEES POUR COMPRENDRE L'HISTORICITE DE L'AGGLOMERATION ... 362

CHAPITRE IV. DEMOGRAPHIE ET URBANISATION : CONTINUITES ET RUPTURES DE 1800 A 2010 ... 365

SECTION I. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE COMME MOTEUR DE LA CROISSANCE URBAINE ... 367
1. Mesurer le mouvement de référentiel ... 372
1.1. Les mécanismes démographiques ... 372
1.2. Le mouvement de référentiel et le peuplement ... 374

1.3. L'État, un cadre de référence pour comparer et analyser les données de la population ... 377
2. Chronologie de l'Europe et des États : la période contemporaine pour éclairer une formation territoriale complexe ... 382
2.1. Chronologie des États européens ... 382
2.1.1. Pourquoi dater la naissance des États ? ... 383
2.1.2. Dater la mise en place d'un État : une information insaisissable ... 384
2.1.3. Caractérisation des États selon les modalités de leur formation ... 390
2.2. Les périodes clefs de l'Europe contemporaine ... 394
Conclusion. L'identité de l'Europe au travers de la complexité de la formation des États ... 397
3. La mesure du mouvement de référentiel des États européens ... 398
3.1. Le territoire des États actuels de l'Europe : des États de petite taille ... 398
3.2. La population : une croissance démographique générale, des décalages entre États et régions ... 399
3.2.1. Le classement des États par leur démographie : entre l'Europe des confins et l'Europe du centre ... 399
3.2.2. Les variations de la population : une démographie en croissance perturbée par les grands événements européens ... 402
3.2.3. Les densités de population : un gradient centre-périphérie ... 408
3.3. La population urbaine par son contraire : deux siècles de stabilité de la population rurale ... 410
Conclusion de la Section I. Une croissance démographique absorbée par les villes et le maintien des campagnes ... 416
SECTION II. UN CONTINENT URBANISE ? ... 417
1. L'avènement d'un continent urbanisé : la population urbaine ... 419
1.1. De l'expansion soutenue de la population urbaine à la récession à la fin du 20e siècle ... 419
1.2. Une urbanisation de la population tardive ... 426
Conclusion. Trois scénarios d'évolution du monde urbain ... 429
2. La double expansion de l'espace urbain européen ... 430
2.1. Densification et renouvellement du semis des agglomérations ... 432
2.1.1. Le semis des agglomérations, reflet des foyers majeurs de peuplement et des espaces de conquête ... 432
2.1.2. Le renouvellement de l'armature urbaine ... 435
2.2. L'expansion illimitée des villes contre les dynamiques urbaines orchestrées par l'État ... 439
2.2.1. Une homogénéisation du semis réalisée en plusieurs temps ... 440
2.2.2. De l'expansion du semis à une relative désurbanisation ... 442
2.2.3. De l'expansion du semis à l'expansion de l'agglomération ... 449
Conclusion de la Section II. Le semis des agglomérations urbaines européennes, produit de l'organisation du monde rural ... 458
SECTION III. LE CONTINENT DE LA PETITE VILLE. UNE HIERARCHIE URBAINE TIREE VERS LE BAS PAR LA MULTIPLICITE DES ÉTATS ... 461
1. Une concentration urbaine mise à l'épreuve ... 462
1.1. La population moyenne des agglomérations : le poids des « petites villes » ... 462
1.2. Une faible redistribution de la population urbaine dans les différentes classes de tailles ... 464
1.3. Taille et répartition spatiale de la croissance des agglomérations ... 467
Conclusion. Les contraintes du mouvement de concentration urbaine en Europe ... 472
2. Du centre aux frontières de l'État : les éléments perturbateurs de la consolidation des armatures urbaines nationales ... 473
2.1. L'impact différencié du maillage de l'État sur la hiérarchie des agglomérations ... 475
2.1.1. Des capitales primatiales minoritaires mais en croissance ... 475
2.1.2. L'effort de hiérarchisation dans le maillage de l'État ... 479
Conclusion. La première agglomération à la mesure de l'État ? ... 482
2.2. L'instabilité de la position des agglomérations dans des réseaux urbains successifs et la stabilité des hiérarchies urbaines ... 483
2.2.1. Permutations au sommet et recompositions territoriales ... 484
2.2.2. Le polycentrisme nourrit les recompositions territoriales ... 489
Conclusion. Les contraintes de la hiérarchie : dimensions de l'État, synchronie ou diachronie entre construction du système urbain et construction de l'État ... 491
2.3. Aux frontières de l'État : les agglomérations transnationales ... 493
2.3.1. L'identification des agglomérations transnationales au travers des États ... 493
2.3.2. Les agglomérations transnationales en Europe : produits de l'urbanisation ou des frontières ? ... 496
Conclusion. Quand les petites villes donnent forme aux foyers de peuplement du continent ... 499
3. Le foyer urbain de l'Europe : un massif à plusieurs sommets ... 499
3.1. Les grandes agglomérations européennes ... 500
3.2. L'Europe tiraillée : cinq agglomérations aux extrémités du continent ... 502
3.3. Permutations au sommet de la hiérarchie européenne : l'impossible primatie ... 503
Conclusion de la Section III. Le Nord-Ouest, une mégalopolis érigée sur la dorsale et la transversale européennes ... 507
CONCLUSION DU CHAPITRE IV. UNE EUROPE EN DAMIER : LES ÉTATS, LES UNS CONTRE LES AUTRES ... 508

CHAPITRE V. L'URBANISATION DE L'EUROPE EN TROIS TEMPS 511

SECTION I. COMBINAISONS DES STRUCTURES DU MODELE A L'ECHELLE DES SYSTEMES URBAINS 513
1. Les tendances des systèmes urbains et la combinaison des trois structures 518
1.1. L'Italie : une structure en finage pérenne et résiliente 518
1.2. Le maillage en France : l'État modèle 523
1.3. L'Espagne : le décrochement entre le centre et le réseau de villes des pourtours 525
1.4. La Norvège : l'émergence du système urbain et le treillage 529
Conclusion. La règle rang-taille produite à l'image des systèmes impériaux 532
2. Deux facteurs d'instabilité : dynamiques urbaines et variations territoriales et institutionnelles 533
2.1. L'Angleterre : l'épanouissement d'un système urbain modèle 534
2.2. Les Flandres : le finage précipite les dynamiques spatiales de treillage 537
2.3. Les variations territoriales de l'Empire austro-hongrois 540
2.4. Dynamiques territoriales. L'ex-Yougoslavie 545
Conclusion de la Section I. Des structures particulièrement résilientes 550
SECTION II. LES TROIS TEMPS DE L'AGGLOMERATION. AGGLOMERATION CENTREE, CONURBATION ET CONGLOMERAT 552
1. L'agglomération centrée 556
1.1. Un centre dominant 556
1.2. Du centre aux banlieues : l'extension de l'agglomération corrélée à la croissance démographique 557
1.3. Le gradient de densité centre-périphérie 562
1.4. L'espace « périurbain » : d'une réserve démographique ponctionnée à une réserve d'espace à approprier 564
Conclusion. Identifier et dater des types d'urbanisation 567
2. La conurbation 568
2.1. Pluralité et égalité des centres 569
2.2. Une urbanisation progressive à partir des différents centres 572
Conclusion. De l'unité fonctionnelle à l'unité bâtie 575
3. Le conglomérat 576
3.1. Le conglomérat : l'agglomération anti-urbaine 576
3.2. La croissance de la population rurale produit l'agglomération 580
Conclusion. La phase originelle d'urbanisation pour définir des types d'agglomérations 582
4. Trois types d'agglomérations, trois espaces urbains, trois temps 584
4.1. Les trois temps de la croissance des agglomérations 584
4.2. Caractérisation des types d'agglomérations 586
4.3. Trois phases d'urbanisation réalisées à trois échelles 589
Conclusion de la Section II. La dernière phase d'urbanisation, une ville sans limite 592
CONCLUSION DU CHAPITRE V. LES TROIS DIMENSIONS DU MORCELLEMENT EUROPEEN : ESPACE, TEMPS ET ECHELLES 594

CONCLUSION GENERALE 595

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 605

TABLES 617

TABLE DES DOCUMENTS 617
TABLE DES ENCADRES 619
TABLE DES FIGURES 620
TABLE DES CARTES 621
TABLE DES PLANCHES DE CARTES 623
TABLE DES GRAPHIQUES 624
TABLE DES TABLEAUX 626
TABLE DES MATIERES 628